MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1964, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1964, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [réd. par Colette Barbier, Nathalie Buffet, Antoine Daveau, et al.] ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse]. 2002.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1964

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1964

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

P.I.E.-Peter Lang
Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt/M · New York · Oxford · Wien
2002

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2002

Éditeur : P.I.E.-Peter Lang s.a.
Presses Interuniversitaires Européennes
Bruxelles, 2002
www.peterlang.net

ISSN 1377-8773
ISBN 90-5201-971-1
D/2002/5678/20

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Membres de droit :

M. ROÉ D'ALBERT, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

Mlle CONSTANT, conservateur général, adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme DE BOISDEFFRE, conseiller d'État, directrice des Archives de France.

M. JEANNENEY, de l'Académie française, président de la Bibliothèque nationale de France.

Général LE BOURDONNEC, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

Général BERLAUD, chef du Service historique de l'armée de Terre.

Contre-amiral BEAUVOIS, chef du Service historique de la Marine.

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Membres à titre personnel :

M. AGERON, professeur émérite de l'université de Paris-XII.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. DEJEAN DE LA BÂTIE, ministre plénipotentiaire.

M. FRANK, professeur à l'université de Paris-I.

Mme FRITSCH-BOURNAZEL, directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. GUILLEN, professeur émérite de l'université de Grenoble-II.

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation du ministère des Affaires étrangères.

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. Kaspi, professeur à l'université de Paris-I.
M. Lafrance, ambassadeur de France.
M. Maillard, ambassadeur de France.
M. Mélandri, professeur à l'université de Paris-III.
M. Michel, professeur à l'université d'Aix-en-Provence.
M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.
M. Montant, professeur à l'université d'Arras.
M. de Montbrial, membre de l'Institut.
M. Noiville, ministre plénipotentiaire.
M. Nouailhat, professeur émérite de l'université de Nantes.
M. Pagniez, ministre plénipotentiaire.
M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre des Affaires étrangères.
Mme du Réau, professeur à l'université de Paris-III.
M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.
M. Soutou, professeur à l'université de Paris-IV.
M. Thobie, professeur émérite de l'université de Paris-VIII.
M. Tiné, ambassadeur de France.
M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Vergès, professeur à l'université de Paris-I.
M. Vernet, journaliste.
M. Zorgbibe, professeur à l'université de Paris-I.

Secrétaire :

M. Laux, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en historie.

Mlle Nathalie BUFFET, docteur ès lettres.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Dans un paysage international figé pour l'essentiel par l'opposition des deux blocs, différentes innovations manifestent une lente évolution en cours. À coup sûr, la plus importante consiste dans l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine. Comme il fallait s'y attendre, la réaction américaine est vive : le sous-secrétaire d'État considère que la décision est inspirée par « le seul souci de marquer l'indépendance » de la France. Quel autre intérêt aurait la France, alors que les États-Unis ont besoin de la solidarité des nations occidentales dans cette partie du monde ? Le président Johnson constate, au cours d'un entretien avec Hervé Alphand, que les politiques des deux pays à l'égard de la Chine diffèrent : « peut-être vous apercevrez-vous un jour que c'est nous qui sommes dans le vrai ». De Gaulle répond indirectement, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur d'Union soviétique, « qu'il ne serait pas raisonnable d'abandonner à lui-même ce vaste empire famélique ». L'appréciation soviétique est mesurée. En revanche, les Roumains sont très impressionnés. Et la réaction de Ben Bella est dithyrambique.

Deuxième novation : l'orientation de la politique étrangère vers le Tiers-Monde, marquée en particulier par le premier voyage de l'année en Amérique latine, au Mexique (mars 1964) : c'est l'occasion pour le général de Gaulle d'exprimer sa conception de l'aide au développement et ses idées de solidarité et d'indépendance à l'égard des États-Unis. La poursuite des relations avec les pays arabes participe de cette même orientation de la politique française, comme le prouvent les entretiens du général de Gaulle avec le roi Hussein de Jordanie et les contacts franco-égyptiens.

Autre novation : le réchauffement des liens entre la France et les pays d'Europe de l'Est. L'audience de congé de l'ambassadeur Dejean donne aux Soviétiques l'occasion d'affirmer leur désir de bonnes relations avec la France. Au cours de sa visite à Paris, M. Podgorny insiste sur l'intérêt d'améliorer les rapports économiques et culturels, au plus grand profit des rapports politiques. Il convient, avec de Gaulle, de l'intérêt de la coexistence pacifique.

Le premier anniversaire de la signature du traité de l'Élysée est l'occasion de faire le point sur l'évolution des relations franco-allemandes. Tout se passe comme si, au plan des procédures, le traité fonctionnait correctement mais à vide. L'application du traité ne satisfait pas les Français. dans le fond, ils reprochent aux Allemands d'avoir « le regard fixé sur

Washington », de se dérober sous le prétexte des règles du fédéralisme allemand, de considérer avec appréhension la perspective d'une entente franco-allemande trop exclusive. Les occasions de brouille sont d'ailleurs fréquentes : le désaccord à propos des propositions américaines de MLF, l'éventuelle reconnaissance du gouvernement est-allemand, par analogie avec celle de la Chine populaire, le réchauffement des liens franco-soviétiques, les objections que la France ferait aux arrangements susceptibles de faciliter les contacts entre Berlin-Est et Berlin-Ouest.

À l'évidence, l'Asie est l'aire géographique où se transporte le contentieux franco-américain : outre la reconnaissance de Pékin, la fronde manifestée par Paris à l'égard de l'engagement américain au Viêtnam n'est pas du goût du président Johnson : il demande carrément à Hervé Alphand que la France déclare n'être pas hostile aux efforts américains au Sud-Viêtnam. De Gaulle répond par l'intermédiaire de Charles Bohlen qu'il ne croit pas possible un véritable redressement de la situation militaire au Sud-Viêtnam : il n'a donc pas l'intention de changer de politique : pour lui, seule la neutralisation de l'ensemble de l'Indochine est susceptible d'apporter une solution. Le désaccord franco-américain éclate brusquement lors de la réunion du Conseil de l'OTASE à Manille en avril où le représentant français se désolidarise du point de vue des autres délégations concernant le Viêtnam.

À la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, les points de vue français et américain s'opposent aussi.

Les débats sur la réforme de l'Alliance atlantique illustrent l'isolement de la position française : Maurice Couve de Murville saisit l'occasion d'une séance du Conseil des ministres de l'Alliance atlantique pour exposer avec franchise la position française : création d'une arme nucléaire nationale, refus de la force multilatérale, plaidoyer pour une authentique solidarité, qui ne signifie pas l'unanimité en toutes circonstances, et appel à l'esprit de tolérance.

La rencontre de Champs entre le général de Gaulle et Ben Bella marque à coup sûr une date historique, deux ans tout juste après le cessez-le-feu en Algérie. Le compte rendu de l'entretien insiste sur le ton objectif et mesuré de l'Algérien. De Gaulle réaffirme sa volonté de coopération, en échange de contreparties dans le domaine du pétrole – pour lequel la France a beaucoup dépensé et souhaite rentrer dans ses fonds – et des bases sahariennes, dont la France entend disposer jusqu'à la fin de 1966.

En revanche, la reprise des terres agricoles appartenant à des Français de Tunisie appelle une réaction ferme de Paris, qui annule les mesures d'aide financière et commerciale, de coopération culturelle et technique prises en faveur de la Tunisie.

En Afrique noire, les forces françaises sont amenées à intervenir pour faire échec à la tentative de coup d'État du 18 février 1964 à Libreville (Gabon) : il s'agit de rétablir le président Léon M'Ba.

La France est également amenée à s'intéresser à la question chypriote. La conférence de Londres ayant échoué, la tension est remontée entre les deux communautés. Le plan anglo-américain consistant à envoyer des troupes des Nations Unies dans l'île est rejeté par la France, qui s'efforce de prêcher la modération aux deux parties. Du coup, les Grecs viennent se plaindre auprès des Français des pressions américaines pour une solution de compromis avec les Turcs. De Gaulle conseille à Papandréou de tenir compte des susceptibilités turques et des questions de prestige.

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
1964				
31 janvier	Paris à Abidjan, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, Libreville, Lomé, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Tananarive, Yaoundé	Résumé des positions françaises sur les principales questions figurant à l'ordre du jour de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.	T.	64
6 mai	Genève à Paris	Définition des positions des principaux participants à la conférence mondiale sur le Commerce et le Développement.	T.	211
19 juin	Paris	Texte de l'intervention prononcée par le chef de la délégation française, le 19 juin, devant le Conseil de sécurité des Nations Unies.	C.R.	267

[1] Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. DÉSARMEMENT				
1964				
18 janvier	Paris à Repan	Avis du gouvernement français sur la façon de traiter la note soviétique du 31 décembre 1963 concernant les mesures à prendre pour assurer la paix.	T.	32
29	Moscou à Paris	Premier examen par l'ambassade du mémorandum soviétique du 29 janvier sur « les mesures visant à ralentir la course aux armements et à réduire la tension internationale ».	T.	55
14 avril	Manille à Paris	Entretien entre M. Couve de Murville et lord Carrington à Manille : non-dissémination des armes nucléaires ; initiative allemande sur un « plan de paix ».	C.R.	173
5 mai	Washington à Paris	Appréciation américaine de l'état des négociations Est-Ouest sur le désarmement. Selon Washington, sont intervenus des progrès limités mais réels.	T.	210
C. QUESTIONS ATOMIQUES				
1964				
16 mars	Paris	Raisons d'un avis défavorable à une demande chinoise d'achat d'eau lourde.	N.	143
25 juin	*Idem*	Rappel historique de la coopération nucléaire franco-israélienne. Raisons de l'arrêt des livraisons françaises d'uranium. Coopération israélo-américaine en échange d'un contrôle par l'AIEA.	N.	279
D. AFFAIRES SPATIALES				
1964				
6 mars	Washington à Paris	Lancement par la NASA du satellite français FR-Un et communiqué.	T.	134
27 mai	Paris	Interrogation de la France sur les retards apportés par les Espagnols à la signature de l'accord franco-espagnol sur l'installation d'une station de contrôle de satellites aux Îles Canaries.	N.	241
18 juin	Madrid à Paris	Échanges franco-espagnols dans le domaine scientifique. Selon l'ambassadeur de France, les Britanniques ont accordé davantage de facilités financières lors de l'adjudication d'une centrale thermique.	D.	263

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		E. GATT		
1964				
7 février	Paris	Souhait allemand que les directives du Conseil des ministres des Six du 23 décembre 1963 à la Commission de Bruxelles soient assouplies au sujet des négociations du GATT. Ce qui affaiblit la position de la CEE face aux Américains et aux Britanniques.	N.	79
17 avril	Washington à Paris	Selon Washington, le maintien de liens spéciaux entre la France et l'Afrique compromet la recherche d'une solution globale au problème des exportations des pays en voie de développement, dans le cadre de la conférence mondiale sur le Commerce et le Développement.	T.	182
28	Paris	Attitude que devrait adopter la France lors des prochaines négociations du GATT, d'après l'avis du ministre de l'Industrie.	L.	196
25 juin	Paris à Bonn et Bruxelles-Delfra	Selon les Danois, façon dont les Américains espèrent isoler les Français lors des négociations du GATT.	T.	278
		F. RELATIONS EST-OUEST		
		1) Généralités		
1964				
10 janvier	Moscou à Paris	Mise au point de M. Zorine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, sur le projet de traité du 31 décembre 1963 portant sur les litiges territoriaux, ainsi que sur le pacte de non-agression OTAN-Varsovie concernant les litiges de toute nature.	T.	19
11 juin	Paris à Washington	Commentaire du Département sur la portée à attribuer au traité d'amitié entre l'URSS et la RDA et sur la réaction qu'il doit entraîner chez les Occidentaux.	T.	252
16	Washington à Paris	Répercussion de la signature du traité d'amitié URSS-RDA sur le déroulement du sommet entre les dirigeants des États-Unis et ceux de la République fédérale d'Allemagne.	T.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) Question de Berlin		
1964				
6 janvier	Berlin à Paris	Fin de l'opération, résultant de l'accord du 17 décembre 1963, autorisant les Berlinois de l'Ouest à se rendre à Berlin-Est afin de rendre visite à leurs familles à l'occasion des fêtes de fin d'année.	T.	7
6	*Idem*	Visite de l'ambassadeur de France à Berlin : préparatifs pour la quinzaine française prévue au printemps ; attitude de la France à Berlin et vis-à-vis de M. Brandt, enclin à une politique de détente avec Berlin-Est ; devenir du bourgmestre régnant ; rappel de l'étroite coopération entre les représentants diplomatiques et militaires des trois puissances alliées à Berlin.	T.	9
8	Bonn à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Willy Brandt à Berlin portant principalement sur les conversations du bourgmestre avec Berlin-Est et la RDA, malgré la très grande fermeté à cet égard du gouvernement de Bonn.	T.	15
18 mars	Berlin à Paris	Entretien entre M. Willy Brandt et M. Winckler, ministre-délégué français : compte rendu du voyage en France du maire de Berlin, ses entretiens avec M. Defferre, maire de Marseille ; le développement des échanges commerciaux de la France avec Pankow, l'affaire des « laissez-passer », la demande de Pankow concernant la livraison d'engrais azotés.	T.	145
23 mars	Paris à Bonn	Bien que non impliquée directement, la France a l'intention de répondre à la démarche soviétique protestant auprès de Londres et Washington sur l'utilisation des corridors aériens de Berlin à des fins civiles.	T.	149
22 avril	Paris à Moscou	Texte de la réponse française à la note soviétique relative à l'utilisation des corridors aériens de Berlin pour des vols civils.	T.	188
16 juin	Moscou à Paris	Refus soviétique de libérer par anticipation les derniers prisonniers de Spandau.	T.	260
19	Paris	Politique de l'Union soviétique à l'égard de Berlin.	N.	268

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
20 juin	Berlin à Paris	Entretien entre M. Winckler et M. Brandt : traité d'amitié entre la RDA et l'URSS ; commentaires sur la visite du chancelier Erhard à Washington ; avenir du SPD.	T.	269
		G. OTAN		
1964				
6 janvier	Paris	Coopération des forces navales françaises avec les forces armées OTAN en Atlantique.	N.	10
20 mars	*Idem*	Décision française concernant les commandements maritimes nationaux vis-à-vis de l'OTAN.	N.	147
29 avril	*Idem*	Discussion au Groupe permanent sur l'internationalisation de l'état-major de l'OTAN.	N.	200
14 mai	*Idem*	En raison de critiques formulées sur l'attitude de Paris, mise au point de M. Couve de Murville sur la politique étrangère de la France à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres de l'Alliance atlantique.	T.	225
		H. UEO		
1964				
27 janvier	Paris à Bonn, Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome, Bruxelles-Delfra, New York	Discussion du Conseil de l'UEO avec les représentants britanniques sur leurs relations avec la CEE et les négociations du GATT.	T.	48
20 avril	Paris à Bruxelles, Bruxelles-Delfra, Londres, Rome, Bonn, La Haye, Luxembourg, Washington	Compte rendu du Conseil des ministres de l'UEO : relations entre le Royaume-Uni et la CEE ; négociation tarifaire du GATT ; conférence mondiale pour le Commerce et le Développement.	T.	185

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) Les communautés européennes		
1964				
5 février	Paris	Au sujet des récentes tentatives de relance de l'Union politique européenne et de celles que l'on peut prévoir dans un avenir proche.	N.	73
21	Bruxelles-Delfra à Paris	Réactions de la Commission européenne à la décision française de refuser l'accréditation auprès de la Communauté européenne d'un représentant de Taïpeh.	T.	110
26	*Idem*	Approbation par le Conseil des ministres des Six, le 25 février, du principe de la fusion des institutions européennes et discussion sur le délai de réalisation et sur le nombre de commissaires.	T.	117
26	*Idem*	Vues de M. Couve de Murville sur les pouvoirs et le mode d'élection de l'Assemblée de Strasbourg.	T.	118
26 mars	*Idem*	Lors du Conseil des ministres des Six du 25 mars, opposition entre Français, Néerlandais et Italiens sur la réponse à donner à une lettre du gouvernement espagnol demandant l'ouverture de conversations exploratoires sur les relations économiques entre l'Espagne et le Marché commun.	T.	154
26	*Idem*	Décisions du Conseil des ministres des Six au sujet du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg.	T.	155
9 avril	Genève à Paris	Première réunion de coordination CEE-EAMA. Contestation des règles du GATT par les États africains et malgache et souhait de nouvelles formes d'aide.	T.	169
15	Bruxelles-Delfra à Paris	Au sujet de l'adoption par les Six du « plan Marjolin » et d'autres mesures allant dans le même sens.	T.	176
15 mai	Paris à Bonn	Arguments français contre le projet allemand d'une baisse de 25% du tarif extérieur commun.	T.	226
26 juin	Paris à Vienne	Vues françaises sur l'association de l'Autriche à la CEE.	T.	283

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
30 juin	Paris	À l'occasion de la fusion des institutions européennes, souhait de la RFA de voir la France accepter l'élargissement des compétences de l'Assemblée parlementaire européenne en matière budgétaire.	N.	288
		2) La république fédérale d'Allemagne		
1964				
6 janvier	Bonn à Paris	Établissement de l'ordre du jour sur la réunion d'état-major franco-allemande des 5 et 6 février.	T.	8
10	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le chancelier Erhard : discours du Chancelier devant le Bundestag ; construction politique européenne ; voyage du Chancelier aux États-Unis ; rapprochement franco-allemand ; futur séjour du Chancelier à Paris et en Grande-Bretagne.	T.	18
23	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Krone, ministre d'État chargé des Affaires spéciales, à L'Élysée, le mardi 21 janvier.	C.R.	42
23	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Krone, ministre d'État chargé des Affaires spéciales, à Paris, le mardi 21 janvier.	C.R.	43
28	Bonn à Paris	Intensification de l'enseignement du français dans les Länder.	T.	52
28	*Idem*	Compte rendu succinct de la réunion des attachés militaires allemands dans les pays méditerranéens et au Moyen-Orient, tenue à Bonn du 6 au 8 janvier : protection des Dardanelles ; pays arabes et Israël ; livraison par l'URSS d'armements à l'Afghanistan, à la Somalie.	T.	53
2 février	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Bonn et l'ancien chancelier Adenauer : tableau critique du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Schröder ; situation au sein de l'OTAN.	T.	66
6	Paris	Application du traité franco-allemand du 22 janvier 1963.	N.	75
6	*Idem*	Nouveau projet allemand de plan de paix.	N.	77

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 17 février	Paris à Londres, Washington, Moscou,Bonn, New York ONU, Rome, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Tokyo, Repan	Entretiens franco-allemands tenus à Paris les 14 et 15 février. Principaux sujets évoqués : mise en pratique de la coopération franco-allemande : participation allemande à la force multilatérale de l'OTAN ; défense des droits alliés à Berlin ; nouveau plan allemand de réunification ; reconnaissance par la France du gouvernement de Pékin ; fusion des institutions et des communautés.	T.	96
17	Paris à Londres, Washington, Moscou, Bonn, New York ONU, Rome, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Tokyo, Repan, Ankara, Athènes, New Delhi	Entretiens franco-allemands Couve de Murville-Schröder tenus à Paris les 14 et 15 février. Principaux sujets abordés : reconnaissance de Pékin par la France ; situation en Extrême-Orient ; projet allemand de « plan de paix » ; plan Gomulka ; affaire de Chypre.	T.	97
19	Bonn à Paris	Commentaires allemands sur les derniers entretiens franco-allemands des 14 et 15 février.	T.	100
3 mars	*Idem*	Commentaires critiques allemands sur la politique étrangère de la France : reconnaissance de Pékin ; voyage en France de M. Podgorny ; visite possible du général de Gaulle à Moscou ; séjour de M. Edgar Faure dans la capitale soviétique ; faux bruits et rumeurs défavorables allant jusqu'au soupçon de double jeu français.	T.	127
3	Paris à Washington	Du nouveau « plan de paix » allemand surtout destiné à des fins de politique intérieure. Réserve des Anglo-Saxons et attitude plus conciliante de Paris.	T.	128
23 avril	Bonn à Paris	De la politique étrangère allemande ; rapports de la RFA avec l'Est ; critique de l'attitude du chancelier Erhard ; critique de l'attitude de M. Schröder vis-à-vis de la coopération franco-allemande.	T.	189
8 mai	Paris	Entretien entre M. Pompidou et M. Springer, magnat de la presse allemande.	C.R.	213

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
9 juin	*Idem*	Audience accordée par le général de Gaulle à M. Meyers, ministre-président de Rhénanie du Nord-Westphalie.	C.R.	248
15 juin	Paris à Londres, Washington, Moscou, Rome, New Delhi, Bruxelles-Delfra, Bonn, New York, Madrid, Tokyo	Compte rendu des entretiens franco-allemands tenus à Bonn le 8 juin, dans le cadre des consultations régulières prévues par le traité franco-allemand du 22 janvier 1963.	T.	258
24	Bonn à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Bonn et M. Adenauer en vue de préparer la prochaine rencontre franco-allemande des 3 et 4 juillet. Vues du Dr Adenauer sur l'isolationnisme américain, la construction de l'Europe politique, la réforme de l'OTAN.	T.	276
		3) Chypre		
1964				
9 janvier	Athènes à Paris	Position des différents participants à la prochaine conférence de Londres pour le règlement de la question chypriote. Refus grec de la partition de l'île, préconisée par la Turquie. Rejet turc du rattachement de Chypre à la Grèce ou Enosis.	D.	17
11	Paris à Ankara	Réponse de M. Pompidou au message de M. Ismet Inönü.	L.	20
28	Paris	Départ du général Lemnitzer pour Ankara, Athènes et sans doute Londres, afin d'étudier les conséquences militaires de l'affaire chypriote. Souhait du général Parker de connaître les intentions françaises dans le cas d'une intervention militaire à Chypre.	N.	49
28	Washington à Paris	Réticence américaine devant la proposition britannique d'envoi à Chypre de contingents militaires fournis par les pays de l'OTAN et notamment par les États-Unis. Aggravation de la situation chypriote.	T.	54

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 29 janvier	Londres à Paris	Échec de la conférence de Londres. Poursuite des négociations et des sondages relatifs à la mise sur pied d'une force fournie par certains pays de l'OTAN. Position des différents protagonistes à ce sujet.	T.	57
31	Washington à Paris	De la proposition conjointe américano-britannique concernant la création d'une force chargée du maintien de la paix à Chypre. Explication de la position américaine. Rejet d'une intervention de l'ONU pour éviter toute immixtion soviétique. Envoi éventuel de forces américaines.	T.	62
1er février	Paris à Washington	Suggestion anglo-américaine sur une participation française à une force internationale. Refus français.	T.	68
4	Paris	Rappel de l'échec de la conférence de Londres. Démarches diplomatiques. Refus français de participation à une force de police OTAN et raisons de cette attitude.	N.	70
5	New York à Paris	Entretien entre le représentant permanent français à l'ONU et le représentant américain au sujet de l'affaire de Chypre devant les Nations Unies. Position de l'URSS au Conseil de sécurité. Vif ressentiment britannique devant le refus français de participer à une force OTAN.	T.	74
7	Moscou à Paris	Message de M. Khrouchtchev au général de Gaulle sur la situation à Chypre. Dénonciation soviétique d'une éventuelle intervention militaire OTAN. Demande de l'URSS à la France de modérer les puissances tentées par une telle intervention.	T.	81
8	Londres à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Londres et le ministre des Affaires étrangères de Chypre. Reconnaissance du gouvernement chypriote pour la position d'abstention française à une force internationale.	T.	83
15	Paris à Moscou	Réponse du général de Gaulle au message de M. Khrouchtchev du 7 février.	T.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 20 février	Ankara à Paris	De l'affaire de Chypre devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Rappel des dernières négociations. Décision britannique du recours devant l'ONU. Thèses des protagonistes.	D.	104
27	Athènes à Paris	Attitude de la France dans l'affaire chypriote selon Athènes. Analyse de l'opinion grecque.	D.	120
5 mars	Ankara à Paris	Position de la Turquie après l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU sur l'envoi d'une force internationale à Chypre et sur la désignation d'un médiateur.	D.	132
10	Paris à Nicosie	Entretien Couve de Murville-Kyprianou-Cleridès.	T.	136
24	Paris	Situation de violence à Chypre malgré le vote du Conseil de sécurité. Ultimatum turc d'intervention unilatérale. Adoption d'une nouvelle résolution par l'ONU pour la mise sur pied très rapide de la force internationale et sur ses modalités.	N.	152
23 avril	Paris à Athènes, Ankara, Nicosie	Compte rendu des entretiens entre M. Couve de Murville et les ambassadeurs de Turquie et Grèce à Paris. Vues françaises sur l'affaire chypriote. Remise de deux mémoranda grecs exposant les griefs contre la Turquie.	T.	191
24	Athènes à Paris	Visite de M. Tuomioja, médiateur onusien, à Athènes. Réaffirmation de la politique grecque à Chypre : soutien total de l'hellénisme et des thèses de M. Makarios.	T.	192
18 juin	Paris	Texte de la note remise le 18 juin par M. Vinogradov, ambassadeur de l'URSS à Paris, à M. Couve de Murville.	N.	264
27	Washington à Paris	Entretien à Washington entre les Premiers ministres de Turquie et de Grèce et les Américains. Attitude plus conciliante de la Turquie.	T.	285
29	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Laloy, directeur adjoint des Affaires politiques au Département, et M. Virally, conseiller juridique du médiateur de l'ONU pour Chypre. Pas de solution précise, mais plutôt un accord assurant une période transitoire dans l'île avec des garanties juridiques à l'égard de la minorité turque. Attitude de Mgr Makarios.	N.	287

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 30 juin	Paris à Athènes	Compte rendu des entretiens de Gaulle-Papandréou et Couve de Murville-Costopoulos, le 29 juin. Vues grecques : maintien du statu quo ; partage ; autodétermination par référendum. Position française : maintien des droits et des lois pour la minorité turque ; pas de solution à long terme tant que le calme n'est pas revenu dans l'île.	T.	289
		4) L'Espagne		
1964 16 avril	Madrid à Paris	Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France au général Franco. Questions abordées : entrée de l'Espagne dans la CEE ; problèmes militaires ; Afrique du Nord.	T.	181
26 mai	Paris	Coopération militaire franco-espagnole.	N.	237
6 juin	Paris à Bonn, Washington, Londres, New York ONU, Moscou, Rome, Rabat, Alger, Madrid	Compte rendu de la visite de M. Couve de Murville à Madrid.	T.	244
		5) La Grande-Bretagne		
1964 29 janvier	Paris	Réactions françaises à la prise d'options par la BOAC sur le futur avion de transport supersonique américain.	N.	58
		6) La Grèce		
1964 7 février	Athènes à Paris	Déjeuner officiel d'adieu offert par le ministre grec des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France. Questions évoquées : élections grecques ; poussée communiste dans le pays ; affaire de Chypre et politique américaine turcophile, engendrant sentiments anti-OTAN et anti-américains dans la population.	T.	82

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
29 avril	Paris à Athènes	Note du gouvernement d'Athènes au sujet du protocole relatif à l'aide française à la Grèce. Durcissement de la position grecque.	T.	198
11 mai	La Haye à Paris	Compte rendu de l'entretien Couve de Murville-Costopoulos, ministre grec des Affaires étrangères, à La Haye, en marge de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord. Souhait grec de faire appel à la Cour de justice.	C.R.	221
		7) L'Irlande		
1964				
16 juin	Paris à Dublin, Londres, Washington, New York, Ottawa, Bonn, Bruxelles-Delfra	Compte rendu des conversations franco-irlandaises tenues à Dublin le 11 juin. Principaux sujets évoqués : désarmement et maintien de la paix ; problème de Chypre ; relations culturelles ; questions commerciales et CEE ; situation en Asie du Sud-Est.	T.	259
		8) L'Italie		
1964				
20 janvier	Rome à Paris	Entretien entre le président italien Segni et l'ambassadeur de France à Rome : voyage aux États-Unis de M. Segni ; commentaires sur la politique américaine ; relance européenne ; réactions à la reconnaissance de Pékin par la France ; force multilatérale.	T.	37
7 février	Paris	Résumé des conversations franco-italiennes tenues à Rome, le 6 février, afin de préparer le prochain voyage en France du président Segni.	N.	80
11	Rome à Paris	Analyse de la politique italienne vis-à-vis de la France. Très forte influence des partis, de Washington et de Londres sur la politique étrangère de Rome.	T.	87

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 22 février	Paris à Rome, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Bonn, Washington, Londres, New York, Repan, Madrid	Résumé des entretiens franco-italiens tenus à Paris les 20 et 21 février	T.	114
		9) Le Saint-Siége		
1964 8 janvier	Paris	Réflexions sur le voyage de Paul VI en Terre sainte et sur les leçons de ce pèlerinage.	N.	16
13	Rome (Saint-Siège) à Paris	Différences d'approche entre Paul VI et son prédécesseur, notamment sur l'Italie.	T.	23
30	*Idem*	Entretien entre M. Brouillet, ambassadeur de France, et Paul VI : le nouveau pontife juge que la France doit conduire l'Europe vers son unité ; éloge du général de Gaulle.	D.	60
25 juin	*Idem*	Audience accordée par Paul VI à l'ambassadeur d'Israël à Rome. Spéculations américaines au moment où le concile Vatican II prépare un document sur les Juifs.	D.	281
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) L'URSS		
1964 3 janvier	Paris	Audience accordée par le général de Gaulle à l'ambassadeur d'URSS : remise d'une note de M. Khrouchtchev sur la renonciation à la force dans le règlement des litiges territoriaux. Autres sujets évoqués : industrie chimique soviétique ; aide à la Chine ; éventuel voyage du général à Moscou.	C.R.	2

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
13 janvier	Moscou à Paris	Visite de Fidel Castro en URSS. Interrogation occidentale sur les raisons de ce voyage : mauvais état de l'économie cubaine ; consultation sur les événements de Panama ; obtention de l'appui cubain dans le litige sino-soviétique.	T.	21
15	Paris à Moscou	Note remise à M. Giscard d'Estaing, à la veille de son départ pour l'URSS, sur les problèmes économiques et financiers franco-soviétiques.	T.	24
22	Moscou à Paris	Conversation entre M. Khrouchtchev et l'ambassadeur de France.	T.	41
23	*Idem*	Première analyse par M. Dejean des résultats de la visite de Fidel Castro en URSS.	T.	44
28	*Idem*	Projet de communiqué commun concernant la visite de M. Giscard d'Estaing en URSS, du 23 au 29 janvier.	T.	50
29	*Idem*	Compte rendu de la visite en URSS de M. Giscard d'Estaing.	T.	56
5 février	*Idem*	Reprise de la polémique sino-soviétique.	T.	72
9	*Idem*	Audiences de congé accordées à M. Dejean par MM Khrouchtchev, Kossyguine, Brejnev et Mikoyan.	T.	84
10	*Idem*	Déclaration du métropolite Nicodim sur l'intention de l'Église russe de participer activement aux discussions œcuméniques.	T.	85
14	*Idem*	Anniversaire du traité de 1950 sur l'alliance entre l'URSS et la Chine. Historique de l'aide apportée à Pékin depuis 1924.	T.	90
14	*Idem*	Des relations commerciales franco-soviétiques.	T.	91
15	*Idem*	Compte rendu d'un discours de M. Khrouchtchev sur les problémes économiques de l'URSS.	T.	94
18	*Idem*	Conversation entre M. Gromyko et le chargé d'affaires de France : satisfaction soviétique à la réponse du général de Gaulle au sujet de Chypre.	T.	99
20	Paris à Moscou	Compte rendu de la visite en France, du 2 au 8 février, de M. Rudniev, vice-président du Conseil des ministres soviétique.	T.	107

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 22 février	*Idem*	Réponse du général de Gaulle au message de M. Khrouchtchev du 31 décembre 1963, relatif au règlement pacifique des litiges territoriaux.	T.	115
28	Paris à Bonn, Washington, Londres, Moscou	Réponse française à la note soviétique du 1er février s'inquiétant de la fabrication par la RFA de fusées guidées.	T.	122
29	Moscou à Paris	Analyse par l'ambassade de l'attitude soviétique à l'égard des problèmes indochinois.	T.	123
2 mars	Paris	Entretien de Gaulle-Podgorny : développement des échanges économiques entre l'URSS et la France ; absence de « griefs » directs entre les deux pays apportant une contribution utile aux relations internationales.	C.R.	125
5	Paris à Bonn	Dans le cadre des consultations franco-allemandes, information sur la visite à Paris de M. Podgorny.	T.	131
30	Moscou à Paris	Entretien entre M. et Mme Faure et M. Khrouchtchev, le 28 mars à Moscou : questions économiques soviétiques ; rapports avec la Chine ; coexistence pacifique.	T.	156
3 avril	*Idem*	Publication du rapport Souslov du 14 février et de la résolution adoptée par le plénum le 15 février, approuvant la ligne suivie dans le différend sino-soviétique.	T.	162
7	Paris à Moscou	Démarche des trois Occidentaux auprès de Moscou en vue d'obtenir son accord à la libération anticipée des détenus de Spandau.	T.	166
30	Moscou à Paris	Conversation entre M. Zorine, vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, et l'ambassadeur de France sur les relations entre Paris et Moscou.	T.	203
5 mai	*Idem*	Analyse du document remis par Moscou aux gouvernements asiatiques et africains sur le différend sino-soviétique.	T.	209
12 juin	*Idem*	De la relance du problème des nationalités en URSS.	T.	254
25	*Idem*	Synthèse par l'ambassade de la situation politique intérieure et extérieure de l'URSS.	T.	282

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) L'Albanie		
1964 22 février	Tirana à Paris	Vues de Tirana sur la politique étrangère française : reconnaissance de Pékin ; affaire de Chypre ; neutralité du Vietnam ; politique à l'égard du Cambodge et du Laos ; relations sino-japonaises.	D.	113
		3) La Pologne		
1964 13 février	Paris à Londres, Washington, Moscou, Bonn, Rome, Varsovie	Entretien Couve de Murville-Naszkowski, vice-ministre des Affaires étrangères polonais, le 11 février : « plan » Gomulka ; rapports germano-polonais ; conflit sino-soviétique ; situation en Asie du Sud-Est.	T.	89
		4) La Roumanie		
1964 29 février	Bucarest à Paris	Entretien entre l'Ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères roumain après l'élévation de la Légation de France au rang d'ambassade.	T.	124
14 avril	Paris	État des relations franco-roumaines.	N.	174
20 mai	Bucarest à Paris	Audience de congé accordée par M. Maurer, président du Conseil des ministres, à l'ambassadeur de France : politique extérieure roumaine ; voyage à Pékin de M. Maurer ; querelle sino-soviétique.	T.	230
		5) La Yougoslavie		
1964 6 janvier	Belgrade à Paris	Réactions yougoslaves au message du général de Gaulle à l'occasion du Nouvel An, où il met en cause la Yougoslavie.	T.	12
22 juin	*Idem*	Voyage en Yougoslavie de M. Joxe, venu signer un accord culturel. Entretien Joxe-Tito, le 20 juin : politique française en Extrême-Orient ; Chypre ; rapports économiques ; coopération franco-algérienne.	T.	271
23	*Idem*	Entretien Joxe-Bakaric, conseiller de M. Tito : évolution du monde socialiste ; relations germano-yougoslaves.	T.	273

III. - L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1964				
24 mars	Paris	Évolution de l'UAM en UAMCE.	N.	153
29 avril	*Idem*	Attitude de l'UAMCE dans les organisations internationales : ONU ; conférences des institutions spécialisées ; conférence mondiale sur le Commerce et le Développement ; commission économique pour l'Afrique.	N.	201
		B. LE MAGHREB		
		1) L'Algérie		
1964				
3 janvier	Alger à Paris	Discours-programme de M. Boumaza : situation économique algérienne très mauvaise ; maintien de la position particulière de la France ; refus algérien d'être un simple exportateur de matières premières.	T.	1
15 février	*Idem*	De la coopération entre l'URSS et l'Algérie.	T.	92
20	*Idem*	Projet d'invitation au général de Gaulle à se rendre en visite officielle. Bref aperçu des relations franco-algériennes.	T.	108
21	*Idem*	Projet de convention de main-d'œuvre entre la France et l'Algérie. Problème de l'émigration de la main d'œuvre algérienne vers la France.	T.	111
12 mars	*Idem*	Du budget d'équipement de l'Algérie et des problèmes soulevés par son financement, en particulier le volume de l'aide française en 1964.	T.	137
13	Paris	Entretien de Gaulle-Ben Bella au château de Champs, le 13 mars. Vues algériennes : situation actuelle et avenir de l'Algérie ; industrialisation ; importance du pétrole ; mise en valeur des terres après le départ des colons ; aide financière de la France. Insistance du Général sur le pétrole et les bases sahariennes.	C.R.	140

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 31 mars	Moscou à Paris	Des aspects des relations soviéto-algériennes, à la suite de l'entretien de l'ambassadeur d'Algérie à Moscou avec M. Khrouchtchev et à la veille de la visite en URSS de M. Ben Bella.	T.	158
31	Alger à Paris	Remarques de l'ambassadeur de France à la suite du congrès de l'autogestion à Alger : mise en pratique des suggestions apportées aux motions ; sévères critiques contre la presse capitaliste et les banques étrangères ; confirmation de la marche vers un socialisme intégral. Pessimisme des Français restés en Algérie.	T.	159
8 avril	*Idem*	Projet d'avant-programme de la commission de préparation du congrès FLN : aperçu historique du mouvement de libération ; paix de compromis d'Évian et ses réaménagements ; affirmation de l'abolition définitive du capitalisme ; arabisation.	T.	168
16	*Idem*	Perspectives de l'action culturelle française en Algérie.	T.	179
16	*Idem*	À la veille de l'ouverture du congrès FLN à Alger, mécontentement de l'armée sur l'insuffisance du nombre des délégués militaires ; menace de démission de M. Boumediene et de quatre ministres ; opposition de plus en plus vive de M. Boumediene et de l'armée à M. Ben Bella.	T.	180
20	*Idem*	De l'assistance technique française à l'Algérie, de ses difficultés depuis la socialisation et la nationalisation des terres appartenant aux colons français.	T.	184
21	*Idem*	Réflexions sur le congrès FLN d'Alger : réaffirmation de l'orientation socialiste ; application totale de la réforme agraire ; extension de l'autogestion ; nationalisation du commerce extérieur, des banques et des transports ; formation d'une alliance anti-impérialiste entre les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ; politique de non-alignement ; évacuation rapide des forces militaires étrangères et arrêt des essais nucléaires.	T.	187

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
25 avril	Paris à Londres	Mise au point du Quai d'Orsay sur la question des bases françaises en Algérie selon les dispositions des accords d'Évian. Évacuation accélérée des dernières troupes françaises, sauf Mers el-Kébir et les bases sahariennes.	T.	195
8 mai	Moscou à Paris	Bilan du voyage en URSS de M. Ben Bella : reconnaissance du rôle de l'URSS dans la lutte anti-coloniale ; renforcement des liens soviéto-algériens ; création d'un institut du pétrole et du gaz, rendant ainsi les négociations plus difficiles avec la France dans ce domaine.	T.	214
11	Washington à Paris	De la politique américaine trop optimiste vis-à-vis de l'Algérie. Pour éviter que le Maroc ne devienne la proie de l'Algérie, Washington serait prêt à l'aider financièrement.	T.	223
21	Alger à Paris	Entretien Ben Bella-ambassadeur de France : diversification de la coopération ; politique algérienne de non-alignement ; orientation anti-française de la presse algérienne ; bases françaises au Sahara ; rôle de certains services français dans l'agitation des Touaregs ; dénucléarisation de la Méditerranée.	T.	232
25	*Idem*	Des livraisons de matériel militaire soviétique à l'Armée nationale populaire (ANP, anciennement ALN). Objectif de l'URSS : faire de l'Algérie le point d'application de leurs efforts en matière de politique africaine. Pour Boumediene: faire de l'ANP une force susceptible d'arbitrer les luttes politiques en Algérie.	T.	236
8 juin	*Idem*	Réunion à Alger des consuls de France : difficultés des Algériens victimes de dommages physiques et qui ont montré leur attachement à la France ; aide apportée par l'ambassade et demande de l'ambassadeur d'un texte réglementaire afin de résoudre ce problème.	T.	247
9	*Idem*	De l'ANP : montée en puissance ; réalisme ; désaccord entre armée et pouvoir.	T.	250
13	Moscou à Paris	Précisions données par l'ambassadeur d'Algérie au sujet du séjour de M. Ben Bella en URSS.	T.	255

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
22 juin	Washington à Paris	Conversation Alphand-Guellal, ambassadeur d'Algérie à Washington: détérioration des relations américano-algériennes ; incompréhension américaine devant la politique de non-alignement d'Alger ; mécontentement américain à la suite des voyages de M. Ben Bella dans les pays communistes et du soutien à Cuba ; reproche algérien à la CIA, accusée de soutenir l'opposition au régime actuel.	T.	270
23	Alger à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et le chef de la délégation algérienne pour la négociation sur les hydrocarbures.	T.	272
		2) Le Maroc		
1964				
21 janvier	Rabat à Paris	Entretien de Leusse-Guédira : réaction marocaine à la procédure proposée pour débloquer l'aide française.	T.	39
22	*Idem*	Suggestion par l'ambassadeur de France d'une aide militaire supplémentaire gratuite, à la suite d'une démarche marocaine auprès de quatre pays occidentaux (dont la France).	T.	40
5 mai	Paris	Directives du Ministre sur l'aide au Maroc.	N.	208
21	*Idem*	Entretien Couve de Murville-Balafrej : Israël et les réfugiés palestiniens.	C.R.	227
22	Paris à Rabat	Communication de M. Balafrej à M. Couve de Murville sur les résultats de la conférence des souverains et chefs d'État arabes du Caire.	T.	235
		3) La Tunisie		
1964				
15 janvier	Tunis à Paris	De la réforme agraire.	T.	27
20	*Idem*	Entretien général Billotte-Bourguiba : insistance du Président sur l'importance des rapports bilatéraux.	T.	36

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
13 avril	*Idem*	De la participation de la Tunisie dans le commandement arabe unifié.	T.	172
29	*Idem*	Entretien Sauvagnargues-Slim : explications tunisiennes embarrassées à la suite du discours de M. Bourguiba sur la reprise des terres aux colons français. Mise en garde de M. Sauvagnargues.	T.	199
2 mai	Paris à Tunis	Étonnement de Paris devant le revirement tunisien quant à la question de la reprise des terres.	T.	204
8	Tunis à Paris	Des conséquences dans les rapports franco-tunisiens du discours de M. Bourguiba sur la reprise des terres.	T.	216
9	*Idem*	Maintien par M. Bourguiba des termes de son discours. Examen par M. Sauvagnargues des mobiles de M. Bourguiba.	T.	218
10	Paris à Tunis	Refus de Paris de réviser les accords de 1960 et 1963. Si Tunis prend d'autres initiatives sur le sort des terres, la France en tirerait les conséquences sur l'application d'autres accords.	T.	219
2 juin	Tunis à Paris	Vues de l'ambassadeur de France sur les mesures de rétorsion à appliquer à l'expropriation des agriculteurs français.	T.	243
9	Paris	Mesures de rétorsion économique et financière de la France à l'égard de la Tunisie, suite à l'expropriation des agriculteurs français.	N.	249
10	Tunis à Paris	Bourguiba espère une reprise du dialogue avec la France, suite à la dénonciation par Paris de la convention de 1959.	T.	251
13	*Idem*	Endettement des agriculteurs français expropriés. Risque d'entrave aux départs, car les banques créancières ont le droit de s'y opposer.	T.	256

C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE

1) Le Burundi

1964				
25 février	Paris à Bujumbura	Entretiens Habib-Deloncle-Ngendandumwe le 17 février à Paris : coopération culturelle et technique ; projet d'accord économique et financier.	T.	116

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) Le Congo (Léopoldville)		
1964				
10 mars	Paris à Bruxelles, Léopoldville, Brazzaville	Conversation Couve de Murville-Adoul : situation politique et économique au Congo ; coopération franco-congolaise.	T.	135
13	Léopoldville à Paris	Entretien entre les ambassadeurs de France et de Belgique : coopération franco-congolaise ; craintes belges devant l'envoi d'experts et d'enseignants français.	T.	139
18	*Idem*	Conversation entre l'ambassadeur de France, M. Mobutu et le chef d'État-major de l'armée congolaise : demande d'une assistance française en matière de formation militaire et en matériels.	T.	146
31	*Idem*	Entretien entre le secrétaire d'État américain Harriman et l'ambassadeur de France : différentes aides au Congo ; situation au Katanga ; classe politique congolaise ; aide militaire française à l'armée congolaise ; rôle du Portugal dans la crise congolaise.	T.	157
29 avril	Paris à Léopoldville	Visite de M. Adoula à Paris : coopération culturelle et technique ; évolution politique du Congo.	T.	197
13 mai	Paris	Situation au Congo-Léopoldville et relations avec la France.	N.	224
25 juin	*Idem*	Situation au Congo-Léopoldville à la veille du retrait des troupes de l'ONU, le 30 juin, alors que les troubles s'étendent dans les provinces orientales, que l'armée se désagrège et que la législature se termine à la même date.	N.	280
		3) Le Gabon		
1964				
19 février	Paris aux représentants diplomatiques de la France dans les pays africains et malgache d'expression française	De la tentative de coup d'État à Libreville les 18 et 19 février : faits ; explication de l'intervention des forces françaises pour délivrer le président Léon M'Ba.	T.	102

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964 20 février	Libreville à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France, le général commandant les forces françaises et le président gabonais après le retour à la légalité : commentaires sur les événements ; entourage du président ; conditions de l'intervention française.	T.	106
21	Moscou à Paris	De l'intervention des troupes françaises au Gabon en faveur de Léon M'Ba, très vivement critiquée par la presse soviétique.	T.	112
27	Libreville à Paris	Causes et leçons de la crise gabonaise.	D.	119
28	*Idem*	Lettre de remerciement de Léon M'Ba au général de Gaulle pour le concours des forces françaises au rétablissement de l'ordre à Libreville. Des rapports franco-gabonais à la suite de ces événements.	L.	121
		4) La Guinée		
1964 29 avril	Conakry à Paris	Premières impressions de M. Koenig, nommé ambassadeur en janvier 1964.	D.	202
8 mai	*Idem*	Entretien Koenig-Sekou Touré : désir de la Guinée de reprendre une coopération sérieuse et amicale avec la France.	T.	215
		5) Le Kenya		
1964 5 février	Paris	Des relations franco-kenyanes.	N.	71
		6) La Rhodésie du Nord		
1964 20 mai	Paris	Entretien Pompidou-Kaunda : demande par la Rhodésie d'une aide économique dans la perspective de son indépendance.	C.R.	229

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		7) Le Rwanda		
1964 12 février	Paris	Situation au Rwanda et au Burundi. Relations entre les deux pays.	N.	88
		8) Le Togo		
1964 6 mars	Paris	Entretien de Gaulle-Grunitzky, à Paris le 6 mars : reconstitution de l'unité nationale togolaise ; accords de coopération avec la France ; plan quinquennal togolais ; politique extérieure du Congo.	C.R.	133

IV. - LE PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. PROCHE-ORIENT		
		1) Israël		
1964				
3 février	Paris à Washington	Entretien Meir-Couve de Murville, à Paris le 3 février : inquiétude de Golda Meir devant l'attitude de Nasser ; problème de l'utilisation des eaux ; attitude de M. Khrouchtchev ; comportement de la Chine à l'égard d'Israël.	T.	69
11	Paris	Des livraisons françaises d'uranium à Israël et des raisons de leur interruption ; réacteur de Dimona ; dessalement de l'eau de mer.	N.	86
12 mars	*Idem*	Relations franco-israéliennes dans les domaines politique, culturel, économique.	N.	138
27 juin	Général de Gaulle à M. Ben Gourion	Réponse du général de Gaulle.	L.	284
29	Paris	Entretien de Gaulle-Eshkol.	C.R.	286
		2) La Jordanie		
1964				
3 mai	Paris	Relations économiques franco-jordaniennes.	N.	205
9	*Idem*	Entretien du général de Gaulle avec le roi Hussein.	C.R.	217
		3) Le Liban		
1964				
15 juin	Général de Gaulle au président Chehab	Réponse du général de Gaulle à la lettre de M. Chehab du 23 mai : regret du président libanais de n'avoir pu se rendre en France pour des raisons d'équilibre avec les pays arabes ; son intention de ne pas se représenter à la présidence de la République.	L.	257

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) La Libye		
1964 6 février	Paris	Rapports franco-libyens dans les domaines économique, culturel, militaire influençant les relations politiques.	N.	78
		5) La République arabe unie (RAU)		
1964 3 janvier	Paris	Relations culturelles entre la France et la RAU : situation des établissements français. Contentieux sur les biens français. Difficultés dans les relations politiques. Relations commerciales.	N.	3
4	*Idem*	Entretien de Gaulle-El-Naggar, ambassadeur de la RAU à Paris.	C.R.	4
18 juin	Le Caire à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères de la RAU : depuis les accords d'Évian, la RAU ne désire pas contrecarrer l'action française en Afrique ; dans la question israélienne, souhait de la neutralité de Paris ; poursuite des discussions sur le contentieux et les établissements français.	T.	265
24	Paris	Relations franco-égyptiennes depuis la reprise des relations diplomatiques : culturelles, économiques, politiques ; influence de la RAU en Afrique et au Proche-Orient ; contentieux né des accords de Zurich.	N.	274
		6) Le Yémen		
1964 3 mars	Général de Gaulle à l'Imam	En réponse à une lettre de l'Imam annonçant l'envoi d'un émissaire, réaffirmation du Général sur la neutralité de la France.	L.	126
		B. MOYEN-ORIENT		
		1) L'Iran		
1964 28 mai	Téhéran à Paris	Audience accordée par le Shah à M. Vedel : coopération franco-iranienne ; situation en Afrique du Nord ; désir du Shah de rencontrer Hassan-II.	T.	242

V. - L'ASIE DU SUD ET DU SUD-EST L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'ASIE DU SUD ET DU SUD-EST				
1) Généralités				
1964				
4 mars	Paris à Washington	Conversation entre M. Couve de Murville et l'ambassadeur des États-Unis sur la politique américaine dans le Sud-Est asiatique.	T.	129
15 avril	Manille à Paris	Conseil des ministres de l'OTASE du 13 au 15 avril à Manille : défense des Américains de leur politique en ex-Indochine.	T.	175
15	*Idem*	Conseil des ministres de l'OTASE : l'intransigeance du secrétaire d'État américain oblige la France à se désolidariser des autres délégations au sujet du Sud-Vietnam.	T.	177
6 juin	Paris à Washington	Compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Ball, sous-secrétaire d'État américain, au sujet de l'Asie du Sud-Est.	T.	245
11	*Idem*	Réponse du général de Gaulle à une lettre du président Johnson du 4 juin, au sujet de la situation dans l'ex-Indochine.	T.	253
24	Washington à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et des responsables de la politique étrangère américaine : insistance américaine pour faire comprendre à la Chine que Washington ne peut accepter une défaite au Laos et au Vietnam.	T.	275
2) Le Cambodge				
1964				
6 janvier	Phnom Penh à Paris	Audience accordée par le prince Sihanouk au ministre français des Armées : politique de neutralité du Cambodge ; aide culturelle et militaire de la France.	T.	5
7	*Idem*	Demande cambodgienne d'une aide financière française.	T.	13

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
8 janvier	*Idem*	Propositions françaises d'aide au Cambodge dans les domaines militaire, culturel et technique.	T.	14
18	*Idem*	Satisfaction du prince Sihanouk sur les propositions françaises. Reste à discuter le problème de l'aide financière de la France.	D.	34
20 février	*Idem*	Devant le refus américain d'une nouvelle conférence de Genève à 14 sur la neutralité du Cambodge, menace du prince Sihanouk de rompre avec Washington et de traiter avec Hanoï et Pékin. Nouvelle proposition du Prince sur la tenue d'une conférence pour tenter un rapprochement avec les Occidentaux.	D.	105
14 mars	Paris à Phnom Penh	Désapprobation française concernant la décision du prince Sihanouk de négocier avec Hanoï un accord sur les frontières et un traité d'amitié.	T.	141
21 avril	Paris	Positions des divers États concernés par une éventuelle conférence sur la neutralisation du Cambodge.	N.	186
23	*Idem*	Des projets du prince Sihanouk d'une conférence internationale sur le Laos, le Cambodge et le Sud-Vietnam et de celle sur la neutralisation du seul Cambodge. Leur peu de chance d'aboutir.	N.	190
5 mai	Paris à Phnom Penh	Réponse du général de Gaulle à la lettre du prince Sihanouk du 22 avril. Attitude favorable de la France à la convocation d'une nouvelle conférence de Genève sur l'ensemble des problèmes indochinois.	L.	207
17 juin	Paris	Le problème de la neutralisation du Cambodge depuis la demande du prince Sihanouk en 1962 d'une conférence internationale sur ce sujet.	N.	262
25	*Idem*	Entretiens franco-cambodgiens : aide militaire et économique de la France ; projet d'une conférence sur la neutralité du Cambodge. Du conseil du général de Gaulle au prince Sihanouk de refuser un contrôle de la frontière khméro-Vietnamienne par l'ONU, celle-ci étant dominée par les États-Unis.	C.R.	277

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) Le Laos		
1964				
19 février	Vientiane à Paris	Des renseignements sur les opérations de parachutages au Laos menées clandestinement par les Américains.	D.	101
5 mars	*Idem*	Du souhait du Pathet Lao, du Nord-Vietnam et de l'URSS sur l'augmentation de l'aide française aux neutralistes, afin que ceux-ci se dégagent de l'emprise du général Phoumi et des Américains.	T.	130
3 avril	Paris	Situation au Laos : relations entre les diverses tendances laotiennes ; attitudes des coprésidents de la conférence de Genève et des membres de la CIC ; politiques des États-Unis, de la RDVN, de la Chine et du Cambodge.	N.	163
19	Vientiane à Paris	Du souhait des ambassadeurs de France, d'Australie, du Royaume-Uni et du chargé d'affaires américain de voir leurs gouvernements ne pas reconnaître le comité révolutionnaire issu du coup d'État de la droite laotienne.	T.	183
24	Paris à Washington	Des vues françaises sur la soumission du prince Souvanna Phouma aux auteurs du coup d'État, encouragée par certains services américains en dépit des positions du Département d'État : fin des accords de 1962 sur la neutralité du Laos, division du pays en deux blocs, extension au Laos du conflit Vietnamien.	T.	193
24	Washington à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'État américain au sujet du Laos : attitude favorable de ce dernier sur le rétablissement d'un gouvernement d'union nationale et l'application des accords de Genève de 1962.	T.	194
4 mai	Paris à Vientiane	Refus de la France de cautionner la fusion de la droite et des neutralistes et la tentative de réconciliation avec le Pathet Lao. Mais acceptation française de remettre ses experts à la disposition de l'administration laotienne, afin de soutenir le prince Souvanna Phouma dans cette entreprise.	T.	206

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
19 mai	*Idem*	Doutes de la France sur l'utilité de son intervention auprès de Pékin au sujet du Laos. Mais position favorable à l'organisation de consultations à 14 dans le cadre des accords de Genève de 1962.	T.	228
21	Paris à Pékin, New Delhi, Varsovie, Ottawa, Rangoon, Bangkok, Saigon, Phnom Penh, Hanoï	De l'attitude très favorable de la France à la réunion d'une conférence internationale sur le Laos. Des premières réactions à son initiative.	T.	233
22	Washington à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et les responsables américains au sujet du Laos. Conditions posées par les Américains à la réunion éventuelle d'une conférence sur le Laos. Mesures militaires américaines au Laos.	T.	234
8 juin	Vientiane à Paris	Jugement de l'ambassadeur de France à Vientiane sur la politique américaine au Laos.	T.	246
		4) Le Pakistan		
1964				
24 mars	Paris	Entretien Couve de Murville-Bhutto : Cachemire ; relations pakistano-indiennes et sino-indiennes ; attitude américaine en Asie ; rôle de l'URSS ; question du Vietnam.	C.R.	151
		5) Le Sud-Vietnam		
1964				
6 janvier	Saigon à Paris	De la véritable signification de l'agitation anti-française dans les milieux étudiants sud-Vietnamiens.	T.	6
21	*Idem*	Attitude plus souple du gouvernement sud-Vietnamien à la nomination par Paris d'un nouvel ambassadeur à Saigon.	T.	38

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
23	*Idem*	Demande pressante par le chargé d'affaires de France d'une déclaration officielle démentant les accusations de « neutralisme » faites à Paris. Sinon, risques de représailles contre les intérêts économiques et culturels français.	L.	45
30	*Idem*	Du nouveau coup d'État à Saigon qui a pour résultat d'écarter du pouvoir des officiers pro-français.	T.	59
2 février	Paris à Washington	De la neutralisation du Sud-Vietnam : unique et peu probable façon d'éviter à terme une victoire complète des communistes Vietnamiens.	T.	67
17	Saigon à Paris	Analyse par un collaborateur du général Minh de l'action américaine lors du coup d'État du 30 janvier.	T.	95
19	Washington à Paris	Déclarations contradictoires de l'administration américaine sur le Vietnam : impossibilité d'opter publiquement pour un engagement direct dans la guerre ou pour un retrait du Sud-Vietnam.	T.	103
15 mars	Saigon à Paris	Des renseignements français sur le rapport de la mission McNamara : augmentation de l'aide américaine au Sud-Vietnam ; empêchement d'un nouveau coup d'État à Saigon ; non-éventualité pour l'instant de porter la guerre au Nord-Vietnam.	T.	142
10 avril	Paris	Situation politique et militaire au Sud-Vietnam. Relations franco-sud-vietnamiennes.	N.	170
12	Manille à Paris	Entretien Couve de Murville-ministre des Affaires étrangères sud-Vietnamien. De la neutralité du Vietnam vue par la France. Du rôle de la France au Vietnam. Des relations du Sud-Vietnam avec le Cambodge et le Laos.	C.R.	171 I et II
11 mai	Paris	De la possibilité de négocier pour la France, via la RDVN, un *modus vivendi* avec le FLN sud-Vietnamien pour les planteurs français d'hévéas.	N.	222

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'EXTRÊME-ORIENT		
		1) La Chine (Pékin)		
1964				
15 janvier	Washington à Paris	Violente réaction américaine à la reconnaissance possible par la France du gouvernement de Pékin.	T.	26
18	Moscou à Paris	« Satisfaction » soviétique à la décision de Paris d'établir des relations diplomatiques avec la Chine populaire.	T.	33
18	Washington à Paris	Remise au Département d'État de la réponse française à la note de protestation américaine relative à l'intention de Paris de reconnaître le gouvernement de Pékin. Réactions de M. Rusk.	T.	35
25	Vientiane à Paris	Approbation par toutes les tendances politiques laotiennes de la reconnaissance française de la Chine populaire.	T.	46
26	Paris à Saigon	Arguments que le représentant français à Saigon doit développer auprès du gouvernement sud-Vietnamien pour justifier la reconnaissance de la Chine communiste par Paris.	T.	47
28	Saigon à Paris	Réactions du gouvernement sud-Vietnamien à la reconnaissance par la France de la Chine populaire.	T.	51
31	Téhéran à Paris	Approbation iranienne de la reconnaissance par la France de la Chine populaire.	T.	63
6 février	Paris	Réactions de Bonn à la reconnaissance par la France du gouvernement de Pékin.	N.	76
4 avril	Moscou à Paris	Examen de deux passages du rapport Souslov touchant aux relations de la Chine populaire avec les pays occidentaux et notamment la France.	T.	165
19 juin	Paris	Audience de Huang Chen par le général de Gaulle : situation en Asie et notamment en Asie du Sud-Est, où il serait souhaitable d'en revenir à l'application stricte des accords de Genève de 1954.	C.R.	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) La Corée du Sud		
1964 1er avril	Paris à Séoul	Entretien Couve de Murville-Chung Il Kwon : Séoul souhaite savoir si Paris a l'intention de reconnaître la Corée du Nord, comme elle l'a fait avec la Chine populaire. Dénégation de la France et appui aux efforts de réunification entrepris dans le cadre des Nations Unies.	T.	160
		3) L'Indonésie		
1964 4 avril	Paris	Conversations franco-indonésiennes : situation dans le Sud-Est asiatique et notamment question de la Malaisie ; relations commerciales ; OTASE ; participation française à la reconstruction économique de l'Indonésie.	C.R.	164 I et II
		4) Le Japon		
1964 7–8 avril	Tokyo à Paris	Conversations franco-japonaises entre MM. Pompidou et Ikeda le 7 avril, et MM. Couve de Murville et Ohira le 8 : reconnaissance de la Chine populaire par la France et perspectives des relations franco-chinoises ; situation dans le Sud-Est asiatique ; questions européennes; désarmement ; politique franco-soviétique ; relations commerciales franco-japonaises.	C.R.	167 I et II

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1) Le Canada		
1964				
7 janvier	Paris	Entretien Couve de Murville-Paul Martin : répercussions de la reconnaissance de la Chine populaire à l'ONU ; situation de Taïwan, du Vietnam et du Laos ; situation en Allemagne ; non-dissémination nucléaire ; établissement problématique de relations diplomatiques avec la Mongolie ; GATT ; possible adhésion du Canada à l'OEA ; modeste assistance française en Amérique latine.	C.R.	28
15	*Idem*	Entretien de Gaulle-Pearson : inquiétude canadienne sur le manque de stabilité politique américaine ; insistance du Général sur l'importance d'une défense européenne ; importance du maintien de l'Alliance atlantique pour le Canada ; développement des échanges franco-canadiens ; rapports Est-Ouest et fermeté préconisée par M. de Gaulle envers les pays communistes ; annonce du prochain établissement de relations diplomatiques de la France avec Pékin.	C.R.	29
16	*Idem*	Entretien de Gaulle-Pearson : évolution interne du Canada et intérêt de la France pour le Québec ; négociations économiques multilatérales ; reconnaissance de la Chine populaire par Paris ; intérêt de l'ONU pour le Canada.	C.R.	30
16	*Idem*	Entretien Pompidou-Pearson : OTAN ; caractère binational du Canada ; position vis-à-vis du voisin américain ; demande mondiale croissante de produits alimentaires favorable au Canada ; abaissement des tarifs douaniers des pays du Marché commun ; augmentation des échanges commerciaux franco-canadiens.	C.R.	31
1er février	Ottawa à Paris	Mission française au Canada afin d'examiner les possibilités de l'installation éventuelle d'agriculteurs français rapatriés d'Algérie.	T.	65

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
11 mai	La Haye	Entretien Couve de Murville-Paul Martin à la veille de l'ouverture de la session ministérielle du Conseil de l'Alliance atlantique à La Haye.	C.R.	220
		2) Les États-Unis		
1964				
7 janvier	Washington à Paris	Entretien Alphand-Rusk : Cambodge ; Marché commun ; document allemand sur la question allemande soumis au Groupe des ambassadeurs ; note soviétique du 31 décembre 1963 ; Cuba.	T.	11
15	*Idem*	Entretien Alphand-Bundy sur les différents problèmes internationaux d'intérêt commun : Chine, Sud-Est asiatique, désarmement.	T.	25
30	*Idem*	Du contraste grandissant entre la situation intérieure assez favorable et les difficultés extérieures des États-Unis.	T.	61
17 février	*Idem*	Entretien Alphand-Harriman : désir apparent des Américains de reprendre avec les Français des échanges de vues d'ordre général.	T.	98
20	*Idem*	De l'absence de ligne directrice et de coordination dans la mise en œuvre de la politique étrangère américaine.	T.	109
24 mars	*Idem*	Entrevue Alphand-Johnson : approbation américaine au renforcement des liens franco-mexicains ; Johnson ne condamne pas la reconnaissance par Paris de Pékin ; demande d'éclaircissements sur ce que Paris entend par régime de « neutralité » pour le Vietnam.	T.	150
2 avril	Paris	Entretien de Gaulle-Bohlen : demande américaine de soutien public par Paris à la politique de Washington au Vietnam et refus français.	C.R.	161
15	Washington à Paris	Évolution de l'opinion américaine à l'égard de la politique française.	T.	178
6 mai	*Idem*	De l'appréciation de la politique étrangère des États-Unis.	T.	212
20	*Idem*	Portrait du président Johnson après six mois de pouvoir.	T.	231

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1964				
26 mai	*Idem*	Des difficultés de la politique américaine en Europe orientale.	T.	238
26	*Idem*	Politique du président Johnson en Amérique latine.	T.	239
26	*Idem*	Analyse des relations « spéciales » anglo-américaines au début de 1964.	T.	240

B. L'AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD

1) Le Mexique

1964				
16, 17 et 18 mars	Paris	Conversations à Mexico entre le général de Gaulle et M. Mateos les 16 et 17 mars et entre le général de Gaulle et M. Diaz Ordaz, le 18 : questions économiques ; coopération entre les pays du Marché commun et de l'Amérique latine ; reconnaissance de la Chine par la France.	C.R.	144 I, II et III
20	Washington à Paris	Commentaires américains à l'issue du voyage du général de Gaulle au Mexique.	T.	148

2) Le Panama

1964				
13 janvier	Washington à Paris	Du problème de Panama : étonnements de l'opinion ; difficultés de l'administration américaine à la suite des graves incidents du 10 janvier 1964.	T.	22

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1964

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

1

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 13 à 19. *Alger, 3 janvier 1964.*

(*Reçu* : 14 h. 12).

Rendant compte dans mon télégramme no 8772[1] du discours prononcé la veille à l'Assemblée nationale par M. Boumaza[2] à l'occasion du débat sur le budget de 1964, j'avais souligné qu'il s'agissait là bien plus d'un discours-programme de politique économique que d'un exposé financier.

L'examen de la situation économique très mauvaise du pays poussait le ministre au réalisme[3], la proximité du congrès du FLN[4] lui imposait en même temps de maintenir une ligne socialiste inattaquable. M. Boumaza a habilement tenu les deux bouts de la chaîne en démontrant en termes marxistes la nécessité d'une phase de consolidation ou, comme il préfère le dire, « d'organisation » des premières conquêtes de la révolution.

C'est ainsi que pour justifier au nom du socialisme le maintien, dans cette phase, des privilèges consentis à la France par les accords d'Évian[5],

[1] Du 31 décembre 1963, non retenu. À compléter par le télégramme d'Alger nos 23 à 30 du 3 janvier 1964, non reproduit, donnant le compte rendu de la deuxième séance de débat sur le budget algérien de 1964.

[2] M. Bachir Boumaza, ministre algérien de l'Économie nationale. Son discours constitue un essai d'élaboration d'une doctrine économique.

[3] Sur le développement de la misère en Algérie, se reporter au télégramme d'Alger du 27 janvier, nos 623–631, non reproduit.

[4] Le 16 avril 1964.

[5] Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962. voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 91 (et notes).

il a été conduit à montrer qu'ils avaient pour contrepartie des avantages que l'Algérie pouvait utiliser pour accéder plus tôt à une indépendance économique, qui lui permettrait alors de mettre fin à tout privilège.

Ce raisonnement se trouvait déjà esquissé dans le programme de Tripoli[1]. Pour la première fois, le 30 décembre, il a été développé par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions.

Les déclarations de M. Boumaza présentant une certaine importance au moment où vont reprendre ou s'engager les diverses conversations prévues lors de son dernier voyage à Paris, je crois utile de les reproduire ci-dessous *in extenso*, en modifiant seulement, pour restituer la logique du raisonnement, l'ordre des paragraphes.

« Nous sommes prêts, a déclaré M. Boumaza, à reconnaître la réalité en maintenant à la France une position particulière pendant la phase d'organisation.

Mais si nous acceptons de bonne grâce ces préférences, c'est parce que nous les jugeons réalistes et tolérables et qu'elles sont la contrepartie d'une aide financière importante[2] et de débouchés avantageux. Mais nous les voulons passagères et les avantages qui les compensent doivent être utilisés pour les faire disparaître. C'est ainsi que les sur-prix obtenus de la France doivent servir à consolider notre économie et à conquérir d'autres marchés étrangers. En un mot, sans remettre en cause le principe de la coopération préférentielle, il faut en bannir les conséquences économiques irrationnelles et en préparer techniquement la disparition et son remplacement par une coopération amicale égalitaire ».

Au nombre des préférences que l'Algérie est prête, dans ces conditions, à consentir encore à la France, M. Boumaza a cité le tarif douanier qui « peut être plus favorable à l'égard des produits français qu'à l'égard des autres produits étrangers », et « le régime privilégié des transferts ». Au sujet du tarif douanier, il a ajouté toutefois la précision suivante : « Des accroissements des droits de douane ou des prohibitions doivent être décidés chaque fois que des raisons précises les légitiment ».

De la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, M. Boumaza a déclaré qu'elle constituait aux yeux de l'Algérie « un des facteurs essentiels à son développement » et qu'elle pouvait en même temps constituer « une des bases essentielles de la coopération franco-algérienne », pourvu que « les situations anachroniques soient dépassées pour rechercher des perspectives à long terme fondées sur des relations mieux équilibrées ». L'Algérie, a-t-il ajouté, « ne peut demeurer le classique marché colonial exportateur de matières premières, que ce soit le gaz, le pétrole ou les produits miniers »[3].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Programme politique présenté par M. Ben Bella le 27 mai 1962 à Tripoli. Se reporter à *D.D.F.*, 1962-I, n° 175 (et notes).

[2] En 1963, la France accorde à l'Algérie, au titre de la coopération économique et financière, une aide globale d'un milliard de francs.

[3] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n°s 168, 195, 204, 223.

2

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET L'AMBASSADEUR D'URSS À PARIS,

le 3 janvier 1964

Au cours de l'entretien[1], M. Vinogradov, qui avait pris part, peu de temps auparavant, aux travaux du Comité central du parti communiste soviétique, a souligné l'importance primordiale que M. Khrouchtchev attache présentement au développement de l'industrie chimique. Ce sujet avait constitué le thème principal des délibérations du Comité central. C'est un fait, a souligné M. Vinogradov, que les résultats obtenus jusqu'à présent dans son pays en matière de production agricole ont été profondément décevants. Le rendement moyen des exploitations serait de l'ordre de huit quintaux à l'hectare. C'est pourquoi le gouvernement soviétique doit à tout prix développer la production des engrais. M. Vinogradov s'est entretenu avec M. Giscard d'Estaing, qui doit se rendre prochainement à Moscou, du concours que l'économie soviétique pourrait trouver auprès de nos industries d'équipement pour l'installation d'usines de produits chimiques. Des contacts ont d'ailleurs déjà été pris à ce sujet avec des industriels français.

S'agissant de la Chine, le général de Gaulle a fait valoir qu'il ne serait pas raisonnable d'abandonner à lui-même ce vaste empire famélique.

M. Vinogradov a observé que son gouvernement en était bien d'accord et qu'il n'avait pas ménagé ses efforts pour venir en aide à la Chine. Mais celle-ci ne lui en savait aucun gré. Elle s'était lancée inconsidérément dans l'aventure des « communes » contre l'avis de l'Union soviétique. Elle considérait aujourd'hui la Russie comme un pays repu, en voie de s'embourgeoiser.

Comme le général de Gaulle insistait à nouveau sur la nécessité de ne pas laisser la Chine dépérir et marquait qu'il y avait là un devoir de solidarité s'imposant à la race blanche dans son ensemble, M. Vinogradov a gardé le silence.

Au cours de l'entretien, l'ambassadeur de l'Union soviétique a demandé au général de Gaulle s'il n'avait pas l'intention de se rendre en Russie où il était assuré du meilleur accueil. Le Général a répondu qu'une telle éventualité n'était pas exclue, mais que l'opportunité d'une telle visite ne lui apparaissait pas aujourd'hui très clairement.

(Cabinet du Ministre Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

[1] Entretien demandé principalement par l'ambassadeur d'URSS pour remettre au Président de la République un message de Khrouchtchev, daté du 31 décembre 1963 et destiné aux chefs d'État et de gouvernement, au sujet de la renonciation du recours à la force pour le règlement des litiges territoriaux. Le texte original de ce message paraît dans les *Izvestia* du 3 janvier 1964 et en traduction française dans la *Documentation française*, Articles et Documents, n° 1485, du 23 janvier 1964, Textes du jour.

3

NOTE DU SERVICE DU LEVANT

Les relations entre la France et la République Arabe Unie

N.[1] *Paris, 3 janvier 1964.*

L'expérience poursuivie par notre chargé d'affaires[2], depuis son arrivée au Caire au mois de mai dernier, permet de penser que les dirigeants égyptiens désirent améliorer les relations entre les deux pays. Ils ont multiplié les déclarations de bonne volonté et se sont montrés disposés à ouvrir le dialogue. Bien qu'assez limités, les résultats obtenus ne sont nullement décourageants, dans les deux domaines où s'est exercée l'action de notre chargé d'affaires.

C'est ainsi qu'un arrangement provisoire a pu être conclu en ce qui concerne le fonctionnement des établissements de la Mission laïque française et le retour de nos professeurs. Ce n'est certes pas une solution définitive ni entièrement satisfaisante. Aucune décision n'est encore intervenue sur le fond et le statut de ces établissements demeure incertain. Cet arrangement constitue cependant une base à partir de laquelle devront être élaborées des formules nous permettant de veiller à la bonne marche des études en ce qui concerne, notamment, le respect des programmes et l'enseignement de notre langue.

En ce qui concerne la liquidation du contentieux, il faut bien reconnaître qu'aucun résultat positif n'a encore été obtenu. La complexité des problèmes, la lourdeur de l'administration égyptienne et l'évidente pénurie du Trésor de la RAU peuvent dans une certaine mesure expliquer ces lenteurs. Certes, les dirigeants égyptiens ont exprimé à plusieurs reprises leur désir de régler ces problèmes. Mais il est évident que seules des décisions positives seront, à nos yeux, le test essentiel de leur bonne volonté dans ce domaine.

Les dirigeants égyptiens paraissent souhaiter vivement que les relations entre les deux pays se développent et cela en premier lieu dans le domaine économique. Cette attitude correspond à un mouvement très général, qui s'est dessiné en notre faveur dans l'ensemble des pays arabes depuis la signature des accords d'Évian[3] et est renforcé par l'idée que se forment de notre politique extérieure les dirigeants des pays attachés au non-alignement et souvent déçus par l'action des États-Unis dans cette région du monde.

[1] Cette note est destinée à l'Élysée. Voir ci-dessous la note du 24 juin qui reprend une partie de l'argumentation.

[2] M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères, est chargé d'affaires de France de mai 1963 à janvier 1964.

[3] le 18 mars 1962. Voir : *D.D.F.*, 1962- I, pp. 257–261.

Il nous faut cependant reconnaître qu'en matière de politique extérieure le manque d'harmonie entre les conceptions de l'Égypte et les nôtres est particulièrement évident. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous ne pouvons approuver ni l'expédition égyptienne au Yémen[1] ni les méthodes de la propagande nassérienne ni les pressions qu'elle exerce sur un certain nombre de régimes. Nos relations avec l'État d'Israël préoccupent d'autre part les dirigeants du Caire. Quant à la question palestinienne proprement dite, la France, qui a accepté dès 1949 des responsabilités particulières en devenant membre de la Commission de conciliation pour la Palestine, s'en tient à une position de stricte objectivité et de réalisme.

En Afrique du Nord et en Afrique noire, l'action nassérienne se trouve en nette opposition avec nos propres conceptions. L'intervention de l'Égypte dans les affaires algériennes est particulièrement préoccupante. Il en va de même en Afrique noire où Le Caire s'efforce de distendre les liens qui nous unissent à nos anciennes colonies.

Dans le domaine des relations commerciales, le courant d'échanges entre la France et la RAU est actuellement assez faible. La politique restrictive que nous avons adoptée en matière d'assurance-crédit limite évidemment nos ventes de biens d'équipement. En revanche, nos achats de coton qui constituent l'essentiel de nos importations ne sont soumis qu'à la seule loi du marché mondial. Tout en souhaitant un retour à une situation normale, qui comporte naturellement un développement de nos échanges avec l'Égypte, nous estimons qu'il convient de ne pas précipiter cette évolution, en raison des nombreux problèmes qui restent encore en suspens.

En définitive, nous n'avons pas intérêt à décevoir d'emblée les espoirs que Le Caire met en nous. La conjoncture actuelle nous étant assez favorable, nous avons intérêt à la prolonger aussi longtemps que possible, en évitant toutefois de susciter des espérances excessives.

(Afrique-Levant, RAU, relations avec la France, 1964).

[1] La RAU intervient au Yémen pour soutenir la rébellion contre l'Iman, roi du Yémen.

4

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU GÉNÉRAL DE GAULLE AVEC MONSIEUR ABDEL NAGGAR, AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

le 4 janvier 1964

C.R. *Paris, 4 janvier 1964.*

Après la cérémonie de remise des lettres de créance, le général de Gaulle et l'Ambassadeur de la République arabe unie ont eu un court entretien dans les termes suivants :

L'Ambassadeur.– Je suis chargé de remettre à Votre Excellence un message personnel du président Nasser. Le président Nasser considère avant tout, dans votre personnalité, le général de Gaulle qui, dans le passé, a su combattre pour la libération de son pays et galvaniser ses énergies pour reprendre dans le monde le rang qui avait été le sien. Le président Nasser professe la plus grande admiration pour la clairvoyance et le courage avec lesquels Votre Excellence a réglé le problème algérien d'une manière, qui ouvre de larges perspectives sur les rapports entre la France et le monde arabe.

J'ai eu l'honneur, à Athènes, lors du voyage[1] si réussi que vous y avez fait, d'être le premier à recevoir le message d'amitié que vous avez adressé à la République arabe unie. J'ai maintenant l'honneur d'être le premier ambassadeur de la RAU auprès de la Cinquième République. Le président Nasser suit avec la plus grande sympathie votre politique, qui tend à la grandeur de votre pays et à la construction de l'Europe unie. Cette politique est de celles dont peuvent s'inspirer les Arabes, qui ont eux-mêmes des problèmes analogues, et son succès facilitera les relations entre notre pays et l'Europe unie.

Le général de Gaulle.– Tout ce que vous avez dit a été noté. Dans les relations entre l'Égypte et la France, il y a le passé, un grand et long passé d'amitié et de confiance réciproques. Il y a eu ensuite les difficultés graves et même le déchirement. Maintenant il y a le présent et également l'avenir ; dans notre esprit rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que la France entretienne de bons rapports avec le monde arabe. Nous n'avons pas d'objection au désir que peuvent avoir les pays arabes de s'unir. Nous n'avons fait aucune opposition. Nous n'avons, non plus, aucune objection au désir qu'a le président Nasser d'étendre la politique de son pays. En ce qui concerne la personnalité du Président, je ne peux que vous redire ce que je vous ai dit à Athènes. Nous considérons le président Nasser comme ce qu'il

[1] Voyage officiel du général de Gaulle en Grèce du 16 au 19 mai 1963 ; au cours de ce voyage, le Général a remporté un très grand succès.

est, c'est-à-dire une personnalité de tout premier plan et nous comprenons bien le rôle qu'il désire voir jouer à son pays.

(Cabinet du Ministre Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

5

M. MESSMER, MINISTRE DES ARMÉES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 19 à 22[1]. *Phnom-Penh, 6 janvier 1964, 2 h. 20.*
Réservé.
(*Reçu* : 13 h. 22).

Le dimanche 5 janvier, j'ai été reçu à 10 heures en audience privée par le prince Sihanouk[2]. L'audience s'est prolongée jusqu'à 11 h. 30.

Le Prince a commencé par m'exposer longuement sa politique de neutralité. Il la juge nécessaire pour garantir l'indépendance de son pays entre les deux blocs qui cherchent à dominer le monde et entre les deux voisins animés de sentiments hostiles au Cambodge.

Quand cette neutralité sera reconnue et s'il le faut contrôlée, le gouvernement cambodgien pourra se consacrer en toute liberté d'esprit au développement de son pays.

Le prince Sihanouk a accueilli avec une évidente satisfaction les assurances que je lui ai renouvelées sur notre attitude favorable à la neutralité du Cambodge. J'ai ajouté que le gouvernement français offre ses bons offices pour toute action diplomatique qui paraîtrait utile au gouvernement cambodgien.

Faisant allusion à une récente note du gouvernement de Phnom Penh[3], j'ai ajouté que la neutralité du Cambodge n'avait de chance d'être reconnue que dans le respect des frontières actuelles. Le prince Sihanouk m'a répondu que telle était bien son opinion et que ses récentes revendications vis-à-vis du Sud-Vietnam ne sont qu'une manœuvre diplomatique en réponse à des revendications sud-vietnamiennes.

[1] Ce télégramme est signé par le Ministre lui-même.

[2] Sur la visite de M. Messmer au Cambodge, voir ci-dessous au n° 13 le télégramme de Phnom Penh nos 29–34 du 7 janvier, au n° 14 le télégramme de Phnom Penh nos 41–43 du 8 janvier et au n° 34 la dépêche de Phnom Penh n° 123 CM du 18 janvier.

[3] Allusion à la publication, le 12 novembre 1963, par l'*Agence khmère de presse* du texte d'une lettre écrite par le prince Sihanouk, le 30 janvier 1948, à Léon Pignon, alors haut-commissaire de la République française en Indochine, afin de défendre à la veille d'un accord khméro-vietnamien sur la Cochinchine le respect des droits du Cambodge sur cette ex-colonie française ainsi que ceux des minorités cambodgiennes qui y résident.

Il a enfin souligné avec force que la neutralité n'était pas pour lui une étape vers le communisme et que, si l'évolution du Sud-Est asiatique devait entraîner certains États sur cette voie, le Cambodge serait le dernier à les y suivre.

Près d'une heure s'étant ainsi écoulée, j'ai cru bon de faire connaître au prince Sihanouk les aides que le gouvernement français avait décidé d'apporter au Cambodge.

J'ai commencé par l'aide culturelle et technique qui a donné au Prince l'occasion d'une déclaration enthousiaste sur la culture française. Ne parvenant pas à maîtriser son impatience, il m'a alors demandé si j'apportais une aide militaire. Après que je lui eus donné le détail de cette aide, il a paru comblé et n'a même pas abordé les problèmes économiques et financiers.

Le prince Sihanouk m'a annoncé qu'il acceptait avec joie l'invitation pour un voyage officiel en France[1], qui lui avait été faite par le président de la République.

Il m'a demandé de transmettre au général de Gaulle l'expression de son admiration et au gouvernement de la République celle de sa reconnaissance.

Pendant toute notre conversation, le prince Sihanouk qui cherchait à plaire m'a paru sincère, réaliste, sûr de lui, mais soucieux de l'avenir. Il est conscient que le Cambodge est un petit pays qui ne pèse pas lourd auprès des colosses de l'Extrême-Orient.

(Collection des télégrammes, Phnom-Penh, 1964).

6

M. PERRUCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 17 à 20[2]. *Saigon, 6 janvier 1964, 11 h. 00.*

(*Reçu* : 14 h. 50).

Présentée par un tract répandu en ville comme une « manœuvre des colonialistes de France leur permettant de réunir les étudiants et élèves vietnamiens pour leur inculquer la doctrine du neutralisme », une soirée dansante organisée samedi soir par l'Alliance française devait donner lieu à une nouvelle manifestation estudiantine anti-française. L'Union générale

[1] Qui a lieu des 24 au 26 juin.
[2] Ce télégramme est transmis par Saigon à Phnom Penh.

des étudiants du Vietnam avait jugé utile de prévenir l'ambassade qu'elle tenait à s'en désolidariser. De leur côté, les autorités vietnamiennes, sans refuser leur concours pour le maintien de l'ordre, m'avaient laissé entendre qu'elles estimaient préférable que les organisations culturelles françaises s'abstiennent pour le moment de toute activité susceptible de servir de prétexte à des troubles. C'est pourquoi j'ai invité l'Alliance française à reporter la soirée qu'elle avait organisée.

Pourtant, des groupes de jeunes gens, plusieurs centaines, se sont rendus sur les lieux à l'heure où un tract les avait convoqués. Ils ont déployé quelques banderoles et collé des affiches hostiles au neutralisme français.

Rapprochés des distributions de tracts hostiles au neutralisme à l'intérieur de nos établissements scolaires, des articles de presse contestant l'utilité pour le Vietnam de l'assistance culturelle française, des mots d'ordre de violence circulant dans le milieu étudiant, voire des menaces faites à certains professeurs, ces signes de tension ne doivent pas être tenus pour négligeables.

Il convient toutefois de dégager leur sens avec prudence. En effet, les agitateurs qui se réclament de l'anti-neutralisme hostile à la France n'ont vraisemblablement pas de telles convictions. Il semble bien qu'il s'agisse essentiellement pour eux d'exploiter dans l'impunité les thèmes officiels, dans le but de maintenir en condition le milieu étudiant.

J'ai vu ce matin le général Le Van Kim[1], qui m'a confirmé dans ce sentiment. Comme je lui faisais ressortir le caractère regrettable de ces manifestations et le danger qu'elles présentaient, il m'a avoué qu'une partie de la jeunesse universitaire échappait encore au contrôle des autorités.

En province, c'est le sentiment de libération et de triomphe des bouddhistes après une longue période de frustration qui est canalisé par les agitateurs.

Il y a eu déjà – notamment au Centre Vietnam – suffisamment de voies de fait contre les chrétiens pour que le ministère de la Sécurité ait averti que les auteurs de tout acte de violence commis contre les églises, les demeures de chrétiens, etc. seraient traduits devant le tribunal militaire et, dans certains cas graves, passibles de la peine capitale.

Le Comité révolutionnaire et le gouvernement paraissaient préoccupés par cette agitation larvée, dont ils attribuent la responsabilité, tout au moins en ce qui concerne les affaires religieuses, à l'action vietminh.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964).

[1] Un des membres du « comité révolutionnaire » mis en place le 1er novembre 1963 après la chute du président Diem.

7

M. WINCKLER, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS DE BERLIN,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 56 à 58[1]. *Berlin, 6 janvier 1964.*
(*Reçu* : 16 h. 20).

Les deux dernières journées pendant lesquelles les Berlinois de l'Ouest pouvaient visiter leurs parents à Berlin-Est ont été marquées par un afflux considérable de visiteurs en secteur soviétique (plus de 240 000 personnes samedi, plus de 280 000 personnes dimanche). Au total, les services orientaux auraient autorisé pendant la durée d'application de l'accord du 17 décembre[2] un million deux cent quarante mille visites.

Le *S-Bahn* a été utilisé le 4 janvier à 90 %, le 5 janvier à 100 %. La police ouest-berlinoise avait dû lancer des appels pour que les embouteillages, causés devant les points de passage par les automobilistes se rendant à l'Est, ne prennent pas des proportions catastrophiques. Les intéressés étaient invités, en fait, indirectement à utiliser le *S-Bahn*.

Malgré quelques incidents mineurs (détention par les *vopos* dans la journée d'hier de personnes en état d'ivresse ou qui avaient perdu leurs laissez-passer, etc.), le bilan des journées d'hier et d'avant-hier ne comporte aucune complication notable. Les « Au revoir » à la limite sectorale n'ont donné lieu hier soir à aucune manifestation. Quelques journalistes américains, qui se proposaient de filmer les scènes d'adieu, en auraient été empêchés par les *vopos*, qui les auraient retenus pendant deux heures avant de les autoriser à retourner à l'Ouest.

Le bilan statistique de l'opération commencée le 18 décembre et qui s'est achevée le 5 janvier est actuellement dressé par les services du Sénat.

Si la presse ne dissimule pas le désir de la très grande majorité de la population de Berlin-Ouest de bénéficier à nouveau, rapidement, et d'une façon plus durable de facilités pour se rendre en secteur soviétique, la note dominante des commentaires n'en est pas moins : de nouveaux accords, oui, mais pas à n'importe quel prix.

(Collection des télégrammes, Berlin, 1964).

[1] Ce télégramme est adressé à l'ambassade de France à Bonn sous les n°s 57–59.

[2] Allusion à l'accord signé à Berlin-Ouest le 17 décembre 1963 entre le Gouvernement de la RDA et le Sénat de Berlin-Ouest, en vue d'accorder aux Berlinois de l'Ouest des laissez-passer pour entrer à Berlin-Est entre le 18 décembre et le 5 janvier 1964. Le secrétaire d'État à la Culture, Erich Wendt, pour la RDA, et le conseiller Horst Korber, directeur du service politique du secrétariat d'État à la municipalité de Berlin-Ouest, pour Berlin-Ouest, y apposent leur signature. Les laissez-passer délivrés par douze bureaux spéciaux installés à Berlin-Ouest sont valables pour une seule journée.

8

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 115 à 116.
Diffusion réservée.

Bonn, 6 janvier 1964.

(*Reçu* : 21 h. 25).

La 11e réunion d'état-major franco-allemande[1] aura lieu les 5 et 6 février à Munich.

L'ordre du jour[2] comporte les points suivants : incidences de la défense contre blindés sur les spécifications militaires du futur char moyen, rôle des forces maritimes sur la défense du flanc nord de Centre-Europe, mesures de survie (dispersion des écoles et des unités sur les terrains français et allemands en cas d'alerte), réorganisation des forces terrestres de l'URSS au sein du bloc soviétique et soutien logistique réciproque. Des discussions plus techniques sont également prévues. Cette réunion sera précédée par deux rencontres préparatoires, l'une le 14 janvier sur les problèmes de la guerre électronique, l'autre les 22 et 23 janvier sur les problèmes logistiques (besoins de la *Bundeswehr* en France en matière de dépôts, réparation des matériels de la *Bundeswehr* en France, réglementation des passages de frontières par les transports militaires, etc.)

(Europe, RFA 1961–1970, EU 6-24-1-3, Relations avec la France).

[1] Un groupe permanent d'état-major franco-allemand est institué début 1961 à l'échelon *Bundeswehr*-État-major de la Défense nationale. Il se réunit en principe tous les trimestres. Se reporter à la note d'octobre 1962, relative à la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense, émanant du Cabinet du Ministre, ministère des Armées, non reproduite. La 12e réunion se tiendra les 18 et 19 juin 1964, à Paris.

[2] Se reporter à la lettre du 4 janvier 1964 émanant du Ministre français des Affaires étrangères adressée au Premier ministre, Secrétariat de la Défense nationale, non retenue, concernant les facilités en France demandées par les autorités militaires allemandes ; ainsi qu'à la note du 27 janvier 1964 de la Direction politique au Département, service des Pactes, intitulée *Coopération franco-allemande – question de défense*, comprenant deux parties : l'organisation des consultations franco-allemandes et les différents domaines de coopération, dont en particulier l'implantation d'organismes allemands en France, l'attitude de la délégation allemande au Conseil de l'OTAN du 17 décembre 1963.

9

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 64 à 73.
Réservé.

Berlin, 6 janvier 1964.

(*Reçu* : 21 h. 50).

Il m'a semblé utile de me rendre à Berlin où je n'avais pas été depuis assez longtemps, pour y conférer avec le général Toulouse[1] et M. Winckler[2], et aussi pour me tenir au courant des préparatifs de la Quinzaine française qui doit se tenir au printemps prochain dans l'ex-capitale[3].

Pour ce qui est de ce dernier point, tout semble en bonne voie. M. Willy Brandt a dû faire tenir directement à M. André Malraux[4] une invitation à laquelle le bourgmestre régnant attache beaucoup d'importance. Il désire ardemment que le ministre d'État puisse venir. L'ouverture de l'exposition des tableaux du musée de Lille, fixée au 3 mai, pourrait être la meilleure occasion, pendant cette quinzaine, pour la visite de M. Malraux, que je souhaite vivement pour ma part. Celui-ci ne serait que le second ministre français à se rendre à Berlin depuis la construction du mur, M. Pisani[5] ayant été le premier, alors que, sans compter le feu président Kennedy[6], de nombreux ministres ou secrétaires d'État anglais ou américains sont venus ici depuis 1961[7] ; le dernier en date étant tout récemment M. Butler. Il est, je crois, d'autant plus nécessaire de manifester notre intérêt pour Berlin, qu'on peut noter, dans certains journaux, une tendance, que d'autres trouvent évidemment profitable d'encourager, à insinuer contre toute vérité que la France fait obstacle aux arrangements concevables entre Berlin-Ouest et Berlin-Est.

[1] Le général Kléber Toulouse, chef du Gouvernement militaire français de Berlin (25 février 1962 – 25 septembre 1964).

[2] M. Jean-Claude Winckler, ministre-délégué, adjoint au chef du Gouvernement militaire français de Berlin.

[3] Du 28 avril au 15 mai 1964.

[4] Concernant l'invitation faite par M. Brandt à M. André Malraux, ministre d'État, chargé des Affaires culturelles, se reporter à la dépêche de Paris à Bonn n° 160/EU du 7 décembre 1963, non reproduite, ainsi qu'à la note pour le Cabinet du Ministre n° 142/EU, Paris, 21 décembre 1963. La réponse négative de M. Malraux est donnée le 4 février 1964.

[5] M. Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, se rend à Berlin pour l'inauguration de *la semaine verte 1963*, les 23 et 24 janvier 1963.

[6] Le 26 juin 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, nos 223, 230.

[7] Se sont succédés en visite à Berlin-Ouest : M. Harold Watkinson, ministre britannique de la Défense (1959–1962), le 9 juin 1961 ; M. Lyndon B. Johnson, vice-président des États-Unis, le 19 août 1961 ; M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain, le 21 juin 1962 ; M. et Mme Robert Kennedy (ministre américain de la Justice), le 22 février 1962 ; M. Dowling, ambassadeur des États-Unis à Bonn, le 2 novembre 1962 ; M. Josef Godber, secrétaire d'État britannique à la Guerre, le 2 octobre 1963 ; M. Richard Butler, ministre britannique des Affaires étrangères, les 10 et 11 décembre 1963.

À cet égard, j'ai trouvé le général commandant le secteur français et le ministre-délégué parfaitement orientés. Ils se sont conformés par avance aux instructions que Votre Excellence a bien voulu me donner de vive voix le 26 décembre dernier. Rien n'est négligé pour mettre les autorités berlinoises en garde contre des décisions ou des gestes imprudents, ni pour garantir les droits des puissances occupantes. Mais rien n'a été fait pour empêcher la conclusion des accords techniques, de caractère humanitaire qui ont permis aux habitants de Berlin-Ouest de reprendre contact, à l'occasion des fêtes avec les membres de leurs familles demeurés dans la partie orientale. Rien ne sera fait non plus pour rendre plus difficiles des arrangements ultérieurs qui conserveraient le même caractère strictement technique que les précédents. L'affaire regarde essentiellement les Berlinois en particulier et les Allemands en général. Il nous appartient de donner les conseils nécessaires pour qu'il ne puisse nous être reproché un jour d'avoir fermé les yeux devant des dangers évidents ou négligé nos responsabilités.

Comment se présente l'affaire actuellement ? J'en saurai davantage demain après avoir causé avec M. Willy Brandt, qui vient déjeuner en petit comité à l'ambassade. Après avoir discuté avec nos représentants ainsi qu'avec les conseillers politiques anglais et américain, j'ai l'impression que les dirigeants berlinois sont en proie à des sentiments assez complexes. L'opposition CDU, la plupart des journaux s'accordent avec la presse de la République fédérale et avec les gouvernants de Bonn pour considérer avec inquiétude la pente glissante sur laquelle on s'est engagé. L'entourage du bourgmestre régnant s'en irrite et reste convaincu que les intérêts de Berlin-Ouest, comme ceux de M. Willy Brandt, commandent de poursuivre la tactique appliquée en décembre. Le maire, pense-t-on, sera bientôt président du parti socialiste[1], sans abandonner pour cela le poste berlinois auquel il doit sa stature internationale. Il lui appartiendra de conduire en 1965 le SPD à la victoire électorale en conservant l'initiative et en assumant les risques d'une politique de détente qui répond aux désirs des Berlinois, qui est conforme aux vœux américains et anglais, qui se rapproche, par son activité, du « mouvement » préconisé par M. Schröder et qui triomphe de la sclérose, de l'immobilisme souvent reproché aux responsables de la CDU.

Nos alliés anglo-saxons semblent croire, d'ailleurs, que M. Willy Brandt sera moins pressé d'aboutir qu'avant Noël, et qu'une certaine pause dans les négociations est concevable, l'opinion berlinoise étant provisoirement apaisée par les facilités dont les habitants ont pu bénéficier pendant les fêtes et exerçant pour cette raison une pression moins vigoureuse sur les dirigeants. Pas plus que nous, les Anglais et les Américains ne sont encore en mesure d'apprécier les effets psychologiques, sur les deux parties de la population, de l'octroi des laissez-passer. On croit seulement avoir noté, chez les travailleurs de Berlin-Est, l'impression produite par le fait que

[1] M. Willy Brandt est élu président du SPD (parti socialiste allemand) le 15 février 1964.

nombre d'ouvriers de Berlin-Ouest sont venus voir leurs parents dans des automobiles dont ils sont propriétaires.

L'entente entre les représentants militaires et diplomatiques des trois puissances reste parfaite, et leur collaboration extrêmement étroite dans tous les domaines constitue certainement l'un de nos meilleurs atouts dans une situation à la fois compliquée et soumise à des préoccupations de politique intérieure allemande, où la perspective des élections générales de 1965 tient une place primordiale.

(Collection des télégrammes, Berlin, 1964).

10

NOTE DU SERVICE DES PACTES

Coopération des forces navales françaises avec les forces armées en Atlantique

N.[1] *Paris, 6 janvier 1964.*

Par la lettre ci-jointe[2], le ministre des Armées informe le Département que le président de la République a donné des instructions verbales au chef d'état-major de la Marine pour que l'amiral Barthélemy entame des conversations en vue d'une coopération en Atlantique en temps de guerre avec les grands commandements de l'OTAN.

Ainsi, il est répondu à un vœu, maintes fois exprimé au Conseil de l'OTAN par Saclant et Cinclant, de préciser, après le retrait des forces navales françaises de l'OTAN, les conditions de la collaboration entre nos forces navales sous commandement national et les forces OTAN.

L'amiral Barthélemy a pour instruction également d'entamer des conversations en vue d'une coopération en Atlantique en temps de guerre avec les autorités navales de l'Espagne, du Portugal et du Maroc et il est demandé au Département d'entreprendre les démarches pour que l'amiral commandant en chef pour l'Atlantique puisse prendre contact le plus tôt possible avec les autorités militaires de ces trois pays.

Les correspondants habituels du Service des Pactes à l'EMA n'ont pas été en mesure de fournir des précisions sur la portée de ces conversations, qu'ils estiment devoir être de caractère très général.

[1] Cette note est rédigée par M. Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères.

[2] Il s'agit d'une lettre en date du 3 janvier, signée de M. Pierre Messmer. Elle est résumée dans la présente note.

Le Service des Pactes peut-il adresser à nos représentants à Madrid, Lisbonne et Rabat une lettre sur le modèle ci-joint ?[1]

(PAN 5-2 Pactes – Retrait des forces navales françaises intégrées de l'Atlantique, 1964).

11

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 85 à 88. *Washington, 6 janvier 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 7, 2 h. 50).

J'ai rencontré le 6 janvier le secrétaire d'État. Au cours de la conversation, les sujets suivants ont été évoqués :

Cambodge[2]

Le Secrétaire d'État m'a demandé si nous avions déjà reçu un compte rendu du voyage de M. Messmer à Phnom-Penh[3]. Je lui ai répondu par la négative. Il était encore trop tôt pour cela, mais dès que des informations nous parviendraient, M. Rusk souhaiterait reprendre contact avec moi.

J'ai profité de l'occasion pour demander à M. Rusk s'il était au courant de l'intention britannique de remettre au prince Sihanouk des textes dont les trois puissances avaient discuté le principe, lors de la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères à Paris (votre télégramme à Londres du 2 janvier)[4]. Nous n'avions, quant à nous, pas d'objection à l'initiative anglaise. Mais pour la bonne suite de nos rapports avec le Cambodge, il était préférable que l'ambassadeur britannique à Phnom-Penh ne donne pas à entendre à son interlocuteur que sa démarche pouvait être le résultat d'entretiens tripartites.

[1] Le 7 janvier, par dépêche n°2/PAN, le Ministre des Affaires étrangères invite les ambassadeurs de France à Lisbonne, Madrid et Rabat à annoncer aux autorités de leur résidence la nomination de l'amiral Barthélemy et à leur faire part du désir de celui-ci de prendre contact avec les autorités de ces trois pays.

[2] Ce paragraphe sur le Cambodge est communiqué par fil à Londres (nos 30–33), Bonn (nos 27–30) et *via* le Département à New York (n° 5).

[3] Le voyage de M. Messmer à Pnomh-Penh se déroule du 4 au 7 janvier.

[4] Le télégramme nos 100–104, non reproduit, à diffusion réservée, en date du 2 janvier, précise que le gouvernement britannique a l'intention d'adresser au prince Sihanouk un message contenant des projets précis, sans attendre l'avis des Américains et des Russes et sans consulter Canadiens, Indiens, Vietnamiens et Thaïs. Le gouvernement français ne peut s'opposer à cette démarche individuelle mais il n'est d'accord ni sur le fond ni sur la forme et tient à rester à l'écart.

Le Secrétaire d'État n'était pas au courant des projets de Londres. S'il avait entière confiance dans notre action au Cambodge, il était en revanche, de plus en plus hésitant à l'égard du projet de conférence. La découverte fin décembre de 7 tonnes de munitions envoyées à travers le Cambodge par Hanoï au Vietcong donnait à penser que l'intervention du Nord dans le Sud se faisait plus active. Le temps, était-il venu de parler de la neutralisation d'une partie de la péninsule alors que dans l'autre, les opérations militaires s'intensifiaient ? Quant aux rapports américano-khmers, ils allaient en s'amenuisant. Phnom-Penh fermait son ambassade à Washington tout en laissant ouvert son consulat général à New York.

J'ai attiré alors l'attention de M. Rusk sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la presse ne présente pas l'action française au Cambodge comme dirigée contre les intérêts américains et n'alimente pas ainsi une campagne ancienne de quelques mois et qui risque de leurrer l'opinion. M. Rusk en est convenu aisément. « Ce matin, ‹ m'a-t-il dit ›, au cours de la réunion des directeurs, j'ai insisté sur le fait qu'au Cambodge la France défendait les intérêts de l'Occident. Mais vous comprendrez que par souci de ne pas vous desservir dans l'esprit du prince Sihanouk, il est difficile de l'affirmer ouvertement ».

Marché commun[1]

À mon retour à Washington, ai-je relevé, j'ai été surpris par l'attitude de la presse à l'égard des résultats de la conférence de Bruxelles[2]. Non seulement les journaux n'ont pas salué l'accord intervenu avec la même force qu'ils auraient condamné un échec éventuel, mais, plus encore, de nombreux organes de presse et, en particulier, l'édition de ce matin du *Wall Street Journal*, comportaient de violents réquisitoires contre le prétendu ultimatum lancé par la France à ses partenaires et la soi-disant politique protectionniste de la Communauté européenne. J'étais bien sûr que le gouvernement américain ne partageait pas de telles opinions, mais j'aimerais cependant connaître son sentiment.

M. Rusk m'a affirmé que le Cabinet s'était félicité du résultat acquis, mais ne connaissant pas le détail des accords intervenus, il n'avait pu arrêter sa position. Dans le Texas, M. Schröder n'avait pas pu donner les éclaircissements nécessaires. Aussi, avait-on décidé d'engager des conversations, non pas avec l'Allemagne en particulier – et M. Rusk a tenu de nouveau à dissiper le malentendu qui avait donné naissance au bruit relatif à la création d'un groupe de travail germano-américain – mais avec la Commission européenne qui a promis d'envoyer à Washington un rapport circonstancié.

[1] Le passage concernant le Marché commun est retransmis par fil à Londres (n°s 34–36), New York (n° 6) et Bonn (n°s 31–33).

[2] Au sujet de la conférence de Bruxelles, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 254.

M. Rusk a relevé en passant le projet européen de relèvement du taux de l'acier. « Nous devons nous dépêcher », a-t-il dit, « d'ouvrir les discussions de Genève avant que chaque puissance ne s'y soit préparée par l'augmentation de ses tarifs ».

Document allemand soumis au groupe des ambassadeurs[1]

Le Secrétaire d'État m'a indiqué qu'au cours des conversations du Texas[2], M. Schröder ne s'était pas étendu sur le projet de texte[3] qu'il désirait soumettre à l'examen du groupe des ambassadeurs. S'il y a actuellement peu de chances, a ajouté M. Rusk, d'ouvrir et de mener à bien avec les Russes des discussions sur la question allemande, il est bon, cependant, que les Allemands se livrent à une étude exhaustive de leurs propres problèmes. Certains aspects humains de la question allemande prennent dans certaines circonstances une coloration particulière. C'est ainsi que l'affaire des laissez-passer[4] a eu le mérite de prouver à l'opinion, la réalité de l'unité de l'ancienne capitale. Peut-être, l'événement se révélera-t-il ainsi favorable à la cause alliée.

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur qu'on avait également de bonnes raisons de craindre que n'en découlent des conséquences regrettables : l'Est n'a pas sans doute couru le risque de permettre aux habitants de Berlin-Est de comparer avec leurs parents de Berlin-Ouest leur niveau de liberté et de vie sans espérer que, devenue, du fait de ce rapide revoir, plus sensible aux effets de la séparation, la population de Berlin-Ouest ne fasse un jour pression sur les autorités de Berlin et le gouvernement de Bonn pour que les communications soient rétablies entre les deux parties de la ville, quel que soit le prix qui doive être payé pour cela.

Répondant à l'une de mes questions, le Secrétaire d'État a indiqué qu'il n'avait pas perçu au cours des conversations du Texas, un réel changement dans l'attitude des dirigeants allemands à l'égard de la Russie. M. Erhard professe les mêmes principes que son prédécesseur. Seulement, il est plus sensible à la pression chaque jour croissante de l'opinion allemande, qui désire que tout soit tenté et entrepris pour faciliter les relations entre les deux Allemagnes.

Sans doute, a conclu M. Rusk, n'est-il pas aisé d'amener les Soviétiques à accepter la participation de l'Allemagne de l'Est à une consultation électorale préalable à la réunification, mais les Allemands n'en doivent pas moins s'ingénier à apaiser la crainte de leurs voisins de l'Est. Tout projet dans ce sens mérite attention. C'est ainsi que l'établissement de missions

[1] Les indications relatives au document de Bonn sur l'Allemagne, soumis au groupe des Ambassadeurs, sont communiquées également à New York (n° 7), Londres (nos 37–40) et Bonn (nos 34–37).

[2] Le chancelier Erhard et M. Schröder sont reçus par le président Johnson dans son ranch du Texas du 27 au 29 décembre 1963.

[3] Voir ci-dessous la note n° 77 du 6 février 1964 concernant le plan de paix.

[4] Voir le télégramme n° 56 du 6 janvier 1964.

commerciales allemandes avec les pays de l'Europe orientale constitue une étape dont on doit se féliciter.

Dernière note soviétique[1]

Selon M. Rusk, la dernière note soviétique ne contient guère d'éléments bien nouveaux. La forme en est plus modérée qu'à l'habitude, sans doute par ce qu'elle était destinée à de très nombreux pays. Quoi qu'il en soit, le Département d'État est en train de chercher à faire le tri entre la part de propagande – de loin la plus importante – et ce qui pourrait être considéré comme une invite à poursuivre le dialogue. D'ores et déjà, semble-t-il, on peut se demander si certains passages ne s'adressent pas plus à la Chine ou au Vietnam Nord qu'à l'Occident. Là réside sans doute matière à exploration. Malheureusement, il n'est pas possible de discuter ce texte par les voies normales de la diplomatie : M. Dobrynine est venu me remettre son message, mais il s'est abstenu de tout commentaire et il y a peu de chances que jamais il ne se livre à des explications complémentaires.

Les États-Unis ont demandé que le Conseil de l'OTAN se saisisse du document aux fins d'examen.

Cuba[2]

Sous forme incidente, mais qui prouvait son intérêt pour la question, M. Rusk m'a demandé si j'avais des informations récentes sur Cuba et notamment sur l'accueil qu'avaient trouvé en Europe certaines initiatives de Castro en faveur de l'accroissement des échanges commerciaux.

Après une réponse négative de ma part, le Secrétaire d'État a indiqué qu'il n'avait au cours des derniers mois recueilli aucune indication, qui tendrait à prouver que les dirigeants cubains aient renoncé à leur politique de subversion en Amérique latine. Aussi, serait-il regrettable pour l'hémisphère occidental que, par simple souci commercial, l'Europe alimente l'île en pièces détachées ou en produits rares, dont son économie a le plus grand besoin. L'attitude de l'Espagne, a-t-il précisé, est à ce sujet particulièrement inquiétante : Madrid invoque la présence de 400 000 (*sic*) de ses nationaux pour justifier ses échanges et le maintien de ses liaisons aériennes. Heureusement, en contre-partie, certaines compagnies maritimes ont, après les dernières décisions américaines, décidé de ne plus faire escale à La Havane.

J'ai rappelé à M. Rusk que dans le palmarès des pays dont les bateaux relâchaient à La Havane, nous occupions le bas de la page.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

[1] Ce paragraphe se rapporte au message de M. Khrouchtchev du 31 décembre 1963, adressé aux chefs d'État et de gouvernement au sujet du règlement pacifique des litiges territoriaux.

[2] La teneur de ce dernier paragraphe est communiquée par fil à Londres (nos 43–48), New York (n° 9) et Bonn (nos 40–42).

12

M. BINOCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 8 à 16.
Réservé.

Belgrade, 6 janvier 1964.

(*Reçu* : le 7, 10 h. 55).

M. Kveder[1] m'avait fait demander de passer le voir ce matin. Le secrétaire d'État adjoint m'a indiqué qu'en l'absence du ministre encore retenu à Brioni, il avait été chargé de me faire part de l'émotion très vive ressentie par les dirigeants de son pays à la lecture du message prononcé à l'occasion du Nouvel An par le président de Gaulle[2]. Non seulement, m'a-t-il dit, ce message a été le seul mettant en cause la Yougoslavie, mais il l'a fait, selon lui, en termes particulièrement pénibles.

Je lui répondis que le caractère communiste du régime yougoslave était trop évident et au surplus trop affirmé par ses propres dirigeants pour qu'il ne soit pas naturel d'inclure Belgrade dans une telle énumération qui, par contre, ne pouvait guère, dans une formulation aussi raccourcie, faire état des nuances qui pouvaient différencier dans l'application les divers régimes considérés.

Marquant qu'il n'avait pas à apprécier des critiques portées à d'autres, M. Kveder s'est alors attaché à soutenir que les allusions à la dignité humaine, au régime totalitaire et aux peuples enfermés n'étaient pas justifiées et par conséquent blessantes pour le gouvernement yougoslave. C'est évidemment sur le dernier point que sa démonstration était la plus facile à soutenir, puisqu'en fait la frontière est assez perméable et que des dispositions nouvelles viennent d'étendre assez largement aux travailleurs, désireux de s'embaucher à l'étranger, un libéralisme relatif déjà en application pour les déplacements touristiques.

Pour ma part, je me suis donc surtout attaché à démontrer que le qualificatif de totalitaire s'appliquait dans notre langue à tout régime qui ne comportait pas plusieurs partis susceptibles de s'affronter dans des élections libres, ce qui était bien le cas en Yougoslavie et non comme il le soutenait aux seuls régimes fascistes.

[1] M. Dusan Kveder, Slovène, secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères.

[2] Allocution de fin d'année prononcée par le général de Gaulle, président de la République, le 31 décembre 1963. Voici le texte incriminé : *Il faut, enfin, que, sans céder aux illusions dont se bercent les faibles, mais sans perdre l'espoir que la liberté et la dignité des hommes finiront par l'emporter partout, nous envisagions le jour où, peut-être, à Varsovie, à Prague, à Pankow, à Budapest, à Bucarest, à Sofia, à Belgrade, à Tirana, à Moscou, le régime totalitaire communiste, qui parvient encore à contraindre des peuples enfermés, en viendrait peu à peu à une évolution conciliable avec notre propre transformation*. Concernant certaines réactions à ce message, voir la dépêche de Zagreb, n° 17/EU du 14 janvier 1964, non reproduite, ainsi que le télégramme de Belgrade n° 32 du 10 janvier, non retenu.

Mon interlocuteur m'a alors demandé si les propos en question n'impliquaient pas un changement de la politique française à l'égard de la Yougoslavie. Rien dans les instructions reçues ces derniers temps ne me permettant d'envisager une telle évolution. J'ai cru pouvoir affirmer à mon interlocuteur qu'il n'en était rien et que notre position restait au début de cette année ce qu'elle était l'année dernière.

Après m'avoir indiqué que l'on souhaitait toujours beaucoup à Belgrade que les efforts déployés pour améliorer les relations entre les deux pays soient poursuivis[1], M. Kveder m'a confié qu'au cours de conversations à Paris, M. Milkovic[2] se serait entendu dire que la Yougoslavie n'avait pas beaucoup marqué sur un plan public son désir de rapprochement avec la France, qu'une déclaration à cet égard serait bienvenue. Bien que le président Tito ait, dans une interview donnée en avril dernier à la radio française, fait état ouvertement de ce désir, le gouvernement de Belgrade envisageait favorablement la possibilité d'une nouvelle déclaration, mais les circonstances ne sont pas actuellement très favorables à une telle initiative et il faudra laisser passer un peu de temps avant d'y pouvoir revenir.

Je dois dire que j'ai été frappé de l'émotion qui marquait le visage de mon interlocuteur pendant toute cette conversation.

Il est certain que les dirigeants yougoslaves, très hypersensibles par tempérament et qui se flattent d'avoir au sein du monde communiste ouvert une voie nouvelle plus libérale et plus pacifique, sont toujours très émus d'être confondus avec leurs voisins, même si l'originalité de leur position a été sensiblement réduite, ces temps derniers, par l'évolution au moins apparente des Soviétiques et de leurs satellites.

Mais l'essentiel est que leur réaction, pour si vive qu'elle ait été, ne compromette pas, et tel paraît bien être le cas, l'amélioration en cours de nos rapports tant sur le plan économique[3] où les choses sont assez avancées que culturel où nous commençons à avoir quelques espérances.

Cette réaction courtoise et qui exprime plus la consternation que tout autre sentiment, comme l'absence jusqu'à présent de polémique de presse, ou de récrimination publique, marque le prix que l'on porte maintenant ici aux bonnes relations avec la France et par conséquent la mesure du rétablissement de notre prestige. Il est certain que le moindre geste que l'on pourrait faire de Paris pour atténuer ce que l'on ressent ici comme un choc aurait dans l'état actuel de sensibilisation des dirigeants une réelle répercussion.

(Europe, Yougoslavie, 1964).

[1] Ainsi, par exemple, la visite en Yougoslavie du 18 au 25 avril 1963 d'une mission de parlementaires français conduite par M. Louis Terrenoire ou bien encore la présence de M. Maurice-Bokanowski du 9 au 11 septembre 1963 à l'occasion de la foire de Zagreb.

[2] M. Mita Miljkovic, ambassadeur de Yougoslavie à Paris.

[3] Un accord commercial est signé le 25 janvier 1964 pour six ans (du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1969). Voir les télégrammes de Belgrade nos 93–94 et 95 du 31 janvier, non reproduits.

13

M. De Beausse, Ambassadeur de France à Phnom-Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 29 à 34. *Phnom-Penh, 7 janvier 1964, 10 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu* : 12 h. 57).

Les délégués français et cambodgiens se sont rencontrés le 5 janvier.

Au cours de cette réunion, le ministre des Armées[1] a fait part à la délégation cambodgienne, présidée par M. Nhiek Tioulong[2], et qui comprenait les principaux ministres du gouvernement royal, des propositions françaises concernant l'aide militaire et culturelle que la France proposait d'apporter au Cambodge. M. Tioulong a très chaleureusement remercié M. Messmer et l'a prié de transmettre ses sentiments de gratitude au général de Gaulle et au gouvernement français.

Après que les ministres cambodgiens des Affaires culturelles et de l'Éducation nationale[3] aient [*sic*] longuement exposé les problèmes qui se présentaient dans leurs domaines respectifs et marqué combien notre aide leur permettrait de résoudre les plus urgents d'entre eux, M. Tioulong a abordé le problème du concours financier que le Cambodge souhaiterait obtenir de la France. Il a indiqué que le fait que le Cambodge avait décidé d'inscrire dans le plan 1964–1968 des dépenses qui normalement devaient être échelonnées sur deux plans, avait amené le gouvernement royal, contrairement à sa position précédente, à pratiquer une politique d'emprunts. Il souhaitait que la France, au concours de laquelle il tenait essentiellement, puisse accorder des conditions sensiblement identiques à celles obtenues de certains autres pays, notamment la Yougoslavie et l'URSS, soit un taux d'intérêt inférieur ou égal à 3 % et une durée de 10 ans au minimum après l'achèvement des travaux.

En effet l'état des finances cambodgiennes ne permettait pas de supporter une charge plus lourde.

Le gouvernement cambodgien avait décide de réaliser en priorité les travaux de la voie ferrée Phnom-Penh-Sihanouk-ville (gros ouvrages d'art, matériel roulant et de signalisation, etc.), l'agrandissement du port de Sihanouk-ville et l'édification du barrage de Prek Thnot soit au total une dépense de l'ordre de 3 millions de riels[4]. Le prêt demandé destiné à couvrir les dépenses s'élèverait à environ 200 millions de francs à étaler sur les quatre prochaines années.

[1] M. Pierre Messmer.

[2] Conseiller privé du prince Sihanouk, vice-président du Haut Conseil du Trône, inspecteur général de l'armée.

[3] En fait, ces deux portefeuilles sont détenus par un même ministre, Phu Sy Uy.

[4] *Rajout manuscrit dans le texte* : 8 ?

En outre, et pour éviter que le gouvernement cambodgien ait à supporter les conséquences de la concurrence acharnée à laquelle se livrent parfois au Cambodge les entreprises françaises et qui aboutit en général à des retards dans l'établissement des plans et à des majorations de prix, il serait demandé aux autorités françaises de prendre la responsabilité des travaux a effectuer dans le cadre d'un tel plan.

M. Tioulong a indiqué que dans cet esprit, le gouvernement royal avait déjà pris des contacts avec la Régie autonome des pétroles en vue de la construction d'une raffinerie de pétrole à Sihanouk-ville.

Le Président de la délégation cambodgienne a, d'autre part marqué que son gouvernement désirait obtenir l'installation de chaînes de montage de véhicules utilitaires et de voitures populaires. Il a demandé si des maisons comme Berliet ou la Régie Renault, seraient éventuellement intéressées à des opérations de ce genre. L'Italie et l'Allemagne seraient d'ailleurs également consultées. Le Cambodge envisagerait l'exportation des véhicules montés sur place vers d'autres pays asiatiques.

La délégation khmère a marqué que les perspectives d'avenir de l'économie cambodgienne (un doublement de la production de caoutchouc et d'autres produits agricoles sont envisagés d'ici dix ans) permettaient de donner toutes assurances quant au remboursement des prêts sur la base des délais et du taux d'intérêt souhaité par les Cambodgiens. Elle a indiqué enfin que l'ordre du jour des discussions au cours desquelles ces problèmes seraient discutés avec la France, pourrait comporter l'ensemble des questions financières et contentieuses pendantes entre les deux pays. Les discussions pourraient avoir lieu à Paris, après cependant qu'aient été dégagées à Phnom Penh avec l'ambassade les grandes lignes d'un arrangement.

M. Messmer a répondu qu'il enregistrait avec intérêt l'ensemble de cet exposé dont il ferait part au gouvernement français.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1964).

14

M. De Beausse, Ambassadeur de France à Phnom-Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 41 à 43. *Phnom-Penh, 8 janvier 1964, 11 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu* : 13 h. 26).

Suite à mon télégramme 29–34[1].

Les propositions françaises d'aide au Cambodge telles qu'elles résultent de la réunion des deux délégations et de conversations postérieures peuvent s'analyser comme suit :

En ce qui concerne l'aide militaire outre ce qui avait été convenu avant le départ de Paris de la délégation (un escadron de chars *AMX*, soit 17 chars plus tous les véhicules d'accompagnement ainsi que les appareils de transmission et des munitions, 12 *Morane* 7 d'entraînement, 6 *MD 10*[2] 315 de reconnaissance et d'observation, 100 *GMC* et 2 000 pneus), M. Messmer[3] a indiqué que la France était prête à examiner la possibilité d'offrir également un don à la Marine royale khmère.

L'amiral Cabanier[4] après avoir rencontré le chef d'état-major de la Marine royale[5] étudiera à son retour en France des suggestions faites par ce dernier et qui portent sur des munitions de 76, des matériels pour slips de hissage, des postes radio pour flottille fluviale et quelques machines outils.

Dans le domaine culturel et technique M. Messmer a annoncé l'intention de la France d'offrir au Cambodge une École normale supérieure pour la formation d'ingénieurs agronomes. Il a ajouté qu'en outre nous étions prêts à accroître l'effectif de nos professeurs et de nos experts techniques dans la mesure où cela intéresserait le Cambodge.

Ces propositions ont été acceptées avec reconnaissance par la délégation cambodgienne celle-ci reprenant une idée que le prince Sihanouk avait exprimée à M. Messmer au cours de son audience[6], a formulé le souhait que la France prenne l'initiative d'ouvrir un second lycée français qui viendrait doubler le lycée Descartes. M. Messmer a répondu que ce projet devrait être étudié mais que dès maintenant nous envisagions une extension du lycée Descartes par la création de classes maternelles.

Sur la question de l'enseignement supérieur, la délégation cambodgienne s'est montrée satisfaite de l'aide apportée par la France dans les domaines

1 Voir ci-dessus au n° 13 ce télégramme du 7 janvier.
2 Avions Marcel Dassault.
3 Pierre Messmer, ministre des Armées.
4 Amiral Georges Cabanier, chef d'état-major de la Marine.
5 Le capitaine de vaisseau Coedes.
6 À ce sujet, voir ci-dessus au n° 5 le télégramme de Phnom Penh nos 19–22 du 6 janvier.

de l'École d'administration, du Droit et de la Médecine tout en demandant un effort accru pour les Lettres et les Sciences. Elle n'a pas soulevé la question de la prise en charge par la France de la rémunération des enseignements assumée par le Cambodge.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1964).

15

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 149 à 155[1]. *Bonn, 8 janvier 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 15 h. 20).

J'ai reçu hier M. Willy Brandt à déjeuner à Berlin, en même temps que quelques-uns de ses collaborateurs et des représentants de la CDU[2]. Le bourgmestre paraissait préoccupé. Les déclarations[3] faites successivement par M. Erhard, M. Krone, M. von Eckhardt, les mises en garde de la presse, aussi bien en République fédérale qu'à Berlin-Ouest, les réticences mêmes des milieux socialistes de Bonn le font réfléchir et l'obligent à mettre un frein à ses tendances et à ses espérances. Il n'y a pas lieu de penser qu'il renonce à une politique de conversations avec Berlin-Est et avec la RDA qui répond à ses convictions, à ses ambitions et aux conseils d'un entourage encore plus ambitieux pour lui. Mais il se voit contraint de marquer le pas et de temporiser, ne pouvant se cabrer ouvertement contre l'attitude de fermeté adoptée par les dirigeants de Bonn et par la majorité de l'opinion.

De tout ce que m'a dit hier M. Willy Brandt, il résulte clairement qu'il est actuellement sur la défensive, qu'il tient à rester en contact étroit avec les alliés et qu'il veut donner l'impression, non seulement de ne pas vouloir conclure de nouveaux arrangements à n'importe quel prix[4], mais encore de n'être pas pressé de négocier. « La population berlinoise », m'a-t-il déclaré, « vient d'obtenir une importante satisfaction sentimentale à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An. À ce moment-là, il

[1] Ce télégramme est communiqué à Berlin sous les numéros 42 à 48.

[2] CDU : *Christlich-Demokratische Union* – Union chrétienne-démocrate allemande. Concernant le séjour à Berlin de l'Ambassadeur de France et le déjeuner du 7 janvier avec M. Willy Brandt, se reporter au télégramme de Berlin nos 64–73 du 6 janvier, non retenu.

[3] Les déclarations de différentes personnalités devant les propositions de la RDA sont rapportées dans les télégrammes de Bonn nos 110–113 et 123 des 6 et 7 janvier 1964, non reproduits.

[4] Allusion à l'accord sur la délivrance de laissez-passer aux habitants de Berlin-Ouest, pour se rendre à Berlin-Est entre le 18 décembre 1963 et le 5 janvier 1964, signé le 17 décembre 1963 entre le Sénat de Berlin-Ouest et les autorités de Pankow. Sur les buts poursuivis par Pankow de conclure cet accord, voir le télégramme de Bonn nos 171–178 du 9 janvier, non reproduit.

fallait conclure vite, à cause précisément de ces fêtes. Et c'est ce que nous avons fait. Je ne crois pas qu'à cette occasion nous ayons rien accepté qui ébranle le statut de Berlin-Ouest ou qui compromette la position tutélaire des alliés occidentaux, et j'espère qu'à Paris on partage mon sentiment à cet égard. Maintenant, nous nous trouvons en présence d'une situation différente. Les gens d'Ulbricht jouent leur jeu en cherchant à obtenir, en échange d'un régime permanent de laissez-passer, des concessions qui débordent sur le terrain politique. Nous n'avons pas de raison de les suivre dans cette voie, nous ne sommes pas, cette fois-ci, pressés par le temps, et il n'est même pas dit que nous répondions aux propositions de M. Stoph[1] à la date plus ou moins convenue lors de la dernière entrevue entre mon représentant et le secrétaire d'État de la RDA ».

J'ai répondu à M. Willy Brandt qu'en France le gouvernement et l'opinion, qui connaissent la triste situation des habitants de Berlin-Est, avaient été sensibles aux considérations d'ordre humanitaire, qui ont décidé de l'arrangement de 1963[2]. J'ai ajouté qu'il était essentiel, dans une matière aussi délicate, de maintenir la liaison la plus étroite entre les puissances occupantes, le gouvernement de Bonn et les autorités de Berlin-Ouest. Car seul leur accord pouvait permettre de négocier dans des conditions telles que les intérêts permanents de la population fussent défendus et sauvegardés comme il se doit. J'ai attiré son attention, à ce propos, sur les dangers de la procédure qui a permis, le mois dernier, à des fonctionnaires de Berlin-Est d'exercer leur activité dans les secteurs occidentaux de la ville[3]. Le bourgmestre m'a répondu aussitôt qu'il était pleinement conscient des inconvénients de cette méthode qu'il avait fallu accepter en raison de l'urgence, et qu'il avait l'intention de proposer, au cours des futures négociations, que les postiers de Berlin-Ouest fussent désormais chargés des opérations de laissez-passer.

M. Willy Brandt s'est livré encore à un certain nombre de considérations dont je rendrai compte dans une autre communication. Il est visiblement soucieux moins de la situation à Berlin-Ouest, qui est calme en ce moment, que des suites de l'arrangement de décembre[4], des difficultés qui en résultent pour lui et de leurs répercussions sur le plan de la politique intérieure allemande, où il joue une partie délicate dont dépend tout son avenir.

(Europe, RFA 1961–1970, Relations avec la France).

[1] Vice-président du Conseil de la RDA. En ce qui concerne la lettre adressée par Willi Stoph à Willy Brandt et la justification de ce dernier, se reporter au télégramme de Berlin n°s 74–76 du 7 janvier, non retenu.

[2] Accord sur la délivrance de laissez-passer du 17 décembre 1963.

[3] Allusion au rôle joué par les postiers est-allemands, installés à Berlin-Ouest, pour traiter les demandes de laissez-passer.

[4] Se reporter à la note de la direction d'Europe centrale au Département, datée du 2 janvier 1964, non reproduite, analysant les conditions de la signature de l'accord sur la délivrance temporaire de laissez-passer aux Berlinois de l'Ouest et ses conséquences. Voir également la dépêche de Berlin n° 10/EU du 8 janvier 1964, non retenue, portant sur le discours de Walter Ulbricht du 3 janvier dans lequel il expose la politique allemande et l'accord de Berlin.

16

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Pèlerinage du Pape en Terre sainte

N. *Paris, 8 janvier 1964.*

On sait maintenant que la décision du Pape de se rendre en Terre Sainte fut annoncée confidentiellement par lui dès le 21 septembre dernier, c'est-à-dire huit jours avant l'ouverture de la deuxième session du Concile. Une lettre manuscrite de Paul VI[1], adressée ce jour-là au secrétaire d'État, le cardinal Cicognani[2], lui a fait part de ses intentions.

Le Pape n'a rendu public son projet que le 4 décembre, dans son allocution de clôture de la deuxième session conciliaire[3]. La prudence apparente de son discours final avait surpris et même déçu certains. Paul VI, on s'en rend compte maintenant, réservait ce qu'il avait à dire pour son pèlerinage en Palestine. Il y a prononcé une impressionnante série de discours, de sermons et de prières. Il est encore trop tôt pour faire une exégèse complète de textes importants longuement mûris, et qui ne sont pas encore connus du reste dans leur intégralité.

Il est toutefois évident que le pèlerinage comme les sermons ou discours de Paul VI n'ont été possibles que parce qu'il y avait eu auparavant le pontificat de Jean XXIII qui avait eu l'idée de ce pèlerinage pour lui-même. C'est pourquoi Paul VI a récemment précisé qu'il songeait à cette visite en Terre Sainte lorsqu'il affirmait que « l'héritage de Jean XXIII ne devait pas rester enfermé, dans sa tombe ».

Le programme établi pour le voyage du Saint-Père a été respecté. Aucun incident de sécurité qui puisse être dû à une malveillance quelconque ne s'est produit.

La violence des passions dans cette partie du monde, les efforts faits au début par les Arabes et par Israël pour exploiter ce pèlerinage ont pu faire douter un moment de sa réussite.

Du point de vue politique, l'initiative pontificale paraissait à première vue hérissée de difficultés, dues évidemment à la profondeur de l'hostilité israélo-arabe mais aussi au fait que le Vatican n'a pas reconnu l'État d'Israël et qu'il demeure attaché au principe de l'internationalisation de Jérusalem et des Lieux Saints.

[1] Le cardinal Giovanni Battista Montini, né le 26 septembre 1897, est élu pape le 21 juin 1963 et prend le nom de Paul VI. Il achève le concile Vatican II ouvert par son prédecesseur Jean XXIII et entreprend la mise en œuvre de ses décisions. Il meurt le 6 août 1978.

[2] Le cardinal Amleto Cicognani, né le 24 février 1883, est le secrétaire d'État des papes Jean XXIII puis Paul VI.

[3] Le pèlerinage du pape Paul VI en Terre sainte a lieu du 4 au 6 janvier 1964. Il est l'occasion d'une rencontre avec le patriarche œcuménique orthodoxe Athénagoras.

Cependant, le Souverain Pontife a réussi à convaincre les deux parties que la visite n'était inspirée que par des motifs purement religieux. Dès le 18 décembre, un communiqué de la ligue arabe montrait que l'on avait compris au Caire la maladresse de la note discordante donnée par la presse égyptienne.

Finalement, le voyage s'est déroulé conformément aux intentions du Saint-Père. L'enthousiasme populaire s'est manifesté des deux côtés avec plus de turbulence en Jordanie et plus de discipline en Israël.

Le Pape n'a rien dit qui puisse être interprété comme une reconnaissance de l'État d'Israël dont le nom même n'a été prononcé à aucun moment. En entrant en Israël au niveau de Djenin, et non par la Ville Sainte, il a bien marqué l'attachement du Vatican au statut de Jérusalem. Il a su également, dans son allocution d'adieu aux autorités israéliennes, exprimer, avec beaucoup de fermeté, le vœu « que les catholiques continueraient à jouir chez vous de tous les droits reconnus », ce qui est une mise en garde contre les récentes manifestations d'intolérance de certains milieux israéliens. Enfin le Saint-Père a appelé à la paix tant du côté arabe que du côté israélien.

Il reste que, par son voyage en Israël, le Souverain Pontife a donné à l'État d'Israël des satisfactions que, selon les renseignements qui nous parviennent de tous côtés, les dirigeants de cet État apprécient à leur juste valeur[1].

Le Pape a certainement cherché à dépasser les frontières du Moyen-Orient et de l'Église pour s'adresser au monde entier. « Notre salut ne peut connaître de limites », a-t-il dit à Bethléem. Dans toutes les allocutions de Paul VI, et surtout dans les trois textes les plus importants, ses sermons de Nazareth et de Bethléem et sa prière œcuménique du Golgotha, le trait essentiel est la volonté d'universalité. Le Pape adresse à l'humanité sans distinction de foi, aux non-chrétiens comme aux chrétiens, ceux qui se méfient de la religion catholique « son salut plein de respect et d'affection ». Aux persécuteurs du catholicisme, il envoie son « souvenir triste et douloureux » en leur demandant « Pourquoi ? »

C'est également « à tous les Chefs d'État et à tous ceux qui ont la responsabilité des peuples » que le Pape a « renouvelé un pressant appel pour une paix universelle ». Que ceux-ci reçoivent « une intelligence plus claire, un désir plus ardent et un nouvel esprit de concorde et de générosité (…), qu'ils collaborent plus efficacement pour obtenir la paix et la vérité dans la justice, dans la liberté et dans un amour fraternel ». Les formules employées sont plus fortes et plus précises que celles de Jean XXIII.

Le sermon de Nazareth sur les Béatitudes consacre lui aussi un paragraphe à la paix.

Pour ce qui est de l'œcuménisme, le Souverain Pontife en a parlé à de très nombreuses reprises et sous diverses formes. Dans son sermon de

[1] *Note du texte* : D'autre part, la manière dont le Pape s'est adressé au Roi de Jordanie donne à celui-ci un soutien moral incontestable.

Bethléem, après un appel à l'unité interne de l'Église catholique, qui doit se renouveler par le Concile, il s'est adressé « aux frères chrétiens qui ne sont pas en communication parfaite avec Nous » pour leur dire : « on ne peut éluder le problème de l'Unité ». Certes, Paul VI a-t-il reconnu qu'un résultat « ne pouvait être obtenu au détriment des vérités de la foi ». Il a dit que « le pas à franchir était attendu par Nous et pouvait être accompli avec honneur ». Ces formules peuvent être interprétées de manière restrictive. Mais le Pape s'est déclaré par ailleurs « disposé à prendre en considération tout moyen raisonnable capable d'aplanir les voies du dialogue dans le respect et la charité » et a nettement indiqué qu'il « fera en sorte que le désir d'entente et d'union demeure vif et inaltéré ».

Tous les observateurs s'accordent pour estimer que c'est là « le prélude de choses à venir ». Cette dernière formule est celle qui a été utilisée dans le communiqué commun publié par le Pape et par le patriarche Athenagoras. À cet égard, la rencontre de Paul VI et du Patriarche rétablit des relations qui avaient été interrompues depuis 1439 à la suite du Concile de Florence. Sans doute cette rencontre n'engage-t-elle que le Primat orthodoxe. L'Église autocéphale de Grèce s'y est opposée, continuant à manifester sa violente hostilité envers Rome. Quant au Patriarcat de Moscou, il a rappelé au patriarche Athenagoras que l'entrevue de Jérusalem ne devait être que celle de « deux illustres pèlerins », et qu'elle laissait intacte la décision prise le 29 septembre dernier par la deuxième conférence panorthodoxe de Rhodes de n'engager des conversations avec le Saint-Siège que sur un pied d'égalité avec la participation de toutes les Églises autocéphales.

Dans son allocution au Patriarche, Paul VI a là encore précisé que « les divergences devaient être examinées dans un esprit de fidélité à la vérité (…) » mais il a placé la rencontre sous le signe de la compréhension mutuelle et de la charité. Il est d'ailleurs convenu, nous indique M. de La Tournelle, que des « tables rondes » périodiques auraient lieu entre catholiques et orthodoxes.

Le voyage du Souverain Pontife en Terre Sainte a eu dans le monde entier un retentissement considérable et ses conséquences seront sans doute très importantes. Tout d'abord, le Pape est à nouveau sorti de Rome où il s'était enfermé depuis un siècle. Il est significatif de lire dans le *Times* : « il est maintenant impossible de ne voir dans le Pape qu'une figure à laquelle on rend visite au Vatican, ou qu'on aperçoit à un balcon ou sur une *sedia gestatoria*[1]. La bousculade dans laquelle fut pris le Saint-Père au cours du Chemin de Croix à Jérusalem suffit à illustrer cette nouvelle conception du Pape, qui devient presque aussi accessible et mobile qu'un autre Chef d'État.

D'autre part l'œcuménisme, dont la deuxième session du Concile avait peu parlé, se révèle être une des principales préoccupations de l'Église

[1] Sorte de chaise à porteur utilisée dans les cérémonies, permettant au Pape d'être vu lors de ses déplacements dans la foule des fidèles.

catholique. Sans doute, les choses progresseront-elles lentement au milieu de grandes difficultés, tenant non seulement à des divergences théologiques mais aussi à des états d'esprit différents. Il n'en reste pas moins que le dialogue est ouvert dans des conditions qui étaient impensables il y a seulement quelques années. Il appartient à la troisième session du Concile Vatican II d'aménager cette voie difficile.

N.B. Il faut enfin remarquer que le Pape a, tout le long de son voyage, pris la parole en français, sauf devant le roi Hussein de Jordanie.

(Europe, Saint-Siège, 1961–1965).

17

M. Girard de Charbonnières, Ambassadeur de France à Athènes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14/EU. *Athènes, 9 janvier 1964.*

La conférence sur Chypre[1], qui va s'ouvrir dans quelques jours à Londres, ne s'annonce pas comme devant être aisée. Elle pose en effet à chacun de ses participants, britanniques, turcs, grecs, chypriotes représentant les deux communautés de l'île, de délicats problèmes.

Tel est en particulier le cas pour le délégué hellénique, le nouveau ministre des Affaires étrangères du gouvernement de service[2] : M. Xanthopoulos Palamas[3].

La première difficulté que doit affronter ce dernier est de ne pas représenter à Londres un gouvernement régulier, mais une administration provisoire sans assise parlementaire. Cet obstacle est cependant plus apparent que réel. En effet, malgré certaines déclarations d'inspiration démagogique ou électorale de la part de quelques leaders de l'Union du Centre, il existe sur la question de Chypre, entre les dirigeants grecs des deux grands partis rivaux[4], une unité de vues imposée par des impératifs

[1] La conférence s'ouvre le 15 janvier 1964. Sur les trois délégations chypriotes partant pour la conférence, voir la dépêche de Nicosie n° 30/EU du 13 janvier, non reproduite. Pour faire le point de la crise chypriote au début de l'année 1964, se reporter à la note de la direction d'Europe méridionale du 7 janvier, non reproduite.

[2] À la suite de la crise ministérielle ouverte le 24 décembre 1963 et de la démission du gouvernement de M. Papandréou, un gouvernement de transition est formé le 31 décembre dirigé par M. Paraskevopoulos. Le Roi dissout la Chambre des députés le 8 janvier 1964, les prochaines élections étant fixées au 16 février 1964.

[3] M. Xantopoulos Palamas, représentant permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Atlantique Nord. Se reporter au télégramme d'Athènes n°s 40–49 du 8 janvier, non reproduit, rapportant l'entretien entre l'ambassadeur de France à Athènes, M. Girard de Charbonnières, et le nouveau ministre grec des Affaires étrangères, qui porte essentiellement sur Chypre.

[4] Les deux grands partis politiques rivaux sont l'Union du Centre dont le *leader* est M. Georges Papandréou, et l'Union radicale nationale ou ERE, dont le *leader* est depuis le 10 décembre 1963 M. Panayotis Canellopoulos.

de politique étrangère que nul ne peut éluder. Lors de ces derniers jours, l'attitude prudente et modérée qui fut celle de M. Vénizelos[1] est sans doute, à peu de chose près, la même que M. Avéroff[2] aurait lui-même adoptée dans de pareilles circonstances s'il avait été encore responsable de la diplomatie hellénique. Au surplus, M. Xanthopoulos Palamas, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et diplomate éprouvé, possède l'expérience et l'autorité nécessaires pour parler au nom de son pays. Avant de partir pour Londres, il se sera d'ailleurs assuré de l'accord des *leaders* des deux principaux partis politiques touchant la position qu'il sera amené à prendre au cours de la conférence.

Cette position du gouvernement d'Athènes n'est certainement pas facile à fixer. Elle doit tenir compte de plusieurs facteurs dont chacun est important et dont certains paraissent contradictoires.

En premier lieu, la Grèce ne peut oublier qu'elle est co-signataire des accords de Zurich et de Londres[3]. Ces accords n'ont cessé d'être discutés, voire critiqués, dans ce pays et on peut dire que l'opinion publique hellénique n'en a jamais pris son parti. Mais il ne faut pas oublier qu'ils furent l'aboutissement d'une crise diplomatique d'une rare virulence, compromettant les relations d'Athènes avec les Turcs d'une part et avec les Anglais de l'autre, et mettant en question la présence même de la Grèce au sein de l'Alliance atlantique,

Comme l'avait signalé à l'époque cette ambassade, si ces accords étaient imparfaits et sans doute précaires, ils n'en constituaient pas moins une solution à un problème qui avait paru un moment sans issue et leur signature fut accueillie par un soulagement presque général. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur ni sans éprouver de grandes appréhensions que les responsables actuels de la politique hellénique verraient après quatre ans seulement se rouvrir un abcès qu'ils avaient réussi tant bien que mal à fermer.

Les raisons qui avaient en 1959 provoqué ou justifié l'adhésion de la Grèce aux accords sur Chypre relevaient d'impératifs de politique étrangère dont la valeur et l'importance sont demeurées pratiquement les mêmes[4].

Pour ce pays, c'est d'abord le souci de préserver ses rapports avec les Turcs. Chypre est en effet une question qui oppose directement la Grèce

[1] M. Sophocle Venizelos, ancien président du Conseil et ancien leader du parti libéral, qui a négocié l'adhésion de la Grèce à l'OTAN, décède le 7 février 1964. Sur cette personnalité, voir la dépêche d'Athènes, n° 128/EU, du 10 février, non reproduite.

[2] M. Evangelos Averoff-Tossizza, ancien ministre des Affaires étrangères.

[3] Les accords de Zurich et de Londres sont signés les 11 et 19 février 1959. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1959-I, n° 117 (note 4) ; pour une brève analyse des principaux documents contenus dans le *Livre Blanc* britannique sur Chypre, voir le télégramme de Londres, n° 692, du 24 février 1959, non reproduit, ainsi que la dépêche d'Athènes n° 143/EU du 24 février 1959, intitulée *Du règlement de l'affaire de Chypre*, non reproduite. Se reporter également à la note de la direction d'Europe méridionale au Département du 3 février 1964, non reproduite.

[4] Ces raisons sont les suivantes : relations entre la Grèce et la Turquie et entre ces deux États et le Royaume-Uni ; avenir des bases britanniques mettant en jeu non seulement les intérêts nationaux britanniques mais encore ceux de l'alliance militaire au sein de laquelle les trois puissances sont associées.

et la Turquie[1]. La solution de cette question préconisée par Ankara, le partage de l'île ou « taksim », est inacceptable pour les Grecs. De même, le rattachement de Chypre à la Grèce ou « enosis » est inadmissible pour Ankara. D'où, pour les deux capitales, si elles veulent préserver leurs relations, la nécessité d'une solution moyenne, d'un compromis.

Or, pour la Grèce, comme aussi je le pense pour la Turquie, le maintien de rapports réciproques harmonieux est, à proprement, parler, un impératif de politique étrangère parce que c'est là une condition essentielle à une appartenance commune à l'OTAN en particulier, et à la communauté occidentale en général.

Par ailleurs, Athènes, qui est parvenu il y a quatre ans presque à un point de rupture avec Londres, ne se soucie pas de voir se détériorer à nouveau les bonnes relations qu'elle a pu rétablir avec la Grande-Bretagne, elle aussi partenaire capitale de l'Alliance atlantique.

Si l'on se tourne d'un autre côté, toutes les raisons raciales, sentimentales, nationales et religieuses, qui avaient en 1958 et 1959 fait militer le gouvernement d'Athènes en faveur de Chypre, subsistent. Chypre est, maintenant comme avant, une île grecque tournée vers la Grèce. Le sentiment commun à tous les Hellènes, d'après lequel tout territoire méditerranéen peuplé de Grecs a la vocation de se réunir un jour ou l'autre à la Mère Patrie, est toujours aussi vif, toujours aussi profond, et enflamme l'opinion publique à Chypre comme en Grèce même. Ce ne sont que les dirigeants ou les diplomates qui, contraints par la nécessité politique, ont dû – pour le moment du moins – renoncer à l'Enosis.

Si turbulent, indocile, imprudent ou inconséquent que puisse ou que pourra se montrer Mgr Makarios, le gouvernement d'Athènes ne peut ni l'abandonner ni le désavouer, tout au plus peut-il s'efforcer de le conseiller ou de le contenir. Bien plus : il s'en sent jusqu'à un certain point responsable. C'est en effet à Athènes qu'il appartient de retenir Chypre dans le camp occidental, de l'empêcher de glisser dans un, neutralisme excessif et par conséquent dangereux, de veiller à ce que le communisme y soit contrecarré, enfin de conserver à l'affaire de Chypre son caractère local afin d'éviter qu'à la suite de l'ingérence de Moscou le différend ne dégénère – comme ce fut le cas pour Cuba – en un conflit Est-Ouest et en un affrontement de guerre froide.

C'est de tous ces facteurs, de toutes ces considérations que devra tenir compte dans ces prochains jours le représentant du gouvernement d'Athènes à Londres ; le tout compliqué encore par le jeu et les prétentions des autres partenaires turcs ou chypriotes et par l'attitude passionnée et intransigeante que les récents événements sanglants de l'île ne manqueront pas d'inspirer aux représentants des deux communautés.

[1] Sur la crise chypriote de la fin de l'année 1963, se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n°s 234, 246, 255, 256, 261, 264. Voir également la dépêche d'Ankara n° 31/EU du 9 janvier 1964, non reproduite, rappelant la chronologie des événements.

Le délégué hellénique[1] demeurera sans doute hanté par la crainte qu'un incident local ou une initiative diplomatique quelconque ne provoquent une intervention militaire turque, dont on sait ici qu'elle a été très sérieusement envisagée à Ankara, que l'on en tient toujours prêts les instruments éventuels et que la perspective n'en doit donc pas du tout être écartée.

Comme je le mentionnais dans une communication en date du 8 janvier, on est à Athènes peu optimiste quant à un résultat rapide et positif des discussions pour Londres. C'est qu'à vrai dire on a du mal à imaginer qu'elle pourrait être la solution définitive ou même provisoire du problème. Le partage de l'île, inacceptable pour les Grecs de Chypre comme de la métropole, est de plus matériellement irréalisable et contraire aux conceptions politiques modernes. Tout le monde – et même semble-t-il les Turcs – admet l'impossibilité de conserver telle quelle la Constitution actuelle, qui n'est pas viable. Donc, en principe, l'État chypriote doit subsister et les deux communautés trouver un *modus vivendi*. Mais on ne voit guère comment : élaboration de nouveaux textes constitutionnels ; intervention du Commonwealth ; de l'OTAN ; recours aux Nations-Unies ? Solutions acceptables pour les uns, considérées dangereuses par les autres.

Ce qui semble le plus vraisemblable est que les trois garants des accords de Zurich et de Londres, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie, s'efforceront, comme ils l'ont fait il y a quatre ans, de s'entendre sur une solution de compromis et s'emploieront à la faire accepter par Mgr Makarios.

Si l'on échouait, un recours du gouvernement de Nicosie à l'ONU serait sans doute difficile à éviter. Comme je l'ai déjà indiqué dans ma correspondance, les dirigeants helléniques redoutent qu'un tel recours ne précipite quelque initiative inconsidérée de la part des Turcs, et ils considèrent en tout cas comme nécessaire de ne s'engager dans cette voie qu'avec beaucoup de précautions. Mais le gouvernement britannique ne paraît pas enclin à assumer longtemps seul la charge et la responsabilité du maintien de l'ordre dans l'île et il est poussé vers les Nations Unies par une opposition, qui sera peut-être demain au pouvoir.

Dans ces conditions, une « collectivisation » de l'affaire semble, à défaut d'une entente directe des intéressés, l'évolution la plus probable. Ainsi que me l'a indiqué hier le nouveau ministre des Affaires étrangères, on préférerait de beaucoup ici que cette « collectivisation » s'opérât par l'entremise de l'OTAN plutôt que par celle des Nations Unies, cela parce que cette formule éviterait l'immixtion des pêcheurs en eau trouble et serait sans doute la seule qui pût être acceptée par la Turquie.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] Le délégué hellénique est M. Xanthopoulos Palamas, actuel ministre grec des Affaires étrangères.

18

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 259 à 269.
Réservé.

Bonn, 10 janvier 1964.

(*Reçu* : 22 h. 40).

Le Chancelier vient de me recevoir pendant trois quarts d'heure. Je l'ai félicité du discours qu'il a prononcé hier[1], du succès qu'il a remporté et de l'écho qu'il a trouvé dans la presse française. M. Erhard m'a répondu qu'en plaçant l'entente franco-allemande au premier plan de la politique extérieure de son pays, comme il s'y était appliqué, il n'avait fait qu'exprimer son sentiment profond. Des propos qu'il a tenus ensuite, il résulte qu'il a été fort sensible, lors de son voyage à Paris en novembre dernier[2], à la largeur d'esprit dont a fait preuve le général de Gaulle en exposant sa conception des rapports entre les deux pays. « Il y a des sujets », m'a-t-il dit, « à propos desquels nos vues sont identiques. Sur d'autres, nous nous trouvons très proches les uns des autres. Sur d'autres enfin, nous différons. L'essentiel est que nos relations restent empreintes de la franchise et de l'intimé qui ont marqué les conversations de Paris. Votre Président m'a dit à cette époque que c'était une mauvaise plaisanterie (*ein schlechter Witz*) que de vouloir obliger Bonn à choisir entre Paris et Washington : on ne pouvait s'exprimer de façon plus énergique. J'ai été heureux, pendant mon voyage aux États-Unis[3], de trouver M. Lyndon Johnson exactement dans le même état d'esprit. Le rapprochement franco-allemand, je le répète, est pour moi un objet de joie personnelle. J'ajoute que la réconciliation de nos deux pays constitue la base indispensable à l'existence d'une véritable Europe, telle qu'elle puisse envisager, sur le pied de l'égalité, cette collaboration avec les États-Unis dont m'a parlé le président américain pendant mon séjour au Texas. Là encore, il se peut que la conception du général de Gaulle et la mienne ne soient pas absolument identiques : il voit sans doute davantage l'Europe comme une troisième force, et moi je l'imagine plutôt comme une composante du monde libre. Mais le général de Gaulle n'en veut aucunement à ceux qui ne pensent pas tout à fait comme lui et, en fait, dans la pratique, cela revient exactement au même, car nous voulons tous deux partir de la même base pour créer une Europe qui ne soit

[1] Concernant les débats qui ont lieu au *Bundestag* le 9 janvier et le discours du chancelier Erhard, se reporter aux télégrammes de Bonn nos 215–223, 241–243, 270–272 et 273–280, des 9 et 10 janvier, non reproduits.

[2] Les 21–22 novembre 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, nos 199, 207, 221.

[3] Le chancelier Erhard se rend en visite officielle aux États-Unis du 27 au 29 décembre 1963. Il s'entretient au Texas avec le président Johnson. Se reporter aux télégrammes de Bonn, nos 1–6, 15–20 des 1er et 2 janvier 1964, non retenus, ainsi qu'à la dépêche de Bonn du 16 janvier, n° 079, non reproduite.

pas une Europe de technocrates, mais une Europe qui ait une politique commune ».

M. Erhard m'a dit ensuite qu'il ne reviendrait pas sur son voyage aux États-Unis[1], sachant que le secrétaire d'État Westrick m'avait renseigné en détail à ce sujet[2]. Il s'est borné à indiquer qu'il avait eu l'impression, sur un plan très général, d'un certain rapprochement entre les vues françaises et américaines sur divers points. Pour sa part, il a ajouté qu'il avait été heureux de pouvoir dire à ses interlocuteurs que la France n'était aucunement hostile, en dépit de sa propre abstention, à une participation de la République fédérale à la force multilatérale. Après quoi, il est revenu aux problèmes européens.

« Vous aurez remarqué », a poursuivi le Chancelier, « que je me suis abstenu de donner un contenu et des contours précis à ce que j'ai dit hier au Bundestag sur la construction politique européenne. Je suis resté très vague. Je n'ai voulu faire allusion ni au plan Fouchet n° 1, ni au second[3], ni à une confédération d'États. Je dis bien *Staatenbund* et non pas *Bundesstaat* (État fédéral). Et je resterai très prudent dans mes conversations avec les Italiens quand j'irai à Rome[4]. Et d'une façon générale, jusqu'à ce que j'aie conféré avec le président de la République, rien ne se passera au-dessus de votre tête (*Überspielt*). Il s'agit de voir si nous pouvons trouver un point de départ à une action commune dans le cadre des Six. Certes, la Grande-Bretagne demeurera intéressée, mais il n'est pas question de l'aborder en ce moment. Ce serait à la fois une faute de tact et une erreur politique. Un jour, elle reviendra vers nous, en dépit de ce qu'affirment actuellement les travaillistes, et d'autres l'imiteront, comme le Danemark et la Norvège, qui avaient marqué déjà leur désir de coopération. Il faudra concevoir les choses en fonction de l'avenir, mais ce qui importe maintenant, c'est de renforcer l'Europe, c'est d'accroître son poids spécifique et son influence, quelle que soit la méthode adoptée à cet effet. Et peut-être ne sera-t-il pas nécessaire de recourir pour cela aux formes du droit public ».

M. Erhard m'a ensuite confirmé son intention de se rendre à Paris les 14 et 15 février prochains, conformément à l'invitation que je lui avais fait tenir au nom du gouvernement français, et comme il l'a indiqué hier au Bundestag. Il a ajouté qu'il me reverrait auparavant, pour me mettre au courant de son voyage à Rome.

[1] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, datée du 2 janvier 1964, non reproduite et intitulée *Des entretiens entre M. Johnson et M. Erhard aux États-Unis.*

[2] Se reporter au télégramme de Bonn nos 15–20 du 2 janvier, non retenu.

[3] Voir *D.D.F.*, 1961-II, nos 36, 47, 145, 173, 227 et 1962-I, nos 17, 22, 26, 51, 79, 85, 103, 132, 170.

[4] Le chancelier Erhard se rend à Rome du 26 au 30 janvier. Sur les conversations de Rome, voir les télégrammes de Bonn nos 913–916, 935–942, 943–946, 962–965, 1004–1007, respectivement des 29 et 31 janvier et des 1er et 2 février, non reproduits.

À la fin de l'entretien, M. Erhard, que j'avais interrogé sur son prochain voyage en Angleterre[1] m'a dit qu'il tenait à y aller pour montrer qu'il n'éliminerait pas la Grande-Bretagne de ses calculs politiques (*Ich habe London nicht abgeschrieben*) : mais il n'a pas caché les critiques et l'appréhension que suscite ici l'attitude de faiblesse du gouvernement britannique à l'égard des Russes. La réaction du Premier ministre à la communication que lui avait adressée M. Khrouchtchev[2] est jugée, à ce titre, inquiétante, et notamment pour les ouvertures qu'elle fait en vue d'une collaboration au développement industriel de l'URSS. Le Chancelier, dans le même ordre d'idées, a souligné qu'il était très soucieux (*sehr besorgt*) devant la poursuite des livraisons anglaises à Cuba. Indépendamment du danger qu'il représente en lui-même, ce comportement des Anglais risque par ailleurs d'être contagieux, m'a dit le Chancelier, qui a alors fait état de rumeurs de presse selon lesquelles l'industrie française, devant l'exemple donné outre-Manche, serait très tentée de suivre la même voie. M. Erhard a alors rappelé l'opposition allemande à tout octroi de crédit à long terme à la Russie soviétique. Il s'est entretenu de la question avec le président Johnson et lui a dit qu'il était très important, devant l'incertitude de l'attitude britannique en la matière, que les États-Unis, la République fédérale et la France, aient adopté, au conseil de l'OTAN, sur cette question des crédits, une position identique et résolument négative. M. Johnson s'en est d'ailleurs félicité.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1964).

[1] Le chancelier Erhard se rend à Londres les 15 et 16 janvier 1964. Voir les télégrammes de Londres n°s 201–208, 246–250, 270–272, 273, 294–299, respectivement des 14, 15, 16 et 17 janvier, non retenus, ainsi que le télégramme de Bonn n°s 452–468 du 17 janvier, non reproduit.

[2] Allusion au message en date du 31 décembre 1963 adressé par le président du Conseil des ministres de l'URSS à tous les chefs d'État du monde entier au sujet des litiges territoriaux entre États et des moyens de les régler. Sur la réaction du *Foreign Office,* voir les télégrammes de Londres n° 39, et de Moscou n°s 54–62, respectivement des 4 et 5 janvier, non retenus. Consulter également la note du 10 février 1964, rédigée par la sous-direction d'Europe orientale au Département, traitant de la politique extérieure de l'URSS, décembre 1963 – janvier 1964, non reproduite.

19

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 160 à 163[1].
Réservé.

Moscou, 10 janvier 1964.

(*Reçu* : le 11, 9 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme n°s 64/78[2].

J'ai eu l'occasion de demander ces jours-ci à M. Zorine[3] comment l'accord ou le traité envisagé par le message soviétique du 31 décembre se situait par rapport au projet de pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et ceux de Varsovie, également préconisé par l'URSS.

Le Vice-ministre des Affaires étrangères m'a répondu que, dans la conception soviétique, les deux pactes envisagés étaient très différents.

L'accord visé par le dernier message du chef du gouvernement soviétique avait un cadre très large (l'ensemble des États) et un objet précis : le règlement par des voies exclusivement pacifiques des litiges d'ordre territorial.

Le pacte de non-agression OTAN-Varsovie avait un cadre plus restreint mais un objet beaucoup plus vaste. Il avait pour but d'assurer le règlement pacifique entre les États envisagés de tous les litiges quelle qu'en puisse être la nature. Il s'appliquait à une zone où la tension était particulièrement forte et la situation grosse de possibilités de conflit.

Dans ces conditions, le projet présenté le 31 décembre ne devait pas remplacer le pacte de non-agression entre les deux grands blocs militaires. L'un et l'autre devaient concourir à la consolidation de la paix.

M. Zorine, qui n'avait pas encore connaissance des premières réactions occidentales, ne semblait pas attendre de notre part beaucoup d'enthousiasme.

Il a seulement formulé le vœu que l'Occident « ne mettrait pas trop de bâtons dans les roues ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Communiqué par fil à Bonn (n°s 321–324), Londres (n°s 710–713), Washington (n°s 892–895) et par courrier accompagné à Belgrade, Bucarest, Budapest, Hong Kong, La Havane, New Delhi, Prague, Rome Quirinal, Tokyo et Varsovie.

[2] Dans ce télégramme non reproduit du 6 janvier 1964, l'ambassadeur de France analyse la proposition faite par le chef du gouvernement soviétique, le 31 décembre 1963, à tous les États d'un pacte de renonciation à la force. Il y voit plus précisément le désir de faciliter le maintien du *statu quo* territorial. À ce sujet, voir le télégramme de Moscou n°s 96–110 du 7 janvier 1964, également non reproduit.

[3] Valerian Alexandrovitch Zorine est successivement ambassadeur en Tchécoslovaquie (1945–1947), vice-ministre des Affaires étrangères (1947–1955) et représentant permanent de l'URSS aux Nations Unies (1952–1953), ambassadeur en RFA (1955–1956) et, depuis 1956, vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS.

20

M. POMPIDOU, PREMIER MINISTRE,
À S.E.M. ISMET INÖNÜ, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Paris, 11 janvier 1964.

L.

Monsieur le Président,

Le message que vous avez bien voulu me faire remettre[1] au sujet des graves événements survenus à Chypre durant la semaine de Noël a retenu toute mon attention.

Le retour de la violence dans l'île de Chypre est profondément déplorable. J'espère vivement que les dispositions prises par les puissances garantes du statut de la République de Chypre parviendront à ramener la paix parmi les populations de l'île.

Par ailleurs, je souhaite que la réunion prochaine à Londres[2] des représentants des deux communautés de l'île de Chypre avec ceux des gouvernements turc, britannique et grec permette de dégager une solution correspondant aux principes des Droits de l'homme et du Droit international auxquels nous sommes tous si fermement attachés.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer les assurances de ma très haute considération.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] Ce message est remis le 6 janvier 1964 à 17 h 30 par le secrétaire de l'ambassade de Turquie à Paris. Il rappelle les massacres, assassinats, incendies, perpétrés à Chypre, fin 1963, contre la communauté turque et réitère l'attachement de la Turquie aux principes des droits de l'homme et son respect du droit international. Ce message est à rapprocher de celui adressé par le Dr Fazil Küçük, chef de la communauté turque à Chypre, au général de Gaulle, reproduit dans la dépêche de Nicosie n° 26/EU du 12 janvier 1964, ainsi que de l'appel lancé le 1er janvier 1964 par Mgr Makarios à tous les chefs d'État, figurant dans la dépêche de Nicosie n° 5/EU du 4 janvier, non reproduite.

[2] Cette conférence s'ouvre à Londres le 15 janvier.

21

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 205 à 209. *Moscou, 13 janvier 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 13, 19 h. 00).

Suite à mon télégramme n° 200[1].

La soudaineté de la visite, du Premier ministre cubain a pris par surprise les observateurs étrangers à Moscou. Peu de faits concrets ont été relevés qui permettent d'orienter les hypothèses. On peut toutefois en formuler un certain nombre :

a) M. Podgorny se serait rendu compte de l'état critique de la situation économique dans l'île. Il aurait estimé qu'une aide supplémentaire était indispensable d'urgence et aurait câblé à Moscou dans ce sens, provoquant ainsi une invitation que Fidel Castro se serait empressé d'accepter.

On sait qu'après une mauvaise récolte et les ravages exercés par l'ouragan, la situation économique de Cuba est mauvaise. J'ignore si elle l'est suffisamment pour confirmer une telle hypothèse. Je ne relève en faveur de celle-ci que l'allusion de Fidel Castro aux difficultés auxquelles il doit faire face.

b) Pendant le séjour à Cuba de M. Podgorny, un fait nouveau s'est produit : les graves incidents de Panama[2]. Ce développement de la situation en Amérique latine, l'accusation portée par M. Rusk contre les Cubains, accusés d'avoir joué un rôle dans cette provocation, les décisions à prendre par le gouvernement de La Havane sur le soutien à accorder ou non au gouvernement panaméen, peuvent justifier une consultation entre les Premiers ministres d'URSS et de Cuba.

Cette hypothèse est celle qui a les faveurs de l'ambassade des États-Unis, qui avoue ne disposer d'aucun élément concret pour l'étayer. Elle incline à penser que s'il en est bien ainsi, dans le dialogue cubano-soviétique M. Khrouchtchev jouera le rôle de modérateur et poursuivra l'effort qu'il paraît avoir entrepris pour amener Cuba et les États-Unis à s'entendre sur un *modus vivendi*.

c) Des rumeurs ont circulé ces jours derniers à Moscou selon lesquels le PCUS se préparait à prendre une initiative au sujet de l'affaire chinoise : nouvelle proposition d'arrêt des polémiques, mais cette fois assortie, si elle était acceptée par Pékin, d'une offre de reprise des conversations à deux,

[1] Dans ce télégramme de Moscou, également daté du 13 janvier 1964 et non reproduit, l'ambassade signale l'arrivée inattendue ce jour du Premier ministre cubain et le caractère chaleureux de l'accueil officiel dont il bénéficie.

[2] Sur ces incidents des 10 et 11 janvier 1964, voir également *D.D.F.*, 1964-I, n° 22.

ou bien préparation d'une conférence générale. Plusieurs signes donnent à penser que les responsables soviétiques sont préoccupés du travail de sape auquel se livre le PCC dans plusieurs partis communistes des pays du Tiers-Monde et ont hâte de prendre des contre-mesures.

Dans une telle éventualité, l'aval de Fidel Castro, le cas échéant manifesté par sa signature au bas du traité du 5 août[1], prendrait pour Moscou une valeur au moins égale à celle que ce même aval avait en mai dernier lorsque M. Khrouchtchev a eu besoin de se défendre contre les accusations chinoises d'aventurisme, puis de défaitisme lors de la crise des Caraïbes.

Entre ces hypothèses qui n'en excluent pas d'autres et qui ne sont pas contradictoires, il ne sera possible de choisir que dans la mesure où les prochains jours apporteront quelque lumière sur l'objet des entretiens qui vont se dérouler.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

22

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 314 à 318. *Washington, 13 janvier 1964.*

(*Reçu* : le 14, 4 h. 15).

Des nombreux articles que la presse des États-Unis consacre depuis trois jours aux événements de Panama[2] se dégagent les conclusions suivantes :

1) L'Amérique s'aperçoit avec un étonnement assez naïf qu'elle aussi est une puissance coloniale. Il a bien fallu, en effet, se rendre à l'évidence que c'étaient des élèves américains d'une école de Balboa qui avaient déclenché la fureur des Panaméens, en hissant la bannière étoilée, dans la cour de

[1] Traité signé à Moscou le 5 août 1963 sur l'arrêt partiel des essais nucléaires. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 49.

[2] Voir aussi sur le déroulement et les suites des événements des 9–11 janvier 1964 à Panama, les télégrammes non reproduits nos 206–209 du 10 janvier 1964, 310–313 du 13, 335–338 du 14, 414–415 du 16, 436–442 du 17, 806–808 du 29, 1045–1047 du 7 février et 296–298 du 18 février.

Les Américains se disent prêts à négocier sans conditions, mais les Panaméens veulent qu'ils acceptent d'abord la révision du statut du canal, ce que Washington refuse. Les relations diplomatiques étant rompues entre les États-Unis et Panama, le président Johnson maintient néanmoins le contact par l'envoi d'un émissaire, M. Thomas Mann. Une commission interaméricaine de la paix, constituée à l'incitation du Conseil de l'organisation des États américains, joue le rôle de médiateur. Elle échoue et Panama saisit officiellement le conseil de l'OEA qui, par une résolution du 7 février, crée une commission générale de médiation. Le rapport de cette commission conclut de façon plutôt défavorable aux thèses américaines concernant le traité de 1903 sur le statut du canal. La position de Washington n'en est pas modifiée et les discussions se poursuivent.

leur école, contrairement aux derniers accords américano-panaméens. « Ainsi, les citoyens des États-Unis résidant dans la zone du canal, ‹ les zoniens ›, se conduisent de la même façon que les Français d'Algérie et de Tunisie ou les Belges du Congo ». Voilà une découverte désagréable que font deux journaux aussi différents que le *New York Times* et l'*Evening Star* de Washington.

2) On ne va pas cependant jusqu'à assimiler pleinement les États-Unis aux puissances coloniales européennes. Ainsi, si le *Washington Post* reconnaît que Panama est aujourd'hui « un chaudron où bouillonne l'hystérie nationaliste et l'amertume coloniales, comme ce fut le cas naguère au Congo et en Algérie », ce journal ajoute aussitôt : « L'hystérie ne sera peut-être pas aussi difficile à guérir et l'amertume aussi profonde car les États-Unis ont été beaucoup plus justes, généreux et paternalistes (*sic*) à Panama que ne le furent la France, la Grande-Bretagne et la Belgique dans leurs territoires ».

3) Quels que soient les sentiments exprimés par les éditorialistes, aucun n'envisage l'abandon des droits fondamentaux détenus en vertu du traité de 1903. La plupart rappellent que les États-Unis « ont construit eux-mêmes ce canal » et que cette voie de communication est essentielle à la sécurité du pays.

4) Les rares articles qui analysent les réactions latino-américaines redoutent que cette affaire n'altère gravement le climat psychologique entre les États-Unis et les autres pays de l'hémisphère.

5) Le président Johnson va être contraint à des choix difficiles. Chalmers Roberts, dans le *Washington Post*, expose ainsi le dilemme qui confronte le nouveau chef de l'exécutif « du point de vue du président Johnson, » écrit-il, « il est évident d'une part que les États-Unis doivent dans certains domaines transformer leurs rapports avec Panama s'ils désirent que l'Alliance pour le progrès » continue à avoir quelque signification dans les affaires latino-américaines. Mais, d'autre part, réduire la souveraineté américaine dans la zone du canal dans une année électorale est une invitation permanente à ses ennemis politiques ».

6) Le risque de voir l'affaire glisser sur le plan de la politique intérieure est encore aggravé par la participation d'éléments communistes aux émeutes de jeudi et vendredi. Le secrétaire d'État a en effet reconnu que « des éléments castristes avaient joué un rôle direct dans les manifestations de Panama ».

Cette affirmation n'a pas encore été relevée par les journalistes de l'opposition mais il est à craindre que ceux-ci ne s'en saisissent, pour relancer la polémique au sujet de Cuba et de la subversion castriste en Amérique latine.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

23

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 20 à 25. *Rome, 13 janvier 1964.*

(*Reçu* : le 14, 14 h. 10).

L'on continue à s'interroger, après six mois de pontificat, sur l'action qu'entreprendra Paul VI dans la direction de l'Église.

L'opinion prévalait généralement que, succédant à deux papes aussi prestigieux et aussi différents que Pie XII et Jean XXIII, alors qu'il avait été le collaborateur du premier et le préféré du second, il serait tenté de poursuivre les initiatives de celui-ci dans le style de celui-là. Mais lui aussi s'interroge visiblement sur la conduite à tenir. L'Église toutefois est sortie des époques où le Pontife pouvait durant de longues périodes s'adonner à la méditation : le Concile dans un tumulte précipite les questions et espère des réponses de l'infaillibilité de son Chef.

Il est cependant un point sur lequel le Testament de Jean XXIII paraît déjà contesté : le désengagement de l'Église de la politique italienne. Curieusement, cette intention aurait rencontré celle du président Segni lorsqu'il souhaitait l'élection d'un pape étranger (mon télégramme 207/08 du 17 juin 1963)[1].

Il apparaît en effet dans son attitude et ses propos que Paul VI est pleinement conscient des responsabilités spirituelles et morales de la papauté à l'égard du territoire qui, l'a rappelé le Chef de l'État, l'accueille depuis deux mille ans. Il a déclaré à maints interlocuteurs combien il souhaite l'intégration de cette Italie dans une « Europe organique », condition qui lui paraît essentielle pour y chasser les tentations de l'extrême gauche.

L'extraordinaire manifestation dont il a été l'objet à son retour de Palestine l'amène à supposer qu'il peut jouer d'une énorme influence pour le bénéfice de la nation italienne et de la civilisation occidentale.

Jean XXIII aspirait à être le père de l'humanité, l'arbitre de la paix entre les nations, le conciliateur du conflit qui oppose deux civilisations. Pour être en mesure de poursuivre cette œuvre, il souhaitait que le Saint-Siège prît ses distances à l'égard de la politique italienne. Paul VI se propose les mêmes buts élevés. Mais il a une claire conscience de la transcendance qui élève le pouvoir de la papauté au-dessus de celui des nations.

[1] Télégramme en date du 17 juin 1963, à diffusion restreinte, non reproduit, par lequel M. de La Tournelle explique l'attitude de M. Segni, président de la République italienne : alors que Jean XXIII avait dégagé l'Église des manœuvres des partis italiens, M. Segni craignant que le cardinal Montini, s'il était élu pape, n'engage l'Église en faveur de l'ouverture à gauche (ce qui pourrait donner des avantages au parti communiste), souhaite pour affirmer la neutralité du Vatican l'élection d'un pape non italien.

L'immense capital de confiance qu'il s'est acquis depuis son élévation au trône pontifical, et l'applaudissement universel recueilli au cours de son voyage aux Lieux Saints, le confirment sans doute dans sa haute conception du rôle qui lui est dévolu. Mais celle-ci trouve son complément dans un réalisme, dont Jean XXIII n'était pas pourvu au même degré, et qui conduit Paul VI à tenter de guider les initiatives des hommes de bonne volonté, là où elles doivent s'exercer. Ainsi en est-il présentement, dans sa pensée, de l'Italie et de l'Europe occidentale qu'il estime en péril.

Certes, Jean XXIII se rendant à Lorette avait rencontré à sa traversée de régions à majorité communiste des foules enthousiastes. Mais ces démonstrations étaient loin d'atteindre en ampleur celle que le peuple romain, pour la surprise générale, a réservée à son évêque revenant de son pèlerinage.

Paul VI a déjà exprimé sa reconnaissance en termes émus à la population. Il en a renouvelé l'expression au Président de la République, en se rendant le 11 janvier au Quirinal. Il aurait pris rapidement cette décision dans l'intention d'accroître le prestige de M. Segni à l'occasion de son voyage aux États-Unis.

L'alliance entre la papauté et la démocratie chrétienne semble donc en voie de se reformer.

(Europe, Saint-Siège, 1961–1965).

24

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 676 à 685. *Paris, 15 janvier 1964, 16 h. 28*
Réservé.

Je vous transmets ci-après le texte d'une note que j'ai remise à M. Giscard d'Estaing et à M. Pompidou, au sujet des principaux problèmes qui peuvent se poser à l'occasion du voyage du ministre des Finances à Moscou.

I. *Accord de commerce à long terme*

L'accord commercial franco-soviétique, conclu le 1er février 1963, l'a été pour une durée de trois années dont la première est déjà écoulée.

La réglementation de la Communauté économique européenne nous interdit en principe la conclusion d'accords allant au-delà du 31 décembre 1965. Cependant la signature récente d'un accord commercial italo-soviétique pour les années 1966 à 1969 incluse et celle d'un accord germano-roumain valable jusqu'à la fin de 1966 constituent des

précédents que nous pourrions, le cas échéant, invoquer en notre faveur si nous souhaitions de passer avec la Russie un accord à long terme sous réserve des clauses de sauvegarde éventuellement nécessaires. Il serait intéressant de connaître les dispositions des autorités soviétiques à cet égard.

II. *Pétrole*

Les contingents de produits pétroliers inscrits à l'accord à long terme franco-soviétique sont les suivants :

brut	550 000 T
essence	75 000 T
gaz oil	300 000 T
fuel-oil	275 000 T
Total	1 200 000 T

Or, au 1er décembre, nous avions déjà dépassé de 149 000 t. le total des contingents inscrits à l'accord.

Il est dès à présent certain qu'en 1964 nous dépasserons également les 1 200 000 t. inscrites à l'accord à long terme puisque les Soviétiques vont nous livrer prochainement les 125 000 t. de gaz-oil que nous leur avions demandées en août dernier, en sus des contingents, pour reconstituer nos stocks.

D'autre part, l'accord prévoit une importation annuelle de un million à un million quatre cent mille tonnes d'anthracite. Ce dernier chiffre a, lui aussi, été dépassé en 1963.

D'une façon générale, il faut constater que pendant l'année 1963 les échanges commerciaux ont été très déséquilibrés entre la France et l'URSS, qui n'a passé chez nous que de rares commandes de biens d'équipements.

Dans ces conditions ce n'est que si cela se révélait nécessaire pour obtenir de nouvelles et plus substantielles commandes dans ce domaine que nous pourrions envisager une augmentation de nos importations de produits pétroliers.

III. *Durée des crédits*

La question la plus importante, et celle qui tient certainement le plus à cœur à nos interlocuteurs, est celle de l'augmentation de la durée des crédits.

Les crédits accordés pour nos ventes à l'URSS sont des crédits fournisseurs, dans les conditions normales de l'assurance-crédit, c'est-à-dire limités à 5 ans après livraison, au taux de 4,8 % assurance-crédit comprise.

Les autorités soviétiques ont, à diverses reprises, exprimé le désir d'obtenir des crédits d'une durée supérieure, prétendant que d'autres pays étaient disposés à les leur consentir, (ce qui d'après nos renseignements n'est pas

exact), en faisant miroiter à nos yeux la possibilité de commandes de biens d'équipements considérables.

Il ne s'agit ici, bien entendu, que des crédits garantis par les gouvernements par l'intermédiaire de leurs institutions spécialisées telles que la COFACE, à l'exclusion des crédits bancaires éventuellement consentis par des organismes privés qui restent toujours possibles.

Si nous déférions au désir soviétique :

1) nous nous désolidariserions de la pratique suivie jusqu'à présent vis-à-vis des pays de l'Est par les pays occidentaux, Grande-Bretagne comprise ;

2) nous contreviendrions aux règles que nous avons acceptées dans le cadre du Marché commun ;

3) rien ne dit que les commandes soviétiques seraient effectivement passées. Nos concurrents occidentaux ne manqueraient pas de suivre notre exemple de sorte que nous ne tirerions, au mieux, que des avantages éphémères de notre changement tout en assumant aux yeux de tous la responsabilité de la rupture de la solidarité occidentale. Ainsi le gouvernement soviétique aura-t-il obtenu le double résultat de supprimer une limitation qui le gêne, tout en jetant un certain discrédit sur un gouvernement qui a toujours donné l'exemple de la fermeté à son égard.

Nous ne saurions donc entrer dans le jeu soviétique.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

25

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 362 à 370. *Washington, 15 janvier 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 15, 18 h. 20).

M. McGeorge Bundy[1], que j'ai vu le 14 janvier, m'a fait part de ses impressions sur les différents problèmes internationaux d'intérêt commun à nos deux pays.

Chine

Le conseiller du Président s'est montré inquiet de nos intentions à l'égard de Pékin. « Je sais, m'a-t-il dit, que nous ne modifierons pas les décisions du gouvernement français. Pourriez-vous cependant m'expliquer : les

[1] McGeorge Bundy, conseiller spécial du président des États-Unis pour la Sécurité nationale.

raisons qui vous inciteraient à une reconnaissance diplomatique de la Chine communiste »[1].

J'ai répondu à mon interlocuteur que depuis quatorze ans il existait un gouvernement à Pékin. C'était un fait dont nous n'avions pas pu tirer les conséquences immédiatement, comme les Anglais, les Hollandais, les Scandinaves, les Autrichiens, parce qu'alors nous étions pratiquement en guerre avec la Chine. Le conflit de Corée et ses suites sont venus ensuite retarder encore la décision. Il était naturel maintenant que nous reconsidérions la question, d'autant plus que depuis quelques mois il apparaissait avec évidence que la Chine reprenait son indépendance et ne formait plus avec l'Union soviétique ce bloc monolithique dont M. Foster Dulles nous parlait naguère. Enfin, n'était-il pas utile pour le monde libre tout entier que certains pays occidentaux aient un lien avec la Chine, même si, pour des raisons que nous comprenons, d'autres s'abstiennent de la reconnaître ? Un tel contact pourrait se révéler un jour précieux pour la politique que nous souhaitons suivre dans plusieurs parties du monde, notamment en Asie du Sud-Est.

« Mais, a repris M. Bundy, ce raisonnement a été fait par les Anglais et cependant l'établissement de relations diplomatiques entre Londres et Pékin n'a produit aucun résultat dans aucun domaine. Vous savez que le gouvernement des États-Unis n'est pas favorable à la reconnaissance de la Chine par la France. Certes, nous ne craignons pas de vous voir faire à la Chine des concessions contraires à l'intérêt occidental. Nous n'attachons aucune créance aux rumeurs qui peuvent courir et d'après lesquelles vos échanges avec la Chine porteraient soit sur le pétrole, soit sur du matériel stratégique et même atomique. Ce que nous redoutons, en revanche, c'est que votre exemple soit suivi par de nombreux pays, notamment en Afrique. D'autre part, comment seront réglées vos relations avec Formose ? ».

J'ai rappelé à M. McGeorge Bundy qu'une reconnaissance éventuelle de la Chine par la France ne devrait être accompagnée d'aucune condition préalable, notamment en ce qui concerne nos liens avec le gouvernement de Tchang Kaï-chek. J'ai ajouté, répondant à une question de mon interlocuteur, que je n'étais pas informé des contacts qui pourraient exister actuellement entre représentants français et chinois.

M. McCone[2] qui, le même soir, m'a entretenu du même sujet m'a semblé mieux comprendre notre point de vue. Ce qui le préoccupe, c'est la présentation qui sera faite au public de notre décision. C'est pourquoi il suggère que, le moment venu, nous expliquions de façon complète les motifs qui nous font agir.

[1] Le 27 janvier, la France reconnaît *de jure* la République populaire de Chine. Voir aussi *D.D.F.*, 1964-I, n°s 46, 47, 51, 56.

[2] John Alex McCone, directeur de la CIA (*Central Intelligence Agency*).

Sud-Est asiatique

M. Bundy m'a interrogé sur notre politique dans le Sud-Est asiatique. Comment peut-on imaginer qu'elle ne conduise pas à la « communisation » de cette partie du monde ? Les États-Unis n'étaient certes pas heureux de l'évolution des événements du Vietnam, mais ils ne voyaient pas comment il était possible pour eux de ne pas lutter contre l'infiltration des Vietcong.

J'ai fait remarquer que le but de la politique française n'était certes pas d'instaurer le communisme au Vietnam ou ailleurs. Le gouvernement français avait en vue un Vietnam réuni, indépendant et neutre, un Cambodge et un Laos également neutres. Un tel objectif ne pouvait être atteint sans le consensus des principales puissances.

« Comment la Chine pourrait-elle souscrire à un tel accord ? Quel serait son intérêt ? », m'a demandé M. Bundy.

J'ai noté que la Chine, malgré sa politique expansionniste, ne disposait pas de moyens militaires comparables à ceux de l'Occident, que les anciens États d'Indochine pour leur part, y compris le Nord Vietnam, ne souhaitaient pas être incorporés à la Chine ; que si celle-ci était assurée d'un engagement général de non-intervention, elle pourrait avoir elle-même intérêt à s'y plier.

Tous ces raisonnements n'ont sans doute pas entamé le scepticisme de mon interlocuteur, qui craint que notre politique asiatique en général ne soit mal comprise de l'opinion américaine et ne fasse l'objet de commentaires peu favorables. Je lui ai rappelé que le moment venu nous aurions à reprendre cette conversation.

Désarmement

Parlant des relations Est-Ouest et de la prochaine session de la conférence du désarmement à Genève, M. Bundy a souligné que l'on attachait une certaine importance au nouveau plan américain sur les postes d'observation dont j'ai envoyé un résumé au Département par télégramme n° 241[1]. On souhaiterait que la France voulût bien étudier avec soin ces nouvelles suggestions.

J'ai demandé à M. Bundy si les représentants occidentaux à Genève n'allaient pas se trouver devant une nouvelle proposition polonaise reprenant sous une forme différente le vieux plan Rapacki[2]. Il m'a répondu qu'il était en effet au courant de cette possibilité. À première vue, il n'a pas paru tellement hostile à l'examen d'un système qui « gèlerait » les

[1] Le télégramme nos 241–253, non reproduit, urgent, réservé, en provenance de Washington en date du 11 juin, résume le plan américain qui se présente sous la forme d'un document de 70 pages. Après une analyse du plan, M. Alphand conclut à un certain manque d'équilibre dans les données de base, ce qui conduit à un manque de crédibilité.

[2] Concernant le plan Rapacki, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 119 et 1958-II, nos 321, 348.

armes atomiques dans une certaine zone européenne, étant donné que selon lui les forces nucléaires de l'Occident sont très supérieures à celles de l'Est dans ladite zone. Je lui ai fait remarquer que d'une part, il serait bien difficile d'exercer un contrôle réel sur ces armes, que d'autre part il ne fallait pas oublier les inconvénients politiques multiples d'une proposition de ce genre.

Au moment où je l'ai quitté, M. Bundy m'a répété combien le président Johnson aurait été heureux de rencontrer le général de Gaulle. Seuls des motifs de politique intérieure bien connus et impératifs ne lui permettaient pas actuellement de quitter le territoire des États-Unis.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

26

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 371 à 374. *Washington, 15 janvier 1964.*

Très Secret. Pour le ministre seul.

(*Reçu* : le 15, 22 h. 30).

Je me réfère à votre télégramme nos 1102/05[1].

M. Rusk étant retenu aujourd'hui et demain par ses conversations avec M. Segni, j'ai fait le 15 janvier à M. Harriman la communication dont vous m'avez chargé.

La réaction du sous-secrétaire d'État a été des plus violentes. Tout en m'indiquant qu'il ne s'exprimait pour le moment qu'à titre personnel et qu'une communication officielle nous serait faite ultérieurement, il m'a affirmé que la décision du gouvernement français serait vivement ressentie par le gouvernement comme par la majorité du peuple des États-Unis. Il considérait quant à lui qu'elle ne pouvait être inspirée que par le seul souci de marquer notre indépendance. Quels avantages, en effet, pouvions-nous espérer retirer d'une reconnaissance du gouvernement de Pékin, ennemi déclaré du gouvernement américain ?

Nous allions, par notre geste, donner un appui considérable à la Chine, à toutes ses entreprises hostiles à l'Occident dans le monde entier et spécialement en Asie – là où les États-Unis assument presque seuls la défense des intérêts du monde libre – au moment où, en raison de sa faiblesse interne, elle avait précisément besoin d'une aide diplomatique de cette nature. Il

[1] Dans ce télégramme en date du 15 janvier, non reproduit, instruction est donnée à l'ambassadeur d'informer le gouvernement américain de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine populaire.

était évident à ses yeux que les relations franco-américaines en seraient gravement affectées.

J'ai répondu à M. Harriman que son émotion me paraissait surprenante. La Chine communiste était reconnue depuis quatorze ans par un grand nombre de pays occidentaux amis des États-Unis. Nous n'avions pas l'intention d'établir avec Pékin des relations particulières. Nous reconnaissions un fait, en mettant Pékin et Moscou sur le même plan, notre décision n'était en rien inspirée par le souci d'être désagréable aux États-Unis, mais par la nécessité de ne pas tenir éternellement à l'écart un gouvernement qui, sans conteste, contrôle un peuple de plus de 600 millions d'habitants. Tout en défendant les mêmes intérêts que ceux de nos alliés, nous n'étions nullement contraints d'atteindre nos objectifs communs par des voies identiques. C'est ainsi, alors que nous n'y sommes pas favorables, que le gouvernement de Washington négocie avec Moscou et nous ne nous y opposons pas. Pourquoi nos alliés américains prendraient-ils ombrage d'une décision à laquelle d'ailleurs nous les avions préparés, qui consiste à échanger des ambassadeurs avec le gouvernement de Pékin sans que, par ailleurs, nous ayons accepté aucune condition pour la reprise de ces relations diplomatiques ?

M. Harriman a répété que, selon lui, notre principal objectif était de manifester notre indépendance à l'égard des États-Unis. Notre initiative gênera considérablement le Président et sa politique asiatique, spécialement au cours de cette année électorale.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

27

M. Jean Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 172 à 176. *Tunis, 15 janvier 1964.*

(*Reçu* : le 16, 9 h. 35).

M. Ben Salah, que j'ai interrogé ce matin sur les projets tunisiens en matière agraire, s'est montré soucieux de démentir la réputation de doctrinaire qui lui est faite, en affirmant qu'il donnait pour sa part la priorité aux facteurs techniques et économiques et était loin de considérer la réforme agraire[1] comme une panacée. En attendant le congrès du parti[2], qui aurait

[1] Cette réforme tend à limiter la propriété privée et à implanter des coopératives.

[2] Le VIIe congrès national du parti Néo-Destour, prévu pour le 22 juillet 1964, est reporté au 9 octobre et se tient finalement du 19 au 22 octobre.

à en débattre et, a-t-il tenu à noter, prendrait vraisemblablement « des positions dures », le gouvernement tunisien n'avait pas arrêté sa position, notamment sur le point de savoir s'il y avait lieu d'envisager une réforme de type « classique » avec limitation des superficies. Il a insisté sur le fait que l'approche tunisienne de l'ensemble du problème était, comme d'ordinaire, pragmatique et progressive et ne se laisserait pas influencer par des considérations « extérieures ». Il fallait avant tout maintenir et si possible accroître le niveau de la production. C'est à cette considération primordiale que devaient être subordonnés les projets de réorganisation des structures agricoles tunisiennes. Aussi, convenait-il tout d'abord de dresser un bilan de la gestion de l'Office des terres domaniales afin de déterminer, en fonction des possibilités d'encadrement, la « capacité de digestion » du secteur étatique et par là le rythme raisonnable de son accroissement. Il a, au passage marqué qu'il n'avait nullement été question au Sahel de réforme agraire, mais uniquement de reconversion et de regroupement agricole sans aucune formule préétablie.

Le ministre a reconnu que dans ces conditions le problème de la « récupération » des terres appartenant à des sociétés françaises ne présentait pas un caractère d'urgence et s'est déclaré prêt à en discuter avec les intéressés, en évoquant la possibilité de formules d' « association ».

Ces propos volontairement rassurants à la veille des négociations de Paris[1] (et singulièrement en retrait sur les déclarations présidentielles récentes), ne livrent sans doute pas le fond de la pensée du ministre. La volonté de réalisme qu'ils traduisent, l'accent mis sur les impératifs de la production (qui conduit à ne pas disloquer le secteur « moderne » de l'agriculture tunisienne) constituent cependant des éléments encourageants en vue de la recherche d'une solution amiable aux problèmes non encore réglés par des accords sur les terres.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

[1] L'ouverture des négociations économiques franco-tunisiennes a lieu le 22 janvier au Quai d'Orsay ; elles portent sur le renouvellement des conventions commerciale et financière conclues en 1959 et 1963. Suspendue le 28 janvier, la négociation doit reprendre à l'échelon ministériel entre M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Ben Salah ; les accords sont signés le 25 février.

28

Compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Paul Martin, ministre des Affaires étrangères du Canada à Paris

le 15 janvier 1964

Sont présents :

M. Couve de Murville	M. Martin
M. Bousquet	M. Dupuy
M. Lucet	M. Cadieux
M. Puaux	M. Arnold Smith
M. Charles-Roux	M. Halstead
M. Tréca	M. Garneau
M. de Ladoucette	

Les deux ministres signent au préalable un échange de lettres relatif à l'admission à l'École d'administration française de fonctionnaires stagiaires canadiens.

M. Martin.– Je voudrais tout d'abord remercier le gouvernement français de l'accueil très chaleureux qu'il a réservé à M. Pearson, à moi-même et à mes collaborateurs. Il faut attacher beaucoup d'importance à des accords tels que celui que nous venons de signer, et à ceux que nous avons conclus dans le domaine de la coopération technique (accords pour des stages dans l'industrie française, contrats passés entre l'Association pour l'organisation des stages de France – ASTEF – et les provinces de Québec et d'Ontario d'autre part).

Ces différents engagements montreront aux Canadiens que l'amitié entre nos deux pays est vraiment une réalité. Ils auront également l'avantage de faire comprendre aux voisins importants du Canada, avec lesquels il entretient d'étroites relations, que nous avons d'autres amis.

Un programme d'échanges culturels a été mis au point récemment à Ottawa en liaison avec les provinces, qui ont la charge de l'éducation. L'effort fait par la France au Canada dans le domaine culturel est important. D'autre part, le Canada est désireux d'accueillir le plus de Français possible sur son territoire. Nous sommes toujours prêts à recevoir de nouveaux citoyens.

Nous négocions actuellement avec les États-Unis sur la question des droits de la mer. La prochaine réunion est fixée au 4 février, il faut espérer que ce sera la dernière. Ensuite le gouvernement canadien engagera de semblables négociations avec la France, qui tiendront compte bien entendu des droits historiques que ce pays s'est acquis dans les mers canadiennes[1].

[1] Cela vise la délimitation des frontières martimes de Saint-Pierre-et-Miquelon et les droits de pêche dans la zone de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent.

M. Couve de Murville.– Comptez-vous engager des négociations semblables avec l'Angleterre ?

M. Martin.– Des négociations sur le plan bilatéral ne sont pas prévues avec la Grande-Bretagne, mais à l'heure actuelle se tient à Londres sur l'initiative du gouvernement britannique une conférence sur les droits de la mer où sont discutés les mêmes problèmes.

Les rapports économiques entre la France et le Canada ne posent pas de problèmes graves. Le Canada est désireux d'accueillir le plus d'investissements français possible. L'annonce de la participation récemment prise par les pétroles d'Aquitaine dans l'Alberta, participation qui s'élève à 20 millions de dollars, a été accueillie avec grande satisfaction.

J'en viens maintenant à la proposition qui a été faite par le gouvernement canadien d'avoir à l'échelon ministériel des rencontres périodiques semblables à celles que le Canada a notamment avec les États-Unis, l'Angleterre et le Japon. Avec Washington, ces réunions ont lieu deux fois par an. M. Rusk, M. Dillon, les secrétaires d'État à l'Agriculture, au Commerce et au Travail ont rencontré leurs homologues canadiens. Avec les Japonais, nous nous sommes vus en septembre. Nous aimerions faire de même avec la France. Nous y verrions, entre autres avantages, celui d'intensifier les relations commerciales entre les deux pays, en montrant aux uns et aux autres les possibilités qu'offrent les deux marchés.

M. Couve de Murville.– Nous avons réfléchi à votre proposition. Nous avons le grand désir de développer nos rapports et d'avoir avec vous des discussions. Nous ne devons pas nous dissimuler toutefois que des problèmes pratiques se posent. On se rencontre si souvent au niveau ministériel qu'il ne nous reste guère le temps de travailler. Les réunions de l'OTAN et de l'OCDE nous donnent déjà l'occasion de nous rencontrer deux ou trois fois par an. Sans doute serait-il bon de prendre pratiquement l'habitude de nous consulter lors de ces rencontres. En fait, nous n'avons de rencontres périodiques organisées qu'avec les Allemands. Avec les États africains francophones, nos consultations ne sont qu'occasionnelles, quand un problème spécifique se pose. Il faut ajouter d'ailleurs qu'ils sont douze. Nous allons réfléchir encore à votre proposition et voir dans la pratique quelle suite pourrait lui être donnée.

M. Martin.– Elle revêt pour nous une grande importance. Ces rencontres pourraient montrer à nos compatriotes qu'existent avec la France les mêmes arrangements qu'avec la Grande-Bretagne. La visite de M. Malraux au Canada en octobre dernier a eu un grand écho dans tout le pays, qui est du reste prêt à accueillir M. Couve de Murville et bien entendu le général de Gaulle, s'il désirait retourner au Canada.

La conversation que j'ai déjà eue avec vous au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste m'a vivement intéressé. Nous voyons beaucoup de justifications à l'attitude de la France dans cette affaire et aimerions avoir d'autres détails.

M. Couve de Murville.– C'est une question assez brûlante. Nous avons comme vous des relations étroites avec les États-Unis. Le facteur le plus

important à considérer est la rupture de la Chine avec la Russie, qui a pour avantage de faire disparaître la fiction du bloc communiste. La Chine est maintenant indépendante et a la possibilité d'avoir sa politique propre, comme la Russie, ce qui doit avoir des conséquences considérables, entraînant notamment un changement dans l'équilibre des forces. Il faut, d'autre part, reconnaître que du côté communiste, seule la Chine a des moyens d'action dans le Sud-Est asiatique.

Le problème de Formose est délicat. Tchang Kaï-chek est un vieil allié. Nous ne prendrons pas d'initiative vis-à-vis de lui, mais la rupture interviendra peut-être de son fait. La décision de principe de nouer avec Pékin est prise. Je ne peux vous dire exactement quand elle sera appliquée, mais le moment n'est pas lointain.

M. Martin.– L'opinion chez nous est divisée à ce sujet. Mais je pense qu'il faut faire quelque chose. Nous sommes dans une situation délicate vis-à-vis de nos voisins. Nous avons déjà des contacts dans le domaine commercial et scientifique, ces contacts vont être complétés prochainement par l'envoi de journalistes. Vous donnerez la première impulsion et je suis sûr que le geste de la France aura des répercussions considérables dans le reste du monde.

M. Couve de Murville.– Je le reconnais volontiers et c'est bien ce que redoutent les États-Unis. Pour ceux –ci du reste, le problème, il faut le reconnaître, est délicat. Il se pose sur deux plans différents : il a un aspect sentimental tenant au soutien donné à Tchang Kaï-chek depuis plus de 20 ans. D'autre part, une question stratégique se pose : Formose est au centre du dispositif américain et les États-Unis ne peuvent envisager de lâcher l'île, même si son régime politique est artificiel.

M. Martin.– Quelles seront les conséquences aux Nations Unies ?

M. Couve de Murville.– Nous conserverons les mains libres. Le problème ne se posera pas avant octobre ou novembre prochain. Les pays qui ont déjà des relations diplomatiques avec Pékin ont en général voté pour son admission. C'est le cas de l'Angleterre et des Scandinaves. Le problème se posera pour l'Afrique et l'Amérique latine.

Les États-Unis n'ont pas encore assez pris conscience du fait qu'en Afrique les Chinois se manifestent plus contre les Russes que contre les Occidentaux, c'est le cas notamment en Algérie et en Guinée. Partout les Chinois suivront les Russes. C'est ainsi qu'ils ont quitté la Guinée après le départ des Soviétiques.

M. Martin.– La Chine joue un rôle déterminant dans le Sud-Est asiatique, notamment au Vietnam, au Cambodge et au Laos.

M. Couve de Murville.– La situation en Indochine comporte deux problèmes différents : le Cambodge, sous réserve des sautes d'humeur du prince Sihanouk, est orienté vers la neutralité. Nous croyons que c'est la solution du bon sens pour ces pays, qui veulent préserver leur personnalité et doivent donc défendre leur indépendance. Il faut les soustraire à la pression des grandes puissances. Il n'est pas possible d'imaginer une situation stable où la Chine accepterait la présence militaire en Indochine

des Occidentaux, c'est-à-dire des Américains. Dans ces conditions, si l'on veut éviter l'arrivée des Chinois, il faut neutraliser. C'était notre solution pour le Laos, elle a été approuvée mais mal appliquée en raison de la crise du Vietnam. En ce qui concerne le Cambodge, malgré les initiatives fâcheuses prises vis-à-vis des États-Unis, la solution n'est pas compromise.

M. Martin.– La France pense-t-elle à une conférence pour discuter de la neutralisation du Cambodge ?

M. Couve de Murville.– Peut-être est-ce la meilleure solution. Les Américains sont encore réticents par crainte de déplaire à la Thaïlande. Et puis ils pensent au Vietnam.

M. Martin.– Quels seraient les participants à cette conférence ? Serait-ce ceux de 1954 ou ceux de 1962 ?[1]

M. Couve de Murville.– Nous avons interrogé les Cambodgiens. En 1954, les Américains ne participaient pas. C'est la formule de 1962 (14 pays)[2] qui paraît la meilleure. La difficulté ne réside pas dans le choix des participants, mais dans le principe même de la conférence.

En ce qui concerne le Vietnam, la situation est grave et sans espoir d'amélioration. On ne gagne pas une guerre civile lorsque l'on est étranger au pays. Nous en avons fait l'expérience et n'avons pas l'intention de recommencer. Il faut donc s'orienter vers des solutions autres que des solutions militaires.

M. Martin.– Comment les Américains pourraient-ils envisager de se retirer ?

M. Couve de Murville.– Il est plus difficile de se désengager que de s'engager. J'en ai discuté à plusieurs reprises ces dernières années avec M. McNamara, auquel j'avais conseillé en 1962 de ne pas trop s'engager militairement au Vietnam. Il m'avait dit : « Soyez tranquilles, nous n'en avons aucun désir. Nos troupes se retireront au plus tard à la fin de 1965. » La dernière fois que je l'ai vu, l'optique avait changé, il n'était plus question de partir. Nous pensons qu'il faut d'abord tenir compte de l'intérêt des Vietnamiens. Ils ne doivent pas être un enjeu mais être unis et pacifiés. La grande difficulté vient de l'existence d'un régime d'occupation au sud et d'un régime communiste au nord. Demeurent quand même deux facteurs favorables : la division du monde communiste d'une part, le fait d'autre part qu'avant d'être une colonie française, le Vietnam a été longtemps une colonie chinoise. Ils ont donc peur avant tout de la tutelle de la Chine. Ces éléments pourront jouer dans l'avenir. Il faut commencer par rechercher pour le Sud une solution dans l'indépendance, par un accord

[1] Il s'agit des participants aux conférences de Genève ayant traité respectivement de la fin du conflit indochinois impliquant la France et de la neutralisation du Laos.

[2] Les quatorze États représentés à la conférence de Genève de 1962 sont les suivants : les participants à la conférence de 1954, c'est-à-dire le Cambodge, les États-Unis, la France, le Laos, le Nord-Vietnam, la République populaire de Chine, le Royaume-Uni, le Sud-Vietnam, l'URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice laotien, le Canada, l'Inde, la Pologne ; les voisins du Laos, Birmanie et Thaïlande.

international. On n'en est pas là. Peut-être y viendra-t-on. Pour le moment après la suppression brutale du régime Diem, on se trouve en présence d'un gouvernement sans autorité et d'une junte militaire qui ne représente rien dans le pays. Et la situation militaire n'est pas très bonne.

De toute façon, le gouvernement français ne prendra aucune initiative qui puisse gêner les Américains. Leurs efforts militaires arriveront peut-être à améliorer la situation, ce qui favoriserait la négociation.

M. Martin.– Et quelle est la situation au Laos ?

M. Couve de Murville.– L'accord de 1962 n'y a pas été respecté, mais son mérite est d'avoir retiré à la question laotienne le caractère d'une crise internationale. On n'en parle plus, ce qui est déjà un résultat non négligeable. Reste la situation des malheureux Laotiens, opprimés par la guerre civile.

M. Martin.– J'ai vu M. Souvanna Phouma[1] en septembre. Il m'a dit que la situation dépendrait entièrement de ce qui se passerait au Vietnam. Pensez-vous que quelque chose pourra être fait cette année au Vietnam ?

M. Couve de Murville.– C'est difficile à dire. Aussi longtemps que les États-Unis voudront poursuivre leur effort militaire, ils en auront les moyens.

M. Martin.– Votre décision concernant la Chine aura-t-elle une influence au Vietnam ?

M. Couve de Murville.– On peut prévoir de nouvelles manifestations à Saïgon. Mais le problème vietnamien devra se régler sur le plan politique. Il faut pour cela discuter avec la Chine. C'est ce que nous avons fait au Laos. Au Vietnam également, il faudra parler avec la Chine.

M. Martin.– Que font les Russes ?

M. Couve de Murville.– Ils constatent avec mélancolie qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose.

M. Martin.– Même comme présidents de la Commission de contrôle ?

M. Couve de Murville.– Cela, c'est de la diplomatie. Ils peuvent en faire comme les Anglais. Mais je voulais dire qu'ils n'ont pas d'action sur place, sauf peut-être à Hanoï où les Vietnamiens redoutent le tête-à-tête avec les Chinois.

M. Martin.– Nous pensons que les conséquences de votre geste seront très positives.

M. Couve de Murville.– Ce n'est pas l'avis des Américains.

M. Martin.– Pensez-vous qu'à la conférence de Genève sur le désarmement[2], il y ait quelques chances d'accord ? Le général Burns[3] estime qu'il y a une possibilité de faire quelque chose.

[1] Le prince Souvanna Phouma est le chef du gouvernement laotien d'unité nationale. Il est à la tête des éléments neutralistes des forces politiques du Laos.

[2] Conférence de Genève sur le désarmement. Les 9 et 10 janvier ont lieu les entretiens préliminaires à Washington.

[3] Lieutenant-général Eedson Louis Millard Burns, officier canadien représentant le Canada à la conférence des dix-huit sur le désarmement.

M. Couve de Murville.– Nous sommes dans une phase où Russes et Américains ont tendance à réduire unilatéralement leurs armements. On peut donc dire que, si les deux principales puissances militaires diminuent leur effort budgétaire, la chose est bonne en soi. C'est à tout le moins un début.

M. Martin.– Comme vous l'avez dit si justement à l'OTAN, tout dépend de la division de l'Allemagne. Certains pensent qu'il y a de ce point de vue des perspectives d'amélioration.

M. Couve de Murville.– Les choses ont plutôt tendance à se calmer en Allemagne. Il n'y a pas eu de suite aux récents événements de Berlin. Nous ne sommes actuellement pas inquiets.

La Russie traverse actuellement une situation difficile. La rupture avec la Chine a ouvert un nouveau front. D'autre part, ce qu'ont dit les gens de la CIA dans cette conférence bizarre est vrai : la Russie connaît des difficultés économiques sérieuses. Vous le savez bien au Canada, par vos échanges commerciaux. Dans une large mesure, ils subissent les conséquences de la politique imposée par leurs économistes et pâtissent du résultat de leur propre gestion.

M. Martin.– Quel est votre sentiment sur la question de la non-dissémination des armes nucléaires ?

M. Couve de Murville.– Le problème, à mon avis, n'est pas là. Il réside plutôt dans la possession des armes nucléaires. Les Anglais et les Français en ont. Ensuite viendra sans doute la Chine, puis il y aura peut-être l'Inde.

M. Martin.– Pensez-vous que l'Égypte et Israël disposeront également de l'arme nucléaire ?

M. Couve de Murville.– Ils voudraient bien. Peut-être arriveront-ils après beaucoup d'efforts à avoir une ou deux bombes transportées par un vieil avion, mais cela ne constituera pas un armement nucléaire. Une ou deux bombes jetées sur Tel Aviv ou sur le Caire ne poseraient pas le problème de la guerre nucléaire. Si on a pu arrêter la France et la Grande-Bretagne à Suez en 1956, *a fortiori* serait-il plus facile d'arrêter une guerre entre Israël et l'Égypte.

M. Martin.– L'arme nucléaire aux mains des Indiens serait dangereuse. Je pense au Pakistan.

M. Couve de Murville.– Si la Chine a l'arme nucléaire, je pense que l'Inde voudra l'avoir aussi.

La maladie de Nehru pose un problème. S'il disparaît, qui le remplacera ?

M. Martin.– Je ne sais pas. Mais je pense que les répercussions seront sérieuses dans tout le Sud-Est asiatique.

Que pensez-vous de l'évolution des Nations Unies ? Je me rappelle que lors d'entretiens antérieurs, vous m'avez dit que nous autres Canadiens étions des idéalistes.

M. Couve de Murville.– Ce n'est pas un reproche. Je n'ai pu cette année me rendre à New York, comme je vous l'ai dit, en raison des négociations russo-américaines qui s'y tenaient parallèlement.

Du fait de la détente entre Washington et Moscou, les discussions de l'Assemblée sont devenues plus calmes. Il y a encore les problèmes de l'Afrique du Sud et l'Angola. Nous les aurons encore à l'ordre du jour pendant plusieurs années.

M. Martin.– Il y a aussi la question de la situation financière de l'ONU.

M. Couve de Murville.– C'est une des grandes préoccupations de M. Thant, homme de beaucoup de bon sens. Il doit venir à Paris au printemps prochain.

M. Arnold Smith.– Vous avez suggéré la possibilité d'un *break through* du problème des deux Chines. Si une solution n'est pas trouvée cette année, l'Organisation va au-devant d'une crise grave. Croyez-vous que Pékin pourra accepter la théorie des deux Chines ?

M. Couve de Murville.– Je ne le pense pas. Ni Pékin ni Formose ne peuvent l'accepter. Ce serait pourtant la solution du bon sens et la meilleure pour les États-Unis. Mais elle n'est pas vraisemblable.

M. Martin.– Le Canada a envoyé une mission diplomatique en Mongolie. L'opinion canadienne va voir dans ce geste un premier pas vers la reconnaissance de Pékin, alors qu'en fait la Mongolie est orientée vers la Russie.

M. Couve de Murville.– Nous n'avons pas de relations avec la Mongolie. Ce serait assez difficile pour des raisons pratiques.

M. Martin.– Que pensez-vous des discussions qui auront lieu au GATT[1] ainsi que la conférence des Nations Unies sur le commerce[2] ? Connaissez-vous M. Prebisch ?[3]

M. Couve de Murville.– Je le connais et pense que c'est un très bon choix.

M. Martin.– La conférence de Genève commencera en mai et durera trois mois.

M. Couve de Murville.– Celle du GATT commence aussi en mai. Elle sera plus concrète. Celle des Nations Unies aura de l'importance surtout pour les pays sous-développés.

M. Martin.– Au GATT, nous sommes prêts à appuyer les objectifs américains.

M. Couve de Murville.– La question est assez compliquée pour les pays du Marché commun du fait de la nécessité de se mettre au préalable d'accord à Six. Mais nous y arrivons.

M. Martin.– À propos des pays sous-développés, je voudrais dire un mot des pays de l'Amérique latine. J'ai toujours été personnellement favorable

[1] La conférence du GATT à Genève s'ouvre le 4 mai.

[2] La conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) se réunit à Genève du 23 mars au 15 juin.

[3] M. Raúl Prebisch, économiste argentin, secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

à la participation du Canada à l'OEA[1]. Le gouvernement d'Ottawa n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Le Canada a des liens spirituels et culturels importants avec l'Amérique latine.

M. Couve de Murville.– Si vous entriez dans l'OEA, cela ferait plaisir aux pays d'Amérique latine qui aimeraient bien avoir un autre interlocuteur que les États-Unis. Mais cela coûte cher.

M. Martin.– C'est en effet le point. Si certains pays du Commonwealth comme Trinidad et la Jamaïque adhèrent à l'OEA, le Canada aura une raison de plus de s'y associer également.

C'est en Guyane que nous avons les intérêts les plus grands. (Aluminium Cy qui a besoin de la bauxite de Guyane). Mais l'adhésion à l'OEA poserait aussi le problème des relations avec Castro.

La France a-t-elle un programme d'assistance en Amérique latine ?

M. Couve de Murville.– Oui, mais modeste. Il est surtout concentré sur l'aide culturelle et technique. Nous ne faisons pas de financement, à l'exception du Mexique où notre aide est d'ailleurs assez importante – 150 millions de dollars. Nous avons d'autre part beaucoup d'investissements, surtout au Brésil et au Mexique.

M. Dupuy.– Je voudrais revenir sur la question chinoise : j'ai l'intention de demander à mon gouvernement d'inviter la Chine communiste à l'exposition universelle de 1967 de Montréal, ce qui aura pour avantage de familiariser l'opinion publique canadienne avec les problèmes des relations avec la Chine. U Thant est favorable à cette idée. Il faut acclimater l'opinion publique à l'idée de l'entrée de la Chine dans la vie internationale.

M. Couve de Murville.– Nous ferons en Chine cette année une petite exposition industrielle, dans le but purement commercial.

M. Martin.– Viendrez-vous en Amérique ?

M. Couve de Murville.– J'irai au Mexique avec mon Président[2], sans doute en mars.

M. Martin.– Et aux États-Unis ?

M. Couve de Murville.– Je ne sais pas. Il y a toujours des occasions d'aller en Amérique du Nord.

M. Martin.– Peut-être alors au Canada. Vous savez bien que vous y serez toujours très bien reçu.

M. Couve de Murville.– Le général de Gaulle a été à Ottawa, Québec, Montréal et Toronto en 1960.

M. Martin.– Oui, il a été très admiré. S'il était possible au Président de revenir pendant une session de l'Assemblée, nous aimerions l'inviter à parler devant les Chambres, comme M. Churchill l'avait fait.

[1] OEA : Organisation des États américains. La onzième conférence se réunit à Quito le 1er avril 1964.

[2] Le voyage au Mexique du général de Gaulle se déroule du 16 au 19 mars 1964.

M. Couve de Murville.– C'est un usage des pays anglo-saxons qui ne se pratique pas en France. Je crois que le seul cas connu a été celui du président Wilson en 1919.

M. Martin.– J'ai pris beaucoup de votre temps. Je vous remercie de cette conversation.

La séance est levée à 16 h. 20.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1964).

29

Compte rendu de l'entretien entre le Général de Gaulle et M. Lester Pearson, Premier ministre du Canada à Paris,

le 15 janvier 1964, de 16 h. à 17 h. 30

M. Pearson assure son interlocuteur qu'il peut parler au nom du peuple canadien et, chose plus rare, au nom de tous les partis du Parlement de son pays, pour apporter au général de Gaulle l'expression des respects et de l'admiration du Canada. Il aimerait avoir l'opinion de la France sur certains grands problèmes, opinion qui aiderait le gouvernement canadien dans sa politique. En particulier, au sujet de la guerre froide, la détente pourrait être plus dangereuse que favorable si on l'interprétait mal. Depuis quelques mois, le Canada a accru ses échanges commerciaux avec l'Union soviétique et la Chine. Il serait très intéressé par un développement de pareils contacts au-delà du rideau de fer à condition de ne pas commettre d'erreur. Il invite donc le général de Gaulle à lui donner son avis sur ce point.

Le général de Gaulle estime que la situation mondiale reste toujours assez dangereuse, mais aussi qu'aucun des deux camps ne veut la guerre. Celle-ci pourrait venir un jour malgré la volonté des gouvernements, comme cela s'est déjà produit dans la passé. Toutefois, ni le monde libre ni l'Union soviétique ne veulent passer à l'attaque. Qu'on le déclare ou non, l'on vit donc dans une coexistence pacifique. Le monde libre, c'est-à-dire les États-Unis, n'enjoint pas aux Soviétiques de quitter l'Allemagne de l'Est, la Hongrie, de libérer la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie ou la Tchécoslovaquie. Et l'Union soviétique n'intime point au monde libre de devenir communiste. Dans une telle situation, la chose la plus importante est l'évolution interne de part et d'autre. Le fait est que le monde libre devient de moins en moins capitaliste dans le vieux sens du terme et de plus en plus social ; tandis que l'Union soviétique devient un petit peu plus libérale. Un jour peut-être sera-t-il possible de s'acheminer vers un arrangement. Entre-temps, il faut vivre et par conséquent rester sur le qui-vive. Il est essentiel pour le monde libre de convaincre l'Union soviétique qu'il est résolu à rester libre et à n'accepter aucune intrusion communiste chez lui.

Il faut qu'il déclare sa détermination à se défendre immédiatement et par tous les moyens sans laisser la moindre marge où les Soviétiques pourraient avancer sans danger. Au reste, si l'on ne peut s'accorder dès maintenant sur les questions fondamentales, les relations pratiques restent possibles dans les domaines économique, culturel, scientifique et même touristique. Même là, on ne peut aller bien loin puisque les Soviétiques, s'ils peuvent consommer beaucoup de choses, n'en ont pas beaucoup à offrir.

M. Pearson rappelle que le Canada se trouve dans une position particulière. Situé sur le continent nord-américain, et comprenant fort bien la mentalité américaine, il n'en est pas moins assez inquiet d'une certaine attitude des États-Unis qui les font aller du chaud au froid et *vice versa*. Le manque de stabilité de la politique américaine est une cause de soucis. Mais le Canada est aussi européen à cause de ses contacts à l'OTAN et ailleurs. Le Canada s'inquiète donc de toute tension qui se produit entre l'Europe et les États-Unis, car il lui faut alors choisir et cela ne lui est pas possible. Voilà pourquoi il insiste tellement sur une véritable communauté atlantique.

Le général de Gaulle ne croit pas qu'il y ait des oppositions tendues, sauf dans la presse, entre la politique américaine et la politique, ou les politiques, de l'Europe. Il y a néanmoins un fait capital qui est la prédominance des États-Unis depuis la guerre qu'ils ont à la fin gagnée. Ils se sont habitués dès lors à l'idée du *leadership*. Ils s'attendent instinctivement à ce que leur politique soit acceptée par les autres, y compris par l'Europe. Ce fut le cas pendant des années, à la suite de la guerre, à cause de la ruine de l'Europe. À présent, la situation est différente et chaque jour elle le devient davantage, car l'Europe est ressuscitée : meilleur devient son état et moins elle est prête à accepter la conduite américaine. Cela ne signifie pas qu'elle entende s'opposer à celle-ci. Mais cela signifie que les États-Unis doivent accepter ce qu'ils disent eux-mêmes, à savoir que le *leadership* devienne un *partnership* (à condition que celui-ci n'équivaille point à celui-là). Les choses évoluent en ce sens, et la France y aide dans la mesure de ses moyens, car cette évolution est nécessaire pour l'équilibre du monde libre, pour l'Europe comme pour les États-Unis. Le fait est que le *leadership* est trop lourd à porter pour eux, et c'est sur les faits qu'il faut fonder la politique.

M. Pearson déclare que son gouvernement est heureux de voir l'Europe devenir un partenaire égal de l'Amérique du Nord, et le Canada est fier de ce que la France prenne la tête du mouvement, quand même ce serait contre ses traditions britanniques. Il souhaite néanmoins que la Grande-Bretagne devienne un partenaire dans la Communauté européenne. Ce qu'il redoute par dessus tout, c'est que l'Europe se sépare de l'Amérique. Il faut créer une Communauté atlantique où s'exercerait réellement le *partnership*. Tous les Canadiens ne s'accordent pas sur ce point, mais une évolution devrait amener à retirer graduellement aux États-Unis certaines responsabilités qu'ils exercent depuis la guerre et à les faire reprendre par l'Europe. Cela concerne non seulement la défense même de l'Europe, mais encore des problèmes tel que celui de l'Asie du Sud-Est où la France a un rôle spécial à jouer.

Le général de Gaulle précise que, jusqu'ici, l'Europe était directement menacée par les Soviétiques, qui lui ont arraché certaines parties depuis Yalta et Potsdam ; et l'Europe n'était pas en mesure de se défendre seule. Comme la politique est d'abord la défense, il lui a fallu accepter la protection américaine ; sinon les Soviétiques se seraient répandus davantage. Pour que l'Europe puisse assumer toutes ses responsabilités, elle doit pouvoir se défendre. C'est ce que la France essaie de faire, à l'aide des seules armes qui comptent aujourd'hui. Mais elle n'en est pas encore là, il lui est donc difficile de faire une politique mondiale. En tout état de cause, il ne s'agit pas de rompre l'alliance, mais l'Europe ne pourrait exister que dans la mesure où elle pourra se défendre. Elle aurait certes un rôle à jouer dans le développement de l'Amérique latine et de l'Asie, mais elle ne pourra pas y mener toute sa politique tant qu'elle sera menacée. Elle commence à présent à constituer sa défense pour devenir forte par elle-même. L'on est d'autant plus surpris en France lorsque des pays comme le Canada désirent que l'Europe revive pour assumer des responsabilités mondiales, en reprenant certaines de celles qui sont assumées par les États-Unis, et qu'en même temps, ils critiquent la France de vouloir disposer d'un armement atomique. Elle voit là une contradiction étonnante.

M. Pearson considère un avenir éloigné. Il ne désire pas que les États-Unis se retirent tant que l'Europe ne sera pas capable de remplir le vide ainsi créé. Il espère en une Alliance atlantique, fondée sur le *partnership*, où les États-Unis n'auront plus à porter la responsabilité du monde entier. Les Américains eux-mêmes n'aiment pas particulièrement l'idée de se trouver, par exemple, engagés seuls au Vietnam.

Le général de Gaulle fait remarquer que, cela peut être l'avis du président Johnson mais pas nécessairement celui d'autres Américains.

M. Pearson se rappelle avoir entendu M. Kennedy lui dire, deux ans auparavant, qu'il s'inquiétait de la présence américaine au Vietnam et qu'il ne voyait pas les moyens de s'en dégager. M. Pearson aimerait connaître l'avis du général de Gaulle sur les futures conversations du *Kennedy Round*[1] et sur la prochaine conférence économique des Nations Unies à Genève où participeront cent treize États[2].

Le général de Gaulle rappelle que le Marché commun est en passe de devenir une réalité maintenant qu'à Bruxelles des règles communes viennent d'être adoptées. Il est naturel que les États-Unis veuillent négocier. La France ne voit aucune difficulté à négocier avec les États-Unis, le Canada et d'autres pays du commerce et surtout des tarifs. Des arrangements sont en effet nécessaires pour faciliter les échanges. L'Europe tient néanmoins à rester économiquement solidaire, avec un tarif et des obligations communs. Il s'agit de voir maintenant comment l'on pourrait organiser le commerce à l'avantage de tous. La France ne désire nullement établir une

[1] À propos du *Kennedy Round*, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 48, 79 et 196 (des 27 janvier, 7 février et 28 avril 1964).

[2] À propos de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 64, 185 et 211 (des 31 janvier, 20 avril et 6 mai 1964).

autarcie européenne. Par contre, si l'Europe n'a pas un tarif commun, elle sera submergée par les produits américains. Elle ne veut pas non plus devenir protectionniste. Elle est donc prête à négocier sur les questions tarifaires et commerciales avec la volonté de rester unie avec une même économie.

M. Pearson comprend d'autant mieux cette position qu'elle est analogue à celle de son pays, vis-à-vis des États-Unis. Ses échanges avec ceux-ci sont les plus importants qui existent dans le monde entre deux pays. Dans des négociations préliminaires à celles de Genève, le Canada, a déclaré aux États-Unis qu'il ne pourrait pas accepter une diminution générale des tarifs de 50 %, mais qu'il fallait abaisser, les barrières douanières et prévoir des compensations pour chaque produit. De toute manière, le Canada désire réduire sa dépendance à l'égard des États-Unis, tâche fort difficile si l'on pense que 60 % de la production industrielle canadienne est contrôlée de l'extérieur du pays. Il voudrait accroître considérablement ses échanges avec l'Europe et en particulier avec la France. En effet. le Canada est devenu plus conscient de l'intérêt de la France qu'il tend à considérer maintenant comme une mère patrie au même titre que l'Angleterre, depuis que la province de Québec et les Canadiens français jouent un rôle croissant dans le pays.

Le général de Gaulle demande si M. Pearson croit qu'en vue des élections, les États-Unis sont réellement pressés de voir la réussite du *Kennedy Round*.

M. Pearson répond qu'il aurait en effet été plus optimiste s'il n'y avait pas eu les élections américaines. Malgré la bonne volonté évidente de certaines personnes à Washington et au Département d'État, tout dépendra du Congrès et de la situation politique, qui restent des inconnues. Le président Johnson, dont la valeur ne paraissait pas sûre alors qu'il était Vice-président, semble fort capable et beaucoup de choses dépendront aussi de lui.

À une question du général de Gaulle sur la manière pratique dont on pourrait assurer un développement des échanges entre le Canada et l'Europe et aussi la France, M. Pearson répond qu'il faudrait abaisser les droits de douane de part et d'autre, résultat qu'il espère des négociations de Genève. Les échanges avec la France n'ont jamais atteint un très haut niveau, quelque 65 millions de dollars dans les deux sens cette année. *M. Pearson* regrette en particulier qu'Air-Canada ait acheté un appareil américain et non pas français ou britannique. Or, si des représentants canadiens se rendent constamment à Londres et à Washington, il n'y a pas de contacts étroits entre Paris et Ottawa. M. Pearson espère qu'un des résultats de sa visite sera la création d'un comité ministériel franco-canadien, qui se réunirait une ou deux fois par an avec la participation de fonctionnaires, sur le modèle des comités américano-canadiens ou anglo-canadiens.

Le général de Gaulle estime que cette idée mérite considération, mais qu'il faut des sujets suffisamment importants pour justifier des réunions à l'échelon gouvernemental. Il est naturel que les Canadiens en aient avec

l'Amérique et l'Angleterre, de même que la France en a avec l'Allemagne. Il ne semble pas qu'il y ait de grande sujets communs entre le Canada et la France et c'est pourquoi le général de Gaulle se demande ce que l'on pourrait faire de pratique pour accroître les échanges avec le Canada. La France éprouve de sérieuses difficultés à encourager ses hommes d'affaires et ses industriels à se rendre au Canada. La récente exposition économique de Montréal[1] aura peut-être des conséquences pratiques. Il est tout naturel qu'il soit malaisé de renverser des courants traditionnels.

M. Pearson insiste sur l'idée d'un comité ministériel qui ne s'occuperait pas seulement de questions commerciales mais qui servirait à rapprocher les gouvernements. Le Canada siège à un tel comité mixte avec le Japon, au niveau ministériel. Mais peut-être ce qui est pratique pour l'un ne le paraît pas pour l'autre.

Le général de Gaulle comprend que le Japon tienne à de telles réunions qui lui offrent le moyen d'entrer dans le monde. La France y est déjà. Il n'en reste pas moins qu'il constate avec satisfaction un mouvement d'échanges croissant, économiques et culturels, entre le Canada et la France. Il sera néanmoins fort difficile à celui-ci de sortir de son cercle anglo-saxon.

M. Pearson n'entend pas en sortir, étant lui-même Anglo-Saxon et son pays se trouvant en Amérique du Nord. Il aimerait pourtant qu'à travers l'Atlantique, les liaisons ne soient pas établies seulement avec l'Angleterre, et que soient renforcées celles avec la France. Cela est important pour l'unité canadienne. Le Canada est de plus en plus intéressé par des relations avec la France, à cause du rôle croissant que jouent les cinq millions de francophones. Néanmoins, il y a quatorze millions d'anglophones et 200 millions d'Anglo-Saxons en Amérique du Nord.

Le général de Gaulle comprend fort bien la situation et le rôle du Canada sur le continent américain. Une France et une Europe fortes sont pourtant importantes pour des raisons d'équilibre général et aussi pour permettre au Canada de rester lui -même et l'empêcher de devenir peu à peu autre chose. La France est très bien disposée à cet égard. Si elle constate avec satisfaction le dynamisme des Canadiens français. c'est en partie pour la France, mais aussi pour le Canada. L'activité de la communauté française et la distinction qu'elle apporte dans le contexte anglo-saxon ne peut qu'aider le Canada à rester lui-même vis-à-vis des États-Unis.

Pour *M. Pearson*, il est clair que le Canada ne pourra pas jouer un rôle dans le monde à moins qu'il ne soit une nation unie et forte. Or, malgré certains extrémistes, les Canadiens s'unissent et sont par conséquent promis à une grande destinée. Pour réaliser celle-ci, le Canada doit en effet se distinguer des États-Unis dont il subit la pression constante, à laquelle il est d'autant plus difficile de résister qu'elle est amicale. M. Pearson invite ensuite le Général à se rendre au Canada, peut-être au retour du Mexique[2].

[1] L'exposition économique française de Montréal a lieu en octobre 1963.

[2] Le voyage du général de Gaulle au Mexique se déroule du 16 au 19 mars 1964.

Le général de Gaulle remercie, mais il fait remarquer qu'il a déjà visité trois fois le Canada, dont l'évolution l'a frappé. Il revient aux relations entre l'Est et l'Ouest, pour insister sur la nécessité d'avoir une attitude ferme à l'égard de l'Est. Bien que Khrouchtchev ne soit pas Staline, il reste un communiste soviétique avec lequel il n'est guère possible d'avoir des négociations politiques. Ce serait une perte de temps que de les rechercher. Autre chose est d'avoir des relations pratiques : vente de blé, installation d'usines chimiques, échanges de toutes sortes. En effet, le peuple russe est un bon peuple envers lequel la France a toujours été bien disposée. Les communistes sont tout autre chose.

À propos de la Chine, *le général de Gaulle* annonce à son interlocuteur que la France nouera probablement des relations officielles avec Pékin. Ce n'est pas qu'elle en apprécie le régime, non plus que ceux de Moscou, de Budapest ou de Bucarest, où elle a pourtant une représentation. La France désire avoir des contacts avec un grand peuple qui a beaucoup de volonté, de fierté et de ressources, et qui souffre. M. Pearson a exprimé le souhait que l'Europe, et en particulier la France, réapparaissent en Asie. C'est une des raisons pour lesquelles la France veut établir des relations avec la Chine et faciliter ainsi son retour en Asie, non pas en tant que puissance coloniale mais en tant qu'amie qui pourra l'aider dans la mesure de ses moyens. Elle ne confond pas la Chine et le monde chinois avec l'Union et le monde soviétiques. Laissant de côté le différend idéologique qui, entre eux, n'est pas très profond, le général de Gaulle a en vue les deux peuples, qui sont très différents et inévitablement rivaux à cause de l'Asie centrale, de la Mongolie, de la Mandchourie et de la Sibérie. Ayant des contacts avec Moscou, il convient d'en établir aussi avec Pékin. Et cela, évidemment, sans courir aucun risque de devenir communiste.

M. Pearson comprend et apprécie l'intérêt et l'importance de cette évolution naturelle. Elle pourra conduire à un changement favorable dans l'attitude d'autres pays à l'égard de la Chine ; il faudrait pourtant veiller à ce que la reconnaissance de Pékin soit effectuée, d'une part, de façon à minimiser les réactions négatives de Washington qui se trouve à cet égard dans une situation impossible et dont la position ne devrait pas être rendue encore plus difficile ; et d'autre part, de façon à ne pas reconnaître la souveraineté de la Chine continentale sur Formose. Si Pékin passe nous silence cet aspect du problème, il sera plus facile à résoudre pour certains pays.

Le général de Gaulle ne désire point que les communistes aillent à Formose et il n'entend pas reconnaître de droits à Pékin sur cette île. D'ailleurs, en établissant des contacts diplomatiques avec Pékin, la France estime qu'elle pourra faciliter la position des États-Unis dans l'Asie du Sud-Est. La seule possibilité pour celle-ci de ne pas être la proie de la guerre, c'est la neutralité. Or, celle-ci est impossible pour le Vietnam comme pour le Cambodge ou le Laos si la Chine n'en veut pas. Il est nécessaire que la Chine accepte la neutralité de l'Asie du Sud-Est. Pour cela, il faut lui parler. Cela rendrait service aux États-Unis eux-mêmes, car il n'est pas bon pour ceux-ci d'être engagés dans l'Asie du Sud-Est, qui est un terrain pourri. La France le sait pour l'avoir payé assez cher.

M. Pearson croit aussi que ce serait la meilleure solution. Il ne faudrait pourtant pas que la reconnaissance de Pékin et une politique de neutralité livrassent le Vietnam aux communistes et rendissent ainsi encore plus difficile l'accord des États-Unis.

Le général de Gaulle fait ressortir qu'une neutralité vraie consiste précisément à ne pas abandonner l'Asie du Sud-Est aux communistes.

M. Pearson propose d'essayer de convaincre le gouvernement américain du bien-fondé de cette attitude, lors de sa prochaine visite au président Johnson, en faisant comprendre à celui-ci qu'elle serait dans l'intérêt même des États-Unis[1].

Et dans celui du monde libre tout entier, ajoute le général de Gaulle.

M. Pearson pense qu'il y aurait intérêt à ce que la France mît son intention en pratique le plus rapidement possible, étant donné la proximité des élections présidentielles en Amérique. Une telle initiative serait moins délicate pour les États-Unis aujourd'hui que dans six mois.

Le général de Gaulle, pour conclure, constate avec satisfaction le rôle important que joue le Canada dans le développement des nouveaux États, particulièrement en Afrique. C'est là un domaine où il y aurait un grand avantage à ce que la France et le Canada pussent se concerter et échanger des informations sur leur action.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

[1] La visite de M. Pearson aux États-Unis a lieu les 21 et 22 janvier 1964.

30

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA À L'ÉLYSÉE

le 16 janvier 1964, à 16 h.

Très secret.

Le général de Gaulle	M. Lester Pearson
M. Pompidou	M. Martin
M. Couve de Murville	M. Dupuy
M. Habib-Deloncle	M. Cadieux
M. Burin des Roziers	M. Arnold Smith
M. Bousquet	
M. Lucet	

Le général de Gaulle.– M. le Premier ministre, votre visite à Paris[1] a été pour nous très agréable. Je crois qu'elle a été aussi utile pour nos deux pays. Il est important d'avoir ce genre de contacts directs, de façon que vous et nous nous puissions approfondir nos problèmes. Cette visite a servi aussi dans le domaine de notre coopération à régler certaines questions pratiques qui ont leur valeur, de telle façon que nos liens se développent par la suite.

Je vais d'abord dire quels ont été le sens et la teneur des propos que nous avons échangés avec le Premier ministre[2]. Je parlerai le premier, puis je demanderai à M. Pearson de bien vouloir me faire connaître son sentiment. Nous demanderons ensuite à M. Pompidou[3] et à MM. Martin et Couve de Murville[4] de nous exposer les conversations qu'ils ont eues de leur côté et les sujets qu'ils ont abordés. Nous passerons ensuite au communiqué.

Après que M. Pearson a fait savoir qu'il pouvait se passer de traduction, le général de Gaulle reprend la parole.

Le général de Gaulle.– Dans notre conversation d'hier, vous qui parliez au nom du Canada, et nous au nom de la France, nous avons d'abord examiné nos affaires communes. Elles sont très nombreuses, très larges et vont très loin. Nous avons examiné nos relations avec votre pays tel qu'il est, et nous pensons qu'il est utile d'établir des contacts plus étroits pour

[1] La visite de M. Pearson à Paris a lieu du 15 au 17 janvier 1964.

[2] Voir ci-dessus n° 29 le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Pearson le 15 janvier 1964, à 16 heures.

[3] Voir ci-dessus n° 31 le compte rendu de l'entretien entre M. Pompidou et M. Pearson le 16 janvier 1964, à 12 heures 30.

[4] Voir ci-dessus n° 28 le compte rendu de l'entretien du 15 janvier 1964 entre M. Couve de Murville et M. Martin.

mieux concerter ce que nous faisons. Vous, comme nous, nous appartenons au même monde libre, à la même Alliance atlantique. Sauf quelques nuances, il n'y a pas de différence notable dans nos positions. Pourtant, à l'intérieur de ce monde et à l'intérieur de l'Alliance, nous pouvons avoir des vues particulières. Il y a la France en soi, le Canada en soi, deux États avec leurs intérêts, et il ne peut pas y avoir là-dessus de confusion. Au sujet du problème de l'Alliance atlantique, nous connaissons votre position. Quant à cette Alliance, nous sommes fidèles à son esprit, bien qu'il y ait certaines choses que nous puissions voir à notre façon. Il doit en être de même pour vous. Pour ce qui est des questions mondiales, j'ai mis le Premier ministre au courant de notre intention d'établir des relations diplomatiques complètes avec Pékin. Nous ne le faisons pas, croyez-le bien, par amour du régime, mais pour des raisons de fait, à nos yeux très importantes et qui devraient petit à petit être comprises par nos amis. Nous avons parlé aussi de l'aide que nos deux pays peuvent apporter aux pays qui montent et qui ont besoin d'assistance. Il serait utile que nous puissions concerter notre action à ce sujet et en particulier nos plans d'aide en Afrique.

Et puis, il existe des affaires propres au Canada. Nous comprenons quel est le contexte de votre vie nationale, nous le comprenons même, et nous nous y intéressons depuis très longtemps. Nous n'avons aucune intention de gêner votre existence nationale et nous considérons votre Gouvernement fédéral comme un fait. Nous ne nous mêlons pas de vos affaires. Nous sommes attachés à tous les Canadiens quels qu'ils soient, mais surtout, et c'est bien naturel, à ceux qui sont venus de chez nous. Les progrès que peuvent faire ceux-ci nous intéressent, ils vous intéressent vous aussi. Il n'y a donc pas de divergence possible ; c'est une raison de faire plus que nous ne faisons actuellement pour le développement du Canada. Or, ce développement, nous en avons beaucoup parlé mais nous n'avons pas fait grand'chose. Nous savons que vous vous développez en coopération avec les États-Unis, ce qui est bien naturel, étant donné les frontières communes et les immenses moyens dont disposent vos voisins du sud. Vous coopérez aussi avec la Grande-Bretagne, ce qui est aussi naturel, puisque vous êtes membres du Commonwealth et qu'une grande partie de votre population est d'origine britannique ; il est normal que vous vous adressiez à la Grande-Bretagne qui avait, elle aussi, de très grands moyens économiques. Mais nous avons aussi compris que vous désirez que la France se manifeste davantage, ne serait-ce qu'à cause de l'origine d'une partie de votre population et des mouvements que nous discernons dans la province de Québec. Vous ne voulez donc pas que toutes les questions d'investissements et de développement soient réglées uniquement par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Vous souhaitez que cela soit fait aussi avec nous. Or, dans le domaine de cette coopération nous partons de bien bas, surtout, dans le domaine économique. Un peu plus a été fait sur le plan culturel, en raison de l'importance de la langue française dans votre pays. En bref, vous souhaitez une augmentation de nos échanges et de nos rapports. Nous aussi nous souhaitons que vous restiez le Canada, mais un Canada réellement indépendant, ce qui est nécessaire pour l'équilibre du monde.

Nous sommes donc prêts à renverser le courant de nos échanges dans nos rapports avec vous. Voila ce que nous avons dit. Monsieur le Premier ministre, êtes-vous bien d'accord ?

M. Pearson.– Vous avez donné, Monsieur le Président, une analyse très exacte et très encourageante de ce qui existe et de ce qui devrait exister entre nos deux pays. Quand vous nous parlez de nous et de votre désir d'accroître les contacts avec nous, je sais que vous ne pensez pas seulement aux Canadiens français, mais aussi à tout le Canada. Je suis heureux que vous ayez tenu à le mentionner et il est bon que les investissements français se fassent dans un Canada uni, par exemple au Labrador, au Saskatchewan et dans les provinces maritimes et pas seulement dans le Québec, car les Canadiens anglais comprennent ces problèmes à l'échelle de leur pays. Nous sommes heureux que la France s'intéresse à notre ensemble et veuille nous aider. Nous sommes souvent l'objet de pressions amicales de la part des États-Unis, qui ne sont inspirés que par une seule considération : faire de bons placements. Nous ne pourrions pas assurer notre croissance, sans les États-Unis, mais nous espérons aussi développer nos relations avec l'autre côté de l'Atlantique. Notre expansion s'affirme. Les États-Unis ne peuvent pas tout faire. Nous sommes, nous Canadiens, dans la position d'être une nation de l'Amérique du Nord qui n'a jamais rompu avec l'Europe, et en particulier avec les deux pays dont elle dérive, la France et le Royaume-Uni. Nous l'avons montré en participant par deux fois à des guerres sur votre sol. Nous sommes une nation jeune, qui a été autrefois une colonie. Vu notre position géographique et les données de notre histoire, nous sommes moins concernés par l'affirmation de notre position nationale que ne peuvent l'être la France et la Grande-Bretagne. Nous sommes donc plus internationaux dans notre politique étrangère. Nous voulons donner une appréciation internationale à notre politique. Nos seuls souhaits sont de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale, mais nous sommes tout à fait d'accord pour reconnaître que ceci ne peut se faire sans tenir compte d'un nationalisme raisonnable. Nous sommes d'accord avec vous pour estimer que l'alliance doit s'appuyer sur des États nationaux. Nous en sommes en tous cas beaucoup plus persuadés depuis les conversations que je viens d'avoir avec vous. Ceci peut, peut-être, être illustré par votre nouvelle politique envers la Chine. Nous avons beaucoup apprécié la confiance que vous nous avez marquée à cet égard ; puisque l'Angleterre et la France sont maintenant d'accord sur la nécessité d'avoir des liens avec Pékin, nous sentons pour notre part que nous aurons nécessairement à envisager dans ce domaine des changements à long terme, mais nous assumons dans le monde des responsabilités moins grandes que celles des États-Unis. Du fait de notre voisinage avec ceux-ci, nous nous doutons bien de la manière dont ils vont réagir. Nous pouvons peut-être jouer un petit rôle pour aboutir à la conciliation. On peut essayer de leur faire comprendre la nécessité de cette reconnaissance, mais ce ne sera pas facile en année électorale.

M. Pompidou.– J'ai peu à ajouter sur le plan politique. Mais nous avons parlé spécialement des problèmes économiques avec le Premier ministre.

J'ai défini la politique française en Europe, notre position et nos intentions au sein du Marché commun, du GATT et en matière de réductions tarifaires. J'ai essayé de faire comprendre que la politique française n'avait pas pour but de faire de l'Europe une sorte de forteresse. Nous ne nous proposons pas de contrarier la politique économique des autres pays et de substituer des mouvements internes aux mouvements commerciaux internationaux qui existent normalement. C'était là le sens du récent accord de Bruxelles. J'ai précisé aussi que la négociation de Genève[1] peut et doit aboutir si les avantages sont réciproques, par conséquent si les concessions que l'Europe fera à l'Amérique du Nord ont une contrepartie. Des discussions sont à prévoir sur l'abaissement des droits de douane, sur la fixation des tarifs locaux et des tarifs du Marché commun, celui-ci étant plus cohérent et mieux équilibré que celui des États-Unis, à l'intérieur duquel il existe de grandes disparités. Nous souhaitons le développement du commerce en dehors même du cadre des Six. C'est d'ailleurs tout à notre intérêt, car le commerce français est déficitaire vis-à-vis de l'Amérique du Nord et, des négociations en cours, nous ne pouvons qu'espérer qu'elles bénéficieront à notre pays.

M. Pearson.– J'ai été heureux de voir que votre but n'était pas de faire une Europe fermée sur elle-même, mais ouverte à tout le commerce mondial. Nous ne pouvons pas non plus, de notre côté, accepter la réduction automatique des tarifs dans une proportion de 50 %, comme le souhaitent les Américains. L'attitude ouverte que vous voulez adopter nous fait donc plaisir. Nous pensons aussi que les Américains sont sincères dans leur désir d'élargir le commerce de façon bilatérale et aussi internationale. C'était un espoir très sincère du président Kennedy. À Genève, nous avons l'intention de maintenir la balance entre ce que nous donnons et ce que nous recevrons. Nous pensons pouvoir jouer un rôle utile, car nous sommes la cinquième puissance commerciale du monde et nous dépendons beaucoup du commerce international. Notre déficit était d'ailleurs dans les récentes années d'un milliard de dollars par an. Cette année, ce déficit a été réduit de moitié grâce aux ventes de blé au monde communiste. Nous avons été très heureux de constater que la Communauté économique européenne est vraiment tournée maintenant vers l'extérieur.

M. Martin.– C'est ma quatrième visite à Paris en quelques mois. Je suis bien heureux de m'y retrouver encore. Je reviens sur la question de la Chine. Ce fut toujours mon désir personnel de reconnaître la Chine. Je comprends parfaitement qu'il est impossible de la maintenir indéfiniment isolée. Je ne peux que répéter ce que vient de dire le Premier ministre. Lors de notre prochaine rencontre avec le président Johnson[2], nous tâcherons de faire de notre mieux pour qu'il se montre plus ouvert sur cette question. Dans un autre domaine, nous sommes reconnaissants de tout ce que la

[1] La conférence du GATT ou *Kennedy Round* s'ouvre à Genève du 4 au 16 mai 1964.

[2] La visite de M. Pearson au président Johnson a lieu les 21 et 22 janvier 1964.

France a fait pour nous en matière de relations culturelles. Nous voulons développer les échanges de professeurs et d'étudiants. Mais, comme je l'ai dit à M. Couve de Murville, nous sommes aussi des idéalistes. C'est pourquoi nous manifestons un très vif intérêt pour les Nations Unies. Nous voudrions bien que la France, qui pourrait si aisément le faire, donne à cette organisation quelques directives. Une inspiration venue de Paris serait très utile. Et ceci aussi est vrai pour les organismes qui dépendent des Nations Unies, comme le Bureau international du travail et l'UNESCO. De même, nous attachons beaucoup d'importance à l'Alliance atlantique, à notre communauté d'action avec les États-Unis et à notre participation à l'OTAN.

Je reviens encore sur Pékin. Nous sommes très intéressés à ces questions, étant donné notre participation aux commissions internationales de contrôle du Cambodge, du Vietnam et du Laos. Toute précision que vous pourriez nous donner nous intéressera toujours. En résumé, nos positions ne sont pas tout à fait les mêmes en tout domaine mais je tiens à dire que j'ai personnellement pour vous, Monsieur le Président, la plus grande admiration et que je souhaite comme vous que les relations soient intimes entre nos deux pays.

Le général de Gaulle.– En ce qui concerne la Chine, je prends note de votre intention d'en parler au président Johnson. Il vaudrait beaucoup mieux, puisque nous sommes les amis et les alliés des États-Unis, qu'ils acceptent ceci de bonne grâce. Il peut donc être utile que vous leur en parliez.

Pour ce qui est des Nations Unies, vous y tenez beaucoup. Nous aussi. D'ailleurs, j'en suis un des fondateurs. Je tiens à dire que je sais quel rôle considérable M. Pearson a joué dans l'orientation des Nations Unies, même dans ses actions militaires. Celles-ci d'ailleurs ont conduit les Nations Unies trop loin. J'estime que l'organisation doit rester un forum où l'on se rencontre, avec un Conseil de sécurité fort où les Puissances qui peuvent jouer un rôle international soient seules à même de pouvoir prendre des décisions. L'Assemblée, elle, n'a d'autre tâche que d'examiner les questions. L'ensemble est utile et il faut en tirer parti pour la paix. Pour l'OTAN, nous en sommes membres comme vous. Nous ne croyons pas beaucoup à la possibilité actuelle d'une guerre entre le monde libre et celui qui ne l'est pas. Il va de soi que si une guerre devait néanmoins éclater, nous nous retrouverions tous ensemble. Mais sans croire à la guerre, il faut être prêt. Passons maintenant à la question des relations culturelles.

M. Couve de Murville.– En ce qui concerne la coopération culturelle, j'ai procédé hier avec M. Martin à un échange de lettres qui permettra à de jeunes fonctionnaires et étudiants canadiens de faire un stage à l'École nationale d'administration. C'est une initiative française. Du côté canadien, M. Martin m'a fait part de la décision du gouvernement canadien d'établir à ses frais un programme d'échange de professeurs et d'étudiants avec les pays européens francophones, plus particulièrement avec la France. Nous nous sommes mis d'accord sur une troisième mesure

qui, comme la première, est d'initiative française. C'est l'organisation de stages de techniciens canadiens en France. La première de ces mesures a une importance de par la qualité de ces participants, mais elle affecte assez peu de personnes. Par contre les mesures énumérées ensuite sont susceptibles de prendre une réelle ampleur.

M. Pearson.– Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur le Président, en ce qui concerne les Nations Unies. Les initiatives que j'ai pu prendre n'ont pas toujours été approuvées, non seulement à Paris, mais aussi à Washington ou à Londres. Ne croyez pas que je sois en faveur d'actions militaires des Nations Unies proprement dites, mais je crois qu'il peut être utile dans certains cas d'utiliser les Nations Unies pour des actions de police. Cela me paraît encore nécessaire. Je me rappelle que, dans le concert européen tel qu'il fonctionnait autrefois, il en était ainsi. Les grandes Puissances se donnaient un droit de police vis-à-vis des puissances plus faibles. Je crois que ceci peut empêcher de petites disputes de devenir de grandes guerres. Évidemment, c'est plus difficile à faire qu'il y a dix ans, ou *a fortiori* qu'à l'époque de la conférence de San Francisco. Il y a maintenant 113 membres aux Nations Unies et le Canada est devenu un des plus anciens. Je pense néanmoins encore maintenant qu'une action de police sur laquelle tout le monde se mettrait d'accord devrait pouvoir encore se produire. Je connais bien les Américains, vous aussi, et en particulier votre ministre des Affaires étrangères. Nous connaissons comme vous leurs faiblesses. Ils n'ont pas le sens de l'histoire. Mais ils ont le sens de la puissance. Ils croient aussi qu'ils ont une mission à remplir. Ceci les amène à suivre une politique qui est souvent contradictoire. Nous estimons donc qu'il faut rester près d'eux et les garder dans un cadre très rigide qui peut être celui des Nations Unies. Nos relations avec les États-Unis ressemblent à celles qui se produisent dans les ménages heureux : souvent il devient difficile, après des années, de vivre avec sa femme, mais en même temps, il est encore plus difficile de vivre sans elle.

Il est convenu ensuite que les ministres des Affaires étrangères examineront entre eux la rédaction du communiqué.

M. Pearson.– Je tiens en terminant à rendre hommage à votre ambassadeur au Canada, M. Bousquet, qui est aussi mon voisin et un bon voisin. C'est la dernière fois aussi où je serai assis autour d'une table de ce genre, auprès de M. Dupuy, qui va abandonner ses fonctions d'ambassadeur à Paris. Nous savons tout ce qu'il a fait pour rapprocher nos pays.

Le général de Gaulle.– Nous avons beaucoup apprécié l'action de M. Dupuy à Paris. Il a beaucoup travaillé à notre coopération dans les grandes affaires internationales. Je vous remercie aussi de ce que vous avez dit pour M. Bousquet. En terminant, je vous dis à nouveau combien cette visite a été utile et agréable. Elle m'a permis de faire votre connaissance personnelle et celle de M. Martin. Nous sommes heureux de ces contacts directs qui se révèlent très précieux.

M. Pearson.– Je dois vous dire que dans ma longue carrière de fonctionnaire, puis d'homme politique, d'abord à un rang inférieur, puis petit à petit à un rang plus élevé, j'ai participé à d'innombrables conversations

diplomatiques. Jamais je n'ai été plus heureux de la manière dont vient de se terminer la réunion actuelle. Jamais non plus je ne me suis senti mieux disposé envers l'une de nos deux mères patries, même si je suis obligé de dire cela en anglais.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

31

Compte rendu de l'entretien entre M. Georges Pompidou et M. Lester Pearson, Premier ministre du Canada

À l'Hôtel Matignon, le 16 janvier 1964

Sont présents :
M. Robert de Souza
M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures
M. Arnold Smith, assistant de M. Cadieux

L'entretien commence à 12 h. 30.

M. Pearson.– Je vous remercie d'avoir bien voulu me donner cette occasion de m'entretenir avec vous. Je suis très heureux également d'être votre hôte à déjeuner et je peux vous dire, d'autre part, que jamais je ne me suis senti si proche d'être une royauté qu'hier soir, dans les fastes de l'Élysée.

Il est à vrai dire difficile de trouver des problèmes à évoquer au cours de cette conversation, puisqu'en réalité, il n'y a pas de problèmes qui séparent nos deux pays. Je souhaiterais pourtant aborder un sujet qui est à la fois du domaine des Affaires étrangères et de celui de la Défense. Nous avons d'ailleurs déjà eu des conversations à ce propos par le canal des Affaires étrangères. Vous savez donc sans doute que nous nous proposons de modifier notre système de défense tel qu'il existe dans le cadre de l'OTAN et que dans cette perspective nous allons être amenés à fermer la base aérienne de Gros-Tenquin[1], que vous nous aviez autorisés à utiliser en France. En conséquence, les deux escadrons qui y étaient stationnés vont être déplacés. Ceci ne constitue bien entendu en aucune manière une diminution de notre participation à l'effort commun, mais seulement

[1] L'accord franco-canadien du 14 mai 1952, relatif à la construction et l'utilisation d'aérodromes en France, permet l'installation d'une base aérienne canadienne à Gros-Tenquin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Forbach dans la Moselle, sur une emprise de 450 hectares. Par note en date du 28 janvier 1964, le gouvernement canadien, installé depuis septembre 1952 à Gros-Tenquin, informe le gouvernement français de son intention de fermer la base, suite à la réorganisation des unités du corps d'aviation royal. L'échange de lettres du 7 juillet 1965, modifiant l'accord du 14 mai 1952, confirme la fermeture de la base de Gros-Tenquin.

un réaménagement d'ordre pratique, qui peut d'ailleurs constituer une novation heureuse de votre point de vue. Ces escadrons s'étaient en effet vu attribuer, dans le cadre de l'OTAN, une tâche (usage possible d'armes nucléaires) que je n'aurais peut-être pas souhaité leur donner si j'avais été au gouvernement au moment où la décision en a été prise. Quoi qu'il en soit, cette modification peut être susceptible de vous convenir, dans la mesure où vous ne souhaitez sans doute pas qu'il puisse être fait usage d'armes nucléaires étrangères à partir de votre territoire. Je considère donc que le changement auquel nous allons procéder favorisera encore les rapports entre nos deux pays.

M. Pompidou.– Je suis au courant, en effet, de vos intentions concernant ce transfert. Vous savez que nous sommes très attachés à l'Alliance atlantique et que nous souhaitons, bien entendu, que des éléments militaires venus du continent américain restent stationnés en Europe. La présence de forces canadiennes est certainement, entre toutes, celle qui était acceptée ici avec le plus de sympathie. Mais nous comprenons très bien votre point de vue en la matière et il est exact que nous ne souhaitons pas la présence sur le sol français d'armes nucléaires dont l'utilisation ne dépend pas du gouvernement français.

M. Pearson.– J'insiste sur le fait que nous n'avons pas, bien entendu, l'intention de diminuer notre participation à l'OTAN et je sais que la plus importante contribution que nous puissions faire à l'Alliance est de maintenir des forces en Europe. Mais nous devons le faire avec discernement et je pense notamment que, si notre contribution aérienne est réellement utile, une contribution canadienne à la défense terrestre ne peut être que symbolique parce qu'elle est très chère : l'entretien d'une brigade canadienne en Europe revient aussi cher que celui de deux ou trois divisions hollandaises ou belges. Or, nous devons faire des économies, dans la mesure où nous avons de graves déficits annuels, tandis que notre économie est à développer. Je suis heureux à ce propos que le monde communiste vienne à notre aide en nous achetant nos surplus de céréales !

Il me semble que l'on a, en ce moment en Europe, l'impression que nous rencontrons de très graves difficultés pour maintenir notre unité fédérale, nationale. Je voudrais insister sur le fait qu'il se produit en effet actuellement une grande révolution du Québec : cette province est en mouvement, elle va de l'avant à pas de géant. Il est normal qu'il en résulte certaines frictions et que celles-ci attirent l'attention sur le plan international. Mais je vous assure que nous travaillons à la recherche d'une solution de nos problèmes fédéraux et que nous arriverons à être un pays puissant et uni. Les Canadiens de langue anglaise prennent d'ailleurs de plus en plus conscience de ce problème et savent qu'il faut, au Canada, s'appuyer également sur les deux races fondatrices du pays.

M. Pompidou.– Je n'ai pas besoin de vous dire que le développement du Québec et le dynamisme des Canadiens français sont considérés ici avec sympathie, cela est naturel. Mais vous savez aussi qu'il nous semble que le grand problème du Canada, en raison de sa situation géographique,

consiste à conserver son originalité, son indépendance vis-à-vis du grand pays voisin que sont les États-Unis, et nous pensons que dans cette perspective il est important que les Canadiens de souches anglaise et française unissent leurs efforts.

M. Pearson.– Notre meilleure chance de nous maintenir tels que nous sommes, quelles que soient les pressions amicales des États-Unis, réside, à mon sens, dans le bilinguisme. C'est ainsi que je réponds toujours à mes amis, lorsqu'ils me disent que les Américains vont nous absorber, que si nous voulons les convaincre de la différence qu'il y a entre eux et nous, il suffit de leur parler en français ! Je me demande d'ailleurs si je ne devrais pas recourir à cette méthode lorsque je vais prochainement rendre visite au président Johnson[1] !

M. Pompidou.– Je tiens à vous dire que nous désirons maintenir des relations très amicales avec les États-Unis. Ce qui est difficile, compte tenu de leur poids considérable, c'est de ne pas se laisser « intégrer », sinon politiquement, du moins économiquement.

M. Pearson.– Nous sommes nous-mêmes si près d'eux et unis à eux par tant de liens qu'il nous est indispensable de parvenir à les comprendre et je crois qu'effectivement nous y arrivons, peut-être mieux que d'autres. Les Américains sont parfois embarrassants, mais tout compte fait, nous avons tout de même de la chance de les avoir comme voisins. Parfois telles manifestations de la politique américaine inquiètent certains pays, plus sans doute qu'elles nous inquiètent nous-mêmes, dans la mesure où nous connaissons les Américains et où nous avons une grande estime pour leurs profondes qualités. Il demeure que nous devons naturellement entretenir aussi des liens étroits avec l'Europe.

M. Pompidou.– Je vous répondrai que nous aussi, nous sommes satisfaits d'avoir, suivant une tradition très longue et qui n'a jamais connu d'interruption, les Américains pour alliés.

M. Pearson.– Nous savons leur parler avec un accent réellement américain, ce qui nous permet de nous exprimer avec franchise, fût-ce de façon désagréable, et ils acceptent plus facilement de nous les choses qu'ils n'aiment pas s'entendre dire. En ce qui concerne, par exemple, tel aspect de la politique française en Extrême-Orient dont le général de Gaulle m'a entrenu[2], je crois que nous pouvons plus facilement insister pour expliquer à nos voisins que l'initiative projetée est une bonne chose pour le monde libre et entre autres pour eux-mêmes.

M. Pompidou.– Je le crois, en effet, mais je ne suis pas sûr que les États-Unis le comprennent tout à fait aujourd'hui. Vous savez que notre politique est en l'occurrence dictée par le souci de rétablir un équilibre, que ce soit en Asie, ou vis-à-vis de l'URSS ou encore, un jour ou l'autre, dans le domaine des échanges économiques. Cet équilibre sera, je crois, profitable, à tout le monde libre.

[1] M. Pearson est reçu aux États-Unis les 21 et 22 janvier 1964.

[2] Voir ci-dessus n° 29 le premier entretien de Gaulle-Pearson, le 15 janvier 1964, à 16 heures.

M. Pearson.– De notre côte nous développons notre commerce de produits alimentaires avec la Chine communiste, sans pour autant aborder le problème de la reconnaissance.

Lorsque j'y songe, je suis frappé de ce que les changements sont rapides dans le domaine du commerce international. Il y a quelques mois, nous discutions au sein de notre Conseil des ministres du point de savoir comment nous parviendrions à vendre nos surplus agricoles aujourd'hui, nous cherchons comment nous procurer assez de blé pour honorer nos engagements.

M. Pompidou.– Je crois que le monde va maintenant entrer dans une période, de sous-production alimentaire. Une telle situation sera profitable au Canada et d'une façon générale favorisera les rapports entre les pays producteurs d'Amérique et les pays consommateurs d'Europe, notamment ceux du Marché commun.

M. Pearson.– Je crois que nous commettrions une erreur, en nous fiant trop aux marchés qu'il nous arrive de conclure avec les pays communistes et qu'il nous faut considérer que lorsque ces derniers achètent notre production, il s'agit simplement d'un événement providentiel ! Mieux vaut, d'une façon générale, travailler à développer nos relations avec nos partenaires traditionnels, c'est-à-dire avec les pays d'Europe. Aussi j'espère que la négociation Kennedy aboutira, dans la mesure où son aboutissement permettra d'abaisser les barrières douanières.

M. Pompidou–. Vous connaissez les dispositions arrêtées à Bruxelles en vue de préparer la négociation Kennedy. Le Marché commun adoptera en l'occurrence une attitude positive, et je crois que nous devrions parvenir à des résultats. Vous savez d'ailleurs qu'à l'intérieur du Marché commun nous avons déjà commencé un effort considérable tendant à l'abaissement des barrières douanières. Nous y avons eu un certain mérite, lorsque l'on connaît l'importance de la concurrence allemande. Nous souhaitons que de leur côté les États-Unis abordent la négociation avec l'intention d'agir de même, et que leur but soit véritablement de favoriser les échanges commerciaux et non pas seulement d'améliorer leur propre balance commerciale.

M. Pearson.– La balance commerciale franco-canadienne est, je crois, assez équilibrée, mais le volume des échanges est limité : nous devrions chercher à l'accroître, tout en maintenant l'équilibre actuel.

M. Pompidou.– Je souhaite beaucoup moi-même un tel développement : nous n'achetons pas assez et nous ne vendons pas assez au Canada. J'espère que les efforts faits récemment, et notamment à l'occasion de la Foire de Montréal[1], permettront d'améliorer les choses dans ce domaine.

[1] L'exposition française de Montréal se tient du 10 au 27 octobre 1963 au Palais du commerce sur uen surface de 15 000 m^2. Inaugurée par M. Malraux, elle revêt un caractère industriel, scientifique et technique. Des manifestations périphériques accompagnent l'exposition, telles que théâtre, expositions d'œuvres d'art, de livres, conférences sur des sujets relevant du domaine industriel et technique.

M. Pearson.– Avant de nous rendre à votre déjeuner, je voudrais vous dire que nous avons constaté avec joie et admiré les merveilleux progrès de la France dans le domaine économique. Nous avons l'impression que vous êtes un très jeune pays, un pays neuf : c'est d'ailleurs également notre cas et il y a là une raison de plus pour renforcer au maximum nos rapports et peut-être développer d'une façon plus efficace que par le passé les contacts franco-canadiens à l'échelon interministériel, ainsi que l'idée en a déjà été avancée.

Le Canada, quant à lui, est à l'aube de grands développements économiques. Je vais incessamment signer avec les États-Unis un accord de répartition des eaux de la rivière Columbia et les investissements qui seront faits dans ce domaine du côté canadien de la frontière se monteront à un demi milliard de dollars américains. Dans le même temps, nous procédons à des investissements hydroélectriques au Labrador pour des sommes qui sont de l'ordre de sept cent cinquante millions de dollars américains.

M. Pompidou.– Je vous remercie de ce que vous avez bien voulu dire à propos du rajeunissement de la France. Nous sommes en effet redevenus un pays jeune. Quant au Canada, il en est un, bien entendu, par excellence. Vous avez évoqué la question des investissements au Canada. Le gouvernement français souhaite vivement favoriser des investissements de capitaux au Canada, mais les chiffres que vous avez donnés tout à l'heure, et qui sont à l'échelle de votre continent, sont si énormes qu'ils dépassent naturellement largement nos possibilités d'intervention. C'est là que la puissance des Etats-Unis est pour vous un recours nécessaire et en même temps peut-être un élément un peu inquiétant.

Je suis assez au courant de vos projets du Columbia, du Labrador et aussi de l'Alberta. Ils sont très remarquables, et je sais que votre pays dispose de ressources extraordinaires.

M. Pearson.– Je sais que certains intérêts bancaires de Paris vont participer aux investissements dans le Labrador. J'espère, d'autre part, que le capital français s'intéressera à l'exploitation de la potasse dans le Saskatchewan et enfin que nous verrons bientôt fabriquer des voitures françaises au Canada.

M. Pompidou.– Vous m'apprenez quelque chose que j'ignorais à propos de cette participation aux travaux du Labrador, mais je connaissais le projet concernant l'exploitation de la potasse. Quant à Renault, j'espère en effet que la Régie pourra s'installer au Canada.

L'entretien prend fin à 13 h. 20.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

32

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

T. nº 160. *Paris, 16 janvier 1964, 20 h. 54.*
(*expédié* : le 18 janvier).

Je me réfère à votre télégramme nº 13[1].

Il y a deux manières de traiter la note soviétique du 31 décembre[2]. L'une consiste à lui donner le moins d'écho possible et à la laisser retomber dans l'oubli. L'autre consiste à chercher à battre l'URSS sur son propre terrain en présentant des contre-propositions.

Le gouvernement des États-Unis a choisi la deuxième méthode. Il présente des contre-propositions et invite plus ou moins directement l'URSS à en discuter à Genève ou à New York, en même temps que d'autres projets relatifs au désarmement.

Cette manière d'agir est justifiée si l'on est certain qu'elle amène rapidement soit à une entente, soit à mettre fin au débat. Si au contraire elle prolonge celui-ci, elle favorise la politique soviétique, dont le but avoué est d'introduire un nouveau sujet de discussion d'où peut sortir un jour un projet même vague mais auquel tous les États (y compris la RDA) participeraient.

Dans l'état actuel des choses, la réponse américaine ne paraît pas éviter ce risque.

Le projet américain s'efforce de couvrir par un certain nombre de formules les problèmes qui intéressent au premier chef les positions et la sécurité de l'Occident, en particulier le problème allemand. Le texte américain prévoit ainsi d'étendre l'engagement de non-recours à la force à « toutes autres lignes de démarcation ou de division administratives ou territoriales établies ou confirmées par un accord international ou la pratique internationale ». Sont visés également « les arrangements ou procédures relatifs à l'accès aux régions où un accord international ou la pratique internationale ont établi ou confirmé ces accords ou procédures, ainsi que les arrangements ou procédures relatifs au passage à travers lesdites régions, ou à leur administration ».

[1] Ce télégramme réservé, en date du 15 janvier 1964, rend compte d'une réunion des délégations au Conseil de l'OTAN en vue d'élaborer une réponse à la note soviétique du 31 décembre. Un projet américain ne rencontre pas une entière approbation. Le représentant de la France estime qu'il n'y a pas lieu de répondre rapidement, ce qui donnerait trop d'importance à la note soviétique, assez contradictoire. Un nouvel échange de vues est prévu pour le 17 janvier.

[2] Voir également la note n° 2 concernant l'entretien entre le général de Gaulle et M. Vinogradov, le 3 janvier 1964.

Pour renforcer encore l'obligation, il est prévu que le non-recours à la force vise toutes les formes d'action, directes ou indirectes. Enfin le maintien du droit de légitime défense conformément à l'article 51 des Nations Unies constitue une garantie supplémentaire.

De telles formules qui tentent de couvrir abstraitement des cas concrets comme celui des accès à Berlin sont difficiles à manier. Tout d'abord, elles offrent à l'autre partie une possibilité infinie de controverse, qui est l'un de ses objectifs. L'on peut craindre aussi que, l'occasion venue, elles ne présentent quelque faille ou ne se retournent contre leur objet et se révèlent ainsi plus nuisibles qu'utiles. C'est la difficulté que l'on rencontre, en ce qui concerne Berlin, dans l'éventualité d'engagement de non-agression. En particulier l'exception de légitime défense pourra toujours être retournée contre nous, le moment venu, à Berlin.

Enfin le projet américain, dans le désir d'être positif, déclare qu'il y a des bases communes à la position soviétique et à la position américaine. Le fait même que la note soviétique excepte de l'engagement de non-recours à la force un certain nombre de cas, comme celui des bases militaires à l'étranger, souligne que les points de convergence sont plus apparents que réels.

Or, il semble que la note soviétique n'ait soulevé dans le monde qu'un très faible intérêt. Cette note, dont les contradictions ont été relevées dans le télégramme du Département (tél. circulaire n° 2)[1] n'apporte rien de nouveau. Les premières réactions recueillies (Damas, Rabat, Tokyo, Tunis) sont plutôt réservées. La presse soviétique elle-même s'inquiète du peu de succès immédiat de la proposition soviétique, alors même que la *Pravda* note combien la crise de Panama illustre la portée du message de Khrouchtchev (tél. AFP du 16 janvier).

Dans ces conditions, si l'on estime nécessaire de répondre, l'on pourrait envisager une brève note. Celle-ci rappellerait que le respect des frontières est pratiqué par les pays occidentaux depuis toujours. Elle signalerait que dans certains cas les frontières ne sont pas encore fixées, soulignerait que la note soviétique, dès qu'elle passe aux problèmes concrets, soulève une série de difficultés qu'elle s'avère incapable de résoudre. En conclusion, l'on pourrait répéter que le gouvernement intéressé continuera comme par le passé à respecter ses engagements en ce domaine et espère que l'URSS agira de même dans tous les cas litigieux existants.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Dans la circulaire n° 2, non reproduite, le Ministre des Affaires étrangères procède à une analyse approfondie du message soviétique du 31 décembre 1963 et montre l'ambiguïté de ce document. D'une part, Moscou se prononce pour le maintien du *statu quo* territorial, mais d'autre part il reconnaît la légitimité des guerres de libération nationale. Cette attitude s'explique par la nécessité d'éviter tout conflit thermonucléaire tout en continuant de prétendre être à la tête du mouvement révolutionnaire mondial. Aussi conduit-elle à des politiques différentes selon les régions, conservatrice en Europe, elle est contestataire dans le Tiers-Monde. Mais on ne comprend pas l'avantage que peut retirer M. Khrouchtchev d'avoir adressé de telles propositions à tous les chefs d'État et de gouvernement. Il risque, au contraire, d'indisposer la plupart d'entre eux, en particulier les Occidentaux et les Chinois, sans profit décelable pour l'URSS.

33

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 312 à 316[1]. *Moscou, 18 janvier 1964.*
Réservé. Secret.

(*Reçu* : 20 h. 00).

Je me réfère à votre 686[2].

1) M. Gromyko étant encore en congé, j'ai effectué aujourd'hui 18 janvier auprès de M. Kouznetzov[3] la démarche prescrite.

J'ai insisté en particulier sur le caractère strictement confidentiel de la communication et j'ai souligné que la décision du gouvernement français allait dans le sens de la pratique suivie et préconisée depuis longtemps par le gouvernement soviétique.

Le premier vice-ministre des Affaires étrangères s'est montré très sensible au fait que le gouvernement français ait tenu à informer – avant toute publicité – le gouvernement de l'URSS de l'importante décision qu'il venait de prendre et de l'acte d'une grande signification qu'il se préparait à accomplir. Ce geste montrait l'estime en laquelle le gouvernement français tenait le gouvernement soviétique. Le remplaçant de M. Gromyko m'a prié d'en exprimer sa reconnaissance aux autorités françaises. Il a ajouté qu'il informerait sans délai le président du Conseil des ministres de l'URSS.

2) M. Kouznetzov s'est livré ensuite à des « considérations personnelles ». La décision française a-t-il dit en substance, était à la fois réaliste et raisonnable et véritablement inspirée de l'intérêt national. Elle prouvait que notre gouvernement appréciait objectivement la situation. Elle était conforme à la politique de coexistence pacifique et de coopération entre les États à systèmes sociaux différents, qui correspondait aux intérêts de tous les peuples. Cette politique comportait le développement des relations diplomatiques et économiques entre tous les pays, pour le renforcement de la paix. Faisant allusion, sans le mentionner, au message du 31 décembre de M. Khrouchtchev[4], M. Kouznetzov a ajouté qu'elle impliquait aussi la solution par des moyens pacifiques, de tous les litiges. Il a rappelé en outre

[1] Voir aussi le télégramme nos 436–444 de Moscou du 28 janvier, non reproduit, faisant état des réactions publiques soviétiques.

[2] Dans ce télégramme en date du 15 janvier 1964 pour « l'ambassadeur seul », non reproduit, ce dernier reçoit pour instructions d'informer M. Gromyko de la décision de la France de reconnaître le gouvernement de la Chine populaire.

[3] Vassili Vassilevitch Kouznetzov, ingénieur de formation, est successivement vice-président du Gosplan (1940–1944), président du Comité central de l'union des syndicats de l'URSS (1944–1953), ambassadeur en Chine (1953), vice-ministre puis premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1953.

[4] Voir à ce propos, *D.D.F.*, 1964-I, n° 19.

que le gouvernement soviétique s'était toujours prononcé pour l'entrée à l'ONU de la Chine populaire, dont l'absence empêchait l'organisation de s'acquitter pleinement de ses tâches. Il était évidemment absurde qu'une organisation mondiale comme l'ONU ne tînt pas compte de l'existence d'un pays qui représentait à lui seul le quart de la population du globe. Quant à lui, le gouvernement soviétique était toujours intervenu pour le rétablissement des droits de la Chine.

Je me suis borné à observer que c'était en pleine connaissance de la position soviétique comme de celle des autres pays, que le gouvernement français avait pris sa décision.

M. Kouznetzov a rappelé ensuite le point de vue soviétique bien connu dans la question de Formose. Je me suis abstenu de relever ce point. La conversation s'est terminée par des propos aimables.

3) De l'ensemble de l'entretien, j'ai retiré le sentiment que la décision du gouvernement français de rétablir les relations diplomatiques avec la Chine de Pékin et d'échanger, le moment venu, des ambassadeurs, non seulement ne serait pas regardée d'un œil défavorable par les dirigeants soviétiques, mais encore qu'elle contribuerait à rehausser le prestige de notre pays, en illustrant sa rentrée politique sur le continent asiatique.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

34

M. De Beausse, Ambassadeur de France à Phnom-Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 123 CM[1]. *Phnom-Penh, 18 janvier 1964.*

« C'est dans le malheur qu'on reconnaît ses amis » a déclaré le prince Sihanouk dans un discours prononcé le lendemain de l'audience de M. Messmer[2]. La plupart des journaux ont repris et commenté cette phrase, allant jusqu'à la mettre en exergue, oubliant sans doute que bien des « malheurs » eussent pu être évités au Cambodge si le Prince avait montré davantage de prudence et moins d'impulsivité au cours des deux mois qui viennent de s'écouler[3].

Si la satisfaction du Chef de l'État est, à juste titre, très grande, il est assez réaliste pour comprendre que l'aide française ne mettra pas

[1] Cette dépêche, *a.s. Le Cambodge au lendemain de la visite de M. Messmer*, est communiquée à Saigon, Bangkok, Vientiane, Hanoï, Rangoon, Djakarta et Kuala Lumpur.

[2] Voir ci-dessus au n° 5 le télégramme de Phnom Penh n°s 19–22 du 6 janvier, dans lequel le ministre français des Armées fait le compte rendu de l'audience que lui a accordée le prince Sihanouk.

[3] Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1963-II, sous la rubrique Cambodge.

automatiquement fin aux difficultés de son pays et que sans doute elles s'aggraveront encore au cours des prochaines semaines.

Ce qu'attendait de nous le Prince, c'était avant tout un geste, un réconfort, en quelque sorte un appui moral – encore qu'au fond de lui-même il comptait bien que ce geste s'accompagnerait d'une aide appréciable en matière militaire et culturelle.

Ce qui a été fait a largement dépassé ses espérances. Ce tête-à-tête avec le monde communiste – et en tout premier lieu la Chine, qu'en dépit des apparences il redoute plus que toute autre, conscient qu'il est de la faiblesse et du peu de poids du Cambodge – nous le lui avons épargné. Une grande puissance de l'Ouest, du monde libre, se tient aux côtés de son pays, approuve sa politique de neutralité, prône la conférence dont il rêve depuis dix huit mois, lui offre ses bons offices, lui promet l'appui de sa diplomatie et ceci sans aucun préalable, sans aucune condition. Les Cambodgiens – le Prince en premier lieu – ont été particulièrement sensibles à certain passage du toast de M. Messmer : « notre amitié – a-t-il dit – ne se prétend pas exclusive. Nous sommes heureux que le Cambodge ait d'autres amis et nous trouvons normal qu'il les choisisse lui-même comme bon lui semble, car nous sommes persuadés que les Cambodgiens savent mieux que personne ce qui est bon pour leur pays ».

Que de fois depuis quinze jours ces phrases n'ont-elles pas été répétées et commentées.

En dépit de certaines apparences, le Royaume reste farouchement attaché à sa neutralité dont la garantie reste pour lui le problème numéro un. Rien d'étonnant donc que les deux tiers de la longue audience qu'il a accordée à Monsieur le Ministre des Armées – une heure et demie – aient été consacrés à ce problème vital pour l'avenir du Cambodge. Ce que le Chef de l'État attendait avant tout du général de Gaulle, c'était une prise de position claire, nette, sans équivoque.

Pour importants que fussent les autres problèmes, ils n'étaient pas l'essentiel. Certes, le Prince attendait une aide, mais il fallait que celle-ci soit donnée à bon escient, qu'elle le fût avec tact et qu'elle portât sur l'essentiel de ses besoins. Les sondages effectués depuis deux mois par l'ambassade avaient permis de connaître assez exactement – en dépit de la discrétion affectée des Cambodgiens – les désirs khmers. Le gouvernement français a accepté de les prendre en considération, si bien que l'énumération des dons qu'a révélés avec une subtile progression M. le Ministre des Armées a porté la satisfaction du Prince à son comble ; « il éclatait de joie », m'a confié une personne qui l'a rencontré à la sortie de M. Messmer.

Depuis des mois, voire des années, le Chef de l'État souffrait profondément de voir son armée si pauvre en blindés, non pas tant peut-être pour répondre à une éventuelle agression à laquelle au fond de lui-même il ne semble pas croire, que pour les montrer à son peuple, pour les faire défiler dans les rues de sa capitale. Ces chars *AMX*[1], dont il a souvent entendu

[1] Le char *AMX 13* est un blindé léger de 15 tonnes armé d'un canon de 75 mm.

parler, mais qu'il n'eut jamais espéré posséder, la France, lui en donne un escadron complet[1]. Le complexe qu'il nourrissait à l'égard de ses voisins vietnamiens et thaïlandais disparaît de ce fait et les vives réactions de M. Thanat Khoman[2] ont doublé à ses yeux le prix de notre geste.

Dans le domaine culturel, notre aide, à vrai dire moins désintéressée, comble d'aise les Khmers. Il y a longtemps que nous songions à la création d'une École normale supérieure. N'est-il pas préférable, en effet, de former de vrais professeurs dans nos disciplines plutôt que d'envoyer, au hasard des candidatures, quelques centaines de Français enseigner dans des villes perdues, dans des conditions de vie parfois pénibles. N'est-il pas de notre intérêt de prendre en main la formation de ceux qui formeront à leur tour les élites cambodgiennes et qui peu à peu prendront la relève de nos enseignants. Formés à nos disciplines, imprégnés de notre esprit, ne seront-ils pas les plus sûrs garants du maintien de notre influence dans ce pays ?

Quant à l'École d'Agriculture, dont on nous demande depuis si longtemps d'assurer la direction, elle nous eut échappé si les Américains n'avaient été éliminés, les Cambodgiens, las d'attendre de nous une aide qui ne venait pas, leur en ayant confié la charge. Lentement, mais sûrement, sans l'effort que nous venons de consentir, nous eussions été éliminés de quelques secteurs clefs de l'économie cambodgienne, à commencer par le plus important dans ce pays agricole à 90 %.

C'est dire combien nous devons nous réjouir du redressement opéré par la visite de M. Messmer, des conversations qu'il a eues avec le Chef de l'État, des dons généreux qu'il a apportés de la part de la France et qui se montent à quelque 25 millions de francs.

L'offensive de charme déclenchée par les Cambodgiens, passés maîtres en cet art, dès l'arrivée des premiers membres de la Mission, le désir affiché par tous les membres de la délégation d'être agréables aux Khmers, les largesses du gouvernement français et le suprême tact enfin, non exempt de grandeur du chef de la Mission – dont le comportement ne fut pas « sans rappeler le style du Général » a écrit le journal – ont abouti à des résultats dont nous avons tout lieu de nous réjouir.

Le Cambodge s'estime-t-il maintenant comblé et n'espère-t-il plus rien ? Non pas : un domaine, et non des moindres, n'a pas été directement abordé, le domaine financier dont on parle depuis si longtemps ; l'on espère de nous une aide considérable. Mais une évolution s'est depuis peu produite dans la politique cambodgienne. L'ère des dons en argent est aujourd'hui révolue. Après s'y être refusé des années durant, le Cambodge a fini par comprendre qu'une politique d'emprunts était bien préférable, mais ces prêts il les veut à long terme et à faible intérêt. En dépit de ses réticences, la délégation cambodgienne a fini, lors de la séance de travail,

[1] Soit 17 engins.

[2] Colonel Thanat Khoman, ministre des Affaires étrangères de Thaïlande.

par avancer des chiffres, quelque 200 millions de francs. S'il a été facile de convaincre nos interlocuteurs que la question ne pouvait être abordée lors de cette première réunion, il n'en reste pas moins que les Khmers considèrent déjà comme acquise cette aide, ainsi qu'en témoignent les diverses déclarations faites tant par le Prince que les autres responsables après le départ de M. Messmer.

Reste le contentieux auquel les Cambodgiens eux-mêmes ont jugé de bonne politique de faire allusion lors de la réunion du dimanche 5, en proposant que ces questions soient discutées à Paris au moment des négociations financières. Cette ambassade a assez souvent exposé au Département les principaux chapitres de ce contentieux pour n'avoir pas à y revenir dans la présente dépêche : distorsion de change – question domaniale – questions mineures.

Sans qu'on puisse les inclure dans le contentieux, puisqu'il s'agit de dispositions d'ordre interne que le gouvernement khmer était parfaitement en droit de prendre, les diverses mesures de nationalisation prises en novembre dernier[1] ont gravement affecté les intérêts français. La question est loin d'être réglée à l'heure actuelle et nombre de nos compatriotes envisagent, une fois liquidées au moins leurs affaires, de quitter définitivement le Cambodge, heureux encore s'ils ne font pas faillite d'ici-là. Le sujet est trop complexe pour être traité ici, mais il convient d'y faire au moins allusion.

Si du point de vue cambodgien, la mission de M. Messmer a été un grand succès, il s'en faut que nos compatriotes, qui avaient fondé sur elle des espoirs sans fondement, soient du même avis. Cette visite leur a laissé une grande amertume qu'ils n'essaient pas de cacher. Obnubilés par leurs intérêts personnels – et qui pourrait les en blâmer ? – nombre d'entre eux estiment que le gouvernement français se désintéresse trop de ses nationaux et qu'il eût mieux fait, plutôt que de combler les Khmers, d'apporter son aide à des Français dont beaucoup, il faut le reconnaître, sont dans une situation très difficile.

N'oublions pas, comme je le disais en commençant, que si notre aide est très précieuse au Cambodge, notamment sur le plan extérieur, et au point de vue militaire et culturel, il s'en faut qu'elle soit une panacée à tous les maux dont souffre le Royaume.

En déclenchant un peu à la légère, il y a deux mois, une crise dont il n'avait pas soupçonné les conséquences, le Prince a plongé son pays dans des difficultés sans nombre. On m'a assuré, et la chose est bien dans son comportement, qu'en commençant son discours du 10 novembre, il ne pensait même pas aux nationalisations et que c'est en s'échauffant que le mot est venu sur ses lèvres. Mal préparées – faute d'avoir été même étudiées – plus mal présentées encore dans une atmosphère passionnelle et un débordement de démagogie, ces mesures, en elles-mêmes justifiables, risquent d'amener le Cambodge dans une situation d'autant plus difficile

[1] Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1963-II, n° 192.

qu'elles ont été prises au moment même où le Prince répudiait – avec quel éclat – l'aide américaine.

La société Sonexim, qui doit en principe se substituer aux quelques trois cents maisons d'import-export, n'existe guère que sur le papier, faute de techniciens notamment ; les importations semblent pratiquement arrêtées et les stocks s'amenuisent, la récolte de riz – particulièrement importante cette année – n'arrive pas à être commercialisée, pas plus que celle des autres produits agricoles, haricots, soja… d'une valeur au moins égale à celle de la production rizicole. Les banques sont dans une situation plus difficile encore, et le 3 janvier, il s'en est fallu de peu qu'elles ne soient contraintes à fermer leurs guichets. Que dire enfin de la faillite de la banque Song Sakd qui a coûté aux particuliers quelque 300 ou 400 millions de riels, sinon davantage.

Ceci a évidemment déclenché une vague de mécontentement qui, pour être sourde, n'en est pas moins réelle. Les possédants ont été durement touchés, quelques-uns ruinés ; avec le départ des Américains, les prix des loyers se sont effondrés ; on ne compte plus les villas à louer. La plupart des chantiers de construction ont été arrêtés, ce qui a entraîné le chômage de milliers d'ouvriers.

Dans une moindre mesure enfin, et par voie de conséquence, le petit peuple des campagnes a été, lui aussi, atteint.

Au Cambodge, il ne faut heureusement jamais dramatiser. Parfaitement conscient de ce mécontentement dont les échos sont venus jusqu'à lui, le Prince semble avoir compris le danger de vouloir pousser les choses trop loin. S'il paraît exclu, comme je le disais plus haut, qu'il revienne sur le principe même des nationalisations, des délais peuvent être octroyés, des aménagements apportés sous une forme ou sous une autre qui permettraient à nos compatriotes de rester au Cambodge en reconvertissant leurs activités. Il est encore trop tôt pour l'assurer.

Au lendemain du départ de M. Messmer, une chose en tous cas est certaine : l'atmosphère n'est plus la même au Cambodge, du moins dans les cercles officiels. Sûr de l'appui de la France, le Prince sent plus que jamais que sa politique de neutralité était la seule qu'il pût suivre ; son projet de conférence paraît en bonne voie[1], les Américains semblant prêts à céder[2] ; le bruit court même qu'ils seraient décidés à finir la route de Sihanoukville et même à accorder « sans conditions » au Cambodge une aide très supérieure à la nôtre. C'est peut-être aller bien vite, mais si les chefs du MAAG[3] et celui de l'USAID[4] – son adjoint est encore ici – viennent de quitter Phnom-Penh, l'Ambassadeur des États-Unis[5] qui devait partir les

[1] À ce sujet, voir ci-dessous au n° 262 la note n° 521 du 17 juin.

[2] Par une note du 20 novembre 1963, non reproduite, le gouvernement cambodgien renonce à l'aide américaine et exige le départ des missions américaines pour le 15 janvier 1964.

[3] Le général Taber, chef du *Military Assistance Advisory Group*.

[4] Curtis Campaigne, directeur de l'*United States Agengy for International Development*.

[5] Philip Dodson Sprouse.

tout premiers jours de l'année est encore ici et il y a des chances pour qu'il y reste encore longtemps. Grâce aux dons chinois, soviétiques et surtout français, l'armée cambodgienne enfin possède désormais un minimum d'équipement.

Le chef de l'État semble ainsi avoir gagné la partie de poker qu'il avait engagée – l'expression est de lui-même – il est seulement regrettable qu'il ait dû employer des procédés aussi brutaux.

(Asie, CLV, Cambodge, 1956–1964).

35

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 486 à 501. *Washington, 18 janvier 1964.*

Très secret. Pour le ministre seul.

(*Reçu* : le 19, 2 h. 15).

Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai remis, hier 17 janvier, au Département d'État, la note de réponse du gouvernement à la communication américaine, du 16 janvier, relative à la reconnaissance éventuelle de la Chine populaire par la France.

M. Rusk, qui n'avait pu me voir l'avant-veille, m'a reçu tard dans l'après-midi. Il a lu le texte que je lui portai et, en germaniste qui connaît mal notre langue, il m'a dit, avec un sourire un peu contraint : « Moi-même, je peux en comprendre le sens ».

Le secrétaire d'État a, ensuite, engagé l'entretien au cours duquel il m'a exposé, avec un calme et une méthode que par contraste mettait en valeur l'émotion manifestée l'avant-veille par M. Harriman, les graves préoccupations que notre décision causait au gouvernement américain.

La reconnaissance de la Chine par la France, m'a-t-il dit, accroîtra de façon considérable le prestige de Pékin. Parmi les 42 nations qui ont établi des relations avec elle, aucune de l'importance de la France n'a accompli ce geste depuis la guerre de Corée. Or, quel peut-être le motif valable qui justifie un tel service rendu à la cause communiste en Extrême-Orient ?

La Chine viole, tous les jours, les accords qu'elle a solennellement signés en 1954 et 1962[1]. Elle mène, sans répit, une action militante contre la sécurité des États qui la bordent : elle se livre à chaque instant à des entreprises de subversion contre les défenses du monde libre, elle provoque

[1] Il s'agit des accords signés à Genève en 1954 et en 1963 concernant les États de l'ex-Indochine.

ainsi, chaque semaine, la mort de citoyens américains qui combattent dans cette partie du monde pour protéger la sécurité des intérêts de tous et de chacun.

Nous sommes seuls ou à peu près, en effet, à opposer une résistance réelle à la volonté d'hégémonie de Pékin, le général de Gaulle a dit en 1961 à M. Kennedy qu'il ne mettrait jamais de soldats à la disposition de l'OTASE. Nous comprenons que le passé vous dicte cette attitude, vous comprendrez également que l'Occident par notre intermédiaire doive, cependant, aider l'Inde, le Pakistan, le Laos et le Vietnam à résister, demain comme hier, aux attaques brutales ou insidieuses de leur voisin ; celui-ci, d'ailleurs, ne limite plus ses menaces à son propre continent. Il cherche à étendre son influence criminelle à l'Afrique ; nous en voyons aujourd'hui même la preuve indubitable dans les événements de Zanzibar et en Amérique du Sud. Vous connaissez les pressions exercées sur Cuba. Avez-vous pensé aux répercussions difficilement prévisibles de votre détermination sur l'attitude des pays qui constituaient votre ancien empire colonial, avez-vous pris des précautions pour limiter l'effet de votre exemple ?

Nous savons que l'Europe ne porte pas au Sud-Est asiatique le même intérêt que nous, qui partageons également notre attention entre le monde pacifique et le monde atlantique. Mais nous sommes en droit d'attendre de l'Europe au moins qu'elle ne suscite pas à notre action en Extrême-Orient des obstacles qui nous obligent à transférer une partie de notre effort d'un monde à l'autre.

Vous voyez maintenant les raisons pour lesquelles votre décision nous paraît regrettable et, dès lors, vous pouvez peut-être imaginer les effets dommageables qu'elle risque d'avoir sur l'opinion de ce pays.

En réponse à cet exposé qui a toujours conservé un ton de gravité, j'ai rappelé au secrétaire d'État les motifs de notre décision.

Contrairement à ce que soutiennent, souvent, la presse américaine et, malheureusement, peut-être aussi certains porte-parole plus officiels, la France, en reconnaissant la Chine populaire, ne désire en aucune façon embarrasser les autorités de Washington ni accroître leurs difficultés. Bien plutôt, elle pense que le gouvernement de Pékin est en place depuis quatorze ans. Il exerce une autorité incontestée sur le continent, il représente un peuple de 650 millions d'habitants dont l'existence, le passé et le rôle d'avenir constituent un fait politique qu'il est anormal de ne pas prendre en considération.

Contrairement aux Anglais, aux Scandinaves et aux Suisses, nous n'avons pas en 1950, établi de relations avec Pékin, car nous étions, à ce moment-là, engagés dans la guerre d'Indochine et nous combattions, par personne interposée, le pays que nous nous proposons aujourd'hui de reconnaître. Incidemment, ai-je rappelé, nous n'avons pas, à ce moment-là protesté auprès de nos alliés ou de nos amis contre une décision qui, pourtant, est de la même nature que celle qui nous est aujourd'hui reprochée comme portant atteinte aux intérêts d'alliés et d'amis. Pourtant, nous avons attendu douze ans après la fin de la guerre de Corée pour tirer

conséquence du fait politique chinois, montrant ainsi tout le prix que nous attachions à ne pas heurter des sentiments que nous respectons.

Des événements récents nous ont incités à prendre notre décision ; jusqu'à l'année dernière, le monde communiste constituait un bloc monolithique, il suffisait sans doute d'avoir des relations avec la seule capitale qui en dirigeait les destinées. Aujourd'hui, Pékin s'étant séparé de Moscou, il devient nécessaire d'adopter vis-à-vis des Chinois la même attitude qu'à l'égard des Russes et de reconnaître ceux-là comme l'ont été ceux-ci. Nous n'avons pas l'intention de jouer les uns contre les autres, les « bons Russes » contre les « mauvais Chinois ». Le communisme représente partout un même danger que nous ne voulons pas ignorer moins ici que là.

Nous espérons, enfin, pouvoir rendre un jour service, contrairement à ce que vous pensez, au monde occidental et aux peuples libres, en exerçant notre influence, faible sans doute au début, sur les autorités de Pékin, pour les amener à une vue plus raisonnable des choses et les inciter peu à peu à composer avec nous dans la recherche de solutions aux problèmes du Sud asiatique – au Cambodge par exemple – que personne ne peut songer pouvoir organiser par le seul recours aux armes et sans le concours de la Chine. Ce faisant, nous n'adoptons pas une attitude différente de celle que vous observez à l'égard des Russes. Vous pensez, vous, qu'il est bon de parler avec M. Khrouchtchev qui, cependant, vous attaque partout, à Berlin, à Cuba, au Laos ou à Panama. Nous pensons, quant à nous, qu'il vaudrait mieux attendre, avant d'engager le dialogue, que le maître du Kremlin montre plus de dispositions à traiter. Nous l'avons dit, mais, contrairement à vous, nous ne nous « opposons » pas à vos initiatives, comme votre porte-parole, la semaine dernière, a dit que vous vous « opposeriez » à la reconnaissance de la Chine par la France.

Le gouvernement a donc décidé de reconnaître les autorités de Pékin sans condition préalable : nous ne romprons pas avec Formose, à moins que Formose ne rompe avec nous. Notre reconnaissance, sur le continent, d'un fait politique ne doit pas nous amener à méconnaître dans l'île la même situation politique.

M. Rusk m'a alors interrompu pour me dire que, justement, il s'étonnait que nous n'ayons pas attaché plus de prix à notre geste : vous n'acceptez pas que Pékin vous pose des conditions, mais c'est vous qui auriez dû poser à Pékin des conditions. Vous auriez dû faire dépendre votre reconnaissance de son engagement de respecter ses obligations et d'appliquer les traités qu'il a signés. D'autre part, a-t-il ajouté, si vous êtes seul juge de la nature et de l'importance de vos intérêts nationaux en Extrême-Orient, nous doutons, quant à nous, que ces intérêts soient d'un poids suffisant pour compenser les dommages que vous allez causer à votre position dans l'Alliance Atlantique et aux États-Unis. Ne vous faites pas, en effet, d'illusion sur l'étendue du rôle que vous pourrez jouer à Pékin. Puisque vous parlez du Cambodge, votre reconnaissance, ne vous cacherai-je, pas, ne pourra qu'éloigner la perspective d'une conférence où la Chine prendrait des engagements, qu'une fois de plus, elle ne respecterait pas.

Tout en contestant une telle interprétation des résultats que l'on pourrait attendre d'une conférence sur le Cambodge, ne peut-on constater, ai-je fait remarquer, que les conversations américano-russes continuent, et même se développent, bien que chacun sache le cas que Moscou fait des droits alliés à Berlin et de ses obligations en Allemagne.

Ne pensez pas, a repris le secrétaire d'État, que nous espérons pouvoir rétablir l'ordre dans le Sud-Est asiatique sans, auparavant, y avoir fait respecter la liberté. Aussi, pour nous, la question n'est-elle pas de réunir des conférences et de préparer le retrait de nos forces. Il s'agit bien, plutôt, de déterminer les conditions dans lesquelles celles-ci déferont l'ennemi, ne serons-nous pas obligés, d'ici le printemps, d'attaquer Hanoï ? Mais alors votre décision de reconnaître Pékin n'aggraverait-elle pas les réactions de cette partie du monde ?

Sur le plan de l'Alliance Atlantique, a repris le secrétaire d'État, votre décision n'en est pas moins regrettable : l'unité du monde occidental, à la vérité, risquait, au cours des prochains mois, d'être ébranlée par le désir de plusieurs de ses membres, tant de se rapprocher de Pékin que de développer leur commerce avec Cuba. Dans l'un et l'autre cas, il était inconcevable que certains fassent ainsi passer leurs intérêts économiques avant leurs convictions politiques.

J'ai répliqué au secrétaire d'État qu'en ce qui concerne Cuba, bien d'autres nations que la nôtre pouvaient mériter ces reproches. Quant à Pékin, ce ne sont pas les intérêts mercantiles, il le savait, qui nous avaient conduits à cette détermination. Nous ne comprenions pas à vrai dire, que la politique de contact et de conversations qui, nous affirmait-on, était si bénéfique à Moscou, voire même à Varsovie, pourrait se révéler à Pékin si grosse de dangers.

En conclusion, M. Rusk a indiqué que, si la Chine s'était montrée le moins du monde prête à respecter ses engagements, la réaction américaine aurait été beaucoup moins forte. J'ai relevé cette remarque en soulignant qu'elle constituait pour nous une précieuse indication.

D'autre part, le secrétaire d'État, constatant de lui-même que la décision française était irrévocable, a déclaré que chacun devait essayer d'en circonscrire les effets et d'éviter que n'en résultassent des conséquences dommageables dans d'autres domaines. J'en suis convenu volontiers : les autorités américaines pourraient jouer un rôle très utile dans l'orientation de la presse et l'information de ce pays, en vue d'empêcher tout excès qui pourrait nuire à nos rapports.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

36

M. JEAN SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 219 à 221. *Tunis, 20 janvier 1964.*

(*Reçu* : 14 h. 52).

L'interview qu'il a accordée samedi au rédacteur en chef du journal *Notre République*[1], que je communique par ailleurs au Département, a donné au Président Bourguiba l'occasion de réaffirmer, au lendemain du sommet arabe[2], que l'établissement avec la France de relations de coopération privilégiée restait sa préoccupation fondamentale. Dans l'entretien qui a suivi avec le général Billotte et moi-même, le Président de la République a insisté sur le sérieux de la politique de la Tunisie qui, en dépit de son non-alignement théorique, était pour le monde libre un allié sûr et solide face à la menace d'hégémonie soviétique (au sujet de laquelle il s'est exprimé avec une particulière vigueur, se déclarant notamment convaincu qu'en dépit de certaines apparences, elle n'avait nullement diminué). Il a indiqué que le moment paraissait venu de dépasser les discussions techniques et d'examiner sous l'angle politique le problème des rapports entre la France et la Tunisie. M. Ben Salah ayant précédemment évoqué avec le général Billotte[3] la possibilité d'une confrontation entre un responsable français et les ministres des Finances algérien, marocain et tunisien sur le problème des rapports du Maghreb avec le Marché Commun, le Président Bourguiba a, de façon significative, marqué quelque réticence à l'égard de cette suggestion, dont il paraît craindre qu'elle ne tende à faire perdre de vue l'importance et l'urgence des solutions à apporter aux rapports bilatéraux franco-tunisiens.

Il a, à cet égard, exprimé l'espoir que l'aide française, si largement dispensée à des pays qui se montraient singulièrement désinvoltes à l'égard des intérêts français, ne soit plus « aussi chichement mesurée » à la Tunisie.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

[1] Le général Billotte, acompagné de M. Royer, rédacteur en chef de *Notre République*, se rend à Tunis afin de procéder à une interview du président Bourguiba. Arrivé à Tunis le 18 janvier, il repart le 20.

[2] Conférence arabe au sommet tenue au Caire du 13 au 17 janvier 1964.

[3] Le général Billotte doit aussi rencontrer MM. Ladgham, Mongi Slim et Ben Salah.

37

M. BÉRARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 146 à 154.
Réservé. Confidentiel.

Rome, 20 janvier 1964.

(*Reçu* : le 21, 1 h. 15).

Le Président Segni[1] m'avait fait demander ce matin par son conseiller diplomatique de lui rendre visite ce soir. Je viens d'avoir avec lui trois-quarts d'heure d'entretien, qu'il a qualifié lui-même de « conversation privée » bien plutôt que « d'audience ».

Il voulait me remettre le texte complet et authentique du discours qu'il a prononcé devant le Congrès américain[2]. Il n'y avait rien dit qui pût surprendre en quelque manière. S'il a exprimé l'espoir d'une Europe aussi étendue que possible et comprenant la Grande-Bretagne, ce n'était là que l'expression d'un souhait que partageaient les autres partenaires du Marché Commun, mais qui – chacun en était d'accord – ne pouvait pas se réaliser dans un avenir rapproché. Il fallait, à l'heure actuelle, attendre les élections britanniques[3]. Le résultat était du reste incertain. On estimait à Washington que les conservateurs regagnaient du terrain et que les chances de Sir Alec[4] redevenaient meilleures.

Du passage de ce discours devant le Congrès concernant la participation britannique à l'Europe, les journaux anglais avaient donné une présentation et une interprétation tout à fait inexactes. C'est au texte qu'il fallait se reporter. « Relisez ce discours, m'a répété le Président à la fin de notre entretien : vous verrez, c'est le discours d'un ami de la France ».

J'ai interrogé M. Segni sur les impressions qu'il rapportait d'Amérique. Il a été vivement impressionné de l'importance que prennent les Italo-Américains dans la politique intérieure des États-Unis, comme de l'atmosphère chaleureuse du banquet de trois mille cinq cents couverts que ces Italiens du Nouveau Monde lui ont offert à l'hôtel Hilton. « Certes, a-t-il ajouté, ces fils d'Italiens oublient rapidement notre langue. Mais ils conservent leurs dialectes et maintenant ils sont fiers de se réclamer de leurs origines. C'est un élément de la situation dans le Nouveau Monde que nous ne pouvons pas négliger ».

[1] Antonio Segni, président de la République italienne depuis le 6 mai 1962.

[2] Le président Segni et son ministre des Affaires étrangères, Giuseppe Saragat, se rendent en visite officielle aux États-Unis du 13 au 16 janvier 1964. Les conversations entre le président américain Johnson et le président italien Segni ont lieu à Washington, à la Maison Blanche, les 14 et 15 janvier. Le discours prononcé par le président Segni devant le Congrès américain le 15 janvier est transmis à Paris par la dépêche de Rome n° 63/EU du 21 janvier, non reproduite. Pour un bilan de ce voyage, voir le télégramme de Rome nos 139–145 du 20 janvier, non retenu.

[3] Les élections britanniques sont prévues pour le 15 octobre 1964.

[4] Sir Alec Douglas-Home, Premier ministre de Grande-Bretagne.

M. Segni estime que le Président Johnson, dont il tient la réélection pour vraisemblable, mènera à l'intérieur une politique plus prudente et moins discutée que son prédécesseur. Elle sera également moins passionnée à l'extérieur. Il va d'ailleurs lui falloir beaucoup de calme et de doigté pour faire face à la situation créée par la crise de Panama. « Les réactions à la reconnaissance de Pékin par la France, a ajouté M. Segni, seront cependant vives. Je tiens à vous le dire en ami. »

J'ai profité de cette remarque pour expliquer au Président les raisons qui avaient amené le gouvernement français à pareille décision. Il les a écoutées avec attention et m'a questionné sur la situation dans le Sud-Est asiatique, puis sur l'Afrique, sur laquelle les événements de Zanzibar[1] et du Tanganyika ont éveillé ses préoccupations. Il voulait savoir qu'elle était l'évolution dans les pays francophones et ce que nous pensions pouvoir faire pour y combattre l'influence communiste. Il y suit notre action avec la plus vive sympathie.

Revenant aux conversations de Washington[2], je lui ai demandé ce qu'il pensait de la relance européenne, tout en réservant la position de son gouvernement « dont il n'était pas au fait depuis son retour », il déclare qu'il faut reprendre avec patience et obstination les efforts communs. L'union politique avait échoué sur des questions de mots plus que de fond et en raison de l'opposition des Pays-Bas suscitée en sous main par l'Angleterre. Il fallait se remettre à la tâche avec persévérance.

Pour ce qui est de la force multilatérale, M. Segni m'a donné à entendre que la question n'avait pas fait de progrès notables. Il fallait attendre la fin des études techniques. L'Italie se prononcerait à ce moment. Elle continuait de souhaiter la création de cette force parce que c'était, pour elle et pour l'Allemagne, le moyen de régler la question de la défense nucléaire. La situation de la France était différente. Il ne comprenait, d'ailleurs, pas au nom de quels principes on nous reprochait les efforts déployés par notre pays pour se doter d'une force nucléaire.

En me disant au revoir, le Président m'a demandé avec insistance d'exprimer au général de Gaulle ses sentiments de profonde estime et de très sincère amitié. Il avait manifestement voulu, par cette conversation, dissiper les malentendus que certains commentaires avaient pu provoquer sur ses déclarations au Congrès et montrer, par la cordialité démonstrative de son accueil, sa sympathie pour la France.

(Europe, Italie, EU, 21-24-1, 1964).

[1] En janvier 1964, le sultan Saïd Jamshid est déposé par le cheikh Karumé, la République est proclamée à la suite d'une insurrection courte mais sanglante qui fait quelque dix mille victimes arabes. En mars 1964, Zanzibar et le Tanganyika s'unissent pour former la République unie du Tanganyika et de Zanzibar, présidée par Nyerere, l'ensemble prenant le 24 avril le nom de Tanzanie.

[2] Concernant les conversations de Washington, se reporter aux télégrammes de Rome n°s 83–86, 98–100 du 13 janvier et de Washington, n°s 410–413, 454–467, des 16 et 18 janvier, non reproduits.

38

M. PERRUCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 95 à 98. *Saigon, 21 janvier 1964, 10 h. 00.*
Priorité absolue. Réservé.
(*Reçu* : 13 h. 40).

Le ministre des Affaires étrangères[1] m'a convoqué à nouveau ce matin.

Il s'agissait de m'entretenir de l'accréditement d'un nouvel ambassadeur[2]. Selon M. Lam, en dépit des préférences exprimées par le Premier ministre lors de notre entretien du 16 janvier[3], le gouvernement vietnamien était prêt samedi dernier à donner son agrément à M. du Gardier[4] si Paris maintenait cette désignation.

Cependant, les remous provoqués dans l'opinion par la dépêche de l'AFP, du 18 janvier, au sujet du règlement du problème vietnamien[5] et l'accusation de passivité envers l'attitude de la France portée contre l'équipe dirigeante par la presse et par le Conseil des notables, constituaient, selon M. Lam, un élément nouveau dont le gouvernement devait tenir compte. Ses adversaires ne manqueraient pas de prendre prétexte d'un agrément accordé dans ces circonstances pour accentuer leurs critiques.

J'avais attiré l'attention de M. Tho lors de mon entrevue du 9[6] sur l'effet regrettable que risquait de produire à Paris le retard mis par son gouvernement à répondre à la demande d'agrément qui lui était présentée. Il semble que la mise au point du Département, consécutive à la démarche inopportune du 16 janvier[7], ait fait prendre conscience au Premier

[1] Pham Dang Lam.

[2] Sur les activités de l'ancien ambassadeur de France à Saigon, M. Lalouette, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 81 et 86.

[3] Au cours duquel le Premier ministre sud-vietnamien, Nguyen Ngoc Tho, déclare qu'il souhaite que le prochain ambassadeur de France à Saigon soit une personnalité de très grand poids, en mesure de se faire entendre à l'Élysée. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 69–71 du 16 janvier, non reproduit.

[4] Roger Robert du Gardier, ambassadeur de France à La Havane.

[5] Intitulé « Le fait du jour international, la politique asiatique de la France », cette dépêche de l'*Agence France Presse* affirme que : « L'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin facilitera le règlement des problèmes de l'Indochine et particulièrement du Vietnam. » « (...) la politique française se fonde essentiellement sur les accords de Genève de 1954 qui devaient fournir une solution d'ensemble aux problèmes de l'Indochine sur la base d'une certaine forme de neutralité (...). » Le plan français pour le Vietnam prévoit trois étapes principales :

1e Cessez-le-feu.

2e Cessation des ingérences étrangères.

3e Processus graduel de réunification (...) ».

[6] Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 34–36 du 9 janvier, non reproduit.

[7] Recevant le 16 janvier M. Perruche, le Premier ministre sud-vietnamien lui déclare « qu'il n'était pas sûr de pouvoir continuer à contenir efficacement les menaces contre les Français » si le nouvel ambassadeur de France à Saigon n'était pas « une personnalité de très grand poids ». Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 69–71 du 16 janvier, non reproduit. Le Département répond

ministre de son erreur. M. Lam m'a prié en effet de la part de M. Tho de demander au gouvernement français de l'aider, en désignant un autre ambassadeur « qui n'ait pas été en poste au Vietnam », en sous-entendant que l'agrément serait accordé aussitôt.

J'ai fait remarquer à M. Lam, qui en a convenu, que son gouvernement n'avait jamais fait d'observation au sujet du séjour antérieur de M. du Gardier à Saigon. Il ne s'agit donc vraisemblablement que d'une condition mise pour sauver la face.

Le désir du gouvernement Tho de sortir de l'impasse où il s'est mis lui-même ressort clairement de l'expression assez surprenante employée par M. Lam, pour insister sur sa demande : « Nous vous supplions en quelque sorte de désigner un nouvel ambassadeur ».

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964).

39

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 251 à 256. *Rabat, 21 janvier 1964.*
Diffusion restreinte.
(*Reçu* : 23 h. 40).

Je me réfère à votre télégramme no 136[1].

J'ai vu M. Guedira[2] dans l'après-midi du 21 et lui ai fait part des décisions intervenues en ce qui concerne le chargement du *Djerada*.

Le ministre des Affaires étrangères s'est étonné de ce qu'il nous ait fallu plus d'un mois pour aboutir à une solution aussi « enfantine » et aussi peu favorable aux intérêts marocains. Ce disant, il m'a précisé qu'il ne faisait pas allusion aux frais exorbitants que le trésor marocain devait supporter pour le simple stationnement de ce bateau dans le port de Bordeaux pendant plus d'un mois.

que, « si M. du Gardier a été présenté à l'agrément des autorités vietnamiennes, c'est que, par définition, il jouit de la confiance du gouvernement. Il est sans précédent qu'un gouvernement étranger paraisse mettre ceci en question. »

[1] Par le télégramme nos 136 à 139, daté du 18 janvier, à diffusion réservée, non reproduit, Paris rappelle que le navire *Djerada*, contenant du matériel militaire destiné au Maroc au titre de l'aide, est immobilisé dans le port de Bordeaux faute de paiement par le Maroc des livraisons déjà faites à titre onéreux. Le gouvernement français propose, pour laisser partir le *Djerada*, que Rabat paie sa dette ou bien que l'intégralité des crédits consacrés à l'aide gratuite soit absorbée par la livraison des armes du *Djerada* (ce qui implique l'arrêt des livraisons futures). Paris invite Rabat à faire un effort.

[2] M. Guedira est ministre des Affaires étrangères du Maroc.

Il n'a pas relevé la confusion intervenue dans le programme d'aide gratuite et les commandes à titre onéreux (peut-être ne s'en est-il pas aperçu). Mais il a souligné avec vivacité ce qu'il y avait d'inamical pour le Maroc de ne pas comprendre qu'un programme rationnel conçu dans des circonstances normales, devenait « obsolète » quand les circonstances changeaient et devenaient exceptionnelles : nous aurions pu et dû accorder au Maroc des conditions également exceptionnelles et en tous les cas meilleur traitement – « que reste-t-il de l'aide que vous nous apportez » a-t-il dit. Quand on voit que la France interrompt les paiements promis en accumulant les préalables, et qu'elle les continue en Algérie – quand on voit la France nous accorder péniblement 1 100 000 hectos de vin alors qu'elle en octroie 8 000 000 à l'Algérie et que l'on sait que seuls les Français en profitent au Maroc alors qu'en Algérie c'est l'État qui en bénéficie puisqu'il n'y a plus de viticulteurs français – Quand on voit enfin qu'en matière d'aide militaire on « discute comme des épiciers ». Certes, la France a raison de vouloir rester neutre. Mais pourquoi fait-elle pencher la balance d'un côté ?

M. Guedira m'a dit qu'il reprendrait la discussion sur les livraisons d'armes lorsque le gouvernement se serait prononcé sur notre proposition. Mais il souhaitait que cette discussion soit plus loyale et plus franche. « Pourquoi discuter du reste si la France n'est pas décidée à aider le Maroc d'une manière exceptionnelle ». Il y a d'autres possibilités et le Maroc peut s'adresser ailleurs, m'a-t-il dit, faisant ainsi allusion aux éventuelles commandes soviétiques.

La conversation a été difficile d'un bout à l'autre. J'avais devant moi un homme presque agressif, en tous les cas sensibilisé à l'extrême par une attitude de notre part qu'il ne comprend pas et qu'il soupçonne malveillante. « J'ai toujours joué la carte française, m'a-t-il dit, vous faites tout pour me prouver que je me suis trompé ».

Il faut faire évidemment la part de la déception réelle et sincère qu'a éprouvée M. Guedira, en même temps que l'énervement normal de tout musulman qui doit mener de front un travail absorbant et le jeûne pénible du Ramadan. (M. Guedira n'a pas fumé pendant toute la durée de l'entretien).

Mais je souhaite pouvoir reprendre la conversation avec des propositions plus concrètes. Mon télégramme n° 248[1] vous fait part à cet égard de mes commentaires sur vos instructions (votre télégramme n° 136).

(Maroc, questions militaires, aide militaire, M 1823, 1964).

[1] Le télégramme de Rabat n°s 248 à 250, du 21 janvier, à diffusion restreinte, non retenu, se réfère au télégramme de Paris n° 136. M. de Leusse constate qu'il a fallu un mois pour que Paris propose au gouvernement marocain les solutions suggérées un mois plus tôt, par ses soins, dans le télégramme n° 136. L'ambassadeur ajoute quelques remarques telles que : la différence dans le montant de la créance française sur les fournitures, la question d'une aide complémentaire envisagée lors du séjour de M. Guedira à Paris, l'envoi de deux officiers d'État-major en mission à Rabat pour revoir et réduire les commandes en suspens.

40

M. PIERRE DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 276 à 279.
Diffusion restreinte.

Rabat, 22 janvier 1964.

(*Reçu* : 16 h. 38).

Par télégramme nº 3915 du 23 décembre[1], vous m'aviez indiqué que j'aurais ultérieurement l'occasion de faire connaître au gouvernement marocain notre réponse à la démarche effectuée le 20 décembre par le Roi auprès des représentants des quatre pays occidentaux.

Depuis mon retour à Rabat, le 28 décembre, j'ai eu l'occasion de laisser entendre à M. Guedira que nous estimons que la demande faite par Hassan II ne s'adressait pas, en fait, à nous, compte tenu de l'assistance constante et de l'aide exceptionnelle que nous avons apportées au Maroc en matière de fourniture d'armes.

Alors que les ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis ont transmis la réponse de leurs gouvernements, nous n'avons pas encore adressé de communication officielle à ce sujet au gouvernement de Rabat. D'autre part, il est évident que la position que nous avons prise au sujet du *Djerada* (votre télégramme nº 136)[2] limite considérablement la portée des propos que j'ai été amené à tenir à M. Guedira. On ne saurait dorénavant, en effet, considérer que sur le plan financier tout au moins, nous avons apporté une aide exceptionnelle au gouvernement de Rabat pour l'aider à surmonter les difficultés créées par le conflit algéro-marocain.

Bien que le ministre des Affaires étrangères n'ait pas, pour sa part, insisté auprès de moi pour obtenir une réponse officielle du gouvernement français, j'estime que nous ne devrions pas nous placer dans une situation où le Roi pourrait nous reprocher un jour de ne pas avoir prêté suffisamment attention à sa démarche.

Je souhaiterais connaître vos intentions à cet égard et notamment savoir si le gouvernement pouvait retenir, comme cela avait été envisagé un

[1] Le télégramme de Paris à Rabat, du 23 décembre 1963, nos 3915 à 3917, très urgent et à diffusion restreinte, se réfère au télégramme de Rabat, du 21 décembre 1963, nos 5224 à 5237, très urgent et à diffusion restreinte, par lequel M. de Leusse rend compte de la convocation, par Hassan II, des ambassadeurs de France, d'Espagne, des États-Unis et de Grande-Bretagne, relative à l'aggravation des relations algéro-marocaines à la suite du refus algérien de l'envoi d'un ambassadeur du Maroc ; le Roi s'inquiète de l'aide en matériel militaire accordée à Alger par la RAU et Cuba et fait état de propositions reçues des Soviétiques pour la fourniture d'armements à des conditions privilégiées. Paris répond (télégramme n° 3915) que l'offre soviétique ne saurait apporter de solution satisfaisante pour le Maroc et en même temps invite son ambassadeur à déclarer, en cas de nouvelle intervention marocaine et tout en faisant état de l'aide déjà accordée, que le gouvernement français procède à une « étude attentive de la déclaration du Roi ».

[2] Voir ci-dessus au n° 39 le télégramme n° 251, en provenance de Rabat, du 21 janvier 1964, note n° 1.

moment donné, l'idée d'une aide militaire complémentaire, à titre gratuit, au Maroc (mon télégramme nº 271)[1]. Une décision en ce sens répondrait à des préoccupations marocaines, qui demeurent très profondes en dépit d'une apparente amélioration des rapports algéro-marocains, et permettrait d'éviter une certaine dégradation des relations franco-marocaines (mon télégramme nº 272)[2].

(Afrique du Nord, Maroc, relations avec l'Algérie, 1964).

41

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 381 à 382[3]
Réservé. Secret

Moscou, 22 janvier 1964.

(*Reçu* : 18 h. 15).

Suite à mon télégramme nº 351[4].

Après avoir loué le réalisme dont le général de Gaulle faisait preuve dans l'affaire chinoise, M. Khrouchtchev a exprimé le souhait que le président de la République française montre les mêmes dispositions et la même détermination en ce qui concerne certaines réalités de la situation européenne, que l'on pouvait refuser de reconnaître mais auxquelles personne ne pouvait rien changer.

J'ai dit que je ne voyais pas les liens entre la question chinoise et celle à laquelle mon interlocuteur faisait sans doute allusion. M. Khrouchtchev ne s'est pas étendu sur ce point et est revenu à l'Extrême-Orient.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS ayant remarqué que les difficultés entre l'Union soviétique et la Chine populaire n'étaient pas aussi graves que d'aucuns l'imaginaient, j'ai indiqué que dans l'esprit du

[1] Par le télégramme n° 271, en date du 22 janvier 1964, immédiat à diffusion restreinte, non reproduit, M. de Leusse souhaite que Paris envisage une aide complémentaire en armements pour le Maroc.

[2] Par le télégramme nos 272 à 275, du 22 janvier 1964, à diffusion réservée, non retenu, M. de Leusse constate que l'atmosphère s'est alourdie entre Paris et Rabat ; si les Marocains ne sont pas conscients de leurs maladresses, ils restent très susceptibles au sujet d'actes qu'ils considèrent comme inamicaux de la part de la France comme l'affaire du *Djerada* ou le retard dans le paiement de l'aide accordée au titre de l'année 1963 ; l'Ambassadeur souhaite que cet état d'esprit ne pèse pas trop lourd dans la négociation sur les expropriations des terres.

[3] Communiqué par fil à Bonn (nos 730–737), Londres (nos 1597–1598) et Washington (nos 1915–1916).

[4] Dans ce télégramme non reproduit du même jour, M. Dejean rend compte de sa conversation avec MM. Khrouchtchev et Gromyko lors d'une réception en l'honneur de Fidel Castro, en visite en URSS. Le chef du gouvernement soviétique demande à l'ambassadeur de France de transmettre ses félicitations au général de Gaulle pour avoir décidé de reconnaître la Chine populaire.

gouvernement français la décision qui venait d'être prise et qui, à partir de la future publication du communiqué, serait mise à exécution dans les délais indiqués à M. Kouznetzov, n'impliquait absolument aucune prise de position en faveur de l'URSS ou de la Chine populaire dans le ou les litiges qui pouvaient opposer ces deux pays.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

42

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE M. COUVE DE MURVILLE ET M. KRONE, MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES SPÉCIALES,

Au ministère des Affaires étrangères, le mardi 21 janvier 1964

C.R. Secret. *Paris, 23 janvier 1964.*

M. Krone.– Je suis très heureux de vous rencontrer, M. le Ministre, et je tiens tout d'abord à vous donner quelques nouvelles du chancelier Erhard et du chancelier Adenauer, qui continue à s'intéresser très activement à la vie politique de son pays. Nous nous sommes réjouis des succès enregistrés à la fin de l'année à Bruxelles[1]. L'Europe a pu faire un pas en avant et nos paysans, qui restent les plus sûrs soutiens de la politique défendue par le chancelier Adenauer, sont dans l'ensemble satisfaits. Notre Union chrétienne est donc très heureuse de ces résultats obtenus et nous pensons qu'il faudrait peut-être songer maintenant à choisir tout au moins la direction vers laquelle nous pourrions nous acheminer pour organiser politiquement l'Europe.

M. Couve de Murville.– Nous avons également été très satisfaits des résultats acquis à Bruxelles en matière de politique agricole. Nos deux pays ont eu de nombreuses difficultés à surmonter et je suis heureux de voir que tout s'est bien terminé. En ce qui concerne l'organisation politique de l'Europe, la France pourrait difficilement prendre actuellement une nouvelle initiative, étant donné qu'un projet français présenté en 1962 a abouti à un échec[2].

M. Krone.– Le chancelier Erhard pourrait peut-être aborder ce problème avec les dirigeants italiens lors de sa prochaine visite à Rome[3].

[1] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 251 et 255.

[2] Allusion au plan Fouchet. Voir *D.D.F.*, 1961-II, n°s 36, 47, 145, 173, 227 et 1962-I n°s 17, 22, 26, 51, 79, 85, 103, 132, 170.

[3] Le chancelier Erhard se rend en Italie du 26 au 30 janvier.

M. Couve de Murville.– Ce serait sans doute une bonne formule. M. Segni doit d'ailleurs se rendre prochainement à Paris[1] ; nous pourrions peut-être, après ces différentes visites, essayer de procéder ensemble à une synthèse des idées échangées à ce sujet.

M. Krone.– Je me permets maintenant d'aborder franchement un problème délicat. Celui de l'ex-colonel Argoud[2] ; nous savons, et il faut que cette chose soit reconnue et respectée en Allemagne, que cette affaire concerne personnellement le chef de l'État français. Ceci dit, nous espérons qu'il sera possible de trouver une voie permettant d'apporter une solution à cette affaire.

M. Couve de Murville.– Il s'agit là comme vous le rappeler d'un problème très délicat. Je puis d'ailleurs vous dire que nous étudions actuellement les éléments de la réponse qui pourrait vous être adressée.

M. Krone.– Je vous en suis reconnaissant et j'espère que nous arriverons à trouver une solution assez rapidement. Le Chancelier doit se rendre vers la mi-février à Paris ; il serait bon, dans l'intérêt de l'excellente coopération qui existe entre nos deux pays, qu'une solution fût assez rapidement trouvée.

M. Couve de Murville.– Si je comprends bien, vous souhaiteriez qu'elle intervienne avant la venue du Chancelier à Paris.

M. Krone.– Oui, c est ce que nous souhaitons.

M. Couve de Murville.– Je vous répète qu'il s'agit d'une question délicate et peut-être avez-vous l'intention d'en entretenir le général de Gaulle, cet après-midi[3] ?

M. Krone.– Je pensais en effet évoquer cette question si le tour de la conversation l'avait permis, mais maintenant que vous venez de m'indiquer qu'il vous paraît souhaitable de discuter de cette affaire avec le Général, je le ferai certainement.

Le comité directeur de la CDU s'est réuni avant-hier pour discuter l'initiative politique que votre pays se dispose à prendre en Extrême-Orient[4]. Il y a eu, bien entendu, un moment de surprise. Certains ont engagé une discussion autour des mots « informé » et « consulté »[5], mais pour ma part, je considère qu'il s'agit là de nuances …

[1] Le président de la République italienne, M. Antonio Segni, se rend à Paris en visite officielle les 20 et 21 février.

[2] Antoine Argoud, ex-colonel français, membre de l'Organisation de l'Armée secrète (OAS), réfugié en Allemagne, d'où il paraît avoir été enlevé par des agents secrets français, ce qui entraîne sa comparution de la Cour de Sûreté de l'État et sa condamnation, le 30 décembre 1963, à la détention criminelle à perpétuité. Le gouvernement allemand demande, le 12 décembre, à l'ambassadeur de France à Bonn que les autorités françaises renvoient en Allemagne l'ex-colonel Argoud. Le 31 décembre, la France fait connaître son refus. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 517–520 du 18 janvier, non reproduit.

[3] Le compte rendu de cet entretien est reproduit ci-après sous le n° 43.

[4] Sur la position de la République fédérale face à la reconnaissance par la France de la République populaire de Chine, et les réactions de l'opinion, se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 297–301, 380–387, 535–542, 548–554, 564–567, 838–849, respectivement des 11, 15, 19, 20 et 28 janvier, non reproduits.

[5] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Bonn n°s 757–760 du 25 janvier, non retenu.

M. Couve de Murville.– Et je pense que nous n'allons pas nous disputer pour des nuances.

M. Krone.– Certainement pas, Monsieur le Ministre. Je tenais simplement à vous dire qu'au cours de cette réunion à laquelle si je me souviens bien, M. Schröder n'assistait pas, tout au moins au début, MM. Erhard, Adenauer[1] et Gerstenmaier[2] ont su largement tenir compte, dans leurs interventions, des arguments français avancés dans cette affaire. Nous sommes surtout satisfaits de voir que vous avez obtenu de Pékin le droit de maintenir vos relations diplomatiques avec Formose lorsque vous reconnaîtrez la Chine populaire.

M. Couve de Murville.– Nous sommes décidés à ne pas rompre de notre fait les relations avec Formose. Si M. Tchang Kaï-chek rompt ces relations, nous verrons bien … Je dois également ajouter qu'il y a une différence fondamentale entre la situation en Europe et celle qui règne en Extrême-Orient. En Europe, il n'est pas question de défendre une politique de neutralité et c'est ainsi que nous ne sommes nullement disposés à accepter que l'Allemagne soit d'une manière ou d'une autre neutralisée. En Extrême-Orient, la chose est différente ; nous considérons que la politique de neutralité que pourraient pratiquer certains pays permettrait l'approche de solutions valables. Les Américains ont une conception différente de la lutte contre le communisme dans ces régions.

M. Krone.– Je vous remercie de ces explications et je souhaiterais maintenant aborder avec vous le problème des laissez-passer à Berlin. Vous savez que je suis personnellement un élève de la vieille école et que je veille à éviter toute concession en faveur de Pankow. Député de Berlin, je connais bien le problème berlinois. Il était difficile pour ne pas dire impossible de s'opposer, après l'annonce dans la presse de l'offre de Pankow, à l'établissement de ces bureaux de laissez-passer. Il faut maintenant éviter toute nouvelle concession. Il ne faut pas oublier non plus que ce brassage de 3 à 4 millions d'Allemands qui se sont rencontrés à Berlin-Est[3] pourra avoir en Allemagne de l'Est des conséquences politiques favorables à notre cause.

M. Couve de Murville.– Je partage votre avis. L'accord du 17 décembre 1963 n'équivaut pas bien entendu à une reconnaissance de la RDA mais signifie tout de même que nous avons reconnu le « mur ».

Je vous rappelle que les Alliés sont à Berlin pour vous aider et pour faire face aux responsabilités qui sont les leurs. Ceci dit, dans ce genre d'affaire, il est bien évident que les Alliés ne pourraient pas s'opposer à des décisions librement prises par les Allemands.

M. Krone.– Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Ministre, et j'essaie dans cette affaire d'être l'élément stabilisateur car vous savez que

[1] Sur l'intervention de l'ex-chancelier Adenauer, voir le télégramme de Bonn n°s 620–622 du 22 janvier, non retenu.

[2] Prof. Dr Eugen Gerstenmaier, président du *Bundestag*.

[3] Allusion à l'opération résultant de l'accord du 17 décembre 1963 autorisant les Berlinois de l'Ouest à se rendre à Berlin-Est pour visiter leurs familles à l'occasion des fêtes de fin d'année. Voir le télégramme de Bonn n°s 351–357 du 14 janvier, non retenu, ainsi que *D.D.F.*, 1963-II, n° 257 et ci-dessus n° 15.

les avis sont partagés en Allemagne au sujet de la suite à réserver aux propositions de Pankow. Ce ne sont pas les gens comme M. Brandt qui sont les plus dangereux mais les politiciens du genre de Dehler[1] ; celui-là en particulier défend des idées que je considère comme dangereuses.

M. Couve de Murville.– Je le crois en effet.

M. Krone.– Président du Comité de Défense nationale, vous savez que j'ai à connaître tous les problèmes d'ordre militaire. Je crois pouvoir vous dire, Monsieur le Ministre, que certaines thèses et idées défendues en France à ce sujet commencent à gagner sérieusement du terrain en Allemagne. C'est ainsi que la revue *Politische und Soziale Korrespondenz* a publié en décembre un article très intéressant consacré à ces questions.

M. Couve de Murville.– Je suis heureux d'enregistrer vos déclarations au sujet de cette évolution.

M. Krone.– Je vous remercie de cet entretien si cordial et si franc et je tiens à vous dire combien j'ai été satisfait de ma visite en France et en particulier de la possibilité qui me sera offerte tout à l'heure de rencontrer le général de Gaulle.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

43

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET M. KRONE, MINISTRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES SPÉCIALES,

Au palais de l'Élysée, le mardi 21 janvier 1964

C.R. Secret. *Paris, 23 janvier 1964.*

Le général de Gaulle.– Je me réjouis de vous recevoir, M. le Ministre d'État.

M. Krone.– Je vous remercie d'avoir bien voulu m'accorder cette entrevue et je suis très heureux de pouvoir discuter avec vous.

(Il remet au Général une courte lettre du chancelier Adenauer dans laquelle celui-ci rappelle que M. Krone jouit de toute sa confiance et mérite d'être écouté avec bienveillance lors de son passage à Paris).

M. Krone.– Je me félicite d'avoir l'occasion de m'entretenir aujourd'hui avec vous. Je voudrais tout d'abord vous donner quelques nouvelles du chancelier Erhard et du chancelier Adenauer, qui continue à s'intéresser très activement à la vie politique de son pays.

[1] M. Thomas Dehler, membre et vice-président du *Bundestag*, appartient au FDP ou Parti libéral allemand.

Je me réjouis des succès enregistrés à la fin de l'année à Bruxelles[1]. L'Europe a pu faire un pas en avant et nos paysans, qui restent les plus sûrs soutiens de la politique défendue par le chancelier Adenauer, sont dans l'ensemble satisfaits.

Le général de Gaulle.– Les résultats acquis à Bruxelles ont certes une grande importance. Ils sont dus en particulier à l'attitude adoptée par les Allemands qui, malgré les difficultés intérieures et les problèmes posés à l'extérieur par leurs échanges industriels avec des pays tels que le Danemark et l'Amérique, ont finalement accepté les règlements agricoles.

M. Krone.– Vous avez raison, mon Général, les difficultés pour nous étaient très grandes mais j'ai été un de ceux qui ont le plus insisté et jusqu'au bout pour faire aboutir cette affaire et je suis très satisfait d'avoir constaté que tout a été réglé dans les délais prévus.

Le général de Gaulle.– J'ai beaucoup apprécié l'attitude des Allemands qui a permis le règlement de cette affaire. Je pense le dire lors de ma prochaine conférence de presse[2]. Jusqu'à la dernière minute, nous n'étions en effet pas très sûrs de la décision finale de la délégation allemande. J'avais longuement discuté des problèmes avec le chancelier Erhard lors de son dernier passage à Paris[3], mais nous nous sommes pourtant demandés, jusqu'au dernier moment, si les Allemands accepteraient les règlements agricoles à Bruxelles. Je suis donc très satisfait des résultats.

M. Krone.– Ce que nous avons réalisé ensemble à Bruxelles devrait nous encourager à réfléchir à la direction vers laquelle nous pourrions peut-être maintenant nous acheminer pour organiser politiquement l'Europe.

Le général de Gaulle.– Une organisation politique, pratique et organique de l'Europe est nécessaire. Les six gouvernements doivent organiser cette coopération. Des réunions doivent se tenir, des discussions doivent avoir lieu. Une commission pourrait préparer ces débats qui pourraient se tenir de manière régulière, mais cette commission ne saurait être semblable à la Commission des Six pour le Marché commun. Politique signifie problèmes de défense, affaires extérieures, dangers et par conséquent responsabilités capitales pour les gouvernements, qui doivent seuls les exercer.

M. Krone.– Vous avez raison et je relève en particulier le mot « commission » que vous avez employé. Puis-je le citer au Chancelier en rentrant ?

Le général de Gaulle.– Ce n'est pas nouveau. Dans un certain plan, il avait déjà été question de « commission » chargée de préparer les réunions auxquelles pourraient, participer les six gouvernements pour leur coopération politique.

[1] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n°s 250 et 254.

[2] Le 31 janvier 1964.

[3] Au sujet des conversations franco-allemandes des 21–22 novembre 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 207–221.

M. Krone.– Je prends la liberté de vous demander s'il ne vous serait pas possible de prononcer, ne serait-ce qu'un seul mot, dans ce sens lors de votre prochaine conférence de presse ?

Le général de Gaulle.– La France avait déjà pris une initiative dans ce domaine en 1962[1] et celle-ci n'a pas été couronnée de succès. Nous ne pouvons donc pas actuellement, prendre une nouvelle initiative qui, une fois de plus, pourrait échouer. Si vous, Allemands, désirez faire quelque chose dans ce sens, nous le comprenons très bien.

M. Krone.– Le chancelier Erhard pourrait aborder ce problème avec les dirigeants italiens lors de son prochain voyage à Rome[2]. Il ne s'agit en tout cas pour le moment que de réfléchir à la direction que l'on pourrait prendre, et les experts de nos pays devraient par la suite étudier les formes concrètes à donner à nos projets.

Le général de Gaulle.– Je partage votre sentiment ; tout cela doit se construire peu à peu.

M. Krone.– Lors de son récent passage au Texas[3], le chancelier Erhard s'est vu proposer par les Américains des discussions agricoles bilatérales. S'appuyant sur les résultats de Bruxelles, M. Erhard a formellement refusé d'engager une telle procédure. Je crois qu'il a d'ailleurs tenu le même langage à Londres. La CDU-CSU et les paysans satisfaits des succès enregistrés à Bruxelles souhaiteraient maintenant voir la construction de l'Europe faire de nouveaux progrès. Ne vous serait-il pas possible, mon Général, d'indiquer au moins par un mot, lors de votre conférence de presse du 31 janvier, dans quelle direction nous pourrions nous acheminer.

Le général de Gaulle.– Je parlerai certainement de l'Europe le 31 janvier, mais je vous répète que la France ne peut pas prendre maintenant une nouvelle initiative.

M. Krone.– J'aborderai très franchement avec vous, mon Général, le cas Argoud[4]. C'est une affaire, je le sais, – et il importe que cela soit su, reconnu et respecté – qui vous concerne personnellement.

Le général de Gaulle.– Oh ! personnellement, vous savez… Nous avons été surpris de voir que malgré nos avis et nos démarches, ce personnage, déserteur, membre d'organisations subversives, qui a voulu attenter à mes jours pouvait continuer à se déplacer librement dans votre pays où il cherchait d'ailleurs à encourager à la désertion des officiers français. Je

[1] Allusion au plan Fouchet, voir *D.D.F.*, 1961-II, n°s 36, 47, 145, 173, 227 et 1962-I, n°s 17, 22, 26, 51, 79, 85, 103, 132, 170.

[2] Du 26 au 30 janvier.

[3] Le chancelier Erhard se rend en visite officielle aux États-Unis du 27 au 29 décembre 1963. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 1–6, 15–20 des 1er et 2 janvier 1964, non retenus, ainsi qu'à la dépêche de Bonn n° 079 du 16 janvier, non retenue.

[4] Antoine Argoud, ex-colonel français, membre de l'Organisation de l'Armée secrète (OAS), réfugié en Allemagne, d'où il paraît avoir été enlevé par des agents secrets français, ce qui entraîne sa comparution devant la Cour de Sûreté de l'État et sa condamnation, le 30 décembre 1963, à la détention criminelle à perpétuité. Le gouvernement allemand demande, dès le 12 décembre 1963, à l'ambassadeur de France à Bonn que les autorités françaises renvoient en Allemagne l'ex-colonel Argoud. Le 31 décembre parvient à Bonn une note française de refus.

peux, cependant, vous dire que le gouvernement français n'a jamais donné l'ordre d'arrêter Argoud chez vous. Le fait d'affirmer cela pourrait-il vous servir a améliorer votre situation parlementaire ?

M. Krone.– (reste hésitant sans répondre quelques instants). Je crois comprendre que vous recherchez une voie permettant d'apporter une solution à cette affaire.

Le général de Gaulle.– Recourir à un éventuel arbitrage international me paraît très mauvais. Le mieux serait de supprimer cette question de l'ordre du jour.

M. Krone.– Lors d'une réunion du comité directeur CDU, nous avons discuté l'initiative politique que vous vous disposez à prendre en Extrême-Orient[1]. Il y a eu bien entendu un moment de surprise, mais MM. Erhard, Adenauer et Gerstenmaier en particulier ont tenu largement compte, dans leurs interventions, des arguments français avancés dans cette affaire. Nous sommes surtout satisfaits de voir que vous avez obtenu de Pékin le droit de maintenir vos relations diplomatiques avec Formose lorsque vous reconnaîtrez la Chine populaire.

Le général de Gaulle.– Les Chinois étaient trop désireux d'obtenir leur reconnaissance pour songer à imposer des conditions que nous n'aurions d'ailleurs pas acceptées. La reconnaissance de la Chine lui permettra de renforcer à la fois sa situation internationale et son standing vis-à-vis de Moscou. Quant aux conséquences de cette reconnaissance, il faut attendre l'évolution de la situation avant de se prononcer.

M. Krone.– Je souhaiterais, avant de vous quitter, vous donner cet article publié dans un journal bavarois qui donne le programme très fourni des manifestations et des rencontres prévues dans le cadre du traité de co-opération franco-allemand pour l'année 1964. Le Comité central des catholiques allemands auquel appartiennent les évêques allemands a en effet préparé pour cette année, un programme très complet, qui s'adresse surtout à la jeunesse.

Le général de Gaulle.– Je crois savoir qu'une rencontre importante franco-allemande de jeunes catholiques se prépare à Strasbourg et vous savez bien que nos cardinaux entretiennent avec les vôtres les meilleurs rapports.

M. Krone.– Oui, cela est exact ; on vient de le voir à Rome au moment du Concile et toutes ces rencontres, ces contacts, ces échanges, prouvent que de plus en plus la population allemande souhaite participer active-ment au rapprochement et à la coopération de nos deux pays. Ceci est un fait très encourageant que je tenais à vous signaler.

Le général de Gaulle.– Je vous remercie et je me réjouis de voir les pro-grès réalisés dans ce domaine. Sachez bien d'ailleurs que nous n'avons

[1] La reconnaissance *de jure* par la France de la République populaire de Chine et l'établissement de relations diplomatiques. Sur les réactions allemandes à ce geste, voir les télégrammes de Bonn n°s 535–542 et 838–849, non reproduits. Se reporter également à la note du 6 février 1964, rédigée par la sous-direction d'Europe centrale au Département, reproduite ci-après sous le n° 76.

jamais eu l'intention de vous obliger à f aire un choix entre Paris et Washington. Nous comprenons par exemple que vous participiez à la force multilatérale[1], force à laquelle nous ne nous associerons pas.

M. Krone.– Je pense d'ailleurs qu'à la longue, l'évolution déclenchée par la proposition de mise sur pied d'une force multilatérale et par la création de la force de frappe française pourra aboutir à une harmonisation dans un cadre européen.

Je vous remercie, mon Général, d'avoir bien voulu m'accorder cet entretien. Président du Comité de Défense Nationale, je crois pouvoir vous dire, avant de vous quitter, que certaines thèses et idées défendues en France en matière de stratégie européenne commencent à gagner sérieusement du terrain en Allemagne.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

44

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 400 à 402[2]. *Moscou, 23 janvier 1964.*

(*Reçu* : 18 h. 45).

Je me réfère à mes télégrammes n°s 387 et 398[3].

Sous réserve d'examen plus approfondi, le texte du communiqué soviéto-cubain et de l'accord commercial[4] publié simultanément suggèrent les remarques suivantes :

1. Sur le plan politique, l'accord constamment affirmé entre les deux parties paraît non moins constamment s'être fait sur des bases correspondant aux vues soviétiques. Fidel Castro approuve le traité sur l'interdiction des expériences nucléaires qu'il s'était abstenu de signer. Il souscrit de même aux propositions lancées par M. Khrouchtchev le 31 décembre

[1] Au sujet des accords de Nassau et de la constitution d'une force multilatérale, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, n°s 209, 211, 215, 216, 217 ; 1963-I, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 10, 14, 21, 41, 53, 84, 126, 143, 144, 150.

[2] Ce télégramme est retransmis par fil à Bonn (n°s 793–795), Londres (n°s 1748–1750), La Havane (n°s 75–78) et Washington (n°s 2071–2073), et par valise à Belgrade, Berlin, Berne, Bruxelles ambassade et représentation auprès des Communautés, Bucarest, Budapest, La Haye, New York ONU, REPAN, Rome Quirinal, Sofia, Tirana, Varsovie et Vienne.

[3] Dans ces deux télégrammes, non reproduits, du même jour, l'ambassadeur de France rend compte du déroulement de la visite de Fidel Castro en Union soviétique et du contenu des documents publiés à l'issue de celle-ci.

[4] Il s'agit d'un accord concernant la période 1965–1970 et organisant les achats de sucre cubain par l'URSS.

pour la solution pacifique des litiges relatifs aux frontières. Il se comporte en adepte convaincu de la coexistence pacifique et se déclare prêt à en appliquer les principes dans ses rapports avec les États-Unis. Enfin, il se range aux côtés de l'URSS dans le différend avec la Chine dont il condamne – sans cependant la nommer expressément – l'activité « fractionniste et sectaire ».

2. On est d'abord tenté de penser que l'accord commercial constitue une contrepartie équilibrée des concessions consenties par Fidel Castro dans le domaine politique. Le prix de 6 cents par livre de sucre semble en effet représenter, compte tenu de l'ampleur des oscillations dues à la conjoncture, un prix moyen raisonnable, voire favorable au vendeur, eu égard à la longue période de temps considérée. D'autre part, il ne paraît pas douteux que le gouvernement cubain doive trouver avantage à vendre ainsi d'avance des quantités de sucre correspondant à la moitié environ d'une production dont il escompte l'accroissement rapide.

Il demeure toutefois que ces livraisons de sucre seront réglées par la fourniture de marchandises dont le gouvernement soviétique déterminera lui-même le prix de vente.

Moscou paraît s'être assuré ainsi pour les années à venir d'un moyen de pression constant et efficace sur le gouvernement cubain.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

45

M. Perruche, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Saigon,
à M. Manac'h, Directeur d'Asie.

L. *Saigon, 23 janvier 1964.*

C'est dans la hâte et la nervosité que je vous écris aujourd'hui. Nous n'avons eu aucun « hiver » et le climat est assez éprouvant dans cette atmosphère de chantage qui nous entoure.

Le pire est le président Tho[1] qui a convoqué avant-hier la Chambre de commerce française pour lui demander de se dissocier de la politique « neutraliste » du gouvernement français et apporter ainsi un appui moral au gouvernement. Inutile de vous dire que, malgré leurs appréhensions, nos compatriotes ne prendront aucune initiative de ce genre. Tho puis Xuong Van Minh[2], qui les a reçus aujourd'hui, ont confirmé au bureau directeur de la Chambre de commerce qu'ils avaient déjà tout prêt « tout

[1] Nguyen Ngoc Tho, Premier ministre sud-vietnamien.
[2] Ou Duong Van Minh, président du Conseil révolutionnaire sud-vietnamien.

un arsenal de mesures contre les intérêts français au V.N. » Le gouvernement de Saigon attend manifestement un geste de nous pour le rassurer. Je vous remercie des réponses que vous m'avez données au sujet de la dépêche AFP et de la mission parlementaire[1]. J'ai fait dès ce matin la démarche aux Affaires étrangères.

Il faudrait maintenant un commentaire officiel qui fasse justice clairement dans l'accusation portée par notre pays de vouloir « vendre le Sud-Vietnam au communisme par le biais du neutralisme ». Je sais que l'accusation est idiote, je ne manque jamais de la détruire lorsque je parle aux ministres ou aux généraux mais vous m'aideriez énormément si vous pouviez faire publier quelque chose dans le bon sens par Peyrefitte[2]. Il y va de nos intérêts au Vietnam. Toute mesure prise sous la pression des circonstances par le gouvernement vietnamien risque de ne jamais être rapportée lorsque les beaux jours reviendront.

Pourquoi ne pas accorder l'agrément au petit Minh[3], nous ferions preuve de grandeur d'âme et mettrions nos accusateurs en déséquilibre. Autant lui qu'un autre, il n'est d'ailleurs pas mal.

Si la déclaration du général de Gaulle[4] que nous attendons ici le cœur battant pouvait contenir quelque chose d'apaisant pour le Vietnam, nos intérêts culturels et économiques y gagneraient immensément. Y pouvez-vous quelque chose ?

Pardonnez le style et l'écriture de cette lettre et croyez…

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964).

[1] Par son télégramme adressé à Saigon n°s 66–68 du 21 janvier, non reproduit, le Département précise que l'*Agence France-Presse* étant un organisme d'information indépendant, sa dépêche du 18 janvier faisant état d'un « programme français pour le règlement de l'affaire vietnamienne » n'engage pas le gouvernement français, pas plus que la prochaine visite à Hanoï d'une délégation de parlementaires français.

[2] Alain Peyrefitte, ministre de l'Information.

[3] Le nouveau gouvernement sud-vietnamien, mis en place après le renversement du président Diem le 1er novembre 1963, a relevé de ses fonctions, le 9 décembre 1963, l'ambassadeur sud-vietnamien à Paris, Pham Khac Hy, et proposé pour son remplacement le général Tran Van Minh, un des membres du comité révolutionnaire sud-vietnamien. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 11–12 du janvier, non reproduit.

[4] Allusion à sa conférence de presse du 31 janvier.

46

M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 149 à 150. *Vientiane, 25 janvier 1964, 13 h. 00.*
Réservé.

(*Reçu* : 17 h. 09).

La perspective de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine de Pékin[1] est envisagée avec faveur par les milieux gouvernementaux et administratifs laotiens, quelle que soit leur appartenance politique. Depuis les accords de Genève de 1962[2], le Laos entretient d'ailleurs des relations du même ordre avec la Chine populaire.

À Louang Prabang, mardi dernier, le Roi[3], au cours d'une audience qu'il m'a accordée, a de lui-même abordé ce sujet pour approuver le projet que l'on prêtait actuellement dans la presse au gouvernement français.

Comme je l'ai signalé déjà, le prince Souvanna[4] partage cette opinion et estime que le retour de la France à Pékin pourra l'aider dans sa tâche.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1964).

47

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PERRUCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À SAIGON.

T. nos 91 à 97[5]. *Paris, le 26 janvier 1964, 21 h. 48.*
Immédiat. Réservé.

Le gouvernement de Saigon ne figure pas au nombre de ceux avec lesquels contact a été pris dernièrement pour les informer de notre intention d'établir des relations diplomatiques avec la Chine populaire[6]. Il y

[1] La France et la République populaire de Chine établissent des relations diplomatiques le 27 janvier ; sur ce sujet, voir rubrique Chine de la Table méthodique.

[2] Les accords de Genève sur la neutralisation du Laos du 23 juillet 1962.

[3] Savang Vatthana, roi du Laos.

[4] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[5] Ce télégramme est signé par M. Robert Gillet, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques au Département.

[6] À ce sujet, voir ci-dessus aux nos 46, 28 et 26, le télégramme nos 149–150 de Vientiane du 25 janvier, le compte rendu des entretiens entre les ministres des Affaires étrangères français et canadien du 15 janvier et le télégramme de Washington nos 371–374 du 15 janvier.

a probablement intérêt, au moment où un communiqué va être publié simultanément à Paris et à Pékin, à lui indiquer les raisons de notre décision et à lui faire part d'un certain nombre de remarques à cet égard. Le communiqué doit être publié le 27 janvier à midi, heure de Paris. Vous pourrez vous inspirer des considérations suivantes :

– Il existe une évidente différence d'appréciation entre nos deux gouvernements quant au problème chinois. Nous ne pensons pas qu'un exposé des raisons qui ont guidé notre décision puisse convaincre le gouvernement vietnamien du bien-fondé de notre position. À tout le moins faut-il comprendre que notre politique n'est en aucune manière dirigée contre les intérêts du Vietnam.

Un grand nombre de puissances occidentales ont depuis longtemps procédé à la reconnaissance de la Chine populaire. La France s'en est abstenue jusqu'à présent parce que la décision ne s'imposait pas à elle, et parce qu'elle a eu successivement à faire face à la guerre d'Indochine et à la guerre d'Algérie, à propos desquelles la Chine était d'une manière ou d'une autre, un adversaire. La situation actuelle donne au problème une optique nouvelle.

C'est un fait que le monde communiste, qui se présentait jusqu'il y a encore quelques années, sous la forme d'un bloc ayant un seul centre à Moscou, se trouve, avec le différend russo-chinois, scindé en deux[1]. Un certain nombre de partis communistes d'Asie et même d'Europe regardent maintenant vers Pékin et il se crée dans le monde communiste un système bi-polaire. D'autre part, la Chine est devenue du fait de sa rupture avec la Russie réellement indépendante et, par conséquent, un facteur important de la politique internationale. Il n'est d'ailleurs pas de l'avantage de l'Occident de laisser les Chinois repliés sur eux-mêmes, sans aucun contact avec le monde extérieur.

Dans le Sud-Est asiatique, et particulièrement au Vietnam, c'est un fait aussi que l'existence de la Chine ne peut être ignorée : elle est même un facteur déterminant. La France pour sa part en a fait l'expérience au cours de 80 années où elle a été présente en Indochine. Ce dont il s'agit est précisément d'éviter de permettre à la Chine de mettre la main, directement ou indirectement, sur le Vietnam.

Nos rapports de longue date avec ce pays, les liens très divers que nous avons noués avec lui, l'intérêt particulier de l'opinion publique française pour les gens et les choses du Vietnam, permettent de contredire formellement l'idée que nous aurions une autre pensée que de défendre et de préserver l'indépendance du Vietnam, par exemple, comme il a été dit, que nous songerions à vendre le Vietnam au neutralisme par le biais du communisme.

Le point sur lequel nous différons de Saigon est celui des moyens de parvenir à la fin qui nous est commune et qui est d'éviter au Vietnam à la fois l'emprise du communisme et celle de la Chine. Nous pensons pour

[1] Sur la querelle sino-soviétique, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 111.

notre part que les rapports qui vont s'établir entre la France et la Chine populaire doivent nous permettre d'agir au mieux des intérêts du Sud-Vietnam.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964).

48

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome, Bruxelles – Delfra, Washington, New York (ONU).

T. nos 917 à 928 ; 2017 à 2028 ; 287 à 298 ;
282 à 293 ; 16 (par courrier) ; 499 à 510 ;
297 à 308 ; 2381 à 2392 ; 718 à 729. *Paris, 27 janvier 1964*[1].

Réservé.

Conseil de l'UEO (suite à mon télégramme précédent)[2].

La journée du 24 janvier a été consacrée à l'examen des questions économiques. Les représentants de la Commission, MM. Mansholt[3] et Rey[4] ont présenté et commenté les décisions prises le 23 décembre par le Conseil de la CEE, en ce qui concerne d'une part l'élaboration de la politique agricole commune et d'autre part la définition de la position de la Communauté pour les prochaines négociations tarifaires[5]. Ces exposés ont traduit fidèlement les résultats des débats du mois de décembre et n'appellent pas d'observations particulières.

M. Butler[6] a alors demandé au Conseil d'autoriser M. Soames[7], à titre exceptionnel et sans que cela pût créer un précédent, à exposer le point de vue britannique sur les questions agricoles. Le ministre britannique a fait le point des négociations engagées par le Royaume-Uni avec ses principaux fournisseurs de produits alimentaires (céréales, viande bovine, bacon). Il a indiqué que la réorganisation de l'horticulture anglaise était en bonne voie et permettait d'envisager au cours de la négociation tarifaire, certaines réductions de droits pour les produits non sensibles de ce secteur.

[1] Ce télégramme, rédigé par M. Maurice Ulrich, conseiller des Affaires étrangères (Orient), du service de Coopération économique du Département, est expédié le 28 janvier à 20 h. 23.

[2] Non reproduit.

[3] Sicco Mansholt, vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté.

[4] Jean Rey, commissaire européen belge, chargé des questions de commerce extérieur.

[5] Voir à ce sujet : *D.D.F.*, 1963-II, n° 254.

[6] Richard Austen Butler, ministre britannique des Affaires étrangères.

[7] Christopher Soames, ministre britannique de l'Agriculture.

M. Soames s'est félicité de l'accord réalisé sur les règlements agricoles, ne manquant pas de relever que les Six avaient su faire preuve de souplesse pour régler leurs difficultés. Il s'est déclaré particulièrement intéressé par les dispositions prises en faveur du Danemark, par le régime des subventions pour les produits laitiers et par la référence à l'article 110 du traité[1] inscrite dans les nouveaux règlements.

Envisageant la négociation au GATT[2], M. Soames a exprimé l'espoir que les réunions des groupes céréales et viandes permettent d'aboutir à un accord dans les prochaines semaines. Il a défini la politique britannique comme visant à maintenir un équilibre entre la production intérieure et les importations traditionnelles. Il a posé la question de savoir dans quelle mesure les décisions de la Communauté garantissaient aux pays exportateurs l'accès de son marché.

M. Mansholt a répondu que ce qui était bon pour le Royaume-Uni ne l'était pas forcément pour les Six. À la différence de ce qui se passe au Royaume-Uni, ceux-ci ne peuvent ni exercer un contrôle direct de la production, ni assurer pour une proportion très importante (70 %) le revenu des agriculteurs par des subventions. Ils s'efforcent au contraire d'organiser un marché libre dans lequel le niveau des prix détermine la production et indirectement le montant des importations.

Dans cette conception, les garanties d'accès ne peuvent être accordées aux pays exportateurs, ce qui ne veut pas dire que la Communauté ne tiendra pas compte de leurs intérêts. M. Mansholt a souligné que les propositions de la Commission étaient fondées sur la notion de réciprocité et qu'elles permettraient, si elles étaient suivies, d'empêcher les pays exportateurs de contribuer, par diverses mesures, comme c'est le cas actuellement, au déséquilibre des marchés mondiaux. En ce sens, l'approche des Six est préférable à celle proposée par le Royaume-Uni.

M. Schröder[3] s'est efforcé de montrer que les propositions de la Communauté constituaient une base de travail, qui pourrait être améliorée au cours des négociations. D'autres formules devraient être envisagées pour les produits agricoles, si celles suggérées par la Communauté apparaissaient impraticables. En ce qui concerne les produits industriels, il conviendra d'utiliser au maximum les dispositions prévues pour limiter le nombre des cas de disparités et pour faciliter le développement des échanges intra-européen. Il est à noter que M. Schröder a paru considérer que les Six avaient accepté le taux de 50 % de réduction comme une règle, alors qu'il s'agit seulement d'une hypothèse de travail.

[1] Article 110 du traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne : « En établissant une union douanière entre eux, les États membres entendent contribuer conformément à l'intérêt commun au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières. La politique commerciale commune tient compte de l'incidence favorable que la suppression des droits entre les États membres peut exercer sur l'accroissement de la force concurrentielle des entreprises de ces États ».

[2] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

[3] Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de RFA.

M. Butler n'a pas caché qu'on n'était guère satisfait du côté britannique de la position adoptée par les Six, en matière de définition des disparités (leur nombre représenterait le tiers du tarif) et de leur traitement (pourquoi limiter la réduction à 25 %). Si ces règles étaient suivies, la portée de la négociation s'en trouverait sensiblement réduite. Des mesures devraient être prises pour que les pays européens à bas tarifs ne s'estiment pas lésés et participent pleinement à la négociation. M. Butler a demandé en conclusion que les Six soient prêts à accepter des compromis et assouplissent le mandat donné à la Commission.

MM. Fayat[1] et Saragat[2] ont tenu à rappeler les aspects positifs, pour les pays tiers, des décisions de la Communauté. Avec M. Luns[3], ils se sont félicités des dispositions envisagées en faveur des pays européens. M. Rey a souligné à ce sujet que des contacts avaient déjà été pris avec les Suisses et seraient étendus à d'autres pays de l'EFTA[4].

Il a été convenu, comme tous les orateurs l'avaient suggéré, que les délégations de la Communauté et celle du Royaume-Uni demeureraient à Genève en contact étroit.

L'échange de vues sur la conférence mondiale est demeuré sur le plan des généralités. Il a été ouvert par un exposé de M. Forthomme[5] sur les travaux du groupe de coordination qu'il préside dans le cadre de l'OCDE. MM. Saragat, Luns et Butler ont évoqué les problèmes institutionnels et souhaité que les compétences du GATT ne soient pas sensiblement modifiées, même si certains amendements peuvent être apportés aux statuts de cette organisation. M. Butler n'est pas favorable aux propositions de M. Prebisch[6], qui tendent à créer une nouvelle organisation mondiale pour traiter des problèmes commerciaux. Il ne souhaite pas non plus que le GATT soit révisé pour pouvoir accueillir les pays à économie socialiste. M. Luns a paru accepter la possibilité d'une structure fondée sur une certaine périodicité de la conférence mondiale. M. Lahr[7]a rappelé les préoccupations particulières allemandes tenant à la nécessité de tenir à l'écart les autorités de la DDE.

Le délégué britannique a par ailleurs invité la Communauté à adopter le programme d'action du GATT. Il a fait état sans insister des divergences relatives à la stabilisation des cours des matières premières. Il a indiqué que le Royaume-Uni pourrait accepter certaines dérogations à la règle de

[1] Henri Fayat, ministre adjoint belge aux Affaires étrangères.

[2] Giuseppe Saragat, ministre italien des Affaires étrangères.

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères.

[4] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres sont, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[5] Pierre Forthomme, directeur général du Commerce extérieur au ministère belge des Affaires étrangères.

[6] Raúl Prebisch, économiste argentin, secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

[7] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*.

la nation la plus favorisée, afin d'accorder des préférences aux pays en voie de développement, mais il a estimé que le plan Brasseur[1] ne constituait pas une bonne solution.

Il a clairement montré qu'il ne lui paraissait pas opportun que, sur ce sujet, les Six et le Royaume-Uni envisagent une réelle coordination de leurs positions et aillent au-delà d'un simple échange d'information.

L'échange de vues sur les deux autres points à l'ordre du jour a été très bref. En ce qui concerne la coopération entre le Royaume-Uni et les pays membres de la CEE, la délégation britannique a rappelé son intérêt pour la convention en préparation sur les brevets et demandé à être associée dès maintenant aux travaux des Six à Bruxelles. Le représentant de la Commission, M. von der Groeben[2] a fait le point des négociations et indiqué qu'il était préférable d'attendre que les Six aient progressé avant d'envisager la participation de représentants d'autres pays. Une proposition britannique tendant à développer les échanges de visites de fonctionnaires, professeurs, experts et techniciens a été renvoyée à l'examen des représentants permanents. Comme l'a noté M. Couve de Murville, il s'agissait d'une question mineure et relevant plutôt de la compétence du Conseil de l'Europe.

M. Butler a indiqué que le Conseil de l'EFTA se réunissait en février et examinerait notamment les perspectives de la négociation tarifaire, à la suite de la prise de position de la Communauté.

À la fin de la réunion, M. Luns, à qui M. Couve de Murville, dans une conversation particulière, avait fait part de l'opposition française à toute mesure de renforcement des procédures de consultation dans l'UEO, a souligné que ses propositions de la veille étaient sans doute prématurées et qu'il convenait d'attendre une session ultérieure pour les reprendre.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

[1] Maurice Brasseur, ministre belge du Commerce extérieur.

[2] Hans von der Groeben, représentant de la RFA à la Commission de la Communauté économique européenne.

49

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES EN EUROPE,
CABINET DU COMMANDANT SUPRÊME[1].
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LALOY[2].

N. *Le 28 janvier 1964.*

À la suite d'une journée particulièrement nerveuse et après la visite de son Excellence l'ambassadeur des États-Unis[3], le général Lemnitzer a quitté SHAPE dans la nuit du 27 au 28 janvier à destination d'Ankara d'abord, d'Athènes ensuite, et sans doute Londres.

Le général Lemnitzer envisageait initialement de recevoir, dans la journée du 29 janvier, M. von Hassel, ministre de la Défense d'Allemagne fédérale. Son départ a été si brusqué que la visite de M. von Hassel n'a pu être reportée. Compte tenu de ces éléments, j'ai cru devoir informer le Département, par le canal de M. Manac'h[4], du voyage inopiné du général Lemnitzer à Ankara et à Athènes.

Il m'a été confirmé le 28[5], en début d'après-midi, que le général Lemnitzer s'était rendu dans ces deux capitales pour y étudier les conséquences militaires de l'affaire de Chypre. Il se proposait, sur l'ordre de Washington, d'inviter les autorités militaires d'Ankara et d'Athènes à mettre tout en œuvre pour éviter d'envenimer la querelle. Mais il est à penser que le but qui m'a été donné ne couvre pas entièrement la mission dont a été chargé le général Lemnitzer. La présence d'un haut représentant de la Défense anglaise, dans l'avion qui ramenait M. R. Kennedy[6] de Londres à Washington, me paraît en liaison directe avec les ordres que le général Lemnitzer aurait pu recevoir. Il semble bien que les Américains, sinon l'OTAN, aient été invités par les Britanniques à prendre à leur compte l'affaire de Chypre.

Le général Parker, chef d'État-Major du général Lemnitzer, me l'a confirmé et, dans cette conjoncture, m'a laissé entendre qu'il serait heureux de

[1] Général américain Lyman L. Lemnitzer, SACEUR, Commandant suprême des Forces alliées en Europe.

[2] M. Jean Laloy, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques au Département. Cette note est transmise à M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet du Ministre.

[3] Charles Bohlen.

[4] M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Département.

[5] Se reporter au télégramme-circulaire de Paris, en date du 28 janvier, non reproduit, retraçant l'activité diplomatique déployée par la Grande-Bretagne et les États-Unis. Sur la visite éclair du général Lemnitzer à Ankara pour mettre en garde le gouvernement turc contre les conséquences graves d'une intervention de l'armée et de la marine turques sur les côtes de Chypre, voir le télégramme d'Ankara nos 110–114 du 29 janvier, non reproduit. Sur la visite à Athènes du général Lemnitzer, se reporter au télégramme d'Athènes nos 135–136 du 29 janvier, non retenu.

[6] Robert Francis Kennedy, Attorney général.

connaître les intentions françaises dans l'une ou l'autre de ces deux éventualités, à savoir : intervention des Américains seulement ou intervention des puissances de l'Organisation atlantique.

Tout en souhaitant connaître les réactions françaises, le général Parker ne m'a pas caché la répugnance des Américains à intervenir sous une forme ou sous une autre dans cette affaire[1]. Il m'a exprimé un très vif désir de voir les deux parties intéressées, Grèce et Turquie, parvenir à un agrément durable. En tout état de cause, il aurait souhaité connaître le point de vue français, pour le retour du général Lemnitzer, le jeudi 30.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

50

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 432 à 435.
Immédiat.

Moscou, 28 janvier 1964.

(*Reçu* : 10 h. 40).

Le Département voudra bien trouver ci-joint le texte du projet de communiqué annoncé par mon télégramme n° 431.

« Au cours de la visite qu'a faite en URSS, du 23 au 29 janvier, M. Giscard d'Estaing, qui répondait à l'invitation du gouvernement soviétique, le ministre des Finances et des Affaires économiques français a eu des entretiens sur le développement des échanges commerciaux entre la France et l'URSS avec :

– M. Kossyguine, premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS,

– M. Roudnev, vice-président,

– et M. Patolitchev, ministre du Commerce extérieur.

Il a eu également des conversations d'ordre économique avec d'autres personnalités soviétiques, notamment M. Garbouzov, ministre des Finances, et M. Goreglyad, vice-président du Gosplan.

Les problèmes soulevés par l'évolution des échanges entre les deux pays ont fait l'objet d'examens approfondis.

Malgré la progression notée au cours des dernières années, les ministres ont estimé que les niveaux atteints demeuraient très inférieurs aux possibilités réelles d'échanges entre les deux pays.

[1] Général américain Théodore William Parker. Sur la position du gouvernement américain, se reporter au télégramme de Washington n°s 784–788 du 28 janvier, non reproduit.

Il a été convenu qu'un nouvel accord à long terme, valable jusqu'à la fin de 1969, serait prochainement négocié. Il prendrait effet le 1er janvier 1965.

Des échanges de vues qui ont eu lieu, notamment en ce qui concerne le charbon, les produits pétroliers, le bois, certains minerais et articles industriels, s'est dégagée l'opinion que les exportations de l'URSS sur le marché français devraient pouvoir augmenter assez sensiblement au cours des prochaines années ; le nouvel accord devrait confirmer ces possibilités.

Un accroissement est également prévu pour les exportations françaises ; en particulier, les ventes de biens d'équipement et d'ensembles industriels français pourraient figurer dans le nouvel accord pour des montants importants. Les contacts déjà pris par des industriels français avec des acheteurs soviétiques montrent que l'économie française est en mesure de participer de manière substantielle, au développement de l'industrie prévu en URSS, notamment dans le domaine de la chimie ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

51

M. Perruche, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 139 à 141. *Saigon, 28 janvier 1964, 11 h. 30.*
Urgent.

(*Reçu* : 14 h. 00).

À nouveau, j'ai été convoqué aujourd'hui par le Premier ministre[1], qui m'a reçu en présence du ministre des Affaires étrangères[2] et du ministre de l'Économie nationale[3]. Il s'agissait de marquer cette fois solennellement la réaction du gouvernement vietnamien devant la reconnaissance par la France de la Chine populaire[4].

Le ministre des Affaires étrangères, en se référant à la conversation que nous avions eue hier[5], m'a d'abord indiqué que son gouvernement ne pouvait se ranger aux arguments que j'avais développés et qu'il considérait

[1] Nguyen Ngoc Tho.

[2] Pham Dang Lam.

[3] Au Truong Thanh.

[4] Qui intervient le 27 janvier ; sur ce sujet voir ci-dessus au n° 47 le télégramme de Paris à Saigon du 26 janvier nos 91–97.

[5] Au cours de laquelle M. Perruche informe le ministre des Affaires étrangères sud-vietnamien de la reconnaissance de la République populaire de Chine par la France. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon nos 139–141 du 28 janvier, non reproduit.

que la France venait d'apporter son appui à l'expansion au Vietnam du communisme chinois, puis il m'a remis la déclaration dont le Département trouvera le texte sous le numéro suivant[1], déclaration qui a été publiée à midi par *Vietnam-Press.*

Il m'a rappelé ses « avertissements » du 25 janvier[2] et m'a annoncé que le ministre de l'Économie nationale, qui s'est exécuté aussitôt, allait m'informer des premières mesures prises à l'encontre des intérêts français.

Celles-ci comportent :

l) interdiction de toute importation en provenance de France ;

2) refus de délivrer toute licence d'importation aux maisons françaises établies au Vietnam.

Le président Tho a ajouté que la mise en œuvre de la suite des mesures déjà prévues contre les intérêts français dépendrait du contenu, en ce qui concerne le Vietnam, de la conférence de presse du président de Gaulle du 31 janvier. Au cours de la discussion assez vive qui a suivi, j'ai fait ressortir que le gouvernement vietnamien semblait ne pas tenir compte des indications que je lui avais données la veille de la part du gouvernement français et j'ai refusé catégoriquement l'accusation du président Tho, selon laquelle la France approuverait le soutien donné par Pékin au Vietminh. J'ai en outre relevé que le gouvernement vietnamien prendrait des mesures contre les intérêts français, en se basant sur les intentions qu'il prêtait à notre Gouvernement et en dépit des assurances que celui-ci avait tenu à lui donner.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964.)

[1] Télégramme n° 142 du 28 janvier, non reproduit.

[2] C'est-à-dire la menace de mesures économiques et financières à l'encontre de la France ; voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 120–123 du 25 janvier, non reproduit.

52

M. d'Aumale, Ministre plénipotentiaire, Ministre-conseiller près l'Ambassade de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 870 à 873. *Bonn, 28 janvier 1964.*
(*Reçu* : 23 h. 00).

Je crois intéressant de faire le point des progrès réalisés par notre langue[1] dans les différents *Länder* après la réunion des ministres de l'Éducation des *Länder*, qui a eu lieu les 16 et 17 janvier 1964 à Hambourg.

En ce qui concerne les langues, cette réunion a décidé d'intensifier l'enseignement du français dans la mesure du possible, sans que toutefois cela se fasse au détriment de l'anglais, qui restera la première langue étrangère, et sans mettre en cause la cohésion du système scolaire allemand.

Cependant, lors d'une interview qu'il a accordée à la presse sarroise (ma dépêche n° 159 du 18.1.1964)[2], M. Franz-Josef Roeder, ministre-président et ministre des Cultes de la Sarre, a annoncé que le français restera, malgré l'avis de ses collègues, la langue étrangère de début dans son *Land*. Dans d'autres *Länder* s'annoncent déjà d'heureuses modifications en notre faveur[3].

En Bavière, des sections modernes seront introduites dans le cadre des lycées modernes (*Mathematisch-naturwissenschaftliches Gymnasium*) et une troisième langue y sera enseignée (le français de préférence) à la place de certaines heures de mathématiques ou physique. Une section moderne comportant l'enseignement du français sera créée dans les lycées classiques (*Altsprachliches Gymnasium*) (ma dépêche n° 903 du 8.10.1963)[4].

En Rhénanie-Nord-Wesphalie[5], dans les lycées modernes (*Mathematisch-Naturwissenschaftliches Gymnasium*) les élèves pourront désormais choisir pour leur deuxième langue entre le latin et le français.

En Rhénanie-Palatinat, les élèves des lycées classiques (*Altsprachliches Gymnasium*) pourront prendre le français au lieu du grec comme matière

[1] L'expansion du français en RFA demeure limitée du fait de l'accord de Düsseldorf, signé en 1955. Cet accord, qui doit expirer en 1965, prévoit que dans tous les *Länder*, la première langue enseignée est soit l'anglais, soit le latin. Dès l'année 1963, le ministre des Cultes de Sarre, M. Röder, fait savoir que le français demeurera la première langue vivante enseignée dans son *Land*.

[2] Cette dépêche, non reproduite, porte sur *L'évolution des problèmes de l'enseignement du français en Allemagne – Position de la Sarre.*

[3] Ces *Länder* sont : la Sarre, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg, la Bavière.

[4] Ne figure pas dans le dossier.

[5] Se reporter à la dépêche du consul général de France à Düsseldorf n° 19, du 23 janvier, non reproduite, portant sur *L'extension de l'enseignement du français en Rhénanie du Nord-Westphalie.*

obligatoire – ceux des lycées linguistiques (*Neusprachliches Gymnasium*) le français à la place du latin, et dans les lycées modernes (*Mathematisch-Naturwissenschaftliches Gymnasium*) le français pourra être enseigné comme deuxième langue étrangère à la place du latin (ma dépêche n° 96 du 22.1.1964)[1].

Dans le Bade-Wurtemberg, notre langue sera enseignée jusqu'au baccalauréat dans tous les établissements secondaires comme matière obligatoire, abstraction faite des lycées classiques (*Altsprachliches Gymnasium*) (ma dépêche n° 101 du 23 janvier 1964)[2].

Il apparaît ainsi que la progression de l'enseignement du français en Allemagne fédérale, si elle est lente, n'en est pas moins constante et certaine[3].

Il faudra attendre sans doute les statistiques des années prochaines pour apprécier exactement l'importance de ces progrès. De toute manière, ceux-ci, étant donné le particularisme des *Länder*, ne seront jamais, dans les circonstances actuelles, ni brutaux, ni totaux. Ils ne peuvent être que le résultat d'un patient grignotage et d'une action en profondeur sur l'opinion publique.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1964).

53

M. D'AUMALE, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À BONN,

À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 885 à 892. *Bonn, 28 janvier 1964.*

(*Reçu* : 23 h. 00).

Une réunion des attachés militaires allemands dans les pays méditerranéens et au Moyen-Orient a eu lieu à Bonn du 6 au 8 janvier.

Le général Brunet[4] a obtenu sur les conclusions, que l'État-Major de la *Bundeswehr* a tirées de cet échange de vues, un certain nombre de renseignements que je crois intéressant de porter à la connaissance du Département. Ils concernent d'une part certains pays européens et, de l'autre, divers États arabes d'Afrique et du Moyen-Orient.

[1] Ne figure pas dans le dossier.

[2] Ne figure pas dans le dossier.

[3] En ce qui concerne les suites de cette réunion de Hambourg, se reporter à la note de Paris du 7 février 1964, non reproduite, traitant des *Rapports culturels franco-allemands en matière d'éducation et de jeunesse.*

[4] Le général Brunet est attaché des Forces armées, attaché militaire chef de poste.

I. – La protection des Dardanelles confiée aux forces de la Turquie et de la Grèce, soutenues par la flotte américaine, serait assurée dans des conditions satisfaisantes, puisque le potentiel du camp soviétique – estimé à 20 ou 25 divisions dans ce secteur – serait insuffisant pour permettre le succès d'une attaque par surprise.

Cependant, ces deux pays ont besoin d'une aide militaire importante, à laquelle l'Allemagne serait prête à participer. Le volume, la nature, le moyen et le cadre de cette aide ne seraient pas néanmoins fixés.

Les gouvernements d'Athènes et d'Ankara auraient, l'un et l'autre, été désagréablement surpris par les récents événements de Chypre[1]. Cependant, rien ne permettrait de prouver que ces troubles aient été provoqués, ou encouragés de façon effective par les Soviétiques. Cette affaire est d'ailleurs suivie par la *Bundeswehr* avec une particulière attention, en raison des répercussions qu'elle est susceptible d'avoir sur les effectifs britanniques en Allemagne[2]. En effet, tout en affirmant que l'armée du Rhin serait maintenue voire renforcée, M. Thorneycroft a bel et bien fait mettre en état d'alerte une brigade de la BAOR[3].

Inquiets de l'influence croissante des socialistes en Italie[4], les responsables de la *Bundeswehr* estiment qu'il serait souhaitable de renforcer les éléments, qui, dans ce pays, sont favorables à l'OTAN. À ce sujet, ils considèrent que l'armée italienne constitue un élément stabilisateur important et déplorent que les ressources budgétaires dont elle dispose ne lui permettent pas de rénover efficacement son équipement.

II. – Les États arabes[5] admettraient qu'ils ne sont pas assez forts militairement pour attaquer Israël, qui disposerait en cas de crise de 40 à 45 brigades dotées d'un équipement excellent. L'armée égyptienne aurait retrouvé une certaine confiance en elle-même, à la suite des opérations du Yémen[6]. Mais celles-ci coûtent fort cher et le gouvernement égyptien se rendrait compte progressivement de l'impossibilité de venir à bout d'une guerre de partisans dans une telle région.

[1] En ce qui concerne les événements de Chypre, se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n°s 234, 246, 255, 256, 261, 264, et ci-après sous la rubrique *Chypre*.

[2] Sur le retrait des troupes britanniques d'Allemagne, voir le télégramme de Londres du 28 septembre 1964, n°s 4109–4110, non reproduit.

[3] BAOR : *British Army of Rhine* – Armée britannique du Rhin.

[4] Concernant la montée des socialistes en Italie, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 142, 186, 239, 244.

[5] Au sujet de la politique soviétique au Moyen-Orient depuis la chute de Kassem, voir la dépêche de Moscou n° 396/EU du 5 mars, non retenue.

[6] Le 31 octobre 1962, la nouvelle Constitution de la République arabe yéménite est proclamée par le général El Sallal. L'aide militaire égyptienne au régime yéménite s'intensifie. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, n°s 159, 183 et 1963-II, n°s 180 et 227. L'URSS apporte son soutien au Yémen dans les affaires d'Aden et de Palestine. Le maréchal Sallal, président de la République arabe yéménite, se rend en URSS du 16 au 31 mars 1964. Des accords sont signés le 21 mars. Sur le sujet, voir les télégrammes de Moscou n°s 1460, 1476–1479, 1495–1502, respectivement des 22, 23 et 25 mars 1964, non reproduits, ainsi que la dépêche de Moscou n° 560/EU du 1er avril 1964, non retenue.

Les militaires allemands estiment que les pays de l'OTAN peuvent faire confiance aux gouvernements de Damas et de Bagdad. Ce dernier, notamment, ferait de notables efforts pour remplacer son matériel russe par de l'équipement américain ou anglais.

En revanche, on s'inquiète de la présence en Afghanistan[1] d'un armement soviétique excédentaire et notamment de matériel du génie destiné au franchissement de très grandes coupures, alors qu'il n'existe dans le pays aucun fleuve assez important pour justifier l'emploi de semblables moyens. Aussi se demande-t-on s'il ne s'agirait pas de dépôts soviétiques camouflés.

En ce qui concerne les livraisons d'armes à la Somalie, les milieux militaires allemands regrettent amèrement les tergiversations du gouvernement fédéral, qui se trouve ainsi supplanté par l'URSS. Ils portent donc sur cette affaire un jugement qui contraste singulièrement avec celui de l'*Auswärtiges Amt*.

Enfin, les responsabilités de la *Bundeswehr* s'intéressent beaucoup à l'Algérie, qui constitue, pensent-ils, le problème le plus difficile de la région, et dont l'évolution est pour l'OTAN de la plus grande importance. La République fédérale n'y a pas encore d'attaché militaire, mais un spécialiste du monde arabe, actuellement en poste à Bagdad, a été désigné et doit rejoindre Alger pour le 1er mars. La *Bundeswehr* compte qu'une fois sur place il pourra travailler en étroit contact avec ses collègues français.

En conclusion, et sur un plan plus général, l'État-Major allemand estime qu'une amélioration de la situation dans le secteur méditerranéen, supposerait d'une part une stabilisation de l'Italie, de la Grèce et de la Turquie et, d'autre part, une action en vue d'empêcher l'URSS de prendre pied en Afrique du Nord, et singulièrement en Algérie. Or, on craint que les réductions du budget de la Défense qu'annonce l'URSS ne soient utilisées par celle-ci pour lancer en direction des pays arabes une nouvelle offensive politico-économique.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1964).

[1] Les relations économiques et techniques soviéto-afghanes se sont développées depuis l'année 1951 et ont depuis lors pris une ampleur telle que, par l'octroi de crédits et l'envoi de techniciens, l'URSS accentue son influence militaire et politique et est en passe de s'assurer des positions clefs dans l'armée afghane. Se reporter à la dépêche de Caboul n° 265/AS du 5 juillet 1963, non reproduite, traitant des *Préoccupations soviétiques en Afghanistan* ainsi qu'à la dépêche de Kaboul n° 479/AS du 25 octobre 1963, relatant *La visite officielle de Brejnev à Kaboul du 12 au 17 octobre 1963*, non retenue.

54

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 784 à 788. *Washington, 28 janvier 1964.*

(*Reçu* : le 29, 8 h. 30).

Saisis récemment d'une proposition britannique[1] tendant à l'envoi à Chypre de contingents qui seraient fournis par les pays de l'OTAN, et notamment par les États-Unis, les dirigeants américains n'ont pas encore arrêté leur position. Le Département d'État se déclarait, cet après-midi encore, dans l'impossibilité d'indiquer vers quelle décision penchait le gouvernement.

Il semble toutefois que, très réticente au début à l'égard de la suggestion de Londres, l'attitude américaine s'est par la suite quelque peu nuancée. L'Attorney général Robert Kennedy se serait pour sa part laissé gagner aux vues de ses interlocuteurs britanniques. Ce serait sur ses conseils que Washington aurait demandé à Londres de lui envoyer un émissaire porteur de plus amples informations.

En fait, les dirigeants américains sont plongés dans un grand embarras. Ainsi que je l'ai rapporté au Département, ils n'ont jamais nourri beaucoup d'espoir en une issue favorable de la Conférence de Londres. Cependant, tout en apercevant les graves conséquences d'un échec des pourparlers, ils se sont réjouis de voir que la Grande-Bretagne assumait pour l'instant la responsabilité de la situation, et ont marqué leur volonté de rester en dehors de la contestation. Aujourd'hui, où Londres déclare ne plus vouloir ni pouvoir rester seul aux prises avec un problème qui intéresse au premier chef la Communauté occidentale, il leur paraît difficile de se ternir à l'écart.

Certains de mes collègues ont, de leurs contacts avec les services américains, recueilli l'impression que Washington finirait par se ranger à l'avis des Anglais. Ankara, en effet, serait en train de préparer une intervention dans l'île pour le cas où la conférence de Londres échouerait et où les troubles reprendraient[2]. La seule façon de prévenir un geste aussi grave, sans pour autant faire perdre la face à la Turquie qui juge son honneur engagé

[1] Le texte de la proposition britannique est reproduit dans le télégramme-circulaire de Paris du 28 janvier 1964, non retenu. Pour quelques commentaires et sur l'entretien entre l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, sir Pierson Dixon, et M. Couve de Murville, au cours duquel l'ambassadeur britannique a remis au Ministre la proposition faite aux gouvernements grec et turc, le 25 janvier, se reporter au télégramme-circulaire de Paris, en date du 28 janvier, non retenu. Les positions des parties intéressées sont rappelées dans le télégramme de Londres n°s 592–597 du 29 janvier, reproduit ci-après au n° 57.

[2] Le 23 janvier les journaux d'expression grecque à Nicosie font état de mouvements entrepris par des détachements du contingent turc vers le nord de Chypre, notamment en direction de Kyrenia, et du regroupement, dans certains secteurs, des membres de la minorité turque.

et qui repousse tout appel à l'ONU, consisterait en une intervention de l'OTAN, dont les Américains peuvent difficilement se dissocier.

Cependant, le chef du bureau de Chypre a laissé clairement entendre aujourd'hui à l'un de mes collaborateurs que l'administration démocrate était peu soucieuse de se fourvoyer dans un tel guêpier et souhaitait par-dessus tout éviter, au cours d'une année d'élections, d'engager des troupes américaines sur un nouveau point du globe. Il a déclaré que tout ce qu'il était possible de dire pour l'instant, c'est que Washington était conscient de l'extrême gravité de l'affaire chypriote et examinait avec soin la situation.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé, aussitôt que possible, des développements de cette question.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

55

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 463 à 467[1]. *Moscou, 29 janvier 1964.*

(*Reçu* : 10 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme précédent[2].

Un premier examen du mémorandum soviétique suggère les remarques suivantes :

1) l'URSS ne fait aucune concession aux Occidentaux et maintient intégralement ses positions antérieures sur chacun des points traités, en les exprimant, par endroits, dans un langage particulièrement dur.

Cette fermeté apparaît de la façon la plus saisissante dans le passage sur les expériences nucléaires souterraines, qui ne nécessiteraient aucun système de contrôle international. Elle se retrouve également dans les paragraphes où le gouvernement soviétique rappelle le lien qu'il établit entre un accord de non-dissémination nucléaire et l'abandon des projets de force multilatérale, ainsi qu'entre l'implantation de postes d'observation et les autres mesures demandées corrélativement par l'URSS, à savoir réduction des effectifs en Europe et non-stationnement d'armes

[1] Communiqué par fil à Bonn (n°s 1052–1056), Londres (n°s 2217–2221) et Washington (n°s 2619–2623).

[2] Ce télégramme non reproduit, en date du 29 janvier 1964, reçu le 30, donne une analyse du contenu du mémorandum soviétique sur *Les mesures visant à ralentir la course aux armements et à réduire la tension internationale*. Ce texte est publié par le gouvernement soviétique le 29 janvier 1964, mais il est lu auparavant à Genève par M. Tsarapkine, représentant de l'URSS à la conférence des 17 sur le désarmement.

nucléaires sur le territoire des deux Allemagnes. Sur ce dernier point, la rédaction du document soviétique est très catégorique. Non seulement les deux conditions en question sont considérées comme indispensables, mais encore il est dit que, faute d'y satisfaire, l'implantation de postes d'observations produirait un effet contraire à celui recherché et aboutirait à l'aggravation de la tension.

De même, le mémorandum traite sur un ton particulièrement pressant du pacte de non-agression rappelant pour la première fois dans un document officiel soviétique, l'engagement pris sur ce point par les Anglais et les Américains lors de la conférence de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires.

Le seul point sur lequel les Soviétiques semblent montrer une certaine souplesse concerne la question d'une réduction générale des effectifs. Le mémorandum indique que de nouvelles réductions pourraient être effectuées du côté soviétique si les puissances occidentales prenaient des mesures analogues. Le processus de diminution des contingents militaires pourrait alors se poursuivre par le jeu simultané de décisions unilatérales – prises de part et d'autre – sans qu'un accord formel intervienne.

2) Le gouvernement soviétique saisit toutes les occasions possibles, pour évoquer le problème allemand à travers les mesures de désarmement partiel.

a) Les deux Allemagnes sont mentionnées à propos de la question du retrait des troupes stationnées en territoire étranger, question qui est placée en tête de la liste soviétique.

b) L'insistance mise sur le pacte de non-agression trahit la préoccupation de soulever, à propos de ce pacte, le problème allemand.

c) Pour la zone démilitarisée, l'URSS indique clairement que l'Europe centrale est la seule région qui l'intéresse vraiment.

d) Le langage employé sur la non-dissémination est plus ferme que jamais en ce qui concerne l'inadmissibilité du transfert indirect d'armes atomiques à l'Allemagne fédérale par le canal de la force multilatérale.

e) La question de la prévention des attaques par surprise est utilisée de la même façon.

3) On notera à Washington que Moscou donne une approbation de principe à l'idée américaine de destruction de l'aviation de bombardement, sur laquelle l'URSS n'avait pas encore pris position officiellement.

En dépit de ce vague encouragement portant sur un point accessoire, l'on retiendra surtout la fermeté avec laquelle le gouvernement soviétique maintient ses positions précédentes, et la sécheresse du ton adopté ; cette fermeté mérite d'être notée, même s'il ne s'agit que d'une position de départ.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

56

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 468 à 472. *Moscou, 29 janvier 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

1. M. Giscard d'Estaing[1] est reparti pour Paris ce matin 29 janvier par le Tupolev, qui a quitté Moscou à 11 heures 10 heure locale.

Il se réserve de rendre compte lui-même au général de Gaulle de l'entretien de deux heures qu'il a eu, près de Kiev, avec M. Khrouchtchev et auquel j'ai assisté. Il en communiquera un compte rendu au Ministre.

Cet entretien a porté pour l'essentiel sur les questions économiques. Le chef du gouvernement soviétique a cependant abordé de lui-même le sujet de la reconnaissance par la France de la Chine populaire, et au moment où l'entretien allait prendre fin, il n'a pu résister au désir d'exposer ses vues sur le problème allemand, le seul, à son avis, qui donne lieu à de sérieuses divergences d'opinions entre la France et l'URSS.

Concernant la reconnaissance de la Chine, M. Khrouchtchev a confirmé ce que M. Kouznetzov m'avait indiqué le 18 janvier[2] et ce que lui-même en avait dit trois jours plus tard[3]. Il a exprimé à la fois son entière approbation et même son admiration pour un geste qu'il a comparé à la solution du problème algérien. Il a tenu à souligner qu'approché au préalable par le gouvernement français, le gouvernement soviétique avait, comme nous le lui avions demandé, gardé sur l'affaire un silence complet. Bien que la presse internationale et la radio du monde entier aient, au moment où s'effectuait la démarche française à Moscou, annoncé à tous les échos la prochaine reconnaissance de la Chine populaire par la France. Il attribuait cette publicité à des indiscrétions américaines. Il a indiqué en passant, qu'informé par le gouvernement français le 18 février, le gouvernement de l'URSS l'avait été deux jours plus tard par le gouvernement de Pékin.

Au sujet de l'Allemagne, M. Khrouchtchev a développé, selon son habitude, le thème bien connu. La paix reposerait actuellement sur un équilibre des forces que la réunification viendrait rompre. Le chef du

[1] Le Ministre des Finances et des Affaires économiques est en visite en URSS depuis le 23 janvier 1964.

[2] Voir ci-dessus *D.D.F.*, 1964-I, n° 33.

[3] Voir ci-dessus *D.D.F.*, 1964-I, n° 41.

gouvernement soviétique a également affirmé que l'Allemagne resterait toujours l'Allemagne et que, si elle en avait les moyens matériels, elle chercherait à effacer les conséquences du désastre qu'elle a subi notamment sur le plan territorial.

2. Tout au cours de la conversation, M. Khrouchtchev a adopté à l'égard de son visiteur un ton très amical. Il a constamment tenu à marquer sa sympathie pour notre pays et son désir d'entretenir avec la France de bonnes relations, d'établir en particulier avec elle, une coopération économique aussi large que possible. Au sujet du général de Gaulle, il s'est exprimé dans les termes marquant l'estime et le respect et même une réelle sympathie personnelle.

C'est dans une atmosphère de cordialité et de bonne volonté que se sont déroulés les entretiens que M. Giscard d'Estaing a eus non seulement avec M. Patolitchev[1], mais avec M. Kossyguine[2], M. Roudniev[3], M. Garbouzov[4] et avec d'autres personnalités dirigeantes de l'économie soviétique. Le premier vice-président du Conseil des ministres, qui avait accompagné M. Khrouchtchev en France en 1960, a évoqué avec une satisfaction manifeste les souvenirs de ce voyage et a marqué un intérêt spécial pour le développement entre les deux pays des rapports économiques et pour l'amélioration des relations politiques.

Une ambiance détendue et même chaleureuse a également marqué le déjeuner que j'ai donné à l'ambassade pour la délégation française et pour les personnalités qui avaient reçu notre ministre des Finances, ainsi qu'une réception organisée l'après-midi pour un groupe plus large de personnalités soviétiques – dont Mme Fourtseva – et de membres du corps diplomatique parmi lesquels figuraient les ambassadeurs de tous les pays alliés représentés ici.

Les dirigeants et les hauts fonctionnaires soviétiques, qui se sont entretenus avec M. Giscard d'Estaing ou qui ont participé aux conversations avec la délégation française, se sont déclarés très satisfaits de ces contacts et des perspectives qu'ils avaient permis de dégager.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Nikolai Semienovitch Patolitchev, né en 1908, ministre du Commerce extérieur depuis 1958.

[2] Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine, né en 1904 à Saint-Pétersbourg, ingénieur textile, occupe de nombreux postes ministériels à partir de 1939, premier vice-président du Conseil des ministres et membre du Praesidium du Comité central du PCUS depuis 1960.

[3] Konstantin Nikolaïevitch Roudnev, président du Comité d'État pour la coordination de la recherche.

[4] Vassili Fedorovitch Garbouzov, né en 1911, occupe divers postes en Ukraine, en Kirghizie avant d'être nommé ministre des Finances en 1960. Il est également député au Soviet suprême depuis 1958 et membre du Comité central du PCUS depuis 1961.

57

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 592 à 597. *Londres, 29 janvier 1964.*

(*Reçu* : 21 h. 32).

L'impression générale est aujourd'hui que la conférence sur Chypre est moribonde[1]. M. Erkin[2] a annoncé hier à M. Butler[3] la décision « de principe » de son gouvernement de se retirer. Sur les instances du secrétaire d'État, le ministre turc aurait accepté de différer l'annonce officielle du retrait d'Ankara.

Il est en effet essentiel pour le gouvernement britannique de maintenir la conférence en vie pendant que se poursuivent à un rythme accéléré les négociations et les sondages relatifs à la mise sur pied d'une force fournie par certains pays de l'OTAN en vue d'assurer le maintien de la paix. Dans cette perspective, on est inquiet de la démarche faite hier par M. Rossidès[4] auprès d'U Thant au sujet de l'envoi éventuel à Chypre d'une force internationale des Nations Unies.

Concernant la suggestion britannique de mise sur pied d'une force composée de contingents de pays membres de l'OTAN, les positions des parties intéressées seraient les suivantes :

Athènes qui serait à l'origine de la proposition, aurait donné son accord à la condition que les contingents grecs et turcs soient maintenus au niveau fixé par les traités. Pour sa part, le gouvernement turc aurait déjà fait savoir qu'il souhaiterait une sensible augmentation de son contingent. De plus, il faisait dépendre son acquiescement d'une participation américaine effective.

Les Chypriotes grecs auraient fait savoir qu'ils n'accepteraient l'intervention d'une force internationale que si celle-ci était placée sous l'autorité des Nations Unies. Ils ajouteraient que la mise en place d'une telle force ne doit pas avoir pour effet de faire disparaître la responsabilité des puissances garantes et en particulier leur obligation de préserver Chypre contre les menaces extérieures. Ce qui leur importerait en fait, c'est la garantie de

[1] La conférence sur Chypre s'ouvre le 15 janvier 1964, réunissant les participants britanniques, grecs, turcs, chypriotes représentant les deux communautés de l'île.

[2] M. Féridun Cemal Erkin, ministre des Affaires étrangères de Turquie.

[3] M. Richard Austen Butler, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, leader du parti conservateur.

[4] M. Zenon G. Rossidès, ambassadeur de Chypre à Washington et représentant permanent de Chypre à l'ONU, dont l'île est membre depuis le 20 septembre 1960, adhérant aussitôt au groupe afro-asiatique. À Londres, l'idée d'une intervention de l'ONU est rejetée car ce serait donner à l'URSS un moyen de s'immiscer dans les affaires chypriotes. Sur les démarches effectuées par les ambassadeurs anglais et américains dans les capitales des pays membres de l'OTAN, se reporter au télégramme de Washington nos 860–864, du 31 janvier, reproduit ci-après sous le n° 62.

Londres contre une menace d'invasion turque. Ils souhaiteraient enfin que les contingents grecs et turcs soient retirés de l'île dans le cas où une force internationale composée de contingents de pays de l'OTAN serait mise en place, et cela même dans le cas où cette force serait placée sous l'autorité des Nations Unies. En éliminant les forces turques, ils se garantiraient, pensent-ils, contre le risque du partage de l'île.

Les Chypriotes turcs n'auraient pas d'objection à la constitution d'une force internationale, à la condition que les puissances garantes restent responsables de la sécurité de Chypre. D'après M. Denktash, les contingents des pays de l'OTAN qui accepteraient de participer à l'opération ne devraient que renforcer ceux des puissances garantes. Cependant, l'acquiescement des Chypriotes turcs dépendrait des trois conditions :

1) accroissement des effectifs du contingent turc ;

2) maintien en vigueur du traité de garantie ;

3) la force internationale reconnaîtrait les deux communautés sur un pied d'égalité, tandis que se poursuivraient les négociations pour un règlement politique.

D'après des indications recueillies ce soir dans les milieux de presse, le gouvernement des États-Unis serait en principe favorable à la mise sur pied d'une force d'intervention OTAN. Après avoir hésité à aller au-delà d'un « soutien logistique », Washington aurait accepté l'envoi d'unités[1].

Les observateurs relèvent l'effacement, depuis quelques jours, de M. Duncan Sandys[2] au profit de M. Butler[3]. Ce dernier aurait vu d'un assez mauvais œil les interventions de M. Duncan Sandys. Ainsi s'expliquerait que le secrétaire d'État n'ait pas participé au Conseil des ministres du 3 janvier au cours duquel a été décidé la convocation de la conférence. Son absence avait été alors expliquée par le fait qu'il était bloqué en Écosse par le mauvais temps. Ce qui paraît sûr aujourd'hui, c'est que les tentatives de M. Duncan Sandys pour trouver à la crise de Chypre une solution fondée sur l'intervention du Commonwealth ont échoué.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] Les États-Unis posent certaines conditions à l'envoi d'un contingent américain à Chypre, entre autres que le gouvernement de Mgr Makarios donne son accord à cette opération, que la Grèce et la Turquie renoncent au droit d'intervention conféré par les accords de Zurich, aussi longtemps qu'une issue ne sera pas trouvée à la situation actuelle. Sur la position américaine, voir le télégramme de Washington n° 843 du 30 janvier, non reproduit.

[2] M. Duncan Sandys, secrétaire d'État britannique aux Relations avec le Commonwealth et secrétaire d'État aux Colonies. Le 26 décembre 1963, un conseil restreint se tient à Londres réunissant le Premier ministre ainsi que MM. Butler, Sandys et Thorneycroft pour décider des mesures immédiates à prendre sur le plan militaire. *Downing Street* publie une déclaration. Le 28 décembre, M. Duncan Sandys arrive à Nicosie où il expose le plan en sept points qu'il a élaboré à la suite de ses entretiens avec le Président et le Vice-président de la République de Chypre. Sur l'attitude britannique, voir les télégrammes de Londres nos 5352–5358, 5362–5365, respectivement des 27 et 30 décembre 1963, non reproduits, et le télégramme de Nicosie nos 228–229, également du 30 décembre 1963, non retenu.

[3] Il existe une divergence de vues sérieuse entre le gouvernement britannique d'une part, l'opposition travailliste d'autre part, pour qui le Royaume-Uni ne saurait endosser seul la responsabilité des événements et devrait s'en décharger aussi rapidement que possible sur les Nations Unies.

58

NOTE AU MINISTRE

N[1]. *Paris.*

Confidentiel.

Démarches de la BOAC[2] auprès de la FAA[3] en vue d'une prise d'options pour l'avion supersonique américain.

Dès que nous sont parvenues les rumeurs selon lesquelles la BOAC aurait envoyé certains de ses dirigeants à Washington en vue d'étudier la prise d'options pour un achat ultérieur de l'avion supersonique américain, M. Vergnaud[4] est intervenu téléphoniquement à deux reprises, le 20 janvier, auprès du Président de la délégation britannique du Comité des Fonctionnaires.

Il lui a été indiqué d'une part que M. Amery[5], ministre de l'Aviation, se trouvait absent de Londres pour quelques jours encore (voyage au Pérou et au Mexique) et d'autre part qu'aucune autorisation officielle n'avait été donnée du côté anglais à la demande qui avait été effectivement déposée par la BOAC. On faisait remarquer à M. Vergnaud qu'il ne s'agissait pas d'achat proprement dit, mais de l'inscription sur une liste d'attente. En outre, l'accord franco-britannique couvrait bien une entente de production mais les deux compagnies de transport restaient librement concurrentes.

M. Vergnaud n'a pas accepté cette manière de voir et a rappelé que dès le 2 décembre 1963 la compagnie nationale Air France avait aussi sollicité de ses autorités de tutelle l'autorisation de prendre des contacts avec les Américains, et que, dans le souci de ne pas affecter la renommée du *Concorde*, il lui avait été répondu qu'aucune question de ce genre ne serait mise à l'étude avant que la compagnie nationale ait manifesté concrètement son intérêt pour l'avion franco-britannique.

Dès le retour de M. Amery, le jeudi 23 janvier, et avec l'accord du ministre, M. Vergnaud s'est entretenu avec le ministre britannique et lui a fait part des réactions extrêmement vives que l'on éprouvait en France, tant du côté de l'opinion publique que du côté officiel, devant la démarche de la BOAC. M. Amery a assuré M. Vergnaud qu'aucune décision ne serait prise avant un entretien, qu'il a fixé au mardi 28.

[1] Cette note adressée, au plus tôt le 29 janvier, à M. Marc Jacquet, ministre des Travaux publics et des Transports, est communiquée au Département sous bordereau en date du 7 février.

[2] *British Overseas Airways Corporation.*

[3] *Federal Aviation Administration.*

[4] Robert Vergnaud, directeur à la Direction des transports aériens.

[5] Julian Amery, ministre britannique de l'Aviation.

Cet entretien s'est effectué en deux temps : d'abord une conversation entre le ministre et quelques-uns de ses collaborateurs directs, et M. Vergnaud ; ultérieurement, une seconde séance de travail réunissant, du côté britannique la quasi-totalité de la délégation officielle du Comité des fonctionnaires, du côté français le Président d'Air France[1], le Président de Sud Aviation[2] et M. Vergnaud.

Au cours de la première conversation, le Directeur des transports aériens avait fait connaître à M. Amery la position française ; les deux compagnies de transport devaient immédiatement donner une marque concrète de leur confiance dans leur production nationale aéronautique ; les options officieusement prises par la BOAC auprès de la FAA devaient ou être annulées ou bénéficier également aux deux compagnies de transport aérien, Air France et BOAC ; elles ne pourraient, en tout état de cause, être annoncées que postérieurement à la prise de cette position en faveur du *Concorde*.

À l'issue d'un échange de vues assez long, les points suivants étaient acquis :

a) Les deux compagnies exprimeraient leur confiance dans *Concorde* en prenant l'une et l'autre une option ferme pour l'achat, non pas de six, mais de huit appareils, avec dépôt des garanties financières habituelles.

b) Le président de la BOAC[3] et le président d'Air France se rencontreraient très régulièrement afin d'éviter le renouvellement d'incidents de cet ordre.

c) Autorisation serait donnée aux deux compagnies de prendre rang sur la liste d'attente américaine, à condition qu'une formule soit trouvée au cours de la journée, qui ne défavoriserait pas la compagnie française. Les compagnies expliqueraient leur geste par le fait que l'appareil américain sera très différent du nôtre, en rayon d'action, en capacité, comme en prix d'ailleurs, et qu'il serait complémentaire du *Concorde* dans leur flotte.

Au cours de la deuxième séance, certains malentendus ont été levés de part et d'autre, les Anglais (notamment) nous indiquant que certaines rumeurs les avaient portés à croire que nous révisions notre position dans l'accord *Concorde*, et que nous avions aussi pris position auprès des Américains (il semble bien, après explication de part et d'autre, que M. Halaby[4] ait fait état d'une telle démarche, évidemment sans aucun fondement).

Le ministre britannique a surtout insisté sur la nécessité d'agir très rapidement et a manifesté à plusieurs reprises son intention de ne pas perdre, au bénéfice de la Lufthansa, par exemple, des numéros d'ordre obtenus par la BOAC. Il a finalement proposé la rédaction d'un télégramme qui serait adressé à M. Halaby dès le mercredi 29 janvier après que la BOAC ait, de son côté, demandé un délai de grâce pour son option qui échoit le

[1] Joseph Roos.
[2] Général André Puget.
[3] Sir Giles Guthrie.
[4] Najeeb E. Halaby, administrateur de la *FAA*.

jeudi 30. Ce télégramme, mis au point en commun, et dont le ministre voudra bien trouver copie ci-jointe (annexe 1)[1], donne satisfaction à la démarche française à un double titre : d'un côté, il réaffirme la solidarité franco-britannique en matière de supersonique (alors que M. Halaby avait sans aucun doute aperçu l'intérêt qui s'attachait à dissocier les deux pays dans le développement de cette affaire) ; de l'autre, il sauvegarde pour la Compagnie nationale française une situation assez compromise par le geste de sa concurrente britannique. Il a été convenu que la répartition éventuelle des numéros ainsi obtenus serait faite en plein accord par les autorités britannique et française sur proposition conjointe de leurs deux compagnies. Pour le cas où la réponse de M. Halaby ne nous donnerait pas satisfaction, il est entendu que les Britanniques ne prendront aucune décision avant qu'une nouvelle consultation ait lieu avec les Français.

Tant le général Puget que M. Roos se sont déclarés satisfaits du résultat auquel nous sommes arrivés à l'issue de cet entretien et ont pris rendez-vous avec le Président de la BOAC pour élaborer leur déclaration commune d'intention (annexe 2)[2] dans la matinée du mercredi 29.

Il reste bien entendu à soumettre le dossier au Comité n° 8 du FDES[3] dans les meilleurs délais pour donner une forme définitive à l'engagement de la Compagnie nationale.

En conclusion, cette phase difficile dont nous sortons, semble-t-il, sans trop de mal, aura certainement servi de leçon à nos amis britanniques. L'un d'eux a indiqué confidentiellement à M. Vergnaud que ce « pas de clerc » était dû au manque d'expérience et au dynamisme non encore contrôlé du nouveau président de la BOAC et du nouveau Deputy Secretary. Il est vraisemblable qu'il a été l'occasion pour sir Giles Guthrie de manifester spectaculairement son opposition à la politique jusqu'à ce jour imposée à son prédécesseur d'achat systématique de matériel britannique, sans octroi des compensations financières correspondantes. En tout état de cause :

– la décision pour les deux compagnies de passer un contrat pour 8 *Concorde* ;

– et la ré-introduction d'Air France dans une situation d'égalité avec sa concurrente britannique devant le supersonique américain

seront les deux résultats positifs de cette journée délicate.

(Aviation civile, 1946–1986).

[1] Non reproduite.
[2] Non reproduite.
[3] Fonds de développement économique et social.

59

M. PERRUCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 164 à 166. *Saigon, 30 janvier 1964, 12 h. 00.*
Immédiat.

(*Reçu* : 13 h. 48).

Aujourd'hui 11 heures, la radio de Saigon annonçait que le Conseil militaire révolutionnaire mettait fin aux fonctions du Conseil exécutif militaire révolutionnaire constitué le 11 novembre 1963[1], parce qu'il avait révélé « son incapacité devant la situation intérieure et internationale », et que le général Nguyen Khanh était désigné pour assurer les fonctions de président du CMR.

Cette décision aurait été signée par dix-sept généraux, vingt-cinq colonels, huit lieutenants-colonels et un commandant : à première vue, les mêmes que le 2 octobre[2], à l'exception des généraux Minh[3], Kim[4], Don[5], Dinh[6] et Mai Huu Xuan, qui selon certaines informations aurait été transporté par avion à Dalat.

Peu après, la radio vietnamienne diffusait une proclamation du nouveau Président du Conseil militaire dont le Département trouvera le texte sous le numéro suivant[7].

Ce nouveau coup d'État, qui n'amène pas un changement de régime, s'est déclenché dans le calme. On ignore encore qui remplacera M. Nguyen Ngoc Tho à la tête du gouvernement provisoire. Selon une information de presse, le général Van Vy récemment rentré de France, le lieutenant-colonel Van Dong rentré du Cambodge et le lieutenant-colonel Tran Dinh Lan, stigmatisé comme ex-agent secret des Français, auraient été arrêtés.

L'équipe d'officiers pro-français, qui vient d'être écartée du pouvoir, est accusée par les journaux d'avoir eu une attitude « hésitante devant les manœuvres de neutralisation du Sud-Vietnam entreprises par les colonialistes et les communistes ». Les commentaires et l'abondance de la propagande anti-française dans la presse ne laissent pas d'augmenter l'inquiétude chez nos compatriotes du Vietnam.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964).

[1] En fait, ce gouvernement provisoire est en place depuis le 5 novembre 1963. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n° 1086 du 5 novembre 1963, non publié.

[2] En fait, c'est le 2 novembre 1963, au lendemain du renversement du président Diem, que se constitue le Conseil militaire révolutionnaire.

[3] Le général Duong Van Minh, président du Conseil militaire révolutionnaire.

[4] Le général Le Van Kim.

[5] Le général Tran Van Don, ministre de la Défense nationale dans l'ancien gouvernement.

[6] Le général Ton That Dinh, ministre de la Sécurité dans l'ancien gouvernement.

[7] Télégramme n° 167 du 30 janvier, non reproduit.

60

M. René Brouillet, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 20 EU
Réservé.

Rome, 30 janvier 1964.

Entretien privé avec Sa Sainteté le Pape Paul VI

L'occasion la plus récente qui m'avait été offerte de rencontrer le futur Paul VI remontait à juin 1959 à Milan[1]. J'avais eu alors le sentiment d'être en présence d'un homme sensiblement vieilli depuis son départ de la secrétairerie d'État en décembre 1954 et c'était également un visage aux traits creusés qui m'était apparu sur les écrans de télévision lors des cérémonies du couronnement en juin dernier.

Le Pontife, qui vient de m'accueillir dans la Salle du Trône et que j'accompagne ensuite dans sa bibliothèque, me semble au contraire avoir retrouvé la jeunesse du pro-secrétaire d'État d'il y a dix ans. Le visage est plein, reposé, le teint clair. J'admire comme en 1953 l'harmonie des traits, l'ample front paulinien et, sous l'arc des sourcils, les grands yeux scrutateurs, d'un extraordinaire fond bleu, irradiant la lumière.

Sur les écrans toujours, au cours de l'été, Paul VI m'avait semblé, parfois, incertain, hésitant, manifestant une sorte de timidité, de gaucherie dans son office nouveau de Pasteur suprême. Rien de pareil ne subsiste dans le maintien de l'Auguste Pontife tel qu'il vient de se manifester à moi dans la Salle du Trône. Noblesse et majesté de l'attitude, port du visage et gestes pertinemment calculés. Paul VI s'affirme, à tous égards, maître de son personnage, identifié à sa fonction. Émane de lui, dès le premier instant, un rayonnement incomparable de prestige et d'autorité.

Me voici maintenant en face de lui dans l'intimité de sa bibliothèque. Sur un mode simple et direct, Paul VI donne à présent le pas à la spontanéité confiante et à l'amitié. Me remerciant à nouveau des paroles que je viens de prononcer, il me convie une seconde fois à lui en faire tenir le texte « pour ses archives ». En quelques paroles affectueuses, il évoque nos premières rencontres en 1953. Comme je rappelle les fastes de sa consécration épiscopale le 12 décembre 1954 dans la basilique vaticane, et le propos de M. d'Ormesson[2] me disant à l'issue de la cérémonie : « Nous venons d'assister, non pas au sacre d'un évêque, mais au couronnement d'un Pape », il sourit et déclare : « Sur ce point, malheureusement, la prédiction s'est réalisée ».

[1] Le Pape est alors le cardinal archevêque de Milan.

[2] Ambassadeur de France près le Saint-Siège de 1948 à 1956.

Le Souverain pontife s'enquiert de ce qu'a été mon activité par-delà mon départ de Rome. Comme je fais mention de mon passage aux affaires algériennes, il a une parole délicate sur la grande épreuve qu'a constitué pour la France le drame algérien. Surtout, il me loue de « l'honneur et du privilège » d'avoir été parmi les proches collaborateurs du général de Gaulle, « l'un des plus grands hommes d'État depuis bien longtemps », et « d'avoir vécu dans l'intimité de sa pensée et de son action ».

« Il faudra, me dit-il, que nous nous voyons à loisir chaque fois que vous serez en mesure de me documenter ». Il marque son intérêt pour tout ce que je pourrai lui apporter comme éléments d'information sur la politique française et les intentions françaises, tant en considération de la personnalité « éminente » du Président de la République que du rôle tenu « plus que jamais » par notre pays, du « caractère exceptionnel de son rayonnement », de la « valeur exemplaire de ses initiatives ». Il exprime le vœu qu'il me soit loisible de venir lui parler de l'Europe, de l'Afrique et de l'Extrême-Orient.

Le Souverain pontife se montre sur le champ très attentif aux indications que je lui donne sur la ligne suivie par la France au service de l'idée européenne et s'en déclare vivement satisfait. Il renouvelle l'expression de ses sentiments d'admiration pour le réalisme et la clarté de vues du général de Gaulle. Il ajoute que son seul souci est d'éviter le risque qu'une autre nation puisse se substituer à notre pays pour diriger l'entreprise de construction de l'Europe. Car, insiste-t-il, seule la France a qualité pour en prendre la tête. Seule elle a vocation à donner à cette entreprise l'animation et l'impulsion qui conviennent.

Évoquant en quelques mots les problèmes de l'Asie, il déclare : « Dans cette partie du monde également, vous êtes à la veille de prendre des initiatives : je sais dans quel esprit se prépare à le faire votre gouvernement. Nous ne pouvons que souhaiter que les décisions prévues développent les conséquences les plus bénéfiques ».

La conversation prend fin sur la réaffirmation par Paul VI de son affection pour la France et du souhait qu'il forme que cette ambassade continue, pour sa part, de la manière la plus active et la plus fructueuse, à servir de trait d'union entre le gouvernement français et le Siège apostolique.

J'ai revu Paul VI le lendemain matin à l'audience collective accordée par lui à l'ensemble des chefs de mission diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, afin de leur faire part des enseignements rapportés de son voyage en Terre sainte[1]. J'ai observé de nouveau sur le trône pontifical le Pasteur auréolé de majesté et de certitude dans l'exercice de la magistrature suprême. J'ai noté aussi son aisance et son autorité. Ceux de mes collègues avec lesquels je me suis entretenu étaient unanimes à dire la vive impression qu'ils en ont emportée.

(Europe, Saint-Siège, 1961–1965).

[1] Voir ci-dessus *D.D.F.*, 1964-I, au n° 16.

61

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 849 à 855. *Washington, 30 janvier 1964.*
Réservé. Secret.

(*Reçu* : le 31, 1 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme nos 695–704[1].

J'ai déjà indiqué le 24 janvier au Département combien était saisissant le contraste entre la situation intérieure des États-Unis qui, pour le moment, apparaît ne pas devoir causer de préoccupations trop sérieuses au président, qu'il s'agisse du chômage, du budget ou des projets législatifs soumis au Congrès, et les difficultés extérieures qui, de jour en jour, vont en se multipliant pour l'administration au pouvoir. La tendance que j'avais signalée s'accentue.

Rien n'est résolu à Cuba.

À Panama, après vingt jours de crise, on en est au même point. La commission interaméricaine de la paix n'a pas réussi à trouver une formule qui permette aux deux parties de reprendre les relations diplomatiques. La prochaine étape va consister à retourner devant le Conseil de l'Organisation des États américains et, si cette tentative échoue, l'affaire sera sans doute portée aux Nations Unies. En attendant, les Américains semblent décidés à ne pas céder, et l'on parle ici de construire un nouveau canal, ce qui coûterait 500 millions de dollars et prendrait probablement trois ans, mais, une fois encore, sur le territoire de quelqu'un d'autre, ce qui ne semble pas préoccuper.

Au Vietnam, la situation militaire n'est pas bonne. À 48 heures d'intervalle, le secrétaire à la Défense fait des déclarations alarmantes, puis rassurantes. À ces problèmes s'ajoutent des difficultés politiques et un général, dont on dit qu'il a été entièrement formé aux États-Unis, supplante d'autres généraux auxquels pourtant on accordait publiquement confiance il y a quelques jours.

C'est dans ce climat d'incertitudes qu'intervient l'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin. L'administration n'a pas caché que, pour un ensemble de raisons, morales, idéologiques, politiques, militaires, elle désapprouvait cette initiative. Elle cherche à en définir les implications et à limiter ceux des effets qu'elle redoute, mais en hésitant sur les moyens à employer. En tout cas, force est bien à Washington de constater son isolement dans sa désapprobation de l'initiative française,

[1] Dans ce télégramme du 24 janvier 1964, non reproduit, l'ambassade fait déjà part de son analyse de la situation aux États-Unis, alors que commence une année électorale. Elle constate qu'au plan intérieur l'administration démocrate est en position favorable mais qu'elle est placée dans une situation plus délicate au plan international.

ce qui conduit à s'interroger ici avec la plus vive appréhension sur ce qui se passerait sur le plan interne si d'aventure le problème de l'admission de Pékin aux Nations Unies venait à se poser à quelques jours des élections.

Et voici qu'aux préoccupations existantes viennent coup sur coup s'en ajouter plusieurs autres.

En Afrique, les violences s'étendent, au Tanganyika, au Kenya, à Zanzibar, en Somalie, au Rwanda et au Congo. Certes, on ne songe pas à rétablir partout l'ordre soi-même, car on doit reconnaître que l'on n'est pas équipé pour cela, mais toutes ces agitations préoccupent et on craint qu'elles n'attirent les pêcheurs en eau trouble, qu'ils soient russes ou chinois.

La dernière crise en date enfin est celle de Chypre où l'administration se trouve prise entre des considérations contradictoires, le souci d'éviter que la situation dans l'île ne prenne un caractère plus grave et celle de ne pas se laisser engager dans une nouvelle affaire.

En d'autres termes, l'incident de l'avion américain abattu au-dessus du territoire de la DDR par deux appareils soviétiques eût probablement retenu l'attention exclusive. En réalité, le Département d'État s'est employé à minimiser l'affaire, et la presse n'en a pratiquement pas parlé.

De même, le lancement du *Saturne* est un exploit exceptionnel. Non seulement les Américains ont regagné le retard qu'ils craignaient avoir pris sur les Russes lorsque fut lancé le premier *Spoutnik* en octobre 1957, mais ils croient maintenant les avoir dépassés. Là aussi, les journaux ne manifestent qu'un enthousiasme limité.

Pour M. Johnson, les initiatives de Moscou paraissaient moins préoccupantes qu'elles ne l'étaient pour son prédécesseur.

Les préoccupations actuelles tiennent moins à des situations de guerre froide où les répliques à l'action communiste étaient préparées à l'avance et avaient un caractère quasi automatique. Il s'agit aujourd'hui de régler nombre de problèmes dont les réponses n'avaient pas été prévues, de faire preuve d'imagination et d'accepter éventuellement certains risques. On peut se demander dans quelles mesures M. Johnson est préparé à une telle tâche et s'il est disposé à s'engager sur des terrains qu'il connaît mal. Il n'en reste pas moins que les problèmes restent présents et que le public commence à prendre plus clairement conscience de certains d'entre eux.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

62

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 860 à 864.
Réservé.

Washington, 31 janvier 1964.

(*Reçu* : le 1er février, 1 h. 45).

Le directeur d'Europe occidentale du Département d'État a demandé à voir un de mes collaborateurs, le 31 janvier, pour lui donner connaissance de la proposition conjointe des gouvernements britannique et américain, concernant la création d'une force chargée de maintenir la paix à Chypre[1], et pour l'informer des démarches effectuées à ce sujet par les ambassadeurs anglais et américains[2] dans les capitales des pays membres de l'Organisation atlantique.

Il y a plusieurs jours déjà, a indiqué le fonctionnaire américain, le Département d'État avait été approché par l'ambassade britannique. Celle-ci avait expliqué que la situation à Chypre s'aggravait rapidement et qu'à Londres on ne s'estimait plus en mesure de la rétablir avec les seuls moyens anglais[3]. L'idée d'une intervention de l'ONU avait été rejetée, car on ne tenait nullement à donner par ce biais aux Soviétiques un moyen de s'immiscer dans les affaires cypriotes[4], et du reste le temps pressait. C'est dans ces conditions qu'Américains et Anglais avaient élaboré leur proposition de création d'une force chargée du maintien de la paix à Chypre, à laquelle participeraient, non pas l'Organisation atlantique en tant que telle, mais certains de ses membres à titre individuel et en qualité d'alliés de la Grèce et de la Turquie.

[1] Le texte de la proposition anglo-américaine figure dans le télégramme-circulaire de Paris en date du 31 janvier 1964, non reproduit.

[2] En ce qui concerne la France, une première démarche est effectuée le 28 janvier par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Pierson Dixon, qui remet à M. Couve de Murville un mémorandum l'informant des intentions britanniques sous une forme très générale, une démarche officielle devant être effectuée ultérieurement. Le 31 janvier, sir Pierson Dixon et M. Charles Bohlen, ambassadeur des États-Unis, remettent à M. Lucet une note, destinée à l'information du gouvernement français, exposant en détail le plan anglo-américain. L'accord de la France ne serait formellement demandé qu'une fois celui des Turcs, des Grecs et des Chypriotes obtenu. Le 1er février, les deux ambassadeurs effectuent une nouvelle démarche auprès du Directeur politique, demandant l'accord de principe du gouvernement français à une participation à la force de police envisagée. La réponse française, négative, est donnée le 3 février.

[3] Les extrémistes chypriotes grecs se sont battus contre les Anglais ; une force de police purement britannique ne présenterait plus, dans les conditions actuelles, un pouvoir de dissuasion suffisant pour faire respecter l'ordre. Il faut étendre la force de police à Chypre à d'autres pays, lui donner une base internationale. Par ailleurs, les bases militaires britanniques ne présentent plus tellement d'intérêt. Chypre est pour le gouvernement anglais un fardeau qu'il souhaite transférer à d'autres.

[4] Mgr Makarios serait amené à s'appuyer sur le camp communiste. Il serait difficile d'en écarter les contingents des pays de l'Est qui favoriseraient l'action des communistes grecs de l'île, représentant 40 % de la communauté grecque. D'où des réactions imprévisibles du gouvernement turc.

Sans doute, l'initiative en l'occurrence venait-elle des Anglais, mais on n'en attachait pas moins à Washington une grande importance à tout ce qui pourrait contribuer à prévenir des hostilités entre la Grèce et la Turquie et à faciliter une solution politique. L'envoi éventuel de forces américaines à Chypre n'aurait qu'un caractère provisoire. Au reste, il n'aurait lieu que si certaines conditions étaient remplies, à savoir l'obtention de l'accord des gouvernements grec et turc, et l'acceptation des deux communautés cypriotes.

Sur ce que serait la participation américaine, le fonctionnaire américain s'est borné à indiquer qu'aucune décision n'était encore arrêtée. Il s'agissait d'arriver à un total qui ne soit pas inférieur à 10 0000 hommes. L'importance de la contribution des États-Unis dépendrait de celle des autres contributions. En tout cas, la force envisagée serait soumise à un strict contrôle qui serait exercé, sur le plan politique, par un comité d'ambassadeurs des pays participants et qui se réunirait à Londres, et sur le plan militaire, par un comité où seraient représentés également tous les pays participants, et qui siégerait aussi à Londres.

Chaque pays, a continué le fonctionnaire américain, aurait à régler lui-même ses problèmes de logistique. Toutefois, s'il ne disposait pas des moyens de transport aériens appropriés, le gouvernement américain serait disposé à lui venir en aide sur ce point.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

63

M. Renaud Sivan, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 36[1]. *Téhéran, 31 janvier 1964.*

En clair, par courrier. Réservé.

(*Reçu* : 4 février 1964, 11 h. 48).

Je me réfère à mon télégramme n°s 50–54[2].

M. Alikhani, ministre de l'Économie, que j'ai vu hier, m'a dit, à titre personnel, qu'il trouvait que la reconnaissance de Pékin par la France venait en son temps et constituait un geste audacieux, mais nécessaire :

[1] Ce télégramme porte en marge la mention manuscrite : *intéressant.*

[2] Ce télégramme en provenance de Téhéran, en date du 29 janvier 1964, non reproduit, souligne que les milieux officiels iraniens se gardent de tout commentaire à propos de la reconnaissance de la Chine communiste. L'Ambassadeur de France pense que les autorités iraniennes observent une grande réserve pour laisser deviner une réaction peu favorable à la demande de l'ambassade de la République de Chine de publier dans la presse la déclaration des autorités de Formose du 25 janvier, protestant contre la reconnaissance par la France de la République populaire de Chine.

on ne pouvait continuer à ignorer un pays de 700 millions d'habitants. Un familier de la Cour, le sénateur Achtiani qui rentre d'un voyage aux Indes, au Siam et à Hong-Kong où il accompagnait SAI la princesse Achraf, sœur jumelle du Shah, m'a tenu aujourd'hui le même langage, sans entrer toutefois dans les mêmes détails que le ministre de l'Économie.

M. Alikhani, qui a fait à titre privé un court séjour à Pékin il y a quatre ans (avec la permission du Shah a-t-il souligné), m'a indiqué qu'il avait eu, dès ce moment-là, l'impression très nette que les choses n'allaient pas avec les Russes, que ceux-ci, notamment, ne donnaient pas l'assistance qu'ils promettaient et sur laquelle les dirigeants chinois se croyaient en droit de compter et que l'on pouvait déjà apercevoir des fissures entre les deux partenaires, fissures qu'il était dans l'intérêt de l'Occident d'élargir.

C'est sur ce plan d'abord que la décision qui vient d'être prise à Paris lui paraît très opportune.

M. Alikhani a cité aussi, comme facteurs de divergence avec les Russes, l'impatience des Chinois de récupérer la Mongolie extérieure[1] et d'autres territoires autrefois chinois et maintenant soviétiques. Il avait d'ailleurs eu l'impression que la Chine de Pékin était avant tout « nationaliste » et animée de sentiments « pan-chinois », auxquels le communisme, dans le domaine de la politique extérieure, servait de véhicule et fournissait un moyen d'action supplémentaire. À ce sujet, il lui paraît très probable qu'elle soit derrière le coup d'État de Zanzibar et les désordres d'Afrique orientale[2].

Quant au véritable état d'esprit des dirigeants de Pékin qu'il a abordés, ils en seraient restés d'après le ministre, à la « guerre de l'Opium et au traité de Nankin »[3], ressentiraient très profondément l'emprise des États-Unis et des puissances européennes comme de la Russie, au 19e siècle, et demeureraient sur le plan national hypersensibilisés, la quarantaine dans laquelle ils sont tenus leur étant insupportable… Il reproche aux Anglo-Saxons – c'est-à-dire aux Américains, a-t-il précisé – de n'avoir pas compris ce complexe. C'est pourquoi Pékin n'en devrait, d'après lui, qu'apprécier davantage l'initiative du général de Gaulle, qui signifiait la fin d'un blocus, ouvrait la voie à des possibilités nouvelles et marquait la volonté d'envisager certains problèmes sous un autre aspect que celui de la « moralité » du régime de Mao Tsé-toung.

[1] *C'est essentiel* indique en marge une note manuscrite.

[2] Le 18 janvier 1964, à Zanzibar, la République est proclamée après le coup d'État du 12 janvier renversant le sultan Seyid Jamshid ; un gouvernement panafricain et progressiste est constitué. En outre, des mutineries ont éclaté au Tanganyika et au Kenya ; les troupes britanniques interviennent le 24 janvier ; elles sont relevées par un contingent africain après la conférence de l'OUA, qui se tient du 12 au 14 juin.

[3] La guerre de l'opium recouvre les opérations menées contre les côtes chinoises par la Marine britannique, en 1841 et 1842, pour forcer la Chine à s'ouvrir aux importations d'opium depuis l'Inde, auxquelles Pékin s'oppose afin d'éviter les sorties d'argent. La victoire britannique est consacrée par le traité de Nankin, qui cède Hong Kong au Royaume-Uni, et ouvre cinq ports chinois au commerce anglais.

Ce qui paraissait maintenant préoccuper mon interlocuteur était surtout de voir qui suivrait l'exemple de la France et, en particulier, la décision que prendraient les États francophones d'Afrique. C'est peut-être là, d'ailleurs, un des éléments susceptibles de déterminer ici des réactions plus officielles à la décision qui vient d'être prise à Paris : l'absence du Souverain ne peut d'ailleurs, pour le moment, qu'engager les membres du gouvernement impérial à la prudence.

On se souviendra que M. Alikhani, qui a fait ses études en France, dont la femme est française et qui est un esprit particulièrement ouvert et délié, est venu à Paris, au début de décembre dernier, avec le directeur du Plan, M. Asfi, pour y négocier un accord financier. Il a passé trois semaines en Chine, il y a quatre ans, alors qu'il appartenait au Conseil d'administration de la Compagne nationale iranienne des Pétroles.

(Afrique-Levant, Iran, relations avec la France, IN 6 10, 1964).

64

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de la France, à Abidjan, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Fort Lamy, Libreville, Lomé, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Tananarive, Yaoundé.

T. n[os]155 à 168 ; 73 à 86 ; 83 à 96 ;
126 à 139 ; 115 à 128 ; 62 à 75 ; 55 à 68 ;
71 à 84 ; 121 à 134 ; 74 à 87 ;
106 à 119 ; 76 à 99 ; 83 à 96[1]. *Paris, 31 janvier 1964*[2].

Je me réfère au télégramme du 28 janvier expédié sous le timbre de la Direction des Affaires africaines et malgaches[3] au sujet de la conférence mondiale pour le Commerce et le Développement.

Résumé des positions françaises sur les principales questions figurant à l'ordre du jour de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement[4].

[1] Ce télégramme est communiqué à Bruxelles-Delfra (n°s 343–356), et au secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches.

[2] Ce télégramme est expédié le 1er février à 10 h. 29.

[3] Télégramme n°s 143–146 (Abidjan), 66–69 (Bangui), 75–78 (Brazzaville), 118–121 (Cotonou), 104–107 (Dakar), 55–58 (Fort-Lamy), 51–54 (Libreville), 60–63 (Lomé), 113–116 (Niamey), 68–71 (Nouakchott), 98–101 (Ouagadougou), 64–67 Tananarive, 75–78 (Yaoundé).

[4] Sur cette conférence, voir ci-après aux n°s 182, 185 et 211.

I. *Commerce des produits primaires*

Dans ce domaine les positions françaises développent celles exposées par nos représentants à la réunion ministérielle du GATT de mai 1963. Elles s'opposent donc à l'approche purement libre-échangiste préconisée notamment par la Grande-Bretagne et incorporée dans le « programme d'action du GATT ». Ce programme met en effet l'accent presqu'uniquement sur l'augmentation des quantités exportées par les pays en voie de développement, en négligeant le problème des prix auxquels ces quantités sont vendues. De plus, cette augmentation des quantités serait attendus d'une élimination des « obstacles » au commerce (et notamment des tarifs douaniers).

Les conceptions françaises en ces matières mettent en doute la valeur des seuls mécanismes du marché et la libre compétition quand il s'agit d'augmenter les recettes que les pays peu développés tirent de leurs exportations de produits primaires. Elles font ressortir que ces prix ne peuvent atteindre ou se maintenir à un niveau raisonnablement rémunérateur pour les pays producteurs si l'on ne corrige pas les tendances spontanées des échanges internationaux par une organisation délibérée de ceux-ci.

Le principe d'une telle organisation étant admis, diverses méthodes sont concevables pour y parvenir, en particulier pour les produits tropicaux intéressants les États de l'OAMCE[1]. La technique des accords par produits peut être utilisée, mais encore convient-il que ces accords, pour être efficaces, comportent une gamme de prix à l'intérieur de laquelle ils s'efforcent de maintenir les cours internationaux. Les pays membres de l'accord international sur le café savent que c'est une position constamment présentée par la France au sein des organes de cet accord, mais jusqu'ici sans succès.

On peut également concevoir qu'un niveau de prix raisonnablement rémunérateur serait garanti aux pays producteurs par un mécanisme de taxe ou de prélèvement variable à l'importation dans les pays industrialisés consommateurs. Ces derniers s'étant engagés à faire respecter un prix déterminé, frapperaient les importations du produit considéré d'une taxe variable ou prélèvement variable dont le montant amènerait le prix international au niveau du prix garanti. Le produit du prélèvement ainsi opéré serait ristourné aux pays sous développés soit directement et proportionnellement à leurs exportations soit par l'intermédiaire d'un Fonds international. Il serait essentiel, en tous les cas, que le bénéfice de ce système n'aille pas directement aux producteurs eux-mêmes, sous peine de créer une incitation évidente à la surproduction, mais aux gouvernements des pays producteurs afin qu'ils emploient ces fonds à des tâches de développement général et évitant toute surproduction.

[1] Organisation africaine et malgache de Coopération économique.

II. *Commerce des produits manufacturés*

Dans ce domaine comme dans celui du commerce des produits primaires, l'approche française est différente de celle contenue dans le « programme d'action » et qui consiste essentiellement dans l'élimination ou la réduction des droits de douane et des restrictions quantitatives.

De notre point de vue, une simple libération des échanges bénéficierait surtout, non pas aux plus pauvres des pays moins développés, mais aux pays industrialisés eux-mêmes, à des pays comme le Japon ou encore à Hong Kong, ou enfin aux mieux équipés des pays sous-développés.

D'autre part, une pure et simple libération pourrait se révéler parfois politiquement difficile à réaliser comme l'ont reconnu les pays membres de l'accord international sur les textiles de coton qui prévoit, dans le cadre d'un contingentement admis par les exportateurs, une extension progressive des quantités importées par les pays industrialisés.

Par ailleurs, et dans certains cas, les jeunes industriels des pays moins développés ne peuvent prospérer dans le cadre de la libre concurrence et ont besoin de bénéficier de « discriminations positives » ou de préférences.

Selon quelques pays tels que l'Inde, le Brésil ou la RAU, ces préférences doivent être accordées à tous les pays moins développés sans discrimination, les pays industrialisés seuls étant exclus du bénéfice de ces préférences.

Mais d'autres suggestions ont été faites, notamment par le ministre belge du Commerce[1] lors de la conférence ministérielle du GATT. Selon ces suggestions, les préférences doivent être octroyées sur une base sélective, c'est-à-dire qu'elles ne devraient porter que sur certains produits émanant de certains pays. Revêtant la forme de contingents tarifaires préférentiels, elles seraient en outre dégressives et temporaires. De la sorte, elles bénéficieraient à ceux qui en ont le plus besoin et non aux mieux équipés parmi les pays en voie de développement.

Pour cette raison nous avons, en ce qui nous concerne, indiqué à plusieurs reprises que nous portions un grand intérêt à ces dernières suggestions.

III. *Groupements économiques régionaux*

Dans le cadre de l'examen de ce point, les membres de la conférence seront appelés à discuter, d'une part, des questions qui se rapportent aux groupements économiques régionaux entre pays industrialisés et plus spécialement de la Communauté économique européenne ; et, d'autre part, de celles qui ont trait à la coopération régionale entre pays moins développés.

[1] Maurice Brasseur.

Dans le premier cas, ce sera pour un certain nombre de pays l'occasion de reprendre le procès intenté à la CEE du fait de certains de ses aspects, tels que la politique agricole commune, mais aussi du fait de l'Association.

Les éléments de ce dossier et en particulier les arguments qu'il convient de faire valoir en réponse aux critiques relatives à l'Association sont connus. Ils concernent notamment la légitimité de la zone de libre échange constituée entre la CEE et les EAMA[1], le développement constant des échanges entre les Six et les pays tiers, l'effort réalisé dans le cadre de la nouvelle convention pour tenir compte sur le plan tarifaire des intérêts des pays tiers. Sur le point précis de la discrimination, nous maintenons qu'elle constitue surtout le signe distinctif d'une solidarité et ne saurait être considérée comme un obstacle aux échanges.

Quant à la coopération régionale entre pays moins développés, nous estimons qu'il convient de l'encourager. Nous nous sommes montrés favorables dans le passé à la création de l'ALALC[2] et avons encouragé les efforts de coopération régionale dans la région de l'Asie du Sud-Est. Notre position est évidemment la même quand il s'agit de l'Afrique.

Nous considérons par ailleurs que l'association des EAMA à la CEE constitue une contribution positive à la suppression des barrières entre espaces économiques nationaux de dimensions trop restreintes et ne saurait être regardée, comme certains affectent de le faire, comme un obstacle à des regroupements purement africains.

IV. *Les organes du commerce international.*
Dispositions institutionnelles

La conférence sera appelée à examiner dans quelle mesure les organes actuels de commerce international sont adaptés aux besoins.

Certains pays peuvent être tentés de demander la création d'une organisation mondiale du commerce, en tant qu'institution spécialisée de l'ONU. Il faut toutefois tenir compte des difficultés d'une ratification américaine, et par ailleurs la France, en ce qui la concerne, n'est pas favorable à ce projet qui a été lancé par les Soviétiques dans le dessein principal de faire pièce au GATT et qui aboutirait à monter un mécanisme très lourd sans aucune garantie d'efficacité.

D'autres formules sont concevables pour satisfaire les aspirations de ceux qui souhaitent disposer à la fois d'une tribune plus large que celle du GATT pour exposer leurs problèmes, et d'organes permanents pour l'étude de ces questions et la préparation des conférences.

En ce qui nous concerne, nous pensons que le nouveau dispositif, qui ne doit être ni trop lourd ni trop coûteux, pourrait comporter une grande conférence commerciale selon une périodicité à déterminer (deux ou trois

[1] États africains et malgache associés.
[2] Association latino-américaine de libre commerce.

ans par exemple) ainsi qu'un secrétariat, inclus dans celui des Nations Unies, et un Comité permanent.

S'agissant du GATT nous sommes d'avis qu'il constitue un outil de travail qui a fait ses preuves dans les matières de sa compétence (négociations tarifaires, contrôle de l'application des règles de l'accord, etc.). Il doit donc poursuivre ses activités sous une forme tenant éventuellement compte des recommandations de la Conférence.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

65

M. DE PAMPELONNE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À OTTAWA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 93 à 97[1]. *Ottawa, 1er février 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 50).

La mission Baudouy-Toutain[2] a terminé son périple canadien par une dernière journée passée hier à Ottawa. Après avoir repris quelques contacts dans les services de l'immigration, ils ont déjeuné à l'ambassade où j'avais invité le sous-ministre de l'Immigration[3], le sous-ministre adjoint de l'Agriculture et tous les fonctionnaires de ces deux administrations et du département des Affaires extérieures (environ une quinzaine) qu'ils avaient rencontrés au cours de leur premier passage dans la capitale fédérale, du 13 au 15 janvier.

MM. Baudouy et Toutain seront sans doute déjà arrivés à Paris lorsque le Département recevra ce télégramme et ils sont plus à même que je ne puis l'être pour rendre compte à leurs ministères respectifs des résultats de leur mission.

Je me bornerai à dire que leur tournée canadienne a été un très réel succès. L'un et l'autre par leur sens de la diplomatie et la parfaite connaissance de la question qu'ils exposaient ont produit la meilleure impression sur leurs interlocuteurs canadiens qui leur ont réservé l'accueil le plus cordial et le plus compréhensif.

[1] Ce télégramme est communiqué au ministère des Rapatriés.

[2] M. Robert Baudouy, conseiller des Affaires étrangères ; M. Jacques Toutain, inspecteur des Finances, conseiller technique au Cabinet de M. François Missoffe, Ministre des Rapatriés. Cette mission arrive à Ottawa le 12 janvier. Sur son programme, voir le télégramme de Paris à Ottawa nos 9–11 du 10 janvier, non reproduit.

[3] M. Hooton, chef adjoint de la division d'Europe, chargé de la question de l'immigration d'agriculteurs français rapatriés d'Afrique du Nord.

J'ajouterai, en outre, les quelques points suivants :

1) Toutes les provinces, y compris la très *british* Colombie britannique, ont marqué de l'intérêt pour cette immigration d'agriculteurs français d'Afrique du Nord. Après le passage de nos « missionnaires », les journalistes et la radio de chaque province annonçaient que c'était dans leur région que nos compatriotes auraient le plus intérêt à venir s'installer.

En fait, c'est naturellement dans la province de Québec. Dans certaines parties de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Nouveau Brunswick où se trouvent des éléments canadiens de langue française, que nos agriculteurs trouveront les meilleures conditions d'établissement, tant du point de vue des cultures qui leur sont familières, que de l'emploi de la langue française et de l'existence d'écoles où l'enseignement se fait en français, ou tout au moins dans les deux langues du pays.

2) En ce qui concerne la possibilité pour la *Farm Credit Corporation* de porter de 75 à 85 ou 90 % le plafond des prêts hypothécaires, la différence entre le premier et le second pourcentage faisant l'objet d'une garantie du gouvernement français (mon télégramme nos 1667–70 du 14 novembre 1963)[1], M. Owen, président de la FCC m'a indiqué que, sans être impossible, cette mesure nécessiterait une modification dans la législation actuelle en la matière, devrait faire l'objet de discussions avec le ministère des Finances et, de toutes façons, devrait faire l'objet d'une note officielle des autorités françaises au ministère de l'Agriculture canadien. M. Baudouy, à qui j'ai parlé hier de cette question, pense – et je partage cette opinion – que ce serait psychologiquement difficile de solliciter cette faveur au bénéfice des seuls immigrants français. D'autre part, les conditions de crédit faites par les organismes provinciaux, surtout dans la province de Québec, paraissent suffisantes pour compléter le prêt de 75 % qui serait consenti par la *Farm Credit Corporation*.

Dans l'ensemble, MM. Baudouy et Toutain étaient très satisfaits de leur voyage d'information. Outre la cordialité de l'accueil reçu de la part des autorités du pays, ils ont tenu à souligner auprès de moi l'aide particulièrement utile et la coopération efficace qu'ils ont trouvées, tout au long de leur tournée, auprès de nos représentants consulaires dans les provinces canadiennes[2].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Ce télégramme, non reproduit, rapporte une conversation entre l'ambassadeur de France à Ottawa, M. Raymond Bousquet, et M. Lechartier, vice-président du Crédit foncier franco-canadien, au sujet de l'enquête menée dans toutes les provinces du Canada sur l'établissement éventuel d'agriculteurs français et la demande d'une mission officielle française, pour examiner les problèmes de financement et d'installation matérielle et géographique.

[2] À compléter par le télégramme d'Ottawa nos 379–383 du 26 mars, non retenu, portant sur la valeur des fermes éventuellement à vendre et le montant des crédits.

66

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 993 à 1003.
Réservé. Secret.

Bonn, 2 février 1964.

(*Reçu* : 13 h. 00).

J'ai rendu visite avant-hier, sur sa demande, à M. Adenauer. L'ancien chancelier, aussi vert et aussi libre dans ses propos que jamais, a tenu la conversation pendant une heure avec un rare bonheur d'expression et de façon fort instructive : car cet homme, si supérieur à l'immense majorité de ses compatriotes, leur ressemble en son goût de laver en présence d'étrangers le linge sale de la politique allemande. En m'interrogeant sur les motifs de cette convocation, je m'étais demandé s'il ne voulait pas se livrer à une petite partie de médisance aux dépens de M. Schröder[1] : c'est en effet ce qui se produisit.

« Je tiens à ce que vous fassiez savoir au général de Gaulle de ma part », m'a-t-il dit, « que le parti chrétien-démocrate présidé par moi et son groupe parlementaire désapprouvent dans leur très large majorité, les méthodes et le comportement du ministre des Affaires étrangères, tout spécialement en ce qui concerne l'application du traité franco-allemand. La commission centrale du parti s'est réunie samedi dernier. M. Schröder n'a jugé bon ni de venir, ni de s'excuser, ce qui a été sévèrement jugé. Pour moi et pour mes amis, l'accord du 22 janvier reste la base de notre politique extérieure. Il ne faut pas que le président de la République en doute. M. Schröder, sauf imprévu, ne saurait être remplacé à la tête de l'*Auswärtiges Amt* avant les élections[2]. Mais croyez-moi, nous le surveillerons de près d'ici là, et ferons en sorte qu'il ne puisse nuire. D'ailleurs, la presse qu'il a tant caressée, s'en prend ouvertement à lui maintenant ». Ce disant, M. Adenauer tapotait avec un plaisir manifeste le *Rheinische Merkur*, seul papier qui se trouvât sur sa table et dont la première page s'orne d'un retentissant éditorial de M. Wenger, « un ministre des Affaires étrangères isolé »[3], dont il est notoire que l'ancien chancelier l'a lui-même inspiré.

[1] M. Gerhard Schröder, né le 11 septembre 1910, inscrit à la CDU dès 1945, élu au Bundestag en 1949, ministre des Affaires étrangères en 1961. La biographie de M. Schröder et l'analyse de son caractère et capacités sont présentées dans la dépêche de Bad Godesberg n° 01617 du 9 novembre 1961, non reproduite. Pour une appréciation générale du gouvernement de M. Erhard, se reporter à la note du 4 février 1964, non reproduite, émanant de la sous-direction d'Europe centrale au Département.

[2] Les élections législatives auront lieu le 19 septembre 1965.

[3] Allusion au débat du Bundestag sur la politique étrangère. Se reporter au télégramme de Bonn nos 973–982 du 1er février, non reproduit.

« M. Schröder », poursuit mon interlocuteur, « est un personnage bien singulier. Il n'entend rien aux hommes. Il ne jure que par son actuel ambassadeur à Moscou, M. Groepper[1], dont le prédécesseur me disait hier encore qu'il ne compte pour rien auprès de M. Khrouchtchev ». (Outre la bienveillance ordinaire envers les successeurs, dont témoigne l'affirmation de M. Kroll[2], j'ai retrouvé dans le propos de M. Adenauer la marque de l'influence qu'a toujours exercée sur lui l'ancien représentant de la RFA en URSS). « De même, c'est lui qui a voulu envoyer à Washington M. Grewe[3], aussi peu fait pour le poste que possible, et qui s'y est si bien pris que M. Kennedy ne voulait plus le recevoir ». (Il eut été malséant de rappeler à l'ancien chancelier qu'il dirigeait le gouvernement quand furent nommés ces deux ambassadeurs). « On assure que M. Schröder veut être un jour chef du gouvernement avec l'appui de l'opposition socialiste. C'est un faux calcul de sa part. Il est à la fois trop hautain et trop vain pour être réellement intelligent. Et qu'on ne croit pas qu'il suive sa pente ou obéisse à des inclinations naturelles ; il raisonne, mais il raisonne à faux. En fin de compte, c'est beaucoup moins sur l'Angleterre, d'ailleurs, qu'il a les yeux braqués que sur les États-Unis : il veut être l'ami du plus fort, et c'est là qu'il faut chercher le motif essentiel de sa conduite. »

Comme M. Adenauer avait fait allusion aux élections de 1965, je lui ai demandé comment il en jugeait les perspectives. « À l'heure actuelle », m'a-t-il répondu, « elles sont tout à fait satisfaisantes. Les socialistes, loin de gagner du terrain, en reperdent. M. Willy Brandt ne représente pas un atout pour eux car c'est un homme singulièrement peu doué (*Reichlich Unbegest*). M. Wehner[4] ne brille pas non plus par des talents exceptionnels. On me dit que le SPD est devenu raisonnable en matière de politique étrangère, mais je n'en crois rien : l'histoire n'offre guère d'exemples de telles conversions, et c'est une fois seulement, dans la Bible, que l'on a vu un Saül devenir un Paul. M. Kennedy rêvait d'un Willy Brandt chancelier : cela donne la mesure de son jugement politique. À ce propos, j'ouvre une parenthèse », ajouta mon interlocuteur d'un air ravi. « J'ai reçu il y a quelques jours la visite d'un homme politique étranger, actuellement ministre dans son pays. Il m'a déclaré qu'à son sentiment l'exercice 1963 se soldait par deux événements particulièrement heureux : la mort de Jean XXIII[5] et l'assassinat du président Kennedy[6]. (On sait que M. Adenauer les tenait tous les deux pour également funestes). Mais revenons aux élections : il nous faut conquérir la majorité absolue, car c'est ainsi seulement que

[1] Dr Horst Groepper, ancien secrétaire général de l'*Auswärtiges Amt*, puis à dater du 21 octobre 1962, ambassadeur de la RFA à Moscou.

[2] Dr Hans Kroll, ancien ambassadeur de la RFA à Moscou, depuis le 18 septembre 1962 conseiller du gouvernement fédéral pour les Affaires soviétiques.

[3] Dr Wilhelm G. Grewe, ancien ambassadeur de la RFA à Washington, puis à dater de septembre 1962 ambassadeur de la RFA auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

[4] Herbert Wehner, membre du SPD (Parti socialiste allemand).

[5] Le 3 juin 1963.

[6] Le 22 novembre 1963.

nous pourrons mâter le FDP[1], qui se montre insupportable et qui sait qu'en ce moment, nous ne pourrions gouverner sans lui. Encore une fois, tout se présente bien, pour l'instant. Mais vous savez qu'en matière électorale, tout peut changer en un clin d'œil sous l'influence d'événements inattendus ».

L'ancien chancelier se recueillit alors un instant et reprit : « Il y a un second point que je vous demande de signaler au général de Gaulle. La situation au sein de l'OTAN m'inquiète vivement. Je ne trouve pas sain que le dernier Conseil atlantique ait pu achever ses travaux avant l'heure prévue : cela ne prouve qu'une chose, c'est que l'on est passé à côté des questions essentielles. D'autre part, l'alliance expire en 1969. À ce moment-là, M. Lyndon Johnson, s'il est élu cette année, ne sera déjà plus au pouvoir. Votre président de la République, en revanche, selon toute vraisemblance, s'y trouvera encore. Son influence sur les décisions qu'il faudra prendre alors peut être prépondérante. Je suis sûr qu'il réfléchit à ces problèmes et je m'en réjouis pour nous tous, car il voit loin. Dites-lui de ma part qu'il faut éviter que l'OTAN ne devienne tout à fait stérile, comme elle menace de le faire. Pour la défense de l'Europe et du monde libre, il y a là quelque chose d'essentiel. » Et sur ces derniers mots, le ferme vieillard, qui est bien décidé à conduire son parti à la victoire l'an prochain, me congédia.

(Europe, RFA, 1961–1970, Eu 6-24-1/3, 1964).

67

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2917 à 2920[2]. *Paris, le 2 février 1964, 13 h. 35.*

Réservé. Très secret.

Pour l'ambassadeur seul.

Je réponds à votre télégramme nos 894–95[3].

Nous n'avons jamais fait de proposition d'ensemble pour une solution des problèmes des trois pays d'Indochine. Chaque cas doit être examiné individuellement, comme cela a déjà été fait pour le Laos et le Cambodge.

Le cas du Vietnam est très particulier, car le pays est divisé et il n'existe au Sud aucun gouvernement véritable, ni en fait aucune autre autorité

[1] FDP : Parti libéral allemand.

[2] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale.

[3] Télégramme du 1er février, non reproduit, où l'ambassadeur Alphand demande si l'idée de neutralisation avancée par le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 31 janvier s'applique à l'ensemble de l'ex-Indochine, à l'ensemble du Vietnam ou au seul Sud-Vietnam.

que celle des Vietcongs et des États-Unis. La solution est bien entendu en théorie l'unification, la neutralité et l'indépendance. Elle ne serait pas actuellement acceptée à Hanoï, et en fait elle serait inapplicable à cause de l'absence de toute structure politique dans le Sud. Elle reviendrait d'ailleurs à installer partout les communistes.

Pour le moment, et compte tenu de l'impossibilité amplement démontrée d'une victoire militaire, le mieux serait de neutraliser le Sud, c'est-à-dire de mettre un terme à toutes les interventions, américaines et communistes, avec une garantie internationale, dans l'espoir que peu à peu un régime véritablement vietnamien pourrait se créer à Saigon. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourrait penser à la réunification.

L'alternative est, pour les États-Unis, outre une prise en main de plus en plus accentuée du Sud-Vietnam, une intervention militaire au Nord, dont on aperçoit sans peine les graves implications, mais dont on ne voit pas comment elle pourrait aboutir à un règlement.

La situation présente est tellement détériorée que même la solution que nous préconisons présente peu de chances de succès. Chaque mois qui passe amenuise ces chances et rend plus probable l'emprise communiste sur tout le pays. Nous avons fait une expérience analogue au Laos, où la solution de 1962[1], intervenant quelques années plus tôt, aurait été aisément mise en œuvre.

Tout ce qui précède est pour votre information. Il va de soi que vous n'avez à engager avec les autorités américaines aucune discussion.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

68

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères[2],
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2915 à 1916. *Paris, 1er février 1964, 21 h. 36.*
Réservé.

Les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis ont effectué tard dans la soirée du 1er février une démarche pour demander si le gouvernement français serait d'accord pour participer à l'opération acceptée par les Grecs et les Turcs d'envoi d'une force à Chypre comprenant entre autres des contingents français, italiens et allemands.

[1] Sur la conférence de Genève sur la neutralisation du Laos, voir *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I.

[2] Ce télégramme est rédigé par M. Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

On souhaitait à Londres et à Washington pouvoir faire état de notre accord auprès de Mgr Makarios, qui serait toujours hésitant.

Il a été répondu aux ambassadeurs qu'il n'était point possible pour des raisons matérielles de donner une réponse avant le lundi 3 février[1]. Néanmoins, il était extrêmement peu probable que la réponse du gouvernement français fût favorable. Dans ces conditions, il paraîtrait préférable que la démarche effectuée ne fût pas considérée comme ayant eu un caractère officiel.

On désire à Londres qu'aucune publicité ne soit donnée à cette démarche.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

69

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères[2],
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2976 à 2985 *Paris, 3 février 1964, 10 h. 04.*
Réservé.

Au cours de l'entretien que Mme Golda Meir a eu avec le ministre le 3 février, la question des eaux du Jourdain a été abordée par elle.

Mme Meir a fait valoir que dans plusieurs discours, et en particulier à Port-Saïd, Nasser avait affirmé que la République arabe unie n'était point prête à risquer pour le moment la guerre avec Israël. Mais il avait bien dit « pour le moment ». Or le gouvernement d'Israël ne pouvait que constater avec inquiétude que le président Nasser continuait ses achats d'armes en URSS, s'efforçait de se procurer des missiles, si possible avec têtes non-conventionnelles et ne se faisait point faute d'employer des gaz de combat au Yémen. Le Gouvernement d'Israël était sûr de ce dernier fait. Il ne pouvait exclure l'idée que, malgré quelques précautions de langage, la République arabe unie songeait toujours à une attaque contre Israël, en utilisant les armes les plus terribles. La moitié de la population d'Israël étant concentrée sur la côte entre Haïfa et Rehovet, les dommages causés par quelques fusées pourraient être mortels pour le pays.

De plus, a poursuivi Mme Meir, ce n'était, point par hasard ou par inadvertance qu'en inaugurant la conférence du Caire[3], le président Nasser avait

[1] Ce refus est effectivement confirmé le 3 février 1964. Voir à ce sujet le télégramme de Paris pour Washington, nos 2986–2993, non retenu.

[2] Ce télégramme est rédigé par M. Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[3] La conférence arabe du Caire se tient du 13 au 17 janvier 1964, sur la proposition du Président Nasser afin de débattre sur la question des eaux du Jourdain.

soi-disant oublié pendant quelques minutes la présence des journalistes. Il avait tenu à faire savoir au monde que la République arabe unie avait élaboré des plans pour écraser Israël et n'avait simplement pu les appliquer en raison du mauvais vouloir des autres dirigeants arabes. Il s'agissait d'une manœuvre politique, mais Nasser avait bien tenu à marquer que si la République arabe unie avait été libre de ses mouvements, elle n'aurait pas hésité à passer à l'agression.

De plus, à la conférence du Caire, les États arabes avaient établi des plans peu facilement réalisables, mais qui pourraient être graves pour Israël : le détournement des affluents syriens et libanais du Jourdain. Ceci ne pouvait être pris à la légère. Or en cette affaire, Israël ne pouvait compter sur l'appui de l'URSS. M. Gromyko s'était borné à dire que c'était là une question bien compliquée, mais n'avait d'aucune manière condamné le plan arabe.

Beaucoup d'amis d'Israël avaient tendance à préconiser une discussion par le Conseil de sécurité. Sur le fond des choses, le gouvernement de Tel Aviv ne craignait pas ce débat. Il pourrait prouver en se fondant sur l'avis d'experts suisses particulièrement qualifiés qu'Israël respecte le plan Johnston[1] et que les Jordaniens, les premiers, par leurs travaux sur le Yarmouk avaient commencé à détourner les eaux. Néanmoins, on ne pouvait savoir ce qui se passerait au Conseil de sécurité. Les Russes, les Tchécoslovaques et les Marocains, sans aucun doute, soutiendraient les Arabes, les premiers en utilisant éventuellement le droit de vote. Quant aux autres membres, même amis d'Israël, ils auront plus ou moins tendance, en suivant la routine habituelle, à demander au Secrétaire général de s'occuper de l'affaire et de désigner une commission d'enquête composée d'ingénieurs qui surveillerait la répartition de l'eau. Ceci n'aboutirait qu'à de nouveaux délais. Or Israël ne voulait plus attendre. Ses dirigeants étaient las des débats interminables auxquels ils s'étaient prêtés depuis des années devant les Nations Unies et qui n'avaient servi à rien. Malgré sa bonne volonté, M. Thant lui-même ne pouvait arranger les choses. À la rigueur, a précisé Mme Meir, Israël pourrait conformément au plan Johnston, accepter non point un arbitre désigné par les Nations Unies, mais les conseils d'un hydraulicien désigné à la fois par les deux parties les plus directement intéressées, c'est-à-dire par la Jordanie et par Israël. Les Américains malheureusement, constatait Mme Meir, n'étaient guère partisans de cette solution, seule acceptable pour son pays.

De toute façon, a conclu le ministre des Affaires étrangères d'Israël, les plans actuels ne seront pas retardés. On ne peut qu'espérer que le jour où l'eau coulera vers les canaux israéliens, la Syrie et le Liban ne commenceront pas à détourner les eaux du Banyas et du Hasbani. Sinon, il n'est point possible de prévoir ce que pourra être la réaction de son pays.

[1] Le plan Johnston, qui remonte à 1953, est présenté par M. Eric Johnston, représentant personnel du président Eisenhower. Ce plan vise à l'établissement de la paix au Proche-Orient par le rapprochement économique d'Israël et des pays arabes et l'élévation du niveau de vie. Il est refusé par les pays arabes.

Mme Meir a ensuite demandé au Ministre s'il constatait des signes d'une attitude plus favorable de M. Khrouchtchev dans les questions du Moyen-Orient. La réponse ayant été négative, Mme Meir a souligné que jamais l'antisémitisme n'avait été plus vivant en URSS qu'au cours des récents mois. L'Académie des Sciences d'Ukraine venait de publier un mémoire sur le judaïsme qui était une véritable incitation au pogrom. On pouvait même dire que le régime se libéralisant, le peuple russe, et surtout l'Ukrainien, revenait à sa tendance naturelle de persécuter les Juifs. D'autre part, aucun Israélite de l'URSS n'avait jamais été autorisé à franchir les frontières. Dans ces conditions, Israël continuait à regarder avec beaucoup d'inquiétude du côté de Moscou.

Dans la dernière partie de cet exposé, Mme Meir a rappelé au Ministre la position de son pays vis-à-vis de la Chine. Israël avait reconnu la Chine communiste dès l'origine. Mais aucune mission diplomatique n'avait jamais été échangée entre Pékin et Tel Aviv. Bien au contraire, les Chinois, misant sur les Arabes, témoignaient vis-à-vis d'Israël d'une ignorance et d'une agressivité qui dépassaient toutes limites. Si, comme elle avait bien compris maintenant une représentation de la République populaire de Chine s'installait à Paris, elle serait reconnaissante au Gouvernement français d'expliquer aux Chinois quelles étaient les réalités d'Israël.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

70

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Affaire de Chypre

N.[1] *Paris, 4 février 1964.*

Dès les derniers jours du mois de janvier, la conférence de Londres chargée de trouver une solution au problème de Chypre paraissait moribonde. La tension recommençait alors à monter dangereusement dans l'île de Chypre entre les deux communautés[2]. La presse turque se déchaînait en faveur d'une intervention militaire à Chypre, qui mettrait une fois pour toutes l'archevêque Makarios à la raison, et le gouvernement de M. Inönü donnait l'impression de ne rien faire pour calmer les passions : il manifestait même les signes d'une impatience inquiétante.

[1] Note rédigée par M. Jacques de Folin, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Europe méridionale au Département.

[2] Sur la situation dans l'île, voir le télégramme d'Ankara n°s 124–127 du 31 janvier, non reproduit.

Un échec reconnu de la conférence de Londres risquait donc d'aboutir à des violences à Chypre encore plus graves que celles de décembre[1] (les groupes clandestins s'étant armés et renforcés depuis le début de l'année), et à une intervention militaire turque unilatérale à Chypre sous prétexte de garantir la sécurité des Cypriotes turcs. La conséquence presque inéluctable en aurait été, aussi absurde pût-elle paraître, le déclenchement d'opérations de guerre entre la Grèce et la Turquie.

Pour éviter ces conséquences extrêmes, un certain nombre de solutions pouvaient être envisagées :

1) un renforcement des troupes britanniques à Chypre pour assurer l'ordre, quoi qu'il arrive ;

2) un appel aux Nations Unies pour leur demander l'envoi d'une force de police ;

3) toute autre solution.

La première solution avait l'avantage de la simplicité et semblait la plus facile par beaucoup de côtés. Le gouvernement britannique l'écarta pour plusieurs raisons[2] : tout d'abord, disait-il, les extrémistes cypriotes grecs se sont battus contre les Anglais pendant six ans et sont habitués à tirer sur eux. Une force de police purement britannique ne présenterait plus, dans les conditions actuelles, un pouvoir de dissuasion suffisant pour faire respecter l'ordre. Il faut donc étendre la force de police à Chypre à d'autres pays, lui donner une base internationale pour qu'elle soit en mesure de jouer son rôle dans l'île.

Par ailleurs, disaient également les Britanniques, l'affaire de Chypre n'était plus une affaire anglaise, les bases militaires ne présentaient plus tellement d'intérêt, et le gouvernement britannique avait toujours dit qu'il ne désirait pas avoir plus longtemps le fardeau de Chypre sur les bras et qu'il souhaitait au contraire transférer à d'autres ses responsabilités[3]. Par contre, c'était une affaire qui intéressait les pays de l'OTAN puisque deux des pays de l'OTAN se trouvaient opposés.

Une intervention des Nations Unies dans l'affaire de Chypre serait extrêmement dangereuse pour l'Occident, car Mgr Makarios serait forcément amené à s'appuyer sur le camp communiste : dans la mesure où les Nations Unies accepteraient d'envoyer dans l'île une force de police (et on sait que M. Thant et ses adjoints étaient très réservés à cet égard), il serait difficile sinon impossible d'en écarter les contingents des pays de l'Est qui favoriseraient, par tous les moyens, l'action des communistes grecs de l'île (40 % de la communauté grecque). Alors le gouvernement turc se sentirait provoqué, puisque ce qu'il affirmait depuis longtemps être le principal danger de la politique de Mgr Makarios se trouverait réalisé. Les réactions du gouvernement turc seraient à nouveau imprévisibles.

[1] Au sujet des événements de décembre 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 234, 246, 255, 256, 261, 264.

[2] Voir les télégrammes de Londres n°s 22–25, 35–38 du 3 janvier, non reproduits.

[3] Se reporter au télégramme de Londres n°s 108–109 du 8 janvier, non reproduit.

Enfin, ajoutaient les Anglais, une intervention des Nations Unies serait lente à mettre en mouvement et il y avait urgence à agir. Il fallait donc trouver une autre solution.

Le gouvernement britannique imagina alors l'intervention à Chypre d'une force de police constituée par les pays de l'OTAN qui voudraient y participer. Les contingents de ces pays ne dépendraient pas de l'OTAN mais seraient mis sous commandement britannique. L'ensemble de la force de police recevrait ses directives d'un Comité d'ambassadeurs des nations participantes. Cette force, qui ne devrait pas être inférieure à 10 000 hommes, serait constituée pour trois mois. Pendant ce temps, un médiateur choisi par accord entre les puissances garantes et avec le consentement des deux communautés de l'île serait chargé d'essayer de trouver une solution. Ce médiateur appartiendrait à un pays de l'OTAN autre que les États-Unis, l'Angleterre, la Grèce ou la Turquie.

Trois conditions étaient mises à l'application de ce plan[1] :

1) l'accord de l'archevêque Makarios et du docteur Kütchük ;

2) la renonciation de la Grèce et de la Turquie à leur droit d'intervention unilatéral, en vertu de l'article 4 du traité de garantie pendant le délai de trois mois ;

3) la renonciation des gouvernements grec et turc à toute augmentation de leurs contingents déjà stationnés à Chypre.

Il était entendu que les Nations Unies seraient informées de ce plan, dès qu'il commencerait à être mis à exécution.

Le gouvernement britannique comprit tout de suite qu'il ne pourrait avoir quelque chance de faire accepter ce plan par les pays de l'OTAN comme par les communautés de Chypre que s'il devenait un plan anglo-américain. Les États-Unis, fort réticents au départ, semblent s'y être ralliés à la suite de la visite faite à Londres par M. Robert Kennedy revenant de Malaisie. De fait, les démarches qui ont été faites dans les différentes capitales pour présenter le plan décrit ci-dessus l'ont été par les ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis conjointement.

En ce qui nous concerne, une première démarche fut effectuée le 28 janvier par l'ambassadeur d'Angleterre qui remit à M. Couve de Murville un mémorandum (dont copie ci-jointe) lui faisant part des intentions britanniques sous une forme très générale et lui indiquant qu'une démarche officielle serait effectuée ultérieurement.

Le 31 janvier, sir Pierson Dixon et M. Charles Bohlen remettaient à M. Lucet une note (dont la traduction est donnée par le télégramme du 31 janvier aux divers postes intéressés)[2] exposant en détail le plan

[1] *Note du document* : Sous réserve naturellement de l'accord et de l'appui des gouvernements grec et turc.

[2] Le texte de la proposition anglo-américaine est reproduit dans le télégramme-circulaire de Paris en date du 31 janvier 1964, non retenu.

anglo-américain. Cette communication était destinée, pour le moment, à l'information du gouvernement français. L'accord de celui-ci ne serait formellement demandé qu'une fois celui des Turcs, des Grecs et des Cypriotes obtenu.

Le 1er février, les ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis effectuaient une nouvelle démarche auprès du Directeur politique pour demander l'accord de principe du gouvernement français à une participation à la force de police envisagée. Mgr Makarios n'avait pas encore fait connaître sa position, mais les deux ambassadeurs disaient qu'un accord de notre part le rendrait moins hésitant. Il leur a été répondu que la réponse française leur serait donnée le 3 février[1]. Mais M. Lucet a laissé entendre qu'elle serait probablement négative.

Le dimanche 2 février, l'ambassadeur d'Angleterre intervenait à nouveau de manière pressante auprès de M. Lucet pour obtenir une réponse française favorable.

Le lundi 3 février, il a été confirmé aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis que la France ne pourrait s'associer à l'envoi de troupes des Nations Unies à Chypre, pour le cas où Mgr Makarios en accepterait le principe.

La position française est fondée sur les considérations suivantes :

Nous avons été approchés par les Anglais et les Américains, lesquels n'exercent aucune souveraineté dans l'île, et dont les seconds ne sont même pas partie aux accords de Zurich. La Grèce et la Turquie qui sont directement intéressées n'ont pris aucune initiative semblable. Enfin, le gouvernement cypriote n'a formulé aucune demande de ce genre et se déclare même hostile à l'opération. Dans de telles conditions, l'envoi de troupes françaises chargées d'aider les Britanniques à maintenir un ordre qu'ils disent ne pouvoir faire respecter paraît dénué de toute base juridique sérieuse.

Dans le plan conjoint anglo-américain, les puissances participant à l'opération projetée devraient s'efforcer de trouver une solution dans le cadre des accords de Zurich et de Londres qui constituent, à l'heure actuelle, le statut de Chypre. La France n'est point partie à ces accords et n'a pas été consultée au moment de leur rédaction. On ne voit pas pourquoi elle prendrait aujourd'hui la responsabilité de couvrir des opérations de maintien de l'ordre – car sa participation n'aurait pas d'autre signification – alors qu'elle n'est en rien responsable du statut dont la mise en œuvre a conduit à la situation actuelle.

On dit au surplus que l'affaire serait terminée dans un délai de trois mois. Il est difficile d'apercevoir quels sont les fondements d'une telle perspective.

[1] Le refus de la France est communiqué le 3 février. Se reporter au télégramme-circulaire de Paris du 3 février, non reproduit.

Enfin, on n'aperçoit pas non plus les raisons pour lesquelles l'OTAN est mis en cause, alors que Chypre n'appartient pas à une alliance atlantique, qui est en fait une alliance défensive contre l'Union soviétique.

S'il s'agit d'empêcher la Turquie d'engager des initiatives aventureuses, les États-Unis disposent des moyens de conviction nécessaires.

Actuellement, les gouvernements grec et turc ont accepté le plan anglo-américain. L'acceptation turque est importante, car la renonciation temporaire du gouvernement turc au renforcement de son contingent à Chypre et à son droit d'intervention unilatérale devrait permettre, en cas d'acceptation du plan par Mgr Makarios, de détendre considérablement la situation.

La communauté turque de Chypre, représentée par le docteur Kütchük, a également donné son accord aux suggestions anglo-américaines.

Quant à Mgr Makarios, il semble négocier avec le Haut Commissaire britannique à Chypre quelque modification du plan qui lui permette de « sauver la face ». Les représentants cypriotes grecs à la conférence de Londres, qui déclaraient il y a deux jours le plan « inacceptable » ont reçu des conseils de modération à leur passage à Athènes et semblent être revenus à Nicosie dans un état d'esprit un peu plus calme.

Pour les autres pays de l'OTAN, seul le gouvernement néerlandais aurait donné formellement une réponse positive. D'après l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, les gouvernements allemand et belge seraient sur le point d'accepter le plan anglo-américain[1], et les gouvernements norvégien et danois[2] laissent entendre qu'ils pourraient s'y rallier. Par contre, il n'y aurait aucune indication sur la réponse italienne et la réponse canadienne.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] Au 4 février, la participation des pays membres de l'OTAN donne les résultats suivants : la Belgique fournirait 500 parachutistes, l'Allemagne occidentale, favorable en principe, accorderait une participation financière, et l'Italie procéderait encore à l'examen de la requête.

[2] Sur la position du gouvernement danois, voir le télégramme de Copenhague n° 30 du 3 février, non retenu.

71

NOTE DE LA DIRECTION AFRIQUE-LEVANT

Relations franco-kenyanes

N.[1] *Paris, 5 février 1964.*

L'accession à l'indépendance du Kenya (11 décembre 1963) n'a pas foncièrement influencé les relations de cette ancienne colonie de l'Est africain britannique, avec la France d'une part, avec les États membres de l'UAM[2] d'autre part.

La France s'est trouvée largement associée à la célébration de cet événement. Le message de félicitations du président de la République au Premier ministre Kenyatta, la présence à Nairobi, le 11 décembre, de M. Michel Habib-Deloncle, sous-secrétaire aux Affaires étrangères représentant le gouvernement français accompagné du directeur d'Afrique au Département, ont marqué notre participation.

Une ambassade a été aussitôt ouverte à Nairobi dont le titulaire sera prochainement désigné, les fonctions de chargé d'affaires étant actuellement dévolues à notre ancien consul général, M. Servoise.

De son côté, M. Kenyatta a annoncé l'intention de son gouvernement d'ouvrir des représentations diplomatiques dans six États dont la France, les autres étant la Grande-Bretagne, l'URSS, la Chine, l'Égypte ainsi qu'un poste aux Nations Unies. Le choix de Paris doit être relevé ; on aurait pu penser en effet que Bonn serait préféré en raison notamment des relations commerciales étroites existant entre le Kenya et l'Allemagne fédérale (Bonn est le troisième client du Kenya après la Grande-Bretagne et les États-Unis), et de l'aide financière apportée par la République fédérale. Il n'est donc pas contestable que le choix de la France comme siège de l'une des deux représentations du Kenya en Europe occidentale revêt une signification politique.

Bien que nous ne comptions au Kenya qu'un nombre restreint de ressortissants et que nous n'y possédions pas d'intérêts, notre action tend à s'y développer.

Comme dans les autres pays africains d'expression anglaise ayant accédé à l'indépendance, la connaissance du français s'impose aux dirigeants pour assurer des relations nécessaires et souhaitées avec les États africains francophones. Un conseiller culturel et de coopération technique a été nommé à Nairobi. À côté d'un centre audio-visuel à douze cabines et d'une Alliance française, quatre professeurs français, dont deux licenciés, enseignent actuellement notre langue dans les Universités et collèges du pays.

[1] Cette note est rédigée par M. Louis de Montille, secrétaire des Affaires étrangères.

[2] Union africaine et malgache

Un contingent de 16 bourses de coopération technique sera mis en 1964 à la disposition du Kenya (10 en 1963). Enfin, depuis 18 mois, un expert français élabore à la demande des autorités kenyanes un programme de développement de la petite et moyenne industrie, et il est vraisemblable qu'il sera fait appel à notre aide technique pour en assurer la mise en œuvre.

En matière d'échanges commerciaux, la France vient au dixième rang des clients du Kenya dont le principal est la Grande-Bretagne, celle-ci absorbant encore 25 % des exportations du pays et lui fournissant 45 % de ses importations.

En 1962, la France a importé du Kenya une valeur de 0,5 million de livres sterling (sisal en particulier) et y a exporté 2,6 millions de livres de marchandises manufacturées (notamment des voitures). Les derniers chiffres connus portant sur les 9 premiers mois de 1963 font ressortir, pour les trois pays de l'Est africain ex-britannique, une augmentation de 68,9 % de nos importations et de 36 % de nos exportations.

Notre position est donc largement créditrice.

La tendance des autorités kenyanes consiste malheureusement à remédier à cette situation en restreignant les importations d'origine française plutôt qu'en développant les échanges avec notre pays. On note cependant que les responsables de Nairobi ont demandé l'envoi sur place d'une mission économique française. Il semble que celle-ci, dont le départ a été retardé par les récents troubles survenus en Afrique orientale[1], puisse être appelée à jouer un rôle d'information réciproque utile en cette période encore fluide de la post-indépendance, qui a déjà vu séjourner au Kenya des missions commerciales japonaise, allemande, suédoise, polonaise et américaine.

(Afrique-Levant, Kenya, relations avec la France, KE 6-3, 1964).

[1] À Zanzibar, le 12 janvier, un coup d'État renverse le sultan Seyid Jamshid ; la République est proclamée et un gouvernement panafricain et progressiste est constitué. Au Tanganyika et au Kenya, les troupes britanniques interviennent, le 24 janvier, à la suite de mutineries ; c'est la conférence de l'OUA à Dar es-Salam, réunie du 12 au 14 février, qui annonce la relève des troupes britanniques au Tanganyika par un contingent africain. En outre, la guerre somalo-éthiopienne bat son plein ; c'est encore la conférence de Dar es-Salam qui appelle au cessez-le-feu ; l'Empereur d'Éthiopie donne l'ordre à ses troupes d'arrêter le massacre.

72

M. MAURICE DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 593 à 597[1]. *Moscou, 5 février 1964.*

(*Reçu* : 18 h. 37).

L'interview accordée par M. Khrouchtchev à des journalistes du Tiers-Monde et au cours de laquelle le Premier secrétaire du PCUS avait repris sa proposition visant à la cessation des polémiques sino-soviétiques (cf. télégramme 6368 du 26 octobre 1963)[2] avait été suivie d'un arrêt effectif desdites polémiques du côté de Moscou. Bien que Pékin se soit abstenu de suivre cet exemple, un silence à peu près absolu a été observé ici à l'égard des Chinois pendant plus de deux mois (selon certaines informations, le PCUS aurait de nouveau essayé fin décembre d'obtenir du PCC une interruption de ses attaques « ne fût-ce que pendant un mois »).

Le discours prononcé par M. Khrouchtchev à l'occasion de sa visite à Kalinine en compagnie de Fidel Castro (cf. télégramme nº 295 du 18 janvier)[3] a marqué la fin de cette trêve unilatérale. La mise en vente, au même moment, d'une brochure rédigée au cours de l'été sous la direction de M. Illytchev[4] et éditée mais non diffusée depuis octobre dernier, brochure dans laquelle les dirigeants chinois sont vigoureusement pris à partie, est venue confirmer la reprise des hostilités sur le plan doctrinal. Depuis lors, l'article de la *Pravda* du 30 janvier s'élevant contre l'attitude de la presse chinoise vis-à-vis du message de M. Khrouchtchev du 31 décembre (mon télégramme nº 15)[5] a montré que le différend n'avait rien perdu de sa vigueur sur le plan des rapports entre États.

Les agences de presse occidentales ont annoncé hier la publication d'un nouveau document chinois, aussi violent que volumineux, qui serait une réponse à la brochure récemment diffusée par les Soviétiques. On a des

[1] Communiqué par fil à Londres (nos 2686–2690 et Washington (nos 3239–3243) et par valise accompagnée à Belgrade, Berlin, Berne, Bonn, Bruxelles ambassade, Bucarest, Budapest, Hong-Kong, La Haye, Le Caire, Luxembourg, New Delhi, Prague, Repan, Rome Quirinal, Sofia, Tirana, Tokyo, Varsovie, Vienne.

[2] Ce télégramme du 27 octobre 1963 en provenance de Moscou, non repris, rend compte de déclarations faites le 25 octobre 1963 par le chef du gouvernement de Moscou, lors d'une conférence de presse, à propos de la querelle sino-soviétique. Tout en maintenant son point de vue, il se montre modéré et renouvelle son appel en faveur d'un arrêt des polémiques.

[3] Dans ce télégramme, non reproduit, l'ambassade analyse le discours de Khrouchtchev, qui adopte un ton combatif pour réaffirmer les thèses de l'URSS.

[4] Leonid Fedorovitch Illytchev, né en 1906 à Krasnodar, professeur, membre de l'Académie des sciences de l'URSS, secrétaire du Comité central du PCUS (1961–1965), député du Soviet suprême de l'URSS (1962–1965), président de la commission idéologique du Comité central du PCUS.

[5] Télégramme non reproduit. Il s'agit d'une réplique aux critiques de Pékin contre la proposition de Moscou de conclure un pacte général de renonciation à la force, pour régler les litiges territoriaux.

raisons de croire que ceux-ci, qui avaient laissé sans réponse les derniers « commentaires » de Pékin, ne renonceront pas cette fois à riposter mais auraient au contraire l'intention de le faire de façon vigoureuse.

L'arrêt des polémiques avait été présenté il y a un an par M. Khrouchtchev, dans son intervention au congrès du SED[1], comme la condition préalable d'une éventuelle conférence générale des partis communistes. Faut-il conclure qu'*a contrario* la reprise des polémiques écarte définitivement une telle éventualité ? Si cette dernière paraît aujourd'hui peu probable, c'est surtout semble-t-il parce que les dirigeants chinois ne seraient plus disposés à y participer. Les incitations au fractionnisme lancées de Pékin portent en effet à penser qu'on y considère la rupture du camp socialiste (ou de la communauté socialiste, pour employer le nouveau terme récemment mis en usage ici) comme d'ores et déjà consommée. Cette rupture, M. Khrouchtchev voudra-t-il la faire formellement constater par un aréopage qui, les dissidents s'en étant exclus d'eux-mêmes, pourrait statuer à l'unanimité des présents ? Nombreux sont ici ceux qui croient qu'il y songe. La réalisation d'un tel projet supposerait toutefois que fussent surmontées les réticences d'un certain nombre de partis par ailleurs « orthodoxes » et dont le PCI demeurerait le chef de file. Même s'il a préconisé la réunion prochaine d'une conférence des partis communistes de l'Ouest européen (télégramme n° 515)[2].

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

73

Note de la Direction d'Europe occidentale

Union politique de l'Europe[3]

N. *Paris, 5 février 1964.*

À plusieurs reprises, depuis les dernières consultations politiques à Six en 1962[4], certains de nos partenaires ont évoqué la possibilité d'une « relance politique ». Chaque fois cependant, il est apparu très vite que les intentions étaient incertaines ou les projets soumis à divers préalables. Chaque fois aussi, le gouvernement britannique a fait déclarer qu'il entendait participer dès le début aux conversations politiques qui pourraient être envisagées par les Six.

[1] Parti communiste est-allemand.

[2] Ce télégramme du 30 janvier 1964, non reproduit, signale en particulier que Pékin aurait éprouvé un vif mécontentement concernant l'approbation de la ligne du PCUS par le parti communiste indien.

[3] *Note manuscrite du texte* : Approuvé par le Ministre le 8/2/64.

[4] Sur l'échec du « Plan Fouchet », voir *D.D.F.*, 1962-I.

Au cours des trois derniers mois la question est revenue à l'ordre du jour.

Lors de la visite qu'il a faite au général de Gaulle les 21 et 22 novembre 1963, le chancelier Erhard[1] a soulevé lui-même la question de l'organisation politique de l'Europe. Il a souligné qu'il lui paraissait nécessaire de donner un contre-poids politique à l'organisation qui allait se développant sur le plan économique. Sans faire allusion à des projets bien précis et sans présenter un texte, le Chancelier fédéral a laissé entendre qu'après un supplément de réflexion et d'information, il n'était point impossible que son gouvernement soit appelé à prendre quelque initiative ou à en suggérer à nos partenaires.

Le 9 janvier le chancelier Erhard s'ouvrait de ses intentions devant le Bundestag (texte joint)[2]. Il se proposait d'aborder le sujet d'une « initiative d'ordre politique » avec le gouvernement italien lors de sa visite à Rome les 27 et 28 janvier[3]. Il savait que le Président de la République française « serait prêt a donner suite à une invitation du Chef du gouvernement italien de participer à une rencontre des chefs de gouvernement ». Il espérait qu'il serait « possible de faire un nouveau pas en avant ».

L'accueil fait aux idées du chancelier Erhard ne semble pas cependant avoir été très empressé, ni chez nos partenaires des Six, ni même dans certains cercles allemands.

Les Italiens ne paraissent guère disposés à prendre l'initiative qu'on aurait voulu leur laisser. Ils évoquent le pacte conclu à la veille de la formation de leur gouvernement[4] entre les partis de la coalition pour ne rien faire sans l'Angleterre. Ils redoutent d'autre part de proposer quoi que ce soit qui puisse être, à leurs yeux, de nature à inquiéter les États-Unis. Le communiqué publié à l'issue de la visite de M. Segni à Washington[5] ne mentionne l'unité européenne que comme un moyen permettant de construire un *partnership* atlantique. Enfin, d'après ce que nous savons des conversations de M. Erhard à Rome, les membres du gouvernement italien auraient nettement marqué qu'ils n'entendaient rien faire, en tout état de cause, avant les élections britanniques.

En Belgique, dès le 19 novembre 1963, M. Spaak avait déclaré qu'il fallait faire progresser l'Europe politique, dût-on renoncer provisoirement aux idées d'intégration et de supranationalité qui lui étaient chères. Il apparut bientôt cependant que le ministre des Affaires étrangères n'irait guère au-delà de ces déclarations d'intentions. Le 14 janvier au Conseil de l'Europe à Strasbourg, donc après l'intervention du chancelier Erhard au Bundestag, il expliquait qu'à son avis « rien ne se ferait avant les élections

[1] Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 207.

[2] Non reproduit.

[3] Sur cette visite, voir les télégrammes de Rome Quirinal nos 195–203 du 28 janvier, nos 215–220 et n° 221 du 29 janvier, non reproduits.

[4] Le gouvernement Aldo Moro est formé le 5 décembre 1963.

[5] Les 14 et 15 janvier.

anglaises[1] et qu'aucune décision ne serait prise en Europe avant que les Britanniques n'aient fixé leur position ». Un peu plus tard, quand il fut annoncé que la France établirait des relations diplomatiques avec la Chine[2], M. Spaak en tira comme première conclusion que l'union politique de l'Europe était ainsi rendue encore plus difficile.

Quant à M. Luns[3], non seulement il se montre ouvertement opposé à des consultations politiques à Six, mais se fait le protagoniste d'un renforcement de l'UEO, qui devrait devenir à son avis un organisme de coopération politique rendant superflues les consultations à Six.

Il est douteux que le chancelier Erhard puisse infléchir les positions de la Belgique et des Pays-Bas lorsqu'il se rendra dans les pays du Benelux comme il aurait l'intention de le faire prochainement[4].

La Grande-Bretagne, d'ailleurs, se charge de dissuader constamment nos partenaires. Deux jours après son discours de novembre, M. Spaak reçu la visite de l'ambassadeur de Grande-Bretagne[5], chargé de lui faire de sérieuses remontrances de la part de Londres. Le 5 décembre, devant l'Assemblée de l'UEO, lord Carrington[6] répétait que le Royaume-Uni entendait participer, dès leur début, à toutes conversations sur l'union politique européenne. M. Butler[7] l'a réaffirmé devant les Communes le 3 février ; il l'avait dit à MM. Erhard et Saragat lors de leur visite à Londres[8].

Cet état de choses ne signifie pas cependant que l'échange de propos sur l'union politique va cesser pour un temps. L'idée de l'union politique exerçant un réel attrait sur les opinions, et certains de nos partenaires désirant associer la Grande-Bretagne aussitôt que possible, d'une manière ou d'une autre, à ce que font les Six, nous pouvons nous attendre à voir présenter diverses formules sur lesquelles nous aurons peut-être à prendre position :

– réunion d'une conférence des Six avant ou après les élections britanniques, dont les conclusions pourraient être communiquées au Royaume-Uni dans le cadre de l'UEO. La question serait alors de savoir quel pourrait être l'objectif d'une telle réunion : simple tour d'horizon politique ou reprise des conversations sur les projets d'union ou encore – ce qui pourrait être une idée allemande – discussion de questions particulières intéressant l'avenir des Communautés comme le rôle de l'Assemblée.

– réunion des Six auxquels se joindrait la Grande-Bretagne pour examiner des projets d'union politique. La Grande-Bretagne participerait à

1 Ces élections ont lieu le 15 octobre 1964 et se soldent par une victoire travailliste.
2 Le 27 janvier, sur ce sujet voir ci-dessus n°s 33, 46, 47, 51 et 56.
3 Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas.
4 Le chancelier Erhard se rend à La Haye le 3 mars et à Bruxelles du 23 au 24 avril.
5 Sir Roderick Barclay.
6 Ministre britannique sans portefeuille.
7 Ministre britannique des Affaires étrangères.
8 Respectivement du 15 au 16 janvier et le 23 janvier.

l'élaboration des projets, mais n'y adhérerait que lorsqu'elle serait entrée dans la Communauté économique. Nos partenaires pourraient se prévaloir à cet égard des déclarations de M. Butler aux Communes le 3 février : l'éventuelle participation de la Grande-Bretagne à des conversations sur l'union politique européenne « ne préjugerait pas le résultat qui pourrait s'ensuivre ». Le Secrétaire d'État avait affirmé en même temps que « la question ne se posait en aucune façon pour la Grande-Bretagne de se joindre aux Six sur le plan économique ».

– constitution plus ou moins formelle d'une union politique avec la Grande-Bretagne, étant entendu que celle-ci n'entrerait pas dans la Communauté économique[1].

(Questions internationales européennes, 1961–1965).

74

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 235 à 239. *New York, 5 février 1964.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 6 février, 1 h. 50).

J'ai eu un entretien hier avec M. Yost[2], qui s'interrogeait sur la manière dont les Nations Unies allaient connaître à nouveau l'affaire de Chypre[3]. Selon mon collègue américain, il serait encore possible de faire accepter par Mgr Makarios un accord qui s'inspirerait, dans une certaine mesure, de la proposition anglo-américaine à la condition que le Conseil de sécurité soit convoqué pour donner une sorte de « bénédiction » à l'envoi à Chypre d'une force « occidentale », qui comprendrait des contingents n'appartenant pas seulement à des pays de l'OTAN. Mon interlocuteur a cité la Suède, l'Irlande et l'Australie. Je note à ce propos que mon collègue allemand a envoyé un télégramme à son gouvernement, pour le mettre en garde de façon pressante contre les très graves inconvénients que comporterait, sur le plan des Nations Unies, une participation de l'Allemagne à cette force[4].

[1] Cette phrase est barrée sur l'original.

[2] M. Charles Woodruff Yost, diplomate américain, représentant permanent des États-Unis au Conseil de sécurité des Nations Unies.

[3] Le Conseil de sécurité s'est déjà réuni pour une seule séance le 28 décembre 1963, à 23 h 15, à la demande du délégué chypriote, sans adopter de résolution. Voir le télégramme de New York n° 3206 du 18 décembre 1963, non reproduit.

[4] Sur la position de l'Allemagne, se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 950–953, 1100–1103 et 1104, respectivement des 31 janvier et 5 février, non reproduits, faisant ressortir la réticence de la RFA vis-à-vis de sa participation au plan anglo-américain.

Si un accord intervenait en définitive et qu'il ait reçu au préalable l'approbation du Président de la République de Chypre, M. Yost pensait que l'URSS ne soulèverait pas devant le Conseil de sécurité d'objections, qui puissent empêcher celui-ci d'accepter un *consensus* dont les termes auraient été préalablement mis au point. On pouvait donc garder quelques raisons d'espérer mais la mise au point d'un nouvel accord avec l'archevêque et les Turcs, a-t-il précisé, exigerait toute une nouvelle négociation et il faudrait bien compter un délai de 3 ou 4 jours avant d'aboutir. On pouvait craindre, a ajouté mon interlocuteur, que si pendant cette période, des membres de la communauté turque de l'île étaient massacrés ou même menacés, le gouvernement d'Ankara, en raison de la surexcitation de son opinion, ne puisse être empêché d'intervenir, ce qui provoquerait immanquablement une action de la part de la Grèce. Comme j'observais que Washington avait les moyens d'éviter l'intervention turque, M. Yost me répondit que l'état des esprits était tel qu'il serait très difficile de s'opposer à une entreprise militaire de la Turquie.

Mon collègue américain n'a fait aucune allusion au refus du gouvernement français de s'associer à l'opération projetée par Londres en accord avec Washington[1]. Par contre, sir Patrick Dean, en général très réservé, m'a dit que dans sa capitale on avait péniblement ressenti notre abstention. Il a ajouté : ce n'est pas tant l'Alliance atlantique mais l'Europe qui, en premier chef, se trouve concernée par les événements de Chypre. Cela dit, c'est à notre attitude au Conseil de sécurité que mon collègue britannique s'intéresse désormais. Il envisage qu'une solution agréée entre les parties serait de nature à recueillir une forte majorité et souhaite visiblement que les abstentions se limitent à celles, prévisibles au stade actuel, de l'URSS et de la Tchécoslovaquie.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] Le refus de la France est communiqué le 3 février. Se reporter au télégramme-circulaire de Paris du 3 février 1964, non reproduit

75

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE AU DÉPARTEMENT

Application du traité franco-allemand du 22 janvier 1963

N. n° 004. *Paris, 6 février 1964.*

Après un an d'existence, on constate que le traité franco-allemand du 22 janvier 1963[1] a bien fonctionné sur le plan des procédures qu'il avait instituées. Les rouages ont été mis en place, les cadences fidèlement observées.

La commission interministérielle française se réunit régulièrement toutes les trois semaines pour faire le point et veiller à l'application du traité. Il semble que la commission allemande correspondante ait plus de peine à trouver sa voie et que les encouragements pour mener sa tâche à bien lui fassent plutôt défaut. On peut le regretter d'autant plus que les deux commissions auraient sans doute avantage, un jour, à coordonner d'une manière ou d'une autre leurs efforts.

Les rencontres entre ministres et hauts fonctionnaires se sont poursuivies au rythme prévu ; dans un délai relativement court, les habitudes ont été prises. Un contact très étroit s'est établi, en particulier, entre les principaux directeurs des deux ministères des Affaires étrangères. Au surplus, plusieurs ministres, dont le traité n'envisageait pas des relations systématiques, ont suivi l'exemple. Il en est ainsi du ministre de l'Information et de son homologue allemand, des ministres de la Recherche scientifique, des ministres de la Coopération.

Il existe aussi entre Paris et Bonn un va-et-vient continu qui représente un atout appréciable.

Les résultats correspondent-ils à cette activité ?

En ce qui concerne les Affaires étrangères, il est difficile d'établir un bilan précis. Toutes les questions qui intéressent les deux pays sont abordées au cours des rencontres de caractère politique, qu'il s'agisse des rapports Est-Ouest ou des problèmes relatifs à la construction de l'Europe. Cela ne signifie pas qu'un rapprochement des points de vue en soit toujours la conséquence. Quelquefois, d'ailleurs, la consultation se limite à l'information. Il n'est pas contestable, cependant, que, dans bien des cas, par suite des explications très franches qui sont échangées, l'on évite des malentendus et que chacun soit mieux à même de comprendre la position de son partenaire. Au moment de la négociation agricole de Bruxelles de décembre dernier et à propos du projet de fusion des institutions des communautés, par exemple, le traité a rendu service[2]. S'agit-il là, toutefois,

[1] Au sujet du traité franco-allemand du 22 janvier 1963, se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n°s 24, 45, 55, 90, 179, 201, 227 et 1963-II, n°s 100, 202.

[2] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 16, 88, 139, 254.

d'arguments suffisants pour désarmer complètement les critiques de ceux qui prétendent que l'accord du 22 janvier n'a pas répondu aux espoirs que l'on fondait sur lui ?

Pour ce qui est de l'Information, les résultats ne sont pas inexistants, notamment dans le domaine de la coopération entre les services compétents dans les pays tiers. Les efforts entrepris pour associer la radio et la télévision dans une œuvre commune se heurtent, pour le moment, à des difficultés résultant de structures totalement différentes.

L'aide aux pays en voie de développement ouvre un chapitre qui sera peut-être fécond : c'est un de ceux où les Allemands paraissent le plus soucieux de collaborer avec nous. L'Afrique ne les laisse pas indifférents ; ils aimeraient savoir quelle part nous entendons leur y laisser. Dans certaines régions du globe, comme la Turquie ou l'Iran, des projets communs pourront peut-être voir le jour.

Les déceptions n'ont pas manqué sur le terrain de la défense[1]. On aurait pu penser qu'en matière de fabrication d'armements, les Allemands se seraient montrés plus enclins à travailler avec nous. Le char franco-allemand était déjà compromis lors de la signature du traité. L'avion à décollage vertical est maintenant hors de question. Il reste le *Transall*, succès indéniable mais limité.

En ce qui concerne les conceptions stratégiques, les Allemands sont vraisemblablement plus proches de nous qu'ils n'osent l'avouer ; dans les discussions qui ont eu lieu à l'OTAN, principalement sur le document n° 100/1[2], ils ne nous ont guère soutenus.

En revanche, des éléments positifs méritent d'être signalés. Des échanges d'unités ont eu lieu dans des conditions favorables. Au surplus les Allemands nous ont saisis, au cours de ces derniers mois, de demandes nombreuses de facilités qui tendent toutes, s'il leur est donné suite, à faire du territoire français une sorte d'arrière-pays pour l'organisation de leur défense. Ces demandes se réfèrent à l'accord conclu en 1960[3]. Mais, par leur importance même, elles le débordent. C'est l'esprit du traité du 22 janvier qui est invoqué à leur appui.

Dans le domaine de l'enseignement, nous n'ignorions pas les obstacles qui nous seraient opposés lorsque nous réclamerions, pour la langue française, une place qui tiendrait compte des rapports entre les deux

[1] Se reporter à deux notes de Paris, l'une en date du 27 janvier, émanant du service des Pactes au Département, traite de la *Coopération franco-allemande, questions de défense*, l'autre du 5 février, rappelle le programme des consultations régulières entre les ministres et les États-majors. Ces deux documents ne sont pas reproduits.

[2] Document émanant du comité militaire de l'OTAN, daté du 11 septembre 1963, intitulé : *Analyse de la situation militaire quant à ses incidences sur l'OTAN jusqu'en 1970.* Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 165 (et notes).

[3] Allusion à l'accord franco-allemand sur l'utilisation de bases militaires françaises par l'armée allemande signé le 25 octobre 1960 ; Voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 187 (note). Sur la question des champs de tir mis en France à la disposition de la *Bundeswehr*, se reporter à la note de Paris, du 12 février 1964, non reproduite, qui reprend l'historique de la question. Voir également la note de Paris, du 12 février, émanant du service des Pactes, non reproduite, intitulée *État des facilités demandées par la RFA (1964).*

pays. L'accord conclu à Düsseldorf, en 1955, entre les *Länder* constituait une barrière quasi infranchissable, en réservant à l'anglais une place prééminente. On ne nous a pas laissé beaucoup d'illusions sur la possibilité de modifier l'essence de cet accord, qui doit être renouvelé en 1965. Tout notre effort a donc consisté dans la recherche d'aménagements permettant à notre langue de reprendre progressivement une place convenable. Dès à présent, des progrès sont en vue, notamment dans quelques *Länder* qui se déclarent disposés à faire reculer quelque peu le latin et le grec au bénéfice du français[1].

La mise sur pied de l'Office pour la Jeunesse[2] est un fait accompli. C'est un événement dont on doit apprécier la portée. Nous avons trouvé auprès des Allemands un sincère désir d'aller de l'avant. Non seulement, le mécanisme est complètement installé ; mais encore des décisions ont été prises qui portent sur des réalisations concrètes. Une difficulté, cependant : la tendance des autorités fédérales, comme, d'ailleurs, des mouvements allemands de jeunesse, à vouloir associer, dans une certaine mesure, les jeunesses d'autres pays européens aux activités de l'Office, sous le prétexte notamment que les crédits prévus favorisent d'une manière tout à fait excessive les échanges franco-allemands.

En réalité, les choses auraient pu mieux se passer :

– si de Bonn on n'avait pas eu trop souvent le regard fixé sur Washington. Les Allemands ne conçoivent pas que, dans la situation dangereuse où ils se trouvent, ils puissent se permettre de mécontenter les États-Unis. Au lieu de tirer honneur du rapprochement extraordinaire qui s'était opéré, ils ont eu le souci de s'en excuser ;

– si la Constitution fédérale ne fournissait pas trop facilement à notre partenaire dans différents domaines le moyen de se dérober, lorsque nous lui présentons des demandes qui sont de nature à le gêner ;

– si, dans les hautes sphères de la diplomatie allemande, ne se manifestait pas, chez certains, quelque appréhension devant la perspective d'une entente franco-allemande considérée comme trop exclusive.

(Europe, RFA, 1961–1970, EU 6-24-1/3, 1964).

[1] Voir plus haut le télégramme de Bonn n°s 870–873 du 28 janvier, reproduit sous le n° 52.
[2] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n°s 100 et 202 (et notes).

76

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE[1]

Réactions allemandes à la reconnaissance par la France du gouvernement de Pékin

N. *Paris, 6 février 1964.*

La décision prise par la France d'établir des relations diplomatiques avec la Chine populaire, dont notre ambassadeur à Bonn a informé le gouvernement allemand le 15 janvier dernier[2], a causé dans les milieux politiques de la République fédérale d'assez sérieuses préoccupations. On s'est gardé d'une manière générale de contester les motifs qui justifiaient cette reconnaissance, mais l'on s'est montré inquiet des conséquences de notre geste, à la fois sur le fonctionnement de l'Alliance atlantique et sur la position du Tiers-Monde à l'égard du régime de Pankow.

Lors du débat de politique étrangère qui a eu lieu le 22 janvier au *Bundestag*[3], l'opposition socialiste s'est livrée à des attaques très vives contre l'initiative française, à laquelle il a été reproché de saper la solidarité occidentale. Bien que sur un ton beaucoup plus modéré, des personnalités appartenant à la CDU[4] ont évoqué le danger des dissensions au sein de l'Alliance. Dans un commentaire officiel du 28 janvier[5], le gouvernement fédéral a cru devoir rappeler la valeur qu'il attachait à l'union occidentale et exprimer le regret que la décision française n'ait pas été discutée en temps voulu au sein des organisations occidentales.

De même, la décision de la France de reconnaître la réalité des choses telle qu'elle se présente en Asie a suscité la crainte que l'on en vienne un jour à considérer l'existence du régime de Pankow comme un fait dont il conviendrait aussi de tenir compte ; les Allemands ont redouté en particulier la comparaison qui pourrait être faite par certains pays du Tiers-Monde entre la situation de la Chine et celle de l'Allemagne. Aussi l'*Auswärtiges Amt* nous a-t-il demandé d'expliquer aux États africains avec lesquels nous avons des relations particulières que l'échange de missions diplomatiques avec la Chine populaire ne pouvait d'aucune manière constituer un précédent à une reconnaissance éventuelle de deux États allemands. Le Département a répondu à ce vœu et a invité nos représentants

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département.

[2] Voir le télégramme de Bonn n°s 391–392 du 15 janvier, non reproduit.

[3] Concernant les débats du 22 janvier au Bundestag, se reporter au télégramme de Bonn n°s 636–656 du 23 janvier, non retenu.

[4] MM. Ernst Majonica, Karl Theodor zu Guttenberg et Hans-Joachim von Merkatz.

[5] Voir les télégrammes de Bonn n°s 838–849, 850–853, 861–866 du 28 janvier, non retenus.

dans les pays de l'UAM[1] à rappeler aux divers gouvernements africains les différences fondamentales qui séparent le cas de la Chine populaire de celui de l'Allemagne de l'Est.

D'autre part, l'on nous a reproché, du côté allemand, d'avoir simplement informé le gouvernement fédéral de notre décision et de ne pas l'avoir réellement consulté, comme nous aurions dû le faire en vertu du traité de coopération. Une polémique s'est engagée à ce sujet[2] dans les milieux politiques et dans la presse d'outre-Rhin. Certains grands journaux ont remarqué que le gouvernement fédéral aurait été fort embarrassé si la France lui avait formellement demandé son avis : on a fait valoir, en outre, que la distinction est parfois délicate à établir entre la consultation et l'information. M. Schröder n'en a pas moins été pris à partie sur ce point au *Bundestag* par les socialistes ; il a déclaré qu'il n'y aurait pas eu consultation entre Paris et Bonn, mais qu'aux termes mêmes du traité franco-allemand la procédure de consultation n'avait pas valeur d'obligation. Ce point de vue ne paraît pas avoir été unanimement approuvé par les membres du gouvernement fédéral : au cours d'un entretien qu'il a eu le 3 février avec M. de Margerie[3], le secrétaire d'État à la Chancellerie, M. Westrick, tout en marquant sa désapprobation de l'initiative française, a observé que l'interprétation du traité donnée par M. Schröder ne lui semblait pas exacte et qu'elle aboutirait à affaiblir un accord que le Chancelier et ses amis politiques voulaient au contraire renforcer.

(Europe, RFA, 1961–1970, EU 6-24-1/3, 1964).

[1] Voir le télégramme-circulaire de Paris, en date du 17 janvier 1964, non retenu, adressé à Abidjan (nos 95–102), Bangui (nos 29–36), Brazzaville (nos 38–45), Cotonou (nos 83–90), Dakar (nos 53–60), Fort-Lamy (nos 16–23), Libreville (nos 20–27), Lomé (nos 21–28), Niamey (nos 80–87), Nouakchott (nos 36–43), Ouagadougou (nos 60–67), Tananarive (nos 32–44), Yaoundé (nos 35–42). Un télégramme-circulaire, non reproduit, annonçant officiellement l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine est adressé de Paris à ces mêmes capitales africaines, le 27 janvier 1964.

[2] Se reporter aux télégrammes de Bonn nos 757–760, 850–853, respectivement des 25 et 28 janvier, non retenus.

[3] La conversation entre l'ambassadeur de France, M. Jacquin de Margerie, et le secrétaire d'État à la Chancellerie fédérale, M. Ludger Westrick, est rapportée dans le télégramme de Bonn nos 1026–1040 du 3 février, non reproduit.

77

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE[1]

Nouveau projet allemand de plan de paix

N. *Paris, 6 février 1964.*

Après la signature du traité de Moscou[2] sur les expériences nucléaires, le gouvernement de Bonn, inquiet du tour pris par les conversations américano-soviétiques[3], avait jugé nécessaire de rappeler qu'une véritable détente dans les rapports avec l'Union soviétique ne pouvait se concevoir sans que des progrès fussent accomplis vers la solution du problème allemand. Le 10 août 1963[4], il remit aux trois Alliés, en vue de sa publication et de sa transmission éventuelle aux Soviétiques, une nouvelle version du « plan de paix » qui avait été présenté par les Occidentaux à la conférence de Genève de 1959[5]. Ce projet, qui n'appelait pas d'objection de principe de notre part, fut soumis pour étude au groupe de Washington[6] ; mais devant les réticences américaines et anglaises, la discussion tourna court.

Le 14 janvier dernier[7], le gouvernement fédéral nous a saisi, ainsi que nos partenaires anglais et américains, de propositions nouvelles tendant à résoudre le problème allemand. D'après les explications qu'il nous a données[8], cette initiative répondrait au désir de remettre à l'ordre du jour la question de la réunification au moment où un dialogue risque de s'engager avec les Soviétiques sur des problèmes qui, notamment en matière de sécurité, affectent plus ou moins directement le statut de l'Allemagne.

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département.

[2] Le traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère est signé le 5 août 1963 par MM. Gromyko, Rusk et lord Home.

[3] Sur les conséquences de l'accord de Moscou pour la RFA, se reporter aux télégrammes de Bonn nos 5580–5586 et 5587–5590 du 12 août 1963, non retenus.

[4] Voir les télégrammes de Bonn nos 5554–5559, 5569–5573, 5576, respectivement des 9 et 10 août 1963, non reproduits.

[5] Le plan de paix présenté par les Occidentaux à la conférence de Genève de 1959 figure dans *D.D.F.*, 1959, *Annexes*, Deuxième partie, Propositions – Communiqués, Annexe I, pp. 351–354.

[6] Le projet de plan de paix allemand, remis au Département le 10 août 1963, est examiné lors de la réunion du groupe des ambassadeurs à Washington le 20 août 1963, il en est encore question en septembre et en octobre. Sur le sujet, se reporter aux télégrammes de Washington nos 4846–4852, 5112–5117, 5825–5831, respectivement des 20 août, 6 septembre et 11 octobre 1963, non retenus.

[7] La traduction des nouvelles propositions allemandes concernant le plan de paix remis au Département le 14 janvier 1964 est transmise à l'ambassade de France à Bonn par le télégramme nos 386–402 (et à Berlin nos 47–63) du 14 janvier, non reproduit ; les instructions de Paris sont transmises à Bonn par le télégramme nos 577–592 du 16 janvier (et à Berlin nos 74–89), non retenu. Le groupe des ambassadeurs se réunit le 15 janvier 1964 afin d'examiner ce texte. Voir le télégramme de Washington nos 375–380 du 15 janvier, non reproduit.

[8] Se reporter au télégramme de Bonn nos 765–775 du 24 janvier 1964 donnant un certain nombre d'explications provenant de l'*Auswärtiges Amt*, ainsi qu'au télégramme de Paris à Bonn nos 2207–2214 du 3 mars, non reproduits.

Étant donné l'évolution internationale en cours, l'opinion allemande ne comprendrait pas que le gouvernement fédéral ne prît une initiative sur ce problème fondamental. On peut penser également que les récentes manifestations d'une politique plus active de Pankow, illustrée en particulier par l'affaire des laissez-passer à Berlin, ont joué un rôle dans la décision allemande.

I. *Les grandes lignes du plan allemand*

Celui-ci s'inspire largement du projet publié il y a quelques mois par le « Comité pour l'Allemagne indivisible », organisme non officiel qui groupe des représentants des trois grands partis allemands ; il reflète aussi, sur plusieurs points, des idées couramment développées par certains dirigeants du parti libéral, en particulier par M. Mende, aujourd'hui vice-chancelier et ministre chargé des Affaires pan-allemandes[1].

On retrouve dans ce nouveau projet certains des principes de base dont s'inspirait le plan de paix de 1959 : responsabilité quadripartite en ce qui concerne la solution du problème allemand, réunification sur la base de l'autodétermination ; en outre, un certain lien est maintenu entre la réunification et la sécurité européenne. Mais les différences avec les plans antérieurs n'en sont pas moins importantes. En particulier, le nouveau plan ne fournit plus que des indications très vagues sur les conditions dans lesquelles devrait s'effectuer le processus de réunification et sur les mesures proposées en matière de sécurité européenne ; il ne comporte plus aucune disposition particulière concernant Berlin. Les problèmes de la réunification et de la sécurité prennent ainsi un aspect plutôt théorique, tandis que les questions de procédure viennent au premier plan.

Les principales innovations portent sur les points suivants :

a) Il sera créé un comité permanent des quatre Puissances. C'est à lui qu'il appartiendra de définir la procédure de réunification, de fixer la durée de la période transitoire, de préparer la loi électorale. Le plan de réunification et la loi électorale seront soumis à la décision de l'ensemble du peuple allemand par voie de référendum. Étant donné ce que l'on sait des positions soviétiques, ce comité a évidemment peu de chances de se réunir et encore moins de parvenir à un accord.

b) Dans l'immédiat, des commissions mixtes interallemandes seront constituées sur instruction des quatre Puissances ; leur compétence sera limitée aux seuls problèmes humanitaires, à l'exclusion de toute question

[1] Dr Erich Mende, président du FDP (parti libéral), vice-chancelier et ministre des Affaires interallemandes. Sur M. Mende et le FDP, voir la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, du 4 février 1964, intitulée *Du gouvernement Erhard*. Au sujet du FDP, de sa politique, de ses idées sur la réunification, se reporter à deux dépêches de Bad Godesberg, datées du 27 juin (n° 1145) et du 9 juillet (n° 1196) 1963, non reproduites, intitulées *Positions respectives des partis en RFA*, et *Le congrès du parti libéral (Munich 1–3 juillet 1963)*. Plus récemment, voir la dépêche de Bad Godesberg du 21 février 1964, n° 0284, non reproduite, traitant de *La politique du FDP, les idées de M. Achenbach*, portant sur la réunification, cheval de bataille du parti, et sur la négociation de Berlin du 17 décembre 1963 sur les laissez-passer.

politique. Le projet allemand ne fournit guère de précisions sur leur statut, leur composition et la manière dont elles seront subordonnées aux Quatre.

c) En ce qui concerne la sécurité, aucune disposition précise n'est prévue ; c'est au comité des Quatre qu'il reviendra d'étudier des mesures concrètes. Le projet indique seulement que la réunification « ne doit pas conduire à un déplacement de l'équilibre et ne pas porter atteinte à la sécurité des autres peuples européens ». Il comporte en outre diverses déclarations d'intention visant les rapports avec les pays d'Europe orientale, à propos desquels la frontière Oder-Neisse est remise en cause.

La pièce maîtresse de ce plan semble bien être constituée par le projet de commissions mixtes. On ne peut exclure en effet que, le comité des Quatre étant récusé par l'URSS, ces commissions ne soient pourtant constituées et qu'elles ne tentent d'élargir leur compétence. Dans cette hypothèse, un pas important serait fait en direction des thèses soviétiques, dont on sait qu'elles ont toujours été favorables à l'établissement de comités inter-allemands, tendant à une confédération des deux Allemagnes.

II. *Position des trois Puissances*

Le document allemand a été soumis le 15 janvier au Groupe des ambassadeurs à Washington[1]. À cette occasion, le représentant de Bonn a tenu à préciser qu'il ne s'agissait que d'un « document de travail » et que le gouvernement fédéral sollicitait les observations des trois Puissances. Mais il n'est pas apparu clairement si le texte devait, dans l'esprit des Allemands, servir de base à une discussion avec les Soviétiques ou s'il était principalement destiné à des fins de propagande intérieure.

Les premières discussions qui ont eu lieu au Groupe de Washington ont gardé un caractère général. Elles ont surtout consisté dans des demandes d'explications présentées au représentant allemand.

1. Conformément aux instructions du Département[2], M. Alphand s'est abstenu de porter un jugement sur les lignes générales du plan allemand. Il s'est efforcé d'amener le représentant de Bonn à préciser comment son gouvernement envisageait la procédure de réunification et quelles étaient ses intentions en matière de sécurité européenne. Des questions ont été posées sur le rôle et la composition des commissions mixtes prévues par le plan. Ces différents points ont également été évoqués à Bonn sur un plan bilatéral à l'occasion de la dernière rencontre des directeurs politiques des deux ministères des Affaires étrangères[3].

[1] Voir le télégramme de Washington n°s 375–380 du 15 janvier, non reproduit.

[2] Les instructions du Département sont transmises à Washington par le télégramme de Paris n°s 1536–1551 du 16 janvier 1964, non reproduit.

[3] La réunion des directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères français et allemand se tient le 21 janvier 1964 à Bonn. Se reporter au compte rendu daté de Paris, le 19 janvier, non reproduit.

Les réponses allemandes sont demeurées jusqu'ici assez floues. Il nous a été assuré que le nouveau plan ne marquait pas de changement de fond par rapport aux projets précédents. La ligne directrice de la politique allemande restait la même et, si l'on avait évité d'entrer dans le détail du processus de réunification et des mesures de sécurité, c'était avant tout pour présenter à l'opinion publique allemande un document plus simple et par conséquent plus attrayant. Il paraît difficile de considérer ces raisons comme absolument convaincantes.

En ce qui concerne les commissions mixtes, les Allemands n'en méconnaissent pas les dangers ; toutefois, ceux-ci leur paraissent limités, étant donné que les questions politiques sont à leur avis rigoureusement exclues de la compétence des commissions.

2. Du côté de nos partenaires américains, les premières réactions avaient paru assez favorables. On pouvait penser que les Allemands étaient allés au-devant de leurs désirs en renonçant à mettre l'accent sur Berlin, en laissant une grande latitude au Conseil des Quatre, en s'abstenant de préciser les mesures à prévoir en matière de sécurité et leur lien avec la réunification. Cela revenait, semble-t-il, à donner à Washington une plus grande liberté dans la recherche de possibilités de détente en Allemagne.

Pourtant, lors des dernières réunions du Groupe des ambassadeurs, les Américains se sont montrés réservés. Leur représentant a formulé de nombreuses remarques sur les imprécisions du projet allemand et paru mettre en doute le réalisme de propositions qui, selon lui, n'ont guère de chances d'être acceptées par les Soviétiques. Ceci l'a amené à suggérer que l'on isole du « plan de paix » certains éléments, par exemple les dispositions relatives aux commissions humanitaires, qui marqueraient le mieux la bonne volonté de l'Occident. S'ils paraissent désireux de ne pas prendre une position aussi négative qu'en août dernier, les Américains n'en voudraient pas moins, semble-t-il, éviter d'engager avec les Soviétiques un dialogue sur l'ensemble du problème allemand.

3. Les Anglais se sont déclarés, pour leur part, favorables en principe à l'initiative de Bonn et ne paraissent pas faire d'objection à l'idée d'une conférence à Quatre chargée de résoudre le problème allemand. Ils souhaitent toutefois que le plan soit rendu plus précis, notamment sur la question de la réunification et à propos de Berlin.

Les discussions vont se poursuivre à Washington. Leur issue probable est une indiscrétion à la presse, permettant au gouvernement fédéral de faire une déclaration manifestant son souci constant pour la réunification. Mais il n'est pas exclu que les milieux favorables à une initiative vers l'Est ne profitent de ce plan pour établir un jour des contacts officieux avec Pankow. Ces contacts pourraient à leur tour déboucher sur une négociation analogue à celle de décembre dernier à Berlin sur les laissez-passer. L'effet d'un tel événement sur les rapports de l'Allemagne et de ses alliés, notamment en Europe, serait profond.

C'est pourquoi le projet actuel doit être considéré comme un symptôme de l'existence de courants en République fédérale pour une politique de solution nationale du problème allemand, indépendamment des alliés occidentaux.

(Europe, RFA, 1961–1970, EU 6-24-1/3, 1964).

78

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

La Libye et les rapports franco-libyens

N. *Paris, 6 février 1964.*

Pays de création récente et assez artificielle, très peu peuplé et d'économie sous-développée, où la France n'avait, semble-t-il, guère intérêt à développer son influence, le royaume de Libye semblait voué, jusqu'à une date récente, à un avenir économique médiocre.

I. Le sens politique et l'autorité du roi Idriss Ier ont réussi, jusqu'aux événements de ces dernières semaines, à conjurer les menaces d'ordre interne aussi bien qu'externe qui pouvaient mettre en péril le régime. La réforme constitutionnelle du 28 avril 1963 a mis fin au fédéralisme, transformant la Libye en État unitaire, renforçant la centralisation et, par voie de conséquence, l'efficacité des institutions.

Mais c'est grâce à un événement d'ordre économique, la découverte de très riches gisements de pétrole, que le pays a vu modifier du tout au tout ses perspectives de développement économique et peut-être même son avenir politique.

La prospection n'a débuté qu'en 1953 et, déjà, les principaux gisements, ceux du désert de Syrte, sont en exploitation et reliés à la côte par des oléoducs. La production de pétrole a été de 26 millions de tonnes de brut en 1963 ; on pense qu'elle atteindra 40 millions en 1964 (l'Irak produit annuellement 56 millions de tonnes et l'Iran 65 millions). L'état des finances du Royaume est en rapport direct avec l'accroissement des revenus pétroliers (23 millions de livres en 1963 représentant près de la moitié des recettes totales du budget). Ceux-ci doivent permettre au gouvernement d'assurer le financement du plan quinquennal ambitieux, qui a été promulgué le 22 juin 1963. Corrélativement, le commerce extérieur libyen a connu un développement remarquable, puisque, pour les 9 premiers mois des années considérées, les exportations sont passées de 1 799 000 livres en 1961 à 86 807 000 livres en 1963 et les importations de 40 568 000 à 61 752 000 livres.

II. Dans ce contexte économique favorable, les échanges commerciaux franco-libyens sont en nette amélioration. La France est aujourd'hui le quatrième client de la Libye (à laquelle elle a acheté pour plus de 11 520 000 livres de pétrole brut en 1963), mais elle n'est toujours que son cinquième fournisseur, n'ayant pas encore retrouvé la place qu'elle occupait avant le boycott de ses produits en 1961–1962. L'intérêt nouveau que présente le marché libyen ne semble pas avoir été pleinement saisi par les exportateurs français. Le Comité des foires et expositions ainsi que le CNCE[1] pourraient exercer, à cet égard, une action efficace. Aux termes de la convention de coopération économique, annexée au traité d'amitié et de bon voisinage du 10 août 1955, qui demeure la base des rapports franco-libyens, les échanges entre les deux pays ne doivent pas faire l'objet de mesures discriminatoires et le régime de l'assurance-crédit est appliqué aux fournitures industrielles. Enfin, nous envisageons de faire bénéficier la Libye du tarif douanier minimum en contrepartie du traitement de la nation la plus favorisée. Il importe que l'exportation française sache profiter de la création prévisible en Libye de nombreuses industries légères en rapport avec le pétrole ou avec la richesse que celui-ci apportera au pays.

Dans le domaine de la coopération culturelle et technique, qui est régi par une convention spéciale, annexée au traité de 1955, la situation sera progressivement améliorée. Sur le plan de l'enseignement, notre action s'exerce au moyen du Centre culturel de Tripoli qui reçoit environ trois cents adultes et grâce à l'École franco-libyenne de la Mission laïque, qui dispense à près de deux cents élèves un enseignement s'étendant jusqu'à la sixième inclusivement. En ce qui concerne l'assistance technique, nous consacrons annuellement 400 000 frs à des détachements d'experts et à l'attribution d'une quinzaine de bourses de coopération technique. Celles-ci sont incomplètement utilisées en raison du niveau trop souvent insuffisant des candidats.

Une douzaine d'experts sont actuellement détachés en Libye et plus spécialement au Fezzan où nous avions conservé des responsabilités particulières, héritage de la dernière guerre, jusqu'à la rétrocession, en décembre dernier, des installations aéronautiques dont nous assurions la gestion en vertu du traité de 1955. Il serait souhaitable que les experts français envoyés en Libye fussent d'un niveau technique plus élevé. Les crédits prévus ne permettront que de faire partiellement face à la demande, que nous a adressée le gouvernement libyen, d'une quarantaine de médecins et ingénieurs.

La coopération dans le domaine militaire a été surtout le fait, jusqu'à présent, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Le gouvernement libyen, dans un souci d'équilibre, nous a demandé, en août 1963, notre coopération militaire pour l'accueil d'officiers stagiaires en France et la fourniture de matériel militaire. Une mission militaire, conduite par le

[1] Centre national du commerce extérieur.

chef d'État-Major des Forces libyennes, doit se rendre prochainement en France à l'invitation du ministère des Armées.

L'intérêt politique et les avantages économiques d'une action plus poussée de notre part en Libye sont évidents. Mais la situation acquise par les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui ont fourni jusqu'à présent une aide directe très substantielle à ce pays, qui assurent sa défense et qui exploitent ses gisements de pétrole, posent des limites à notre influence. Il serait pourtant raisonnable, compte tenu de l'orientation progressive du marché libyen vers le Marché commun, de favoriser les échanges commerciaux franco-libyens, de développer une assistance technique de qualité et d'orienter l'enseignement du français vers la préparation de boursiers en plus grand nombre. Il faudrait, pour mettre en œuvre cette politique, que les crédits actuellement affectés à notre action (900 000 dont 700 000 aux Affaires étrangères) fussent notablement majorés.

(Afrique du Nord, Libye, relations avec la France, L 6 2, 1964).

79

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Négociations tarifaires au GATT

N.[1] *Paris, 7 février 1964.*

Les Six ont défini le 23 décembre la position que prendrait la Communauté dans les négociations tarifaires, qui doivent s'ouvrir le 4 mai[2]. Les travaux du comité d'experts chargé de préparer ces négociations ont repris à Genève le 27 janvier, la Commission a exposé le point de vue de la Communauté en ce qui concerne les produits industriels.

D'une façon générale, nos propositions ont été mal accueillies bien que les critiques aient été exprimées sur un ton modéré. Les délégués américains, anglais et ceux des pays de l'EFTA[3] considérant qu'elles s'écartent des bases de négociation définies en commun au mois de mai[4]. Ils ont souligné les inconvénients que présente à leur point de vue la formule retenue par les Six pour définir et traiter les cas des disparités. Son application conduirait en effet à retenir un nombre de disparités trop considérables

[1] Cette note est rédigée par M. Maurice Ulrich, conseiller des Affaires étrangères (Orient), du Service de coopération économique au Département.

[2] Voir à ce sujet : *D.D.F.*, 1963-II, n° 254.

[3] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres sont, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[4] Voir à ce sujet : *D.D.F.*, 1963-I, n° 158.

(plus du 1/3 des positions du tarif extérieur commun). Ces pays nous reprochent en définitive, sous couvert d'une exigence de réciprocité et d'équilibre dans les concessions, de compliquer la négociation et d'en réduire la portée.

En fait, leur embarras est grand. Les États-Unis et les autres pays participant à la négociation doutaient de la possibilité pour les Six de se mettre d'accord sur des propositions, qui s'inspirent très largement des conceptions que la Commission et nous-mêmes avons constamment défendues. D'après les indications en provenance de Washington, l'administration américaine préparerait des contre-propositions mais, devant les difficultés qu'elle rencontre à les mettre au point, elle pourrait demander un report des réunions des groupes d'experts prévues pour le 17 février.

Les Allemands se déclarent satisfaits du compromis auquel le Conseil des ministres a pu aboutir le 23 décembre. Ils voient, en particulier, dans les dispositions qui ont été envisagées pour les pays européens, la possibilité de développer le commerce intra-européen malgré l'existence des deux groupements économiques régionaux. Ils considèrent néanmoins que les directives données à la Commission constituent une base de travail qui devra être modifiée, « assouplie », en cours de négociation.

Il est bien évident que les propositions de la Communauté devront être aménagées, pour tenir compte des préoccupations des autres participants à la négociation qui paraîtraient légitimes. L'attitude allemande n'en est pas moins dangereuse, dans la mesure où elle entretient au Royaume-Uni et aux États-Unis des doutes sur la cohésion des Six. On peut penser à Londres et à Washington qu'il suffit de laisser la position de la Communauté se désagréger de l'intérieur sous la pression insistante des Allemands et aussi des Néerlandais sans avoir à faire des concessions.

Si les Allemands sont, comme nous-mêmes, désireux d'aboutir à un accord sur des bases raisonnables, c'est-à-dire comportant des avantages réciproques, ils doivent comprendre qu'il est de l'intérêt de la Communauté de s'en tenir fermement au statut actuel, aux propositions qu'elle a formulées et d'obliger ses partenaires à abattre leur jeu. Toute autre attitude compromettrait le succès de la négociation.

(RFA 1961–1970, relations franco-allemandes).

80

NOTE POUR LE MINISTRE

N.[1] *Paris, 7 février 1964.*

Des entretiens que j'ai eus à Rome avec M. Cattani[2] et avec les principaux collaborateurs de M. Segni[3], MM. Moro[4] et Saragat[5], il résulte que les Italiens ne tiennent pas à pousser très loin les discussions politiques et économiques, qui auront lieu au cours de la visite officielle. On souhaiterait, en particulier, que les tête-à-tête entre le président de la République et le président Segni soient réduits au minimum. Le professeur Toscano, chef des bureaux d'études de la Farnesina, a d'ailleurs fait un long exposé pour indiquer que constitutionnellement le président de la République italienne n'avait point le pouvoir de discuter à fond des questions de politique étrangère sans la présence de ses ministres.

Les questions bilatérales franco-italiennes et toutes sortes de problèmes minimes, auxquels les Italiens attachent grande importance locale, seront probablement développés au cours de l'entretien entre vous-même et M. Saragat.

Sur le plan européen, M. Cattani a fait à nouveau un long exposé dans lequel il a tenu à nuancer et même à corriger ce qu'il m'avait dit à Londres[6] il y a une dizaine de jours. Il ne faudrait pas, a-t-il dit, et il a répété plusieurs fois ce mot, ridiculiser la pensée italienne. Voici l'interprétation qu'il donne maintenant aux trois points qu'il m'avait exposés à Londres[7] :

a) le *partnership* atlantique est souhaitable et il veut dire association entre égaux. Ceci signifie que l'Europe doit d'abord s'organiser, former un tout et ensuite sur un plan d'égalité, discuter ses rapports futurs avec les États-Unis ;

[1] Cette note est rédigée par M. Lucet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département, en vue de préparer le voyage à Paris du président italien Segni prévu du 19 au 22 février. M. Lucet s'est rendu à Rome le 6 février ; voir le compte rendu des entretiens qui se sont tenus à la *Farnesina*, dans le dossier.

[2] M. Attilio Cattani, secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères.

[3] M. Antonio Segni, président de la République italienne depuis le 6 mai 1962.

[4] M. Aldo Moro, démocrate-chrétien, président du Conseil des Ministres. Le Cabinet qu'il préside, formé le 5 décembre 1963, est une coalition de démocrates-chrétiens, sociaux-démocrates, socialistes et républicains.

[5] M. Giuseppe Saragat, ministre italien des Affaires étrangères, *leader* du PSDI (parti social démocrate italien).

[6] Le 21 janvier, à l'occasion de la réunion à Londres de l'UEO. Sur les positions italiennes en matière de politique étrangère, positions nettement opposées aux nôtres, voir le télégramme de Rome n°s 333–346 du 11 février, reproduit ci-après au n° 87.

[7] Concernant la position italienne à l'égard de l'Union politique européenne, se reporter à la note établie par l'ambassade de France à Rome, afin de préparer les conversations franco-italiennes de Paris, datée de janvier 1964, non reproduite.

b) l'union politique européenne doit être ouverte à d'autres qu'aux Six : aux Anglais et aux Scandinaves de préférence, mais pas pour le moment à l'Espagne et aux pays méditerranéens qui créent trop de problèmes concrets aux Italiens. Mais ceci n'est pas pour demain. Il faut attendre les élections anglaises et les développements futurs. Il serait intéressant à cet égard, a dit M. Cattani, de savoir si, du côté français, on pense après les élections britanniques reprendre des conversations pour l'entrée de l'Angleterre au Marché commun ;

c) l'Europe future ne doit pas être une Europe des patries, mais une Europe intégrée. Néanmoins, il n'est pas possible, ni souhaitable, de définir maintenant les formes même minima d'intégration. C'est un sujet qui pourra être précisé plus tard.

Par contre, a dit M. Cattani, l'Europe future doit être démocratique et maintenir l'égalité entre ses membres. Pour cela, il souhaite vivement :

a) que le Parlement européen, comme première mesure, comprenne à la fois des représentants élus et d'autres désignés par les gouvernements ;

b) qu'un pouvoir de contrôle soit donné au Parlement européen sur l'utilisation des prélèvements considérables qui vont s'accumuler à la suite du développement du Marché commun.

Quant à l'égalité des partenaires, M. Cattani entend par là qu'un seul des Six ne peut avoir à sa disposition exclusive la force atomique. L'égalité n'existera donc pas entre les Six tant qu'il n'y aura pas une force atomique européenne.

J'ai rappelé bien entendu à cet égard la question allemande.

En conclusion, M. Cattani a laissé entendre qu'il serait peut être possible de reprendre des conversations entre les Six, mais sans le but ambitieux de rédiger un traité comme on le pensait il y a deux ans. Certaines habitudes de consultations pourraient être reprises et l'on pourrait discuter posément et sans hâte des idées que peuvent avoir les uns et les autres sur l'Europe de demain. Ces conversations devraient avoir lieu à Six, mais les Anglais devraient être admis, comme il l'a dit, à titre de catéchumènes, c'est-à-dire comme observateurs aux séances.

Enfin, dans la rédaction du communiqué, les Italiens insistent beaucoup, pour des raisons de politique intérieure, qu'une certaine phraséologie soit employée, vantant les bienfaits du désarmement et le désir qu'une détente véritable pût s'établir avec l'Est.

(Europe, Italie, EU, 21-24-1, 1964).

81

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 619 à 621. *Moscou, 7 février 1964.*
Urgent. Diffusion réservée.

(*Reçu* : 17 h. 53).

M. Gromyko m'a convoqué aujourd'hui à 15 h 30 pour me remettre un message de M. Khrouchtchev au président de la République au sujet de la situation à Chypre[1].

Le ministre m'a indiqué que des communications semblables étaient adressées le même jour, 7 février, au président des États-Unis, au Premier ministre britannique ainsi qu'aux chefs de gouvernement de la Grèce et de la Turquie[2].

Pour l'essentiel, M. Khrouchtchev dénonce les dangers d'une éventuelle intervention militaire de l'OTAN à Chypre. Il indique que si l'affaire, qui, à son sens, serait d'ordre essentiellement intérieur, devait être portée devant une instance internationale, il ne pourrait s'agir que du Conseil de sécurité.

Le chef du gouvernement soviétique invite les États intéressés – et en premier lieu les membres permanents du Conseil de sécurité, notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne – à faire preuve de pondération et à bien peser les conséquences d'une « intrusion militaire à Chypre », qui serait une violation de la souveraineté et de l'indépendance de la jeune République.

Faisant allusion à l'entretien qu'il avait eu le 4 février avec moi et à une récente déclaration du ministre français de l'Information[3], M. Gromyko m'a dit qu'il connaissait et ne pouvait qu'approuver la position de la France en la matière. Si le message avait été adressé au général de Gaulle en même temps qu'aux autres chefs d'État ou de gouvernement intéressés,

[1] Sur l'attitude de Moscou, se reporter à la dépêche d'Ankara n° 156/EU du 6 février, non reproduite, intitulée : *L'affaire de Chypre et les relations turco-soviétiques*. Voir également les télégrammes de Moscou nos 607, 628–630, respectivement des 6 et 8 février, non reproduits. Voir la dépêche n° 122/EU de Nicosie, datée du 11 février, non retenue, intitulée *Note envoyée par M. Khrouchtchev*, commentée par la presse d'expression grecque en termes extrêmement favorables. L'URSS se présente comme le défenseur le plus ferme de la liberté chypriote.

[2] Au sujet des réactions du gouvernement britannique au message de M. Khrouchtchev du 7 février, voir les télégrammes de Londres nos 805–807 et 808 du 10 février, non reproduits, et le télégramme de Moscou n° 645 du 10 février, non retenu. La démarche de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou est demeurée sans effet.

[3] Se reporter au texte du ministre de l'Information, M. Peyrefitte, publié dans le *Figaro* et *Le Monde* du 6 février. Sur ce sujet et les motifs de la décision française, voir la lettre adressée à M. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, par M. Nuri Birgi, ambassadeur, représentant permanent de la Turquie auprès de l'OTAN, datée du 10 février, non reproduite. Se reporter au télégramme de Moscou n° 607, du 6 février, non retenu.

c'est parce que le gouvernement soviétique comptait que le président de la République française userait de sa haute autorité morale en vue de modérer les puissances tentées de se lancer, à propos de Chypre, dans une opération aventureuse et injustifiée.

Je transmets au Département sous les numéros suivants la traduction intégrale du document en question signé de M. Khrouchtchev[1].

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

82

M. DE GIRARD DE CHARBONNIÈRES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 170 à 174. *Athènes, 7 février 1964.*

(*Reçu* : le 8, 11 h. 55).

À l'issue du déjeuner officiel d'adieu[2] qu'il m'a offert ce matin au nom du gouvernement, le ministre des Affaires étrangères[3] m'a déclaré qu'il était extrêmement préoccupé de la poussée communiste en Grèce[4]. Il m'a affirmé que cette poussée était indéniable et que les chiffres des suffrages que recueilleraient les candidats de l'EDA[5] aux prochaines élections n'en reflèteraient que très imparfaitement l'ampleur, les représentants de Moscou faisant également voter pour l'union du centre. D'après M. Palamas qui m'a rappelé qu'il n'était pas un homme politique mais un diplomate s'efforçant de juger les choses avec objectivité, cette dernière formation serait largement noyautée par l'extrême gauche, qui s'emploierait à l'entraîner vers ses propres buts.

[1] La traduction du message adressé au général de Gaulle par M. Khrouchtchev est communiquée à Paris par le télégramme de Moscou n° 622, daté du 7 février, non reproduit. Le général de Gaulle y répond dans une lettre qui est remise le 17 février suivant par le chargé d'Affaires *a.i.* de France à Moscou.

[2] M. Guy de Girard de Charbonnière est ambassadeur de France à Athènes depuis 1957. Il est nommé à Berne en décembre 1963. M. Jacques Baeyens lui succède en mars 1964.

[3] M. Christian Xanthopoulos-Palamas, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement intérimaire de M. John Paraskevopoulos, chargé de l'expédition des affaires courantes, dans l'attente des élections législatives du 16 février 1964, qui doivent permettre la venue d'une nouvelle majorité. M. Xanthopoulos-Palamas est dans le même temps représentant permanent de la Grèce au Conseil de l'Atlantique Nord.

[4] Concernant la poussée communiste en Grèce, voir le télégramme d'Athènes nos 175–177 du 9 février, non retenu.

[5] EDA : Union démocratique de gauche, fondée en 1951, dont le leader est Elias Eliou, parti d'extrême-gauche. Sur l'EDA, se reporter à la dépêche n° 957/EU, Athènes, 5 décembre 1963, non reproduite, intitulée : *IVe session du comité administratif de l'EDA (23–28 novembre 1963)*, ainsi qu'à la dépêche n° 108/EU, Athènes, 3 février, non retenue, traitant de *La campagne électorale de l'EDA* en vue du scrutin du 16 février 1964.

Dans cette situation déjà grave, l'affaire de Chypre constituait pour les communistes une aubaine inespérée. Il était significatif que, lors des manifestations publiques de ces derniers jours, les cris de « Enosis »[1] aient aussitôt été suivis de « À bas l'OTAN ». Il semblait qu'une véritable psychose anti-OTAN se fût créée dans l'opinion, rappelant celle qui existait déjà, provoquée par cette même affaire de Chypre, en 1957 et 1958[2]. Mais cette fois, ces sentiments avaient une pointe nettement anti-américaine. Cela à juste titre, a ajouté mon interlocuteur, selon lui, au projet britannique prévoyant seulement l'envoi dans l'île de contingents fournis par des « pays amis », les Américains, agissant sans doute à l'instigation des Turcs, avaient substitué une autre proposition précisant que ces pays devaient faire partie de l'OTAN[3].

M. Palamas a poursuivi en critiquant vivement l'aveuglement de la politique du gouvernement de Washington qui, obnubilé par sa turcophilie, non seulement s'abstient de retenir les Turcs comme il pourrait le faire, mais les encourage par les propos que tiennent partout ses représentants à passer aux actes et risque ainsi de provoquer une véritable catastrophe, le gouvernement grec ne pouvant pas, en pareille hypothèse, demeurer lui-même passif.

Le ministre, qui s'est félicité auprès de moi de l'entretien qu'il avait eu il y a deux jours avec Votre Excellence, m'a confirmé qu'il comprenait et même approuvait la position prise dans cette affaire par le gouvernement français[4].

(Europe, EU, Grèce, 1961–1970).

83

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 800 à 803. *Londres, 8 février 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

Le ministre des Affaires étrangères de Chypre[5] avait demandé à me voir cet après-midi. Il était accompagné du haut-commissaire à Londres[6].

[1] ENOSIS : Union à la Grèce.

[2] Le 1er octobre 1958, le plan Macmillan pour Chypre entre en application, ce qui provoque la grève générale des Grecs et le début d'affrontements intercommunautaires violents.

[3] Concernant la question de Chypre, les attitudes respectives, voir ci-dessus aux nos 17, 20, 49, 54, 57, 61, 62, 68, 70 et 74.

[4] Le refus de la France est communiqué le 3 février.

[5] M. Spyros Kyprianou.

[6] Sir William Arthur Weir Clark, haut-commissaire britannique dans la République de Chypre depuis 1961.

Il m'a dit son désir de s'arrêter à Paris, pour rencontrer Votre Excellence en rentrant à Chypre. Il craint néanmoins que les événements ne l'obligent à un voyage trop rapide pour faire cette escale. Il tenait donc à me faire connaître sa position.

Le gouvernement cypriote est très reconnaissant à la France de la position qu'elle a adoptée. M. Kyprianou m'a fait lire le texte complet de la réponse cypriote à la proposition anglo-américaine de créer une force internationale[1]. Il m'a répété que son gouvernement accepte le principe d'une force internationale, mais que cette force doit recevoir son mandat du Conseil de sécurité. Il est prêt à s'entendre au préalable sur la composition et sur la définition des pouvoirs de cette force. Une fois mandatée par le Conseil sur ces bases, la force devrait rester responsable par devers lui.

À son avis, la force existant actuellement à Chypre serait suffisante pour faire face à la situation intérieure dans l'île. Si le gouvernement cypriote est d'accord sur la présence d'une force plus nombreuse, c'est parce qu'il est menacé d'une agression venant de l'extérieur. Cette force doit donc être assez nombreuse pour empêcher une telle agression. C'est aussi la raison pour laquelle il souhaite que le Conseil de sécurité soit responsable de cette force, d'autant plus que la présence d'une force internationale ne constitue pas en soi le moyen de dégager une solution de la question de Chypre.

Il m'a demandé quelle serait notre attitude devant le Conseil de sécurité. Son souci, qu'il m'a exprimé à deux reprises, est que son gouvernement ne soit pas exclusivement soutenu par l'Union Soviétique.

Je lui ai dit naturellement qu'il m'était impossible de lui donner aucune indication sur notre position à l'ONU, qui serait fixée en fonction des circonstances. Notre désir, ai-je ajouté, est d'aider à la conciliation. Si une solution se dégageait qui ait l'appui de toutes les parties intéressés, sans doute serions-nous amenés à la soutenir. C'est parce que toutes les parties intéressées n'avaient pas donné leur accord à la solution actuellement proposée, que nous avons pris la position d'abstention qui est actuellement la nôtre[2]. Ceci ne signifiait pas que nous prenions parti d'un côté ou d'un autre.

[1] La traduction de la réponse de Mgr Makarios est reproduite dans la note émanant de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, datée du 5 février, non retenue. Cette réponse est transmise, dans le texte original en anglais, par la dépêche de Nicosie n° 109/EU du 7 février, non reproduite. Voir également le télégramme de Nicosie nos 107–108 du 5 février, non retenu, indiquant que l'archevêque Makarios accepte en principe l'envoi de troupes de l'OTAN à condition que celles-ci soient placées sous le contrôle du Conseil de sécurité. Les Chypriotes grecs insistent pour que le problème de Chypre soit soumis à l'ONU. Le télégramme de Nicosie nos 112–113 du 6 février, non retenu, rappelle les conditions mises par Mgr Makarios à l'acceptation d'une force internationale sur l'île de Chypre.

[2] Sur la poursuite des conversations entre Londres, Washington et les capitales intéressées, voir le télégramme de New York nos 258–260, non reproduit, du 7 février, relatant la conversation entre les représentants permanents de la France et des États-Unis auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies.

M. Kyprianou doit revoir ce soir M. Sandys. Celui-ci a laissé espérer qu'il serait peut-être en mesure, comme suite à la réponse cypriote, de lui présenter des contre-propositions qu'il s'efforce actuellement de mettre sur pied en consultation avec Washington, Athènes et Ankara.

Si la situation n'évolue pas de façon dramatique, M. Kyprianou espère quitter Londres demain après-midi pour Chypre et pouvoir s'arrêter à Paris. Dans cette hypothèse, il me préviendra avant son départ et demandera à être reçu par Votre Excellence sans doute lundi matin.

Durant tout notre entretien, le ministre des Affaires étrangères cypriote s'est exprimé avec beaucoup de modération, mais il a constamment laissé poindre son désir de jouer au sein du Conseil de sécurité des appuis qu'il espère y trouver. Sa démarche auprès de nous est surtout inspirée par le souci d'y obtenir un appui de notre part.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

84

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 637 à 641 *Moscou, 9 février 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 07).

Après avoir rendu visite à M. Gromyko, le 4 février[1], j'ai été reçu avant mon départ par M. Khrouchtchev et par M. Kossyguine (7 février), ainsi que par M. Brejnev et par M. Mikoyan (8 février)[2].

Les conversations que j'ai eues avec ces diverses personnalités reflètent assez fidèlement l'atmosphère des relations franco-soviétiques, telles qu'on se les représente à Moscou.

Le temps me fait défaut pour en rédiger des comptes-rendus complets, ce que je compte faire après mon arrivée à Paris.

Je me bornerai ici à souligner les quelques points principaux qui s'en dégagent.

Mes interlocuteurs ont été unanimes à affirmer le désir du gouvernement soviétique d'entretenir de bonnes relations avec la France. Ils ont

[1] Voir à ce propos le télégramme nos 581–583, du 5 février 1964, non reproduit.

[2] Anastase Ivanovitch Mikoyan, né en 1895, mort en 1978. Membre du parti bolchévique dès 1915, il occupe de nombreuses fonctions au sein du PCUS et au gouvernement, notamment membre du bureau politique du Comité central du PCUS et premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS.

souligné qu'aucun sujet de contestation ne s'opposait au développement de telles relations. Ils ont marqué leur intérêt pour l'élargissement de la collaboration économique entre les deux pays, notamment à l'occasion de la réalisation du plan de développement de l'industrie chimique soviétique. Ils ont observé à ce sujet, sans trop insister, qu'ils souhaitaient passer d'importants contrats avec la France, dans toute la mesure où les offres françaises ne seraient pas moins avantageuses que celles des nombreux concurrents.

Ils ont exprimé, notamment à propos de la reconnaissance de la Chine populaire par la France, leur haute estime pour le général de Gaulle en tant qu'homme d'État réaliste et courageux, soucieux avant tout de l'indépendance française, M. Khrouchtchev et M. Brejnev m'ont chargé de leurs salutations personnelles et de leurs compliments pour le président de la République.

Tous, ainsi que M. Mikoyan, ont exprimé sans acrimonie les réserves qu'appellerait de leur part et les préoccupations que leur causerait la politique allemande de la France, sans toutefois paraître considérer que les divergences de vues dans ce domaine constituaient un obstacle au développement des bonnes relations mutuelles et à la recherche de terrains d'entente sur d'autres questions.

M. Mikoyan a évoqué avec plaisir le bref entretien qu'il avait eu récemment à Washington avec le général de Gaulle[1] et m'a demandé de transmettre au président de la République son respectueux souvenir.

Au cours du déjeuner qu'il a organisé à l'occasion de mon départ le 7 février, et auquel assistaient M. et Mme Kossyguine, ainsi que M. Zorine et les hauts fonctionnaires du MID, le ministre soviétique des Affaires étrangères, après s'être exprimé dans les termes les plus aimables à l'égard de notre pays, m'a demandé de transmettre, comme un message à l'adresse du gouvernement français, l'assurance que le peuple soviétique était animé de la plus grande sympathie à l'égard du peuple de France et que le gouvernement de l'URSS souhaitait entretenir avec la France les meilleurs rapports.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] En marge des obsèques du président Kennedy.

85

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 651 à 653. *Moscou, 10 février 1964.*
(*Reçu* : 18 h. 40).

Le métropolite Nicodim[1] a donné hier, dans un grand hôtel de Moscou, une réception en l'honneur des membres du comité exécutif du Conseil mondial des Églises qui, réuni pour la première fois en URSS, tiendra une session à Odessa du 14 au 19 février. De nombreux prélats orthodoxes ont assisté à cette réception aux côtés des représentants des autres Églises russes membres du Conseil mondial (Arméniens apostoliques, Églises évangéliques luthériennes d'Estonie et de Lettonie, Église orthodoxe géorgienne et Église évangélique des Baptistes d'URSS).

Dans l'allocution qu'il a prononcé à cette occasion, Mgr Nicodim a d'abord confirmé, en y insistant fortement, le désir de l'Église orthodoxe russe de participer aux discussions œcuméniques et de « prendre une part active à cette recherche ». Il a toutefois aussitôt ajouté, d'une part, « qu'aucune décision ne saurait, bien entendu, être prise autrement qu'à l'unanimité » et, d'autre part, qu'il était essentiel, pour ne rien compromettre, de faire preuve d'une grande prudence, « d'aller à pas comptés ». Enfin, il a estimé devoir citer, comme un exemple de l'état d'esprit qui devait inspirer les participants aux discussions œcuméniques, celui dont témoignait à ses yeux le message de M. Khrouchtchev du 31 décembre dernier et dont la communication du Premier soviétique relative à la question de Chypre venait, a-t-il dit, de fournir une nouvelle manifestation.

Le pasteur Visser T'Hooft, secrétaire général du Comité central et président du Comité exécutif du Conseil mondial des Églises, qui ne s'attendait pas à devoir prendre la parole et qui avait été, comme ses collègues, surpris et gêné par cette digression politique, a répondu très brièvement sans la relever.

Il est piquant de noter que le directeur des Affaires religieuses du ministère de la Culture, qui représentait à cette réception le pouvoir soviétique, s'est lui-même abstenu de toute allusion politique dans les quelques mots qu'il a prononcés pour souhaiter la bienvenue en URSS aux dirigeants du Conseil mondial des Églises.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] De son vrai nom Boris Georgievitch Rotov, il est archevêque orthodoxe de Léningrad et de Ladoga, chargé des relations extérieures du Patriarcat orthodoxe de Moscou.

86

NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES POUR LE MINISTRE

N.[1] *Paris, 11 février 1964.*

Le conseiller scientifique de l'ambassade d'Israël a été reçu à sa demande le 10 février. Il était chargé de s'enquérir des raisons qui avaient motivé l'interruption de nos livraisons d'uranium à Israël.

Il a tout d'abord été rappelé à M. Grizim les raisons qui nous avaient amené dans le cadre de la coopération nucléaire entre les deux pays, d'une part à mettre fin à la réalisation de certains projets, d'autre part pour l'aide que nous continuions à dispenser à Israël, à imposer à celle-ci certaines restrictions. Les principes qui nous avaient guidés en la matière avaient été exposés par le Président de la République à M. Ben Gourion lors de leurs entretiens en juillet 1960[2]. L'échange de lettres du 21 février 1961[3] qui s'en était suivi s'inspirait de ces principes. Il nous assurait par les quantités d'uranium à fournir et par le calendrier des livraisons, la possibilité de vérifier la nature et les activités du réacteur de Dimona pendant les dix prochaines années. C'est parce que nous étions assuré d'un monopole de fait en matière de fourniture d'uranium, que nous n'avions pas demandé un contrôle sur le réacteur lui-même.

Or, certaines initiatives israéliennes montraient qu'Israël avait cherché à se soustraire aux obligations contractées par l'échange de lettres de 1961, en s'efforçant de se procurer de l'uranium sur le marché libre. Tel était le cas en ce qui concerne la négociation engagée pour l'achat d'uranium gabonais. Cet uranium, transformé dans un réacteur construit par nous, aurait fourni un plutonium qui aurait échappé entièrement à notre contrôle. Ceci était contraire à l'esprit qui avait présidé à l'établissement des nouvelles modalités de la coopération nucléaire entre les deux pays. Dans cette hypothèse, notre droit de contrôle n'aurait plus eu d'objet puisqu'il est lié à l'origine de l'uranium utilisé par le réacteur.

C'est à la suite de cette affaire que nous avions décidé d'interrompre nos livraisons d'uranium. Celles-ci ne devaient être reprises que si Israël nous donnait l'assurance écrite de respecter et d'appliquer les engagements souscrits en 1961.

M. Grizim s'est borné à prendre note de notre position et à déclarer qu'il en rendrait compte à son gouvernement.

[1] Cette note porte en marge la mention manuscrite : *Martin vu par le Ministre d'accord pour le moment*. M. Jacques Martin, conseiller des Affaires étrangères, est sous-directeur des Affaires atomiques à la direction des Affaires politiques au Département.

[2] Voir *D.D.F.*, 1960-II, pp. 183–184.

[3] L'échange de lettres du 21 février 1961, signé à Paris par MM. Éric de Carbonnel, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, et Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris, porte sur la fourniture d'uranium à Israël par la France.

Au cours du même entretien, M. Grizim a mentionné en passant qu'une mission américaine de techniciens de l'AEC[1] (annoncée au ministre en juillet dernier par M. Pérès)[2] venait d'achever la visite des diverses installations nucléaires israéliennes, notamment le réacteur de Dimona et « qu'ils avaient donné l'impression d'être très satisfaits de ce qu'ils avaient vu et convaincus du caractère pacifique des activités d'Israël » en matière atomique.

Cette information, donnée en passant au début de l'entretien, est à rapprocher d'une autre indication fournie par M. Grizim au cours de la conversation au sujet des études préparatoires qu'Américains et Israéliens auraient décidé de mener en commun pour l'utilisation de l'énergie nucléaire au dessalement de l'eau de mer.

Il s'agit du projet de centrale nucléaire d'une puissance de 400 à 500 Megawatt produisant de l'énergie électrique et par distillation de l'eau de mer, de l'eau douce utilisable à l'irrigation. Le volume de l'eau ainsi obtenue serait comparable à celui qu'Israël récupérera par le détournement des eaux du Jourdain.

M. Grizim a manifesté à ce sujet le regret des Israéliens de n'avoir pu mener les études sur ce type d'installation, comme cela était dans leurs intentions, en coopération avec le CEA. Mais les Américains avaient manifesté « un tel intérêt » à ce projet, qu'ils avaient du reste commencé à étudier pour certaines parties des États-Unis (Floride-Californie), qu'Israël avait décidé de poursuivre avec eux l'étude des problèmes posés.

Étant donné les réticences manifestées par Tel-Aviv devant les demandes américaines de procéder à un contrôle régulier de ses activités nucléaires, on peut se demander si la participation américaine au projet de dessalement n'a pas été la contrepartie de l'acceptation par Israël de l'application d'un tel contrôle.

(Questions atomiques, Israël, réacteur de Dimona, 1964).

[1] *Atomic Energy Commission* créée en 1946 par l'*Atomic Emergency Act*, qui est aussi appelé loi MacMahon, du nom du sénateur qui en est le promoteur.

[2] Shimon Pérès, ministre adjoint de la Défense d'Israël, responsable de toutes les activités de son pays en matière nucléaire.

87

M. BÉRARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 333 à 346.
Réservé.

Rome, 11 février 1964.

(*Reçu* : 15 h. 14).

Le président de la République Antonio Segni, un démo-chrétien qui voit les inconvénients de la démagogie parlementaire, le président du Conseil Aldo Moro, un homme calme, doux, partisan des compromis, le ministre des Affaires étrangères Giuseppe Saragat qui considère la France comme sa seconde partie, ces trois hommes qui dirigent la politique étrangère italienne sont des amis sincères de notre pays. Et pourtant, les positions arrêtées actuellement par cette politique sont nettement opposées aux nôtres. Voilà le fait. Comment s'explique-t-il ?

La coalition, formée par les quatre partis démo-chrétien, républicain, social-démocrate et socialiste, n'a pu être constituée que sur la base d'un accord rédigé dans le plus grand détail et où chacun a mentionné ses exigences[1]. De cet accord, le présent gouvernement, pour éviter des crises internes, est obligé de respecter scrupuleusement la lettre et l'esprit.

Or, les doctrines dont s'inspire ce document sont les thèses officielles du centre gauche, c'est-à-dire de partis « démocratiques » à l'ancienne mode, socialistes ou socialisants, penchant du côté des Anglo-Saxons et spécialement des Américains.

Leur politique étrangère est celle qui convient aux syndicats. Elle s'aligne sur celle des « partis-frères », d'autres pays, des socialistes et du MRP français, des sociaux-démocrates allemands, des travaillistes britanniques, et leurs chefs respectifs en Italie et à l'étranger maintiennent des contacts suivis.

L'Italie n'a pas encore connu l'évolution que nous avons réalisée. Elle en est encore au régime des partis qu'elle subit sous sa forme la plus aiguë. Ce n'est même pas le Parlement qui décide de son attitude, mais bien les comités directeurs et la pesante organisation qui les entoure : commissions, Conseil national, Congrès, chaque parti étant en soi un petit État. Les hommes politiques qui sont issus de ces formations et dont certains sont d'ailleurs conscients des inconvénients d'un tel système, mais qui dépendent d'elles pour leur réélection, sont naturellement défavorables à notre formule française, dont ils redoutent qu'elle ne constitue pour leur pays un exemple et qu'elle ne sonne le glas de leur règne. C'est pour la même raison que la presse se montre si souvent critique à notre égard.

[1] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, nos 239, 244.

Il s'y mêle ce sentiment de jalousie en partie inconsciente, qui anime les milieux politiques italiens à l'égard de la France chaque fois qu'ils la sentent forte. Ils souffrent lorsqu'ils ne sont pas consultés et réclament en toute matière l'égalité. Ils ressentent avec envie notre indépendance qu'ils regrettent au fond de leur cœur de ne pouvoir imiter[1]. Car ils ne peuvent pas ne pas sentir à quel point la politique italienne est tenue dans le sillage du grand vaisseau américain.

D'une faiblesse, l'opinion de la Péninsule se fait d'ailleurs une vertu. N'étant pas à même de mener une politique à soi, l'Italie tire vanité d'être la disciple la plus fidèle de l'Amérique et elle cherche la justification de cette attitude dans l'idée qu'avec les dix millions d'Italo-Américains qui y vivent, les États-Unis sont un peu, dans le Nouveau Monde, le prolongement de l'Italie. Celle-ci, en outre, s'en remet largement à l'Amérique de sa défense[2].

Le parti social-démocrate ne peut, d'autre part, oublier l'appui que les syndicats américains et les travaillistes anglais lui ont apporté en 1947 pour sa constitution et qu'ils lui ont sans cesse maintenu depuis lors.

L'Italie a enfin conscience qu'elle ne peut jouer un rôle important que dans le cadre de l'Alliance atlantique et dans celui d'une Europe où les différences de poids entre États seraient sensiblement restreintes. Par sentiment, par principe et par intérêt, elle est donc profondément attachée à ce qu'elle appelle l' « Atlantisme » et à l' « Européisme », c'est-à-dire à une Europe intégrée où l'influence britannique viendrait contrebalancer l'influence franco-allemande. Elle affirme que l'intégration et l'extension de l'Europe à l'Angleterre, à la Norvège et au Danemark ne sont pas contradictoires, car elle se fait fort, dit-elle, d'amener Londres aux théories intégrationnistes, ou tout au moins de lui faire franchir un pas marquant dans cette voie.

Ainsi, du fait de son régime, par application de son accord de gouvernement, en vertu des doctrines de ses partis et en raison des relations étroites qu'elle veut maintenir avec les Anglo-Saxons, l'Italie du centre gauche, à mesure que s'accentuait sur son ministre des Affaires étrangères l'influence des partis, et celle de Washington et de Londres, en est revenue à des attitudes très éloignées des nôtres.

Ses dirigeants entendent cependant, à la différence de l'équipe Fanfani, que ces divergences de vues n'aient pas d'influence sur le développement de rapports bilatéraux toujours plus étroits et cordiaux. Ils souhaitent avec la France des « relations fraternelles ».

[1] Voir les télégrammes de Rome n°s 302–308, 313–316, respectivement des 7 et 10 février, non reproduits, soulignant combien les positions italiennes et françaises sont plus éloignées encore les unes des autres à la suite de la conférence de presse du général de Gaulle du 31 janvier.

[2] Consulter les notes établies en janvier 1964 par l'ambassade de France à Rome afin de préparer les conversations franco-italiennes des 20 et 21 février, traitant de la politique étrangère italienne, de la position italienne à l'égard de l'Union politique européenne, des forces armées italiennes, des relations américano-italiennes, non reproduites. Une note datée du 24 janvier porte sur l'Italie à l'OTAN.

L'opposition de doctrines franco-italienne, si elle peut être gênante par moments, n'est pas, à la vérité, susceptible de conséquences immédiates. On estime, en effet, ici qu'aucune initiative nouvelle ne pourra être tentée tant que les élections britanniques n'auront pas tiré au clair l'orientation de Londres, et l'on peut espérer que les événements des prochains mois amèneront le gouvernement italien à un réalisme qu'on ne saurait obtenir pour l'instant de lui. Voici que déjà les dernières déclarations de M. Wilson ont causé ici un vif désappointement. M. Saragat est un esprit capable d'évoluer et les déceptions qu'il risque d'éprouver du côté de l'Angleterre le rapprocheront éventuellement de nos idées. Il n'y a que dans son attachement aux États-Unis qu'ils paraît inébranlable.

Quant à un développement satisfaisant de nos rapports bilatéraux, à une interpénétration toujours plus accentuée de nos économies et à un rapprochement encore plus étroit sur le plan culturel[1], nous ne saurions trop le rechercher, car, si la langue française a encore en Italie, dans les générations d'âge mûr, une place de premier plan, elle est menacée de la perdre dans les jeunes classes au profit de l'anglais. L'équilibre culturel en Europe en serait profondément modifié. La collaboration bilatérale que nous propose le ministre des Affaires étrangères du centre gauche est le meilleur moyen d'éviter pareille évolution.

Enfin, le gouvernement italien, s'il refuse de se lier à nous comme l'Allemagne par un accord en bonne et due forme et s'il ne se sent pas en mesure de progresser actuellement vers l'union politique, ne serait pas hostile à des visites réciproques et à des échanges de vues réguliers, qui lui donneraient la satisfaction de se placer sur le même pied que l'Allemagne et la France, à condition que ces pratiques ne soient pas institutionnalisées[2].

(Europe, Italie, EU, 21-24-1, 1964).

[1] Se reporter à la note de Paris n° 1001/ACT/1.G du 1er février, non reproduite, intitulée *Relations culturelles avec l'Italie*.

[2] Voir en particulier le télégramme de Rome nos 414–417 du 17 février, non reproduit, mentionnant les contacts militaires franco-italiens et le développement des relations entre les chefs militaires des deux armées.

88

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation au Rwanda et au Burundi
Relations entre les deux pays

N.[1] *Paris, 12 février 1964.*

La période d'administration commune, allemande puis belge[2], l'union monétaire et douanière héritée de la tutelle, la géographie, la parenté ethnique et la similitude des mœurs, auraient pu constituer des facteurs de rapprochement entre le Rwanda et le Burundi. Depuis l'indépendance[3] cependant, les relations entre les deux pays demeurent empreintes d'une méfiance dont il faut rechercher l'origine dans l'affrontement des races qui peuplent l'ancien protectorat du Rwanda-Urundi et dans la divergence des voies suivies par les gouvernements respectifs, pour assurer l'évolution politique et la démocratisation. En 1963, des difficultés économiques et financières et la recrudescence des luttes tribales devaient entraîner la dissolution de l'union monétaire et douanière et la détérioration des rapports entre Kigali et Bujumbura[4].

I. L'ancien Rwanda-Urundi a toujours été marqué par l'antagonisme des deux principales ethnies, les féodaux tutsi, pasteurs nilotiques de haute taille (moins de 20 % de la population) et les serfs Hutu, paysans bantous (plus de 80 % de la population). Cependant, dès avant l'indépendance, le comportement des Tutsi à l'égard des Hutu n'était pas le même en territoire Burundi qu'en zone rwandaise. C'est ainsi qu'au Rwanda l'opposition entre Hutu et Tutsi s'avéra plus vive qu'au Burundi et qu'en 1959 les grandes jacqueries affectèrent surtout le Rwanda[5]. L'évolution politique des deux territoires au moment de l'indépendance allait accuser cette différence, tandis que les luttes raciales étaient transposées sur le plan des relations entre les deux États.

[1] Cette note est rédigée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département, en vue des entretiens qui doivent se tenir à Paris le 17 février entre le Premier ministre du Burundi et M. Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[2] Au début du XXe siècle et jusqu'en 1916, le Rwanda est sous protectorat allemand. La seconde tutelle est celle de la Belgique qui reçoit le Rwanda et le Burundi en mandat de la Société des Nations, légalement en 1926.

[3] Le Rwanda et le Burundi accèdent à l'indépendance le 1er juillet 1962. Se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, n°s 11 et 53.

[4] Allusion à l'échec de la conférence de Gissenyi sur l'union économique et la banque d'émission commune du Rwanda et du Burundi, créée en 1960. La rupture de l'union économique survient par étapes successives au cours de l'année 1963 et est consommée au 1er janvier 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n°s 259 et 260.

[5] Le contraste entre le poids réel des masses hutu dans la vie nationale et le quasi-monopole des Tutsi dans les organes du sommet de la hiérarchie politique conduit à la révolution de 1959–1961. Les Hutu, soutenus par la Belgique, proclament la république au début de 1961.

Les circonstances qui ont présidé à l'abolition de la monarchie au Rwanda, tandis qu'une dynastie tutsi se maintenait au Burundi, n'ont fait qu'accentuer l'orientation divergente des deux pays, sur le plan intérieur comme dans le domaine de la politique extérieure.

Au Rwanda, les élections communales de juillet 1960 constituèrent une victoire écrasante pour le parti de l'émancipation hutu (PARME-HUTU), de tendance démocrate-chrétienne[1]. Le Mwami[2] Kigeri V, qui avait donné son appui à l'union nationale rwandaise, recrutée parmi les tutsi, quitta le pays à la recherche d'appuis extérieurs et trouva finalement refuge à Dar-es-Salaam. À l'exemple du souverain, 80 000 Tutsi s'enfuirent du Rwanda et constituèrent des colonies d'émigrés au Burundi, en Ouganda et au Congo. Les notables Hutu, bourgmestres et conseillers communaux, proclamèrent la république. En septembre, les élections législatives confirmèrent sans équivoque le succès des Hutu. Leur *leader*, M. Kayibanda, devenait chef de l'État et du gouvernement[3]. Le pays était doté d'une constitution stipulant, notamment, que toute activité et propagande communistes seraient interdites sur le territoire rwandais.

Au Burundi, en revanche, se développait un mouvement fortement teinté de lumumbisme, l'UPRONA (Parti de l'Unité et du Progrès national), dominé par les Tutsi, mais n'excluant pas les Hutu. Après un échec aux élections communales, il s'imposa en septembre 1961 lors des élections législatives devant les partis démocrate-chrétien et démocrate-rural[4]. Le Mwami Mwambutsa IV conserva son trône. Mais craignant que la révolte des Hutu du Rwanda ne trouve de profondes résonances au Burundi, le souverain s'efforça de réaliser l'union des communautés : le 15 juin dernier, il imposait au Parlement un ministère présidé par un Hutu, M. Pierre Ngendandumwe[5], et composé pour moitié de cette ethnie.

En politique extérieure, les deux pays ont également suivi une ligne différente. Alors que le président Kayibanda montrait d'emblée sa sympathie pour l'Occident, les dirigeants du Burundi marquaient une ten-

[1] En 1957, au Rwanda, un groupe d'anciens séminaristes rwandais, hutu, publie le *Manifeste des Bahutu* et fonde en 1959 le parti du mouvement de l'émancipation hutu (*Parmehutu*) décidé à prendre sa revanche sur la domination tutsi. Ce parti accède au pouvoir en 1961.

[2] Mwami : Roi.

[3] Le 26 octobre 1961, Grégoire Kayibanda est élu premier président de la République rwandaise.

[4] À la différence du Rwanda, les premières élections locales de chefferie puis les élections communales de 1960 et législatives de 1961 confirment la prééminence des élites tutsi et la formation de partis politiques inter-ethniques. La ligne de division correspond aux rivalités entre les lignées princières des Mwezi et des Batare. L'Uprona, créé le 7 janvier 1960, regroupe, sous la direction du fils du roi, Louis Rwagasore, des aristocrates Mwezi, des chefs tutsi et des leaders hutu. Ce parti est considéré comme ultra-nationaliste et progressiste. Louis Rwagasore est assassiné le 13 octobre 1961.

[5] Le 15 juin 1963, M. Pierre Ngendandumwe (hutu) devient Premier ministre. Il est assassiné le 15 janvier 1965. Voir la notice biographique de M. Ngendandumwe dans la note de la sous-direction d'Afrique-Levant, datée du 12 février 1964, non reproduite. Le programme du Cabinet de M. Ngendandumwe est présenté dans la dépêche d'Usumbura n° 449/AL du 25 juin 1963, non retenue.

dance vers le neutralisme. Si l'attitude du Burundi ne peut être considérée comme franchement orientée vers les pays de l'Est, il convient de noter que le gouvernement de Bujumbura a soutenu l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies et vient d'établir des relations diplomatiques avec ce pays. L'agence *Chine Nouvelle* a annoncé le 7 février que M. Chou En-laï se rendrait en visite au Burundi lors d'un prochain voyage en Afrique. D'autre part, tandis que le Rwanda adhérait à l'UAM[1], c'est surtout vers l'Afrique anglophone que le Burundi a jusqu'à présent tourné ses regards.

II. C'est au premier chef sur le plan économique et financier que devait se manifester le différend qui oppose actuellement les deux voisins.

L'union monétaire et douanière du Rwanda-Burundi avait été imposée aux deux intéressés par les Nations Unies[2], qui en avaient fait un préalable à l'indépendance. Bien qu'hostile à ce régime hérité de l'époque coloniale, le Burundi s'en était accommodé en raison des avantages qu'il en escomptait sur le plan économique. Les principales maisons de commerce se trouvant installées à Bujumbura, la banque d'émission commune mettait à la disposition du Burundi plus de 60 % des recettes en devises. D'autre part, les importateurs choisissaient la voie traditionnelle Dar-es-Salaam – Kigoma – Usumbura de préférence au trajet Mombassa – Entebbe – Kigali, plus court et plus avantageux cependant pour le Rwanda. Défavorisé par le partage des devises, ce dernier se trouvait ainsi tributaire des intermédiaires de Bujumbura.

En 1963, une baisse sensible des exportations de café, dont l'économie du Rwanda et du Burundi reste étroitement dépendante, imposait aux deux gouvernements une politique d'austérité très impopulaire et contribuait à tendre leurs rapports. Le Rwanda exigea la liquidation de l'office commun des licences et la mise à sa disposition de 50 % des devises. Le 1er janvier 1964, le gouvernement de Kigali dénonçait la convention sur les services communs.

III. Ce différend n'aura pas été sans incidence sur le développement du conflit ethnique, qui oppose depuis deux mois le Rwanda et le Burundi. Jusqu'en décembre, en effet, les autorités de Bujumbura étaient intervenues avec succès pour faire échouer les tentatives de subversion organisées dans les camps de réfugiés tutsi installés au Burundi. Depuis le 20 décembre, au contraire, les incursions des bandes armées recrutées parmi ces réfugiés se sont faites de plus en plus fréquentes en territoire rwandais. Il se confirme notamment que plusieurs groupes armés ont pu pénétrer par la route au Rwanda sans que les postes frontaliers Burundi aient tenté d'intervenir.

On peut donc se demander s'il ne s'agit pas d'une entreprise délibérée ayant pour objet la restauration d'un régime tutsi à Kigali.

[1] UAM : Union africaine et malgache, dont la charte constitutive est signée à Tananarive le 7 septembre 1961. Voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 117.

[2] La banque d'émission commune est instituée en 1960.

L'opinion mondiale s'est émue du massacre des populations tutsi demeurées en territoire rwandais. Les Nations Unies, l'OUA, l'UAM et la Croix Rouge internationale se préoccupent du problème. Mais si l'on peut espérer que les représentations effectuées après du président Kayibanda et du Mwami Mwambutsa IV permettront d'éviter un véritable conflit entre le Rwanda et le Burundi, il est possible que l'affaire des tutsi demeurera un obstacle à l'établissement de relations harmonieuses entre les deux voisins.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, B U 5-5 dossier n°6, 1964).

89

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de France à Londres,
Washington, Moscou, Bonn, Rome, Varsovie, La Haye,
Oslo, Stockholm, Prague, Ottawa, Budapest, Bruxelles,
Copenhague, Helsinki, Bucarest, Sofia, Vienne, Repan.

T. nos 3146 à 3155, 3748 à 3757, 2030 à 2039,
1596 à 1605, 941 à 950, 74 à 83, 393, 58, 12,
66, 190, 31, 465, 97, 7, 67, 41, 89, 353.

Paris, 13 février 1964, 20 h. 51.

Le ministre a eu, le 11 février[1], un entretien avec M. Naszkowski, vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne qui, après avoir présidé la délégation polonaise à la conférence du désarmement à Genève[2], regagnait Varsovie en passant par Paris.

Le vice-ministre polonais a, avant tout, présenté le « plan » exposé par M. Gomulka le 28 décembre 1963[3], sans rien ajouter à ce qu'on en savait déjà.

L'exposé de M. Naszkowski a montré le lien constant qui, dans l'esprit des dirigeants polonais, existe entre leur proposition, nouveau remaniement du plan Rapacki[4], et leurs préoccupations relatives à l'Allemagne. Le

[1] Se reporter au compte rendu intégral de cet entretien dans le dossier *Cabinet du Ministre, Entretiens et messages*, 1964, n° 328.

[2] La conférence du désarmement à Genève reprend ses travaux le 21 janvier pour s'ajourner le 28 avril. Le fait saillant de la séance d'ouverture est la proposition du président Johnson de geler les véhicules de l'arme nucléaire. Sur le sujet, se reporter à la note de la Direction des Affaires politiques, Désarmement, au Département du 20 mai 1964, non reproduite.

[3] Plan en cinq points, présenté par M. Gomulka à Ploch, consacré au désarmement, comportant entre autres la mise en sommeil des armements nucléaires en Europe centrale avec application d'un système de contrôle. Se reporter aux télégrammes de Varsovie, nos 1711 et 1727–1730 du 30 décembre 1963 et nos 12–13 du 4 janvier 1964, non reproduits.

[4] Plan présenté aux Nations Unies le 2 octobre 1957 par le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Rapacki. Se reporter à *D.D.F.*, 1957-II, nos 241 et 474 ; 1958-I, nos 22, 78, 452 ; 1958-II, nos 321, 348.

gouvernement de Varsovie fonde ses plans sur l'idée de la perpétuation de la division de l'Allemagne et sur l'état de dépendance des deux parties de l'Allemagne ainsi divisée.

1. *Plan Gomulka*

M. Naszkowski en a brossé les grandes lignes : gel des armements atomiques dans une zone comprenant les deux Allemagnes, la Pologne, la Tchécoslovaquie ; possibilité éventuelle d'élargissement de cette zone « si d'autres puissances étaient d'accord ; et je pense, en particulier, au Benelux et à la Hongrie ». Le plan n'empêcherait pas – au moins directement – la constitution de la force multilatérale de l'OTAN, à laquelle l'Allemagne fédérale s'intéresse ; mais en fait, les ports de la République fédérale ne pourraient servir de base aux navires OTAN affectés à la force multilatérale. Enfin, le gouvernement polonais accepte l'idée d'un contrôle, appliqué à la non-fabrication des armes atomiques (et donc aux réacteurs d'une certaine puissance existant dans la zone), et qui porterait également sur la non-entrée de ces armes. M. Naszkowski n'a toutefois pas donné de précisions sur les modalités de ce contrôle. Il s'est attaché à faire valoir que le plan était bien une initiative nationale polonaise ; les marques d'approbation qui pourraient être données au gouvernement de Varsovie constitueraient pour celui-ci un encouragement à continuer sa politique nationale.

2. *Rapports avec l'Allemagne*

M. Naszkowski a développé à nouveau, avec une extrême insistance, tous les griefs de la Pologne à l'égard de la République fédérale, en faisant notamment porter son argumentation sur l'attitude des « revanchards » allemands non seulement à l'égard de la question des frontières, mais même en ce qui concerne la seule réunification. Il a été amené ainsi à faire une distinction entre bons et mauvais Allemands dont a découlé un éloge de la rééducation politique entreprise en zone orientale.

3. *Conflit sino-soviétique et situation en Asie du Sud-Est*

Le vice-ministre polonais n'a pas exclu la possibilité d'un replâtrage des relations entre les deux principales puissances du monde communiste, mais il a subordonné cette reconstitution de l'unité du camp à l'acceptation préalable du rôle de premier plan qui devait être joué, au sein de celui-ci, par la Chine, impliquant ainsi que les responsabilités étaient partagées dans les événements qui ont amené la situation actuelle et qu'un partage des responsabilités entre Chine et URSS aurait des avantages pour les États communistes moins puissants.

Parmi les différents facteurs constituant un apport positif de la France dans la situation internationale, le vice-ministre polonais a notamment cité la reconnaissance du gouvernement de Pékin[1] et l'attitude française

[1] Le 27 janvier 1964. Sur le sujet, voir aux n°s 33, 46, 47, 51 et 56.

concernant les problèmes du sud-asiatique. Il a déclaré nettement que la Pologne était favorable à toute mesure susceptible de diminuer l'isolement de la Chine ; il avait pu constater, personnellement, lorsqu'il était délégué à la conférence sur le Laos[1], que la Chine adoptait une attitude différente, et beaucoup plus réaliste, quand elle n'était pas isolée.

M. Couve de Murville a indiqué à son interlocuteur que le plan Rapacki et ses nouvelles variantes tendaient toujours à la neutralisation de l'Allemagne et à un déséquilibre des forces en Europe. Une telle évolution ne pourrait qu'être mauvaise pour la paix, qui d'ailleurs n'était plus menacée aujourd'hui par l'Allemagne. Il existait en Europe une grande puissance militaire douée d'une volonté d'hégémonie : l'URSS. Il était nécessaire qu'il existe à l'Ouest un contrepoids dont la République fédérale allemande (*sic*) faisait partie. La politique de Bonn ne pouvait constituer un danger pour l'indépendance de la Pologne. Cette indépendance était aux yeux de la France un facteur important ; elle ne pourrait, d'ailleurs, qu'être gravement menacée par une éventuelle entente germano-russe.

Le ministre a également insisté sur le caractère artificiel des tensions auxquelles faisait allusion M. Naszkowski, et dont il ne constatait pas actuellement l'existence au centre de l'Europe. Certes, il y avait eu des crises à Berlin[2] mais c'est justement en raison de l'équilibre des forces qu'elles avaient pu être contenues et amorties, sinon résolues.

Le vice-ministre polonais a pu ainsi mesurer les réactions françaises face aux idées qu'il développe actuellement à Genève et ailleurs. Il a indiqué qu'il repartait pour Varsovie et ne comptait pas actuellement reprendre la tête de sa délégation à la conférence du désarmement : il lui paraît prématuré, au stade actuel, de présenter un plan en bonne et due forme.

(Collection des télégrammes, Varsovie, 1964).

[1] La conférence sur le Laos s'est réunie à Genève du 16 au 31 mai 1961 puis du 2 au 23 juillet 1962, aboutissant à la déclaration sur la neutralité du Laos. Voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 253, 1962-II, n°s 18, 22 (voir note 1), 98, 151.

[2] Sur les crises de Berlin, se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, 1959-I, 1959-II et Annexes, 1960-I, 1960-II, 1961-I, 1961-II, 1962-I, 1962-II, 1963-I, 1963-II, sous la rubrique *Berlin et la question allemande*.

90

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 740 à 752. *Moscou, 14 février 1964.*
(*Reçu* : 17 h. 45).

Le quatorzième anniversaire du traité d'alliance, d'amitié et d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Chine[1] donne lieu ce matin à des articles dans l'ensemble de la presse soviétique.

Tous insérés au même emplacement – en bas de l'avant-dernière page – et tous de longueur à peu près égale (environ un quart de page), ces articles ont aussi, sous réserve de quelques nuances, tous la même substance.

L'essentiel en est consacré à un rappel de tous les services que l'URSS n'a cessé de rendre à la Chine dans tous les domaines, dès avant le traité de 1950, depuis ce traité, et surtout depuis 1953 grâce aux « initiatives » personnelles de M. Khrouchtchev.

Sur le plan militaire, l'*Étoile Rouge* fait remonter l'aide soviétique jusqu'à la période 1924–1927. Si l'appui apporté à l'époque à Sun Yat Tsen n'a pas empêché son échec, c'est qu'il fallait, pour soutenir la révolution, une armée fidèle, équipée et instruite : l'Union soviétique fournit, dans les années qui suivirent, équipement et instructeurs. C'est encore elle qui, à partir de 1937, permit à la Chine de résister à l'agression japonaise en lui fournissant tout à la fois du matériel et des crédits. Enfin, c'est parce qu'elles étaient « adossées à la frontière soviétique » que les forces communistes chinoises parvinrent à liquider l'armée de Tchang Kaï-chek.

Du point de vue économique, c'est l'aide « fraternelle et désintéressée » de l'URSS qui a permis à la Chine « de renforcer son indépendance et de devenir une puissance industrielle ». Les relations entre les deux pays sont devenues particulièrement intimes et étroites au cours de la période de 1953 à 1959, époque durant laquelle les « éléments d'inégalité » qui y avaient été introduits sous l'influence du culte de la personnalité de Staline en ont été éliminés « grâce aux initiatives de M. Khrouchtchev » : rétrocession des parts soviétiques dans les sociétés mixtes, retrait de Port Arthur et remise aux Chinois de toutes les installations de la base « sans aucune compensation », etc.

Dans le domaine de la politique internationale enfin l'Union soviétique n'a pas cessé, d'une part, de défendre les droits de la République populaire

[1] Le traité sino-soviétique d'amitié, d'alliance et d'assurance mutuelle est signé le 14 février 1950 à Moscou, où Mao Tsé-toung est en visite depuis le mois de décembre et où il est rejoint par Chou En-laï.

chinoise à l'ONU et ailleurs, d'autre part de la protéger contre les entreprises impérialistes, en rappelant périodiquement – notamment en 1958 et 1962[1] par la voix de M. Khrouchtchev qu'une agression contre la Chine serait considérée comme une attaque contre l'URSS elle-même.

Toutes les affirmations des paragraphes ci-dessus sont étayées de citations judicieusement choisies de Mao Tse-toung, Liu Shao-chi et d'autres dirigeants chinois reconnaissant l'importance de l'aide soviétique, exprimant leur gratitude, etc.

Les contreparties économiques fournies par la Chine – lorsqu'elles sont mentionnées – sont traitées en deux lignes : « De leur côté, les Soviétiques n'ont jamais oublié que la Chine leur avait fourni des produits de son industrie et de son agriculture ».

Les « difficultés » sino-soviétiques sont évoquées presque aussi discrètement : « Ce n'est pas la faute de l'Union soviétique si ces derniers temps, disent les *Izvestia*, depuis 1960, selon la *Pravda*, particulièrement à partir de 1960, d'après *L'Étoile Rouge* – les relations entre les deux pays se sont gâtées (...) Les Soviétiques regrettent qu'elles aient pris un tour déplorable ».

Vient enfin la conclusion. Celle des *Izvestia* est ainsi rédigée :

« Le PCUS, le gouvernement soviétique et les travailleurs de l'URSS font preuve d'une sollicitude inlassable pour renforcer et développer l'amitié et l'unité soviéto-chinoises qui ont une énorme importance pour les deux pays et pour le cours des choses dans le monde entier. Le peuple soviétique considère comme son tout premier devoir de renforcer la cohésion entre l'URSS et la Chine et celle de toute la communauté socialiste. Les Soviétiques envoient au peuple chinois leur chaleureux salut et lui souhaitent de nouveaux succès dans l'édification du socialisme, la lutte pour la paix, le renforcement de l'amitié et des relations internationales fraternelles (*sic*) avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes ».

La *Pravda* ne se borne pas à affirmer que « le peuple soviétique reste prêt à accorder une aide totale au peuple chinois dans son édification du socialisme », mais précise que « quatre-vingt-huit grandes entreprises industrielles se construisent actuellement en Chine avec le concours de notre pays, tandis que de grands détachements de travailleurs scientifiques et techniques, de savants et d'étudiants chinois sont en URSS pour y faire des stages et y être formés ». L'organe du PCUS poursuit en ces termes :

« Le traité sino-soviétique impose aux deux parties l'obligation de renforcer dans toute la mesure du possible la cohésion et l'unité entre les deux pays et ne permettre aucun acte qui viendrait contredire cette

[1] Lors d'un séjour en Chine du 31 juillet au 3 août 1958, Khrouchtchev affirme la complète solidarité de l'URSS avec la République populaire de Chine. Le 7 septembre, il adresse une lettre à Eisenhower, alors que se développe la tension entre Washington et Pékin à propos de Taïwan, où il réaffirme son soutien inconditionnel à la Chine. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 145. De la même façon, dans un discours du 2 juin 1962 à propos du 25e anniversaire de la guerre sino-japonaise, Khrouchtchev déclare que « ceux qui pensent se livrer à une agression contre la République populaire de Chine se heurteraient à la riposte foudroyante du grand peuple chinois, des peuples de l'Union soviétique et de tout le camp socialiste ; que personne n'ait le moindre doute à ce sujet ».

obligation. Le comité central du PCUS et le gouvernement soviétique observent strictement ces principes, dans leur politique intérieure et extérieure. Sur la base des déclarations de 1957 et 1960[1] et suivant la ligne des XXe et XXIIe congrès[2], notre parti est et restera toujours pour l'unité et la cohésion de la communauté socialiste et de tout le mouvement communiste mondial, selon les principes de base du marxisme-léninisme et dans l'intérêt de la lutte pour la cause révolutionnaire commune ».

L'article se termine par l'affirmation de la « conviction qu'aucune force ne réussira à détruire l'amitié fraternelle entre les peuples soviétique et chinois ».

Dans la conclusion de la *Krasnaia Zviezda*, pour le reste conçue en termes analogues à ceux cités ci-dessus, on relève la phrase suivante : « Nous sommes pour que la coopération entre l'URSS et la Chine se développe, pour que le traité sino-soviétique continue d'être un facteur important de paix et de sécurité ».

Enfin, l'hebdomadaire soviétique en français, *Nouvelles de Moscou*, distribué aujourd'hui contient un article signé du même auteur que celui de l'*Étoile Rouge* et qui n'en est qu'un démarquage, mais avec cette phrase supplémentaire : « Le peuple soviétique, le PCUS (…) veulent que les divergences surgies entre les Parties ne soient pas étendues aux relations entre les États ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

91

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'Ambassade de France à Moscou,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 755 à 760. *Moscou, 14 février 1964.*

(*Reçu* : 17 h. 55).

L'hebdomadaire *Novoe Vremia* du 14 février a consacré au commerce franco-soviétique un article signé Mikhailov, manifestement rédigé pour être lu et commenté en France. Le même article paraîtra en effet la semaine prochaine en édition française dans *Temps Nouveaux*.

[1] Ces déclarations sont publiées à l'issue des conférences des partis communistes tenues ces deux mêmes années.

[2] Les congrès du PCUS ont lieu respectivement en 1956 et 1961. Ils sont, en particulier, l'occasion pour Khrouchtchev de dénoncer « le culte de la personnalité de Staline » et à l'origine de la querelle idéologique et politique entre Moscou et Pékin comme de la rupture soviéto-albanaise qui s'ensuivent.

M. Mikhailov se félicite du récent voyage de M. Giscard d'Estaing, mais énumère ensuite longuement les « aspects anormaux » du commerce entre les deux pays, les « obstacles » et les « limitations » qui y sont apportés.

1) Après avoir assuré que les importations françaises d'URSS se sont accrues seulement de 30 % entre 1957 et 1962 alors que les importations soviétiques étaient multipliées par trois, l'auteur décrit les « difficultés que les autorités françaises créent à l'importation des marchandises d'URSS ». La préférence dont jouissent les pays de la CEE s'accroît d'année en année, les machines-outils soviétiques concurrencent de plus en plus difficilement celles de la RFA. La France, pourtant achète beaucoup de machines à l'étranger et ses importations d'URSS pourraient être considérables.

Mikhailov reprend ensuite le raisonnement que connaît bien le Département sur l'Union douanière des Six, qui n'en est pas une aussi longtemps qu'elle n'est pas parfaite. « La position adoptée là-dessus par certains cercles parisiens, dit-il, ne peut pas être maintenue indéfiniment ».

2) Faisant évidemment allusion sans le dire aux problèmes des procédures que posent les discussions tarifaires, Mikhailov demande une solution très rapide des difficultés créées par le Marché commun. Cette solution, écrit-il, ne peut être trouvée « que sur une base bilatérale, par un examen conjoint du taux réel des tarifs des deux pays ». Il conviendrait également que la France cesse d'imposer aux marchandises soviétiques les restrictions quantitatives discriminatoires actuelles, qui sont elles aussi dues au système préférentiel de la CEE et des autres groupements fermés occidentaux. Le commerce franco-soviétique se heurte enfin à deux autres sortes d'obstacles : les listes du COCOM et la discrimination en matière de crédits.

3) La dernière partie de l'article consiste en un mélange de considérations portant sur :

a) le passé : il est vrai, reconnaît très incidemment Mikhailov, que les fournitures françaises ont diminué de presque 3 fois en 1963. Mais cela s'explique par l'achèvement de contrats importants conclu entre 1960–1962.

b) l'avenir : le communiqué final des entretiens fait espérer une augmentation des échanges et en particulier des achats soviétiques d'équipement chimique et autres. L'idée de conclure un accord de 5 ans est bonne, de même que celle qui consiste à conclure un tel accord bien avant son entrée en vigueur, de façon à éviter les retards de 1963, « dont l'URSS ne porte nullement la responsabilité ». Il serait encore plus utile de prévoir une période supérieure à 5 ans.

c) Les conditions qu'offrira la France : elles devraient être aussi favorables que celles d'autres pays. À en croire en effet la presse, dit *Temps Nouveaux*, les Britanniques ont proposé des crédits bancaires de 15 ans. La possibilité de faire de même devrait être étudiée en France.

Directement inspiré par le ministère du Commerce extérieur, cet article ranime des problèmes et des sujets dont certains n'avaient été qu'évoqués lors de la visite de M. Giscard d'Estaing. Plusieurs des « difficultés »

mentionnées par Mikhailov le sont sans doute pour mémoire. Mais leur présentation d'ensemble annonce que les exigences de l'URSS seront sans doute élevées au départ. L'article de *Temps Nouveaux* constitue un rappel des revendications plus ou moins permanentes des négociateurs soviétiques.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

92

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1209 à 1214[1]. *Alger, 15 février 1964.*

(*Reçu* : 15 h. 00).

Dans son interview au correspondant à Alger de la radio-télévision soviétique (mon télégramme no 1073)[2], le président Ben Bella s'est déclaré convaincu que la coopération entre l'URSS et l'Algérie irait en se consolidant toujours davantage.

De fait, après une période d'hésitation, cette coopération a pris un élan qui ne semble pas devoir s'arrêter. Comme l'a noté dans sa dépêche du 7 janvier notre ambassadeur à Moscou[3], si en un premier temps le gouvernement soviétique avait laissé les Bulgares représenter en Algérie, comme ailleurs en Afrique, l'assistance technique des pays de l'Est, en revanche depuis quelques mois, sans doute poussé par le souci de devancer un programme chinois[4], il s'est ostensiblement mis en avant.

Parallèlement au soutien sans défaillance que le parti communiste algérien interdit[5] accorde désormais au gouvernement de M. Ben Bella, une coopération économique et technique entre l'URSS et l'Algérie se développe actuellement en plusieurs domaines. Aux équipes de déminage[6], depuis longtemps en place et qui forment accessoirement des conducteurs

[1] Ce télégramme est communiqué à Moscou nos 1209 à 1213 *via* le Département.

[2] Du 10 février 1964, non retenu. Les principaux sujets abordés portent sur le prochain congrès du FLN, la réunion de l'OUA à Dar-es-Salam, le message de Khrouchtchev, la situation à Chypre et la coopération algéro-soviétique.

[3] Dépêche n° 4/EU du 7 janvier, non reproduite, retraçant en la commentant la chronologie des relations soviéto-algériennes depuis l'indépendance de l'Algérie. Voir également le télégramme de Moscou nos 1578–1590 du 31 mars, non retenu.

[4] Un accord de coopération sino-algérien est signé le 28 octobre 1963. Voir le télégramme d'Alger nos 7191–7192 du 29 octobre 1963, non reproduit.

[5] Le parti communiste algérien est interdit le 29 novembre 1962.

[6] Aux termes d'un accord signé le 29 juin 1963.

de chars, se sont ajoutées des missions médicales, dont les effectifs (déjà de l'ordre de la centaine) sont appelés à se renforcer prochainement. D'importantes livraisons de matériel agricole (250 tracteurs et 100 charrues) ont été effectuées dans le cadre du prêt de 50 milliards d'anciens francs offert par l'URSS en septembre dernier[1], et un cargo soviétique a récemment débarqué à Oran de l'armement et des munitions[2].

L'ouverture prochaine par *Aéroflot* de la ligne Moscou-Alger (mon télégramme nº 867)[3] offre à l'influence soviétique dans ce pays un nouveau champ d'action. Dans le cadre de la formation des pilotes prévue par l'accord conclu avec *Air-Algérie*, dix élèves viennent déjà de se rendre en URSS pour un stage qui durerait trois ou quatre ans. En outre, selon des renseignements de bonne source, le gouvernement algérien ferait bientôt l'acquisition – au prix de neuf millions de nouveaux francs chacun – de deux appareils *Iliouchyne 18*. Étant donné les délais de formation d'équipages et de techniciens algériens, les deux appareils seraient nécessairement pilotés pendant les premières années par des Soviétiques, de sorte que la compagnie *Air-Algérie*, qui ne compte actuellement comme personnel étranger que des Français, devrait employer également désormais du personnel russe.

Enfin, il semble se confirmer que les Soviétiques, ayant abandonné leur projet d'utiliser l'aérodrome d'Ouargla comme escale entre l'URSS et Cuba, ont porté leur choix sur l'aérodrome de Maison-Blanche, où des ateliers de réparation et d'entretien doivent être installés, tandis que la piste serait allongée de façon à en permettre l'utilisation par les longs courriers soviétiques.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Le 13 septembre 1963.

[2] Concernant les fournitures d'armes soviétiques à bord de navires cubains et égyptiens, voir le télégramme de Londres nos 4456–4457 du 28 octobre 1963, non retenu.

[3] La liaison aérienne Alger-Moscou avec escale à Belgrade est inaugurée le 21 février. Se reporter au télégramme d'Alger nos 867–868 du 4 février, non retenu.

93

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 2142 à 2145[1]. *Paris, 15 février 1964, 20 h. 43.*

Je vous communique ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle au message que M. Khrouchtchev lui a adressé le 7 février[2] au sujet de la situation à Chypre. Vous voudrez bien me faire connaître la date et l'heure de la remise par vos soins de ce document au ministère des Affaires étrangères.

« Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, à la date du 7 février, m'adresser un message concernant la situation à Chypre et me faire part de vos préoccupations concernant les développements actuels de cette situation.

La France, comme la Russie elle-même, est évidemment intéressée par le maintien de la paix, où que ce soit dans le monde et, en particulier, dans cette région de la Méditerranée.

Elle attache aussi une grande importance au sort des populations de l'île. Elle souhaite très vivement que celles-ci puissent retrouver rapidement la tranquillité par l'apaisement des oppositions qui peuvent exister entre les uns et les autres.

Ceci étant, une situation de fait a été créée à la suite des accords signés à Zurich et à Londres[3] entre les gouvernements alors principalement intéressés, ceux de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie. Ces accords qui ont consacré l'accession à l'indépendance de Chypre, prévoient à la charge de ces trois gouvernements des responsabilités particulières, pour le cas où des événements surgiraient susceptibles de mettre en cause le statut de ce pays. Dans ces conditions, c'est présentement à ces gouvernements, en accord bien entendu avec le gouvernement de Nicosie, qu'il appartient de rechercher les solutions indispensables et dont l'urgence est évidente.

Le gouvernement français pour sa part ne peut qu'espérer que, de cette manière, les moyens soient trouvés le plus tôt possible de ramener la paix

[1] Ce télégramme est communiqué à New York (n°s 1326–1329), Bonn (n°s 1723–1726), Ankara (n°s 532–535), Athènes (n°s 537–540), Nicosie (n°s 289–292), Washington (n°s 3987–3990), Londres (n°s 3350–3353).

[2] La traduction du message adressé au général de Gaulle par M. Khrouchtchev est communiquée par le télégramme de Moscou n° 622 du 7 février, non reproduit.

[3] Les accords de Zurich (6–11 février 1959) et de Londres (19 février 1959) créent un État indépendant. La République de Chypre est proclamée le 16 août 1960. Se reporter à *D.D.F.*, 1959-I, n° 117, note 4.

intérieure dans la République de Chypre. Toutefois et tout en suivant avec attention les événements en cours, il est conscient que leur développement pourrait éventuellement rendre nécessaire le recours à d'autres procédures.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération. Charles de Gaulle »

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

94

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,

À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 786 à 791. *Moscou, 15 février 1964.*

(*Reçu* : 17 h. 45).

J'adresse au Département par télégramme séparé quelques remarques sur les déclarations relatives à la politique économique générale de l'URSS, contenues dans le long discours que M. Khrouchtchev a prononcé le 14 février devant le comité central du parti communiste.

Sous réserve d'une étude approfondie, dont les résultats seront inclus dans le rapport de cette ambassade sur la session du comité central, l'impression générale produite par l'allocution du chef du parti peut se résumer de la façon suivante :

1. Alors qu'au plénum de décembre 1963 sur l'industrie chimique, M. Khrouchtchev n'avait guère attaqué les adversaires de la politique économique qu'il préconise, il critique cette fois-ci à la fois les techniciens de la planification qui, dans le passé, n'ont donné qu'une place secondaire à la chimie, et les « dogmatistes encroûtés » qui reprochent au parti d'avoir sacrifié le développement de l'industrie lourde à l'agriculture et à la consommation.

Le soin avec lequel M. Khrouchtchev se défend d'avoir choisi contre l'industrie lourde et nie d'autre part, l'existence de tout lien entre la réduction des dépenses militaires et la question des priorités économiques, suggère à première vue que les résistances qu'il avait rencontrées dans le passé et qu'il paraissait avoir maîtrisées définitivement, entre l'été dernier et le plénum de décembre, s'élèvent à nouveau sur son chemin.

2. L'insistance avec laquelle M. Khrouchtchev a cru devoir réfuter le rapport de la CIA[1] indique que la réduction du taux de croissance de

[1] Ce rapport de la CIA sur l'état économique de l'Union soviétique est de janvier 1964.

l'économie soviétique constitue pour les dirigeants un point particulièrement sensible.

3. Traitant des questions agricoles, le Premier secrétaire s'en est tenu pour l'essentiel au cadre tracé par le rapport du ministre de l'Agriculture. Il n'a pas abordé dans leur ensemble les problèmes de politique économique agricole et n'a pas fait de « l'intéressement matériel » des cultivateurs un thème majeur de son intervention.

Ce thème avait été développé à la veille du plénum par un éditorial du n° 2 du *Kommounist*[1], dans lequel l'organe doctrinal du comité central insistait sur le déséquilibre dangereux existant entre la croissance rapide de l'industrie et la stagnation de l'agriculture depuis 1958, affirmait qu'au stade actuel un développement accéléré de l'agriculture était nécessaire à l'essor ultérieur de toute l'économie, et se prononçait pour le renforcement des stimulants matériels offerts aux producteurs agricoles.

L'on se demandait à Moscou, si M. Khrouchtchev n'allait pas développer devant le plénum les idées exposées dans l'éditorial du *Kommounist*. Cette attente a été déçue. L'orateur n'a touché la question de l'intéressement matériel que de façon à la fois pragmatique et partielle en abordant trois points : l'augmentation déjà effectuée du prix de la betterave à sucre, l'éventuelle allocation de crédits aux kolkhozes retardataires pour la rémunération du personnel de direction hautement qualifié, et l'instauration d'un système général de pensions pour les kolkhoziens retraités.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

95

M. PERRUCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 238 à 242. *Saigon, 17 février 1964, 11 h. 30*
Réservé.
(*Reçu* : 14 h. 05).

Un officier supérieur proche du général Minh[2] a donné à l'un de mes collaborateurs une version du coup d'État du 30 janvier[3], qui confirme l'hypothèse que j'avais avancée dans mon télégramme n° 212[4].

J'en retiens les précisions suivantes : 1° le coup monté pour déjouer le « complot neutraliste » par la fraction de la CIA en contact avec le gé-

1 Organe doctrinal du PCUS.
2 Le général Duong Van Minh, président du Conseil militaire révolutionnaire.
3 Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 59 le télégramme de Saigon n°s 164–166 du 30 janvier.
4 Télégramme n°s 212–217 du 8 janvier, non reproduit.

néral Harkins[1] aurait été révélé à l'Ambassadeur des États-Unis[2] si tard que celui-ci n'avait plus qu'une alternative : laisser faire ou mettre dans une position délicate les comploteurs anti-neutralistes, qui étaient précisément les plus dévoués aux Américains. 2° En aucun cas, l'élimination du général Minh n'avait été envisagée. 3° Le général Minh n'a accepté de devenir chef de l'État que pour sauver l'unité de l'armée. Il cache difficilement sa répugnance à jouer ce rôle. En ce qui concerne le sort des quatre généraux internés[3], le général Minh aurait reçu des assurances sérieuses. 4° Les quatre généraux sont au bord de la mer et bien traités. Il est exclu qu'ils acceptent avant longtemps des responsabilités, déplorant le gâchis provoqué par le coup du 30 janvier, alors que la réorganisation du haut-commandement intervenue le 6 janvier commençait indéniablement à porter ses fruits. Le collaborateur du général Minh a laissé entendre à ce propos que les successeurs des généraux internés sont loin d'avoir leur capacité et leur compétence.

Exprimant par ailleurs son opinion sur la formation du nouveau gouvernement, mon interlocuteur m'a dit qu'il croyait le général Khanh[4] capable de diriger cette équipe, dont les membres, à trois ou quatre exceptions près, sont des inconnus. Il a ajouté, en parlant du Dr Hoan[5], « qu'on allait voir ce qu'allaient donner les importations américaines ».

Mon collaborateur a été frappé de la véhémence anti-américaine de son interlocuteur, qui lui a déclaré : « Les Américains jouent aux apprentis sorciers ; ce serait comique de les voir faire, s'il ne s'agissait pas, et d'une manière tragique, de mon pays ». Sans doute, ces paroles émanent-elles d'un homme dont les meilleurs amis ont été écartés des plus hautes responsabilités à la suite d'une « erreur » américaine ; il n'empêche que de telles opinions sont de plus en plus souvent exprimées par des Vietnamiens de toute condition.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964)

[1] Paul Harkins, chef de la mission militaire américaine à Saigon.

[2] Henry Cabot Lodge.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 59 le télégramme de Saigon nos 164–166 du 30 janvier.

[4] Le général Nguyen Khanh, conseiller suprême du Conseil militaire révolutionnaire et président du Conseil des ministres depuis le coup d'État du 30 janvier.

[5] Dr Nguyen Ton Hoan, vice-président du Conseil des ministres chargé de la pacification.

96

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T[1]. *Paris, 17 février 1964, 11 h. 31.*

Réservé.

Le séjour du chancelier Erhard à Paris les 14 et 15 février[2] se plaçait dans le cadre normal des consultations franco-allemandes prévues au traité de janvier 1963. À ce titre, le Chancelier était accompagné de cinq de ses ministres[3] et de deux sous-secrétaires d'État[4], qui ont conféré séparément[5], en dehors des séances plénières, avec leurs homologue français.

Les entretiens ont permis de constater que la coopération franco-allemande passait peu à peu, dans le domaine des habitudes. Les Allemands, qu'ils s'agisse du chancelier Erhard ou de M. Schröder, se sont plu à le reconnaître et malgré l'insuffisance encore évidente des résultats dans des domaines concrets, les échanges de vues franco-allemands se déroulent maintenant à tous les échelons de façon complète et détaillée, et dans un esprit de confiance réciproque.

Bien entendu, le chancelier Erhard, au lendemain de ses voyages à Washington et à Londres[6], n'a rien changé aux conséquences que l'on tire en Allemagne du fait que la défense de l'Europe dépend de l'aide américaine et de la présence des troupes américaines en Europe, avec comme corollaire la participation allemande à la force multilatérale de l'OTAN. Ceci n'était point pour surprendre et le Chancelier s'est borné à rappeler ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois, en soulignant toutefois les problèmes graves et quasi insolubles que les États-Unis lui paraissaient avoir à affronter un peu partout dans le monde.

Face au danger soviétique, reconnu de part et d'autre comme toujours menaçant, l'identité de vues a été totale en particulier sur la défense des

[1] Ce télégramme est communiqué à Washington (nos 4081–4093), Londres (nos 3438–3450), New York ONU (nos 1356–1368), Bonn (nos 1760–1772), Rome (nos 1015–1027), Bruxelles (nos 484–496), Bruxelles-Delfra (nos 460–472), La Haye (nos 412–424) Luxembourg (n° 23), Moscou (nos 2217–2229), Tokyo (nos 163–175), Repan (n° 382).

[2] Le compte rendu intégral de ces entretiens franco-allemands figure dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, entretiens et messages, 1964*.

[3] Dr Gerhard Schröder (Affaires étrangères), M. Kai-Uwe von Hassel (Défense), M. Kurt Schmücker (Économie), Dr Bruno Heck (Jeunesse, Famille), M. Walter Scheel (Aide au développement, Coopération).

[4] Prof. Karl Carstens (Affaires étrangères), Karl-Günther von Hase (Presse, Information).

[5] Entretiens Couve de Murville-Schröder, le 14 février (9 h 30) (12 h) (16 h 15), le 15 février (9 h 30). Les questions économiques sont abordées dans la matinée du 15 février, en présence de M. Schmücker ; se reporter au télégramme de Paris à Bonn nos 1835–1838 du 19 février, non retenu.

[6] Le chancelier Erhard se rend en visite officielle aux États-Unis du 27 au 29 décembre 1963 et à Londres, les 15 et 16 janvier 1964.

droits alliés à Berlin et sur les inconvénients de mesures telles que l'établissement de postes d'observation[1]. Le Chancelier a demandé l'appui de la France au projet allemand sur la réunification, actuellement discuté par les ambassadeurs à Washington[2].

Tout en déclarant comprendre les motifs français, M. Ehrard a indiqué qu'à son avis l'avenir du Sud-Est asiatique ne pouvait être envisagé sous l'angle d'une neutralisation. La reconnaissance de la Chine[3], bonne en soi, avait l'inconvénient de créer une dissension parmi les membres de l'Alliance atlantique. En analysant ces facteurs, M. Erhard a surtout donné l'impression d'avoir tenu à être auprès de nous le porte-parole des préoccupations américaines.

Abordant les problèmes européens, le Chancelier a beaucoup insisté sur l'incertitude et la confusion de pensées qui régnaient actuellement dans les pays qu'il avait visités, principalement en Grande-Bretagne et en Italie. Il ne lui était plus possible, dans ces conditions, de reprendre le projet, formulé en novembre[4], de tenter de présenter un projet de consultations politiques entre les Six. Le mieux pour le moment était de garder le silence et d'attendre des perspectives meilleures.

Pourtant, si la voie politique paraissait interdite, certains progrès pouvaient être faits entre les Six, non seulement dans le domaine de la fusion des institutions et des communautés, mais aussi dans l'étude en commun de problèmes nouveaux, tels que ceux de l'énergie, des transports, des législations fiscales ou sociales. Ceci contribuerait au renforcement du Marché commun et pourrait être précédé par d'utiles consultations franco-allemandes. Il en était de même pour la préparation de la négociation avec les Américains à Genève[5], où un front franco-allemand paraissait indispensable.

Dans la seconde partie des entretiens, le 15 février, les ministres ont rendu compte, chacun pour leur département, de l'état de la coopération franco-allemande. Dans le domaine de la défense[6], il a été constaté que les rapports étaient bons et les échanges de vues utiles. Par contre, à de rares exceptions près, la coopération était à peu près nulle en matière d'armements. Les facilités logistiques demandées par les Allemands en France ont été examinées, sans conclusion pour le moment. Il a été indiqué à MM. Erhard et von Hassel qu'il était difficile, et même pratiquement impossible, de laisser s'installer sur notre territoire, pour le temps de paix comme pour le temps de guerre, des unités opérationnelles qui, à la différence des troupes françaises, relèveraient non d'un commandement

[1] Il s'agit du projet britannique sur l'établissement éventuel de postes d'observation, au nombre de 30 ou 40, comportant des officiers soviétiques en Allemagne occidentale. Voir les télégrammes de Bonn nos 311–313, 452–468 des 13 et 17 janvier, 957–958 du 1er février, non retenus.

[2] Allusion au nouveau *plan de paix allemand*.

[3] Le 27 janvier 1964.

[4] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 201.

[5] 4–16 mai 1964.

[6] Se reporter au télégramme de Bonn nos 1276–1280 du 11 février, non reproduit.

national, mais de celui de l'OTAN auquel ces troupes sont affectées. Le problème ne se posait point nécessairement de la même façon pour les écoles et pour les hôpitaux militaires.

En ce qui concerne les problèmes économiques, MM. Schmücker et Giscard d'Estaing sont convenus de la nécessité d'une étude en commun des méthodes propres à assurer la stabilisation de l'économie et des prix dans les deux pays. Tout décalage à ce sujet entre la France et l'Allemagne avait des répercussions immédiates et fâcheuses pour les intérêts des uns et des autres. Une commission d'experts spécialisés dans les études de la conjoncture économique se réunirait à brève échéance pour faire le point sur ces questions. À la demande du chancelier Erhard, le ministre des Finances français a, d'autre part, donné ses impressions sur son voyage à Moscou[1]. Il a répété que la France s'en tenait à l'accord de Berne et n'envisageait pas de crédits à l'URSS pour une durée au-delà de 5 ans.

Le ministre de la Jeunesse et de la Famille allemand et le sous-secrétaire d'État français à la Jeunesse et aux Sports ont rendu compte de la mise en route d'un programme d'échanges de jeunes étudiants ou travailleurs sous les auspices de l'Office franco-allemand, maintenant en place.

Un échange de vues a eu lieu entre les ministres de la Coopération, principalement sur les problèmes de l'aide aux pays africains.

Le Chancelier et le Général sont convenus, d'autre part, de faire étudier en commun les possibilités d'une aide franco-allemande à l'Amérique latine.

Le point a été fait des efforts communs dans le domaine de l'information et à cette occasion a été soulevé en particulier le problème de la télévision en couleurs.

De ces diverses confrontations, il résulte que les perspectives sont bonnes pour l'avenir dans la plupart des domaines. La troisième rencontre entre le président de la République et le chancelier Erhard sera organisée dans les délais prévus, c'est-à-dire vraisemblablement en juillet[2].

(Europe, RFA, EU 6-24-1-3, 1964).

[1] M. Giscard d'Estaing se rend en URSS du 23 au 29 janvier 1964. Sur ce voyage, voir le télégramme de Moscou n°s 468–472 du 29 janvier, reproduit ci-dessus au n° 56, ainsi que le télégramme de Paris à Bonn n°s 1210–1213, non retenu..

[2] Les 3 et 4 juillet 1964.

97

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T[1]. *Paris, 17 février 1964, 21 h. 59.*

Diffusion réservée.

À l'occasion de la seconde des réunions des chefs d'État et de gouvernement prévues par le traité du 22 janvier 1963, M. Couve de Murville et M. Schröder ont eu à Paris les 14 et 15 février des conversations sur les problèmes d'intérêt commun aux deux pays[2].

M. Couve de Murville a dit à son collègue allemand que le gouvernement regrettait que des parlementaires français aient accepté l'invitation des autorités de la RDA de se rendre en zone soviétique[3]. Il s'efforcera de convaincre les membres des deux Chambres que de tels voyages sont contraires à la politique française.

La discussion a ensuite porté sur la reconnaissance de Pékin. Le ministre allemand s'est fait l'écho du trouble que risquait de provoquer dans l'opinion allemande le principe suivant lequel il fallait savoir « reconnaître les réalités ». Il craignait que certains ne voient en Pankow une « réalité », notamment les pays du Sud-Est asiatique, que parcourent en ce moment des émissaires très actifs de la DDR. M. Couve de Murville a rappelé qu'il avait envoyé des instructions à nos postes pour préciser qu'il ne pouvait y avoir d'analogie entre le cas de la Chine et celui de la zone soviétique. Le régime de Pankov ne se maintient que par la présence de l'Armée rouge et disparaîtrait avec elle. Le gouvernement de Pékin, quelques réserves que nous puissions faire à son sujet du point de vue démocratique, avait été installé par les Chinois eux-mêmes et contrôlait 98 % du pays. Au sujet du moment choisi pour la reconnaissance, et dont M. Schröder se demandait s'il était bien opportun, eu égard à la gêne qu'il causait aux États-Unis, M. Couve de Murville a indiqué qu'aucun moment n'aurait

[1] Ce télégramme est communiqué à Bonn (nos 1749–1759), Bruxelles (nos 473–483), Bruxelles-Delfra (nos 449–459), La Haye (nos 401–411), Luxembourg (n° 22), Rome (nos 1004–1014), Ankara (nos 549–559), Athènes (nos 157–167), Londres (nos 3427–3437), Washington (nos 4070–4080), Moscou (nos 2206–2216), Repan (n° 381), Tokyo (nos 152–162), New Delhi (nos 220–230).

[2] Se reporter au compte rendu intégral de ces entretiens dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, entretiens et messages, 1964*.

[3] Deux groupes de parlementaires français se rendent en RDA au début de l'année 1964 : dix sénateurs, (MRP, Gauche démocratique, PC), conduits par M. Pellenc, rapporteur général de la commission des Finances du Sénat, du 23 au 30 janvier ; et treize députés (Rassemblement démocratique, UNR, Centre démocratique, PC), conduits par madame Thome-Patenôtre, vice-présidente de l'Assemblée nationale, du 30 janvier au 6 février. Se reporter aux télégrammes de Bonn nos 1067–1068, 1095–1097, 1155–1156, 1157–1160, des 4, 5 et 7 février, non reproduits. Voir également les dépêches de Berlin nos 46/EU, 60/EU, 72/EU et 79/EU, respectivement des 25 et 30 janvier, des 8 et 11 février, non retenues.

été jugé favorable, aussi longtemps que Washington n'aurait pas accompli ce geste lui-même.

Le problème qui devait préoccuper les membres de l'Alliance en ce qui concerne l'Extrême-Orient était bien plutôt dans certains secteurs névralgiques comme la Malaisie et surtout le Vietnam, où la situation était très sérieuse. L'action de l'Occident au Vietnam était mal engagée, dans la mesure où elle revêtait une forme militaire alors qu'il ne peut y avoir de solution que politique.

Quant au problème de la consultation, évoqué à propos de la reconnaissance de Pékin, M. Schröder a reconnu que celle que l'on s'efforçait de pratiquer au Conseil de l'OTAN depuis fort longtemps n'avait pas donné de résultats bien convaincants. Sur le plan franco-allemand, nous avons informé l'*Auswärtiges Amt* deux semaines à l'avance. Nous étions prêts à discuter, mais nous avons très bien compris que la question était délicate à cause des États-Unis pour le gouvernement de Bonn, qui ne pouvait pas nous suivre, de toutes façons, puisque Pékin était lié avec Pankow.

Les deux ministres ont ensuite abordé le projet allemand de « plan de paix »[1] évoqué la veille à la réunion de l'Élysée. M. Schröder a complété l'exposé qu'en avait fait le Chancelier, en soulignant que sans placer d'espoirs exagérés dans ce texte, il paraissait souhaitable de se pencher à nouveau sur une conception d'ensemble du problème allemand pour des raisons psychologiques, politiques et tactiques. L'opinion demande que soit maintenue vivante l'idée de la réunification. M. Couve de Murville a promis de faire étudier le plan dans cet esprit.

Il a donné ensuite des indications sur la visite du vice-ministre des Affaires étrangères polonais[2], venu présenter le plan Gomulka[3]. Il n'avait pas caché nos réserves sur un projet qui introduirait un déséquilibre militaire et des conséquences politiques que nous ne pouvions approuver. M. Schröder s'est déclaré très sceptique sur un plan qui n'avait qu'un but de propagande.

Les deux ministres sont tombés d'accord sur les réserves que leur inspirait le projet de création de postes d'observation. M. Schröder a cependant ajouté que si les militaires allemands et lui-même partageaient notre sentiment, il ne s'estimait pas en mesure de s'opposer à ce que la question soit discutée, si certains alliés estimaient qu'elle devait faire partie d'un dialogue Est-Ouest.

[1] Le nouveau *plan de paix* allemand est remis au Département le 14 janvier 1964. Voir le télégramme de Paris à Bonn n°s 386–402 du 14 janvier, non reproduit. Au sujet des échanges de vues sur cette question, voir le télégramme de Paris à Bonn n°s 2207–2214, du 3 mars, non reproduit.

[2] M. Couve de Murville s'entretient à Paris, le 11 février, avec M. Naszkowski, vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne. Se reporter au compte rendu résumé de cet entretien, reproduit au n° 89.

[3] Plan en cinq points présenté par M. Gomulka à Ploch, le 28 décembre 1963, consacré au désarmement, comportant entre autres la mise en sommeil des armements nucléaires en Europe centrale avec application d'un système de contrôle.

L'entretien a porté enfin sur l'affaire de Chypre[1]. M. Schröder a expliqué pourquoi, devant le danger d'une intervention turque et de manœuvres soviétiques, l'Allemagne était prête à participer à la force d'intervention, malgré la répugnance évidente de l'opinion. Encore aurait-il fallu l'accord des Grecs, des Turcs et des Chypriotes. Mgr Makarios ayant refusé, la participation allemande n'est plus actuelle. Mais le problème demeure préoccupant. L'une de ses incidences accessoires serait de voir l'Angleterre prélever des effectifs sur l'armée du Rhin. M. Couve de Murville a rappelé les raisons de notre refus. Il a souligné que les accords de Zurich étaient fondés sur de fausses prémisses, car Chypre n'est pas une nation. D'autre part, le plan anglo-américain, en engageant l'OTAN, comportait le risque de transformer ce conflit en élément de la guerre froide et par conséquent d'introduire les Soviets. Les responsabilités principales appartiennent, en fait et en droit à la Grande-Bretagne, accessoirement à la Turquie et à la Grèce. Il faut d'ailleurs s'attendre à ce que cette dernière, dès qu'elle aura un gouvernement établi, intervienne plus activement dans la crise et envisage le risque de réactions sérieuses contre l'OTAN dans l'opinion grecque.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1964).

98

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1257 à 1271. *Washington, 17 février 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 18, 3 h. 00, 3 h. 20).

M. Harriman[2] m'a demandé de venir le voir cet après-midi, 17 février. Il voulait, m'a-t-il dit, me faire connaître la teneur de la communication que le Département d'État a chargé M. Bohlen de faire à Votre Excellence au cours de l'entretien qu'il aura demain avec elle.

Beaucoup plus que le contenu de cette conversation qui s'est réduite, ou à peu près, à une série de questions, je relève le désir exprimé à maintes reprises par le sous-secrétaire d'État d'avoir de nouveau avec nous des échanges de vues d'ordre général, au cours desquels nous pourrions confronter nos informations et comparer nos jugements. C'est la première

[1] Sur l'affaire de Chypre, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département du 4 février, reproduite au n° 70. Le refus de la France est communiqué le 3 février.

[2] William Averell Harriman, secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires d'Extrême-Orient.

fois depuis plusieurs semaines que je vois un représentant qualifié du Département d'État chercher ainsi à renouer le dialogue. Quelles sont les raisons qui ont poussé M. Harriman et la Maison Blanche à prendre cette initiative ? Je peux difficilement les distinguer. Elles apparaîtront, peut-être peu à peu, à l'usage.

Le sous-secrétaire d'État a fait tout d'abord un tour d'horizon des problèmes du Sud-Est asiatique.

En ce qui concerne le Laos, les Américains s'inquiètent de la poussée des troupes du Pathet-Lao en direction de Takkeh et de la route 13. La commission internationale a décidé à l'unanimité d'aller enquêter sur place, mais elle n'en a pas reçu l'autorisation de la part de l'extrême-gauche qui, on peut le craindre, ne veut pas dévoiler ses préparatifs de combat. Que peut-on faire, demande M. Harriman, pour renforcer la position du Premier ministre ? Veut-il en conclure qu'il faut aider le général Phoumi ?

Quant au Cambodge, le dernier message du prince Sihanouk à M. Johnson sur l'incident du 4 février n'a évidemment pas produit ici bon effet (mon télégramme 1087)[1]. Mais malgré les rebuffades dont ils sont depuis longtemps l'objet, les Américains ne veulent pas jeter le manche après la cognée. Plutôt que de contribuer à l'installation de postes d'observation à la frontière vietnamienne, ils préfèreraient encourager l'ouverture de conversations bilatérales entre Phnom Penh et Saigon dont les dirigeants, disent-ils, ont complètement abandonné l'attitude intransigeante de Diem à l'égard de l'État khmer et se montreraient prêts à concourir à l'établissement des faits, à reconnaître éventuellement leurs torts et à indemniser, dans ce cas, les victimes. Avant toute réponse, le Département d'État veut cependant étudier les raisons qui sont à l'arrière-plan des propositions du Prince, afin, si cela apparaissait utile, de les prendre en considération.

Plus préoccupantes sont aux yeux de nos interlocuteurs les dernières menaces de Phnom Penh. Aller à Pékin chercher des armes n'est pas encore très grave, mais reconnaître par la même occasion Hanoï[2], c'est porter un coup fatal à l'application des accords de 1954 qui se réfèrent à Saigon comme au seul gouvernement du Vietnam.

En matière de neutralité du Cambodge, les Américains sont prêts à faire une déclaration unilatérale ou à adhérer à une déclaration multilatérale, qui serait arrêtée par les voies diplomatiques normales. Ils sont opposés à la tenue d'une conférence que rend actuellement impossible l'opposition de la Thaïlande et du Sud Vietnam, ainsi que l'état présent des relations entre Washington et Phnon Penh. Une telle réunion risquerait de ne servir,

[1] Dans ce télégramme n°s 1085–1087 du 10 février 1964, reçu le 11, non reproduit, l'ambassade signale la réaction défavorable produite à Washington par la lettre du prince Sihanouk au président Johnson, proposant des mesures internationales de surveillance de la frontière khméro-vietnamienne, aux frais des Américains, pour prévenir de nouveaux bombardements par erreur du territoire cambodgien par les forces sud-vietnamiennes ou américaines.

[2] Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Phnom Penh n° 367/AS (CLV) du 20 février ainsi qu'au télégramme de Paris à Phnom Penh n°s 334–339 du 14 mars, reproduits ci-après aux n°s 105 et 141.

en fin de compte, qu'à la mise en scène d'une bruyante propagande contre la politique des États-Unis. Quoiqu'il en soit, M. Harriman a confirmé ce que m'avait dit, il y a déjà plusieurs semaines, M. Rusk : Washington nous serait particulièrement reconnaissant de tous les efforts que nous pourrions déployer pour ramener le prince Sihanouk à plus de modération dans le langage et l'inciter à renoncer à ses attaques et à ses menaces à l'égard de l'Amérique. Nos relations avec le Prince sont difficiles, voire inexistantes, a ajouté le Sous-Secrétaire d'État. Notre ambassadeur a demandé à le voir pour appliquer la mise en scène qui a été arrêtée avec les Philippins et essayer d'amener les Cambodgiens à souscrire à un texte de réconciliation avec nous, mais il y a peu de chance que nous y arrivions rapidement. Ainsi, vous êtes les seuls à pouvoir, sur un plan plus général, assister de vos conseils les dirigeants Khmers.

En ce qui concerne le Vietnam du Sud, mon interlocuteur m'a demandé si nous avions quelques précisions à apporter aux vues qui avaient été exposées à Paris. Tout ce que nous pourrions dire à ce sujet lui serait précieux.

Sur l'ensemble de ces questions, j'ai rappelé à M. Harriman que nos idées étaient bien connues. Elles avaient été exposées à plusieurs reprises. Le général de Gaulle en avait fait une présentation d'ensemble dans sa dernière conférence de presse[1]. Je n'avais donc rien à ajouter notamment en ce qui concernait le Vietnam, dont le projet de neutralisation s'inscrivait dans un plan d'ensemble et à long terme. Quant au Laos, nous partagions certaines inquiétudes américaines. Mais nous pensions que le prince Souvanna Phouma était toujours capable de faire face à la situation. S'agissant du Cambodge, nous étions favorables à une conférence dont le sujet serait limité à la neutralisation du pays et l'objet restreint à l'adoption d'un texte, qui pourrait avec avantage reprendre le projet présenté récemment par les Britanniques, projet sur lequel cependant nous avions intérêt à ne pas nous prononcer officiellement pour le moment.

En concluant cette première partie de notre entretien, M. Harriman m'a indiqué que son principal adjoint, M. William H. Sullivan, allait recevoir du président Johnson la charge de coordonner toutes les activités américaines, civiles et militaires, au Sud Vietnam. Promu secrétaire d'État adjoint, l'intéressé occuperait à l'égard de ces pays une situation analogue à celle que M. Thomas Mann[2] détient pour les affaires d'Amérique du Sud.

Je me réfère à mon télégramme n° 1257.

Dans la deuxième partie de notre entretien, M. Harriman m'a parlé de l'Afrique. Le président Johnson, m'a-t-il dit, l'avait chargé de coordonner toutes les questions concernant ce continent. Tout en ne déchargeant en aucune façon M. Mennen Williams de la direction des

[1] Du 31 janvier 1964.

[2] Thomas Clifton Mann, juriste et diplomate américain, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires inter-américaines.

services compétents du Département d'État, il serait, en sa qualité de sous-secrétaire d'État, plus particulièrement responsable vis-à-vis de la Maison Blanche de la définition de la politique américaine dans cette partie du monde.

Trois problèmes retenaient particulièrement l'attention de mon interlocuteur :

– Que se passait-il à Brazzaville ? Le gouvernement certes y était instable, mais, plus encore, les réfugiés de Léopoldville paraissaient y déployer une activité intense en faveur des insurgés du Kwilu.

Avions-nous des renseignements à ce sujet ? Tout ce qui pourrait être fait pour empêcher, même de l'extérieur, la détérioration de la situation au Congo serait le bienvenu.

– En ce qui concerne la situation algérienne, le Département d'État serait heureux de connaître notre appréciation d'ensemble. Ce qui se passe dans ce pays, a dit le sous-secrétaire d'État, n'est pas à proprement parler notre affaire, mais bien la vôtre. Nous nous bornons à livrer d'assez grandes quantités de produits alimentaires dans le cadre du programme *Food for Peace* mais nous aimerions sur un plan général, échanger nos vues sur l'avenir de ce pays.

– S'agissant de la Guinée, a souligné M. Harriman, nous suivons avec intérêt l'évolution de vos relations avec le régime de Sekou Touré, qui semble avoir tiré la leçon de son expérience pro-soviétique. Nous devons nous en réjouir et joindre nos efforts pour que la leçon du passé récent porte tous ses fruits.

De toute évidence, M. Harriman n'avait pas, sur ce chapitre africain, bien appris sa leçon. Il se remettait au courant de questions qu'il avait connues il y a quelques années. Il voulait se montrer digne de la nouvelle marque de confiance du Président en prenant contact avec nous.

En conclusion, de cette deuxième partie de notre entretien, je me suis contenté de dire à M. Harriman que je ferais part au Département de l'intérêt qu'il venait de marquer à notre politique africaine.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

99

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 836 à 838[1]. *Moscou, 18 février 1964.*
(*Reçu* : 19 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme no 814[2].

Au cours d'une réception donnée au Kremlin en l'honneur du Premier ministre bulgare, M. Gromyko m'a dit que le gouvernement soviétique considérait que « dans l'ensemble, la réponse du général de Gaulle[3] était positive ». Toutefois, a-t-il ajouté, il y est fait état de responsabilités particulières de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie. Or, ces responsabilités, le gouvernement de Moscou ne pouvait les reconnaître puisqu'elles découlent d'accords que le principal intéressé, à savoir Mgr Makarios, ne considère plus comme adaptées à la situation.

Comme je faisais remarquer que le droit et la pratique internationale admettaient généralement que les accords internationaux gardaient leur valeur jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés, amenés ou annulés par entente entre les signataires, le ministre des Affaires étrangères a fait glisser la conversation vers les débats qui allaient se dérouler aux Nations Unies. À son avis, les deux communautés « coexistant » à Chypre se calmeraient d'elles-mêmes si elles recueillaient le sentiment que la majorité des membres du Conseil était hostile à toute intervention extérieure, y compris à l'intervention d'une force internationale. Comme M. Zorine la veille, il a exprimé l'espoir que la délégation française œuvrerait en ce sens à New York.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Communiqué par fil à Ankara (nos 641–643), Athènes (nos 670–672), Londres (nos 3722–3724), New York (nos 1456–1458), Rome Quirinal (nos 1152–1154), Washington (nos 4376–4378) et par courrier accompagné à Nicosie et Repan.

[2] Voir le télégramme, non reproduit, en date du 17 février 1964. Au cours d'un entretien avec de Laboulaye, M. Zorine estime à première lecture que la réponse du général de Gaulle à M. Khrouchtchev, qui vient de lui être remise, révèle que la position française à propos de Chypre est très proche de celle des Soviétiques.

[3] Le texte de la réponse du général de Gaulle figure dans le télégramme de Paris, nos 2142–2145, du 15 février 1964, non reproduit.

100

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1471 à 1478. *Bonn, 19 février 1964.*

(*Reçu* : 18 h. 00).

Le bilan que l'on peut établir de l'ensemble des commentaires faits ici, depuis trois jours sur la dernière rencontre de Paris est très largement positif[1].

1. *Traité franco-allemand*

Les doutes et même l'agacement qu'avaient suscité d'interminables discussions, bien souvent byzantines, sur le sens et la portée juridiques des prescriptions du traité se sont apaisés. Beaucoup d'observateurs constatent que, par la pratique, un « nouveau style » de consultations s'est instauré peu à peu entre la France et la République fédérale. Il se manifeste par l'ampleur, la franchise, voire la familiarité des contacts qui se sont établis. Aucun sujet difficile n'a été esquivé ou passé sous silence. Les divergences de vues pouvant exister entre les deux gouvernements ne sont pas dissimulées, mais définies le plus exactement possible. L'interprétation plus large qui est désormais donnée, de part et d'autre, du traité n'en diminuera pas l'importance. De la *Frankfurter Allgemeine* à *Süddeutsche Zeitung*, en passant par la *Welt*, tous les grands quotidiens politiques sont unanimes à se féliciter des sages dispositions d'esprit de Paris et de Bonn.

2. C'est avec soulagement que l'on enregistre qu'il n'est donc pas question d'un choix entre Paris et Washington, M. Erhard l'a encore redit à son retour et le bulletin du service de presse fédéral en a fait ce titre. « Nous n'avons aucun choix à faire. Nous restons fidèles à l'Europe, à la communauté atlantique et à l'OTAN ».

3. D'une manière générale, la presse s'estime rassurée sur les intentions françaises. Le général de Gaulle, écrit-on, a pu faire comprendre à ses interlocuteurs que les initiatives qu'il prenait, en Extrême-Orient par exemple, ne pouvaient avoir pour conséquence d'affaiblir l'Allemagne ni de s'assurer, « en accord avec la Chine », la direction du Tiers-Monde.

4. L'assurance reçue à Paris que la France demeurait fermement aux côtés de la République fédérale a été accueillie ici avec la plus vive satisfaction.

[1] Voir également les télégrammes de Bonn nos 1433–1437, 1502–1509 et 1526–1532 des 17, 19 et 20 février, non reproduits.

Tous ceux qui s'étaient livrés aux spéculations les plus inquiétantes peuvent maintenant se rassurer eux-mêmes, en constatant que le gouvernement français n'établit aucun parallèle, ni même aucune relation entre les « réalités » des deux Chine et des deux Allemagne.

5. De l'ensemble des sujets qui ont été examinés au cours des entretiens franco-allemands, les commentateurs retiennent surtout que Paris et Bonn se sont trouvés d'accord sur la question des prêts à long terme aux pays communistes, sur l'aide à l'Amérique du Sud, sur le développement de la coopération militaire et de tous les échanges prévus par le traité du 22 janvier.

6. Si l'on constate que les projets d'union politique n'ont guère fait de progrès, c'est moins pour le regretter que pour se féliciter qu'il ne paraisse pas y avoir, au fond, d'opposition entre Paris et Bonn sur cette question. Plusieurs observateurs notent même que le Chancelier inclinerait à penser qu'il serait vain d'attendre que l'obstacle anglais fut levé pour faire quelque chose à Six.

7. Ceux qui se montrent les plus déçus sont à la fois ceux qui attendaient le plus, et peut-être trop, du traité franco-allemand, et ceux qui en ont été les adversaires les plus déclarés. Pour les premiers, les résultats de la coopération franco-allemande demeurent insuffisants et il est regrettable que l'on paraisse s'en accommoder si aisément de part et d'autre. Pour les seconds, et surtout pour les sociaux-démocrates, les points de vue français et allemand demeurent divergents sur toutes les questions importantes. Mais cette opinion demeure isolée et on ne la trouve guère exprimée que dans le bulletin du SPD[1]. Pour toute la grande presse politique, la coopération franco-allemande est entrée dans les faits.

À elle seule, cette constatation est un succès pour M. Erhard et la CDU ne manque pas de faire remarquer que c'est à elle que l'on devra, une fois de plus, d'avoir su préserver et développer l'entente franco-allemande, « intérêt vital » de la République fédérale. Les journaux chrétien-démocrates relèvent avec enthousiasme que la solidarité franco-allemande est totale sur la question la plus importante, c'est-à-dire sur la défense de l'Europe face à une agression venant de l'Est. L'on ne manque pas de noter que le SPD n'a pas su jusqu'ici se présenter sur ce sujet en « successeur » de la CDU et que M. Willy Brandt[2], en omettant de citer le nom de la France dans le grand discours qu'il a prononcé pour son élection à la présidence du parti, pourrait bien avoir manqué le coche.

(Europe, RFA, EU 6-24-1-3, 1964).

[1] Voir les télégrammes de Bonn n°s 1292–1294 et 1317–1322 des 12 et 13 février, non retenus.

[2] M. Willy Brandt est élu président du SPD (parti socialiste) le 15 février 1964 lors de la réunion du congrès extraordinaire du parti à Bad Godesberg par 320 voix sur 334 suffrages exprimés. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 10 mars 1964, non reproduite.

101

M. CADOL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* AU LAOS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 233/AS. *Vientiane, 19 février 1964.*
Confidentiel.

Si c'est une habitude de la droite d'accuser le Nord-Vietnam, aussitôt que les choses prennent mauvaise tournure, d'apporter une aide militaire au Pathet-Lao, les porte-parole du Néo Lao Haksat[1] ne manquent pas, de leur côté, de s'élever régulièrement contre les activités clandestines des Américains au Laos. C'est ainsi que le 28 janvier dernier M. Phoumi Vongvichit[2] a convoqué les journalistes à Khang-Khay pour faire valoir une nouvelle fois que « la seule question qui empêche de résoudre le problème laotien est l'ingérence américaine, sans laquelle tout se règlerait » ; le ministre Pathet-Lao leur a montré à cette occasion les « pièces à conviction » retirées de l'épave du *C. 46*[3] américain abattu en septembre 1963 dans le Sud Lao (mon rapport nº 979/AS du 19 septembre 1963)[4]. Celles-ci comportent des cartes aériennes marquées des lieux de parachutage (111 points sur l'une d'elles), un plan de vol, aboutissant en RDVN à Muong Khao, des passeports chinois et thaïlandais au nom des membres de l'équipage, etc. Selon certains observateurs, en particulier le représentant de l'Agence France-Presse, ces documents paraissaient présenter un caractère d'authenticité.

Les renseignements recueillis d'autre part par notre attaché militaire[5] ont confirmé que les Américains n'avaient jamais cessé de ravitailler en armement, munitions et vivres les maquis existant à l'intérieur des lignes Pathet, principalement les Méo du Nord-Laos, la justification officielle de ces actions étant de pourvoir au ravitaillement « en vivres » de « réfugiés » civils ou d'unités contrôlées par l'armée royale, que celle-ci n'a jamais considérées comme illégales puisque la ligne du cessez-le-feu n'a jamais pu être matérialisée.

Une proportion importante des vols paraît provenir de Thaïlande : bases d'Oudorn pour les provinces du Nord (Nam-Tha, Luang-Prabang, Xieng-Khouang et Sam Neua), et d'Oubon pour les provinces méridionales (Attopeu, Khamouane, Tchépone, Saravane). En outre, de nombreux départs sont observés quotidiennement à l'aérodrome de Vientiane et, dans une moindre mesure, à Savannakhet et Paksé.

1 Parti politique, émanation du Pathet-Lao.

2 Phoumi Vongvichit, membre du comité central du Néo Lao Haksat et ministre de l'Information, de la Propagande et du Tourisme dans le gouvernement d'union nationale formé en 1962.

3 *Curtis C.46*, appareil de transport américain.

4 Non reproduit.

5 Le lieutenant-colonel Forqueray.

Alors que c'est surtout la société aérienne « Air America »[1] qui fait l'objet des plus vives attaques de la gauche, et même d'une demande d'enquête auprès de la CIC en 1963, renouvelée en janvier 1964, en fait cette société se consacre principalement aux opérations de ravitaillement demandées officiellement par le gouvernement en faveur des réfugiés (cf. mon rapport nº 53/AS. du 16 janvier 1964)[2]. L'instrument principal utilisé comme support aérien des maquis de droite est certainement constitué par la flotte de la société « Bird and Sons », société qui est installée depuis plusieurs années à Vientiane et qui a construit les pistes du nouvel aérodrome.

Enfin, la présence de quelques conseillers et techniciens américains auprès des maquis est tout a fait certaine.

Il est difficile de déterminer de qui dépend l'ensemble des opérations en question. L'USAID[3] et les services de l'attaché militaire en commandent certainement une partie, mais certaines sont sans doute directement organisées par des services américains installés en Thaïlande. Il n'est pas absolument sûr que l'ambassade de Vientiane en soit toujours tenue exactement informée. Il apparaît d'autre part possible que des divergences d'appréciation entraînent parfois des réactions différentes de la part des divers services à Vientiane même.

Quelle que soit l'illégalité de ces opérations, il est évident qu'elles apparaissent aux yeux du gouvernement des États-Unis comme la contrepartie des activités des guérillas Pathet-Lao en zone phoumiste[4] qui, moins spectaculairement aidées, n'en dépendent pas moins pour une large part d'un ravitaillement en armes et munitions dont l'origine ne peut être que dans le Nord-Vietnam.

(Asie CLV, Laos 1955–1964).

[1] Compagnie propriété de la CIA américaine.

[2] Non reproduit.

[3] *United States Agency for International Development*.

[4] C'est-à-dire fidèle à Phoumi Nosavan, chef de la droite laotienne et vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale.

102

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE DANS LES PAYS AFRICAINS D'EXPRESSION FRANÇAISE.

T. circulaire n° 18[1]. *Paris, 19 février 1964, 22 h. 44.*

Très urgent. Diffusion réservée.

Je vous communique ci-dessous pour votre information personnelle une analyse des événements survenus à Libreville[2]. Vous pourrez vous en inspirer pour fournir au gouvernement du pays de votre résidence les indications que vous jugerez utile de porter à sa connaissance :

Le 18 février, à 2 heures, une partie de l'armée gabonaise se mutinait et occupait par surprise le Palais présidentiel, les bâtiments de la radio et l'hôtel des Postes de Libreville. Le président Léon M'Ba, le président de l'Assemblée nationale et leurs principaux collaborateurs africains, qui s'étaient rendus au Palais, furent appréhendés et, plus tard, conduits dans un camp militaire.

La gendarmerie, qui paraissait prête à soutenir le gouvernement, n'est pas intervenue, les ministres qui se trouvaient à Libreville ne lui en ayant pas donné l'ordre.

L'accès de leurs bureaux était alors interdit aux cadres militaires français de l'assistance technique. En fin de matinée, le président M'Ba était contraint d'apposer sa signature sur un document, qui a été présenté à tort par la presse comme une lettre de démission et qui n'était en fait qu'une lettre par laquelle le « Comité révolutionnaire » lui enjoignait de démissionner[3].

Au cours de la journée, des forces militaires françaises étaient transportées à Libreville, de Brazzaville, de Bouar et de Dakar.

Le général Kergaravat recevait l'ordre de se rendre à Libreville, pour y prendre la direction des opérations en vue de délivrer immédiatement le président Léon M'Ba par tous les moyens à sa disposition et en recourant à la force si nécessaire. Notre ambassadeur était invité à agir auprès des hommes politiques locaux et à leur faire comprendre que l'intérêt du Gabon n'était pas de laisser des mutins violer les lois du pays et décider

[1] Ce télégramme-circulaire est adressé à Abidjan, Bangui, Brazzaville, Fort-Lamy, Libreville, Cotonou, Dakar, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Lomé, Yaoundé, Tananarive.

[2] Tentative de coup d'État du 18 février 1964. Pour la chronologie des événements du 18 au 22 février, leur déroulement, les allocutions et messages prononcés, et la composition du gouvernement transitoire publié le 25 février, se reporter à la dépêche de Libreville n° 81/DAM du 27 février 1964, non reproduite. Pour une revue plus détaillée, au jour le jour, voir les télégrammes de Libreville du 18 février 1964 (sans numéro), n°s 42, 43, 44 du 18 février, non reproduits.

[3] Le texte de la lettre de démission signée par le président Léon M'Ba est reproduit dans le télégramme n° 45 du 18 février, non retenu.

de son sort. Ses instructions ajoutaient que l'issue politique de la crise ne pourrait être recherchée que lorsque le président M'Ba serait en sécurité.

À 15 heures, une conférence de presse était donnée par le « Comité insurrectionnel »[1] sous la direction de M. Aubame, entouré de trois officiers gabonais et de quelques civils. Selon lui, l'action des mutins était justifiée par la nécessité de prévenir les troubles qui devaient éclater à l'occasion des élections du dimanche 23. À 18 heures, M. Aubame annonçait la constitution d'un gouvernement provisoire composé de dix membres[2] et dont il prenait la tête en qualité de Premier ministre et ministre des Armées. À l'exception de MM. Gondjout, Ekoh et Amogho, anciens ministres, chargés respectivement des Finances, des Affaires étrangères et de l'Agriculture, les autres membres du cabinet n'avaient jusqu'ici rempli aucune fonction gouvernementale. Parmi eux figuraient M. Émile Cassat, étudiant actuellement à Paris et membre du parti communiste, ainsi que le Dr Chambrier, membre du PAI. Dans la soirée, M. Aubame intervenait auprès de notre ambassadeur pour lui demander d'empêcher l'entrée en action des troupes françaises ; cette demande était suivie à 22 heures d'une lettre dans laquelle il déclarait que les biens des étrangers seraient protégés intégralement et qu'il était opposé à toute ingérence dans les affaires intérieures de la République gabonaise[3]. Parallèlement, le gouvernement provisoire avait demandé au premier conseiller de l'ambassade américaine d'insister auprès de notre représentant, pour empêcher l'intervention des troupes françaises. Enfin, M. Aubame convoquait le corps diplomatique dans la nuit. Il semble que seuls notre ambassadeur et l'ambassadeur d'Allemagne aient refusé de se rendre à cette invitation.

Le 19 au matin, les forces françaises dégageaient les bâtiments de la radio, l'hôtel des Postes et finalement, à midi, le Palais présidentiel où s'étaient retranchés les derniers rebelles[4]. Les pertes sont les suivantes : du côté rebelle, 15 tués et un nombre de blessés non encore précisé. Pour les forces françaises, un tué et quelques blessés, dont trois graves.

Les émeutiers et leur chef avaient tous fait reddition à 18 heures. Ils n'ont été à aucun moment soutenus par la population de Libreville, bien qu'ils aient cherché à entraîner celle-ci dans leur mouvement de subversion.

Actuellement, les autorités militaires françaises s'emploient à retrouver et à ramener à Libreville le président Léon M'Ba, qui avait été finalement conduit par les mutins à Ndjolé, localité située à 250 km de la capitale.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1958–1964 52-5-1, 1964).

[1] Se reporter au télégramme de Libreville n° 48 du 18 février, non retenu.

[2] La liste du gouvernement provisoire figure sur ce même télégramme de Libreville n° 48 du 18 février, non retenu.

[3] Voir le télégramme de Libreville n° 50 du 18 février, non retenu.

[4] Voir le télégramme de Libreville n° 58 du 19 février, non reproduit.

103

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1322 à 1327[1].
Réservé.

Washington, 19 février 1964.

(*Reçu* : le 20, 3 h. 00).

Les autorités américaines ont publié hier 18 février les dépositions relatives à la situation au Vietnam que le secrétaire de la Défense[2] et le général Taylor[3] ont faites le 27 janvier devant la commission des forces armées de la Chambre des Représentants.

1. Réitérant les propos qu'il avait tenus, au mois de septembre 1963, M. McNamara a exprimé l'espoir que de nombreux conseillers militaires américains pourraient être retirés du Vietnam d'ici la fin de 1965, une fois leur tâche achevée[4] ;

2. Il a rejeté l'hypothèse d'une intervention massive des forces armées américaines en cas de déroute de l'armée vietnamienne, « je n'estime pas, a-t-il déclaré, que les États-Unis doivent assumer des responsabilités fondamentales de la guerre au Sud-Vietnam ».

3. Le général Taylor s'est efforcé de réfuter les rapports pessimistes publiés par la presse mondiale sur la situation au Sud-Vietnam. « Du point de vue militaire, a-t-il dit, je n'ai jamais pensé que cette guerre ne pourrait pas être gagnée. J'ai dit, en réalité, qu'elle pourrait être ramenée dans deux ans à des proportions qui permettent de la contrôler ».

Ces déclarations relativement optimistes paraissent avoir quelque peu surpris les membres de la Chambre, qui ont rappelé à M. McNamara les termes du rapport qu'il avait soumis, voici quelque temps, au Congrès. Ils auraient pu faire également état dans un autre sens, du message que le président Johnson avait adressé le 1er janvier dernier[5], au général Duong Van Minh[6], pour l'assurer du soutien total des États-Unis.

Les déclarations du secrétaire à la Défense suivent cependant la ligne que l'administration américaine semble avoir adoptée et que l'on peut définir de la manière suivante :

[1] Ce télégramme est communiqué par l'ambassade de France à Washington à New York (n° 99) et *via* le Département à Londres (nos 715–720) et à Bonn (nos 476–481).

[2] Robert McNamara.

[3] Maxwell Taylor, chef d'État-major interarmes.

[4] Sur les conclusions de la mission McNamara-Taylor de septembre 1963 au Sud-Vietnam, voir le télégramme de Washington nos 5614–5618 du 4 octobre 1963, non reproduit.

[5] Voir à ce sujet le télégramme de Washington nos 57–59 du 4 janvier, non reproduit.

[6] Président du Conseil révolutionnaire sud-vietnamien.

1) les États-Unis aident dans toute la mesure de leurs moyens, à équiper et à entraîner l'armée vietnamienne. En tout état de cause, leur tâche à cet égard doit être achevée d'ici deux ans ;

2) les États-Unis ne peuvent se substituer aux Vietnamiens dans la lutte qu'ils mènent contre la rébellion communiste. Il s'agit d'une affaire vietnamienne. Les États-Unis n'interviendront donc pas directement au Vietnam ;

3) le gouvernement et l'armée du Vietnam disposent des moyens, des qualités et de la résolution nécessaires pour gagner la guerre.

Cette ligne officielle est contredite par l'opinion presque unanime des observateurs qui estiment, d'une part, que la situation politique et militaire va en se détériorant, de l'autre, que l'administration devra prendre, tôt ou tard, la décision, soit d'intervenir d'une manière de plus en plus directe dans la guerre contre le Vietcong, soit de favoriser une négociation. La majorité des commentateurs croit que l'administration penchera pour la solution de l'intervention, celle-ci pouvant, d'ailleurs, revêtir des formes diverses.

On est donc amené à se demander ce que signifient les propos contraires de l'administration.

Sur le plan intérieur, l'administration ne peut faire état publiquement de son intention d'intervenir au Vietnam, sous peine de voir ses adversaires politiques qualifier encore une fois le parti démocrate de parti de la guerre. Elle ne peut, non plus, se déclarer en faveur d'une solution négociée, au risque d'être accusée de défaitisme.

Sur le plan extérieur, le choix entre les deux attitudes paraît être aussi délicat. Déclarer que les États-Unis pourraient envisager d'accroître leur intervention au Vietnam, ce serait fournir au Vietcong de nouvelles armes pour dénoncer l'impérialisme américain. Parler de négociations serait souffler sur le foyer neutraliste présent au Sud Vietnam et précipiter la catastrophe. C'est pour éviter d'avoir à faire publiquement un choix entre ces deux solutions extrêmes que l'administration américaine – et cela quelles que soient ses intentions réelles – s'oblige à afficher cet optimisme de convenance.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

104

M. HARDION, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 221/EU. *Ankara, 20 février 1964.*

La journée du vendredi 14 février[1] a été la plus dramatique à Ankara depuis le jour de Noël 1963[2]. Après avoir vainement essayé le matin, au cours d'une cinquième entrevue, d'arracher le consentement de Mgr Makarios au plan américain de création d'une force internationale à peu près indépendante de l'ONU, M. George Ball revenait à Ankara dans l'après-midi conférer à deux reprises avec M. Ismet Inönü et repartait le soir même pour Athènes et Londres.

Dans la soirée, les agences occidentales annonçaient, d'après des dépêches d'Athènes et de Nicosie, que la flotte turque, chargée de troupes, avait appareillée d'Iskenderun en direction de Chypre.

Le lendemain, samedi 15 février, on apprenait que la flotte turque n'avait pas pris la direction de Chypre. L'ambassadeur de Grande-Bretagne et l'ambassadeur des États-Unis m'affirmaient que M. Ball avait obtenu sans peine l'assurance de M. Ismet Inönü qu'il n'y aurait pas de débarquement à Chypre dans un avenir immédiat et qu'ils avaient passé tous deux une nuit tranquille[3].

Le soir même, on annonçait que la Grande-Bretagne avait décidé de porter l'affaire de Chypre devant le Conseil de sécurité pour prendre de vitesse Mgr Makarios[4].

[1] Des coups de feu sont échangés le 12 février à Limassol entre la police chypriote grecque et des Chypriotes turcs. Les combats reprennent le 14 malgré le cessez-le-feu. La flotte turque se prépare à Iskenderun. À Nicosie, les conversations se poursuivent entre M. George Ball, sous-secrétaire d'État américain, et Mgr Makarios. Le texte anglais des nouvelles propositions anglo-américaines sur Chypre est transmis par le télégramme-circulaire de Paris du 13 février, 21 h 09, non reproduit. Sur le résultat de ces conversations et la position du gouvernement turc, se reporter aux télégrammes d'Ankara nos 183–185, 188–192, du 14 février, non retenus. Une analyse des négociations engagées à Nicosie par M. George Ball les 12, 13 et 14 février est présentée dans la dépêche de Nicosie n° 134/EU du 17 février, non reproduite.

[2] Les Turcs de Chypre refusent, avec l'appui d'Ankara, la réforme de la Constitution de 1960 envisagée par Mgr Makarios, visant à réduire leurs droits et leurs prérogatives. Il s'ensuit, en décembre 1963, des actions terroristes commises par des éléments chypriotes grecs appartenant à l'EOKA, au cours desquelles de nombreux Chypriotes turcs sont assassinés. Ces attaques provoquent un mouvement de panique dans la communauté turque.

[3] Voir le télégramme d'Ankara du 16 février, nos 194–199, non retenu.

[4] Au sujet de la lettre adressée au président du Conseil de sécurité par la Grande-Bretagne, se reporter au télégramme de New York nos 349–355 du 15 février, non reproduit. M. Zenon Rossidès, représentant permanent de Chypre aux Nations Unies, s'emploie à déjouer cette manœuvre en demandant à 16 heures une réunion pour le soir même. Le texte de la lettre en date du 15 février adressée par le représentant permanent de Chypre au président du Conseil de sécurité est transmis par le télégramme de New York n° 346 du 15 février, non reproduit.

J'ai indiqué dans une communication du 17 février que le gouvernement turc affectait de dire qu'il avait été consulté par Londres et Washington sur l'opportunité d'un recours britannique au Conseil de sécurité et qu'il avait donné son accord à ce retournement de procédure. Dans un discours prononcé hier, 19 février, devant l'Assemblée nationale, M. Ismet Inönü faisant l'historique de l'affaire de Chypre devait déclarer :

« Nous avions travaillé avec les auteurs de la proposition à établir une force internationale sans qu'il y ait besoin d'aller devant les Nations Unies. Cependant, la discussion de cette proposition traînait en longueur tandis que les incidents dans l'île se multipliaient. C'est pourquoi, les États-Unis et les États garants sont tombés d'accord pour en appeler aux Nations Unies. Nous avons décidé de porter l'affaire aux Nations Unies et de la discuter à New York ».

Je persiste à penser que M. Palamas a été plus franc en déclarant qu'il n'avait pas été interrogé par M. Ball ni par l'ambassadeur britannique sur l'opportunité d'un recours au Conseil de sécurité présenté par la Grande-Bretagne[1]. Il serait assez étonnant que les États-Unis et la Grande-Bretagne aient tenu la Grèce ignorante de ce qui aurait été dit et décidé quelques heures plus tôt à Ankara.

Quoiqu'il en soit de ce petit point d'histoire, c'est à New York maintenant qu'il faut discuter. La Turquie accepte le débat avec une certaine confiance.

M. Erkin, que j'ai été voir le mardi 18 février, après m'avoir dit qu'il avait été « tenu au courant de la décision anglaise », m'a déclaré que, dans sa première version, le projet de résolution que la délégation britannique voulait présenter au Conseil de sécurité était inacceptable. Mais, ajouta-t-il, grâce à l'intervention du Département d'État, la seconde version, mise au point à Ankara dans l'après-midi du 17 février, tient largement compte des desiderata turcs. Elle n'a, a poursuivi M. Erkin, pour objet que la création et le statut de la force internationale à envoyer à Chypre, le rôle du médiateur et la recherche d'un règlement durable devant être définis à un second stade.

Ici encore, il ne s'agit sans doute que d'un petit point d'histoire si, comme je crois le comprendre d'après les dernières nouvelles de ce matin, c'est un texte proposé par le secrétaire général des Nations Unies qui doit finalement être discuté par le Conseil de sécurité. Le texte initial de la proposition britannique ne serait pas, dans ce cas, présenté mais, je tenais à noter le soin que le ministre des Affaires étrangères de Turquie avait pris de me montrer que le projet britannique n'avait été arrêté qu'après consultation et accord du gouvernement turc.

[1] Se reporter au télégramme d'Athènes n°s 226–229 du 19 février, non retenu, dans lequel il est écrit que le directeur général du ministère des Affaires étrangères de Grèce confirme que le gouvernement hellénique est surpris par l'initiative anglo-américaine au Conseil de sécurité, d'autant plus que M. Ball, lors de son récent passage à Athènes, n'en a fait aucune mention.

Quant au plan de M. U Thant[1], connu de notre délégation à l'ONU officieusement depuis le 12 février, avant-hier, 18 février, le ministre des Affaires étrangères turc semblait encore l'ignorer et M. Erkin[2], comme je viens de l'indiquer, ne songeait qu'à la discussion du projet de résolution britannique, lequel devrait avoir priorité sur le projet nécessairement « scandaleux et inconvenant » que déposerait M. Kyprianou au nom de Mgr Makarios.

Que la Turquie ait réellement ou non été consultée par la Grande-Bretagne sur l'idée d'un recours britannique au Conseil de sécurité, que M. Erkin ait été appelé ou non à modifier un projet de résolution britannique[3] avant qu'il soit envoyé à sir Patrik Dean, on a ici le souci primordial de montrer et de faire croire que, dans l'affaire de Chypre, la Turquie, loin de faire figure d'accusée, est aux côtés des grandes puissances dans la recherche d'une solution.

Dans ma dépêche nº 83/EU du 18 janvier[4], je m'étais efforcé de montrer que l'isolement était la grande crainte de la Turquie. Les malheurs des Turcs chypriotes – ainsi l'estimait-on ici – n'avaient pas troublé le jour de Noël l'indifférence des pays occidentaux. La presse de Paris, de Londres et de New York avait été loin de féliciter la Turquie d'avoir envoyé des avions à réaction survoler la ville de Nicosie. Le gouvernement turc était accusé de troubler la paix mondiale pour une sotte querelle de minorité. À la conférence de Londres, M. Erkin, par son intransigeance, faisait figure de perpétuel mécontent.

L'habileté de la Turquie a été, comme je l'ai écrit, d'accepter intégralement et sans discussion le plan anglo-américain. Dès lors, dans le règlement de l'affaire, elle devenait l'alliée de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Obligée plus ou moins complètement de soutenir Mgr Makarios, hostile à ce plan, la Grèce ne pouvait prétendre à cette place privilégiée.

Sans doute, bien souvent, la Grande-Bretagne doit-elle trouver un peu lassante l'obstination de la Turquie mais, bon gré mal gré, dans l'évolution de la négociation à Nicosie puis à New York, les deux pays sont attelés au même char.

Humiliés par Mgr Makarios, ulcérés par l'attentat contre leur ambassade à Nicosie[5], les États-Unis ont tendance dans le conflit à apporter leur appui à la Turquie.

[1] Le plan conçu par U Thant est présenté dans le télégramme de New York nos 303–309 du 12 février, non reproduit ; les principales dispositions de la quatrième version de ce schéma sont communiquées par le télégramme de New York nos 330–333 du 14 février, non retenu.

[2] M. Feridun Cemal Erkin, ministre des Affaires étrangères de Turquie.

[3] Le texte de l'avant-projet de résolution britannique est transmis par le télégramme de New York nos 374–378 du 17 février, non reproduit.

[4] Cette dépêche, non reproduite, est intitulée *Concept d'isolement de la Turquie*, démontrant la déception ressentie par les dirigeants et les intellectuels turcs devant ce qu'ils appellent l'indifférence de l'Occident à la cause de la Turquie.

[5] Le 4 février, l'explosion de deux bombes cause de légers dégâts à l'ambassade des États-Unis, deux voitures appartenant à des Américains sont incendiées. Six cents femmes et enfants américains sont évacués au Liban.

Sans doute, jusqu'à présent, ne s'agit-il que de la composition d'une force internationale chargée de maintenir l'ordre et rien ne prouve que la Grande-Bretagne et les États-Unis partagent toutes les idées d'Ankara sur un règlement futur. Mais, de ce coté aussi, la thèse turque recueille maintenant une plus large audience. M. Ismet Inönü a eu la sagesse de ne pas soutenir l'idée extrême du partage mais de déclarer qu'il se contenterait d'une solution fédérale, un ou deux cantons turcs jouissant dans l'île d'une large autonomie.

Cette thèse n'a rien de révolutionnaire et c'est seulement du côté de Mgr Makarios et d'Athènes que pourront venir les résistances.

Je ne veux pas dire que la Turquie espère avoir partie gagnée. J'indique simplement qu'elle croit maintenant pouvoir compter davantage sur l'appui de la Grande-Bretagne et des États-Unis qu'au début du conflit.

Notre refus de participer à la force internationale prévue par le plan anglo-américain n'a pas été commenté par les journaux turcs et aucune personnalité gouvernementale n'y a fait allusion devant moi pour nous le reprocher. M. Erkin, comme je l'ai écrit hier, dans ma lettre nº 212/EU du 19 février[1], a pris connaissance avec satisfaction de la réponse adressée par le général de Gaulle au message de M. Khrouchtchev[2]. Je n'ai pas été jusqu'à écrire qu'il ait manifesté de l'enthousiasme. Notre attitude de neutralité prudente est accueillie avec une certaine méfiance. Loin de moi le désir d'écrire que, dans un conflit qui oppose fatalement la Grèce et la Turquie, nous devrions prendre parti. Je me contente d'observer les réactions d'Ankara.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] La dépêche d'Ankara n° 212/EU du 19 février, non reproduite, intitulée *L'affaire de Chypre et les relations turco-soviétiques*, montre la double politique suivie un temps par l'URSS, politique ruinée par le message de Khrouchtchev adressé le 7 février aux chefs des gouvernements britannique, américain, grec et turc ainsi qu'au général de Gaulle.

[2] Le texte de la réponse du général de Gaulle au message de M. Khrouchtchev du 7 février est transmis à Moscou le 15 février, sous les nos 2142–2145, et est remis le 17 février à M. Zorine, vice-ministre des Affaires étrangères soviétiques. Se reporter au télégramme de Moscou nos 814–816, non retenu.

105

M. MASSENET, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I* À PHNOM-PENH,
À. M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 367 AS (CLV)[1]. *Phnom-Penh, 20 février 1964.*

Nouvelles propositions khmères relatives à la neutralisation du Cambodge.

Le prince Sihanouk vient de relancer spectaculairement son projet de conférence de neutralisation du Cambodge[2], en faisant connaître brusquement à quelques jours d'intervalles des propositions successives destinées à le sortir de l'impasse où il risquait de se trouver du fait de l'attitude des États-Unis ; ceux-ci, en effet, contraints qu'ils sont, comme me l'indiquait l'Ambassadeur américain[3], de ne pas paraître favoriser une entreprise à laquelle les gouvernements de Bangkok et de Saigon étaient résolument hostiles, se sont gardés jusqu'ici de faire connaître leur point de vue dans cette affaire.

Réunissant soudainement à Kep, au bord de la mer, le 15 après-midi les correspondants de l'AFP[4], de l'Agence Tanjug[5] et de l'Agence de presse de Pékin, le prince Sihanouk les a informés de son intention de changer radicalement la politique étrangère du Cambodge si, fin avril, il n'avait pas obtenu l'accord des Occidentaux à la réunion fin mai à Genève des puissances participant à la conférence[6] ; en pareille hypothèse, il romprait les relations diplomatiques avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, reconnaîtrait la RDVN et signerait avec Hanoï et Pékin des pactes de défense mutuelle ; seule l'incompréhension anglo-saxonne l'aurait alors contraint à franchir un pareil pas !

S'étant rendu compte – ou ayant été informé – que ses propositions telles qu'il venait de les présenter risquaient de n'avoir aucun écho dans les pays voisins ainsi qu'à Washington, sentant que de ce fait l'ensemble du projet était voué à l'échec, le Chef de l'État a, le 18 au soir, de Sihanoukville, où il se reposait, fait parvenir une déclaration au correspondant local de l'AFP, M. Barre, dans laquelle il propose préalablement à la conférence de Genève la réunion à Phnom-Penh, mais avant la fin du

[1] Cette dépêche, *a.s. Nouvelles propositions khmères relatives à la neutralisation du Cambodge*, est communiquée à Bangkok et Saigon.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 218.

[3] Philip Dodson Sprouse.

[4] *Agence France Presse*.

[5] Agence de presse yougoslave.

[6] C'est-à-dire les participants de la conférence de Genève sur le Laos de 1961–1962 : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

mois de mars, d'une conférence à 4 qui grouperait outre le Cambodge, les États-Unis, la Thaïlande et le Sud Vietnam ; l'accord à intervenir et qui viserait entre autres l'établissement d'un contrôle renforcé à la CIC[1] (dont les frais devraient être assumés par les Américains) serait soumis ensuite aux représentants des puissances réunies à Genève moins évidemment ceux des trois gouvernements ayant signé l'acte de Phnom-Penh[2] ; l'objet de la conférence genevoise serait alors de faire entériner le document et de signer les accords consacrant la neutralisation du Royaume ; à ce sujet le prince Sihanouk s'est récemment élevé contre « la procédure dilatoire » des Britanniques, qui voudraient que la conférence se contente de séances de pure forme, tout ayant été réglé au préalable par une série d'entretiens officieux ; il a souligné qu'« une conférence est faite pour discuter et échanger des points de vue ».

Il est certain que dans l'esprit du Chef de l'État sa dernière proposition est dans une large mesure en retrait sur la précédente.

Je ne doute pas que si les États-Unis et leurs alliés manifestaient une attitude qui ne soit pas négative, à l'égard de la proposition du 18 février, le prince Sihanouk n'assouplisse sa position de manière à faciliter par la suite l'accord qu'il propose ; certes, celui-ci comporte des passages désagréables ou même assez déplaisants, comme celui relatif à l'indemnisation à prévoir pour Washington sous forme de tracteur ou de rouleau compresseur pour chaque Cambodgien tué en territoire khmer à la suite d'incidents de frontière. Mais la manière dont a été formulée la dernière proposition ne revêt pas le caractère quasi insultant de certains des propos récents du prince Sihanouk à l'égard des États-Unis.

À première vue, les chances de succès de cette dernière initiative paraissent assez limitées ; les agences de presse rapportent que le ministre des Affaires étrangères thaïlandais[3] exigerait préalablement la cessation des campagnes anti-thaï qui trouvent leur siège au Cambodge ; toutefois, selon une dépêche de presse, Washington étudierait « avec soin » les nouvelles suggestions princières.

À l'ambassade des États-Unis à Phnom-Penh, on semble conscient de l'intérêt qu'il y aurait à ne pas laisser sans suite les propositions khmères. Ne pourrait-on, d'autre part, dans la capitale vietnamienne y voir une transaction acceptable entre les suggestions vietnamiennes de discussions sur un plan bilatéral et la proposition khmère de conférence à 14 ?

L'ambassadeur d'Union soviétique[4], me parlant des dernières initiatives princières, a marqué quelque agacement des modifications successives de la position du Chef de l'État qui, on doit s'en rendre compte dans les

[1] Commission internationale de contrôle de l'armistice, créée aux termes des accords de Genève de juillet 1954.

[2] Le 20 novembre 1962, le gouvernement de Phnom Penh adresse aux quatorze signataires des accords de Genève de juillet 1962 sur la neutralisation du Laos un projet de « Déclaration sur la neutralité du Cambodge ». Il n'est approuvé que par l'URSS, la Chine et la RDVN.

[3] Le colonel Thanat Khoman.

[4] Constantin Kroutikov.

milieux communistes, espère obtenir des Occidentaux l'accord à ses propositions en agitant l'épouvantail chinois ou nord-vietnamien.

L'alliance avec Pékin et Hanoï est, en effet, une solution qui n'est envisagée ici tant par le prince Sihanouk que par la majorité des Cambodgiens qu'avec une espèce de désespoir.

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, au Département le texte de la conférence de presse du 15 février[1] tel qu'il a été publié dans l'AKP[2] du 17 février, le texte du communiqué du Gouvernement royal du 19 février[3] (ma communication du 19 février) dans lequel est pris à parti le gouvernement britannique, accusé de « sabotage hypocrite » de la conférence de Genève et où il est rappelé que le Cambodge s'en tiendra « rigoureusement » à la ligne qui vient d'être fixée par le prince Sihanouk et, enfin, le texte des nouvelles propositions princières du 18 février[4].

(CLV, Cambodge, 1964).

106

M. Cousseran, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 64. *Libreville, 20 février 1964.*

Immédiat.

(*Reçu* : 18 h. 15).

Le président m'a reçu vers 11 heures en compagnie du général Kergaravat[5] sur ma demande.

Il s'agissait pour le général Kergaravat d'une visite d'adieux puisque sa mission est accomplie, pour moi de la première reprise de contact après la restauration de la légalité.

Nous avons commenté les événements en détail, en montrant sans arrêt combien, du côté français, il y avait eu une totale unité, synchronisation et coordination, chacun jouant le rôle qui lui était imparti, même quand il était particulièrement ingrat.

Du côté gabonais, j'ai dit que ce qui m'avait frappé le plus c'est la passivité, la nullité, l'inconsistance totale de son entourage. J'ai rappelé les

[1] Non reproduit.
[2] *Agence khmère de Presse*.
[3] Non reproduit.
[4] Non reproduit.
[5] Le général Kergaravat, général délégué pour la défense de la Zone d'Outre-Mer n° 2, basé à Brazzaville. Voir le télégramme de Libreville nos 430–431 du 5 décembre 1962, non reproduit.

conditions dans lesquelles la crise est née[1]. Je lui ai dit qu'il nous avait fallu prendre beaucoup sur nous-mêmes pour intervenir dans un pareil contexte[2]. J'ai ajouté qu'il était apparu ainsi de la manière la plus nette qu'aucune volonté en dehors de la sienne – neutralisée – et de la nôtre ne semblait plus exister au Gabon ce 18 au matin. Il a convenu que rien n'allait être simple et qu'on ne manquerait pas de l'accuser d'être l'homme des Français, qu'il en avait l'habitude. Il déplorait les morts gabonais, mais ceux-ci avaient eux-mêmes pris leurs responsabilités en cherchant l'épreuve du feu. Je lui ai rétorqué que chaque mort gabonais coûtait infiniment cher à la France et que, par conséquent, il devait considérer comme absolument exceptionnelles, exorbitantes, les conditions de notre intervention[3].

En conséquence :

A) Il devait être entendu une fois pour toutes que le président Yembit avait signé le 18 au soir une réquisition de nos forces[4]. Que sur ce point, nous n'accepterions pas que la moindre équivoque existe.

B) L'intervention aussi massive de nos forces a reflété l'audience particulière du Gabon auprès de la France, mais elle a été provoquée aussi par le sentiment que le président M'ba dans sa sagesse et sa sérénité peut conserver une autorité incontestable à condition d'en faire bon usage.

C) C'est pourquoi, je me suis permis d'insister fortement pour que, si les délits de tous ordres qui avaient été commis par des personnes, militaires ou civiles, pouvaient à bon droit être jugés, il fallait qu'ils le soient dans des conditions de sérénité, de légalité, voire de formalisme absolument incontestables. Il fallait qu'à aucun moment on ait le sentiment que le président, fort de l'appui étranger, satisfaisait une politique de vengeances et de représailles personnelles. Il a convenu de tout cela avec gravité.

D) À partir de maintenant, le gouvernement français et le gouvernement gabonais sont guettés à tout instant et le moindre faux pas sera immédiatement exploité contre l'un et contre l'autre. Il a opiné en ajoutant qu'il s'attendait bien à ce qu'il y ait beaucoup de critiques à l'intérieur et à l'extérieur. À l'extérieur, il entend déjà les critiques conjuguées de ceux qui n'ont pas bénéficié d'un concours aussi puissant que celui qu'il a eu et

[1] Se reporter à la note de M. Jean-Marie Soutou, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, en date du 25 février 1964, intitulée *Mutinerie de Libreville*, non reproduite. Sur la crise politique ouverte par le coup de force militaire et l'enlèvement du président M'Ba, se reporter à l'exposé rétrospectif et chronologique des événements (18 au 24 février 1964) figurant dans les dépêches de Libreville n° 76/DAM et 81/DAM, respectivement des 24 et 27 février 1964, non reproduites.

[2] Application de l'accord de défense signé le 17 août 1960 entre la République française et la République gabonaise. Au sujet des instructions données de Paris, se reporter aux télégrammes de Paris à Libreville n°s 88–89, 91, 92, 93–94, respectivement des18 et 19 février, non reproduits.

[3] Parmi les mutins, on compte 20 tués et 14 blessés ; parmi les forces françaises, un tué et trois blessés.

[4] La réquisition générale est signée le 18 février 1964 à 19 h 30 et la réquisition particulière, le même jour, à 20 heures. Se reporter aux télégrammes de Paris à Libreville n°s 88–89 du 18 février, et de Libreville à Paris, n° 58, du 19 février, non retenus.

les critiques de ceux qui étaient en désaccord avec l'action des Français. Sur le plan intérieur, il avait le sentiment, d'après son premier tour de ville et ses premières informations, que l'émotion était calmée. Le Président a tenu à nous remercier particulièrement et personnellement de l'appui que nous lui avions accordé et qui dépassait très largement le cadre strict de nos obligations. Il a pleinement approuvé l'ensemble des mesures prises et il a convenu que nous avions fait tout ce qui était humainement possible pour limiter les dégâts.

Je lui ai indiqué qu'à mon sens la leçon de ces journées était qu'il devait très rapidement trouver autour de lui et dans le pays des concours autrement énergiques et sincères que ceux qu'il a pu obtenir du côté gabonais pendant les événements, sinon nous serions condamnés à de fréquentes interventions, ce qui est impossible.

Je lui ai demandé, solennellement de faire preuve de plus de compréhension et de tolérer auprès de lui et dans l'appareil de son état, à condition qu'elles soient fidèles, des personnalités même fortes et même encombrantes. Je lui ai dit notamment que s'il ne pouvait rien tirer de ses jeunes, c'est qu'il les pétrifiait par un autoritarisme auquel ils ne pouvaient résister. Que ses colères proverbiales dont les Français aux nerfs solides parlent avec amitié, étaient tragiques si elles créaient un fossé entre ses collaborateurs gabonais et lui-même. Je lui ai demandé d'établir avec eux tous des rapports plus confiants, de leur laisser un peu plus d'initiative, de leur faire un peu plus confiance, sinon le courant ne passerait pas.

Il a opiné en rappelant qu'il connaissait ses propres défauts mais qu'il espérait que les Gabonais connaissaient maintenant son personnage.

Je lui ai fait part des multiples interventions dont j'avais été l'objet depuis l'ouverture de la crise, notamment de la part du corps diplomatique et du clergé[1].

Nous avons pris congé du Président vers 11 heures 30.

J'aurai à 16 heures 30 une nouvelle entrevue avec M. Léon M'Ba en compagnie du chef de la mission militaire[2], de M. Hourcaillou[3], du chef d'État-Major, le lieutenant-colonel Royer, et du commandant de la gendarmerie[4]. Nous examinerons en détail les conditions du déclenchement de la crise et les leçons qu'il convient d'en tirer.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1958–1964 52-5-1, 1964).

[1] Le clergé catholique, Mgr Ndong en tête, et dans une moindre mesure les pasteurs de l'Église évangélique, récusent ouvertement la politique suivie par Léon M'Ba et estiment que le président gabonais doit désormais s'amender ou se démettre. Les autorités ecclésiastiques s'opposent à une politique de répression et souhaitent l'organisation d'élections libres.

[2] Le colonel Vivet, chef de la mission militaire française.

[3] M. Robert Hourcaillou, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Libreville (Gabon).

[4] Le chef d'escadron Haulin, commandant la gendarmerie gabonaise.

107

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. L'AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 2445 à 2447[1]. *Paris, 20 février 1964, 19 h. 12.*

La visite que vient d'effectuer en France, du 2 au 18 février, M. Roudnev, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, président du KNIR[2], a gardé un caractère essentiellement scientifique et technique.

Certes, M. Roudnev et ses collaborateurs ont visité un grand nombre d'établissements industriels aussi bien à Paris qu'en province ; ils ont eu aussi de nombreux entretiens avec nos principaux chefs d'entreprise et se sont intéressés à certains secteurs précis (industries chimique et électronique notamment). Mais aucun programme d'achat n'a été esquissé.

Le Vice-président soviétique s'est montré particulièrement soucieux de découvrir les possibilités que le marché français serait susceptible d'offrir aux exportations soviétiques de produits fabriqués ; ces produits devraient, selon lui, prendre une part plus grande dans nos achats en URSS et c'est aux entreprises françaises, qui se sont déjà engagées dans cette voie, qu'il a prêté le plus d'attention. Il a également cherché à savoir, auprès des milieux bancaires notamment, si des prêts à long terme pouvaient être accordés pour faciliter d'éventuels achats soviétiques.

En ce qui concerne la télévision en couleurs, M. Roudnev s'est déclaré intéressé par le procédé français, simple et peu onéreux, mais il n'a pas pris d'engagement.

Sur les plans scientifique et technique proprement dits, cette visite aura sans doute des prolongements plus immédiats :

1) invité par le Vice-président soviétique, le ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales conduira en URSS, probablement en juin ou juillet prochain, une importante mission scientifique française.

2) le délégué général à la Recherche scientifique et notre attaché scientifique à Moscou seront sans doute autorisés à se rendre à Novossibirsk.

3) tout en se retranchant derrière la compétence de l'Académie des sciences, le Vice-président soviétique s'est déclaré prêt à tenir compte de notre désir d'augmenter le volume de nos échanges scientifiques avec l'URSS, qui ont été réduits de moitié en 1963 à la demande du KNIR.

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département.

[2] Konstantin Nikolaïevitch Roudnev, né en 1911 à Toula, ingénieur de formation, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et président du Comité d'État pour la coordination de la recherche (KNIR) depuis 1961 et membre du Comité central du PCUS depuis la même année.

Ces dispositions favorables sont dues, semble-t-il, à la bonne impression que le Vice-président soviétique a paru remporter de notre équipement scientifique et de notre niveau industriel.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

108

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1270 à 1280. *Alger, 20 février 1964.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu* : 21 h. 55).

En invitant le général de Gaulle à venir en Algérie[1], les dirigeants de ce pays ont la conviction qu'il y serait dès maintenant accueilli par la population algérienne avec la plus grande chaleur. Tous les propos que l'on me tient et ceux qui me sont rapportés me confirment dans l'opinion que sur ce point ils ne se trompent pas.

On peut se demander toutefois pourquoi ils ont tant à cœur un projet dont cette ambassade n'avait pas manqué de montrer à ses interlocuteurs, quand ils y faisaient allusion, le caractère prématuré, mais autour duquel néanmoins, après les déclarations démenties de M. Moussaoui[2], ils provoquent aujourd'hui une grande publicité.

Peut-être une préoccupation tactique d'ordre interne n'est-elle pas absente. M. Ben Bella peut avoir en effet le souci de prouver à l'opposition qu'elle ne saurait compter contre lui sur un soutien du gouvernement français.

Les Algériens cherchent-ils par ailleurs à dénouer par une négociation au sommet des affaires qui sont en instance au niveau des ministres ou des experts ? Je ne le pense pas, que ce soit en effet en vertu de leur nature technique ou en raison de leur insuffisante maturité, aucun des problèmes en suspens entre nos deux pays n'appelle actuellement une conversation au niveau des chefs d'État[3]. Le climat général de nos relations n'est du reste aucunement mauvais. Il se caractérise surtout par une inertie dont nous n'avons à nous plaindre que dans la mesure où nous sommes demandeurs. L'aspect positif de cette situation est que le silence continue d'être gardé par les Algériens sur l'usage que nous faisons de nos bases

[1] Les télégrammes d'Alger nos 1205–1208, 1293–1294, 1318–1320, respectivement des 15, 21 et 22 février, non reproduits, font référence à cette invitation.

[2] M. Boualem Moussaoui, ambassadeur d'Algérie en France.

[3] Parmi les questions en suspens entre la France et l'Algérie figurent en premier lieu les relations pétrolières, la fiscalité civile et militaire, les questions commerciales, de trésorerie, les transferts et les questions immobilières, le passif des entreprises nationalisées.

et que leurs projets dans le domaine des hydrocarbures s'enlisent depuis leur mémorandum de novembre en des conversations avec des sociétés étrangères dont rien de précis ne sort encore[1]. En revanche, la même inertie et le même silence empêchent malheureusement de régler maints problèmes concernant les intérêts des Français résidant en Algérie, qu'il s'agisse d'assurer la sécurité de leurs logements ou d'obtenir le transfert de leurs revenus ; cela est certes imputable pour une part à la mauvaise volonté, mais aussi pour une large part à la paralysie de l'administration maintes fois signalée dans ma correspondance.

Aussi bien semble-t-il qu'en invitant le président de la République à venir en Algérie, le gouvernement algérien ait moins le désir de discuter « au sommet » sur des questions précises que le souci d'ajouter à son prestige international.

Venant après le voyage en Algérie de M. Chou En-lai[2] et avant la visite du président Ben Bella au maréchal Tito[3], l'invitation adressée au président de la République illustre l'ambition qu'a l'Algérie de jouer un rôle d'État pilote dans le Tiers-Monde Ses dirigeants pensent qu'il pourrait y avoir actuellement une heureuse concordance entre cette ambition algérienne et les perspectives qu'ils voient s'ouvrir à la France en Afrique et en Asie[4]. Il n'est pas négligeable pour la France, laissent-ils entendre, de pouvoir se libérer du soupçon de « néo-colonialisme », en s'assurant l'amitié d'une jeune puissance qui se veut l'avant-garde du mouvement des idées en Afrique. Un voyage triomphal du président de la République en Algérie, en consacrant le succès de l'œuvre de décolonisation de la France, pourrait ainsi, leur semble-t-il, servir la politique générale du gouvernement français. Quant à l'intérêt de l'Algérie, il serait non seulement de bénéficier, pour renforcer son audience internationale, du prestige du général de Gaulle, mais aussi d'obtenir à cette occasion un aval définitif de la France pour tout ce qui s'est passé depuis les accords d'Évian et l'assurance que la politique de coopération ne serait pas remise en question, dans l'avenir, par le nouveau contentieux qui pourrait surgir des prochaines étapes de la « construction du socialisme ».

Mais les Algériens se doutent-ils qu'ils auraient plus de chances de recevoir une réponse positive à leur invitation s'ils pouvaient lever rapidement un certain nombre d'obstacles : honorer, par exemple, la parole donnée à Évian en ce qui concerne le sort des Harkis et s'acquitter des quelques engagements pris récemment à l'égard des agriculteurs français dépossédés ?

[1] Une mission d'experts pétroliers de la République populaire de Chine s'est rendue au Sahara, en voyage d'information pendant une quinzaine de jours. Voir le télégramme d'Alger n°s 1775–1777 du 18 mars, non retenu. Au sujet du mémorandum de novembre 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 204, note 1.

[2] Du 21 au 27 décembre 1963. Sur cette visite officielle chinoise en Algérie, se reporter au télégramme d'Alger n° 8709 du 28 décembre 1963, non reproduit.

[3] Du 5 au 13 mars 1964.

[4] Après la reconnaissance par la France de la Chine populaire le 27 janvier 1964.

Si des progrès pouvaient être réalisés dans cette voie, ce serait une heureuse conséquence de la mission de M. Bouteflika.

M. Ben Bella, pour sa part, m'a paru mesurer l'importance des obstacles ou pressentir quelque autre empêchement. Aussi évoquait-il, dans notre dernière conversation, la possibilité de prendre prétexte d'une escale à Paris pour chercher à rencontrer moins officiellement le président de la République. En attendant une visite à Alger qui demeure encore, semble-t-il, dans une perspective assez lointaine, il pourrait être expédient de ne pas écarter une telle formule.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

109

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1331 à 1341. *Washington, 20 février 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 21, 0 h. 30).

Dans les premières semaines de sa présidence, M. Johnson devait se consacrer avant tout aux problèmes intérieurs. La situation qui lui avait été léguée n'était pas à cet égard brillante. Il faut constater que, rapidement, sa grande habileté de manœuvre, sa connaissance des hommes et des habitudes parlementaires jointes à son énorme capacité de travail, lui ont permis de faire espérer le vote des lois essentielles – celle des abattements fiscaux et celle des droits civils – dans des conditions que son prédécesseur n'aurait pu espérer. En dépit des scandales financiers où ses ennemis cherchent à mêler son nom, le chef actuel de la Maison Blanche par son action prompte et énergique a contribué à rassurer le pays que l'assassinat de John Kennedy avait plongé dans le désarroi.

M. Johnson cependant avait escompté que les problèmes internationaux lui laisseraient quelque répit et lui permettraient de se préparer dans une atmosphère de sérénité aux prochaines luttes électorales. Peu au courant de ces affaires, moins enclin que son prédécesseur à y jouer un rôle prédominant ou à concevoir de « grands desseins », plus « provincial » et « moins » international » que M. Kennedy, le nouveau Président a dû, bien malgré lui, faire face à une série de crises qui ont soudainement éclaté en Extrême-Orient, en Amérique latine, en Méditerranée, en Afrique, alors qu'il se serait volontiers contenté de poursuivre, sans illusion d'ailleurs, avec Moscou la politique dite de « détente » et avec ses voisins du Sud l'Alliance pour le progrès.

La tendance du Président, dans le moment présent tout au moins, consiste à minimiser l'importance des incidents qu'il n'avait pu prévoir. On l'a

bien vu dans la façon dont ont été traités tour à tour la question de l'avion américain abattu par les Russes en Allemagne orientale[1], le différend qui persiste entre les États-Unis et Panama, la querelle avec Castro à propos de Guantanamo[2].

Ce souci de ne pas dramatiser correspond à la fois au caractère du Président, qui au Congrès a toujours été l'homme des compromis, et aux circonstances politiques intérieures qui l'incitent à ne pas s'engager avant les élections sur des terrains qu'il connaît mal. Il faut ajouter que les conseillers de Kennedy, demeurés pour la plupart les conseillers de Johnson, ne disposent plus à la Maison Blanche d'un arbitre prêt à faire un choix entre leurs avis souvent divergents.

L'absence de ligne directrice et de coordination se révèle ainsi en maintes occasions : déclarations contradictoires concernant l'intervention militaire au Vietnam, envoi intempestif de missionnaires en tous les points du globe où surgit une menace, que ce soit à Djakarta ou à Nicosie, interruption symbolique de l'aide à la France et à l'Angleterre à propos de leur commerce avec Cuba (alors que l'URSS bénéficie de subventions sur le blé américain qu'elle achète), tentatives diverses de division des alliés européens, proclamations en faveur d'une négociation tarifaire libérale accompagnée en fait de mesures protectionnistes et discriminatoires, appel au boycott individuel des marchandises de certains pays, etc.

Autant de signes d'impuissance ou d'incohérence sous un régime où l'action diplomatique paraît parfois laissée à l'initiative tantôt d'un fonctionnaire qui agit suivant son tempérament, tantôt du Congrès, tantôt même des syndicats ouvriers ou des individus.

Tout naturellement une partie de la presse et l'opposition républicaine sont portées à faire ressortir ces faiblesses de l'administration et à s'en servir contre elle. D'innombrables articles, d'innombrables discours dénoncent la paralysie de la diplomatie américaine, son incapacité à s'adapter à un monde qui se transforme, à comprendre que les temps de Foster Dulles – alors que le bloc communiste était monolithique et l'Europe affaiblie – sont révolus, que d'autres forces et d'autres situations apparaissent avec lesquelles il faut compter. De ces critiques cependant ne se dégage pas l'esquisse d'une politique. Leur véhémence contraindra toutefois sans doute le Président à modifier ses méthodes et son calendrier.

Dans la confusion qui s'empare des esprits, l'attitude de la France constitue le principal sujet des analyses et des controverses. Les sentiments que nous inspirons présentent un singulier mélange d'indignation, de surprise, de scepticisme et d'envie : « Comment un allié peut-il suivre une voie aussi indépendante, aussi détachée des préoccupations du principal État de l'Occident ? Par quel miracle, avec des moyens relativement modestes, est-il en mesure d'exercer une telle influence ? Mais pourra-t-il longtemps

[1] L'URSS annonce le 29 janvier 1964 que l'avion d'entraînement américain de type T 39, porté manquant depuis le 28 janvier, a été abattu au nord-est d'Erfurt, en Thuringe.

[2] Guantanamo est une base militaire américaine dans l'île de Cuba.

faire face à tant d'engagements nouveaux, répandus sur la surface de la terre ? Que ne possédons-nous un chef et une administration capables d'utiliser de la même façon notre force sans égale » !

Tout cela se retrouve dans les attaques ou les éloges dont nous sommes l'objet, avec en même temps un désir réel de nous mieux comprendre, de rétablir ce qu'on appelle ici la « ligne de communication » et de retrouver la chaleur des relations amicales anciennes avec notre pays.

Ces réactions, dans toutes leurs nuances, s'expriment aussi bien au sein de l'administration que dans la presse. Il faut noter cependant que notre attitude, l'année dernière uniformément condamnée, trouve des défenseurs ardents parmi les journalistes les plus considérables (Walter Lippmann, Arthur Krock, Reston)[1], chez certains sénateurs (Mansfield, Bartlett)[2] et que nombreux sont ceux qui, parmi les membres du Congrès, du Département d'État, même de la CIA viennent me murmurer à l'oreille qu'ils approuvent notre politique en Asie, sans avoir le courage de le déclarer publiquement.

Cela dit, la popularité du président Johnson ne se trouve pas pour le moment, sérieusement atteinte. La masse des Américains moyens, ainsi que j'ai pu m'en convaincre lors de mes voyages à travers les « États », se soucie peu de la politique étrangère, reste imperméable aux propagandes, ignore les remous quotidiens, ne croit pas à la menace d'une guerre générale et – en ce qui concerne notre pays – demeure fidèle aux vieilles images de l'amitié franco-américaine.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

110

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 205 à 211. *Bruxelles – Delfra, 21 février 1964.*

Réservé.

(*Reçu* : 14 h. 30).

Je me réfère à votre télégramme nº 492[3].

J'ai fait part à mes collègues, dans le cadre de la procédure habituelle, de la décision du gouvernement français de ne pas donner son consentement

[1] Walter Lippmann, Arthur Krock et James Reston sont journalistes au bureau de Washington du *New York Times*.

[2] Michael J. Mansfield est sénateur démocrate du Montana et président du Sénat américain depuis 1961. E.L. (Bob) Bartlett est sénateur démocrate de l'Alaska.

[3] Télégramme n° 492 du 18 février, non reproduit.

à l'accréditement de M. Tchen comme représentant du gouvernement de Taïpeh auprès de la Communauté économique européenne.

Cette communication a été accueillie avec quelque mauvaise humeur de la part de la plupart des autres délégations, qui ont rappelé que la Communauté avait, en octobre dernier, décidé d'accepter l'ouverture d'une mission diplomatique de la Chine de Formose. Le gouvernement français s'exposait donc au reproche de remettre en cause unilatéralement cette décision. Mes interlocuteurs ont ajouté que les deux autres États membres qui n'ont pas de relations diplomatiques avec Taïpeh, à savoir l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, n'avaient pour autant refusé leur accord ni à l'installation d'une mission chinoise, ni à la désignation de M. Tchen pour la diriger. Pourquoi la France ne ferait-elle pas comme eux ?

J'ai répondu à mes collègues que, indépendamment des raisons pour lesquelles le gouvernement français avait arrêté sa position au sujet de l'accréditement de M. Tchen – raisons dont il était seul juge et qui résultaient clairement des événements récents[1] – la nomination auprès du Marché commun d'un représentant d'un gouvernement, qui n'avait pas de relations avec trois États membres, constituerait une absurdité.

La suggestion a été avancée par certains que le gouvernement de Taïpeh puisse effectivement ouvrir une mission, qui serait dirigée par un fonctionnaire dont le rang ne nécessiterait pas de procédure d'accréditement. Je me suis élevé contre un tel subterfuge qui, d'ailleurs, ne serait probablement pas en conformité avec les règles ou les usages du droit international. Il ne me paraît pas douteux en effet, si l'on avait recours à un procédé de ce genre, que le gouvernement de Taïpeh s'efforcerait par la suite de placer ce fonctionnaire sur un pied qui lui procurerait en fait, avec la connivence des uns ou des autres, des attributions peu différentes de celles d'un ambassadeur.

Certains de mes collègues ont, d'autre part, suggéré que le gouvernement français demande aux autres gouvernements d'annuler la décision prise en octobre concernant l'ouverture de la mission chinoise de telle manière que cette annulation soit le résultat d'une décision unanime des Six. J'ai fait toutes réserves sur cette proposition qui, dans le cas où elle ne recueillerait pas l'accord de tous, risquerait de nous placer dans l'obligation d'avoir, en fin de compte, à accepter l'accréditement soit de M. Tchen, soit, éventuellement, d'un autre ambassadeur de Formose.

Notre président m'a enfin demandé si la délégation française pourrait se contenter de s'abstenir, ce qui ne ferait pas obstacle à l'accréditement de M. Tchen. J'ai naturellement rejeté cette suggestion.

Il est manifeste que l'attitude de mes collègues traduisait un certain énervement devant ce qui leur apparaît comme une remise en cause unilatérale par la France d'une décision précédente des Six. Il est probable aussi que

[1] Sur la reconnaissance de la Chine communiste par la France, voir ci-dessus aux n°s 33, 46, 47, 51 et 56.

le souci de plaire aux Américains explique en partie leur comportement. Quoi qu'il en soit, je ne leur ai laissé aucun espoir que notre attitude pourrait se modifier.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

111

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T . nos 1298 à 1302[1]. *Alger, 21 février 1964.*

(*Reçu* : 16 h. 40).

Au cours d'un entretien de notre conseiller du Travail[2] avec un membre du cabinet de M. Nekkache[3], le projet de convention de main-d'œuvre entre la France et l'Algérie a de nouveau été évoqué[4].

Le ministre des Affaires sociales, a déclaré son collaborateur, porte un intérêt tout particulier à cette question. Il s'en entretient « tous les jours » avec ses experts. Mais il reste que la thèse algérienne exposée lors des entretiens de Paris[5] n'a pas varié : l'Algérie est « confrontée chaque jour à des problèmes politiques » qu'elle seule peut résoudre. En conséquence, la mise en place d'une sélection et d'un contrôle des Algériens candidats au départ et recherchant un emploi en France ne peut être réalisée que par les autorités algériennes.

À l'inverse, la réalisation de ces opérations par un organisme français ferait courir le risque, a déclaré notre interlocuteur, « de voir des vitres brisées à l'ambassade de France » par des Algériens mécontents dont les candidatures auraient été rejetées.

D'autre part, le représentant de M. Nekkache a affirmé que le gouvernement algérien venait d'achever la mise en place d'une organisation de contrôle aux frontières algériennes lui permettant d'arrêter à sa convenance, toutes entrées et sorties du territoire aussi bien par voie maritime ou aérienne, que terrestre.

[1] Communiqué au Ministre du Travail, n° 1016/AS.

[2] M. Michel Brochard, conseiller du Travail près l'ambassade de France à Alger.

[3] M. Mohammed-Seghir Nekkache, ministre algérien des Affaires sociales. Peut-être s'agit-il de M. Sansal, conseiller technique au cabinet de M. Nekkache.

[4] Cette question est évoquée dans les télégrammes d'Alger nos 476–477, 493–494, 841–852, non reproduits, respectivement des 20, 21 janvier, 4 février 1964. Se reporter au télégramme de Paris à Alger nos 938–943 du 19 mars, non retenu. Cette convention est signée à Paris, le 10 avril, par MM. Nekkache, Gilbert Grandval, ministre du Travail, et C. Bignon.

[5] Du 24 janvier 1964.

Le rapprochement de ces déclarations ne permet pas de voir clairement les réelles intentions du gouvernement algérien sur le problème de la migration de main d'œuvre vers la France bien que, a-t-il été de nouveau déclaré par le collaborateur de M. Nekkache, elles soient parfaitement sincères.

D'un autre côté, la demande de « coopérateurs » dans le cadre de la formation des formateurs en FPA a été renouvelée. Un prochain courrier vous précisera les besoins exprimés par le gouvernement algérien, bien que notre interlocuteur soit parfaitement conscient qu'une annexe à la convention de main d'œuvre règlerait le problème.

Le représentant du ministre a enfin déclaré que le gouvernement algérien allait, dans les prochains jours, « prendre une nouvelle initiative » sur le problème de la migration algérienne vers la France[1], sans que mon collaborateur ait pu se faire préciser dans quelle direction il envisage de s'engager.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

112

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 890 à 892[2]. *Moscou, 21 février 1964.*

(*Reçu* : 17 h. 55).

L'intervention des troupes françaises au Gabon[3] et le retour au pouvoir de M. Léon M'Ba ont provoqué de très vives réactions dans la presse soviétique. Le correspondant des *Izvestia* à Paris, Volodine, Seifoul Moulioukov (*Krasnaya Zviezda*), Kharkov (*Tass*), commentent les événements d'une manière extrêmement critique pour la France. Seule la *Pravda* observe aujourd'hui 21 février le silence sur ce sujet.

Les commentaires font ressortir les points suivants :

1) M. Léon M'Ba était très impopulaire au Gabon, et son régime dictatorial avait été renversé sans effusion de sang.

[1] Le nombre d'Algériens en France est de 410 000 fin 1962, de 460 000 fin 1963. Se reporter à la note, non datée, non signée, sur l'évolution de l'immigration algérienne en France au cours de l'année 1963, préparée pour la discussion du projet de budget des Affaires algériennes pour 1964. Depuis le 15 février, il est noté un afflux massif d'Algériens. Voir le télégramme de Paris à Alger n°s 1017–1018, du 26 mars, non retenu.

[2] Communiqué par valise non accompagnée à Abidjan, Bamako, Bangui, Brazzaville, Conakry, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, Léopoldville, Lomé, Niamey, Nouakchott, Rabat, Tananarive, Tunis, Yaoundé, Ouagadougou, et par fil à Libreville, Bonn, Londres et Washington.

[3] Voir ci-dessus *in* : *D.D.F.*, 1964-I, au n° 102 le télégramme du 19 février.

2) Les troupes françaises n'avaient aucun titre à intervenir car le nouveau gouvernement n'avait pas sollicité leur action, bien au contraire.

3) La politique de Paris s'explique par l'importance économique et stratégique du pays, et le général de Gaulle a été poussé à agir par les « cercles monopolistes » qui craignaient, après la chute d'Olympio, de Youlou et de Maga, de voir s'effondrer l'édifice néo-colonialiste de l'UAM.

4) Les événements du Gabon montrent que les gouvernements africains ne doivent pas tolérer, s'ils veulent maintenir leur indépendance, de bases militaires étrangères sur leur sol.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

113

M. Gorce, Ministre de France à Tirana,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 183/EU[1]. *Tirana, 22 février 1964.*
Secret.

Depuis mon arrivée en Albanie[2], j'avais constaté qu'il était extrêmement difficile d'amener mes interlocuteurs à déborder le sujet qui faisait l'objet de notre rencontre.

Pour la première fois, le 18 février, le Directeur du 2e département[3] m'a proposé de faire avec lui un tour d'horizon de la situation internationale, soulignant au passage que le gouvernement albanais appréciait les « manifestations d'indépendance, le réalisme et l'objectivité de la politique étrangère française », qu'il s'agisse de la reconnaissance de la Chine populaire[4] ou de l'attitude d'expectative adoptée par la France dans l'affaire de Chypre[5]. Il s'est félicité de constater que l'action internationale de la France se développait désormais sans être influencée par les « directives de Washington, ce qui est encore le cas de l'Italie »[6] et retrouvait, grâce à ce caractère original de nouveau affirmé, une audience mondiale.

[1] Cette dépêche est intitulée *Opinion albanaise sur la politique étrangère française*.

[2] Depuis mai 1963.

[3] M. Agolli.

[4] Le 27 janvier 1964. Sur les réactions en Albanie, se reporter au télégramme de Tirana n° 60 du 28 janvier, non reproduit.

[5] La France fait part de son refus de participer au plan anglo-américain d'envoi de troupes à Chypre le 3 février ; voir le télégramme-circulaire de Paris du 3 février, non retenu.

[6] Concernant les relations italo-albanaises, se reporter à la dépêche de Tirana n° 110/EU du 7 février, non retenue.

M. Agolli m'a ensuite interrogé longuement sur la déclaration du général de Gaulle[1] concernant les perspectives de neutralité du Vietnam et sur notre politique à l'égard du Cambodge et du Laos, puis sur les relations sino-japonaises, la Grande Malaisie[2] et enfin sur les perspectives d'une reconnaissance de Pékin par les États francophones d'Afrique. Il a terminé cet entretien en évoquant les relations plus étroites qui « ne manqueront pas sans doute de s'instituer », à New York, entre nos deux délégations au moment où sera abordé de nouveau le problème de l'entrée de la Chine à l'ONU.

Cette conversation n'a jamais dépassé le caractère habituel des contacts diplomatiques dans la plupart des pays. Dans la mesure où elle constitue cependant ici une exception, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de la rapporter, dans ses grandes lignes, au Département.

(Europe, Albanie, EU 25-24-1, 1964).

114

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à divers représentants diplomatiques de la France à l'Étranger.

T. Rome (nos 1220 à 1226), Bruxelles (nos 575 à 581),
La Haye (nos 492 à 498), Luxembourg (no 26),
Bonn (nos 1988 à 1994), Washington (nos 4552 à 4558),
Londres (nos 3870 à 3876), New York (nos 1502 à 1508),
Repan (no 453), Madrid (nos 175 à 181).

Paris, 22 février 1964, 20 h. 02.

Au cours de la visite officielle en France du Président de la République italienne, un entretien a eu lieu le 20 février à l'Élysée, auquel ont participé les deux Présidents, le Premier ministre français et les deux ministres des Affaires étrangères. Le 21, une réunion a eu lieu entre MM. Couve de Murville et Saragat[3].

De ces conversations, il y a peu de choses positives à dire. Elles se sont déroulées dans le climat amical bien naturel entre les deux pays. Mais du côté italien, on tenait essentiellement à ne point trop s'engager et même à marquer, pour des raisons de politique intérieure, que l'on ne pouvait être entièrement d'accord avec le gouvernement français, principalement en ce

[1] Déclaration prononcée lors du Conseil des ministres du 28 août 1963.

[2] Le 11 janvier 1964, les présidents Sukarno (Indonésie) et Macapagal (Philippines) relancent l'idée de la *Maphilindo*, ou fédération constituée des trois pays : Indonésie, Malaysia (proclamée le 16 septembre 1963) et Philippines. Le 17 janvier 1964, un accord de cessez-le-feu entre en vigueur entre les trois pays. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 233.

[3] Se reporter au compte rendu intégral de ces entretiens figurant dans le dossier *Cabinet du ministre, Couve de Murville, entretiens et messages, 1964*.

qui concerne l'Europe et les rapports avec les États-Unis. Ceci ne pouvait surprendre, ni ne tirait non plus à grandes conséquences.

Le président Segni, pour des raisons d'ordre constitutionnel et tenant aussi à son tempérament, a peu parlé et laissé presque exclusivement la charge des exposés à son ministre des Affaires étrangères.

Celui-ci a brossé un tableau assez alarmiste de la situation intérieure italienne[1], des dangers du communisme, de la fragilité de la coalition gouvernementale. Il fallait donc, d'après lui, afficher un sentiment de solidarité totale entre l'Europe et les États-Unis, ce qui était une des bases de la coalition italienne. En ce qui concerne l'Europe, celle-ci devrait être élargie, dès que possible, à d'autres partenaires et en particulier à la Grande-Bretagne. M. Saragat, fort de ses contacts avec ses « amis » travaillistes, a cru pouvoir affirmer, ce qui ne correspond guère aux impressions que l'on a en général, que MM. Wilson et Gordon-Walker étaient maintenant beaucoup mieux disposés envers une adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe, sous sa forme politique comme économique.

Bien entendu, le ministre des Affaires étrangères italien a beaucoup insisté sur la nécessité de donner à l'Assemblée européenne des pouvoirs plus grands et de la faire élire au suffrage universel.

Ceci dit, les Italiens reconnaissaient que rien ne pouvait être fait pour le moment pour une reprise des conversations tendant à la création d'une union politique européenne. Par contre, et sur ce point nous étions d'accord, il fallait hâter la fusion, non seulement des institutions des Communautés, mais des Communautés elles-mêmes. De même que les Allemands, les Italiens sont aussi d'accord pour la recherche d'une harmonisation de la politique des Six en matière de législation fiscale et sociale, de transports et d'énergie. Des conversations bilatérales franco-italiennes, pourvu qu'elles ne soient ni trop apparentes ni institutionnalisées, permettraient de faciliter la tâche des Six et d'aboutir à des positions communes, en particulier dans les conversations d'ordre commercial qui doivent s'ouvrir prochainement avec les États-Unis[2].

En matière de défense, les Italiens ont renouvelé leur attachement de principe à la création d'une force multilatérale.

M. Saragat a pris note sans commentaires, ni critiques, de la reconnaissance par la France de la Chine et des formules avancées par elle pour rétablir la paix dans le Sud-Est asiatique[3].

[1] Concernant la situation politique intérieure de l'Italie, il convient de se reporter à deux notes, la première émanant de la sous-direction d'Europe méridionale du 10 décembre 1963, non reproduite, traitant *du Gouvernement italien*, nouvellement formé, et des problèmes qui se posent : la stabilité de la monnaie, la hausse du coût de la vie, les menaces de grèves ; la seconde portant sur *La situation politique intérieure de l'Italie*, rédigée par l'ambassade de France à Rome en janvier 1964, afin de préparer les entretiens franco-italiens de février, non reproduite, soulignant la montée des prix, la crise des partis, la nécessité de prendre des mesures de stabilisation. Le plan d'austérité italien est présenté dans le télégramme de Rome n°s 424–432 du 24 février, non reproduit.

[2] Le *Kennedy Round* prévu à Genève du 4 au 16 mai 1964.

[3] Au sujet de la neutralisation du Sud-Vietnam et éventuellement du Cambodge et du Laos, voir le télégramme de Washington n°s 3136–3143 du 24 mars, reproduit au n° 150.

En ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, les deux pays sont d'accord, sans aller beaucoup plus loin que les principes.

Enfin, M. Saragat a affirmé qu'il ne voyait aucune objection au traité franco-allemand, ce qui marque peut-être un changement au moins psychologique par rapport aux positions avancées autrefois par M. Fanfani.

Au cours des entretiens, il a été marqué, du côté français, que l'on comprendrait bien la situation de l'Italie et ses difficultés d'ordre intérieur. La France demeurait, elle aussi, attachée à l'alliance avec l'Amérique, mais il lui paraissait moins naturel qu'au gouvernement de Rome d'accepter comme un fait que l'alliance devait nécessairement prendre ses directives à Washington et en accepter toutes les décisions. Quant à l'Europe, nous souhaitions l'organiser pour elle-même, et non pas en fonction d'une sorte d'hégémonie américaine. Nous ne prétendions pas écarter la Grande-Bretagne par principe, mais contrairement à ce que l'on croyait du côté italien, nous ne voyions pas trace à Londres d'un désir de prendre vraiment parti à ce sujet.

Les quelques questions bilatérales qui se posent entre la France et l'Italie, et qui ont trait principalement à des questions de transports et de contentieux, ont été brièvement évoquées entre les ministres des Affaires étrangères.

Il a paru résulter de tous ces entretiens que si l'atmosphère restait bonne entre les deux pays, on ne pouvait guère penser que l'Italie, paralysée par les soucis de maintenir une coalition des partis assez précaire, puisse être en mesure d'avancer des idées qui lui soient propres et ne pas se borner à suivre aussi fidèlement que possible la politique des États-Unis.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1964).

115

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 2604 à 1607[1]. *Paris, 22 février 1964*[2].

Réservé.

Je vous fais parvenir ci-après la réponse du Président de la République au message de M. Khrouchtchev que M. Vinogradov lui avait transmis en date du 31 décembre dernier.

[1] Ce télégramme, rédigé par Jean Laloy, directeur adjoint des Affaires politiques au Département, est communiqué à Londres (n°s 3907–3910), Bonn (n°s 2012–2015), Washington (n°s 4591–4594) et Repan (n° 467).

[2] Ce télégramme est expédié le 24 février 1964, à 19 heures 32.

Je vous serais obligé de bien vouloir la faire parvenir à son destinataire en m'indiquant la date et l'heure de la remise.

« Monsieur le Président,

J'ai étudié avec attention le message que vous m'avez adressé le 31 décembre et qui contient un certain nombre de suggestions que vous estimez propres à consolider la paix dans le monde.

Il va de soi que le principe auquel vous vous référez ne peut que rencontrer l'approbation de chacun, je veux dire le principe du règlement pacifique de tous les conflits territoriaux, qu'il s'agisse de litiges frontaliers ou de revendications territoriales proprement dites. C'est là l'application d'un principe plus général, celui du règlement pacifique de tous les conflits entre États. La France, pour sa part, en a fait une règle de base de sa politique internationale. L'emploi de la force n'est reconnu, à ses yeux, comme justifié que dans le cas de légitime défense.

C'est vous dire, Monsieur le Président, que nous allons plus loin que vous-même dans la définition et dans l'application du principe du règlement pacifique des conflits entre États.

Nous considérons aussi que ce principe essentiel doit être complété par un autre, dont la France, pour sa part, a reconnu depuis longtemps le bien-fondé et la nécessité, et qui est celui de l'autodétermination des peuples. C'est là un principe que nous avons proclamé et mis en œuvre dans la solution des problèmes de la décolonisation. S'il était proclamé et mis en œuvre de manière universelle, de grands progrès deviendraient possibles dans la voie d'une solution des problèmes difficiles de notre époque, et en particulier de nombre de ceux que vous mentionnez vous-même dans votre message du 31 décembre.

La France est toujours prête à discuter dans cet esprit des grandes questions que vous soulevez et dont elle connaît la gravité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération ».

Signé : de Gaulle.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

116

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BARBEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUJUMBURA.

T. nº 72[1]. *Paris, 25 février 1964, 20 h. 25.*

Au cours de son séjour à Paris[2], M. Ngendandumwe a été reçu par M. Pompidou et M. Couve de Murville. Un déjeuner a d'autre part été offert en son honneur au Quai d'Orsay le 17 février. Il a été suivi d'une séance de travail présidée par M. Habib-Deloncle et à laquelle assistaient du côté Burundi, M. Ngendandumwe et ses différents collaborateurs[3].

Exposant les besoins du Burundi, M. Ngendandumwe a insisté sur le fait que les questions économiques et financières se situaient au premier plan des préoccupations de son gouvernement. À cet égard, il a indiqué que le Burundi souhaiterait compléter par un accord de coopération économique et financière la convention culturelle et technique du 11 février 1963. Il a émis le vœu, d'autre part, que les études entreprises par les experts français au titre de la coopération technique débouchent dès que possible sur des réalisations concrètes. Il a marqué en outre l'importance que son pays attache à la création d'une Banque nationale de développement[4].

Rappelant les grandes lignes de notre politique de coopération, M. Habib-Deloncle a souligné qu'il importait tout d'abord d'utiliser pleinement les possibilités ouvertes par l'accord déjà conclu.

S'agissant de l'enseignement, le secrétaire d'État s'est attaché à convaincre son interlocuteur que la méthode tendant à intégrer dans le système scolaire local des professeurs français détachés apparaîtrait, à terme, moins efficace que la formation de maîtres burundi. C'est à cette formation que nous voudrions en priorité consacrer les moyens dont dispose le Département au titre de la coopération culturelle.

M. Habib-Deloncle a indiqué que les études préconisées par nos services de la coopération technique pourraient aboutir, dans certains cas, à la signature de contrats d'équipement. Le secrétaire d'État a donné, par

[1] Ce télégramme est rédigé par M. Jean François-Poncet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique à la sous-direction d'Afrique-Levant au Département.

[2] Venant de RFA, M. Pierre Ngendandumwe, Premier ministre du Burundi, séjourne à Paris du 16 au 19 février. Il est reçu par M. Pompidou le 17 février.

[3] Le compte rendu plus détaillé de cette séance de travail n'est pas reproduit, mais figure dans le dossier. Voir également la note préparée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Afrique au Département, intitulée : *Questions susceptibles d'être évoquées au cours de la réunion de travail avec le Premier ministre du Burundi, le 17 février 1964 à 13 h 30*, qui se compose de trois parties : I – Coopération culturelle ; II – Coopération technique ; III – Questions économiques et financières.

[4] L'année 1964, à la suite de la mise en liquidation de la banque d'émission commune, est dominée, dans le domaine économique, par la nécessité d'une réadaptation. En avril, il est procédé à l'échange des signes monétaires. Ce n'est qu'au 1er juillet 1964 que cette liquidation est pleinement achevée.

ailleurs, l'assurance que les demandes du Burundi concernant l'Institut de la Statistique seraient examinées sans délai et dans l'esprit le plus positif.

M. Ngendandumwe a pris note de ces indications et il a été convenu que la commission mixte instituée par l'accord franco-burundi du 11 février 1963 se réunirait prochainement à Bujumbura[1].

S'agissant du projet d'accord économique et financier, le secrétaire d'État a marqué que nous étions saisis d'une question nouvelle. La demande du Premier ministre ferait toutefois l'objet d'une étude sur la base de la documentation que le gouvernement du Burundi voudrait bien nous faire tenir.

Avant son départ pour Bruxelles, le 19 février, M. Ngendandumwe a remis au secrétaire d'État une évaluation de l'aide financière étrangère qu'il sollicite[2]. Sans elle, le Burundi se verrait contraint de renoncer à la mise en œuvre de son plan de développement et il souhaiterait que la France en prît une partie à sa charge. L'aide demandée s'élèverait à 650 millions de francs belges pour une période de trois ans (1964–65–66).

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1964).

117

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 265 à 272[3]. *Bruxelles – Delfra, 26 février 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Le Conseil a consacré la journée du 25 février aux problèmes institutionnels. Il a successivement discuté de la fusion des institutions, de leur implantation et, enfin, des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg.

En ce qui concerne la fusion, le Conseil a approuvé, sous réserve de quelques ajustements possibles sur des points de détail, les conclusions du

[1] La commission mixte se réunit à Bujumbura en avril 1964. Un accord de coopération radiophonique est signé.

[2] Se reporter à la dépêche n° 430/AL du 18 juin 1963, non reproduite, intitulée : *Assistances financières au Burundi*. Voir également la note rédigée par M. Marcel Guillemant, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, pour le secrétaire d'État, M. Michel Habib-Deloncle, *Aide au Burundi*, datée du 1er avril 1964, non retenue, faisant part des conclusions auxquelles sont arrivés les représentants des directions politique, économique et culturelle au Département, ainsi que des représentants des ministères de la Coopération et des Finances, lors de deux réunions, tenues les 6 et 26 mars.

[3] Ce télégramme est communiqué par Bruxelles-Delfra à Bruxelles ambassade, et *via* le Département à : Bonn (n°s 85–92), Rome (n°s 82–89), Luxembourg (n° 14 par courrier), La Haye (n°s 82–89), Londres (n°s 82–89), Washington (n°s 82–89).

rapport des représentants permanents, sur la suggestion de M. Couve de Murville, il a également donné son accord à l'extension de la compétence du comité des représentants permanents aux affaires de la CECA[1].

Pour le reste, la discussion s'est concentrée sur deux questions : nombre des commissaires et délai dans lequel devra intervenir la fusion des Communautés.

Le débat sur le nombre des commissaires a, dans l'ensemble, confirmé les positions que l'on connaissait déjà. La délégation française et la délégation allemande se sont prononcées en faveur du nombre de 9, lequel a fait ses preuves, répond au caractère collégial de la Commission et respecte l'équilibre établi par le traité de Rome entre les diverses nationalités au sein de la Commission. M. Saragat[2] s'est également prononcé pour le chiffre de 9, mais dans des termes qui peuvent laisser entendre que sa conviction n'est pas définitivement faite. M. Spaak[3] a exprimé sa perplexité entre 9 ou 14, en soulignant les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre des deux formules. Je crois savoir d'ailleurs que le ministre des Affaires étrangères de Belgique s'est abstenu jusqu'à maintenant de parler de cette affaire à ses collègues, en vue de conserver sa liberté d'action et de ne pas être lié par une position du Cabinet belge. M. Schaus[4] a indiqué que le Luxembourg n'accepterait pas d'être minorisé par rapport à ses partenaires du Benelux, ce qui laissait entendre qu'il était plutôt partisan du chiffre de 9. Seul des six ministres présents, M. Luns[5] s'est, comme on s'y attendait, prononcé nettement en faveur du chiffre de 14, faisant valoir notamment que le membre néerlandais de la Commission, à savoir M. Mansholt[6], ne pourrait s'occuper que de l'agriculture et que, par conséquent, la Hollande devrait pouvoir disposer d'un deuxième représentant au sein de la Commission pour suivre les autres affaires du Marché.

Appelées à s'exprimer à leur tour, les deux commissions et la Haute Autorité sont intervenues dans le débat. M. Del Bo[7], au nom de la Haute Autorité de la CECA, s'est prononcé pour le chiffre de 15 membres dont un coopté. M. Chatenet[8] a préconisé le chiffre de 14, mais en précisant qu'il ne s'agissait là que d'une solution provisoire valable seulement pendant la période s'étendant jusqu'à la fusion des Communautés. Enfin, M. Hallstein[9], s'appuyant sur des arguments solides, s'est prononcé pour le chiffre 9.

La discussion n'a pas été poussée plus avant sur ce point.

1 Communauté européenne du charbon et de l'acier.
2 Giuseppe Saragat, ministre italien des Affaires étrangères.
3 Paul-Henri Spaak, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge.
4 Eugène Schaus, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg.
5 Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères.
6 Sicco Mansholt, vice-président néerlandais de la Commission de la CEE.
7 Rinaldo Del Bo, président (italien) de la Haute Autorité de la CECA.
8 Pierre Chatenet, président (français) de la Commission de l'EURATOM.
9 Walter Hallstein, président (allemand) de la Commission de la CEE.

En ce qui concerne le délai dans lequel la fusion des Communautés devrait intervenir, M. Couve de Murville a proposé que l'on retienne un terme de deux ans à partir de l'entrée en vigueur de la fusion des institutions, étant toutefois entendu qu'il ne s'agissait pas là d'une date absolument impérative et que, si cela était nécessaire, les Six gouvernements pourraient, le moment venu, décider de s'accorder quelques mois de plus. Après un débat assez bref, la proposition de M. Couve de Murville a finalement été approuvée.

Il a été également convenu que les études préliminaires sur la fusion des Communautés devraient être entreprises dans le courant de l'année 1964, plus probablement à partir de l'automne prochain.

Enfin, le Conseil a chargé les représentants permanents de passer sans plus tarder à l'élaboration de la convention inter-gouvernementale sur la fusion des institutions.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

118

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 277 à 286[1]. *Bruxelles – Delfra, 26 février 1964.*

(*Reçu* : 20 h. 00).

Suite à mon télégramme précédent[2].

Le Conseil a enfin abordé la question des pouvoirs de l'Assemblée. Aux propositions allemandes et néerlandaises, dont les autres délégations étaient déjà saisies, est venue s'ajouter, au dernier moment, une proposition italienne tendant à doubler le nombre des parlementaires de Strasbourg et à en faire élire la moitié au suffrage universel et direct.

Après que les ministres eurent approuvé les suggestions des représentants permanents en vue d'apporter quelques aménagements de détail aux relations entre le Conseil et l'Assemblée, la discussion s'est concentrée sur l'aspect politique du problème, à la lumière notamment de la nouvelle proposition italienne.

M. Couve de Murville a saisi cette occasion pour faire part à ses collègues de la position du gouvernement français à l'égard de l'Assemblée de

[1] Ce télégramme est communiqué par Bruxelles-Delfra à Bruxelles ambassade (n° 16), et *via* le Département à : La Haye (n°s 94–103), Bonn (n°s 97–106), Rome (n°s 94–103), Luxembourg (n° 16 par courrier), Londres (n°s 94–103), Washington (n°s 94–103).

[2] Télégramme n°s 273–276 du 26 février, non reproduit.

Strasbourg. Il a tout d'abord rappelé que cette Assemblée n'était qu'une émanation, assez approximative d'ailleurs, des parlements nationaux. D'autre part, l'Assemblée parlementaire européenne est, ainsi que l'ont voulu les auteurs du traité de Rome, consultative et délibérative.

Cela étant, il serait tout à fait excessif de conférer à cette Assemblée des pouvoirs analogues à ceux que détiennent les parlements nationaux qui, eux, ont un caractère pleinement représentatif. De telles prérogatives ne pourraient être reconnues à l'Assemblée des Six que si elle était élue au suffrage universel et direct.

À ce sujet, M. Couve de Murville a commencé par faire observer en passant que, si l'Assemblée des Six devait être élue au suffrage universel, cela comporterait comme conséquence que le nombre de ses députés serait calculé au prorata des populations. Mais le vrai problème n'était pas là. Le point essentiel c'est qu'il était impossible de bouleverser l'équilibre institutionnel actuel de l'Europe des Six, en se dotant d'une Assemblée élue qui, en l'absence d'un véritable exécutif, prétendrait s'arroger des pouvoirs politiques tels que l'on glisserait inévitablement vers le régime du gouvernement d'assemblée. Il serait donc tout à fait erroné d'avoir recours à l'élection directe avant que n'ait été constituée une véritable autorité gouvernementale et politique.

Dans ces conditions, a poursuivi notre ministre des Affaires étrangères, il convient d'utiliser l'Assemblée pour les tâches auxquelles elle a été destinée, c'est-à-dire essentiellement la discussion publique de tous les problèmes concernant l'application des traités de Rome. Il convient, en conséquence, de faire en sorte que la Commission et le Conseil puissent participer le plus largement possible à ces débats. En particulier, il serait très souhaitable que l'Assemblée pût chaque année avoir un débat aussi large que possible sur le budget agricole de la Communauté, ainsi que sur l'exécution de ce budget. De tels débats auraient en outre l'avantage d'informer les parlements nationaux sur l'aspect budgétaire de la politique agricole commune.

Les déclarations de M. Couve de Murville ont provoqué une discussion sur la question de l'élection de l'Assemblée au suffrage universel. M. Spaak[1] a soutenu et justifié la proposition de M. Saragat[2], tout en faisant des réserves sur le doublement du nombre de parlementaires. M. Lahr[3] et M. de Block[4] se sont, au nom de l'Allemagne et des Pays-Bas, exprimés en termes plus nuancés, rappelant que leurs gouvernements étaient favorables au principe de l'élection de l'Assemblée au suffrage universel. Mais que c'était là un problème qu'il fallait étudier en relation avec celui du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée. M. Couve de Murville est à nouveau intervenu dans la discussion, pour préciser et développer ce

1 Paul-Henri Spaak, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge.
2 Giuseppe Saragat, ministre italien des Affaires étrangères.
3 Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*.
4 Leo de Block, secrétaire d'État néerlandais.

qu'il avait dit précédemment concernant l'intérêt d'engager l'Assemblée de Strasbourg à débattre des aspects budgétaires de la politique agricole commune.

Enfin, M. Del Bo[1] s'est prononcé en faveur de la proposition de M. Saragat, alors que M. Hallstein[2], plus réaliste et plus prudent, a conseillé, compte tenu du fait que les traités qui instituent l'Europe des Six ne concernent que des matières économiques et sociales, que l'on se contente de progresser pas à pas.

La discussion sur l'Assemblée a été renvoyée à la session des 13 et 14 avril. Il a été convenu en même temps que les autres questions institutionnelles abordées précédemment dans la journée (fusion et implantation) seraient à nouveau discutées au cours de la même session.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

119

M. Cousseran, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82/DAM[3]. *Libreville, 27 février 1964.*

Secret.

Un examen approfondi de la crise gabonaise conduit à poser trois questions :

1) quelles sont les causes décisives qui ont déclenché le processus ?

2) pour quelles raisons n'a-t-il pas été possible de déceler les préparatifs ?

3) quelle leçon en tirer pour l'avenir ?

Sur le premier point, les réponses seront fournies par la Commission d'Enquête qui est en place depuis hier[4]. Les causes lointaines sont connues : l'usure du pouvoir, la médiocrité de l'entourage du Président, la mascarade du parti unique tentée avec une équipe sans valeur, enfin la pente irréversible vers l'autocratie. M. Léon M'Ba s'est progressivement coupé, non seulement de ses conseillers français, mais aussi des fonctionnaires. Or les fonctionnaires constituent avec quelques politiciens et avec les étudiants, la seule partie consciente de l'opinion publique. La masse

[1] Rinaldo Del Bo, président (italien) de la Haute Autorité de la CECA.

[2] Walter Hallstein, président (allemand) de la Commission de la CEE.

[3] Cette dépêche est intitulée : *Causes et leçons de la crise gabonaise*.

[4] Composition de la Cour de sûreté de l'État ; se reporter au télégramme de Libreville n° 94 du 28 février, non retenu.

n'attend rien de bon du pouvoir. Elle est, par principe, avide de changement. Elle n'est donc d'aucun soutien pour l'ordre établi, au contraire.

Traitant les évolués comme une force négligeable, le Président n'a jamais pris garde à leur état d'esprit, à leurs critiques – d'ailleurs excessives – sur le fonctionnement de l'administration, le comportement et la médiocrité des ministres, et sur la surveillance policière. Il pouvait répondre que ces critiques émanaient toujours d'une minorité de nantis. Il disait vrai, mais il pensait à tort qu'il pouvait se passer de leurs concours pour gouverner.

Entre eux et lui, il existait au surplus un désaccord profond sur les formes de notre présence. La pesanteur de celle-ci, aggravée par les vantardises de certains européens, et qui créa à Libreville une ambiance anachronique dans l'Afrique d'aujourd'hui, était mal tolérée par les évolués.

M. Léon M'Ba affichait ouvertement sa prédilection pour les conseillers européens. Il ne laissait passer aucune occasion de dire que l'indépendance gabonaise avait été prématurée. Il y avait quelque chose d'émouvant, mais d'inquiétant, dans cette volonté solitaire d'arrêter la marche du temps. Il y serait encore parvenu si les événements de Lomé[1], Brazzaville[2] et Cotonou[3] n'avaient été autant d'encouragements pour ses adversaires et surtout pour les jeunes.

Tout cela ne créait qu'un terrain, mais sur lequel a pu prospérer un complot. Ce complot est double : celui des activistes militaires ou étudiants, qui ont agi, celui des politiciens[4] qui les ont, d'une manière ou d'une autre, encouragés pour exploiter ensuite la situation à leur profit. Si le complot a pu se dérouler sans heurt, et n'être décelé que trop tard, c'est que ses auteurs ont bénéficié non seulement de complicités, mais aussi de la protection du silence. Ce silence prouve l'isolement du pouvoir. Cet isolement créait tantôt une trompeuse sécurité, tantôt une psychose de complot. La vigilance gouvernementale avait été incontestablement altérée par une kyrielle de « faux complots » construits sur une affabulation permanente, et par la médiocrité des informations.

Si les services gabonais, étant donné leurs insuffisances n'ont pu éventer le coup de force, ils ne s'étaient pas mis en mesure de bénéficier de l'appui des services français. Aucune coordination sérieuse n'existait au plan du renseignement politique. Celui-ci était souvent recueilli dans le secret du cabinet présidentiel et n'était transmis à personne. Du Président de la République au Deuxième Bureau de la mission militaire, en passant par la gendarmerie gabonaise, la Sûreté, le SCTIP[5], etc., il arrivait qu'on gardât

[1] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n°s 20, 27, 33, 34.

[2] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 62, 65, 73, 99.

[3] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 54, 167, 171, 190.

[4] Jean-Hilaire Aubame, obligé par le président M'Ba à démissionner de son poste de président de la Cour suprême le 6 janvier 1964, Jean-Marc Ekoh, Paul-Marie Gondjout, fondateur du Bloc démocratique gabonais (BDG), présidé par le président gabonais Léon M'Ba. Il est arrêté et interné le 17 novembre 1960 à la suite d'un projet de complot contre le gouvernement et est remis en liberté au début de 1963. L'Assemblée nationale gabonaise est dissoute le 21 janvier 1964. Le nombre de députés doit être ramené de 67 à 47.

[5] SCTIP : Service de Coopération technique internationale de Police.

jalousement ses prises. Dès lors, aucun travail d'exploitation sérieux ne pouvait être entrepris. C'est ainsi qu'il y a un mois, une lettre révélatrice des intentions du lieutenant Ndo Edou[1] a pu être saisie, l'autorité militaire et la présidence alertées. Cette ambassade l'a ignoré. Elle ne l'apprend qu'aujourd'hui. Bref, une action bien menée par un petit groupe cohérent et solidaire a pu passer sans difficulté à travers les mailles d'un filet aussi distendu. Un certain nombre de leçons devraient en être tirées pour l'avenir.

Mais il est d'autres leçons à tirer de la crise et ces leçons sont politiques. Le Président ne pourra retrouver une assise politique, voire son prestige, s'il n'a pas la victoire et s'il n'en use pas avec justice et modération. Il a sans doute raison de penser qu'une excessive mansuétude à l'égard des membres du gouvernement provisoire le conduirait à l'échec. Mais le monde entier le regarde, ses adversaires le guettant au moindre faux pas et il sera bien inspiré de veiller à ce que les formes légales soient respectées strictement. Il doit par ailleurs mettre en œuvre sans plus attendre les réformes que certains éléments de l'opinion attendent de lui et qui moraliseront quelque peu son régime.

La charge, lourde et combien délicate, du pouvoir, repose désormais sur les épaules d'un homme lassé, qui se relève mal du choc subi. Le vieux lutteur s'interroge. Il a découvert brutalement qu'il n'était pas aimé. Il a découvert simultanément qu'il n'était protégé que par nous-mêmes[2]. C'est là son seul réconfort. Il est donc à craindre qu'il n'ait désormais confiance qu'en nous et en notre force pour se maintenir au pouvoir.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1958–1964, 52-5-1, 1964).

120

M. DE LAURENS-CASTELET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ATHÈNES, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 160/EU. *Athènes, 27 février 1964.*

Je me réfère à ma communication en date du 26 février 1964[3].

Bien que jusqu'à présent notre pays ait évité d'intervenir d'une manière quelconque dans l'imbroglio chypriote et que les déclarations officielles

[1] Officier insurgé.

[2] Au sujet de la réorganisation de l'armée gabonaise, se reporter au télégramme de Libreville n° 187 du 20 avril, non retenu.

[3] Le télégramme d'Athènes n° 250, en date du 26 février, non retenu, se réfère à la déclaration de Mgr Makarios au correspondant du *Monde*, selon laquelle il serait très heureux de voir le général de Gaulle accepter le rôle de médiateur dans l'affaire de Chypre. Cette déclaration est reprise et commentée par toute la presse hellénique.

du gouvernement aient tendu à définir une attitude de non-participation[1], l'opinion semble généralement répandue aujourd'hui à Athènes que la France est favorable à la cause des Grecs de Chypre. Il m'a paru intéressant d'analyser dans cette dépêche les différents aspects et les fondements possibles de cette opinion.

Certes, la presse française dès qu'elle eut à commenter les propositions de révision constitutionnelle puis les événements de Nicosie s'était montrée plutôt favorable à Mgr Makarios, fait qui avait été relevé avec une certaine amertume dans la presse turque, comme l'a signalé la correspondance de notre ambassadeur à Ankara[2].

Depuis, les différentes mises au point concernant la politique française de non-intervention ont été constamment interprétées dans un sens favorable à Nicosie. Le fait même que, dans sa conférence de presse de janvier dernier[3], le général de Gaulle n'ait pas évoqué la crise de Chypre a été entendu ici comme impliquant une désapprobation de la politique anglo-américaine et un soutien de la politique d'autodétermination préconisée par Mgr Makarios.

Le refus de la France de participer à la force internationale de police des pays de l'OTAN que les Anglo-Américains envisageaient de mettre sur pied en janvier[4] a été compris d'abord comme une nouvelle manifestation du « différend stratégique » qui oppose la France à l'Amérique, mais les correspondants parisiens des journaux helléniques ont aussi écrit que l'attitude de la France s'expliquait surtout par son opposition fondamentale à la thèse de la partition défendue par la presse anglo-saxonne. Telle qu'elle apparaît à l'opinion hellénique, la position française dans l'affaire de Chypre peut être analysée de la manière suivante :

1° La France est soucieuse du respect de la souveraineté à Chypre : elle refuse de participer à une force internationale que Chypre n'a pas demandée et n'approuve pas une intervention de l'OTAN dans un pays qui n'est pas membre de cette organisation.

2° Dans la mesure où les Anglo-Saxons et le contexte de l'OTAN ont nui dans le passé et continuent de nuire aujourd'hui à la cause de l'hellénisme

[1] Se reporter au texte du télégramme que le Président de la République adresse à l'archevêque Makarios, transmis par le télégramme de Paris du 11 janvier 1964, non retenu. Voir aussi le message adressé par M. Pompidou, le 11 janvier, à M. Ismet Inönü, reproduit ci-dessus au n° 20.

[2] Voir en particulier le télégramme d'Ankara nos 8–14 du 3 janvier, non reproduit, soulignant l'attitude des journaux français vivement critiquée et insistant sur le complexe d'isolement de la Turquie. Se reporter aussi à la dépêche d'Ankara n° 83/EU du 18 janvier, non reproduite, ainsi qu'à la dépêche de Nicosie n°59/EU citant un éditorial publié dans le journal chypriote *Ethniki*, extrêmement favorable à la France et critiquant vigoureusement les États-Unis et la Grande-Bretagne.

[3] Conférence de presse du 31 janvier 1964.

[4] Le refus du gouvernement français de participer à l'envoi de troupes des puissances de l'OTAN à Chypre est communiqué le 3 février 1964. Les arguments avancés figurent dans le télégramme circulaire de Paris du 3 février 1964, non retenu. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, en date du 4 février, non reproduite, faisant le point de l'affaire de Chypre et des démarches des ambassadeurs britannique et américain auprès du Quai d'Orsay pour exposer leur plan et connaître la réponse de la France.

qui est défendue à Chypre, la politique française d'indépendance à l'égard de Washington ne peut que servir les Grecs et les Chypriotes.

3° Il est clair que la France rend responsable de l'impasse actuelle le « statut de Chypre ». Les déclarations du ministre français de l'Information concernant le caractère provisoire de ce statut ont été beaucoup remarquées à Athènes.

De même, pour les Grecs, la réponse du général de Gaulle au message de M. Khrouchtchev[1] montre clairement que les trois puissances signataires des accords de Chypre portent la responsabilité de la crise actuelle et de son règlement. La conclusion que l'on tire de ces prémisses c'est que ces « mauvais » traités doivent être modifiés.

4° Enfin, sur le fond même du problème chypriote, il paraît évident aux Grecs que la France ne saurait favoriser à Chypre la politique irréaliste de la partition, du fédéralisme et de l' « helvétisation » qu'elle a dû elle-même rejeter avec beaucoup de courage dans le règlement de l'affaire algérienne. L'exemple de l'Algérie et des sacrifices que la France a su consentir pour aboutir à la solution de l'indépendance algérienne est fréquemment cité par la presse hellénique à propos du problème chypriote. Personne ne peut évidemment penser que la France, qui a appliqué elle-même le principe d'autodétermination pendant toute la phase de décolonisation, pourrait préconiser une politique différente pour Chypre.

Tous ces arguments se retrouvent dans les journaux d'Athènes, même s'ils ne sont pas articulés de manière aussi systématique. Le sentiment unanime de l'opinion est qu'en dépit de l'attitude très réservée qu'il maintient officiellement, le gouvernement français ne peut qu'être favorable aux thèses de Mgr Makarios.

Ainsi s'explique également la faveur que connaît ici l'idée d'une éventuelle médiation du général de Gaulle[2] dans l'affaire chypriote. Je me hâte d'ailleurs d'ajouter que cette faveur n'existe que dans la grande opinion et que les milieux officiels, en l'absence de toute indication positive de Paris, ne semblent pas y a voir attaché jusqu'à présent beaucoup de crédit. L'idée d'une telle médiation ne vient d'ailleurs nullement d'Athènes, mais de Nicosie, et même, semble-t-il, de Mgr Makarios lui-même, qui avait déclaré au journal libanais *Al Safa* dès le 3 février qu'il accepterait l'arbitrage du général de Gaulle et du secrétaire général des Nations Unies, et qui vient tout récemment, après l'échec de la tentative U Thant, de faire les déclarations que l'on sait au correspondant du *Monde*[3].

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, janvier–février 1964).

[1] La traduction du message adressé par M. Khrouchtchev au général de Gaulle est transmise par le télégramme de Moscou n° 622 du 7 février, non retenu. La réponse du général de Gaulle à ce message porte la date du 17 février.

[2] En ce qui concerne l'idée d'une éventuelle médiation de la France dans l'affaire de Chypre, voir les télégrammes de Londres n°s 1132–1134 et de Nicosie n°s 181–182, 179–180, tous du 27 février, non retenus.

[3] Interview accordée par Mgr Makarios au correspondant du *Monde*, Alecos Constantinidès, reproduite dans *Le Monde* du jeudi 27 février 1964.

121

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *Libreville, 28 février 1964.*

Mon Général,

Dans le drame qui a compromis les institutions de la République gabonaise, votre Gouvernement répondant à la demande qui lui a été faite par Monsieur le Vice-Président Yembit[1] n'a pas manqué, conformément aux accords d'assistance conclu entre nos deux pays[2], de nous apporter le concours efficace de l'armée de la Communauté.

Dès que j'ai pu assumer à nouveau les devoirs de ma charge à la tête de l'État, j'ai prié Son Excellence l'Ambassadeur de France et plus personnellement Monsieur Jacques Foccart, secrétaire général à la Présidence de la République française pour les Affaires africaines, de vous exprimer directement mes sentiments personnels et, à travers eux, la reconnaissance de la Nation gabonaise et de son Gouvernement pour la promptitude et l'efficacité avec lesquelles vous avez bien voulu répondre à notre appel.

Si j'ai quelque peu tardé à vous confirmer par ce message personnel ces remerciements, c'est que je tenais à procéder au préalable à un examen précis de la situation, de manière à pouvoir vous faire part de mes observations essentielles.

Une commission d'enquête a été constituée pour déterminer aussi objectivement et précisément que possible les responsabilités des instigateurs et des réalisateurs du « putsch ». Cette affaire relève du gouvernement gabonais au même titre que les mesures de nature à ramener à la fois le calme dans les esprits et à affermir, si besoin est, l'autorité de l'État dans la nation.

Pour ce qui concerne les rapports franco-gabonais, je pense qu'il est possible de tirer dès à présent certaines conclusions des événements des 18 et 19 février.

En ce qui concerne notre armée nationale d'abord, il est indiscutable que sur le plan purement technique les instructeurs mis à notre disposition ont apporté et apportent dans leur mission, un dévouement et une objectivité certains. Il apparaît cependant souhaitable qu'au-delà de la seule initiation aux disciplines et aux techniques proprement militaires, nous disposions d'instructeurs ayant conscience du rôle de l'armée au service de la République gabonaise et de son gouvernement légitime, c'est-à-dire inculquant aux hommes qui leur sont confiés le sens et le goût du service

[1] M. Paul-Marie Yembit, vice-président du gouvernement, chargé de la Justice, secrétaire général adjoint du Bloc démocratique gabonais.

[2] Accord de défense du 17 août 1960.

de l'État, l'exacte conscience des responsabilités dans l'accomplissement de leur mission.

J'incline à penser que cet objectif implique chez les instructeurs eux-mêmes le sens et le goût de l'action et qu'ils s'attachent à être des formateurs d'âmes et même des entraîneurs d'hommes avant de se préoccuper de structures et de techniques.

Ces observations me paraissent également valables, sur le plan de l'assistance, pour les cadres de la gendarmerie gabonaise, encore qu'il s'agisse surtout de souhaiter ici un plus grand souci d'efficacité, de goût du risque et de sens des responsabilités.

Un problème plus délicat est posé par les services de sécurité de la République gabonaise. Il est évident qu'ils n'ont pas été à la mesure de leur mission tant dans la prévention de la subversion par une information suffisante, qu'en ce qui concerne la protection des autorités de la République. Je souhaiterais, en conséquence, qu'il vous soit possible de mettre à ma disposition personnelle une mission qui serait chargée, à titre tout à fait exceptionnel, d'étudier ce problème pour mon compte et de me proposer les mesures qui s'imposent pour une organisation mieux assurée et plus efficace.

Enfin devant l'insuffisance, je dois le reconnaître, de certaines administrations nationales et dans le cadre de l'assistance technique, je demande que le Gouvernement de la République française mette à ma disposition quelques fonctionnaires particulièrement choisis en raison de leurs qualités professionnelles et humaines pour servir comme conseillers techniques et s'attacher à un meilleur fonctionnement, voire à la préparation de réformes à mettre en œuvre tant dans le domaine administratif, qu'économique ou social. J'envisage à cet égard soit de conserver certains de ces fonctionnaires à la présidence de la République, soit de les affecter à certains ministères.

Je sais, Mon Général, avec quel esprit de sympathie vous accueillerez ma demande et je vous en suis très personnellement reconnaissant.

Au lendemain des heures d'épreuves et dès ma liberté recouvrée, je n'ai en effet d'autre souci que de poursuivre la tâche que je me suis assigné de promotion de mon pays dans l'amitié séculaire qui unit nos deux grands peuples. L'avenir de la jeune nation gabonaise est au prix des efforts de ses fils. Ceux-ci doivent trouver dans l'appui et le soutien de la France les encouragements les plus précieux et en définitive le meilleur gage de la réalisation de nos ambitions nationales.

Veuillez agréer, Mon Général, l'expression de ma très haute considération et de mes sentiments personnels d'attachement.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1958–1964 52-5-1, 1964).

122

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BONN,
WASHINGTON, LONDRES, MOSCOU.

T. n°s 2104, 4882, 4168, 2809[1]. *Paris, 28 février 1964, 19 h. 35.*

Je me réfère à mon télégramme n° précédent[2].

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de l'Union des Républiques soviétiques socialistes et a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

Le 1er février 1964, le gouvernement soviétique a cru devoir attirer l'attention du gouvernement français sur des informations parues dans la presse concernant des travaux menés dans la République fédérale d'Allemagne pour la fabrication d'engins et de fusées guidés, parmi lesquels des fusées capables de porter des charges nucléaires ; il s'agit en particulier des activités de la société *Waffen und Luftrustung A.G.* de Hambourg.

En ce qui concerne, et pour ce qui est des obligations de la République fédérale d'Allemagne dans le domaine militaire, le gouvernement français se fonde sur un texte précis, dont il est signataire en même temps que la République fédérale. Il s'agit des accords de Londres et de Paris d'octobre 1954, dont seuls les États signataires peuvent évidemment se réclamer. Le gouvernement fédéral avait alors pris, à l'égard de la France et d'autres gouvernements alliés, des engagements précis en matière de production de fusées et d'engins à des fins militaires. Or, le gouvernement français est assuré que ces engagements ont été et sont respectés.

Ce fait est confirmé par une déclaration du 5 février 1964 du porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, faite après vérification des activités de la société ci-dessus incriminée. Le texte de cette déclaration est annexé à la présente note pour l'information du gouvernement soviétique.

Le ministère des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de l'Union des Républiques soviétiques socialistes les assurances de ma haute considération ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Ce télégramme circulaire est rédigé par M. Emmanuel Jacquin de Margerie, sous-directeur à la direction Europe au Département.

[2] Dans ce télégramme n° 2808 du 28 février 1964, non retenu, le ministère précise aux ambassades intéressées que la note est remise le jour même à l'ambassade de l'URSS à Paris.

123

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1034 à 1042[1]. *Moscou, 29 février 1964.*
(*Reçu* : 11 h. 45).

L'accélération récente des événements dans les trois pays de l'ancienne Indochine française a naturellement provoqué dans la presse soviétique et de la part du gouvernement de l'URSS un certain nombre de réactions et de prises de position que les observateurs s'efforcent d'interpréter.

1) Sur le Sud-Vietnam, la déclaration *Tass* du 25 février (cf. mon télégramme n° 969)[2] a été suivie d'une série d'articles (cf. mon télégramme n° 984)[3], qui mettent en garde les États-Unis contre un élargissement éventuel de la guerre.

L'ambassade de Grande-Bretagne pense que cette campagne fait suite à la visite en URSS d'une délégation nord-vietnamienne et constitue l'exécution des promesses contenues dans la déclaration conjointe (cf. télégramme n° 762)[4]. Sans exclure cette interprétation, j'incline, pour ma part, à estimer que, sincèrement désireux de ne pas voir s'étendre les opérations militaires qui se déroulent au Sud-Vietnam, les Soviétiques ont pris au sérieux les intentions prêtées aux Américains de porter la guerre dans le Nord et souhaitent, par des avertissements de plus en plus nets, les dissuader d'agir de la sorte. Ces deux interprétations ne sont d'ailleurs pas contradictoires.

2) Dans l'affaire cambodgienne, les Soviétiques paraissent souhaiter la réunion d'une conférence sur la neutralité de ce pays et exercent une certaine pression sur la Grande-Bretagne (cf. mon télégramme n° 982)[5] pour l'amener à joindre ses efforts aux siens. L'ambassade britannique considère que cet intérêt s'explique certes par le désir de ne pas voir le Cambodge se jeter dans les bras des Chinois, mais également par les possibilités de

[1] Communiqué par fil à Bangkok (n°s 124–132), Londres (n°s 4363–4371), Phnom Penh (n°s 252–260), Saigon (n°s 326–334), Tokyo (n°s 231–239), Varsovie (n°s 177–185), Washington (n°s 5081–5089).

[2] Non reproduit, ce télégramme, daté du 26 février 1964, commente la déclaration autorisée de l'Agence *Tass* du 25 février sur la situation au Sud-Vietnam.

[3] Non reproduit, ce télégramme du 27 février 1964 signale la multiplication des « mises en garde » soviétiques contre un éventuel élargissement du conflit au Sud-Vietnam.

[4] Ce télégramme du 15 février 1964, non repris, rend compte du séjour en URSS, du 31 janvier au 10 février, d'une délégation du Parti vietnamien des travailleurs.

[5] Dans ce télégramme du 27 février 1964, non repris, est rapportée la publication par la *Pravda* d'un message du prince Sihanouk se plaignant d'une nouvelle « provocation » de l'armée sud-vietnamienne auprès du co-président soviétique de la conférence de Genève de 1954.

contact direct avec les Américains qu'une telle réunion offrirait. Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que le projet de Sihanouk d'une conférence restreinte à quatre ne séduit pas la diplomatie soviétique. De fait, les journaux n'ont rien publié sur cette initiative.

3) La presse a rompu hier, 28 février, le silence qu'elle observait depuis un certain temps sur les affaires laotiennes. L'article de Filippov dans la *Pravda* (cf. mon télégramme nº 1003)[1] laisse percer un certain regret que les « Américano-phoumistes » aient « saboté » le rapprochement qui s'esquissait entre Souvanna Phouma et Souphanouvong. On a d'ailleurs toujours eu à Moscou l'impression que l'URSS espérait une réconciliation entre les neutralistes et le Pathet-Lao et il est probable que l'aggravation de la situation au Laos ne peut que préoccuper les Soviétiques.

De cet ensemble de faits et d'hypothèses se dégage l'impression que l'Union soviétique ne désirerait pas pour le moment voir s'accélérer brutalement le processus de communication de l'Indochine. Si elle a assisté quasi passivement depuis trois ans à la guerre du Sud-Vietnam, c'est très probablement parce que dans les circonstances actuelles la poursuite d'hostilités relativement circonscrites est pour elle la moins mauvaise solution, compte tenu de l'incapacité où elle est de choisir entre un succès américain et une victoire sino-nord-vietnamienne. En mettant la guerre « entre parenthèses », elle pouvait espérer user de ce sursis pour tenter de ramener à son obédience l'équipe de Hanoï.

Mais, placée devant l'éventualité d'une évolution accélérée des événements, elle devrait normalement chercher à freiner à la fois les Américains et les Chinois, car seuls ces derniers profiteraient d'une communication acquise à la suite de succès militaires. Dans ce but, elle tenterait de ralentir le film des opérations au Sud-Vietnam, favoriserait une neutralisation du Cambodge et, sans doute incapable de faire davantage, se contenterait pour le moment de déplorer les hostilités au Laos.

Si cet essai d'analyse de la politique soviétique en Indochine est exact, la question demeurerait de savoir si son influence est à l'heure actuelle suffisante pour infléchir le cours des événements.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] En date du 28 février 1964, non reproduit.

124

M. Bouffanais, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 219 à 222[1]. *Bucarest, 29 février 1964, 20 h. 32.*
Réservé.

(*Reçu* : 22 h. 20).

J'ai eu hier un long entretien avec le ministre des Affaires étrangères[1] qui a repris son poste après six semaines de convalescence.

M. Manescu, que je revoyais pour la première fois depuis l'élévation de ma légation au rang d'ambassade[2], s'est félicité du tour qu'ont pris les relations franco-roumaines depuis sa rencontre du 4 novembre avec Votre Excellence[3].

1) En exprimant le souhait que des facilités analogues soient accordées à mon homologue roumain à Paris[4], il m'a dit que les portes de toutes les personnalités gouvernementales me seraient désormais plus largement ouvertes pour tous échanges de vues que je désirerais.

2) Il m'a fait part de l'intention des autorités roumaines d'assouplir le régime auquel sont astreints les membres des missions diplomatiques en ce qui concerne leurs contacts avec la population et avec les différents milieux politiques, culturels et sociaux.

3) Il m'a confirmé l'indication récemment recueillie par un journaliste suédois que des quotidiens occidentaux comme *Le Monde* et le *Times* seront mis en vente dans les hôtels roumains à partir du 1er avril.

4) Il m'a dit avoir donné des instructions précises en ce qui concerne la présentation en temps utile des demandes de visa d'entrée en France et se référant à ma protestation du 11 février (mon télégramme no 143)[5], s'est excusé du refus de visa opposé à notre ambassade en Bulgarie par son représentant à Sofia.

5) Il m'a donné l'assurance que l'équilibre des échanges commerciaux franco-roumains[6] sera prochainement rétabli grâce à des acquisitions de biens d'équipement envisagées par le président du Plan.

[1] M. Corneliu Manescu.

[2] La décision en est prise en Conseil des ministres le 4 décembre 1963. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n° 230.

[3] Le 4 novembre 1963, M. Manescu, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, s'entretient à Paris avec M. Couve de Murville. À l'issue de cette conversation, M. Manescu déclare notamment qu'il espère avoir convaincu M. Couve de Murville d'améliorer encore les relations franco-roumaines.

[4] Le Dr Victor Dimitriu.

[5] Télégramme n° 143 du 11 février, non reproduit.

[6] Le protocole commercial franco-roumain est signé à Paris le 25 mars 1964. Voir la dépêche de Paris n° 9/DE du 8 avril, non reproduite. Au sujet des négociations franco-roumaines, se reporter au télégramme de Bucarest nos 32–34 du 16 janvier, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département, Paris 25 février, non reproduits.

6) Il m'a dit avoir personnellement donné des instructions pour le règlement que je réclamais avec insistance des affaires culturelles pendantes[1] (Rectorat de Cluj et mission à Paris du recteur de l'Université de Bucarest).

7) En me précisant que la décision avait été prise par M. Gheorghiu-Dej personnellement, il m'a annoncé qu'à quelques exceptions près les personnes figurant sur la liste que je lui avais soumise seraient autorisées à se rendre en France.

8) Ce qui m'a surtout frappé dans les propos que m'a tenus M. Manescu sur la situation internationale et que j'ai déjà rapportés en ce qui concerne les prochains entretiens sino-roumains[2] (mon télégramme nº 210), c'est le désir des dirigeants de la RPR de jouer un rôle.

Je constate à cet égard chez mes interlocuteurs habituels un orgueil national croissant. Les Roumains ont très peu apprécié l'éditorial du *Monde* du 22 février qui émet l'avis que « dans la hiérarchie des États d'Europe orientale, la Bulgarie se trouve à peu près au même niveau que la Roumanie »[3].

125

Compte rendu de l'entretien entre le Général de Gaulle et M. Podgorny, Membre du Præsidium du Soviet suprême de l'URSS

À Paris, le 2 mars 1964[4]

Très secret.

M. Podgorny fait part au général de Gaulle des impressions excellentes qu'il a retirées de son voyage en France[5] et lui transmet les salutations de MM. Khrouchtchev, Brejnev, Mikoyan et Kossyguine.

Le général de Gaulle l'en remercie. Ce sont des hommes dont il a pu apprécier les mérites, qui servent leur pays le mieux possible et avec lesquels

[1] Voir les télégrammes de Bucarest nos 198 et 307–308, respectivement des 27 février et 21 mars 1964, non reproduits.

[2] Du 3 au 10 mars se tiennent à Pékin des entretiens entre une délégation du parti ouvrier roumain et une délégation du parti communiste chinois. Voir les télégrammes de Bucarest nos 210–212, 213, des 28 et 29 février, 256 du 12 mars, non reproduits.

[3] Intitulé *La visite de M. Jivkov à Moscou*, dans lequel l'éditorialiste se livre à une comparaison des voies de développement bulgares et roumaines.

[4] Ce compte rendu est adressé à l'ambassadeur de France à Londres et communiqué à Washington, Bonn et Moscou.

[5] M. Nikolaï Podgorny, membre du Soviet suprême, membre du Politburo et du secrétariat du Parti, préside une délégation parlementaire soviétique venue en France du 19 février au 4 mars 1964.

les contacts sont d'autant moins difficiles, humainement parlant, qu'il n'y a pas de barrières naturelles entre les deux peuples.

M. Podgorny s'en félicite et insiste sur l'accueil cordial que lui ont réservé en France aussi bien les autorités que la population. Comme un leitmotiv, il a pu discerner au cours de son séjour le désir de la France, unanimement partagé par les Soviétiques, de renforcer l'amitié entre les deux pays. Après toutes les rencontres qu'il a eues, avec les dirigeants et les milieux d'affaires et après le séjour en Union soviétique de M. Giscard d'Estaing, M. Podgorny a l'impression que les échanges économiques entre la France et l'URSS pourront s'améliorer et s'accroître dès la signature du nouvel accord commercial.

Le général de Gaulle connaît certes le désir qu'a l'URSS d'accroître ses échanges économiques avec la France, désir que celle-ci partage entièrement. Il n'en connaît pas moins, de même que son interlocuteur, les difficultés qui consistent à trouver les objets d'échanges et les moyens de paiement. Il a déjà été malaisé de réaliser les opérations prévues par l'accord actuel dont le volume n'est pas très considérable.

M. Podgorny en convient, mais il est convaincu que des contacts directs, plus fréquents et plus suivis entre les responsables du commerce extérieur, permettront de trouver ces objets d'échange et ces moyens de paiement. L'URSS les trouve bien à l'égard de pays comme le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, le Japon ou l'Italie ; il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas de même avec la France. En particulier à Marseille, M. Podgorny a vu les installations portuaires et comme il demandait si la France pouvait acheter plus de pétrole à l'URSS, ses interlocuteurs lui avaient répondu que cela ne dépendait pas d'eux. Il ne veut pas dire par là qu'il y ait un interdit, mais il estime que des contacts entre les administrations compétentes pourraient accroître sensiblement de tels achats. En général, surtout après la visite du ministre des Finances à Moscou, l'ensemble des échanges pourrait augmenter, ainsi que les relations culturelles ; ce qui améliorerait les relations politiques. Celles-ci ne sont pas mauvaise pour l'instant. Avec le temps, M. Podgorny en est certain, toutes les questions pendantes seront réglées. Lorsque le Comité central du Parti communiste se réunit pour prendre de grandes décisions politiques, il est particulièrement recommandé à l'ambassadeur soviétique en France d'en informer le gouvernement français. C'est ainsi que celui-ci a appris l'importance qu'attachait l'URSS au développement de l'industrie chimique pour l'agriculture et pour le niveau de vie de la population. Ce serait là un domaine d'échanges fructueux, étant donné le haut niveau de l'industrie française. Il en serait de même pour l'électronique et les machines-outils. M. Podgorny ne doute pas que la France puisse trouver en URSS des produits à sa convenance.

Le général de Gaulle reconnaît qu'il y aurait plus à faire que ce que l'on a fait jusqu'ici. Des contacts pratiques entre les responsables de ces domaines pourraient effectivement favoriser une coopération plus poussée. C'est en particulier à ce titre que le gouvernement français a salué le voyage en France de M. Podgorny et précédemment celui de M. Roudnev. La

France pourrait peut-être acheter plus de pétrole ; elle sait l'importance que l'URSS attache à l'industrie chimique, pour laquelle l'URSS cherche des équipements en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, au Canada et aussi en France. L'électronique pourrait également servir à une coopération plus étendue, ainsi que, dans l'immédiat, peut-être la télévision en couleurs.

M. Podgorny enregistre ces paroles avec satisfaction. Il n'a pas besoin de parler des relations politiques, dont son interlocuteur est mieux informé que lui-même et où la France et l'URSS ont beaucoup de positions communes. Au cours des conversations très franches qu'ils avaient eues ici même avec le général de Gaulle[1], M. Khrouchtchev avait dit, et il l'a répété depuis publiquement, qu'il était très favorablement impressionné par l'idée de la grandeur de la France. Au cours de son voyage, M. Podgorny et sa délégation ont pu constater que cette idée correspondait à un sentiment fort chez les Français. Cela leur en impose d'autant plus que l'amitié entre la France et l'URSS est traditionnelle, que rien ne les sépare et que leurs intérêts ne sont pas contradictoires ; enfin, la situation géographique des deux pays est telle que si leur amitié économique et politique devient vraiment forte, la paix et la prospérité en Europe s'en trouveraient à peu près assurées. Ce qui a été fait récemment par la France a été qualifié par M. Khrouchtchev d'attitude pratique, raisonnable et courageuse. L'URSS salue la reconnaissance de la Chine comme une initiative réaliste et tout à fait positive. M. Khrouchtchev est sûr que la France ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'elle ira de l'avant, en particulier dans sa politique de neutralisation du Sud-est asiatique, ainsi que dans d'autres domaines. Malheureusement, ce n'est pas à propos de toutes les questions que se manifeste une telle unité de vues entre la France et l'URSS. Avec le temps, toutefois, les divergences finiront par s'effacer. Il faut simplement de la patience.

Le général de Gaulle remercie M. Podgorny pour ses propos optimistes. En effet, il n'y a point de griefs directs entre la France et l'URSS ; mais elles vivent toutes deux dans un monde qui contient beaucoup de sujets d'inquiétude et quelquefois de divergences, notamment en Europe. C'est déjà beaucoup de ne pas vouloir les considérer avec un esprit de domination et de prosélytisme. Mieux vaut les voir avec tranquillité. Le temps peut en effet faire beaucoup de choses, surtout du côté de l'Union soviétique. Sauf erreur, la France a l'impression qu'une évolution se dessine en URSS qui n'éloigne pas ce pays de la France. Peut-être, chez celle-ci, apparaît-il un phénomène analogue pour ce qui est de l'idéologie et du régime. S'il en est ainsi, tout est pour le mieux ; il ne resterait plus alors que des problèmes politiques, lesquels s'arrangent toujours avec le temps. Le général de Gaulle demande à M. Podgorny d'indiquer à M. Khrouchtchev que sa position n'a changé sur aucun des sujets dont ils s'étaient entretenus ; et qu'il serait prêt, le cas échéant, à redire à l'Union soviétique ce qu'il en avait dit à M. Khrouchtchev.

[1] Voir au sujet de la visite en France du 23 mars au 3 avril 1960 de Nikita Khrouchtchev, *D.D.F.*, 1960-I, n° 146.

M. Podgorny se félicite de ce que le général de Gaulle trouve aussi qu'il n'y a pas de grandes divergences entre l'Union Soviétique et la France, qui vivent effectivement dans le même monde. Il y a néanmoins des différences d'interprétation, ce qui est naturel. Il y a certes une évolution en France et dans certains autres pays. S'il y en a une en URSS, ce n'est certainement pas dans le domaine de l'idéologie, laquelle reste inébranlable, comme l'est sans doute celle de la France. Ce qui n'empêche nullement une coexistence pacifique dans l'amitié et dans la liberté de réaliser ses programmes comme on l'entend. Quand même il y aurait un désaccord idéologique, il faut vivre ensemble en bonne intelligence ; il n'y a pas d'autre issue.

Le général de Gaulle estime que dans notre monde ravagé, ce que disent les grandes Puissances et la façon dont elles se manifestent sont de la plus grande importance. Moins elles se manifestent d'une façon menaçante, plus elles ont de chances de trouver audience auprès des autres pays.

M. Podgorny en convient : de la conduite des grands pays (à la famille desquels appartiennent l'URSS comme la France) dépend la plus ou moins grande confiance des petits pays à leur égard. Il lui semble néanmoins que l'Union soviétique ne se conduit pas mal du tout et il n'y aurait pas de raison de l'opposer aux plus petites puissances. Les derniers messages de M. Khrouchtchev sont autant de signes de bonne volonté de l'URSS à l'égard non seulement des grandes mais aussi des petites puissances. À en juger par les réponses que ces messages ont provoquées, ils ont recueilli la faveur du plus grand nombre des pays.

Le général de Gaulle se déclare heureux d'avoir vu M. Podgorny et il espère que celui-ci gardera une bonne impression de son voyage en France. Il serait bon d'augmenter les relations pratiques de part et d'autre. Il souhaite que ce soit là l'une des conclusions du séjour de M. Podgorny.

M. Podgorny en prenant congé, se déclare très satisfait de son voyage et de ses entretiens. Il indique au général de Gaulle qu'il a transmis à l'Assemblée nationale, de la part du Præsidium, une invitation à envoyer une délégation parlementaire en URSS.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

126

Réponse de M. le Président de la République à l'Imam du Yémen

L.[1] *Paris, 3 mars 1964.*

Sire,

Par lettre qu'Elle vient de me faire remettre[2] Votre Majesté a bien voulu me faire part de ses sentiments et de ceux du peuple yéménite à l'égard de la France. Je La remercie de ce message auquel j'ai été très sensible et je tiens à Lui redire quelle part nous prenons aux sacrifices et aux souffrances qu'endure depuis si longtemps maintenant le peuple yéménite.

Votre Majesté a exprimé à cette occasion le vœu que des relations diplomatiques soient établies entre nos deux pays. Je comprends et je partage les sentiments qui inspirent Votre Majesté. Je suis le premier à regretter que jamais dans le passé, même avant la crise actuelle, un représentant du Yémen n'ait été accrédité à Paris. Cette dernière circonstance conférerait à toute initiative dans ce domaine un caractère particulièrement important.

Cependant, notre décision ne peut être déterminée par les seuls sentiments que nous éprouvons à l'égard de Votre Majesté et du peuple yéménite, mais elle est liée à un ensemble de règles traditionnelles ainsi qu'aux données actuelles de la situation au Yémen. À ce dernier égard, nous constatons qu'au cours de ces derniers mois certaines démarches ont été entreprises pour rechercher une solution pacifique au conflit qui divise votre pays, sans d'ailleurs qu'aucun résultat appréciable semble avoir été jusqu'ici obtenu dans cette voie.

Nous souhaitons comme Votre Majesté que ce douloureux problème soit résolu dans le respect des droits du peuple yéménite à disposer de lui-même et sans qu'une intervention étrangère le mette dans l'impossibilité de faire entendre sa voix. C'est dans cet esprit que le gouvernement français s'est toujours refusé jusqu'ici à reconnaître le régime installé à Sanaa.

Je saisis cette occasion pour exprimer à Votre Majesté tous les vœux que je forme pour le retour de la paix et de la prospérité et je La prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute considération.

(Afrique-Levant, Yémen, relations avec la France, Ye 6 3, 1964).

[1] Copie de cette lettre est transmise à la direction d'Afrique-Levant par le cabinet du Ministre des Affaires étrangères par note n°603 /CM, datée du 9 mars1964, indiquant que la lettre est datée du 3 mars.

[2] Par lettre en date du 22 janvier 1964, adressée au général de Gaulle, non reproduite, l'imam El Mansour Billah, roi du Yémen, exprime le souhait d'établir des relations diplomatiques avec la France et envoie l'émir Saïf al Islam Abd er Rahman pour représenter le gouvernement royal du Yémen auprès de la France avec qualité d'ambassadeur.

127

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1843 à 1846. *Bonn, 3 mars 1964.*
Réservé. Secret. Pour le ministre.
(*Reçu* : 19 h. 12).

Votre Excellence sait combien l'opinion et les dirigeants allemands sont prompts à s'alarmer, et combien nos adversaires (ou nos amis) s'emploient à commenter ici la politique française dans le sens le plus propre à nous nuire. C'est dire que la déclaration récente par laquelle le Quai d'Orsay a rejeté toute similitude entre notre reconnaissance du gouvernement de Pékin et notre attitude envers le pseudo-pouvoir de Pankow répondait à un besoin véritable. Elle n'empêchera pas les faux bruits de renaître, car beaucoup se chargent de les ranimer, mais elle fournit une base solide aux démentis que mes collaborateurs et moi-même devons incessamment renouveler à cet égard.

Il faut s'attendre à ce que ces rumeurs renaissent et s'amplifient à l'occasion du voyage en France de M. Podgorny[1], de l'audience que lui a accordée M. le Président de la République[2], des articles de journaux qui parlent d'une visite possible du général de Gaulle à Moscou ou du séjour que doit prochainement faire M. Edgar Faure[3] dans la capitale soviétique. Rapprochés les uns des autres, ces faits et ces hypothèses, selon toute vraisemblance, seront exploités par les détracteurs de la réconciliation franco-allemande, par ceux qui se montrent toujours prêts à nous soupçonner de double jeu, par les esprits instables et inquiets qui sont en majorité dans les milieux parlementaires et que les récents événements de Berlin portent au plus haut degré de confusion mentale.

Nous pourrions, je crois, parer dans une large mesure aux inconvénients des commentaires auxquels nous devons nous attendre, en prenant les devants et en rassurant le gouvernement fédéral sur nos intentions. M. Schröder a certainement fait effort sur lui-même, lors des récents entretiens de Paris[4], pour se montrer plus coopératif qu'à sa coutume, il serait sensible à coup sûr à une communication de Votre Excellence qui,

[1] M. Podgorny, membre du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, est arrivé en France à la tête d'une délégation parlementaire soviétique, invitée par le président de l'Assemblée nationale, le 24 février. Il s'entretient avec le général de Gaulle le 2 mars. Les principales questions évoquées portent sur Cuba, Chypre, l'Asie du Sud-Est, le désarmement. Le principal point de désaccord est la politique allemande. Se reporter aux télégrammes de Moscou nos 927–928, 994, 1066–1068, respectivement des 24 et 27 février, 3 mars, non reproduits.

[2] Voir le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Podgorny le 2 mars, reproduit au n° 125.

[3] Sur le séjour de M et Mme Edgar Faure à Moscou, se reporter au télégramme de Moscou nos 1560–1565 du 30 mars, non reproduit.

[4] Voir ci-dessus au n° 97.

par l'intermédiaire de M. Klaiber ou le mien, et dans l'esprit du traité franco-allemand, lui donnerait quelques informations sur les points que j'ai mentionnés plus haut. M. Podgorny, dans ses déclarations à la presse, a donné un certain nombre de détails sur ses entretiens et indiqué notamment qu'à propos de l'Allemagne les points de vue français et soviétique restent aussi clairs que divergents : il ne serait pas mauvais que les dirigeants de Bonn l'apprennent également de notre propre bouche. Nous avons intérêt à ce que le gouvernement fédéral, dans les polémiques qui vont l'opposer au parti socialiste jusqu'aux prochaines élections générales et dont l'âpreté se trahit déjà à propos des affaires de Berlin, puisse faire valoir à son profit l'application régulière des accords de Paris et donner des preuves de sa collaboration consciente avec nous. C'est pourquoi je me permets de suggérer la démarche verbale indiquée plus haut[1].

(Europe, RFA, EU 6-24-1-3, 1964).

128

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères[2],
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 5198 à 5205. *Paris, 3 mars 1964, 20 h. 32.*
Réservé.

Je me réfère à mon télégramme no 1536 et à vos télégrammes nos 1308 et 1395[3].

Les échanges de vues auxquels a donné lieu jusqu'ici le nouveau plan du Gouvernement fédéral tendent à confirmer que celui-ci est avant tout destiné à l'opinion publique allemande. M. Schröder l'a d'ailleurs laissé entendre lors de sa récente visite à Paris et les communications de M. de Margerie ne laissent guère de doute à ce sujet. Il s'agit en fait pour le gouvernement de Bonn de démontrer par un geste qu'il n'est pas indifférent

[1] La réponse, signée du Ministre, rendant compte de la visite de M. Podgorny, est transmise à Bonn par le télégramme de Paris du 5 mars 1964, reproduite au n° 131. Ce message est également communiqué à Washington (nos 5362–5366) et à Londres (nos 4630–4634).

[2] Ce télégramme est rédigé par M. Laloy, directeur adjoint des Affaires politiques au Département.

[3] Dans ces télégrammes non reproduits, respectivement des 16, 19 et 22 février 1964, Paris fait part de ses premières réactions sur le projet allemand, différent de celui de 1959, et de son côté l'ambassade rend compte des objections qu'il soulève au groupe des Ambassadeurs chez les Américains, les Britanniques et les Français en ce qui concerne la méthode et la doctrine suggérées à Bonn pour des négociations avec l'Est. Voir au n° 77 la note du 6 février 1964 au sujet du nouveau projet allemand de plan de paix. Voir également le télégramme nos 1058–1074 de Paris à Washington, non reproduit, en date du 14 janvier 1964, donnant la traduction française de ce plan, ainsi que les télégrammes nos 7648–7649 du 6 avril 1964 et nos 7889–7895 du 9 avril 1964 de Paris à Washington, non retenus, faisant état de l'opinion du gouvernement français sur les versions successives de ce texte.

au problème fondamental de l'Allemagne, c'est-à-dire celui de la réunification, et de répondre aux initiatives de M. Brandt et aux propositions d'autres hommes politiques allemands qui font grief au Gouvernement fédéral de son « immobilisme » ; ces préoccupations de politique intérieure deviennent naturellement plus pressantes dans la perspective des élections de l'an prochain.

Nos partenaires anglais et américains sont, pour leur part, réservés à l'égard de cette initiative. Celle-ci leur paraît manquer de réalisme. Ils craignent, semble-t-il, qu'elle ne vienne gêner les efforts en cours pour explorer les possibilités d'accord avec les Soviétiques sur des questions « périphériques », intéressant en premier lieu la sécurité et le désarmement. À leurs yeux, la présentation à Moscou d'un plan de réunification risque de compromettre les progrès vers la « détente », telle que celle-ci est envisagée à Londres et à Washington.

En ce qui nous concerne, nous avons fait savoir au chancelier Erhard, au cours des entretiens franco-allemands des 14 et 15 février, que nous étions d'accord pour étudier ce plan, pour participer activement à sa discussion et tâcher d'arriver à des conclusions communes, comme le souhaite le Gouvernement fédéral.

Dans le cadre de cette étude, vous voudrez bien présenter à nos partenaires les remarques suivantes :

1. *Utilisation du plan*

Étant donné le peu de chances qu'il y a d'engager actuellement une discussion utile avec le gouvernement soviétique sur le problème allemand, il semble que la solution la meilleure serait que le plan, une fois la discussion terminée, fût publié comme document allemand. Il y aurait des inconvénients à ce que les Alliés parussent se lier, dès maintenant, par des propositions nouvelles qui pourraient faire croire aux Soviétiques que des changements de fond sont intervenus dans les positions occidentales.

Lorsque le document allemand sera rendu public, nous serons disposés à déclarer, d'accord avec nos alliés, que nous en avons eu connaissance et n'avons pas eu d'objection à sa publication.

2. *Examen détaillé du plan*

§ 2 – *Commission permanente des Quatre*

Si les Allemands, comme ils l'ont dit, continuent à considérer comme valables les propositions du plan de paix de 1959, il serait indiqué d'expliciter davantage certaines dispositions concernant la réunification, de manière à situer les propositions nouvelles dans la ligne des plans anciens. On pourrait rappeler par exemple que la réunification se fera nécessaire « par étapes », et qu'il y aura un certain parallélisme entre les mesures de sécurité et les progrès dans l'unification.

§ 4 – *Commissions humanitaires*

Les dispositions prévues par ce paragraphe comportent certains risques pour la République fédérale, car la constitution des commissions mixtes, en tant qu'organismes autonomes, pourrait être considérée par les dirigeants de Pankow comme impliquant une certaine reconnaissance de leur régime. Aussi paraîtrait-il souhaitable, comme M. Knappstein semble d'ailleurs l'avoir admis, qu'un lien plus précis soit établi entre ces commissions et le Comité permanent des Quatre.

§ 6 – *Commerce interzone*

La question de l'octroi des crédits à la DDR ne trouve guère sa place dans le document allemand. Vous pourrez en faire la remarque à vos interlocuteurs, tout en indiquant que nous n'aurions pas d'objection au maintien de ce paragraphe, si on l'estimait nécessaire à Bonn pour des raisons de politique intérieure.

§ 7 – *Relations avec les peuples d'Europe orientale*

La rédaction de ce paragraphe a déjà été améliorée par les Allemands, qui ont abandonné la référence *Heimatsrecht* (droit à la terre natale). Cependant, comme je l'ai indiqué par mon télégramme en référence, la mention explicite des « territoires allemands au-delà de l'Oder » et du problème de la frontière Oder-Neisse nous paraît inopportune, car elle ne fera que raviver les inquiétudes des Polonais et alimenter la propagande communiste. Vous suggérerez aux Allemands de modifier la rédaction actuelle. Ils pourraient se borner à rappeler que le problème des frontières de l'Allemagne réunifiée devra être réglé lors du traité de paix, comme cela a toujours été fait dans le passé.

§ 8 – *Sécurité européenne*

Il paraît difficile de ne pas préciser davantage les dispositions prévues en matière de sécurité et qui dans le texte actuel ont un aspect assez formel. Des éléments plus positifs pourraient être envisagés sans danger ; il serait possible à cet égard de s'inspirer des dispositions retenues dans le projet quadripartite de 1959 et dans les propositions allemandes d'août 1963.

Berlin

L'absence de dispositions particulières concernant Berlin n'appelle pas d'objection de notre part. Nous comprenons en effet le désir de Bonn d'éviter tout ce qui pourrait conduire à une dissociation du problème de Berlin de l'ensemble du problème allemand. Vous ferez part sur ce point de notre accord avec les vues allemandes.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

129

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 5286 à 5290[1]. *Paris, 4 mars 1964, 19 h. 03.*
Réservé. Immédiat.

J'ai reçu le 4 mars sur sa demande l'ambassadeur des États-Unis[2]. Il venait essentiellement pour parler du Sud-Est asiatique.

Au sujet du Vietnam, M. McNamara part dans quelques jours pour Saigon[3]. Les États-Unis ont à prendre une décision sur leur attitude et le choix qui s'offre à eux est entre l'évacuation pure et simple, le maintien de l'action actuelle et l'extension du conflit au Nord. M. Bohlen laisse entendre que la seconde solution a toutes les chances d'être retenue.

Je lui ai répondu que cela me paraissait en effet le plus raisonnable, mais ne constituait en aucune façon une solution, ni même une politique. Si les États-Unis poursuivaient un effort au Vietnam, ils devaient avoir un objectif. On ne l'apercevait pas, si l'on partait de l'idée, acceptée par eux d'ailleurs, qu'un succès militaire pur et simple était exclu, s'agissant d'une guerre civile de la sorte. L'objectif devait donc être une solution politique négociée, et négociée avec toutes les parties intéressées.

Nous n'avions pour notre part aucun plan à présenter, et d'ailleurs il n'existait pas de solution toute faite. Mais il paraissait clair qu'il fallait laisser se créer au Vietnam du Sud quelque chose de national qui pût s'affirmer dans l'indépendance véritable. Le retrait des communistes était nécessaire : celui des Américains était inévitable.

Quant aux moyens de la négociation, c'était pour les États-Unis la crainte de la Chine et du Nord-Vietnam de voir s'établir à leurs portes des bases militaires américaines. La même crainte avait joué naguère pour le Laos[4].

L'Ambassadeur a ensuite enchaîné pour dire que Washington était fort préoccupé de la répercussion de nos prises de position à Saigon, où l'on était très attentif à tout ce qui venait de Paris. Ne pourrions-nous pas faire quelque chose pour améliorer nos rapports avec le gouvernement vietnamien ? Par exemple reprendre l'idée d'un échange d'ambassadeur[5] ? Et

[1] Ce télégramme est signé du Ministre lui-même.

[2] Charles Eustis Bohlen.

[3] Sur sa mission au Sud-Vietnam du 8 au 12 mars, voir ci-dessus au n° 142 le télégramme de Saigon nos 360–362 du 15 mars.

[4] Au sujet de la conférence de Genève sur la neutralité du Laos, voir *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 45 la lettre du 23 janvier de M. Perruche (et note) et au n° 38 le télégramme de Saigon nos 95–98 du 21 janvier (et notes).

M. Bohlen m'a montré un télégramme de M. Rusk[1] à Saigon demandant à M. Lodge[2] de réprimander vertement le général Khanh[3] pour ses déclarations intempestives au sujet de la France[4].

Je me suis borné à répondre que nos rapports avec Saigon semblaient se stabiliser et que les Vietnamiens avaient refusé l'agrément de M. du Gardier.

Quant au Laos, je retiens que le Département d'État souhaiterait avoir un contact direct avec le Département notamment sur les problèmes de l'aide économique.

À propos du Cambodge, et pour répondre à une question, j'ai indiqué que nous n'avions aucune objection, bien au contraire, contre le projet du prince Sihanouk[5] d'une conférence à quatre avec les États-Unis, la Thaïlande et le Vietnam-Sud[6].

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

130

M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 276 à 277. *Vientiane, 5 mars 1964, 13 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu* : 16 h. 35).

L'un des deux secrétaires d'État Pathet-Lao, qui réside à Vientiane[7], a déclaré aujourd'hui à l'un de mes collaborateurs qu'il était essentiel que la France aidât davantage matériellement les neutralistes, afin que ceux-ci se dégagent de l'emprise de la droite. Cette assistance se substituerait à celle des Américains et permettrait au prince Souvanna Phouma[8] et au prince Souphanouvong[9] de parler « à deux contre un comme en 1962 » au général Phoumi[10].

[1] Dean Rusk, secrétaire d'État américain.

[2] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon.

[3] Général Nguyen Khanh, Premier ministre sud-vietnamien.

[4] Voir à ce sujet le télégramme de Saigon nos 317–318 du 2 mars, non reproduit.

[5] Prince Norodom Sihanouk, chef de l'État cambodgien.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 105 la dépêche n° 367/AS (CLV) du 20 février.

[7] Il s'agit de Tiao Souk Vongsak, secrétaire d'État aux Travaux publics et aux Transports, ou de Khampheuane Tounalom, secrétaire d'État à l'Économie et au Plan.

[8] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[9] Tiao Souphanouvong, président du Néo Lao Hak Sat, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement d'union nationale du Laos.

[10] Phoumi Nosavan, vice-président et ministre des Finances du gouvernement d'union nationale du Laos, dans lequel il représente la droite.

Il est à noter que des représentants du Nord-Vietnam et de la Russie soviétique ont récemment développé le même thème auprès de plusieurs membres de cette ambassade.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1964).

131

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn.

T. sans numéro[1]. *Paris, 5 mars 1964, 16 h. 42.*

Très urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1843–46[2].

Il serait bon, en effet, que dans le cadre et dans l'esprit de l'accord de coopération, vous preniez contact avec M. Schröder et l'entreteniez de la visite que vient de faire à Paris M. Podgorny[3].

Celui-ci est venu en France à la tête d'une mission de parlementaires, rendant la visite faite il y a trois ans en URSS par des membres de l'Assemblée nationale.

Le fait qu'ait été désigné pour diriger cette mission un personnage important dans la hiérarchie soviétique a forcément conduit à accentuer le caractère officiel du voyage.

M. Podgorny a été reçu par le Président de la République. Il a vu également le Premier ministre et moi-même. Tout ceci a naturellement été souligné par la presse, encore qu'en réalité rien d'important ne se soit passé. Les conversations ont été d'un caractère général et ont porté sur tous les sujets habituels que l'on peut imaginer. Il s'est agi de Cuba, de Chypre, de l'Asie du Sud-Est, du désarmement. M. Podgorny a souligné à tout le monde la satisfaction que l'on éprouvait à Moscou de la reconnaissance par la France de la Chine de Pékin. En bref, nous nous sommes trouvés toujours sur un terrain familier et les amabilités ne nous ont pas été épargnées.

Comme d'habitude aussi, le point sur lequel les désaccords sont apparus avec netteté a été la politique allemande. M. Podgorny m'en a parlé longuement, soulignant avec une certaine lourdeur l'hostilité que l'on

[1] Ce télégramme est également communiqué à Washington (nos 5362–5366) et Londres (nos 4630–4634).

[2] Ce télégramme n'est pas reproduit. Il s'agit d'une demande d'instructions de l'ambassadeur de France à Bonn à la suite de la visite à Paris de M. Podgorny.

[3] Nikolaï Viktorovitch Podgorny (1903–1983), Premier secrétaire du parti communiste d'Ukraine (1957), président du Praesidium du Soviet suprême (1965–1977). Il conduit une délégation parlementaire invitée par l'Assemblée nationale du 24 février au 6 mars 1964.

éprouvait en URSS contre le traité de coopération franco-allemande, que l'on estime dirigé contre Moscou. Tous les thèmes sur l'Allemagne revancharde et militariste ont été repris. Je me suis pour ma part efforcé de faire comprendre que nous portions en France un jugement très différent sur la nouvelle Allemagne et que nous avions la ferme volonté, dans l'intérêt même de la paix, de poursuivre notre politique de réconciliation et de coopération. J'ajoute, pour votre information, que je ne me suis par privé de souligner combien les mêmes critiques étaient, *mutadis mutandis*, formulées par les Américains.

J'ajoute que M. Podgorny n'a pas parlé au Président de la République d'une invitation à Moscou. Le sujet n'a été abordé avec personne. C'est seulement en réponse aux questions des journalistes qu'il a été rappelé que l'invitation formulée en 1960 était toujours valable.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

132

M. Hardion, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 288/EU[1]. *Ankara, 5 mars 1964.*

Le lendemain même de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution des cinq membres non permanents sur l'envoi d'une force internationale à Chypre et sur la désignation d'un médiateur[2], il est sans doute encore difficile de prévoir quelle sera l'attitude de la Turquie jusqu'à l'adoption d'une solution finale.

Je voudrais me borner aujourd'hui a consigner quelques remarques sur le comportement du gouvernement turc au cours de ces dernières semaines et à déceler quelles peuvent être ses préoccupations.

Comme je l'ai indiqué au Département, notamment dans ma dépêche n° 83/EU du 18 janvier 1964[3], la grande crainte de la Turquie à partir des événements du jour de Noël 1963 a été de se trouver isolée.

[1] Cette dépêche intitulée *Position de la Turquie après le vote de la résolution du Conseil de sécurité sur Chypre* est rédigée par M. Jean Deciry, premier conseiller près l'ambassade de France à Ankara.

[2] Le 4 mars 1964. Se reporter aux notes n°s 015 et 032, Paris, 3 et 10 mars 1964, non reproduites, émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département. Résolution proposée par la Bolivie, le Brésil, la Côte-d'Ivoire, le Maroc et la Norvège. La France, l'URSS et la Tchécoslovaquie s'abstiennent. Voir les télégrammes de New York n°s 577–583, 595–610, des 4 et 5 mars, non retenus.

[3] Dépêche d'Ankara n° 83/EU du 18 janvier, intitulée *Concept d'isolement de la Turquie*, non reproduite.

Le sentiment national est que, depuis les réformes d'Atatürk[1], l'Occident n'accorde pas à la Turquie la confiance que méritent ses efforts dans la voie de la modernisation. On estime ici que, malgré l'entrée de la Turquie à l'OTAN[2] et à l'OECD[3] et malgré son association à la Communauté économique européenne[4], les nations occidentales ne veulent pas considérer la Turquie comme un pays d'Europe sur un pied de parfaite égalité. Que survienne à Chypre un conflit entre la communauté grecque et la communauté turque, les sympathies de Paris, de Londres et de Washington iront naturellement à la Grèce. Ainsi pensait-on à Ankara à la fin de décembre et au début de janvier.

Pour combattre ces préjugés, la Turquie a estimé avoir plusieurs moyens à sa disposition.

Le premier était de démontrer clairement à la Grande-Bretagne et aux États-Unis que s'ils ne venaient pas au secours de la minorité turque dans l'île et que s'ils laissaient Mgr Makarios triompher, ce serait ouvrir Chypre à la pénétration soviétique avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir pour la défense du monde libre.

Le second argument était sous-entendu : si ses alliés abandonnent la Turquie dans l'affaire de Chypre, on verra renaître à un point de violence jamais atteint l'antagonisme entre la Turquie et la Grèce.

Le troisième, corollaire du précédent, était que si la Turquie ne retirait aucun avantage de son appartenance à l'OTAN, elle ne verrait plus aucune nécessité à demeurer le glacis de cet organisme et qu'elle pourrait – malgré le paradoxe de la situation – écouter les conseils de Moscou[5], cependant fidèle défenseur de l'archevêque.

Le dernier moyen de pression était infiniment plus brutal. La Turquie, le 25 décembre, a fait survoler Nicosie par cinq avions à réaction. Si Londres et Washington ne se préoccupent pas d'assurer efficacement la sécurité des Turcs de Chypre, la flotte d'Iskenderun pourra en quelques heures débarquer à Chypre un corps d'occupation qui assurera la protection de la communauté turque en application stricte de l'article IV du traité de garantie[6].

Ces quatre arguments, la Turquie les a répétés avec obstination à la conférence de Londres. M. Feridun Cemal Erkin, après avoir peut-être imprudemment laissé comprendre que la Turquie n'avait en vue que le partage de l'île avec rattachement subséquent de la portion turque à la

[1] Mustapha Kemal dit Atatürk (1881–1938), père fondateur de la Turquie moderne. Le 20 octobre 1921, le gouvernement français reconnaît *de facto* le gouvernement de Mustapha Kemal.

[2] Le 18 février 1952.

[3] Le 16 avril 1948.

[4] Le 25 juin 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 25.

[5] Concernant *L'affaire de Chypre et les relations turco-soviétiques*, se reporter à la dépêche d'Ankara n° 212/EU du 19 février, non reproduite.

[6] Traité de garantie du 16 août 1960 dont les co-signataires sont les gouvernements du Royaume-Uni, de Grèce et de Turquie.

Turquie, faisait comprendre que pour remédier à tous ces dangers, la solution était pourtant fort simple et fort raisonnable. Il s'agissait :

1) d'assurer par tout moyen adéquat la sécurité des Turcs de Chypre ;

2) d'établir à Chypre un État fédéral dans lequel la communauté turque, amenée sous la pression des circonstances, à se regrouper, jouirait d'une large autonomie.

Tant que ces conditions ne seront pas réalisées, il était normal que le traité de garantie restât en vigueur.

Il est bien probable que l'obstination de M. Erkin à soutenir ce point de vue pendant la conférence de Londres a dû souvent énerver ses interlocuteurs britanniques comme l'étaient quelquefois ici les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis.

Sans doute la solution de l'affaire aurait été infiniment plus simple si la Grande-Bretagne, plus sûre de ses forces et disposant de plus de troupes, avait pu et voulu assurer à elle seule la police de l'île.

Dès lors qu'elle s'en déclarait incapable et qu'elle faisait appel au concours de ses alliés, l'affaire était portée sur la scène mondiale mais la Turquie ne refusait pas le principe d'une force internationale.

La grande habileté de M. Ismet Inönü a été sans doute d'accepter d'emblée le plan américain présenté par M. George Ball alors que Mgr Makarios le refusait.

À partir de ce moment, la Grande-Bretagne et les États-Unis étaient dans le camp de la Turquie.

Quand, brusquement, après l'échec du plan américain, la Grande-Bretagne décida de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité pour y devancer un recours de Mgr Makarios, la Turquie fit contre mauvaise fortune bon cœur. Le gouvernement d'Ankara déclara qu'il avait été consulté et avait donné un avis favorable : ce point n'a jamais vraiment été tout à fait éclairci.

Une nouvelle crainte se fit jour ici : celle de voir, d'abord l'URSS opposer son veto au Conseil de sécurité à tout plan trop favorable à la Turquie, ensuite de voir une majorité des pays communistes et afro-asiatiques proclamer devant l'Assemblée générale l'« intégrité et l'indépendance de l'île » et l'illégalité du traité de garantie par rapport à la charte.

On voyait poindre une nouvelle affaire du Cachemire[1].

Il est inutile que je revienne sur le déroulement des débats devant le Conseil de sécurité[2].

La résolution qui vient d'être adoptée hier, 4 mars, satisfait la Turquie.

[1] Entre 1954 et 1959, l'Inde annexe pratiquement le Cachemire. En 1962, la situation s'aggrave par suite des heurts entre les deux communautés musulmane et hindoue, aboutissant à la guerre de 1962 qui oblige l'Inde à entreprendre des négociations avec le Pakistan. Ces négociations se soldent par un nouvel échec.

[2] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département en date du 10 mars, intitulée *Chypre*, non reproduite.

Sans doute, quant au futur statut de l'île et à son existence paisible, rien n'est encore résolu. Bien des difficultés surgiront encore en ce qui concerne la composition de la force internationale, son rôle, le choix du médiateur, ses attributions et surtout les discussions entre les deux communautés.

Mais un résultat essentiel est atteint : dans cette première phase de l'affaire, *la Turquie n'a pas perdu la face.*

On peut cyniquement s'interroger sur l'amour que portent à leurs « frères de Chypre » les dirigeants d'Ankara. Dans un moment d'abandon, Ismet Pacha confiait à un intime : « J'ai déjà 67 Vilayets à administrer, je ne me soucie pas d'en avoir un 68e sur les bras ». Le Président du Conseil, de tous les dirigeants turcs, a été le plus ferme à proclamer qu'il ne désirait pas la solution du partage. Mais ce qui était capital pour la Turquie était de ne pas sembler sortir vaincue du débat au Conseil de sécurité.

Dès hier soir, ce sentiment apparaissait clairement à Ankara.

À analyser froidement la résolution adoptée, Mgr Makarios y trouve satisfaction : l'intégrité et l'indépendance de l'île y sont réaffirmées, la menace d'intervention de la Turquie est prohibée, la force internationale ne sera pas composée de troupes des puissances OTAN sous la direction d'un comité où siègerait la Turquie, le médiateur rendra compte de ses efforts au secrétaire général.

Mais la Turquie peut répliquer que la validité du traité de garantie n'y est pas contestée en dépit de la rédaction enveloppée du considérant, qu'en vertu même de cet accord, elle est appelée à dire son mot sur la composition de la force internationale et sur la nomination du médiateur.

La thèse turque a été très clairement exprimée par M. Ismet Inönü lui-même : « Les Grecs chercheront à montrer que la résolution du Conseil de sécurité est un succès pour eux alors qu'en réalité il s'agit d'un grand succès pour les Turcs ».

On serait presque tenté de dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes si le *statu quo* actuel ne paraissait bien précaire, si, en définitive, tout l'avenir de Chypre ne dépendait pas de négociations non encore commencées, si, enfin, la paix entre les communautés ne restait pas à la merci d'un attentat individuel ou d'une révolte contre les décisions que pourra prendre en faveur de tel ou tel le futur commandant de la force internationale. Ce sont là encore beaucoup d'inconnues.

Un dernier point mérite considération. La Turquie était-elle prête à intervenir dans l'île militairement et cette menace est-elle écartée ?

Depuis le 25 décembre 1963 et surtout le 14 février, après les combats de Limassol et l'échec de la mission de M. George Ball auprès de Mgr Makarios, le gouvernement turc a laissé courir le bruit que la flotte rassemblée à Iskenderun était prête à appareiller, les bâtiments chargés de troupes. Plusieurs fois même, les navires quittèrent leur mouillage. Le lendemain, on apprenait qu'ils avaient procédé à de simples exercices. Le bruit à couru le 14 février qu'ils avaient gagné la haute mer en direction de Chypre et que seulement une démarche pressante du sous-secrétaire

d'État américain, appuyée par la menace d'intervention de la VIe Flotte, avait fait donner l'ordre aux navires de rebrousser chemin.

Il est certain que la Turquie est allée jusqu'à l'extrême limite de ce que l'on ne peut appeler autrement qu'un chantage.

Je ne crois pas cependant que M. Ismet Inönü ait donné à aucun moment l'ordre de débarquement. Restent à connaître les réactions des militaires et des marins aux divers échelons de la hiérarchie. La tentative du coup d'État militaire du 21 mai dernier[1] a prouvé que les chefs d'État-Major de l'armée et de l'aviation étaient derrière le président du Conseil ; mais on peut se demander si eux-mêmes et surtout leurs subordonnés, sans compter les marins, n'ont pas aujourd'hui un certain sentiment de frustration.

Certes, Ismet Pacha est trop froid politique pour ne pas avoir pesé tous les inconvénients qui auraient résulté d'une tentative de débarquement dans l'île sur le plan international. Les jeunes militaires turcs sont gens à plus courte vue.

Dans la phase nouvelle qui va s'instituer, celle de la négociation sous contrôle des baïonnettes internationales, il ne sera pas question de renvoyer au mouillage d'Izmit la flotte ni de renvoyer dans leurs garnisons les troupes massées dans la région de Mersin. Pour l'opinion publique, il faudra maintenir que l'article IV du traité de garantie n'est que très provisoirement suspendu. Il y a là une attente qui use les nerfs.

Si, en définitive, la solution préconisée par le médiateur ne donnait qu'imparfaitement raison à la Turquie, il y aurait sans doute des gens ici, dans l'armée et dans les milieux politiques, pour dire que le vieux Pacha a été la dupe des États-Unis et de la Grande-Bretagne et qu'un débarquement eût été une bonne chose.

La menace d'une action militaire à Chypre semble écartée tant que la force internationale y stationnera – sans doute au-delà de la période de trois mois qui devra être prorogée – mais, sur le plan intérieur, la position de M. Ismet Inönü n'en sera pas consolidée.

C'est pourquoi, tout bien pesé, je persiste à espérer qu'au cours de cette seconde phase de l'affaire de Chypre une solution puisse être trouvée et entérinée par le Conseil de sécurité qui ne -fasse pas perdre la face au gouvernement d'Ankara.

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, mars–avril 1964).

[1] Tentative de coup d'État dans la nuit du 20 au 21 mai 1963 fomenté par des éléments insurgés fournis par les cadets de l'École de guerre et peut-être par d'autres unités, agissant aux ordres du colonel en retraite Aydemir, auteur du putsch manqué du 22 février 1962. Sur le sujet, se reporter aux télégrammes d'Ankara n°s 482–484 et 485–487 du 21 mai 1963, non reproduits, ainsi qu'à la dépêche d'Ankara n° 791/EU du 25 mai 1963, non retenue.

133

Compte rendu des entretiens franco-togolais de Paris,

vendredi 6 mars 1964 à 17 heures

C.R. Secret.

Le *président Grunitzky*[1] expose que son prédécesseur[2] a laissé le Togo au bord de l'abîme : une grande partie de l'élite togolaise, et notamment des fonctionnaires, avait dû fuir ; aucun investissement n'avait été effectué, des emprunts importants avaient été contractés à l'extérieur, notamment en Allemagne ; l'armée et les services publics étaient agités par un fort mécontentement.

L'actuel gouvernement[3] a cherché à rompre l'isolement du Togo, notamment en passant avec la France des accords de coopération[4], et à reconstituer l'unité nationale en réparant toutes les injustices. Mais il faut aussi qu'il fasse un effort d'austérité et qu'il rembourse les dettes du Togo, en particulier l'important prêt allemand. On peut chiffrer à 400 millions l'impasse budgétaire de 1963 et à 600 ou 700 millions celle de 1964, sur un budget qui sera d'environ 4,8 milliards CFA.

M. Grunitzky attire particulièrement l'attention du gouvernement français sur le problème que lui pose le paiement des pensions d'une centaine de fonctionnaires, qui dépendaient de la Caisse des pensions de la France d'outre-mer et dont M. Olympio avait sensiblement diminué les retraites.

M. *Triboulet*[5] fait valoir que ses experts font une analyse moins pessimiste de la situation du Togo, qu'il n'est pas conforme à la politique du gouvernement français d'accorder une subvention d'équilibre, mais qu'il pourrait envisager une subvention d'équipement. Dans ces conditions, le gouvernement français peut prêter son concours au gouvernement togolais, d'une part, pour répondre à d'éventuelles difficultés de trésorerie

[1] Voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 20, 27, 33, 34. Le 5 mai 1963 se tiennent les élections présidentielles, législatives et le référendum constitutionnel. Le 10 mai 1963, M. Grunitzky, élu président de la République du Togo, prête serment. Pour la biographie du président togolais, voir le télégramme de Paris à Tel Aviv n°s 200–205, du 28 mars 1964, non reproduit. Le président Grunitzky est reçu en visite officielle à Paris du 4 au 7 mars 1964. Il est accompagné d'une suite de dix-sept personnes. Sur cette suite, voir le télégramme de Lomé n°s 127–129 du 21 février 1964, non retenu.

[2] Sylvanus Olympio, assassiné par des militaires insurgés le 13 janvier 1964.

[3] Le 15 mai 1963, le gouvernement Grunitzky est formé, le président prend les portefeuilles de l'Intérieur et de la Défense nationale ; M. Antoine Meatchi, vice-président de la République, a le portefeuille des Finances, de l'Économie et du Plan ; M. Georges Apedo Amah est ministre des Affaires étrangères.

[4] Accords du 10 juillet 1963 comprenant la convention diplomatique, l'accord de défense, la convention judiciaire, la convention d'établissement, les accords de coopération culturelle, technique, économique, monétaire et financière, et une convention définissant les relations entre le Trésor français et le Trésor togolais.

[5] M. Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la Coopération.

et, d'autre part, pour l'amélioration des moyens de l'administration en bâtiments, en véhicules, en matériel, en outillage.

Le *général de Gaulle* prend acte des intentions et des souhaits du gouvernement togolais. La France prêtera son concours à l'équipement du Togo, ainsi qu'à la relance de son économie.

Le président Grunitzky évoque ensuite la plan quinquennal togolais. Ce plan tend au développement de l'agriculture et des petites industries de transformation de l'agriculture en vue d'augmenter les exportations. Il tend également à l'amélioration de l'infrastructure : déjà le terrain d'aviation est en cours de réfection grâce à la France, un pont vient d'être établi sur la rivière Oti qui facilite les relations avec la Haute-Volta ; si le gouvernement togolais ne prévoit pas d'allonger son chemin de fer, il voudrait refaire la route qui relie Lomé à la Haute-Volta et établir certaines adductions d'eau dans le nord du pays. Quant au port de Lomé, ce sont les Allemands qui le financent par un prêt remboursable en trente ans[1]. Le Fonds européen, pour sa part, assurera la construction d'un lycée moderne à Lomé.

M. *Triboulet* expose que, en 1963, le Fonds d'aide et de coopération a consacré au Togo environ un milliard de francs CFA et que pour 1964 une somme un peu supérieure est prévue : il pourra utiliser une partie de ces crédits pour répondre aux demandes formulées par M. Grunitzky.

M. *Adossama*[2], ministre de l'Éducation nationale, évoque les programmes du gouvernement togolais dans le domaine de l'instruction publique. En vue de l'ouverture en octobre prochain du nouveau lycée de Lomé, il demande davantage de professeurs, quelques équipements scientifiques et quelques investissements. Il souhaite aussi que des centres culturels soient établis dans tout le pays car le taux de scolarisation est important alors que les locaux et les maîtres font défaut. Il souhaite enfin une amélioration de l'enseignement technique et agricole.

M. *Triboulet* expose qu'il lui est difficile d'augmenter le nombre des fonctionnaires d'assistance technique qui se trouvent au Togo (une centaine, sur laquelle on compte environ soixante maîtres et professeurs).

Sur une question du général de Gaulle, le président Grunitzky et M. Adossama exposent que les étudiants togolais, parmi lesquels ce trouvent 140 boursiers, ne leur causent pas trop de soucis, que certains poursuivent leurs études en France, à Paris et à Montpellier notamment, d'autres à Dakar, et qu'ils souhaitent que des étudiants puissent aller à l'Université d'Abidjan grâce à un concours du Fonds d'aide et de coopération.

Le *docteur Vovor*[3], ministre de la Santé publique, souhaite le concours du Fonds d'aide et de coopération dans le domaine sanitaire : le Togo n'a qu'un seul médecin français et aurait besoin d'une dizaine de praticiens, médecins et chirurgiens, dans les trois ans à venir. Il souhaite également une aide pour la formation d'infirmières, de sages-femmes et d'agents

[1] 53 millions de DM.

[2] M. Pierre Adossama, ministre de l'Éducation nationale.

[3] Dr Valentin Vovor, ministre de la Santé publique.

d'hygiène, pour l'équipement de ses hôpitaux et centres médicaux, notamment en ambulances et en appareils chirurgicaux.

M. *Triboulet* fait observer que le Togo n'a pas eu recours jusqu'à ce jour à l'aide française dans ce domaine, mais à d'autres concours extérieurs. S'il désire coopérer avec la France, un programme cohérent sera étudié et appliqué. Il est difficile de trouver des médecins, mais un effort sera fait puisque la population n'a pas confiance dans les médecins étrangers.

Répondant à une question du général de Gaulle, M. Vovor précise qu'il y a une quarantaine d'étudiants ou d'anciens étudiants en médecine togolais, mais qu'ils hésitent à rentrer dans leur pays en raison de la médiocrité des conditions de vie que leur faisait le précédent gouvernement.

M. *Grunitzky* expose qu'il a dû faire un effort particulier pour répondre aux besoins des militaires. À cet égard, son gouvernement souhaiterait l'attribution de véhicules, d'équipements et d'armes.

M. *Triboulet* pense que l'armée doit se tourner vers des tâches utiles. Il essaiera d'attribuer au Togo du matériel de génie. Il fait valoir que la France a récemment construit pour 200 millions de francs CFA de logements militaires.

Le *général de Gaulle* évoque ensuite la politique extérieure du Togo.

M. *Grunitzky* confirme son adhésion à l'Union africaine et malgache et l'attention qu'il porte à la conférence de Dakar[1].

M. *Apedo Amah*, ministre des Affaires étrangères, relate les résultats de la conférence de Lagos[2] où l'on a surtout évité que des animosités soient avivées entre l'Éthiopie et la Somalie d'une part, le Maroc et l'Algérie d'autre part. On y a aussi rejeté les projets de gouvernement continental et de haut-commandement africain de M. N'Krumah.

Le *général de Gaulle* fait connaître à titre personnel à M. Grunitzky qu'il a écrit au président Maurice Yameogo, en sa qualité de président de l'Union africaine et malgache, pour lui confirmer l'intérêt d'un regroupement des États africains qui entretiennent avec la France des rapports de coopération : ce regroupement les renforcera chacun et leur donnera plus de poids tant en Afrique que hors de ce continent, par exemple dans leurs relations avec la Communauté économique européenne et l'Organisation des Nations Unies. La France forme le même souhait à l'égard de l'Afrique du Nord.

M. *Meatchi* confirme qu'il se rend au Caire en visite officielle et qu'il y signera un accord économique. Le général de Gaulle précise que les relations entre la France et l'Égypte sont actuellement convenables, que

[1] La 6e conférence des chefs d'État de l'UAM se réunit à Dakar du 7 au 10 mars 1964. Voir les notes nos 119 et 125/DAM/1, du 10 mars 1964, non retenues. L'Union africaine et malgache de Coopération économique (UAMCE) est née le 9 mars 1964.

[2] La conférence des ministres des Affaires étrangères des pays de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) se réunit à Lagos (Nigeria) du 24 au 29 février 1964. Se reporter à la note de Paris en date du 3 mars, non reproduite. Le texte (en anglais) des résolutions et recommandations adoptées lors de cette conférence est transmis par la dépêche d'Addis-Abeba n° 157/AL du 9 mars 1964, non retenue.

la France a de la considération pour ce pays d'ancienne civilisation mais que l'Égypte connaît et connaîtra beaucoup de difficultés économiques et sociales.

M. *Apedo Amah* souhaite que la formation de son personnel diplomatique soit facilitée par des stages dans des ambassades françaises. M. Couve de Murville lui donne son accord.

M. *Meatchi* fait aussi valoir que le gouvernement actuel du Togo est considéré comme favorable à la France et qu'à cet égard il se doit d'apporter une réalisation concrète à l'opinion locale : ce pourrait être la construction d'un bâtiment destiné à abriter les administrations centrales togolaises. Le général de Gaulle prend note de ce souhait.

Le *général de Gaulle* expose enfin la politique générale de la France.

La France continue son développement dans la stabilité politique et sans tyrannie. Elle est arrivée à établir une Communauté économique européenne qui prendra toujours plus d'importance. L'Afrique a tout à y gagner, ainsi d'ailleurs que l'Amérique latine.

Les pays de l'Est rencontrant de grandes difficultés de caractère économique et le niveau de vie ne s'y élève que lentement. Le gouvernement soviétique semble avoir momentanément mis de côté ses ambitions et cherche à l'extérieur des concours pour son développement : il n'est plus aussi belliqueux que ces dernières années.

Les États-Unis ont de grands moyens, mais sont gênés par les difficultés qu'ils rencontrent partout et mélancoliques de voir leur hégémonie cesser : ils le marquent bien en Afrique. mais cela n'ira pas loin.

L'essentiel est de ne pas laisser l'univers se diviser entre pays bien ou mal pourvus : le monde entier participe à une même civilisation, la civilisation moderne ; tous les régimes peuvent s'en accommoder, sans troubles ni ruptures.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

134

M. Hervé Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1777[1]. *Washington, 6 mars 1964.*

(*Reçu* : le 7, 2 h. 20).

Après discussion le 4 mars entre les techniciens américains et spécialistes français, la NASA se déclare prête à envisager le lancement du satellite français *FR-1*[2] en 1965[3], à la base de Vanderberg en Californie.

Les fonctionnaires de la NASA ont mis au point à ce sujet, avec nos représentants, un projet de communiqué qui pourrait être remis à la presse le jour où les autorités françaises auraient elles-mêmes donné leur accord.

Je vous adresse ce projet sous le numéro suivant[4], en vous priant de bien vouloir le communiquer au général Aubinière et lui demander de faire connaître son avis[5].

Il est bien entendu que rien ne sera remis à la presse[6] avant que n'ait été donné notre accord sur le texte en question.

Communiqué à la presse 13 mars 1964 à 18 heures.

M. Gaston Palewski, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, communique :

Programme *FR-1*

Lors d'une réunion tenue le 4 mars 1964 par des scientifiques français et américains, un accord a été conclu en vue d'entreprendre un programme en commun de lancement d'un satellite destiné à étudier les caractéristiques de propagation des ondes électromagnétiques à très basse fréquence (TBF) dans l'ionosphère.

[1] Ce télégramme porte une note manuscrite : « *Je voudrais en parler à M. de La Grandville* » « *Fait* ».

[2] Premier satellite français scientifique.

[3] Il est lancé le 6 décembre 1965.

[4] Par le télégramme nos 1778 à 1781 faisant suite au télégramme n° 1777, Washington transmet à Paris le texte anglais du projet de communiqué.

[5] Le 10 mars, le Centre national d'études spatiales transmet au service des Pactes le texte du communiqué approuvé par M. Gaston Palewski, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales. Ce texte est la traduction du projet de communiqué américain à la différence que, dans le texte français, pour une question de logique, la première phrase du dernier paragraphe du texte en anglais est placée à la fin du cinquième paragraphe.

[6] Le texte du communiqué, reproduit ci-après, est remis à la presse le 13 mars simultanément à Paris à 18 heures et à Washington à 12 heures heure locale.

Le programme correspondant a été décrit dans un protocole d'accord signé le 18 février 1963 entre le Centre National d'Études Spatiales (CNES) en France et l'Agence Américaine pour l'Aéronautique et l'Espace (NASA), protocole prévoyant de diviser le programme de recherche spatiale sur les ondes très basse fréquence en deux phases.

La phase I comportait deux tirs balistiques suborbitaux de fusées-sondes américaines *Aerobee* contenant les matériels d'expérience français. Ces tirs ont été effectués avec succès les 17 et 31 octobre 1963, à partir de la base de Wallops de la NASA, située sur l'île de Wallops en Virginie.

La phase II, mise en orbite d'un satellite français, ne devait être entreprise qu'à condition que les résultats de la phase I aient démontré, de façon mutuellement satisfaisante, la possibilité de réaliser les expériences scientifiques prévues à l'aide du satellite.

Après avoir examiné ces résultats lors de la réunion du 4 mars, la NASA et le CNES se sont mis d'accord sur l'importance scientifique de l'exécution de la phase II et ont décidé d'entreprendre ce programme en vue du lancement du satellite en 1965. La mise sur orbite du satellite sera effectuée du *Pacific Missile Range* au moyen d'un lanceur *Scout* fourni par la NASA.

Le satellite sera entièrement financé et construit par la France, sous le contrôle du CNES. Le Centre National d'Études des Télécommunications (CNET) sera responsable des expériences scientifiques. Ces expériences comportent l'étude des propriétés du champ d'ondes TBF et des irrégularités de répartition de l'ionisation dans l'ionosphère. Seront également effectuées des études du coefficient de transmission dans la base ionosphère, de la propagation des ondes TBF le long des lignes de force du champ magnétique d'un hémisphère à l'autre, du « bruit » naturel TBF, et de l'impédance des antennes électriques du satellite. Des mesures directes de la densité électronique du plasma traversé seront également faites à l'aide d'une sonde appropriée.

Les résultats des expériences seront mis à la libre disposition de la communauté scientifique mondiale.

(QS Affaires spatiales-États-Unis, 1964).

135

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. KOSCZIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR DE FRANCE À LÉOPOLDVILLE.

T. n°s 260 à 263[1]. *Paris, 10 mars 1964.*

Venant de Tunis[2], M. Adoula a fait escale à Paris pendant quelques heures, dans la soirée du 7 mars, avant de prendre l'avion qui devait le ramener au Congo. Il a été reçu longuement par le Ministre, assisté du secrétaire d'État[3].

La conversation a essentiellement porté sur la situation politique et économique du Congo et sur la coopération franco-congolaise.

En ce qui concerne la situation intérieure du Congo, M. Adoula s'est déclaré convaincu que les troubles actuels restent dans les limites d'une petite région et ne risquent pas de s'étendre[4]. Contrairement à ce que l'on dit quelquefois, ils ne paralysent pas le développement du pays. Celui-ci se poursuit en dépit de difficultés réelles. Les exportations augmentent régulièrement et les réserves en devises, qui n'étaient que de huit millions de dollars en novembre, atteignent maintenant trente-quatre millions. Certains opposants au régime tentent de créer de l'agitation mais ils n'y parviennent pas malgré l'aide qu'ils reçoivent des réfugiés à Brazzaville, dont le gouvernement devrait respecter les engagements qu'il a pris au sein de l'OUA. M. Ibalico[5] a bien trouvé refuge à Léopoldville, mais toute activité politique lui est interdite.

Le Premier ministre s'est déclaré très satisfait des résultats des travaux de la commission mixte, qui vient de se réunir à Léopoldville[6], et il a exprimé le vœu que nous puissions augmenter encore à l'avenir le nombre des experts et enseignants que nous mettons à la disposition de son pays. La France, a-t-il déclaré, a le devoir de ne pas ignorer le Congo, grand pays africain de culture française.

[1] Ce télégramme, rédigé par M. Jean-Marie Soutou, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique-Levant au Département, est communiqué à Bruxelles (n°s 725–728), Brazzaville (n°s 190–193).

[2] M. Cyrille Adoula se rend à Tunis à partir du 4 mars.

[3] M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[4] Le 25 janvier 1964, l'état d'urgence est proclamé dans la province du Kwilu où des actes de terrorisme sont commis par les partisans de Pierre Mulele, ancien ministre de Gizenga. Sur la situation au Kwilu, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 125/AL du 1er février 1964, non reproduite. Le télégramme de Léopoldville n°s 305–307 du 4 mars, non retenu, fait part de l'échec de Mulele au Kwilu.

[5] M. Marcel Ibalico, ancien président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville, réfugié à Léopoldville depuis la révolution des 13, 14 et 15 août 1963.

[6] Du 18 au 21 février.

M. Couve de Murville lui a répondu que nous étions disposés, dans la mesure de nos moyens et sans chercher à gêner personne, à accorder au Congo l'aide technique et culturelle la plus large. La coopération entre les deux pays avait pris un bon départ et il fallait maintenant la développer. Quant à la coordination des différentes aides que reçoit le Congo, il appartenait en premier lieu à celui-ci de l'organiser.

(Congo ex-belge, CB, 5-2, 1964).

136

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères[1], à M. Marcotte de Sainte Marie, Ambassadeur de France à Nicosie.

T. nos 414 à 420[2]. *Paris, 10 mars 1964, 13 h 15.*
Réservé.

M. Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de Chypre, et M. Clerides, président de l'Assemblée nationale, ont été reçus par le Ministre dans la matinée du 9 mars.

Les délégués cypriotes se déclarent satisfaits de la résolution votée par le Conseil de sécurité. Ils ont indiqué en même temps leur scepticisme à l'égard des mesures que le Secrétaire général des Nations Unies met actuellement à l'étude. Pour eux, la question ne peut être résolue que s'il est vraiment reconnu par tous que Chypre doit être un État unitaire respectant le statut des minorités, que celles-ci soient turque, arménienne, latine ou musulmane. De plus, les traités avec la Grèce et la Turquie doivent être modifiés. Les deux États – mais ceci vise la Turquie – n'ont qu'une idée, se donner des prétextes à intervenir dans la politique intérieure de Chypre.

M. Clerides a donné comme exemple les négociations qu'il a menées à l'automne dernier avec M. Kütchük. Une entente était alors possible entre communautés grecque et turque. Ce fut l'opposition du gouvernement d'Ankara qui en dernière instance aurait tout fait échouer.

De plus, la constitution actuelle est absurde. Aucune décision ne peut être prise, par exemple en matière d'imposition, sans l'accord des deux communautés. Si le gouvernement fonctionnait encore, c'était grâce à une série d'équivoques. Les délégués turcs ne siégeaient pas au gouvernement, mais n'avaient point donné leur démission. Quant aux fonctionnaires

[1] Ce télégramme circulaire est rédigé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Ce télégramme est communiqué à Washington (nos 5713–5719), Londres (nos 4985–4992), New York ONU (nos 1892–1898), Athènes (nos 924–930) et Ankara (nos 875–881).

turcs, ils assuraient leur service dans certaines parties de l'île, mais ni à Nicosie, ni dans le nord autour de Kyrania, où les Turcs cherchaient à se regrouper.

Les efforts qu'allait tenter le médiateur des Nations Unies étaient condamnés par avance à l'échec. Les Grecs voulaient l'unité, les Turcs le partage, ou à tout le moins la création d'un État fédéral groupant deux États grec et turc. L'une et l'autre de ces solutions étaient inacceptables pour Mgr Makarios.

Dans de telles conditions, les Grecs de Chypre demeuraient inquiets. Ils n'étaient point sûrs que la Turquie ait vraiment renoncé à intervenir. Leur mécontentement était grand vis-à-vis des États-Unis et, dans une mesure moindre, vis-à-vis de l'Angleterre. Les deux puissances avaient en effet souhaité intervenir militairement à Chypre sans même consulter le gouvernement local. Par contre, le crédit français demeurait intact. Si une présence de l'Occident était encore possible dans l'île, ce ne pouvait être que par l'intermédiaire de la France.

En réponse à ce long exposé, le Ministre s'est borné à indiquer que le destin de Chypre ne pouvait nous laisser indifférents. Il fallait pour l'instant espérer que la trêve allait prendre place. Pour notre part, nous avions actuellement quelques réserves à faire sur l'intervention militaire des Nations Unies, mais nous ne nous y étions pas opposés.

M. Kypryanou n'a point cherché de son côté à poser des questions précises. Il a indiqué son intention de revenir à Paris dans quelques mois, lorsque la situation serait devenue plus claire. À aucun moment, il n'a soulevé la question de la désignation d'un ambassadeur de Chypre à Paris, ni même de celle d'un chargé d'affaires.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

137

M. Fernand-Laurent, Chargé d'Affaires de France à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1661 à 1665. *Alger, 12 mars 1964.*

(*Reçu* : 15 h. 10).

Le projet de budget d'équipement de l'Algérie a été soumis le 10 mars à l'Assemblée nationale[1]. Une note de notre mission économique et financière, qui vous parviendra par la prochaine valise, analyse le financement prévu de ce programme. Elle souligne le caractère très aléatoire des ressources attendues par l'Algérie, en particulier en ce qui concerne l'aide française[2].

Ceci est d'autant plus inquiétant que, dans les discours prononcés à l'Assemblée, M. Boumaza et M. Mebroukine, rapporteur de la Commission des Finances, ont, l'un et l'autre, insisté sur le souci qu'ils avaient eu d'évaluer avec précision pour 1964 le montant des ressources provenant de l'aide étrangère.

À cette occasion, le ministre de l'Économie nationale, tout en insistant sur la nécessité pour l'Algérie de multiplier ses efforts pour se libérer des sujétions extérieures, a cru devoir expliquer aux députés que la contribution française était « essentiellement motivée par l'intérêt des entreprises françaises, ou par le désir d'encourager les exportations françaises de biens d'équipement vers notre pays » et que l'aide liée avait surtout servi à l'apurement d'engagements pris dans le cadre du plan de Constantine[3], qui ne correspondait plus aux voies non capitalistes du développement de l'Algérie.

« Cette adaptation », a poursuivi M. Boumaza, « peut évidemment s'expliquer par les mutations qui sont intervenues dans notre régime économique, mais elle ne saurait se prolonger si l'on veut réellement établir une coopération d'État à État fondée sur l'intérêt des deux parties ».

Il est vraisemblable que les assurances données aux députés par M. Boumaza sur le volume de l'assistance française en 1964, et en particulier sur l'aide libre, chiffrée à 400 millions de francs, risquent d'exposer le gouvernement et l'Assemblée nationale algérienne à de gra-

[1] Voir le télégramme d'Alger nos 1643–1644 du 11 mars, non reproduit. Les réponses de M. Boumaza aux questions posées par les députés algériens figurent dans le télégramme d'Alger nos 1700–1704 du 14 mars, non retenu.

[2] L'aide financière que la France accorde à l'Algérie, prévue dans le budget de 1964, s'élève à 800 millions de francs se répartissant entre aide de libre emploi (400 millions de F) et aide liée, d'un montant égal, à laquelle s'ajoutent 150 millions au titre de la coopération technique et culturelle et 47 millions de subvention à l'organisme saharien.

[3] Lancé par le discours prononcé à Constantine par le général de Gaulle le 3 octobre 1958. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 404 et notes.

ves déconvenues lorsque les précomptes seront effectués par la France sur le montant de ces crédits. Il convient de noter, par ailleurs, que l'insertion du solde de crédit HLM, estimé à 143 millions, dans le financement du programme, n'a pas sa raison d'être.

En ce qui concerne le montant de l'aide libre, seule une mise au point officielle, si vous la jugiez opportune, serait sans doute de nature à nous garantir contre le reproche ultérieur d'avoir unilatéralement procédé à des prélèvements susceptibles d'affecter de manière sensible le volume d'une aide dont le ministre de l'Économie nationale a fait état avec tant de certitude dans ses prévisions.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

138

NOTE DU SERVICE DU LEVANT

Les relations franco-israéliennes

N.[1] *Paris, 12 mars 1964.*

Le gouvernement israélien attache le plus grand prix à entretenir d'étroites relations avec la France. L'amitié franco-israélienne demeure un des principes fondamentaux de sa politique extérieure.

On connaît l'importance de l'aide militaire que notre pays a apportée à Israël, dans le domaine des armes légères et de l'aviation. À l'heure actuelle, nos livraisons portent sur les pièces de rechange nécessaires pour assurer la maintenance du matériel dont il dispose déjà.

D'une façon générale, les dirigeants israéliens ont admis que la reprise récente de nos relations avec les États arabes rendait nécessaire une certaine discrétion dans les rapports franco-israéliens. Ils constatent d'ailleurs avec satisfaction que ces rapports n'en ont pas été sérieusement affectés. Au demeurant, Israël considère que le retour de la France au Moyen-Orient n'est pas forcément contraire à ses intérêts. L'influence que notre pays y retrouvera s'exercera en effet en faveur du maintien de la paix et du *statu quo*.

La retraite de M. Ben Gourion et l'accession au pouvoir de M. Eshkol, en juin dernier, n'ont pas sensiblement modifié la situation, à vrai dire

[1] Note rédigée par Philippe Bernard, secrétaire des Affaires étrangères.

assez privilégiée, qui est toujours la nôtre en Israël. L'évolution de la politique israélienne n'a porté aucune atteinte à nos intérêts, et nos positions se sont encore affermies l'année dernière dans tous les domaines.

Les relations culturelles franco-israéliennes sont régies par un accord signé en 1952[1], et qui porte sur le développement de l'enseignement du français en Israël. À l'heure actuelle, notre langue est enseignée dans 80 écoles primaires et dans 93 écoles secondaires. Ces chiffres marquent une progression très nette par rapport à l'année précédente et attestent le désir des autorités israéliennes d'appliquer largement l'accord qu'elles ont signé. Des progrès notables ont été enregistrés également dans l'enseignement supérieur, où les sections de français des Universités de Jérusalem et de Tel-Aviv se développent, tandis que notre langue est désormais incluse dans le programme d'études normal du Technion[2]. Il faut en outre signaler le succès que connaissent les cinq centres culturels installés par nos services, et où le français est enseigné par les méthodes audiovisuelles.

En même temps que se développe l'enseignement du français, les échanges culturels entre les deux pays s'intensifient. Outre, les nombreuses visites de personnalités françaises, l'année 1963 a été marquée par plusieurs manifestations importantes : Semaine du cinéma français, exposition de tapisseries françaises, Foire du livre où le pavillon français a été particulièrement remarqué. De plus, des savants français ont participé à des réunions scientifiques en Israël, telles que les Journées mathématiques et les Journées de chimie-physique. En ce qui concerne la recherche scientifique, il faut mentionner la collaboration apportée par la France à Israël pour l'installation d'un réacteur nucléaire expérimental, au sujet duquel nous avons obtenu des garanties en ce qui concerne son utilisation à des fins exclusivement pacifiques[3].

Dans le domaine commercial, la France est au douzième rang des importateurs de produits israéliens (principalement agrumes) et au quatrième rang des pays fournisseurs d'Israël. La valeur de nos exportations vers ce pays a doublé au cours de ces trois dernières années pour atteindre en 1963 le chiffre de 50 millions de dollars. Nos exportations portent surtout sur les produits sidérurgiques, l'équipement électronique, le matériel mécanique et l'automobile.

Mais à l'accroissement de nos ventes ne correspond pas une participation éventuelle de nos entreprises aux grands travaux de développement du pays. Certes, le Bureau central d'études pour l'équipement d'Outre-Mer a été récemment chargé de procéder à l'étude économique des transports en Israël, et des pourparlers sont en cours pour l'équipement portuaire d'Eilath et d'Ashdod[4]. La France reste cependant moins avantagée à

[1] Le 30 novembre 1959.

[2] Institut de technologie de Haïfa.

[3] Selon les termes de l'échange de lettres du 21 février 1961. Il s'agit du réacteur de Dimona. Voir *D.D.F.*, 1963-I, 1963-II, n°s 9 et 24. Voir aussi au n° 279 la note du 25 juin 1964.

[4] Port construit sur la Méditerranée au sud de Tel-Aviv.

cet égard que d'autres pays occidentaux, car le capital français a jusqu'à présent manifesté peu d'empressement à s'investir dans le pays, et Israël préfère réserver les grands travaux aux pays dont les investissements sont les plus importants.

Enfin, depuis deux ans le problème des négociations entreprises entre Israël et la Communauté économique européenne pèse dans une certaine mesure sur nos relations commerciales. Les pourparlers évoluent d'ailleurs favorablement, et le gouvernement israélien se félicite de l'attitude compréhensive que nous avons adoptée à ce sujet.

(Afrique-Levant, Israël, relations avec la France, IS-6-3).

139

M. Koscziusko-Morizet, Ambassadeur de France à Léopoldville, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 344 à 347[1]. *Léopoldville, 13 mars 1964.*

(*Reçu* : le 14, 10 h. 47).

L'Ambassadeur de Belgique[2] est venu me voir hier pour s'informer des derniers développements de la coopération entre la France et le Congo. Il estimait, m'a-t-il dit, que dans ce domaine nos deux ambassades auraient intérêt à se consulter et à se renseigner éventuellement, afin d'éviter certaines difficultés qui pouvaient naître de l'action parallèle de nos deux pays. Il craignait notamment que l'envoi « massif » d'experts français n'aboutisse à priver de logement les experts belges, les villas ou appartements que ceux-ci occupent risquant d'être, durant leurs congés, attribués à nos compatriotes.

J'ai, avec prudence et d'une façon très générale, mis le comte de Kerchove au courant de nos projets et de l'optique qui était la nôtre en matière d'assistance technique au Congo[3]. Je lui ai rappelé que notre action ne visait nullement à nous substituer à la Belgique ni à qui que ce soit et que nous n'avions en vue que d'aider un pays qui avait fait appel à nous et qui avait besoin du concours de tous. Au demeurant, les objectifs de la Belgique et de la France concordaient puisqu'il s'agissait en définitive d'assurer, dans ce pays, le maintien et l'expansion de la langue française.

[1] Ce télégramme est communiqué à Bruxelles (n° 41).

[2] Comte Charles de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Léopoldville.

[3] Pour le programme de coopération culturelle et technique au Congo-Léopoldville pour 1964, se reporter à la note de M. Raymond Poussard, ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires culturelles au Département, datée du 23 mars 1964, non reproduite.

Il n'était pas question, lui ai-je ensuite indiqué, d'un envoi massif d'experts et d'enseignants français qui seraient disséminés un peu partout dans le Congo. Nous envisagions au contraire de développer notre action dans des secteurs soigneusement choisis et pour des opérations limitées. Il n'y avait donc pas de raison, à mon sens, pour que la venue de nos experts aggrave sensiblement le problème, déjà aigu du logement, et il n'était naturellement pas dans nos intentions de solliciter ou d'accepter des locaux dont nous saurions pertinemment qu'ils sont déjà occupés par des Belges.

Cela dit, j'ai assuré le comte de Kerchove de mon désir de voir nos deux missions se consulter et échanger des informations chaque fois que, dans ce domaine comme dans d'autres, il y aurait intérêt à le faire. J'espérais, lui ai-je dit, que ses services feraient preuve à notre égard d'un esprit de loyale coopération qui malheureusement – et je songeais à la négociation de l'accord aérien[1] – ne s'était pas toujours manifesté dans le passé. M. de Kerchove m'a indiqué qu'il s'y emploierait.

(Collection des télégrammes, Léopoldville, 1964).

140

Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et le président Ben Bella

Au Château de Champs le 13 mars 1964

C.R[2].

Secret.

Les propos de M. Ben Bella ont été constamment empreints d'une grande déférence. Il souhaitait visiblement que cette première rencontre avec le général de Gaulle lui permit d'établir un contact personnel. Bien que son ton ne manque pas d'assurance, il demeure objectif et mesuré, avec le visible souci de ne pas paraître outrecuidant ou prétentieux.

Pour M. Ben Bella, la rencontre de Champs marque une date historique. Jamais il n'avait pu imaginer qu'un tel événement put avoir lieu si peu de temps après les accords d'Évian[3] et les tragiques années qui les avaient précédés.

Abordant ensuite le fond de son sujet, M. Ben Bella s'est étendu longuement sur la situation actuelle et sur l'avenir de l'Algérie. Il a cherché à

[1] Accord aérien du 10 janvier 1964. Le vol inaugural Léopoldville-Paris doit avoir lieu le 6 avril ou à partir de cette date. En réalité, il a lieu le 21 avril. Voir les télégrammes de Léopoldville n°s 308–309, 373–374, 458–459, respectivement des 4, 19 mars et 7 avril, non reproduits.

[2] Les réactions, en Algérie, à cette visite officielle sont reproduites dans les télégrammes d'Alger n°s 1713–1718 et 1729–1731, respectivement des 14 et 16 mars, non retenus.

[3] 18 mars 1962. Se reporter à *D.D.F.*, 1962-I, n° 91 et notes.

donner l'impression que sa position personnelle était bien assurée et, qu'à moins d'événements imprévus, elle ne risquait pas d'être sérieusement ébranlée. Selon lui, le prochain congrès du FLN[1] manifestera la cohésion qui règne dans les rangs de ses amis et consolidera son autorité.

M. Ben Bella n'a pas caché que la Kabylie[2] lui avait pendant quelques temps causé du souci. Il s'était même demandé si cette région n'allait pas connaître une évolution comparable à celle du Kurdistan. Il se sentait toutefois aujourd'hui rassuré : les agitateurs n'avaient pas réussi à entraîner la masse des Kabyles et leur entreprise était d'ores et déjà vouée à l'échec.

S'agissant de l'économie, M. Ben Bella a constaté que tout était encore à refaire. L'Algérie dispose en effet d'une armature administrative et économique qui était à la mesure de la présence française et qui s'avère trop lourde pour ses moyens actuels. Il faut donc réduire et simplifier l'appareil existant. Ce n'est pas une tâche facile. Dans l'immédiat il convient de donner, autant que possible, du travail aux chômeurs. Quant à l'avenir, il repose en grande partie sur l'industrialisation. C'est une entreprise de longue haleine. À cet égard, l'importance du pétrole est essentielle. Cette ressource naturelle est indispensable à l'Algérie, non seulement en raison des revenus qu'elle procure à ses caisses publiques, mais encore du fait des possibilités qu'elle ouvre à l'industrialisation. C'est la voie dans laquelle le gouvernement algérien veut s'engager.

M. Ben Bella a fait part également au général de Gaulle des difficultés qu'il éprouve pour la mise en valeur des terres après le départ des colons français. Le système adopté fait une large part à l'exploitation du sol par des communautés locales. Jusqu'ici l'expérience n'a pas été décourageante. Mais l'on est encore très loin du compte.

M. Ben Bella sait que l'Algérie ne pourra s'organiser économiquement si elle ne met pas de l'ordre dans ses finances. Il assure que la règle qu'il s'est fixée et qu'il impose à son administration est celle de l'austérité. Il mesure, d'autre part, l'importance de l'aide que l'Algérie reçoit de la France dans les domaines financier, économique et technique et il se loue du concours qu'il trouve auprès des techniciens français et notamment du personnel enseignant. Il ne ménage pas ses éloges, en particulier à nos instituteurs. Il constate au surplus qu'entre Français et Musulmans actuellement établis côte à côte en Algérie, il n'existe pas la moindre animosité.

Le général de Gaulle répond à M. Ben Bella que nous observons avec bienveillance le cours des événements en Algérie et que nous souhaitons sincèrement la réussite de ses efforts. Il est dans notre intérêt que l'Algérie s'affirme, car nous avons toutes raisons de souhaiter qu'elle ne sombre pas dans la misère et dans l'anarchie[3].

[1] Du 15 au 20 avril 1964.

[2] Sur la subversion kabyle, l'offensive contre les dissidents kabyles, se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 6289–6297, 6480–6487, respectivement des 4 et 8 octobre 1963, non reproduits.

[3] Allusion à la tentative de putsch dans Alger des 2 et 3 janvier 1964 ainsi qu'aux manifestations d'Oran des 6 et 7 janvier 1964. Voir les télégrammes d'Alger n°s 91–94 et 458–462, des 6 et 20 janvier, non retenus, ainsi que la dépêche d'Alger n° 11/AP du 15 janvier, non reproduite.

C'est pourquoi la politique de la France consiste à aider l'Algérie dans la mesure de nos moyens. L'aide que nous lui apportons ou, si l'on préfère, notre coopération, répond pour nous en premier lieu à des raisons de principe : la France a la vocation d'aider les autres. D'ailleurs il est de fait que tout ce qui sert à l'équipement de l'Algérie, les ponts et les voies ferrées, les ports, les moyens de communications et de télécommunications, c'est nous qui l'avons fait et les Algériens n'ont pas lieu de s'en plaindre. M. Ben Bella souligne la justesse de cette observation. « Il est vrai », dit-il, « qu'aucun pays d'Afrique ne bénéficie d'un équipement de base comparable à celui que la France a légué à l'Algérie ». Ni l'Égypte, ni la Yougoslavie ne sont, à cet égard, aussi bien dotées que son pays.

Le général de Gaulle répète que la France envisage une coopération prolongée avec l'Algérie : ceci appelle, de la part de ce dernier pays et dans l'immédiat, deux contreparties auxquelles la France tient et auxquelles le général de Gaulle tient personnellement : il s'agit du pétrole et il s'agit des bases sahariennes[1].

Pour ce qui est des bases nécessaires à la poursuite de nos expériences, nous devons pouvoir en disposer jusqu'à la fin de 1966. Il n'est pas impossible, toutefois, que notre programme d'expériences soit accompli dès le deuxième semestre de 1966. On verra alors ce qu'il en est. Jusque-là nous tenons à disposer de ces bases pour nos expériences.

M. Ben Bella répond qu'il connaît cette position. Il précise que lui-même et son Gouvernement comprennent la politique d'indépendance suivie par la France en matière d'armes atomiques. Le maréchal Tito[2] partage d'ailleurs ce point de vue. Ainsi donc le gouvernement algérien n'a pas d'objections à soulever à l'encontre de nos expériences atomiques. Ceci dit, M. Ben Bella ne dissimule pas, bien qu'il n'y insiste guère, qu'il ne lui est pas très agréable que ces expériences aient lieu au Sahara. Il souhaiterait, notamment, que nous renoncions, si possible, à effectuer des expériences dans l'atmosphère car cela pourrait le mettre en difficulté. Cependant, à tout prendre, il ne s'attarde pas beaucoup sur ce chapitre.

Pour ce qui est du pétrole, le général de Gaulle souligne que nous avons dépensé beaucoup d'argent pour le découvrir, pour l'exploiter, pour le transporter et pour le vendre. Il est bien naturel que nous voulions rentrer dans nos fonds. Tant que nous n'aurons pas amorti nos investissements, le gouvernement algérien ne doit pas s'attendre à nous trouver très accommodants. On peut prévoir que cette période d'amortissement, si les conditions actuelles ne sont pas remises en cause, demanderait de deux à trois ans. Ensuite la question pourrait être reprise sur des bases différentes.

[1] Sur la question des bases, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 35, 66, 152, 203. En ce qui concerne les pétroles, se reporter à la note CEF/CF N.21, non datée, mais rédigée après la réunion des 18–19 février 1964 du 15e conseil d'administration de l'organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, intitulée : *Perspectives de l'activité minière au Sahara pour 1964*, non reproduite.

[2] Allusion à la visite faite par Ben Bella en Yougoslavie du 5 au 12 mars 1964. Voir les télégrammes de Belgrade n°s 198–201, 202–204, 205–211 respectivement des 5 et 7 mars 1964, non retenus.

Le gouvernement français comprend très bien que le gouvernement algérien souhaite que l'exploitation du pétrole lui rapporte davantage et serve efficacement à l'industrialisation du pays ; cela est parfaitement naturel. Néanmoins, le général de Gaulle met en garde son interlocuteur contre le mythe que le pétrole constitue aux yeux de certains. Sans doute le pétrole représente-t-il une réalité ; il est possible que de nouveaux gisements soient découverts. Mais le monde a du pétrole en abondance : non seulement l'Amérique, mais tout le Moyen-Orient, Koweït, l'Indonésie, le Venezuela, demain toute l'Amérique latine. Le général de Gaulle laisse entendre, à ce propos, qu'en fin de compte la France pourrait, en cas de nécessité, se passer du pétrole saharien. Il conclut, cependant, que nous souhaitons que l'Algérie tire parti et profit de son pétrole.

Le Général dit quelques mots du gaz naturel. Il rappelle l'intérêt que cette ressource peut offrir à l'Algérie et marque notre accord pour faciliter sa mise en exploitation.

M. Ben Bella observe qu'à son avis, l'Espagne et l'Italie sont sans doute les deux pays les plus intéressés par le gaz du Sahara. Il fait allusion à cet égard au projet de conduite sous-marine entre Arzew et Carthagène.

L'entretien porte ensuite sur la situation générale. À la demande du Général, M. Ben Bella dit ce qu'il pense, tour à tour, du Roi du Maroc, de Bourguiba, de Nasser, de Tito, de Sekou Touré[1], de Modibo Keita[2] et du Négus.

M. Ben Bella se défend d'être animé d'un esprit systématiquement hostile vis-à-vis du Maroc. Il n'a pas l'intention d'y fomenter la révolution. D'ailleurs, le roi Hassan ne lui en laisserait pas la latitude. Cependant, il laisse percer l'animosité et la méfiance qu'il éprouve à l'égard du Roi et de son régime[3].

Vis-à-vis de Bourguiba[4], il fait montre de condescendance. Bourguiba veut plaire à tout le monde, ce qui est une mauvaise règle en politique. La Tunisie disposait de cartes très favorables ; elle n'en a pas fait grand usage. Ben Bella reconnaît que, depuis quelque temps, dans ses rapports avec l'Algérie, la Tunisie se montre raisonnable, notamment pour ce qui est des rapports économiques. Néanmoins, Ben Bella n'a visiblement pas bonne opinion de Bourguiba : il le juge trop habile dans la dissimulation.

Quant aux pays d'Afrique noire, Ben Bella n'a pas d'opinions très arrêtées. Il considère qu'il est de l'intérêt de l'Algérie d'entretenir de bonnes relations avec les États qui bordent le Sahara et qui ont, par conséquent,

[1] Ben Bella se rend en visite d'État en Guinée du 20 au 24 février 1964. À son tour, Sékou Touré se rend en Algérie le 18 mars 1964.

[2] Venant de Conakry, Ben Bella fait escale à Bamako le 25 février où il s'entretient avec Modibo Keita. Le problème targui est évoqué.

[3] Au sujet des relations algéro-marocaines, voir les télégrammes de Rabat n°s 567–574, du 20 février, 597–504, 717–722 et 744–746, des 5 et 6 mars, non reproduits.

[4] Sur les relations algéro-tunisiennes, se reporter au télégramme de Tunis, du 24 février, n°s 445–447, non retenu.

avec elle, des relations de voisinage. Il mentionne à ce propos le Niger, la Haute-Volta, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. Il passe le Tchad sous silence.

Ben Bella a une bonne opinion de Nasser. Il avait été cependant très prévenu à son endroit. L'homme, pourtant, lui a paru posé, raisonnable et d'esprit pratique. Il a d'ailleurs fort à faire avec les Syriens et les Irakiens. Son ambition première est aujourd'hui le développement interne de l'Égypte. Il faut reconnaître qu'il y consacre de grands efforts et qu'il obtient des résultats.

La personnalité de Tito impressionne fort Ben Bella. Pour lui, c'est d'abord un homme courageux qui a su tenir tête à Staline. Il a réussi à créer en Yougoslavie une industrie, et même une industrie lourde importante. En revanche, l'agriculture a réservé des déboires. D'autre part, il existe entre les régions qui composent le pays des disparités criantes quant à leur degré de développement économique. (Le Général observe, à ce propos, que Tito est Croate et qu'il favorise naturellement la Croatie au détriment de la Serbie). Ben Bella reconnaît enfin avoir été frappé par l'apparence morne et triste des populations yougoslaves sous le régime actuel.

Le général de Gaulle marque les bouleversements provoqués par la guerre dans l'équilibre mondial. Celle-ci a produit deux colosses : l'Amérique et la Russie soviétique. Or nous ne croyons pas que le destin du monde doive demeurer dans les seules mains de ces deux colosses. Nous ne pensons pas que l'avenir appartienne aux puissances d'hégémonie. Cependant, tant que les Russes continuent de se montrer menaçants, tant qu'ils manifestent la prétention de rompre l'ordre établi à Berlin, en Allemagne, en Europe, nous sommes tenus de rester en garde, de nous donner les moyens de nous défendre et de nous assurer des Alliés. Ceci ne veut pas dire que nous éprouvions de mauvais sentiments contre le peuple russe, ni que nous ayons des griefs directs contre la Russie. Cela signifie seulement que la Russie doit renoncer à toute visée impérialiste.

Ceci dit, la grande affaire des temps présents est le développement des pays défavorisés. Il est clair que tous les pays du monde veulent aujourd'hui accéder aux bienfaits de la civilisation moderne. En tout cas, pour nous autres Français, voilà le grand problème.

Le Général ayant fait allusion à l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine[1], Ben Bella salue notre initiative en termes dithyrambiques. Le général de Gaulle le met en garde contre une appréciation abusive de l'événement. En fait, les rapports franco-chinois se réduiront pendant longtemps à relativement peu de choses. Entre les deux puissances il s'agira, dans l'ordre politique, du destin de l'Asie du Sud-Est, dans l'ordre culturel, du développement de la langue française, dans l'ordre économique, de quelques courants commerciaux à susciter. La

[1] Le 27 janvier 1964.

Chine n'est pas encore, à proprement parler, une grande puissance mondiale. Néanmoins, il était normal que la France eut avec elle des rapports diplomatiques réguliers.

Pour ce qui est des pays de l'Afrique noire, ils connaissent des difficultés, ils n'ont guère de ressources. Dans la mesure de nos moyens, nous tâchons de les aider et de les faire progresser.

Au cours de la conversation, M. Ben Bella a rappelé au général de Gaulle que ce dernier l'avait décoré lui-même de la Médaille militaire[1] et qu'il l'avait reçue avec émotion. Il a marqué, d'autre part, sa gratitude envers le Général pour le traitement que celui-ci lui avait accordé au temps de sa captivité[2]. Il avait été sensible au fait qu'on l'avait traité comme un prisonnier de guerre puisqu'il avait été incarcéré dans un fort et non pas dans une prison. On lui aurait donné dans ce fort des facilités pour travailler.

Dans le courant de l'entretien, le général de Gaulle a dit également à son interlocuteur que la première tâche qui lui incombait consistait à faire de son pays un État et, pour cela, de le doter d'un pouvoir politique accepté par la masse, d'une administration qui travaille et sache travailler, d'une force publique loyale et pas trop onéreuse, d'une économie fondée sur le réel et de finances en ordre. M. Ben Bella a répondu que tel était bien son programme. Il avait récemment observé quelques indices encourageants : c'est ainsi que certaine de ses préfets commençaient de se mettre sérieusement à leurs fonctions ; ils savaient maintenant utiliser à bon escient les crédits qui leur étaient accordés.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Ben Bella, sous-officier dans l'armée française, participe à la campagne d'Italie et est décoré de la Médaille militaire, après la prise de Rome, en 1944.

[2] Le 22 octobre 1956, l'avion transportant de Rabat à Tunis les cinq chefs FLN : Ben Bella, Boudiaf, Khider, Aït Ahmed et Lacheraf est arraisonné et dérouté sur Alger. Les responsables FLN sont transférés à la prison de *la Santé* à Paris puis, en mars 1959, à l'île d'Aix, ensuite sur les bords de la Loire à Turquant de mars 1961 à décembre de la même année, finalement à Aulnoy jusqu'au 19 mars 1962.

141

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH.

T. nos 334 à 339[1]. *Paris, 14 mars 1964, 15 h. 59.*

Je me réfère à vos télégrammes no 374[2] et 388[3].

La décision, qui paraît maintenant prise à Phnom Penh d'envoyer une délégation à Hanoï pour négocier un accord sur les frontières ainsi qu'un traité d'amitié et de non-agression, ne peut manquer de créer, pour l'avenir de l'ensemble indochinois, de sérieuses difficultés. C'est pourquoi elle nous cause des préoccupations.

C'est en fait tout d'abord que le Cambodge et la RDVN n'ayant point de frontières communes, il est quelque peu paradoxal de vouloir négocier avec Hanoï un accord qui ne portera par définition que sur les seules frontières du Vietnam du Sud. Ceci implique bien entendu, comme vous le dites, l'intention du Prince de reconnaître ensuite le gouvernement de la RDVN comme représentant la totalité du Vietnam.

Un tel geste exclurait toute possibilité d'aboutir à un Sud-Vietnam neutralisé et garanti, qui garderait sa personnalité distincte de celle de la RDVN, et dont l'existence permettrait d'attendre le jour où le Vietnam tout entier pourrait être réunifié sur une base nationale, et lui aussi dans la neutralité. Une réunification sous la direction d'Hanoï, c'est-à-dire sur la base d'un régime communiste, n'est pas, pour ce qui nous concerne le but à atteindre. Il n'y a vraiment pas d'intérêt à paraître s'orienter dans une telle voie. Ce n'est en particulier pas l'intérêt du Cambodge, qui, comme le prince Sihanouk lui-même l'a toujours discerné avec clairvoyance, ne peut demeurer indépendant que dans un régime de neutralité qui lui permettra de tenir la balance égale entre la Chine et les États-Unis.

Je note d'ailleurs, d'après votre télégramme no 388, que le prince Sihanouk, tout en déclarant sans objet une réunion à Genève, laisse cependant la porte entrebâillée pour des réunions préparatoires à 4 ou 5. Nous croyons nous-mêmes savoir que, malgré les incidents récents de Phnom Penh, le gouvernement américain est toujours en faveur de la

[1] Ce télégramme, signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale, est communiqué à Washington (nos 6053–6058) et Londres (nos 5294–5299).

[2] Télégramme nos 374–379 du 11 mars, non reproduit, qui rapporte que le 9 mars le prince Sihanouk a annoncé l'envoi d'une délégation à Hanoï pour négocier un accord sur les frontières ainsi qu'un traité d'amitié et de non-agression. De plus, le Prince souhaiterait conclure un *gentlemen's agreement* avec Souphanouvong. Par ailleurs, une manifestation organisée le 11 mars par les autorités cambodgiennes se solde par l'attaque des ambassades des États-Unis et du Royaume-Uni ainsi que des bureaux de l'USIS.

[3] Télégramme nos 388–391 du 13 mars, non reproduit, qui rapporte le rejet par le prince Sihanouk du contre-projet américain de conférence sur la neutralité du Cambodge, car celui-ci ne semble pas garantir les frontières du Cambodge.

réunion préparatoire envisagée. Les États-Unis ont certainement fait une erreur en remettant au prince Sihanouk des contre-projets que celui-ci ne pouvait que juger inacceptables. Il se peut que d'eux-mêmes, ils le regrettent et consentent à retirer les textes incriminés, même si nous ne pouvons naturellement donner d'assurances sur ce point.

Il y aurait intérêt à ce que les considérations qui précèdent puissent être exposées à Phnom Penh, de façon que le prince Sihanouk puisse être mis à même d'en tenir compte. Je vous laisse le soin d'apprécier quelle serait à cet effet la meilleure procédure, en particulier s'il vaut mieux que vous en parliez vous-même au Prince, ou que vous vous adressiez à ses ministres. Mais de toutes manières, il faudrait que le nécessaire fût fait avant le départ pour Hanoï de la mission envisagée.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1964).

142

M. Perruche, Chargé d'Affaire de France *a.i.* à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 360 à 362. *Saigon, 15 mars 1964, 8 h 00.*
(Reçu : 13 h. 42).

J'ai recueilli de l'ambassade des États-Unis sur la mission McNamara[1] les informations suivantes :

l'enquête qui vient d'être faite a été conduite par chacun des membres de la mission dans son propre domaine. Au moment de quitter Saigon, M. McNamara n'avait pas encore fait la synthèse des informations recueillies ni formulé les conclusions de son rapport au président Johnson[2]. Cependant, on peut déjà prévoir les grandes lignes de ce rapport.

l) Les Américains resteront au Vietnam tant qu'il sera nécessaire et n'envisagent nullement d'en être expulsés, « ni par les Vietminh, ni par les Chinois ».

2) L'aide en matériel et en personnel sera augmentée dans la mesure des besoins. La question vietnamienne serait considérée par Washington comme priorité numéro 1.

Pour commencer, la section politique de l'ambassade va recevoir deux secrétaires parlant vietnamien et un parlant français.

3) L'appui de Washington au gouvernement vietnamien est total, c'est-à-dire, m'a-t-on dit, que les Américains s'emploieront à empêcher tout

[1] Robert McNamara, secrétaire d'État à la Défense des États-Unis.
[2] Lyndon Johnson, président des États-Unis.

nouveau coup d'État. M. Sullivan a exposé aux membres de l'ambassade la raison pour laquelle le comité international qu'il préside[1] a été créé. Il s'agirait, dans l'esprit du président Johnson, de coordonner et d'expédier « rapidement les questions qui peuvent surgir au Vietnam », en conciliant et harmonisant les points de vue souvent très différents des grands organes de l'administration (Département d'État, Pentagone, etc.).

Il n'apparaît pas qu'aucune mesure pour porter la guerre en République démocratique du Vietnam ait été discutée. Il m'a été indiqué simplement qu'en ce qui concernait le Nord-Vietnam, « la patience américaine a des limites ».

(Collection des télégrammes, Saigon, 1964).

143

NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES POUR LA DIRECTION D'ASIE

N. nº 62/QA. *Paris, 16 mars 1964.*
Confidentiel.

Les notes nº 63[2] et nº 69[3] de la direction d'Asie appellent les remarques suivantes :

1) L'eau lourde (Deuterium) est un des éléments importants dans la nomenclature des produits entrant dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ou militaires. Elle est utilisée comme modérateur des phénomènes de fission dans les piles atomiques employant l'uranium naturel comme combustible et produisant de ce fait du plutonium.

La principale pile chinoise, pile de recherches livrée par l'URSS, est modérée à l'eau lourde. Il est possible que la demande chinoise procède du désir de Pékin de construire d'autres piles de ce type, que ses techniciens connaissent maintenant bien et qui ne posent pas de problèmes particuliers, à l'exception de l'approvisionnement en eau lourde. Les sources de ce produit sont actuellement limitées à quelques pays : États-Unis, URSS,

[1] William Healy Sullivan, assistant spécial du sous-secrétaire d'État Averell Harriman, préside ce comité depuis le 24 février.

[2] Par la note confidentielle n° 63, en date du 3 mars 1964, non reproduite, dont copie est adressée le 6 mars au Commissariat à l'énergie atomique, la direction d'Asie fait savoir au service des Affaires atomiques que la Compagnie Olivier est pressentie par les autorités chinoises en vue d'obtenir des livraisons d'eau lourde. Il est recommandé au président-directeur général de cette firme de faire le plus grand silence sur cette affaire.

[3] La note n° 69/AS, en date du 6 mars, non retenue, fait état de la visite de M. Maurice Rosier, président-directeur général de la Compagnie Olivier, à M. Manac'h, directeur d'Asie, au cours de laquelle M. Rosier montre le télégramme émanant de *Sinochem*, corporation chinoise responsable du domaine chimique, pétrolier, engrais etc., demandant les conditions de livraison d'eau lourde à la Chine. M. Rosier ajoute qu'un spécialiste de l'industrie atomique de sa compagnie se rend en voyage d'études en Chine accompagné d'une dizaine d'ingénieurs civils.

Canada et Norvège. Les trois premiers, de manières diverses, pratiquent à l'égard de l'eau lourde qu'ils vendent une politique de contrôle de l'usage qui en est fait. Pour la France, la décision de fabrication de deuterium est toute récente et la capacité de production, effective à partir de 1966, sera, pour un certain temps, limitée à la satisfaction des besoins nationaux et plus particulièrement militaires.

2) Par suite de ses applications possibles, en relation avec la fabrication d'armes nucléaires, l'eau lourde figure parmi les produits dont l'exportation est interdite par les règles du COCOM, et par extension au titre du CHINCOM.

3) Il y aurait donc lieu de décourager la firme Olivier de donner suite à la demande chinoise. Pour la France, la raison en est simple : la production n'a pas commencé et elle ne comportera pas d'excédent susceptible d'être exporté, tout au moins durant de nombreuses années. Mais cette firme pourrait être tentée de servir d'intermédiaire pour le seul pays producteur avec lequel nous soyons liés par contrat pour l'eau lourde, la Norvège, la Norvégienne de l'Azote étant constituée en partie par des capitaux français. C'est cette possibilité (achats fictifs par la France pour rétrocession à la Chine) qu'il conviendrait de prévenir.

(Affaires atomiques, République populaire de Chine, relations avec la France, 1964).

144

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS FRANCO-MEXICAINES

Mexico, les 16, 17 et 18 mars[1]

I

ENTRETIEN ENTRE LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET M. LOPEZ MATEOS À MEXICO

le lundi 16 mars 1964 de 18 heures à 18 heures 35

C.R.

Assistaient à l'entretien :

MM. Couve de Murville
Offroy
Tello
Morones Prieto

M. Lopez Mateos.– Je vous souhaite la bienvenue M. le Président et suis à vos ordres.

Le général de Gaulle.– Merci M. le Président. Eh bien, nous allons parler de nos affaires franco-mexicaines et ensuite de celles du monde. Êtes-vous d'accord ?

M. Lopez Mateos.– D'accord.

Le général de Gaulle.– Nous avons signé l'an dernier un accord de coopération[2] ; l'application de cet accord vous donne-t-elle satisfaction ?

M. Lopez Mateos.– Parfaitement, tant sur le plan culturel qu'économique.

Le général de Gaulle.– De sérieux progrès ont été enregistrés dans l'application de l'accord financier, dans le domaine de la pétrochimie[3] et de l'industrie sucrière.

Du point de vue culturel, les choses se poursuivent normalement. L'agrandissement du lycée franco-mexicain[4], le développement de

[1] Le général de Gaulle se rend en visite officielle au Mexique du 16 au 19 mars 1964. Le communiqué franco-mexicain, résumant les conversations entre le général de Gaulle et le président mexicain M. Lopez Mateos, figure dans le télégramme de Mexico n° 221, en date du 18 mars 1964, non retenu. Pour des commentaires et des impressions recueillis à l'issue de ce voyage, se reporter à la dépêche de Mexico n° 339/AM, en date du 8 avril 1964, non reproduite.

[2] Signé à Paris le 21 juin 1963.

[3] Au sujet du programme pétrochimie, voir la dépêche n° 506/AM, Mexico, 18 mai 1964, non reproduite.

[4] Se reporter au télégramme de Mexico, 2 avril 1964, n°s 233–235, non retenu.

l'Alliance française sont des faits concrets, de même que l'augmentation du nombre des étudiants mexicains en France.

M. Lopez Mateos.– Oui ! des deux côtés nous pouvons être satisfaits. Lors de la visite du lycée, M. Bustamente vous remettra officiellement le terrain contigu au lycée.

L'année dernière nous avions parlé, Monsieur le Président, de la création d'une Banque européenne de développement qui pourrait permettre une action plus étendue de l'Europe à l'égard de l'Amérique latine.

Le général de Gaulle.– Vous avez été à Bonn après votre visite à Paris[1] et vous avez pu observer certaines réserves de la part du gouvernement allemand, mais c'est une idée que nous ne perdons pas de vue.

Nous, Français, devons continuer à développer le Marché commun européen. Nous avons fait un grand pas en avant avec le règlement des problèmes agricoles. Bientôt, nous allons participer à une grande négociation avec les États-Unis et les autres pays. Pouvons-nous échanger quelques idées à ce sujet ?[2]

M. Lopez Mateos.– La réunion d'Alta Gracia[3], en Argentine, a permis aux pays de l'Amérique latine de préciser un point de vue commun devant le déséquilibre du commerce mondial dû à l'augmentation des prix des produits manufacturés et à la baisse de ceux des matières premières, en prévision de la conférence de Genève.

Une étude de l'ONU indique que, par rapport aux prix de 1951, les pays latino-américains ont perdu huit milliards de dollars. L'Alliance pour le progrès[4] n'a pas été en mesure de compenser une telle perte. C'est là une situation tragique pour l'Amérique latine, le Mexique mis à part, car il a une économie plus diversifiée que la plupart des autres pays.

Le général de Gaulle.– Nous avons pris position à ce sujet. Nous estimons que les prix mondiaux des matières premières doivent être stables et fixes comme nous l'avons fait dans le Marché commun.

Les prix du sucre, du coton, du café, de la viande et autres produits doivent être fixés convenablement. C'est une nécessité pour l'Amérique latine car l'équipement qu'elle souhaite est coûteux.

M. Lopez Mateos.– Il faudrait trouver des formules efficaces.

M. Couve de Murville.– Nous avons établi pour Genève un mémorandum qui précise nos idées sur ces questions.

Voici ce que nous proposerons :

[1] Le président Lopez Mateos se rend en visite officielle en Pologne, aux Pays-Bas, en Allemagne occidentale du 1er au 8 avril 1963. Il séjourne en RFA du 5 au 7 avril 1963.

[2] Allusion à la réunion du *Kennedy Round* qui s'ouvre à Genève le 4 mai 1964.

[3] La commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA) se réunit à Alta Gracia (Argentine), le 24 février 1964, afin d'harmoniser les positions des pays d'Amérique latine en vue de la conférence mondiale du Commerce, qui se tient à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

[4] Créée le 13 mars 1961 à Washington, l'Alliance pour le progrès est lancée en août 1961 par la conférence de Punta del Este (Uruguay). Le 17 août est élaborée la Déclaration des peuples d'Amérique et la charte de Punta del Este, signée par vingt-et-un pays du continent américain.

Pour les produits agricoles des régions tempérées, tels que la viande ou les céréales, la signature d'accords internationaux qui fixent les prix au niveau des prix de revient, une partie des bénéfices des pays riches qui irait à un fonds destiné aux pays sous-développés.

Pour les produits agricoles des pays tropicaux, ce serait le même principe. Il s'agit de stabiliser les prix à un niveau convenable, donnant un revenu assuré, tout en empêchant la production des surplus par un système de contingents à l'exportation, comme on l'a fait pour le café déjà.

Il y a un troisième domaine, celui des produits industriels. Les pays en voie de développement sont mal placés du point de vue des prix. Pendant une durée limitée, des contingents leur seraient accordés avec des droits réduits.

Ce sont nos trois idées principales. Elles coïncident avec celles qui ont été exprimées à Alta Gracia, mais je dois vous dire que ce ne sont pas les idées de nos partenaires du Marché commun, ce sont seulement celles de la France.

M. Lopez Mateos.– Cette similitude des points de vue fera du bruit à Genève ! Les Anglo-Saxons ne sont pas d'accord et ne désirent pas, par exemple, voir augmenter les cours du café. Les Américains ont même avancé un argument assez drôle : ils devraient changer tous leurs appareils distributeurs qui servent une tasse de café après introduction d'une pièce de monnaie.

Le général de Gaulle.– En ce qui concerne les prix des produits agricoles par rapport aux prix des biens d'équipement, nous avons une position qui permet de maintenir pour une durée suffisante une position d'équilibre.

M. Lopez-Mateos.– Cela est équitable.

Le général de Gaulle.– Nous le pensons aussi, mais les négociations qui vont s'engager seront longues et difficiles.

M. Lopez Mateos.– Nous le savons aussi, mais je pense qu'il faut continuer dans cette voie.

Le général de Gaulle.– Voilà pour les questions économiques. En ce qui concerne les questions internationales, vous savez, Monsieur le Président, que nous avons abouti, pour l'essentiel, au Marché commun. Cela va continuer et demandera certainement plusieurs années d'adaptation. C'est très important pour tout le monde, car cette réalité économique va entraîner une réalité politique. Cette seconde étape se fera moins vite ; ce sera compliqué. Mais, dès lors qu'on a réalisé l'unité économique, la route est tracée. Cela est d'une importance mondiale et intéresse particulièrement l'Amérique latine.

M. Lopez Mateos.– Je suis d'accord avec vous.

Le général de Gaulle.– Comme vous le savez, nous avons reconnu la République populaire de Chine[1], nous avons un chargé d'Affaires à

[1] Le 27 février 1964. M. Claude Chayet, chargé d'Affaires à Pékin, février-avril 1964. Lucien Paye, ambassadeur de France à Pékin, depuis le 27 avril 1964.

Pékin. Dans quelques semaines nous y aurons un ambassadeur. Si vous le désirez, je peux vous donner les raisons de cette décision. Elles n'ont rien de machiavélique.

M. Lopez Mateos.– Votre attitude à l'égard de la Chine est conforme à nos thèses de non-intervention. Je la respecte et vous remercie de votre courtoisie.

Le général de Gaulle.– Je vous répéterai ce que j'ai dit au Premier ministre canadien, lors de sa visite à Paris[1].

Il y a longtemps que nous pensions le faire, sans approuver pour autant le régime : il est établi, il ne changera pas.

Pendant la guerre d'Indochine, nous ne pouvions pas donner suite à ce projet. Les traités de Genève[2] ont établi un système de neutralité pour le Vietnam, le Cambodge et le Laos, instituant un contrôle et excluant toute intervention extérieure. Les Chinois ont participé à cet acte.

L'attitude de Pékin au sujet de l'Algérie a encore retardé tout accord. L'affaire algérienne une fois réglée[3], cela devint possible. Pékin entretient de nombreux rapports avec l'ancienne Indochine. Ces pays sont dans une situation de guerre civile. Les communistes d'une part, les Américains d'autre part, interviennent. Il n'y a pas de solution à ce problème sans l'instauration d'une neutralité réelle et contrôlée, et cela ne peut être fait sans la Chine et les États-Unis.

La Chine est un énorme pays qui joue un grand rôle. Quoique nous pensions il faut l'admettre. Il n'y a là aucune intention malveillante à l'égard de personne.

M. Lopez Mateos.– Merci pour ces explications, Monsieur le Président, je les comprends parfaitement.

Le général de Gaulle.– Je crois qu'il est l'heure de partir. Au revoir Monsieur le Président et à demain.

II

Entretien avec le général de Gaulle et M. Lopez Mateos à Mexico,

le mardi 17 mars 1964 de 18 heures 45 à 19 heures 45

C.R.

M. Lopez Mateos.– Je suis heureux de poursuivre notre conversation d'hier.

Le général de Gaulle.– Je suis très touché par tout ce que j'ai vu et entendu depuis mon arrivée. Mes sentiments exprimés par le peuple mexicain

[1] Les 15 et 16 janvier 1964. Voir le compte rendu des entretiens franco-canadiens ci-dessus, aux n°s 28, 29, 30 et 31.

[2] Accords de Genève du 21 juillet 1954 mettant fin à la guerre d'Indochine.

[3] Les accords d'Évian du 18 mars 1962.

sont, de toute évidence, une réalité. Je crois que pour la première fois il y a des raisons pratiques et politiques pour un rapprochement entre la France et le Mexique. Un jour, ce même rapprochement se fera entre l'Amérique latine et l'Europe. Pour le moment, il s'agit de vous et de nous et je considère cela comme exemplaire pour le monde.

Les pays d'Amérique latine ont quant à leur culture certains liens avec la France. Il est nécessaire que les liens qui nous unissent à ces pays se traduisent, non seulement par la culture – cela n'est qu'un commencement – mais que nous marchions, à l'avenir, la main dans la main.

M. Lopez Mateos.– Notre conversation d'hier sur la coopération entre les pays du Marché commun et de l'Amérique latine et sur les difficultés qui peuvent se présenter pour la rendre effective doit en effet se poursuivre. Je pense à la possibilité de la réaliser à travers la Banque interaméricaine de développement[1].

Le général de Gaulle.– Nous avons déjà parlé de l'idée de faire passer l'aide européenne à l'Amérique latine par la BID. Je n'y vois pas d'obstacles *a priori*.

Au préalable, je dois vous dire que nous n'avons rien à dire contre l'action des États-Unis en Amérique latine. Cependant, si l'Europe devait réaliser quelque chose d'important sur ce continent, nous croyons nécessaire que ces réalisations ne soient pas confondues avec l'œuvre des États-Unis. Ce n'est pas la même œuvre et c'est pourquoi nous avons quelques préventions.

M. Lopez Mateos.– Je pense plus spécialement à la création d'un fonds spécial européen. La BID utilise déjà des fonds européens ; des bons ont été émis en Italie et en Allemagne.

Le général de Gaulle.– Sans doute, mais il n'y a pas de véritable entreprise importante européenne. Ce que fait la BID ne paraît pas être à une échelle telle que je l'imagine. Cela ne peut soulever l'ambition qui poursuit toute l'Europe de faire quelque chose de grand et de réciproque.

Enfin, la France a émis cette idée, elle sera examinée de nouveau. Je sais que M. Lübke passera prochainement en Amérique latine et sera ici à Mexico[2]. Mais le Président de la République fédérale allemande n'a pas beaucoup de pouvoirs. Il peut parler tout de même.

M. Lopez Mateos.– M. Lübke m'a dit la même chose.

Le général de Gaulle.– M. le Président, comment pourrions-nous, après accord, préciser les rapports directs entre nos deux États ? Le Premier ministre du Canada nous a beaucoup pressés pour organiser des contacts périodiques sur le plan politique.

La situation du Canada, partagé entre Français et Anglais, n'est ni claire, ni solide. Ce n'est pas comme la vôtre. Cependant, périodiquement, il

[1] La Banque interaméricaine de développement (BID) est créée en 1959 pour favoriser le développement économique et social de l'Amérique latine. Son siège est à Washington.

[2] En avril–mai 1964, le président Lübke visite quatre pays latino-américains : Pérou, Chili, Brésil, Argentine. Le président allemand se rend en visite officielle au Mexique non en 1964 mais du 21 au 28 novembre 1966, après avoir été obligé d'ajourner à deux reprises ce voyage.

y aura des contacts entre les gouvernements de Paris et d'Ottawa et leurs ministres des Affaires étrangères pourront concerter l'attitude des deux pays quand il y aura lieu de discuter les problèmes qui les intéressent.

M. Lopez Mateos.– C'est parfaitement logique. Il pourrait en être de même pour nos deux pays au niveau des ministres des Affaires étrangères par exemple et, si nécessaire à celui des chefs d'État.

Le général de Gaulle.– Cela peut se faire. Il n'y a pas besoin de traité ; on peut simplement en convenir.

M. Lopez Mateos.– Absolument. Il suffirait de se concerter pour se rencontrer soit à Paris soit à Mexico et pour désigner les ministres ou de hauts fonctionnaires suivant les questions à traiter.

Le général de Gaulle.– De tels contacts aideront certainement à améliorer les rapports que nous entretenons avec l'Amérique latine. Ils ont une valeur d'exemple sans aucune prétention de domination. Un jour, ils pourront être étendus à l'Europe et à l'Amérique latine pour aboutir à une sorte d'association.

M. Lopez Mateos.– Je suis parfaitement d'accord.

Le général de Gaulle.– Commençons donc, vous et nous, dans cet esprit.

M. Lopez Mateos.– Cela me paraît non seulement désirable mais nécessaire, Monsieur le Président.

Le général de Gaulle.– Je voudrais vous dire ce que je pense au sujet des États-Unis.

Nous sommes les amis des États-Unis et le restons. Nous sommes leurs alliés et ne changerons pas d'alliance. L'organisation de cette alliance peut changer. Mais nous sommes solidaires. D'autre part, nous considérons que les États-Unis doivent changer leur attitude générale dans le monde.

Après la guerre, ils avaient tout : la force, l'influence et la bombe atomique et, par conséquent, ils jouaient un rôle capital dans tous les domaines. Ils ont organisé l'ONU pour couvrir leur politique. Depuis, les choses ont changé. Le bloc soviétique possède les armes nucléaires. Les États-Unis ne sont plus sûrs de pouvoir défendre le monde libre sans être détruits.

L'Europe par son économie et son travail est entrée sur la scène mondiale. La France a même acquis une force atomique. Il y a le Tiers-Monde, qui a ses ambitions, ses propres vues et la volonté de ne dépendre de personne.

Ce sont là des faits nouveaux qui changent tout, mais les États-Unis ne les ont pas acceptés : d'où les difficultés entre eux et nous. Ils n'acceptent pas non plus de politique indépendante de la part de leurs alliés. Mais il faut qu'ils l'acceptent. Dans combien de temps le feront-ils ? Je ne sais. Mais cette évolution est nécessaire et je suis sûr qu'ils finiront par y arriver. Alors il n'y aura plus de difficultés entre eux et nous.

M. Lopez Mateos.– Je comprends parfaitement et cela est d'autant plus clair pour nous que nous avons eu des difficultés avec les États-Unis à propos du problème posé par Cuba.

J'ai lutté pour qu'ils comprennent notre politique et ils ont fini par la comprendre. Kennedy l'a comprise et Johnson a trouvé qu'elle était juste.

Notre cas est, en quelque sorte, similaire au vôtre. Il y a une solidarité complète dans le cadre de l'OEA[1] mais nous avons notre propre politique extérieure.

Le général de Gaulle.– Je pense que l'affaire cubaine[2] aurait pu provoquer la guerre. En France nous l'avons vu.

Que Castro ait voulu s'affranchir de la tutelle américaine cela nous paraissait normal, mais nous avons désapprouvé l'intervention soviétique et l'introduction de fusées atomiques à Cuba. Il ne s'agissait plus de s'affranchir de l'influence américaine, mais d'utiliser les Soviets pour menacer les États-Unis. J'ai écrit à M. Kennedy pour lui dire : « Nous sommes avec vous si c'est la guerre ». Nous n'avions pas d'objection à ce que Fidel Castro mène sa politique intérieure à sa guise, mais il a eu tort d'introduire en Amérique latine la menace soviétique.

M. Lopez Mateos.– Ce fut exactement la position mexicaine. J'ai écrit à Kennedy et au président Dorticos[3] en condamnant l'introduction d'armes nucléaires à Cuba. C'est à cette occasion que nous avons avancé l'idée de la dénucléarisation de l'Amérique latine[4]. En fait, c'était la condamnation de l'introduction d'armes nucléaires à Cuba.

Le général de Gaulle.– En somme, du côté économique je retiens votre proposition d'un fonds européen employé par la BID mais dans des conditions à déterminer et sans se confondre avec l'aide des États-Unis.

Si, un jour, il se crée un concours entre l'Europe et l'Amérique latine, ce ne sera pas du tout le même que celui qui existe entre les États-Unis et l'Amérique latine.

Dans l'ensemble, convenons de nous concerter périodiquement, par exemple au moins tous les six mois, sur les questions qui nous sont communes, qu'elles soient politiques ou économiques. Souhaitez-vous que cela soit inscrit dans le communiqué qui sera publié demain ?

M. Lopez Mateos.– J'en serai enchanté ; je pense que cela est désirable.

Le général de Gaulle.– C'est entendu.

M. Lopez Mateos.– Je vous remercie et me félicite de cette identité de vues.

[1] OEA : Organisation des États américains instituée le 30 avril 1948 par les États participant à la IXe conférence panaméricaine réunie à Bogota (Colombie).

[2] Au sujet de l'affaire cubaine, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, sous la rubrique de la Table méthodique *Crise de Cuba*.

[3] Oswaldo Dorticos Torrado, président de Cuba depuis juillet 1959.

[4] Déclaration adoptée le 29 avril 1963 par cinq pays d'Amérique latine : Bolivie, Brésil, Chili, Équateur, Mexique. Concernant l'initiative mexicaine, voir la dépêche de Mexico n° 365/AM du 7 mai 1963, non reproduite, ainsi que la note de la direction des Affaires politiques au Département (Désarmement) du 9 décembre 1963, intitulée : *Dénucléarisation de l'Amérique latine*, non retenue.

III

Entretien entre le général de Gaulle et M. Diaz Ordaz[1] à Mexico,

le 18 mars 1964 de 9 heures 30 à 10 heures

C.R.

Le général de Gaulle.– Je suis heureux de vous rencontrer.

M. Diaz Ordaz.– C'est un grand honneur pour moi, M. le Président, et je suis très touché par le fait que vous ayez bien voulu me recevoir.

Le général de Gaulle.– Quand vous serez Président de la République, vous aurez à conduire le peuple mexicain. C'est là une très grande responsabilité.

M. Diaz Ordaz.– Oui, en effet. Je compte sur la noblesse du peuple mexicain pour mener à bien cette tâche.

L'amitié des autres peuples sera aussi nécessaire et je pense que les relations franco-mexicaines seront toujours plus cordiales et plus étroites grâce aux contacts personnels. Avec votre visite, Monsieur le Président, elles atteignent un degré de chaleur jamais égalé.

Si j'arrive à être élu président de la République, je mettrai tout en œuvre au service des relations entre nos deux peuples qui ont un même amour de la liberté.

Le général de Gaulle.– J'apprécie les mots que vous venez de prononcer, je sais qu'ils sont pesés et ils prennent une grande importance.

Nous avons conclu avec vous un accord de coopération[2] qui est le premier de cette sorte qui ait été signé par nous avec un pays d'Amérique. Ce n'est pas d'une importance matérielle extrême et les chiffres ne sont pas énormes. En réalité, il a beaucoup de signification et souligne les liens qui unissent le Mexique et la France du point de vue culturel, économique et social. Nous continuerons dans l'avenir à développer ces relations afin de les rendre plus étroites. Nous attribuons une extrême importance au développement de l'Amérique latine. Malgré les difficultés qu'elle rencontre – mais le Mexique peut être cité comme modèle – l'économie de l'Amérique latine est appelée à un grand avenir.

La France lui est très proche et nous nous en félicitons car nous tenons à être présents et actifs. Nous souhaitons tout d'abord rendre plus étroits nos rapports avec le Mexique. C'est d'autant plus vrai que la France fait partie d'un ensemble économique qui commence à marcher et qui va devenir une grande réalité économique.

[1] Le Dr Gustavo Diaz Ordaz, ancien ministre de l'Intérieur, est élu président du Mexique le 5 juillet 1964 et prend ses fonctions le 1er décembre suivant.

[2] Le 21 juin 1963 est signé à Paris un accord financier franco-mexicain aux termes duquel 750 millions de francs sont mis à la disposition du Mexique pour la réalisation de grands ensembles industriels dans les secteurs de base.

Il doit s'établir entre l'Amérique latine et une Europe unie des rapports étroits. Il ne s'agit pas, bien entendu, pour l'Europe et l'Amérique latine de les établir au détriment de ceux qui existent avec d'autres pays et en particulier avec les États-Unis.

Il s'introduira dans l'économie des données très nouvelles. L'avènement de l'Amérique latine aidera à l'équilibre du monde.

M. Diaz Ordaz.– Effectivement je connais l'accord dont vous parlez. Bien qu'il ne s'agisse pas de chiffres énormes, je dois dire qu'il confirme la solidité du crédit dont jouit le Mexique. Un accord de ce genre nous aide certainement, surtout lorsqu'il est signé avec un pays comme la France.

Il y a longtemps que nous recevons l'influence culturelle de la France et nous ne demandons qu'à intensifier nos rapports dans le domaine économique. M. Lopez Mateos et moi sommes du même âge ; nous avons fait nos études en même temps, nous appartenons au même parti[1] et nous avons siégé ensemble au Sénat. Nous avons une façon identique de voir les choses.

La politique étrangère du Mexique a pour principe de ne pas dépendre du caprice d'un homme. Je dis cela pour que vous sachiez que, si mon parti gagne aux élections, il y aura une grande continuité dans la politique mexicaine. Tout comme M. Lopez Mateos, je pense que la coopération entre nos deux pays ne signifie pas une diminution de notre amitié envers d'autres pays. Il faut voir les réalités comme elles sont.

Le général de Gaulle.– En ce qui concerne les rapports mondiaux, une grande conférence s'ouvre à Genève[2]. Elle se préoccupe de l'avenir des pays en voie de développement. C'est une question capitale. Dans cette grande affaire, je tiens à vous dire que la France est particulièrement favorable à un effort mondial pour fournir à tous ces pays agricoles des prix qui leur permettent de vivre et de faire du commerce.

M. Diaz Ordaz.– Je vous remercie, Monsieur le Président, l'Amérique latine a fixé sa position à Alta Gracia[3]. Ce sera vraiment très appréciable que la France nous soutienne.

Le général de Gaulle.– La paix du monde est aussi une préoccupation qui nous est commune.

Tant qu'il existera une menace soviétique, il y aura une alliance avec les États-Unis. Même si nos idées sur l'organisation de cette alliance sont différentes de celles des Américains, nous en reconnaissons la nécessité et notre solidarité avec les États-Unis s'est marquée sans hésitation dans l'affaire cubaine. S'il nous paraît naturel que Cuba veuille s'affranchir des

[1] Parti révolutionnaire institutionnel.

[2] La conférence mondiale du Commerce qui, sous les auspices des Nations Unies, se déroule du 23 mars au 15 juin 1964, à Genève.

[3] La commission spéciale de coordination latino-américaine se réunit le 24 février 1964 à Alta Gracia (Argentine), afin d'harmoniser leurs positions en vue de la conférence mondiale du Commerce. Ces États publient, le 4 mars, une déclaration.

États-Unis, nous avons désapprouvé clairement l'introduction d'armes soviétiques dans l'île.

M. Diaz Ordaz.– Je suis entièrement d'accord avec vous. Cuba a le droit de forger son propre destin, mais le Mexique a eu la même attitude que la France en ce qui concerne l'intervention soviétique.

Monsieur le Président, je crois que votre horaire si chargé ne nous permet pas de continuer cette conversation. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me recevant.

Le général de Gaulle.– Au revoir, Monsieur le Président.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

145

M. Winckler, Ministre-délégué, Adjoint au chef du Gouvernement militaire français de Berlin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 690 à 699[1]. *Berlin, 18 mars 1964.*

Réservé.

(*Reçu* : 19 h. 00).

M. Brandt m'a reçu ce matin à la mairie de Schöneberg. Il souhaitait d'abord m'entretenir de son voyage en France[2]. Il m'a dit à ce propos combien il avait regretté de ne pas avoir pu rencontrer M. Couve de Murville, d'autant qu'il n'avait pas voulu donner à sa visite le caractère d'une initiative de parti. Pour la même raison, il regrettait la publicité que M. Defferre avait donné à leurs entretiens[3]. Le maire de Marseille lui avait parlé de son programme de visites à M. Spaak, à M. Wilson, à M. Nenni et à M. Saragat[4]. M. Brandt ne lui avait pas caché que vouloir opposer l'image d'une Europe socialiste aux institutions actuelles ne lui paraissait pas la meilleure méthode.

« Nous avons assez reproché aux démocrates-chrétiens de vouloir exercer un monopole sur l'Europe et sur les relations franco-allemandes pour ne pas suivre leur exemple ».

La conversation avec M. Defferre avait fait ressortir de nombreux points d'accord. Des divergences étaient apparues, en revanche, sur les conceptions des deux partis socialistes, touchant à la planification économique.

[1] Ce télégramme est adressé à l'ambassade de France à Bonn sous les n°s 726–735.

[2] M. Willy Brandt s'est rendu à Paris les 11 et 12 mars 1964 pour participer à l'assemblée des syndicats libres des pays membres des Communautés européennes.

[3] Le 11 mars, il s'entretient deux heures avec M. Defferre, député maire de Marseille.

[4] M. Defferre doit rencontrer le 14 mars à Bruxelles MM. Spaak et Mansholt. Le 19 mars, il part pour les États-Unis où il espère être reçu par le président Johnson et, à son retour, il prend rendez-vous avec M. Wilson, *leader* du parti travailliste, et avec les dirigeants socialistes italiens.

Lui-même et son conseiller en la matière, M. Schiller[1], étaient beaucoup moins favorables que les socialistes français à l'intervention de l'État dans les questions économiques. « Sans doute, les souvenirs encore proches de l'État nazi et l'exemple que nous avons sous les yeux d'un État communiste nous rendent-ils circonspects ».

M. Brandt m'a fait observer qu'il avait évoqué avec sympathie l'Europe des patries dans son discours devant les syndicalistes.

Le maire de Berlin m'a alors parlé de l'article de la *Deutsche Zeitung*[2] du 12 mars, suivant lequel le gouvernement français pousserait le Sénat de Berlin à s'entendre directement avec Pankow et songerait lui-même à établir une représentation commerciale à Berlin-Est.

Qu'y avait-il de vrai dans tout cela ? Je lui ai dit qu'en ce qui concerne le premier point, il était mieux placé que quiconque pour savoir la vérité. Nous ne nous étions pas opposés aux contacts avec l'Est pour l'établissement des laissez-passer, dans la mesure où nous considérions que cette affaire concernait, en premier lieu, les Allemands eux-mêmes. Pour ce qui touchait au second point, le démenti donné à Bonn devait suffire à rétablir les faits tels qu'ils étaient.

M. Brandt a pris note de mes propos, mais il est revenu à la charge. « Les journalistes, m'a-t-il dit, plaident le faux pour savoir le vrai ». Il m'a précisé sa position dans l'affaire des laissez-passer. M. Erhard prétendait que cette question était de la compétence du gouvernement fédéral, responsable de la conduite des relations extérieures. Cette théorie avait l'inconvénient de faire apparaître Bonn comme traitant avec Pankow par l'intermédiaire du Sénat de Berlin. Pour sauvegarder la position fédérale à l'égard du Tiers-Monde, il serait bien préférable de faire ressortir que l'affaire des laissez-passer était une question de caractère purement technique, dont la municipalité de Berlin avait à s'occuper au même titre que des postes, du gaz et de l'électricité, et au sujet de laquelle un accord administratif pouvait être conclu. Le problème concerne donc avant tout Berlin et intéresse les alliés plus encore que la République fédérale. J'ai fait observer au maire que je ne pouvais le suivre sur ce terrain. M. Brandt n'a pas insisté. Il m'a parlé du rapport qu'il avait fait établir par ses services et qu'il nous communiquera. Il m'a dit qu'à la période des vacances tout allait entrer en sommeil.

Je l'ai interrogé alors sur la demande de Pankow concernant la livraison d'engrais azotés. Il m'a indiqué que M. Leopold[3] avait parlé de la question avec M. Behrendt[4]. L'arrangement de janvier 1960[5] avait été rappelé par

[1] Pr Karl Schiller, responsable des questions économiques à la municipalité de Berlin-Ouest.

[2] Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 2110–2111 et 2114–2121, tous deux du 13 mars, non retenus.

[3] Kurt Leopold, directeur du service du Commerce interzone à Berlin-Ouest.

[4] Heinz Behrendt, directeur du service du Commerce interzone au ministère du Commerce extérieur de la RDA.

[5] L'accord sur le trafic interzonal entre la RFA et la RDA est prorogé le 29 décembre 1959. Ce compromis est rendu possible par des concessions réciproques.

M. Leopold avec les précisions qui l'accompagnaient (*Erwartungen*). On attendrait dans l'immédiat :

1) une simplification des échanges entre la Pologne et Berlin-Ouest, qui évite aux marchandises le transit par la République fédérale ;

2) des mesures qui évitent l'embouteillage sur l'autoroute pour les voitures civiles qui y circulent pendant la période des fêtes.

M. Behrendt avait répondu qu'il préférait ne pas poser immédiatement la question à son gouvernement. Il attendrait le retour de M. Willi Stoph[1], actuellement absent. Ce n'était que par son intermédiaire que l'on pourrait parvenir à un règlement satisfaisant.

M. Brandt rapproche cette indication de la volte-face récente de Pankow dans la question des visas de transit. Il a cité le cas du professeur Havemann[2] et des sanctions prises à son encontre, pour conclure que le régime de Ulbrich[3] était aux prises avec des difficultés intérieures.

(Collection des télégrammes, Berlin, 1964).

146

M. Kosczіusko-Morizet, Ambassadeur de France à Léopoldville, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 368 à 369[4]. *Léopoldville, 18 mars 1964.*

(Reçu : le 20, 9 h. 25).

J'ai reçu à déjeuner le général Mobutu et le commandant Malila, faisant fonction de chef d'État-major de l'ANC[5].

Ils nous ont répété leur souhait d'obtenir une assistance française. Le colonel Aron[6] et moi-même les avons poussés à préciser leur pensée. Sans

[1] Willi Stoph, vice-Premier ministre de la RDA.

[2] Robert Havemann, professeur à l'université Humboldt de Berlin-Est, accusé d'anti-marxisme, est exclu du SED (parti socialiste unifié de RDA) et de l'enseignement le 13 mars 1964. Voir la dépêche de Berlin n° 91/EU du 19 février 1964, non reproduite.

[3] Walter Ulbricht, Premier secrétaire du parti socialiste unifié, membre du Politbüro et président du conseil d'État de RDA.

[4] Ce télégramme porte la mention *Prière communiquer au ministère des Armées – EMA – RENS.*

[5] ANC : Armée nationale congolaise qui comprend douze bataillons d'infanterie et deux de parachutistes. Sur l'ANC, voir la dépêche de Léopoldville n° 1271/AL du 19 novembre 1963, non reproduite, intitulée : *De l'état actuel de l'armée congolaise*. Un effort de réorganisation est entrepris avec le concours de la Belgique, de l'Italie, d'Israël et des États-Unis. Le 19 avril, le général Mobutu se rend en Grande-Bretagne à l'invitation du gouvernement britannique. La Grande-Bretagne se propose de vendre au Congo du petit matériel de transport : jeeps, land-rovers et camions légers.

[6] Le lieutenant-colonel Aron, attaché militaire, naval et de l'air français à Léopoldville. Sur un précédent entretien entre le général Mobutu et le lieutenant-colonel Aron, voir le télégramme de Léopoldville n°s 240–241 du 19 février, non retenu.

avoir une connaissance approfondie de leurs besoins, ils ont cité comme domaine possible de notre aide le perfectionnement des cadres dans nos écoles militaires, la santé, l'administration, la marine et l'aviation de transport. Il a été convenu que le colonel Aron, sans engagement de notre part, étudierait ces problèmes avec le commandant Malila.

Par ailleurs, le général Mobutu a affiché un vigoureux optimisme sur l'évolution de la situation au Kwilu en même temps que son opposition catégorique à toute prolongation du séjour des troupes de l'ONU[1].

Faisant allusion au vœu de la Commission des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville sur la révision des accords avec la France, le général m'a exprimé ses inquiétudes sur l'orientation du gouvernement voisin. Il a ajouté qu'en cas de dénonciation des accords de défense, il se sentirait éventuellement plus libre pour exiger la dispersion du CNL[2] réfugié à Brazzaville.

(Collection des télégrammes, Léopoldville, 1964).

147

NOTE DU SERVICE DES PACTES

Décision française concernant les commandements maritimes nationaux au regard de l'OTAN

N.[3] *Paris, 20 mars 1964.*

Le dossier ci-joint concerne les interventions françaises auprès des organismes OTAN depuis le retrait des bâtiments réservés pour affectation à Saclant.

1) Notre représentant à l'OTAN avait reçu instruction de dire au Conseil, au cas où une délégation prendrait l'initiative d'évoquer la question du retrait, annoncé sous forme de réponse au questionnaire annuel[4] le 18 juin, que « les autorités françaises étaient dès maintenant habilitées à prendre avec les commandements Saclant et Cinchan tous contacts

[1] Le 30 juin 1964.

[2] CNL : Le comité de Libération nationale, créé à Brazzaville le 3 octobre 1963, est un organisme clandestin constitué par un groupe de leaders lumumbistes et gizengistes réfugiés à Brazzaville (Christophe Gbenye, Egide Bocheley-Davidson) depuis le mois d'octobre. Le CNL paraît bénéficier de subsides russes et tchèques ainsi que de complicités dans l'administration et peut-être dans le gouvernement du Congo-Brazzaville. Le CNL ouvre un bureau à Bujumbura (Burundi), dont le représentant est M. Gaston Soumialot.

[3] Cette note est rédigée par M. de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chef du service des Pactes et des Affaires spatiales.

[4] Le questionnaire pour l'examen annuel demande à chaque État membre de l'Alliance d'indiquer avec précision l'état des forces qu'il met à sa disposition pour être intégrées dans l'organisation militaire.

utiles en vue d'organiser la coopération entre les forces navales françaises et celles de l'OTAN. Une telle coopération existe déjà depuis 1959 en Méditerranée où elle fonctionne de manière satisfaisante ».

Cette déclaration fut faite par M. Seydoux le 26 juin (télégramme à REPAN nº 867)[1].

2) Le 14 février 1964, l'amiral Barthélémy, commandant Ponant[2], et l'amiral Smith, commandant suprême allié pour l'Atlantique, ont signé[3] un protocole d'accord proposé par le gouvernement français qui prévoit :

– établissement entre eux deux des liaisons utiles à leurs opérations, que celles-ci soient conjointes ou non ;

– dans la mesure où pourront concorder directement leurs missions respectives, les actions de leurs forces seront coordonnées ;

– les forces maritimes françaises resteront en tous temps sous commandement français.

En acceptant sans discussion cet accord, l'amiral Smith a fait diverses propositions concernant l'octroi à la France de commandements dans le golfe de Gascogne et au large des côtes hispano-marocaines, la mise en temps de guerre de bâtiments alliés sous commandement français, et qui impliquait évidemment une liaison étroite entre les amiraux français exerçant un commandement au titre de l'OTAN et les commandants suprêmes alliés.

3) Le 4 mars, le général de Gaulle a décidé[4] qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à ces propositions et précisé que les commandants maritimes français ne devaient pas garder un commandement quelconque au titre de l'OTAN et qu'il ne devrait y avoir dans les mers limitrophes aucune subordination ni appartenance d'un organe quelconque d'un commandement français à un organe quelconque de commandement étranger.

Le 7 mars, le ministère des Armées du Sud a donné instruction à l'amiral Douguet[5], qui avait l'occasion de rencontrer l'amiral Smith, de lui dire que le gouvernement français avait décidé de marquer à tous les échelons de commandement naval la séparation entre responsabilité nationale et responsabilité OTAN. L'accord du 14 février permettrait d'établir les liaisons nécessaires.

L'amiral Douguet était informé en outre que ces décisions entraîneraient sans doute le remplacement des officiers intégrés dans les États-majors navals par un petit nombre d'officiers de liaison.

[1] Il s'agit du télégramme adressé par le Ministre des Affaires étrangères au Représentant français au Conseil de l'Atlantique Nord le 22 juin 1963. Après avoir rappelé que la réponse de la France au questionnaire de l'examen annuel, remise le 18 juin, précise que le retrait des forces navales françaises de l'Atlantique est prévu pour le 1er janvier 1964, Paris communique le texte d'une déclaration à faire devant le Conseil.

[2] Le vice-amiral d'escadre R.L. Barthélemy est commandant en chef pour les forces navales françaises de l'Atlantique.

[3] À Norfolk, siège du commandement suprême allié pour l'Atlantique.

[4] Par note manuscrite.

[5] Par télégramme.

4) Le 13 mars, l'amiral Douguet, qui avait reçu entre temps instructions de ne pas différer sa démarche, a vu l'amiral Smith. Celui-ci lui a donné l'impression « qu'il continuerait à faire tout son possible pour aboutir à un accord d'application concret à partir du protocole du 14 février, sans cacher que notre refus de responsabilités OTAN n'allait pas faciliter les choses et ne pourrait manquer d'avoir des répercussions dans le domaine de l'infrastructure ».

5) Le ministère des Armées avait suggéré au Département de faire faire par M. Seydoux une déclaration au Conseil de l'OTAN exposant les décisions prises par la France. Le Service des Pactes a fait savoir au ministère des Armées que toute décision à ce sujet devrait être différée jusqu'à ce que la question puisse être examinée au retour du Ministre de son voyage au Mexique.

Le ministère des Armées n'a pas insisté et s'est borné à entreprendre une étude des diverses conséquences que comportera la décision française dans le domaine pratique : suppression éventuelle de la coopération alliée en temps de paix, fin de la participation française aux travaux d'États-majors, question des installations de Cherbourg, Brest, Lorient et Toulon payées sur fonds d'infrastructure OTAN, participation française aux comités interalliés pour la Marine marchande, etc.

Il serait plus difficile de rédiger une déclaration au Conseil permanent concernant notre retrait des commandements OTAN qu'il ne l'a été dans le cas d'une simple radiation des bâtiments français affectés pour le temps de guerre. En effet, cette première opération a été devant le Conseil atlantique justifiée par la nécessité « de garantir le maximum de souplesse des moyens navals français, en leur permettant de remplir aussi bien les missions relevant de la *coopération avec les grands commandements OTAN* que les missions nationales ». Nous avons fait valoir également qu'une telle coopération existe déjà depuis 1959 en Méditerranée. Or, c'est précisément la méthode de coopération utilisée en Méditerranée (double caractère de commandant national et commandant allié conféré à l'amiral français) que nous abandonnons aujourd'hui. L'accord du 14 février ne parle pas en effet de coopération mais de « coordination des actions de guerre dans la mesure où les missions respectives françaises et alliées pourraient concorder », et ne prévoit que « l'établissement des liaisons utiles aux opérations ».

Dans ces conditions, il peut paraître préférable de ne pas prendre l'initiative de donner au Conseil permanent une explication de nos décisions.

(PAN 5-2, Coopération de la marine française avec les forces navales OTAN de l'Atlantique, 1964).

148

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2103 à 2105[1]. *Washington, 20 mars 1964.*

(*Reçu* : le 21 mars, 2 h. 00).

Une caricature où l'on voit le président Johnson demandant à M. Dean Rusk : « Mais que peut bien vouloir le général de Gaulle en ne prenant pas le contre-pied de notre politique en Amérique latine », illustre bien le sentiment de la presse américaine à l'issue du voyage de Monsieur le Président de la République au Mexique[2].

Les commentateurs n'imaginaient pas, en effet, que cette visite puisse se conclure sans qu'encore une fois la France ne manifeste un désaccord avec les États-Unis. Or, même les journalistes les plus prévenus à notre égard doivent reconnaître que, tout au long du voyage, le général de Gaulle a évité de froisser les États-Unis. Rien que dans le communiqué[3], écrit-on, ni l'accroissement des relations économiques entre la France et le Mexique ni même l'annonce de consultations périodiques entre les deux gouvernements n'est de nature à porter atteinte aux intérêts américains.

Ceci explique peut-être que les commentaires soient moins nombreux que ces jours derniers. On insiste surtout sur les avantages économiques qu'a obtenus le Mexique. Pour le *Wall Street Journal*, par exemple, la promesse de nouveaux prêts et la volonté affirmée par la France de prendre la défense des intérêts latino-américains aussi bien auprès de ses partenaires du Marché commun que lors de la conférence de Genève sur le commerce mondial, seraient très bien accueillies par les milieux d'affaires mexicains. D'autres journaux, en revanche, font remarquer que l'aide de la France est bien inférieure à celle des États-Unis et ne pourra constituer pour le Mexique qu'un appoint, bienvenu certes, mais mineur.

Sur le plan politique, on souligne que le Mexique n'a pris aucun engagement à l'égard de la France et a tenu à réserver sa liberté d'action et ses bonnes relations avec les États-Unis. On s'en félicite.

Quant au succès, incontestable, du voyage, il dépasse, estime-t-on, le simple cadre des relations franco-mexicaines. On voit dans l'enthousiasme suscité par les paroles du général de Gaulle une preuve supplémentaire du désir du continent latino-américain de sortir de son tête-à-tête avec les États-Unis. Certains vont jusqu'à écrire qu'en fin de compte la politique

[1] Ce télégramme est communiqué à Mexico (n°s 36–38) et *via* le Département, à Londres (n°s 2103–2105).

[2] Se reporter au télégramme de Washington n°s 1966–1977, du 16 mars 1964, non retenu.

[3] Le communiqué franco-mexicain figure dans le télégramme de Mexico n° 221, en date du 18 mars, non reproduit.

d'indépendance et d'autonomie par rapport aux deux blocs, à laquelle la France convie certains pays du Tiers-Monde, pourrait peut-être offrir aux dirigeants latino-américains, désireux de secouer la tutelle des États-Unis, une alternative au castrisme.

(Amérique, Mexique, 20-4-1, 1964).

149

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

T. nos 2860 à 2862. *Paris, 23 mars 1964, 20 h. 25.*
Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes no 2288 et suivants[1].

1) Le Minindiel nous ayant communiqué ses deux notes du 19 mars[2] et celles-ci mettant en cause les conditions d'utilisation des corridors aériens, auxquelles nous sommes intéressés au même titre que les Américains et les Anglais, nous nous proposons de nous associer à la réponse qui y sera donnée. Vous pourrez en informer nos partenaires et vous concerter avec eux sur la préparation de cette réponse.

2) À l'occasion de ces consultations, vous voudrez bien évoquer le projet de ligne régulière New York-Berlin et demander à votre collègue américain si la Panamerican persiste dans ses intentions, malgré la mise en garde soviétique. Tout en soulignant que nous n'entendons pas faire obstacle à l'établissement de cette ligne, vous marquerez cependant aux Américains des doutes sur l'opportunité de leur projet. En effet, si l'on se réfère aux textes quadripartites, le droit pour les Alliés d'établir des lignes internationales à destination ou en provenance de Berlin, sans escale en République fédérale, peut prêter à discussion. Alors que l'exécution de vols occasionnels (*inclusive tours*) au départ de Berlin et à destination d'autres pays que la République fédérale est consacrée par la pratique, il n'en est pas de même pour le fonctionnement de lignes internationales régulières ; au surplus, celles-ci s'accompagnent nécessairement d'une large publicité. Or, l'on peut se demander si nous avons intérêt à introduire, de façon aussi

[1] Le télégramme nos 2288–2295, non reproduit, en provenance de Bonn, réservé, immédiat, en date du 20 mars 1964, rend compte d'une réunion quadripartite du même jour pour examiner les initiatives soviétiques qui ne garantissent plus la sécurité sur les vols civils internationaux dans les corridors allant à Berlin. Il est d'abord décidé de prévenir les compagnies aériennes tout en essayant de les rassurer. La discussion met en lumière que les intentions russes seraient de valoriser le régime est-allemand. On se demande également si les Soviétiques n'essaieraient pas de renouveler les pratiques de 1962.

[2] Ces deux notes, non reproduites, mettent en cause les conditions d'utilisation des corridors aériens vers Berlin par les Américains et les Britanniques.

voyante, dans l'utilisation des corridors aériens, des pratiques nouvelles qui prêtent à contestation, les Soviétiques étant naturellement tentés d'en tirer prétexte pour nous créer des difficultés et souligner la précarité des accès alliés à Berlin.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

150

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2136 à 2143[1]. *Washington, 24 mars 1964.*
Réservé.

À mon retour de France au début de janvier, j'avais indiqué à M. Rusk[2] qu'il me paraîtrait souhaitable de rencontre le Président, avec lequel je ne m'étais pas entretenu depuis son installation à la Maison Blanche. C'est seulement aujourd'hui à midi que ce rendez-vous a été fixé. (Je note que M. Johnson doit donner, cet après-midi, à 16 h. 30, audience à M. Gaston Defferre)[3].

La conversation, très amicale, et à laquelle assistait M. McGeorge Bundy[4], a porté sur les principaux problèmes qui agitent actuellement les relations franco-américaines.

I. Le Président m'a d'abord parlé du succès triomphal remporté par le général de Gaulle au cours de sa récente visite à Mexico[5]. « Contrairement à ce qu'écrit certaine presse, croyez bien que nous nous en réjouissons ici. Le fait que la France renforce ses liens avec le Mexique est considéré par nous comme utile pour la France, pour le Mexique, pour l'hémisphère tout entier, donc pour nous-mêmes ».

M. Johnson m'a demandé si cette consolidation de nos rapports avec les pays de l'Amérique latine s'étendrait non seulement aux plans politique et culturel, mais également au domaine économique. Les États-Unis le souhaitaient, surtout au moment où le programme d'aide au Congrès allait être nettement inférieur à celui de l'an dernier.

Je lui ai rappelé l'effort considérable déjà accompli par la France en faveur des pays sous-développés, effort qui, par rapport au revenu national, s'élevait à plus de deux fois celui des États-Unis. Sans doute ne

1 Télégramme par courrier.
2 Dean Rusk, secrétaire d'État américain.
3 Maire de Marseille et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.
4 McGeorge Bundy, conseiller pour la Sécurité nationale du président Johnson.
5 Sur cette visite du général de Gaulle au Mexique du 16 au 19 mars, voir au n° 144.

pourrions-nous pas augmenter sensiblement le volume de cette assistance. Mais il nous serait peut-être possible à l'avenir de la répartir différemment, c'est-à-dire de ne pas la consacrer presque entièrement à l'Afrique. Il existait au surplus d'autres moyens de venir en aide aux peuples en voie de développement. Je voulais parler des avantages qui pourraient être consentis en faveur de leur commerce, de l'écoulement à un prix satisfaisant de leurs principales productions, de l'industrialisation de leur économie, conformément aux idées que la France soutenait en ce moment même à la conférence de Genève[1].

II. Le Président a ensuite souligné que nos politiques à l'égard de la Chine différaient. « Peut-être avez-vous raison, peut-être aussi vous apercevrez-vous un jour que c'est nous qui sommes dans le vrai. Mais enfin c'est une décision qui vous appartient et je ne crois pas, comme certains l'affirment, qu'elle ait été dictée par le désir de nous être hostiles ». J'ai repris brièvement les raisons qui nous avaient amenés à reconnaître Pékin[2], en insistant sur l'espoir qu'un jour notre initiative pourrait se révéler utile aux intérêts de l'Occident.

On ne peut concevoir, ai-je ajouté, de règlement pacifique en Asie sans un certain accord avec la Chine, quelque soit son régime et quoique nous puissions en penser.

III. M. Johnson a parlé alors de la situation au Vietnam et de l'erreur de vocabulaire qui tendait à se répandre dans la population ; le gouvernement français parlait d'un régime de « neutralité », ce qui est concevable à terme sans que pour autant on sache exactement aujourd'hui comment atteindre pareil objectif. Mais en même temps, les Vietcongs parlaient de « neutralisme » et le neutralisme se confondait dans les esprits avec communisme.

J'ai rappelé qu'en effet nous n'employons pas le mot neutralisme, des interprétations erronées de même nature existaient à l'époque de Yalta, lorsque Soviétiques, Américains et Britanniques parlaient de « démocratie ».

Ne serait-il pas possible, m'a demandé le Président, de faire comprendre publiquement que tout en souhaitant une solution politique de non-alignement, le gouvernement français ne désapprouve pas notre effort en vue d'aider le Sud-Vietnam à se renforcer et à lutter contre l'infiltration communiste. Vous pouvez avoir des doutes sur le succès de notre entreprise et penser qu'une victoire militaire n'amènerait pas la solution du problème. Toutefois, il ne faudrait pas qu'on puisse s'imaginer que la France est hostile à l'action entreprise. Toute déclaration venant de votre Gouvernement pour remettre les choses au point serait la bienvenue à Washington.

J'ai répondu au Président que je ferai part à Votre Excellence du souci qui l'anime et de la requête précise qu'il me présentait.

[1] Sur les positions défendues par la France lors de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, voir ci-dessus au n° 64 le télégramme circulaire du 31 janvier.

[2] La France et la République populaire de Chine établissent des relations diplomatiques le 27 janvier ; sur ce sujet, voir rubrique *Chine* de la Table méthodique.

J'ai insisté sur le fait qu'à aucun moment nous ne pouvions souhaiter la mainmise communiste sur ces régions que nous connaissions bien. Notre intervention actuelle auprès du prince Sihanouk[1] et les contacts que nous avons eu à cet égard avec le Département d'État[2] en constituaient une preuve supplémentaire. M. Johnson l'a volontiers reconnu.

En guise de conclusion, le Président a déclaré que dans l'état présent du monde la patience devait être la première vertu des dirigeants responsables. Bien des problèmes, lui ai-je répondu, ne comportaient pas en effet de solutions immédiates. Il fallait seulement trouver les meilleurs moyens de vivre avec eux.

(CLV Sud-Vietnam, 1956–1964).

151

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE M. COUVE DE MURVILLE ET M. BHUTTO, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU PAKISTAN À PARIS,

le 24 mars 1964

M. Couve de Murville,
M. Lucet,
M. Bhutto,
M. Abdul Rahim, ambassadeur du Pakistan,
M. Azahare, directeur au ministère des Affaires étrangères.

M. Bhutto.– Après le voyage du général de Gaulle au Mexique, nous serions très heureux qu'il puisse se rendre aussi au Pakistan.

Je viens surtout vous parler du Cachemire. Le Conseil de sécurité est actuellement ajourné jusqu'au 5 mai. Je sais que, par notre ambassadeur à Paris, vous êtes bien informé de ces questions. L'affaire du Cachemire empoisonne littéralement nos relations avec l'Inde. Nous ne demanderions qu'à avoir de bonnes relations avec ce pays comme nous en avons avec nos autres voisins. Mais l'Inde passe une crise grave opposant violemment les éléments majoritaires et minoritaires. Depuis le 26 décembre, date à laquelle est intervenu le vol du Cheveu du Prophète[3], il y a eu plus de 200 tués musulmans ; hier encore il y en a eu 50. Les révoltes s'étendent.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 141 le télégramme de Paris à Phnom Penh nos 334–339 du 14 mars.

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Paris à Washington nos 6331–6338 du 18 mars, non reproduit.

[3] Le cheveu du Prophète est volé à Srinagar. Ce vol provoque des troubles d'abord au Pakistan oriental puis à Calcutta après l'arrivée au Bengale d'un millier de réfugiés hindous fuyant le Pakistan, à la suite des émeutes déclenchées à Khulne en raison de la disparition de la fameuse relique.

M. Couve de Murville.– Est-ce principalement dans la région de Calcutta ?

M. Bhutto.– Pas seulement, les derniers troubles se sont produits à Bourkela et à Jomshedspur. D'autre part, l'Inde prétend qu'il est impossible de régler actuellement le problème du Cachemire, car toute solution amènerait sur le territoire indien de violentes réactions contre les éléments musulmans. Ceci sert au gouvernement de Delhi de prétexte commode.

M. Couve de Murville.– Il me semble pourtant que si l'affaire du Cachemire était réglée, il n'y aurait plus de problème entre vous.

M. Bhutto.– Vous avez raison, mais le point de vue indien est que, s'il y a un plébiscite au Cachemire, il sera en faveur du Pakistan et que la décision sera telle que des troubles éclateront en Inde contre les éléments musulmans. C'est du moins la thèse des Indiens. Mais il y a un élément nouveau. Ils y entretiennent 4 divisions 1/2, et malgré cela, les troubles ne font que s'étendre. L'agitation est surtout grande parmi les étudiants et de nombreux éléments, même indiens, continuent à demander un plébiscite. Il y a quatre mois, nous avions proposé au gouvernement indien une réunion ministérielle portant sur la question des confins entre l'Assam et le Pakistan oriental. Il a refusé. De même, il n'est point possible d'ouvrir actuellement des négociations sur les libertés fondamentales des minorités, qu'elles se trouvent aux Indes ou au Pakistan. Il faudrait que la question du Cachemire soit d'abord résolue. Or, nous attendons depuis 15 ans et nous ne pouvons constater aucun progrès. S'il y en avait un, nous pourrions alors discuter avec les Indiens des questions d'éviction, des libertés fondamentales, du statut des minorités. La solution de la question du Cachemire est donc urgente. Nos amis américains nous disent qu'il faut attendre encore, que la solution n'est pas possible maintenant parce que Nehru est trop vieux. Mais c'est là précisément le point. Nehru ne veut faire aucune concession, car il veut intégrer le Cachemire dans l'Union indienne avant sa mort, de telle façon que ses successeurs ne puissent plus revenir sur ce qu'il a décidé. À l'heure actuelle, l'effort de l'Inde porte sur la modification du statut spécial du Cachemire découlant de l'article 375 de la Constitution indienne et qui laissait au Cachemire quelque autonomie. Ceci s'écarte entièrement du principe d'autodétermination que nous continuons à défendre. Je vous rappelle la situation au Cachemire. Aussitôt après l'indépendance, le pouvoir y a été assumé par le cheik Abdallah, qui était favorable à l'autonomie. Il n'a d'ailleurs jamais vraiment représenté le pays. Il est depuis onze ans dans les prisons indiennes et nous ne connaissons pas ses vues. Ensuite, le Premier ministre du Cachemire a été Bakshi Ghulam Mohammed qui, lui, ne représente strictement rien.

M. Couve de Murville.– Le cheik Abdallah exerçait-il des fonctions du temps des Anglais ?

M. Bhutto.– Nullement ; il combattait contre les Anglais, et aussi après l'indépendance contre le Maharadjah local qui l'a renvoyé. Le troisième Premier ministre a été Shamshuddin, puis maintenant Sadiq, qui est entièrement inféodé aux Indiens et qui gouverne sans majorité. L'Inde veut la complète intégration du Cachemire. Elle envoie des fonctionnaires

indiens ; elle étend partout sa juridiction et elle agit très vite. En février, après le premier ajournement du Conseil, les Indiens ont envoyé des fonctionnaires venant de Delhi, en nombre considérable, dans un délai de moins de trois semaines. C'est pourquoi nous avons été obligés de revenir devant le Conseil de sécurité. Nous voulons une solution qui soit admise par le peuple du Cachemire, et c'est ce que nous avons demandé en vain dans nos négociations bilatérales. Nous ne tenons pas de façon formelle au plébiscite lui-même, mais nous voulons que l'on tienne compte du vœu du peuple, non pas une solution arbitraire qui, par définition, ne pourrait être que temporaire. Nous remercions la France de l'appui qu'elle nous a apporté au Conseil de sécurité. Mais les Indiens vous remercient encore plus en faisant valoir que votre délégué à New York a parlé « de l'intérêt légitime des populations et des parties ». Ceci peut être interprété comme excluant le plébiscite.

M. Couve de Murville.– Il ne faut pas attacher une importance particulière à cette formule de M. Seydoux[1]. Elle ne représente pas en tout cas un changement dans notre politique.

M. Bhutto.– Ce que nous voulons, c'est l'autodétermination et c'est la position officielle des Nations Unies. Nous avons été assez surpris devant le Conseil de sécurité d'être brusquement appuyés par les Anglais, ce qui a mis les Indiens de fort mauvaise humeur et les a amenés à envoyer à Londres une mission parlementaire indienne particulièrement importante. Nous, nous nous bornons à agir par la voie diplomatique.

M. Couve de Murville.– La solution du problème du Cachemire est rendue plus difficile par la faiblesse de l'Inde à l'heure actuelle.

M. Bhutto.– L'Inde est peut-être faible. C'est ce qui peut aussi la rendre dangereuse. Nous avons relevé que M. Nehru a dit récemment que les troupes indiennes étaient prêtes à franchir la ligne du cessez-le-feu dans le but d'assurer la défense de l'Inde. Ceci est très grave. Il existe une situation critique depuis le 26 décembre dernier. Mais les Indiens ont des déceptions. C'est ainsi qu'il s'est créé au Cachemire un comité d'action et que son chef Maulana Maudoodi, sur lequel les Indiens comptaient beaucoup, a fait tout récemment une déclaration à Srinagar, selon laquelle il importait de procéder à un plébiscite. Ceci a fait un gros effet sur la population et est dû à la pression qu'exerce sur les dirigeants le peuple du Cachemire. La situation est donc dangereuse. C'est pourquoi nous irons au Conseil de sécurité autant qu'il faudra. Nous ne pouvons pas continuer dans la situation présente.

M. Couve de Murville.– Il risque de se produire des événements avant la reprise des débats le 5 mai.

M. Bhutto.– Oui, et d'ailleurs il est prévu que le Conseil pourra toujours se réunir avant cette date. Il y a une deuxième question que je voudrais aborder. Notre ambassadeur à Washington a vu M. Harriman après

[1] M. Roger Seydoux Fornier de Clausonne, ambassadeur de France, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

la visite qu'a faite à Karachi M. Chou En-laï[1]. À cette époque, le sous-secrétaire d'État américain avait été modéré. Puis, il y a quelques jours, il a rappelé de nouveau notre ambassadeur et lui a dit de façon très agressive que l'on était très troublé à Washington de nos relations avec la Chine, ce qu'il n'avait point dit la fois précédente. Notre ambassadeur a répondu que son gouvernement avait le droit d'avoir telle ou telle politique, qu'il était en effet membre de l'alliance de l'OTASE, mais qu'il devait constater que les Américains fournissaient des armes à l'Inde et non pas au Pakistan. Il a refusé de présenter des excuses. M. Harriman s'est alors plaint de la France et des conditions dans lesquelles était intervenue la reconnaissance de la Chine communiste. C'est tout juste s'il n'a pas parlé d'une collusion franco-pakistanaise contre l'Inde. Notre ambassadeur a répondu que c'était une pure coïncidence, mais il est évident que, si M. Harriman s'est ainsi exprimé, c'est que les Indiens poussent les Américains à vous attaquer en même temps que nous.

M. Couve de Murville.– Il n'y a pas grand-chose à faire pour y remédier. Il est très difficile de faire comprendre aux Américains que ceci n'est pas dirigé contre eux. N'avez-vous pas l'impression que la crise est devenue moins aiguë entre l'Inde et la Chine ?

M. Bhutto.– Certainement, et nous avons noté que M. Shastri, qui sera le successeur probable de Nehru, a parlé récemment d'une solution négociée. C'est ce que M. Chou En-laï nous a dit aussi lorsqu'il est venu à Karachi. Mais, en fait, les Indiens ne veulent pas de solution négociée avant un ou deux ans, car ils veulent profiter de ce délai pour continuer à recevoir l'aide des États-Unis et se trouver placés ainsi dans une solution plus avantageuse.

M. Couve de Murville.– Il est douteux que, quelle que soit l'aide que puisse recevoir l'Inde, elle se trouve jamais dans une situation militairement avantageuse vis-à-vis de la Chine.

M. Bhutto.– Le haut-commissaire de l'Inde à Karachi nous a dit récemment que la question des frontières serait aisée à résoudre, mais ce qui importait, c'était le problème futur des rapports entre l'Inde et la Chine. Lequel des deux pays exercerait la suprématie en Asie ? Or, l'Inde tient à cette suprématie. Non seulement, elle nous menace au Cachemire, mais elle menace aussi le Népal qui, lui aussi, est menacé d'une intégration. Il en est presque de même avec Ceylan, où l'Inde intervient de plus en plus et même avec la Birmanie où les Indiens ne veulent point régler les questions de frontières.

M. Couve de Murville.– Pendant ce temps, l'Inde continue sa collaboration avec l'URSS.

M. Bhutto.– C'est exact, mais une certaine désillusion commence à apparaître à Moscou, où l'on estime que les ambitions de l'Inde vont trop loin.

[1] Chou En-laï, Premier ministre chinois, se rend à Karachi du 18 au 23 février 1964 puis à Dacca jusqu'au 26 février.

M. Couve de Murville.– Ce qui rapproche les Russes des Indiens, c'est leur hostilité commune contre la Chine. Il faudrait d'abord que l'Inde ait un gouvernement fort, ce qui n'est pas le cas et c'est pourquoi la crise sera longue.

M. Bhutto.– Il est à craindre que, du fait même de sa faiblesse, les positions de l'Inde deviennent de plus en plus rigides.

M. Abdul Rahim.– Quelle est votre opinion sur l'attitude de l'Inde vis-à-vis de l'Asie du Sud-Est ?

M. Couve de Murville.– Elle est prudente. Les Indiens sont en général favorables à la neutralisation et ils l'ont montré dans l'affaire du Laos.

M. Bhutto.– Discuterons-nous de cette question lors de la réunion de l'OTASE ?[1]

M. Couve de Murville.– Oui, certainement, car l'OTASE a été créée pour cela.

M. Bhutto.– Quels seront, à votre avis, les points que nous discuterons à Manille et sur quels points pourrons-nous vous aider ?

M. Couve de Murville.– Je pense que nous discuterons spécialement du Vietnam et de la Malaisie.

M. Bhutto.– En ce qui concerne la Malaisie, nous sommes complètement neutres dans l'affaire.

M. Couve de Murville.– C'est un fait que la situation est mauvaise et que les différends s'aggravent entre la Malaisie et l'Indonésie.

M. Abdul Rahim.– Avez-vous une solution en vue pour la Malaisie et le Vietnam du Sud ?

M. Couve de Murville.– En ce qui concerne le Vietnam du Sud, ce que nous voulons, c'est empêcher les interventions des uns et des autres dans ce pays. C'est ce que nous appelons la neutralité.

M. Abdul Rahim.– Êtes-vous en faveur d'un plébiscite au Vietnam ?

M. Couve de Murville.– Non, en faveur d'élections.

M. Bhutto.– Considérez-vous qu'il y a quelque chose de vrai dans la menace des Américains d'aller bombarder le Vietnam du Nord ?

M. Couve de Murville.– Non, c'est une affaire de politique intérieure. Ce ne serait pas une mesure sage et ce ne serait pas une solution. En tout cas, rien ne pourra être fait avant les élections américaines.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

[1] L'OTASE : Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est. Le neuvième Conseil des ministres se réunit à Manille du 13 au 15 avril.

152

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Chypre

N.[1] *Paris, 24 mars 1964.*

Les incidents, qui ont eu lieu à Chypre malgré le vote de la résolution adoptée le 4 mars par le Conseil de sécurité[2], se sont amplifiés pour atteindre leur point culminant les 12 et 13 mars derniers[3]. C'est à Nicosie que la tension monta soudainement au point que les troupes turques de l'île, jusqu'alors consignées dans leurs casernes, occupèrent des positions dans la périphérie de la capitale. Les Chypriotes grecs devinrent de plus en plus agressifs et les troupes britanniques semblaient impuissantes à éviter ce qui paraissait préluder à une attaque générale des Grecs contre les quartiers turcs. Or, au même moment, M. Thant se heurtait à de grandes difficultés pour constituer sa force internationale, dont l'arrivée à Chypre apparaissait de plus en plus lointaine[4].

Il était évident que, dans de telles conditions, le gouvernement turc ne pouvait rester insensible à une opinion publique et parlementaire qui se faisait d'autant plus pressante pour réclamer un débarquement à Chypre que, manifestement, le prestige international du pays était en cause. M. Inönü fit remettre au gouvernement de Mgr Makarios une note[5] qui, bien que ne fixant aucune date, avait le caractère d'un ultimatum. Ce document faisait état de la patience et du sang-froid dont le gouvernement turc avait fait preuve jusqu'alors et exigeait du gouvernement chypriote, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, les mesures nécessaires pour arrêter les violences à Chypre, établir la liberté de mouvement, rendre les otages et faire observer le cessez-le-feu, négocié en particulier en ce qui concernait la ligne verte séparant les quartiers grecs et turcs de Nicosie. S'il n'en était pas ainsi, le gouvernement turc déclarait « qu'il exercerait le droit d'agir unilatéralement que lui conférait le traité de garantie du 16 août 1960 ».

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques de Folin, conseiller des Affaires étrangères.

[2] Le texte officiel de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964 est publié dans le document des Nations Unies, Conseil de Sécurité, S/5575.

[3] Sur la détérioration de la situation à Chypre et les accrochages intercommunautaires, se reporter aux deux dépêches, l'une n° 223/EU, Nicosie, le 16 mars 1964, l'autre n° 383/EU, Ankara, le 17 mars 1964, cette dernière intitulée : *Affaire de Chypre, journée du 13 mars 1964*, toutes deux non reproduites.

[4] Sur ce sujet, se reporter à la note de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département n° 023 du 24 mars, non reproduite.

[5] Le texte, en anglais, de la note turque et de la réponse du gouvernement chypriote est transmis au Département par la dépêche de Nicosie n° 216/EU du 14 mars, non reproduite. Des extraits en français de la note turque sont reproduits dans la dépêche d'Ankara n° 383/EU du 17 mars, non retenue.

La note turque, qui fut aussitôt rejetée par le gouvernement chypriote, provoqua une grande émotion à New York, Londres et Washington. Le gouvernement britannique se disait convaincu que la situation à Chypre n'avait jamais été aussi grave et décidait de ne pas quitter Londres pendant le week-end. À New York, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité se tenait dans la soirée du vendredi 13 mars, à la demande du représentant de Chypre, au cours de laquelle une résolution était adoptée à l'unanimité par le Conseil[1].

Cette nouvelle résolution « renouvelait son appel à tous les États membres de s'abstenir de toute action ou menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans l'île de Chypre ou de menacer la paix internationale » et elle faisait surtout état « de l'assurance donnée par le secrétaire général que la force des Nations Unies était sur le point d'être établie et que des éléments avancés de cette force étaient déjà en route pour Chypre ».

Le gouvernement britannique, aidé par M. Thant, avait en effet déployé une activité considérable pour obtenir l'envoi immédiat et symbolique d'un premier contingent canadien à Chypre. L'arrivée dans l'île de Casques bleus canadiens (60 officiers qui devaient être rapidement suivis par 500 hommes), et le rétablissement d'un calme relatif ordonné enfin par Mgr Makarios, permirent à M. Inönü de battre en retrait. Les navires de guerre turcs sur lesquels 13 000 hommes de troupe s'étaient embarqués ne quittèrent pas le port d'Iskenderun.

On doit évidemment se demander quelle était la valeur réelle de la menace turque, qui, une fois de plus, n'a pas été mise à exécution. D'un côté, les Grecs affectent de voir dans la « reculade » turque une confirmation que cette menace n'était qu'un bluff et se sentent encouragés à raidir leurs positions.

D'un autre côté, M. Inönü a sans doute raison de faire valoir que son ultimatum a obligé Mgr Makarios à faire cesser provisoirement les violences dans l'île et a provoqué en tout cas l'accélération de la constitution de la force internationale. M. Inönü a probablement risqué l'impopularité en annulant les ordres de débarquement, mais il était conscient des très graves conséquences qui en seraient résultées. Cependant, il ne semble pas y avoir lieu de penser que M. Inönü aurait hésité à prendre la responsabilité de cette intervention si, par exemple, les Grecs avaient franchi la « ligne verte » à Nicosie. D'ailleurs, pour montrer qu'il n'abandonnait pas le recours à une intervention unilatérale, le président du Conseil turc a demandé et obtenu de son Parlement, le 16 mars, l'autorisation formelle d'envoyer les troupes turques à Chypre[2].

[1] Sur la réunion du Conseil de sécurité du 13 mars, les interventions, voir le télégramme de New York n° 736 du 13 mars, non reproduit. Le texte de la résolution adoptée est publié dans le document officiel des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/5603 du 13 mars 1964.

[2] Sur ce vote dont l'objet est de marquer, sur le plan intérieur, l'unanimité de la représentation nationale en faveur d'une politique à la fois prudente et ferme, voir les télégrammes d'Ankara n°s 298–300, 307–311, respectivement des 16 et 18 mars, non retenus.

De plus, le gouvernement turc, reconnaissant implicitement que sa menace d'intervention unilatérale avait perdu de sa crédibilité, a décidé de se donner à l'égard de la Grèce un moyen de pression supplémentaire : la dénonciation de la convention d'établissement de commerce et de navigation turco-grecque du 30 octobre 1930, rendue officielle le 16 mars avec préavis de six mois[1]. Il s'agit là d'une partie de l'ensemble qui avait été négocié en 1930 entre Atatürk et Venizélos et qui comportait en outre un traité d'amitié, de neutralité et d'arbitrage ainsi qu'un protocole annexe concernant les armements navals. Le traité d'établissement visait à reconnaître à la minorité grecque en Turquie (12 000 Grecs environ résidant essentiellement à Istanbul) et à la minorité turque en Grèce (500 personnes dans le Dodécanèse) des droits spéciaux dans les domaines du commerce, de la navigation et de l'habitation. Il y a donc un déséquilibre entre les Turcs de Grèce et les Grecs de Turquie, lesquels représentent une classe supérieure exerçant des professions libérales et possédant des affaires prospères. La dénonciation du traité d'établissement, si celui-ci n'était pas renouvelé (la Grèce a immédiatement proposé une nouvelle négociation), pourrait donc porter un tort considérable aux Grecs d'Istanbul.

De plus, on se souvient des violences qui avaient éclaté en septembre 1955 en Turquie[2], précisément à propos de Chypre et dont cette minorité grecque avait été la victime : plusieurs morts, les boutiques et les églises mises à sac. Il est vraisemblable qu'un renouvellement de ces violences s'étendrait aux citoyens d'origine grecque (60 000 orthodoxes à Istanbul) qui sont couverts par les dispositions du traité de Lausanne de 1923[3] (il s'agit de Grecs qui n'ont pas été touchés par l'échange forcé des populations entre la Grèce et la Turquie, qui a frappé 1 400 000 Grecs résidant en Turquie et 400 000 Turcs résidant en Grèce). Il y a 100 000 personnes d'origine turque en Thrace.

Comme suite à la résolution du Conseil de sécurité du 13 mars, le secrétaire général était tenu de mettre sur pied très rapidement *la force internationale*.

Dès le 12 mars, le financement provisoire de cette force était assuré par une contribution volontaire des États-Unis (2 millions de dollars) et du Royaume Uni (1 million de dollars) – on sait qu'il fallait 6 millions de dollars pour trois mois. Depuis, un certain nombre de gouvernements ont promis eux aussi une contribution : la Grèce 500 000 dollars, l'Allemagne 500 000 dollars, l'Italie 250 000 dollars, la Belgique 100 000 dollars, la Norvège 35 000 dollars, le Luxembourg 5 000 dollars, la Nouvelle-Zélande

[1] Concernant la dénonciation du traité du 30 octobre 1960 et les relations helléno-turques, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 227/EU du 19 mars, ainsi qu'aux deux dépêches d'Ankara n°s 477/CA et 500/EU des 8 et 9 avril, non retenues.

[2] De violentes émeutes anti-grecques éclatent dans les principales villes turques le 6 septembre 1955, qui motivent la proclamation de l'État de siège à Istanbul et une demande de convocation déposée par Athènes du Conseil de l'OTAN pour examiner la situation.

[3] Le traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923.

30 000 dollars. La Turquie, le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie se sont également engagés à participer au financement de l'opération. Enfin, la Suisse doit fournir une contribution en nature, conforme à ses traditions humanitaires.

La constitution de la force doit être en principe assurée par 3 500 soldats britanniques, 1 000 Canadiens, 700 Suédois, 700 Finlandais et peut-être 500 Irlandais.

Les Canadiens sont pratiquement tous arrivés sur place. Les Suédois et les Finlandais n'y seront qu'au début d'avril ; quant aux Irlandais, leur participation est encore incertaine.

Le problème qui a soulevé et soulève encore de grandes difficultés, surtout pour le gouvernement britannique, est celui des instructions à donner à la force internationale. C'est en effet le gouvernement britannique, appuyé sur ce point par le Canada, qui fit valoir combien ses troupes avaient été handicapées, depuis le mois de décembre, par le manque d'instructions précises quant aux moyens qu'elles devaient employer pour faire régner l'ordre. Le général anglais Carver soumit à ce sujet à M. Thant une liste de vingt questions, auxquelles il estimait que les Nations Unies devaient apporter une réponse, si elles voulaient tenir compte de l'expérience acquise par les Britanniques. Une intervention de M. Sandys à la Chambre des Communes souligna avec insistance la position britannique à cet égard.

La résolution votée le 4 mars par le Conseil de sécurité « recommandait que la force ait pour fonctions, dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationale, de faire tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendrait, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale ». Ce mandat est interprété par Mgr Makarios et ses partisans comme signifiant que la force internationale doit désarmer les Chypriotes turcs et débloquer les voies de communications que ceux-ci ont formées surtout vers le nord de l'île. L'interprétation des Turcs, et dans une certaine mesure des Britanniques, est que la force des Nations Unies doit, au contraire, le cas échéant, désarmer les Chypriotes grecs armés par Mgr Makarios. Dans de telles conditions, il paraissait aventureux de chercher à trop préciser le mandat de la force internationale.

C'est pourquoi M. Thant fit connaître le 16 mars d'une part les instructions qu'il avait rédigées à l'intention du général Gyani, d'autre part l'aide-mémoire destiné aux puissances susceptibles de fournir des contingents (cf. communication de New York, n°s 765 et 661 en date du 17 mars)[1]. Il résulte de ces documents que le secrétaire général des Nations Unies prend l'entière responsabilité du commandement de la force et qu'il n'a pas l'intention de négocier avec les gouvernements, même avec ceux qui

[1] Le texte des directives adressées par le Secrétaire général des Nations Unies au général Gyani, commandant de la force internationale, est transmis par le télégramme de New York n°s 765–770 du 17 mars, non retenu. Voir également le 2e rapport de M. Thant, daté du 17 mars, sur la force internationale des Nations Unies à Chypre (Doc S/5993/ADD 2).

fournissent des contingents, les instructions destinées au commandant de la force.

Il est donc précisé que, « si un doute s'élève sur le point de savoir si une action envisagée par la force est conforme à la définition de sa mission, il doit en être référé au secrétaire général pour décision ». Par ailleurs, les armes ne doivent être utilisées qu'en cas de légitime défense et « le désarmement des forces régulières de l'île n'est pas considéré comme relevant des fonctions de la force des Nations Unies ». Ce dernier problème doit être réglé par des discussions conduites au niveau des communautés.

Le gouvernement britannique n'a pas encore fait connaître son accord avec cette doctrine de M. Thant, mais il paraît difficile qu'il s'obstine dans une position trop rigide à cet égard.

Quant au médiateur[1], après plusieurs noms qui ont été avancés et récusés par les uns ou par les autres (MM. Entezam, Ruegger, Petitpierre, Bunche ...) il semble que le nom de M. Tuomioja[2], ambassadeur de Finlande à Stockholm, ait des chances d'être accepté par tous les intéressés.

La constitution définitive d'une force internationale devrait amener à Chypre une réelle détente. Il faut reconnaître que celle-ci n'est pas encore intervenue, même si des incidents du genre de ceux de la semaine dernière ne se sont pas renouvelés. Les observateurs sur place sont unanimes à reconnaître que les risques de violences sont toujours très sérieux, surtout si Mgr Makarios s'obstine à vouloir rouvrir les routes qui mènent de Nicosie à Kyrénia et à Larnaca. L'archevêque a joué jusqu'ici un jeu extrêmement serré et il n'est pas près de renoncer à ses méthodes, alors qu'il considère, à tort ou à raison, qu'il a jusqu'à présent remporté des succès.

Effectivement, les Chypriotes turcs de l'île ont été déçus et découragés quand ils ont appris le 14 mars que le gouvernement turc renonçait à intervenir. C'est peut-être pourquoi une personnalité chypriote turque, M. Ali[3], a déclaré à la télévision de Nicosie que ses concitoyens ne devaient pas se laisser mener par certains *leaders* turcs exerçant sur eux un véritable terrorisme. Il est difficile de savoir ce que représente exactement M. Ali, mais sa déclaration et le message qu'il a adressé à M. Inönü ont été mentionnés par certains journaux d'Ankara.

Mais il ne faut pas oublier non plus que la patience du gouvernement turc ne saurait avoir des limites, surtout si les Grecs commettent l'erreur de laisser entendre que M. Inönü a reculé par lâcheté, ce qui n'est évidemment pas le point faible des Turcs.

[1] La question du médiateur est évoquée dans le télégramme de New York nos 750–755 du 16 mars, non retenu.

[2] *Note du document* : M. Tuomioja, qui est un économiste de formation, a été Premier ministre de Finlande et il a représenté souvent son pays au Fonds monétaire international. Il a été secrétaire exécutif de la Commission économique européenne de l'ONU et a représenté à deux reprises le Secrétaire général des Nations Unies au Laos en 1959 et 1961.

[3] Le Dr Ishan Ali, notable turc de Paphos, adresse un message au président Inönü en vue de l'exhorter à renoncer à toute intervention à Chypre. Voir la dépêche de Nicosie n° 231/EU du 21 mars, non retenue.

Quoi qu'il en soit, le règlement de l'affaire de Chypre n'en est qu'à ses débuts et il est compréhensible que M. Thant ait dit à M. Seydoux qu'il considérait cette affaire comme la plus difficile de toutes celles dont les Nations Unies aient jamais été saisies[1].

(Europe, Chypre, 12, 1961–1965, la crise chypriote, mars–avril 1964).

153

NOTE

UAMCE

N. nº 139/DAM/1[2]. *Paris, 24 mars 1964.*

Le principe d'une « adaptation des structures » de l'UAM[3] à celles de l'OUA[4] avait été confirmé à la conférence de Cotonou en juillet 1963[5]. Depuis cette date jusqu'à la réunion de Dakar (7–10 mars 1964)[6], il semble que des échanges de vues aient eu lieu entre certains chefs d'État pour jeter les bases d'une nouvelle organisation. En tout état de cause, il est établi que des conversations se sont déroulées à ce sujet en marge de la conférence de l'OUA à Lagos (fin février)[7]. Les promoteurs de ces projets sont demeurés fort discrets sur leurs intentions comme dans leurs démarches et il nous

[1] Extrait d'une conversation entre U Thant et le Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité rapporté dans le télégramme de New York nos 789–792 du 18 mars, non reproduit.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean-Marie Mérillon, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, à l'intention du secrétaire d'État.

[3] UAM : Union africaine et malgache, constituée lors de la conférence de Tananarive (6–12 septembre 1961). Voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 117 (et notes).

[4] OUA : Organisation de l'Unité africaine, formée lors de la conférence d'Addis-Abeba (22–26 mai 1963). Se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, nos 183 et 206 (et notes).

[5] La conférence de Cotonou s'est tenue du 23 au 26 juillet 1963. C'est la première réunion des pays de l'UAM après le sommet panafricain d'Addis-Abeba et la constitution de l'OUA, en fonction de laquelle l'UAM doit repenser son action. Voir la note de Paris n° 262/DAM/1 du 30 juillet 1963, non reproduite. Se reporter également à la note de Paris, sans autre date précise que décembre 1963, portant sur l'avenir de l'UAM, son éventuelle dissolution, les forces centrifuges qui la menacent.

[6] La 6e conférence des chefs d'État de l'UAM se réunit à Dakar du 7 au 10 mars 1964. Elle est précédée de la conférence des ministres et experts de l'UAM, réunie du 3 au 6 mars. Sur le sujet, se reporter aux notes n° 119/DAM/1 du 10 mars 1964, *Conférence de l'UAM à Dakar*, non reproduite, et n° 125/DAM/1, *Les assises de l'UAM à Dakar (3–6 mars 1964) I – La conférence des ministres et experts de l'UAM ; II – La conférence des chefs d'État (7–10 mars 1964)*, non retenue. Pour une appréciation de la situation politique dans les États de l'UAM à la veille de la conférence, voir la note de Paris n° 58/DAM/1, datée du 12 février 1964, non reproduite. L'UAMCE (Union africaine et malgache de coopération économique) est née le 9 mars 1964.

[7] La conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OUA se tient à Lagos du 24 au 29 février 1964. Se reporter à la note de Paris rédigée par M. Francis Beauchataud, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département, en date du 3 mars 1964, intitulée : *Conseil des ministres de l'OUA (Lagos, 24–29 février 1964)*, non retenue.

est encore difficile de connaître de façon exacte les voies qui ont conduit à l'UAMCE[1].

Quoiqu'il en soit, les participants de la conférence de Dakar se sont trouvés face à des projets précis prévoyant la suppression de l'UAM. Le Sénégal en particulier aurait proposé l'éclatement du groupe en trois unions régionales plus ou moins liées entre elles et à la France. Seule Madagascar semble s'être prononcée contre une transformation radicale de l'Organisation. Tous les autres États paraissent avoir fait preuve soit d'indifférence (le Tchad, la République Centrafricaine et le Rwanda n'étaient pas représentés à Dakar), soit de ressentiment (le Dahomey et le Congo-Brazzaville), soit pour la plupart d'ambiguïté. C'est ainsi que le président Houphouët-Boigny a déclaré à notre représentant à Abidjan qu'il regrettait la disparition de l'UAM alors qu'à plusieurs reprises il s'est abstenu d'assister aux réunions de l'Organisation et que, selon diverses indications concordantes, le délégué ivoirien, à la commission préparatoire à Dakar, a pris position contre le maintien de l'Organisation.

Le projet de charte de l'UAMCE est le résultat d'un compromis entre les positions sénégalaises et malgaches. Il supprime, pour tenir compte des impératifs de l'« unité africaine », le caractère politique de l'UAM, mais maintient la coopération de ses membres dans les secteurs économiques, techniques, culturels et sociaux ; une réunion annuelle des chefs d'État est prévue. Quant à l'UAMD[2], son sort n'est pas encore réglé.

La nouvelle organisation se proclame ouverte à tout État africain indépendant. C'est là une préoccupation majeure de ses promoteurs les plus influents. D'ores et déjà des tractations avec le Mali et la Guinée ont eu lieu tant du côte sénégalais que du côte ivoirien. En outre, certains pensent à des pays anglophones comme la Sierra Leone, la Gambie et le Liberia.

Les discussions de Dakar ont été difficiles. Elles n'ont pas permis l'adoption définitive d'une charte donnant satisfaction à tous. Ce manque d'enthousiasme apparaît très nettement dans les premières confidences que les chefs d'État ont faites à nos ambassadeurs. En fait, le problème reste partiellement ouvert puisqu'aussi bien une réunion au niveau ministériel doit se tenir à Nouakchott[3] dans la deuxième quinzaine d'avril pour prendre des décisions définitives. Dans ces conditions, nous disposons d'un certain répit qui doit nous permettre d'élaborer notre doctrine et de la faire connaître à nos partenaires.

Il ne paraît pas possible de remettre en cause la disparition de l'UAM[4]. Le mythe du pan-africanisme, les rivalités personnelles des principaux

[1] Voir la fiche n° 45/DAM/1, non reproduite, Paris 5 février 1964, *De diverses réflexions des chefs d'État de l'UAM sur la situation et les perspectives de l'Union*.

[2] UAM.D : Union africaine et malgache de Défense.

[3] La conférence de Nouakchott se tient les 28 et 29 avril 1964. Se reporter à la dépêche de Nouakchott n° 61/DAM du 5 mai 1964, non reproduite. Ce document est divisé en trois parties, plus annexes : I – Les préliminaires de la conférence ; II – La conférence ; III – La charte, adoptée et paraphée à Nouakchott le 29 avril 1964.

[4] La transformation de l'UAM en UAMCE a pour principale raison le souci de ne pas entraver l'action politique de l'OUA. Le plus grave reproche fait à l'UAM est d'être une forme de néo-colonialisme.

leaders du groupe de Brazzaville, le souci enfin de l'élargir, constituent autant de raisons profondes qui ne permettent pas d'espérer que l'on puisse revenir à la formule de Tananarive. Nous devons donc faire bonne figure à mauvais jeu. Toutefois, nous sommes loin d'être démunis de moyens d'action pour maintenir la cohésion du groupe francophone. Sous son nouveau sigle, en effet, l'organisation projetée à Dakar permet la poursuite entre ses membres d'une coopération que nous pouvons encourager.

Il importe en tout état de cause que notre action s'exerce avec le maximum de discrétion. Des interventions trop voyantes risquent d'exposer l'UAMCE aux critiques qu'a dû subir l'UAM.

Le maintien d'un contact annuel entre les chefs d'État est une disposition heureuse du projet. Il est nécessaire qu'elle soit maintenue à Nouakchott. Les structures actuelles de l'Afrique rendent en effet illusoire tout groupement, qui ne serait fondé que sur des liens économiques et culturels et qui écarterait toute coordination au niveau des seuls et véritables responsables politiques.

Si nous le désirons, nos liaisons avec l'UAMCE peuvent être nombreuses et, en principe du moins, plus aisées même qu'avec l'UAM. L'importance de notre aide nous introduit, en fait, au sein d'une organisation dont la vocation se veut essentiellement économique, technique et culturelle, Le projet de charte prévoit d'ailleurs un comité chargé d'« harmoniser la coopération entre les membres de l'union et les puissances extérieures, en particulier les anciennes métropoles ».

Dans cet esprit, des initiatives de notre part ne sont pas à exclure. Nous pouvons pour accroître la cohésion du groupe :

– proposer des projets économiques, techniques et culturels, de caractère multilatéral ;

– faciliter les communications entre ses membres par l'établissement d'un réseau de connexion inter-État ;

– organiser, sur leur demande, des réunions de ministres techniciens, soit en France, soit en Afrique.

D'une manière générale, nous aurions intérêt à profiter de toute occasion qui nous sera offerte pour faire de l'UAMCE l'intermédiaire principal entre nous et nos amis africains et de recourir à elle, chaque fois que cela nous paraîtra possible, comme à un organe de conception, de coordination et d'exécution de nos projets et programmes d'aide en Afrique francophone.

Le danger immédiat qu'il faut nous efforcer d'écarter est celui d'une disparition pure et simple de l'UAM, l'UAMCE restant à l'état de projet inconsistant et sans lendemain. Certains de nos partenaires s'accommoderaient fort bien de cette situation, qui paraissent n'avoir souscrit aux décisions de Dakar que dans l'intention de ne pas trop nous mécontenter. Si nous entendons résister à ce courant, nous disposons de peu de temps pour agir et faire connaître notre position.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, UAMCE, 52-01, 1964).

154

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 408 à 413[1]. *Bruxelles – Delfra, 26 mars 1964.*
(*Reçu* : 18 h. 30).

Le Conseil a abordé hier la question des rapports entre l'Espagne et le Marché commun.

Trois thèses se sont opposées :

Les délégations française et allemande ont soutenu qu'il convenait de répondre à la lettre du gouvernement espagnol[2] d'une manière positive, mais qui, en même temps, soit suffisamment réservée dans ses termes pour respecter les points de vue des divers membres. C'est dans cet esprit que M. Lahr[3], comme mon collègue allemand me l'avait laissé prévoir, a proposé un projet de texte informant simplement le gouvernement espagnol de la décision du Conseil d'autoriser la Commission à engager avec lui des conversations exploratoires sur les relations économiques entre l'Espagne et le Marché commun, et en particulier sur les problèmes économiques qui pourraient résulter pour l'Espagne de l'existence du Marché commun.

La deuxième thèse avait pour champion M. Spaak[4], que soutenait la délégation néerlandaise. Tout en acceptant le principe d'une réponse positive à la demande du gouvernement de Madrid, les gouvernements belge et néerlandais désirent qu'il soit clairement indiqué que ces conversations ne peuvent, en aucun cas, conduire à une association de l'Espagne au Marché commun, association qui, d'après le ministre belge, devrait inévitablement conduire, dans l'avenir, à une adhésion complète.

Enfin, la délégation italienne a défendu le point de vue, que nous connaissions déjà, selon lequel il ne sera possible d'adresser une réponse au gouvernement de Madrid qu'après que le Conseil aura eu un débat d'ensemble sur la politique de la Communauté en matière d'association.

La discussion n'a pas amené de rapprochement entre ces diverses positions. M. Couve de Murville a notamment fait valoir, à propos de la suggestion italienne, que si le traité de Rome était demeuré imprécis en matière d'association, il y avait à cela de bonnes raisons, qu'il fallait s'abstenir de faire, en une telle matière, de la doctrine et que chaque pays constituait en fait un cas d'espèce. Répondant à M. Spaak et à la

[1] Ce télégramme est communiqué par Bruxelles-Delfra à Bruxelles ambassade (n° 27), et *via* le département à : Bonn (n°s 158–163), La Haye (n°s 156–161), Londres (n°s 156–161), Rome (n°s 156–161), Washington (n°s 156–161), Luxembourg (n° 27 par courrier), Madrid (n°s 264–269).

[2] Non reproduite.

[3] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*.

[4] Paul-Henri Spaak, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge.

délégation néerlandaise, il a en outre fait observer qu'une réponse du type de celle qui était proposée par les délégations française et allemande réservait entièrement le point de vue de chacun et que si, dans la suite, tel ou tel gouvernement membre était opposé à une association de l'Espagne, il serait parfaitement en droit de le dire et d'y faire ainsi obstacle. Mais rien ne pouvait convaincre M. Spaak qui, avec quelque animation, a fait le procès de l'actuel régime espagnol.

À la fin du débat, M. Spaak a indiqué que, puisque la lettre du gouvernement de Madrid lui était adressée en tant que président du Conseil, il présenterait à la prochaine session un projet de réponse sur lequel chacun aurait à faire connaître son opinion.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

155

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 419 à 426[1]. *Bruxelles – Delfra, 26 mars 1964.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Le Conseil a examiné les différentes propositions qui lui étaient soumises au sujet du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg.

1. Il a tout d'abord, avec quelques modifications de rédaction, approuvé une proposition de la délégation allemande à faire en sorte que le Conseil en la personne soit de son président, soit de tout autre membre du Conseil, puisse être régulièrement représenté aux sessions de l'Assemblée.

2. La proposition allemande tendant à renvoyer devant l'Assemblée les projets de règlements ou de directives, qui s'écarteraient sensiblement des avis antérieurs de l'Assemblée, a soulevé des objections de la part de la plupart des délégations. On a surtout retenu l'argument de M. Couve de Murville, selon lequel une telle procédure risquerait de fournir l'occasion à tous les intérêts concernés par les décisions du Conseil de se faire entendre et d'intriguer auprès de l'Assemblée, ce qui compliquerait et retarderait singulièrement les travaux de la Communauté. Finalement, la délégation allemande s'est trouvée seule à défendre cette suggestion.

[1] Ce télégramme est communiqué par Bruxelles-Delfra à Bruxelles ambassade (n° 29), et *via* le Département à : Bonn (n°s 169–176), Rome (n°s 167–174), La Haye (n°s 167–174), Luxembourg (n° 29 par courrier), Londres (n°s 167–174) et Washington (n°s 167–174).

3. La proposition allemande tendant à donner à l'Assemblée le droit d'approuver les accords internationaux conclus par la Communauté a recueilli le préjugé favorable d'un certain nombre de délégations, mais la délégation française s'y est fermement opposée. M. Couve de Murville, appuyé par M. Spaak[1], a fait valoir qu'elle aurait pour résultat de dessaisir les parlements nationaux au profit de l'Assemblée de Strasbourg, ce qui introduirait, dans l'état actuel des choses, une modification profonde de nos structures constitutionnelles. La question a été renvoyée aux représentants permanents.

4. S'agissant du renforcement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée, la discussion a pris pour point de départ un texte remis par la délégation belge et qui avait pour objet de modifier les procédures de vote lors de la seconde lecture du budget par le Conseil. Cette proposition, qui comprenait plusieurs variantes, a recueilli l'accord de principe des quatre autres délégations. La délégation française a marqué son opposition à cette suggestion, faisant observer que, là encore, il s'agissait par un biais de conférer à l'Assemblée des pouvoirs législatifs. À cette occasion, M. Couve de Murville a rappelé que, en revanche, il serait souhaitable d'organiser à l'Assemblée de larges débats sur les aspects budgétaires de la politique agricole commune.

5. En ce qui concerne l'élection de l'Assemblée au suffrage universel, proposée par la délégation italienne, nos quatre autres partenaires se sont déclarés en principe d'accord avec cette suggestion, mais en laissant entendre qu'il était prématuré de vouloir aboutir, au stade actuel, à une décision. La délégation française a marqué, pour sa part, son opposition. La délégation italienne s'est contentée de prendre acte de la situation et d'indiquer qu'elle reprendrait cette affaire à l'occasion des discussions sur la fusion des Communautés.

6. Enfin, le Conseil a eu un bref échange de vues sur la proposition néerlandaise selon laquelle la Commission, en cas de renouvellement global, serait soumise à l'investiture de l'Assemblée. Cette suggestion n'a recueilli que l'accord de la délégation italienne.

Il ressort de ce débat, dans l'ensemble, que nos partenaires sont conscients des difficultés de droit ou de fait auxquelles se heurtent la plupart des suggestions qu'ils ont présentées. Il est à prévoir, dans ces conditions, qu'ils feront porter principalement leurs efforts sur la proposition belge tendant à modifier la procédure d'adoption du budget et qu'ils s'attacheront à obtenir de la délégation française un assouplissement de sa position sur ce point.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

[1] Paul-Henri Spaak, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge.

156

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1560 à 1565. *Moscou, 30 mars 1964.*
(*Reçu* : 11 h. 00).

Monsieur et Madame Edgar Faure ont été reçus le 28 mars dans la matinée par M. Khrouchtchev avec lequel ils ont eu une conversation qui a duré deux heures.

Des indications que m'a données l'ancien Président du Conseil sur cet entretien, je retiens les points suivants :

– M. Faure ayant félicité le chef du gouvernement soviétique des progrès accomplis par l'URSS depuis 1956, date du dernier voyage de l'homme d'État français, M. Khrouchtchev a fait un long exposé portant sur tous « les aspects du développement économique du pays ». Il a surtout insisté sur les projets concernant la chimie « pour la réalisation desquels la France allait fournir des ensembles industriels », et sur les problèmes de l'agriculture. À ce dernier sujet, il a déclaré que Staline n'avait jamais rien compris aux problèmes agricoles et que la crise devait évidemment venir un jour. Elle a maintenant éclaté. Mais cette crise n'est nullement due au régime ou aux structures : les rendements dépendent uniquement des techniques. Comparant les récoltes françaises (40 quintaux à l'hectare) aux récoltes en Union soviétique (10 quintaux à l'hectare), le Président du Conseil soviétique aboutit à la conclusion optimiste – et paradoxale – que cela signifie que l'URSS possède ainsi « en réserve non exploitée pour le moment » trois fois plus de production.

Abordant le sujet de « l'intéressement matériel », il s'est défendu contre tout « déviationnisme » : il ne s'agit nullement d'encourager les profits individuels, mais uniquement de récompenser le meilleur travail collectif.

– En ce qui concerne les rapports avec la Chine, M. Khrouchtchev a rappelé sa dernière visite à Pékin et ses entretiens avec Mao Tsé-toung, qu'il a décrit comme un illuminé, convaincu de connaître la vérité absolue par révélation. Il était inutile de discuter avec lui du système des communes ou de ses projets économiques ; il n'était pas sensible au bon sens.

De même, pour ce qui était des voies d'accès au communisme, le PCC ne voulait pas voir qu'il existait désormais une alternative : la force, la guerre n'étaient plus des conditions nécessaires.

Sur ce plan, comme sur celui de l'économie, M. Khrouchtchev a donné à entendre qu'il pensait que « le temps ferait son œuvre » et que les Chinois en viendraient peu à peu à des conceptions plus raisonnables. Pour sa part, il a voulu donner l'impression qu'il était armé de patience et qu'il ne prendrait nulle initiative de nature à envenimer le débat.

– Le Président du Conseil soviétique s'est félicité de la reconnaissance de la Chine par le gouvernement français et a fait l'éloge du réalisme du général de Gaulle.

– La question allemande n'a pas été mentionnée, même par allusion.

– À l'égard de l'Occident, le chef du gouvernement soviétique a développer ses thèses habituelles de coexistence pacifique.

M. Edgard Faure a noté que M. Khrouchtchev prenait un beaucoup plus grand soin que par le passé de montrer notamment par des citations de Lénine, qu'en toutes choses il était soucieux de la doctrine et fidèle à ses enseignements. Ceci tend à confirmer qu'il est tenu sur ce plan à une certaine défensive et que ce sont parmi les dogmatistes que se manifestent les critiques à son égard.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

157

M. Koscziusko-Morizet, Ambassadeur de France à Léopoldville, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 410 à 412. *Léopoldville, 31 mars 1964.*

Réservé.

(*Reçu* : le 1er avril, 9 h. 54).

Le gouverneur Harriman m'avait confié à un dîner intime à son retour d'Élisabethville[1]. Vieilli, très gêné par sa surdité, le secrétaire d'État joue néanmoins avec une remarquable énergie son rôle d'ambassadeur itinérant et épuise à la tâche sa suite de dix-sept collaborateurs. Ses questions sont habiles, enveloppées ou directes, mais touchent souvent l'essentiel. Ses vues sur l'Afrique demeurent toutefois aussi itinérantes que sa mission, mais son pléthorique état-major est là pour les approfondir.

En dehors de quelques généralités sur l'imbroglio congolais, les travaux constitutionnels, le référendum et les éventuelles élections, notre entretien a porté sur les différentes aides au Congo, la situation au Katanga et les hommes politiques congolais. Monsieur Harriman s'est sincèrement réjoui de voir notre action se développer. Il m'a toutefois incidemment demandé si nous allions fournir des hélicoptères et des avions de transport à l'armée congolaise. Visiblement, le général Mobutu avait brandi l'éventualité d'un apport français comme stimulant à l'aide américaine. Au Katanga, le

[1] M. Averell Harriman, sous-secrétaire d'État américain, arrive à Léopoldville le 25 mars. Sa dernière visite remonte à septembre 1960. Au cours de son séjour, il se rend aussi à Stanleyville et à Elisabethville. Sur cette tournée de M. Harriman et les conclusions générales de sa mission, se reporter aux télégrammes de Léopoldville n°s 400–402, 418, 426–427, respectivement des 27 mars, 1er et 2 avril, non retenus.

secrétaire d'État a été frappé par la cristallisation de toutes les inquiétudes sur la date du 30 juin, terme du séjour des troupes de l'ONU. Le consul belge à Élisabethville lui a fait part, comme à moi, des consignes de prudence données jusqu'à cette date par Tschombé ainsi que de ses informations sur l'arrivée continue de mercenaires européens, notamment belges, au camp de Villa Luso en Angola[1]. Or, sans ces mercenaires, Tschombé, avec ses seuls gendarmes katangais, ne pourrait provoquer que quelques troubles sans conséquence. Les Portugais[2], en soutenant Tschombé, gagnent peut-être du temps pour l'Angola, mais en jetant à nouveau le Congo dans le chaos et la sécession, compromettent gravement l'unité du Congo et les intérêts occidentaux en Afrique. Par surcroît, à plus long terme, ils s'exposent aux mêmes problèmes et encore davantage, Tschombé ayant maintenant partie liée avec certains éléments extrémistes du MNC[3] Lumumba et devant nécessairement se détourner par un anticolonialisme agressif. Monsieur Harriman se propose au cours de son séjour à Paris d'entretenir Votre Excellence de ce problème. Si cette analyse me paraît assez exacte, je ne suis pas en mesure d'apprécier si la méthode envisagée par le secrétaire d'État pour rappeler les Portugais à la sagesse, à savoir une pression officielle de l'OTAN, est la plus efficace.

Sur le plan des personnes, il a été une fois de plus constaté qu'en dehors de M. Adoula, l'éventail des possibilités est très réduit. Les Américains semblent pourtant continuer à mettre quelque espoir en M. Anany[4], ministre de la Défense nationale, adversaire du Premier ministre et tenu pour énergique et pro-occidental. J'ai quelques doutes sur la valeur de cette approche sud-vietnamienne des problèmes africains.

(Collection des télégrammes, Léopoldville, 1964).

[1] Concernant la question des Katangais réfugiés en Angola, se reporter aux dépêches n° 44/AL, datée de Luanda, 5 février 1964, intitulée : *Des réfugiés kantagais en Angola* ; et de Lisbonne n° 229/AL, du 27 février, intitulée : *Camps de ressortissants katangais en Angola*, non reproduites.

[2] Sur le Portugal et l'Angola, se reporter à la note de Paris du 14 décembre 1963, rédigée par M. Jean François-Poncet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la direction Afrique au Département, traitant des *Relations avec le Portugal – Problème angolais*, non retenue, ainsi qu'au télégramme de Paris à Léopoldville n°s 460–462 du 4 mai, portant sur la *Question de l'Angola*, non reproduit.

[3] MNC-Lumumba : Mouvement national congolais – Lumumba.

[4] M. Jérôme Anany, actuel ministre de la Défense dans le gouvernement Adoula, l'un des fondateurs le 6 juin 1964 du comité démocratique africain (CDA), deuxième vice-président du CDA, responsable de la commission sociale. Le CDA regroupe sept partis pour former un grand ensemble politique à caractère national. Sur les sept co-signataires, cinq sont ministres du gouvernement Adoula. Au sujet du CDA, voir le télégramme de Léopoldville n°s 785–787 du 6 juin, non retenu, ainsi que les dépêches de Léopoldville n°s 983/AL et 994/AL, respectivement des 11 et 17 septembre, non reproduites, présentant ce parti politique, ses statuts, son organisation, ses objectifs.

158

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller, chargé d'Affaires de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1578 à 1590. *Moscou, 31 mars 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 18 h. 10).

Un entretien avec l'ambassadeur d'Algérie à Moscou[1] m'a fourni aujourd'hui l'occasion de passer en revue les différents aspects des relations soviéto-algériennes, tels que les voit M. Mohammed Ben Yahia à quelques jours de l'entretien de six heures qu'il a eu le 13 mars à Gagra avec M. Khrouchtchev et un mois environ avant la visite en URSS de M. Ben Bella[2].

1. À son retour d'Alger, M. Ben Yahia a été reçu à Gagra par M. Khrouchtchev. Il lui apportait l'acceptation de principe du chef du gouvernement algérien de se rendre à Moscou, afin d'y assister aux manifestations du 1er mai.

La seule réserve était relative à la conclusion en temps utile du congrès du FLN qui doit en principe s'ouvrir dans la troisième semaine d'avril[3]. M. Ben Yahia est convaincu, pour sa part, que le congrès sera au besoin reporté à une date ultérieure, mais qu'en tout état de cause M. Ben Bella sera à Moscou pour le 1er mai.

Il est vraisemblable que le déplacement en URSS du chef du gouvernement algérien durera de dix jours à deux semaines. Outre un séjour à Moscou, il comporterait vraisemblablement quelques visites en province (Leningrad) ou dans des Républiques associées (Asie centrale par exemple).

Un petit problème de protocole se posait dans l'esprit de M. Ben Yahia : conviendrait-il ou non que M. Ben Bella s'adressât au chef du gouvernement soviétique par le vocable de « Tovaritch Khrouchtchev » ? Celui-ci emploiera-t-il au demeurant cette formule en accueillant son invité ?

2. Les conversations algéro-soviétiques sur l'utilisation du crédit ouvert de 100 millions de dollars[4] se sont poursuivies à l'occasion notamment de voyages de missions techniques soviétiques en Algérie. L'ambassadeur espère que les études auront été suffisamment avancées pour que nombre de protocoles d'application puissent être prêts pour la signature d'ici trois semaines environ.

[1] M. Mohammed Ben Yahia.

[2] Du 25 avril au 8 mai 1964.

[3] Du 15 au 20 avril 1964.

[4] Au sujet du bilan du séjour en URSS du 18 au 28 décembre 1963 d'une délégation du gouvernement algérien et du FLN, se reporter aux télégrammes d'Alger nos 8758–8765 et de Moscou nos 7578–7585, tous deux du 30 décembre 1963, non retenus.

3. Des travaux effectués à Alger en ce qui concerne l'utilisation de ce crédit, il est ressorti – d'une part que les projets établis par l'organisme algérien de planification n'étaient pas suffisamment au point pour être rapidement utilisés – d'autre part que la réalisation de tels projets, grâce à un crédit étranger du type soviétique, entraînerait en outre des dépenses du même ordre de grandeur qui devraient être financées par le budget algérien.

Accepter de nouveaux crédits comportait donc une sorte d'engagement moral de pouvoir les utiliser – sauf à perdre la face – et ceci se traduirait par l'obligation de financer la part algérienne. La question se posait de savoir ce qu'il conviendrait de faire de ce point de vue lors de la visite de M. Ben Bella : fallait-il ou non solliciter de nouveaux crédits, voire les accepter s'ils étaient offerts ?

4. L'ambassadeur d'Algérie est conscient de l'importance qu'attache le gouvernement soviétique à ses bons rapports avec le gouvernement algérien. « M. Khrouchtchev estime que la position de l'Algérie est une position-clef pour toute l'Afrique », dit M. Ben Yahia.

La question se pose de savoir à quel point de vue les dirigeants soviétiques se placent pour porter ce jugement.

a. Pour M. Ben Bella, M. Khrouchtchev entretient toujours l'espoir qu'une évolution assez rapide conduise l'Algérie de Ben Bella du socialisme « spécifiquement algérien »[1] au communisme ou au socialisme marxiste. Interrogé sur le point de savoir si l'infiltration du FLN par les membres du parti communiste algérien était importante et de nature à justifier cet espoir, si elle était connue et suivie par les dirigeants d'Alger, M. Ben Yahia a répondu qu'à son avis ce danger n'était pas considérable.

Au demeurant, telle n'est pas à son avis la préoccupation dominante des dirigeants soviétiques.

b. C'est dans le contexte du conflit sino-soviétique que la place et l'attitude de l'Algérie présentent pour M. Khrouchtchev une importance primordiale. C'est de ce conflit que le chef du gouvernement soviétique a entretenu longuement à Gagra l'ambassadeur d'Algérie.

Le Premier secrétaire du PCUS a reconnu que les thèses chinoises, dans ce qu'elles avaient de catégorique, d'absolu, pouvaient séduire les masses. Mais elles n'étaient pas réalistes. Il fallait tenir compte de l'évolution du monde et des techniques depuis qu'avaient été mises au point les formules révolutionnaires du début du siècle. Il ne fallait pas se laisser entraîner par une sorte de « démagogie facile ». L'Algérie trouverait toujours l'URSS à ses côtés pour combattre les vestiges du colonialisme et toutes les manifestations de l'impérialisme en Afrique comme ailleurs. En outre, elle la trouverait également prête à l'aider matériellement pour des livraisons et des crédits – ce que la Chine ne pouvait faire. Cela c'était du réel, du

[1] Voir le télégramme de Moscou n°s 2142–2143 du 23 avril, non retenu, relevant les points principaux qui ressortent du congrès du FLN.

concret, cela était adapté aux circonstances actuelles. Le reste n'était que phraséologie.

5. J'ai demandé à l'ambassadeur si les relations franco-algériennes avaient été évoquées par M. Khrouchtchev. Il m'a répondu qu'aucune allusion n'y avait été faite mais qu'il avait généralement le sentiment que les dirigeants soviétiques ne voyaient – dans la période actuelle – aucun inconvénient aux rapports étroits entre son pays et la France.

Tout en conservant aux propos de M. Ben Yahia le caractère confidentiel et parfois personnel qu'il a voulu leur donner, le Département jugera peut-être possible de me faire connaître l'opinion de notre ambassadeur en Algérie sur les perspectives et les risques de cette collaboration algéro-soviétique, telle qu'elle paraît se dessiner avec ses imprécisions et ses limites dans l'esprit de mon interlocuteur.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

159

M. Dauge, Ministre-conseiller, Chargé d'affaires de France à Alger,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2039 à 2046[1]. *Alger, 31 mars 1964.*

(*Reçu* : 1er avril, 00 h. 45).

Le congrès de l'autogestion a été clos hier soir après trois jours de délibérations[2].

La presse française a dû en rendre compte et, en attendant de vous adresser à ce sujet une note circonstanciée, je me bornerai à relever les aspects les plus significatifs du congrès.

A. – La liberté d'expression a été frappante sans nuire pour autant à la bonne tenue des congressistes, qui étaient pour la plupart d'origine très fruste. L'enthousiasme chaleureusement témoigné au gouvernement et singulièrement au président Ben Bella, dont le nom ne pouvait être prononcé sans déclencher de vibrants applaudissements, paraissait authentique. Le chef de l'Etat a, de son côté, promis aux travailleurs son appui total pour

[1] Prière communiquer à Finances, M. Jean Fourgous, administrateur civil, sous-directeur des Affaires sociales au ministère des Finances ; M. André Van Ruymbeke, sous-directeur de la division des pays en voie de développement au ministère des Finances.

[2] Le congrès de l'autogestion industrielle s'est ouvert à Alger le 28 mars 1964, à la suite des assises de l'autogestion agricole. Il a rassemblé près d'un millier de délégués représentant les 11 000 travailleurs du secteur nationalisé. Voir les télégrammes d'Alger n°s 2036–2038 et 2051–2055 des 31 mars et 1er avril, non reproduits.

que soient mises en pratique les suggestions contenues dans les motions votées. Cette affirmation a paru d'autant plus significative à celui de mes collaborateurs qui suivait les travaux du congrès qu'elle venait après le discours de M. Boumaza, qui avait marqué quelques réserves à l'égard de certaines des résolutions votées.

B. – Les débats ont en second lieu constitué à diverses reprises une « expression de nationalisme assez agressif ».

Des attaques fort vives ont visé la presse capitaliste, à laquelle « nous fermerons s'il le faut notre porte », a dit le Président de la République[1].

Des sévères critiques ont été adressées aux banques « toutes étrangères », qui ne se préoccupent nullement du relèvement de l'économie du pays et à l'égard desquelles des mesures seront prises dans le courant de l'année, tendant notamment au renforcement du contrôle de la BCA. Les congressistes ont également dénoncé comme responsable de leurs difficultés l'existence d'un secteur privé dont la puissance est accusée d'entraver la marche du socialisme.

C. – Les mesures annoncées pour remédier à cet état de choses contribuent à apporter la « confirmation d'une marche vers un socialisme intégral », qui est la troisième caractéristique de ce congrès.

M. Boumaza a réaffirmé[2] que le secteur privé est appelé à disparaître dès que les conditions objectives de cette disparition seront réunies. « Le socialisme, c'est les usines, toutes les usines, aux mains de ceux qui travaillent ». M. Ben Bella a promis à ses auditeurs que les entreprises, qu'ils représentent et qui étaient 450 cette année, seraient plus nombreuses l'an prochain.

Les industriels privés eux-mêmes seront mis sous la surveillance vigilante de leurs ouvriers après le renouvellement prochain des comités d'entreprises. Dans le cas où ils ne se plieraient pas aux règles spéciales qui vont leur être imposées, ils seront purement et simplement remplacés par un commissaire du gouvernement, assisté d'un comité d'entreprise élu (c'est le régime actuel des établissements Veuve Cote et des Moulins Granal).

M. Boumaza estime en outre nécessaire de réunir un congrès des travailleurs du secteur privé qui préparent par leurs luttes et leurs souffrances, jour après jour, l'avènement d'une société socialiste, afin que l'action des travailleurs des deux secteurs crée rapidement les conditions de passage à une phase supérieure. Cette attitude d'opposition envers le secteur privé se retrouve dans plusieurs des résolutions votées et notamment dans celles qui prévoient une priorité des entreprises autogérées dans l'attribution des marchés publics quand les prix demandés ne sont pas supérieurs

[1] « Vous êtes tous des analphabètes politiques » lance le président Ben Bella à l'adresse de la presse occidentale.

[2] M. Bachir Boumaza, ministre de l'Économie nationale, réaffirme le lundi 30 mars devant le congrès de l'autogestion que le but à plus ou moins longue échéance de la politique socialiste du gouvernement reste la nationalisation de toutes les entreprises existant en Algérie.

de plus de 20 % et des barèmes de salaires, applicables à l'ensemble du secteur industriel, en vue d'enrayer l'hémorragie de personnel valable vers les entreprises privées[1].

Des débats de ces trois journées, nos compatriotes qui ont maintenu des entreprises en Algérie retireront sans doute des conclusions assez pessimistes. Plus encore qu'à la menace d'une extension à leurs dépens du secteur socialiste sans que M. Boumaza ait commencé à fixer les modalités de l'indemnisation annoncée en octobre dernier à Paris, ils seront sensibles aux nouvelles entraves que va subir leur exploitation actuelle.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

160

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chambard, Ambasssadeur de France à Séoul.

T. n° 20[2]. *Paris, 1er avril 1964.*

Par courrier.

Le Ministre a reçu, le 27 mars[3], M. Chung Il Kwon, ancien ambassadeur à Paris, actuellement ministre des Affaires étrangères de Corée. La principale préoccupation de notre visiteur coréen était de savoir si, après notre reconnaissance du gouvernement de la Chine populaire, nous avions aussi l'intention de reconnaître la Corée du Nord.

Le Ministre a rappelé qu'il avait déjà eu l'occasion de dire à l'ambassadeur de Corée à Paris qu'il n'en était point question. La Chine, exception faite du cas tout à fait particulier de Formose, ne pouvait être considérée comme un pays divisé. Nous reconnaissions donc le gouvernement qui exerçait sa souveraineté sur presque tout le territoire chinois. Par contre, la Corée, comme le Vietnam et comme l'Allemagne, était un pays divisé. Il n'existait aucune raison pour le gouvernement français d'opérer un choix aux dépens des pays et gouvernements que nous reconnaissions actuellement. Rien donc ne pouvait être modifié à notre présente attitude.

M. Chung Il Kwon a alors rappelé que chaque année depuis la fin de la guerre de Corée les Nations Unies votaient une résolution favorable à

[1] Les textes adoptés portent sur le regroupement des usines autogérées, la protection du secteur socialiste contre la concurrence de l'extérieur et de l'intérieur, la création de commissions chargées d'unifier les salaires dans le secteur socialiste et dans le secteur privé.

[2] Ce télégramme, rédigé par M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département, est communiqué par courrier à Washington (n° 7319), Londres (n° 6384), New York (n° 2485) et Tokyo (n° 328).

[3] Le 27 mars, le Ministre des Affaires étrangères organise un déjeuner solennel en l'honneur du général Chung.

la réunification coréenne, selon les principes fixés depuis plus de dix ans par l'Assemblée des Nations Unies. La France et les pays francophones d'Afrique continueraient-ils comme par le passé à apporter leur soutien au gouvernement coréen ?

Le Ministre a indiqué qu'il n'existait aucune raison pour nous de modifier notre attitude. Les États africains indépendants agiraient comme bon leur semblerait, mais rien ne paraissait indiquer qu'ils aient la moindre intention de changer leur position actuelle.

Au cours de l'entretien, le ministre des Affaires étrangères de Corée a demandé au gouvernement français de participer davantage au plan de développement de ce pays, par l'envoi de techniciens et d'experts. Il a exprimé le souhait qu'entre son pays et la France intervienne la signature d'accords culturel, technique et commercial. Le Ministre a indiqué que ces questions pourraient être utilement discutées avec notre ambassadeur à Séoul, mais que de façon générale, nous ne voyions qu'avantage à développer nos relations avec la Corée.

M. Chung Il Kwon a enfin indiqué que Séoul souhaitait vivement normaliser entièrement ses relations avec le Japon et que seule la question des pêches empêchait encore que les relations nippo-coréennes correspondent à la réalité et aux souhaits du gouvernement coréen.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

161

Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et l'Ambassadeur des États-Unis

À Paris, le 2 avril 1964

Très secret.

Le général de Gaulle a reçu le 2 avril 1964 l'ambassadeur des États-Unis, à la demande de ce dernier.

M. Bohlen, qui s'était rendu dernièrement à Washington, avait été chargé par le président des États-Unis de demander audience au général de Gaulle et de soulever auprès de lui une question précise : le général de Gaulle pourrait-il saisir une occasion prochaine de préciser publiquement la politique de la France vis-à-vis du Vietnam du Sud et de spécifier que, dans son esprit, la neutralité est un objectif à long terme, l'ouverture de toute négociation en vue de cette fin étant subordonnée au rétablissement préalable de la situation militaire ?

Le général de Gaulle a répondu que le gouvernement français ne pensait pas que la situation militaire au Sud-Vietnam pût être maîtrisée.

Naturellement, si les États-Unis étendaient les opérations au Vietnam du Nord et à la Chine – ce que nous ne souhaitons d'ailleurs pas – la question changerait complètement de nature. Mais, dans les conditions présentes, la possibilité d'un véritable redressement nous paraît d'autant moins probable, a ajouté le général de Gaulle, que le Vietnam du Sud n'a pas de gouvernement réellement national. Cela était vrai aux temps de Diem et de son successeur ; cela est encore vrai sous le régime du général Khanh[1]. Peut-être l'équipe en place offre-t-elle une certaine consistance militaire dans la mesure où elle bénéficie de l'aide américaine, mais elle ne dispose pas de l'adhésion populaire.

Dans ces conditions, ce que suggère le président des États-Unis reviendrait, pour nous, à énoncer une politique qui serait fondée sur une hypothèse à laquelle nous ne croyons pas. Nous ne saurions donc retenir cette suggestion.

Au surplus, a dit encore le général de Gaulle, les États-Unis ne nous facilitent pas les choses. Notre politique dans le Sud-Est asiatique est systématiquement prise à partie en Amérique et, notamment, dans la presse. Quant aux gens que les autorités américaines ont mis en place à Saigon, ils se conduisent vis-à-vis de nous d'une manière constamment déplaisante et parfois insolente. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous leur donner une marque quelconque de solidarité ?

En conclusion, le général de Gaulle a indiqué à M. Bohlen que, s'il devait un jour juger à propos de parler à nouveau de l'Indochine, peut-être saisirait-il l'occasion de marquer que, bien entendu, nous n'avons nul désir, bien au contraire, de voir le communisme l'emporter dans cette partie du monde. Toutefois, il n'entrait pas, pour le moment, dans les intentions du général de Gaulle de s'exprimer bientôt publiquement sur ce sujet.

L'ambassadeur des États-Unis a souligné que M. McNamara[2] n'était pas revenu découragé du Vietnam ; il lui semblait que, moyennant l'effort voulu, la situation militaire pouvait être redressée.

Le général de Gaulle lui a répondu que si les faits devaient donner raison à M. McNamara, nous n'aurions aucune raison d'en prendre ombrage. Cependant, jusqu'à nouvel ordre, nous ne pouvions que nous en tenir au sentiment exprimé plus haut. Sans doute, les données du problème seraient-elles entièrement transformées si les États-Unis devaient porter la guerre au Vietnam du Nord et en Chine. Ce serait alors une partie entièrement différente qui s'engagerait, celle-là même que Mac Arthur avait songé à livrer lors de la guerre de Corée. À défaut d'une telle éventualité, nous persistions à croire que la situation militaire au Sud-Vietnam ne pourrait être maîtrisée.

M. Bohlen a donné l'impression, à diverses reprises, au cours de l'entretien, que son gouvernement n'écartait pas l'idée d'étendre le champ des opérations militaires.

[1] Général Nguyen Khanh, conseiller suprême du Conseil militaire révolutionnaire, président du Conseil du Vietnam.

[2] M. Robert McNamara, secrétaire d'État américain à la Défense.

Au cours de la conversation, le général de Gaulle a demandé à son interlocuteur d'admettre avec lui que, depuis vingt ans, jamais l'Amérique n'avait voulu concerter sa politique avec celle de la France en ce qui concernait l'Indochine. Ce sont les Américains qui, en 1943 et 1944, ont fait s'installer les Anglais et les Chinois dans la péninsule. Ce sont eux qui ont ensuite soutenu contre nous Hô Chi Minh. À Diên Biên Phû, leur concours nous a fait défaut. Notre armée avait cependant empêché les communistes de s'établir dans la partie sud du pays. Dès les accords de Genève, les Américains ont tout fait pour nous y supplanter.

M. Bohlen n'a guère contesté cette évocation du passé, prétendant toutefois que les États-Unis avaient tenté de nous venir en aide dans la mesure de leurs moyens et qu'à l'époque de Diên Biên Phû, le gouvernement américain avait envisagé très sérieusement de s'engager à nos côtés d'une manière décisive.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

162

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1648 à 1652. *Moscou, 3 avril 1964.*

Urgent.

(*Reçu* : 12 h. 10).

Le rapport de Souslov[1], en date du 14 février 1964, sur le différend sino-soviétique est publié par la *Pravda* du 3 avril. Le journal du parti donne aussi la résolution adoptée par le plénum du Comité central le 15 février, approuvant unanimement et complètement l'action politique et pratique du Praesidium du Comité central et du Premier secrétaire du Comité central.

Un éditorial justifie la décision qui a été prise de rendre ces documents publics et relate les circonstances qui ont abouti à cette situation.

1. *Historique*

À la suite de la lettre ouverte du PCUS du 14 mars 1963[2], le PCC a porté le différend du plan idéologique sur celui des rapports entre États.

[1] Mikhaïl Andreïevitch Souslov, membre du Politburo, secrétaire du Comité central, président de la Commission des Affaires étrangères du Soviet de l'union.

[2] Lettre du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique au Comité central du parti communiste de Chine, en date du 21 février 1963. La réponse du PCC est du 9 mars. Ces deux lettres sont publiées dans la presse soviétique le 14 mars 1963.

Le PCUS a cherché à arrêter cette dangereuse évolution :

– il a proposé l'arrêt des polémiques les 25 octobre[1] et 7 novembre 1963[2] ;

– il a suggéré par lettre du 29 novembre 1963[3] des mesures concrètes de normalisation ;

– il a lui-même arrêté les polémiques ;

– le 7 mars 1964[4], il a dans une nouvelle lettre suggéré une procédure devant conduire à un règlement des difficultés.

Le PCC

– n'a répondu, et par la négative, que le 29 février 1964 à la lette du PCUS du 29 novembre 1963[5] ;

– a fait publier plus de 200 articles anti-soviétiques dans le seul *Jen Mihn Ji Pao* depuis novembre 1963 ;

– a donné un tour encore plus acharné à sa campagne depuis la seconde quinzaine de mars 1964. Cette offensive a atteint son point culminant le 31 mars dans un article qui constitue « la plus grossière injure au PCUS et au peuple soviétique et une violation ouverte des principes essentiels du marxisme-léninisme » ;

– a bassement attaqué l'Union soviétique lors de la conférence d'Alger[6].

2. *Justification*

Les dirigeants chinois ont essayé d'exercer un « chantage » sur les partis marxistes-léninistes, en les menaçant d'un éclatement du mouvement. Ils pensaient que, soucieux avant tout de l'unité, ils n'oseraient pas répondre en dénonçant « l'apostasie idéologique et l'activité fractionniste du PCC ».

Le PCUS estime que la limite est dépassée et que son devoir est de se dresser en défense de la pureté des principes du marxisme-léninisme et du mouvement communiste international.

[1] Le 25 octobre 1963, Nikita Khrouchtchev donne une conférence de presse ; il s'exprime en termes modérés sur le différend qui oppose le PCUS et le PCCC et renouvelle son appel en faveur d'un arrêt des polémiques ouvertes.

[2] À la grande réception du 7 novembre au Kremlin, M. Khrouchtchev, s'adressant aux dignitaires de l'État et du Parti, au corps diplomatique et à divers représentants des pays communistes, consacre un long développement aux divergences entre les Soviétiques et leurs frères chinois mais souligne la solidarité des deux États face au capitalisme et affirme que, tôt ou tard, Soviétiques et Chinois s'entendront pour la victoire du communisme dans le monde entier.

[3] Ne figure pas dans le dossier.

[4] Lettre proposant le renforcement de la coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre l'URSS et la Chine, analysée dans la *Pravda* du 3 avril.

[5] Ne figure pas dans le dossier.

[6] La sixième session du Conseil de solidarité afro-asiatique se tient à Alger du 22 au 27 mars 1964. Voir au n° 187 le télégramme n° 2589 du 21 avril 1964 (note).

Le silence non seulement ne ferait pas de bien, mais encouragerait les dirigeants chinois à poursuivre la désorganisation des rangs du mouvement communiste international et à l'affaiblir comme force révolutionnaire principale dans la lutte contre l'impérialisme.

Cet historique et cette justification révèlent les hésitations qu'ont connues les dirigeants soviétiques au cours de la dernière année. L'éditorial est destiné à montrer que le PCC et non le PCUS est responsable de la rupture ouverte. Les conséquences pratiques de cette rupture ne sont pas évoquées, pas plus que ne le sont les moyens d'éviter que la gangrène ne gagne. Pour le moment, le PCUS donne le sentiment d'être acculé sur la défensive.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

163

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
(SERVICE CAMBODGE, LAOS, VIETNAM)

Situation au Laos

N. n° 300[1]. *Paris, 3 avril 1963.*

Le prince Souvanna Phouma[2] poursuit ses efforts en vue de rétablir le fonctionnement normal de son gouvernement tripartite (droite phoumiste[3], centre neutraliste et gauche Pathet-Lao[4]). Les deux ministres Pathet-Lao[5] ont en effet quitté Vientiane depuis avril 1963, en invoquant des raisons de sécurité (les assassinats politiques et les règlements de compte entre clans rivaux se sont multipliés au Laos depuis plus d'un an[6]).

Pour améliorer cette situation, le Prince a conçu à la fin de l'année 1963 un projet tendant à neutraliser la ville de Luang Prabang et à y fixer les réunions du Cabinet ministériel. En vue d'en préparer la réalisation, plusieurs réunions entre représentants des trois tendances ont déjà eu lieu et une rencontre de leurs chefs devrait intervenir. Au cours d'une réunion du

[1] Cette note est rédigée par M. Pierre Pernet, conseiller des Affaires étrangères (Orient) au Département.

[2] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[3] C'est-à-dire fidèle à Phoumi Nosavan, chef de la droite laotienne, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale.

[4] Pathet-Lao : « État du Laos », mouvement créé en 1950 sur le modèle du Viêt-minh.

[5] Le prince Souphanouvong, vice président du Conseil, ministre de l'Économie et du Plan, et Phoumi Vongvichit, ministre de l'Information, de la Propagande et du Tourisme.

[6] Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1963-I, n° 122.

24 mars, les mesures de sécurité devant entourer cette rencontre ont été fixées[1] et le Premier ministre vient de proposer à ses deux interlocuteurs la date du 12 avril[2].

Les efforts du prince Souvanna Phouma n'ont pas rencontré jusqu'ici un véritable esprit de coopération chez ses deux partenaires. En janvier et février 1964, des combats ont opposé ces derniers dans les régions de Thakhek[3] (Laos central) et de Xieng Khouang (Haut-Laos). Le général Phoumi, selon son habitude, a grossi considérablement ces incidents[4] dont les Pathet-Lao ont d'ailleurs profité pour renforcer leur contrôle sur leur propre zone d'influence et même pour élargir celle-ci. Dans la seconde moitié du mois de février et en mars, l'agitation a été moins grande, ce qui a permis aux réunions entre représentants des trois tendances de recommencer après une interruption.

Depuis la fin de 1963, le prince Souvanna Phouma essaie de reprendre ses distances à l'égard du général Phoumi, ce qui est difficile car le premier a besoin du second pour faire vivre les forces et le parti neutralistes. Le général est le ministre des Finances du gouvernement et l'aide américaine au Laos passe entre ses mains. Les rapports entre la droite et le centre, déjà assez réservés, se sont tendus à partir du 17 mars. À cette date a été assassiné à Vientiane un officier phoumiste[5] et la police de cette tendance a suspecté des neutralistes d'être les coupables. Cette tension a amené le prince Souvanna Phouma et ses collaborateurs à envisager le repli du gouvernement sur la Plaine des Jarres, le cas échéant.

Une légère détente est survenue entre le centre et la gauche, mais la défiance et les divergences idéologiques restent néanmoins très grandes entre ces deux groupes. Le Pathet-Lao souhaite attirer vers lui les neutralistes et fait parfois grief au prince Souvanna Phouma de ses relations encore trop étroites avec la droite. Mais la gauche, de son côté, paralyse le fonctionnement du gouvernement. Ses deux ministres ne participent plus aux réunions du Cabinet, tout en continuant d'exiger que les décisions importantes, comme convenu initialement, soient prises à l'unanimité des trois tendances.

Pour des raisons analogues, les procédures internationales de conciliation et de contrôle adoptées à Genève en 1962[6] ne donnent pas satisfaction. Les coprésidents de la conférence, soviétique et britannique, sont de plus en plus rarement d'accord pour intervenir de concert. Ils viennent néanmoins de parvenir à une entente sur le texte d'un message aux trois chefs de tendances transmis le 1er avril, sous le couvert du Premier ministre. Ce document invite les destinataires à se réunir et à résoudre les problèmes

[1] Voir à ce sujet le télégramme de Vientiane nos 378–388, du 25 mars, non reproduit.

[2] Cette réunion, qui se solde par un échec, se tient en fait les 17 et 18 avril. Voir à ce sujet le télégramme de Vientiane nos 493–497 du 18 avril, non reproduit.

[3] Voir à ce sujet le télégramme de Vientiane nos 175–176 du 29 janvier, non reproduit.

[4] Voir à ce sujet le télégramme de Vientiane nos 216–218 du 12 février, non reproduit.

[5] Le commandant Praseuth, chef du 2e bureau de la 5e région militaire (de droite). Voir à ce sujet le télégramme de Vientiane nos 376–378 du 21 mars, non reproduit

[6] Le 23 juillet 1962, à l'issue de la conférence sur la neutralisation du Laos.

internes en fonction de leurs accords antérieurs (accords de Zurich en 1961 et de la Plaine des Jarres en 1962).

D'autre part, la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CIC) est le plus souvent maintenue dans l'inaction, soit par le désaccord de ses membres (indien, canadien et polonais), soit par la mauvaise volonté du Pathet-Lao. C'est ainsi que le prince Souvanna Phouma n'a pas pu obtenir que soient effectuées des enquêtes sur les incidents de janvier et février mentionnés ci-dessus. Malgré ses carences, la CIC continue cependant à faciliter l'établissement des contacts entre les groupes laotiens et à atténuer leurs affrontements par sa seule présence.

Quant aux accords de Genève proprement dits, Américains d'une part, Chinois et Nord-Vietnamiens de l'autre, continuent à s'en prévaloir pour s'accuser réciproquement d'ingérence dans les affaires laotiennes ; accusations portées, soit directement, soit par l'intermédiaire des partis laotiens, et d'ailleurs aussitôt démenties par le camp opposé, au mépris de la vraisemblance.

Sur le plan international, le prince Souvanna Phouma justifie toujours le crédit dont il jouit, car il se montre, dans ce domaine, plus ferme qu'en politique intérieure. Il continue à orienter, tant bien que mal, sa politique étrangère dans la voie de la neutralité en dépit des pressions extérieures et de l'obligation dans laquelle il se trouve placé d'avoir très largement recours à l'assistance économique et militaire des États-Unis.

Dans chaque camp continue à prévaloir le souci de ne pas laisser la tension atteindre un point de rupture trop grave. Certes, la Russie adopte parfois, à propos du Laos, une attitude plus conciliante que celle de la Chine ; toutefois, le prince Souvanna Phouma lui-même considère que cette dernière ne représente pas actuellement un danger pour son pays. Il redoute davantage la RDVN, mais il semble que l'assistance accordée par celle-ci au Pathet-Lao soit assez parcimonieuse. Le Premier ministre est précisément parti le 2 avril pour Hanoï[1] d'où il doit se rendre à Pékin[2] ; son intention est de demander aux gouvernements chinois et nord-vietnamien de ne pas contrarier sa politique de neutralité. Dans la première semaine de mars, le prince Souvanna Phouma est allé à Phnom Penh pour demander au prince Sihanouk d'intervenir en sa faveur dans le même sens auprès des deux capitales précitées. Ces entretiens lao-khmers n'ont pas donné les résultats escomptés car, à leur occasion, ont été indirectement évoqués d'anciens litiges frontaliers entre les deux pays qui n'ont guère de gravité, mais soulèvent encore quelques rancœurs épisodiques[3]. Cet exemple rappellerait, s'il en était besoin, la profonde interdépendance qui existe, sur le plan politique, entre les deux pays de l'ancienne Indochine.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1961–1965).

[1] Voir à ce sujet le télégramme d'Hanoï n°s 48–49 du 4 avril, non reproduit.

[2] Voir à ce sujet les télégrammes de Pékin n° 78 du 4 avril, n° 79 et n° 80 du 7 avril, non reproduit.

[3] Voir à ce sujet le télégramme de Paris à Vientiane n°s 234–238 du 14 mars, non reproduit.

164

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS FRANCO-INDONÉSIENNES

Paris, 1er–4 avril 1964

C.R.
Confidentiel.

I

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Subandrio

Le 1er avril à 10 h. 45

M. Subandrio[1] indique que la situation dans le Sud-Est asiatique lui paraît très préoccupante. Le problème qui préoccupe le plus Djakarta ne se définit pas comme un antagonisme entre l'Indonésie et la Malaisie, mais est la conséquence du fait que l'accord à trois intervenu à Manille[2] n'a pas été appliqué. L'Indonésie n'est pas hostile à la Malaisie, elle n'a pas de revendications territoriales non plus. Mais elle désire que les trois pays, Philippines, Malaisie, Indonésie, exercent ensemble leurs responsabilités dans la région. Il y a des élections actuellement en Malaisie, peut-être doit-on y voir le prétexte à l'interruption des discussions et l'on peut se demander si les dirigeants de Kuala Lumpur accepteront de renouer les entretiens. Le désir de l'Indonésie est d'explorer en commun les problèmes relatifs aux relations entre les trois pays. Toutes ces difficultés d'ailleurs ne doivent être considérées ni comme tragiques ni comme anormales. C'est souvent le cas ainsi entre voisins. Il y a bien d'autres problèmes : le Vietnam, les différends entre le Cambodge et la Thaïlande, entre le Pakistan et l'Inde, entre l'Inde et la Chine. M. Subandrio remarque que la Chine ne se profile pas à l'arrière-plan de l'affaire de la Malaisie, tandis que dans les autres cas qui viennent d'être cités, elle constitue incontestablement un élément du problème. Il y a là une source de grands dangers et il désirerait comparer à cet égard ses vues avec celles du gouvernement français.

M. Couve de Murville.– La Chine joue-t-elle vraiment un rôle dans le différend entre l'Inde et le Pakistan ?

[1] Premier vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, deuxième personnage du régime. La biographie du Dr Subandrio figure dans la note préparée pour le Cabinet du Ministre, datée du 24 mars 1964, non reproduite.

[2] Allusion à la conférence de Manille tenue les 30–31 juillet 1963 entre M. Diosdado Macapagal, président de la République des Philippines, le Dr Ahmed Sukarno, président de la République d'Indonésie et le prince Abdul Rahman, Premier ministre de Malaisie, qui aboutit à la création de la Malaisie, proclamée le 16 septembre 1963 à Kuala Lumpur. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n° 232, ainsi qu'aux notes de Paris, n° 131/AS du 4 octobre 1963, intitulée : *Situation née de la proclamation de la Malaisie*, du 24 mars 1964, *De l'Indonésie, politique intérieure et politique extérieure*, et du 6 juillet 1964, *L'affaire de Malaisie*, non reproduites.

M. Subandrio.– Oui, parce que le Pakistan, depuis un an, s'est tourné dans une assez large mesure vers elle.

M. Couve de Murville.– C'est en effet exact, cependant que l'Inde penche plutôt du côté de l'URSS.

M. Subandrio.– Je reviens à la question de la Malaisie, pour me demander si celle-ci est vraiment viable. Nous avons en Indonésie 1 500 000 Chinois, ce qui suffit pour créer des difficultés. En Malaisie, la population est composée pour moitié de Chinois, auxquels il faut ajouter 100 000 habitants du Nord Bornéo, et cela explique suffisamment l'emprise chinoise dans le pays. Encore une fois tout ceci ne nous empêchera pas de parvenir à un accord avec la Malaisie, pourvu que ce soit dans le contexte de l'accord de Manille. Nous n'avons d'ailleurs pas pour le moment de relations avec la Malaisie, pas plus que celle-ci n'en a avec les Philippines.

En ce qui concerne le Cambodge, notre désir est de soutenir ce pays, mais malheureusement on se heurte en ce domaine au Vietnam et à la Thaïlande.

M. Couve de Murville.– En ce qui concerne la Thaïlande, il ne s'agit pas exactement d'un problème de frontière. Il serait plus exact de dire que l'inimitié entre Cambodgiens et Thaïlandais est en quelque sorte une tradition. Avec le Vietnam, les problèmes de frontières sont relativement peu importants. Le gouvernement français pour sa part estime que le Cambodge a raison de désirer une neutralité garantie, et il essaye de soutenir les projets du prince Sihanouk. Il reste évident que les positions américaine, thaïlandaise et vietnamienne ne sont pas favorables à la réunion d'une conférence. En fait, tout est lié à la situation au Vietnam. Déjà au Laos, nos efforts n'ont guère été couronnés de succès, principalement parce que les deux côtés, communiste et américain, étaient en réalité décidés de continuer à intervenir.

M. Subandrio.– En ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'idées *a priori* à l'égard de la situation au Vietnam. Pour l'instant, on ne peut guère qu'attendre l'évolution des événements.

Pour ce qui est des rapports entre l'Indonésie et la France[1], nous sommes satisfaits en tous points. Nous désirerions pouvoir accroître nos relations et les resserrer, en particulier dans les domaines économique et culturel.

M. Couve de Murville.– Nous sommes d'accord pour examiner si effectivement on peut les développer ; la voie diplomatique paraît à cet effet la plus appropriée.

En ce qui concerne les problèmes nés de la création de la Malaisie[2], vous savez que notre attitude est une attitude de non-intervention dans une

[1] Se reporter à la dépêche de Djakarta n° 103/AS du 20 février 1964, ainsi qu'à la note rédigée pour le Cabinet du Ministre, datée du 25 mars 1964, intitulée : *Relations franco-indonésiennes*, non reproduites.

[2] La création, le 16 septembre 1963, de la Malaisie provoque une crise grave dans les relations entre Kuala Lumpur, Djakarta et Manille. Voir la note de Paris, datée du 6 juillet 1964, non reproduite, intitulée *L'affaire de Malaisie*.

affaire où notre responsabilité n'est pas engagée. Nous avons de bonnes relations avec l'Indonésie, avec la Grande-Bretagne et avec la Malaisie. Pour le moment, l'important nous paraît être d'éviter que l'antagonisme n'évolue vers de véritables combats.

M. Subandrio.– C'est aussi notre espoir. À Bornéo, le problème est complexe car il n'y a pas, en ce qui concerne les populations, de véritable ligne de démarcation. Les familles vivent de part et d'autre de la frontière. Ce ne sont d'ailleurs pas des Polynésiens, mais des Dayaks dont la couleur de peau est assez claire.

En ce qui concerne la situation en Indonésie même, elle est satisfaisante. M. Sukarno est actuellement à nouveau en bonne santé. Les questions économiques sont évidemment quelque peu préoccupantes. Autrefois, l'Indonésie était dominée économiquement par Singapour, surtout en raison de considérables opérations de caractère illégal. Notre désir est d'augmenter nos relations économiques avec le monde extérieur.

M. Couve de Murville.– Vous voulez que votre commerce se fasse directement avec le monde extérieur et non plus par l'intermédiaire de Singapour. Qu'en est-t-il de vos relations avec les États-Unis ?

M. Subandrio.– Nous faisons 40 % de notre commerce avec les États-Unis Nous exportons en particulier de l'huile, du café, du thé et du sucre. L'aide américaine se réduit maintenant à peu de chose, principalement des bourses.

M. Couve de Murville.– En ce qui concerne l'Inde et le Pakistan, auquel de ces deux pays êtes-vous le plus favorable ?

M. Subandrio.– Notre principe est de ne pas choisir, car un choix ne faciliterait guère la recherche d'une solution. Il faut reconnaître que les Indiens ne facilitent guère les choses. Quant au problème sino-indien, il ne nous paraît pas insurmontable. C'est du moins notre sentiment après l'étude que nous en avons faite à Colombo[1].

M. Couve de Murville.– Le plan de Colombo[2] a-t-il une chance d'être un jour accepté ?

M. Subandrio.– C'est possible, mais la présence de Nehru[3], son âge, son appartenance à une autre époque, rendent toute évolution difficile. L'affaire du Cachemire est en revanche beaucoup plus délicate.

Vous allez dans une quinzaine de jours à Manille. J'aimerais savoir si la France est très active au sein de l'OTASE[4] ?

[1] La réunion de la conférence du plan de Colombo en novembre 1963.

[2] Le 14 janvier 1950, la conférence du *Commonwealth*, réunie à Colombo, adopte un plan de développement pour l'Asie du Sud-Est. L'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie sont les principaux bénéficiaires de ce plan.

[3] Le Pandit Nehru meurt le 27 mai 1964.

[4] La réunion de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est, créée le 8 septembre 1954) se tient à Manille du 13 au 15 avril. Voir ci-après aux nos 171, 173, 175 et 177.

M. Couve de Murville.– Pas très active assurément, mais aucun des participants à l'OTASE ne manifeste beaucoup d'activité. Il faut se rappeler que la création de l'OTASE est le résultat de la guerre d'Indonésie : elle remonte à 1954 après l'armistice. L'idée première était de maintenir le *statu quo* dans la péninsule indochinoise. Il faut reconnaître que l'activité de l'OTASE, pour autant qu'elle en ait eu une, ne s'est par la suite pas précisément exercée dans cette direction.

M. Subandrio.– La conférence de Manille réexaminera-t-elle l'ensemble de la situation ?

M. Couve de Murville.– Toute la situation en Asie est réellement dominée par le problème chinois, en particulier dans la mesure où les pays intéressés ont ou n'ont pas de relations avec la Chine. Mais au fond, il ne pourra rien se passer d'important tant que la guerre du Vietnam continuera, car en fait les États-Unis et la Chine sont en guerre indirectement au Vietnam. Il faut donc attendre.

M. Subandrio.– La reconnaissance de la Chine par la France aura-t-elle des répercussions aux Nations Unies ?

M. Couve de Murville.– Il est difficile de prévoir comment les choses se passeront. Plusieurs éléments peuvent jouer un rôle, en particulier les prochaines élections aux États-Unis. Sur la base des statistiques de vote, la Chine de Pékin ne paraît pas avoir de chance d'être admise par l'Assemblée, mais on ne saurait dire que la situation restera longtemps telle. Ce n'est d'ailleurs pas là le fond du problème, même si cet aspect paraît spectaculaire.

M. Subandrio.– Nous considérons que c'est là une affaire importante car nous estimons qu'il ne faut pas trop isoler la Chine.

M. Couve de Murville.– Il est évident que la zone normale d'expansion chinoise est le Sud-Est asiatique, car au Nord et à l'Ouest la Chine se heurte à l'URSS.

M. Subandrio.– Même aux Philippines, 40 % du commerce sont aux mains des Chinois, dont le nombre est d'environ un million. En Indonésie, nous avons pris des mesures contre les Chinois car, s'ils paraissent s'adapter extérieurement, ils restent au fond d'eux-mêmes « Chinois ». À l'heure actuelle, ils ont dû pour la plupart adopter la nationalité indonésienne. Mais au fond de leurs cœurs, ils restent loyaux à l'égard de Pékin qu'ils admirent, même s'ils ne sont pas communistes. Aux Philippines, les Chinois ont la double nationalité.

M. Couve de Murville.– Ce problème se retrouve ailleurs : Bangkok est une ville chinoise, Thanat Khoman[1] lui-même est chinois. Au Vietnam, la race est d'origine chinoise et d'ailleurs cette région a été autrefois colonie chinoise. C'est seulement au Cambodge que la situation est différente.

[1] Colonel Thanat Khoman, ministre des Affaires étrangères de Thaïlande depuis le 9 décembre 1963.

II

Audience accordée par le général de Gaulle à M. Subandrio, vice-Premier ministre d'Indonésie

Le 4 avril 1964, de 11 heures à 12 heures

C.R.

Très secret

M. Subandrio, après avoir confirmé l'invitation faite par M. Sukarno au général de Gaulle de visiter l'Indonésie, tient à indiquer combien les pays asiatiques et en particulier l'Indonésie ont été interessés par les récentes déclarations de politique étrangère du général de Gaulle[1]. Elles témoignent d'idées nouvelles, fondées sur des conditions réelles qui ne sont plus celles qui prévalaient avant la guerre. De telles prises de positions sont surtout importantes dans le Sud-Est asiatique, où la situation pourrait devenir explosive si on y appliquait l'ancienne politique de puissance.

Le général de Gaulle précise qu'il avait surtout en vue les anciens pays d'Indochine pour lesquels la meilleure solution serait la neutralité, à condition que celle-ci s'appliquât à tous ces pays et qu'elle fût conforme à un accord international avec la participation de la Chine, afin de renoncer à toute intervention étrangère. Quant à l'affaire de la Malaisie et du Nord-Bornéo, la France n'a pas de raison de prendre parti car elle n'est pas à l'origine de cette question. Elle désire certes qu'une solution pacifique y soit apportée. M. Subandrio pense-t-il que cela soit possible ?

M. Subandrio explique que l'Indonésie n'est pas opposée à la Malaisie en tant que telle, à condition qu'elle soit construite conformément à l'accord de Manille. Or, les Britanniques[2] ne visent que leur propre plan qu'ils s'efforcent d'appliquer sans l'accord réel des populations. Des tentatives analogues, comme celle de la de la Fédération africaine, ont échoué dès le départ des Britanniques, par manque de soutien populaire. La Malaisie a été acceptée en principe à Manille, bien qu'elle ne présente peut-être pas la meilleure solution. Malheureusement, les procédures arrêtées par le traité de Manille n'ont pas été appliquées et tout s'est passé sous la pression des Britanniques. Les jeux étaient faits avant même l'intervention de l'ONU. Les Britanniques considèrent le traité de Manille comme un chiffon de

[1] Allusion à la reconnaissance par la France, le 27 janvier 1964, de la République populaire de Chine ainsi qu'à la conférence de presse du général de Gaulle du 31 janvier, consacrée pour une large part à la politique asiatique de la France.

[2] Se reporter à la dépêche de Singapour du 23 septembre 1963, n° 290/AS intitulée *Trois ans de vicissitudes de la politique britannique dans le Sud-Est asiatique*, non reproduite. Voir également les télégrammes de Washington nos 769–770 et de Londres nos 515–520 et 599, respectivement des 27 et 30 janvier 1964, non reproduits, traitant de la mission de M. Robert Kennedy, *attorney general*, envoyé spécial du président américain Johnson, à Tokyo puis à Londres afin de tenter de trouver une solution à la question malaise.

papier, ils sont opposés à des projets comme celui du Maphilindo[1] et ils ont profondément humilié les intéressés. Encore une fois, l'Indonésie n'est pas opposée en principe à une forme de confédération ou d'association lâche, à condition que l'appui des populations soit acquis et que les procédures décidées soient appliquées.

Le général de Gaulle demande à son interlocuteur s'il estime que l'enquête des Nations Unies au Nord-Bornéo n'a pas été valable.

M. Subandrio se réfère au rapport du secrétaire général des Nations Unies, qui reconnaîtrait que des pressions avaient été exercées avant et pendant la consultation populaire. Le résultat en aurait peut-être été inchangé mais les formes n'ont pas été respectées. Dès le départ, les Britanniques ont voulu jouer la Malaisie contre l'Indonésie, car ils craignent un rapprochement entre celle-là, celle-ci et les Philippines, au détriment de leur propre influence. Or, les Britanniques utilisent la Malaisie pour leur propre subversion et c'est par elle qu'ils fournissent des armes aux rébellions qu'ils suscitent (comme en 1957). L'Indonésie souhaite avoir de bonnes relations avec tous ses voisins et aussi avec la Grande-Bretagne, à condition que celle-ci ne continue pas sa politique qui consiste à diviser pour régner. Il n'est pas sûr, contrairement à ce qu'elle déclare, que la Grande-Bretagne entende utiliser Singapour et la Malaisie contre la Chine communiste : ils sont surtout dirigés contre leurs voisins.

Tout en comprenant le propos de M. Subandrio, *le général de Gaulle* lui demande s'il souhaiterait une nouvelle consultation populaire au Nord-Bornéo ? Il faudrait de toute façon que les combats cessassent.

M. Subandrio répond que les combats peuvent encore être maîtrisés mais que pour y mettre fin, l'Indonésie avait proposé des conversations tripartites au plus haut niveau entre MM. Sukarno, Macapagal et Abdul Rahman, comme il y en a déjà eu à Tokyo[2] et à Manille. Malheureusement, les Britanniques font pression sur Abdul Rahman pour les empêcher.

Le général de Gaulle demande à M. Subandrio ce qu'il pense des relations directes entre son pays et la France.

M. Subandrio s'en déclare satisfait. Il n'y a, entre les deux pays, ni problème, ni antagonisme. L'Indonésie étant engagée dans sa reconstruction économique, elle voudrait savoir dans quelle mesure la France pourrait y participer. Déjà plusieurs entreprises françaises sont sur place. Peut-être la France pourrait-elle y devenir active dans des domaines autres que ceux

[1] La *Maphilindo*, créée à Manille le 11 juin 1963, établit une coopération économique au sein d'une confédération politique formée des Philippines, de la Malaisie et de l'Indonésie. Le 11 janvier 1964, les présidents Sukarno (Indonésie) et Macapagal (Philippines) relancent l'idée de cette fédération des trois pays, jusqu'alors restée lettre morte.

[2] Les pourparlers entamés à Tokyo le 18 janvier 1964 donnent lieu à un arrangement publié à Djakarta le 23 janvier. La tenue de la conférence tripartite ministérielle entre la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie est fixée au 5 février 1964 à Bangkok, sous la présidence de M. Thanat Khoman. Elle se termine le 10 février par un échec. Une nouvelle conférence, réunie à Bangkok le 3 mars, se termine également par un échec. Se reporter aux télégrammes de Bangkok nos 69–71, 133–134, respectivement des 6 février et 4 mars 1964, non reproduits, ainsi qu'au télégramme de Djakarta nos 112–115 du 12 mars, non retenu.

des travaux publics. L'Indonésie souhaite aussi accroître ses relations commerciales avec la France, relations qui sont devenues plus faciles depuis que le monopole de Singapour a cessé. Singapour, en effet, exerçait une véritable domination économique sur l'Indonésie par le moyen de manipulations, de la contrebande et de la subversion. Elle retirait de trois à quatre millions de dollars par an de revenus illicites de ce trafic. Après certaines difficultés au début, la situation économique progresse et les relations avec le monde extérieur sont devenues normales.

Le général de Gaulle demande s'il a raison de penser que l'un des motifs pour lesquels l'Indonésie et aussi les Philippines suivent leur politique actuelle à l'égard de la Malaisie et du Nord-Bornéo est la crainte qu'un jour la Chine, par l'intermédiaire de ses colonies à Singapour, en Indonésie et ailleurs, ne devienne dangereuse pour leur indépendance économique et même politique.

M. Subandrio voit dans cette remarque une assez grande part de la vérité. La conception britannique de la Malaisie, qui n'est pas nouvelle, puisque M. Malcolm MacDonald[1] en avait parlé au président Sukarno dès 1952, a pour objet de faire échec à l'influence chinoise pour éviter la domination de majorités chinoises. Cette idée est artificielle et fictive. Même quand ils sont en minorité, ce sont les Chinois et non pas les Malais qui détiennent le pouvoir économique. Ce ne sont pas les 150 000 Dayaks de Nord-Bornéo qui prendront la situation en main. La Malaisie ne sert aux Britanniques qu'à diviser pour régner. Ce que pense le général de Gaulle est aussi vrai pour l'Indonésie elle-même, qui ne veut pas avoir la Chine pour voisin. La présence d'une minorité chinoise agissant au Nord-Bornéo constituerait une frontière terrestre entre la Chine et l'Indonésie. En d'autres termes, la Malaisie ne servirait qu'à augmenter l'emprise chinoise puisque 4 200 000 Chinois y affronteraient 4 500 000 Malais démunis de moyens économiques.

Le général de Gaulle remercie son interlocuteur pour cet exposé, dont il sera tenu compte. Il estime lui aussi que les relations directes avec la France et l'Indonésie sont bonnes, surtout dans le domaine économique. Il aimerait les étendre dans les domaines culturel et technique. Il demande à M. Subandrio de transmettre ses salutations au président Sukarno et de lui dire combien il avait été satisfait de leur entretien de l'année dernière.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1964).

[1] Sir Malcolm MacDonald est nommé par une commission royale du 10 août 1948, commissaire général britannique pour le Royaume-Uni dans l'Asie du Sud-Est. Le commissaire général a dans ses missions l'organisation de la défense de la Malaisie, la coordination de la politique et de la défense britanniques dans l'Océan Indien et dans le Pacifique. L'objectif de M. MacDonald est la formation progressive d'une nation malayenne et une sage évolution du pays vers un régime de *self government* dans le cadre du *Commonwealth*. Se reporter à la note de Paris du 3 décembre 1951 : *De la Malaisie*, ainsi qu'à une dépêche de Singapour du 25 juillet 1951, n° 266/AS : *Relations entre l'Indonésie et la Malaisie*, non reproduites.

165

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1694 à 1700. *Moscou, 4 avril 1964.*
(*Reçu* : 19 h. 15).

Deux passages du rapport de Souslov[1] méritent d'être examinés à part et largement cités parce qu'ils touchent aux relations de la République populaire de Chine avec les puissances occidentales et en particulier la France.

1. – Dans le chapitre : *De la guerre, de la paix et de la révolution*, le rapporteur donne un exemple des différences, qui existent entre ce que disent les Chinois et ce qu'ils font. Cet exemple est relatif aux relations « entre pays socialistes et pays du monde capitaliste ». Les Chinois élèvent des objections, écrit Souslov, aux efforts déployés pour normaliser les rapports entre l'URSS et les États-Unis et les dénoncent comme « une conspiration avec l'impérialisme ». En même temps, « le gouvernement de la République populaire de Chine s'efforce fiévreusement d'établir des relations avec la Grande-Bretagne, la France, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie. Tout indique qu'ils n'auraient pas dédaigné une amélioration des relations avec les États-Unis, n'aurait été le fait qu'ils ne voient pas que les conditions convenables soient réunies pour cela ».

« Jamais Pékin n'a reçu autant d'hommes d'affaires, de dirigeants politiques et d'hommes d'État des pays capitalistes que maintenant. Des représentants de la République populaire de Chine s'entretiennent avec eux et signent des accords portant sur le commerce, les crédits, l'aide scientifique et technique et même sur des questions politiques ».

Souslov ajoute que naturellement le PCUS ne blâme pas à ce sujet les dirigeants chinois. Mais pourquoi deux poids et deux mesures ?

2. – Au 7e chapitre qui traite *Du danger de la déviation petit-bourgeoise, nationaliste et trotskyste*, Souslov revient sur les libertés que les dirigeants chinois prennent avec les principes qu'ils proclament. « En ce qui les concerne, quand les questions se posent en termes de mesures pratiques dans le domaine international, les dirigeants de la République populaire chinoise préfèrent agir sans partir des positions du conflit révolutionnaire

[1] Il s'agit du rapport présenté par Souslov, le 14 février 1964, devant le Plénum du Comité central du PCUS, contenant une critique systématique des positions idéologiques et politiques adoptées par le PC chinois et la République populaire de Chine. Ce rapport sur « La lutte du PCUS pour la cohésion du mouvement communiste mondial » est publié dans la *Pravda* le 3 avril 1964. Mikhaïl Andreïevitch Souslov, né en 1902, membre du Politburo, secrétaire du Comité central, président de la Commission des Affaires étrangères du Soviet de l'Union.

avec l'impérialisme ». Il note, de ce point de vue, que la propagande chinoise réduit aux seuls États-Unis la lutte contre l'impérialisme, « passant sous silence les alliés (des États-Unis) : les impérialistes japonais, allemands et français ».

« De graves soupçons sont aveuglés par la soi-disant théorie de la « zone intermédiaire », exposée par les dirigeants chinois, et en vertu de laquelle l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la France et le Japon sont tenus en servitude par l'impérialisme américain, ce qui a pour résultat d'embellir (présenter sous un bon jour) les impérialistes britanniques, français, japonais et, en particulier, ouest-allemands et de glisser sur leur nature agressive et le danger qu'ils constituent pour les pays socialistes, le mouvement de libération nationale et la paix ». Dans la réalité, écrit Souslov, « l'impérialisme de l'Allemagne occidentale n'est plus seulement un satellite de l'impérialisme américain [...] » et « les impérialismes britannique, français et japonais sont de même extrêmement dangereux. Ceci est démontré par l'exemple des événements récents à Chypre, en Afrique orientale, au Gabon et en Asie du Sud-Est où les impérialistes britanniques et français ont recouru à la force des armes pour supprimer le mouvement de libération nationale ».

C'est pourquoi, selon le rapporteur, le PCUS ne fait pas de distinction entre tous ces impérialismes, et c'est pourquoi aussi la théorie chinoise de la « zone intermédiaire » est profitable aux impérialistes britanniques, français, ouest-allemands et japonais.

« Il faut dire, ajoute-t-il, que les milieux dirigeants des puissances impérialistes ont « pris la mesure » du secret de la politique chinoise », ils ont compris qu'il s'agissait d'un rideau derrière lequel Pékin mène une lutte sans merci contre le PCUS et le mouvement communiste. « Ceci explique le changement intervenu dans la politique des principaux pays capitalistes à l'égard de la Chine ».

Les approbations officiellement exprimées du réalisme, que manifestait la reconnaissance par la France du gouvernement de Pékin, se trouvent ainsi équilibrées par quelque amertume. Il semble en définitive que la décision française ait provoqué ici ce qu'il est convenu d'appeler des « sentiments mélangés ».

(Collection des télégrammes, Moscou 1964).

166

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 4567 à 4568. *Paris, 7 avril 1964, 19 h. 36.*

Je me réfère à votre télégramme no 1609[1].

Sur proposition du gouvernement britannique, il a été convenu entre les trois puissances occidentales qu'une nouvelle démarche serait effectuée auprès du gouvernement soviétique en vue d'obtenir la libération anticipée des trois criminels de guerre nazis encore détenus à la prison de Spandau. Vous trouverez sous le numéro suivant le texte de la note préparée à cet effet par le Groupe de Bonn et approuvée par les trois gouvernements.

À l'occasion de la mise au point final de ce texte, à laquelle vous voudrez bien procéder avec vos collègues anglais et américain, il me paraît souhaitable qu'une légère modification de forme lui soit apportée. Le passage selon lequel « le Gouvernement français considère que les pouvoirs ainsi accordés au Conseil de contrôle ont fait retour aux quatre Gouvernements qui l'ont institué », peut en effet être interprété comme impliquant reconnaissance de la disparition, non seulement de fait, mais également de droit, du Conseil de contrôle allié. Cette phrase n'étant pas indispensable à la compréhension du texte, il serait donc préférable de la supprimer[2].

La note ainsi modifiée pourra être remise au Minindiel, selon des modalités qu'il vous appartiendra de fixer avec vos collègues.

Suite à mon télégramme précédent.

L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, sur instruction de son Gouvernement, a l'honneur d'évoquer le cas des trois derniers criminels de guerre nazis détenus à la prison de Spandau, à Berlin, à la suite de leur condamnation par le Tribunal de Nuremberg.

Les trois criminels de guerre en cause sont Rudolf Hess, condamné à la prison à vie, Albert Speer et Baldur von Schirach, condamnés l'un et l'autre à vingt ans de prison. Ces condamnations ont pris effet à compter du 1er octobre 1946, date à laquelle elles ont été prononcées, de sorte que Speer et von Schirach devraient être libérés le 30 septembre 1966. En

[1] Dans ce télégramme du 1er avril 1964, non reproduit, le chargé d'affaires de France *a.i.* signale que l'ambassadeur de Grande-Bretagne a reçu des instructions pour effectuer une démarche avec ses collègues français et américain au sujet des prisonniers de Spandau. M. de Laboulaye demande quelle doit être son attitude.

[2] Cette phrase est effectivement supprimée dans le texte définitif. En outre, le délai prévu pour la libération des détenus est porté à un mois au lieu de quinze jours, à la suite d'une demande britannique (voir à ce sujet le télégramme de Moscou nos 2095–2096, du 21 avril 1964, non reproduit). Les trois notes sont finalement déposées le 25 avril au ministère des Affaires étrangères soviétique.

vertu de l'article 29 de l'Accord signé à Londres le 8 août 1945 par le Gouvernement français, le Gouvernement soviétique, le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement de Grande-Bretagne en vue de la poursuite et du châtiment des principaux criminels de guerre des Puissances de l'Axe en Europe, le Conseil de contrôle pour l'Allemagne a été doté de pouvoirs lui permettant, à tout moment, soit de réduire les peines prononcées, soit de les modifier de toute autre manière, mais à l'exclusion de toute aggravation. Le Gouvernement français considère que les pouvoirs ainsi accordés au Conseil de contrôle ont fait retour aux quatre gouvernements qui l'ont constitué. Il propose donc au Gouvernement soviétique que les quatre gouvernements intéressés fassent maintenant usage de ces pouvoirs pour annuler, par un acte de clémence, les peines restant à accomplir par Hess, Speer et von Schirach, et libérer ceux-ci à une date prochaine.

Le Gouvernement français a été amené à faire une telle proposition parce qu'il considère que ces trois criminels ont cessé d'être dangereux pour les nations qui ont vaincu l'Allemagne nazie et que leur libération constituerait un geste d'humanité.

Si le Gouvernement soviétique accepte cette proposition, l'ambassade de France est autorisée, conjointement avec les ambassades des États-Unis et de Grande-Bretagne, à s'entendre avec le Ministère des Affaires étrangères sur l'envoi d'instructions appropriées aux représentants des quatre gouvernements à Berlin. De l'avis du Gouvernement français, la date de la libération de Hess, Speer et von Schirach pourrait être fixée au … (la date indiquée correspondra à un délai de deux semaines après la remise de la note au Ministère des Affaires étrangères soviétique).

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

167

CONVERSATIONS FRANCO-JAPONAISES

COMPTE RENDU

I

Entretien entre Monsieur Pompidou et Monsieur Ikeda, à Tokyo, le 7 avril 1964, de 15 heures à 17 heures[1]

C.R.

M. Ikeda.– La France a récemment reconnu la Chine d'une manière qui nous a paru assez subite. Quelles ont été les raisons de cette décision et quel est le sentiment de votre Gouvernement à ce sujet ? Quelles sont les perspectives des relations franco-chinoises ?

M. Pompidou.– Nous avons en effet reconnu la Chine communiste[2]. On ne peut cependant pas dire que cette décision a été soudaine car au fond nous avons attendu quatorze ans pour le faire. Vous m'avez demandé les raisons de cette décision. C'est certainement et tout d'abord parce qu'il nous semble que la Chine existe réellement, parce que le régime chinois, tel qu'il est – et ne dépendant d'ailleurs pas de nous –, est solidement implanté, et parce qu'il est très difficile d'ignorer un pays aussi important par la masse de sa population.

D'autre part, jusqu'à une date récente, en pouvait penser qu'il existait dans le monde un bloc communiste. En conséquence, le fait d'avoir ou de ne pas avoir de relations avec la Chine n'avait guère d'importance. Mais depuis quelque temps le conflit idéologique, et plus encore national, s'est développé entre la Chine et l'URSS ; il semble donc que, si l'on veut connaître quelque chose de la politique chinoise, il convient d'être présent à Pékin. D'autre part, la France a dans le Sud-Est asiatique un certain nombre d'intérêts politiques, économiques et culturels. Ces derniers temps, nous nous sommes intéressés davantage à cette région du monde et nous nous sommes préoccupés des solutions qu'il serait possible d'apporter aux crises intervenues dans certains des pays qui en font partie. Nous pensons que, pour que la paix puisse s'installer dans cette région de manière durable et pour qu'un équilibre stable puisse s'y instaurer, il faudra que la

[1] Monsieur Georges Pompidou, Premier ministre, et Monsieur Maurice Couve de Murville se rendent en visite officielle au Japon du 6 au 11 avril 1964. Une biographie succincte de M. Hayato Ikeda, Premier ministre du Japon et président du parti libéral-démocrate, est présentée dans la dépêche de Tokyo n° 756/AS du 26 octobre 1962, non reproduite. Sur M. Masayoshi Ohira, ministre des Affaires étrangères, se reporter aux dépêches de Tokyo n°s 548/AS et 654/AS des 26 juillet et 14 septembre 1962, non retenues.

[2] Le 27 janvier 1964.

Chine soit d'accord sur cette paix et sur cet équilibre. Il faut donc, dans cette perspective, être renseigné sur la Chine et pouvoir jauger la volonté de paix ou de domination qui existe à Pékin.

Je sais bien que la reconnaissance à laquelle nous avons procédé a provoqué et provoque encore quelques inquiétudes chez certains de nos amis ou alliés, et je dois reconnaître très franchement que la France se trouve quant à elle plus détachée que d'autres de certaines questions d'intérêt immédiat et que par conséquent elle se trouve plus libre de ses mouvements que d'autres. Nous avons été longtemps aux prises avec la guerre d'Indochine. Aujourd'hui, nous ne croyons pas à l'espoir d'une solution militaire et, si nous ne faisons rien, bien au contraire, pour gêner la politique des États-Unis dans la péninsule indochinoise, nous pensons que la solution sera forcément, un jour plus ou moins lointain, de nature politique. Nous pensons qu'il ne sera pas alors sans intérêt d'être présent à Pékin.

M. Ikeda.– J'ai bien compris votre explication qui m'apparaît très claire. Je voudrais cependant approfondir cette affaire sur certains points. Il apparaît que les États-Unis et d'autres pays du monde libre ont été assez embarrassés par la décision française. Il en est ainsi également des Philippines et de la Thaïlande. Aviez-vous pris certaines précautions à l'égard de ces pays ainsi que de Formose ?

M. Pompidou.– Je comprends fort bien que pour les pays les plus voisins de la Chines en raison du poids de ce pays situé tout près d'eux, le problème chinois soit plus important et plus difficile. Aussi, avant de prendre notre décision avons-nous tenu à informer les pays alliés ou amis qui pouvaient être intéressés. C'est ce que nous avons fait en ce qui concerne le Japon et les États-Unis. À l'égard du maréchal Tchang Kaï-chek, nous avons pris des précautions particulières et le général de Gaulle l'a, par un envoyé spécial, informé de ses intentions[1].

M. Ikeda.– Je voudrais poser encore quelques questions en ce qui concerne les relations avec Formose. Le gouvernement nationaliste occupe actuellement un siège permanent au Conseil de sécurité aux Nations Unies et c'est lui qui règne à Taipeh. Cela n'est pas sans poser certains problèmes. À cet égard, on parle beaucoup de la théorie des deux Chine. Aussi voudrais-je savoir votre position à l'égard de la Chine nationaliste.

M. Pompidou.– Notre politique est guidée par deux principes. Le premier, c'est la reconnaissance des réalités, ce qui nous a amenés à reconnaître Pékin. En second lieu, ce n'est pas parce que nous reconnaissons la Chine communiste que nous approuvons son régime. Nous prenons ce pays tel qu'il est. Avoir des relations, cela ne veut pas dire appuyer la politique chinoise et la faire nôtre.

M. Ikeda.– Je suis rassuré par vos explications. Elles vont dans le sens que je souhaite. De notre point de vue, c'est le principe d'autodétermination

[1] Le 20 janvier, deux émissaires sont envoyés par le général de Gaulle auprès de Tchang Kaï-chek : le général Pechkoff (représentant du général de Gaulle auprès du gouvernement de Tch'ong-K'ing pendant la guerre) et le colonel Guillermaz.

qui doit diriger notre action politique. Le général de Gaulle s'est d'ailleurs en maintes occasions prononcé en ce sens et il ne faut pas oublier que les onze millions d'habitants de Formose ne veulent pas être contrôlés par les communistes. En réalité il y a deux Chine, quoi que prétende Pékin, et il convient d'avoir toujours cette idée à l'esprit lorsque nous déterminons notre politique.

J'ajouterai que nous avons des sentiments d'un ordre particulier à l'égard de Tchang Kaï-chek. Celui-ci, après la guerre, a permis le rapatriement de millions de Japonais restés sur le continent. Il s'est prononcé aussi contre ceux qui préconisaient la fin du régime impérial. Il s'est montré hostile au partage du Japon. Aussi lui sommes-nous très reconnaissants et avons-nous avec lui des relations d'amitié en commun avec les États-Unis. Nous souhaiterions beaucoup que la France n'oublie pas l'existence de Formose et continue à coopérer dans le sens que j'ai indiqué.

M. Pompidou.– En France, nous avons aussi beaucoup d'estime pour Tchang Kaï-chek et c'est ce qui explique les démarches de caractère plus personnel que politique faites auprès de lui au moment où nous nous apprêtions à reconnaître Pékin.

Cela dit, en ce qui concerne Formose, la France n'a jamais pris parti dans la question de l'appartenance ou de la non-appartenance de Formose à la Chine[1]. Nous avons signé le traité de San Francisco[2], mais celui-ci ne spécifiait pas quel serait le sort de Formose. Depuis lors, les États-Unis, la Grande-Bretagne, Formose et Pékin déclarent tous qu'il n'y a qu'une Chine. Or, il y a la Chine continentale d'une part et Tchang Kaï-chek à Taipeh d'autre part. Telle est la situation de fait, situation qui ne nous gêne pas. Il y a cependant un problème qui est posé par tout le monde, sauf par nous-mêmes, et qui devra bien trouver un jour une solution formelle. Nous n'avons pas de raison de souhaiter que cette solution ne se trouve pas dans l'expression de la libre volonté des populations, si cela est possible.

M. Ikeda.– J'ai très bien compris votre exposé. Le principe de l'autodétermination des Formosans est reconnu non seulement par le Japon mais aussi par les Philippines, la Thaïlande, l'Indonésie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. S'il advenait que la Chine contrôle Formose, ce serait incontestablement un très grand choc pour ces pays.

M. Pompidou.– À propos des Nations Unies, du fait que nous avons reconnu la Chine communiste, il sera logique, si éventuellement nous étions amenés à prendre position, que nous votions pour l'entrée de la Chine à l'ONU. Il serait même difficile pour nous de faire le contraire. Mais je précise que nous n'avons pas l'intention de prendre une initiative quelconque dans ce domaine, ni d'exercer bien entendu de propagande en ce sens auprès d'autres pays.

[1] Se reporter à la note de la direction d'Asie-Océanie au Département, non retenue, du 12 mars 1964 intitulée *: Statut de Formose*.

[2] Le traité de San Francisco (4–8 septembre 1951) est signé entre les puissances occidentales et le Japon.

M. Ikeda.– Je comprends fort bien les conséquences logiques de votre acte de reconnaissance, mais si Pékin est reconnu par les Nations Unies comme le gouvernement de la Chine, faudra-t-il que Formose soit exclue des Nations Unies ? Quelle attitude adopterons-nous à l'égard de la Chine continentale ? Nous pensons que c'est là une question importante qui intéresse tout le monde libre et dont dépend la paix en Asie. Je voudrais connaître votre sentiment à ce sujet.

M. Pompidou.– Je ne suis pas extrêmement au fait des questions de procédure aux Nations Unies mais je ne pense pas que nous soyons amenés à nous trouver placés devant un problème de cet ordre. Dès lors que chacun des deux gouvernements prétend représenter la Chine, comment admettre qu'ils n'en tirent pas eux-mêmes les conséquences ?

Je sais bien qu'il y a des problèmes de majorité aux Nations Unies, mais cela est du domaine de la tactique, même si l'on considère que c'est un aspect important du problème, et je m'en remets pour ce qu'il en est au ministre des Affaires étrangères.

M. Couve de Murville.– La difficulté, aussi bien en ce qui concerne les Nations Unies que l'avenir de Formose, découle de la position chinoise. Et c'est là la seule question sur laquelle Taipeh et Pékin sont d'accord, à savoir que Formose appartient à la Chine. Ni Pékin ni Taipeh n'acceptent que les deux gouvernements soient reconnus simultanément. Nous en avons d'ailleurs fait l'expérience ; nous n'avons pas rompu avec Formose. Vous connaissez les démarches faites à Taipeh pour essayer d'empêcher la rupture avec la France. Cela n'a servi à rien car Tchang Kaï-chek se refusait à ce que son gouvernement ne soit plus reconnu comme le gouvernement de la Chine, mais seulement comme le gouvernement de Formose. Il en va de même aux Nations Unies : tout le monde se satisferait d'avoir deux gouvernements, un à Pékin, un autre à Taipeh. Seuls les Chinois y sont opposés.

M. Ikeda.– Vos paroles m'ont rassuré. Vous venez en effet de me dire que si vous aviez reconnu la Chine ce n'était pas en vue de soutenir ce pays et sa politique.

Le Japon, pour sa part, ne reconnaîtra pas la Chine mais il a le désir cependant de la connaître mieux[1]. Le problème chinois est un des grands problèmes du monde. Nous avons des liens étroits avec les États-Unis, en vertu du traité de sécurité, et des liens étroits aussi avec les pays libres du Sud-Est asiatique. Mais il y a encore d'autres obstacles à la solution du problème chinois. Le plus important découle de l'état des relations entre la Chine et les États-Unis, car les États-Unis estiment que la Chine demeure très agressive dans tous les domaines. Ils invoquent le conflit sino-indien et l'action subversive généralisée de Pékin. De son côté, la Chine prétend que les États-Unis exercent une action impérialiste dans le monde entier. Le Japon est lui-même considéré comme ennemi, ainsi qu'il est indiqué dans le traité sino-soviétique.

[1] Se reporter à la note n° 10/AS de la direction d'Asie-Océanie, en date du 27 janvier 1964, non reproduite, intitulée : *Position du Japon sur le problème de la Chine*.

Jusqu'ici il y a eu des conversations entre Américains et Chinois à Varsovie. Mais, s'il y avait plus de contacts d'une autre nature que ces simples entretiens, je pense que les deux pays parviendraient à mieux se connaître. Je suis donc de votre avis : il faut parvenir à une meilleure connaissance de la Chine. Il y a entre la France et le Japon et aussi entre le Japon et les États-Unis des relations très amicales. Nous pouvons donc agir tous ensemble pour que s'instaure une meilleure compréhension entre la Chine et les États-Unis. Je dirais même que si la France agissait en ce sens cela témoignerait de ses véritables intentions lorsqu'elle a reconnu la Chine, et ce serait là un élément très important pour les pays du monde libre.

Comme vous le savez, nous devons faire front à une opposition au sein du Parlement japonais, celle des socialistes, qui y détiennent un tiers des sièges. Leur politique étrangère est souvent très proche de celle de la Chine communiste. Il en est d'ailleurs de même en matière de politique économique. Les députés socialistes se rendent souvent en Chine et y publient des communiqués proclamant que les États-Unis représentent l'ennemi. Je défends quant à moi la position contraire. J'ai été amené à déclarer au Parlement, pour répondre à certaines attaques, que la France, qui est membre de l'OTAN, a normalisé ses relations avec Pékin et que dès lors on pourrait aussi bien dire que la France et Pékin sont les ennemis des États-Unis !

Nous devons persévérer dans la voie que nous suivons même s'il s'avère que l'évolution doive être très longue. Si nous continuons notre effort pour amener la politique chinoise à devenir moins agressive, nous ferons beaucoup pour la paix en Asie, et surtout dans le Sud-Est asiatique. Je pense qu'ainsi la Chine et les États-Unis pourraient mieux se comprendre.

M. Pompidou.– C'est un peu le même problème que celui qui s'est posé avec l'URSS pendant de nombreuses années.

Beaucoup de pays ont refusé pendant longtemps de reconnaître Moscou puis finalement l'ont fait. Et on doit constater que cela n'a pas rendu l'URSS plus agressive. Pour Pékin, le fait de notre reconnaissance n'augmentera certainement pas l'agressivité de sa politique. Il est en même temps vrai que cette même reconnaissance ne nous donne qu'une faible chance d'obtenir que cette politique soit moins agressive. Nous pouvons cependant conseiller à Pékin la sagesse. Après tout, peut-être l'intérêt de la Chine sera-t-il de rechercher la stabilité plutôt que de rechercher la domination, alors qu'elle éprouve des difficultés pour élever le niveau de vie de son peuple.

Les États-Unis jouent dans cette affaire un rôle important. Nous comprenons aussi très bien les problèmes particuliers qui se posent au Japon à cause de ses liens avec les États-Unis et en raison de la proximité de la Chine. Nous constatons cependant que, dans le monde communiste, il s'est aujourd'hui créé deux blocs, et que dans chaque bloc apparaissent certaines velléités d'originalité et d'indépendance. En Europe nous constatons, en ce qui concerne les États satellites, qu'ils ne veulent plus s'aligner strictement sur Moscou. Nous pensons qu'alors que le monolithisme communiste

a cessé d'être, il n'est peut-être pas bon que le monde libre tende de son côté à donner une impression de monolithisme. Il est bon que les pays tiers se rendent compte que dans le monde libre les gouvernements, tout en demeurant fidèles à leurs alliances, manifestent une certaine indépendance d'esprit et se montrent libres d'apprécier ce qui leur paraît être la meilleure politique. Nous pensons que c'est là la meilleure propagande pour le monde libre.

M. Ikeda.– Je pense en effet que pour amener la politique chinoise à être moins agressive, le meilleur moyen est de faire connaître ce qui se passe dans le monde libre. D'un autre côté, il convient d'être au fait de ce qui se passe en Chine, et à cet effet un accroissement des contacts est incontestablement utile. Les États-Unis sont disposés à y envoyer des journalistes, mais la Chine ne le veut pas. Des échanges privés seraient possibles et si l'on pouvait parvenir à des contacts de ce genre ce serait déjà un pas, et cela permettrait à la Chine d'accroître sa connaissance du monde extérieur.

M. Pompidou.– Il faut reconnaître que tout le monde continue à souhaiter de pouvoir séparer les relations politiques des relations économiques. Pékin n'accepte guère, en ce qui le concerne, cette séparation. À cet égard, je serais heureux de connaître votre appréciation et de savoir si vos relations économiques avec la Chine se développent malgré l'absence des relations politiques.

M. Ikeda.– À la suite de l'affaire des drapeaux en 1958[1], il y a eu une rupture complète des relations commerciales entre le Japon et la Chine. Mais depuis que j'ai formé le gouvernement, les relations ont repris, et aujourd'hui toutes les grandes entreprises japonaises y participent. En 1963, le montant total des échanges a atteint 130 millions de dollars, en 1962 il était de 84 millions de dollars, et en 1961 de 48 millions de dollars. Auparavant, les échanges étaient presque nuls. Nous escomptons pour 1964 un total d'échanges de 200 millions de dollars, ce qui équivaut à environ 1 % du montant total de notre commerce extérieur. Comme la Chine ne dispose pas de beaucoup de devises extérieures, le commerce se fait sur la base du troc.

L'an dernier, la balance des échanges nous a été défavorable, le déficit étant d'environ 10 millions de dollars. Nos exportations ont en effet atteint 64 millions de dollars cependant que nos importations atteignaient 73 millions de dollars. Il faut noter que lorsque nous décidons d'exporter des usines complètes, le gouvernement de Formose manifeste une grande irritation. On pense en effet à Taipeh que l'octroi de crédits constitue en fait une aide à la Chine communiste.

[1] Les relations commerciales et culturelles du Japon avec la Chine sont interrompues par Pékin le 9 mai 1958 après l'incident de Nagasaki. Le gouvernement de Pékin prend le prétexte de la lacération de drapeaux communistes chinois à la foire de Nagasaki, le 3 mai 1958, pour suspendre ses relations avec le Japon. En novembre 1962, avec la signature d'un accord privé, dit plan Liao-Takasaki, entre les corporations chinoises et M. Takasaki, député japonais libéral, les échanges reprennent à un rythme croissant. Se reporter à la note du Département en date du 18 mars 1964, intitulée : *Relations commerciales sino-japonaises*, non reproduite.

Nous avons l'intention d'augmenter ces échanges et c'est là une affaire difficile. Ce qui importe en fin de compte, c'est de renforcer la compréhension mutuelle entre la Chine et les pays du monde libre.

Je veux maintenant parler du Vietnam. Le concept de neutralité me paraît très difficile à mettre en œuvre, mais comme la France a une longue expérience dans cette région, je désirerais connaître votre sentiment sur ce problème, dont nous pensons qu'il est aussi important que le problème chinois.

M. Pompidou.– Nous pensons que pour un grand nombre de pays, pays sous-développés ou petits pays, qui se trouvent pris entre les grandes nations libres et les puissances communistes, leurs vœux profonds, leur vocation et leur intérêt sont dans la neutralité. Nous pensons en particulier que cela est le cas pour les pays de l'ancienne Indochine française. Nous le disons depuis longtemps : nous l'avons dit pour le Laos et il semble bien actuellement que tout le monde, y compris les États-Unis, souhaite que la neutralité laotienne devienne effective. En ce qui concerne le Cambodge, tout le monde, y compris les États-Unis, commence à penser que la neutralité reconnue serait la solution la meilleure. Nous pensons enfin que la neutralité serait le meilleur moyen de stabiliser la situation au Vietnam.

Nous comprenons certes les problèmes particuliers des États-Unis au Vietnam. Nous comprenons les efforts qu'ils y développent. Nous ne les contrarierons pas et nous souhaitons aux États-Unis bonne chance. Mais franchement nous ne croyons pas que la guerre permette de parvenir à une solution et nous estimons que, tôt ou tard, ce qui s'est passé pour le Laos et pour le Cambodge deviendra vrai pour le Vietnam. Je dirai même que c'est à notre avis la seule manière pour le Vietnam d'échapper à une domination chinoise indirecte.

M. Ikeda.– Je comprends bien votre politique et elle m'apparaît tout à fait logique. Actuellement au Cambodge, le prince Sihanouk maintient, tant bien que mal, une certaine stabilité. La situation au Laos, elle, est loin d'être satisfaisante. Mais ce qui paraît possible pour le Cambodge me paraît difficile à envisager au Vietnam. Quand je suis allé en 1950 aux États-Unis, il y avait dans l'opinion publique américaine des voix pour demander que l'on retire les troupes américaines de Corée. J'ai répondu qu'il y aurait dans ce cas une guerre en Corée. Aujourd'hui, je pense que si l'on retirait les troupes américaines du Vietnam, on déclencherait également une guerre du type coréen. Il faudrait, au fond, pour trouver une solution, que l'on parvienne à une certaine compréhension entre la Chine et les États-Unis. Je suis contre une intervention au Vietnam-Nord, mais je ne sais pas si la neutralité est possible au Vietnam, car, tant qu'il n'y aura pas d'entente entre les États-Unis et la Chine, il n'y aura pas de possibilité de neutralité et je suis sûr que si l'on s'engage sans cette entente dans la voie de la neutralité, le Vietnam tombera sous l'obédience communiste.

M. Pompidou.– Je suis d'accord avec vous. Il n'y aura pas en effet de neutralité au Vietnam sans le consentement à la fois de la Chine et des États-Unis.

M. Ikeda.– Je suis désolé d'avoir soulevé toutes ces questions difficiles et délicates. Tandis que la France, qui a réglé la difficile affaire d'Algérie, n'a pas actuellement de graves problèmes en Europe sauf en Allemagne ou à Berlin, nous devons faire face en Asie aux problèmes de la Corée, de Formose et de la Malaisie. Je souhaite que la France, qui a conservé beaucoup d'intérêts dans ces régions, contribue à y faire régner la stabilité et il m'apparaît très nécessaire à cet égard que nos deux pays maintiennent des contacts étroits par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs.

Nous avons au Japon beaucoup de difficultés d'ordre intérieur. Il y a, je l'ai déjà dit, le parti socialiste qui occupe un tiers des sièges. Il n'y a que quatre députés communistes, mais les suffrages d'extrême-gauche augmentent depuis quelques années à chaque élection. L'attitude de la Chine et du Vietnam-Nord contribue à accroître l'action subversive du communisme, à laquelle nous devons faire face tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De même, en raison de cette action subversive du communisme international, des pays comme les Philippines, la Thaïlande, l'Inde, la Malaisie ne peuvent pas manquer de rester vigilants.

M. Pompidou.– En Europe, depuis la fin de la guerre, nous avons connu beaucoup de problèmes de ce genre. L'affaire de Berlin n'est en fait pas terminée. Pour le moment cependant, il semble y avoir une petite accalmie dans l'agressivité soviétique.

M. Ikeda.– Je désirerais passer à l'examen de certains problèmes européens. Il me semble qu'il existe un programme assez important de visites de personnalités entre la France et l'URSS. Y a-t-il quelque chose de nouveau en ce domaine ?

M. Pompidou.– Certainement pas. Les voyages qu'accomplissent certaines personnalités françaises en URSS sont d'ordre purement privé. En revanche, nous recevons beaucoup de visites de personnalités soviétiques. À Moscou, nous dit-on, on a le désir de développer les échanges économiques avec la France, en particulier en ce qui concerne le développement des industries chimiques. Les Soviétiques espèrent obtenir des résultats intéressants, bien que, jusqu'à maintenant, ils aient eu les yeux plutôt tournés vers la Grande-Bretagne. On doit constater qu'effectivement les contacts industriels privés ont augmenté récemment. Sur un plan plus général, cependant, nous attendons que l'URSS fasse preuve, particulièrement en Allemagne et à Berlin, de sa volonté pacifique.

M. Ikeda.– Il semble que les relations sino-soviétiques se refroidissent de plus en plus. Il nous paraît qu'à cause de cela la Chine entend compter sur la France dans le domaine de l'assistance technique et scientifique. Les questions atomiques nous préoccupent à cet égard plus particulièrement.

M. Pompidou.– Il ne m'apparaît pas qu'il y ait un danger à redouter en cette matière. Nous n'avons aucun signe du désir des Chinois d'organiser des échanges scientifiques. En ce qui concerne l'armement atomique, nous n'avons aucune intention de livrer nos secrets aux Chinois, ou à qui que ce soit.

M. Ikeda.– Nous avons beaucoup parlé des relations internationales. Je veux dire maintenant quelques mots des relations franco-japonaises. Il y a eu récemment un échange de lettres concernant les questions commerciales[1] et je me suis beaucoup félicité de la tendance à la libéralisation intervenue des deux côtés. Je souhaite vivement que l'on continue dans cette voie.

M. Pompidou.– Nous sommes également heureux de la conclusion rapide des dernières discussions. Je souhaite que les échanges se développent et que le commerce prenne une part plus en rapport avec l'importance du développement de nos pays sur le plan politique et avec la cordialité de nos relations.

M. Ikeda.– Dans quelques années, il se posera le problème de la politique commerciale de la CEE à l'égard du Japon. Si vous me permettez de parler très franchement, je dois avouer que nos relations commerciales ne sont pas aussi bonnes que celles qui existent entre le Japon et l'Allemagne. En ce qui concerne la libéralisation des échanges, la France est très en retard et notre position reste de ce fait très défavorable. Je souhaite vivement que nos relations deviennent tout à fait normales et que le commerce entre nos deux pays parvienne à une complète liberté.

M. Pompidou.– Nous avons cependant accompli d'importants progrès. Nous avons pour notre part renoncé à l'article 35 du GATT. En 1963, les exportations japonaises vers la France ont augmenté, je crois, de 60 %, alors que les exportations françaises n'augmentaient guère que de 15 à 20 %. Je reconnais qu'il y avait un certain retard en ce qui nous concerne, et je souhaite sincèrement que le progrès des transactions commerciales et la libéralisation des échanges s'accroissent de manière satisfaisante, sur la base, évidemment, de l'équilibre.

M. Ikeda.– Je pense que nos conversations ont été très utiles et je propose de laisser la discussion des autres problèmes aux ministres des Affaires étrangères.

M. Pompidou.– Ils pourront en effet approfondir les questions dont nous nous sommes entretenus, en particulier, dans le domaine des relations franco-japonaises. Je tiens à redire que la France éprouve à l'égard du Japon des sentiments de très haute estime et que nous souhaitons le développement de votre influence dans cette partie du monde. Nous croyons que c'est dans l'intérêt de la paix et du monde libre et par conséquent dans l'intérêt de la France.

M. Ikeda.– Je vous remercie. De notre côté, nous allons continuer nos efforts pour promouvoir la prospérité et la paix en Asie[2]. Le japon éprouve

[1] Un accord de commerce est signé le 14 mai 1963 entre la France et le Japon ; il est complété par un arrangement commercial entre les deux pays, signé à Tokyo le 31 mars 1964. Voir la dépêche émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France à Tokyo n° 208/AS du 27 mars 1964, non retenue, portant sur les *Relations commerciales franco-japonaises*.

[2] Se reporter aux dépêches de Tokyo n°s 177/AS du 8 mars 1963, intitulée *Grande Malaisie, Indonésie et Japon*, et 214/AS du 22 mars 1963, traitant du *Japon et Asie du Sud-Est*. Ces deux documents ne sont pas reproduits.

une grande admiration pour les réalisations économiques et culturelles de la France, et je me félicite beaucoup du développement des contacts artistiques entre nos deux pays. Presque tous les ans, au Japon, une exposition d'art français est organisée. Cette année, nous avons le privilège d'avoir ici la *Vénus de Milo.* En Asie, c'est le Japon qui détient les anciennes traditions culturelles, comme la France les détient en Europe. J'espère donc renforcer encore nos relations dans ce domaine et donc développer notre amitié. Lorsque j'étais en France, le général de Gaulle m'a demandé d'aider à la diffusion de la langue française au Japon. Nous avons fait des efforts en ce sens, et si je ne puis vous donner aujourd'hui un bilan, je puis vous assurer que nous continuerons dans cette voie et que nous resterons à cet égard en contacts étroits avec votre Ambassadeur.

II

Entretien entre Monsieur Couve de Murville et Monsieur Ohira[1], *le 8 avril 1964, de 9 heures 15 à 12 heures 15*

C.R.

M. Ohira.– C'est pour moi un honneur d'accueillir le Ministre et sa suite pour cette deuxième consultation. En ce qui concerne les questions à traiter, je voudrais reprendre celles qui ont été abordées hier par MM. Pompidou et Ikeda, afin de demander quelques précisions supplémentaires et de répondre aux questions que vous pourriez éventuellement avoir à poser. En dehors de la question chinoise et de la situation dans le Sud-Est asiatique, j'aimerais donner quelques explications sur les relations entre le Japon et la Corée, sur la politique du Japon vis-à-vis de la Russie, sur le problème malais. Ensuite, je voudrais poser des questions sur les problèmes européens tels que le désarmement, la politique française vis-à-vis de l'URSS. En dernier lieu, je voudrais parler de la question des rapports commerciaux internationaux et de celle des rapports commerciaux franco-japonais.

M. Couve de Murville.– Je vous remercie de votre accueil. C'est avec plaisir et intérêt que nous revenons à Tokyo et que nous reprenons les consultations que nous avons commencées l'année dernière[2].

M. Ohira.– Hier, M. Ikeda a procédé avec M. Pompidou à un échange de vues sur la Chine. Je dois dire pour ma part que l'action française a embarrassé le gouvernement japonais et même la nation tout entière. Mais, en un sens, j'apprécie cette action à sa juste valeur, car, grâce à elle, le problème chinois se pose d'une façon tout à fait réelle et directe.

[1] Concernant monsieur Masayoshi Ohira, ministre des Affaires étrangères du Japon, se reporter au télégramme de Tokyo n°s 917–919 du 19 juillet 1962, non retenu.

[2] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 85.

Le mérite de l'action française est de mettre en relief l'importance et la gravité de ce problème dont nous avons, de notre côté, souvent discuté les perspectives.

Ainsi que M. Ikeda l'a souligné, le problème de Formose nous intéresse au premier chef. Les gouvernements de Taipeh et de Pékin revendiquent tous deux la qualité de seul représentant légitime de la Chine. Un compromis paraît improbable. À l'ONU, nous nous trouvons en présence de la question de la représentation de la Chine. Même si Pékin y était admis, tant que le gouvernement de Mao Tsé-toung n'exercera pas le pouvoir à Formose, le problème restera posé. Mais il est peu probable que Pékin soit jamais présent à Formose. Il me semble du reste que la Chine communiste en est consciente. Comment traiter le problème de Formose qui est important pour le Japon ? C'est dans ce sens que M. Ikeda a tenu à souligner sa façon de voir hier.

Le Japon continuera à suivre vis-à-vis de la Chine communiste la politique déjà établie[1]. Nous pensons que le problème de l'admission de la Chine communiste à l'ONU est un problème important, dont la solution exige une majorité des deux tiers. Je pense que nous franchirons le cap de la prochaine session générale, mais il est bien certain que cela ne peut durer. Dans un temps qui n'est pas éloigné, la Chine sera admise à l'ONU. Nous serons alors forcé d'envisager la reconnaissance de Pékin et l'établissement de relations diplomatiques. Nous maintenons nos relations avec Formose, mais nous nous attachons à établir des rapports de caractère pratique avec Pékin dans les domaines privés et techniques (commerce, naufrages, télécommunications, météorologie) ; mais pour l'essentiel nous suivrons notre politique comme par le passé. Telles sont les lignes générales de l'attitude japonaise[2].

Nous aimerions connaître quelle est la position de la France à propos de l'admission de la Chine communiste lors de la dix-neuvième assemblée générale de l'ONU. La Chine a lancé une offensive diplomatique auprès des pays africains. Aussi, avons-nous envoyé notre ambassadeur à New York, M. Matsui, pour procéder à un sondage d'opinion. La France, il est certain, a gardé une grande influence dans cette région du monde ; nous savons qu'elle n'interviendra pas activement. Cependant, nous aimerions savoir 1) quels conseils vous donnerez à ces pays à propos de la question de l'admission de la Chine communiste, 2) quel est votre avis sur l'incidence qu'a le différend sino-soviétique sur le problème de la présence chinoise à New York. Il n'est pas douteux que les pays de l'Est désirent voir la Chine entrer à l'ONU mais ils ne le souhaitent peut-être pas autant qu'auparavant.

M. Couve de Murville.– Je vous remercie de vos intéressantes explications. Je tiens tout d'abord à remarquer que vous nous faites beaucoup

[1] Le Japon n'a pas de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, uniquement des relations commerciales et culturelles, selon la volonté de Washington.

[2] Se reporter à la note de la direction d'Asie-Océanie au Département n° 10/AS en date du 27 janvier 1964, intitulée : *Position du Japon sur le problème de la Chine*, non reproduite.

d'honneur en attachant une telle importance à la reconnaissance française du régime de Pékin. D'autres grands pays, dont l'influence est plus décisive que celle de la France, sont directement intéressés par ce problème. Je comprends fort bien que le Japon ait été embarrassé, mais c'est plutôt parce qu'il y a une question chinoise que du fait de l'action française. Je rappellerai à ce propos l'anecdote suivante : Un homme se promenait sans vêtements dans un village et personne n'y prêtait attention jusqu'à ce qu'un petit garçon se soit écrié, tiens, mais il est tout nu ! La France dans l'histoire est ce petit garçon.

Les deux questions soulevées à propos de la Chine sont la représentation à l'ONU et le sort de Formose.

1) À propos de la représentation à l'ONU, vous avez dit, et je suis d'accord, que c'est une question de temps : il arrivera un jour où la Chine sera présente à l'ONU. C'est donc une question de tactique plutôt que de politique. 2) À propos de Formose, je dirai que la question se pose parce qu'en 1949 les États-Unis n'ont pas reconnu le régime de Pékin et parce que depuis lors le gouvernement nationaliste établi à Formose a été reconnu comme représentant de la Chine aux Nations Unies. Jusqu'en 1949, Formose était *de facto* un territoire chinois. La preuve en est que Tchang Kaï-chek s'y est réfugié. Cette situation de fait et non de droit résulte de la déclaration du Caire faite en 1943 par Roosevelt, Churchill et Tchang Kaï-chek[1]. C'est en remontant ainsi aux origines que l'on peut saisir les données du problème. Les événements de 1949 ont introduit un changement. En effet, les deux autorités de Pékin et de Taipeh prétendent être le gouvernement chinois légitime. C'est à partir de ce moment-là que la question de Formose s'est posée. La question s'est posée toujours en fait et non en droit, car rien n'a été réglé par des accords internationaux. Du moins la question est-elle posée par les étrangers, et non par les gouvernements de Pékin et de Taipeh, car l'un et l'autre affirment que Formose est territoire chinois.

En ce qui concerne la France, elle n'est engagée en rien. Le seul accord international auquel nous ayons participé est le traité de San Francisco qui a fait de Formose une *res nullius,* un territoire dont l'appartenance n'est pas définie. La France n'a pas signé la déclaration du Caire. Si un accord général intervenait pour reconnaître un État et un gouvernement de Formose, nous n'y ferions bien entendu aucune objection.

Telle est la position de la France dans une question qui est importante en pratique surtout du point de vue stratégique. Le seul point sur lequel nous

[1] La conférence du Caire (novembre – décembre 1943) réunit Roosevelt, Churchill et Tchang Kaï-chek qui obtient de Roosevelt la promesse solennelle d'un retour à la Chine de tous les territoires saisis par le Japon depuis 1895 (Taïwan, les îles Pescadores, la Mandchourie). La Chine, rétablie dans ses possessions et dans sa puissance doit devenir après la guerre un des « quatre policiers » chargés de veiller sur l'ordre mondial. En 1944, la conférence de Dumbarton Oaks lui accorde un siège permanent au Conseil de sécurité de la future organisation des Nations Unies. Le 1er octobre 1949, la République populaire est proclamée à Pékin dont le président est Mao Tsé-toung. Le 8 décembre 1949, les nationalistes se replient avec Tchang Kaï-chek à Taïwan. Avec le déclenchement de la guerre de Corée en 1950, la VIIe flotte américaine patrouille dans le détroit de Formose. Elle y restera près de vingt ans.

sommes engagés à la suite de la reconnaissance du régime de Pékin, c'est qu'à nos yeux le gouvernement de la Chine est représenté par Pékin et non pas par Formose. C'est en prenant cette décision que nous avons provoqué le grand scandale qu'illustre l'anecdote de l'homme nu.

Vous avez posé deux questions, l'une sur la position des pays africains, l'autre sur les incidences du conflit sino-soviétique :

1. En ce qui concerne la position des pays africains[1], je suppose que vous entendez par là les anciennes colonies françaises. Les autres pays africains ont presque tous reconnu Pékin, que ce soit le Ghana, le Nigeria, le Tanganyika ou le Congo de Léopoldville. En ce qui concerne les pays africains de langue française, certains ont pris la décision de reconnaître la Chine communiste, tels la Guinée, le Mali, le Congo de Brazzaville. Les autres, une dizaine, n'ont pas reconnu la Chine communiste. J'ai indiqué il y a un instant que le Congo de Léopoldville a reconnu le régime de Pékin, je n'en suis pas absolument certain ; mais la chose ne fait pas de doute pour les pays anglophones.

Je ne sais ce que vont faire les anciennes colonies françaises. Ce n'est pas la France qui en décide, car ces pays jouissent de leur pleine indépendance et la France ne fait aucun effort pour imposer une politique déterminée. Chacun d'eux décidera selon les tendances de sa politique et sa situation propre. Les gouvernements qui sont orientés vers la gauche ont reconnu le régime de Pékin, tel est le cas du Mali, de la Guinée et du Congo de Brazzaville. Les plus conservateurs garderont leurs relations avec Formose ; mais de toute façon, je ne pense pas qu'il y ait une politique d'ensemble.

Nous sommes toujours disposés à vous donner des renseignements sur la position de ces pays africains par l'intermédiaire de votre ambassade à Paris. Mais cela ne veut pas dire, je le répète, que nous déterminions leur politique.

2. L'autre problème que vous posez est celui du conflit sino-soviétique et de l'attitude russe vis-à-vis de l'entrée de la Chine aux Nations Unies. Je peux vous dire en confidence que lorsque nous avons, au cours du dernier semestre 1963, discuté de la reconnaissance de Pékin et peu à peu pris une

[1] États francophones d'Afrique entretenant des relations diplomatiques avec Pékin : Algérie (depuis juillet 1962) ; Congo-Brazzaville (février 1964) ; Guinée (octobre 1959) ; Mali (octobre 1960) ; Mauritanie (juillet 1965) ; Maroc (novembre 1958) ; Tunisie (août 1964). États francophones d'Afrique n'ayant pas de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine : Madagascar, Sénégal (mais a reconnu la RPC), Côte-d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Niger, Tchad, Congo-Léopoldville, Rwanda. États francophones d'Afrique ayant suspendu ou rompu leurs relations diplomatiques avec Pékin : Burundi (établies en janvier 1964, suspendues en janvier 1965) ; République centrafricaine (établies en septembre 1964, suspendues en janvier 1966) ; Dahomey (établies en novembre 1964, suspendues en janvier 1966). Sur le sujet, voir la note de la direction d'Asie-Océanie au Département du 29 août 1963, intitulée : *Les « deux Chines » et l'Afrique*, non reproduite ; la dépêche de Hong Kong n° 552/AS du 3 septembre 1964 portant sur la *Rivalité des « deux Chines » en Afrique* (Niger et République centrafricaine), ainsi que la note émanant de la direction des Affaires africaines et malgache n° 74/DAM, du 7 février 1967, non reproduite, intitulée : *La Chine populaire et les pays d'Afrique francophone de 1960 à la fin de 1966*, non reproduite.

décision, j'avais l'impression que cette décision gênerait plus l'URSS que les États-Unis. Quand l'annonce de notre geste a été faite, l'URSS a fait bonne figure, mais je ne suis pas sûr que cela corresponde à des sentiments profonds. Je ne suis pas certain non plus que l'URSS désire la présence de la Chine à l'ONU et fasse tous ses efforts pour arriver à ce résultat.

Je voudrais ajouter que le conflit sino-soviétique a constitué un argument supplémentaire qui a conduit à notre décision. Nous considérons que ce conflit est un événement essentiel dans le monde actuel ; nous pensons que les pays occidentaux ne doivent pas intervenir pour appuyer tel ou tel côté ou pour prendre une position idéologique. En conséquence, il n'y a pas intérêt à isoler la Chine alors que l'URSS, elle, entretient des relations parfois amicales avec les pays occidentaux. Il est de l'intérêt du monde occidental de tirer parti du conflit entre ces deux puissances, dont aucune ne peut par sa nature servir nos intérêts.

M Ohira.–Je souhaiterais maintenant poser quelques questions sur le problème de l'Indochine, M. McNamara a récemment procédé à un tour d'inspection dans le Vietnam-Sud et a indiqué, dans le rapport qu'il a publié ensuite, que les États-Unis n'avaient pas l'intention de retirer leurs troupes, ni de pénétrer dans le Vietnam-Nord ; cela constitue donc une confirmation de la politique établie. Pour les États-Unis, il n'est d'autre solution. Hier, M. Pompidou a voulu expliquer quelles étaient les perspectives d'une neutralisation de cette région. J'aimerais obtenir quelques explications supplémentaires. Je pense que le Vietnam-Nord est opposé à une telle politique. La France, qui garde des contacts avec ce pays, est à même de juger de la situation et de dire quelles sont les réactions du Vietnam-Nord à propos de cette politique et quelles y sont les conséquences du conflit sino-soviétique.

M. Couve de Murville.– L'impossibilité de neutraliser le Vietnam-Nord est un argument qu'avancent souvent les États-Unis. Il est vrai qu'il est difficile d'imaginer qu'un régime communiste puisse devenir un régime neutre, non soumis à l'influence des grandes puissances marxistes. L'avenir est lié à l'influence respective de Moscou et de Pékin. Je ne peux répondre à propos du Vietnam-Nord, mais le seul fait de poser la question montre que l'avenir des pays communistes n'est plus si simple. Le Vietnam a été soumis historiquement à la domination chinoise. Il est donc normal que, s'il veut être libre, il cherche à échapper à cette influence. Cela ne veut pas dire que demain il pourra s'y soustraire, mais il est important de penser qu'il recherche un certain degré de liberté vis-à-vis de la Chine. Il est difficile de dire quel peut être l'avenir du Vietnam. La France a connu une expérience malheureuse dans cette région dont elle a tiré des conclusions. En 1954, les accords de Genève signés avec Hô Chi Minh et Chou En-laï ont mis fin à une longue guerre qui ne pouvait être gagnée. Nous avons fait alors la part du feu, c'est-à-dire que nous avons laissé au communisme le Vietnam-Nord et convenu pour le reste, autrement dit au Laos, au Cambodge et au Vietnam-Sud, d'un régime qui n'était pas éloigné de la neutralité véritable. Ces accords, cependant, n'ont jamais eu la possibilité d'être appliqués. Peut-être est-ce parce que les communistes ne s'y sont

pas prêtés, mais aussi parce que les États-Unis ne les ont pas acceptés. Au Laos, ils n'ont pas admis la réunification et au Vietnam ils ont pris notre succession dans la guerre. Depuis dix ans, la question qui se pose est de savoir si l'on peut gagner cette guerre. Sur la base de notre expérience, il nous paraît difficile d'obtenir une décision sur le plan militaire, d'autant plus qu'à la guerre s'ajoute le vide politique complet du Vietnam-Sud. Aucun gouvernement, et cela est surtout vrai depuis six mois, n'est capable d'obtenir de la population qu'elle se batte pour une cause nationale. Si une décision peut être emportée grâce à la guerre, nous en seront contents, car ainsi le Vietnam-Sud échappera au communisme et à la domination chinoise. Mais nous ne sommes pas convaincus qu'elle puisse être gagnée. Il faudrait sans doute pour qu'elle le soit qu'elle devienne une vraie guerre, portée vers le Nord, comme ce fut le cas pour la Corée.

À défaut d'une solution militaire, il faut envisager une solution politique, donc des négociations. Cette solution par hypothèse aboutirait à la neutralisation, c'est-à-dire à un non-engagement à la fois vis-à-vis de la. Chine et des États-Unis. Elle pêche d'ailleurs par optimisme, car en fait il n'y a rien à neutraliser au Vietnam-Sud puisqu'il n'y existe aucun régime politique. En tout cas, on ne peut parvenir à une solution qu'en parlant avec la Chine. Celle-ci s'y prêterait peut-être, car elle se trouve dans une situation difficile. Elle dispose de moyens militaires très inférieurs à ceux des États-Unis et doit faire face aux immenses difficultés que lui pose son développement économique intérieur. Elle aurait donc peut-être intérêt à renoncer à une expansion vers le Sud-Est asiatique et à se concentrer sur le développement de son économie et sur sa participation à la vie internationale.

M. Ohira.– Je vous remercie de vos explications. Je voudrais maintenant aborder le problème de nos rapports avec la Corée[1] et la question de notre politique vis-à-vis de l'URSS.

Il y a douze ans que nous poursuivons avec la Corée des négociations qui n'ont pas encore abouti. Il y a deux ans un accord a été conclu sur la question des réparations, mais les pourparlers sur le problème des pêcheries, qui sont actuellement en cours, constituent une phase très difficile de nos négociations. Celles-ci sont rendues plus compliquées encore du fait qu'elles subissent les contrecoups de l'instabilité politique de la Corée. Mais, de part et d'autre, nous sentons la nécessité d'une compréhension et nous pensons que nous avons abordé l'étape finale. Nous ne pouvons pas encore nous montrer carrément optimistes, mais la route menant vers une normalisation de nos rapports avec la Corée est maintenant ouverte.

Quand nous avons conclu notre accord avec la Corée sur la question des réparations, nous nous sommes engagés à verser 500 millions de dollars, 300 millions de dollars à titre de réparations et 200 millions de dollars à titre d'aide économique. Les paiements qui sont étalés sur dix ans

[1] Au sujet des négociations nippo-coréennes, voir la dépêche de Tokyo n° 199/AS du 27 mars 1964, non reproduite.

permettront la reconstruction de l'économie coréenne et donneront une impulsion à l'industrie de ce pays ; l'équilibre du monde libre s'en trouvera renforcé.

En ce qui concerne les rapports de notre pays avec l'Union soviétique, il convient d'indiquer que l'objectif de la politique du Kremlin reste de neutraliser le Japon et de le séparer des États-Unis. Mais Moscou fait preuve d'une attitude plus souple. Des problèmes restent cependant en suspens. La pêche au saumon dans le Pacifique Nord donne actuellement lieu à des négociations à Moscou dans lesquelles les Russes ont adopté une position très raide sur la question des relations aériennes ; le Japon demande la réciprocité et aucun progrès n'a encore été enregistré dans ce domaine ; pour ce qui est du problème des territoires du nord, l'URSS prétend qu'il est résolu, mais pour notre part nous demandons un règlement dans le cadre d'un accord international. Je souhaite que la France reconnaisse le bien-fondé de notre position.

M. Couve de Murville.– J'ai reçu récemment à Paris la visite du Ministre des Affaires étrangères de Corée du Sud[1]. Il m'a exprimé l'espoir que les négociations engagées entre son pays et le Japon puissent bientôt aboutir. Il souhaitait savoir si la position française vis-à-vis de Pékin entraînerait un changement de notre politique vis-à-vis de Séoul. Je l'ai rassuré car le cas de la Corée diffère de celui de la Chine. Il existe deux Corée ; donc un choix est possible et nous avons opté pour la reconnaissance du gouvernement de Séoul. Quant à la question des Kouriles, nous allons examiner les documents que vous avez eu l'obligeance de nous remettre avec l'intérêt et la sympathie qui correspondent à l'excellence de nos rapports.

M. Ohira.– À propos de la Chine, une question délicate va se poser dans l'avenir. Je souhaiterais avoir l'avis du gouvernement français à ce propos. Quand la Chine communiste sera admise à l'ONU, le siège permanent qu'occupe la Chine au Conseil de sécurité lui sera-t-il automatiquement octroyé ? C'est une question d'importance pour nous. Que pensez-vous à ce sujet ?

M. Couve de Murville.– La question qui se pose aux Nations Unies est de savoir qui représente la Chine. Celle-ci est membre fondateur et dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité. Si le régime de Pékin était admis, il ne serait pas réaliste de penser qu'il n'occuperait pas également le siège de la Chine au Conseil de sécurité. Je dis réaliste, car la question se présente sous cette forme : la Chine est présente au Conseil de sécurité et son représentant détient des lettres de créance et des pouvoirs à cet effet. Il en va de même pour le chef de la délégation auprès des Nations Unies. On pourrait donc théoriquement admettre que Pékin siège à l'ONU et Formose au Conseil de sécurité. Mais bien entendu, il me paraît que c'est en pratique une question qui ne peut se poser.

[1] M. Chung Il-kwon, ancien ambassadeur à Paris, actuellement ministre des Affaires étrangères de Corée (Sud) est reçu par M. Couve de Murville le 27 mars 1964. Se reporter au télégramme de Paris à Séoul n° 20 du 1er avril 1964, non retenu.

M. Ohira.– J'aimerais poser quelques questions sur la politique européenne de la France. L'année dernière, lors de nos entretiens, nous avons recueilli l'impression que la France faisait preuve de réserve et de prudence dans ses rapports vis-à-vis de l'URSS. Cette impression a été confirmée par les déclarations de M. Pompidou. Dans ces conditions, quelle signification prennent les échanges de visites qui ont actuellement lieu entre la France et l'URSS ? Quels résultats la France attend-elle de cette politique ?

M. Couve de Murville.– Il n'existe pas de politique d'échange de visites, pas plus par le passé que dans le présent. M. Adjubeï visite actuellement la France mais il est invité par une organisation communiste. Notre comportement n'a rien de mystérieux, ni de délibéré.

M. Ohira.– Pour aborder la question du désarmement, je rappellerai que les États-Unis et l'URSS ont proposé des plans à la conférence de Genève. Il semble que l'accent ait été mis sur le gel des véhicules porteurs d'armes atomiques[1]. N'est-ce pas là une position proche de celle adoptée par la France ? Bien que celle-ci ne soit pas présente à Genève, j'aimerais recueillir votre opinion à ce propos.

M. Couve de Murville.– Je me suis expliqué l'année dernière sur cette question. Nous continuons à considérer que la conférence de Genève ne fait rien, n'a rien fait et ne fera rien tant qu'il n'existera pas de perspectives de désarmement véritable entre les principales puissances militaires. Nous assisterons à beaucoup de péripéties, à de nombreuses réunions, mais en fait les délégués continueront à tourner en rond. Il faudrait pour arriver à un résultat qu'un changement se produise dans les rapports internationaux, c'est-à-dire au premier chef encore une fois entre les principales puissances militaires.

M. Ohira.– Pour en arriver à la question de l'union politique européenne, je rappellerai qu'au moment où il était question d'admettre la Grande-Bretagne dans le Marché commun, on parlait d'une telle union. Le général de Gaulle a indiqué dans son message de fin d'année que l'union politique européenne constituait l'un des objectifs de sa politique. La France envisage-t-elle des mesures concrètes à ce sujet ? S'en est-elle entretenue avec l'Allemagne et l'Italie ?

M. Couve de Murville.– Nous vous avons indiqué l'année dernière les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne n'a pu entrer dans le Marché commun. Au cours de l'année écoulée, la CEE a continué d'exister et de se développer : un nouvel abaissement tarifaire est intervenu ; nous avons en décembre dernier terminé l'élaboration d'une politique agricole commune. La Communauté continue donc de progresser dans des conditions favorables sur le plan économique. L'union politique constitue une suite normale de ce développement. Actuellement, les circonstances sont peu favorables, car la Grande-Bretagne essaie d'empêcher une telle union et

[1] La conférence du Désarmement ouvre sa session à Genève le 21 janvier et la clôture le 17 septembre 1964.

les États-Unis manifestent pour elle une sympathie bien moindre que par le passé. Ces facteurs retardent l'union politique, mais celle-ci reste notre objectif, même si nous n'envisageons pas pour l'instant de mesures concrètes.

M. Ohira.– Que pensent les pays membres de la Communauté de cette union politique ? En avez-vous parlé récemment avec l'Allemagne et l'Italie ?

M. Couve de Murville.– La France entretient des contacts réguliers avec l'Allemagne, également avec l'Italie et les autres pays membres du Marché commun. Nous n'avons rien discuté, car nous savons qu'aucun progrès n'est possible pour le moment. M. Spaak du reste a dû vous confirmer cela récemment.

M. Ohira.– Je souhaiterais maintenant passer aux questions économiques. Hier, M. Ikeda a parlé des rapports franco-japonais. Comme M. Pompidou, nous sommes heureux que ces rapports connaissent un développement régulier, ainsi que le prouve l'accord intervenu en mars 1964[1].

Je voudrais souligner que le Japon accentue la modernisation de son économie et que sa structure industrielle se rapproche de celle des grands pays industrialisés – c'est au reste pourquoi il a été admis à l'unanimité à l'OCDE –, mais je dois faire remarquer que des mesures de discrimination continuent d'être appliquées à son égard, en dehors du cadre du GATT, par la France et d'autres pays. Cela constitue pour nous une source d'humiliations. Aussi souhaiterais-je que la France renonce le plus vite possible à de telles mesures. De notre coté, nous continuerons nos efforts en vue de libéraliser nos échanges. Nous respecterons ainsi le principe de la réciprocité. Il est question de l'instauration, un jour prochain, d'une politique commune du Marché commun à l'égard du Japon. Celui-ci se tient sur la réserve, car il craint que ne se perpétuent des mesures discriminatoires et que la politique commune ne s'aligne sur les positions des pays les plus intransigeants. En conséquence, je souhaite que la France puisse renoncer aux mesures de discrimination qu'elle applique encore à l'égard du Japon.

M. Couve de Murville.– Il n'est pas exact de dire que les mesures de discrimination pratiquées par la France visent seulement le Japon ; d'autres pays sont aussi en cause. Je précise ce point par seul souci d'objectivité. Le gouvernement français suit depuis deux ans une politique destinée à développer ses relations commerciales avec le Japon ; elle a permis de réduire dans une certaine mesure le déséquilibre des échanges entre nos deux pays. L'année dernière est intervenu un accord commercial[2] très important. De nouveaux progrès ont été marqués par l'arrangement récemment conclu et notre liste négative est comparable à celles des autres pays

[1] Arrangement commercial entre la France et le Japon signé à Tokyo le 31 mars 1964.

[2] Accord de commerce signé à Paris le 14 mai 1963 entre la France et le Japon.

occidentaux à l'égard du Japon. Nous allons persévérer dans cette voie et peu à peu harmoniser les différentes positions adoptées par les pays de la Communauté européenne vis-à-vis du Japon, sous réserve naturellement de réciprocité.

M. Ohira.– Il est un autre point des relations économiques que j'aimerais évoquer. Quand je me suis rendu à Paris l'année dernière, j'ai demandé au gouvernement français d'examiner s'il serait possible de lancer des emprunts japonais sur le marché financier de votre pays[1]. Notre Ambassadeur a ensuite discuté de cette question avec M. Giscard d'Estaing. Lors de ses entretiens avec M. Giscard d'Estaing, M. Hotta, président de la Banque Sumitomo[2], a reçu l'assurance que lorsque la possibilité de lancements d'emprunts étrangers en France serait envisagée, on penserait également au Japon.

Le Japon est un pays pauvre en capitaux. Avant la guerre, il en importait déjà de l'étranger. Depuis 1945, le Japon a compté avant tout sur le marché financier new-yorkais, mais la taxe de péréquation récemment instituée aux États-Unis a diminué l'importance de cette source d'approvisionnement. Il s'est donc tourné vers l'Europe et a déjà placé des emprunts sur les marchés anglais, suisse et allemand. Nous comptons également sur le marché français et nous vous demandons de considérer favorablement notre requête.

M. Couve de Murville.– Nous sommes toujours dans les mêmes dispositions. Nous ne sommes pas encore arrivés au stade des réalisations, car le marché français ne s'y prête pas encore. La question sera suivie à Paris avec votre ambassade et notre Ministre des Finances[3].

M. Ohira.– J'aimerais vous exposer maintenant quelle est la position adoptée par le Japon sur les relations économiques internationales[4].

[1] Entretien entre le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Ohira, et M. Couve de Murville à Paris le 6 septembre 1963. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n° 85. Au sujet d'un éventuel emprunt japonais sur le marché français, voir le télégramme de Tokyo n° 1303 du 18 octobre 1963, non reproduit. Se reporter à la dépêche n° 2957, Tokyo, 22 novembre 1963, non retenue, émanant de M. Henri J.M. Lombard, conseiller commercial près l'ambassade de France à Tokyo, adressée à M. le Ministre des Finances, à l'attention de M. Hirsch-Girin, ayant pour objet : *Projets bancaires et financiers entre la France et le Japon*.

[2] M. Shôzo Hotta, président du groupe financier Sumimoto et conseiller spécial du gouvernement japonais, séjourne à Paris du 21 au 26 novembre 1963. Voir la note n° 163/AS de M. François Toussaint, conseiller des Affaires étrangères à la Direction d'Asie-Océanie, en date du 4 novembre 1963, adressée au Cabinet du Ministre, à l'attention de M. Bernard Durand, directeur adjoint du Cabinet du Ministre, concernant *L'audience du Ministre des Finances en faveur de M. Hotta*, non reproduite.

[3] Voir la lettre du Ministre des Affaires étrangères à l'Ambassadeur de France à Tokyo du 16 janvier 1964 traitant de *L'emprunt japonais en France*, non reproduite, à laquelle est annexé l'échange de lettres du Ministre des Finances au Ministre des Affaires étrangères, émanant de la direction des Finances extérieures, 1er Bureau, n° 000024, datée de Paris, 4 janvier 1964, signée de M. Claude Pierre-Brossolette. Se reporter également à la note de M. Francis Deloche de Noyelle, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, en date du 21 mars 1964, non retenue, intitulée : *Le Japon et le marché français des capitaux*.

[4] Se reporter à la note n° 64/CE, datée du 1er avril 1964, rédigée par M. Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, intitulée : *Le Japon et la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement*, non reproduite.

Le Japon est prêt à contribuer de façon concrète au succès des négociations engagées dans le *Kennedy Round*. Je me félicite de constater qu'à Genève sont apparues des possibilités de compromis. L'abolition des barrières non tarifaires nous intéresse tout particulièrement. Nous souhaitons vivement que les profits tirés des négociations soient égaux pour tous les pays. Ceci est important, car si les barrières non tarifaires étaient maintenues, un abaissement général des tarifs ne serait pas à notre avantage.

En ce qui concerne les produits agricoles, nous enregistrons avec satisfaction les signes de compromis qui sont apparus entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Le Japon, en tant que pays importateur de denrées alimentaires, s'intéresse aux prix agricoles ; il est en faveur d'une augmentation des quantités importées, mais opposé à une hausse artificielle des prix.

Pour ce qui est de la Conférence sur le commerce et le développement, nous n'en attendons pas des résultats concrets. Nous espérons plutôt recueillir l'indication d'une orientation générale. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine, à laquelle le Japon est prêt à apporter une contribution positive. Il existe une certain différence entre les positions adoptées par la France et le Japon[1] sur la question des marchés de matières premières et sur celle des régimes préférentiels. Nous sommes en présence de questions difficiles, à propos desquelles nous souhaitons maintenir des contacts entre nos deux pays au sein de l'ONU et du GATT.

M. Couve de Murville.– Je suis d'accord avec vous pour dire que la conférence du GATT est plus importante que celle de Genève. Mais je ne suis pas aussi optimiste que vous sur le rapprochement entre les positions des États-Unis et de la Communauté européenne. Tout d'abord, dans le domaine industriel, le problème des disparités n'est pas réglé ; notre position s'oppose à celle des États-Unis et aussi à celle de la Grande-Bretagne. Pour les produits agricoles, nous ne savons pas très bien où nous en sommes, car si un rapprochement des points de vue s'est d'abord esquissé, M. Herter a récemment prononcé un discours[2] dans lequel il rejetait catégoriquement nos propositions. Enfin, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la question des barrières non tarifaires, tout en sachant qu'elle est très délicate et va créer de grandes difficultés avec les États-Unis. Je crois comme vous à l'utilité des contacts entre nos deux pays sur tous ces problèmes.

M. Ohira.– Sur la question du commerce avec le bloc communiste, je voudrais indiquer que les relations économiques du Japon gardent un caractère purement commercial et seront développées sur une telle base. Nous n'avons pas l'intention de prendre des mesures qui ne soient

[1] Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, en date du 27 mars 1964, non retenue, portant sur *La position du Japon et de la France vis-à-vis de la négociation Kennedy*.

[2] Le 30 mars 1964, M. Christian Herter prononce devant le club économique de Détroit un discours où il expose les points de litige entre la Commission de la CEE et le gouvernement des États-Unis.

pas alignées sur les positions adoptées par le monde libre, surtout en ce qui concerne les paiements différés. Toutefois, il semble que la Grande-Bretagne se dispose à accorder des crédits beaucoup plus longs. Quelle est l'attitude de la France à ce propos ?

M. Couve de Murville.– Notre position est très analogue à la vôtre. Nous avons convenu des produits qui ne seraient pas vendus à l'Est ; cela reste applicable. Nous pratiquons des crédits normaux, avec un délai maximum de cinq ans. Il est vrai qu'il existe en Grande-Bretagne un mouvement favorable à l'octroi de crédits plus longs, surtout en faveur de l'URSS. Des discussions anglo-soviétiques sont actuellement en cours pour l'octroi de crédits allant jusqu'à dix et douze ans. Si ces affaires se réalisaient, vous et nous, nous trouverions dans une position difficile vis-à-vis de nos exportateurs. Nous serions sans doute amenés à reconsidérer notre attitude.

M. Ohira.– Je vous remercie de vos explications claires et détaillées, qui ont permis d'approfondir notre compréhension mutuelle.

M. Couve de Murville.– Je voudrais mentionner un dernier point : la demande des droits aériens sur le Pacifique Nord que nous vous avons soumise l'année dernière[1]. Je comprends les difficultés qu'elle soulève du côté japonais, mais je voudrais vous répéter que nous attachons à cette question une grande importance.

M. Ohira.– Le gouvernement japonais étudie la question et n'a pas encore abouti à une conclusion positive. Mais il continue l'examen de votre demande.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

[1] Au sujet de la position japonaise concernant l'octroi à la France de droits aériens sur le Pacifique Nord, se reporter au télégramme de Tokyo, n° 740, non reproduit, du 5 juin 1964.

168

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2254 à 2259. *Alger, 8 avril 1964.*

(*Reçu* : 22 h. 43).

Le 6 avril ont été rendus publics les textes du « projet d'avant-programme » élaboré par la commission de préparation du congrès FLN[1] et dont je me propose de vous faire parvenir sous peu une étude plus détaillée.

Il s'agit d'un long document comportant huit chapitres, où transparaît l'influence décisive de M. Mohamed Harbi (directeur de l'hebdomadaire *Révolution africaine* et conseiller du président Ben Bella) et qui s'ouvre par un aperçu historique du mouvement de libération nationale algérien. Cette analyse, faisant justice des « falsifications colonialistes », met en évidence le rôle « des couches les plus opprimées de la population », qui ont donné sa forme révolutionnaire au mouvement de résistance à l'impérialisme et imposé leurs vues aux anciennes directions nationalistes, dont la stratégie avait abouti à « la paix de compromis d'Évian »[2]. Cette paix « visait à retarder le moment des engagements irréversibles touchant à la nature de la société après l'indépendance, maintenait la présence de l'armée française, accentuait la dépendance de l'économie et donnait un poids particulier au phénomène négatif et aux agissements des couches exploiteuses nationales ». Selon les auteurs, « des réaménagements s'imposent afin d'éviter que les accords d'Évian ne servent finalement de point d'appui aux forces contre-révolutionnaires alliées à l'impérialisme ».

C'est par l'affirmation de la nécessité d'éliminer définitivement le capitalisme et son support bourgeois que s'ouvrent les chapitres suivants du document, consacrés aux différents aspects de la « dynamique révolutionnaire en Algérie ». Mis en œuvre par un parti unique « d'avant-garde », à la forme totalitaire, la lutte « pour la destruction des structures capitalistes et le dégagement structurel de la sphère d'influence de l'impérialisme » doit s'accomplir avec les précautions qu'exige l'état actuel de sous-développement de l'Algérie. Tenant compte de la « vulnérabilité » du pays, le rapport préconise en effet l'accélération progressive mais prudente du processus du dépérissement du secteur privé, l'utilisation, dans ce but, de l'aide étrangère, l'institution immédiate de la planification, le recours éventuel à des sociétés d'économie mixte à majorité d'État et, enfin, la

[1] Le congrès du Front de libération nationale se tient à Alger du 16 au 21 avril. 1 700 délégués y participent. Le programme comporte les points suivants : socialisation, nature du parti, appareil d'État, armée, culture, relations avec l'étranger. Sur l'ouverture du congrès et le discours prononcé par Ben Bella, voir les télégrammes d'Alger n°s 2474–2476, 2493–2497, 2500–2503, respectivement des 16 et 17 avril, non reproduits.

[2] Sur les accords d'Évian signés le 18 mars 1962, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 91 et notes.

nationalisation par étapes du commerce extérieur, des banques, de l'industrie et, à plus long terme, des richesses minérales et énergétiques.

Parallèlement, cette période intermédiaire sera mise à profit pour parachever par tous les moyens l'imprégnation socialiste du pays, pour en ébaucher l'arabisation, « œuvre de très longue haleine ne pouvant s'accomplir dans la précipitation », et pour entreprendre la tâche de libération de la femme.

Dans le domaine extérieur, les rédacteurs de l'avant-projet de programme ont semblé, en revanche, moins soucieux de ménager les transitions. S'ils acceptent « la coexistence entre États aux systèmes économiques et sociaux différents » et s'ils se bornent à affirmer que l'arrêt définitif des expériences nucléaires donnerait tout son sens au traité de Moscou, ils ont marqué au contraire, sans ambiguïté, leur désir de tenir le plus grand compte « du progrès des forces socialistes dans le monde » et d'intensifier le combat « sacré » contre l'impérialisme sous toutes ses formes, notamment par un soutient actif à toutes les entreprises révolutionnaires d'émancipation nationale.

C'est sans doute dans sa description du stade suprême du socialisme que le rapport traduit cependant le mieux la volonté de ses auteurs pour faire œuvre originale. Leur dialectique, du plus pur style marxiste, aboutit en effet à compléter le programme de Tripoli[1], dont l'orientation et les grandes lignes sont scrupuleusement respectées, par l'apport pragmatique qu'a constitué le système de l'autogestion.

Cette forme d'exploitation collective, dont M. Harbi[2] s'est institué l'ardent défenseur, doit devenir la caractéristique du régime et c'est à l'échelon communal que doit s'organiser une démocratie économique largement décentralisée. Ainsi, les doctrinaires du FLN comptent sur l'autogestion pour sauvegarder la façade d'un « non-alignement idéologique » vis-à-vis de la pratique marxiste-léniniste des pays où ils ont puisé leurs exemples.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Sur le congrès du CNRA à Tripoli qui se tient du 27 mai au 7 juin 1962, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 175 et notes.

[2] Mohammed Harbi, intellectuel algérien, membre du FLN, un des rédacteurs du programme de Tripoli (1962).

169

M. Guillier de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 390 à 392. *Genève, 9 avril 1964.*
(*Reçu* : 18 h. 15).

De la part de M. André Philip[1].
A.S. 1ère réunion de coordination CEE-EAMA

La Communauté[2] et les États associés ont tenu leur première réunion de coordination le mercredi 8 avril. Tous les États associés y étaient représentés. MM. Kanga[3] et Anguile[4] en particulier étaient présents.

Les États associés ont, à cette occasion, rappelé que l'essentiel pour eux était d'aboutir à une organisation des marchés des produits de base entraînant une revalorisation du prix de ces produits. Pour le Gabon et le Cameroun, ces mesures doivent concerner non seulement les produits agricoles mais aussi certaines matières d'origine minérale.

Ils n'ont pas caché qu'à leurs yeux les règles du GATT[5] n'étaient pas adaptées à la situation économique des pays en voie de développement et que, si cet organisme ne se réformait pas, ils devraient « chercher autre chose ».

Ils ont souligné enfin que cette conférence devrait certes ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine du commerce mais aussi dégager de nouveaux moyens pour le financement des investissements, et instituer un organisme spécifique pour gérer cette aide. À cet égard, le représentant de la Côte-d'Ivoire, reprenant une idée exprimée par M. Saller[6] en séance plénière, a insisté sur deux caractéristiques des interventions du fonds français d'aide et de coopération qui, à son avis, devraient être transposées sur le plan international ; l'aide sous forme de subventions et le financement non seulement des biens d'équipement mais aussi des dépenses locales.

Devant les associés, nos partenaires européens ont voulu, tout au moins en paroles, se montrer très positifs. Le représentant de la République fédérale a déclaré que la pensée des administrations de son pays avait considérablement évolué depuis quelques temps et que son gouvernement

1 Délégué de la France aux négociations du GATT.
2 La Communauté économique européenne.
3 Victor Kanga, ministre de l'Économie du Cameroun.
4 André-Gustave Anguile, ministre de l'Économie du Gabon.
5 *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.
6 Raphaël Saller, ministre ivoirien des Finances, des Affaires économiques et du Plan.

était maintenant prêt à collaborer activement à la recherche de solutions appropriées, pour stabiliser « à un niveau valable » les prix des produits de base.

Dans le domaine des produits industrialisés, il a approuvé les lignes directrices du plan Brasseur[1]. Son collègue néerlandais a fait de même, mais en montrant une certaine réserve à l'encontre de toute idée de sélection entre pays sous-développés.

Les États associés paraissent soucieux d'assurer avec les États membres une coordination suivie. À leur demande, il a été prévu, d'une part, que des réunions générales entre la Communauté et les EAMA[2] se tiendraient d'une façon régulière, d'autre part, que les experts au sein de chaque commission se réuniraient toutes les fois que cela serait nécessaire. La prochaine réunion générale aura lieu le jeudi 15 avril. Quant aux experts de la 1ère commission sur les produits de base, ils se rencontreront le vendredi 10 avril pour parler des obstacles au commerce. Il semble bien que dans l'esprit de certains Africains, cette coordination CEE-EAMA apparaisse comme le seul moyen d'assurer entre les États francophones une liaison qu'ils n'ont pas été capables d'établir jusqu'à maintenant.

(Collection des télégrammes, Genève, 1964).

170

Note de la direction d'Asie-Océanie CLV pour la délégation française à l'UEO

Sud-Vietnam[3]

N. nº 331. *Paris, 10 avril 1964.*

Malgré les efforts des Américains, la situation au Sud-Vietnam au cours de ces dernières semaines ne s'est guère améliorée et le gouvernement Nguyen Khanh[4], qu'ils soutiennent de toute leur puissances, ne paraît avoir réussi ni à surmonter ses dissensions internes, ni à donner une impulsion nouvelle à la guerre contre les Vietcongs.

Le voyage que le secrétaire à la Défense, M. McNamara, a effectué à Saigon du 8 au 12 mars[5], le troisième en moins de six mois, a montré une

[1] Sur les suggestions de Maurice Brasseur, ministre belge du Commerce extérieur, voir au n° 64.

[2] États africains et malgache associés.

[3] Cette note est rédigée par Jean Le Diréach, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction Asie-Océanie (Cambodge, Laos, Vietnam) au Département.

[4] En place depuis le coup d'État du 30 janvier. À ce sujet, voir ci-dessus au n° 59 le télégramme de Saigon nos 164–166 du 30 janvier.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 142 le télégramme de Saigon nos 360–362 du 15 mars.

fois de plus tout l'intérêt que le gouvernement des États-Unis porte, en cette année électorale, à la question vietnamienne. Aucune décision spectaculaire n'a été prise cependant à l'issue de cette visite. Si la Maison Blanche n'exclut pas totalement la possibilité de porter la guerre au Nord-Vietnam, ce qui n'a pas manqué de provoquer les plus vives réactions des pays communistes et principalement de la RDVN, elle ne paraît pas décidée, pour le moment, à tenter l'aventure et préfère s'en tenir au renforcement des moyens mis à la disposition du gouvernement Khanh pour poursuivre et intensifier, si possible, la lutte anti-guérilla dans le Sud. C'est ce qui ressort du communiqué publié le 17 mars à l'issue de la réunion du Conseil national de sécurité[1], consacrée à l'étude du rapport McNamara. L'aide militaire américaine au Sud-Vietnam va être accrue de 50 millions de dollars pour l'année en cours, afin de permettre aux autorités de Saigon d'équiper et d'entraîner le contingent supplémentaire de cinquante mille hommes qu'elles se proposent de mobiliser pour pouvoir mettre en application leur nouveau plan de pacification. Celui-ci s'inspire, pour l'essentiel, de la théorie bien connue de la « tache d'huile ».

M. McNamara a cherché d'autre part, au cours de son séjour au Sud-Vietnam, à renforcer, dans toute la mesure du possible, la position personnelle du général Khanh. Il apparaît bien en effet que la position de ce dernier est assez difficile et que les Américains craignent de nouveaux changements à Saigon, dont les conséquences pourraient être désastreuses.

L'armée se remet difficilement des remous provoqués par les deux coups d'État[2] et ne manifeste guère de mordant, au contraire. Les milieux militaires américains de Saigon estiment que les deux tiers des quarante-quatre provinces du Sud-Vietnam sont « fortement contaminés » par le Vietcong et qu'il y a peu de chance d'amélioration avant la saison des pluies, qui commencera au début de juin. Le 9 avril, un camp d'entraînement de Dan Ve (milice populaire) situé à une vingtaine de kilomètres environ au sud-ouest de Saigon a été enlevé par les rebelles. Les troupes gouvernementales ont perdu dans cette seule action une centaine d'hommes (tués, blessés, disparus) ainsi que cent-dix armes.

Sur le plan politique, le général Khanh, qui n'a toujours pas réussi jusqu'à présent à rallier d'éléments importants des sectes Hoa-Hao[3] et Cao-Dai[4], a rencontré de sérieuses difficultés avec le conseil des notabilités et sans doute également avec le parti ultra-nationaliste « Dai Viet » (Grand

[1] Sur ce communiqué, voir le télégramme de Washington du 17 mars n°s 2012–2015, non reproduit.

[2] Celui contre le président Diem, le 1er novembre 1963, et celui du général Nguyen Khanh contre le général Duong Van Minh le 30 janvier.

[3] Secte bouddhiste fondée en 1939 par le bonze Huynh Phu So. Elle se rallie aux Français en 1947, ses milices sont éliminées par Diem au printemps 1955. Dès lors, les Hoa Hao ne survivent qu'en tant que mouvement religieux.

[4] Secte syncrétique fondée en 1926 par Ngo Van Chieu. Elle prend le parti des Français durant la première guerre d'Indochine et est brisée, comme les autres sectes de Cochinchine, par la répression diemiste en 1955.

Vietnam) auquel appartiennent la plupart des ministres de son Cabinet. Pour renforcer sa position, il a estimé nécessaire de faire confirmer son mandat par le Conseil militaire révolutionnaire au cours d'une réunion tenue le 22 mars. Le 4 avril, il prononçait la dissolution du conseil des notabilités, craignant sans doute que ne s'y développe un mouvement d'opposition contre ses méthodes de gouvernement. Le lendemain, on annonçait officiellement la démission du ministre de l'Intérieur, M. Ha Thuc Ky, l'un des *leaders* du parti « Dai Viet », et son remplacement par un militaire, le général Lam Van Phat. Depuis, des rumeurs concernant la possibilité d'un nouveau coup d'État circulent avec persistance à Saigon.

En matière de politique extérieure, le gouvernement de Saigon a pris plusieurs initiatives dans le but de resserrer ses liens avec les pays voisins du Laos et du Cambodge. Il a d'abord renoué des relations diplomatiques avec Vientiane et aurait obtenu, en contrepartie, dit-on, certaines assurances pour une meilleure coopération entre les deux gouvernements.

D'autre part, le général Nguyen Khanh a envoyé le 19 mars à Phnom Penh une délégation conduite par le général Huynh Van Cao pour discuter avec le gouvernement cambodgien des problèmes de frontière concernant les deux pays. La destruction, perpétrée le même jour, du village cambodgien de Chantréa par des éléments de l'armée vietnamienne[1] devait empêcher cette délégation de remplir sa mission.

Enfin, des manifestations d'hostilité du gouvernement de Saigon à l'égard de la France se sont poursuivies au cours de ces dernières semaines, en particulier dans la presse, et l'on craint de plus en plus dans les milieux français de la capitale du Sud-Vietnam que de nouvelles mesures ne soient prises contre nos intérêts, en particulier contre les plantations d'hévéas.

Le 24 mars, le général Nguyen Khanh a convoqué notre chargé d'affaires[2]. Il a d'abord accusé une fois de plus, devant lui, la France de saper le moral de la nation vietnamienne en prônant la neutralisation du Sud-Vietnam. Il a demandé ensuite à M. Perruche[3] de faire savoir au gouvernement français qu'il souhaitait le voir préciser dans une déclaration officielle que, si la neutralisation du Vietnam lui paraissait devoir être envisagée dans l'avenir, il reconnaissait néanmoins que, dans le présent, le gouvernement vietnamien était fondé à faire son possible pour venir à bout du terrorisme vietcong. Le même jour, le président Johnson faisait une démarche identique auprès de notre ambassadeur à Washington[4].

Le 9 avril, M. Georges Pompidou a rappelé, dans une conférence de presse tenue à l'ambassade de France à Tokyo[5], quelle était la position française. « Lorsque le général de Gaulle, a-t-il dit, a parlé de neutralité

[1] Le texte de la lettre envoyée à cette occasion par le prince Sihanouk au général de Gaulle est cité dans le télégramme de Paris à Washington n°s 6779–6783 du 23 mars, non reproduit.

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 402–410 du 24 mars, non reproduit.

[3] Georges Perruche, chargé d'Affaires de France *a.i.* à Saigon.

[4] À ce sujet, voir ci-dessus au n° 150 le télégramme de Washington n°s 2136–2143 du 24 mars.

[5] Le Premier ministre français est en voyage officiel au Japon du 6 au 11 avril.

vietnamienne, il pensait au Vietnam dans son ensemble, à Hanoï comme à Saigon. Nous croyons que les pays de l'ancienne Indochine font partie d'un groupe vaste de pays qui, par leur taille, les dévastations qu'ils ont subies, ont besoin de tranquillité et ne peuvent la trouver que dans la neutralité. Ce sont des pays qui ne sont pas en mesure de supporter des engagements et le poids économique que cela suppose dans l'un des deux blocs qui dirigent le Monde. C'est pourquoi, pour eux, faire partie d'un de ces deux blocs, c'est être dominé par les dirigeants de l'un ou l'autre bloc. Nous croyons, a poursuivi M. Pompidou, que l'intérêt de ces pays est d'essayer d'établir leur neutralité mais il va de soi que, pour cela, tout le monde doit être d'accord. Que, dans le cas du Vietnam, il faut que les États-Unis et la Chine communiste soient d'accord ». Le Premier ministre devait préciser le même jour, au Club des correspondants de presse, que la neutralisation du Cambodge, du Laos et du Vietnam était « la seule solution à long terme susceptible d'empêcher ces pays de devenir communistes ».

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1961–1965).

171

COMPTE RENDU

I

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Phan Huy Quat, Ministre des Affaires étrangères du Vietnam, à Manille le 12 avril 1964

C.R.

M. Quat.– J'ai tenu à profiter de l'occasion de cette réunion[1] à Manille pour vous saluer.

M. Couve de Murville.– Je vous remercie de cette attention.

M. Quat.– Quelles sont à votre avis les grandes questions qui vont être examinées au cours de cette session de l'OTASE ?

M. Couve de Murville.– Il y a naturellement les questions qui font traditionnellement l'objet d'un examen. Il s'y ajoute cette année le problème des relations entre l'Indonésie et la Malaisie. Nous examinerons donc principalement les questions relatives à la Chine et à l'ancienne Indochine, et en particulier la situation au Vietnam, qui est certainement la plus préoccupante.

[1] Le Conseil des ministres de l'OTASE qui se tient à Manille du 13 au 15 avril. Sur ce sujet, voir ci-dessous au n° 175 et au n° 177 les télégrammes de Manille n°s 90–96 et 97–100 du 15 avril.

M. Quat.– Puis-je vous demander vos idées à ce sujet ?

M. Couve de Murville.– Vous les connaissez, car elles sont publiques. Vous vous trouvez en guerre, ou du moins vous croyez faire la guerre. Hanoï nous paraît être actuellement sous l'influence de la Chine, plutôt que sous celle de l'URSS. C'est du moins ce que nous pensons, d'après nos renseignements. Mais en fait, ce n'est pas au communisme que vous avez affaire, mais à la Chine expansionniste et impérialiste.

C'est là un problème qui n'est pas nouveau pour vous. Il a pesé pendant longtemps sur le cours de votre histoire. Depuis 100 ans il ne se posait plus, du fait de la disparition de la Chine en tant que grande puissance. Mais depuis que celle-ci l'est redevenue, le problème chinois se pose à nouveau et, non pas pour vous seuls, mais pour tous les pays du Sud-Est asiatique, même pour ceux qui sont plus éloignés de la Chine, comme les Philippines.

Sur tout cela nous avons des idées, qui sont connues. Elles s'inscrivent dans un contexte plus général que le seul Vietnam. Pour assurer un avenir pacifique à l'ensemble des pays de l'ancienne Indochine et pour éviter que le communisme y implante sa domination, il importe de parvenir à mettre en œuvre une formule de neutralité. Neutralité : cela veut dire indépendance et non-engagement. Il faut, en quelque sorte, que ces pays parviennent à se situer politiquement entre la Chine et les États-Unis.

M. Quat.– Mais comment peut-on y parvenir ? On parle d'un plan français de neutralisation ?

M. Couve de Murville.– Il n'y a pas de plan français[1]. Je viens de vous dire que la France avait une opinion quant aux solutions qui permettraient de ramener la paix dans votre pays. L'amitié que nous portons à votre peuple, auquel nous rattachent des liens si anciens, est garante de l'esprit qui nous anime. La connaissance que nous avons des conditions locales, les expériences qui ont été les nôtres, font que nous ne pensons pas qu'on puisse aboutir à une solution militaire. Le contrôle de votre gouvernement sur l'ensemble du Vietnam est très réduit et, à cet égard, la situation n'a fait que se détériorer au cours des dernières années.

M. Quat.– Mais nous voulons à l'heure actuelle accroître notre effort militaire…

M. Couve de Murville.– Je ne pense pas que cela soit suffisant. Je rappellerai notre expérience d'Algérie où nous contrôlions le territoire entier au moment du cessez-le-feu. On pouvait aller alors pratiquement partout, dans le pays, sans escorte, mais en fin de compte nous avons dû accorder l'indépendance parce que nous ne pouvions rien obtenir de durable sans l'accord de la population. Il m'apparaît que chez vous à l'heure actuelle la question la plus importante est celle du gouvernement. Nous ne voyons pas d'autorité nationale, pas de volonté supérieure s'appuyant sur le peuple.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 45, la lettre du 23 janvier du chargé d'affaires de France à Saigon (et note).

M. Quat.– Je puis vous assurer de la volonté de mon gouvernement de mener à bien l'action qu'il a entreprise. Je rappelle que je faisais partie des gouvernements qui ont précédé l'arrivée de Diem[1] au pouvoir. À ce moment-là, je me suis retiré de la vie politique. Je crois donc pouvoir vous parler de tout cela avec une certaine autorité.

M. Couve de Murville.– Je n'en suis que plus à mon aise, après ce que vous venez de me dire, pour rappeler l'opinion que nous avions à l'égard du régime Diem. Mais à tout le moins il y avait une équipe qui gouvernait, une forme effective de gouvernement. Aujourd'hui, il apparaît que l'équipe au pouvoir n'a d'autre politique que de continuer la guerre. Cela n'est pas une solution. Le problème n'est pas en effet de dépenser 500 millions de dollars chaque année, mais de ramener la paix.

M. Quat.– Vous dites que nous faisons la guerre. Mais n'oubliez pas que c'est nous qui avons été attaqués. Aurions-nous dû ne pas répondre à l'agression ? Est-ce cela que vous suggérez ? Depuis 1942, le Vietnam n'a cessé d'être entraîné dans la guerre contre son gré. C'est contre notre gré que depuis 20 ans on se bat chez nous.

M. Couve de Murville.– Je le reconnais.

M. Quat.– Je crois comprendre votre position mais je voudrais, car l'opinion d'une grande puissance et d'un pays ami comme la France nous est précieuse, vous demander comment vous voyez la suite des choses ?

M. Couve de Murville.– Je croyais vous avoir dit quelles étaient nos idées. Neutralité signifie, dans la pratique, indépendance et non-engagement. Les perspectives que j'ai évoquées se placent, comme je l'ai dit, dans un contexte général, c'est-à-dire dans une attitude politique également éloignée des États-Unis et de la Chine.

M. Quat.– Mais comment voyez-vous la possibilité de parvenir à cette solution ?

M. Couve de Murville.– Je n'ai pas de solution-miracle à vous offrir. C'est au gouvernement vietnamien de savoir ce qu'il veut, et c'est aux Vietnamiens à mettre en œuvre une politique. Ce n'est en tous cas pas à nous de donner des instructions à votre gouvernement, non plus qu'aux États-Unis.

M. Couve de Murville et M. Quat échangent alors quelques propos sur les relations franco-vietnamiennes et conviennent de se revoir[2].

[1] Ngo Dinh Diem, au pouvoir au Sud-Vietnam du 16 juin 1954 à son renversement le 1er novembre 1963.

[2] Voir ci-dessous au n° 171 le compte rendu de l'entretien du 12 avril entre les ministres des Affaires étrangères français et sud-vietnamien.

II

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Phan Huy Quat, Ministre des Affaires étrangères du Vietnam, à Manille le 13 avril 1964

C.R.

M. Couve de Murville.– Les relations franco-vietamiennes sont actuellement un peu difficiles.

M. Quat.– M. Perruche s'est entretenu avant son départ pour la France avec le général Khanh. Celui-ci lui a posé certaines questions et nous attendons le retour à Saigon de votre chargé d'affaires[1].

M. Couve de Murville.– Il y a actuellement dans nos relations deux sujets de non-satisfaction. Dans le domaine commercial, vous avez pris des mesures dont nous ne comprenons pas la raison d'être[2]. D'autre part, le problème se pose de savoir comment sauver le Vietnam du Sud, de le rendre vraiment indépendant et de le pacifier en le débarrassant de la guérilla et du communisme dans la mesure où c'est le Vietcong qui mène la guérilla.

Des opinions diverses existent sur le moyen le plus efficace d'obtenir ce résultat, qui est le préliminaire nécessaire à toute réunification du Vietnam dans la liberté et l'indépendance. Le problème se trouve compliqué du fait de l'intervention de puissances étrangères, car le Vietnam est un objet du conflit entre les États-Unis et la Chine, dont vous avez peur avec raison.

Je vous ai dit hier ce que nous pensions de l'établissement au Vietnam d'un véritable gouvernement national. J'en ai parlé avec M. Rusk[3] et nous ne sommes pas parvenus à de véritables conclusions. Il faut essayer de dissiper les soupçons, les malentendus, en dépit de toutes les propagandes, et de voir comment le Vietnam pourrait être sauvegardé dans sa liberté et dans son indépendance, étant entendu que vous n'êtes ni tout à fait libres, ni tout à fait indépendants.

Que pensez-vous des relations entre nos deux pays ?

M. Quat.– J'estime qu'il n'y a pas de problèmes graves entre nos deux pays.

M. Couve de Murville.– Je suis d'accord avec vous. Nous avons, nous Français, un certain héritage au Vietnam. Il existe entre vous et nous des liens économiques, culturels, et aussi un certain sentiment.

[1] Avant d'entamer un séjour en France, le 2 avril, le chargé d'affaires français à Saigon, Georges Perruche, rencontre le 24 mars le Premier ministre sud-vietnamien, le général Nguyen Khanh, qui exige que le général de Gaulle approuve sa politique. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon nos 402–410 du 24 mars, non reproduit.

[2] À ce sujet, voir ci-dessus au n° 51 le télégramme de Saigon nos 139–141 du 28 janvier.

[3] Dean Rusk, secrétaire d'État américain.

Soyez assuré que nous n'exerçons au Vietnam aucune activité politique quelle qu'elle soit. On a parlé de complots. Nous sommes partis du Vietnam en 1954 et, depuis lors, nous nous sommes abstenus de toute intervention, le seul problème est celui de votre avenir. Nous n'avons que de bons sentiments à votre égard. Nous souhaitons que vous soyez débarrassés de tout ce qui vous étouffe. Les Américains ont pris notre place. Nous souhaitons que vous soyez vraiment heureux, indépendants et amis avec nous.

Telle est la position du gouvernement français et du Président de la République française.

Bien sûr, il y a la question de la reconnaissance de la Chine[1]. Nous pensons, sans nous faire trop d'illusions, qu'il y a intérêt à savoir ce qu'elle fait. Nous ne savons encore si nous y parviendrons.

À l'égard du Cambodge, vous avez pris une position raisonnable[2].

M. Quat.– Nous avons fait de notre mieux pour nous rapprocher du Cambodge. Nous n'avons pas avec ce pays de véritables problèmes de frontières. Seul le sort de quelques îles est en suspens.

M. Couve de Murville.– Le prince Sihanouk nous reproche de lui avoir enlevé, au profit du Vietnam, des provinces khmères.

Si l'on pouvait rétablir des relations normales entre le Cambodge et ses deux voisins, ce serait un sérieux progrès.

M. Quat.– Nous souhaiterions établir sur la frontière entre le Cambodge et le Vietnam un contrôle mixte.

M. Couve de Murville.– La frontière entre ces deux pays est longue et difficile à surveiller.

M. Quat.– Avec le Laos, nous avons rétabli des relations diplomatiques, pour tenir compte du grand nombre de ressortissants vietnamiens qui sont installés dans ce pays, principalement dans les régions de Vientiane, de Savannakhet et de Paksé.

M. Couve de Murville.– Le prince Souvanna Phouma[3] est un homme raisonnable ; les deux autres chefs de faction[4] le sont moins. Bien qu'il soit parfois découragé, il est souhaitable qu'il reste au pouvoir.

M. Quat.– Je suis entièrement d'accord.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

[1] À ce sujet, voir ci-dessus au n° 47 le télégramme de Paris à Saigon n°s 91–97 du 26 janvier et au n° 51 le télégramme de Saigon n°s 139–141 du 28 janvier.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous au n° 186 la note CLV du 21 avril.

[3] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[4] Phoumi Nosavan, chef de la droite laotienne, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale, et le prince Souphanouvong, dirigeant du Pathet-Lao, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement d'union nationale.

172

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 766 à 772. *Tunis, 13 avril 1964.*

(*Reçu* : 19 h.).

Je me réfère à mon télégramme numéro 706[1].

Interrogé par un de mes collaborateurs sur la présence d'un représentant militaire tunisien aux récentes réunions constitutives du commandement arabe unifié du Caire[2], le colonel Lasmar Bouzaiane, chef d'État-major général adjoint de l'Armée tunisienne, lui a répondu sans hésiter par l'affirmative en précisant qu'il s'agissait d'un commandement, ce qui recoupe l'information recueillie par l'Ambassadeur des États-Unis.

S'il s'est montré réservé en ce qui concerne la participation organique de la Tunisie à ce commandement – « nous en sommes sans en être », s'est-il contenté d'indiquer, sans préciser le rôle exact du représentant tunisien – il a tenu à souligner la fermeté de la position tunisienne devant les risques de guerre impliqués par les opérations de détournement des affluents du Jourdain[3].

Les Arabes ne déclareront jamais la guerre à Israël, a-t-il marqué, rejoignant ainsi les récents propos de M. Mongi Slim sur le caractère défensif du commandement unifié et le droit de légitime défense des pays arabes (mon télégramme numéro 729)[4]. Mais ils savent fort bien que ces travaux peuvent provoquer une riposte armée de Tel-Aviv. Ils en mesurent pleinement le risque et l'acceptent. Mais jusqu'à ce jour, Israël avait affronté les nations arabes en ordre dispersé. Il se heurterait désormais à un front commun solide et comme mon collaborateur l'interrogeait sur ce que serait la position tunisienne si une guerre devait éclater : « Le président Bourguiba, a-t-il rétorqué non sans vivacité, a déclaré publiquement qu'il mettrait deux brigades à la disposition du commandement unifié. Il ne reviendra jamais sur ses engagements ».

[1] Dans le télégramme nos 706 et 707, daté du 4 avril, non retenu, M. Sauvagnargues fait état de renseignements contradictoires quant à la présence effective d'un représentant de l'État-major tunisien aux réunions constitutives du commandement arabe unifié au Caire. L'attaché militaire des États-Unis affirme la présence du commandant du Groupement saharien ; ce renseignement est en contradiction avec les dires de M. Mongi Slim et du chef de Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense, en février.

[2] Décidé lors de la conférence du Caire en janvier 1964.

[3] C'est dans ce but que se réunit la conférence arabe du Caire.

[4] Par le télégramme nos 729 à 737, en date du 7 avril, non reproduit, l'Ambassadeur de France à Tunis rend compte d'un entretien avec M. Mongi Slim, au cours duquel il est procédé à un tour d'horizon ; le ministre tunisien développe la proposition tunisienne sur le problème d'Israël et insiste sur le caractère purement défensif du commandement arabe unifié, en marquant qu'il s'agit pour les États arabes d'user en commun de leur droit de légitime défense devant une action militaire israélienne éventuelle.

On retrouve dans ces déclarations la même contradiction apparente que dans les indications que m'ont données à diverses reprises les dirigeants tunisiens. Ceux-ci tantôt ont cherché à donner l'impression que la Tunisie ne se considérait pas comme directement concernée par le commandement unifié, tantôt ont affirmé hautement la totale solidarité tunisienne avec les pays arabes devant une éventuelle action armée israélienne. En fait, l'offre spectaculaire de deux brigades en cas d'attaque israélienne, qui ne correspond nullement aux possibilités tunisiennes, a sans doute été formulée non seulement parce que l'on considère ici un conflit comme hautement improbable mais afin de permettre au gouvernement tunisien de garder certaines distances – à l'égard d'un organisme propre à favoriser la reprise des vieux rêves nassériens d'hégémonie.

Les propos du colonel Bouzaiane – comme ceux que m'a tenus M. Mongi Slim – correspondent en tout cas au souci de ne laisser prise à aucune accusation de tiédeur en ce qui concerne Israël et d'éviter ainsi de compromettre la place que la conférence du Caire a permis à la Tunisie de retrouver dans le monde arabe.

Sans être bien entendu pour autant convertis à la « nation arabe », les dirigeants tunisiens considèrent manifestement que dans le contexte actuel de leurs relations avec Alger et le Caire, et compte tenu des menaces que comporte l'évolution en Lybie, ils ne peuvent se permettre de faire bande à part sans risquer de faire resurgir en Tunisie le spectre de la subversion nassérienne.

On peut cependant penser que les Égyptiens ne se feront pas faute de relever le contraste entre la réserve de la Tunisie à l'égard du commandement unifié et la chaleur de ses protestations de solidarité devant la menace israélienne. La position tunisienne sera sans doute difficile à tenir. Je signale à ce propos le récent départ pour le Caire de M. Habib Ben Ammar avec deux officiers qui, officiellement, sont censés accompagner l'équipe militaire tunisienne de football.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

173

COMPTE RENDU

Entretien entre M.Couve de Murville, M.Rusk et Lord Carrington, à l'Ambassade des États-Unis, à Manille le 14 avril 1964.

C.R. *Manille, 14 avril 1964.*

Le Secrétaire d'État américain, qui avait pris l'initiative de la réunion, a abordé successivement la question de la non-dissémination des armes nucléaires et l'éventuelle initiative allemande concernant un « plan de paix ».

Sur le premier point, M. Rusk a rappelé la position soviétique telle qu'elle a été exprimée à plusieurs reprises par M. Gromyko et selon laquelle la création d'ure force multilatérale ne serait pas compatible avec tout accord sur la non-dissémination des armes nucléaires (allusion à une disposition du projet américain d'accord sur la non-dissémination et aux termes de laquelle une force multilatérale restait permise[1]). Bien qu'aucune indication ne permît de penser que l'Union soviétique fût prête pour le moment à lever ses objections, il convenait toutefois de noter que Moscou continuait à porter de l'intérêt à la question de la non-dissémination. L'occasion allait se présenter prochainement de connaître l'état des réflexions soviétiques. Elle serait offerte par les déclarations publiques qui feront le point des études auxquelles se livrent depuis plusieurs mois les deux groupes de travail sur la force multilatérale. Ces déclarations montreraient que l'arme reste entièrement sous le contrôle des États-Unis et que les clauses russes à propos de l'Allemagne ne sont pas fondées.

Il était alors « possible », a ajouté M. Rusk, que l'Union soviétique, qui demeurait préoccupée par l'aspect chinois du problème, hésite à rejeter tout accord sur la non-dissémination des armes nucléaires et montre quelque intérêt pour les propositions qui lui sont faites. Si la France, qui n'avait pas accepté de participer à la création de la forte multilatérale, faisait savoir le moment venu qu'elle ne voyait pas, pour sa part, de contradiction entre cette force et un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires, son jugement serait important pour les Russes.

M. Couve de Murville a rappelé que nous n'avions aucune intention de transférer à qui que ce soit des armes nucléaires. En ce qui concerne un accord sur la non-dissémination, nous n'avions pas voulu nous engager

[1] La proposition Johnson sur la non-dissémination des armes nucléaires, des matières fissiles destinées à ces armes et des renseignements les concernant est adressée, le 21 janvier 1964, à la conférence de Genève sur le Désarmement. Cinq mesures sont proposées ; la force multilatérale en est exclue. Le 23 janvier, M. Tsarapkine, le représentant soviétique à la conférence de Genève, déclare que l'obstacle principal est le projet américain de la force multilatérale. Au sujet de la force multilatérale, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 276, 1961-I, n° 139, 1962-I, n°s 115, 166, 182 et 194, 1963-I, voir la Table méthodique, sous la rubrique *L'OTAN et les Questions atomiques, la force multilatérale et la conférence de Nassau*.

naguère avant de connaître la position soviétique. Nous n'avions pas pris cependant par avance une position négative à ce sujet. Il a ajouté qu'il réfléchirait à la suggestion qui lui était présentée.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, M. Rusk a indiqué que les Russes, lorsqu'ils auront pris connaissance des modalités envisagées pour la force multilatérale, les jugeront peut-être plus sûres de leur propre point de vue que la situation actuelle et comme leur offrant plus de garanties. Dans l'état actuel des choses, on ne pouvait en effet totalement exclure l'hypothèse où le personnel américain chargé de la garde des armes nucléaires serait neutralisé par la force et ne pourrait s'opposer au décollage des avions chargés de ces armes. Ce danger serait écarté dans le cas de la force multilatérale, puisque sur les navires composant cette force les trois équipes devront certifier conjointement par des communications chiffrées dans un code particulier l'authenticité de leurs messages à l'autorité centrale de la force multilatérale.

M. Rusk a évoqué, d'autre part, le cas vraisemblable où la Chine ne serait pas signataire d'un accord sur la non-dissémination. Il a indiqué qu'il y aurait, même dans cette hypothèse, intérêt à signer un tel accord. Il a émis toutefois un doute sur la possibilité d'obtenir dans cette hypothèse l'approbation des deux tiers du Sénat et indiqué que le Gouvernement américain envisageait d'introduire dans l'accord une clause échappatoire.

Lord Carrington a déclaré qu'il appuyait la proposition présentée par M. Rusk à M. Couve de Murville.

En ce qui concerne l'initiative que les Allemands souhaitaient prendre[1], M. Rusk a déclaré qu'il ne voyait toujours pas où le Gouvernement fédéral voulait en venir. Tel qu'il est conçu, le « plan de paix » en question ne pouvait que réveiller le chien qui dort, réanimer la controverse avec les Russes, sans que l'on puisse en attendre le moindre progrès dans le sens souhaité par les Allemands. On pouvait certes comprendre que le Gouvernement fédéral répondait, ce faisant, à des préoccupations de politique intérieure et qu'il voulait, vis-à-vis de Moscou, rappeler l'existence du problème de la réunification. Mais, ceci dit, il était permis de s'interroger sur la sagesse d'une telle initiative et, plus particulièrement, alors que l'on prêtait l'intention au Chancelier de rencontrer M. Khrouchtchev à la fin de l'année. En tout état de cause, les Russes exigeront, dans le domaine de la sécurité, des conditions beaucoup plus rigoureuses que celles qui sont prévues dans le projet allemand. Dans le cas où le Gouvernement fédéral insisterait, ne pourrait-on envisager qu'il fasse connaître publiquement ces idées, les trois Occidentaux les approuvant ? Une telle formule serait préférable à celle qui consisterait à présenter à Moscou une proposition formelle.

M. Couve de Murville a indiqué que, si l'initiative allemande était peu raisonnable, il était difficile de l'écarter purement et simplement ; qu'elle était au demeurant peu dangereuse. Le gouvernement fédéral devait en

[1] Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 77, notes 6 et 7 (février 1964).

effet tenir compte d'une double opposition, de droite et de gauche. Quant à l'opportunité d'une telle initiative dans la perspective de la rencontre envisagée par M. Rusk, il était permis de penser que c'était là le moyen pour les Allemands d'avoir la certitude que le Chancelier serait mal reçu à Moscou. En ce qui concerne les dispositions relatives à la sécurité, il pourrait être envisagé de reprendre certaines de celles qui avaient été proposées aux Russes en 1959. Enfin, pour ce qui est de la présentation de l'initiative allemande, le dernier état de la question était que le document allemand soit envoyé aux Quatre, les trois Occidentaux faisant alors savoir qu'ils sont intéressés et qu'ils en approuvent le contenu.

Il a été entendu que la discussion serait reprise à La Haye au mois de mai à l'occasion de la prochaine session de l'OTAN[1].

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1964).

174

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Les relations franco-roumaines

N.[2] *Paris, 14 avril 1964.*

Le Conseiller de l'ambassade de Roumanie[3] a rendu visite à la sous-direction d'Europe orientale le 14 avril, afin de procéder à un tour d'horizon sur les relations franco-roumaines[4]. Les points suivants ont été abordés :

a. *Relations commerciales*

M. Burtica a annoncé que deux commandes portant sur des biens d'équipement étaient passées à des firmes françaises, l'une intéressait une affaire de câbles, l'autre de machines. Le total se montait à environ 30 ou 40 millions de francs. Interrogé sur les perspectives d'avenir telles qu'elles pouvaient être envisagées à la lumière des récentes conversations commerciales tenues à Paris, M. Burtica a répondu qu'aux yeux de sa délégation, celle-ci n'était pas venue discuter de questions concrètes, mais uniquement fixer les listes destinées au prochain accord commercial. Le

[1] Session ministérielle de l'OTAN prévue du 12 au 14 mai.

[2] Cette note est rédigée par M. Emmanuel Jacquin de Margerie, conseiller des Affaires étrangères au Département.

[3] M. Cornel Burtica, ingénieur des mines.

[4] Le protocole commercial franco-roumain est signé à Paris le 25 mars 1964. Voir la dépêche de Paris n° 9/DE du 8 avril, non reproduite. Pour une vue plus générale de la situation en Roumanie, se reporter au projet de rapport présenté par M. Sydney Irving, rapporteur, référence A 86 428, devant le Conseil de l'Europe à Strasbourg, daté du 2 mars 1964, non retenu.

problème qui se posait aux autorités roumaines nous avait déjà été décrit à plusieurs reprises : il s'agissait de préparer le plan 1965–1970. C'est dans le cadre de ce plan que devaient être précisés les achats de biens d'équipement effectués par la Roumanie à l'étranger. M. Burtica pensait que le plan roumain, auquel l'on travaillait activement en ce moment, pourrait être à peu près établi cet été. Il a à nouveau mentionné la cherté des prix français comme l'obstacle majeur qui était venu traverser le désir roumain d'accroître les échanges avec la France[1]. Qu'il s'agisse d'une raffinerie, finalement achetée à l'Italie, ou de locomotives électriques, dont la commande a finalement été passée en Suède, les autorités roumaines avaient été obligées, à leur grand regret, de constater que les prix français n'étaient pas compétitifs. Or, ce critère était déterminant quand il s'agissait de fixer les commandes à passer dans tel ou tel pays.

M. Burtica a ajouté que le ministère des Finances avait indiqué à la mission commerciale roumaine à Paris qu'il souhaitait que le problème des relations économiques entre les deux pays soit discuté avant l'ouverture des négociations commerciales. Les services roumains avaient remis à l'intention de M. Giscard d'Estaing une liste des possibilités roumaines d'exportation[2].

b. *Voyage de M. Gaston-Marin*[3]

M. Burtica a indiqué que M. Gaston-Marin souhaitait toujours vivement effectuer en France le voyage dont le projet a déjà été évoqué au cours de contacts franco-roumains. Le Vice-Président du Conseil, en sa qualité de responsable principal de la planification générale du développement économique roumain, était actuellement absorbé par la préparation du plan 1965–1970. Il était donc difficile de fixer dès maintenant une date. Mais le principe était maintenu, et M. Burtica considérait que le mois de juin déjà mentionné pourrait convenir.

M. Burtica a été interrogé sur la répartition des compétences entre M. Gaston-Marin et M. Birladeanu, également vice-président du Conseil. (Certaines indications fournies au Département donnaient à penser que M. Birladeanu, dépité de n'avoir pas été invité officiellement en France en même temps que M. Gaston-Marin, et plus orienté du côté de l'Italie et de l'Allemagne que son collègue qui regarderait davantage du côté de la France et des États-Unis, aurait pu freiner le développement du commerce franco-roumain). M. Burtica a indiqué que M. Birladeanu était essentiellement chargé de la gestion des finances extérieures de la Roumanie ; il était responsable en dernier ressort du commerce extérieur, bien que, dans le comité d'État de la Planification, la section traitant des problèmes du

[1] Se reporter au télégramme de Bucarest n°s 40–47 du 17 janvier, non retenu, dans lequel le vice-ministre du Commerce extérieur roumain, M. Mihail Petri, expose les raisons du faible montant des commandes de biens d'équipement français par la Roumanie.

[2] Se reporter à une série de fiches établies à Paris, en date du 26 juin 1964, pour M. Louis Pons qui succède à M. Bouffanais comme ambassadeur de France à Bucarest.

[3] M. Gheorghe Gaston-Marin n'occupe pas de fonction importante dans l'appareil du parti mais est président du comité d'État pour la Planification et vice-président du Conseil des ministres.

commerce extérieur dépendît pour les décisions finales de M. Gaston-Marin. M. Burtica a ainsi donné l'impression que M. Birladeanu joue un rôle très important et il pourrait être opportun de consulter notre ambassade à Bucarest sur l'utilité de lui étendre l'invitation déjà adressée à M. Gaston-Marin.

c. *Organisation d'échanges franco-roumains*

Le Conseiller a mentionné la possibilité d'organiser un échange de visites entre les deux municipalités de Paris et Bucarest. Il ne s'agissait pas d'un jumelage, mais de prévoir une prise de contact entre délégations des deux conseils municipaux, et de prévoir aussi des échanges de techniciens. La façon de s'exprimer de M. Burtica donnait à penser que certains des services de la municipalité de Bucarest seraient heureux de venir chercher à Paris une inspiration pour résoudre les problèmes techniques qui peuvent se poser à eux.

M. Burtica a également mentionné la possibilité d'organiser des contacts et des échanges entre l'Union roumaine pour la Culture physique et le Sport, et le Commissariat à la Jeunesse et aux Sports en France. Pourquoi ne pas organiser des échanges sportifs permettant aux uns de se familiariser avec les expériences et les méthodes d'entraînement des autres ?

Enfin, M. Burtica a indiqué qu'une délégation agricole roumaine avait été invitée par M. Pisani.

d. Se référant à un article récemment paru dans *Match,* M. Burtica a évoqué la possibilité d'un voyage en Roumanie du général de Gaulle, si celui-ci devait se rendre en URSS. Ce n'est pas la première fois que le conseiller roumain revient sur cette hypothèse. Il a indiqué à nouveau que, si jamais le général de Gaulle songeait à ce voyage, il serait chaleureusement reçu en Roumanie.

Interrogé sur le développement du conflit sino-soviétique, M. Burtica a témoigné d'un embarras évident. Répondant à une question relative au voyage de M. Maurer à Pékin[1], il a indiqué que ni les Chinois, ni les Soviétiques n'avaient réellement été prêts à un effort de compromis. La tentative faite par la délégation roumaine s'inscrivait dans le cadre d'une action à long terme. Si plus tard l'on devait aboutir à un compromis entre les deux partis – et M. Burtica ne pensait pas que les divergences idéologiques puissent à cet égard constituer un empêchement majeur – on ne pourrait y parvenir qu'à travers une série d'initiatives patientes et répétées pour détendre l'atmosphère. Dans l'immédiat, le conseiller reconnaissait que

[1] M. Maurer, président du Conseil des ministres de Roumanie, s'est rendu à Pékin à la tête d'une délégation du parti ouvrier roumain du 3 au 12 mars 1964. Voir les télégrammes de Bucarest nos 210–212, 213, 256, 286–287, respectivement des 28, 29 février, 12 et 17 mars 1964, non reproduits, ainsi que le télégramme de Washington nos 2165–2167 du 24 mars, non retenu.

la situation ne se présentait pas sous un jour favorable. Il a paru sceptique en ce qui concerne la tenue effective de la conférence générale des partis préconisée par le rapport Souslov.

(Europe, Roumanie, EU 29-24-1, 1964).

175

M. CURTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MANILLE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 90 à 96[1]. *Manille, 15 avril 1964, 16 h. 00.*

(*Reçu* : 19 h. 58).

Présenté sous le signe du 10e anniversaire de la signature du traité de l'Organisation du Sud-Est asiatique, le 9e Conseil des ministres de l'OTASE, réuni à Manille du 13 au 15 avril, a moins porté son attention sur le bilan de cette décennie d'activité que sur l'évolution de la situation politique dans la zone du pacte depuis un an.

Les problèmes de la péninsule indochinoise, et plus particulièrement ceux du Vietnam, ont été plus que jamais au centre des échanges de vues et parallèlement les initiatives prises depuis un an par la France à l'égard de cette région et de la République populaire de Chine. Le ministre des Affaires étrangères de Thaïlande[2] s'est, à cette occasion, signalé par la virulence de ses propos. Après avoir déclaré qu'il y a dix ans le monde libre avait abandonné d'importants territoires et des millions d'hommes à un sort ignominieux de l'esclavage communiste[3], M. Thanat Khoman exprima l'opinion que tous les États membres de l'OTASE devaient aujourd'hui accepter les sacrifices comme les avantages liés au pacte. Tout particulièrement ceux qui, situés en dehors de la zone du traité, tiraient de celui-ci leur droit à intervenir dans les affaires du Sud-Est asiatique. Il ajouta encore que les membres de l'organisation, dont la participation à l'OTASE ne correspondait plus à leurs intérêts, devraient savoir en tirer la conclusion logique. Les deux autres membres asiatiques de l'OTASE s'exprimèrent sans particulière passion.

Du côté philippin, on recommanda que l'organisation continue à jouer son rôle de garantie collective des pays asiatiques, afin d'éviter la création d'un vide politique propice à l'expansion communiste et présentant

[1] Ce télégramme est signé par l'ambassadeur de France à Manille, Émile Curton.
[2] Le colonel Thanat Khoman.
[3] Allusion aux accords de Genève de juillet 1954.

par conséquent des risques de réplique croissants. Le représentant du Pakistan[1], pour sa part, ne fit qu'évoquer au passage les problèmes du Sud-Est asiatique proprement dit. M. Dean Rusk[2] traita tour à tour de l'attitude de l'URSS et du différend sino-soviétique. À l'égard de la situation dans le Sud-Est asiatique, il releva :

Que la Chine et le Nord-Vietnam persistaient à interférer dans les affaires des États voisins. Les accords de 1954 et de 1962[3] sont traités par eux comme des chiffons de papier. Le Laos sert de région d'infiltration vers le Sud-Vietnam.

Dans ce dernier pays, la situation est critique du fait des interventions accrues en provenance du Nord-Vietnam. En raison des récentes crises gouvernementales à Saigon, la situation s'est détériorée plus rapidement mais la rébellion n'a pu s'emparer de l'appareil administratif. Il s'agit avant tout de s'efforcer de normaliser les conditions de vie dans ce pays qui n'a jamais connu de régime représentatif. Bien que dépourvu d'expérience politique, le général Khanh[4] est un chef militaire très capable.

M. Rusk rappela alors les diverses alternatives d'action pour conclure à la nécessité d'aider le Sud-Vietnam à gagner lui-même la guerre actuelle, comme cela a déjà été fait avec succès.

En ce qui concerne l'éventualité d'un règlement par la voie de la négociation, M. Rusk se montra fort sceptique.

Pareil arrangement ne subirait-il pas le sort des accords précédents ?

En fait, l'adversaire vise avant tout à s'emparer du Sud-Vietnam.

Les interventions des représentants de la Grande-Bretagne[5], de l'Australie[6] et de la Nouvelle Zélande[7] vinrent, avec diverses nuances, à l'appui des conclusions du secrétaire d'État américain.

Quelques autres problèmes politiques particuliers à la région ont été également évoqués, notamment celui de la Malaisie par les Philippines et la Grande-Bretagne.

Le Pakistan exposa longuement ses vues à l'encontre de l'Inde.

Retenus par l'examen de la situation dans la zone du traité, les ministres n'ont pu traiter que brièvement les questions militaires, économiques et culturelles soumises à leur approbation.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

1 Zulfiquar Ali Bhutto, ministre pakistanais des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique.
2 Dean Rusk, secrétaire d'État américain.
3 Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.
4 Le général Nguyen Khanh, Premier ministre sud-vietnamien.
5 Lord Carrington, ministre sans portefeuille.
6 Sir Garfield Barwick, ministre australien des Affaires étrangères.
7 Keit Jacka Holyoake, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères néo-zélandais.

176

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 459 à 467[1]. *Bruxelles – Delfra, 15 avril 1964.*
(*Reçu* : 21 h. 45).

L'importance de la recommandation adoptée par le Conseil[2] en matière de politique conjoncturelle mérite d'être soulignée et expliquée.

On sait que ce document avait été préparé par M. Marjolin[3] au cours de conversations qu'il avait eues dans les capitales des six pays membres du Marché commun avec les responsables de la politique économique et financière. Les conclusions auxquelles était parvenu le vice-président de la Commission avaient été présentées au cours de la réunion que les six ministres des Finances avaient tenue à Luxembourg, les 2 et 3 avril derniers. La discussion que le Conseil a eue avant-hier à ce sujet était donc déjà largement préparée. Le texte que les ministres avaient à examiner a appelé d'ailleurs de leur part un certain nombre de remarques qui, d'une manière générale, ont été prises en considération par la Commission. La résolution adoptée reflète par conséquent les points de vue des États membres auxquels elle s'adresse et ne comporte rien qui puisse être considéré par l'un d'entre eux inacceptable ou même simplement inopportun. Au demeurant, la plupart des mesures préconisées par cette résolution sont déjà en application au sein des pays membres, et notamment en France, comme l'a souligné M. Giscard d'Estaing[4]. Sans vouloir donc sous-estimer l'utilité de la participation de la Commission à ce travail, on peut néanmoins penser que ce qu'il est convenu d'appeler « le plan Marjolin » n'est pas le fruit d'une conception propre à la Commission et à ses services mais bien plutôt l'énumération, présentée d'une manière globale, des dispositions que les six gouvernements reconnaissent comme nécessaires ou souhaitables pour faire échec à l'inflation.

Cela dit, l'événement est d'une réelle portée. Le fait que les six gouvernements aient pris conscience, en présence d'une situation délicate, de la solidarité qui les unit doit être considérée comme une étape importante dans le développement de la Communauté économique européenne. Il est ainsi démontré que, en constituant une union douanière et en créant des

[1] Ce télégramme est communiqué par Bruxelles-Delfra à Bruxelles ambassade (n° 31), et *via* le département à : La Haye (nos 179–186), Bonn (nos 181–188), Rome (nos 179–186), Luxembourg (n° 31 par courrier), Londres (nos 179–186), Washington (nos 179–186).

[2] Lors de sa séance des 14 et 15 avril.

[3] Robert Marjolin, vice-président (français) de la Commission de la CEE.

[4] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français des Finances et des Affaires économiques.

politiques communes dans certains domaines, les six pays membres du Marché commun se trouvent par là même entraînés à une harmonisation et à une conjonction de leurs politiques économiques et financières. Au surplus, la discussion de ces problèmes sur un plan communautaire est de nature, tout au moins pour certains d'entre eux, à leur faciliter les mesures d'austérité que l'existence ou la menace de phénomènes inflationnistes les obligent à prendre chacun pour ce qui les concerne.

D'autres décisions prises par le Conseil soulignent d'ailleurs les nouveaux développements que, en matière économique et financière, le Marché commun va connaître au cours des mois et des années qui viennent. En instituant un comité des gouverneurs des banques centrales, un comité de politique budgétaire, un comité de politique à moyen terme, en organisant la consultation des États membres en matière de coopération financière internationale et dans l'hypothèse de changements de parités de la monnaie de tel ou tel d'entre eux, les pays membres du Marché commun ont marqué, par là, qu'ils entendaient se donner les moyens d'harmoniser, voire par la suite d'unifier, de vastes secteurs de leurs politiques économiques et financières. Je rappellerai également qu'il existe déjà un comité de politique monétaire, un comité de politique conjoncturelle et un comité des responsables des administrations fiscales, ce dernier étant chargé d'étudier l'harmonisation des impôts, à commencer par les taxes sur le chiffre d'affaires.

Il n'est donc pas exagéré de dire que les questions de politique économique générale et de politique financière vont prendre dorénavant une place de plus en plus considérable dans les préoccupations et dans les délibérations de la Communauté. Tel est, me semble-t-il, ce qu'il faut principalement retenir des décisions prises au cours de la session du Conseil qui vient de s'achever.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

177

M. CURTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MANILLE,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 97 à 100[1]. *Manille, 15 avril 1964, 17 h. 00.*
Réservé.

(*Reçu* : 23 h. 04).

De la part de la délégation française au Conseil de l'OTASE.

Je me réfère à mon télégramme no 090[2].

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les problèmes relatifs aux États de l'ancienne Indochine qui ont plus particulièrement retenu l'attention du Conseil.

Si un accord, qui se reflète dans les termes du communiqué, a pu finalement être réalisé concernant l'appréciation de la situation au Laos[3], il n'en a pas été de même quant au Vietnam. Il apparaît bien, d'après les indications que les membres de quelques délégations nous ont communiquées, que M. Dean Rusk[4] était étroitement tenu par des instructions fermes et souhaitait, en raison de la gravité de la situation dans la République du Vietnam, donner des assurances au gouvernement du général Khanh[5] et lui apporter du réconfort. Tout en reconnaissant parfois, dans des entretiens confidentiels, que notre position pouvait avoir de juste, les autres délégations anglo-saxonnes[6] nous ont laissé entendre qu'elles ne pouvaient guère se dissocier de leur plus puissant allié. M. Thanat Khoman[7], naturellement, s'est rangé à la même attitude et il s'est, dès la séance publique inaugurale, délibérément prononcé en faveur des thèses les plus intransigeantes. Le délégué du Pakistan[8] portait à l'évidence beaucoup moins d'intérêt aux problèmes de la péninsule indochinoise qu'aux discussions de son pays avec l'Inde. Nous ne pouvions pour notre part nous associer au consensus qui s'est dégagé assez péniblement chez nos partenaires et, après de longues et vaines tentatives de compromis, il a été décidé que le communiqué final tiendrait compte de nos divergences manifestes et que le point de vue de la France serait consigné dans un paragraphe spécial.

[1] Ce télégramme est signé par l'ambassadeur de France à Manille, Émile Curton.

[2] Voir ci-dessus au n° 175 le télégramme nos 90–96 du 15 avril.

[3] Ce communiqué, publié le 15 avril, déclare que « l'instauration d'un gouvernement indépendant d'union nationale au Laos est mise en péril par les violations répétées de l'accord de Genève de 1962 ». Ces violations, affirme le communiqué, sont constituées par « l'assistance militaire du Vietnam du Nord et l'intervention et les attaques répétées du Pathet-Lao ». L'OTASE demande instamment que la Commission de contrôle internationale ait les facilités nécessaires pour enquêter sur toutes les violations de l'accord dans toutes les parties du Laos.

[4] Secrétaire d'État américain.

[5] Premier ministre sud-vietnamien.

[6] C'est-à-dire australien et néo-zélandais.

[7] Ministre des Affaires étrangères thaïlandais.

[8] Zulfiquar Ali Bhutto, ministre pakistanais des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique.

Ce paragraphe est ainsi rédigé :

« Le membre français du Conseil, tout en exprimant la sympathie et l'amitié de la France pour le peuple vietnamien qui connaît depuis si longtemps d'aussi dures épreuves et qui aspire à la véritable indépendance, a déclaré que, dans les graves circonstances actuelles, la sagesse était de s'abstenir de toute déclaration. »

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

178

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2540 à 2553.
Réservé.

Washington, 15 avril 1964.

(*Reçu* : le 16, 3 h. 00).

J'ai déjà eu l'occasion de signaler que les attaques dont la politique extérieure française est la cible aux États-Unis ne présentaient pas cette année le même caractère ni la même ampleur que celles qui avaient été déclenchées contre nous après la conférence de presse du 14 janvier 1963[1].

Deux raisons principales expliquent, à mon sens, cette différence : d'une part, les positions que nous avons prises récemment et qui concernent la Chine, le Sud-Est asiatique, le Tiers-Monde, notre commerce avec Cuba, etc., n'intéressent pas directement l'Angleterre, qui même, sur certains de ces problèmes, partage nos vues. L'année dernière, au contraire, les intérêts britanniques étaient mis en cause, en particulier lorsque nous avons reconnu que le Royaume-Uni n'était pas en mesure de participer, pour le moment tout au moins, au Marché commun. Dès lors la propagande anglaise ne vient plus, comme en 1963, ajouter le feu de ses arguments aux attaques d'origine proprement américaine, ce qui ne signifie pas cependant qu'elle soit totalement étrangère aujourd'hui aux jugements qui sont portés sur notre compte par la presse des États-Unis.

D'autre part, l'an dernier, nos décisions mettaient brusquement un terme à l'exécution de grands desseins conçus à Washington par le Président et ses proches collaborateurs : l'extension de la Communauté européenne et le *partnership* atlantique. En 1964, le successeur du président Kennedy ne considère pas comme une atteinte personnelle l'exposé de conceptions françaises qui ne cadrent pas avec celles des États-Unis. Il est seulement l'héritier et le défenseur de certains projets, il n'en est pas l'auteur.

[1] Au cours de cette conférence de presse, le général de Gaulle expose les raisons pour lesquelles, à son avis, le Royaume-Uni n'est pas encore en mesure d'entrer dans la Communauté européenne.

Depuis quelques semaines, cette tendance à l'apaisement dans les relations franco-américaines est plus apparente encore. Si l'on met à part notre divergence sur la neutralisation du Sud-Est asiatique, on peut dire que les critiques calomnieuses et les caricatures insultantes ont pratiquement disparu des journaux.

L'administration ne souhaite pas que, dans la période électorale, un conflit avec la France prenne un caractère aigu. Le président Johnson songe avant tout à la remise en ordre intérieure, aux votes des réductions fiscales, de la loi sur les droits civils et au règlement des grèves. Il cherche à réduire l'importance des problèmes internationaux et ne traite en vérité que ceux qui pourraient avoir une influence directe sur les élections (Panama, Cuba), réservant sans doute à l'année prochaine une étude plus approfondie des sujets de grande politique extérieure. Dans les réponses qu'il a faites publiquement au cours de ses conférences de presse ou dans ses conversations privées, il s'est montré toujours très modéré à l'égard des points de vue français.

Cette même prudence se retrouve dans l'attitude du secrétaire d'État, en particulier lorsqu'il a été amené à exprimer une opinion sur le voyage du général de Gaulle en Amérique latine[1]. Seuls quelques spécialistes, à un rang moins élevé, continuent au Département d'État à orienter contre nous la presse, voire à glisser dans les discours que lit le Président quelques phrases qui cherchent à nous atteindre, sans que M. Johnson lui-même, j'en suis persuadé, soit vraiment conscient des intentions malveillantes de ses collaborateurs.

En même temps, au Congrès, nos idées ont fait de nombreux adeptes, des voix importantes s'élèvent pour demander une révision de la politique des États-Unis dans un sens qui, bien souvent, rejoint nos propres préoccupations. À cet égard, la conversion du sénateur Fulbright[2] est évidemment le fait le plus frappant, mais il faut noter aussi les discours des sénateurs Mansfield, Church, Symington, Gruening[3]..., tous spécialistes de politique étrangère.

Ainsi s'explique en partie le ton nouveau adopté par la presse, dont les opposants dirigent désormais leurs flèches moins vers nous que vers les idées « révolutionnaires » des sénateurs. Certains commentateurs (au premier rang desquels figure Walter Lippmann) n'ont cessé depuis le début de nous donner raison et n'ont pas changé d'attitude. Plus nombreux qu'autrefois sont aujourd'hui ceux qui s'abstiennent de parler de nos affaires. Les critiques les plus venimeuses viennent comme toujours

[1] Le général de Gaulle effectue une visite officielle au Mexique du 16 au 19 mars 1964. Voir 1964-I, au n° 144.

[2] James William Fulbright est sénateur démocrate de l'Arkansas.

[3] Frank Church, sénateur démocrate de l'Idaho depuis 1956 ; William Stuart Symington, sénateur démocrate du Missouri depuis 1953 ; Ernest Gruening, journaliste et homme politique américain, sénateur de l'Alaska depuis 1958.

des correspondants américains résidant à Paris, notamment Drew Middleton[1] et Don Cook.

Quant à l'opinion, dans la mesure où mes collaborateurs, les consuls – qui viennent de se réunir à Washington – et moi-même pouvons nous en rendre compte, elle n'a pas changé en dépit des fluctuations constatées dans les esprits de l'administration, du Congrès ou de la presse. D'une façon générale, l'homme d'affaires, l'universitaire, l'avocat ou le syndicaliste est peu influencé par les éditoriaux de son journal local ou les commentaires de sa télévision. Pour lui, l'amitié franco-américaine est une donnée fondamentale qui n'est pas atteinte par les remous actuels, remous dont il comprend mal les causes profondes. Son admiration pour le général de Gaulle se teinte de quelque envie, de quelque surprise aussi de voir un pays aux moyens relativement modestes exercer une telle influence.

Que constate en effet l' « Américain moyen » ? D'abord que les catastrophes annoncées il y a un an à la suite de la rupture de nos négociations avec l'Angleterre ne se sont pas produites, que l'Angleterre est plus prospère aujourd'hui qu'en 1963, que ses exportations vers le Marché commun ont sensiblement augmenté, qu'enfin personne ne semble plus contester ni chez les travaillistes de Harold Wilson ni chez les conservateurs de lord Beaverbrook que la question d'une adhésion de l'Angleterre à l'Europe continentale unie se pose pour le moment.

Il remarque ensuite que nos vues sur l'Alliance atlantique ne sont plus discutées, chacun restant sur ses positions. Mais en même temps, nul ne conteste notre décision de posséder une force atomique propre. Beaucoup reconnaissent qu'à un certain moment, il faudra revoir les structures de l'OTAN. Ce n'est pas un problème brûlant, dans la mesure d'ailleurs où la grande querelle entre l'Est et l'Ouest et le règlement allemand sont, momentanément, passés au second plan de l'actualité.

Sans doute, continue-t-on à nous reprocher notre attitude d'abstention : nous ne participons pas au traité de Moscou, aux efforts entrepris pour constituer une force multilatérale, aux discussions de Genève sur le désarmement. Mais aucune de ces critiques ne prend désormais le caractère virulent qu'elle revêtait l'année précédente.

On ne prétend pas non plus aujourd'hui que notre politique soit animée par le seul souci de gêner les États-Unis ou de s'opposer à eux. C'est ainsi que les dernières explications données par la voie officielle française, notamment par le Premier ministre et par Votre Excellence, sur les raisons qui nous poussent à reconnaître Pékin sont admises par un grand nombre d'Américains. On se rappelle que le général de Gaulle fut le premier à prévoir la rupture du monolithisme communiste. On admet que nous ne sommes pas encombrés par les engagements que les États-Unis ont contractés à l'égard de Formose ou du Sud-Vietnam. Bien plus, certains affirment que nous avons ouvert une voie et facilité pour l'avenir les adaptations inéluctables.

[1] Drew Middletonb, journaliste américain, correspondant à Paris du *New York Times* depuis 1962.

De même, notre politique à l'égard du Tiers-Monde est considérée comme empreinte de sagesse et de réalisme. Pour certains, elle devrait servir de modèle et on n'y voit point le souci de rivaliser avec les États-Unis, que ce soit en Afrique, en Asie, même en Amérique latine.

Seul, comme me le disait encore hier M. McGeorge Bundy[1], le problème du Vietnam apparaît comme la source de divergences majeures entre nous. La position publique que nous avons prise est considérée comme portant un coup « au moral des Vietnamiens » (comme si vraiment il pouvait être plus bas aujourd'hui qu'hier). On nous demande sans cesse comment nous pouvons éviter qu'une neutralisation ne conduise au communisme en Asie du Sud-Est. On nous reproche de ne pas déclarer fermement que, d'une part, nos projets ne sont applicables qu'à long terme, que, d'autre part, nous appuyons, entre-temps, le soutien militaire américain au Sud-Vietnam. Certains affirment enfin que sur ce point les États-Unis ne cèderont pas, qu'au besoin, même en période électorale, ils intensifieront leur intervention et l'étendront au Vietnam du Nord.

Inutile de dire que ces idées sont loin d'être partagées par tous les sénateurs influents : Church, Mansfield, Gruening sont favorables à l'arrêt des combats et à la négociation politique que recommande de son côté depuis plusieurs mois Walter Lippmann et à laquelle Reston ne paraît pas hostile.

Ainsi se présente à grands traits le tableau actuel des relations franco-américaines tel que je puis le décrire de Washington. Dans cette période de calme relatif, il m'apparaît que ceux qui cherchaient à isoler la France, sans d'ailleurs y parvenir, ont relâché leur effort. Il reste que beaucoup nous posent l'éternelle question : « À quoi voulez-vous en venir ? Quel est le moteur de votre politique ? ». Ils ne comprennent pas encore que l'intérêt français est suffisant pour justifier nos actes. Pour eux, notre démarche demeure mystérieuse et nos intentions machiavéliques.

J'ajoute que d'ici la fin de l'année d'autres sujets de querelle peuvent surgir : je veux parler des négociations commerciales du GATT, quoique dans ce domaine encore je pense que l'approche des élections américaines amène les plus ardents promoteurs des grands projets de Kennedy à limiter leurs ambitions.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

[1] McGeorge Bundy, conseiller du Président des États-Unis pour les Affaires de sécurité nationale.

179

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2465 à 2473. *Alger, 16 avril 1964.*

(*Reçu* : 14 h. 45).

Je me réfère à votre télégramme no 1001[1].

Je réponds ci-après à la question relative aux perspectives de notre action culturelle : les perspectives de la coopération technique feront l'objet d'un télégramme séparé. Quant aux prévisions budgétaires, celles de la Mission culturelle vous ont été transmises le 7 avril 1964 par lettre no 16.354/SG et celles du service de la Coopération le seront incessamment.

La deuxième année de la coopération culturelle avec l'Algérie approche de son terme[2]. Les résultats obtenus pendant cette période sont importants, puisque la structure de l'enseignement français a été intégralement maintenue, malgré les efforts d'arabisation du gouvernement algérien. Il paraît possible d'établir pour de longues années un bilinguisme de fait, qui laissera à la langue française une place prééminente.

Pour y parvenir, il est indispensable que notre coopération culturelle ne vise pas seulement à la qualité, mais qu'elle reconnaisse que la quantité est pour un temps une nécessité inéluctable[3]. Sur ce point, ses besoins sont différents de ceux de la coopération technique, du moins tant que les instituteurs algériens francophones ne seront pas en nombre suffisant pour assurer la scolarisation en langue française. C'est grâce à un effort prioritaire de formation des cadres enseignants qu'il sera possible, au cours des prochaines années, de réduire en quantité l'effort de notre coopération culturelle. Sur ce point, l'exécution de notre important programme de stages actuellement en cours a déjà donné des résultats appréciables. Mais nous ne devons pas nous faire d'illusion sur le temps nécessaire à la formation d'un nombre suffisant d'enseignants algériens. Je rappelle à ce propos qu'au moment de l'indépendance, les musulmans ne constituaient qu'une minorité du corps enseignant et que l'effort fait en Algérie pour former des instituteurs autochtones n'a jamais eu l'importance qu'il a eu en Afrique noire.

Les résultats actuels risquent d'être compromis dans les prochains mois. Une proportion élevée des enseignants français actuellement en poste en Algérie rentrera en France l'été prochain. Le nombre de partants risque

[1] Ne figure pas dans le dossier.

[2] La coopération culturelle française est régie par deux protocoles du 28 août 1962. Elle se manifeste dans deux secteurs et de deux façons : l'Office universitaire et culturel français, créé par l'ordonnance du 11 août 1962, et la coopération dans l'enseignement algérien.

[3] L'effectif global se monte à 15 200 enseignants français, qui assurent la scolarisation de 50 % environ de la totalité des élèves algériens.

d'atteindre environ le tiers. Plus grave encore est l'échec presque complet de la campagne de recrutement qui est menée actuellement en France par le ministère de l'Éducation nationale : quelques dizaines d'enseignants titulaires se sont portés candidats jusqu'à présent pour l'Algérie. Il apparaît que si le gouvernement ne prend pas très rapidement des mesures pour accélérer le recrutement, les objectifs de notre politique culturelle risquent d'être manqués ou mis en question à partir de l'année prochaine.

Les mesures nécessaires ont été indiquées à diverses reprises par cette ambassade au cours de ces derniers mois[1]. Elles tendent à améliorer les conditions matérielles et administratives du détachement en Algérie. Il s'agit de :

a. la création d'une prime de « fidélité », qui maintiendra aux coopérants restant une troisième année en Algérie les avantages acquis pendant leurs deux premières années de contrat ;

b. la création d'une prime de cherté de vie destinée d'une part à compenser l'augmentation rapide du prix des denrées en Algérie, et d'autre part à combler la disparité qui existe avec les traitements offerts aux enseignants français au Maroc et en Tunisie ;

c. l'extension à l'Algérie des mesures facilitant la titularisation des instituteurs-stagiaires exerçant au Maroc et en Tunisie ;

d. le maintien de la majoration indiciaire des agents anciennement en Algérie pour le calcul de la retraite (75 points sur indice brut).

Enfin, le rattachement des coopérants à la sécurité sociale française est un point important qui doit être réglé par la convention de coopération en cours de négociation.

Parallèlement à ces mesures financières et administratives, il serait très souhaitable qu'un appel public pût être fait à l'esprit de dévouement et de coopération des enseignants français par une voix très autorisée. L'allocution prononcée au mois de septembre 1962 par M. Joxe[2] avait contribué efficacement à susciter un mouvement d'intérêt dans le corps enseignant français et à sauver une rentrée scolaire très difficile.

Un tel appel soulignerait en priorité les besoins de l'enseignement secondaire. C'est dans les lycées d'Algérie, restés jusqu'à présent entièrement français, que se forment tous les cadres du pays, et notamment les cadres enseignants. Un échec de notre recrutement sur ce point obligerait en fait le gouvernement algérien à modifier ses programmes.

Pour être efficaces, ces mesures devraient être adoptées d'urgence, puisque le recrutement cessera en principe au début de mai. Passé cette date, elles ne pourraient plus avoir qu'un effet limité.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Se reporter à la note intitulée *La question des rémunérations du personnel en coopération technique*, rappel du régime prévu par le protocole du 28 août 1962, figurant dans le dossier du Ministre, Budget des Affaires algériennes 1964.

[2] 7 septembre 1962.

180

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2478 à 2487. *Alger, 16 avril 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

Le congrès du FLN[1] a été ouvert ce matin dans la salle du cinéma *L'Empire* à Alger, en présence de quelque 1 700 délégués, par le président Ben Bella[2], assisté de deux membres du Bureau politique, MM. Hadj Ben Alla[3] et Saïd Mohammedi[4]. Les personnalités de l'opposition faisaient défaut, comme prévu, à l'exception de MM. Ben Tobbal et Boussouf, ex-membres du GPRA[5].

Cette séance inaugurale avait été précédée, hier, d'une réunion orageuse tenue au casino de *la Corniche*, à Saint-Eugène, et au cours de laquelle s'était à nouveau manifesté, en termes très vifs, le mécontentement de l'ANP[6] en raison de la limitation à 210 du nombre des délégués militaires et de la place réservée à l'ANP au sein du futur comité central du parti par l'avant-projet du congrès. Le colonel Boumediene aurait, une fois de plus, brandi la menace de sa démission et de celle des quatre ministres, anciens de l'ALN, MM. Bouteflika, Medeghri, Nekkache et Chérif Belkacem[7]. Le ministre de la Défense nationale aurait, de plus, marqué son agacement croissant devant l'importance du rôle joué dans la préparation et l'orientation des travaux du congrès par M. Mohamed Harbi[8], auquel M. Ben Bella aurait l'intention de confier prochainement des responsabilités ministérielles.

Quoi qu'il en soit, les passions semblaient s'être apaisées ce matin lorsque M. Ben Bella, dans une déclaration liminaire, plaça le premier congrès du FLN sous le signe de la lutte contre le colonialisme, contre le capitalisme, contre la « balkanisation » et contre le sionisme. Faisant écho aux slogans

[1] Se reporter au télégramme d'Alger nos 2375–2380 du 11 avril, non reproduit, relevant l'affrontement des tendances au sein même du camp des partisans de M. Ben Bella. Sur le projet de programme du FLN, se reporter à la dépêche d'Alger n° 34/AP, du 14 avril, non reproduite.

[2] Le discours prononcé par le président Ben Bella à la séance inaugurale est repris par le télégramme d'Alger nos 2493–2497 du 16 avril, non retenu.

[3] Membre du Bureau politique du FLN et président de l'Assemblée nationale algérienne.

[4] Saïd Mohammedi, alias Mazouri, alias Si Nasser, deuxième vice-Président du Conseil des ministres, ministre des Anciens Moudjahidine et Victimes de la guerre.

[5] GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne, créé le 19 septembre 1958 au Caire, présidé par Ferhat Abbas, puis par Ben Khedda à partir d'août 1961.

[6] ANP : Armée nationale populaire, issue de l'ancienne ANLA (Armée nationale de Libération algérienne), dissoute fin août 1962.

[7] MM. Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, Ahmed Medeghri, ministre de l'Intérieur, ancien préfet de Tlemcen, Dr Mohammed Seghir Nekkache, ancien médecin de l'ANP, ministre des Affaires sociales, Cherif Belkacem, ministre de l'Orientation nationale.

[8] Mohamed Harbi, membre du Comité central du FLN, directeur de l'hebdomadaire *Révolution africaine*.

qui s'étalaient sur les banderoles tapissant la salle, le chef de l'État a, ensuite, présenté les travaux du parti comme une contribution exemplaire à l'affranchissement véritable des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Après cet exorde, MM. Ben Bella, Hadj Ben Alla[1] et Saïd Mohammedi cédèrent la place aux membres du bureau provisoire du congrès dont l'Assemblée approuva la désignation à une large majorité.

Ce bureau – composé de M. Boumaza, président, Ouari Souaya (député d'Oran), Mazouzi (ex-coordinateur de la fédération de Tizi-Ouzou, membre de la direction centrale du parti), vices-présidents, Djermane, Ouzegane[2] et Boubakeur (contrôleur à la direction centrale du parti), secrétaires – devait faire procéder à la vérification des mandats avant de redonner la parole à M. Ben Bella pour un discours de plus de deux heures dont je vous rends compte par télégramme séparé[3].

L'exposé du chef de l'État, prononcé entièrement en français, dans une forme très élaborée, était vraisemblablement dû, en grande partie, à la plume de M. Mohamed Harbi, dont les lecteurs de *Révolution africaine* auront reconnu le style, les thèses et même souvent les formules familières.

Suivis avec une extrême attention par l'auditoire, les propos du Président furent coupés d'applaudissements à plusieurs reprises, notamment lors de l'évocation de certaines insuffisances au sein du parti et de la nécessité d'un contrôle étroit sur le comportement de ses membres ou encore à l'occasion de l'hommage rendu à la RAU et à l'assistance des pays socialistes.

L'ovation qui marqua la fin du discours présidentiel ne fut cependant pas unanime, la fédération du grand Alger favorable à Khider[4] et celle d'Oran n'y participèrent que mollement. L'abstention la plus remarquée parce que totale a été celle de l'ANP, bien que M. Ben Bella eût pris soin de conclure sur un éloge adressé à l'armée. Cette réserve est probablement le prélude à d'âpres débats dans le secret du huis clos qui est prononcé à partir de cet après-midi. D'ici le 20 avril, date de clôture du congrès, des accommodements devront donc être trouvés avec les militaires. Ils seront sans doute moins faciles à imaginer et à mettre en œuvre que les dispositions prévues par le règlement de l'assemblée pour limiter le rôle des anciens membres du GPRA et des ex-chefs de Wilayas, « qui ne seront admis à intervenir que sur les sujets ayant trait à leur gestion »[5].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Hadj Ben Alla, membre du Bureau politique du FLN et président de l'Assemblée nationale algérienne.

[2] Amar Ouzegane, député de Médéa, ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire.

[3] Télégramme n°s 2493–2497 du 16 avril, non reproduit.

[4] M. Mohammed Khider, ancien secrétaire général du Bureau politique du FLN, ayant remis sa démission le 17 avril 1963.

[5] Sur la composition du Bureau politique élu par le comité central du FLN, se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 2589–2597, reproduit au n° 187, ainsi qu'aux n°s 2601–2607, 2646–2649, 2679–2684, respectivement des 21, 23 et 24 avril, non reproduits. Les leçons du Congrès sont tirées par Ben Bella dans le discours retransmis par le télégramme d'Alger n°s 2608–2614 du 21 avril, non retenu.

181

M. DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 148 à 152.
Confidentiel.

Madrid, 16 avril 1964.

(*Reçu* : 23 h. 15).

J'ai remis ce matin mes lettres de créance[1] au général Franco, au cours d'une réception dont la simplicité et la rigueur tranchaient avec la splendeur du décor et du cortège à carrosses dans lesquels furent transportés les membres de la mission diplomatique à l'aller et au retour.

La cérémonie ne comportant aucun échange de discours, c'est au cours de l'audience privée, qui a suivi la remise des lettres, que j'ai transmis au chef de l'État les sentiments de haute considération dont m'avait chargé le Président de la République et que je lui ai indiqué l'esprit d'amitié et de collaboration qui animait les instructions que j'avais reçues pour l'accomplissement de ma mission dans ce pays.

Le général Franco m'a répondu en m'exprimant, tout d'abord, son admiration pour la personne et l'œuvre du général de Gaulle ainsi que le grand intérêt avec lequel il suivait le développement de l'activité économique et politique de la France. L'avenir de nos deux pays est, selon lui, trop intimement lié pour que le sort de l'un n'influe pas profondément sur celui de l'autre. Les sentiments de collaboration et d'amitié dont je lui avais fait part étaient exactement les mêmes que ceux qui inspiraient la politique de l'Espagne à l'égard de la France.

Dans le cours de la conversation qui a suivi, trois points m'ont paru plus particulièrement à noter.

1. Mon interlocuteur m'a indiqué que l'Espagne souhaitait vivement s'associer aux institutions qui organisaient l'Europe occidentale[2], à laquelle elle appartient géographiquement et à laquelle elle estime avoir le devoir d'apporter une collaboration étroite. Mais ce désir, a-t-il ajouté, est évidemment « relatif », et mon interlocuteur a commenté cette observation dans une phrase en termes très enveloppés, qui laissaient entendre que si trop d'obstacles venaient s'opposer à l'admission de l'Espagne dans les institutions européennes, ce pays saurait modifier sa politique en conséquence. En tout état de cause, le gouvernement espagnol était extrêmement reconnaissant à la France pour l'appui qu'elle n'avait cessé de lui apporter dans ce domaine.

[1] M. Barbara de Labelotterie de Boisséson est nommé ambassadeur de France à Madrid le 28 février 1964. Il succède à M. Armand Blanquet du Chayla, ambassadeur à Madrid depuis le 8 juin 1962.

[2] *L'Espagne et la CEE*, se reporter à la dépêche de Madrid, n° 497/EU, du 9 avril 1964, non reproduite.

2. Le Caudillo a, ensuite, fait allusion aux problèmes militaires. Il a mentionné les liens qui unissaient son pays aux États-Unis[1]. Tout en soulignant leur importance, il a noté que, dans certaines circonstances, l'Amérique pouvait ne pas avoir les mêmes réflexes de défense que ceux de l'Europe, en raison de sa situation dans un autre continent. Il lui paraissait, au contraire, que la position géographique de la France et de l'Espagne devait établir entre elles une communauté profonde de conceptions et de réactions en matière de défense. En cas de danger (*Emergencia*), il y aurait avantage à prendre certaines mesures en accord, notamment, pour ce qui touche la protection des côtes, des lignes maritimes, du ravitaillement, tout particulièrement en pétrole, ainsi qu'en matière d'informations et de renseignements. Peut-être serait-il utile d'examiner ces éventualités dès le temps de paix.

3. Le chef de l'État est ensuite passé à l'Afrique du Nord. Pour lui, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie constituent le front arrière de l'Europe. Ce sont des régions qui offrent un intérêt particulier pour l'Espagne et pour la France. Bien qu'il soit inévitable que ces nations veuillent affirmer leur indépendance en prenant certaines distances à l'égard des États auxquels elles étaient auparavant intimement rattachées, il convient de veiller à ce qu'elles ne se laissent pas submerger par des idéologies venues de l'Orient. Le général Franco ne le croit pas, d'ailleurs. Mais il considère qu'il y a intérêt à y veiller et à aider ces pays à ne pas succomber à des tentations de cette nature.

J'ai indiqué que ce point de vue correspondait pleinement aux sentiments de la France. J'ai cru devoir rapporter, à ce sujet, les indications que le général de Gaulle avait bien voulu me donner. C'est ainsi que j'ai noté que nous pensions que la France et l'Espagne avaient un intérêt commun au maintien de la monarchie au Maroc. Toutefois, il paraissait désirable que ce pays accomplisse certaines réformes sur le plan social et économique, pour éviter que de trop grandes différences apparaissent entre lui et l'Algérie socialiste voisine. D'autre part, j'ai remarqué que nous ne voyions que des avantages au maintien dans cette région des positions espagnoles, dans la mesure où l'Espagne le considérait possible et souhaitable, en vue de contribuer à renforcer l'équilibre entre les puissances du Maghreb et les pays voisins d'Afrique nouvellement indépendants. Sur cette remarque, M. Castiella a déclaré aussitôt que l'Espagne attachait beaucoup d'importance à l'indépendance de la Mauritanie, dont un des ministres venait de rendre visite à Madrid. Le chef de l'État a acquiescé à ce propos.

Dans le court exposé que j'avais fait des domaines dans lesquels pouvaient s'étendre les relations franco-espagnoles, j'avais naturellement fait allusion à la collaboration économique qui pourrait se développer dans le cadre du plan quadriennal espagnol. Il est à noter que cet aspect de nos relations n'a pas été relevé de façon spéciale par mon interlocuteur.

[1] Les accords hispano-américains sont renouvelés le 26 septembre 1963. Concernant les rapports entre l'Espagne et les États-Unis, se reporter à la note du 25 mai 1964, émanant de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, préparée en vue de la visite offi cielle de M. Couve de Murville à Madrid.

L'entretien s'est achevé par l'assurance que m'a donnée le général Franco du concours empressé et amical que je trouverais auprès des autorités de ce pays pour l'exercice de ma mission et, à nouveau, par l'expression des vœux très chaleureux qu'il formait pour la personne du général de Gaulle et pour la prospérité de la France.

Je n'avais jamais rencontré le chef de l'État espagnol. Il m'a paru plus âgé que je ne m'y attendais. En outre, j'ai été frappé par son débit glacé et le timbre monocorde d'une voix de vieillard, qui donnait au visiteur l'impression d'un homme qui évite volontairement de donner à ses paroles trop de chaleur humaine et qui craint de voir la conversation prendre un tour trop affectif. Par contre, j'ai pu constater sa grande rapidité intellectuelle et sa parfaite connaissance de tous les sujets abordés. Compte tenu du style réservé qui lui est propre, l'accueil et les propos du chef de l'État m'ont paru être très particulièrement chaleureux pour mon pays et pour la personne du Président de la République.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1964).

182

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2602 à 2603. *Washington, 17 avril 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 18, 2 h. 15).

Suite à mon télégramme no 2557[1] .

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui, hier 16 avril, M. Ball[2] m'a laissé entendre que, si au cours de la conférence sur le commerce[3], il n'était pas possible de trouver une solution à la question des exportations des pays en voie de développement, qui soit acceptée et appliquée volontairement par chacun de ceux-ci, les États-Unis s'orienteraient probablement vers la recherche d'accords régionaux.

Le maintien de liens spéciaux entre la France et l'Afrique modifierait en effet la situation. Il conduirait inévitablement au resserrement des relations économiques entre les États-Unis et l'Amérique latine et à la création d'un système préférentiel interaméricain.

C'était là, selon le secrétaire d'État par intérim, une possibilité encore lointaine, mais qui risquait de devenir inéluctable.

[1] Télégramme nos 2557 à 2563 du 16 avril, non reproduit.

[2] George Ball, secrétaire d'État par intérim américain.

[3] Sur la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, voir ci-dessus le n° 64.

Je n'ai pu m'empêcher de rapprocher les propos de M. Ball des déclarations que M. Griffith Johnson[1], s'il faut en croire la presse, aurait faites le 15 avril à Genève aux représentants des pays d'Amérique latine au sujet de la création d'un tel système[2] et qui me paraissent s'inspirer des mêmes préoccupations.

(Coopération économique 1961–1966, GATT 929–931).

183

M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 503 à 508. *Vientiane, 19 avril 1964, 9 h. 30.*
Immédiat.

(*Reçu* : 14 h. 42).

L'ambassadeur d'Australie[3] et les chargés d'Affaires des États-Unis[4] et du Royaume-Uni[5] se sont réunis chez moi ce matin, pour examiner la situation résultant du coup d'État militaire.

L'ambassadeur des États-Unis[6], qui était parti hier pour Saigon afin d'y rencontrer M. Dean Rusk[7], doit revenir ici dans la journée. À son retour, une nouvelle réunion des Quatre doit se tenir à l'ambassade.

J'ai marqué à mes collègues l'importance qui s'attachait à ce que nos gouvernements coordonnent étroitement leur action et adoptent la même attitude à l'égard du comité révolutionnaire[8]. Ils en sont convenus. Nous sommes tombés d'accord pour recommander à nos gouvernements respectifs les points suivants :

1. Non-reconnaissance du comité révolutionnaire. Le coup d'État est en effet une violation des accords de Zurich de juin 1962[9], qui instituaient au Laos un gouvernement d'union nationale. C'est dans ce cadre que

[1] Représentant des États-Unis à la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

[2] Voir le démenti américain de cette information dans le télégramme de Genève nos 468–472 du 21 avril, non reproduit.

[3] Arthur Malcom Morris.

[4] P. H. Chadbourn.

[5] J. B. Denson.

[6] Leonard Unger.

[7] Secrétaire d'État américain.

[8] Présidé par le général Kouprasit Abhay avec pour vice-présidents les généraux Siho, Bounlent et Ma, le comité révolutionnaire s'empare de Vientiane dans la nuit du 18 au 19 avril.

[9] Sur ces accords, conclus en fait le 22 juin 1961 entre les trois princes : Souvanna Phouma, Souphanouvong et Boun Oum, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 293 (note).

s'inscrivaient les accords de Genève de juillet 1962[1] par lesquels nos gouvernements ont reconnu la neutralité du Laos. Nous sommes revenus aujourd'hui à la situation d'avant Zurich.

Le coup d'État a eu pour objet d'éliminer les neutralistes ; le Pathet-Lao et la droite se retrouvent donc face à face. Il n'est donc pas possible de reconnaître un comité ou le gouvernement qui en sera issu, qui ne représente qu'une tendance au Laos et qui va à l'encontre de la « réalisation de l'entente nationale et de l'unité de ce pays » que nous nous sommes engagés à favoriser par les accords de Genève.

En conséquence, sauf instruction contraire de nos gouvernements, le personnel de nos quatre missions n'aura pas de contact direct avec les chefs du comité révolutionnaire. Mais comme il sera sans doute nécessaire d'être en rapport avec le comité, nous avons décidé que seuls nos attachés militaires seront habilités à le faire.

2. Suspension de l'aide au Laos. Toute aide au Laos devrait être suspendue jusqu'à nouvel ordre. Dès à présent, nous avons demandé au directeur du fonds de stabilisation de suspendre les opérations de cet organisme. Il est de toute façon à prévoir que, s'il reprenait ses opérations dans les circonstances actuelles, il y aurait une ruée d'acheteurs de dollars qui épuiserait rapidement les réserves du fonds.

Les experts étrangers auprès du gouvernement laotien seront invités à rester chez eux, sauf ceux qui s'occupent des services d'utilité publique (eau, électricité, communications, etc.). Il conviendra en outre de suspendre l'envoi d'experts étrangers au Laos.

Nos professeurs continueront à donner leurs cours si la sécurité le permet, mais la Mission militaire française d'instruction cessera son activité jusqu'à nouvel ordre dans ses différents centres. Tout envoi de stagiaires militaires laotiens en France sera suspendu.

Enfin, il nous est apparu particulièrement souhaitable que nos quatre gouvernements, après s'être concertés, puissent publier dans les plus courts délais une déclaration marquant d'une façon extrêmement nette leur position à l'égard du comité révolutionnaire.

Les mesures que nous avons préconisées pourraient être accompagnées ou suivies du rappel des ambassadeurs. J'ai été heureux de constater que mes collègues britannique et australien étaient entièrement d'accord avec moi sur la nécessité d'une attitude énergique à recommander à leurs gouvernements.

Le chargé d'Affaires américain me paraissait être dans les mêmes dispositions, mais nous ne serons fixés à ce sujet que lorsque l'ambassadeur des États-Unis sera de retour tout à l'heure.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1964).

[1] Signés le 23 juillet 1962.

184

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2553 à 2561. *Alger, 20 avril 1964.*

(*Reçu* : 16 h. 48).

Je me réfère à votre télégramme 1001[1] et à mon télégramme 2465[2].

La coopération technique ou plus exactement l'assistance technique de la France à l'Algérie a déjà subi une certaine transformation[3]. À l'origine, elle consistait essentiellement à encourager les fonctionnaires et agents français à rester à leur poste. Un quart environ de l'effectif normal est ainsi demeuré en Algérie après l'indépendance. Le résultat n'a pas été négligeable puisque cette coopération a empêché l'administration algérienne de sombrer dans le chaos, en lui donnant le répit nécessaire à la préparation d'une relève. On pouvait raisonnablement espérer qu'une fois passés la confusion et les excès des premiers temps, l'Algérie chercherait dans une voie plus traditionnelle les conditions de son développement. Dans cette perspective, le maintien d'un grand nombre d'agents français était nécessaire pour faciliter, le moment venu, le retour à une situation normale[4].

Sur ces entrefaites, l'Algérie est devenue « socialiste »[5] et la plupart de nos compatriotes du secteur privé qui avaient cru pouvoir se maintenir sont partis ou se préparent à partir. Cette évolution peut être généralement considérée comme irréversible. L'Algérie nouvelle s'efforce de construire le socialisme avec, pour base de départ, les biens français spoliés.

C'est donc dans un contexte politique et psychologique profondément modifié que nous devons dégager aujourd'hui les perspectives de la coopération franco-algérienne.

Aussi bien, il est exclu que nous puissions disposer des mêmes effectifs : en effet, les candidats ne sont pas nombreux et ne parviennent pas à combler les vides, d'autant qu'une nouvelle vague de départs est à prévoir

[1] Ne figure pas dans le dossier.

[2] Reproduit ci-dessus au n° 179.

[3] Les textes de base figurent dans les Protocoles, conventions et accords du 28 août 1962 signés entre le Gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien, publié au Journal Officiel n° 62–158, août 1962. À compléter par la note intitulée *La coopération technique avec l'Algérie, Perspectives, bilan de la première année*, figurant dans le dossier établi pour le Ministre, Budget 1964.

[4] Effectifs du personnel français en coopération en Algérie : au 1er janvier 1962, 101 000 ; au 1er janvier 1964, 18 565 (+ office culturel, 1 007 enseignants) ; au 1er juin 1964, 17 289 (+ 1 007 enseignants).

[5] En 1963, les nationalisations et mises en place de comités de gestion se poursuivent par les décrets du 18 février, 18 mars, 22 mars (socialisation radicale), 9 mai, 1er octobre 1963, nationalisation des terres des propriétaires ne jouissant pas de la nationalité algérienne. La socialisation de l'Algérie n'est que l'application du programme de Tripoli.

avant l'été. Des mesures peuvent être prises, du côté français, pour enrayer ou du moins freiner cet exode. Ces mesures sont énumérées dans mon télégramme n°s 2465 et 2473[1] à propos des enseignants. On peut en concevoir d'autres, propres aux assistants techniques. Mais ces stimulants, destinés à faire accepter aux intéressés un séjour austère et ingrat, ne doivent être employés qu'avec discernement[2].

Il ne s'agit plus en effet de garder partout le plus de Français possible. Même si telle était notre intention, elle se heurterait à la volonté de nos partenaires d'algérianiser leur administration. M. Ben Bella n'a-t-il pas déclaré, dans son discours d'ouverture du congrès du FLN[3] : « Il nous faut nous défaire du complexe de la technicité qui aboutit purement et simplement à mettre notre avenir à la merci de ce qu'on appelle l'assistance technique. Et les techniciens étrangers dont nous avons besoin ne peuvent nous être utiles que s'ils sont totalement soumis à la direction de cadres algériens patriotes et socialistes ».

Il faut sans doute faire la part de l'exagération de ces propos destinés à des « militants », mais il n'en faut pas moins tenir compte de cet avertissement si nous entendons maintenir en Algérie notre présence et notre influence. Pour survivre utilement, la coopération doit être à la fois de qualité, discrète et prudente ; ses méthodes et ses points d'application doivent être déterminés en conséquence.

1. Le coopérant administrateur doit laisser la place au coopérant conseiller. Les Français ne doivent plus, en règle générale, occuper des fonctions d'autorité ni de responsabilité, en particulier financière. L'affaire de l'ONACO[4] et l'inculpation d'un de nos agents ont montré le danger.

Notre coopération doit devenir plus opérationnelle, c'est-à-dire plus souple, plus rapide, plus précise dans ses interventions. L'emploi d'agents en équipes, leur envoi en mission pour une durée pouvant atteindre six mois sont à recommander. De même, des crédits plus importants devraient être prévus au profit des organismes publics ou privés capables d'appuyer notre action.

Les frais supplémentaires qu'entraînerait cette transformation devraient être compensés, et au-delà, par la réduction des crédits des personnels résultant de la diminution croissante du nombre total des coopérants.

2. Le domaine politique étant exclu par définition, il faut choisir des points d'application de notre assistance qui soient utiles à l'Algérie et à la

[1] Reproduit ci-dessus au n° 179.

[2] Se reporter à la note établie pour le dossier du Ministre, Budget 1964, intitulée *La question des rémunérations du personnel en coopération technique*, qui brosse l'historique du problème, son évolution, la situation actuelle. Les crédits de coopération technique pour 1964 s'élèvent à 20 millions de francs.

[3] Reproduit dans le télégramme d'Alger n°s 2493–2497 du 16 avril, non retenu.

[4] Sur l'affaire de l'ONACO, se reporter au télégramme d'Alger n°s 2246–2247 du 8 avril, non retenu.

France. Je ne vois pas, par exemple, quel intérêt nous avons à conserver ici des douaniers qui font parfois du zèle aux dépens de nos compatriotes. Au contraire, il faut poursuivre et intensifier nos actions de formation dans toutes les branches, en commençant par la direction générale de la Fonction publique.

Les 469 boursiers, les stagiaires algériens venus en France et ceux beaucoup plus nombreux formés en Algérie même témoignent du succès de notre aide dans ce domaine d'élection pour notre influence. Je ne vois que des avantages à encourager plus largement la formation massive et le perfectionnement des cadres moyens algériens sur place. Les études supérieures et les stages de spécialisation en France offrent déjà aux élites algériennes les connaissances complémentaires qui leur manquent encore chez elles. Enfin, la formation de formateurs algériens, chaque fois que cela sera possible, devrait être recherchée en raison de ses effets multiplicateurs.

De même, il y a intérêt à consolider nos positions et à développer notre influence dans les domaines suivants, où nos experts sont appréciés ou même indispensables : planification, santé publique, génie rural, télécommunications, travaux publics.

À côté de ces domaines que « l'option socialiste » de l'Algérie affecte assez peu, il en est d'autres, moins techniques, sur lesquels pèse l'hypothèse d'un contentieux franco-algérien. Devons-nous les interdire à nos experts, alors même qu'ils y seraient les bienvenus, en particulier dans l'agriculture, ou intervenir indirectement sous couvert d'institutions internationales, de sociétés de développement, d'associations diverses ? Cette question appelle une importante décision de principe.

Je ne cite que pour mémoire les problèmes de prospection et le choix des candidats qui échappent à la compétence de cette ambassade. Il est essentiel que le recrutement soit de qualité. Mieux vaut un nombre restreint d'agents hautement qualifiés et judicieusement répartis qu'un grand nombre de cadres moyens sans prestige et finalement sans véritable utilité.

L'originalité et le caractère exemplaire de notre assistance technique à l'Algérie sont d'être dispensés par un pays de tradition et d'économie libérales à un pays qui se veut socialiste et révolutionnaire. C'est aussi ce qui en fait la difficulté, mais je reste convaincu que celle-ci n'est pas insurmontable, pourvu qu'on emploie les moyens et surtout les hommes qui conviennent.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

185

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de la France à Bruxelles,
Bruxelles – Delfra, Londres, Rome, Bonn, La Haye,
Luxembourg et Washington.

T. nos 951 à 966, 908 à 923, 7578 à 7593,
2012 à 2027, 3534 à 3549, 803 à 818, 31,
8784 à 8799 *Paris, 20 avril 1964, 17 h.*

Conseil des ministres de l'UEO

Suite à mes télégrammes précédents[1].

La deuxième journée a été consacrée à l'examen des questions économiques. Les sujets habituels ont été abordés, sans que cet échange de vues fasse apparaître des éléments nouveaux dans les positions des uns et des autres.

1. Le point intitulé « relations entre le Royaume-Uni et la CEE » a donné l'occasion à M. Marjolin[2] de dresser le tableau de la situation économique de la Communauté et de dégager les tendances pour les prochains mois : augmentation de 5 % du produit communautaire brut, accroissement de 7 % de la production industrielle ; solde déficitaire important de la balance des paiements courants. M. Marjolin a ensuite longuement commenté les décisions prises par les Six pour faire face aux menaces d'inflation. Il a souligné à l'intention de la délégation britannique que les pays membres considéraient le maintien d'une politique libérale en matière d'importation comme un élément essentiel de leur plan de stabilisation. Il a souhaité qu'une plus large coopération s'établisse entre les pays occidentaux au sein du comité de conjoncture de l'OCDE.

M. Butler[3] a félicité les Six pour les progrès qu'ils venaient d'accomplir en matière de coopération économique et monétaire. Rappelant que le Royaume-Uni entendait jouer son rôle dans la construction économique de l'Europe, il a demandé à être informé, quand cela serait possible, des développements qui auraient lieu dans d'autres domaines, notamment en matière de fusion des institutions et des traités.

Le Secrétaire au *Foreign Office* a ensuite présenté un tableau optimiste de la situation économique en Grande-Bretagne. Les mesures budgétaires présentées par le Gouvernement ont pour objet de réduire la « surchauffe » et de ramener à 4 % le taux de croissance, sans perturber la réalisation du

1 Non reproduits.
2 Robert Marjolin, vice-président (français) de la Commission de la CEE.
3 Richard Austen Butler, ministre britannique des Affaires étrangères.

programme social. Il n'y a pas lieu d'entretenir des craintes exagérées au sujet de la situation de la balance des paiements.

M. Butler a évoqué en quelques mots la question des pratiques restrictives et les difficultés rencontrées pour élaborer une législation nouvelle en matière de prix de revente au détail. Il a rappelé les grandes lignes de la politique agricole anglaise et les récentes mesures prises dans ce domaine (limitation des quantités auxquelles s'applique la garantie de prix, conclusion d'accord avec les principaux fournisseurs de denrées alimentaires).

M. Schröder[1] a donné quelques indications sur les mesures prises en Allemagne pour combattre le danger d'inflation. Il a noté que le programme d'action de la Communauté pour 1963[2] avait été réalisé dans de bonnes conditions et que les Six avaient accompli des « progrès considérables » dans la voie de la coopération. Il s'en est réjoui, considérant que le Marché commun ne devait pas cesser de se renforcer, d'une part, « pour pouvoir remplir ses devoirs à l'égard des pays tiers », d'autre part, pour demeurer un pôle d'attraction à l'égard des autres pays européens. Le ministre allemand a brièvement évoqué les tâches futures de la Communauté en se référant à la déclaration de M. Schmücker[3] du 4 février.

M. Fayat[4] a conclu cet échange de vues en constatant qu'il y avait une grande similitude dans l'attitude des Six et du Royaume-Uni devant les problèmes économiques avec lesquels ils étaient confrontés.

2. *Négociation tarifaire.*

M. Rey[5] a dressé un bilan de la négociation reprenant l'exposé qu'il avait présenté le 14 avril devant le Conseil des ministres de la Communauté ; il a rappelé que les Six avaient fait preuve de souplesse et de compréhension pour tenter de régler le problème des disparités. Il a regretté à ce sujet que les petits pays européens montrent peu d'empressement à saisir l'offre de la Communauté d'entrer en négociation avec eux, pour examiner dans quelles conditions les règles concernant le traitement des disparités pouvaient être aménagées lorsque leurs intérêts seraient en cause. Il a évoqué à ce propos le cas du Royaume-Uni. Il a indiqué, conformément à la tendance qui s'était dégagée au sein du Conseil de la Communauté, qu'il y avait de bonnes raisons pour ne pas traiter la Grande-Bretagne comme les autres pays européens, mais néanmoins qu'il serait sans doute nécessaire de faire quelque chose en sa faveur, à un stade ultérieur.

En ce qui concerne la technique de la négociation, M. Rey s'est prononcé contre un règlement des questions les unes après les autres. Il préfère que tous les problème soient explorées afin de dégager les éléments d'un compromis d'ensemble. Il a, à cet égard, vivement critiqué l'attitude

1 Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de RFA.
2 Sur ce programme d'action, voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 155.
3 Kurt Schmücker, ministre des Affaires économiques de la RFA.
4 Henri Fayat, ministre d'État belge chargé des Affaires étrangères.
5 Jean Rey, commissaire européen belge, chargé des questions de commerce extérieur.

des États-Unis qui font pression sur les Six pour obtenir des concessions dans le domaine des disparités, sans bouger eux-mêmes de leur position initiale, notamment en ce qui concerne les obstacles aux échanges autres que tarifaires. Il a précisé enfin que, pour les Six, la réunion du 4 mai à Genève[1] devait avoir un caractère solennel, mais qu'il ne pouvait être question de mettre à profit la présence des ministres pour tenter d'amener la Communauté à modifier sa position en fonction de considérations d'ordre politique.

M. Mansholt[2] a repris ses exposés antérieurs sur l'évolution respective des politiques agricoles du Royaume-Uni et de la CEE, ainsi que sur le déroulement de la négociation tarifaire pour les produits agricoles. Peut-être a-t-il insisté plus qu'il ne l'avait fait précédemment sur la nécessité et la possibilité de trouver un « dénominateur commun » avec les États-Unis, en ce qui concerne les exportations de céréales. Il a souligné le caractère expérimental de la première période triennale qui suivrait la conclusion de la négociation tarifaire, laissant entrevoir au terme de cette période des possibilités de révision de l'attitude de la Communauté.

M. Butler s'est montré relativement modéré dans sa critique de la position des Six en matière de disparités. Il a exprimé à nouveau la crainte du Royaume-Uni de voir la négociation « linéaire » dégénérer en négociations bilatérales produits par produits. Il a insisté pour que le critère du « principal fournisseur » soit retenu dans la définition des cas de disparités. Il a émis des doutes sur la valeur de la proposition de la Communauté en matière agricole. Une attitude empirique devrait être recherchée dans ce domaine. Elle consisterait à distinguer trois catégories de produits, ceux qui pourraient faire l'objet d'un accord mondial et qui posent le problème de la réduction du montant de soutien et de l'accès ; ceux pour lesquels une réduction des droits serait suffisante ; enfin les autres produits pour lesquels des mesures tendant à une plus grande libération des échanges devraient être recherchées.

Malgré les divergences existant, le Secrétaire au *Foreign Office* a montré un certain optimisme quant au résultat de la négociation. Il s'est déclaré encouragé par les déclarations de M. Rey et de M. Mansholt. Il a évité de prendre position sur la conception de la négociation exposée par M. Rey ainsi que sur la nature et l'objet de la réunion du 4 mai.

M. Schröder a estimé que les propositions de la Communauté du 23 décembre[3], y compris dans le domaine agricole, constituaient une base de travail solide. Le Ministre allemand a évoqué le problème délicat de la fixation du prix des céréales pour souligner que son gouvernement n'avait aucunement l'intention de retarder par son attitude sur ce point le déroulement de la négociation au GATT[4]. Il a souhaité que sa tâche ne soit pas

[1] Séance d'ouverture du *Kennedy Round* du GATT.

[2] Sicco Mansholt, vice-président (néerlandais) de la Commission de la CEE.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 254.

[4] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

rendue plus difficile par les exigences de certains (on peut se demander s'il faisait allusion à l'attitude des États-Unis, qui estiment que le niveau de prix retenu par la Commission est trop élevé).

M. Schröder a souligné la nécessité pour les représentants des pays européens de multiplier les contacts à Genève non seulement sur le problème des disparités, mais aussi sur tous les autres sujets de la négociation. Ce point de vue a été appuyé par les autres ministres, dont les brèves interventions ont traduit un relatif espoir quant à l'issue de la négociation. On s'est félicité du prochain voyage à Londres de M. Rey, qui doit rencontrer le 28 avril M. Heath[1].

3. *Conférence mondiale pour le Commerce et le Développement.*[2]

D'une façon générale, les ministres se sont montrés assez satisfaits des premiers travaux. L'attitude relativement modérée des pays de l'Est a été relevée. On a considéré qu'il serait dangereux de bouleverser les structures en matière de commerce international, même si certains aménagements doivent être apportés au GATT. Une meilleure coordination des positions occidentales a été souhaitée.

M. Fayat a présenté un rapport énumérant les problèmes et dégageant les principales tendances qui s'étaient manifestées. Il a souhaité que les pays industrialisés coopèrent avec les pays en voie de développement les plus raisonnables. M. Butler a rappelé les grandes lignes de la déclaration de M. Heath à Genève[3]. M. Lahr[4] a reconnu des mérites dans les propositions britanniques, notamment en ce qui concerne le financement des pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'AID[5]. Il a toutefois noté que certains points de ce programme (réduction des taxes à la consommation intérieure, disparition des préférences accordées aux associés) ne pouvaient être acceptés. Il a demandé à ses collègues de demeurer vigilants en ce qui concerne la participation de la DDR[6] aux travaux.

M. Habib-Deloncle[7] a souligné l'importance qui était attachée du côté français aux travaux de cette conférence. Il a rappelé les grandes lignes du mémorandum français et indiqué que nous étions disposés à rechercher avec tous les participants les solutions les plus appropriées. M. Rey a estimé qu'il n'y avait pas de grandes divergences de vues entre les pays de la Communauté et le Royaume-Uni. Il a qualifié de remarquable la contribution britannique aux travaux de cette conférence et critiqué les positions américaines.

[1] Edward Heath, secrétaire d'État britannique à l'Industrie, au Commerce et au Développement régional.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 64.

[3] Sur cette déclaration du 6 avril, voir le télégramme de Genève n°s 364–367 du 7 avril, non reproduit.

[4] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*.

[5] Agence internationale de développement.

[6] *Deutsche Demokratische Republik*, République démocratique allemande.

[7] Secrétaire d'État français aux Affaires étrangères.

4. La réunion s'est terminée sur une brève intervention de M. Butler, indiquant que tout allait pour le mieux au sein de l'EFTA[1] et que la délégation britannique continuerait à tenir les Six au courant des progrès réalisés par cette organisation.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1961–1965).

186

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Le Cambodge et la conférence sur la neutralisation[2]

N. nº 357. *Paris, 21 avril 1964.*

Dans la lettre qu'il a adressée le 5 avril au Président de la République[3], le prince Sihanouk a de nouveau précisé ses intentions et défini son objectif. Ce dernier « demeure la réunion d'une conférence type Genève 1954, c'est-à-dire à neuf puissances »[4]. Ses intentions sont de ne rien brusquer et de remettre « au lendemain de sa prochaine visite à Paris[5] toute décision concernant la politique étrangère du Royaume », tout en laissant le soin au gouvernement français, pendant ces quelques mois, de faire admettre aux gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis le bien-fondé des thèses cambodgiennes. Pour faciliter la tâche de la diplomatie française, le Prince, à défaut de la conférence quadripartite comprenant le Cambodge, les États-Unis, la Thaïlande et le Sud-Vietnam qu'il n'estime plus possible de réunir, est disposé « à faire une nouvelle tentative en vue d'arriver à des accords bilatéraux avec le Sud-Vietnam et la Thaïlande ».

Avec ce dernier pays, il ne serait toutefois « pas question de remettre en cause, sous quelque forme que ce soit, les frontières actuelles qui ont été fixées par les traités franco-siamois de 1904, 1907, 1925 et 1937, par la conférence de Washington de 1946 et par la décision de la Cour internationale de justice de 1962. Dans l'accord à négocier, les deux pays pourraient affirmer leur respect mutuel pour leurs frontières communes actuelles et le caractère intangible de celles-ci ».

[1] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres sont, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean-Marie Soutou, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe à la Direction des Affaires politique au Département.

[3] Non reproduite.

[4] Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, République populaire de Chine, Sud-Vietnam, URSS.

[5] Du 24 au 26 juin.

À diverses reprises, le prince Sihanouk a adopté une attitude différente, soulignant qu'aucun problème de frontière ne se posait avec la Thaïlande et que d'ailleurs, au cas où la formule d'une conférence à neuf serait retenue, ce pays n'aurait pas à y participer.

Avec le Sud-Vietnam, le chef de l'État khmer entend faire « dépendre la reprise de négociations avec Saigon de la fixation d'une date rapprochée pour la réunion d'une conférence de Genève ». Il ne veut pas, en effet, « risquer d'ici quelques mois ou quelques années de voir le Front de libération nationale[1], qui a de fortes chances d'arriver au pouvoir, dénoncer un traité conclu avec ses adversaires et qui n'aurait reçu aucune consécration internationale ».

En bref, si le Prince ne paraît pas songer à traiter avec Pékin et Hanoï avant sa visite officielle en France, fin juin, il n'en laisse pas moins planer cette menace pour l'avenir au cas où les bons offices du gouvernement français ne seraient pas parvenus, pendant ce laps de temps, à convaincre les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis de participer à une conférence à l'instar de celle de Genève de 1954. Il faut noter, d'ailleurs, que le Prince n'en poursuit pas moins ses contacts avec Hanoï. Dans un discours prononcé le 13 avril devant les forces royales à l'occasion du nouvel an khmer, il a, en effet, annoncé qu'il avait accepté l'offre de la RDVN d'envoyer à Phnom Penh des « techniciens » chargés de préparer un accord frontalier et qu'il envisageait des négociations analogues avec le Front de libération nationale du Sud-Vietnam, dont les émissaires pourraient se rendre prochainement dans la capitale khmère.

La position des différents pays intéressés au projet cambodgien a peu varié. La Chine, le Nord-Vietnam et l'URSS n'ont pas cessé de l'appuyer. La France, à diverses reprises, la dernière fois dans le message du général de Gaulle du 31 mars, a fait savoir qu'elle y était entièrement favorable.

Les Britanniques sont restés sur leurs positions. En leur qualité de coprésident, ils n'entendent inviter les pays intéressés que dans la mesure où ils auront l'assurance que ceux-ci accepteront de se rendre à la conférence. Ils estiment, de plus, que la conférence à neuf suggérée par le Prince a l'inconvénient d'écarter le Canada, l'Inde et la Pologne, alors que ces trois pays peuvent être appelés, comme au Laos, à jouer un rôle dans le contrôle de la neutralité khmère. Ils essaient de maintenir de bons rapports avec le gouvernement khmer malgré les critiques très vives que ce dernier leur adresse en raison de la position qu'ils ont prise. Dernièrement, pour améliorer ses relations avec les Khmers, le gouvernement britannique avait envisagé d'envoyer lord Carrington à Phnom Penh. Ce geste de bonne volonté n'a pas eu de suite ; le prince Sihanouk a, en effet, fait savoir sans ménagement qu'il ne désirait pas rencontrer le représentant anglais.

Les États-Unis, pour leur part, ont durci leur attitude. Ils seraient éventuellement prêts à participer à la conférence quadripartite proposée par

[1] Le Front national de libération du Sud-Vietnam. Créé en décembre 1960, il est dirigé de fait par les communistes nord-vietnamiens.

le Prince le 18 février, mais restent opposés à une conférence « élargie ». Au cours d'un récent entretien avec notre ambassadeur à Washington, M. McGeorge Bundy[1] a déclaré qu' « aucune issue au problème khmer ne paraissait possible aussi longtemps que Sihanouk exigerait que l'engagement de négociations avec les pays voisins soit lié à la fixation d'une date pour la conférence élargie. Il faudrait, au contraire, que le Prince commence à négocier avec Saigon et Bangkok. On pourrait peut-être faire alors, du succès de ces négociations, la condition nécessaire et suffisante pour la réunion d'une conférence ».

Le Sud-Vietnam, par un communiqué en date du 29 décembre, a annoncé qu'il ne participerait pas à une conférence du type de celles de Genève. Il n'est pas revenu sur cette décision. En revanche, il a accepté à plusieurs reprises d'engager des relations bilatérales avec le Cambodge. Dans un communiqué publié le 6 avril, le gouvernement de Saigon a pris lui-même l'initiative de proposer l'ouverture d'entretiens avec Phnom Penh. Le 17 avril, le ministre des Affaires étrangères[2], au cours d'un entretien avec un journaliste, a déclaré que le problème de la délimitation de la frontière vietnamo-cambodgienne était facile à régler, même en ce qui concerne les îles côtières. L'important était que les deux pays assurent d'un commun accord le contrôle de leur frontière d'une façon réaliste et efficace. Le Ministre a insisté à cette occasion sur la bonne volonté du Vietnam vis-à-vis de son voisin.

La Thaïlande est restée, jusqu'à ce jour, hostile aux propositions cambodgiennes.

Parmi les pays neutres, l'Inde, qui s'est toujours montrée favorable au projet khmer, l'appuie maintenant avec fermeté. Dans une communication adressée au début d'avril au coprésident britannique, le gouvernement indien souligne que, « conscient des responsabilités qu'il assume en tant que président de la Commission internationale de contrôle, il estime que la conférence devrait se réunir à une date aussi proche que possible de celle suggérée par Phnom Penh ».

En bref, si les données du problème n'ont pas fondamentalement changé depuis novembre, l'atmosphère s'est cependant considérablement alourdie du fait de la détérioration des rapports du Cambodge avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. Dans ces conditions, les chances de succès d'une conférence plénière à Genève semblent plus réduites encore qu'elles ne l'étaient alors.

L'activité déployée par la diplomatie khmère depuis novembre dernier a attiré l'attention sur le Cambodge tout en masquant les difficultés internes auxquelles il doit faire face. Celles-ci sont sérieuses. Les mesures de nationalisation du commerce d'importation et d'exportation et des banques

[1] McGeorge Bundy, conseiller pour la Sécurité nationale du président Johnson.

[2] Pham Huy Quat.

ont aggravé la situation économique, qui inspire maintenant de sérieuses préoccupations.

Il n'est pas exclu que le Royaume ait à traverser une période difficile dans les mois à venir. Dans cette conjoncture, il se trouvera très probablement impuissant à faire face, seul, à ses besoins. Dans l'impossibilité où il se trouve maintenant de faire appel à l'aide américaine, devant sa réticence à s'adresser davantage aux pays communistes, il faut s'attendre à ce que l'assistance de la France soit requise de façon pressante et à tout propos.

Notons, à cet égard, que le gouvernement khmer vient de nous demander de lui fournir un pont de bateaux d'une portée de 350 mètres pour remplacer le pont Monivong sur lequel passe la route menant à Saigon, et qui s'est effondré dans les eaux du Bassac.

(CLV, Cambodge, 1964).

187

M. Dauge, Conseiller des Affaires étrangères, Ministre délégué près l'ambassade de France à Alger,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2589 à 2597. *Alger, 21 avril 1964.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Le congrès du FLN[1] a pris fin ce matin après l'élection de M. Ben Bella au poste de secrétaire général du parti et la désignation des membres du comité central[2].

Ces assises, où l'absence des chefs de l'opposition excluait tout affrontement idéologique, ont très largement approuvé l'orientation socialiste du régime. Ainsi qu'il était prévisible dans un parti unique « que n'affaiblit aucune fausse notion d'unité nationale », les débats ont été seulement marqués par quelques luttes d'influence ou par les résurgences de rivalités personnelles entre les représentants des diverses tendances de « forces authentiquement révolutionnaires ».

L'ensemble du programme politique[3] présenté aux congressistes a reçu, en effet, leur approbation et, tant par leurs interventions que par le vote des deux résolutions finales (« politique générale » et « économique et

[1] Ouvert le 16 avril.

[2] La composition du Bureau politique, élu par le comité central du FLN, figure dans le télégramme d'Alger n°s 2679–2684 du 24 avril, non reproduit.

[3] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 2608–2614 du 21 avril, non retenu.

sociale »), les délégués ont nettement manifesté leur intention de « moraliser » et de « durcir » l'État et le parti pour mener à bien, « dans l'austérité la plus rigoureuse », la construction du socialisme et la lutte contre tous ses ennemis.

Dans ce but, les résolutions ont notamment réclamé l'application intégrale de la réforme agraire, « la reprise en main des richesses nationales », le renforcement et l'extension de l'autogestion par « la nationalisation, dès que possible, du commerce extérieur, des banques et des transports » et, plus généralement, « de toutes les entreprises nécessaires à la bonne marche du secteur socialiste ».

En ce qui concerne la conduite de la politique étrangère, les congressistes ont approuvé les conclusions auxquelles était parvenue la récente conférence afro-asiatique d'Alger[1]. Ils ont ainsi préconisé « la formation d'une vaste alliance anti-impérialiste entre les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine », l'application d'une politique de non-alignement et « le renforcement de la coopération avec les États pouvant aider l'Algérie à accentuer son dégagement vis-à-vis de l'impérialisme ».

Le Congrès a, par ailleurs, marqué, dans le domaine des relations « privilégiées » de l'Algérie, son désir de faire du régime « un pôle de rayonnement révolutionnaire dans le Maghreb, dans le monde arabe et en Afrique ».

À l'égard de la France, dont le nom n'est cependant pas cité dans les résolutions, les délégués ont témoigné d'une volonté tout aussi nette « d'émancipation », en réclamant « l'orientation de l'assistance technique vers les pays qui la rendent plus formative et moins coûteuse »[2], « la diversification à tout prix du commerce extérieur », « l'évacuation rapide des forces militaires étrangères cantonnées sur le sol algérien » et une action « sans relâche » pour « mettre un terme aux essais nucléaires ».

Le contenu et le ton de ces résolutions sont donc conformes aux « thèses » élaborées par la commission de préparation du congrès. Les seules modifications qu'elles introduisent toutefois dans un programme d'inspiration très « laïque » ont trait à la place de l'arabisme et de l'islam dans la doctrine du parti. Un amendement aux « thèses » a fait ainsi remonter au VIIIe siècle « le rôle libérateur » d'une religion « conforme à la personnalité algérienne » et la résolution de politique générale, rejetant la « progressivité » recommandée par le programme en cette matière, exige l'algérianisation totale de l'administration et « l'arabisation urgente de l'Algérie par le renforcement des liens, notamment culturels, avec le monde arabe ».

[1] La sixième session du Conseil de Solidarité afro-asiatique s'est tenue à Alger du 22 au 27 mars 1964. Se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 1760, 1924–1928, 1973–1979 et 2001–2003, respectivement des 18, 23, 26 mars, non retenus. Voir en particulier la note d'information émanant du Secrétariat général de la Défense nationale n° 4399/DN/CER/B/S du 7 avril, non reproduite, et la dépêche d'Alger n° 35/AP du 15 avril, non retenue, traitant du Conseil de Solidarité afro-asiatique sous l'angle du conflit idéologique sino-soviétique.

[2] Allusion à la coopération algéro-soviétique ; Le président Ben Bella se rend en URSS du 25 avril au 8 mai. Pour un bilan de ce voyage, voir le télégramme de Moscou n°s 2650–2660 du 8 mai, reproduit ci-après au n° 214.

Que ce soit par conviction réelle ou par souci de corriger l'inclination marxiste du parti, la défense des valeurs religieuses et de l'arabisme a donc servi de prétexte pour exprimer « les diversités de styles et de personnalités », dont parle le quotidien *Alger ce soir*, entre des hommes qui « se rejoignaient toujours sur l'essentiel ».

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

188

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 5303 à 5306[1] *Paris, 22 avril 1964, 19 h. 43.*

Je me réfère à mon télégramme précédent[2].

Début de citation[3] :

« L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur de se référer à sa note du 20 mars 1964 par laquelle il lui transmettait le texte de deux notes en date du 19 mars adressées aux ambassades des États-Unis et de Grande-Bretagne au sujet de l'établissement de lignes aériennes entre Berlin-Ouest et d'autres pays. Comme suite à cette communication, l'ambassade a été autorisée par son Gouvernement à faire la déclaration suivante :

Dans les notes mentionnées ci-dessus, le gouvernement soviétique paraît soutenir le point de vue d'après lequel l'utilisation des trois couloirs aériens de Berlin pour certains vols effectués par des compagnies aériennes civiles alliées à destination ou en provenance de Berlin est « illégale ». Il en conclut que de tels vols devraient faire l'objet de contacts avec les autorités est-allemandes. Le gouvernement français ne peut admettre un tel point de vue.

Les droits des trois Puissances occidentales en matière d'accès aériens à Berlin découlent de l'occupation conjointe de l'Allemagne et ont été

[1] Ce télégramme, communiqué à Londres (nos 7811–7814), Washington (nos 9029–9032), Bonn (nos 3609–3612) et Berlin (n° 383–386), est rédigé par M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département.

[2] Le télégramme n° 5302 en date du 22 avril, non retenu, adressé par Paris à l'Ambassadeur de France à Moscou, annonce l'envoi par le présent télégramme du texte de la réponse française à la note soviétique du 20 mars. Il se réfère en outre au télégramme nos 2093–2094 du 21 avril 1964, par lequel l'Ambassadeur de France à Moscou signale que les représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne remettent au ministère des Affaires étrangères soviétique la réponse aux notes soviétiques du 19 mars 1964 relatives à l'utilisation des corridors aériens de Berlin ; l'Ambassadeur demande des instructions puisque la France entend s'associer à cette démarche (voir ci-dessus *D.D.F.*, 1964-I, au n° 149).

[3] Cette note est remise le 28 avril 1964 au Minindiel (voir le télégramme n° 2188 de Moscou, non reproduit).

confirmés par les accords quadripartites créant les couloirs aériens de Berlin. Ces droits d'accès incluent pour les appareils alliés la faculté d'effectuer des vols sans aucune restriction et ils ne comportent aucune limitation fondée sur la provenance ou la destination de tels vols.

Les propositions de 1945 auxquelles se réfèrent les notes du Gouvernement soviétique portaient sur une question toute différente, à savoir la création éventuelle de corridors supplémentaires ; ces propositions n'avaient aucun rapport avec l'utilisation des trois couloirs effectivement créés, comme le prouvent les décisions prises à ce sujet par le Conseil de contrôle allié.

Les vols des appareils français, comme ceux des appareils américains et anglais, s'effectuent en direction et en provenance de Berlin conformément aux règles agréées à quatre et selon des procédures en vigueur de longue date. Les vols de l'espèce mentionnée dans les notes du 19 mars ont lieu fréquemment et depuis plusieurs années, comme le sait le gouvernement soviétique. Les plans de vols correspondants ont été déposés et continuent de l'être au Centre de sécurité aérienne de Berlin pour l'information de l'élément soviétique qui, jusqu'au 20 mars 1964, les a accueillis sans faire de commentaires. Le gouvernement français continuera de tenir le gouvernement soviétique pour responsable de la sécurité de tous les vols ainsi notifiés lorsque les appareils se trouveront dans les couloirs ou dans la zone de contrôle de Berlin ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

189

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3022 à 3025. *Bonn, 23 avril 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 21 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme nos 3009/18[1].

À l'instigation de M. Adenauer, dont il est l'intime et, peut-être, le porte-parole au sein du Cabinet, M. Krone joue de plus en plus les Cassandre en matière de politique étrangère et tient à ce qu'on le sache. Il m'avait envoyé, il y a quelques jours, son premier discours qui constituait une sorte de correctif à l'optimisme relatif montré par M. Schröder au sujet

[1] Le télégramme de Bonn nos 3009–3018 du 23 avril, non reproduit, traite de la politique intérieure allemande, des partis, des différentes tendances politiques dans la République fédérale et du rappel à l'ordre de M. Krone. Sur le profond malaise sensible en RFA, voir le télégramme de Bonn du 8 mai, nos 3284–3298, non retenu.

des rapports de la République fédérale avec l'Est. Comme je l'en remerciais, hier, au cours du déjeuner qu'il offrait à M. Michelet[1], le ministre d'État m'a répondu que j'allais recevoir incessamment le texte d'un second article, dont la clarté ne laisserait rien à désirer. La composition même du repas montrait à quels membres du gouvernement il croit particulièrement pouvoir se fier : M. Lücke, ministre de la Reconstruction, M. Heck[2], ministre de la Famille, auxquels s'étaient joints M. Barzel[3], ancien ministre des Réfugiés, qui détient peut-être plus d'influence depuis qu'il est devenu président du groupe parlementaire chrétien-démocrate, et fait significatif, M. Globke[4], l'ancien secrétaire d'État de M. Adenauer.

Ce groupe d'hommes représente la tendance la plus ferme au sein du Cabinet. Ils font certes confiance à M. Erhard, mais tiennent à équilibrer sa tendance naturelle à dire à chaque gouvernement étranger ce que celui-ci désire entendre et à céder à son goût pour les formules vagues, souvent contradictoires aussi.

M. Schröder[5], en revanche, les inquiète par sa volonté de plaire à l'opposition et par la tiédeur de son attachement à la collaboration franco-allemande. Ils ont trop besoin du ministre des Affaires étrangères sur le plan électoral pour ne pas juger imprudentes, ou même déplacées, les sorties de M. Strauss. Mais ils se chargeront régulièrement de rectifier le tir de M. Schröder et de lui rappeler qu'après tout la CDU et la CSU lui sont plus indispensables encore qu'il ne l'est pour elles. Stendhal disait « qu'il est impossible à un homme intelligent d'être de son parti » : mais il n'était que fonctionnaire, et M. Schröder, à trop montrer qu'il est du même avis, risque d'ébranler un jour sa situation de ministre et de parlementaire.

(Europe, RFA, 1964).

[1] M. Edmond Michelet, membre du Conseil constitutionnel.

[2] Bruno Heck, né le 20 janvier 1917 à Aslen (Wurtemberg), entré à la CDU en 1946, élu au Bundestag en 1957. Voir la notice biographique de Hubert Joly, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe au Département, en date du 16 juillet 1964, non reproduite.

[3] Dr Rainer Barzel, né en 1924 en Prusse orientale, député CDU, entré au Bundestag en 1957 ; voir le télégramme de Bonn nos 8091–8094 du 2 décembre 1964, non reproduit.

[4] Dr Hans Globke, né le 10 septembre 1898 à Düsseldorf. Se reporter à la note du 22 juin 1962 rédigée par Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe au Département, en date du 22 juin 1962, non reproduite.

[5] Au sujet de la politique de M. Schröder concernant les relations Est-Ouest et la réunification de l'Allemagne, se reporter au télégramme de Bonn du 24 avril nos 3036–3041, non retenu.

190

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Nouveau message du prince Sihanouk au sujet d'une conférence sur la neutralité des pays d'Indochine[1]

N. nº 367. *Paris, 23 avril 1964.*

La nouvelle initiative que vient de prendre le prince Sihanouk en demandant la réunion d'une conférence internationale au sujet du Laos, du Cambodge et du Vietnam semble[2], à première vue, de nature à rendre encore plus inextricable l'imbroglio où ont abouti les consultations entreprises antérieurement en vue de la convocation d'une conférence consacrée à la neutralité du Cambodge[3].

Les difficultés qui ont, en effet, mis obstacle à la préparation de celle-ci (c'est-à-dire avant tout l'attitude hostile des États-Unis et de leurs satellites asiatiques) sont encore plus évidentes, dès lors qu'il s'agit d'une discussion intéressant l'ensemble de l'Indochine. Même si l'on admet qu'une telle conférence sera tôt ou tard inévitable, il n'y a aucune chance d'envisager sérieusement sa convocation tant que ne sont pas réunies les conditions permettant l'ouverture d'un débat portant sur le fond du problème, à savoir la possibilité d'un *modus vivendi* entre les Etats-Unis et la Chine à propos du Sud-Est asiatique[4].

Dans ces conditions, il conviendrait peut-être de faire comprendre au chef de l'État cambodgien, tout en marquant notre communauté de vues à propos de l'objectif à long terme, qu'il serait plus sage d'explorer à nouveau les possibilités qui peuvent subsister d'une conférence sur la neutralité du Cambodge.

Celles-ci paraissent malheureusement très limitées, compte tenu des données actuelles du problème, telles qu'elles sont analysées dans la note nº 357 de la Direction d'Asie-Océanie.

Les perspectives de négociations bilatérales, évoquées dans le message au Président de la République du 31 mars[5], n'offrent actuellement aucune

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] Par une lettre au général de Gaulle du 22 avril, non reproduite.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 186 la note CLV n° 357 du 21 avril.

[4] *Note du texte* : Le ton du message du 22 avril montre d'ailleurs (cf. surtout le paragraphe 4) [Certes, je n'ignore pas qu'une telle demande rencontrera de solides oppositions, notamment de ceux qui croient encore, de toute évidence, à une solution militaire au Sud-Vietnam. Toutefois, je suis profondément convaincu que le Cambodge pouvait et devait prendre une initiative dont l'avenir prouvera le réalisme et le bien-fondé] que Sihanouk n'entretient pas d'illusion à ce sujet et que son initiative est surtout inspirée par le souci de prendre date.

[5] Voir le texte de ce message dans le télégramme de Paris à Phnom Penh nos 531–537 du 31 mars, non reproduit. Tout en y rappelant au prince Sihanouk l'appui qu'il apporte à son projet d'une conférence internationale sur la neutralisation du Cambodge, le général de Gaulle lui écrit :

issue puisque les principales parties intéressées paraissent en contradiction absolue sur la manière de les concevoir. Pour les États-Unis et le Sud-Vietnam, ces discussions constituent en quelque sorte une fin en soi, et il n'est pas question pour eux de prendre part à une conférence élargie. Pour le Cambodge, ces conversations ne pourraient s'ouvrir que si les États-Unis et le Sud-Vietnam s'engageaient à l'avance à participer à une conférence à neuf[1].

Si l'on admet que nous avons très peu de moyens, sinon aucun, d'infléchir la position prise à ce sujet par les gouvernements de Washington et de Saigon, la seule issue qui paraisse encore entrouverte serait peut-être de persuader le prince Sihanouk de revenir à son projet de « conférence préparatoire » à quatre, qu'il avait abandonné en mars presque aussitôt après l'avoir proposé. Cette proposition avait en effet recueilli l'approbation de trois des quatre pays intéressés (États-Unis, Sud-Vietnam, Cambodge). La non-participation de la Thaïlande aurait désormais peu d'importance puisque le cadre retenu par les Khmers pour la conférence de Genève serait celui des neuf où ne figurait pas Bangkok.

La perspective d'une relance de la proposition de « préconférence » à quatre ou à trois paraît d'ailleurs aléatoire dans l'ignorance où nous sommes des véritables mobiles qui ont inspiré en mars la volte-face des Khmers. Le motif donné alors par le Prince paraît futile. Si, comme il est permis de le supposer, Sihanouk n'a déclaré le projet irréalisable que parce que Pékin et Hanoï lui avaient fait connaître leur opposition, il y a peu de chance de le voir revivre. L'on pourrait néanmoins, faute de mieux, sonder le Chef de l'État khmer sur ce point.

Si ce qui précède était admis, le projet de réponse à faire aux messages de Sihanouk du 6[2] et du 22 avril pourrait être orienté dans ce sens.

Mais il semble qu'une tentative devrait être faite, parallèlement, pour essayer d'obtenir du maître du Cambodge qu'il nous admette, d'une manière un peu plus satisfaisante qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, dans le secret de ses desseins et des consultations qu'il poursuit sans doute à notre insu. Si cette condition n'est pas remplie, il y a peu de chance que l'entremise française porte les fruits qu'il espère et que nous espérons.

À cet effet, il serait peut-être utile d'instaurer avec Sihanouk un dialogue plus concret et plus approfondi que celui que peut permettre l'échange de messages entre chefs d'État. Certes, un tel dialogue doit avoir lieu en juin, lors de la visite officielle prévue[3]. Mais il y a lieu de craindre que, d'ici là,

« Il me semble cependant, après un examen attentif de la situation, que de toutes manières il y aurait des avantages à régler au préalable (...) les problèmes frontaliers de la Thaïlande et du Vietnam du Sud (...) ».

[1] C'est-à-dire les mêmes participants qu'à la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 186 la note CLV n° 357 du 21 avril.

[3] Voir ci-dessous au n° 277 le compte rendu des entretiens franco-cambodgiens du 25 juin.

la situation ne s'embrouille à nouveau du fait de nouvelles initiatives prises par les Khmers sans nous consulter.

Il resterait à déterminer la procédure et les objectifs d'un tel dialogue.

(CLV, Cambodge, 1964).

191

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de la France à Athènes,
Ankara, Nicosie.

T. nos 1375 à 1384, 1371 à 1380, 559 à 568[1]. *Paris, 23 avril 1964.*
Diffusion réservée.

Le Ministre a reçu successivement dans la journée du 22 avril les ambassadeurs de Turquie[2] et de Grèce[3] à Paris, qui avaient demandé à le voir au sujet de l'affaire de Chypre.

Aux deux ambassadeurs tour à tour, le Ministre a tenu sur le fond du problème le même langage. C'était un fait que, de l'avis du gouvernement français, les accords de Londres et de Zurich[4] étaient dépassés, que la situation sur place le prouvait bien et qu'il faudrait songer un jour à un nouveau statut. Ceci dit, bien que nous ne nous fassions guère d'illusions sur ces chances de succès, l'initiative était passée maintenant aux Nations Unies[5], qui essayaient par la présence d'une force internationale et l'envoi d'un médiateur de tenter de rétablir la situation. Il fallait laisser se poursuivre l'expérience et il était du devoir et de l'intérêt des gouvernements turc et grec de ne rien faire pour empirer la situation.

L'ambassadeur de Turquie, M. Usakligil, s'est plaint de son côté des initiatives de Mgr Makarios et en particulier de la dénonciation du traité d'alliance[6] qui, évidemment, a été très sensible aux Turcs. Il a affirmé qu'en l'occurrence son gouvernement entendait s'en tenir scrupuleusement

[1] Ce télégramme est communiqué à Londres (nos 7967–7976), Washington (nos 9217–9226), Bonn (nos 3682–3691), New York (nos 3204–3213).

[2] M. Bülend Usakligil.

[3] M. Philon A. Philon.

[4] Accords de Londres du 19 février 1959. Se reporter à une longue note du 7 avril, non reproduite, intitulée *Crise de Chypre*, analysant les accords de Zurich, de Londres et de Nicosie, la constitution de Chypre de 1960 et présentant un historique sommaire de l'affaire depuis décembre 1963.

[5] Résolutions des 4 et 13 mars 1964.

[6] Dans une note remise le 4 avril 1964 à l'ambassade de Turquie, Mgr Makarios dénonce le traité d'alliance conclu à Londres en février 1959 et signé à Nicosie le 16 août 1960, entre Chypre, la Grèce et la Turquie, aux termes duquel des contingents militaires grecs et turcs sont stationnés à Chypre. Télégramme nos 367–368 du 5 avril, non retenu.

aux règles du droit international et au respect du traité de Lausanne[1]. Il a affirmé que les mesures prises contre les ecclésiastiques du patriarcat orthodoxe l'étaient dans le cadre des pouvoirs souverains de la Turquie et sans violation d'aucun accord international. D'ailleurs, le gouvernement turc n'avait point l'intention d'expulser le patriarche du Phanar[2], ni de gêner le fonctionnement de ses services. Le Ministre lui a néanmoins fait remarquer que les mesures prises contre les Grecs d'Istanbul et plus particulièrement contre ceux du patriarcat orthodoxe ne servaient point le prestige de la Turquie à l'étranger et qu'à titre amical, il croyait devoir attirer son attention sur les inconvénients d'une telle mesure, légale ou non, du point de vue de l'opinion publique en Europe.

Quant à l'ambassadeur de Grèce, il a laissé à M. Couve de Murville deux memoranda exposant les griefs de la Grèce contre la Turquie en ce qui concerne les traitements de la minorité grecque d'Istanbul[3] et des services du patriarcat. Ces textes sont les mêmes que ceux qui ont été remis à M. Baeyens à Athènes. Ils se fondent en particulier sur la violation des accords de Lausanne qui, d'après le gouvernement grec, est évidente. Le Ministre a indiqué à M. Philon qu'il avait eu l'occasion d'attirer l'attention de M. Usakligil le jour même sur cette question. Par contre, il lui paraissait que les Turcs, dont la susceptibilité était devenue vive, avaient profondément ressenti les diverses initiatives de Mgr Makarios, particulièrement en ce qui concerne la dénonciation de l'alliance entre Chypre et la Turquie. Si Athènes pouvait donner à Nicosie quelques conseils de modération, ceci servirait certainement la cause de la paix.

D'autre part, M. Philon ayant fait valoir que les mesures prises contre les prélats orthodoxes allaient amener l'URSS à prendre en Turquie la défense des églises chrétiennes avec transfert éventuel du siège du patriarcat en URSS, M. Couve de Murvile lui a répondu qu'il n'en croyait rien. Ce que l'on pouvait noter, c'était un désir des Russes de profiter de la crise pour se rapprocher des Turcs, en leur offrant des crédits. Ceci n'était point sans écho à Ankara, comme on avait pu le voir dans les récentes déclarations du président Inönü. Il fallait éviter de donner des prétextes aux Turcs d'écouter le langage plus conciliant que l'on adoptait envers eux à Moscou.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, mars–avril 1964).

[1] Le traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

[2] Le Phanar, quartier d'Istanbul autrefois habité exclusivement par des Grecs. Se reporter à la dépêche d'Ankara n°520/EU du 14 avril, non retenue, intitulée *Premières mesures contre le Phanar et la communauté grecque d'Istanbul*. Le 13 avril, deux métropolites, membres du Saint-Synode du Patriarcat œcuménique, sont expulsés du Phanar sur décision du gouvernement turc.

[3] Se reporter à la dépêche d'Istanbul n° 42 du 2 avril, émanant du consul général de France à Istanbul intitulée *Les Grecs d'Istanbul*. Voir également la dépêche d'Athènes n° 333/EU du 16 avril portant sur *Les réactions d'Athènes aux mesures prises contre les ressortissants hellènes de Turquie*. Ces deux documents ne sont pas reproduits.

192

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 507. *Athènes, 24 avril 1964.*

Au moment où l'on se prépare à recevoir à Athènes M. Tuomioja[2] – dont l'arrivée est prévue le 26 avril – il me paraît utile d'analyser quelles sont les dispositions dans lesquelles le médiateur des Nations Unies pourra trouver les responsables de la politique hellénique.

La position du gouvernement Papandréou[3] dans l'affaire de Chypre a été définie à maintes reprises, notamment dans le dernier discours du Trône (cf. ma communication du 25 mars)[4] et dans la déclaration en dix points que le Premier ministre fit à l'issue des récents entretiens avec Mgr Makarios[5] (ma communication du 14 avril). C'est une politique de soutien total de la cause de l'hellénisme à Chypre et des thèses du président Makarios : inapplicabilité des accords de Zurich et de Londres, recherche d'une nouvelle formule politique par les procédures des Nations Unies, autodétermination du peuple chypriote avec garantie des droits de la minorité turque.

Par différence avec les Turcs qui, dès le mois de décembre dernier, en étaient revenus purement et simplement à leur ancienne thèse du partage de l'île, le gouvernement grec s'en tient toujours, du moins officiellement, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République chypriote. Toutefois, un certain fléchissement s'est produit qui l'amène à mettre l'accent sur le principe d'autodétermination beaucoup plus que sur celui de la souveraineté.

Les déclarations faites à l'issue des entretiens d'Athènes par Mgr Makarios[6] (ma communication du 15 avril) et surtout par le général Grivas[7] (ma commlunication du 16 avril) dissipent à cet égard les doutes que laissait subsister la déclaration de principe de M. Papandréou.

[1] M. Jacques Baeyens prend ses fonctions d'ambassadeur de France à Athènes le 14 mars 1964.

[2] M. Sakari Severi Tuomioja, précédemment ambassadeur de Finlande à Stockholm, désigné par U Thant le 25 mars 1964 médiateur des Nations Unies pour Chypre, en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 271/EU du 6 avril, non reproduite, analysant *La tâche dévolue au médiateur des Nations Unies*.

[3] Gouvernement Papandréou, formé le 18 février, à l'issue des élections législatives du 16 février 1964.

[4] Se reporter au télégramme d'Athènes n° 354 du 23 mars, non retenu, ainsi qu'à la dépêche d'Athènes n° 260/EU du 26 mars, non reproduite, intitulée : *Prestation de serment du roi Constantin et discours du Trône. Fête nationale du 25 mars*.

[5] Au sujet des entretiens Papandréou-Makarios, voir les télégrammes d'Athènes nos 433, 434–436, du 14 avril, non retenus.

[6] Voir le télégramme d'Athènes n° 443 du 15 avril, non reproduit.

[7] Concernant les entretiens Makarios-Grivas, se reporter au télégramme d'Athènes nos 428–429, du 13 avril ainsi qu'au télégramme de Londres nos 1770–1772 du 15 avril, non retenus.

Cette évolution semble due à deux causes : tout d'abord, c'était un paradoxe de prôner l'indépendance et la souveraineté de l'État de Chypre quand on proclamait au même moment que la politique chypriote devait être définie à Athènes, capitale de l'hellénisme. Ensuite, le gouvernement turc a tiré d'emblée les conséquences logiques de l'étroite solidarité helléno-chypriote, affirmée notamment en réponse à la note turque du 13 mars[1]. Depuis cette date, il a tenu Athènes pour responsable de tous les incidents provoqués par les Chypriotes grecs et a mis en application un plan de représailles systématiques contre les résidente grecs de Turquie et le patriarcat œcuménique.

Cette attitude des Turcs a ravivé le différend d'ordre tactique qui opposait Mgr Makarios à M. Papandréou. Alors que le Premier ministre grec était partisan d'éviter les initiatives locales pour faciliter les procédures engagées par les Nations Unies, l'Ethnarque entendait au contraire profiter de sa position de force pour établir, sous le couvert de la force internationale et sous le prétexte de la pacifications une situation de fait qui fût susceptible d'influer sur la solution de fond.

Bien qu'Athènes n'ait pas voulu désavouer la dénonciation du traité d'alliance de 1960[2] décidée sans son consentements, ses conseils de modération ont porté. Les buts restent sans doute les mêmes, mais les moyens utilisés par le président chypriote ont changé : retrait d'un poste grec, propositions d'amnisties, de cessez-le-feu, de réinstallation de villages turcs, etc.

Toutefois, le dialogue sera difficile à rétablir sur le plan local. Maintenant que l'équivoque de la politique chypriote est levées personne ne doute plus que pour les Grecs l'autodétermination doive conduire à l'*Enosis*. Dans ces conditions, deux thèses s'affrontent sur lesquelles aucun des deux camps en présence ne voudra probablement compromettre : entre l'État communautaire fédéral, qui est l'exigence minima des Turcs, et l'État unitaire garantissant les droits minoritaires, qui est celle des Grecs, il n'y a guère de formules de rechange.

Certes, les transferts de populations, officieusement suggérés par les Américains, pourraient fournir une solution radicale. En dépit de toutes les dénégations officielles, l'opinion helléniques qui considère au fond que la minorité de Constantinople est condamnée à terme, en accepterait sans doute l'idée[3]. Mais cette solution ne saurait être évoquée qu'en

[1] Le texte, en anglais, de la note turque et de la réponse du gouvernement chypriote est transmis au Département par la dépêche de Nicosie n° 216/EU du 14 mars, non reproduite. Des extraits, en français, de la note turque sont reproduits dans la dépêche d'Ankara n° 383/EU du 17 mars, non retenue.

[2] Dénonciation par Mgr Makarios, par une note remise le 4 avril à l'ambassade de Turquie à Nicosie, du traité d'alliance aux termes duquel des contingents militaires grec et turc sont stationnés dans l'île. Voir la dépêche de Nicosie n° 279/EU du 7 avril, non reproduite. La réponse du président Inönü est communiquée par le télégramme de Nicosie n°s 378–379 du 7 avril, non retenu.

[3] Concernant l'état des mesures prises contre les Grecs de Turquie, se reporter au télégramme d'Istanbul du 13 avril, sans numéro, non retenu. À compléter par la dépêche d'Athènes n° 333/EU du 16 avril, intitulée : *Les réactions d'Athènes aux mesures prises contre les ressortissants hellènes de Turquie*, non reproduite.

cas d'impasse totale des pourparlers en cours, car elle remettrait en cause inévitablement le statut de Lausanne[1]. D'autre part, si le problème des communautés pouvait être ainsi résolu d'une manière quelque peu inhumaine, en revanche le problème stratégique, dont ce préoccupent beaucoup les Turcs, resterait à traiter dans une difficile négociation où le statut du patriarcat pourrait constituer un élément d'échange.

(Europe, Grèce, 1964).

193

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 9255 à 9262[2]. *Paris, 24 avril 1964, 18 h 25.*
Réservé. Immédiat.

Je me réfère à vos télégrammes no 2690[3] et 2714[4].

Puisque vous devez voir dans la journée du 24 avril le secrétaire d'État[5], je souhaite que vous lui parliez aussi de l'affaire du Laos. Les renseignements que nous recevons de Vientiane et les appréhensions dont vous faites état dans votre télégramme no 2690, et que je partage pleinement, me donnent à penser que la situation n'évolue pas au Laos de la façon « encourageante » dont fait état le porte-parole du Département d'État. Il ressort des derniers événements qu'en acceptant de retourner à Vientiane pour se mettre à nouveau à négocier dans des conditions d'infériorité tactique avec le Comité militaire révolutionnaire, le prince Souvanna Phouma[6] s'est plus ou moins mis entre les mains des généraux rebelles.

L'un d'entre eux déclare d'ailleurs expressément que le Prince n'exercera le pouvoir que lorsqu'il aura rempli les conditions imposées par les généraux et qu'il reste de ce fait sous surveillance. Aucun contact ne semble

[1] Traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923.

[2] Ce télégramme signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale, est communiqué à Londres (nos 7997–8004), Moscou (nos 5430–5437) et Vientiane (nos 444–451).

[3] Télégramme nos 2690–2694 du 22 avril, non reproduit, où l'Ambassadeur de France à Washington affirme que les Américains voient la solution de la crise ouverte par le coup d'État du 19 avril dans un rapprochement des neutralistes et de la droite et non, comme le souhaitent les Français, dans un rétablissement de l'équilibre entre les trois tendances du gouvernement d'union nationale.

[4] Télégramme nos 2714–2715 du 23 avril, non reproduit. Il signale que le secrétaire d'État s'est entretenu au sujet du Laos avec les ambassadeurs d'URSS et du Royaume-Uni et que William Bundy a rendu compte de sa mission au Laos au Conseil national de sécurité.

[5] À ce sujet, voir ci-dessous au n° 194 le télégramme de Washington nos 2755–2761 du 24 avril.

[6] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

être pris avec le Pathet-Lao et l'on ne voit guère comment les représentants de cette tendance pourraient se soumettre aux exigences des auteurs du putsch de dimanche dernier.

Or, comme je l'ai déjà dit dans mon télégramme adressé à Vientiane sous le nº 36[1] (pour Washington nº 8831) il ne suffit pas, pour que le Laos maintienne la neutralité que lui imposent les accords de Genève[2], que le prince Souvanna Phouma demeure au pouvoir en couvrant de son nom une opération politique de tendance toute différente. Si, du fait de l'absence du Pathet-Lao et de l'autorité supérieure que continuerait à s'arroger le Comité révolutionnaire, le prince Souvanna Phouma reste chef du gouvernement, on ne pourrait qu'en déduire qu'il ne représente rien de plus que le général Phoumi[3] lui-même. Le gouvernement tripartite n'existerait plus en droit, ni en fait.

Je ne doute pas que, lors des événements de dimanche[4], M. Rusk[5] n'ait agi en toute bonne foi et qu'il ait sincèrement désapprouvé ce qui s'était passé à Vientiane, mais il n'est point évident pour autant que chacun dans tous les services américains en aient pensé autant. Les tentatives faites en particulier, non semble-t-il sans succès, pour amener le général Kong Le[6] à rejoindre le clan phoumiste peuvent inciter à la réflexion. Quant aux Thaïlandais, ils ne cachent pas l'appui qu'ils apportent au mouvement révolutionnaire.

En bref, dans les circonstances présentes, il est nécessaire que vous marquiez au Secrétaire d'État que l'expérience neutraliste découlant des accords de Genève doit, à notre avis, se poursuivre dans les conditions toujours convenues. S'il en était autrement, et quelles que soient les précautions de forme que l'on puisse prendre, le Laos serait en fait divisé en deux blocs, ce qu'il faut à tout prix éviter, si l'on ne veut point que les hostilités qui font rage au Vietnam ne s'étendent au Laos dans des conditions aussi mauvaises. Si le prince Souvanna Phouma demeure au pouvoir avec une étiquette et des sentiments différents, l'on se trouvera ramené à la situation antérieure à la réunion de la conférence de Genève en 1961 et il n,'existe bien évidemment aucun élément neutre sérieux qui puisse avec quelques chances de succès s'imposer aux deux blocs antagonistes. En tout cas, le Gouvernement français, pour sa part, ne serait pas en mesure de soutenir ni d'aider un Laos qui s'écarterait de telle façon de la voie tracée par l'accord de Genève. Il importe donc que nos ambassadeurs sur place fassent comprendre au prince Souvanna Phouma que, malgré la difficulté de la situation, il est de son devoir et de l'intérêt de son pays

[1] Télégramme nos 367–371 du 20 avril, non reproduit.

[2] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

[3] Phoumi Nosavan, chef de la droite laotienne, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale.

[4] Sur le coup d'État du 19 avril à Vientiane, voir ci-dessus au n° 183 le télégramme de Vientiane nos 503–508 du 19 avril.

[5] Dean Rusk, secrétaire d'État américain.

[6] Commandant des forces neutralistes.

de ne pas se prêter à des formules équivoques et de retourner à Luang-Prabang auprès du Roi s'il ne peut faire autrement. La dernière chose à faire dans les circonstances actuelles serait de recommander au Premier ministre du Laos de pratiquer l'équivoque ou la compromission.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

194

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2755 à 2761. *Washington, 24 avril 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 25, 3 h. 30).

Au cours de la conversation que j'ai eue ce matin, 24 avril, avec le Secrétaire d'État, nous avons abordé différents sujets :

1. *Laos*[1]

En application des instructions contenues dans votre télégramme 9255[2], j'ai fait part à M. Rusk des appréhensions que nous causait la détérioration de la situation à Vientiane. À la suite du coup d'État des généraux, le prince Souvanna Phouma ne nous semble plus entièrement libre, soit que les rebelles exercent sur lui une pression constante, soit qu'il ait accepté, même pour partie, leurs exigences. La position française est claire : nous estimons nécessaire de revenir au *statu quo ante*. Le gouvernement légal doit comprendre des représentants des trois partis politiques, le Pathet-Lao, en particulier, doit y disposer de représentants. Toute autre formation, même présidée par le prince Souvanna Phouma, ne pourrait que nous ramener aux errements antérieurs à la conférence de 1961[3], c'est-à-dire à la guerre. Nous devons être bien au clair sur ce point, afin que nos ambassadeurs ne laissent aucune illusion au prince Souvanna Phouma. Au cas où ce dernier n'arriverait pas à faire prévaloir ses vues auprès des chefs de l'armée, il lui conviendrait d'en tirer les conclusions nécessaires.

M. Rusk m'a indiqué tout d'abord que, sans doute, les informations en provenance de Vientiane variaient à chaque instant. Mais, d'après les dernières nouvelles reçues ce matin, deux ministres Pathet-Lao avaient assisté

[1] Ce paragraphe est retransmis par fil à Londres (nos 8122–8128), Moscou (nos 5528–5534), New York (nos 3267–3273), Ottawa (nos 662–668), par valise à Bangkok, Hanoï, Hong-Kong, New Delhi, Pékin, Phnom Penh, Saigon, Varsovie, Vientiane.

[2] Télégramme de Paris n° 9255 du 24 avril 1964, reproduit ci-dessus sous le n° 193.

[3] Conférence de Genève sur le Laos, 1961–1962. Voir *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I, sous la rubrique *Laos* dans la Table méthodique.

à une réunion du Conseil des ministres présidée par le prince Souvanna Phouma. On pouvait donc espérer aboutir à la reconduction, sous une forme ou sous une autre, du gouvernement précédent. Des questions délicates, cependant, continuaient à se poser. Par qui devait-on remplacer le ministre des Affaires étrangères, Quinim Pholsena[1], assassiné l'année dernière, et comment amener les représentants du Pathet-Lao à vraiment coopérer avec les autres tendances ? Quoi qu'il en soit, la position américaine était parfaitement nette. « Nous nous en tenons aux accords de Genève », a déclaré le Secrétaire d'État, « le gouvernement laotien doit représenter les trois tendances, y compris le Pathet-Lao. Nous ne l'avons pas caché au prince Souvanna Phouma. Cette référence aux accords de Genève doit cependant être complète. Les textes doivent être appliqués dans leur intégrité. C'est ainsi qu'il est essentiel d'obtenir du Pathet-Lao que, si les trois commissaires sont d'accord pour procéder à une inspection, la Commission de contrôle ne doit pas limiter sa liberté de mouvement par le veto d'une des fractions.

Sans excuser la rébellion[2] dont les causes sont nombreuses, nous devons comprendre, a poursuivi M. Rusk, qu'une partie des dirigeants laotiens, les phoumistes et les neutralistes de droite, se soient crus forcés d'agir pour empêcher que la gauche ne continue à invoquer les clauses qui lui conviennent et refusent de respecter celles qui la gênent. Si l'on veut éviter, à l'avenir, pareil éclat, il faut empêcher le retour de telles pratiques : les accords de Genève, et tous les accords, doivent être respectés de tous ».

Dans une conversation déjà ancienne, M. Rusk avait demandé à M. Gromyko de s'employer auprès du Pathet-Lao pour que les postes ministériels du gouvernement de Vientiane soient effectivement gérés par leurs titulaires. Le ministre des Affaires étrangères des Soviets avait décliné l'invite sous prétexte qu'il s'agissait là d'une affaire intérieure. Le Pathet-Lao était seul juge de ses décisions.

Hier, le Secrétaire d'État s'était entretenu des derniers événements avec l'ambassadeur des Soviets à Washington[3], mais celui-ci disposait de peu de renseignements. Il avait marqué son attachement aux accords de Genève et, malgré l'article des *Isvetzia*, n'avait pas paru croire que le Département d'État pût figurer parmi les instigateurs de la rébellion.

[1] Quinim Pholsena, ministre des Affaires étrangères du Laos, assassiné le 1er avril 1963.

[2] Au sujet du coup d'État du 19 avril 1964 à Vientiane, se reporter au télégramme de Vientiane nos 503–508 du 19 avril, reproduit ci-dessus sous le n° 183.

[3] Anatoly F. Dobrynine, ambassadeur d'Union soviétique à Washington depuis 1961.

2. *Vietnam*[1]

Le Secrétaire d'État m'a indiqué que, d'après les constatations qu'il avait faites à Saigon, les entretiens que Votre Excellence avaient eus à Manille avec M. Quat[2] avaient amélioré de façon sensible l'attitude du Sud-Vietnam à l'égard de la France.

En ce qui concerne la lutte contre le Vietcong, la situation se caractérisait par une intensification de l'activité des guérillas dans le delta et un retour progressif au calme dans les autres provinces. Sur le plan politique, les risques de nouveaux coups d'Etat avaient fait place au danger d'attentats sur la personne des dirigeants.

Le général Khanh[3] faisait bonne impression, il consacrait une part grandissante de son temps à résoudre les problèmes politiques et économiques. Il s'efforçait également de déléguer ses pouvoirs et de se ménager un soutien populaire, mais sa tâche sur ce dernier point était difficile, les différents groupes politiques s'opposant les uns aux autres.

En ce qui concerne les relations avec le Cambodge, le général Khanh était décidé à améliorer ses relations par le recours à des conversations bilatérales, qui devraient permettre de régler sans trop de difficultés les problèmes de frontières.

3. *Cambodge*

De toute évidence, M. Rusk ne porte guère d'amitié au prince Sihanouk dont il suspecte les intentions et craint les réactions. La dernière initiative de Phnom Penh le confirme dans son jugement. La conférence de Genève, dont on parle depuis déjà si longtemps, devra donc désormais traiter, en sus de la neutralité cambodgienne, des problèmes du Laos et, plus encore, de ceux du Sud-Vietnam. L'intention est claire, selon M. Rusk, et elle n'est pas acceptable.

Ce qu'il convient de faire, à son avis, c'est d'essayer d'apaiser peu à peu les rancœurs que chacun des voisins nourrit à l'égard de l'autre. Le général Khanh, quant à lui, est prêt à causer avec le prince Sihanouk. Si ce dernier, qui a pris la responsabilité de rompre les relations diplomatiques avec la Thaïlande, proposait de rouvrir les conversations, le gouvernement de Bangkok, selon le Secrétaire d'État, n'y ferait pas opposition. Il était donc urgent d'engager ces négociations deux à deux et de permettre aux voisins du Cambodge de donner au Prince la preuve de leur bonne volonté avant qu'il ne se rende à Paris à la fin du mois de juin.

[1] Ces passages sont communiqués par fil à Bangkok (nos 332–335), Bonn (nos 3751–3754), Londres (nos 8111–8114), Moscou (nos 6521–6525), Phnom Penh (nos 662–665), et par valise à Saigon, Hanoï, New Delhi, Tokyo, Vientiane.

[2] Au sujet des entretiens entre M. Couve de Murville et M. Phan Huy Quat, ministre des Affaires étrangères du Vietnam, tenus à Manille les 12 et 13 avril 1964, voir ci-dessus au n° 171.

[3] Général Nguyen Khanh, conseiller suprême du Conseil militaire révolutionnaire et président du Conseil des ministres sud-vietnamien depuis le coup d'État du 30 janvier 1964.

Ne pourrions-nous pas user de notre amitié à l'égard du Prince, pour l'amener à accepter ces conversations bilatérales ?

Je me réfère à mon télégramme 2755.

4. *Cuba*

Au cours de son entretien avec l'ambassadeur des Soviets, M. Rusk a abordé la question de Cuba sous ses différents aspects dont il ne m'a cité qu'un seul, le survol de l'île par les avions américains.

« J'ai indiqué à M. Dobrynine », m'a précisé M. Rusk, « que notre intention de continuer nos vols de reconnaissance était irrévocable ». Les Russes avaient été d'accord avec les Américains sur deux principes principaux ; à l'ONU, au mois de novembre 1962, ils avaient accepté le principe du contrôle de l'évacuation de leurs missiles hors de l'île. Plus tard, ils avaient admis l'idée d'une zone dénucléarisée en Amérique latine. Aussi, maintenant, devaient-ils convenir de la possibilité pour les avions américains, compte tenu de la menace que l'île représente pour la sécurité des États–Unis, de continuer à survoler Cuba.

M. Dobrynine n'avait pas voulu entrer dans la discussion et s'était retranché derrière le droit absolu de tout État souverain d'être seul juge de l'utilisation de son espace aérien. C'est d'ailleurs ce que venait de confirmer un communiqué publié aujourd'hui à Moscou.

On pouvait donc s'attendre dans les mois à venir à la naissance d'incidents : les *U2* volaient sans doute à 70 000 pieds, sans que leur passage puisse être détecté par la population, mais des stations de radar, maintenant aux mains des Cubains, pouvaient aisément diriger les *SAM*[1] capables d'atteindre, et au-delà, pareille altitude.

5. *Zanzibar*

J'ai demandé à M. Rusk ce qu'il pensait des événements de Zanzibar et du projet de fédération de l'île avec le Tanganyika. Le Secrétaire d'État m'a déclaré avoir été aussi surpris que tout le monde. Que signifiait d'ailleurs la décision intervenue. De plus, il fallait s'attendre à ce que M. Babu, à son retour, prenne quelque ombrage d'un traité élaboré en son absence et qui risquait de le priver du pouvoir qu'il convoitait.

6. *Chypre*[2]

En réponse à une question que je lui posais sur l'avenir de l'île, le Secrétaire d'État m'a répondu, d'une façon désabusée, que M. Erkin[3] allait arriver à Washington pour la réunion du CENTO[4]. Il lui adresserait sans

[1] Engins antiaériens sol-air soviétiques.

[2] Ce paragraphe est communiqué à Ankara (nos 1413–1414), Athènes (n° 1420), Londres (n° 8196), New York (n° 3299).

[3] Feridun Cemal Erkin, ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis 1962.

[4] CENTO : *Central Treaty Organization*, dont le siège est à Ankara, est le nouveau nom du Pacte de Bagdad après la défection de l'Irak en 1958.

doute les plus vifs reproches pour ne pas avoir soutenu avec suffisamment de vigueur le point de vue turc. Le ministre d'Ankara ferait ainsi écho à la population d'Athènes, qui s'en était prise récemment à l'ambassade des États-Unis pour marquer son mécontentement du « lâchage américain ».

En m'inspirant des propos tenus hier par Votre Excellence, successivement aux ambassadeurs de Turquie et de Grèce, j'ai rappelé à mon interlocuteur les grandes lignes de notre position. M. Rusk m'a fait remarquer que le point de vue américain était un peu différent du nôtre. « Nous ne pensons pas », a-t-il dit, « que les accords de Londres et de Zurich soient inapplicables. Nous croyons, tout au moins qu'avant de les rejeter, les parties doivent chercher à les réviser ».

7. *Succession de M. Stikker*

Comme je demandais au Secrétaire d'État s'il avait arrêté son choix sur un candidat à la succession de M. Stikker, il m'a répondu qu'il n'avait encore pris aucun engagement. « Nous soutiendrons », a-t-il dit, « toute personne de qualité qui aura recueilli l'accord des puissances européennes ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

195

M. de Limairac, Ministre plénipotentiaire, Chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 8080 à 8082[1]. *Paris, 25 avril 1964, 11 h. 55.*

Je me réfère à votre no 1903[2].

Selon les textes dont dispose le Département, M. Ben Bella, dans le discours qu'il a prononcé le 20 avril[3] au balcon du Palais du Gouvernement, a soulevé la question des bases françaises en Algérie, dans les termes suivants : le renforcement de la souveraineté de l'Algérie « se traduira selon les accords passés avec la France, par le départ des troupes françaises, au plus tard à la fin du mois de mai, moins les bases qui feront l'objet de négociations ultérieures entre les deux Gouvernements ».

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington sous les nos 9353–9355.

[2] Ce télégramme de Londres nos 1903–1904 du 23 avril, non reproduit, porte sur les déclarations faites par Ben Bella au congrès du FLN au sujet de l'ouverture prochaine de négociations sur les bases françaises en Algérie, déclarations coïncidant avec l'ouverture des pourparlers anglo-libyens.

[3] Pour la teneur du discours prononcé par Ben Bella le 20 avril, se reporter au télégramme d'Alger nos 2608–2614 du 21 avril, non retenu.

Ainsi que vous le savez, les accorde d'Évian prévoient que l'évacuation des troupes françaises d'Algérie – hormis celles stationnées à Mers el-Kébir et dans les bases sahariennes – se fera dans un délai qui devait prendre fin le 1er juillet 1965[1]. Sans qu'il y ait eu négociation ou à plus forte raison accord, le gouvernement français a, par décision unilatérale, accéléré ce mouvement depuis plusieurs mois afin qu'il puisse être terminé avant juillet prochain.

Après cette date ne resteront en Algérie que les effectifs cantonnés sur le territoire de la base de Mers el-Kébir et sur les sites sahariens dont les accords d'Évian ont prévu la disposition par la France, respectivement jusqu'en 1977 et 1967. Le gouvernement algérien n'a au reste jamais demandé l'ouverture d'une négociation sur ce sujet.

La déclaration du Président de la République algérienne visait probablement à tirer un bénéfice politique personnel d'une mesure qui a été souverainement décidée par la France sans que le gouvernement algérien y fût associé.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

196

M. Maurice-Bokanowski, Ministre de l'Industrie,
à M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques.

L. *Paris*[2].

Objet : Ouverture de la négociation Kennedy

Étant donné la gravité des conséquences que la négociation Kennedy peut comporter pour l'avenir de l'industrie française, je crois utile de vous faire connaître quels sont, parmi les divers points qui peuvent être évoqués à l'occasion de la conférence ministérielle du GATT[3] qui se réunira à Genève le 4 mai prochain, ceux auxquels j'attache, pour ma part, une particulière importance :

[1] Les dispositions des accords d'Évian prévoient le maintien de l'armée française pendant trois ans, les effectifs en étant progressivement réduits à 80 000 hommes dans un délai de 12 mois suivant l'autodétermination, la date limite fixée étant le 1er juillet 1965. Dès la fin novembre 1963, les troupes françaises avaient totalement évacué l'Est algérien. Le 15 juin 1964, les derniers éléments des forces françaises quittent Alger, soit plus d'un an avant la date prévue. Seules demeurent les unités stationnées à Mers el-Kébir et dans les différentes bases sahariennes, au total 10 000 hommes environ.

[2] *Note du texte* : Projet soumis à M. le Ministre le 28 avril 1964.

[3] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

1/ *Impossibilité pour la CEE d'accepter dès maintenant 50 % comme pourcentage d'abaissement général des tarifs douaniers*

Je reste défavorable au principe même d'une réduction aussi considérable d'un tarif qui constitue l'un des principaux éléments de la solidarité communautaire, encore très fragile. Je ne crois pas, même si nous parvenions à limiter la portée de la règle générale de réduction dite équilinéaire, par le recours aux règles spéciales de traitement des disparités et par l'usage des exceptions, que l'acceptation de ce pourcentage de 50 % soit une décision conforme aux intérêts de la CEE.

Un tel pourcentage serait encore moins admissible si les problèmes évoqués ci-après se trouvaient être résolus dans le sens que les Anglo-Saxons, appuyés par beaucoup d'autres membres du GATT, prétendent nous imposer.

2/ *Règles pour la détermination et la réduction des disparités tarifaires*

a. – En ce qui concerne la détermination des cas de disparité, je rappelle que la CEE est partie d'une liste qui contenait plus de 1 200 positions du Tarif extérieur commun.

Les critères restrictifs déjà admis par la CEE ont réduit cette liste à 750 positions environ. C'est pourquoi j'estime qu'il conviendra de mener avec la plus grande prudence les discussions déjà entamées ou prévues avec les pays continentaux de l'AELE[1]. En toute hypothèse, je ne saurais admettre qu'elles conduisent, dans certains secteurs (horlogerie, colorants notamment), à des sacrifices qui pourraient être très difficilement supportés par les industries françaises.

En ce qui concerne l'engagement de consultations avec la Grande-Bretagne sur les disparités constatées vis-à-vis du tarif USA, je vous ai déjà fait part de mes inquiétudes. Je reste persuadé que, même si ces consultations ne devaient avoir lieu qu'à un stade ultérieur de la négociation Kennedy, elles rendraient pratiquement sans objet l'application de la règle spéciale de réduction des disparités.

b. – Le Conseil de la CEE a décidé le 23 décembre 1963[2] que le taux moyen de réduction des droits du TEC[3] affectés par des disparités serait de 25 %.

J'estime indispensable que cette décision ne soit pas modifiée. Un pourcentage plus élevé enlèverait, en effet, presque tout intérêt pour la Communauté à l'application de la règle de réduction des disparités, car les résultats découlant de l'application de cette règle deviendraient alors peu différents de ceux procurés par la règle générale.

[1] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres sont, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Voir à ce sujet, *D.D.F.*, 1963-II, n° 254.

[3] Tarif extérieur commun.

3/ *Établissement de la liste des exceptions*

Deux principes devraient gouverner notre attitude en ce qui concerne les exceptions :

a.– D'une part, il doit être fait une stricte application du principe de réciprocité. En conséquence, les conditions dans lesquelles on déterminera l'équilibre des listes d'exceptions et, pour y parvenir, la valeur des concessions refusées pour les produits inclus dans ces listes, devraient être précisées le plus rapidement possible.

b.– D'autre part, et précisément parce que la CEE devra établir sa propre liste d'exceptions sans disposer d'indications précises sur l'importance de la liste américaine, il convient que nous puissions obtenir la mise en exceptions de tous les produits pour lesquels une réduction du TEC aurait des conséquences économiques sérieuses pour nos industries.

Le choix des produits à faire figurer dans la liste d'exceptions de la CEE ne devrait donc être limité par aucune hypothèse de travail problématique (liste américaine courte, par exemple), ni par aucun critère restrictif.

Aucune promesse de limitation du nombre des demandes françaises d'exceptions ne devrait donc être faite, ni à nos partenaires ni à la Commission à l'occasion de la réunion du 4 mai.

Je suis, en effet, persuadé, pour les raisons évoquées dans ma lettre du 16 avril 1964[1], que nous devons considérer comme très aléatoires toutes possibilités ultérieures d'élargissement de la liste initiale des exceptions pour défaut de réciprocité de la part de nos principaux partenaires.

4/ *Méthodes américaines abusives pour l'évaluation en douane*

La suppression de la pratique américaine dite *American Selling Price*[2] mérite d'être considérée comme l'un des objectifs primordiaux de la CEE dans la négociation Kennedy.

Le seul moyen d'obtenir satisfaction à ce sujet consiste, pour la Communauté, à prendre une attitude très ferme dès le début de cette négociation. Elle doit donc se refuser à envisager toute concession tarifaire pour les positions du TEC, dont les droits correspondants sont soumis aux États-Unis à l'*American Selling Price*, tant que l'abandon de cette pratique n'aura pas été accepté. La Communauté se mettrait dans une position de faiblesse si elle se contentait de faire état d'une possibilité de révision ultérieure de sa liste d'exceptions en cas d'insatisfaction dans ce domaine ; en effet, les négociateurs américains pourraient alors éluder l'examen du problème de *l'American Selling Price* jusqu'au moment où certains pays membres, décidés à voir la négociation Kennedy aboutir à tout prix, leur paraîtraient prêts à accepter n'importe quel compromis.

(Coopération économique 1961–1966, GATT).

[1] Non retrouvée.

[2] Règle utilisée par la douane américaine pour déterminer l'assiette des droits perçus à l'entrée des États-Unis de produits étrangers, textiles en particulier, qui aboutit à un relèvement sensible et donc à une protection accrue.

197

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. KOSCZIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR DE FRANCE À LÉOPOLDVILLE.

T. n°s 445 à 454[1] *Paris, 29 avril 1964, 19 h. 30.*

Au cours du séjour qu'il vient d'effectuer à Paris du 21 au 25 avril, M. Adoula a été reçu par M. Pompidou, M. Couve de Murville et M. Habib-Deloncle. Un déjeuner à l'Hôtel Matignon et un dîner au ministère des Affaires étrangères ont été donnés en son honneur. Le programme de son séjour comportait en outre la visite du château de Versailles ainsi que celle de la Maison de la Radio et des usines Renault à Flins.

M. Lengema, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui accompagnait le Premier ministre[2], a participé le 22 avril au Quai d'Orsay à une réunion de travail sur les différents aspects de la coopération entre la France et le Congo. Il s'est également entretenu au ministère de la Coopération avec M. Triboulet[3].

1.– Les conversations auxquelles la visite de M. Adoula a donné lieu ont porté pour l'essentiel sur la coopération technique et culturelle. Du côté congolais, on a insisté sur l'importance attachée à l'assistance de la France en raison de la communauté de langue et de culture existant entre les deux pays. Nous avons de notre côté renouvelé à nos interlocuteurs l'assurance que nous ne ménagerions pas notre effort pour leur venir en aide.

Les deux secrétaires d'État ont passé en revue d'une façon plus précise les différents problèmes que soulève la mise en œuvre de l'accord de coopération franco-congolais[4]. M. Habib-Deloncle, après avoir souligné les difficultés que nous rencontrons dans le recrutement des assistants techniques et notamment des enseignants demandés par Léopoldville, a proposé à M. Lengema le détachement au Congo, comme dans d'autres pays francophones d'Afrique, de jeunes gens du contingent. M. Lengema soumettra cette suggestion à son gouvernement. M. Lengema a d'autre part

[1] Ce télégramme est communiqué à Bruxelles (n°s 991–1000) et à Bruxelles-Delfra (n°s 935–944).

[2] La suite protocolaire accompagnant M. Adoula est présentée dans les télégrammes de Léopoldville des 14 et 20 avril n°s 488–489, 528–529, non retenus.

[3] M. Raymond Triboulet, ministre délégué, chargé de la Coopération.

[4] Le 17 décembre 1963 est signé à Paris l'accord de coopération culturelle et technique entre la France et le Congo-Léopoldville, paraphé à Léopoldville le 17 juillet 1963. À ce sujet, voir la note de M. Raymond Poussard, ministre plénipotentiaire, délégué dans les fonctions de directeur adjoint de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, du 23 mars 1964, non reproduite, intitulée : *Notre programme 1964 de coopération culturelle au Congo*, ainsi que la dépêche n° 1060/ACT émanant de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, signée de M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, datée du 11 mars 1964, non retenue.

précisé que Léopoldville était favorable à ce que l'aide de la France prenne, comme celle-ci le désirait, la forme d'opérations intégrées. Répondant à une question, il a également indiqué que le départ des forces de l'ONU permettrait de résoudre plus facilement les difficultés de logement que nos experts rencontrent actuellement au Congo.

Au cours de son entretien avec M. Triboulet, le Secrétaire d'État congolais, qui était accompagné de M. Kabasubabo[1], président de l'OTRACO (Office des transports du Congo), a sollicité l'aide de la France pour la réorganisation des transports congolais. Le ministère de la Coopération s'efforcera de mettre à la disposition de l'OTRACO deux équipes de spécialistes chargées l'une de la remise en ordre de l'arriéré comptable et l'autre de la réparation des chalands nécessaires à la navigation sur le Congo.

2.– On aurait souhaité du côté congolais que le communiqué annonçât l'ouverture d'une négociation en vue de la conclusion d'un accord commercial. Nous avons fait valoir que les dispositions douanières et contingentaires réglant les échanges franco-congolais avaient été fixées par l'accord associant le Congo à la CEE et que, dans ces conditions, tout en souhaitant vivement le développement du commerce entre les deux pays, nous voyions mal quel pourrait être le contenu d'un tel accord. La délégation congolaise a admis le bien-fondé de ces arguments.

Interrogé au sujet de la demande d'associations au Marché commun formulée par le Nigéria, M. Lengema a indiqué que l'appartenance de ce pays au Commonwealth posait un sérieux problème, dans la mesure où les parties africaines à l'accord de Yaoundé[2] pourraient difficilement accepter qu'il adhère simultanément à deux zones préférentielles. M. Lengema a ajouté que Léopoldville ne prendrait définitivement position sur cette affaire que lorsque l'attitude du Nigéria à l'égard de la CEE aurait été clairement exposée. M. Habib-Deloncle a relevé à ce propos que nous étions soucieux de ne rien faire qui puisse porter atteinte aux intérêts des pays africains associés[3]. Il a ajouté, nettement approuvé par M. Lengema, qu'il était assez paradoxal que le Nigéria puisse à la fois prétendre bénéficier des préférences du Commonwealth, solliciter un régime préférentiel au sein

[1] M. Kabasubabo préside la délégation congolaise aux négociations aériennes franco-congolaises qui s'ouvrent le 7 janvier 1964 et se terminent le 10 par la signature à Léopoldville d'un accord qui prévoit l'octroi réciproque de droits commerciaux pour les compagnies UTA et Air-Congo, sur les territoires français et congolais et au-delà. Voir le télégramme de Léopoldville n° 533 du 20 avril, non retenu.

[2] Le 20 juillet 1963 est signée à Yaoundé la première convention entre les six pays de la CEE et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA). Elle établit une zone de préférence douanière entre la CEE et les EAMA et l'augmentation des ressources du fonds européen de développement (FED) pour financer des projets de développement agricole en Afrique. Une deuxième convention est signée en 1969.

[3] Lors de la session de juin 1964 du Conseil des ministres des Six, un accord s'établit au sujet de la demande du *Nigeria* en vue de la conclusion d'un éventuel arrangement commercial : la France accepte l'ouverture de négociations, mais elle obtient que le mandat donné à la Commission fasse expressément allusion à la sauvegarde des intérêts des dix-huit pays africains et malgache, signataires de la convention de Yaoundé.

de la CEE et dénoncer ces mêmes préférences au sein de la conférence de Genève sur le commerce mondial[1].

3.– M. Adoula s'est montré optimiste en ce qui concerne l'évolution politique de son pays. Le départ des forces de l'ONU ne devrait pas, selon lui, entraîner de complications particulières. Il a toutefois marqué l'inquiétude que lui inspire la tension persistante entre Léopoldville et Brazzaville. M. Adoula a rappelé les gestes de bonne volonté qu'il avait faits et indiqué qu'il serait heureux de l'influence que nous pourrions exercer à Brazzaville en vue d'une amélioration des rapports entre les deux Congo. Tout en soulignant les difficultés de la démarche qui nous était demandée, nous avons promis d'en faire examiner l'éventualité par notre ambassadeur à Brazzaville.

4.– Le séjour à Paris de M. Adoula et des personnalités qui l'accompagnaient et l'atmosphère de cordialité qui a présidé à leur visite ont confirmé et consolidé le caractère amical des rapports, qui existent désormais entre les deux pays et permettent d'envisager avec optimisme le développement de la coopération qui s'est établie entre eux.

(Congo ex-belge, 1964).

198

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes.

T. nos 1448 à 1458[2]. *Paris, 29 avril 1964, 12 h. 50.*

Lors de son récent séjour à Paris, M. Melas[3], ministre grec du Commerce, a remis à M. Joxe, qui assurait l'intérim de M. Couve de Murville, une note exposant les trois conditions auxquelles le gouvernement d'Athènes subordonnait son accord sur le protocole relatif à l'aide française[4].

1. L'exclusion *a priori* et totale de refinancement des acomptes par le prêt gouvernemental ;

2. la suppression du « seuil » de 5 millions de francs pour les projets ;

3. l'initiative exclusive des représentants grecs en commission mixte pour proposer les projets à financer.

[1] La conférence sur le commerce mondial ou *Kennedy Round* s'ouvre à Genève le 4 mai 1964.

[2] Ce télégramme est rédigé par M. François Valéry, ministre plénipotentiaire, directeur du service de la Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, chef de la délégation française auprès de l'OCDE.

[3] M. Giorgios Melas, ministre grec du Commerce dans le gouvernement formé par M. Papandréou le 18 février 1964.

[4] Afin de faire le point sur cette question, se reporter à la note rédigée par M. François Valéry, datée du 5 février 1964, non reproduite.

Ces trois points sont précisément ceux sur lesquels la négociation à Athènes avait échoué le 14 mars dernier[1]. Au lieu d'ouvrir la voie à une solution de compromis, la note remise par M. Melas équivaut en réalité à un durcissement de la position grecque puisqu'elle déclare que les hautes instances du gouvernement français s'étaient engagées à réserver le prêt du Trésor au budget d'investissement grec, et qu'en limitant cette faculté à une fraction seulement de ce prêt, la délégation française est revenue sur cet accord. Or un tel engagement n'a jamais été pris au niveau du gouvernement français[2].

Il est exact, en revanche, qu'au niveau des experts, il avait été admis pour répondre au désir des Grecs, qu'au cas où des projets d'équipement se révéleraient pouvoir être financés par les seuls crédits des fournisseurs français, sans recours au refinancement des acomptes par le prêt gouvernemental, nous ne verrions pas d'inconvénient à ce que ledit prêt serve à financer en dehors de tout jumelage des achats en France de biens et services intéressant directement le budget d'équipement hellène. Depuis que cette proposition, toujours valable, a été formulée, nous avons été amenés à faire, dans un souci de conciliation évident, plusieurs nouvelles concessions importantes.

1. Nous avons admis qu'une fraction du prêt gouvernemental (1/3) serait, en tout état de cause, réservée au budget d'équipement et qu'en outre les biens et services acquis en France à ce titre pourraient être destinés à des acheteurs privés aussi bien qu'au budget d'équipement lui-même, ce qui en faciliterait grandement l'utilisation.

2. Pour permettre l'usage plus rapide et plus souple des crédits de fournisseurs, la liste des secteurs industriels grecs pouvant prétendre au financement français a été considérablement élargie.

3. Dans le même sens, le seuil minimum des projets éligibles au protocole a été abaissé de 10 à 5 millions de francs, ce dernier chiffre ayant été d'ailleurs accepté de façon ferme au cours de la négociation à Athènes, puis refusé *in fine*.

Ces multiples concessions n'ont servi qu'à rendre plus exigeants nos partenaires qui n'ont pas craint, au surplus, de déformer le sens de certaines d'entre elles. Toute leur attitude actuelle tend à trouver qu'ils espèrent obtenir au niveau politique des avantages supplémentaires.

Dans ces conditions, il me semble que le moment est venu de rendre parfaitement clairs les termes de la négociation et de faire connaître aux

[1] Une mission de représentants du ministère français des Finances, composée de MM. Chatillon et Caron de la Carrière, arrive à Athènes le 10 mars pour discuter de l'aménagement de l'aide financière consentie par la France à la Grèce dans le cadre du consortium OECE. Les pourparlers échouent le 14 mars. Se reporter au télégramme d'Athènes n°s 319–321 du 16 mars, non retenu, ainsi qu'à la note n° 59/CE du 24 mars de M. François Valéry, destinée au Cabinet du Ministre, non reproduite.

[2] Concernant ces négociations de l'aide à la Grèce, les observations complémentaires, l'exposé du plan grec, voir les dépêches n°s 631/6 et 1400/6 de M. Louis Richard, conseiller commercial près l'ambassade de France à Athènes, datées respectivement des 20 février et 15 avril 1964, non reproduites, adressées toutes deux à M. Giscard d'Estaing, ministre des Finances.

autorités helléniques, par une démarche officielle de votre part auprès de celui des ministres grecs qui vous paraît aujourd'hui le plus engagé dans cette négociation, que notre aide repose sur le principe du financement de projets industriels à des conditions améliorées par l'adjonction aux crédits de fournisseurs d'un prêt gouvernemental plus long et à taux d'intérêt plus bas. Le gouvernement français a conscience d'avoir fait pour la Grèce, au titre de son assistance économique, tout ce qui était possible, compte tenu des moyens financiers et des procédures d'aide existantes. D'ores et déjà, en acceptant qu'une partie du prêt du Trésor ne soit pas mélangée aux crédits de fournisseurs mais soit réservée à des achats de biens d'équipement et de services généralement payables au comptant, le gouvernement français a transformé la nature de cette aide financière et ainsi dérogé largement aux principes qui guident sa politique d'aide aux pays extérieurs à la zone franc : il a consenti en faveur de la Grèce un prêt dans des conditions dont aucun autre pays n'a bénéficié jusqu'à présent.

Vous exposerez qu'il nous est impossible de renoncer à l'essence même de notre offre d'aide. Toute nouvelle conversation supposera donc l'acceptation claire et explicite par le gouvernement hellénique de l'affectation au refinancement des acomptes d'une partie du prêt du Trésor.

Si le gouvernement hellénique vous donnait sans équivoque cette assurance, vous pourriez lui laisser entrevoir que, dans le souci de conclure cette négociation, commencée en mai de l'année dernière[1], le gouvernement français serait disposé à augmenter la fraction librement utilisable du prêt du Trésor jusqu'à concurrence de 20,5 millions de francs, soit la moitié de son montant total et par ailleurs à admettre qu'une partie des crédits de fournisseurs – au maximum le quart de leur volume global soit également 20,5 millions de francs – soit affectée à des achats de biens d'équipement et services d'une valeur unitaire inférieure au seuil précité de cinq millions de francs. Cette catégorie de crédits de fournisseurs serait consentie à 5 ans maximum et au taux de 4,70 %, assurance-crédit non comprise.

Vous vous attacherez à faire comprendre à votre interlocuteur que ces dispositions représentent la limite extrême de nos concessions et qu'elles ne sont pas sujettes à négociation[2].

Vous profiterez de votre démarche pour rappeler de façon pressante que nous attendons la venue à Paris de négociateurs grecs en vue d'examiner le règlement du contentieux sur la dette[3].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

[1] À l'occasion de la visite officielle en Grèce du général de Gaulle, président de la République, du 16 au 19 mai 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 170. En réalité, la question de l'aide à la Grèce est déjà évoquée lors du séjour privé à Paris, du 3 au 7 mars 1963, de MM Caramanlis, Premier ministre de Grèce, et Averoff, ministre des Affaires étrangères, au cours de leurs entretiens avec le général de Gaulle et M. Pompidou.

[2] Les négociations aboutissent, le 20 août 1964, à la signature du protocole financier franco-grec qui a pour objet de définir le montant (123 millions de francs) et les modalités du financement spécial que la France ouvre à la Grèce, pour contribuer à son développement économique.

[3] L'accord financier franco-grec relatif au règlement de créances financières françaises est signé à Paris le 14 décembre 1965. Se reporter à la dépêche de la direction des Affaires économiques et financières au Département n° 17/DE du 14 décembre 1965, non reproduite.

199

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 926 à 938. *Tunis, 29 avril 1964.*

Secret. Urgent. Diffusion réservée.

(*Reçu* : 21 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme n°s 909/910[1].

Il résulte des explications assez embarrassées que m'a données M. Mongi Slim sur le discours prononcé hier à Sbikha par le président Bourguiba, que nous nous trouvons bel et bien en présence d'un complet changement d'orientation du gouvernement tunisien sur le problème des terres.

Le ministre des Affaires étrangères a d'une part fait état de soi-disant difficultés, qui auraient été rencontrées dans l'application des procédures prévues par les accords de 1960 et 1963[2] – non-coïncidence entre la liste des terres offertes à la cession et les demandes du gouvernement tunisien, lourdeur des charges financières, imposées à la Tunisie par les « modalités d'indemnisation », notamment en ce qui concerne les matériels, stocks et impenses. Il a d'autre part souligné que le gouvernement tunisien, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan quadriennal[3], avait opté pour l'extension aussi rapide que possible du système coopératif, ce qui impliquait l'accélération du processus d'intégration à l'économie tunisienne de toutes les terres appartenant aux étrangers. Il a en conséquence exprimé l'intention d'engager avec moi, dès la semaine prochaine, des conversations en vue de reconsidérer certaines modalités des accords existants et cela pour toutes les terres qui n'ont pas encore été cédées au gouvernement tunisien. Il a précisé, à ma demande, qu'il n'était pas actuellement dans l'intention des autorités tunisiennes d'aborder avec moi le problème des sociétés. Il a enfin, sans trop y croire, tenté de minimiser la portée du discours présidentiel, en affirmant qu'après tout le président Bourguiba n'avait fait que lancer publiquement, et sous une forme qui tenait évidemment compte de l'ambiance d'un meeting populaire ainsi que des problèmes particulièrement aigus avec lesquels se trouve aux prises, dans le centre tunisien, une population jusqu'ici assez délaissée, l'idée d'une nouvelle négociation sur les terres, déjà inscrite dans les accords de 1963.

[1] Le télégramme urgent n°s 909–910, en date du 28 avril, non retenu, annonce que le président Bourguiba vient de prononcer à Sbikha, localité de la région de Kairouan, un discours dans lequel il évoque la « récupération » des terres des colons français, avec de nouvelles discussions avec la France pour parachever « l'évacuation agricole » de la Tunisie.

[2] Le protocole du 13 octobre 1960 est relatif à la cession de terres françaises à l'État tunisien. Le protocole du 2 mars 1963 étend à 50 000 hectares les terres cédées.

[3] Le plan quadriennal 1965–1968 pour le développement économique et social de la Tunisie, élaboré dès 1964, entre en vigueur le 30 mai 1965. Il fait suite au plan triennal 1962–1964 de rénovation économique signé par le président Bourguiba le 31 mai 1962.

J'ai pour ma part exprimé la crainte que les déclarations en question – que j'avais cru tout d'abord pouvoir attribuer à la chaleur d'une improvisation – troublent l'atmosphère des discussions franco-tunisiennes, qui avaient repris à notre initiative et se poursuivaient jusqu'à présent sans difficultés majeures. J'ai surtout déploré qu'elles aient donné l'impression d'une remise en cause des accords librement négociés de 1960 et 1963 – et cela non seulement en ce qui concerne les modalités financières, ce que venait de me confirmer M. Mongi Slim, mais sur le point, plus important encore, de la garantie de paisible jouissance d'une durée de cinq ans. L'effort que nous avions en commun décidé de faire en vue de redonner aux agriculteurs français un sentiment de sécurité indispensable à la bonne gestion de leurs exploitations et cela dans l'intérêt même de la production agricole tunisienne allait se trouver réduit à néant.

Il paraissait d'ailleurs difficilement concevable que le gouvernement tunisien cherche à revenir, un an après sa signature, sur les dispositions d'un accord dont il s'était publiquement félicité et qui était extrêmement avantageux pour la Tunisie, puisque, contrairement aux indications données à Sbikha, la charge financière de la cession de 150 000 hectares pour 1963 et de 50 000 hectares pour 1964 incombait pour l'essentiel au gouvernement français, la contribution tunisienne n'ayant qu'un caractère symbolique. Je n'ai pas laissé ignorer à mon interlocuteur que le gouvernement français n'accepterait certainement pas de rouvrir la discussion sur ce sujet ni sur aucun des points figurant dans les accords de 1960 et 1963. Je l'ai mis en garde contre toute initiative en ce sens, qui risquerait de compliquer inutilement la discussion que nous étions prêts à engager sur le problème des terres plantées. En ce qui concerne ce dernier point, j'ai rappelé que la nature même de ces terres imposerait non pas une diminution mais une augmentation de la contribution tunisienne.

M. Mongi Slim n'a pas paru insensible aux considérations que j'ai développées sur le fait que toute tentative en vue de réviser les accords existants conduirait nécessairement à une impasse, ruinerait le crédit du gouvernement tunisien à Paris et compromettrait gravement le processus de cession des terres françaises à la Tunisie – celui-ci ne pouvait en effet continuer à se dérouler de manière harmonieuse et progressive – jusqu'à un terme dont nous reconnaissons le caractère inéluctable – que dans la mesure où le gouvernement tunisien respecterait ses engagements. Il a finalement indiqué qu'il préférait ne me préciser la position tunisienne qu'au cours des entretiens de la semaine prochaine.

Il n'en demeure pas moins que, même s'il renonce – comme il n'est pas exclu – à ses prétentions sur l'allègement des versements tunisiens au titre du programme 1963 – dont je lui ai démontré l'absurdité – ses demandes probables en ce qui concerne l'amélioration des modalités de cession pour 1964 – (tant pour les versements tunisiens que pour les superficies) et pour ce qui est des terres plantées – vont poser des problèmes très difficiles – sur lesquels je serai sans doute amené à solliciter un échange de vues avec le Département.

Cette relance d'un contentieux, du règlement duquel le gouvernement tunisien s'était félicité il y a un an, correspond sans doute à des préoccupations à la fois intérieures et extérieures. Manœuvre classique de diversion pour apaiser les remous créés par le problème de la réforme agraire (sans qu'on puisse encore déterminer s'il s'agit d'excuser son absence ou de favoriser son adoption), comparaisons avec l'Algérie (et peut-être aussi le Maroc), souci de marquer bruyamment, à l'intention d'Alger, le caractère total de la volonté de décolonisation du gouvernement tunisien, tous ces éléments ont sans doute joué dans la décision du président Bourguiba de lancer, d'une manière bien artificielle et regrettable, cette nouvelle bataille de l'« évacuation agricole ».

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

200

NOTE DU SERVICE DES PACTES

Internationalisation de l'État-major du Groupe permanent

N. *Paris, 29 avril 1964.*

Le 2 mars[1] dernier, ce Service a noté dans les documents de l'OTAN que des décisions avaient été prises en ce qui concerne la question longuement discutée de la structure de l'État-major du Groupe permanent (note ci-jointe).

Le 14 mars, le Ministre a relevé dans une lettre à M. Messmer le fait que le Département n'avait pas été tenu au courant de l'évolution de cette affaire avant qu'interviennent des décisions qui comportent une modification des structures établies par accord international[2].

Le 27 avril, le Ministre des Armées nous transmet un « extrait de compte rendu d'activité » de l'amiral Douguet[3], d'où il ressort que le Groupe permanent est allé un peu plus loin dans les décisions d'internationalisation de son État-major qui avaient été précédemment adoptées.

[1] La note du 2 mars, non reproduite, rend compte des propositions arrêtées par le Groupe permanent : 1) le Président du Comité militaire participera aux réunions du Groupe permanent avec voix délibérative. 2) L'État-major assistant le Groupe permanent sera composé d'un directeur, choisi parmi les États ne siégeant pas au Groupe permanent, de deux sous-directeurs, également choisis parmi les États ne siégeant pas au Groupe permanent, et de deux sous-directeurs choisis parmi les États siégeant au Groupe permanent. Il est question d'offrir le poste de directeur à un Allemand. Les trois chefs d'États-majors généraux de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis gardent la direction collégiale de l'Alliance.

[2] Le 15 avril, M. Messmer répond qu'il a donné des instructions pour que parviennent au Ministère des Affaires étrangères tous renseignements relatifs aux réunions du Comité militaire et du Groupe permanent au cours desquelles auront été soulevés des problèmes de caractère politique.

[3] L'amiral M.H.J. Douguet est le représentant permanent de la France au Groupe permanent.

On sait que le gouvernement italien avait, en dépit de l'accord donné par son représentant au Comité militaire, protesté contre une organisation qui lui semblait confier à l'Allemagne une situation privilégiée. Il demandait que les textes soient modifiés pour reconnaître à l'Italie une position équivalente.

Le Groupe permanent a trouvé une solution qui paraît avoir l'accord de Rome et il l'a adoptée. Le texte en question se lit comme suit : « Le groupe permanent nommera un directeur et deux directeurs adjoints ; l'un de ceux-ci sera désigné comme premier directeur adjoint, qui agira pour le directeur en l'absence de ce dernier et assistera normalement avec le directeur aux réunions du Comité militaire et du Groupe permanent ».

Les décisions du Groupe permanent seront donc prises en présence de six personnes : les trois représentants nationaux, le président du Comité militaire (actuellement belge), le directeur (allemand), le premier directeur adjoint (italien).

L'amiral Poncet[1], interrogé à ce sujet, confirme que l'amiral Douguet a dû donner son accord parce que la pression des Italiens s'est trouvée appuyée d'une pression des Allemands, qui craignent de voir remettre en cause un arrangement dont ils étaient les bénéficiaires. Il précise que les deux « directeurs ne seront guère que des secrétaires », mais il reconnaît bien qu'il y a là une ouverture du système tripartite originel[2].

(PAN Pactes, 1964).

201

NOTE

Attitude de l'UAMCE dans les organisations internationales.

N. nº 198/DAM/1. *Paris, 29 avril 1964.*

I – *ONU*

a. *18e session (17 septembre – 17 décembre 1963)*[3]

La suppression du secrétariat de l'UAM aux Nations Unies[4] a nui à l'originalité et à l'unité de ce groupe. Noyés dans la masse africaine, sans

[1] Le vice-amiral d'escadre Pierre Poncet est adjoint au chef d'État-major des Armées.

[2] L'internationalisation du Groupe permanent a été approuvée par le Conseil de l'OTAN le 27 mai 1964.

[3] Se reporter à la dépêche de New York, non reproduite, n° 13/NU du 8 janvier 1964, intitulée : *L'Afrique aux Nations Unies pendant la XVIIIe session* (et Annexe, *Statut du groupe africain*), analysant la composition et le comportement du groupe africain, soulignant la position éminente que les délégués du Ghana (M. Quaison Sackey), de la Guinée (Diallo Telli) et du Nigeria (le Chef Adebo) assument.

[4] L'OUA dispose à New York de locaux qui lui sont propres, ceux de l'ancien bureau de l'UAM, transférés en novembre 1963 par le secrétaire général de cette organisation. La dissolution du

cohésion apparente, ces États ont été entraînés bon gré mal gré par le courant passionnel qui régit le comportement du groupe africain.

C'est ainsi qu'ils ont suivi presque toujours à l'unanimité ses mots d'ordre dans les débats relatifs à la décolonisation, à la discrimination raciale, à l'arrêt des essais nucléaires, à l'élargissement des Conseils, cela en opposition avec les positions françaises. Il est même à noter la position « avancée » du Sénégal, qui a réclamé l'exclusion du Portugal de l'Organisation, qui s'est livré à une censure assez âpre de la politique « coloniale » de la Grande-Bretagne, qui a lancé un appel à la France pour qu'elle adhère au traité de Moscou et qui a critiqué le Marché commun européen.

Par contre, dans trois débats politiques importants, leur attitude a été différente : dans les débats sur la Chine et la Corée du Nord, ils ont apporté leurs voix aux thèses occidentales alors que dans le débat sur la Palestine, ils se sont placés à la pointe de l'hostilité de l'Afrique noire envers les pays arabes.

b. Au Conseil de sécurité[1], la Côte-d'Ivoire, seul représentant des États africains et malgache, se signale par une attitude très modérée. Par contre, au Comité de décolonisation, le Mali, qui le préside, adopte des positions intransigeantes.

II – *Conférence des institutions spécialisées*[2]

Il n'y a rien de bien particulier à dire sur l'attitude des États de l'UAMCE aux conférences de l'UIT[3], de l'UPU[4], de l'AIEA[5], de l'UNESCO[6], de l'OMM[7], de le FAO[8], de l'OACI[9], sinon que leurs délégués sont dans l'ensemble fort effacés et inefficaces dans les discussions techniques.

groupe de l'UAM aux Nations Unies se décide à la conférence des chefs d'État tenue à Cotonou du 23 au 26 juillet 1963.

[1] Voir la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, n° 471 DAM/1 du 26 octobre 1964, non retenue, qui examine *La représentation des États africains et malgache à l'ONU et auprès des institutions qui en dépendent*. La Côte-d'Ivoire est élue (1964–1965) au siège jusqu'alors occupé par le *Commonwealth*. Le Mali préside, en la personne de M. Coulibaly, le comité chargé de l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux.

[2] Voir la note de Paris n° 015 du 8 mars 1963, émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département, intitulée : *Composition et organisation des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'agence internationale de l'énergie atomique*, non reproduite.

[3] UIT : Union internationale des Télécommunications, créée par la convention internationale des Télécommunications signée à Buenos Aires le 22 décembre 1952 et entrée en vigueur le 1er janvier 1954. La conférence africaine de radiodiffusion se tient à Genève les 13, 14, 15 octobre 1964.

[4] UPU : Union postale universelle, régie par les Actes signés à Ottawa le 3 octobre 1957 et entrés en vigueur le 1er avril 1959.

[5] AIEA : Agence internationale de l'Énergie atomique.

[6] UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

[7] OMM : Organisation météorologique mondiale.

[8] FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

[9] OACI : Organisation de l'Aviation civile internationale.

Par contre à l'OMCI[1], Madagascar, qui a été élue au Conseil exécutif en octobre 1963, prend très à cœur son rôle et vient de proposer un amendement intéressant tendant à modifier la procédure d'élection des membres du Conseil.

À l'OIT[2], on note des éléments valables dans le groupe des travailleurs, en particulier le délégué du Congo. Mais dans cette assemblée comme dans les autres institutions, la passion politique l'emportera tout au long des débats de l'année 1963, et les États africains, parmi lesquels le Sénégal et le Mali ont été les plus violents, ont réclamé l'exclusion de l'Afrique du Sud qui, finalement, a quitté l'organisation.

Quant à l'OMS[3], la 17e assemblée nationale de cette institution (mars 1964) a vu l'adoption d'une résolution excluant l'Afrique du Sud et présentée par le Sénégal au nom du groupe africain. Mais, d'autre part, les rivalités internes et le peu de réalisme de certains délégués francophones leur ont fait perdre – provisoirement on l'espère – la chance d'obtenir le poste de directeur régional pour l'Afrique.

III – *Conférence mondiale sur le Commerce et le Développement (commencée le 23 mars)*

Bien que la conférence mondiale sur le Commerce soit ouverte depuis plus de deux mois, il est encore trop tôt pour esquisser un bilan de l'attitude des États de l'UAMCE. On peut toutefois noter l'intérêt et l'approbation qu'ils ont apporté aux thèses françaises.

Battre en brèche le cartièrisme, insister sur l'importance qu'ils attachent à l'assistance financière et technique et à la planification, défendre leurs liens avec la CEE, tels sont les principaux soucis des délégués francophones.

Cela les a opposés aux autres pays du groupe afro-asiatique et aux Américano-Latins, qui épousent la thèse anglaise de libre-échangisme. Toutefois, un accord est intervenu entre les pays du Tiers-Monde sur la question des préférences. Une résolution préconise la suppression des tarifs préférentiels mais au fur et à mesure que des avantages équivalents seront appliqués en faveur des pays qui en sont actuellement bénéficiaires. Cette clause favorise les pays de l'UAMCE, associés au Marché commun, qui ont à faire entendre leur voix sur cette question qui leur tenait particulièrement à cœur.

[1] OMCI : Organisation mondiale du Commerce international.

[2] OIT : Organisation internationale du Travail. À l'origine, le Bureau international du Travail est fondé le 11 avril 1919, rattaché à la SDN. En 1946, un accord avec les Nations Unies reconnaît à l'Organisation internationale du Travail compétence pour les questions relatives au travail et aux conditions sociales.

[3] OMS : Organisation mondiale de la Santé.

IV– *Commission économique pour l'Afrique*

a. *6e session (18 février – 3 mars 1964)*[1]

La division de l'Afrique en trois groupes : arabes, noirs francophones et noirs anglophones, est apparue nettement.

Les États de l'UAM, bien que souffrant du manque de personnalités, ont pu faire preuve de quelque cohésion et même parfois (débat sur l'Union africaine des paiements) faire prévaloir leur point de vue. Mais, s'attachant davantage à la forme qu'au fond, connaissant mal leurs dossiers, facilement perdus dans les difficiles débats techniques, les délégués francophones ont été souvent neutralisés par le secrétaire exécutif dont les sympathies pour le monde anglophone sont très visibles.

On doit noter à ce sujet que, bien qu'une concession ait été faite récemment par la nomination d'un francophone au poste de secrétaire exécutif adjoint, la place faite à ce groupe linguistique au secrétariat de la CEA est extraordinairement faible. Alors qu'elle comprend 21 États francophones et 14 États anglophones, on y compte 71 % de postes d'administrateurs tenus par des anglophones.

b. *Institut africain de Dakar*

L'Institut africain de développement économique et de planification, organisé par la CEA, a ouvert ses portes en novembre 1963 à Dakar, avec un cycle court d'études d'une année qui voulait être une répétition générale.

Le but de cet Institut, qui s'adresse à des étudiants de niveau de la licence économique, est essentiellement pratique : donner aux étudiants une formation adaptée au contexte africain, les aider à assimiler les études économiques faites auparavant.

Cet Institut est financé à 70 % par le Fonds spécial des Nations Unies et pour le reste par les États africains membres de la CEA. Des institutions spécialisées : FAO, BIT, OMS, UNESCO, ont fait des offres de collaboration et de prise en charge de professeurs.

Les États africains et malgache, dont le Gabon, le Sénégal et le Togo font partie du comité d'orientation (qui préfigure le conseil d'administration), semblent bouder l'Institut. Seul le Cameroun avait, il y a deux mois, effectué son versement. Malgré leurs engagements, le Dahomey, le Gabon, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Haute-Volta n'avaient encore rien versé. Quant aux autres États, ils n'ont voulu prendre aucun engagement. La même réserve se retrouve dans l'envoi de stagiaires puisqu'on ne compte que 9 francophones contre 15 anglophones.

[1] Se reporter au compte rendu de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département du 15 mars 1964, non reproduit, présenté par M. Jean Daridan, conseiller diplomatique du Gouvernement, président de la délégation française à la 6e session de la commission économique pour l'Afrique (CEA), analysant la conjoncture économique et sociale en Afrique, l'activité de la CEA, l'institut africain de développement économique et de planification, la banque africaine de développement, la coopération économique en Afrique.

Cette négligence explique que le secrétaire exécutif de la CEA ait pu faire adopter des statuts lui permettant d'asseoir davantage son autorité sur cet organisme et que le seul représentant francophone aux fonctions dictatoriales, le Dahoméen Vieyra, n'ait jamais été nommé officiellement et serait même sur le point d'être écarté.

Le désintérêt témoigné par les États de l'UAMCE risque de s'en trouver accru. Quant au Sénégal, qui s'était engagé à édifier un bâtiment pour l'Institut, n'ayant pu obtenir le concours financier de la France, il pourrait fort bien revenir sur son offre. La CEA installerait alors dans une capitale, anglophone sans doute, un institut qui fait quelque peu double emploi avec l'enseignement de l'Université de Dakar et les nombreux stages techniques organisés en France.

c. *Banque africaine de développement*[1]

En 1961, la CEA avait posé le principe de la création d'une Banque africaine de développement, dont le but principal serait de contribuer au développement économique et au bien-être social des États membres.

La position des États de l'UAMCE a été dès le début très réservée. Ils ont estimé que cet organisme ferait double emploi avec leur propre banque de développement et l'Union africaine des banques de développement. D'autre part, il y a chez les francophones une méfiance naturelle à l'égard de la CEA et de tout ce qui est anglophone. Aussi ont-ils pensé qu'ils seraient probablement traités en parents pauvres dans cette nouvelle banque, dont les programmes d'aide risquaient d'être favorables uniquement aux États importants, compte tenu de leur participation financière plus forte.

Cela explique que peu d'États francophones ont participé en 1963 à la conférence de Khartoum[2] qui a mis au point les statuts de la banque et qui, au début de 1964 seuls le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Mauritanie et le Togo avaient ratifié l'accord de Khartoum.

Seuls ces États pourront donc participer au Conseil des gouverneurs, qui doit se tenir en juillet pour décider de l'implantation du siège social de la banque. Abidjan est sur les rangs en concurrence avec Nairobi et Khartoum. Obtenir le siège de la banque dans une capitale francophone serait un atout fort appréciable pour le pays choisi et donnerait à tout le groupe francophone l'occasion de mieux défendre ses intérêts et de mieux exercer son influence. Malheureusement, le Cameroun soutiendra la candidature de Yaoundé et le Sénégal marque une grande réserve devant la

[1] Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, non retenue, n° 5 du 20 janvier 1964 : *Banque africaine de développement*, dont la création est recommandée à la deuxième conférence des Peuples africains tenue à Tunis du 25 au 31 janvier 1960, et décidée lors de la troisième session de la CEA en février 1961. Cette note retrace les étapes de la création, les conditions de fonctionnement de cet organisme et l'attitude des États de l'UAM à son égard.

[2] L'accord portant création de la première banque de développement africaine, au capital de 250 millions de dollars, est signé par les ministres des Finances africains, réunis en conférence à Khartoum du 30 juillet au 4 août 1963. U Thant est désigné comme administrateur de la Banque.

candidature ivoirienne. Si les États francophones ne peuvent, en taisant leurs rivalités, arriver à former un bloc cohérent devant une coalition probable des anglophones, le siège de banque leur échappera.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, UAMCE, 1964).

202

M. Koenig, Ambassadeur de France à Conakry,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 363/AL[1]. *Conakry, 29 avril 1964.*

Dans les divers pays où j'ai eu l'occasion d'être en poste jusqu'ici, il était relativement facile, après un séjour de six semaines à deux mois, de dresser avec quelque chance un tableau approximatif de la situation générale politique et économique, sans déformer la réalité.

La Guinée se révèle, à mes yeux, comme un pays bien différent. Son accueil est aimable et souvent même d'un empressement très amical sans que pour autant il soit aisé, à travers des entretiens fréquemment contradictoires, de voir se dessiner une ligne de conduite bien définie.

Au demeurant, la contradiction semble être le signe sous lequel vit cet État. Si, au milieu de paysages hauts en couleurs et à la végétation abondante, il recèle incontestablement des richesses agricoles et minérales importantes, il donne rapidement au spectateur étranger, par l'état de ses routes, souvent bordées de dépôts de matériel automobile ou industriel abandonné et devenu inutilisable, par le délabrement et le vide de ses magasins et par le grouillement d'une population masculine apparemment désabusée et sans travail, l'impression d'un désarroi économique complet souligné par les difficultés du ravitaillement quotidien.

Et pourtant cette idée première, sans être fatalement fausse, loin de là, est incomplète dans la mesure où l'on n'a pas aperçu par ailleurs l'incontestable unité politique qui s'est créée autour de la personne du président Sekou Touré, qui conserve et entretient un ascendant certain sur un peuple aux races diverses, en lui prodiguant continuellement des discours politiques interminables pour des oreilles européennes, auxquels s'ajoutent depuis peu des poèmes engagés et en manifestant publiquement, à maintes reprises, sa foi musulmane. Parti unique bien structuré, jeunesse solidement encadrée, police et armée renforcent cet édifice, qui ne paraît pas ébranlé par les difficultés économiques certainement moins pénibles pour la masse des autochtones habitués à vivre de peu et qu'un retour lent au tribalisme inquiète sans doute modérément.

[1] Intitulée *Premières impressions de Guinée*. M. Louis Pons, ambassadeur de France à Conakry, 1961–1964. M. Philippe Koenig, ambassadeur désigné, rejoint son poste le 21 février 1964.

Au demeurant, il est assez difficile de faire le point de l'opinion publique dans un pays où la radiodiffusion, en dehors d'émissions de musique, n'offre que d'assez maigres bulletins dont les informations sont certes triées, ce qui est un élément de jugement, mais ne comportent aucun commentaire et qui, d'autre part, n'offre au lecteur qu'un seul journal paraissant maintenant assez régulièrement mais dans lequel on ne peut jamais trouver d'analyse de problèmes généraux d'ordre interne ou externe, à côté d'abondantes informations relatives à l'activité du gouvernement ainsi que du Parti et de ses diverses fédérations.

La recherche d'une information auprès des ministres et de leurs collaborateurs est délicate également car même après avoir obtenu des rendez-vous, qui assez souvent ne sont pas respectés, on rencontre des interlocuteurs toujours cordiaux mais rarement loquaces.

Malgré ces diverses observations assez pessimistes, il y a lieu de constater que la République de Guinée aborde un tournant important de son évolution.

Comme j'en ai rendu compte d'autre part, le récent Conseil national de la révolution[1] a fait apparaître un changement assez net dans l'attitude du président Sekou Touré qui, tout en réaffirmant la primauté du politique, est arrivé, par de savants artifices de langage, à démontrer qu'en fait l'essentiel est maintenant d'apporter une solution aux problèmes économiques qui se posent à ce pays. L'exécution du plan triennal réalisée principalement avec l'aide des pays du bloc soviétique n'a pas donné tout ce qu'on en attendait. Des erreurs, des compromissions ont conduit, d'autre part, à envisager des projets incompatibles avec les ressources locales en matières premières. La tentative de libéralisation du commerce de détail n'a pas été suivie avec conscience par les commerçants, parmi lesquels le marché noir connaît encore un plein succès.

Le Président veut réagir très fermement contre la fraude et aussi contre la nonchalance des travailleurs, qui est un mal dont la Guinée n'est sans doute pas la seule à souffrir en Afrique. Il paraît avoir compris qu'avant de se lancer dans de grandioses entreprises industrielles, il faut, avant tout, réanimer le secteur agricole capable, si le travail est intensifié et si les engrais peuvent être fournis de manière suffisante, de faire face aux besoins alimentaires de la population guinéenne et même permettre des exportations croissantes.

Les investissements devront porter en premier lieu sur l'amélioration indispensable des voies de communication.

Certes, quelques projets industriels ambitieux sont prévus pour les sept années à venir mais leur réalisation paraît, pour l'immédiat, rester au deuxième plan des préoccupations du gouvernement.

[1] Le conseil national de la Révolution se tient les 16, 17 et 18 avril 1964 à Gueckédou afin d'examiner le plan septennal. Le conseil national de la Révolution vient, en ordre d'importance, au deuxième rang des instances supérieures du parti. Se reporter à la dépêche de Conakry n° 356/AL du 27 avril 1964, non reproduite.

Cette rigueur de vues sera peut-être en mesure d'améliorer la situation économique générale du pays, mais le résultat restera vraisemblablement imparfait tant que la situation monétaire n'aura pas été assainie. Mais si plusieurs des ministres que j'ai rencontrés semblent parfaitement conscients de l'importance du fait monétaire, le Président de la République, qui jusqu'ici a toujours considéré la réforme de 1960 comme un succès de la révolution, n'a, en revanche, fait aucune allusion à ce grave problème dans son discours de Gueckédou.

Fidèle à son attitude de fierté qui lui interdit de laisser croire que la Guinée est appelée à tendre la main vers les pays développés de l'Ouest comme de l'Est, M. Sekou Touré n'a pas dressé le catalogue des aides extérieures qui seront nécessaires pour la réalisation du nouveau plan. Fait assez rare, il a toutefois brièvement remercié, sans les énumérer, les pays ayant participé à l'exécution du plan triennal.

En fait, on voit encore mal quels pays contribueront au plan septennal. L'Allemagne fédérale est sur les rangs pour poursuivre les travaux déjà entamés dans le domaine routier notamment et mon collègue allemand paraît satisfait de la politique de charme menée entre les deux pays.

Les USA continueront, sans doute, à apporter une certaine aide technique et à assurer par l'AID[1] des livraisons de produits alimentaires.

Moins claire est la situation en ce qui concerne les pays de l'Est. En dehors des questions d'assistance technique, il ne semble pas, ne serait-ce qu'en raison de l'endettement de la Guinée à leur égard, que l'on veuille encore ici faire largement appel à eux.

Quel sera le rôle dévolu à la Chine, qui entretient ici une importante mission d'ingénieurs et de contremaîtres ? Il est bien difficile de se prononcer dès maintenant à ce sujet, bien qu'apparemment les relations sino-guinéennes soient très cordiales[2] et que des consignes aient été récemment données par le gouvernement guinéen d'éviter la publication de toute nouvelle, de la projection de tout film pouvant porter atteinte à la susceptibilité chinoise.

Dans cette situation imprécise, beaucoup de mes collègues, de l'Ouest comme de l'Est, pensent que la porte est enfin ouverte pour permettre à la France[3] de faire sa rentrée sur la scène guinéenne, que certains autres pays abandonneraient sans doute assez volontiers. Ils sont, je le pense, renforcés dans cette opinion par ce qu'ils doivent entendre, comme je l'ai entendu moi-même, dans les entretiens qu'ils ont avec les membres du gouvernement.

Il est certain, en effet, qu'une amabilité exceptionnelle est déployée à mon égard, même de la part de ceux qui ont particulièrement boudé la

[1] AID : *Agency for international Development*. Association internationale de Développement.

[2] À rapprocher du voyage de Chou En-laï en Guinée du 21 au 27 janvier 1964. Voir la dépêche de Conakry n° 55/AL du 27 janvier, non reproduite.

[3] Concernant les relations franco-guinéennes, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 231, 1960-II, n° 5, 1961-I, n° 318, 1962-I, n° 138, 1962-II, n° 89, 1962-II, n°s 15–29.

France et que de nombreux ministres ne m'ont pas caché qu'ils mettaient dans notre pays et dans son chef tous leurs espoirs pour l'avenir.

J'ai déjà rendu compte de plusieurs de ces entretiens et de la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de rétablir l'ordre des responsabilités en ce qui concerne la situation actuelle. Mon argumentation n'a généralement pas été rejetée et je crois notamment, après ma dernière entrevue avec M. Saifoulaye Diallo, ministre des Finances et du Plan, qu'un revirement se prépare.

La position personnelle du président Sekou Touré reste cependant une inconnue. Je le crois sincère quand il affirme souhaiter une collaboration active avec la France, mais saura-t-il enfin faire fi de sa vaine susceptibilité, de ses rancœurs mal fondées, pour laisser la place sinon aux remords, ce qui serait contraire à son orgueil, mais à une manifestation claire et sans arrière-pensées de son désir de renouer honnêtement des relations fructueuses et amicales avec le pays qui, malgré les circonstances, n'a pas renoncé à lui apporter l'appui de ses enseignants.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, 1964).

203

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2311 à 2316. *Moscou, 30 avril 1964.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

M. Zorine, celui des vice-ministres des Affaires étrangères plus particulièrement chargé des affaires françaises, m'a reçu hier. Visiblement chargé de développer les propos de caractère très général que M. Gromyko m'avait tenus la veille (mon télégramme no 2269)[1], il énuméra un certain nombre de sujets politiques d'intérêt commun sur lesquels le gouvernement soviétique était prêt à causer avec le gouvernement français, soit pour tenter un rapprochement de vues, lorsque celles-ci divergeaient, soit pour se concerter dans l'action, lorsque les positions étaient du même sens.

Le Vice-ministre mentionna, d'abord, non sans pesanteur le problème allemand. Pourquoi le gouvernement français, qui avait fait preuve de réalisme ces dernières années, notamment en matière de décolonisation et

[1] Dans ce télégramme, non reproduit, du 28 avril 1964, M. Baudet, qui vient de prendre ses fonctions, relate son premier entretien avec le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko.

en reconnaissant la Chine populaire, persistait-il dans son attitude négative ? Suivi un développement d'arguments éculés, que je pense inutile de rappeler, sur les avantages mutuels que comporterait un rapprochement des vues soviétiques et françaises sur le problème dont dépend d'ailleurs essentiellement la paix de l'Europe et du monde. Je lui ai répondu brièvement que les données du problème allemand avaient été abondamment discutées dans le passé et que les positions du gouvernement français étaient bien connues et qu'on n'envisageait pas actuellement à Paris d'en changer ; que si le gouvernement soviétique avait des propositions nouvelles à faire, nous étions tout prêts à les étudier en consultation avec nos alliés. Mais qu'aussi longtemps que les dispositions de l'Est et de l'Ouest resteraient ce qu'elles sont aujourd'hui, il apparaissait non seulement vain, mais peut-être dangereux, de vouloir concilier les inconciliables.

M. Zorine cita ensuite, sans s'y arrêter, la conférence mondiale du Commerce, puis la question du désarmement. Sur ce premier point, il rappela que l'approche française, dont le Président de la République avait entretenu M. Khrouchtchev en 1960, à savoir le contrôle des vecteurs de l'arme atomique, avait semblé positive. On regrettait, à Moscou, que la France ait laissé son siège vide à la conférence des 18 à Genève.

Mon interlocuteur en vint enfin au Sud-Est asiatique. Rappelant que j'avais mentionné ce sujet devant M. Gromyko, il exprima l'espoir que la France et l'URSS uniraient leurs efforts sur la base des accords de 1954, pour libérer le Vietnam, le Laos et le Cambodge de toute emprise étrangère, en leur assurant un statut d'indépendance. En ce qui concerne particulièrement la crise laotienne, j'ai rendu compte par mon télégramme n°s 2294/2296[1] des indications qu'il m'a données sur la position de son gouvernement.

Ce premier entretien, assorti, au début et à la fin, de formules de haute courtoisie, m'a paru surtout destiné à sonder, de manière assez simpliste, les dispositions du nouveau représentant de la France. Je me suis constamment attaché à observer l'attitude la plus aimable possible mais sans donner un instant l'impression que le changement d'ambassadeur pouvait laisser prévoir un changement d'attitude dans nos rapports avec l'URSS.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Ce télégramme, non repris, du 30 avril 1964, concerne les indications données par M. Zorine à l'Ambassadeur de France sur la position soviétique dans la crise laotienne et, notamment, sur les points relatifs à la procédure qui opposent Londres et Moscou.

204

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis.

T. nos 803 à 805[1]. *Paris, 2 mai 1964, 15 h. 30.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme nos 940–943[2].

L'ambassadeur de Tunisie a été reçu aujourd'hui 2 mai à la direction d'Afrique du Nord.

Après que lui eut été rappelé le rôle capital joué dans le rétablissement de la coopération franco-tunisienne par l'accord sur les terres qui avait jusqu'ici été exécuté à la satisfaction des deux parties, il lui a été indiqué que la déclaration du président Bourguiba[3], le communiqué publié le 30 avril à l'issue du Conseil des secrétaires d'État[4] et votre conversation avec M. Mongi Slim[5] ne pouvaient nous laisser indifférents. Ces diverses manifestations laissaient en effet supposer que le gouvernement tunisien se préparait à remettre en cause de son propre chef un des éléments importants du régime contractuel, que nous avions patiemment édifié depuis la reprise des relations diplomatiques. Non seulement nous n'avions pas été consultés au préalable sur les intentions de nos partenaires mais, en annonçant une action unilatérale, ceux-ci laissaient dans l'obscurité ses modalités et sa compatibilité avec les engagements contractuels pris par le gouvernement tunisien.

Dans ces conditions, et quelle que soit notre volonté de rester fidèle à nos engagements, il était normal que nous fussions en premier lieu soucieux de savoir où nous allions. La prochaine conversation de notre ambassadeur avec M. Mongi Slim donnerait – nous voulions l'espérer – à celui-ci l'occasion de dissiper des appréhensions justifiées. En attendant, l'incertitude où nous nous trouvions sur la validité des engagements réciproques provoquait bien naturellement des difficultés dans le traitement des affaires qui en découlent. Le gouvernement tunisien ne devrait donc pas s'étonner d'en noter les conséquences.

[1] Ce télégramme, signé par M. de Limairac, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département, est communiqué à Rabat sous les nos 699 à 701.

[2] Par télégramme réservé, immédiat, nos 940 à 943, du 30 avril, non retenu, l'Ambassadeur de France demande à Paris de soutenir ses efforts auprès du gouvernement tunisien en vue d'éviter un raidissement de ce dernier, ce qui conduirait à une impasse. M. Sauvagnargues suggère une intervention auprès du Dr Mokkadem, ambassadeur de Tunisie à Paris, assortie de la menace d'interrompre les discussions sur la cession des terres prévue pour 1964, tant que les obligations relatives à la cession des terres de l'année 1963 n'auront pas été remplies, notamment le versement forfaitaire de dix dinars par hectare pour les propriétés déjà cédées.

[3] Il s'agit de la déclaration du 28 avril à Sbikha.

[4] Le Conseil mensuel des secrétaires d'État se réunit le 30 avril sous la présidence de Bourguiba. Le communiqué souligne la volonté du gouvernement tunisien de « poursuivre la liquidation définitive du colonialisme agricole ».

[5] Voir le télégramme nos 926 à 928 du 29 avril, reproduit au n° 199.

Pour votre information, le versement de la provision de 10 millions qui devait suivre immédiatement la signature de la convention de financement des investissements publics a été suspendu.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

205

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Relations économiques franco-jordaniennes

N.[1] *Paris, 3 mai 1964.*

Les relations économiques entre la France et la Jordanie se limitent pour l'instant aux échanges commerciaux courants. Ceux-ci représentent au demeurant fort peu de choses. En 1963, nos importations ont été de 1,5 million de francs et nos exportations de 17 millions. Cette situation est imputable en grande partie à l'absence de ressources de la Jordanie, ainsi qu'à la persistance de certains courants traditionnellement dirigés vers les pays anglo-saxons. Toutefois, nos exportations continuent de se ressentir du fait qu'à deux reprises depuis 1956, les autorités jordaniennes ont pris la décision d'interrompre les relations économiques avec notre pays (en 1956, à cause de Suez ; en 1960, pour protester contre l'explosion de Reggane et la poursuite du conflit algérien).

Depuis la reprise des relations diplomatiques, les entreprises françaises fournisseurs de biens d'équipement ont recommencé à prêter quelque attention au marché jordanien. Parmi les affaires ayant éveillé leur intérêt, une seule présente un caractère d'actualité. Elle concerne les travaux d'aménagement de l'aéroport d'Amman. Pour la réalisation de ces travaux, les autorités jordaniennes ont demandé à bénéficier d'un financement étendu sur neuf ans. Satisfaction leur a été donnée, dans le cadre de la procédure de l'assurance crédit. Il est probable, cependant, qu'il nous sera demandé de faire un nouvel effort en vue d'assouplir les modalités de ce financement. En effet, la situation budgétaire de la Jordanie est déplorable. 50 % des ressources budgétaires proviennent de l'aide financière de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Dans ces conditions, le gouvernement jordanien est pratiquement incapable d'assumer la charge d'une réalisation importante, si celle-ci n'est pas assortie de conditions de paiement exceptionnelles, autrement dit si elle constitue une opération commerciale pure et non pas une aide. Or, le financement proposé par les entreprises françaises est un financement commercial, donc relativement onéreux (le taux des crédits est de 6 %).

[1] Cette note est rédigée par M. Émile Cazimajou, conseiller des Affaires étrangères.

Inquiets de voir le gouvernement jordanien s'engager sur cette voie, les gouvernements anglais et américain ont chargé leur ambassade à Paris d'appeler l'attention du gouvernement français sur le caractère somptuaire de la réalisation envisagée et son coût disproportionné à la capacité de paiement de la Jordanie (50 millions de francs, soit le dixième du budget annuel du pays).

La construction d'une usine de potasse et d'une usine de phosphates a également retenu l'attention de divers groupes français. Ceux-ci ne semblent pas cependant avoir poussé leurs investigations très loin, en raison des problèmes que poserait la construction de ces usines : impécuniosité de la Jordanie, commercialisation des produits, gestion des entreprises par les Jordaniens, etc.

En conclusion, il est peu probable que de grandes possibilités s'offrent à nos entreprises en Jordanie. D'une part, le marché est très limité. D'autre part, comme indiqué ci-dessus, la Jordanie n'est pas en mesure de réaliser son infrastructure industrielle aux conditions onéreuses des crédits commerciaux. Ce pays a besoin d'aide financière proprement dite. Les entreprises des pays qui la lui accordent sont naturellement mieux placées pour enlever les marchés.

(Afrique-Levant, Jordanie, politique intérieure, voyage du roi Hussein en France. 1964).

206

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane.

T. nos 509 à 512[1]. *Paris, le 4 mai 1964, 9 h. 28.*

Réservé. Immédiat.

Je me réfère à vos télégrammes nos 727[2], 734[3] et 744[4].

La confusion qui continue à régner au Laos ne permet guère, pour le moment, de discerner clairement les répercussions que pourraient comporter les décisions annoncées à Vientiane à la fin de la semaine dernière.

[1] Ce télégramme signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale, est communiqué à Londres (nos 8680–8683), Washington (nos 10024–10027), Moscou (nos 6019–6022), Pékin (nos 121–124), New York (nos 3482–3485) et Bonn (nos 3979–3982).

[2] Télégramme nos 727–732 du 1er mai, non reproduit, où l'ambassadeur de France à Vientiane, Pierre Millet, affirme que le prince Souvanna Phouma semble pouvoir reprendre en main le gouvernement et qu'il serait donc justifié de remettre nos experts à la disposition de l'administration laotienne.

[3] Télégramme nos 734–737 du 2 mai, non reproduit. Il rapporte une déclaration du 1er mai du prince Souvanna Phouma selon laquelle la droite s'est dissoute et qu'il parle désormais en son nom.

[4] Télégramme nos 744–748 du 3 mai, non reproduit. Il affirme que le « ralliement » de la droite au prince Souvanna Phouma profite en fait au général Phoumi et aux Américains.

Je note le retour apparent à la légalité qui vient de se produire et les nouveaux pouvoirs qui semblent théoriquement délégués au prince Souvanna Phouma[1]. Il reste à savoir dans quelle mesure ces pouvoirs deviendront une réalité et si le Pathet-Lao acceptera de se prêter à l'opération de « réconciliation nationale » entreprise de manière aussi inattendue par le centre et la droite sous la caution du Premier ministre. On peut se demander en effet, comme vous le suggériez vous-même, dans quelle mesure cette opération de la droite ne vise pas tout simplement à mettre le prince Souvanna Phouma à l'épreuve, quitte à le remplacer, après un échec, par une droite qui aurait absorbé les éléments neutralistes.

Une telle incertitude incite à conserver une attitude d'extrême réserve vis-à-vis de la tentative dont il s'agit, tant que son orientation véritable n'apparaîtra pas nettement.

Je vous demande de tenir compte des considérations qui précèdent au cours de votre déplacement à Khang-Kbay. S'il paraît difficile que vous vous refusiez à un contact que le prince Souphanouvong semble souhaiter (votre télégramme 681)[2], il convient que vous demeuriez sur la réserve et que vous ne donniez pas l'impression que vous avez accompagné le Premier ministre pour donner notre caution à l'expérience en cours. Il serait fort utile, si vous pouvez voir le prince Souphanouvong en tête-à-tête, ce qui serait le mieux, que vous puissiez recueillir son point de vue sur les événements de Vientiane et que vous ne lui laissiez pas de doute sur notre position[3].

Pour le moment, nous ne pouvons retirer au prince Souvannah Phouma les moyens qui pourraient l'aider à réussir dans son entreprise, si aléatoire qu'elle soit. Je ne m'oppose donc pas à la décision de remettre nos experts civils et militaires à la disposition de l'administration laotienne. Mais il convient qu'elle n'apparaisse pas comme une approbation de ce qui s'est passé, et que vous ne vous départissiez pas d'une grande vigilance.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1964).

[1] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[2] Télégramme n°s 681–684 du 28 avril, non reproduit. Il relate une conversation entre l'ambassadeur Pierre Millet et les deux secrétaires d'État Pathet-Lao présents à Vientiane, qui lui affirment que le prince Souphanouvong, dirigeant du Pathet-Lao et vice-président du gouvernement d'union nationale, souhaite le rencontrer dans son quartier général de Khangkay.

[3] Sur l'entrevue entre l'Ambassadeur de France à Vientiane et le prince Souphanouvong, voir le télégramme de Vientiane n°s 756–762 du 4 mai, non reproduit.

207

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
AU PRINCE SIHANOUK, CHEF DE L'ÉTAT DU CAMBODGE.

L. *Paris, 5 mai 1964.*

Monseigneur,

C'est comme toujours avec beaucoup d'attention et de sympathie que j'ai pris connaissance du message que Votre Altesse Royale m'a adressé le 22 avril[1], pour me faire part des graves préoccupations que lui inspire la situation présente dans les pays de la péninsule indochinoise.

J'ai à peine besoin de dire que je partage entièrement votre propre appréciation. Les événements qui viennent de se produire au Laos[2], autant que les combats qui se prolongent et s'aggravent au Sud-Vietnam, sont, en effet, de nature à justifier toutes les appréhensions.

Au Laos, le Gouvernement français entend s'en tenir scrupuleusement aux dispositions des accords de Genève de 1962[3]. C'est pourquoi, il est nécessaire, à mon avis, que soit respecté pleinement l'équilibre tripartite qui a assuré jusqu'à présent, tant bien que mal, le maintien de la neutralité laotienne.

Au Vietnam du Sud, il paraît évident qu'une solution ne peut être trouvée que dans la voie d'un règlement politique. J'ai toujours considéré, pour ma part, un tel règlement comme indispensable.

Le Royaume khmer, par son unité nationale solidement maintenue, par l'exemple qu'il donne du maintien sur son territoire, de la liberté, de la paix et de l'ordre public, est un facteur exemplaire de stabilité dans la région.

Votre Altesse estime qu'il n'existe point d'autre formule qu'une convocation rapide de la conférence de Genève[4], qui pourrait reprendre, compte tenu des expériences acquises au cours de près de dix années, l'ensemble des problèmes indochinois dans la perspective de ce qui avait été convenu en 1954[5].

La France, moins que toute autre puissance, pourrait faire objection à une telle proposition. C'est ce qu'en particulier elle affirme depuis longtemps pour ce qui est du Cambodge, ainsi que des moyens de faire confirmer sa neutralité et reconnaître son intégrité territoriale. Votre Altesse

[1] Voir le texte de ce message dans le télégramme de Phnom Penh n°s 600–608 du 22 avril, non reproduit.

[2] Allusion au coup d'État de la droite laotienne ; à ce sujet, voir ci-dessus au n° 183 le télégramme de Vientiane n°s 503–508 du 19 avril.

[3] Au sujet de la conférence de Genève sur la neutralisation du Laos de 1961–1962, voir *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I, à la rubrique *Laos*.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 190 la note CLV n° 367 du 23 avril.

[5] Dans les accords de Genève du 21 juillet 1954.

sait que les consultations, principalement avec les Gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis, continuent à se poursuivre.

De la même façon, s'il ne me paraît pas douteux qu'une négociation internationale élargie offrira la seule possibilité de résoudre finalement l'ensemble des problèmes qui affectent la paix et la sécurité en Indochine, particulièrement aux frontières mêmes du Cambodge, je constate, comme Votre Altesse, que cette initiative se heurte encore à de fortes oppositions. Je pense, cependant, que nos deux pays devront continuer à demeurer à cet égard en rapports étroits, et je serai heureux de poursuivre avec Votre Altesse la coopération qui s'est instaurée et qui est fondée sur la communauté de vues qui n'a jamais cessé de nous unir et qui est aujourd'hui aussi complète que jamais.

Je prie Votre Altesse Royale de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments de très haute considération et de sincère amitié.

(CLV, Cambodge, 1964).

208

NOTE

Aide au Maroc

N. *Paris, 5 mai 1964.*

Après avoir examiné, le 4 mai, avec MM. Gillet[1] et de Limairac[2] les problèmes posés par l'aide au Maroc, le Ministre a donné les directives suivantes :

1. Il apparaît de plus en plus douteux que le Maroc puisse faire face directement aux dépenses qui lui incomberont au titre de l'accord sur la cession des terres de colonisation. Comme il est d'autre part exclu de lui consentir l'aide supplémentaire qu'il sollicite pour s'acquitter de ses obligations, notre ambassade insistera afin que les paiements et les transferts afférents au règlement de la tranche 1963 soient effectués à l'occasion du règlement du solde de l'aide 1963 (85,44 millions).

Une partie de ce solde (21 millions) permettrait au Maroc de se libérer en francs de sa contribution forfaitaire et du prix des matériels, tandis que 45 millions seraient versés en dirhams, rachetés à nos compatriotes, et dont le Maroc pourrait se servir pour financer les dépenses locales de son programme d'investissements. L'acceptation par le Maroc de cette formule

[1] Robert Gillet, ministre plénipotientiaire, directeur adjoint des Affaires politiques.

[2] Hubert de Limairac, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département.

entraînerait le déblocage simultané à son profit du reliquat de l'aide 1963 (19,44 millions).

2. Une fois ce problème réglé, l'aide à consentir au Maroc pour 1964 devrait être maintenue au niveau de l'année précédente (210 millions).

L'état déplorable des finances publiques marocaines et la passivité dont fait preuve le gouvernement de Rabat face à une détérioration désormais très rapide doivent cependant nous laisser peu d'illusions sur sa capacité immédiate d'utiliser cette aide d'une manière profitable et, en conséquence, nous inciter à ne l'octroyer qu'en l'entourant de garanties particulières.

Au cas où M. Guedira aurait fait à Paris la visite qu'il avait annoncée, le Ministre se proposait de lui indiquer que, dans l'intérêt même du Maroc, il était indispensable que celui-ci applique très rapidement un plan d'assainissement et de redressement financiers, ne serait-ce qu'afin de pouvoir employer utilement une aide extérieure que, pour notre part, nous étions décidés à ne lui accorder que dans le cadre de ce plan[1].

Dans le cas où la prolongation des négociations sur la liquidation de l'aide 1963 et les délais qui seraient nécessaires au gouvernement marocain pour prendre les mesures d'austérité indispensables risqueraient de mettre celui-ci en état de cessation de ses paiements extérieurs, il paraîtrait possible de lui consentir, sous une forme à définir, une avance d'environ 50 millions à valoir sur l'aide 1964.

(Maroc, questions militaires, aide militaire, 1964).

209

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2360 à 2362. *Moscou, 5 mai 1964.*

(*Reçu* : 17 h. 05).

Suite à mon télégramme nos 2352–2359[2].

Cette déclaration me paraît appeler les remarques suivantes :

1. C'est la première fois que le différend sino-soviétique est évoqué officiellement par le gouvernement soviétique dans un document faisant l'objet de communications internationales.

[1] *Note du texte :* M. Guedira paraissant, aux dernières nouvelles, avoir renoncé à voir le Ministre, la question se pose de savoir par qui sera faite cette communication au Gouvernement marocain. Étant donné la personnalité de M. Cherkaoui, il semble préférable, en dépit d'inconvénients évidents, que notre Ambassadeur en soit chargé.

[2] En date du 5 mai 1964, ce télégramme, non reproduit, contient un résumé de la déclaration *Tass* adressée par le gouvernement soviétique aux pays asiatiques et africains.

2. Le ton de ce document est inusité dans des communications de ce genre. Certains passages, d'une verve appuyée, donneraient à penser que M. Khrouchtchev lui-même y a mis la main (il rappelle la lettre que le Premier soviétique avait adressée en juillet 1963 – cf. télégramme nº 3975 – aux chefs d'État et de gouvernement représentés à la conférence d'Addis-Abeba, mais qui ne contenait qu'une allusion au danger d'opposer des gens dont la couleur de peau n'a pas la même nuance).

3. Par sa forme et par sa substance, cette déclaration démontre tout à la fois et le point de dégradation auquel ont atteint les relations sino-soviétiques et la place que tiennent, dans le différend, les pays afro-asiatiques.

4. Cette déclaration, par laquelle l'Union soviétique met en fait les gouvernements africains et asiatiques en demeure de se prononcer pour ou contre elle, apparaît comme le pendant de la « proposition » de conférence générale des partis communistes formulée par Souslov dans son rapport du 14 février. Le désir de provoquer une solution radicale du conflit avec les dirigeants chinois se manifeste ainsi au plan des États comme des partis.

5. Il paraît permis de douter qu'entre Moscou et Pékin les dirigeants africains et asiatiques soient beaucoup plus empressés à choisir que les dirigeants des partis. Ils n'y seront guère encouragés par le « chauvinisme de grande puissance » qui marque la déclaration soviétique, ni même peut-être par la menace confuse qui perce dans la conclusion : « Le gouvernement soviétique soutiendra la réunion de la seconde conférence afro-asiatique si [...] et si [...] ».

6. L'assurance donnée *in fine* par le gouvernement soviétique qu'il ne « ralentira pas ses efforts pour la complète libération des peuples de l'oppression coloniale et de toutes les formes de dépendance à l'égard de l'étranger » porte à craindre qu'en fait il ne redouble de démagogie dans sa politique à l'égard des pays africains et asiatiques.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

210

M. Bruno de Leusse, Chargé d'Affaires de France près l'Ambassade de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2954 à 2965[1].
Réservé.

Washington, 5 mai 1964.

(*Reçu* : le 6, 1 h. 20).

De divers entretiens sur le désarmement entre un membre de cette ambassade et nos interlocuteurs habituels, dont M. William Foster, on peut retenir essentiellement ce qui suit :

Sans doute, les résultats des travaux des 17[2] au cours des trois derniers mois sont-ils maigres, même si l'on tient compte des deux déclarations américaine et soviétique[3] sur la réduction de la production des matières fissiles, qui a été discutée à Genève à maintes reprises par les deux coprésidents. Mais les Américains font remarquer que, à leur avis, ces trois mois se soldent en définitive par des progrès dans trois domaines : l'atmosphère entre les délégations occidentales et communistes n'a jamais été meilleure. Les réunions à deux, entre M. Tsarapkine et M. Foster, ont été nombreuses, trois à quatre par semaine, et ouvertes dans la forme et sur le fond, les Soviétiques se montrant parfois disposés à reconnaître en privé le bien-fondé de certains arguments américains qu'ils continuent à réfuter publiquement. Enfin, c'est au cours de la dernière session, le 21 janvier, qu'ont été présentées les propositions américaines en cinq points (interdiction de l'usage de la force pour le règlement des différends territoriaux, gel des véhicules de l'arme nucléaire, arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires, réduction du danger de guerre par accident, erreur de calcul ou attaque par surprise, non-dissémination), que l'on considère ici comme les plus réalistes qui aient jamais été formulées par les États-Unis.

Aussi l'intérêt que suscitent les problèmes de désarmement ne se dément-il pas. C'est ainsi que le budget de l'Agence du désarmement vient,

[1] Ce télégramme est communiqué à : Londres (nos 1309 à 1320), Bonn (nos 866 à 877), Moscou (nos 7112 à 7123) et New York (nos 3524 à 3535).

[2] Le Comité sur le désarmement, composé des représentants de dix-huit puissances (devenues dix-sept à la suite du retrait de la France) siège à Genève. Voir *D.D.F.*, 1962-I, pp. 35–36. et pp. 239–240. Ce Comité reprend ses travaux le 21 janvier, il s'ajourne le 28 avril jusqu'au 9 juin.

[3] Le 21 janvier 1964, le Président Johnson adresse un message en cinq points à la conférence. Le 28 janvier, M. Tsarapkine, représentant de l'URSS, donne lecture d'un mémorandum du gouvernement en neuf points : 1 – retrait des troupes des territoires étrangers ; 2 – réduction générale des effectifs ; 3 – réduction des budgets militaires ; 4 – conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et du traité de Varsovie ; 5 – création de zones dénucléarisées (particulièrement en Europe centrale) ; 6 – non-dissémination de l'arme nucléaire ; 7 – prévention des attaques par surprise ; 8 – destruction de l'aviation de bombardement ; 9 – interdiction des expériences nucléaires souterraines.

à la demande de M. Foster, d'être porté par les commissions compétentes du Congrès pour le prochain exercice de sept millions 500 000 dollars à onze millions. Ce budget est sans doute relativement modeste, mais il est un des rares qui soient en augmentation. D'autre part, les milieux d'affaires s'intéressent de plus en plus aux progrès éventuels de la conférence de Genève et à leurs incidences possibles sur l'économie américaine et sur certains contrats. L'Agence du désarmement est assaillie de questions à ce sujet.

Quant aux résultats à attendre de la reprise des travaux, le 9 juin, on fait ici une distinction entre ce qui va se passer avant les élections anglaise[1] et américaine[2] et les perspectives à long terme.

Sur le premier point, on considère que tout le monde sera d'accord à Genève pour poursuivre les discussions, dans une atmosphère détendue, de sujets qui ont été évoqués au cours des récents mois, à savoir les mesures partielles proposées par les Américains et les Soviétiques. Il se pourrait même que, pour entretenir cette bonne atmosphère, l'accord se fasse sur un feu de joie de bombardiers. Mais il ne faudrait guère compter aller plus loin, en période électorale. Les Soviétiques se rendent compte que les Américains ne peuvent pas s'engager trop avant et eux-mêmes, du reste, ont le souci de rester prudents. D'après ce qui nous est expliqué, il en est ainsi surtout au sujet de la non-dissémination. M. Foster espère – ou feint-il de le croire – avoir persuadé M. Tsarapkine que le concept de force multilatérale n'est pas contraire au principe de non-dissémination, et qu'un accord dans ce domaine aurait au moins l'avantage d'offrir la garantie, pendant quelques années, que l'Allemagne ne cherchera pas à s'assurer le contrôle en propre de l'arme atomique. Mais le chef de la délégation soviétique aurait spécifié que son gouvernement ne pourrait en aucune manière s'engager avant les élections américaines. Qu'adviendrait-il en effet si, par hasard, la Maison Blanche passait aux mains du sénateur Goldwater qui n'est pas hostile à la multiplication des forces de dissuasion nationales ?

En bref, on ne peut guère s'attendre avant les élections à autre chose qu'à des marques de bonne volonté et à des discussions, sans trop de passion, sur un ensemble de sujets connus, mais sans engagements de la part de quiconque.

Le climat de la conférence, nous dit-on, devrait changer après les élections si, comme on peut l'espérer, les démocrates restent au pouvoir et l'atmosphère de détente avec Moscou se maintient. Il conviendrait alors, indiquent nos interlocuteurs, de s'attaquer au véritable problème, qui est celui du « gel » des véhicules de l'arme nucléaire. Et on persiste ici à penser que, conscient à la fois de la supériorité américaine et du désir de paix des États-Unis, le gouvernement soviétique considère qu'une telle mesure est à son avantage, pour des raisons économiques surtout.

[1] Le 15 octobre ont lieu les élections législatives en Grande-Bretagne.

[2] Les élections présidentielles aux États-Unis sont prévues pour le 3 novembre.

Du côté américain, on déclare attacher une grande importance à cette négociation et on cherche à s'y préparer.

D'après les indications que donnent, à titre personnel, certains experts sur l'orientation de leurs travaux, le cadre des 17 demeure sans doute encore très utile, en ce sens que les huit neutres ont appris leur leçon et qu'ils en ont fait profiter les autres pays non engagés, ce qui a permis, aux dernières sessions de l'Assemblée des Nations Unies, d'éviter les incidents sur le désarmement qui se produisaient si fréquemment jadis. Cela dit, et si l'on en venait à parler de problèmes sérieux et à faire des propositions chiffrées sur le « gel » des véhicules de l'arme nucléaire, l'Amérique, nous dit-on, ne pourra pas parler seule. Elle devra tenir compte du point de vue des quatre puissances européennes les plus directement intéressées, c'est-à-dire la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie, et notamment des deux premières qui sont engagées dans des programmes nationaux qu'il n'est pas question, affirme-t-on, de chercher à limiter par des procédés obliques. Ainsi, dans une perspective à long terme, certains considèrent que des échanges de vues sur le désarmement entre les États-Unis et les puissances européennes intéressées pourraient être nécessaires. Il n'est pas exclu que le secrétaire d'État s'en ouvre à certains de ses collègues à La Haye, s'il a l'impression que l'atmosphère s'y prête.

D'autre part, et sur le fond, les experts américains procèdent à des études non seulement sur le « gel », mais également sur des « réductions » et, dans ce dernier contexte, ils indiquent que l'une des formules envisagées serait de procéder à une réduction simultanée des véhicules américains de l'arme nucléaire qui peuvent atteindre le territoire de l'Union soviétique, et des véhicules soviétiques qui peuvent atteindre l'Europe occidentale, puisqu'aussi bien, cherche-t-on à nous convaincre, la négociation sur le désarmement doit être considérée comme un ensemble et n'est pas du ressort exclusif de Washington et de Moscou.

En attendant, une réunion des chefs des quatre délégations occidentales doit avoir lieu à Washington les 27 et 28 mai[1]. On n'attend plus que l'accord du général Burns.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

[1] Il s'agit de la réunion des chefs des quatre délégations occidentales (Canada, États-Unis, Grande-Bretagne et Italie.) à la conférence du Désarmement de Genève. L'ordre du jour reprend les propositions du message du président Johnson du 21 janvier 1964.

211

M. Guillier de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 580 à 589[1]. *Genève, 6 mai 1964.*

(*Reçu* : 17 h. 20).

De la part de M. André Philip[2].

Je me réfère à mon télégramme no 561[3].

Le déjeuner prévu par M. Prebisch[4] a réuni une vingtaine de personnes dont MM. Herter[5], Heath[6], le Ministre du Commerce du Canada[7], un ministre japonais, M. Kumikin[8] (URSS) ainsi que certains ministres des pays sous-développés venus à Genève pour participer aux travaux du *Kennedy Round*[9].

Ce déjeuner a été considéré comme une réunion de travail, en vue de voir les moyens de donner un nouvel élan à la conférence et de sortir de l'enlisement actuel où l'on est submergé par la multitude de projets de résolutions confus et parfois contradictoires.

Dès le début du déjeuner, M. Lall[10], ambassadeur de l'Inde, parlant au nom des pays en voie de développement, a exprimé l'inquiétude de ces pays devant l'attitude réservée et négative de la plupart des pays industrialisés de l'Est comme de l'Ouest. Il a exprimé l'angoisse de son groupe devant ce qui pourrait être un échec de la conférence, qui provoquerait dans les pays en voie de développement une amère désillusion. Il a été soutenu par les représentants de cinq ou six pays en voie de développement tant latino-américains qu'africains.

La réponse des pays industrialisés a été extrêmement réservée et, en fait, négative. M. Herter n'a dit que quelques mots, en arguant de son incompétence dans les problèmes de la conférence qu'il n'a pu suivre en raison de sa spécialisation dans les négociations Kennedy. Le ministre

[1] Ce télégramme est communiqué, *via* le Département, à New York (nos 69–77).

[2] Délégué de la France aux négociations du GATT.

[3] Télégramme n° 561 du 1er mai, non reproduit.

[4] Raúl Prebisch, économiste argentin, secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

[5] Christian Herter, représentant américain aux négociations du GATT.

[6] Edward Heath, secrétaire d'État britannique à l'Industrie, au Commerce et au Développement régional.

[7] Mitchell Sharp.

[8] Pavel Nicolaïevitch Kumykin, représentant du ministère soviétique du Commerce extérieur.

[9] Les négociations du GATT, dites *Kennedy Round*, sont ouvertes depuis le 4 mai.

[10] Arthur Lall, ambassadeur de l'Inde, chef de la délégation indienne à la conférence de Genève sur le Désarmement et aux négociations du GATT.

Heath, le ministre canadien et le ministre japonais n'ont présenté que de bonnes paroles assez vagues, laissant entendre que le succès des négociations Kennedy, en réduisant les obstacles au commerce, aiderait à la solution des problèmes des pays sous-développés. Le délégué de l'URSS a fait une intervention politique, célébrant l'aide apportée par son pays au barrage d'Assouan et aux aciéries indiennes et protestant contre le fait que l'on cherche, dans cette conférence, à opposer de façon générale les pays pauvres aux pays riches, alors que la seule vraie opposition est celle qui sépare les pays socialistes des pays capitalistes. Cette intervention a fait l'effet le plus déplorable sur l'ensemble des auditeurs et surtout sur les représentants des pays en voie de développement. M. Herter, alléguant la réunion des négociations Kennedy, s'est excusé au milieu du discours du Russe ; M. Heath en a fait autant aussitôt après et il a été décidé de continuer la conversation au Palais des Nations dans une réunion privée ce matin.

Cette fois, les ministres n'étaient pas présents, mais se trouvaient réunis les chefs de délégations d'une quinzaine de pays. Du côté des pays industrialisés étaient (*sic*) l'Angleterre, les États-Unis, l'URSS, la France, l'Allemagne et la Belgique. Il y avait deux Africains : un francophone et un anglophone, un Indien, un Tchécoslovaque, un Yougoslave, le Libanais rapporteur général de la conférence et trois Sud-Américains (Mexique, Argentine, Uruguay).

J'ai eu l'occasion de prendre la parole le premier et de définir la position française : réserve à l'égard de toutes les procédures, mettant l'accent sur l'extension des débouchés dans le cadre de la clause de la nation la plus favorisée. J'ai insisté pour les produits primaires, sur l'organisation des marchés et la stabilisation des prix, ai soutenu pour les produits manufacturés le plan Brasseur[1] comportant pour les pays en voie de développement des préférences temporaires, sélectives et dégressives. Sur le plan financier, j'ai rappelé la déclaration devant l'Assemblée nationale de M. le Ministre Couve de Murville : pas d'aide supplémentaire, mais une aide plus efficace et mieux distribuée. J'ai montré notre réticence devant les idées de compensation financière automatique en cas de déficit de la balance des comptes et insisté sur l'utilité d'opérations à caractère régional, en vue du financement de projets pilotes sérieusement étudiés. En conclusion, j'ai indiqué que l'œuvre essentielle de la conférence devait être la proclamation de quelques principes, l'établissement de règles communes, la création pour les administrés d'une organisation provisoire qui pourrait être soit un organe nouveau, soit de préférence, une institution ancienne dont les structures seraient élargies et les compétences augmentées. Mon exposé semble avoir été accueilli avec faveur par la plupart des pays sous-développés, mais avec des réserves par les pays industrialisés, y compris ceux appartenant à la Communauté européenne.

[1] Maurice Brasseur, ministre belge du Commerce extérieur.

Le délégué belge, M. Forthomme[1], a repris les arguments essentiels au sujet du plan Brasseur, mais il est allé plus loin que moi dans l'indication d'engagements commerciaux ou financiers que nous pourrions accepter.

Le délégué allemand, M. Klein[2], s'est prononcé pour la stabilisation des prix des produits de base à un niveau raisonnable, souhaitant que la conférence puisse mettre en place à cet effet des institutions adéquates, mas il s'est déclaré en même temps prêt à prendre des mesures pour favoriser les accès aux marchés. En matière industrielle, il a déclaré que son pays était disposé à ouvrir ses frontières aux produits manufacturés, à l'exception du textile, tout en acceptant le principe de préférences pour les pays en voie de développement. En matière financière, il a indiqué qu'il voulait trouver des moyens nouveaux pour rendre l'aide plus efficace par le biais de procédés « aussi multilatéraux que possible ».

Le délégué tchécoslovaque a indiqué que le progrès même de l'économie de son pays ouvrait la possibilité d'importations supplémentaires en provenance des pays sous-développés. Il a déclaré que son pays était prêt à participer à des accords de stabilisation des prix et, dans son plan d'importations, à accorder aux pays sous-développés des préférences analogues à celles accordées par les autres pays industrialisés.

En conclusion, l'ambassadeur Lall a remercié tous ceux qui étaient intervenus, qu'ils appartinssent au bloc socialiste, capitaliste ou à ceux qu'il a appelés « sociaux-capitalistes » visant certainement ainsi notre pays. Il a exprimé le vœu que la délégation française prenne l'initiative de proposer des principes à insérer dans l'acte final de la conférence et a demandé à ce que le même groupe se réunisse de temps en temps à titre privé, pour faire le point de l'évolution de la situation. D'une façon générale, il semble bien qu'au stade actuel la délégation française dispose d'une audience attentive parmi un grand nombre de pays en voie de développement. Il demeure cependant encore des réserves du côté des Latino-Américains, qui se croient défavorisés par les liens spéciaux existant entre la Communauté européenne et les pays africains francophones. En outre, nous sommes considérés comme un élément trop indépendant dans le groupe occidental et nos prises de position suscitent, notamment, souvent des réactions parmi les cinq autres membres de la Communauté européenne.

(Collection des télégrammes, Genève, 1964).

[1] Pierre Forthomme, directeur général du Commerce extérieur au ministère belge des Affaires étrangères.

[2] Friedrich Klein.

212

M. DE LEUSSE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2993 à 3004[1]. *Washington, 6 mai 1964.*
(*Reçu* : le 7, 2 h. 15).

Par peur d'interférences avec la campagne électorale, l'administration de M. Johnson fait montre chaque jour de plus de prudence en matière politique étrangère : en Afrique, elle suit l'événement plus qu'elle ne le devance, en Amérique du Sud elle pare au plus pressé, en Asie du Sud-Est elle cherche à reporter les échéances inévitables. Sauf à Cuba où la pression de la politique intérieure l'entraîne à des intransigeances verbales, elle veut, partout, que ce soit à Panama, à Genève ou, demain, à La Haye, présenter le visage de la paix, de la détente et de la concorde. À dix mois du scrutin, Washington est à l'heure de l'attente.

La politique allemande des États-Unis n'échappe pas à la règle générale : « N'éveillons pas le chien qui dort », a, en parlant de Berlin, confié M. Johnson à l'hebdomadaire *Quick* : la formule vaut, également, pour l'ensemble du problème allemand.

Les questions d'Europe centrale, en effet, pense-t-on ici, ne sont pas actuellement solubles : il ne faut donc pas les aborder de front, il convient plutôt de veiller à ce qu'elles n'entravent pas la politique générale de détente avec l'Est.

Par optimisme texan, mais aussi par souci de devenir comme M. Kennedy l'homme de la paix, M. Johnson n'a pas été long à vouloir poursuivre vis-à-vis de Moscou les efforts de son prédécesseur : il a repris l'échange de correspondances directes avec M. Khrouchtchev, il a renoué, en marge de la conférence de Genève, les négociations qui ont déjà conduit à la réduction de la production de matières fissiles[2] et qui, demain, pourraient permettre, au prix même d'un certain engagement de non-agression, un accord sur la non-dissémination et sur le gel des armements nucléaires. Dans le même temps, il tient à éviter des incidents avec les Soviétiques – l'affaire du R.66 le prouve – et, sans crainte d'une certaine contradiction, il élargit ses avances jusqu'aux États satellites d'Europe orientale. Tout se passe comme s'il était désormais admis, et le secrétaire d'État n'a pas été le dernier à l'afficher, qu'à côté des mauvais communistes, il y en avait de bons avec lesquels on pouvait, sinon traiter, du moins causer.

[1] Ce télégramme est communiqué à New York (n° 170) et *via* Paris à Bonn (nos 878–889) et Londres (nos 1334–1345).

[2] Le 20 avril 1964, le président Johnson et M. Khrouchtchev annoncent simultanément qu'ils décident de réduire la fabrication des armes atomiques thermonucléaires.

Cet état d'esprit, qui n'a pas conduit encore, et de loin, à la définition d'une politique, peut inquiéter les Allemands. Comme l'a dit, il y a huit ans, le sénateur Javits[1], la détente ainsi comprise ne risque-t-elle pas « de signifier pour la République fédérale la confirmation du *statu quo*, la reconnaissance éventuelle de la DDR et le désamorçage de la bombe berlinoise aux dépens de l'Allemagne de l'Ouest » ? De telles craintes sont sans fondement, déclarent les autorités de Washington qui soupçonnent certains groupes d'Allemagne occidentale, héritiers des ressentiments du chancelier Adenauer envers l'administration démocrate, de les exploiter à plaisir pour élargir leur propre clientèle électorale. Il n'empêche qu'un certain malaise existe dans les relations germano-américaines et que, tout conscients qu'ils soient de la susceptibilité excessive de la République fédérale, la Maison Blanche et le Département d'État s'efforcent d'apaiser ses appréhensions en associant le gouvernement de Bonn à la politique de mouvement des États-Unis vis-à-vis de l'Est. C'est à cet effet que M. Johnson a encouragé les autorités fédérales à améliorer leurs rapports avec Moscou et, pour faire pièce à la DDR, à accroître leurs relations avec les États de l'Est européen. Ne serait-il pas, par exemple, habile, feraient miroiter aux yeux de Bonn certains articles du Département d'État, d'essayer de jouer des différends qui opposeraient Pankow à Varsovie et à Prague : d'un côté, la question de la délimitation de la frontière à hauteur de Stettin, de l'autre, l'assouplissement des règlements tchèques relatifs à la circulation des personnes qui a permis aux habitants de la DDR, fidèles ou adversaires d'Ulbricht, de prendre dans un pays tiers des contacts avec leurs compatriotes de l'Ouest, auraient contribué récemment à détériorer l'atmosphère entre la DDR et ses voisins. L'évolution de la situation, soutiennent les Américains, semble donc jouer au détriment d'Ulbricht : elle pourrait conduire à son isolement et à son remplacement par un successeur de moins stricte obédience.

Pour mettre à profit cette situation, la République fédérale, selon les Américains, dispose de deux voies : elle peut intensifier ses échanges commerciaux et réduire ainsi la dépendance économique des satellites à l'égard de Moscou ; elle peut également généraliser la formule des laissez-passer qui, s'étant révélée bénéfique à Berlin, au moment de Noël[2], permettrait, une fois élargie, d'alléger la pression psychologique imposée aux habitants de la DDR et de faire prendre patience aux Berlinois et aux Allemands de l'Ouest.

C'est donc à une certaine mise en sommeil de la question allemande que tendent les autorités de Washington. Aussi ont-elles vu sans plaisir M. Schröder sortir des dossiers le plan de paix[3], essayer de le mettre au

[1] Jacob Koppel Javits, juriste et homme politique américain, sénateur républicain de New York depuis 1957.

[2] Un accord est signé le 17 décembre 1963, à Berlin-Ouest, entre le gouvernement de la RDA et le Sénat de Berlin-Ouest, accordant aux Berlinois de l'Ouest des laissez-passer pour entrer à Berlin-Est entre le 18 décembre 1963 et le 5 janvier 1964.

[3] Au sujet du plan de paix allemand, voir ci-dessus n° 77 et se reporter également au télégramme de Paris à Washington n°s 1058–1074 du 14 janvier 1964, non reproduit.

goût du jour et chercher à le faire non seulement adopter, mais encore prendre en compte par les alliés. Cette initiative, que l'on attribue à des soucis de politique intérieure, ne peut, dans les circonstances actuelles, que brouiller les cartes et irriter l'adversaire avec lequel on recherche des accommodements.

Ces dispositions d'esprit pourraient être interprétées comme les indices avant-coureurs d'un changement de politique si, dans le même temps, les Américains n'étaient pas limités dans leur liberté d'action par le rôle qu'ils entendent toujours attribuer à la République fédérale. Au fur et à mesure de l'affirmation de la politique française et de la constitution de l'Europe des Six, le gouvernement de Bonn s'est vu, de plus en plus, reconnaître par Washington une place privilégiée tant dans le domaine de la défense que dans celui de l'économie. Élève modèle de l'OTAN, champion du libéralisme commercial, sauf il est vrai en matière agricole, l'Allemagne de l'Ouest occupe dans les perspectives de la politique européenne des États-Unis une place de pivot, dont l'invention de la force multilatérale souligne l'importance et qu'aucune préoccupation plus large ne doit actuellement mettre en péril. Si la République fédérale estime que sa sécurité dernière dépend de l'appui des États-Unis, ceux-ci seraient vis-à-vis de la Russie démunis de tout atout majeur le jour où ils ne disposeraient plus de la confiance allemande. Cette solidarité réciproque fixe la marge de manœuvre des uns et des autres.

Ce ne serait que par un changement progressif et presque insensible des rapports entre les camps et à l'intérieur du camp occidental que les États-Unis pourraient se soustraire à cette règle impérative. Peut-être, pensent-ils d'ailleurs que les arrangements périphériques qu'ils cherchent à conclure avec les Soviets pourraient avoir pour avantage, entre autres, de faciliter un jour la discussion du problème allemand ?

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

213

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Pompidou et M. Springer le 8 mai 1964

C.R.[1] *Paris, 8 mai 1964.*

M. Springer[2].– Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me recevoir ce matin. J'avais déjà eu le plaisir de vous rencontrer lors d'un dîner chez le chancelier Adenauer.

M. Pompidou.– Je suis très heureux de vous accueillir.

M. Springer.– Je voudrais tout d'abord vous demander des nouvelles du général de Gaulle.

M. Pompidou.– Elles sont excellentes…

M. Springer.– Nous nous en réjouissons. Je viens de passer quelques jours à Paris où j'ai rencontré entre autres M. Prouvost[3]. Nous nous disposons à publier ensemble un numéro franco-allemand de *Berliner Illustrierte* et de *Paris-Match* à l'occasion du 50e anniversaire du début de la 1ère Guerre mondiale. Nous pensons ainsi contribuer au rapprochement de nos deux peuples. Nous avons encore beaucoup de problèmes techniques à régler. Si nous n'arrivions pas à sortir ce numéro pour cet anniversaire, nous essaierons de le faire paraître à une autre occasion.

M. Pompidou.– L'idée me paraît en effet bonne.

M. Springer.– Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, ce que la presse allemande pourrait faire de plus pour aider à renforcer la coopération entre nos deux pays. Nous parlons ce matin, bien entendu, *off the record*.

M. Pompidou.– Je considère que votre presse fait du bon travail. Je me demande simplement si elle ne pourrait pas dans certains cas expliquer un peu mieux la politique française. Sur le plan social et humain, l'entente entre nos deux pays est réalisée ; il faudrait simplement que la presse allemande, qui ne présente pas toujours sous une image très favorable et très exacte la politique française, la rende plus compréhensible à ses lecteurs.

M. Springer.– J'ai invité le général Gallois à venir à Hambourg au début de juin où il aura l'occasion de discuter avec moi-même et mes collaborateurs des problèmes posés par la création de la force de frappe française.

[1] Ce compte rendu est rédigé par M. Pierre Kauffmann, secrétaire adjoint des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe au Département.

[2] M. Axel Springer, grand propriétaire de journaux en RFA, publie entre autres *Die Welt* (Hambourg), le plus grand quotidien d'Allemagne, et *Die Bild Zeitung*, illustré qui tire à 4 millions d'exemplaires. Se reporter à la lettre confidentielle adressée par l'Ambassadeur de France près la République fédérale à son ami, M. Couve de Murville, datée de Bad Godesberg, 2 décembre 1964, non reproduite, sollicitant une audience du général de Gaulle pour M. Springer.

[3] M. Jean Prouvost, industriel, éditeur : *Paris-Match*, *Marie-Claire*, *Le Figaro*, *Télé 7 jours*.

Je pense que ce voyage sera intéressant pour nous car la politique française poursuivie sur le plan militaire n'est pas toujours bien comprise en Allemagne.

M. Pompidou.– Votre initiative me paraît bonne. Le général Gallois est en effet sur le plan professionnel et technique un homme très compétent, mais je dois vous préciser qu'il n'a rien d'officiel et que ses thèses ne recouvrent pas obligatoirement celles du gouvernement français.

En ce qui concerne la politique française, je pense qu'il faut établir une différence entre notre politique en ce qui concerne l'Allemagne et notre politique militaire. Ces deux aspects de notre politique ont d'ailleurs trouvé un point de contact à Berlin.

Au sujet de notre politique allemande, je tiens à vous dire d'une manière très nette que nous sommes contre toute reconnaissance de réalités quelconques lorsqu'il s'agit de la soi-disant République démocratique allemande. D'après nous, cette RDA n'est devenue et n'est restée communiste que grâce à la présence de troupes soviétiques. Au sujet de Berlin, vous connaissez notre position, nous défendons le *statu quo* car nous pensons que c'est le meilleur moyen de nous opposer à la tactique des Russes, qui voudraient rendre permanente la coupure de l'Allemagne et de Berlin.

M. Springer.– Les Allemands sont très reconnaissants au général de Gaulle d'avoir su garder une attitude aussi réaliste. Beaucoup d'entre nous ont été en effet déçus de voir le président Kennedy accepter les événements du 13 août 1961, qui constituaient pourtant une violation flagrante du statut quadripartite de Berlin[1].

La semaine dernière, j'avais invité à dîner l'ambassadeur britannique à Bonn et je lui ai fait remarquer que je n'approuvais pas les efforts déployés par les Anglais pour développer leur commerce avec l'Union soviétique, en accordant parfois des prêts de quinze ans. L'ambassadeur m'a donné une réponse touchante : il ne s'agissait pas pour eux d'aider les Russes, mais tout simplement de faire des affaires. Je lui ai alors rappelé que des accords avaient été signés avec les Alliés lors de l'entrée de la République fédérale à l'OTAN et que ces accords prévoyaient le rétablissement de l'unité allemande. Une aide économique à l'Union soviétique n'était-elle pas contraire à l'esprit et à la lettre de ces accords ?

J'ai voyagé en Russie et je connais les dirigeants soviétiques et je sais de quelle manière ils sauront profiter des échanges commerciaux avec les pays occidentaux. Pour ma part, je ne pense pas qu'Hitler aurait été transformé si l'on avait à l'époque accordé une aide commerciale à l'Allemagne.

[1] Au sujet de l'attitude des États-Unis, voir le télégramme de Bonn n°s 3284–3298 du 8 mai, non reproduit, rappelant le retrait de 7 500 hommes de troupe américains d'Allemagne, l'arrangement tacite américano-soviétique sur la production de matières fissiles, la correspondance confidentielle entre Johnson et Khrouchtchev, les réserves de plus en plus marquées de Washington à l'égard du *plan de paix* suggéré par la RFA. L'objectif de la RFA est de retenir les États-Unis sur la voie des arrangements bilatéraux avec l'URSS. Se reporter également au télégramme de Bonn n°s 3836–3842 du 30 mai, non retenu.

M. Pompidou.– On peut en effet se demander si tout cela est bon. Est-ce le moment d'aider l'Union soviétique, obligée actuellement de relâcher quelque peu son effort dans le domaine militaire à cause de ses difficultés économiques ? Je ne comprends pas toujours la réaction de certains milieux anglo-saxons, qui s'imaginent qu'il faut immédiatement remercier les Russes d'être un petit peu moins méchants.

M. Springer (approuvant en riant).– Vous avez raison, Monsieur le Président, et tout cela pour rien, trois fois rien.

Profitant de l'occasion qui m'est donnée de vous rencontrer aujourd'hui, je voudrais vous parler très franchement d'un problème important. J'ai 50 ans et je me classe, si vous le permettez, dans la jeune génération allemande. Un Allemand sur quatre est un réfugié et 17 millions de nos compatriotes sont quasi-prisonniers. Or, j'entends souvent à l'étranger et en Angleterre en particulier la thèse suivante : les Allemands ne s'occupent pas eux-mêmes du problème de leur réunification. Je tiens à vous dire avec beaucoup de solennité que la réunification constitue pour nous le problème n° 1, et mes publications touchent 20 millions de lecteurs. Je sais ce que pense l'Allemand de la rue, je connais l'atmosphère des foyers allemands, j'ai des amis dans tous les pays démocratiques et je sais que nous songeons tous à la réunification de notre pays. Il ne s'agit pas pour nous de laisser s'établir un nouveau courant nationaliste et de parler de nouveau *Reich* allemand. Nous souhaitons une Allemagne libérée. Conscients de nos fautes passées, nous ne voulons pas que se répète celle que nous avons commise à l'égard des Juifs. Nous ne pouvons pas laisser 17 millions d'Allemands prisonniers.

J'ai souvent exposé ces idées à l'étranger et je dois dire que les « intellectuels » du Cabinet du président Kennedy paraissent les avoir le moins bien comprises. Cette constatation a bien entendu contribué en partie à refroidir nos rapports avec les États-Unis. Le dialogue entre Washington et Moscou nous inquiète car nous savons que rien de positif pour nous ne peut sortir de ces conversations. C'est pourquoi, nous sommes très reconnaissants au général de Gaulle d'avoir dans de nombreuses déclarations fait preuve de beaucoup de réalisme. Le peuple allemand qui, je vous le répète, Monsieur le Président, est très conscient des fautes qu'il a commises, remercie le peuple français d'avoir su l'accueillir aussi généreusement.

M. Pompidou.– En ce qui concerne les rapports entre la France et l'Allemagne, je pense que les conflits, les souffrances endurées par les deux peuples se sont maintenant retournés dans une direction tout à fait contraire et sont devenus en quelque sorte des souvenirs communs. C'est là qu'il faut chercher, je crois, l'origine de notre entente. C'est parce que nous avons lutté l'un contre l'autre que nous avons maintenant des raisons profondes de bien nous comprendre.

C'est pourquoi je pense que votre idée d'éditer un numéro spécial franco-allemand à l'occasion du 50e anniversaire de la Première guerre mondiale est une bonne idée.

Les craintes que vous avez me paraissent tout à fait naturelles. Après l'effondrement de 1945, les souffrances que votre pays a endurées, les problèmes de la reconstruction et la lutte contre la pression des Russes, votre pays a maintenant retrouvé son énergie, sa vitalité et sa confiance en soi. C'est pourquoi il est tout à fait normal, je vous le répète, que vous ressentiez beaucoup plus profondément la blessure constituée par le partage de votre pays.

M. Springer.– Comme je vous le disais au début de cet entretien, je ne suis pas actuellement « en service ». Je viens de passer quelques jours à Antibes et j'ai lu dans les journaux que le président Johnson avait admis certaines thèses des Soviétiques et reconnu « que les Allemands étaient des gens dangereux ». Cette affirmation est bien sûr une bêtise mais cela prouve à quel point des esprits rêveurs et sans intelligence sont quelquefois sensibles à la propagande soviétique.

M. Pompidou.– Vos remarques, Monsieur, m'ont beaucoup intéressé et j'en garde une impression profonde.

M. Springer.– Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me réserver cette demi-heure d'entretien et je vous prie de bien vouloir faire transmettre au Président de Gaulle les souhaits les plus chaleureux que nous formulons pour sa santé.

(Europe, RFA, 1964).

214

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2650 à 2660.
Réservé. Urgent.

Moscou, 8 mai 1964.

(*Reçu* : 18 h. 00).

Alors que vient de se terminer le séjour en URSS de M. Ben Bella[1], il est sans doute trop tôt pour dresser un bilan définitif de ce voyage. Il est possible néanmoins de procéder à une première évaluation des avantages que l'Union soviétique et l'Algérie peuvent retirer des conversations qui se sont déroulées et des accords qui sont intervenus.

[1] Le président Ben Bella s'est rendu en visite officielle en URSS du 25 avril au 8 mai. Se reporter aux télégrammes de Moscou nos 2182–2186, 2231–2232 du 25 avril, 2326–2332 du 2 mai, non reproduits. Concernant les relations soviéto-algériennes depuis l'indépendance de l'Algérie, voir la dépêche de Moscou n°4/EU du 7 janvier, non retenue.

1. *Importance attachée par les Soviétiques au voyage*

Pas un instant ne s'est démenti l'intérêt éminent attaché par le gouvernement soviétique au voyage de M. Ben Bella. Depuis le choix de la date jusqu'à celui des interlocuteurs du chef d'État algérien et au temps qu'ils lui ont consacré, sans oublier les décorations qui lui ont été décernées, le déploiement de foules le long des parcours qu'il empruntait, rien n'a été négligé dans cet État, qui est capable de mobiliser tout son appareil gouvernemental, ses armées, ses polices, son folklore et ses travailleurs pour accueillir un hôte et si possible l'impressionner[1].

Nul doute que M. Ben Bella ait été sensible à tant d'honneurs. Peut-on penser qu'il ait été assez fin pour déceler que les amabilités dont il était assailli révélaient que les Soviétiques se plaçaient dans une position de demandeur, dont il pouvait lui-même profiter dans la discussion ?

2. *Que voulaient et qu'ont obtenu les Soviétiques ?*

a. Sur le plan international, aussi bien l'État soviétique que le PCUS souhaitaient, à n'en pas douter, l'aval du chef révolutionnaire prestigieux qu'est Ben Bella à leur prétention d'être reconnus comme les principaux alliés des mouvements de libération nationale. Dans le conflit avec la Chine, c'était là l'essentiel[2].

De ce point de vue, la venue en elle-même de Ben Bella à Moscou pour le 1er mai est un succès. Les discours prononcés par le chef algérien consacrent également le rôle de l'Union soviétique et du PCUS dans la lutte anti-coloniale et soulignent les avantages de la voie non-capitaliste vers le développement.

Mais Ben Bella a néanmoins annoncé que le gouvernement algérien prendrait une part active à la seconde conférence afro-asiatique de mars 1965[3]. Tandis que la partie soviétique a dû répéter qu'elle n'appuyait cette réunion que sous condition.

Sur le plan international également, a été marqué l'accord des deux gouvernements en ce qui concerne un certain nombre de problèmes spécifiques, tels que la Rhodésie[4], l'Afrique du Sud, le Yémen[5], la Corée, le Vietnam, la conférence sur le commerce international[6]. Mais on doit

[1] Concernant le déploiement de foule et de personnalités officielles, les discours de bienvenue et la réponse de Ben Bella, se reporter au télégramme de Moscou nos 2231–22322 du 25 avril, non reproduit. Sur la parade du 1er mai à Moscou, voir le télégramme de Moscou nos 2236–2232 du 2 mai, non retenu.

[2] En ce qui concerne la Chine et les Afro-Asiatiques, voir le télégramme de Moscou nos 2285–2287 du 29 avril, non reproduit.

[3] Sur la seconde conférence afro-asiatique en préparation, se reporter au télégramme de Moscou nos 2352–2359 du 5 mai, non retenu.

[4] Le 13 avril, Ian Smith est nommé Premier ministre de Rhodésie du Sud.

[5] Le 16 mars, visite officielle du président de la République du Yémen, le maréchal Sallal, en URSS. Le 5 mai, de violents combats opposent les forces britanniques aux maquisards de l'Arabie du Sud.

[6] La conférence sur le Commerce international ou *Kennedy Round* s'ouvre à Genève du 4 au 16 mai.

penser, lorsque l'on connaît l'insistance des négociateurs soviétiques, que ce n'est pas sans beaucoup d'obstination que l'Algérie a réussi à se borner dans le communiqué[1] à « prendre note » de la déclaration de M. Khrouchtchev sur les violations de la souveraineté aérienne de Cuba et à « se renseigner sur la position » de l'Union soviétique en ce qui concerne le traité de paix allemand et la normalisation sur cette base de la situation à Berlin-Ouest.

b. Sur le plan bilatéral, l'URSS voulait sans doute renforcer ses liens ave l'Algérie, engager celle-ci davantage encore, en considérant du rôle de premier plan que Moscou attribue à l'exemple algérien pour l'ensemble de l'Afrique.

Elle y est largement parvenue du point de vue des rapports entre États et aussi des rapports entre partis.

Entre État, le prix est élevé : 115 millions de roubles de crédit nouveaux et des dons qui, s'ils étaient chiffrés, s'élèveraient à des sommes considérables. C'est sans doute que l'avantage est correspondant : il faut reconnaître que l'organisation et la direction d'un institut du pétrole et du gaz et d'une école technique, formant 2.000 élèves, la mise sur pied d'une école textile de 500 élèves ; le détachement d'un nombre déterminé de professeurs et de spécialistes, l'accroissement de 300 unités de la mission médicale assurent à l'Union soviétique des moyens d'action et de propagande directe dans un grand nombre de milieux en Algérie même.

Entre partis, les rapports sont définis par les Soviétiques de telle manière qu'il est à la lettre difficile de percevoir ce qui distinguerait le parti du FLN d'un parti frère.

3. *Que voulaient et qu'ont obtenu les Algériens ?*

a. Du point de vue personnel, l'autorité et le prestige de Ben Bella sortent sans doute renforcés, tant à l'intérieur de l'Algérie que sur le plan africain et même international, de cette visite où l'un des deux plus puissants pays du monde l'a reçu avec les plus grands honneurs.

b. Sur le plan de l'État, le prix payé par les Soviétiques sous forme de crédits ou de dons est empoché par l'Algérie : le complexe de Bône[2] se construira, un adjuvant est donné à l'industrialisation, des espoirs sont permis. Pratiquement et dans l'immédiat, des tracteurs seront livrés et un pétrolier – ce qui renforce la position d'Alger dans la négociation qui s'annonce difficile avec la France sur l'exploitation des champs pétrolifères sahariens.

[1] Le communiqué soviéto-algérien, signé à Yalta le 5 mai, publié le 7, est reproduit dans le télégramme de Moscou n°s 2611 à 2624 du 7 mai, non retenu.

[2] La création du complexe sidérurgique de Bône (fonte-acier-produits laminés) est stoppée depuis le 31 décembre 1963 à la suite d'une décision de la chambre syndicale de la sidérurgie française. Sur les visites des installations du complexe sidérurgique de Bône par des délégations étrangères (URSS, BIRD, FAO), se reporter à la dépêche d'Alger n° 4907 du 25 avril, non reproduite. Voir également la dépêche n° 3106/CAB adressée par le Secrétaire d'État au Premier ministre, Paris, 30 mai 1964, non retenue, concernant la sidérurgie de Bône.

D'une éventuelle livraison de matériels militaires, je ne sais rien que les rumeurs contradictoires qui circulent à ce sujet.

c. En ce qui concerne les rapports entre partis, n'est-t-on pas autorisé à penser que Ben Bella estime que, malgré le langage « très engagé » qu'il a utilisé, il demeure fidèle à sa ligne de « socialisme spécifique », puisqu'il a fait « hautement apprécier » sa politique de « neutralité positive et de non-alignement » ? Confusion des terrains, dira-t-on, peut-être. Mais ne serait-elle pas normale chez un homme que l'on peut qualifier de doctrinaire et qui, Arabe, n'a pas de la logique et des contradictions la même notion que les Européens.

Que le voyage ait marqué une étape importante dans les relations algéro-soviétiques ne fait pas de doute. Que Ben Bella se soit engagé jusqu'au « point de non-retour » paraît toutefois à exclure. Il a cherché ici, comme ailleurs, à profiter de toutes les mannes et il a loué les cieux sous lesquels il se trouvait quand il a recueilli des crédits qui lui sont nécessaires. Il a été fortement impressionné par les réalisations soviétiques, résultats, lui a-t-on dit, d'un régime socialiste et d'une méthode de planification dont il a le sentiment qu'ils sont tous deux indispensables à son pays.

Mais il a gardé, semble-t-il, son sang-froid. C'est en tout cas ce qu'il a tenu à me donner à entendre lorsque, à la réception du Kremlin, le 6 mai, devant M. Brejnev, il m'a déclaré que le succès de son voyage en Union soviétique ne lui faisait pas oublier la coopération avec la France. Il a ajouté qu'il avait expliqué à tous ses interlocuteurs en URSS que des liens particuliers existaient et devaient subsister entre son pays et le mien et que cela n'était nullement en contradiction avec l'amitié soviéto-algérienne. Le président du Preasidium du Soviet suprême de l'Union a approuvé cette déclaration.

J'adresserai au Département par un prochain courrier une relation détaillée du séjour en URSS du président de la République algérienne. L'analyse des textes et des discours précisera le comportement de M. Ben Bella. Mais seule l'expérience de plusieurs mois ou de plusieurs années permettra de se prononcer sur ce que deviendront dans la réalité quotidienne les rapports de l'Union soviétique et de l'Algérie, du PCUS et du FLN, quelle place prendra ce jeune pays d'Afrique du Nord dans les systèmes qui se partagent le monde, car, pour le moment, rien ne me paraît encore définitivement déterminé.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

215

M. KOENIG, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONAKRY,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 198 à 208. *Conakry, 8 mai 1964.*
Réservé. Très urgent.
(*Reçu* : 18 h. 55).

Je me réfère à mon télégramme nos 195/196[1].

L'entrevue souhaitée par le président Sekou Touré a eu lieu dans la soirée du 7 mai 1964, en présence de MM. Saifoulaye Diallo, ministre des Finances et du Plan, Beavogui[2], ministre des Affaires étrangères, et Nabi Youla, ambassadeur de Guinée en République fédérale d'Allemagne.

Pendant deux heures et demie, le Président ne s'est pas départi d'une attitude cordiale et d'un calme total, même lorsque je fus amené, à de très nombreuses reprises, à relever dans son exposé des erreurs grossières, volontaires ou non, et à rétablir les faits.

Sur le fond des problèmes abordés au cours de cette longue discussion, à laquelle les ministres guinéens ne participaient pratiquement pas, et qui fit l'objet d'innombrables répétitions, je ne puis qu'essayer de résumer l'attitude de mon interlocuteur.

Le Président, d'entrée de jeu, m'a affirmé le désir d'aboutir à une coopération sérieuse et amicale entre la France et la Guinée. Il estime que, sur le plan général politique, cette coopération est dans l'intérêt des deux pays. Tout en répétant, par ailleurs, qu'il ne veut pas tendre la main et qu'il conçoit que la France n'ait pas un intérêt économique considérable à aider la Guinée, il ne cache pas que son pays, lui, a le plus grand besoin de bénéficier de l'expérience française et de l'appui de notre gouvernement, qui pourraient certainement être accordés dans des conditions conformes à la dignité africaine.

Ceci dit, il m'a exposé sa déception de voir que les accords de mai dernier[3] avaient été bloqués et n'avaient donc pas pu donner les résultats heureux dans lesquels lui-même, et toute la population guinéenne, avaient mis tant d'espoir, aussi bien en ce qui concerne la reprise de relations cordiales avec la France, que sur le plan des problèmes économiques. Cette évolution malheureuse était due selon lui au « regrettable malentendu

[1] Télégramme nos 195–196 du 5 mai 1964, non retenu.

[2] M. Louis Lansana Beavogui, ministre des Affaires étrangères de Guinée.

[3] Les accords du 22 mai 1963 qui règlent dans ses grandes lignes le contentieux financier franco-guinéen et prévoient le développement des relations commerciales et de la coopération technique entre les deux pays. Sur l'exécution de ces accords, se reporter à la note du Département, en date du 12 décembre 1963, non reproduite.

concernant le défilé du 1er novembre »[1]. Tout serait sans aucun doute facilement réglé s'il pouvait aborder les problèmes en cause avec une haute personnalité politique française.

Après d'autres interruptions et rectifications indispensables, je fus amené, sur ce point, à préciser au président Sekou Touré que si l'incident de novembre avait incontestablement envenimé la situation, il n'en était pas moins que dès le mois de septembre, la réalisation complète de l'arrangement de mai 1963 s'était trouvée compromise par l'attitude de la République de Guinée et par son interprétation restrictive, jamais énoncée auparavant, de l'article 9 concernant le règlement des créances de la Caisse centrale de coopération économique.

La réaction du Président fut aussi calme que précise : « Je ne fais pas de ce problème une affaire d'argent, mais pour moi, pour des raisons politiques évidentes, il ne peut être question de régler des échéances de prêts sur lesquels la population guinéenne ou plutôt ses représentants n'ont pas eu à se prononcer et cela, même si d'autres pays de l'ex-FAO, qui ont voté « oui » et ont tiré de ce vote des avantages certains, ont cru devoir adopter une autre attitude ».

Pour mon interlocuteur, le « non » de 1958[2] représentait une option conforme aux textes présentés par le gouvernement français et n'était nullement dirigée contre la France, avec laquelle une association s'imposait. Il est convaincu que le général de Gaulle est conscient que, depuis lors, la Guinée représente un cas spécial, le cas d'un pays d'où l'administration française en partant a tout retiré et laissé seulement un vide total, et qu'ainsi la reprise des relations entre les deux pays peut et doit se faire selon des modalités particulières. Comme il l'avait laissé entendre à M. Gorse à Alger, il ne comprend pas le maintien d'une apparente hostilité à l'égard de la Guinée, qui a pris son indépendance dans le calme, surtout quand il a comparé cette attitude à celle de la France à l'égard de pays « avec lesquels la rupture a été dramatique ».

Je n'ai pas voulu m'engager sur ce terrain et ai relancé mon interlocuteur sur la question précise de la Caisse centrale[3]. Il fit alors allusion à diverses créances parfaitement contestables selon lui, et notamment à une avance de la Caisse qui aurait servi pratiquement à abattre une quantité importante d'arbres de la ville de Conakry, mais il refusa d'admettre la valeur de prêts à caractère vraiment constructif comme celui fait à l'énergie de Guinée, bien que je lui ai fait remarquer qu'une ordonnance de

[1] Le 1er novembre 1963 est le jour de la commémoration du cinquième anniversaire de la création de l'armée guinéenne. Le défilé militaire, qui a lieu en présence de l'ambassadeur de France et du président de la République de Mauritanie, est particulièrement insultant pour l'armée française. Voir le télégramme de Conakry nos 470–473 du 1er novembre, non retenu.

[2] Lors du référendum du 28 septembre 1958, la Guinée est le seul territoire d'outre-mer à voter non et, ce, de façon massive, refusant par là même d'entrer dans la Communauté.

[3] La question de la Caisse centrale de Coopération économique est le point capital du contentieux franco-guinéen. Sur les dettes de cette Caisse, voir le télégramme de Conakry nos 28–34 du 10 janvier 1964, non retenu.

1961, signée de lui, précisait que la nouvelle Société nationale d'électricité reprenait toutes les obligations de l'ancienne compagnie.

À ce stade de la discussion, j'ai demandé au Président ce qu'en fin de compte il voulait proposer ou faire pour permettre une reprise utile des travaux de la commission mixte. Il m'a répondu que, m'ayant franchement exposé aussi bien sa position politique que son total désir de coopération, il espérait que je serais « le magicien » souhaité par la Guinée et capable de faire comprendre « au grand chef de la France » la sincérité de ces sentiments.

Serais-je même un magicien, ce qui n'est pas le cas, ai-je rétorqué, j'aurais besoin d'instruments pour l'exécution des tours qu'on attend de moi. De toute façon, il ne peut être question d'illusionnisme en la matière et la discussion n'a malheureusement apporté, à côté d'une réelle franchise d'expression, aucun élément positif pour de nouvelles conversations.

La discussion a alors rebondi. Il fut à nouveau question des dettes de la Guinée, du blocage des comptes de la BCRG chez la banque de France[1] dont on se refuse ici à reconnaître la nature exacte. Soudain, M. Sekou Touré parla de dettes ne rentrant pas dans le cadre précis de l'arrangement de mai dernier et fit allusion, notamment, à celle concernant Alsthom. Il m'a déclaré que c'était lui qui avait donné ordre au gouverneur de la Banque centrale de ne faire aucune opération avec la Banque de France, mais que réalisant enfin que cet ordre avait compromis le règlement de la dette précitée, il annulerait immédiatement ces instructions prises dans un moment de mauvaise humeur et inviterait M. Baldet Ousmane à régler, sans délai, cette affaire qui a entraîné la garantie de la Coface[2].

Ce long débat me laisse encore perplexe.

Il est certain, à mon avis, que la situation actuelle de la Guinée, et la pression exercée par quelques membres du gouvernement local ne sont pas étrangères à l'effort qu'a dû faire le Président pour surmonter sa susceptibilité et m'exposer dans le calme sa position.

En revanche, le fait que celle-ci demeure apparemment inchangée sur le principal problème, alors que le ministre des Finances m'avait laissé entrevoir des ouvertures nouvelles (mon télégramme n°s 172/174), conduirait normalement à penser que l'impasse reste totale.

Je ne suis pas sûr, cependant, que cette interprétation soit exacte. L'insistance du Président à m'exprimer son désir de pouvoir prendre rapidement contact avec une personnalité politique qualifiée et discuter avec elle tous les problèmes en suspens me laisse plutôt penser qu'il a voulu « sonder » le

[1] BCRG : Banque centrale de la République de Guinée. Concernant l'évolution du compte de la Guinée à la Banque de France, se reporter à la note rédigée pour le secrétaire général par M. André Mistral, conseiller des Affaires étrangères, direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 27 mai 1964, non reproduite.

[2] COFACE : Compagnie française d'Assurances pour le Commerce extérieur.

nouvel ambassadeur de France, juger de ses dispositions à la fermeté ou à la concession et qu'en fin de compte mes réactions pourraient l'amener à réexaminer sa propre attitude.

Ici, cependant, plus qu'ailleurs, de telles impressions subjectives n'ont qu'une valeur momentanée et ce n'est que dans quelque temps qu'elles pourront se vérifier ou s'évanouir au contraire pour une bien longue période.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, 194).

216

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1032 à 1043. *Tunis, 8 mai 1964.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu* : 20 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme nos 940/943[1] et à vos télégrammes nos 803/805[2] et 809/810[3].

M. Mongi Slim m'a convoqué cet après-midi pour me donner des précisions sur « les conséquences du discours de Sbikha et les intentions du gouvernement tunisien » en ce qui concerne le problème des terres.

Malgré l'affirmation rituelle de la volonté du gouvernement tunisien de régler ce dernier à l'amiable avec la France, le ministre des Affaires étrangères n'a fait que peu d'efforts d'imagination en vue de rendre présentable une thèse, qui consiste à faire table rase des accords conclus l'année dernière et à nous inviter à nous associer à cette liquidation.

Il m'a demandé de transmettre au gouvernement français une demande d'ouverture de discussions en vue de « réajuster ou de réviser » les accords de 1960 et de 1963[4], en précisant clairement que l'objectif du gouvernement tunisien était à la fois de récupérer dans les meilleurs délais et grâce à des procédures aussi simplifiées que possible la totalité des terres encore détenues par les Français, qu'elles soient céréalières ou complantées et, d'autre part, de diminuer au maximum sinon de supprimer totalement les charges financières de l'opération pour le gouvernement tunisien.

[1] Le télégramme nos 940 à 943non reproduit, est adressé, le 29 avril, par l'Ambassadeur de France à Tunis au Ministre des Affaires étrangères à Paris. Voir le télégramme nos 803 à 805, du 2 mai, reproduit ci-dessus au n° 204, adressé par Paris à Tunis, et note.

[2] Voir au n° 204 le télégramme nos 803 à 805, du 2 mai, adressé par Paris à Tunis.

[3] Le télégramme nos 909 et 910, non retenu, est adressé le 28 avril par l'Ambassadeur de France à Tunis au Ministre des Affaires des Affaires étrangères à Paris. Voir au n° 199 le télégramme de Tunis nos 926 à 938.

[4] Le protocole du 13 octobre 1960 est relatif à la cession de terres françaises à l'État tunisien ; le protocole du 2 mars 1963 étend les termes du précédent accord à 50 000 hectares de terres.

M. Mongi Slim a fait quelques efforts pour habiller de prétextes économiques cette remise en cause des accords existants, en soutenant d'une part que les complications de procédure avaient conduit à de considérables retards dans les cessions, d'autre part que certaines propriétaires de terres plantées négligeaient leurs propriétés, soit en ne procédant pas aux investissements indispensables, soit en confiant celles-ci à bail à des locataires eux-mêmes négligents, et ne s'acquittaient donc pas des devoirs de bonne gestion qui, aux yeux du gouvernement tunisien, étaient inséparables de la garantie de paisible jouissance donnée l'année dernière.

Il paraissait d'ailleurs lui-même assez conscient de la pauvreté et de la faiblesse de son argumentation et en est venu à se référer à un récent éditorial du journal *La Presse*, pour soutenir que la Tunisie ne pouvait tout de même pas « racheter son propre sol mètre carré par mètre carré ».

J'ai indiqué au ministre des Affaires étrangères que je rapporterais fidèlement notre conversation mais je lui ai laissé aucune illusion sur le sort qui serait réservé à une offre de négociation d'un caractère bien paradoxal, puisque le fait même de la présenter détruisait la confiance indispensable à tout accord quel qu'il soit.

J'ai déploré que, contrairement aux avertissements donnés par moi-même et réitérés à deux reprises par le Département[1], le gouvernement tunisien paraît persister à s'engager dans une voie sans issue.

J'ai réfuté les allégations du Ministre sur les prétendues lenteurs de la cession 1963, en lui rappelant qu'il s'était lui-même félicité en décembre dernier de l'exécution de l'accord devant l'Assemblée nationale tunisienne. J'ai observé que le gouvernement tunisien était bien mal fondé à présenter les doléances sur le plan financier, puisqu'il n'avait toujours pas rempli les obligations qui lui incombaient au titre du versement purement symbolique de 10 dinars l'hectare. J'ai souligné enfin que, si le gouvernement tunisien avait cru pouvoir constater des cas de propriétés insuffisamment entretenues, il lui appartenait conformément à nos accords d'en saisir la commission franco-tunisienne compétente, ce qui n'avait pas été le cas. Il était d'autre part évident que les raisons économiques invoquées étaient sans consistance puisque le gouvernement tunisien, de notoriété publique, était déjà fort en peine d'exploiter convenablement les terres mises à sa dispositions et que, d'autre part, à ma connaissance, le programme actuel de création de coopératives était parfaitement compatible avec nos accords. On ne pouvait donc que s'interroger sur les mobiles qui avaient pu amener le gouvernement tunisien à prendre une position aussi lourde de conséquences pour les rapports des deux pays. Il était en tout cas totalement exclu que nous acceptions de couvrir de notre accord ce qui était en réalité la politique du fait accompli.

Après les indications données par le Département au docteur Mokkadem, le gouvernement tunisien ne peut guère escompter une

[1] Le Dr Mokkadem, ambassadeur de Tunisie à Paris, est convoqué le 8 mai par le Secrétaire d'État français aux Affaires étrangères et le 11 mai par M. Couve de Murville.

réponse positive de notre part. Il y a donc tout lieu de supposer que des mesures de droit interne ont déjà été préparées concernant les terres appartenant aux étrangers et pourraient éventuellement être prises avant le voyage d'Alger[1], que le discours de Sbikha tend manifestement à préparer. Le communiqué publié à l'issue du Conseil mensuel des secrétaires d'État[2] le laissait déjà prévoir implicitement et certaines confidences de l'Ambassadeur d'Algérie tendraient à le confirmer. J'ai en conséquence tenu à marquer d'ores et déjà auprès de M. Mongi Slim que, dans une pareille éventualité, nous considérerions que les propriétés françaises non comprises dans les accords de rachat sont automatiquement soustraites à d'éventuelles mesures législatives, étant donné la prééminence du droit international sur le droit interne.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

217

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle avec le roi Hussein de Jordanie,

samedi 9 mai 1964 à 11 h 30

C.R.[3]

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue au roi Hussein qu'il est heureux de revoir.

Le roi Hussein exprime ses remerciements et ses vœux de prompt rétablissement au Général. Il s'excuse de ne pouvoir s'exprimer en français, mais espère qu'à sa prochaine visite il lui sera possible de le faire.

Le général de Gaulle lui ayant demandé si le détournement des eaux du Jourdain[4] causait un préjudice réel à la Jordanie, le Roi précise qu'il a tenté de mener des pourparlers avec Israël en vue d'obtenir que la Jordanie bénéficie du passage des eaux dans son pays ; mais il s'est heurté à une réponse négative. Il précise, en outre, que le plan Johnston[5] n'a pas été respecté par Israël.

[1] La visite à Alger du président Bourguiba, prévue du 20 au 25 mai, est ajournée le 23 mai ; le président tunisien invoque une affection rhino-pharyngée.

[2] Le Conseil se réunit le 30 avril ; voir plus haut au n° 204 le télégramme n°s 803 à 805, du 2 mai, et note.

[3] Il s'agit d'une visite privée du roi Hussein au retour de Washington.

[4] Détournement décidé au sommet arabe tenu au Caire du 13 au 17 janvier 1964.

[5] M. Eric Johnston, représentant personnel du président Eisenhower avec rang d'ambassadeur au Moyen-Orient (1953–1955), chargé de préparer un plan général pour le partage des eaux du Jourdain entre les pays riverains : Liban, Syrie, Jordanie, Israël.

À une question du Général, le Roi répond qu'il est satisfait de la mise en œuvre du plan septennal[1]. Il le remercie des offres qui lui ont été faites concernant l'aide technique française.

Le général de Gaulle demande au Roi s'il apprécierait de recevoir une mission militaire française et éventuellement du matériel.

Le roi Hussein espère assurer prochainement la modernisation de l'armée jordanienne. Il a demandé à la France de lui fournir des hélicoptères *Alouette*.

Le général de Gaulle ayant évoqué le conflit qui oppose le roi Séoud à l'Égypte[2] et à son propre frère[3], le roi Hussein précise qu'il a tenté de provoquer une réconciliation entre les deux parties, sans grand succès jusqu'ici.

Le général de Gaulle ayant fait l'éloge de l'attitude du gouvernement et du peuple jordaniens lors de la visite de Sa Sainteté le Pape Paul VI[4] et s'étant félicité de l'accueil qui avait été réservé à l'illustre visiteur, le Roi répond que c'est le souhait de la Jordanie de recevoir un jour, de la même manière, le général de Gaulle.

Le général de Gaulle se réjouit de la prochaine visite officielle du roi Hussein en France[5].

En prenant congé du Général, le souverain précise qu'il ne regagne pas directement la Jordanie et compte visiter divers pays d'Europe, notamment l'Italie.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages 1964).

[1] Dès 1961, un plan quinquennal de mise en valeur des ressources de la Jordanie est élaboré. Mis en œuvre en 1963, il est transformé en plan septennal et précise les objectifs à atteindre en 1970.

[2] L'hostilité entre le roi Séoud d'Arabie et le président Nasser remonte à 1962 ; elle est envenimée par le conflit yéménite.

[3] L'émir Fayçal obtient, par décret royal du 30 mars 1964, d'exercer les pouvoirs en qualité d'héritier du trône et de vice-roi, le roi Séoud restant sur le trône. Ce n'est que le 2 novembre 1964 qu'est prononcée la déchéance de Séoud avec l'accession de son frère, l'émir Fayçal, au trône d'Arabie.

[4] Le voyage de Paul VI en Terre Sainte a lieu du 2 au 6 janvier 1964, notamment dans la partie jordanienne de la ville de Jérusalem.

[5] La visite officielle du roi Hussein en France a lieu du 17 au 19 décembre 1964.

218

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1058 à 1061. *Tunis, 9 mai 1964.*
Réservé. Immédiat.

(*Reçu* : 15 h.).

Je me réfère à mon télégramme nos 1032–1043[1].

En dépit des avertissements qui ont été prodigués au gouvernement tunisien, le président Bourguiba a donc maintenu – sinon aggravé – les termes du discours de Sbikha et opté pour une totale remise en cause de nos accords – voire sans doute pour des mesures unilatérales en vue d'assurer une « évacuation agricole » complète.

Les mobiles de ce choix dont j'ai bien l'impression que la responsabilité appartient au seul président Bourguiba sont sans doute divers. Ce que j'appellerai le « complexe algérien » du chef de l'État, acteur vieillissant qui ne se résigne pas à ne plus occuper le devant de la scène, a sans doute joué un rôle déterminant. Le président Bourguiba insiste volontiers sur le sérieux de la politique tunisienne mais voudrait en même temps ne pas perdre l'auréole de « combattant suprême » d'une décolonisation – qui de ce fait risque de prendre un caractère permanent. Il convient sans doute de mentionner également la déception tunisienne – soigneusement dissimulée – après les négociations sur l'aide 1964. Dans certaines allusions de M. Mongi Slim, je conclus que le président Bourguiba ne s'est pas estimé suffisamment récompensé de son attitude de « modernisation » et a été tenté d'essayer, lui aussi, la méthode du fait accompli, qui semblait plus payante dans le pays voisin.

Restent enfin les considérations de politique intérieure en prévision du congrès du parti, qui devait être centré sur le problème de la réforme agraire. Il y a tout lieu de penser que, devant les résistances rencontrées au Sahel et à Sfax[2], le gouvernement tunisien a renoncé à toute idée de limitation des superficies, ce qui expliquerait le recours à une manœuvre de diversion sur le dos des colons.

Quoiqu'il en soit, le président Bourguiba, qui semble avoir accepté, sinon souhaité, une « petite crise » avec la France, n'a pu prendre une décision d'une telle gravité qu'en fonction d'une complète erreur de calcul sur sa portée et ses conséquences.

Il s'imagine apparemment que les difficultés soulevées par l'initiative tunisienne seront limitées et que tout finira par s'arranger selon les vœux tunisiens.

[1] Ce télégramme est publié ci-dessus au n° 216

[2] Le mécontentement dans les campagnes provient d'une population sous employée ; le manque d'emplois est aggravé par l'éviction des agriculteurs étrangers.

Les démarches du Département auprès de l'ambassadeur de Tunisie, les propos que j'ai tenus à M. Mongi Slim n'ont apparemment pas suffi à le détromper. Je me permets donc de souligner l'intérêt qui me paraît s'attacher à une conversation de Votre Excellence avec le Docteur Mokkadem.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

219

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS.

T. nos 855 à 856[1]. *Paris, 10 mai, 10 h. 15.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 1032[2].

En réponse à la demande d'ouverture d'une négociation portant sur la révision des accords de 1960 et 1963[3], vous ferez savoir au Gouvernement tunisien que, tant par sa substance que par la manière dont elle a été parée, sa requête est inacceptable pour nous.

Nous sommes toujours prêts, comme nous y engagent les accords, à discuter prochainement avec le gouvernement tunisien du sort des terres qui n'ont pas encore été comprises dans les programmes de cession. Cet engagement étant toutefois la contrepartie de la garantie de paisible jouissance de cinq ans, assurée par les accords aux propriétaires de ces terres, nous escomptons que le gouvernement tunisien s'abstiendra également de prendre des mesures unilatérales sur ce point.

Celles-ci seraient, en effet, considérées par nous comme une violation grave du droit, sans préjudice des conséquences que nous pourrions en tirer quant à l'application des autres obligations contractuelles, qui nous lient à l'égard de la Tunisie.

Dès que vous aurez pu faire cette communication, vous êtes autorisé à venir à Paris quelques jours pour consultations.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

[1] Ce télégramme est signé par M. de Limairac, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Ministère des Affaire étrangères à Paris.

[2] Ce télégramme est publié ci-dessus au n° 216 à la date du 8 mai

[3] Le protocole relatif à la cession de terres françaises à l'État tunisien est signé le 13 octobre 1960. Le protocole du 2 mars 1963 étend la cession à 50 000 hectares de terres.

220

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Paul Martin, ministre des Affaires étrangères du Canada

La Haye, le 11 mai 1964[1]

M. Martin.– Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte d'avoir avec vous un échange de vues sur les problèmes d'actualité dans le cadre des consultations régulières que nos deux gouvernements ont décidé en janvier dernier de tenir.

Que pensez-vous de l'accueil qui sera réservé aux propositions présentées à Genève par M. Giscard d'Estaing ?

M. Couve de Murville.– L'accueil ne sera favorable ni de votre part, ni de la part des Américains. Les propositions françaises reviennent à faire internationalement ce que chacun fait nationalement, à savoir soutenir les prix des produits agricoles, tout en cherchant à empêcher la surproduction. Nous pensons que les solutions que nous préconisons sont les meilleures.

M. Martin.– Les arrangements intervenus au GATT la semaine dernière nous paraissent satisfaisants.

M. Couve de Murville.– Il ne s'agit encore que d'une situation très préliminaire. Les négociations vont se poursuivre très longtemps.

M. Martin.– Nous sommes très heureux des conditions dans lesquelles s'est déroulée la visite à Paris de M. Thant. Celui-ci se félicite de l'accueil qui lui a été réservé[2].

M. Couve de Murville.– Nous sommes également satisfaits. M. Thant a une vision juste de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Il n'est pas dans nos intentions de chercher à régler avec lui tel ou tel problème. Nous avons parlé de tout ce qui est, ou va être, pendant devant le Conseil de sécurité. M. Thant, qui n'a pu rencontrer le général de Gaulle au cours de sa dernière visite, doit revenir à Paris en juillet, à l'occasion de la réunion de Genève du Conseil économique et social. La seule chose que nous demandions aux Nations Unies est de ne pas prétendre être un gouvernement mondial, de ne pas compliquer les choses.

M. Martin.– L'affaire du Congo est en voie de règlement.

M. Couve de Murville.– Du point de vue des Nations Unies. Il faut espérer qu'il n'y aura pas de troubles en juillet. On peut avoir certaines craintes du côté du Katanga.

[1] Entretien qui a lieu en marge de la session ministérielle de l'OTAN, qui se tient du 12 au 14 mai.

[2] M. U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, est venu à Paris en visite officielle du 26 au 29 avril et a prolongé son séjour jusqu'au 4 juin.

M. Martin.– M. Thant doit se rendre au Canada à la fin de mai. La France peut jouer un rôle très important aux Nations Unies. M. Thant espère vivement que vous irez cette année à New York.

La question de Chypre nous préoccupe beaucoup. Nous avons envoyé un contingent important. Chaque jour, des questions sont posées au Parlement canadien sur le rôle des Nations Unies à Chypre. Comment voyez-vous les choses ?

M. Couve de Murville.– Avez-vous l'intention d'en parler à l'OTAN ?

M. Martin.– Nous pensons qu'il serait utile d'en discuter. En tout état de cause, M. Erkin[1] soulèvera la question.

M. Couve de Murville.– Et M. Costopoulos[2] dira que la question n'est pas de la compétence de l'OTAN.

M. Martin.– Il me semble que la question ne peut pas être réglée sans l'intervention de quelques membres de l'OTAN, même si l'organisation ne devait pas intervenir en tant que telle.

M. Couve de Murville.– Je ne suis pas sûr que les Irlandais et les Suédois souhaitent que l'OTAN s'occupe de cette affaire.

M. Martin.– Je crois savoir qu'ils n'y seraient pas opposés et qu'ils souhaitent que les États-Unis fassent quelque chose.

M. Couve de Murville.– En tant qu'États-Unis, mais pas en tant que pays membre de l'OTAN. Il faut être prudent. Voici quelques mois, avant que les Nations Unies ne soient elles-mêmes saisies, les Anglais avaient essayé de placer l'affaire de Chypre dans le cadre de l'OTAN. J'étais réservé à ce sujet, parce que je pensais que ce serait maladroit. D'une part, parce que Chypre n'est pas dans l'OTAN, d'autre part, à cause de la Russie, qui exerce une grande attraction sur les orthodoxes. Il ne faut pas oublier qu'il existe à Chypre un parti communiste important. Pour ces différentes raisons, il convient d'éviter ce qui pourrait donner l'impression aux Grecs qu'ils sont soutenus par la Russie. Les Russes ont toujours appuyé Mgr Makarios[3] ; ils ont alternativement cherché à séduire et à menacer les Turcs.

Nous devons éviter tout ce qui risquerait de prolonger la tension entre les Grecs et les Turcs. Nous devons donner aux uns et aux autres des conseils de modération. L'expulsion par les Turcs de dignitaires orthodoxes[4] a provoqué en France une grande émotion. Je ne pense pas, pour ma part, que les Turcs poussent les choses à l'extrême. Notre rôle, aux uns et aux autres, devrait consister à mettre l'accent sur le retour au calme. Après on pourra parler de l'avenir.

[1] M. Feridun Cemal Erkin, ministre des Affaires étrangères de Turquie.

[2] M. Stavros Costopoulos, ministre des Affaires étrangères de Grèce.

[3] Mgr Makarios, chef de l'État chypriote depuis le 14 décembre 1954.

[4] Le 13 avril, deux métropolites, membres du Saint-Synode du Patriarcat œcuménique, sont expulsés du Phanar, quartier grec d'Istanbul sur ordre du gouvernement turc. Voir ci-dessus, le 23 avril 1964, au n° 191.

M. Martin.– Il y a un mois, M. Erkin m'a dit à Genève qu'une rencontre entre MM. Inönü[1] et Papandréou[2] était à encourager. Je l'ai revu ce matin et son langage n'était plus le même. Il m'a dit que le moment pour une telle rencontre n'était pas encore venu. Quant aux Grecs, ils m'ont dit, la semaine dernière, qu'ils étaient prêts à cette rencontre si celle-ci pouvait être utile. Dans notre esprit, l'entrevue à laquelle nous pensons aurait pour objet de créer un état psychologique permettant le rétablissement de l'ordre et le retour au calme.

Il semble que le communiqué de l'OTAN[3] devrait faire état de la question de Chypre.

M. Couve de Murville.– On pourrait dire peut-être que l'on recommande à la Grèce et à la Turquie de se modérer. Mais je ne suis pas sûr que cela passe.

M. Martin.– Ne peut-on envisager la création d'un comité de l'OTAN pour suivre l'affaire de Chypre ?

M. Couve de Murville.– J'y serais, pour ma part, peu favorable. L'OTAN n'est pas compétente dans ce domaine. De plus, le Conseil de sécurité doit s'en saisir encore avant la fin de juin. Enfin, jamais les Grecs n'accepteront une telle proposition.

Si l'on ne peut empêcher les Turcs de parler de Chypre au Conseil de l'OTAN, il serait raisonnable de prêcher la modération et le rétablissement de rapports normaux entre les deux communautés.

M. Martin.– Si aucun progrès n'est réalisé à Chypre d'ici la fin de juin, date à laquelle le Conseil de sécurité se saisira de nouveau de la question, je ne sais ce que nous ferons. Le retrait du contingent canadien risquerait d'avoir sur place des conséquences dangereuses. Lorsque j'ai quitté Ottawa, M. Pearson m'a dit : « Si l'OTAN ne s'occupe pas de cette affaire, à quoi sert-elle ? ». Nous avons dans l'île un millier d'hommes. Cela nous coûte cher. Il faut que cet effort serve à quelque chose.

M. Couve de Murville.– Je comprends qu'à défaut de résultats, une perspective vous soit nécessaire.

M. Martin.– À deux reprises, les Turcs ont menacé d'intervenir. Je ne sais s'ils étaient sincères.

M. Couve de Murville.– C'est possible. Que disent les Anglais ?

M. Martin.– Ils sont très anxieux. Ils ont réduit leurs forces sur place. Je ne sais ce qu'ils diront à l'OTAN. Nous avions envisagé en janvier dernier de porter l'affaire devant les Nations Unies. Nous ne l'avons pas fait par crainte du veto russe.

[1] Ismet Inönü, président du Conseil turc et ancien président de la République.

[2] Georges Papandréou, Premier ministre de Grèce, chef du parti politique de l'Union du centre.

[3] Le communiqué final de la session ministérielle de l'OTAN, tenue à La Haye du 12 au 14 mai 1964, ne mentionne pas la question de Chypre.

M. Couve de Murville.– Si Mgr Makarios n'avait pas d'objections, il n'y avait pas de risque de veto russe. Or Mgr Makarios n'y était pas hostile. L'attitude des Russes dans cette question dépend et dépendra de celle de Mgr Makarios. D'une façon générale, on peut penser que les Russes n'ont pas le désir d'envenimer les choses avec les États-Unis.

Pour que l'affaire de Chypre soit réglée, il faudra beaucoup d'années. On peut concevoir le maintien sur place d'une présence symbolique des Nations Unies. Mais les six mille hommes qui sont actuellement à Chypre n'y demeureront pas au-delà de quelques mois.

M. Martin.– En tout état de cause, il sera difficile pour nous de rester à Chypre s'il n'y a aucun progrès.

Vous avez beaucoup voyagé depuis notre dernière rencontre.

M. Couve de Murville.– Je suis allé au Mexique, sur votre continent.

M. Martin.– M. Pearson et moi-même, nous avons conservé le meilleur souvenir de la visite que nous avons faite à Paris en janvier. Nous serions très heureux que vous puissiez venir au Canada. Je ne parle pas, bien entendu, du général de Gaulle ou de M. Pompidou.

Nous n'aurons pas d'élections au Canada avant 1967. Les deux partis d'opposition savent fort bien qu'ils ne seront plus représentés au Parlement ; ils sont donc prudents.

Que pensez-vous de la situation en Indochine ?

M. Couve de Murville.– La situation ne fait que s'aggraver. Notre façon de voir les choses a eu la bénédiction de M. Thant. Il est à noter à ce sujet qu'aucun journal américain n'a fait état des propos que M. Thant a tenus en ce sens à Paris au cours d'une conférence de presse[1]. Je reconnais qu'il est difficile pour les Américains de se dégager.

M. Martin.– La situation au Vietnam nous intéresse directement. Nous faisons, en effet, partie de la Commission de contrôle.

M. Couve de Murville.– Nous en avons discuté à Manille à la réunion de l'OTASE[2]. Mon collègue australien a déclaré qu'un pays neutre n'était pas un pays indépendant. Je lui ai cité les cas de l'Autriche et de la Suisse. J'ai dit à Manille qu'il y avait deux possibilités, si l'on exclut l'abandon pur et simple par les États-Unis. L'une de ces possibilités consistait à poursuivre la guerre dans le Sud-Vietnam, étant entendu que les Américains seront conduits fatalement à porter la guerre dans le Nord, c'est-à-dire à prendre le risque d'une guerre avec la Chine. L'autre possibilité est de négocier avec ceux contre qui l'on se bat, c'est-à-dire les Chinois, les Vietnamiens du Nord et aussi un peu avec les Russes. À l'OTASE, tous, à l'exception des Thaïlandais, étant en réalité d'accord avec nous. Les États-Unis, qui sont un très grand pays, disposent d'un armement considérable. Ils ont, de ce fait, tendance à croire que toutes les questions peuvent se résoudre par la force.

[1] Le 29 avril, M. Thant est l'hôte d'un déjeuner offert par l'Association de la presse diplomatique française. Voir *Le Monde* du 2 mai.

[2] Du 13 au 15 avril, le neuvième Conseil des ministres de l'OTASE se réunit à Manille.

M. Martin.– Avez-vous eu des indications sur ce que pensent les Chinois ?

M. Couve de Murville.– Nous n'avons encore eu aucune conversation avec les Chinois. Nous pensons que l'on peut parler de ces questions avec les Chinois et les Vietnamiens du Nord, explorer avec eux les choses. À Manille, j'ai dit à M. Rusk : vous nous reprochez d'abattre le moral vietnamien, mais nous avons l'expérience de l'Algérie. Tout en poursuivant le combat, nous avons négocié pendant deux ans avec l'adversaire, pour essayer d'obtenir une solution politique puisqu'il n'y avait pas de solution militaire.

Quant à la question du Cambodge, elle est liée à celle du Vietnam. Nous agissons pour que le prince Sihanouk ne s'engage pas inconsidérément du côté des Chinois. Nous nous employons à colmater les brèches.

Au Laos, les choses ne vont pas. Il est vraisemblable que les Thaïlandais sont derrière le récent coup d'État[1].

M. Martin.– Vous attendez-vous à un coup d'État contre le gouvernement vietnamien ?

M. Couve de Murville.– Il n'y a pas de gouvernement vietnamien. Moins que lorsque nous étions en Indochine. Il y a eu le régime Diem. Actuellement, il n'y a rien, si ce n'est un général qui a la confiance de M. Cabot Lodge[2].

M. Martin.– Les Américains sont très troublés par la situation au Vietnam.

M. Couve de Murville.– Le problème devant lequel ils se trouvent est celui de la Chine. Ils ont, dans le passé, été chassés de Chine avec Tchang Kaï-chek. C'est la même chose aujourd'hui au Vietnam, toutes proportions gardées.

M. Martin.– Je dois me rendre prochainement à Bonn. Ce sera, depuis 1936, la première visite en Allemagne d'un ministre des Affaires étrangères canadien. Que pensez-vous du problème allemand ?

M. Couve de Murville.– Il s'agit du problème de la division. Que peut-on faire ? Les Allemands pensent de plus en plus à la réunification de leur pays. L'opposition et le Parlement reprochent au Gouvernement de ne rien faire pour la réunification. Il y a quelques mois, le gouvernement allemand a imaginé de proposer aux Quatre un plan[3] qui aurait reçu, sous une forme ou sous une autre, l'approbation des trois Puissances occidentales. Maintenant, ils veulent que les trois Puissances prennent le plan à leur compte et qu'elles le proposent aux Russes pour relancer l'affaire.

Personne n'est très tenté, car cela ne conduira à rien, sinon à créer des aigreurs avec les Russes. Ce qui explique que tout le monde soit très

[1] Le coup d'État au Laos a lieu le 19 avril.

[2] Henri Cabot Lodge Jr., ambassadeur des États-Unis à Saigon, est remplacé le 23 mai par le général Maxwell Taylor.

[3] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1964-I au n° 77, le plan de réunification allemande.

embarrassé. La réunification se fera un jour, mais les Russes ne sont pas prêts, pour le moment, à lâcher leur gouvernement communiste. Les Américains ne sont pas très favorables. Ils s'entretiennent avec les Russes de différentes questions et ne veulent pas brouiller les cartes.

Ceci dit, et vous vous en rendrez compte, il s'agit là d'un problème qui est pour les Allemands une obsession. On ne saurait d'ailleurs le leur reprocher.

M. Martin.– Nous allons proposer un candidat, M. Roberts[1], à la succession de M. Colonna[2]. Ce sera la première fois qu'un Canadien occupera un poste aussi important dans l'organisation.

M. Couve de Murville.– C'est pour nous une candidature très sympathique.

M. Martin.– Le Gouvernement canadien s'apprête à saisir le Parlement de la création de deux nouveaux consulats en France, à Bordeaux et à Marseille. Que pensez-vous de la mise en œuvre de nos accords de janvier ?[3]

M. Couve de Murville.– Les choses vont bien.

À la fin de leur entretien, les deux ministres ont approuvé le communiqué ci-après :

« Dans le cadre des consultations régulières que les gouvernements français et canadien ont décidé de tenir lors de la visite du Premier ministre du Canada en France en janvier dernier, M. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, et M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures du Canada, se sont rencontrés le 11 mai à La Haye, où ils se trouvaient à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN.

Cet entretien a donné lieu, dans une atmosphère d'amitié et de confiance, à un échange de vues sur les problèmes internationaux et sur les questions qui intéressent les deux pays. Les deux ministres ont constaté avec satisfaction le progrès accompli dans les programmes de coopération franco-canadienne. Ils ont aussi noté les initiatives prises dans le cadre du programme d'échanges culturels récemment inauguré par le gouvernement canadien, notamment la participation canadienne à la Cité internationale des Arts de Paris et l'attribution de bourses universitaires par le gouvernement canadien dès cet automne ».

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

[1] James A. Roberts, vice-ministre du Commerce canadien et candidat au poste de secrétaire général adjoint de l'OTAN.

[2] Prince Colonna di Paliano, secrétaire général adjoint italien de l'OTAN.

[3] Il s'agit de l'échange de lettres du 15 janvier 1964 à Paris sur l'admission de stagiaires canadiens à l'ENA. À la suite de la signature de ces lettres, MM. Couve de Murville et Paul Martin ont un entretien ce même jour, où le ministre canadien insiste sur l'importance qu'il attache à cet accord ainsi qu'à ceux déjà conclus dans le domaine de la coopération économique.

221

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et le ministre des Affaires étrangères de Grèce,

à La Haye, le 11 mai 1964, 18 h.

C.R.

Étaient présents :

M. Costopoulos	M. Couve de Murville
M. Palamas	M. Lucet

M. Costopoulos.– Depuis que je vous ai rencontré à Athènes à l'occasion des funérailles du Roi[1], la situation est loin de s'être améliorée à Chypre. Nous nous trouvons toujours en présence d'une menace d'invasion de l'île par les Turcs[2]. Or, d'un point de vue juridique, ce serait une violation des traités existants[3], dont les Turcs demandent précisément l'application. De plus, nous sommes obligés, en tant que Grecs, de nous tenir à côté de nos frères de Chypre. Une invasion pourrait se terminer par un massacre. Dans ces conditions, je suis bien obligé de parler du chantage des Turcs. Je viens de voir M. Rusk : je lui ai dit : « La Turquie prétend qu'elle a le droit pour elle. Nous, nous contestons ce droit. Or, nous sommes à La Haye[4], il faut donc aller devant la Cour de Justice ». J'ai avancé cette idée surtout comme un sondage pour gagner du temps, car le temps travaille pour nous.

M. Couve de Murville.– C'est bien ce que les Turcs pensent eux aussi, je veux dire que le temps travaille pour vous.

M. Costopoulos.– M. Rusk m'a dit qu'avant de me répondre, il lui fallait consulter l'autre partie ; mais cet appel à la Cour, même s'il ne résout rien, est bon pour notre opinion publique. J'ai une deuxième idée : je voudrais proposer de renforcer les pouvoirs de l'armée internationale qui se trouve à Chypre, de telle façon que celle-ci puisse s'imposer aux deux parties. M. Rusk a reconnu que ma proposition était équitable. Je voudrais que l'armée des Nations Unies ait le droit de séparer et de désarmer les Grecs comme les Turcs. M. Thant à Paris a donné certains pouvoirs supplémentaires à la force internationale, mais ils ne sont pas encore suffisants. Nous

[1] Le 12 mars 1964.

[2] Débarquement turc à Chypre qui serait prévu pendant la célébration des fêtes de la Pâque orthodoxe.

[3] Concernant les traités existants, se reporter à la note du service juridique au Département n° 277 du 4 mai, non reproduite, destinée à la direction des Affaires politiques, sous-direction d'Europe méridionale.

[4] Concernant la session ministérielle de La Haye, voir le télégramme-circulaire de Paris du 14 mai et la dépêche de Nicosie n° 402/EU du 18 mai, documents non retenus.

voudrions donc des pouvoirs élargis et une prolongation de la présence des troupes des Nations Unies. Mgr Makarios est d'accord. S'il n'y avait pas cette menace d'invasion, l'appui que nous apportons à Mgr Makarios pourrait être réduit.

M. Couve de Murville.– Je ne crois pas, pour ma part, qu'il y ait finalement une intervention turque. Ce qu'il faut, c'est arriver à pacifier l'île.

M. Costopoulos.– Je suis bien d'accord et nous devons éviter deux maux : une invasion par les Turcs ou une situation qui amène l'armement de tous les Grecs.

M. Couve de Murville.– Il me semble que l'augmentation des pouvoirs n'est pas critiquable en soi, c'est ce qu'il faut faire d'abord. L'autre question est que la Grèce et la Turquie, chacune de leur côté, contribuent à la pacification.

M. Costopoulos.– C'est ce que tout le monde me dit. Mais une prise de contact est impossible dans l'état de tension actuel. D'ailleurs, nous connaissons les Turcs : ils considèreraient un tel pas comme une faiblesse de notre part.

M. Couve de Murville.– J'ai bien dit qu'il ne s'agissait que d'un second stade. Il y a déjà d'ailleurs quelques signes que la Turquie n'ira pas au bout de ses menaces, par exemple en ce qui concerne l'expulsion d'Istambul du patriarcat orthodoxe.

M. Costopoulos.– Nous ne le pensons pas et je tiens à cet égard à remercier le gouvernement français pour l'appui qu'il a donné immédiatement aux deux métropolites expulsés par les Turcs.

M. Couve de Murville.– Comme je l'ai dit à votre ambassadeur à Paris[1], nous avons dit de notre côté aux Turcs qu'il était mauvais pour eux de donner l'impression qu'ils persécutaient le clergé orthodoxe. Mais nous devons faire face à un problème immédiat, la séance de l'OTAN de demain. Il sera difficile d'empêcher votre collègue turc de parler.

M. Costopoulos.– Certes, mais j'ai dit à M. Rusk que s'il employait un ton véhément, je lui répondrais sur le même ton.

M. Couve de Murville.– Nous estimons pour notre part que l'OTAN n'est pas compétent en cette affaire. Il est intéressant par contre par les relations entre deux alliées.

M. Costopoulos.– Je vous rappelle que ce n'est pas nous qui avons fait appel aux Nations Unies, mais la Grande-Bretagne.

M. Couve de Murville.– C'était peut-être une bonne procédure.

M. Costopoulos.– Ce que je ne peux admettre, c'est l'argument des Turcs que, s'ils n'ont pas satisfaction, ils envahiront l'île. À ceci, M. Rusk me répond que, s'il doit y avoir la guerre entre la Grèce et la Turquie, personne ne pourra rien y faire. Je lui ai répondu que dans ces conditions, il fallait à tout prix empêcher cette guerre.

[1] Le 22 avril.

M. Couve de Murville.– Il faut dire que les Américains ont déjà fait beaucoup pour l'empêcher. D'ailleurs, il serait inimaginable qu'une guerre puisse éclater entre la Turquie et la Grèce.

M. Costopoulos.– Après la visite que m'a faite à Athènes M. Stikker[1], certaines informations ont filtré. Le chargé d'Affaires de Bulgarie est venu immédiatement me dire qu'en cas de guerre, la Bulgarie n'attaquera pas la Grèce. Il est évident que dans le monde communiste, on verrait un conflit sans déplaisir.

M. Couve de Murville.– Il me semble que la proposition que vous avez faite de prolonger le mandat de la force internationale et d'augmenter ces pouvoirs est raisonnable.

M. Palamas.– Ceci devrait être confirmé par le Conseil de sécurité.

M. Couve de Murville.– Bien entendu, mais je ne pense pas que les Turcs puissent s'y opposer.

M. Palamas.– Les Turcs doivent bien reconnaître que l'OTAN n'est pas compétente pour Chypre. Ils veulent néanmoins que l'OTAN soit saisie par le biais d'une querelle entre deux États. Or, c'est un fait que les rapports gréco-turcs passent nécessairement par Chypre. Il est pratiquement impossible de dissocier les questions.

M. Couve de Murville.– Demain, certains de nos collègues voudront parler de Chypre. Je pense au Canada, et probablement à la Grande-Bretagne. Voyez-vous une conclusion à ce débat ? Pensez-vous que le Conseil pourrait exprimer le souhait que les relations entre les deux pays devraient se détendre ?

M. Palamas.– Ceci pourrait avoir chez nous des incidences intérieures.

M. Costopoulos.– Ce serait considéré en effet comme une immixtion dans les affaires intérieures de Chypre.

M. Couve de Murville.– Si je parle demain, je dirai que l'OTAN n'est pas compétente[2], que nous sommes préoccupés de la situation et que nous exprimons le souhait d'une détente.

M. Palamas.– Nous pourrions à la rigueur admettre des conseils de modération et un appel à la non-intervention. Mais il serait impossible pour nous d'admettre que le nom de Chypre figure dans le communiqué. Il faudrait parler seulement des rapports entre les deux alliés.

M. Couve de Murville.– Je laisse ce point à vos réflexions et nous pourrons en reparler.

M. Costopoulos.– Ce débat ne pourra être que nuisible aux intérêts de l'alliance, à supposer que celle-ci existe encore.

M. Couve de Murville.– Ce qu'il faut, c'est d'abord une détente, puis la recherche progressive d'une solution.

[1] M. Dirk Stikker, secrétaire général de l'OTAN, se rend à Athènes du 29 avril au 1er mai. Voir la dépêche d'Athènes n° 417/EU du 6 mai, non reproduite.

[2] Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 380/EU du 11 mai, non reproduite.

M. Costopoulos.– Je voudrais soulever deux autres questions : d'abord celle de votre participation au consortium d'aide à la Grèce[1] et à sa défense. Nous ne sommes pas tellement intéressés par la somme que vous pourriez mettre, mais par l'effet que votre attitude aura sur celle des autres.

M. Couve de Murville.– En ce qui concerne le consortium, je crois que la question est à peu près réglée.

M. Costopoulos.– Pas encore tout à fait, il reste le choix des programmes. En dehors de la question de notre défense extérieure, il faut consolider notre front intérieur. Nous avons déjà fait baisser la proportion des votes communistes de 24 à 12 %. Mais nous avons besoin d'une aide financière pour des investissements très urgents, qui bénéficieront surtout aux populations rurales qui se trouvent près des frontières.

M. Couve de Murville.– Je reverrai la question avec le ministère des Finances.

M. Costopoulos.– La seconde question est celle de l'harmonisation de notre politique agricole avec celle du Marché commun. La question est en souffrance. J'attire votre attention sur ce point car, pour suivre les règles du Marché commun, nous avons fait des sacrifices aux dépens de notre industrie.

M. Couve de Murville.– Ceci me paraît surtout une question de procédure.

M. Palamas.– Oui, mais il faut accélérer le mouvement.

M. Couve de Murville.– Cette question d'harmonisation me paraît se poser surtout pour certains produits comme le tabac, les agrumes et les raisins.

M. Costopoulos.– Il y a en effet cinq produits en question : et il devrait y avoir une place pour tout le monde dans le Marché commun.

M. Couve de Murville.– J'ai l'impression que votre économie est en progrès, mais qu'elle est quelque peu écrasée par vos charges militaires.

M. Costopoulos.– Nous avons des charges importantes en effet. Pour des raisons de politique intérieure, nous avons changé la disposition des crédits pour faire apparaître des économies. Mais en fait il n'y a pas eu de réductions.

M. Couve de Murville.– Il me paraît que vos problèmes économiques passent avant vos problèmes militaires, car il n'y aura pas la guerre, même pas avec la Turquie.

M. Costopoulos.– Il faut néanmoins s'attendre à tout.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, mai–juin 1964).

[1] Le Consortium d'aide à la Grèce est créé par l'OCDE à la suite d'une résolution des ministres de l'OTAN. Son but est de coordonner les aides que les pays membres mettent bilatéralement ou par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux à la disposition de la Grèce. Sur le sujet, se reporter au numéro d'avril 1965 de *L'Observateur de l'OCDE*, « L'Œuvre du Consortium ».

222

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Situation des plantations françaises d'hévéas au Vietnam[1]

N. *Paris, 11 mai 1964.*

L'Union des planteurs de caoutchouc a fait, le 4 mai 1964, une démarche auprès du Ministre pour attirer son attention sur la situation particulièrement critique des plantations françaises d'hévéas au Vietnam[2] et demander au gouvernement d'assurer leur sauvegarde par toute intervention qu'il jugerait opportune.

Les forces armées du Sud-Vietnam sont trop fortement engagées actuellement dans la lutte contre les Vietcong aussi bien dans le delta du Mékong que sur les Hauts Plateaux pour qu'elles aient la possibilité d'assurer efficacement la protection des plantations. La seule solution serait d'essayer d'obtenir du Front national de libération[3] qu'il cesse de réclamer aux planteurs français des impôts exorbitants qu'ils ne sont pas en mesure de payer.

Il ne saurait être question cependant que le gouvernement français négocie directement avec le Front national de libération les conditions d'un *modus vivendi* permettant aux plantations françaises d'hévéas de poursuivre leurs activités. C'est seulement auprès des autorités de la RDVN qu'une intervention pourrait être faite, en développant les arguments suivants :

– Le Front national de libération est une autorité de fait qui, jusqu'à présent, s'est donné pour tâche de renverser les dirigeants de Saigon afin de permettre la « formation d'un gouvernement de coalition nationale » (déclaration du 8 novembre 1963). Ce n'est pas un gouvernement et le gouvernement français ne peut, dans ces conditions, traiter avec lui ni avec les organismes qui le représentent dans certains pays (Tchécoslovaquie, RDA, Algérie, Cuba).

– Le Front national de libération entretient des relations très étroites avec le Front de la Patrie du Vietnam qui a son siège à Hanoï. Le 30 octobre 1962 en particulier, une délégation du FNL, dirigée par le professeur Nguyen Van Hieu, a été reçue au Nord-Vietnam par une délégation du Front de la Patrie dirigée par M. Xuan Thuy (actuel ministre des Affaires étrangères de la RDVN). Une déclaration commune concernant la lutte menée au Sud-Vietnam a été publiée. Il y est précisé que « le Front de la Patrie du Vietnam soutient entièrement le programme et les solutions

[1] Cette note est rédigée par Jean Le Diréach, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction Asie-Océanie (Cambodge, Laos, Vietnam) au Département.

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 434–435 du 2 avril, non reproduit.

[3] Créé en décembre 1960, il est dirigé de fait par les communistes nord-vietnamiens.

d'urgence proposés par le FNL pour réaliser l'indépendance, la démocratie, l'amélioration du niveau de vie, la paix et la neutralité du Sud-Vietnam afin de l'acheminer vers la réunification de notre patrie ».

– Notre délégation générale à Hanoï pourrait demander au gouvernement de la RDVN d'attirer l'attention du Front de la Patrie du Vietnam sur les conséquences graves qu'aurait pour l'économie du pays la fermeture des plantations d'hévéas. Les planteurs français ne travaillent pas pour le compte d'un gouvernement ou d'un régime, mais pour le Vietnam. Il y a actuellement 100 000 hectares environ d'hévéas qui produisent 80 000 tonnes de caoutchouc par an. Il a fallu près d'un demi-siècle pour arriver à ce résultat. Une plantation abandonnée est très rapidement envahie par la brousse et plusieurs années sont nécessaires pour la remettre en exploitation, à condition encore que les arbres n'aient pas été sabotés ou détruits par les hommes ou la maladie. Un jeune hévéa ne commence à produire, enfin, que sept ans après avoir été planté. L'hévéaculture est une richesse du Vietnam ; s'y attaquer est porter atteinte à la vie économique présente et future du pays.

Il convient toutefois de ne pas se dissimuler les difficultés qu'entraînerait très certainement une telle démarche de notre part. Les dirigeants de Hanoï, s'ils ne refusent pas catégoriquement d'intervenir auprès du FNL sous le prétexte qu'ils n'ont pas d'autorité sur lui, saisiront vraisemblablement l'occasion pour nous demander à nouveau et préalablement à tout engagement de leur part de modifier le caractère des relations que nous entretenons avec eux.

(CLV Sud-Vietnam, 1956–1964).

223

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3096 à 3100[1]. *Washington, 11 mai 1964.*

(*Reçu* : le 12, 00 h. 30).

Le Département d'État – et notamment la direction d'Afrique du Nord – avait toujours été jusqu'ici soucieux non seulement de ménager M. Ben Bella, mais aussi, dans une certaine mesure, de lui faire crédit. Certes, on se demandait si le *leader* algérien n'allait pas trop vite et trop loin, mais on se refusait à émettre à son sujet des réserves précises. M. Ben Bella, disait-on jusqu'alors, veut faire figure de socialiste et de révolutionnaire,

[1] Ce télégramme est communiqué à Alger *via* le Département sous les n°s 24–29 et à New York (n° 176).

mais il est aussi un opportuniste pour lequel tout est bon à prendre qui aide son pays et rehausse son prestige.

Ce jugement optimiste cachait, cependant, une inquiétude qui vient maintenant de prendre forme à la suite du voyage du chef d'État algérien à Moscou[1], et des rapports reçus à ce sujet de l'ambassadeur américain dans la capitale soviétique. M. Kohler[2] a insisté notamment sur trois faits :

1) l'accueil réservé au président de la République algérienne fut l'égal de celui que, il y a un an, reçut M. Castro[3] ;

2) trois fois dans ses discours, M. Ben Bella fit allusion au « pain empoisonné »[4] qu'il recevait, ce qui ne pouvait pas ne pas être pris comme une allusion à l'aide américaine ;

3) enfin, pourquoi le communiqué final[5] mentionne-t-il l'évacuation de la base de Guantanamo[6] ? On juge ici sévèrement cette référence.

Le directeur adjoint d'Afrique du Nord au Département d'État reconnaissait aujourd'hui devant l'un de mes collaborateurs que les services avaient jusqu'à maintenant, à l'égard de la situation en Algérie, montré plus d'optimisme que leur ambassadeur[7]. Mais cet état d'esprit, comme l'indique M. Gorse, était plus dicté par le souci de ne pas aggraver les choses que par une méconnaissance de la réalité. Il est aujourd'hui dépassé. Aux échelons les plus hauts de l'administration américaine, précise-t-on, on s'est ému du voyage à Moscou. Quelle conclusion en tirera-t-on ?[8]

Pour le moment, il n'est pas question de prendre de décision importante. Cependant, M. Porter recevra d'ici quelques jours instruction d'effectuer une démarche auprès de M. Ben Bella, pour attirer son attention sur l'effet fâcheux qu'ont causé aux États-Unis certains infléchissements récents de sa politique[9]. Encore, doit-on ajouter que, pour éviter de donner à cette

[1] Le président Ben Bella se rend en visite officielle en URSS du 25 avril au 8 mai. Pour le compte rendu de ce séjour, se reporter aux télégrammes de Moscou n°s 2182–2186, 2231–2232, du 25 avril, 2326–2332, du 2 mai, non reproduits. Sur les relations soviéto-algériennes depuis l'indépendance de l'Algérie, voir la dépêche de Moscou n° 4/EU du 7 janvier 1964, non retenue.

[2] M. Foy Kohler, ambassadeur américain à Moscou.

[3] Fidel Castro effectue une visite officielle en URSS du 26 avril au 15 mai 1963. Il séjourne dans la datcha de Khrouchtchev du 3 au 5 mai, puis se rend dans différentes capitales des Républiques de l'Union.

[4] En ce qui concerne les propos tenus par le président Ben Bella en Ouzbekistan sur le « pain empoisonné », se reporter au télégramme de Washington n°s 3623–3626 du 3 juin, non retenu.

[5] Le texte du communiqué soviéto-algérien, signé à Yalta le 5 mai, est reproduit dans le télégramme n°s 2611–2624 du 7 mai ; voir également le télégramme de Moscou du 8 mai n°s 2640–2644, non retenu.

[6] La base de Guantanamo est une base américaine à Cuba.

[7] M. William J. Porter, ambassadeur américain à Alger. Se reporter au télégramme d'Alger n°s 623–631 du 27 janvier, non reproduit.

[8] En ce qui concerne le bilan de ce voyage, en particulier sur l'octroi de 115 millions de roubles de crédits nouveaux venant s'ajouter aux 90 millions de roubles accordés en 1963, se reporter au télégramme de Moscou n°s 2650–2660 du 8 mai, reproduit ci-dessus au n° 214. Voir également la dépêche de Moscou n° 852/EU du 13 mai, non reproduite.

[9] Peut-être allusion à l'invitation lancée par le gouvernement algérien au commandant Che Guevara, ministre cubain de l'Industrie, qui est arrivé le 14 avril à Alger. Voir le télégramme d'Alger n° 2448 du 15 avril, non reproduit.

démarche les apparences d'une mise en garde, elle n'aurait lieu qu'une ou deux semaines après le retour de M. Ben Bella.

À l'avenir, on analysera ici d'une façon plus critique les faits et gestes du gouvernement d'Alger. Dès maintenant, on estime inévitable de réexaminer un jour ou l'autre la politique algérienne des États-Unis[1]. Dans ce domaine, Washington gardera, selon toute vraisemblance, les yeux fixés sur Paris et rien d'important ne sera fait ni décidé tant que les Français continueront à maintenir à son niveau actuel l'assistance qu'ils accordent aux autorités d'Alger.

Le fait nouveau reste, pour le moment, d'ordre psychologique : Washington croit de moins en moins dans les bons sentiments de M. Ben Bella à l'égard de l'Occident. Ainsi, comme l'a indiqué le directeur adjoint d'Afrique du Nord, Washington, sans avoir encore de plan précis, serait-il enclin à apporter son aide aux finances marocaines en difficulté, de crainte que le royaume ne devienne une proie trop facile pour l'Algérie.

Quant à la presse américaine, elle reste d'une discrétion qui étonne jusqu'au Département d'État : celui-ci n'avait-il pas préparé, trois jours de suite, une déclaration qu'aurait faite son porte-parole à propos des allusions au « pain empoisonné », mais aucune question n'a été posée à ce sujet ? Il se peut, cependant, que les journaux prennent prétexte de la visite aux États-Unis d'une délégation de parlementaires FLN[2] pour s'intéresser de nouveau à l'Algérie.

(Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Concernant l'aide américaine à l'Algérie, se reporter à deux télégrammes de Washington n°s 470–471, 613–615, respectivement des 18 et 22 janvier 1964, non retenus, ainsi qu'au télégramme de Washington n°s 1376–1386, non reproduit, plus général, portant sur les chances de l'Afrique, mais dans lequel la politique vis-à-vis de l'Algérie est abordée.

[2] Voir le télégramme de Washington n°s 3116–3117 du 12 mai, non reproduit.

224

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Situation intérieure au Congo-Léopoldville et relations avec la France

N. *Paris, 13 mai 1964.*

1. *La situation intérieure*

Si le gouvernement de M. Adoula a en apparence consolidé son autorité à Léopoldville et si ces forces sont parvenues à circonscrire les rébellions qui ont éclaté au Kwilu et au Kivu[1], la situation ne saurait être considérée cependant comme stabilisée. La capitale reste placée sous le régime de l'état d'exception instauré en octobre dernier[2]. Le parlement est suspendu. Les *leaders* de l'opposition qui ont fui la répression se sont regroupés à Brazzaville (Comité national de libération) et au Bujumbura (Bureau du CNL au Burundi)[3]. Ils y nouent contre le gouvernement central des intrigues que soutiennent les missions communistes. Au Katanga où l'on signale toujours la présence des « gendarmes » de M. Tschombé, au Kwilu où les meilleures réserves de l'armée nationale ont été engagées contre les forces rebelles de Pierre Mulele[4], au Kivu où certains *leaders* de l'opposition extrémiste (Gaston Soumialot) tentent de créer un nouveau foyer de subversion, la situation depuis longtemps incertaine peut, après le départ des forces de l'ONU le 30 juin, échapper complètement au contrôle du gouvernement central. Enfin, la perspective du référendum auquel doit être soumis le projet de constitution peut devenir un nouveau facteur d'agitation. Plus d'un an après la réintégration du Katanga et à la veille du retrait de l'ONUC, l'équilibre politique du Congo reste donc précaire.

M. Adoula s'est employé toutefois à stabiliser la monnaie et à développer la production. La dévaluation du franc congolais, à laquelle le Premier

[1] La rébellion éclate dans la province du Kwilu le 3 janvier 1964 où l'état d'urgence est proclamé le 25. Des troubles se manifestent dans la province du Kiwu, limitrophe du Burundi et du Rwanda, le 17 avril, qui se transforment en rébellion ouverte contre l'autorité du gouvernement central le 1er mai. Les rebelles sont dirigés de Bujumbura par un membre du CNL de Brazzaville, M. Gaston Soumialot. Concernant la situation au Kwilu, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 125/AL du 3 février, sur la situation au Kiwu, voir le télégramme de Bujumbura n° 219 du 22 mai 1964, documents non reproduits.

[2] Le 20 octobre 1963.

[3] Les leaders exilés des fractions extrémistes du MNC-Lumumba (mouvement national congolais) et du PSA-Gizenga (parti solidaire africain) (Christophe Gbenye, Egide Bocheley-Davidson, Yumbu) créent le 3 octobre 1963 le CNL (comité national de libération) et ouvrent un bureau à Bujumbura (Burundi), dirigé par Gaston Soumialot. Le CNL est fortement implanté au Kiwu. Sur la composition du comité du CNL installé à Bujumbura, voir le télégramme de Bujumbura n° 256 du 12 juin 1964, non reproduit. Au sujet du CNL, installé à Brazzaville, se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 256/DAM du 17 juillet, non retenue.

[4] Pierre Mulele, né en 1929, dans la partie orientale du Kwilu, ancien député du PSA, ministre de l'Éducation dans l'éphémère gouvernement de Stanleyville, a été ambassadeur d'Antoine Gizenga au Caire, a séjourné deux ans en Chine. Il noue des contacts avec le CNL installé à Brazzaville.

ministre a procédé le 9 novembre[1], paraît avoir eu des effets heureux sur la balance des paiements. Pour la première fois, le budget présenté par le gouvernement est en équilibre. L'activité économique semble reprendre : les tonnages de minerais extraits augmentent et l'industrie de transformation dépasse dans certains secteurs le niveau atteint au moment de l'indépendance. L'économie n'en reste pas moins dans l'ensemble profondément désorganisée. La production agricole n'a pas retrouvé son niveau d'autrefois. Les voies de communication n'ont pas été restaurées. Le déficit de la balance commerciale continue d'être important. Les investissements nécessaires ne se font pas. Aussi le Congo demeure-t-il tributaire de l'aide extérieure.

2. *Les relations franco-congolaises*

Le gouvernement de Léopoldville avait manifesté à notre égard, jusqu'à la fin de l'affaire katangaise, une réserve que pouvaient expliquer notre désapprobation de l'intervention des Nations Unies et la sympathie qu'il nous a soupçonnés de nourrir pour la cause de M. Tschombé. La conclusion, en 1963, de l'accord de coopération franco-congolaise a dissipé cette méfiance. Paraphé à Léopoldville le 17 juillet, cet accord a été signé à paris le 17 décembre : la commission mixte qu'il institue s'est réunie pour la première fois à Léopoldville en février 1964[2].

Notre action tend essentiellement à la formation des cadres congolais. Elle prend la forme d'opérations intégrées. Le programme 1964 de coopération culturelle et technique auquel contribuent conjointement les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération prévoit la mise à la disposition du Congo de :

– une cinquantaine de professeurs (instituts pédagogiques de Léopoldville et de Bukavu, Athénées de Léopoldville et de Stanleyville, École des Mines de Bukavu, Universités de Lovanium, d'Élisabethville et de Stanleyville, École nationale de droit et d'administration) ;

– une quarantaine d'experts (fonction publique, plan, agriculture, radio-diffusion, adductions d'eau, travaux portuaires, voies de communication) ;

– 350 bourses d'étude et de spécialisation.

Il est prévu d'autre part de créer un centre culturel à Léopoldville avec une annexe à Élisabethville.

L'effort financier pour 1964 s'élève à 12,15 millions. Bien qu'il ne permette pas de satisfaire la totalité des demandes congolaises (300 enseignants et 250 experts), ce programme n'en représente pas moins de notre part un effort appréciable.

[1] À la suite de la dévaluation du 9 novembre 1963, le dollar américain vaut désormais 150 ou 180 francs congolais (au lieu de 85) selon les opérations. Le franc français est coté à 30,3825 francs congolais à l'achat et à 36, 4590 francs à la vente.

[2] Du 18 au 21 février 1964. Pour une vue plus détaillée du programme de coopération culturelle au Congo, se reporter à la note de M. Raymond Poussard, ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires culturelles au Département, du 23 mars 1964, non reproduite.

Il y a lieu de noter également qu'un accord aérien franco-congolais a été conclu le 10 janvier dernier. Cet accord prévoit la desserte de Léopoldville et d'Élisabethville par l'UTA sur une ligne hebdomadaire France – Johannesburg et retour, et la desserte de Paris par Air-Congo sur une ligne hebdomadaire Congo – Bruxelles et retour.

Au cours du séjour qu'il vient d'effectuer à Paris du 21 au 25 avril[1], M. Adoula a tenu à souligner l'importance que revêt pour le Congo, « premier pays francophone d'Afrique », l'assistance de la France. Les entretiens qu'ont eus au sujet de la coopération technique et culturelle M. Adoula et les personnalités qui l'accompagnaient avec les membres du gouvernement français ont confirmé le caractère amical des rapports qui existent désormais entre la France et le Congo. Le Premier ministre a tenu à évoquer la tension persistante entre Léopoldville et Brazzaville, indiquant qu'il serait heureux de l'influence que nous pourrions exercer sur le gouvernement de M. Lissouba en vue d'une amélioration des relations entre les deux Congo.

(Congo ex-belge, 1964).

225

M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères[2],
Aux représentants diplomatiques de la France dans les pays du pacte atlantique moins Reykjavik, et à Moscou, New York, Madrid, Tokyo, Repan.

T. nos 6500 à 6015, 3714 à 3729,
435 à 450, 461 à 476, 1051 *Paris, 14 mai 1964, 20 h. 05.*
Réservé.

À la fin du débat qui s'est tenu le 13 mai en séance restreinte[3] sur l'état de l'Alliance, le Ministre a pris la parole pour répondre aux différents orateurs et exposer la position française.

« Le débat, a-t-il dit, porte, à l'initiative de certains ministres et au secrétaire général, sur l'état de l'Alliance atlantique et la réforme éventuelle de l'organisation.

Étant donné les termes employés par certains orateurs et les allusions ou remarques qui ont été faites, il est évident qu'une grande partie de ce qui a été dit vise dans une large mesure la politique de la France.

[1] Voir ci-dessus, au n° 197, le compte rendu de la visite du Premier ministre du Congo à Paris.

[2] Ce télégramme circulaire est rédigé par M. Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[3] Séance restreinte du Conseil des ministres de l'Alliance atlantique.

Il importe donc de remettre les choses au point et de dissiper d'abord ce qui paraît être un malentendu fondamental.

Dans le cadre de l'Alliance qui nous lie, il existe deux champs d'action bien distincts : le militaire et le politique.

Les critiques que formule le gouvernement français visent l'organisation militaire de l'Alliance et plus précisément l'idée d'intégration. Deux préoccupations existent à ce propos : l'efficacité militaire et le souci politique. En temps de guerre ou de crise grave pouvant mener à la guerre, il est évident que les préoccupations militaires dominent et que dans ce cas la question de l'intégration peut se poser. En période normale ou de moindre tension, l'aspect politique et national revient au premier plan. Il est normal et même nécessaire que certains au moins des membres de l'Alliance aient le souci d'assumer leurs responsabilités propres. L'on retrouve d'ailleurs à ce moment le souci de l'efficacité militaire, car on ne se battra, si c'est nécessaire, que parce que l'on sait que l'on est personnellement responsable.

C'est précisément cette tendance que l'on constate généralement à l'OTAN où, lorsqu'on parle de réformer l'OTAN, on demande non pas moins, mais plus d'intégration. Il est donc vain de chercher à ouvrir un débat sur l'avenir de l'Alliance à cet égard, puisque toute proposition française se heurterait immédiatement à l'opposition de ses partenaires.

Le Gouvernement français, s'inspirant de sa propre politique, a été amené à prendre une série de mesures qu'il estime nécessaires, mais qui ne sont généralement pas approuvées par les autres membres de l'Alliance. Il s'agit avant tout de la création d'une arme nucléaire nationale, car la défense nucléaire est l'essentiel de la défense dans le monde actuel. La France, comme la Grande-Bretagne d'ailleurs, estime qu'une véritable défense, où l'on puisse assumer ses propres responsabilités, implique une participation directe à la défense nucléaire, et par conséquent la possession d'une arme nationale. Elle ne considère pas que la création d'une force multilatérale soit un substitut satisfaisant.

Sur le plan politique dans l'OTAN, les questions sont toutes différentes et la France ne demande rien. Elle est bien consciente du fait qu'il est souhaitable, dans une alliance de ce genre, d'affirmer la solidarité entre alliés, de penser à une politique extérieure commune, de se livrer le plus possible à des consultations politiques. Mais le problème est de concilier les intérêts nationaux de chacun avec les intérêts généraux de l'Alliance, dans la mesure toutefois où ceux-ci peuvent être définis. Et ce n'est pas facile.

Le Ministre a rappelé que, dans le passé, la France avait été la première à se plaindre du manque d'appui de ses partenaires. C'était le cas du temps de la guerre d'Indochine et de la guerre d'Algérie. Nous aurions été heureux alors d'avoir le soutien de nos alliés, mais nous ne recueillions que sympathie attristée, sinon une désapprobation muette.

La question se présente de même pour bien d'autres pays. Est-il besoin de rappeler qu'au moment même où les trois Sages[1], dont a parlé M. Spaak[2], rédigeaient leurs rapports pour recommander l'harmonisation des politiques, la France et l'Angleterre s'opposaient violemment aux États-Unis dans la malencontreuse affaire de Suez. Nous avons entendu bien souvent, dans le cadre de ce Conseil, le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas se plaindre de l'incompréhension de ses alliés dans l'affaire de la Nouvelle-Guinée[3]. M. Spaak doit se rappeler que son prédécesseur, M. Wigny[4], ne recueillit qu'une attention polie, sympathique mais silencieuse, lorsqu'il mentionnait les difficultés de la Belgique au Congo. Ce matin même, le Ministre des Affaires étrangères du Portugal a rappelé que certains membres de l'Alliance manifestaient peu de sympathie pour la lutte que son pays a engagée dans ses colonies d'Afrique.

Nous savons bien, d'autre part, que chacun selon les responsabilités qu'il assume a ses propres difficultés auxquelles il attache une importance nationale. C'est vrai pour les États-Unis lorsqu'il s'agit de Cuba et du Vietnam, c'est vrai pour l'Angleterre en ce qui concerne la Malaisie et Aden. Chacun a ses problèmes, ses intérêts, ses responsabilités, et il est bien contraint de tenir compte de toutes ces considérations au moment de prendre ses décisions. Naturellement, il est bon de se consulter et la France ne demande pas mieux que de le faire. Mais d'un point de vue réaliste, il faut admettre que les limites de cette consultation sont généralement assez vite atteintes lorsqu'un pays estime que sont en jeu des intérêts nationaux. C'est ce que la France pensait jadis lorsqu'il s'agissait de l'Indochine ou de l'Algérie. L'affaire de Cuba en fournit un bon exemple. Lorsqu'en octobre 1962, il a appris que les Russes installaient des arme atomiques à Cuba, le Gouvernement des États-Unis, à très juste titre, a réagi immédiatement, en adressant à l'URSS ce qu'il faut bien appeler un ultimatum. Les membres de l'Alliance ont été informés de la décision américaine, ils n'ont pas été consultés malgré l'extrême gravité de la situation.

Pour notre part, nous avons pris note de la décision des États-Unis et du fait que nous n'avions pas été consultés. Nous avons cependant compris cette décision et nous avons fait savoir à Washington que, s'il y avait une crise sérieuse ou même la guerre, la France serait aux côtés des États-Unis. C'est cela que nous appelons la solidarité dans l'Alliance, c'est ainsi qu'elle doit s'exprimer. C'est de cette façon que l'on peut dire que l'OTAN

[1] MM. Gaetano Martino (Italie), Halvard Lange (Norvège) et Lester B. Pearson (Canada), appelés les trois sages, sont chargés, au cours de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord des 4 et 5 mai 1956, de présenter des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre les pays de l'OTAN dans les domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Ils présentent leur rapport à la session ministérielle de décembre 1956.

[2] Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961, puis ministre belge des Affaires étrangères.

[3] Il s'agit du conflit opposant les Pays-Bas à l'Indonésie au sujet du sort réservé à la Nouvelle-Guinée revendiquée par l'Indonésie. Ce conflit prend fin avec la signature, à New York, le 15 août 1962, de l'accord hollando-indonésien, suivi le 1er mai 1963 de la remise de l'administration de la Nouvelle-Guinée à l'Indonésie.

[4] Pierre L.J.J. Wigny, ministre belge des Affaires étrangères de 1958 à 1961.

est indivisible. Cela vaut mieux que de s'indigner de ce que tout le monde ne soit pas toujours d'accord sur tous les sujets.

Au surplus, nous pensons qu'il est absurde de dire qu'il existe actuellement un grand désarroi dans l'Alliance. Jamais le monde occidental n'a été aussi prospère et aussi fort. Personne ne peut sérieusement prétendre que, parce que la France bouscule quelques routines, la position du monde occidental est aujourd'hui affaiblie par rapport à ce qu'elle était il y a quelques années. Malgré des différences inévitables entre pays libres, il vaudrait mieux penser à notre solidarité fondamentale, plutôt que de se lamenter à tout moment sur l'état prétendu catastrophique de l'organisation.

Bien entendu, plus il y aura de contacts et de conversations entre les ministres, mieux l'on se comprendra et mieux l'on pourra juger des problèmes des uns et des autres. Mais il n'y a pas lieu de porter des condamnations sans appel contre ceux qui se permettent de ne pas être toujours de l'avis général. Les relations dans le cadre de l'Alliance doivent être fondées sur deux principes qui sont à la base de la vie internationale : l'esprit de tolérance et le sens des réalités.

En attendant, l'Alliance continue et continuera aussi longtemps qu'elle correspondra aux intérêts vitaux des pays européens et des pays nord-américains qui en sont membres.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

226

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roland Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France
à Bonn.

T. nos 4333 à 4336. *Paris, 15 mai 1964, 15 h. 45.*
Priorité.

Je me réfère à votre télégramme nos 3446/3450[1].

Le projet du gouvernement fédéral consistant à abaisser de 20 % le 1er juillet les tarifs douaniers applicables aux pays membres de la CEE ne rencontre, de notre part, aucune objection.

Par contre, une nouvelle suspension du tarif commun extérieur de 25 % s'ajoutant à celle de 20 % qui est en cours ou qui résulte de la négociation Dillon[2], combinée avec un ajustement du tarif douanier allemand de façon

[1] Du 14 mai, non reproduit.

[2] Engagé le 1er septembre 1960, sur une initiative de Douglas Dillon, sous-secrétaire d'État américain chargé des Affaires économiques, le *Dillon Round* aboutit le 7 mars 1962 à la signature à Genève d'un accord entre les États-Unis et la CEE, par lequel le Marché commun s'engage à procéder à une réduction graduelle de 20 % de ses tarifs douaniers sur la plupart des produits industriels américains.

à ne pas accroître la préférence dont les pays signataires du traité de Rome[1] jouissent en Allemagne par rapport aux pays tiers, ne recueille pas notre accord.

Comme vous le savez, la Communauté est déficitaire vis-à-vis des pays tiers en ce qui concerne ses paiements courants et ni la situation présente de notre commerce extérieur, ni la situation générale de l'Italie ne permettent d'envisager une telle mesure. Au demeurant, la proposition allemande interfère directement avec la marche de la négociation tarifaire de Genève[2]. Elle revient à accorder sur le champ aux pays tiers avec lesquels la Communauté est en négociation des avantages qui, au mieux, si la procédure ordinaire était suivie, ne pourraient leur être accordés qu'à partir du 1er juillet 1966 et seraient répartis sur cinq années et entraîneraient une réciprocité.

Il me revient que dans les milieux compétents allemands, on laisse entendre que M. Giscard d'Estaing[3], au cours de son voyage à Bonn[4], n'aurait pas marqué d'opposition à ce projet.

Le Ministre des Finances me confirme au contraire qu'il avait indiqué à M. Schmücker[5] les grandes difficultés qu'il apercevait à mettre en œuvre un tel projet et qu'il a employé à cet égard certains des arguments résumés ci-dessus, notamment celui concernant l'incidence sur la négociation tarifaire.

Je vous signale également qu'en ce qui concerne la procédure, il me revient que les membres allemands de la Commission ont songé à appliquer l'article 108 du traité[6] au cas de l'Allemagne.

Dans les circonstances présentes, il ne me paraît pas opportun que vous preniez l'initiative d'une démarche tendant à faire connaître au Gouvernement fédéral notre opposition à son projet, pour tout ce qui touche au tarif commun extérieur.

Cependant, au cas où vous seriez interrogé sur notre façon de voir, vous voudrez bien développer la thèse et les arguments ci-dessus.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1964).

[1] Signé le 25 mars 1957 par la France, la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays Bas et le Luxembourg, il institue la Communauté économique européenne.

[2] Les négociations du GATT, dites *Kennedy Round*, ouvertes le 4 mai.

[3] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français des Finances et des Affaires économiques.

[4] Où il accompagne le général de Gaulle les 4 et 5 juillet 1963.

[5] Kurt Schmücker, ministre des Affaires économiques de la RFA.

[6] L'article 108 du traité de Rome permet à la Commission européenne d'autoriser un État membre de la CEE à prendre des mesures de sauvegarde si sa balance des paiements est menacée.

227

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Ahmed Balafrej, ministre représentant le Roi du Maroc et M. Couve de Murville,

le 19 mai 1964, à 11 heures

C.R.[1]

M. Balafrej.– Les affaires vont bien au Maroc mais nous connaissons évidemment les difficultés de la transition. Nous manquons de capitaux mais c'est surtout l'absence de cadres qui constitue pour nous un problème difficile. Le Maroc a la chance de ne pas être un pays de monoculture. La culture de la betterave y donne en particulier d'excellents résultats. Nos richesses minérales sont également appréciables. Le tourisme se développe, mais il faut bâtir les hôtels et trouver du personnel qualifié. Nous avons une tâche écrasante à accomplir. En dépit des difficultés, nous espérons en venir à bout avec l'aide de nos amis.

M. Couve de Murville.– C'est évidemment l'absence de cadres qui constitue la difficulté essentielle. L'Arabie, par exemple, a d'immenses richesses pétrolières. Mais le problème pour elle est l'usage de ses ressources. Faute de cadres, elle ne parvient pas à les utiliser rationnellement.

M. Balafrej.– Au cours de la conférence des chefs d'État arabes du Caire[2], le Maroc, parmi d'autres pays, a été chargé d'informer le gouvernement français des décisions de cette conférence. Il s'agit essentiellement du problème palestinien. Vous savez combien y est sensible l'opinion musulmane. Israël ne respecte pas les résolutions des Nations Unies. Il s'était engagé à accepter la nomination d'un mandataire de l'ONU pour les biens arabes ainsi que le retour des réfugiés. Ses engagements sont restés lettre morte. Les chefs d'État arabes auraient souhaité que la France soutienne leur position et demande la stricte application des résolutions des Nations Unies. Il s'agit d'un problème humain qui intéresse des centaines de milliers de personnes. Le droit de rentrer dans leur patrie leur est contesté et d'autres viennent prendre leur place. Les eaux du Jourdain proviennent en grande partie de la Syrie, du Liban et de la Jordanie et cependant les sionistes cherchent à les utiliser, procèdent à des pompages illicites, espérant ainsi irriguer de nouvelles terres qui pourront accueillir de nouveaux immigrants. Les Arabes espèrent que la France les soutiendra surtout dans la question des réfugiés.

M. Couve de Murville.– C'est bien là le problème le plus grave et le plus inquiétant.

[1] Ce compte-rendu est rédigé par M. Jean-Marie Soutou, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant ; il est approuvé par le Ministre.

[2] La conférence du Caire se tient du 13 au 17 janvier 1964.

M. Balafrej.– Ces réfugiés vivent d'aumônes internationales. Pourtant, ils possèdent des biens en territoire palestinien qu'ils ont dû quitter sous la contrainte, un mouvement terroriste ayant été organisé par Israël.

M. Couve de Murville.– Les Israéliens déclarent qu'ils sont prêts à en accueillir un petit nombre.

M. Balafrej.– Il n'est pas admissible qu'ils accueillent des étrangers et refusent de recevoir les réfugiés. Si la France ne peut pas faire davantage, nous lui demandons au moins de s'opposer à l'arrivée de nouveaux immigrants. Nous craignons que cet afflux incessant de personnes ne crée un mouvement expansionniste qui s'exercerait aux dépens da la Jordanie, car toute la propagande israélienne ressasse que la Palestine toute entière est la patrie du peuple juif. Comme vous le savez, le pompage des eaux du lac de Tibériade a déjà commencé…

M. Couve de Murville.– Je crois savoir que la Jordanie de son côté détourne les eaux du Yarmouk.

M. Balafrej.– Le plan Johnston[1] le prévoyait, mais il n'a pas été accepté par les Arabes pour des raisons politiques. Les pays arabes vont réagir. Les Syriens et les Libanais ont déjà décidé d'entreprendre la construction de barrages.

(Ici prend place une discussion technique sur les diverses dispositions du plan Johnston, le détournement des eaux, la retenue des eaux, l'irrigation, etc.).

M. Balafrej.– Mais la question importante demeure celle des réfugiés.

M. Couve de Murville.– Cela est vrai, mais il est une autre question importante : la question préjudicielle de la reconnaissance d'Israël.

M. Balafrej.– Au Caire, les chefs d'État arabes ont arrêté leur position sur ce point : il appartiendra aux réfugiés palestiniens, lorsqu'ils seront rentrés en Israël, de dire s'ils sont prêts à s'entendre avec les sionistes pour créer avec eux un État susceptible d'être reconnu par les pays arabes.

M. Couve de Murville.– Actuellement, la situation tend à se cristalliser. Israël s'installe et transforme le pays.

M. Balafrej.– Les États arabes, connaissant l'intérêt de la France pour le monde musulman, et les liens amicaux qu'elle entretient avec lui, espèrent qu'elle leur apportera une aide efficace pour la solution du problème palestinien. Mais ils lui demandent d'adopter au moins une attitude de neutralité et de ne pas encourager la politique sioniste. La France pourrait-elle prendre position, dans le cadre des accords qui la lient dans ce domaine aux États-Unis et à la Grande-Bretagne ?

M. Couve de Murville.– Le problème est celui de la reconnaissance d'Israël et il vous est sans doute impossible de le reconnaître…

[1] Voir au n° 286 le compte rendu de la visite faite par M. Eshkol au général de Gaulle, le 29 juin 1964.

M. Balafrej.– Si le problème des réfugiés recevait une solution, la question changerait complètement d'aspect.

M. Couve de Murville.– Israël dira qu'il est prêt à accueillir une partie des réfugiés, mais pas la totalité.

M. Balafrej.– Les sionistes se sont engagés à Lausanne à accepter la nomination d'un gérant pour les biens des réfugiés. Ils s'y refusent maintenant et leur entêtement à écarter des solutions laisse le problème entier.

M. Couve de Murville.– Pour une part, il y a chez les Israéliens une certaine absence de volonté de régler la question. Mais ils cherchent aussi une contrepartie qui est la reconnaissance de l'État d'Israël et la fin du boycott.

M. Balafrej.– Il faudrait d'abord que les Palestiniens puissent rentrer chez eux. Ensuite, il serait possible de trouver une solution. La France doit comprendre l'émotion de l'opinion arabe devant cette injustice flagrante. Elle s'intéresse d'ailleurs elle-même à la question de Jérusalem…

M. Couve de Murville.– Oui, nous n'avons jamais admis que Jérusalem et les Lieux Saints soient intégrés à l'État d'Israël. Nous aurions souhaité pour cette zone l'adoption d'un statut spécial.

M. Balafrej.– Les Arabes ont toujours été d'accord avec vous sur ce point. Ils tiennent d'ailleurs beaucoup de leur côté à ce que leurs propres Lieux Saints, et en particulier la Mosquée d'Omar, soient placés sous une autorité internationale.

M. Couve de Murville.– À l'origine, les Nations Unies pensaient à une Palestine judéo-arabe. Je me demande si une telle formule serait viable.

M. Balafrej.– Elle l'eût été sans doute sans l'afflux des immigrants sionistes. Autrefois il n'y avait environ que 600 000 Juifs dans la région. Aujourd'hui, vous savez quel est le sort des Arabes en Israël. Les Sionistes sont en proie à une espèce de racisme totalitaire. Les Arabes n'ont pas le droit de travailler et ils ne peuvent pas s'établir à proximité des frontières. Il est affligeant de voir les Juifs adopter les méthodes dont ils ont souffert eux-mêmes. Tout cela crée au Moyen-Orient un foyer explosif, multiplie les concentrations d'armements et les préparatifs militaires.

M. Couve de Murville.– L'Égypte est victime de son obsession du danger militaire. 1956 a laissé des traces. Et l'Occident a laissé les Russes s'emparer du projet d'Assouan.

M. Balafrej.– Les Occidentaux ne paraissent pas avoir appris grand-chose depuis, tandis que les pays de l'Est ont su adopter une politique conforme à leurs intérêts.

Quoi qu'il en soit, les pays arabes estiment que la France pourrait faire beaucoup pour les aider à trouver une solution au problème palestinien, car elle est mieux écoutée à Tel-Aviv que toute autre.

M. Couve de Murville.– Si nous pouvons faire quelque chose, nous le ferons. Il est mauvais d'entretenir une plaie purulente. Je crois qu'il ne se passera rien actuellement, mais il faut penser à l'avenir.

M. Balafrej.– Israël a menacé d'intervenir par les armes si les États arabes construisent des barrages.

M. Couve de Murville.– Si ce que feront les pays arabes est raisonnable, dans l'esprit du plan Johnston, personne ne pourra y trouver à redire.

M. Balafrej.– Au Caire, les États arabes se sont engagés à réagir et à se défendre. Mais il faut les aider à trouver une solution au problème des réfugiés.

M. Couve de Murville.– Êtes-vous inquiets actuellement de l'attitude algérienne à votre égard ?

M. Balafrej.– Nous enregistrons de nombreux indices inquiétants. L'Algérie procède avec acharnement à de nombreux préparatifs militaires. L'URSS lui a livré des chars plus modernes que ceux qu'elle livre à ses satellites d'Europe. Des officiers russes assurent l'entraînement des forces algériennes. De plus en plus les Algériens s'efforcent de débaucher des ouvriers agricoles marocains saisonniers qui vont travailler en Algérie et les entraînent à la guerre de subversion. Enfin, Alger procède à des infiltrations d'armes en territoire marocain. Nous avons récemment saisi à Oudjda cent fusils français provenant des stocks d'Algérie et que les Algériens donnent à des Marocains afin de constituer des commandes.

Quelles que soient nos inquiétudes de ce côté, nous voulons que le Maroc démontre par son travail qu'un régime libéral est capable d'assurer le développement et le progrès. Nous entendons tout mettre en œuvre pour que notre population ne se laisse pas entraîner par la propagande démagogique. Pour tout cela, nous comptons sur l'aide de la France.

L'Ambassadeur du Maroc.– Le Gouvernement marocain a décidé de prendre des mesures draconiennes dans le domaine financier. Hier même, Sa Majesté a approuvé des projets prévoyant que le déficit actuel de cent milliards sera ramené à quarante ou quarante-cinq milliards. D'autre part, le régime fiscal sera renforcé. Nous allons procéder à l'élimination de certains organismes inutiles. Mais nos charges sont très lourdes. Dans l'enseignement par exemple, le nombre des élèves est passé depuis l'indépendance de 400 000 à 1 300 000. Nous avons créé de nouveaux hôpitaux et dispensaires. La mission de M. Beyen[1] fait du travail utile et cherche à nous aider. Mais la difficulté est évidemment le manque de capitaux et le manque de cadres. Il s'ajoute à tout cela que l'accroissement de notre population, 3,25 %, est un des plus élevé du monde. La guerre d'Algérie nous a coûté fort cher et nous avons dû porter les effectifs de notre armée de 30 000 à 50 000 hommes. À moins de tout détruire, comme l'ont fait l'Égypte ou la Syrie, nous devons nous imposer la plus stricte discipline. Au cours de son histoire, le Maroc a déjà connu des

[1] M. Johan Willem Beyen, banquier et diplomate, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas (1952–1956) et récemment ambassadeur à Paris (1958–1963), arrive à Rabat le 26 février 1964 à la tête d'une mission d'études de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement afin d'étudier les possibilités de développement économique du pays. Le 27 mai, la mission, ayant terminé son enquête, prend congé du roi Hassan II qui déclare aux experts qu'il tiendra le plus grand compte de leurs recommandations sur l'élaboration du plan d'assainissement économique et financier actuellement en cours au Maroc.

époques où il s'épuisait en combats contre ses voisins. Mais notre espoir tient au fait que nous sommes une nation authentique.

M. Balafrej.– Nous aurions souhaité régler nos différends avec la Mauritanie. Nous comptions sur vous mais vous n'avez pas voulu nous aider efficacement. Le président Mokhtar Ould Daddah ne veut pas entendre raison et il s'obstine à refuser toute solution de compromis. Il n'a pas voulu accepter, comme nous le lui proposions, la simultanéité de la reconnaissance de la Mauritanie et de l'établissement de liens, pourtant très lâches, entre les deux pays.

J'ai appris que vous vous rendriez prochainement en Espagne. J'espère que vous allez encourager les dirigeants espagnols à continuer à entretenir de bons rapports avec nous. Le problème du Sud n'est toujours pas réglé, non plus d'ailleurs que celui de Ifni. Mais les Espagnols se sont conduits très convenablement, à votre exemple et à votre suite, bien entendu, comme toujours. Ils sont d'ailleurs très subordonnés aux Américains qu'ils ont consultés pour toutes les affaires qu'ils discutaient avec nous.

M. Couve de Murville.– Grâce à Dieu, votre conflit avec l'Algérie n'a pas mal tourné.

M. Balafrej.– Les Algériens ont subi une réelle défaite. Mais les blessures d'amour-propre sont toujours dangereuses. Aussi bien la frontière algéro-marocaine n'est-elle pas calme en ce moment.

M. Couve de Murville.– Le voyage de M. Ben Bella en URSS servait beaucoup plus les intérêts des Russes que ceux des Algériens. Les Russes sont obnubilés par leur querelle avec les Chinois. Dans tout ce qu'ils font, ils cherchent à s'affirmer à la face de la Chine. C'est la raison pour laquelle ils ont accueilli Ben Bella comme ils l'ont fait. Je suis surpris que les dirigeants algériens, qui ont tant à faire chez eux, puissent se promener ainsi à travers le monde si longtemps. Les Russes leur ont promis une aide. Reste à savoir ce que deviendront ces promesses.

M. Balafrej.– L'Algérie a essentiellement besoin de capitaux.

M. Couve de Murville.– Elle a surtout besoin d'une administration. Les Français qui s'y trouvent ont mauvais moral et il est difficile de les y maintenir.

J'ai l'impression que M. Ben Bella restera au pouvoir. Il doit certes faire face à une opposition, mais celle-ci n'est pas consistante. Il ne serait menacé que si la situation économique se détériorait davantage. Mais la récolte est bonne. Pour les cultures simples, il n'y a pas de problèmes. Mais pour les cultures plus complexes, l'absence des Français risque d'entraîner une profonde dégradation.

M. Balafrej.– Cet aspect du problème nous préoccupe pour le Maroc et nous nous demandons ce que deviendraient certaines terres si elles étaient reprises par l'État.

(Afrique du Nord, Maroc, relations avec l'Algérie).

228

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE.

T. n°s 567 à 574[1]. *Paris, le 19 mai 1964.*
Très urgent. Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes n°s 866[2] et 888[3].

Vous voudrez bien prendre contact avec le prince Souvanna Phouma[4] et lui faire connaître notre sentiment sur les demandes qu'il vous a adressées directement le 17 mai, et sur celles dont il a fait état auprès des co-présidents dans son messager du 19 mai.

Bien entendu, nous tenons autant que lui au respect des accords de Genève, et il peut compter à cet égard sur l'aide entière du gouvernement français.

Pour les raisons que j'ai exposées directement à Washington dans le télégramme dont vous avez par ailleurs reçu communication[5], une intervention de notre part à Pékin, mais si elle est faite à sa demande et à celle des Américains, n'a pas la moindre chance de contribuer à rétablir une situation aussi compromise. Nous pouvons prévoir aisément la réaction des Chinois : riposte au coup d'État du 19 avril, préparatifs militaires des Américains, questions intérieures laotiennes dont le gouvernement de Pékin ne peut directement s'occuper.

Il résulte néanmoins de la situation à laquelle nous avons à faire face, et nous sommes bien d'accord à ce sujet avec le prince Souvanna Phouma, que quelle que soit la responsabilité des uns et des autres, la neutralité et l'unité du Laos prévues par les accords de Genève de 1962 sont singulièrement en péril. Il faut donc songer à des remèdes plus radicaux.

Dans son message aux co-présidents, le Prince invoque comme vous le dites l'article 4 de la Déclaration sur la neutralité du Laos prévoyant

[1] Ce télégramme signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale, est expédié le 20 mai à 8 h. 03 ; il est communiqué à Washington (n°s 11057–11064), Londres (n°s 9597–9604), Moscou (n°s 6771–6778), Pékin (n°s 199–206), Phnom Penh (n°s 865–872) et Saigon (n°s 919–926).

[2] Télégramme n°s 866–868 du 17 mai, non reproduit. Il rapporte un entretien du 17 mai entre l'ambassadeur de France et le prince Souvanna Phouma, ce dernier affirmant n'être resté à la tête du gouvernement laotien qu'à la demande des puissances signataires des accords de Genève. Ce qui lui permet d'exiger leur intervention pour faire cesser la violation de ces accords par le Pathet-Lao et la RDVN. Il souhaite en particulier notre intervention auprès de Pékin.

[3] Télégramme n°s 888–889 du 19 mai, non reproduit, où l'ambassadeur de France à Vientiane signale que, par un message du même jour aux co-présidents de la conférence de Genève de 1962 sur le Laos, le prince Souvanna Phouma demande la tenue des consultations entre gouvernements, prévues par l'article 4 des accords de Genève, ceci pour mettre fin à l'offensive du Pathet-Lao dans la Plaine des Jarres.

[4] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[5] Voir le télégramme n°s 11065–11075 du 19 mai, de Paris à Washington, non reproduit.

des consultations entre les signataires lorsque l'unité du Laos, est violée ou menacée. Nous estimons comme lui que là se trouve en effet la base juridique des consultations indispensables entre les gouvernements signataires.

Pour parer au plus pressé, je n'aurais pas d'objection à ce que, avec vos collègues de Vientiane, vous vous efforciez d'obtenir, comme une première mesure, ainsi que le demande le prince Souvanna Phouma, l'arrêt des combats en cours et la cessation de l'offensive du Pathet-Lao. Vous pourrez vous y efforcer par les moyens que vous jugerez les plus appropriés.

Mais, en dehors d'une telle action qui ne peut être que d'effet réduit et temporaire, j'estime que l'article 4 fait obligation aux signataires de tenir de véritables consultations dans le cadre d'une conférence à 14[1] sur le Laos, qui reprendrait la tâche commencée en 1962 et manifestement inachevée. Ce n'est que de cette façon que la question laotienne pourra être reprise dans son ensemble et sur la base d'instructions appropriées des gouvernements, en accord avec le gouvernement royal laotien.

J'ai indiqué dans mon télégramme à Washington qu'une telle conférence pourrait se tenir à Genève ou ailleurs et ne ferait pas nécessairement appel aux ministres des Affaires étrangères.

Je note que dans la conversation qu'il a eue le 9 mai avec le chargé d'Affaires du Royaume-Uni[2] (votre télégramme n°s 801–806)[3] le prince Souvanna Phouma a reconnu que, s'il n'obtenait pas la coopération du Pathet-Lao, « il ne lui resterait plus qu'à aller à Genève ».

Dans son message du 19 mai, le Prince ne fait plus allusion à ces possibilités et ne parle que de l'offensive du Pathet-Lao. Je ne peux pas penser néanmoins que, sur le fond du problème, il ait modifié sa position.

Veuillez préciser au prince Souvanna Phouma qu'une réunion des 14, conformément à l'article 4 de la Déclaration et qui à ce titre ne porterait que sur l'affaire laotienne, nous paraît être devenue indispensable.

Nous avons l'intention de saisir dans un très bref délai les co-présidents de la conférence d'une demande formelle à cet effet.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1964).

[1] C'est-à-dire avec les quatorze participants de la conférence de Genève sur le Laos de 1961–1962 : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[2] J. B. Denson.

[3] Du 9 mai, non reproduit.

229

COMPTE RENDU

Entretien de Monsieur Georges Pompidou avec Monsieur Kaunda, Premier Ministre de la Rhodésie du Nord,

le 20 mai 1964 à 15 h. 30, à l'Hôtel Matignon

C.R. *Paris, 20 mai 1964.*

M. Kaunda déclare que son gouvernement se propose d'établir des relations diplomatiques avec la France dès le 24 octobre prochain, date à laquelle l'indépendance sera accordée à la Rhodésie du Nord[1].

Il souhaiterait savoir si la France pourrait aider son pays à se développer dans le domaine économique et social, ainsi qu'en matière d'éducation, de santé, de logement, etc.

Dans le domaine financier, bien que les finances de la Rhodésie du Nord soient relativement équilibrées, ce pays doit honorer une dette d'environ 100 millions de livres sterling qui date du temps de la Fédération, à l'époque où l'argent de la Rhodésie du Nord servait à financer les entreprises de la Rhodésie du Sud et du Nyassaland, en particulier pour la construction du barrage de Kariba[2] et la modernisation des chemins de fer rhodésiens ; des prêts ont été alors contractés auprès de la Banque mondiale, du gouvernement britannique et de sociétés privées, comme la Chartered.

Il convient également de signaler la construction d'un aéroport dans la capitale, la création d'une université qui sera achevée en mars 1965, la construction d'hôpitaux et l'existence de besoins en personnel hospitalier. D'autre part, le gouvernement de la Rhodésie du Nord souhaite développer l'enseignement du français et se propose en conséquence de demander des professeurs au gouvernement français.

Enfin, peut-être serait-il utile d'envoyer une mission économique française pour déterminer l'intérêt que les capitaux privés pourraient porter à la Rhodésie du Nord.

M. Pompidou, tout en rappelant le gros effort d'aide que consent la France à un grand nombre de pays africains, ajoute que la politique française consiste néanmoins à diversifier dans toute la mesure du possible son action dans ce domaine, afin de pouvoir assister d'autres pays, notamment en Afrique. Mais les possibilités ne sont certes pas illimitées, qu'il s'agisse des capitaux ou des hommes. Dans le domaine de l'enseignement en particulier, il conviendrait de former des professeurs rhodésiens plutôt que

[1] La Rhodésie du Nord a pris le nom de Zambie après l'indépendance.

[2] Le barrage de Kariba est une installation hydroélectrique construite sur le Zambèze ; il mesure cent quatre-vingt mètres de haut.

de faire enseigner directement notre langue par des maîtres français aux élèves rhodésiens ; des arrangements devraient pouvoir intervenir dans ce sens.

Le gouvernement français serait d'autre part prêt à encourager des investissements privés. L'envoi d'une mission économique pourrait effectivement être utile ; mais on peut remarquer que les capitaux français connaissent déjà la Rhodésie, puisque nombre d'actionnaires français participent à des entreprises rhodésiennes par l'intermédiaire de sociétés britanniques. La question d'une aide financière directe du gouvernement français à la Rhodésie pourrait également être examinée en fonction de projets précis susceptibles d'intéresser l'industrie française.

Le Premier ministre assure son interlocuteur de ce qu'il accueille favorablement le désir exprimé par ce dernier d'établir de bonnes relations politiques et économiques entre les deux pays ; la Rhodésie du Nord et la personne même de M. Kaunda constituent d'importants facteurs de stabilité dans l'évolution du continent africain et le gouvernement français attache la plus grande importance à tout ce qui peut contribuer à cette stabilité.

M. Kaunda demande alors quelle procédure il convient de suivre maintenant : doit-il adresser une demande écrite au gouvernement français ou peut-il déjà être entendu que celui-ci enverra une mission commerciale en Rhodésie du Nord ? M. Kaunda aimerait en effet organiser dès maintenant les relations futures de son pays avec la France, afin de pouvoir passer au stade de l'application dès l'accession à l'indépendance.

M. Pompidou indique qu'à partir de la déclaration d'indépendance, les ambassadeurs des deux pays seront naturellement en mesure de poursuivre des conversations détaillées. Avant cette date, ne serait-ce que par courtoisie envers le gouvernement britannique, le gouvernement français considère qu'il ne lui est pas possible de prendre des mesures pratiques. Toutefois, si M. Kaunda avait des propositions écrites à présenter au gouvernement français, celui-ci pourrait envisager de procéder, avant l'indépendance, à certaines études préalables.

M. Kaunda est d'accord avec M. Pompidou. Il ne manquera pas de communiquer copie de sa correspondance éventuelle au gouvernement britannique, ainsi que le prévoit la Constitution. Il a été particulièrement sensible à l'intérêt que porte le Premier ministre au maintien de la stabilité politique en Afrique. Le fait est que la Rhodésie du Nord est comme une île au milieu de pays fort instables, tels que le Mozambique, l'Angola, la Rhodésie du Sud, le Congo ex-belge, etc. Cette situation pose de graves problèmes à son pays. Il s'en est récemment entretenu avec M. Duncan Sandys[1]. Il ignore, pour l'instant, les intentions britanniques à cet égard, mais il aimerait savoir si le gouvernement français pourrait user de son influence sur des pays tels que le Portugal, l'Union sud-africaine, la Grande-Bretagne, pour qu'ils suivent l'exemple donné par la France en matière de décolonisation, afin que la situation chez ces voisins instables se normalise.

[1] M. Duncan Edwin Sandys est secrétaire d'État britannique pour les relations avec le Commonwealth et secrétaire d'État pour les Colonies.

M. Kaunda n'attend naturellement pas de réponse immédiate du Premier ministre à cette demande, mais il souhaiterait que le gouvernement français y réfléchisse.

M. Pompidou déclare que l'expression du souci que cause la situation instable de cette région de l'Afrique n'est pas pour le surprendre. La politique de la France a toujours consisté à recommander et à favoriser la stabilité. C'est ainsi par exemple qu'elle s'était élevée contre la sécession des provinces du Congo ex-belge, comme le Katanga. Elle est favorable au maintien des entités politiques existant actuellement sur le continent africain. Quand bien même les frontières seraient quelque peu artificielles, il n'est pas réaliste d'envisager de les modifier sous peine de déclencher des troubles sur l'ensemble du continent. La France est d'autre part favorable à l'indépendance véritable de tous les peuples, indépendance fondée sur une volonté agissante des nations. Quelle que soit en effet l'aide fournie de l'extérieur, la volonté des populations est le seul moyen d'assurer une stabilité véritable et un développement politique sans vicissitudes.

M. Kaunda remercie le Premier ministre des paroles qu'il vient de prononcer. Il exprime le très vif intérêt qu'il a pris à effectuer ce séjour en France, où il souhaite revenir plus longuement. Il espère que le Premier ministre trouvera un jour, lui aussi, le temps de visiter la Rhodésie du Nord. Il demande enfin à M. Pompidou de transmettre ses vœux de parfait rétablissement au Président de la République, pour la santé duquel il n'a cessé de prier.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1964).

230

M. Bouffanais, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 562 à 567. *Bucarest, 20 mai 1964.*
Réservé. Diffusion restreinte.

(*Reçu* : 18 h. 10).

Le Président du Conseil des ministres m'a reçu plus d'une heure en audience de congé le 15 mai[1].

Je l'ai trouvé très fatigué au terme d'une série de conférences des cadres régionaux du parti[2], auxquelles, selon une source sérieuse, il aurait été soumis pendant plusieurs journées à des feux roulants de questions sur les résultats de son voyage en Chine. La déclaration du Comité central du

[1] À compléter par le télégramme de Bucarest nos 520–525 du 14 mai, non reproduit, relatant la conversation entre l'ambassadeur de France et le chef de l'État roumain, M. Gheorghiu-Dej.

[2] Se reporter au télégramme de Bucarest nos 554–560 du 18 mai, non retenu.

22 avril[1] provoquerait-elle des remous aux échelons moyens et inférieurs du parti ?

Chose étonnante, M. Maurer qui parle très bien notre langue (sa mère était française) et m'avait toujours reçu sans témoins était assisté d'un interprète (alors qu'en revanche, deux sur trois des personnalités à qui j'ai fait mes adieux n'ont, à ma grande surprise, fait participer aucun tiers aux entretiens qu'elles m'ont accordés, deux des vice-présidents du Conseil, MM. Birladeanu[2] et Radulescu[3] notamment ayant congédié sèchement le fonctionnaire, sans doute délégué par la *Securitate*, qui m'avait accompagné jusqu'à leurs bureaux).

Quoi qu'il en soit de cette surveillance des audiences données aux étrangers par les dirigeants roumains, le Président du Conseil m'a paru mieux disposé à parler de la politique extérieure de son pays que de sa mission à Pékin.

S'il s'est insurgé, en citant Votre Excellence, « contre les prétentions des Grands qui voudraient avoir seuls le droit de défendre leurs intérêts fondamentaux » et s'il a longuement disserté sur l'indépendance de la politique roumaine, il a aussi exprimé la certitude que la position de la RPR fera école au sein du monde communiste, surtout si la mission Gaston-Marin aux États-Unis donne des résultats tangibles.

De son voyage à Pékin[4], M. Maurer m'a dit que si on voulait ne le considérer que comme une tentative de conciliation entre la Chine et l'URSS, c'était évidemment un échec. Il ne s'était jamais fait d'illusions sur la possibilité d'une détente et considérait plutôt que la querelle sino-soviétique allait connaître des phases encore plus aiguës. Mais il estimait que ses entretiens avec M. Liu Shao-chi[5] avaient été utiles. Il avait compris que les Chinois étaient pauvres et que le communisme n'avait aucune chance de s'étendre au monde entier si le camp socialiste n'entreprenait pas d'abord de supprimer les inégalités entre partenaires. De ce point de vue, Khrouchtchev, le nanti, était plus coupable que Mao le déshérité, encore que celui-ci lui paraissait inadmissiblement agressif.

Comme je lui demandais si la référence que le Comité central du parti ouvrier roumain avait faite, dans sa déclaration du 22 avril[6], aux caractéristiques nationales, ne signifiait pas que les dirigeants de Pékin pourraient aller jusqu'à rejeter Marx l'Occidental pour lui préférer les philosophes chinois d'autrefois comme Wang Mang[7]. Pour mon interlocuteur, le différend sino-soviétique n'était d'ailleurs pas principalement d'ordre idéologique.

[1] Voir le télégramme de Bucarest n°s 433–443 du 27 avril, non retenu.

[2] Alexandre Birladeanu, vice-président du Conseil des ministres, expert en questions économiques.

[3] Gogu Radulescu, vice-président du Conseil des ministres.

[4] Du 3 au 12 mars 1964.

[5] M. Liu Shao-chi, président de la République populaire de Chine depuis le 27 avril 1959.

[6] Se reporter au télégramme de Bucarest n°s 433–443 du 27 avril, non retenu.

[7] Wang Mang (9–23 après J.C.), fondateur de l'éphémère dynastie des Xin.

Le Président du Conseil des ministres a, bien entendu, tenu à me redire l'impression profonde qu'avait faite sur les cercles dirigeants de son pays l'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin[1]. La question avait été évoquée dans les entretiens sino-roumains et M. Liu Shao-chi l'avait longuement questionné au sujet des relations franco-roumaines et en particulier des achats de biens d'équipement en France dont les Chinois avaient noté avec intérêt que les Roumains étaient très satisfaits.

C'est à M. Maurer, alors président du Præsidium de la grande Assemblée nationale, que j'avais remis en septembre 1960[2] mes lettres de créances. Il convenait d'autant mieux que ma dernière visite de départ fût pour lui que son influence s'est, autant qu'il l'a pu je crois, exercée en faveur de ma mission[3].

(Europe, Roumanie, 1964).

231

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3271 à 3288. *Washington, 20 mai 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 21, 24 h. 05).

Je me réfère à mon télégramme no 7230[4].

Arrivé au pouvoir depuis six mois, le président Lyndon Johnson domine déjà la politique intérieure des États-Unis auxquels il a imposé sa marque. Il prépare avec méthode et diligence sa réélection que seul un accident de santé semble, dans les conditions présentes, pouvoir compromettre. Fidèle disciple d'un Roosevelt auquel la guerre n'aurait pas donné le goût de la diplomatie, il ne s'inquiète des affaires extérieures que dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence électorale, reportant à plus tard le soin de les résoudre plus aisément grâce, pense-t-il, à l'accroissement constant du poids spécifique de la nation.

[1] Le 27 janvier 1964.

[2] M. Pierre Bouffanais, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bucarest (1960–1963) puis ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au même poste (décembre 1963 – mai 1964).

[3] Se reporter au rapport de fin de mission de l'ambassadeur, Pierre Bouffanais, Bucarest, 11 mai 1964, adressé à Paris sous la référence D. n°334/EU, insistant sur les perspectives d'avenir des relations franco-roumaines.

[4] Le télégramme nos 7230–7240 en provenance de Washington, daté du 19 décembre 1963, recense certains aspects de la politique du nouveau Président. Celui-ci veut affirmer sa personnalité et imprimer sa marque à la vie politique américaine : il établit des liens et des contacts avec les conseillers du président Kennedy et les parlementaires ; il reprend des projets de son prédécesseur dans le domaine économique. Moins à l'aise en politique étrangère et malgré des antagonismes, il dispose d'un préjugé favorable et espère obtenir le renouvellement de son mandat.

Premier président sudiste depuis la reconstruction[1] – et, malgré les cent ans écoulés, ce fait, de loin, n'appartient pas encore à l'histoire – M. Lyndon Johnson présente l'anti-thèse d'un de ses homonymes depuis longtemps oublié, le successeur de Lincoln, Andrew Johnson. Loin de se borner à gérer à la petite semaine l'héritage des Kennedy, il a, dès le lendemain des funérailles de son prédécesseur, administré la preuve de son désir de gouverner, de commander et d'être obéi.

Cette révélation n'a pas surpris ses proches, si elle a étonné l'étranger, et notamment l'Europe où l'on se souvient encore de l'ancien président sous l'aspect d'un voyageur nonchalant, distributeur de stylos à bille. M. Johnson, quant à lui, ne s'est jamais pris pour une doublure : chef de la majorité démocrate au Sénat sous Eisenhower, candidat à la « nomination » de son parti contre M. Kennedy, il n'avait accepté que, par souci de prendre rang, le poste de vice-président qui, dans les récentes annales américaines, n'a jamais conduit à rien, sauf à devenir président en cas de fin tragique du titulaire.

Cette hypothèse étant devenue pour lui réalité, M. Johnson a voulu profiter du destin en tournant aussitôt le dos aux modes d'action et de vie de son prédécesseur, qui avait cherché à ouvrir son pays au monde, en particulier à l'Europe dont sa famille se souvenait encore, ainsi qu'à des préoccupations qu'en homme nanti il cherchait à ne pas limiter au domaine matériel. Sans hésitation, le nouveau Président a répudié le mythe de la « nouvelle frontière » et proclamé, par des gestes souvent inattendus, son attachement à l'esprit de l'ancienne Amérique en lequel l'immense majorité de la population se retrouve et se complaît. Réaliste plus que personne, il n'en abandonne pas pour autant les aspects concrets du programme Kennedy, qu'il accommode à sa manière et auxquels il donne un accent « populiste » qu'il puise dans son passé d'enfant pauvre et son expérience de chef de chantier de chômeurs du Texas, à l'époque du *New Deal*. Il sait ainsi conquérir les déshérités des villes du Nord et des campagnes du Sud sans pour autant s'aliéner la sympathie des possédants, qui se veulent bonne conscience et qui goûtent le sentiment d'appartenir à une nation où tout est possible à tous.

Par peur de perdre une des semaines qui le séparent des élections, M. Johnson a défini un plan d'action destiné à rassembler les rênes du pouvoir, à procéder à certaines réalisations qui frapperont les esprits et, en fin de compte, à asseoir son personnage. Contrairement à M. Kennedy, il ne s'est pas entouré d'un *Shadow Cabinet* qui doublerait l'administration. La « Mafia irlandaise », à l'exception de M. McGeorge Bundy dont l'autorité sort confirmée de l'épreuve, a été remplacée par une « clique texane » dont le rôle, pour non négligeable qu'il soit, ne s'étend pas au-delà de la Maison Blanche. Les différents secrétaires sont redevenus de véritables ministres qui, pourtant, contrairement aux habitudes de l'ère Eisenhower, sont soumis très directement à l'autorité et au contrôle du Président.

[1] Cette période, qui suit la guerre de Sécession, laisse un mauvais souvenir dans la mémoire des populations du Sud, alors placé sous le contrôle du Nord.

Vis-à-vis du Congrès, M. Johnson reste le véritable chef de la majorité, avec comme avantage supplémentaire le fait que ses fonctions lui permettent dorénavant d'étendre son influence à la minorité. Ne pouvant aller trop souvent à la buvette du Congrès, il réunit fréquemment à la Maison Blanche des conférences de parlementaires et offre à ses anciens collègues le vivre et le couvert. Les rapports entre la présidence et le Congrès, depuis des années, n'ont jamais été meilleurs.

À l'égard des hommes d'affaires, le Président recueille le bénéfice de la détérioration de leurs rapports avec M. Kennedy. Dans le même temps, il améliore ses relations avec les milieux syndicalistes. Effrayés par les réformateurs qui entouraient M. Kennedy et dont ils craignaient le double penchant pour la planification et l'égalitarisme social, banquiers et industriels n'apportaient que du bout des lèvres leur appui à la « nouvelle frontière » qui, pensaient-ils, dans une approximation un peu primaire, côtoyait dangereusement le dirigisme et le socialisme. Aussi, ont-ils salué avec joie l'accession à la présidence d'un des leurs qui, venu de rien, connaît le prix de l'argent et dont l'origine texane le garde des tentatives d'empiètement du pouvoir central. Nombreux sont donc les républicains eux-mêmes qui, finalement, pensent que M. Johnson est le moins mauvais président possible. Quant aux syndicats, ils sont séduits par les façons simples du nouveau Président. Ils préfèrent ses propos à ceux, peut-être plus savants mais souvent pour eux un peu abscons, de M. Kennedy et de ses conseillers. Ils goûtent surtout la façon dont il applique, sans répit, aux conflits du travail son don inégalé du compromis.

Les Noirs eux-mêmes n'échappent pas à cette offensive de charme. Réservés, tout d'abord, à l'égard de cet homme de l'Ouest, ils ont compris que, du fait de sa naissance, à la bordure des deux mondes de couleurs différentes, il se devait de prendre ouvertement parti en faveur de l'égalité des droits et de chercher à rapprocher le Nord et le Sud, jamais réconciliés depuis la guerre civile. Aujourd'hui, chefs des organisations noires et manifestants de tous bords pensent que, si le Congrès vote prochainement l'ensemble de la législation raciale, ce sera, pour une bonne part, grâce à l'intervention du chef du pouvoir exécutif.

La presse, enfin, a été également conquise. Retenue au début par le souvenir des talents d'escrimeur de M. Kennedy, elle s'est laissée, peu à peu, gagner par les attentions dont la Maison Blanche a entouré les correspondants et leur famille. Elle s'est habituée au changement de style et elle rapporte, avec fidélité et constance, les innombrables déclarations du Président qui, dans son esprit, servent à le faire connaître de l'ensemble du pays. De ces différentes manières, M. Johnson s'est créé, au cours de ce semestre, une popularité que personne n'aurait pu, auparavant, imaginer. Il parle, il concilie, il persuade. Ses amis se multiplient, ses adversaires le redoutent, il se fait traiter parfois de bateleur, mais le public, conquis, toujours applaudit.

Sur le plan intérieur, en effet, les succès dont peut faire état M. Johnson sont nombreux. Sans doute n'est-il pas responsable de tous, du moins, pour la plupart, peut-il chercher à en encaisser le bénéfice.

Dans le domaine économique, le surplus de la balance commerciale passera, cette année, de cinq à sept milliards de dollars. Malgré l'accroissement de l'aide militaire due aux événements d'Extrême-Orient, la balance des paiements en sera nettement améliorée, son déficit sera limité, pense-t-on, à un milliard deux cents millions. L'accroissement de la production se poursuit sans entraîner pratiquement de hausse du prix de la vie. La bourse des valeurs traduit cette euphorie en battant tous les records. Sur le marché du travail, le nombre des emplois augmente constamment sans, il est vrai, que le pourcentage des chômeurs diminue. Les conflits sociaux, et notamment la grève des chemins de fer qui menaçait de paralyser le pays, se résolvent au terme des négociations longues de plusieurs années. Le Congrès lui-même, qui opposait aux pressions de M. Kennedy une tactique dilatoire, a voté, coup sur coup, la réforme fiscale et la loi d'aide aux fermiers. Il a approuvé l'aide à l'étranger et s'apprête à adopter, après bien des temps et des contretemps, la législation sur les droits civiques que l'ancien Président n'aurait probablement pas pu faire aboutir avant le terme de son premier mandat.

À ces succès répétés correspond, il est sûr, en matière de politique extérieure, un bilan moins favorable. Si, en Amérique latine, le nouveau président a décidé de précéder l'événement plutôt que de le subir, notamment au Brésil, l'affaire de Cuba n'est toujours pas réglée. Elle continue à alimenter la campagne de l'opposition républicaine et à opposer les États-Unis à certains de leurs alliés, notamment à l'Angleterre. Un incident reste toujours possible. En Europe, devant l'impossibilité de résoudre le nombre croissant de problèmes que pose la renaissance du continent, la Maison Blanche a choisi de mettre un terme à la polémique qui l'opposait à la France et cherche, par le sourire et le silence, à faire oublier aux électeurs les différends qu'elle ne peut résoudre. En contrepartie, elle insiste à l'usage du public américain sur les progrès de la détente avec les Soviétiques.

C'est en Extrême-Orient, bien entendu, que M. Johnson rencontre ses véritables difficultés. La guerre au Vietnam s'éternise, au risque d'entraîner un engagement croissant des forces américaines. Au Laos, le coup de force des généraux de droite provoque la riposte du Pathet-Lao qui peut conduire à la coupure du pays. Au Cambodge, le prince Sihanouk adopte une position de plus en plus anti-américaine. Au Sud-Est asiatique, le problème n'est ainsi plus, pour les États-Unis, de définir des solutions, mais bien de savoir si la dégradation de la situation ne conduira pas, avant les élections, à une crise qui risque, au dernier moment, de bouleverser les prévisions électorales actuellement si optimistes.

Dans les circonstances actuelles, en effet, M. Johnson semble détenir toutes les chances d'être élu. Ses adversaires eux-mêmes en conviennent et leur vaine quête d'un candidat en est la meilleure preuve. Sans grand dessein, modeste dans son apparence, mais tenaillé par le goût du pouvoir, d'allure bonhomme, mais à la mémoire sans pardon, doté d'un don inépuisable pour le compromis bien qu'obstiné dans la recherche de ses buts, loquace sans se découvrir, M. Johnson représente, mieux peut-être

encore que M. Truman, l'Américain, tel que la population de l'Union se le représente. Il le sait mieux que personne et s'il travaille avec acharnement à son élection, c'est sans doute pour mettre toutes les chances de son côté, c'est surtout pour remporter un succès si complet qu'il dispose au Congrès d'une majorité docile et dans le pays de l'appui nécessaire à l'exercice complet de son autorité.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

232

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3198 à 3209. *Alger, 21 mai 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 22 h. 55).

J'avais demandé avant-hier à voir M. Ben Bella, en précisant que je n'avais rien d'urgent à lui communiquer, mais que je souhaitais simplement reprendre un contact interrompu par ses voyages[1].

Le Président m'a donné audience dès hier à la Villa Joly. L'empressement qu'il a mis à me recevoir et la publicité dont a été entourée cette audience prennent évidemment leur place dans le jeu d'équilibre que M. Ben Bella cherchera sans doute à jouer pour compenser aux yeux de certains les effets de sa tournée dans les pays de l'Est.

Ce fut là peut-être le principal intérêt de cet entretien, qui me parut aussi aimable que vague. Je me suis principalement efforcé, en recueillant les impressions de voyage de M. Ben Bella, de mesurer l'ampleur réelle des offres reçues et des engagements pris. Mon interlocuteur ne m'en a pas appris beaucoup plus que la lecture de la presse. Tout au plus, m'a-t-il paru davantage pris au jeu soviétique que ne l'avaient été certains membres de son entourage[2], plus sensible aussi aux honneurs reçus et aux bonnes manières qui lui ont été prodiguées.

La personnalité de M. Khrouchtchev l'a évidemment séduit avec sa franchise déroutante et sa capacité à entrer, malgré le poids de ses responsabilités, « dans le détail des petites choses ». Frappé par la violence avec laquelle M. Khrouchtchev a stigmatisé devant lui le système stalinien,

[1] Le président Ben Bella se rend en voyage officiel en URSS du 25 avril au 8 mai, au cours duquel il visite quelques grandes villes de province et certaines Républiques d'Asie centrale. Il revient par la Bulgarie, puis assiste à l'inauguration du barrage d'Assouan.

[2] Allusion à l'entretien entre l'Ambassadeur de France et M. Boumaza, ministre algérien de l'Économie nationale, le 11 mai. Se reporter au télégramme d'Alger nos 3001–3006 du 12 mai, non reproduit.

M. Ben Bella a constaté une certaine discordance entre l'effort actuellement accompli pour « libéraliser » le communisme triomphant, selon l'aspiration profonde des peuples soviétiques, et la survivance d'un régime autoritaire. En Ouzbekistan, il a suivi avec une particulière attention la mise en exploitation des terres salées, réputées incultes, et semblables, m'a-t-il assuré, à certaines régions de l'Oranais. Il s'est enfin déclaré satisfait de l'aide que les Russes et leurs satellites lui avaient promise. Il a tenu à préciser qu'il avait à différentes reprises rappelé à ses interlocuteurs les rapports de coopération que l'Algérie continuait d'entretenir avec la France : nul ne l'avait découragé de persévérer dans cette voie.

J'ai répondu que nous n'éprouvions nous-mêmes aucune jalousie des efforts que d'autres pays pouvaient se décider à accomplir en Algérie. Nous n'avions, pour notre part, aucune objection à élever contre la politique de « non-alignement » de l'Algérie. Je devais toutefois appeler l'attention de M. Ben Bella sur l'image que la presse, la radio et la télévision algériennes donnaient de cette politique. Il s'agissait désormais d'un « alignement » absolu et sans nuances. En outre, je voyais se développer, depuis quelque temps, des campagnes de nature à ranimer ici une certaine animosité contre la France. M. Ben Bella n'a pas voulu reconnaître que l'orientation de la presse algérienne fût préoccupante, « sinon pour les États-Unis, qui l'avaient bien cherché ». En revanche, il s'est plaint de la campagne anti-algérienne qu'entretiennent systématiquement certains journaux français. J'ai naturellement établi la différence entre une presse libre et une information totalement contrôlée par le parti et le gouvernement.

J'ai évoqué la lettre personnelle que j'avais adressée au Président concernant l'abus de la garde à vue et les mauvais traitements subis par certains de nos compatriotes. M. Ben Bella a protesté de sa volonté de mettre fin à ces procédés et de prendre toutes les mesures appropriées. Quant aux anciens Harkis[1], il s'affirmait, une fois de plus, disposé à laisser partir vers la France tous ceux d'entre eux qui le souhaiteraient. Mais, a-t-il affirmé, aucun ne manifestait le désir de quitter l'Algérie. Sur ces différents points, il me demandait, comme à l'accoutumée, de saisir son directeur de Cabinet de toutes les précisions que je pourrais lui fournir.

Je note que, tout au long de cette conversation, M. Ben Bella a pris soin de n'aborder de lui-même aucun des problèmes importants actuellement en suspens. Je vous ai rendu compte, par ailleurs (mon télégramme n° 3178)[2], de sa réponse à l'allusion que j'ai faite à la négociation sur les hydrocarbures.

[1] Concernant les Harkis, consulter les documents préparés à l'intention du Ministre pour les discussions du budget des Affaires algériennes, 1964 et 1965. Entre la date du cessez-le-feu et septembre 1963, 30 000 personnes (10 000 ex-supplétifs et leurs familles) ont été transférées en France ; pour les mois suivants, c'est au rythme d'environ 500 personnes par mois que les ex-supplétifs et leurs familles demandent asile. On relève, pour 1964, un peu plus de 2 000 personnes. Se reporter au télégramme d'Alger n°s 2914–2916 du 6 mai non retenu.

[2] Le télégramme d'Alger n° 3178 du 20 mai 1964 se rapportant aux hydrocarbures ne figure pas dans le dossier.

Toutefois, M. Ben Bella n'a pas manqué de faire discrètement allusion aux préoccupations que lui causaient nos bases sahariennes. Je lui ai rappelé que ce problème avait été abordé lors de l'entrevue de Champs, et que je ne pouvais rien y ajouter. M. Ben Bella m'a simplement demandé si l'existence de ces bases était réellement à nos yeux « très importante » et, sur ma réponse évidemment affirmative, n'a pas insisté. Il a seulement repris les thèmes qu'il avait développés devant moi, le 22 août 1963 (mon télégramme nº 5088)[1], et s'est plaint de l'encouragement que, selon lui, certains services français apporteraient à l'agitation des Touaregs. Les Maliens le harcelaient de leurs plaintes. Une fois de plus a été mis en avant le nom de ce « commandant Clauzel »[2] que les Algériens s'obstinent à croire toujours présent au Sahara nigérien, en liaison avec certains éléments de nos bases. Comme je soulignais l'inconsistance de ces allégations, M. Ben Bella m'a déclaré avec assez de vivacité qu'il fallait au moins purger nos bases sahariennes de cette hypothèse : « il n'hésiterait pas lui-même à déplacer un officier algérien si je le lui demandais pour de hautes raisons ». Je ne puis, dans ces conditions, que vous signaler à nouveau cette préoccupation de M. Ben Bella et son désir d'obtenir sur ce terrain, à défaut d'autres, quelque satisfaction de forme.

À première vue, il paraît difficile d'éliminer du Sahara ce « commandant Clauzel » puisque, selon les renseignements dont je puis disposer, cet ancien administrateur de la France d'Outre-Mer occuperait aujourd'hui des fonctions au ministère de l'Intérieur. Je vous serais cependant très reconnaissant des informations que vous pourriez me donner, afin de m'aider à exorciser le fantôme de cet ami des Touaregs et répondre à M. Ben Bella avec des précisions propres à emporter sa conviction.

J'ai peine à croire, néanmoins, que cet aspect du problème soit le seul à préoccuper M. Ben Bella. Je constate, en effet, que tous les communiqués publiés à l'occasion de ses rencontres avec les dirigeants des pays de l'Est reprennent, entre autres thèmes soviétiques, celui des « zones dénucléarisées ». Peut-être aussi n'est-ce pas simple coïncidence si, dès le retour du Président, le « comité algérien de la paix » a annoncé la prochaine réunion à Alger d'une conférence sur la dénucléarisation de la Méditerranée (mon télégramme nº 3166)[3].

Au terme de notre conversation, M. Ben Bella m'a demandé de transmettre au général de Gaulle les vœux qu'il formait pour son complet rétablissement.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Le télégramme d'Alger nos 5088–5093 du 22 août 1963 concerne l'évacuation anticipée des garnisons sahariennes, particulièrement In-Ekker. Il ne figure pas dans le dossier.

[2] Au sujet du commandant Clauzel, ancien administrateur de la France d'Outre-Mer, qui exerce jusqu'en 1958 les fonctions de commandant du cercle de Kidal, dans l'Adrar des Ifoghas, au Mali, voir le télégramme de Paris à Alger nos 1753–1756 du 26 mai 1964, qui retrace l'historique de cette affaire.

[3] Cette conférence doit se tenir du 2 au 5 juillet. Voir le télégramme d'Alger nos 3166–3170 du 20 mai, non reproduit. À compléter par les dépêches d'Alger nos 46/AP et 52/AP, respectivement des 11 et 27 juin, non retenues.

233

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À PÉKIN,
NEW DELHI, VARSOVIE, OTTAWA, RANGOON, BANGKOK, SAIGON,
PHNOM PENH, HANOÏ.

T. nos 309 à 318 ; 584 à 593 ; 274 à 283 ;
819 à 828 ; 37 à 46 ; 445 à 454 ; 1036 à 1045 ;
996 à 1005 ; 130 à 139[1]. *Paris, 21 mai 1964.*

Réservé.

(*Expédié* : le 22 mai 1964, 11 h. 52).

L'évolution de la situation au Laos a amené le Gouvernement français à demander aux gouvernements britannique et soviétique, co-présidents de la conférence de Genève, la réunion d'une conférence[2] où seraient représentés les quatorze pays présents à Genève en 1962[3]. L'objet de cette conférence serait de permettre de procéder aux consultations prévues par le paragraphe 4 de la déclaration de neutralité de 1962[4].

Les raisons de notre attitude s'analysent de la manière suivante. Il nous apparaît illusoire, ainsi que paraissent le prouver les démarches que vient d'effectuer le gouvernement britannique, d'intervenir auprès de la Chine et de l'URSS, ainsi que l'a demandé le gouvernement américain[5]. Il ne nous apparaît pas non plus bon que les consultations prévues par le paragraphe 4 susvisé se déroulent à Vientiane, où l'atmosphère de tension et d'opposition ne serait pas propice à un travail sérieux, et où plusieurs des 14 pays présents à Genève ne sont pas représentés. Depuis le coup de force du 14 avril[6] et l'offensive du Pathet-Lao des 16 et 19 mai, la situation au Laos se trouve, de notre point de vue, totalement modifiée. Rien de ce qui avait été décidé à Genève en 1962, rien de ce que les Laotiens étaient convenus entre eux à Zurich[7], puis à la Plaine des Jarres[8] n'a été ou en tout

[1] Ce télégramme signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale, est expédié le 22 mai à 11 h. 52 ; il est communiqué à Washington (nos 11321–11330), Londres (nos 9849–9858), Moscou (nos 6983–6992), Vientiane (nos 686–695), Tokyo (nos 493–502), Canberra (nos 149–158), Wellington (nos 114–123), Karachi (nos 440–449), Bonn (nos 4432–4441), New York (nos 3994–4003) et Rome (nos 2285–2294).

[2] À ce sujet, voir le télégramme de Paris à Washington nos 11065–11075 du 19 mai, non retenu.

[3] Les quatorze pays représentés à la conférence de Genève de 1961–1962 sur la neutralisation du Laos sont : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[4] Sur le contenu de ce paragraphe, voir le télégramme de Paris à Washington nos 11065–11075 du 19 mai, non reproduit.

[5] Voir à ce sujet le télégramme de Londres nos 2327–2330 du 19 mai, non reproduit.

[6] En fait, le coup de force de la droite laotienne date du 19 avril. À ce sujet, voir ci-dessus au n° 183 le télégramme de Vientiane nos 503–508 du 19 avril.

[7] Sur les accords de Zurich du 22 juin 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 293 (note).

[8] Ces accords, conclus le 12 juin 1962 entre les trois princes : Souvanna Phouma, Souphanouvong et Boun Oum, établissent un gouvernement d'union nationale.

cas n'est plus appliqué. La situation est telle que même un cessez-le-feu ne suffirait pas à rétablir les choses, comme elles avaient été prévues.

De simples consultations sur place ne suffisent donc plus à porter remède à la situation. Les consultations doivent, à notre avis, se dérouler dans la cadre d'une véritable réunion des Quatorze, seule susceptible de parvenir aux résultats essentiels qui sont :

proclamer et respecter le cessez-le-feu, en étendant, autant que possible, les pouvoirs de la Commission internationale de contrôle[1] ; permettre de rétablir un gouvernement véritablement unifié et de préparer l'unification des administrations et de l'armée ; réexaminer enfin, en vue, selon le cas, de les préciser ou de les renforcer, toutes les dispositions prévues dans les accords de 1962 pour assurer l'unité, la neutralité, l'indépendance et la souveraineté du Laos ; il faut en particulier mettre un terme définitif aux interventions étrangères dans le Royaume.

La conférence, qui se tiendrait à un niveau et en un lieu à convenir, serait convoquée en vertu du paragraphe 4 précité et ne porterait donc que sur la situation au Laos.

Il va de soi que notre projet n'empêche aucunement les représentants diplomatiques à Vientiane de poursuivre leur action en vue d'obtenir, ainsi que le demande le prince Souvanna Phouma[2], l'arrêt des combats en cours et la cessation de l'offensive du Pathet-Lao. Mais nous ne pouvons espérer de règlement des problèmes que dans le cadre d'une réunion dont d'ailleurs le paragraphe 4, sinon dans la lettre du moins dans son esprit, fait une véritable obligation aux signataires de Genève.

La tenue d'une conférence est certes difficile et risque de se prolonger. Elle fournirait, comme premier avantage, un dérivatif qui permettrait, dans une certaine mesure, d'éviter une détérioration plus grande de la situation ou la prise de décisions militaires ou politiques dangereuse. Malgré d'inévitables incidents, n'était-ce pas ce qui s'était passé pendant les longues discussions de Genève de 1961 et 1962[3].

Vous voudrez bien porter à la connaissance du gouvernement de votre résidence, en lui demandant d'apporter son appui à notre proposition, les considérations qui précédent et qui nous sont dictées par le souci d'empêcher des développements qui mèneraient à une crise extrêmement grave.

À l'heure actuelle, les gouvernements américain et britannique, tout en marquant leurs réticences, n'ont pas encore pris d'attitude définitive. Les Russes viennent de nous faire connaître leur accord et en ont informé les Britanniques. M. Desai[4], secrétaire général des Affaires étrangères de

[1] Il s'agit de la commission chargée de surveiller l'application des accords sur la neutralisation du Laos de 1962.

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Vientiane n°s 888–889 du 19 mai, non reproduit.

[3] Voir à ce sujet, *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I.

[4] Manilal Jagdish Desai.

l'Inde, de passage à Paris, a été mis au courant le 20 mai de notre position[1]. Il a précisé qu'à titre personnel il approuvait la proposition française et qu'il allait recommander à M. Nehru[2] de l'appuyer.

Le Département a déjà pris contact avec les ambassades américaine, britannique, soviétique, canadienne, polonaise et chinoise. Vous n'en devrez pas moins appuyer localement les interventions faites à Paris.

(Collection des télégrammes, 1964).

234

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3353 à 3364[3]. *Washington, 22 mai 1964.*

Très urgent. Réservé.

(*Reçu* : 23 h. 30).

Le secrétaire d'État m'a demandé de venir le voir, ce matin 22 mai, pour m'entretenir de nouveau avec lui de la question du Laos.

« Le gouvernement américain n'a pas encore arrêté son attitude à l'égard de la proposition française de conférence[4], m'a indiqué M. Rusk[5], mais d'ores et déjà, je voudrais vous préciser un peu plus nettement nos vues. Nous estimons qu'en application de l'article 4 de la déclaration de Genève[6], des consultations devraient s'engager le plus rapidement possible à Vientiane en vue d'aboutir aux trois résultats suivants :

– les parties en cause arrêteraient les conditions d'un cessez-le-feu qui, seul, pourrait permettre la réunion éventuelle d'une conférence ;

– les représentants du Pathet-Lao s'engageraient à retirer leurs forces de la partie de la Plaine des Jarres qu'elles ont conquise depuis le début de l'offensive. Le poste de commandement du général Kong Le devrait, à tout le moins, lui être restitué[7] ;

– les entretiens devraient permettre de déterminer si l'adversaire, qu'il soit Pathet-Lao, nord-vietnamien, chinois, et peut-être même russe, est décidé à appliquer les accords de Genève et à les respecter.

[1] Sur l'attitude de l'Inde, voir la dépêche de New Delhi n° 985, *a.s. La réaction indienne aux événements du Laos*, du 2 juin, non reproduite.

[2] Jawaharlal Nehru, Premier ministre de l'Union indienne.

[3] Ce télégramme est communiqué à Londres (nos 1492–1503), Moscou (nos 105–116) et, *via* le Département, à New York n° 192.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 233 le télégramme circulaire du 21 mai.

[5] Dean Rusk.

[6] Sur le contenu de l'article 4 des accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos, voir le télégramme de Paris à Washington nos 11065–11075 du 19 mai, non retenu.

[7] L'offensive des forces du Pathet-Lao des 18 et 19 mai contraint le général Kong Le, chef des forces neutralistes, à évacuer son poste de commandement de Muong Phan.

« Telles sont les trois conditions préalables, a poursuivi le Secrétaire d'État, qui, à notre avis, doivent être remplies pour que nous puissions songer sérieusement à participer à une conférence, que nous ne rejetons pas *a priori*.

« En outre, ces consultations contribueraient à renforcer la position du prince Souvanna Phouma[1], dont l'autorité est indispensable à la restauration de la paix au Laos et à l'application des accords ; les discussions interminables de 1961–1962 à Genève sur la représentation du Laos ne devant pas se renouveler, les consultations auraient à se conclure par la désignation du Premier ministre comme seul porte-parole autorisé du gouvernement de Vientiane. Une telle décision servirait de test à la bonne volonté de chacun et au désir de tous de résoudre effectivement le problème.

« Par le seul fait de leur existence, ces consultations, enfin, contribueraient à arrêter le processus de détérioration en cours et à éviter que l'autre camp ne prenne des décisions sur lesquelles il serait difficile de revenir. Les représentants de l'URSS à Vientiane, nous le savons, ont demandé des visas aux Indiens : s'ils quittent le Laos, il sera difficile d'amener Moscou à continuer d'assumer la co-présidence prévue aux accords[2]. D'autre part, nous le savons également, le Pathet-Lao songe à créer un gouvernement libre du Laos. Cette décision mise en pratique, comment, là encore, revenir aux accords de Genève ? Enfin, du côté du gouvernement de Vientiane, on pourrait être tenté, un jour prochain, de faire appel, en désespoir de cause, à l'OTASE[3] ou à l'ONU. Or, nous ne voulons pas d'autre intervention dans la région. Pour parer à tous ces risques, le système de consultations est le seul adéquat. La conférence qui ne pourrait se réunir, selon les Soviétiques, que dans le courant de juin arriverait trop tard ».

J'ai répondu à mon interlocuteur que nous ne partagions pas ses vues. Sans doute fallait-il agir vite et c'est pourquoi nous n'avions pas perdu de temps à proposer une conférence. Encore fallait-il aussi agir efficacement. Or, seule la convocation d'une conférence pourrait provoquer l'effet de choc désiré. Poser, d'autre part, des conditions préalables telles que la conclusion d'un cessez-le-feu ou le retour au *statu quo ante* n'était pas réaliste. Aux conditions de l'Ouest, l'Est opposerait les siennes. Il demanderait, par exemple, le châtiment ou du moins, l'expulsion de tout emploi gouvernemental des généraux du coup d'État[4]. La discussion serait sans fin et la conférence ne se réunirait jamais. Nous n'étions pas opposés, par principe, à des consultations immédiates à Vientiane, mais nous ne devrions point trop en attendre, la situation prévalant dans la ville interdisant tout travail sérieux. Quant à penser que la position du

[1] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[2] Les Soviétiques sont avec les Britanniques les co-présidents de la conférence internationale pour le règlement de la question du Laos, tenue à Genève en 1961–1962.

[3] Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est.

[4] Les auteurs du coup de force de la droite laotienne du 19 avril.

prince Souvanna Phouma en sortira renforcée... On pouvait douter de l'effet salutaire de ce genre de réunions, qui peuvent difficilement s'élever au-dessus des querelles de personnes.

Pour les raisons que j'avais déjà, à plusieurs reprises, énumérées, nous estimions qu'il ne fallait pas s'attarder à ces demi-mesures. La réunion d'une conférence était seule de nature à sauver ce qui pouvait être sauvé de la situation. Tout retard ne pouvait que diminuer nos chances de réussite.

Passant à la situation existant au Laos, j'ai demandé à M. Rusk si les États-Unis envisageaient de prendre prochainement des mesures militaires. Le secrétaire d'État m'a répondu que l'aviation américaine avait envoyé hier des avions de reconnaissance au-dessus de la Plaine des Jarres, sans d'ailleurs que la requête provienne du prince Souvanna Phouma, qui en avait simplement été informé. Washington voulait obtenir des renseignements sur la position des éléments ennemis et, en même temps, relever le moral des troupes neutralistes qui, du reste, avaient été favorablement impressionnées par les bombardements opérés par les *T-28*[1]. Quelques autres appareils de ce type seront prochainement livrés aux troupes laotiennes qui, pour partie, s'en servent par personnes interposées. Un porte-avions se trouvait au large du Vietnam, ses équipages effectueraient des vols de reconnaissance au-dessus du Laos et parachuteraient du ravitaillement à des troupes neutralistes isolées. Rien d'autre ne serait entrepris, dans ce domaine militaire, sans consultation des alliés.

En conclusion, M. Rusk a insisté sur le fait qu'en pesant leurs décisions, les Américains devaient se garder de ne pas tomber dans la « naïveté ». Leur pays et, par son intermédiaire, le monde libre, étaient aux prises avec un adversaire tenace, insidieux et pour lequel tous les moyens sont bons. Les désillusions de 1962[2] succédant à celles de 1954[3], c'était là autant d'avertissements dont il ne fallais pas sous-estimer la valeur.

Je viens d'autre part de m'entretenir de la même question avec M. McGeorge Bundy. Le conseiller du Président, qui m'a semblé moins loin de nos vues que M. Rusk, m'a indiqué qu'à son avis deux points méritaient une particulière considération : une conférence ne pourrait réussir sans la participation du prince Souvanna Phouma, qui ne pouvait que difficilement quitter son pays dans les circonstances actuelles. Comment pourrait-on résoudre cette difficulté ? D'autre part, une des conditions essentielles à l'acceptation par les États-Unis du principe d'une conférence était que celle-ci ne débordât pas le cadre du Laos. Ne serait-il pas possible que, de Paris, une voix autorisée réaffirme ce principe et fournisse ainsi le moyen de s'opposer ultérieurement à toute tentative d'extension à laquelle l'Est pourrait se livrer ? J'ai répondu à mon interlocuteur que, tout en comprenant l'intérêt d'une participation directe du prince Souvanna Phouma aux travaux de la conférence, le Premier ministre pourrait aisément faire

[1] Avion américain d'appui au sol.
[2] Allusion aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.
[3] Allusion aux accords de Genève du 21 juillet 1954 sur la paix en Indochine.

des allées et venues. Quant à la limitation de la réunion au problème laotien, nous en étions les premiers favorables. Les instructions qui m'avaient été envoyées, ainsi que celles qui avaient été adressées à nos représentants auprès des puissances participantes aux accords de Genève, mentionnaient expressément ce principe (cf. vos télégrammes 11065[1] et 11321[2]). Je vous transmettrais cependant ma suggestion.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

235

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. De Leusse, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 827 à 831[3]. *Paris, 22 mai 1964, 23 h.*
Réservé.

Le Maroc avait été chargé, ainsi d'ailleurs que d'autres pays, d'exposer au gouvernement français les décisions prises par les rois et chefs d'État arabes au cours de leur dernière conférence du Caire[4]. M. Balafrej[5] s'est acquitté de cette mission auprès de M. Couve de Murville, qui l'a reçu le 19 mai[6].

Le ministre marocain a essentiellement parlé du problème palestinien. Il a déploré qu'Israël se refuse à appliquer les résolutions des Nations Unies, à permettre le retour des réfugiés et à accepter la nomination d'un curateur désigné par l'ONU pour les biens arabes. Il s'agit d'un problème humain et douloureux, a-t-il ajouté, et il est inadmissible que les autorités de Tel-Aviv interdisent aux réfugiés de rentrer dans leur patrie, tandis qu'elles favorisent par tous les moyens l'arrivée d'immigrants. Le détournement des eaux du Jourdain enfin porte directement atteinte aux intérêts de la Syrie, du

[1] Voir le télégramme de Paris à Washington nos 11065–11075 du 19 mai, non reproduit.

[2] Voir ci-dessus au n° 233 ce télégramme circulaire du 21 mai, communiqué à Washington sous les nos 11321–11330.

[3] Ce télégramme circulaire, rédigé par M. Jean-Marie Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, est communiqué au Caire (nos 949–953), à Beyrouth (nos 481–485), Damas (nos 255–259), Amman (nos 152–156), Bagdad (nos 181–185), Téhéran (nos 178–182), Djeddah (nos 155–159), Londres (nos 9937–9941), Washington (nos 11415–11419), Alger (nos 1687–1691), Tunis (nos 935–939), Bonn (nos 4463–4467), Rome (nos 2296–2300) et Madrid (nos 458–462).

[4] Elle se tient du 13 au 17 janvier 1964, sur la proposition du président Nasser en vue de débattre sur la question des eaux du Jourdain.

[5] Ahmed Ḅalafrej, ministre des Affaires étrangères du Maroc.

[6] Voir le compte rendu du 21 mai de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Balafrej, le 19 mai à 11 heures, *in* : *D.D.F.*, 1964-I, n° 227.

Liban et de la Jordanie. Les États arabes connaissant l'intérêt de la France pour le monde musulman et les liens d'amitié qu'elle a noués avec lui, espèrent qu'elle pourra leur apporter une aide efficace. Mais, en tout état de cause, ils lui demandent d'adopter au moins une attitude de neutralité, de ne pas encourager la politique anti-arabe et expansionniste d'Israël et de s'opposer à l'arrivée de nouveaux immigrants.

M. Couve de Murville ayant relevé que la question préjudiciable était celle de la reconnaissance d'Israël par les États arabes, M. Balafrej a répondu que la conférence du Caire avait arrêté sur ce point la position suivante : il appartiendra aux réfugiés palestiniens, lorsqu'ils seront rentrés en Israël, de s'entendre avec les Juifs pour créer avec eux un État commun susceptible d'être reconnu par tous.

Le Ministre a indiqué à M. Balafrej que le gouvernement français était bien conscient de la gravité des problèmes qui venaient d'être évoqués. Les Israéliens ne manifestaient sans doute pas beaucoup d'empressement à rechercher des solutions. Leur attitude s'expliquait par leur souci d'obtenir une contrepartie, celle-ci étant bien entendu la reconnaissance de l'État d'Israël et la fin du boycott. Si les États arabes mettaient en œuvre en ce qui concerne l'utilisation des eaux des projets raisonnables, dans l'esprit du plan Johnston, nul ne pourrait y trouver à redire. L'essentiel pour le moment était d'éviter de passionner davantage de débats. Si la France pouvait faire quelque chose d'utile, elle le ferait.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

236

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3297 à 3300[1]. *Alger, 25 mai 1964.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 23 h. 00).

Je me réfère au télégramme de Moscou retransmis sous le numéro 2820[2].

En réponse aux questions posées par notre ambassadeur à Moscou, je puis faire état des précisions suivantes :

Primo : Les livraisons de matériel militaire soviétique à l'ANP paraissent en effet avoir repris ces derniers temps. Les principales d'entre elles correspondant aux débarquements :

[1] Prière communiquer EMA/REN et SGDN/CER.

[2] Le télégramme de Moscou n° 2820, du 21 mai, non reproduit, demande des précisions sur les livraisons de chasseurs *Mig* et armes légères soviétiques à l'Algérie.

– le 25 janvier à Oran du cargo soviétique *Metallurg Bayloy* : 7 *SU.100*, 2 chars *T.34* avec tourelle, 6 chars *T.34* sans tourelle, 10 camions ateliers, des munitions ;

– les 16 avril et 5 mai à Bône des cargos soviétiques *Nicolaï Burdenko* et *Lininski Pionner* une centaine de chars environ de type non identifié, probablement en majorité des *T.34* mais comprenant des *T.54* et des *SU.100*. Des camions ont également été débarqués[1]. Aucune arrivée récente d'avions n'est signalée. On sait que depuis mars, l'aviation algérienne dispose de 12 *MIG 15* dont un biplace et 9 *MIG 17*. De nombreux pilotes sont actuellement en formation en URSS. Il est possible que les Russes attendent la fin des stages pour envoyer de nouveaux appareils.

Par ailleurs, il est difficile de déterminer la nature et la quantité d'armes légères et munitions débarquées par les navires russes. En tout état de cause, il ne devait pas s'agir d'un très gros tonnage (de l'ordre de 500 T. sur le *Nicolaï Burdenko)*. Il n'est pas possible de préciser si ces arrivages font suite à un accord conclu avec M. Ben Bella lors de son voyage à Moscou le 18 décembre 1963[2].

Secundo : La décision algérienne d'implanter à Batna l'école de l'Arme blindée a été réaffirmée à notre attaché militaire. La présence à Batna du colonel Slimane Hoffmann, commandant de l'Arme blindée, et du commandant Boutella, précédemment commandant du centre de Bedeau, confirme ce renseignement. Il semble que les Algériens vont constituer dans le Constantinois une division appelée à faire le pendant de celle qui vient d'être récemment mise sur pied en Oranie. La nomination probable du commandant Abdelghani au commandement de la division d'Oranie en remplacement de Slimane Hoffmann, actuellement à Batna, semble confirmer cette hypothèse, de même que l'acheminement présumé sur la région Batna-Télergma de la dernière tranche de chars débarqués à Bône.

Selon des renseignements recueillis par notre attaché militaire, il serait dans l'intention des Algériens de constituer au minimum une division par région militaire[3]. Cependant, le commandement de l'ANP ne paraît pas encore avoir décidé de la composition définitive de ces divisions. Cette organisation ne serait fixée qu'après les manœuvres que doit effectuer en automne la division de l'Oranie.

[1] Concernant les chars soviétiques, se reporter à la dépêche du consul général de France à Batna, M. Jean Thomas, n° 84/F.1.1./c du 13 mai, non reproduite, signalant que 8 chars *T34*, destinés à l'École de l'Arme blindée, sont arrivés à Batna le 9.

[2] La délégation algérienne présidée par M. Ben Alla se rend en Union soviétique du 18 au 28 décembre 1963. Le 27, signature d'un accord de coopération économique et technique. Sur l'aide soviétique à l'Algérie, voir la dépêche de Bône du consul général de France, M. Henri Simon, n° 6053 HS/AB du 4 juillet 1964, non retenue.

[3] En ce qui concerne la réorganisation militaire en Algérie et la refonte des structures de l'Armée algérienne, se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 1603–1604 et de Batna n° 58/F.1.1.c, respectivement des 7 et 27 mars, non reproduits. Concernant la marine algérienne, se reporter à la dépêche d'Oran n° 118 de Jean-Félix Charvet, consul général de France à Oran, du 23 mars, non retenue.

La mise sur pied dès maintenant dans la région de Batna-Telergma d'un dispositif rappelant celui qui a précédé dans la région de Bedeau celle de la 1ère DIP n'infirme pas ce renseignement, mais donne corps à ceux suivant lesquels les Soviétiques pourraient s'être engagés à équiper en armement lourd les GU Algériennes. La présence à Telergma et à Batna de techniciens russes corrobore cette hypothèse.

Tertio : Il ne serait pas surprenant que les Russes fassent en Algérie, qui paraît actuellement le point d'application de leurs efforts de politique africaine, un effort militaire analogue à celui effectué par eux en Egypte, en Irak et en Syrie. Cela pourrait laisser supposer d'autres envois importants de matériel russe, sans présumer pour autant que les Algériens ne chercheront pas à penser et à réaliser par eux-mêmes leur organisation militaire et la structure définitive des unités qu'ils veulent mettre sur pied. Un effort analogue pourrait être fait en faveur de l'armée de l'Air et de la Marine.

Il est à noter que les matériels déjà reçus permettront théoriquement à l'ANP de surclasser largement les forces armées royales marocaines.

La hâte des Algériens à réaliser cette organisation peut tenir à la fois à leur désir d'être en mesure d'appuyer leur politique en Afrique et peut-être aussi à la volonté de Boumediene de faire au plus vite de l'armée une force susceptible d'arbitrer les luttes politiques en Algérie.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

237

Note

La coopération militaire franco-espagnole

N[1]. *Paris, 26 mai 1964.*

Au cours de ces dernières années, les contacts entre les chefs des forces armées françaises et espagnoles ont été fréquents. Ce qui n'était encore, entre 1956 et 1959, qu'une entente « locale » limitée aux confins sahariens s'est développé avec les visites à Madrid du général Lorillot (6–11 avril 1959) et du général Noiret un an après (6–9 avril 1960), puis avec celle du général Muñoz Grandes à Paris (31 janvier – 4 février 1961), visite rendue par le général Ailleret (4–6 février 1963), enfin avec le voyage récent de l'amiral Cabanier à Madrid (13–16 avril 1964)[2].

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques de Folin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe méridionale au Département.

[2] L'amiral Cabanier s'est rendu à Madrid du 13 au 16 avril 1964. Se reporter à la dépêche de Madrid n° 536/EU du 17 avril, non reproduite. Le 14 avril, il est reçu en audience par le chef de l'État espagnol.

Dans le premier stade, il s'agissait surtout du Maghreb. Les deux pays collaboraient sur le plan de l'échange de renseignements, de la surveillance du trafic d'armes, du contrôle de la sécurité aérienne ; ils se tenaient au courant des opérations militaires aux confins sahariens et de la situation des bases de cette région. Avec la visite du général Noiret, les conceptions de la coopération ont eu tendance à s'élargir, dans la perspective de la défense générale de l'Occident et notamment de la protection des zones atlantique et méditerranéenne. La collaboration qui s'est amorcée entre les forces armées des deux pays[1] s'est trouvée d'ailleurs être plus étroite entre leurs aviations[2] et leurs marines qu'entre leurs armées de Terre[3].

C'est avec la venue à Paris du général Muñoz Grandes[4], et sous son impulsion du côté espagnol, que les aspects techniques de cette évolution se sont concrétisés sur des points précis : échanges d'officiers, utilisation des ports et aérodromes espagnols, exercices aéro-navals combinés, standardisation de fourniture de matériel, etc. Au niveau des États-majors, deux questions ont été étudiées en commun : les problèmes stratégiques de défense de la zone Afrique occidentale-Canaries-Maroc ; la sécurité des communications en Méditerranée occidentale.

Au cours de la visite qu'il rendit à Madrid, en février 1963, au chef d'État-major espagnol, le général Ailleret eut des conversations qui restèrent sur un plan assez général. Si des renseignements précis furent échangés en ce qui concerne la garnison française de Tindouf, et si des dispositions furent prises pour développer encore davantage la coopération militaire en Europe méditerranéenne et en Afrique, aucune solution ne fut apportée à un certain nombre de problèmes soulevés de part et d'autre. Ces problèmes étaient :

1) facilités aériennes et navales réciproques : possibilités d'escale en Espagne du Sud et aux Canaries pour les avions français devant intervenir éventuellement en Afrique ; facilités logistiques permanentes dans les bases navales des deux pays en cas de crise grave ;

2) participation des armées de Terre à un exercice combiné (les Espagnols insistaient pour un exercice « guérillas et contre-guérillas ») ;

3) communication aux Espagnols de renseignements OTAN concernant la situation aérienne et les retombées radioactives.

Le 12 juillet 1963, le général Alegria du haut État-major espagnol se rendit à Paris, mais sa visite ne permit de faire aucun progrès sur tous ces problèmes. Il est même apparu à ce moment à certains de nos militaires

[1] En particulier, au printemps 1958, des opérations sont menées conjointement par les troupes françaises et espagnoles au Rio de Oro.

[2] Concernant l'armée de l'Air espagnole, voir la dépêche de Madrid n° 507/EU du 25 mai 1962, non publiée.

[3] Au sujet de l'armée de Terre espagnole, se reporter à la dépêche de Madrid, n° 83/EU du 29 janvier 1962, non publiée.

[4] Se reporter à la biographie du général Muñoz Grandes, chef du haut État-major espagnol, qui figure dans la note de la sous-direction d'Europe méridionale, datée du 17 janvier 1961, non reproduite.

que les Espagnols, dont la défense aérienne est largement entre les mains des Américains, manifestaient quelque scrupule à se lier à une défense aérienne nationale et non intégrée à l'OTAN.

Enfin, la récente visite de l'amiral Cabanier à Madrid (13–18 avril) a montré une fois de plus la chaleur des sentiments que les Espagnols tenaient à manifester à l'égard de notre chef d'État-major de la Marine aussi bien qu'a l'égard de notre pays. L'amiral Cabanier a été reçu par le général Franco[1], qui le remercia des services rendus par la Marine française à la Marine espagnole dans le domaine de l'instruction et de la formation de son personnel. Le général Franco insista également sur la situation géographique des deux pays, qui rendait similaires leurs intérêts maritimes, en particulier leurs lignes de communication.

Mais dans le domaine pratique, il ne semble pas que des progrès sensibles aient été faits depuis le voyage du général Ailleret à Madrid. Le général Muñoz Grandes lui-même a reconnu, devant l'amiral Cabanier, qu'aucune solution n'avait été apportée à la plupart des problèmes restés en suspens.

Il a été seulement décidé que les exercices franco-espagnols de novembre prochain bénéficieraient d'un porte-avions français et qu'une coopération franco-hispano-portugaise dans le domaine du contrôle naval et de la protection de la navigation commerciale serait mise sur pied.

D'autre part, le chef d'État-major espagnol a suggéré la commande par l'Espagne à la France de deux sous-marins du type *Daphné* avec la participation des chantiers espagnols à cette construction. L'amiral Cabanier s'est engagé à faire étudier cette demande.

Il résulte de l'ensemble de ces visites, qui ont lieu depuis maintenant huit ans entre les États-majors français et espagnol, qu'une atmosphère excellente existe au cours des contacts de toutes sortes qui sont pris de part et d'autre et que la coopération militaire mise sur pied par le général Noiret en 1960 fonctionne bien, mais sur une échelle relativement modeste. Celle-ci s'exerce essentiellement dans le domaine de la défense aérienne le long des Pyrénées et dans le domaine naval en Méditerranée et en Atlantique (manœuvres combinées). Pour l'armée de Terre, seuls quelques petits exercices communs de parachutistes ont lieu dans les départements frontières.

Par contre, en ce qui concerne les problèmes plus importants qui ont été soulevés (parmi lesquels la demande de notre État-major d'une possibilité d'escale aérienne pour nos avions en direction de l'Afrique noire), aucun progrès n'a été fait depuis plus d'un an. Nos attachés militaires à Madrid, qui s'efforcent d'aboutir à des solutions communes, n'y arrivent pas et déclarent ne pas trouver d'explication à leur manque de réussite.

(Europe, Espagne, 1964).

[1] Le 14 avril 1964.

238

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3395 à 3399. *Washington, 26 mai 1964.*

(*Reçu* : le 27, 0 h. 50).

Les encouragements prodigués par le gouvernement américain aux pays d'Europe orientale, afin de les inciter à se rapprocher de l'Occident, vont actuellement en se multipliant. Comme je l'ai signalé dans mon télégramme n° 3390[1], le président Johnson lui-même a annoncé, le 23 mai, son intention de redoubler d'efforts pour améliorer les relations de son pays avec les démocraties populaires. Il n'a pas caché qu'il avait bon espoir de voir celles-ci reprendre progressivement conscience de leurs caractéristiques nationales et de leur appartenance à la communauté occidentale.

Les mobiles qui poussent les États-Unis à adopter cette attitude sont clairs. Les Américains veulent profiter de l'affaiblissement de la cohésion du camp socialiste, consécutif à la querelle sino-soviétique, pour rétablir leur influence dans une partie du monde où l'URSS régnait à peu près sans partage depuis la guerre et du même fait affaiblir le bloc communiste.

Mais cette politique, simple en apparence, n'est en réalité pas exempte de difficultés, voire de contradictions. Tout d'abord, elle n'est guère compatible avec le désir, si souvent affirmé par Washington, de parvenir à une détente réelle avec Moscou. Ainsi que le rappelait hier l'éditorialiste du *New York Herald Tribune*, l'Union soviétique est toujours très attentive à l'évolution de ses satellites. Elle n'a pas hésité dans le passé à intervenir chez eux, par la force, pour y rétablir son autorité. Les tentatives des États-Unis pour contrebalancer son influence en Europe orientale ne peuvent manquer de susciter son inquiétude et même son ressentiment.

Mais surtout, qu'adviendrait-il si, confiants dans l'aide américaine, des éléments anti-communistes ou anti-soviétiques tentaient, comme en 1956[2], de se soulever en Europe de l'Est ? Que se produirait-il, par exemple, si des troubles venaient à éclater en Allemagne orientale ? Dans le cas d'une réaction militaire de l'URSS, quelle serait alors l'attitude des États-Unis ? Laisseraient-ils faire les Soviétiques ou s'opposeraient-ils à eux ?

[1] Dans ce télégramme, non repris, en date du 25 mai 1964, l'ambassade signale que, dans un discours prononcé le 23 mai 1964 lors de l'inauguration de la bibliothèque George C. Marshall à l'Institut militaire de Lexington en Virginie, le Président des États-Unis revient sur le désir de son pays de développer ses relations avec les États d'Europe orientale. Il rappelle que, dès 1947, telle était l'intention du secrétaire d'État de l'époque en proposant son plan de reconstruction de l'économie européenne.

[2] Au sujet des événements survenus en Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie en 1956, se reporter à *D.D.F.*, 1956-I, 1956-II, 1956-III, sous les rubriques correspondantes de la Table méthodique.

Les personnalités américaines qui ont défini récemment la politique des États-Unis vis-à-vis des pays d'Europe orientale, et notamment le chef de l'État, ont toutes pris soin de faire ressortir qu'elles envisageaient seulement une évolution pacifique et très progressive des rapports entre les États de démocratie populaire et le monde occidental.

Il reste qu'en invitant ouvertement les peuples d'au-delà le rideau de fer à suivre des politiques plus « nationales », en promettant de les aider s'ils prennent leurs distances à l'égard du Kremlin, les États-Unis encouragent une évolution évidemment souhaitable mais qu'ils peuvent malaisément contrôler. Ils assument de ce fait des risques dont l'ampleur dépendra de l'habileté avec laquelle ils mèneront leur nouveau jeu en Europe orientale.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

239

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3410 à 3423. *Washington, 26 mai 1964.*

(*Reçu* : le 27, 1 h. 45).

Le président Johnson et l'Amérique latine.

Pour l'administration de M. Johnson comme pour celle qui l'a précédée, l'Amérique latine demeure une préoccupation majeure et « l'Alliance pour le progrès[1] », « vivant souvenir du président Kennedy », reste officiellement la règle d'or des rapports entre les États-Unis et leurs voisins du Sud. À y regarder de plus près, on ne peut cependant s'empêcher de noter un certain nombre de changements :

Le président Kennedy avait réussi à transformer le climat psychologique des relations inter-américaines. Sa volonté de rompre avec le passé et d'engager son pays sur la voie d'une aide désintéressée aux populations misérables, ses appels à la solidarité continentale, son catholicisme même, avaient contribué à modifier l'image des États-Unis en Amérique latine. Ses voyages au Venezuela, en Colombie, au Mexique et au Costa Rica[2]

[1] Le président Kennedy prononce le 13 mars 1961, devant les ambassadeurs des pays d'Amérique latine accrédités à Washington, un discours-programme sur l'évolution politique et le développement économique et social pour les pays de l'Amérique latine, appelé l'Alliance pour le progrès. Celle-ci est officiellement organisée lors de la conférence de Punta del Este (Uruguay) le 17 août 1961.

[2] Le président Kennedy se rend chaque année en Amérique latine : au Mexique (29–30 juin 1962), au Costa Rica (19–20 mars 1963) à l'occasion de la conférence des présidents d'Amérique centrale.

avaient fait la preuve de sa popularité. M. Johnson, en revanche, se présente aux Latino-Américains sous les traits d'un chef d'État autoritaire, tenace – il l'a montré lors de la crise de Panama –, soucieux d'efficacité et d'action. Les rapports du Président avec l'OEA[1] sont aujourd'hui empreints de respect, voire de crainte, comme hier ils l'étaient de sympathie et de confiance.

Pour mettre en pratique l'Alliance pour le progrès, M. Kennedy avait fait appel à des intellectuels libéraux pris hors de l'administration et à des Portoricains de descendance espagnole, en qui les hommes politiques d'Amérique latine pouvaient se reconnaître[2]. M. Johnson est revenu sur ces errements et a confié la direction des affaires latino-américaines à un diplomate de carrière, natif du Texas, M. Thomas Mann, qui avait déjà occupé les mêmes fonctions à la fin de la présidence Eisenhower et qui s'est entouré de fonctionnaires dont aucun n'a participé à l'élaboration de la doctrine de l'Alliance pour le progrès. Sa nomination a été accueillie avec satisfaction aux États-Unis par les milieux d'affaires, mais avec méfiance au-delà du Rio Grande. Quant à M. W. Rostow, qui vient d'être nommé représentant des États-Unis au comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès, il est certes connu pour ses travaux sur l'économie des pays sous-développés, mais il l'est plus encore comme théoricien de la lutte active contre le communisme.

En ce qui concerne la nouvelle orientation politique, les changements, pour être moins apparents, n'en sont pas moins sensibles :

– le montant global des crédits publics mis à la disposition de l'Amérique latine reste conforme aux engagements de M. Kennedy[3]. Le premier rapport de M. Thomas Mann sur les prêts accordés au titre de l'Alliance pour le progrès au cours des six derniers mois (430 millions de dollars) montre l'ampleur des efforts américains, qui se poursuivront au même rythme en 1964/1965, malgré la diminution du montant total de l'aide. En revanche, les conditions mises à l'octroi de l'assistance américaine sont différentes : désormais, l'accent est mis plus sur la croissance économique que sur les réformes sociales. M. Thomas Mann insiste sur l'évolution nécessaire qui, par une marche prudente, doit conduire à un but aussi éloigné de la révolution que de la stagnation. L'interventionnisme de l'État, source de gaspillage, est condamné dans son principe, tandis qu'est exalté le rôle irremplaçable du capital privé, local ou nord-américain. Le capitalisme des États-Unis est ainsi cité en exemple sans qu'il soit tenu compte des différences de structures sociales, politiques et mentales existant entre le Nord et le Sud du continent.

[1] OEA : Organisation des États américains.

[2] MM. Adolf Berle, conseiller spécial du Président pour les Affaires d'Amérique latine et président de la Commission latino-américaine ; Richard Goodwin, entré au bureau du sénateur Kennedy à l'automne 1959 ; Arturo Morales Carrion et Theodoro Moscoso ; enfin trois professeurs, Lincoln Gordon (Harvard), Robert Alexander (Rutgers) qui a assisté à la conférence de La Havane en 1959, et Arthur Whitaker, de Pennsylvanie, historien.

[3] Se reporter à la dépêche de Washington n° 126/ACT du 29 janvier 1964, non reproduite, intitulée : *Loi d'aide à l'Étranger pour l'année fiscale 1964*.

Tout en se déclarant fidèle à l'idéologie de Punta del Este[1], le président Johnson donne un sens nouveau aux formules de son prédécesseur. Il réaffirme l'attachement des États-Unis à la démocratie et ne ménage pas son aide à des gouvernements constitutionnels comme ceux de la Colombie, du Chili ou du Pérou. Mais il décourage le Venezuela de demander la convocation d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OEA, pour arrêter une attitude commune à adopter à l'égard des régimes issus de coups d'État. Il abandonne toute idée de sanction à l'égard des juntes militaires ou civiles et reprend l'aide au triumvirat dominicain. Un exemple illustre cette évolution : au mois d'octobre dernier, M. Kennedy avait fait donner des conseils de modération aux militaires vénézuéliens tentés de devancer un éventuel coup d'État communiste. Au mois d'avril, M. Johnson n'a, semble-t-il, pas découragé les généraux en rébellion contre M. Goulart[2]. Il a assuré M. Mazzilli[3] de son élection au poste de président intérimaire, de l'appui des États-Unis et l'a félicité d'avoir respecté les formes constitutionnelles lors du changement de gouvernement. Sous couvert de « non-intervention », les autorités de Washington ne se sont pas sali les mains. Elles n'en ont pas moins pêché par omission contre la démocratie et contre la coopération puisque, contrairement à ce qui se passait du temps de M. Kennedy, elles n'ont pas consulté leurs partenaires de l'OEA.

Préparés par ces modifications d'attitude, les États-Unis intensifient leur lutte contre le castrisme. L'isolement de Cuba est renforcé, aux risques même de frictions avec les alliés européens. A la faveur d'une requête vénézuélienne, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA seront peut-être appelés à fulminer une nouvelle condamnation contre le régime de La Havane. Tout rapprochement avec Fidel Castro, qui ne paraissait pas inconcevable au cours des dernières semaines de la présidence Kennedy, semble maintenant exclu. Sur le continent, des conseillers techniques ou de « petites unités militaires spécialisées » (*special forces*) envoyées par Washington mènent directement la lutte contre le terrorisme, spécialement au Venezuela, en Colombie et en Bolivie.

Ces faits ne constituent encore que des indices ; ils témoignent pour le moins de l'accentuation d'une tendance déjà visible à l'époque de M. Kennedy.

L'aide se poursuivra, mais les conditions mises à son attribution seront plus sévères que par le passé : de toute façon, les intérêts privés des États-Unis seront défendus en priorité. Abandonnant leur rôle de gardien de la démocratie, à la suite des déceptions pressenties, par exemple, lors des expériences Bosch[4] en République dominicaine ou Goulart au Brésil, les

[1] Allusion à l'Alliance pour le progrès établie lors de la conférence de Punta del Este le 17 août 1961.

[2] Joao Goulart, investi comme président de la République du Brésil le 7 septembre 1961, renversé par un coup d'État militaire le 3 avril 1964.

[3] Ranieri Mazzilli, président de la Chambre des députés du Brésil.

[4] Juan Bosch, ancien président élu de la République dominicaine, renversé le 25 septembre 1963.

Américains redeviennent pragmatiques. Ils aideront tout gouvernement qui se montrera accueillant au capital étranger et capable de créer un climat propre à la croissance économique. Quant aux autres, l'assistance leur sera mesurée. La « politique de bon voisinage » de M. Johnson traduit un retour au principe de non-intervention que M. Kennedy, en fait sinon en paroles, se souciait peu de respecter et que dorénavant, les autorités américaines se donneront pour règle, toutes les fois que le communisme ne risquera pas de profiter de leur abstention. Dans ce dernier cas, alors, elles interviendront sans discrétion et chercheront à entraîner derrière elles leurs amis et leurs alliés.

Comparée à l'Alliance pour le progrès définie par M. Kennedy et codifiée par la charte de Punta del Este, la nouvelle orientation politique américaine pourrait à l'extrême signifier un retour au nationalisme traditionnel du « Yankee », soucieux de défendre dans le Sud ses privilèges économiques. Pour la première fois en 1961, M. Kennedy avait paru comprendre que les problèmes de l'Amérique latine ne pouvaient se résoudre qu'en fonction des données particulières au continent et non en fonction des soucis américains. Aujourd'hui, M. Johnson, à la grande satisfaction de ses électeurs, donne le pas à l'intérêt immédiat des États-Unis.

Cette nouvelle orientation intervient au moment où le Comité interaméricain pour l'Alliance pour le progrès (CIAP) commence à fonctionner. La coopération ayant tout juste trouvé son moyen d'expression, le principal partenaire paraît s'en désintéresser. M. Moscoso l'a, semble-t-il, compris. Il s'en est allé, son départ est peut-être un symbole dont, sans s'y référer directement, un ancien président de la Colombie, M. Lleras-Camargo, a traduit le sens en déclarant, au cours d'une conférence prononcée récemment à Washington, que « les relations entre les États-Unis et l'Amérique latine, allant du doute à l'incertitude, traversaient une crise de confiance ».

Telles sont quelques réflexions sur les conséquences, vues de Washington, du changement d'administration, à l'égard des rapports entre les deux parties du continent. Il serait intéressant de savoir si ces conclusions soutiennent l'épreuve des faits constatés sur place.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

240

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3432 à 3449. *Washington, 26 mai 1964.*

(*Reçu* : le 27, 2 h. 35).

On entend parfois dire à Washington, lors des discussions de la question du commerce avec Cuba, comme au moment de la visite de M. Butler aux États-Unis[1], que jamais les relations américano-britanniques n'ont été aussi mauvaises depuis la crise de Suez en 1956. Jugement excessif, à n'en pas douter, dans la mesure où il se réfère à des faits isolés, alors que les rapports entre Londres et Washington, à l'heure présente, sont un sujet non seulement complexe, mais riche en incertitudes, puisque des élections doivent avoir lieu dans les deux pays, et qu'au surplus leurs relations sont pour une part déterminées par l'évolution de facteurs tels que la situation dans le monde communiste, sur lesquels les dirigeants américains et anglais n'ont guère de prise.

Après un siècle d'indifférence ou d'incidents plus ou moins graves, les rapports américano-britanniques sont entrés dans l'ère des « relations spéciales » avec le vingtième siècle, la Première Guerre et surtout la Seconde. Mais cette formule n'a jamais eu tout à fait la même signification à Londres et à Washington, la tendance étant, comme on le dit souvent ici, d'en exagérer l'importance dans la capitale britannique alors que, dans la capitale américaine, on assure que le caractère « spécial » des relations entre l'Amérique et le Royaume-Uni a beaucoup moins de portée qu'on ne prétend.

En réalité, fait-on remarquer, ces « relations spéciales » sont passées elles-mêmes par deux phases, la séparation entre la première et la seconde apparaissant dans l'immédiat après-guerre, pour aboutir à la demande d'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

Au cours de la première phase, les deux partenaires étaient d'importance pratiquement égale. L'Angleterre avait son empire, et les États-Unis n'avaient pas encore accédé aux responsabilités mondiales. Les deux pays se ressemblaient à maints égards et étaient unis, plus qu'ils n'étaient divisés, comme on l'a dit souvent, par la communauté de langue, la similitude des institutions et la conscience d'appartenir à une civilisation commune. À la différence de la France, qui fait naître parfois ici de larges vagues affectives en sa faveur ou à son détriment, l'Angleterre ne suscitait pas d'enthousiasme. Pourtant sa position était très forte, car, avec le manque d'éclat des relations de famille, elle en avait la solidité. Par la suite, la

[1] M. Richard Butler, secrétaire d'État au *Foreign Office*, quitte Londres pour Washington le 26 avril. Il a des entretiens avec M. Dean Rusk, puis participe à la réunion du Conseil ministériel du CENTO pour repartir directement sur Tokyo, où il est attendu.

puissance de l'Amérique grandissant et celle de l'Angleterre diminuant, les Anglais surent faire appel, pour se maintenir en équilibre, à toute une série de facteurs allant du snobisme à la démonstration de leur expérience politique. Dans ce dernier domaine, ils donnaient l'impression de savoir faire des concessions répétées aux États-Unis, quitte à les récupérer ensuite par l'utilisation habile d'atouts gardés en main.

C'est à la continuation de ce jeu que les Anglais consacrent encore ici tant d'efforts, à une époque pourtant où les différends avec les États-Unis se multiplient sur des points particuliers, qu'il s'agisse de marine marchande, d'aviation, de banque, de désarmement, de commerce avec Cuba, du Yémen ou de la Grande Malaisie. Ils dépensent des sommes considérables pour leur propagande, qu'elle s'exerce par leurs consulats qui sont deux fois plus nombreux que les nôtres, par l'intermédiaire des huit centres de l'*English Speaking Union* qui, sous le couvert de la communauté de langue, exercent une influence de nature politique, ou par l'octroi annuel des 32 bourses de Cecil Rhodes à des étudiants américains qui vont passer deux ans à Oxford, et dont un grand nombre occupe des positions clef, ne serait-ce, à l'heure actuelle, que celles de secrétaire d'État et de président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat.

Mais dans un autre domaine, il s'agit non plus de perpétuer le passé mais de regarder vers l'avenir. Le rôle que l'Angleterre est appelée à jouer en Europe est un sujet qui, depuis janvier 1963, retient l'attention des centres de recherches, des universités, comme des sections de « planification » du Département d'État. Plusieurs tendances se dégagent.

Dans les universités et les centres de recherches, où l'on n'est pas gêné par les responsabilités pratiques, les avis sont partagés entre deux extrêmes.

Pour certains, l'alliance américano-anglaise demeure encore et demeurera longtemps un des principaux facteurs de stabilité dans le monde. À Washington et à Londres, disent-ils, on ne s'en est véritablement rendu compte que le jour où la candidature britannique au Marché commun a été rejetée. Si cette candidature avait été admise, l'Angleterre aurait été absorbée par l'Europe, et les conséquences auraient été fatales pour l'alliance entre Washington et Londres ainsi que pour les pays du Commonwealth. Ce danger a fort heureusement été évité, et le problème maintenant va être de trouver des solutions de rechange. Les travaillistes s'y prêteront probablement plus volontiers, s'ils accèdent au pouvoir, que les conservateurs.

Pour d'autres, qui se situent à l'opposé, la rupture des négociations de Bruxelles a fait ressortir à quel point, à Londres comme à Washington, on a eu tort de ne pas prendre en considération les réactions de certains partenaires européens. L'accord de coopération atomique américano-britannique de juillet 1959 (livraison d'un réacteur pour sous-marin, échange d'informations sur les armes et échange plutonium-uranium 235) a été une erreur, et ses effets ont été désastreux sur les relations franco-américaines. Il en est de même de l'accord de Nassau[1] qui, au surplus,

[1] Sur les accords de Nassau, voir *D.D.F.*, 1962-II, nos 209, 211, 215, 216, 217, et *D.D.F.*, 1963-I, nos 1 à 5.

ne fut qu'une improvisation difficile à mettre en pratique. Ce fut un tort, sous l'administration Eisenhower, d'encourager, après la crise de Suez, le rétablissement des relations spéciales anglo-américaines et l'administration Kennedy, qui avait pris position contre celles-ci, n'a pas respecté son programme en les maintenant. L'Angleterre appartient à l'Europe, affirment les partisans de cette école. Parce qu'ils sont exposés aux mêmes dangers, les Britanniques réagissent, en matière de défense, comme les Européens. La logique demande qu'on ne les encourage pas à regarder continuellement vers les États-Unis, ce qui fausse tous les calculs, les leurs, ceux des Européens et ceux des Américains. Telles sont les vues opposées qu'expriment certains théoriciens et professeurs, dans nombre d'ouvrages, d'articles, de conférences et de colloques. Elles sont claires : elles font du chemin, mais elles ne sont pas partagées en haut lieu.

Dans les services de recherches du Département d'État, la position que l'on recommande est une position médiane, qui s'inspire à la fois d'une analyse des faits que l'on veut objective et d'un certain nombre d'espoirs. Le raisonnement est celui-ci : Suez a démontré que l'Angleterre n'est plus capable de prendre une initiative seule, sans le soutien de l'Amérique. Eden traita Dulles de « menteur » et Dulles reprocha à Eden « sa stupidité et son arrogance », pour citer un des biographes du secrétaire d'État défunt. Les relations américano-britanniques furent au plus bas, et elles s'améliorèrent pourtant, les Anglais donnant à entendre que, même sur un pied d'inégalité, des relations « spéciales » entre Washington et Londres leur conviennent. C'est ainsi que, par la voie des accords de coopération atomique, ils se trouvent mêlés à des discussions, en matière de défense et de désarmement, auxquelles aucun autre allié de l'Amérique ne prend part. Il n'y a pas de raison, pense-t-on, que cette situation change fondamentalement, même si les travaillistes gagnent les prochaines élections.

Quant aux États-Unis, poursuit-on, il se pourrait que leurs relations avec le Royaume-Uni prennent pour eux une valeur nouvelle. Certes, ce ne serait plus comme autrefois. À plus ou moins longue échéance, l'entrée de l'Angleterre en Europe est inévitable : c'est là un fait et il faut le prendre comme tel. Depuis janvier 1963, on a compris ici qu'il ne saurait être question de demander à Londres de faire éventuellement contre-poids à Paris et à Bonn si d'aventure la France et l'Allemagne cherchaient à constituer une « troisième force », ni de demander à Londres de venir au secours de Paris au cas où Bonn regarderait trop vers Moscou. Ces hypothèses sont dépassées, si jamais elles furent envisagées sérieusement. En tout cas, l'entrée de l'Angleterre en Europe l'amènera à faire des choix, qui la rapprocheront du continent et l'éloigneront du Commonwealth et des États-Unis. Si telle doit être l'orientation de l'avenir, on espère que le Royaume-Uni demeurera assez attaché à ses relations avec l'Amérique pour continuer à se faire son interprète en Europe.

Ainsi seraient jetées les bases d'un *partnership* atlantique, dont la formule jouit ici des préférences officielles. Elle est destinée en effet à jeter un pont entre des éléments disparates dont on craint qu'ils n'aient tendance à se diviser. La force multilatérale fait partie de ce grand dessein, où se

fondraient les relations « spéciales » américano-britanniques, qui deviendraient ainsi moins voyantes.

Reste à savoir si les Anglais seront disposés à entrer dans ces combinaisons, s'ils ne redouteront pas de se voir remplacés par les Américains dans les pays du Commonwealth, ou si, au cas où lui serait offert un rôle prépondérant en Europe, le gouvernement britannique du moment souhaiterait encore maintenir une association étroite avec Washington. On se rend compte ici que, dans les années qui viennent, l'Amérique devra agir avec souplesse, mais on pense également que la marge de manœuvre britannique est réduite, ne serait-ce qu'en raison de l'immensité des investissements américains en Grande-Bretagne.

Telles sont, présentées sommairement, les impressions que l'on recueille ici sur les rapports entre Washington et Londres. Ce qui précède n'est évidemment qu'une face du diptyque.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

241

Note du service des Pactes et des Affaires spatiales

Accord franco-espagnol pour l'installation d'une station de contrôle de satellites aux Îles Canaries

N.[1] *Paris, 27 mai 1964.*

Pour suivre et contrôler les satellites qui seront lancés à partir de la fin de l'année 1965, conformément à notre programme spatial, le Centre national d'études spatiales installera plusieurs stations radio-électriques de repérage et de télécommande le long d'une ligne nord-sud, dont le sommet se trouvera à Brétigny-sur-Orge et l'extrémité à Prétoria. Les autres emplacements retenus par le CNES sont l'île de Grande Canarie, les villes de Ouagadougou et de Brazzaville.

Des accords ont déjà été signés avec l'Afrique du Sud[2] et la Haute-Volta[3], au mois de janvier ; un protocole avec le Congo[4] doit être incessamment paraphé ; enfin, le gouvernement espagnol est prêt à signer le projet sur lequel le marquis de Nerva et M. de La Grandville se sont mis d'accord, à Madrid au mois d'avril dernier.

Les négociations engagées avec le gouvernement espagnol dès le mois d'août 1963 portaient sur l'installation et l'exploitation par le CNES d'une

[1] Cette note est rédigée par M. André Cira, conseiller aux Affaires administratives.
[2] le 6 janvier 1964.
[3] le 25 janvier 1964.
[4] Le 1er juin 1964.

station dite « complète » de repérage et de télécommande. Les conditions auxquelles le gouvernement espagnol subordonnait son accord rendaient son fonctionnement peu compatible avec les exigences techniques posées par le CNES[1] et les négociations furent sur le point d'être rompues. On estima préférable d'installer les éléments de télécommande sur le site même de lancement des satellites, à Colomb-Béchar.

Compte tenu, toutefois, de la déception manifestée par les Espagnols et du fait qu'il pourrait s'avérer utile, dans l'avenir, de posséder une solution de remplacement, dans le cas où nous serions conduits à évacuer nos installations sahariennes, on proposa aux Espagnols de coopérer à l'édification d'une station dite « simplifiée » de télémesure seule, pour l'exploitation de laquelle le CNES s'accommodait de plus de souplesse.

Après bien des atermoiements, le gouvernement espagnol a finalement accepté, pour l'édification et la gestion de la station, des formules de coopération semblables à celles figurant dans deux accords précédemment signés par ce gouvernement avec les États-Unis[2] pour des stations du même genre, formules qu'il nous avait d'abord refusées en arguant des liens spéciaux de coopération hispano-américaine. La direction de la station est assurée au début par les agents du CNES français, leurs homologues de l'INTA[3] espagnol étant progressivement associés aux opérations.

Lors de sa récente mission à Madrid, M. de La Grandville avait fait savoir à son interlocuteur, le marquis de Nerva, que nous souhaitions que cet accord pût être signé par M. de Boisséson avant la visite du Ministre. Les pouvoirs furent envoyés à cet effet à notre Ambassadeur. Il semble cependant que, toutes divergences sur le texte de l'accord ayant été éliminées, les Espagnols se soient efforcés de retarder la signature jusqu'au moment de la visite, espérant peut-être faire valoir les concessions qui nous avaient été faites. Le marquis de Nerva a en effet proposé à nouveau ce matin à notre ambassade que l'échange de signatures ait lieu vendredi dans la matinée, entre le Ministre et M. Castiella[4].

(QS Affaires spatiales – Îles Canaries, 1964).

[1] Centre national d'études spatiales.

[2] Notamment l'accord hispano-américain du 29 janvier 1964, relatif à une station de guidage des véhicules spatiaux construite par la NASA et dont le fonctionnement sera assuré par l'INTA (*Instituto nacional de tecnica aerospacial*) et par la NASA. Cette station est destinée à appuyer les explorations lunaires et planétaires des États-Unis.

[3] *Instituto nacional de tecnica aerospacial*.

[4] L'accord est signé le 4 juin 1964, au palais de Santa Cruz (ministère des Affaires extérieures), par l'ambassadeur de France, M. Robert de Boisséson, et le ministre des Affaires extérieures, M. Fernando Maria Castiella y Maiz.

242

M. Renaud Sivan, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M.Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 382.
Réservé.

Téhéran, 28 mai 1964.

(*Reçu* : 1er juin, 15 h. 27).

Au cours d'une audience qu'il a accordée le 16 mai à M. Vedel, doyen de la faculté de Droit de Paris, de passage à Téhéran, le Shah, après avoir exprimé toute l'admiration qu'il éprouvait pour M. le Président de la République et évoqué le voyage du général de Gaulle en Iran[1], a manifesté le désir de voir venir en Iran des professeurs français de droit. Il a repris également son idée favorite de création d'un « hôpital français » dans la capitale, envisageant, à défaut, une participation française à l'hôpital en cours de construction, à Meched.

Le Shah s'est ensuite montré spécialement préoccupé par la situation en Afrique du Nord et « intrigué » par l'attitude de la France, opposant les « mesures de rigueur » récemment prises à l'égard de la Tunisie[2] aux facilités données à Ben Bella, « intransigeant, infidèle aux accords d'Évian et qui reçoit cependant 200 millions de dollars »... Or, pour le Souverain, Ben Bella et Nasser seraient les « fourriers de l'URSS en Afrique du Nord », tandis que le Maroc et la Tunisie constitueraient les « piliers de la résistance au communisme ».

Comme M. Vedel avait fait allusion à la rivalité qui ne manquerait pas d'éclater, tôt ou tard, entre Le Caire et Alger, le Souverain a répondu, avec une certaine vivacité paraît-il, que cette rivalité était à ses yeux inéluctable à terme « mais qu'elle n'éclaterait qu'après que l'Afrique du Nord serait devenue communiste ».

Tel est l'essentiel des propos tenus par le Shah à M. Vedel et que ce dernier a bien voulu me rapporter.

Je me demande personnellement si le ton assez tranchant des opinions exprimées par le Souverain n'est pas en partie le reflet des réactions personnelles de sa sœur jumelle, la princesse Achraf, qui rentre précisément d'un voyage au Maroc et en Tunisie[3], où elle n'a pu, évidemment, que recueillir des informations superficielles et en tout cas, – ce qui n'est pas indifférent – subir l'influence de ses hôtes, spécialement du roi du Maroc. Il n'est pas exclu, à ce sujet, que le projet du Shah de faire escale à Rabat

[1] Le général de Gaulle se rend en Iran, en voyage officiel, du 16 au 20 octobre 1963.

[2] Le 10 mai, Bourguiba décide d'exproprier les colons étrangers. Cette mesure frappe en priorité les sociétés agricoles françaises. La France décide « l'annulation pure et simple » de l'aide budgétaire à la Tunisie, suivie, en juin, de la dénonciation de l'accord commercial.

[3] La princesse Achraf, sœur du Shah, quitte, le 10 mai, Casablanca pour Paris où elle doit séjourner trois jours avant de se rendre en Tunisie, selon le télégramme nos 1558 et 1559 en provenance de Rabat et daté du 11 mai, non reproduit.

pour y voir Hassan II, en rentrant de Washington (mon télégramme nº 372)[1], ne s'explique en partie par les conversations qu'a pu avoir la Princesse et ses propres impressions, sinon par des suggestions qu'on lui aurait faites et qui ont pu amener, chez le Shah, la cristallisation d'inquiétudes diffuses que la visite triomphale de M. Khrouchtchev au Caire[2] et les tout récents projets d'union, même en terme, entre la RAU et l'Irak (mon télégramme nº 375)[3] sont venus confirmer.

(Afrique-Levant, Iran, relations avec la France, 1964).

243

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1627 à 1631. *Tunis, 2 juin 1964.*

(*Reçu* : le 3, 9 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme nos 1622–1624[4].

En dépit des difficultés insolubles qu'entrevoient déjà les planificateurs tunisiens, les réactions de Moscou et Washington ont sans doute confirmé le président Bourguiba dans sa conviction que la Tunisie ne serait jamais en peine de trouver les concours financiers nécessaires au développement de son économie.

Pour ce qui concerne l'aide française, le Chef de l'État – si je m'en rapporte aux propos qu'il a tenus devant M. Savary – continue d'ailleurs à pratiquer la méthode Coué – et veut se persuader que la « mauvaise humeur » de Paris dont il a tendance à rendre cette ambassade au moins en partie responsable sera finalement surmontée.

[1] Le télégramme nos 372 à 374, du 27 mai 1964, non retenu, en provenance de Téhéran, donne le programme du voyage du Shah aux États-Unis à partir du 4 juin. Après une courte escale à Rome, le Shah doit passer quatre jours à Washington, trois jours à Los Angeles et trois jours à New York. Au retour, le souverain compte s'arrêter quelques heures à Rabat pour rencontrer Hassan II, qualifié par Aslan Afchar, maître des cérémonies, de « seul chef d'État arabe demeuré vraiment indépendant du Caire ».

[2] M. Khrouchtchev se rend en RAU du 9 au 24 mai 1964.

[3] Dans le télégramme nos 375 et 376, daté du 27 mai, en provenance de Téhéran, non repris, M. Sivan souligne le silence de la presse sur l'accord passé entre le président Nasser et le maréchal Aref. Cet accord ne rassure pas les dirigeants iraniens qui, pense l'Ambassadeur, veulent se donner quelque temps de réflexion pour évaluer la situation.

[4] Par le télégramme nos 1622 à 1624, du 2 juin, non reproduit, l'Ambassadeur de France en Tunisie insiste sur l'optimisme du gouvernement tunisien au sujet de l'amélioration des rapports entre la France et la Tunisie. En outre, le gouvernement tunisien pourrait brandir la menace d'un recours à l'assistance soviétique et même américaine dans l'éventualité d'un refus de la France à poursuivre son aide.

Cet état d'esprit ne l'incite évidemment guère à s'interroger sur les gestes qui pourraient être faits du côté tunisien, en vue d'améliorer le sort de nos compatriotes touchés par la loi du 12 mai[1] et par là d'assainir l'atmosphère.

En l'état actuel des choses, il y a donc d'autant moins de chances que les Tunisiens se portent en demandeurs qu'une volonté d'optimisme systématique les anime et qu'ils ne craignent plus guère des mesures de rétorsion supplémentaires, soit dans le domaine commercial, soit dans le domaine culturel.

Il y a donc lieu de rappeler sur ce point que la coopération technique et culturelle est en fait notre seule arme « de dissuasion » totalement efficace vis-à-vis du gouvernement tunisien. Il ne saurait être question de s'en servir – car son emploi serait aussi lourd de conséquences pour les intérêts français à long terme que pour la Tunisie elle-même – mais il est essentiel de lui conserver une certaine « crédibilité ».

Je n'estime pas pour autant qu'il convienne pour le moment d'aller au-delà des décisions déjà prises en ce qui concerne l'aide financière et l'assistance technique. Nous ne devons en effet rien faire qui accentue le processus de détérioration déjà si largement entamé. Il paraît en revanche nécessaire de dissiper les illusions du gouvernement tunisien et de convaincre celui-ci que pareille évolution ne pourra être évitée s'il ne cherche pas à réparer ou à limiter les conséquences de son initiative. Je rappelle à cet égard mon télégramme n°s 1422–1426 *in fine*[2].

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

[1] Loi tunisienne dépossédant les Français de leurs terres en Tunisie.

[2] Par le télégramme n°s 1422 à 1426, du 23 mai, non retenu, M. Sauvagnargues expose quelques réflexions sur les mesures à prendre en faveur des Français touchés par la loi d'expropriation. Il suggère *in fine* la possibilité d'un prélèvement sur les importations tunisiennes de produits agricoles, notamment sur le vin, dont la garantie d'écoulement et de prix est remise en cause par la loi du 12 mai ; une négociation sous la menace de dénoncer la convention commerciale et tarifaire du 5 septembre est susceptible d'obtenir un résultat.

244

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À BONN,
WASHINGTON, LONDRES, NEW YORK ONU, MOSCOU, ROME,
RABAT, ALGER, MADRID.

T. nos 4755 à 4766, nos 1245 à 1265,
10 823 à 10 834, 4454 à 4465, nos 7890 à 7901,
nos 2438 à 2449, nos 910 à 921,
nos 1824 à 1835, nos 624 à 635. *Paris, 6 juin 1964, 13 h. 23.*

La visite de M. Couve de Murville à Madrid[1] a marqué aux yeux du gouvernement espagnol une étape importante dans une lente et constante évolution[2], qui tend à faire revenir l'Espagne dans le circuit de la politique internationale. La France depuis déjà plusieurs années a pris sa part dans une transformation dont elle escompte pour ce pays un développement des forces libérales, aux dépens des éléments de la « vieille garde » à tendance isolationniste et totalitaire.

Le voyage du Ministre n'avait pas pour objet de régler des problèmes particuliers. Son caractère politique était nettement marqué. Le gouvernement espagnol lui a donné un grand relief et paraît en attendre des suites positives, tant sur le plan intérieur où il jouera en faveur des membres « européens » du Cabinet (M. Castiella lui-même et les ministres économiques) que dans le domaine de la politique extérieure, dans la mesure où il marque la reprise de relations normales et amicales avec la principale puissance européenne[3].

Le Ministre a été reçu en audience par le Chef de l'État espagnol[4] et a eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères.

Le général Franco a laissé le soin à M. Castiella d'évoquer la question des négociations avec la CEE, bien qu'elle soit actuellement la principale

[1] M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, se rend en visite officielle à Madrid du 28 au 31 mai. Il est accompagné du directeur des Affaires politiques au Département, M. Charles Lucet, ministre plénipotentiaire, du directeur d'Europe, M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, ainsi que du directeur du service de Presse. Se reporter à la dépêche n° 802/EU, Madrid, 1er juin 1964, non retenue, *Visite du Ministre à Madrid*..

[2] Voir la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département du 14 janvier 1964, non reproduite, retraçant l'évolution des *Contacts franco-espagnols au niveau des Ministres*, et leur évolution depuis 1956.

[3] Note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, en date du 25 mai 1964, non reproduite, portant sur les *Relations franco-espagnoles*. Cette note est établie en vue de la visite du Ministre à Madrid.

[4] Se reporter au télégramme de Madrid n° 272, du 4 juin, non reproduit, résumant l'entretien de M. Couve de Murville avec le chef de l'État espagnol, le 29 mai à midi, en présence de MM. Castiella, ministre espagnol des Affaires étrangères, de Motrico, ambassadeur d'Espagne à Paris, et de Boisséson, ambassadeur de France à Madrid depuis le 28 février 1964. Les principaux sujets évoqués sont les suivants : Allemagne-Europe, Afrique du Nord (en particulier relations Algérie/URSS), communisme, Extrême-Orient, mort de Nehru, OTAN.

préoccupation espagnole. Il s'est étendu sur le rôle que peut jouer l'Espagne dans la défense et a interrogé le Ministre sur les conceptions françaises concernant l'Alliance atlantique. M. Couve de Murville (qui a été amené à développer les mêmes vues avec M. Castiella) a souligné le rôle particulier qui revient normalement aux principaux pays européens, France, Grande-Bretagne, Allemagne, au sein d'une Alliance dont les autres membres sont satisfaits de placer l'essentiel de leur défense sous le contrôle américain. Le désir du gouvernement français de voir se modifier la structure de l'Alliance ne l'empêche pas de conserver avec les États-Unis des liens très sincères d'amitié. Nous pensons cependant que le jour devra arriver où une Europe forte et unie devra accéder à une position indépendante et assurer sa propre défense comme alliée de l'Amérique.

Le Caudillo s'est enquis de la situation dans le Sud-Est asiatique, plus particulièrement au Laos. Le Ministre a exposé le problème laotien et n'a pas caché qu'en ce qui concernait l'Indochine, nos vues différaient de celles des Américains qui continuaient au Vietnam à soutenir un effort militaire sans espoir. Il n'y avait de solution que politique. C'est dans cette perspective qu'il fallait interpréter la conception française de neutralité des États indochinois[1]. La politique actuelle risquait de mener les États-Unis[2] à un conflit militaire avec la Chine. Or, aucun règlement n'était possible dans le Sud-Est asiatique sans la participation de la Chine. Le général Franco pour sa part craignait qu'il n'y ait pas de bonne solution en Indochine. Il a interrogé M, Couve de Murville sur la Chine, l'état d'esprit du peuple chinois, Formose et le rôle du Japon.

Passant à l'examen des problèmes méditerranéens, le Chef de l'État espagnol n'a pas caché la vive appréhension que lui causait la situation du Maghreb à la suite du voyage de M. Ben Bella à Moscou[3] et des livraisons d'armements soviétiques à l'Algérie. Il craignait que celles-ci ne mènent à des accords militaires (M. Castiella s'est également fait l'écho de ces appréhensions, la situation en Algérie étant une menace pour la monarchie chérifienne, dont le maintien est évidemment l'une des préoccupations majeures de Madrid). La visite de M. Khrouchtchev en Égypte et l'infiltration chinoise en Afrique ajoutaient aux craintes du général Franco. M. Couve de Murville a répondu qu'il ne pensait pas que les rapports algéro-soviétiques aboutissent à créer une menace militaire en Méditerranée. L'URSS s'exposerait dans ce cas à de vives réactions occidentales. L'Algérie de son côté n'est pas prête à renoncer aux avantages du neutralisme. Il ne fallait pas d'autre part négliger l'importance du conflit sino-soviétique dans l'analyse de l'effort russe dans le monde arabe.

[1] Au sujet de la politique française de neutralité des États indochinois, voir le télégramme de Washington n°s 2136–2143 du 24 mars, reproduit au n° 150.

[2] Concernant la politique américaine dans le Sud-Est asiatique, se reporter aux télégrammes de Washington n°s 1322–1327 et de Saigon n°s 360–362, respectivement des 19 février et 15 mars 1964, reproduits aux n°s 103 et 142.

[3] Du 25 avril au 8 mai 1964. Sur le voyage à Moscou du président Ben Bella et les relations soviéto-algériennes, se reporter à *D.D.F.*, 1964-I, n° 214 et notes.

Le général Franco, visiblement préoccupé par le problème du communisme, a déploré l'attrait que les doctrines marxistes exerçaient sur la jeunesse en Europe et dans le Tiers-Monde. Il a demandé au Ministre son sentiment sur l'importance qu'il convenait d'attacher au mouvement de désatellisation et sur les changements que pouvait apporter le développement de l'instruction et de l'esprit critique en URSS. M. Couve de Murville a indiqué qu'il ne convenait pas d'en sous-estimer l'importance et a cité l'évolution en cours en Roumanie.

Les entretiens que M. Couve de Murville a eus d'autre part avec M. Castiella ont porté dans l'ensemble sur les mêmes sujets. Le ministre espagnol a toutefois abordé le problème de l'association de l'Espagne au Marché commun dont on devait discuter à Bruxelles le 2 juin. Après avoir remercié pour l'appui que la France avait apporté à l'Espagne dans cette affaire, il a souligné l'importance que l'on attachait à Madrid à l'ouverture de négociations avec la CEE, afin d'aboutir à une association qui devrait plus tard, si les circonstances le permettaient, s'étendre plus loin encore. Il a précisé que si, par la faute de l'un ou l'autre des gouvernements membres de la Communauté, la porte était fermée à l'Espagne, son Gouvernement serait obligé de chercher ailleurs et d'en tirer les conséquences. M. Couve de Murville a répondu qu'il comprenait les préoccupations de Madrid. Il fallait remonter un courant ancien et de vieilles habitudes dans les partis socialistes européens qui ne sont pas rompus aux volte-face réalistes des communistes. L'affaire évoluait lentement, mais les progrès accomplis n'étaient pas niables.

À la demande du ministre espagnol, M. Couve de Murville a été amené à exposer l'état actuel de la négociation Kennedy[1], soulignant qu'elle pourrait se prolonger sur deux années et que, malgré de sérieuses divergences de vues et d'approche avec les États-Unis dans la question des tarifs et de l'agriculture, nous en espérions le succès.

Au cours de conversations particulières entre les directeurs politiques, nos interlocuteurs ont indiqué que leurs pourparlers avec Moscou pour la normalisation des rapports entre les deux pays étaient au point mort, du fait de l'URSS qui paraissait craindre l'exploitation qui serait faite par la gauche communiste prochinoise de la reprise de relations avec Franco. En ce qui concernait Gibraltar, les Espagnols se sont déclarés confiants que le problème viendrait un jour à maturation et pourrait faire l'objet d'une négociation sur la base du rétablissement de la souveraineté espagnole assortie d'un accord sur la base. Ils ne cachent pas qu'un pareil accord poserait le problème des « presides », mais pensent qu'une solution apparentée pourrait alors être trouvée avec les Marocains.

[1] Le *Kennedy Round* s'est ouvert du 4 au 16 mai. L'attitude de la France est exposée ci-dessus au n° 211.

Les problèmes bilatéraux, réglés ou en voie de règlement[1] (station des Canaries, relais des Baléares) ainsi que les projets économiques (gaz, pétrole, raffineries, centrale nucléaire) n'ont pratiquement pas été abordés ou ont fait simplement l'objet d'une mention au communiqué.

(Europe, Espagne, 1964).

245

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 12525 à 12542[2]. *Paris, 6 juin 1964, 20 h. 30.*
Réservé.

Le Ministre[3] a reçu dans la matinée du 5 juin M. George Ball, sous-secrétaire d'État des États-Unis. L'entretien n'a porté que sur la situation en Asie du Sud-Est.

M. Ball tenait à faire connaître les vues américaines sur l'ensemble de la situation en Asie du Sud-Est. Son gouvernement était déterminé à prendre les mesures nécessaires pour que les trois pays de l'ancienne Indochine ne tombent pas sous le joug communiste. On était, à Washington, arrivé à la conviction que les mouvements d'agression et de subversion, qu'ils s'appellent Pathet-Lao[4], Vietcong[5] ou FLN[6], étaient tous contrôlés par Hanoï et que Hô Chi Minh était en quelque sorte le maître d'œuvre.

Le sous-secrétaire d'État a rappelé qu'au Laos le choix qu'avait fait M. Kennedy en 1961, et qui avait conduit aux accords de Genève de 1962, c'est-à-dire la création d'un Laos unifié et vraiment neutre, avait abouti à un échec. La faute en incombait au gouvernement de Hanoï qui, dès la signature des accords, s'était appliqué à les rendre inopérants par une intervention constante d'inspiration communiste sous les auspices du Pathet-Lao. Le gouvernement des États-Unis pour sa part ne demandait

[1] Se reporter à la note de Madrid, en date du 28 mai 1964, traitant des *Questions techniques dont le règlement est en cours de discussion entre la France et l'Espagne*, non retenue.

[2] Ce télégramme, signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques à l'administration centrale, est communiqué à Moscou (nos 7946–7963), Pékin (nos 404–421), Saigon (nos 1277–1294), Vientiane (nos 1016–1033), New York (nos 4470–4487), Phnom Penh (nos 1259–1276), Ottawa (nos 929–946), New Delhi (nos 696–713), Londres (nos 10072–10089), Bonn (nos 4783–4800), Rome (nos 2463–2480).

[3] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

[4] Pathet-Lao, « État du Laos », mouvement créé en 1950 sur le modèle du Viêt-minh à l'initiative des communistes vietnamiens.

[5] Viêt-cong, nom donné à la guérilla du FNL sud-vietnamien.

[6] Le Front national de libération du Sud-Vietnam. Créé en décembre 1960, il est dirigé de fait par les communistes nord-vietnamiens.

pas mieux que de revenir à la situation qui avait été convenue d'un commun accord en 1962, mais ceci impliquait que le Pathet-Lao ne reste pas maître de la situation et abandonne les territoires qu'il venait d'occuper. Un simple cessez-le-feu ne serait pas suffisant.

Au Vietnam du Sud, les preuves étaient encore plus claires de l'intervention directe des éléments contrôlés par Hanoï. Il existait certainement dans le Vietnam du Sud une majorité de la population qui voulait continuer la lutte contre les communistes, et les Américains ne lui refuseraient pas leur appui. Le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas d'objection de principe à ce que le Vietnam du Sud soit neutre, c'est-à-dire qu'il ne soit membre d'aucune alliance et qu'il n'y existe pas de bases militaires. Mais pour qu'il soit réellement neutre et indépendant, il fallait que ce pays ait le droit de faire appel à une aide étrangère, si sa neutralité et son indépendance étaient menacées. Dans le cours du débat, M. George Ball est revenu plusieurs fois sur ce point. Sinon, a-t-il ajouté, l'on peut être assuré que, privé de ce droit d'appel, le Vietnam du Sud tombera nécessairement tôt ou tard entre les mains communistes. On ne se refusait pas pour autant à la possibilité d'une solution politique, mais à la condition pourtant que Pékin et Hanoï fassent d'abord savoir, de la façon la plus claire, que leurs gouvernements renonçaient à toute tentative de subversion ou d'agression. Les gouvernements de la Chine et du Vietnam du Nord devaient en même temps savoir que si ces menaces reprenaient, le gouvernement des États-Unis serait juridiquement fondé à intervenir. Dans les circonstances présentes, le gouvernement des Etats-Unis pouvait être amené à prendre certaines mesures d'ordre militaire de caractère progressif, pour faire comprendre au Nord-Vietnam que s'il continuait son agression, l'opération pouvait être coûteuse. On ne songeait pas pour autant à renverser le régime Hô Chi Minh[1], ni à ruiner son économie, mais le Nord-Vietnam devait comprendre que les États-Unis ne laisseraient pas le Sud-Vietnam passer aux mains communistes.

Le Ministre a déclaré qu'il était d'accord avec son interlocuteur sur deux points. L'ensemble de la région ne devait pas être abandonné au communisme. Il était d'autre part évident que les mouvements du Pathet-Lao et des Vietcong étaient dirigés et encadrés par les éléments vietnamiens du Nord. Ceci dit, s'il fallait en effet essayer de sauver les trois pays d'Indochine des menaces de subversion venant du Nord, le moyen d'y parvenir ne pouvait être que d'y établir un régime neutre[2] qui ne subisse aucune influence extérieure.

Le Cambodge posait peu de problème et M. Ball a été d'accord sur ce point. La situation était mauvaise au Laos, mais tout ce que l'on pouvait espérer, c'est que la situation de ce petit pays ne devienne pas désespérée

[1] Hô Chi Minh, fondateur du parti communiste indochinois et du Viêt-minh, président de la République démocratique du Vietnam.

[2] Le 27 avril 1961, le président Kennedy se rallie à l'idée d'une conférence internationale sur la neutralisation du Laos. Sur le déroulement de celle-ci, voir *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I.

avant la fin de la guerre au Vietnam ; autrement dit, il fallait éviter la division. Il fallait aussi faire en sorte, comme en 1962, que la crise laotienne ne dégénère pas en véritable crise internationale.[1]

Le problème essentiel est cependant celui du Vietnam. La moins mauvaise solution serait le retour à la situation de 1954, c'est-à-dire un Vietnam du Sud indépendant et neutre et à la réunification de l'ensemble dans les mêmes conditions. Le premier point est naturellement que le Vietnam du Sud ait un régime national. Il n'en a jamais connu depuis 1954. Plus la guerre dure, plus les membres du FNL sont les seuls à constituer un élément populaire.

Ceci dit, les États-Unis peuvent envisager deux méthodes, poursuivre la guerre ou négocier. La guerre actuelle ne peut être gagnée au Vietnam du Sud. Elle doit nécessairement être étendue au Nord-Vietnam et à la Chine. Les États-Unis en ont les moyens. C'est à eux de prendre la décision. Si celle-ci est négative, il faut négocier. L'Amérique a un atout essentiel qui est sa force militaire, la seule valable dans le Pacifique. La Chine, comme le Nord-Vietnam, a peur des États-Unis. Elle a peut-être intérêt à entrer dans la voie d'un règlement pacifique. En tout cas, la chose mérite d'être tentée.

M. Ball croit qu'il y a peu de chances d'obtenir de la Chine une solution pacifique. Aucun indice de ce genre n'apparaît à Pékin. Le communisme chinois, à la différence du communisme soviétique, est une force primitive et expansionniste. Surtout les Chinois, comme les Nord-Vietnamiens, veulent depuis des années incorporer le Vietnam du Sud dans l'orbite communiste. Si le moindre signe venait du nord que l'on renonce à la subversion, le gouvernement américain accepterait de négocier et, à échéance, de retirer ses forces. Mais on n'en est pas là. On songe au contraire très sérieusement à Washington à des opérations militaires, même si de telles opérations entraînaient une occupation du Nord-Vietnam par la Chine. C'était un risque à prendre.

M. Couve de Murville fait observer que ce dont on parle à Washington est toujours de demi-mesures qui ne feraient que durcir la situation, sans contribuer à une solution. Bien entendu, l'ensemble du problème indochinois ne pouvait pas être réglé en un jour, mais on pouvait parfaitement à la fois continuer à combattre et négocier.

M. Ball a reconnu que les États-Unis avaient comme but la négociation, mais il fallait que, de Pékin ou de Hanoï, vienne un signe de bonne volonté. Dans ce cas, les choses pourraient changer assez rapidement.

M. Couve de Murville a rappelé que depuis 1954 même sans l'intervention militaire, laquelle n'était apparue que vers 1957–58, les Américains s'étaient en fait installés au Vietnam, et toute la politique de ce pays était menée par Washington. Même si cette intervention était la suite

[1] Après le coup d'État de la droite laotienne du 19 avril, le Pathet-Lao mène une offensive contre les forces neutralistes en Plaine des Jarres les 18 et 19 mai.

des tentatives de subversion organisées à Hanoï et Pékin, il n'était pas possible d'arriver à un Vietnam neutre si des bases américaines y étaient conservées.

M. George Ball ne l'a pas contesté, déclarant toutefois que le retrait n'était possible qu'à échéance et en maintenant le droit pour le Vietnam du Sud de faire appel aux États-Unis en cas de menace d'agression. La politique américaine avait un double aspect : continuer la lutte et accepter la négociation, à la condition que les adversaires en manifestent le désir par un arrêt de leurs opérations offensives. C'est ce que M. Ball tenait à faire comprendre à Paris, et ce qu'il dirait à Londres.

En conclusion, *le Ministre* a reconnu que, même si l'on admettait à long terme le désir d'expansion de la Chine et le fait qu'elle voulait faire du Vietnam un pays communiste, il n'y avait pas d'autre issue que la négociation, une négociation dans laquelle les Américains se trouvaient, si l'on considérait l'ensemble du Pacifique, dans une position de force. Les arrangements que l'on pourrait conclure ne seraient sans doute pas éternels. Mais que pourrait-on faire d'autre ?

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

246

M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1188 à 1192. *Vientiane, 8 juin 1964, 10 h. 00.*
Priorité. Réservé.
(*Reçu* : 12 h. 37).

Depuis dix ans, l'intervention des États-Unis dans le problème laotien a eu souvent pour effet, avec sans doute les meilleures intentions du monde, d'en rendre la solution encore plus difficile.

On pouvait au début imputer charitablement les erreurs de Washington à l'inexpérience ou à la fatalité ; il est difficile aujourd'hui d'être aussi indulgent, en dépit de la meilleure compréhension de ce problème dont avait impérativement témoigné l'administration Kennedy à ses débuts[1]. Sans doute, l'aggravation de la situation au Sud-Vietnam y est pour beaucoup.

Depuis dix ans en effet, et je ne reviendrai pas sur l'aide déversée inconsidérément sur le Royaume et dont le Congrès lui-même s'était ému, tout

[1] Allusion à l'acceptation, le 27 avril 1961, par le président Kennedy de la conférence sur le Laos, qui aboutit le 23 juillet 1962 à la signature des accords de Genève sur la neutralisation du Laos.

gouvernement de Washington a misé ici constamment sur le plus mauvais cheval non communiste.

Il lui a fallu des années, j'en ai l'expérience personnelle, pour faire comprendre aux dirigeants des États-Unis que le prince Souvanna Phouma[1] n'était pas un communiste et que, sans se faire d'illusion, c'était sans doute le moins mauvais des hommes à soutenir.

En dépit de l'évolution dont paraissait témoigner la signature par les États-Unis des accords de Genève de 1962, la répartition du soutien de Washington depuis cette date a maintenu l'avantage des forces de la droite sur celle du prince Souvanna Phouma, chef neutraliste d'un gouvernement de coalition, qui n'a pas eu les moyens d'étendre son autorité.

L'aboutissement logique a été le coup de force du 19 avril dernier[2], qui a remis en question toutes les données du problème intérieur laotien, suivi de l'offensive Pathet-Lao du 16 mai.

Aujourd'hui, une nouvelle erreur américaine se dessine : Washington soutient maintenant à fond le prince Souvanna Phouma mais choisit, pour le faire, le moment où – pas seulement aux yeux du Pathet-Lao – le Premier ministre apparaît comme ayant partie liée avec la droite.

Et le Prince « fait appel » aux avions de reconnaissance américains qui seraient, aux dernières nouvelles, accompagnés d'appareils de chasse du même pavillon.

Comment peut-on espérer dans ces conditions que le Pathet-Lao, dont je ne cherche pas à minimiser les lourdes responsabilités, soit amené à la conciliation ?

Compromis par la droite, le prince Souvanna Phouma va l'être maintenant par l'aide trop spectaculaire que lui apportent les États-Unis, qui auraient pu faire comprendre utilement au Nord-Vietnam et à la Chine – mais d'une façon moins dangereuse – qu'il y a au Laos des limites à ne pas dépasser.

Le refus de participer à une conférence à Quatorze[3] sur le Laos pour des raisons en réalité extérieures à ce pays ne me paraît non plus ressortir à la meilleure politique. Pourquoi donner l'impression qu'on redoute la conférence ? Et que diraient les États-Unis s'ils se trouvaient dans la situation inverse ?

Dans tout cela, je crains qu'avec encore les meilleures intentions du monde, le gouvernement américain ne soit en train de donner le coup de grâce au prince Souvanna Phouma.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1964).

[1] Tiao Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement d'union nationale du Laos.

[2] À ce sujet, voir ci-dessus au n° 183 le télégramme de Vientiane n°s 503-508 du 19 avril.

[3] C'est-à-dire avec les mêmes participants qu'à la conférence de Genève sur le Laos de 1962 : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, R.PC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

247

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3628 à 3630. *Alger, 8 juin 1964.*

(*Reçu* : 22 h. 45).

Lors de leur récente réunion à Alger, nos consuls ont été unanimes à souligner les difficultés éprouvées par les Algériens, victimes de dommages physiques en relation avec les événements survenus en Algérie du 31 octobre 1954 au 29 septembre 1962, et qui ont montré leur attachement à la France[1].

Le gouvernement algérien ne fera évidemment rien pour les aider. Or, si la loi de finances rectificative du 31 juillet 1963[2] prévoit des allocations d'attente pour les personnes de nationalité française, aucune disposition n'a été prise en leur faveur.

Les consuls ont souligné qu'à la situation matérielle difficile que connaissent ces Algériens s'ajoutent des vexations de la part de compatriotes ironisant sur le silence observé à leur égard par la France.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à différentes reprises, seule l'intervention d'un texte réglementaire permettrait de mettre fin à une telle situation. En l'absence de ces dispositions, cette ambassade aide ces victimes à subsister grâce à des secours périodiques versés par l'intermédiaire de nos consulats ; cette forme d'assistance est nécessairement limitée.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire connaître si l'étude des dispositions concernant cette catégorie de victimes permet aujourd'hui d'espérer qu'une décision sera prochainement prise en leur faveur.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

[1] Concernant la protection des personnes, se reporter particulièrement aux rapports sur l'activité du consulat général de France à Alger pour 1962, 1963 et 1964. Le 29 août 1962, le consul de France à Alger (dépêche n° 13/CG/SP) indique que les Kabyles chrétiens sont soumis à des brimades qui frisent souvent le martyre et demande ce que l'on peut faire afin de les aider à partir pour la France.

[2] Se reporter au *Journal officiel* n° 180 du vendredi 2 août 1963, p. 7167. Titre IV, chapitre 46-26, Indemnisation des victimes civiles des événements survenus en Algérie : 10 000 000 FF. Le 8 août 1963 (dépêche n° 337/SP), retraçant l'atmosphère à Alger, le consul signale que si les arrestations politiques, les interrogatoires policiers inhumains, les réquisitions ont pratiquement cessé, le règlement des dommages corporels et matériels aux victimes des événements antérieurs à l'Indépendance n'est toujours pas confié à un organisme français, mais reste paradoxalement confié aux préfectures algériennes.

248

Compte rendu de l'audience accordée par le général de Gaulle à M. Meyers, Ministre-Président de Rhénanie du Nord-Westphalie[1],

le 1er juin 1964

C.R. *Paris, 9 juin 1964.*

M. Meyers.– Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous trouver en aussi bonne santé. Je vous exprime mes sentiments de respectueuse et profonde estime et y ajoute ceux des 17 millions d'habitants de mon *Land* qui ont eu la joie et l'honneur de vous accueillir en 1962[2].

Le général de Gaulle.– Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, et suis très heureux de vous recevoir aujourd'hui.

M. Meyers.– Vous savez que je représente le *Land* le plus important de la République fédérale d'Allemagne, par sa population et son économie. C'est ainsi que 90 % de la production totale de houille sortent de nos mines. Mais nous avons aussi en Rhénanie du Nord-Westphalie des agriculteurs. À ce sujet, je voudrais vous dire que j'estime personnellement qu'il doit être possible d'arriver assez prochainement à un accord pour la fixation des prix des céréales.

Le général de Gaulle.– Je le souhaite. Nous connaissons vos difficultés dans ce domaine, nous savons que vos élections approchent et nous comprenons vos soucis. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas très pressés : ce que nous voulons, c'est maintenir pour le moment nos prix à leur niveau actuel en évitant toute augmentation.

M. Meyers.– Je vous répète, Monsieur le Président, que j'espère bien que nous arriverons à un accord à ce sujet. J'ai toujours été un fervent partisan de la coopération franco-allemande.

Le général de Gaulle.– Je le sais, Monsieur le Ministre-Président, et mon passage à Bonn, à Cologne, à Düsseldorf et dans d'autres villes de votre *Land*, mes visites dans vos mines m'ont vivement impressionné. De même l'accueil qui m'a été réservé la semaine dernière par la population de Trèves.

M. Meyers.– Vous avez en effet pu sentir, Monsieur le Président, combien le peuple allemand vous estime. Mais il ne faut pas que tout ceci reste une pure manifestation sentimentale. Il faudrait, pour alimenter

[1] M. Franz Meyers, qui effectue un séjour officiel en France du 1er au 7 juin, est reçu par M. Pompidou, Premier ministre, à l'Hôtel Matignon, le 1er juin 1964, à 16 heures. Voir le compte rendu de cet entretien dans le dossier *Europe, RFA, EU 6-24-1-3, 1964*. Au sujet de cette visite, voir le télégramme de Bonn nos 3722–3724 du 25 mai, non retenu. Après Paris, le Dr Meyers, qui s'intéresse de très près à la recherche scientifique, se rend du 2 au 5 juin à Grenoble, Avignon, Cadarache, puis le 6 juin à Nice.

[2] Du 4 au 6 septembre 1962.

notre coopération. des réalisations pratiques communes. Il faudrait en particulier que l'Europe s'organise sur le plan politique.

Le général de Gaulle.– Oui, tout ceci ne doit pas rester du domaine du « sentiment ». Il faut passer aux réalisations pratiques. Mais n'existe-t-il pas chez vous une certaine concurrence de la part des Américains et même des Anglais ? Nous pourrions développer la coopération franco-allemande dans plusieurs domaines, que ce soit dans celui de la défense, de l'économie, des échanges d'étudiants et du tourisme.

M. Meyers.– Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Président. Mais le temps passe, peut-être pourriez-vous, à l'occasion de votre prochain passage à Bonn, au début du mois de juillet, nous faire franchir un pas décisif.

Le général de Gaulle.– Monsieur le Ministre Président, je voudrais simplement vous dire ce que j'ai déjà expliqué au chancelier Erhard : beaucoup, presque tout dépend de la République fédérale d'Allemagne. Croyez-moi, si la France et l'Allemagne se décidaient à adopter une attitude commune, les autres, que ce soient les Belges, les Hollandais, les Italiens ou les Luxembourgeois nous suivraient. Ce qu'il faut, c'est une initiative franco-allemande.

M. Meyers.– Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Président. Je suis de ceux qui estiment que le chancelier Erhard devrait modifier son attitude actuelle qui consiste à essayer de mettre tout le monde d'accord. En ce qui concerne les problèmes de défense, j'ai cependant un souci. Je pense, en me basant sur mon expérience d'ancien combattant sur le front russe, qu'il est impossible de tenir l'Europe sans les États-Unis.

Le général de Gaulle.– Sur ce point. nous sommes d'accord, mais c'est la manière d'organiser cette coopération entre les États-Unis et l'Europe qu'il faudrait mettre au point. L'Europe est de plus en plus capable politiquement, militairement et même déjà en partie, en matière atomique, d'avoir sa propre position au sein de l'Alliance et devrait cesser d'être la subordonnée des États-Unis.

M. Meyers.– Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président.

Le général de Gaulle.– Pour les problèmes politiques, vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre-Président, il n'existe actuellement pas de véritable coopération entre nos deux pays. Cela est vrai pour l'Asie, presque vrai même pour Berlin, etc. Souvent, vous regardez vers Washington avant de songer à nous. Cela serait pourtant tellement nécessaire, par exemple dans cette Amérique latine qui va prendre pour le monde libre une importance énorme.

M. Meyers.– Vous avez raison, Monsieur le Président. J'espère que votre prochain voyage à Bonn nous permettra d'avancer sur cette voie.

Je suis spécialement chargé de vous retransmettre les sentiments de sincère amitié et de profonde estime du Dr Adenauer.

Le général de Gaulle.– Je vous en remercie. Je serais heureux de le voir s'il s'y trouve au moment de mon passage.

M. Meyers.– Oui, il sera à Bonn.

Le général de Gaulle.– Il y a quelques jours, j'ai rencontré le cardinal de Cologne[1], qui était venu à Paris. C'est un prélat de grande valeur.

M. Meyers.– En effet, Monsieur le Président, il occupe une place très importante dans notre *Land*.

Permettez-moi de vous remercier de m'avoir accordé quelques-unes des précieuses minutes de votre journée de travail. Soyez bien persuadé, Monsieur le Président, que j'ai apprécié ce privilège. Je rentre très satisfait à Düsseldorf dans mon *Land* où 17 millions d'Allemands vous portent une grande estime.

(Europe, RFA, 1964).

249

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE (AFRIQUE DU NORD)

Mesures prises dans le cadre des relations franco-tunisiennes

N. *Paris, 9 juin 1964.*

À la suite de la rupture unilatérale[2] par le gouvernement tunisien de l'accord du 2 mars 1963[3], les dispositions suivantes ont été prises.

I. *Relations économiques et financières avec la Tunisie.*

Des mesures ont été prises dans les deux domaines :

– de l'aide financière

– des relations commerciales.

A. *Aide financière*

L'accord du 25 février 1964 prévoyait deux catégories d'aide financière pour l'année 1964 :

1) l'aide aux investissements publics consentie au profit du budget tunisien sous la forme d'un prêt du Trésor de 45 millions de francs ;

2) l'aide aux projets industriels liés à l'achat en France de biens d'équipement ; elle comprenait un prêt du Trésor de 55 millions de francs associé à des crédits des exportateurs français garantis par l'État de 110 millions de francs.

[1] Cardinal Joseph Frings.

[2] Il s'agit de la reprise des terres agricoles appartenant aux Français, décision annoncée par le président Bourguiba dans le discours de Sbikha, le 28 avril. Voir aux n°s 199 et 204 les télégrammes n°s 926 à 938 du 29 avril et n°s 803 à 805 du 2 mai.

[3] Accord franco-tunisien sur la reprise des terres agricoles, voir au n° 219 le télégramme n°s 855 et 856 du 10 mai.

1. Aide aux investissements publics

Le prêt gouvernemental de 45 millions de francs a été annulé.

2. Aide aux projets industriels

L'aide prévue à ce titre correspond à un montant double de commandes, la partie qui n'est pas financée par le prêt l'étant en effet par le mécanisme de l'assurance crédit.

La part non encore affectée de l'aide a été annulée (15 millions).

Sur les 40 millions restant :

– 20 millions correspondent à des contrats déjà conclus (textiles, verreries, chaîne de montage Renault) ;

– 20 millions couvrent des contrats non encore conclus, mais auxquels nous avons donné notre approbation formelle ou une promesse de garantie.

Les entreprises intéressées ont reçu instruction de surseoir à toute signature de contrats nouveaux.

B. *Importations de produits tunisiens*

Le régime d'importation des produits tunisiens est défini par la convention commerciale et tarifaire du 5 septembre 1959 qui comporte le principe de libre circulation des marchandises sauf restrictions prévues par ce texte.

Les avantages tarifaires dont bénéficie la majorité des produits agricoles tunisiens sont à peu près compensés par ceux reconnus à de nombreux produits français.

Une lettre annexée à la convention assure, par ailleurs, au contingent de 1 250 000 hectolitres de vin admis dans le quantum, le même traitement aux vins français. Il en résulte au profit de la Tunisie un « surprix » de 40 à 50 millions de francs par an.

Les mesures suivantes ont été prises :

– la convention commerciale et sa lettre annexe concernant le vin ont été dénoncées conformément aux dispositions de son article 9, c'est-à-dire avec effet au 1er octobre ;

– le contingent supplémentaire de 100 000 hectolitres de vin qui avait été accordé au bénéfice de la Tunisie n'a pas été ouvert, de même que les franchises tarifaires consenties à de nombreux produits de l'artisanat tunisien. Cette décision représente une perte d'environ 10 millions de francs pour l'économie tunisienne ;

– le ministère des Finances a reçu instruction de suspendre, par avis aux importateurs, les importations de produits saisonniers, lesquelles, en cette saison, se trouvent réduites à un contingent très limité – essentiellement, d'abricots et de citrons – (4,2 millions pour l'année 1963).

II. *Coopération culturelle et technique.*

A. *Coopération technique*

1. Annulation du programme élargi de coopération technique

Le programme élargi de coopération technique pour lequel 6 millions de francs étaient inscrits en crédits de programme (et 3 millions de crédits de paiement) pour 1964 au chapitre des investissements a été annulé. Il était destiné à financer des participations à des études techniques concernant essentiellement l'agriculture et, accessoirement, l'industrie, les transports, la recherche géologique et la formation professionnelle.

2. Experts de coopération technique

Nous avons, en Tunisie, 322 experts de coopération technique, sur lesquels 61 servaient au ministère de l'Agriculture. Sur ces 61 agents, 46 bénéficiaient de contrats venant à expiration le 30 juin 1964, les autres contrats étant à plus longue échéance (courant ou fin 1965).

Il a été mis fin à la totalité de ces contrats. Les experts ont reçu l'ordre de quitter leur poste le 30 juin 1964 au plus tard.

Le ministère des Affaires étrangères étudie actuellement avec le ministère des Finances les problèmes, souvent assez complexes, posés par la rupture des contrats d'un certain nombre de ces agents.

Les seuls spécialistes d'agriculture restant en Tunisie sont les experts exerçant des fonctions d'enseignement dans les écoles d'agriculture ou de recherche pour le compte de l'Institut national de la Recherche agronomique (20 enseignants).

Après le départ des experts agricoles, le nombre d'experts français de coopération technique sera ramené à 261, se répartissant de la façon suivante :

– commerce et industrie : 25
– intérieur : 6
– santé : 132
– travaux publics : 72
– Divers : 6
– Enseignement et recherche agricole : 20

3. Arrêt du recrutement et des missions de coordination technique

Tous les recrutements d'experts de coopération technique pour la Tunisie ont été arrêtés ainsi que toutes les missions de courte durée.

B. *Coopération culturelle*

1 137 enseignants français sont à la disposition de la Tunisie au titre de la coopération culturelle et sur la base de contrats.

Sur ce total, il a été prévu pour le montant

1 – que les enseignants quittant la Tunisie à expiration de leur contrat ne seraient pas remplacés. Ils sont une centaine ;

2 – que les contrats de professeurs enseignant des matières non prioritaires (langues étrangères, éducation physique, etc.) devront quitter leur poste au 30 juin. Ils sont également une centaine.

C. *Investissements culturels*

Il avait été prévu que la France apporterait son aide à la construction de la faculté des Sciences de Tunis (pour 6 millions de francs). Cette aide a été annulée.

D. *Mission culturelle française*

Pour mémoire, il convient d'indiquer que la Mission culturelle française comporte 1 094 enseignants (il s'agit des établissements français d'enseignement).

Compte tenu de la diminution progressive de la colonie française en Tunisie, il a été décidé de supprimer 137 postes à partir du 1er octobre 1964. Cette réduction correspond notamment à la fermeture d'une trentaine de classe.

(Afrique du Nord, Tunisie, questions financières, aide de la France, 1964).

250

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3649 à 3658. *Alger, 9 juin 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 23 h. 15).

Dans un pays où l'improvisation et l'inefficacité sont généralisées, il était prévisible que l'armée, bien équipée et convenablement payée, éprouverait confusément le besoin sinon de se désolidariser du pouvoir, du moins de prendre ses distances vis-à-vis du parti et du gouvernement. Ce sentiment d'éloignement, allant jusqu'au mépris des « bavards », s'était manifesté lors du congrès en avril dernier[1]. Il s'y était mêlé sans doute quelque déception de ne pas avoir joué ce rôle de « fer de lance du parti » auquel l'ANP se croyait appelée.

[1] Allusion au congrès du FLN tenu du 15 au 20 avril. Voir ci-dessus au n° 187.

Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. La sédition kabyle[1], tout en demeurant régionale, garde sa combativité, la misère et le chômage entraînent un malaise social qui éclate ça et là en émeutes. La situation à Constantine est alarmante à cet égard et notre consul général à Oran signale des incidents qui dénotent une inquiétante aggravation : on redoute des manifestations comme celle de janvier[2] que l'excès de misère pourrait même faire dégénérer en violences dont les Européens risqueraient de faire les frais.

Le commandement de l'ANP se préoccupe de cet état de choses où il estime n'avoir aucune part de responsabilité, mais qui risque de lui valoir les tâches impopulaires du maintien de l'ordre et de la répression. Ce sentiment a été exprimé sans ambages à notre attaché militaire par le directeur du Cabinet du colonel Boumediene, au cours d'une récente conversation. Parlant du problème kabyle, le commandant Chabou l'a qualifié « d'essentiellement politique ». C'est, selon cet officier, au parti qui conserve un grand ascendant sur le peuple et à ses milices qu'il appartiendrait de le régler, l'ANP ne fournissant qu'un soutien. L'absence de véritables opérations militaires en Kabylie, bien que des forces importantes y aient été envoyées, semble bien confirmer cette attitude de l'État-major.

La sédition kabyle, qui apparaissait déjà comme un défi à l'autorité de M. Ben Bella et, partant, comme un encouragement aux mécontents de toute tendance, devient donc en même temps une cause de friction et de discorde au sein même de l'appareil de l'État. Devant la dégradation de la situation, chacun a tendance à rejeter la responsabilité sur autrui.

Autant et plus peut-être que le mouvement dirigé par M. Aït Ahmed[3], c'est l'impuissance du gouvernement devant le marasme de l'économie qui inquiète et irrite les militaires. Sans remettre en cause les « options socialistes », ils sont moins intéressés par la doctrine que par l'efficacité. Un exemple récent, l'affaire des ateliers de l'Air de Maison-Blanche a montré combien l'ANP aurait préféré à l'autogestion un arrangement raisonnable avec une société privée.

L'armée est ainsi en train d'acquérir une réputation de réalisme et de bon sens, avantage capital dans un pays où les difficultés quotidiennes infligent un tel démenti aux déclarations officielles. Les modérés, à commencer par Ferhat Abbas, en arrivent à se dire qu'une phase militaire de remise en ordre serait peut-être salutaire.

Rien de tout cela n'a encore pris forme définitive et l'habileté manœuvrière de M. Ben Bella peut encore réussir des « replâtrages » à défaut d'un

[1] Au sujet de la sédition kabyle, se reporter à la dépêche d'Alger, n° 29/AP du 28 mars, non reproduite, aux télégrammes d'Alger n°s 2309–2313 du 10 avril, 3404–3407 du 29 mai, 3526–3558 du 3 juin, non retenus, signalant les opérations militaires conduites contre les forces du Front des forces socialistes, dirigées par Aït Ahmed, dans le département de Tizi Ouzou. De 6 à 8 000 hommes de l'ANP sont rassemblés à l'intérieur de la Grande Kabylie et à son pourtour.

[2] Concernant les manifestations d'Oran des 6 et 7 janvier 1964, se reporter à la dépêche d'Alger n° 11/AP du 15 janvier, non reproduite.

[3] L'opposition au gouvernement Ben Bella se traduit par des actes de violence, des assassinats de militants FLN et des accrochages entre l'ANP et le FFS. Le FFS, sûr de sa force en Kabylie, procède dans cette province à un terrorisme concerté et sélectif.

véritable redressement. À l'intérieur même de l'ANP, plusieurs tendances, deux au moins depuis l'origine, s'affirment, dont le pouvoir pourra tirer parti. Néanmoins, le décret de nomination des commandants de région[1], publié ce matin même, paraît être un point marqué par le colonel Boumediene dans le sens de l'unité.

L'aggravation inévitable de la situation économique et sociale pourrait alimenter le désaccord déjà sensible entre l'armée et les dirigeants actuels de l'Algérie. Dans cette perspective, et bien que l'ANP ne paraisse pas avoir le goût du *pronunciamento*, les circonstances finiraient peut-être par lui donner l'occasion et la tentation de ravir à M. Ben Bella ce rôle d'arbitre qu'il a réussi jusqu'à ce jour à conserver.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

251

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1747 à 1750. *Tunis, 10 juin 1964.*
Diffusion réservée.
(*Reçu* : 19 h. 10).

M. Savary[2] a rencontré hier après-midi le président Bourguiba, qui n'était pas encore avisé de la dénonciation de la convention de 1959[3] et paraissait ne point s'attendre à une décision – pourtant prévisible – dont tout le monde à Tunis parlait depuis plusieurs jours. Ceci donne la mesure de l'information du Président de la République et sa faculté d'illusion.

C'est en réalité principalement du sort des projets devant être financés par l'aide française, notamment la sidérurgie et la laine, que s'était préoccupé le Conseil de Cabinet d'hier matin et c'est dans ce contexte que le gouvernement tunisien avait entendu faire un geste en débloquant les comptes des sociétés agricoles[4]. M. Bourguiba a demandé à son interlocuteur s'il estimait que cette marque de bonne volonté serait considérée à

[1] Concernant la refonte des structures de l'armée algérienne, se reporter au télégramme d'Alger, n° 1603–1604 du 7 mars, non retenu, informant des deux décrets du 4 mars, publiés au *Journal officiel* de la République algérienne du 6 mars, qui réorganisent les régions militaires et renforcent le personnel supérieur de l'État-major. La Kabylie perd son autonomie et est jointe à la région d'Alger. Voir le télégramme d'Alger nos 35299–3532 du 3 juin, non reproduit, informant de la nomination du commandant Amar Mellah à la tête de la IVe région militaire (Département des Oasis).

[2] Alain Savary, membre du bureau national du parti socialiste unifié, ancien secrétaire d'État pour les Affaires marocaines et tunisiennes (1er février – 3 octobre 1956).

[3] Le gouvernement français informe le gouvernement tunisien, par note diplomatique remise le 9 juin à l'ambassadeur de Tunisie, de la dénonciation de la convention commerciale et tarifaire signée le 5 septembre 1959, à compter du 30 septembre 1964.

[4] Il existe en Tunisie une procédure d'opposition au départ des Français, héritée du Protectorat, qui continue à être appliquée par une interprétation du code de la procédure.

Paris comme suffisante pour amorcer la reprise du dialogue. En dépit de la naïveté de cette interrogation qui traduit l'incapacité du Combattant suprême à mesurer clairement l'ampleur et le caractère irréparable des conséquences de sa récente initiative, il est apparu à M. Savary que le président Bourguiba avait enfin cessé de se persuader que la crise des relations franco-tunisiennes était à la fois passagère et principalement imputable à l'action de cette ambassade. C'est avec un trouble et un désarroi visibles qu'il s'est interrogé sur les gestes que le gouvernement tunisien pourrait faire et le prix qu'il pourrait payer, afin de renouer avec la France. « Où tout cela va-t-il nous mener ? » s'est-il écrié, en soulignant qu'entre deux pays unis par tant de liens tissés par un passé commun et « qui avaient tant d'avenir devant eux », une rupture définitive était impossible.

S'il commençait à sortir de son rêve éveillé, le président Bourguiba continuait apparemment à s'imaginer que quelques gestes de réparation (sur lesquels il est d'ailleurs resté des plus vague, se bornant à évoquer la possibilité d'une discussion sur les conditions d'application de la loi du 12 mai[1], suffiraient à tout arranger et à relancer la coopération franco-tunisienne.

Il faut espérer que la dénonciation de la convention de 1959 l'aura définitivement dégrisé et lui aura fait reprendre contact avec la réalité.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

252

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères[2],
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 12776 à 12779. *Paris, 11 juin 1964, 12 h. 31.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 3751 à 3755[3].

La nouvelle initiative soviétique[4] ne paraît pas *a priori* devoir modifier profondément la situation actuelle en Europe. C'est pourquoi les Puissances occidentales doivent l'accueillir avec calme et ne pas en souligner

[1] La loi du 12 mai 1964 exproprie les possesseurs étrangers de terres agricoles.

[2] Ce télégramme est rédigé par M. Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département.

[3] Dans ce télégramme, non repris, du 10 juin, l'ambassade de France à Washington fait état de l'entretien accordé par M. Rusk à l'ambassadeur d'URSS Dobrynine, venu l'informer de la conclusion d'un traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de coopération entre l'Union soviétique et la RDA.

[4] Annonce de l'intention de Moscou de signer un traité d'amitié avec la RDA. Voir à ce propos le télégramme de Paris à Washington, nos 12768–12772, non reproduit, relatant une démarche de l'ambassadeur d'URSS à Paris auprès de M. Couve de Murville.

exagérément la portée. Il est à craindre néanmoins que dans l'état actuel de l'opinion allemande et en liaison avec les discussions sur le « plan de paix » de M. Schröder, le traité entre l'URSS et la RDA ne produise en Allemagne de nouveaux remous. Il faut, dans nos premières réactions, tenir compte de ces deux facteurs.

Nous pensons pour notre part que chacun des trois gouvernements devrait faire connaître sa position dans des termes analogues. Ces déclarations devraient mettre l'accent sur les points suivants :

a) la signature du traité ne change rien à la situation de fait créée depuis de longues années dans cette partie de l'Europe par la politique du gouvernement soviétique. La RDA figure en effet depuis l'origine parmi les signataires du traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle conclu par l'URSS avec les différents pays communistes d'Europe orientale le 14 mai 1955, et connu sous le nom de traité de Varsovie.

b) Cet accord ne saurait affecter la politique des trois Puissances à l'égard de l'Allemagne. Celles-ci n'ont cessé d'affirmer qu'une solution juste et pacifique du problème de l'Allemagne ne pourrait intervenir que sur la base du droit à l'autodétermination ; elles considèrent également que le gouvernement de la RFA est le seul gouvernement allemand librement et légitimement constitué en Allemagne et habilité de ce fait à parler au nom de l'Allemagne et à représenter le peuple allemand dans les affaires internationales.

c) Les trois Puissances devraient également souligner que l'accord entre l'URSS et la RDA ne saurait avoir d'effet sur les droits qu'elles détiennent depuis la fin de la guerre en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble.

Ces observations sous réserve d'éléments nouveaux que ferait apparaître le texte du traité pourront servir de base aux premiers commentaires qui seront donnés à la presse lors de la publication de l'accord. Dès que celle-ci interviendra, une consultation plus approfondie devrait avoir lieu au sein du Groupe des ambassadeurs pour examiner les conséquences qui devront être tirées de cette nouvelle action soviétique.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

253

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 12802 à 12805[1]. *Paris, 11 juin 1964, 17 h. 59.*

Je vous communique ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle à la lettre du président Johnson du 4 juin[2].

Il me paraît suffisant que vous fassiez remettre ce texte à la Maison Blanche sans demander pour cela audience au Président des États-Unis. L'original de cette lettre vous sera adressé par la prochaine valise.

« Cher Monsieur le Président,

J'ai été heureux de recevoir votre lettre du 4 juin que m'a apportée M. George Ball[3] et de m'entretenir avec lui d'une question qui, à juste titre, vous préoccupe beaucoup. D'ailleurs, ce que m'avait dit, de votre part, il y a quelques jours, M. Robert Anderson était aussi du plus haut intérêt.

Vous m'avez ainsi indiqué, au sujet de la situation en Asie du Sud-Est, quels sont actuellement vos soucis. Laissez-moi vous dire que je les comprends très bien. Car, comme vous le rappelez, la France a une expérience directe et à bien des égards douloureuse des problèmes qui se posent dans les trois États qui formaient l'Indochine française. Bien qu'elle soit décidée à ne plus y engager ses forces dans la période où nous sommes, elle n'en est pas moins convaincue que la paix en Asie ne sera pas assurée si une solution n'est pas trouvée et pratiquée dans cette région minée et vulnérable, solution telle qu'elle permette aux populations du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge de sortir de la situation pénible et souvent tragique où elles se trouvent depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale.

Après la visite de M. George Ball[4] et le compte rendu qu'il a pu vous en faire, j'espère que certaines obscurités qui existaient, sans doute, entre nous, se trouvent maintenant dissipées.

C'est vous dire, Monsieur le Président, qu'en attendant le moment où, comme je le souhaite, les circonstances et nos obligations nous permettront de nous rencontrer à nouveau, je serai heureux de voir s'établir entre

[1] Ce télégramme est signé par M. Bernard Durand, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint du Cabinet du Ministre.

[2] Ne figure pas dans le dossier.

[3] Sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires économiques.

[4] Voir ci-dessus au n° 245 le télégramme de Paris à Washington nos 12525–12542 du 6 juin, rapportant l'entretien du 5 juin entre M. Couve de Murville et M. George Ball.

nous un contact personnel, certain que je suis d'en tirer toujours grand profit et grand intérêt.

Madame de Gaulle se joint à moi pour vous adresser ainsi qu'à Madame Johnson l'expression de nos bien sympathiques sentiments. C. de Gaulle.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

254

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3224. *Moscou, 12 juin 1964.*

(*Reçu* : le 19, 11 h. 30).

Le thème de l'union entre les diverses nationalités de l'URSS fait l'objet, depuis quelque temps, de développements plus insistants. Deux occasions principales ont été mises à profit à ce sujet : le 150e anniversaire de l'Union de l'Azerbaïdjan à la Russie, et le 150e anniversaire de la naissance du poète ukrainien Chevtchenko.

Le problème des nationalismes locaux est un problème permanent en URSS. Se serait-il manifesté avec plus de force ces derniers temps pour qu'on éprouve ainsi le besoin d'insister sur la cohésion de l'État soviétique ? Il est assez remarquable, en tout cas, que Khrouchtchev, dans son discours pour l'inauguration du monument Chevtchenko à Moscou le 10 juin, ait dénoncé l'utilisation que les « nationalistes bourgeois » font de l'œuvre du poète à l'étranger, qu'il ait fait état de la cohésion de l'État multinational soviétique et souligné la capacité des divers peuples de l'URSS à s'élever au-dessus de leurs intérêts nationaux étroits. Le Premier secrétaire du PC d'Ukraine, Chelest, a rappelé, pour sa part, la nécessité de démasquer les nationalistes, malgré leurs efforts pour passer inaperçus. Envoyé à Bakou pour les festivités anniversaires de l'union de l'Azerbaïdjan à la Russie, Podgorny s'était élevé aussi, le 29 mai, contre le point de vue « nationaliste » selon lequel les Républiques pouvaient se développer comme bon leur semblait. Il a insisté, au contraire, sur la nécessité d'une coopération et d'une assistance mutuelle étroites entre elles. Ces propos, relevés par l'Agence *Tass*, n'ont pas été reproduits, il est vrai, par la *Pravda*.

L'intérêt porté aux questions nationales, l'attention manifestée pour les Républiques d'Asie en particulier sont liés aussi, en partie, au conflit sino-soviétique. Le PCUS ne manque pas de présenter la situation des Républiques asiatiques de l'Union comme un exemple pour les peuples qui luttent pour leur libération nationale et pour les jeunes États indépendants

d'Asie et d'Afrique. Podgorny a exploité ce thème à Bakou à la fin de mai. Comme lui, l'éditorial de la *Pravda* du 12 juin, commentant les festivités en l'honneur de Chevtchenko à Moscou, signale l'importance que revêtent les réalisations des Républiques soviétiques pour les jeunes États d'Asie et d'Afrique et s'inscrit en faux contre les reproches des Chinois, lorsqu'ils accusent les Soviétiques de se préoccuper uniquement de l'édification économique de leur pays au risque de « trahir leur devoir international ».

Sans doute y a-t-il également un rapport entre le problème des nationalités en URSS et la question de l'éventuelle participation soviétique à la nouvelle conférence de Bandoeng[1]. Podgorny l'a établi, en tout cas, puisqu'il a profité de son passage à Bakou pour s'élever, le 29 mai, contre l'opposition chinoise à cette participation. La *Pravda* a reproduit assez curieusement, le 8 juin, des extraits d'un article d'une revue ceylanaise visant à faire inviter à la conférence des pays d'Asie et d'Afrique des représentants des Républiques asiatiques de l'URSS. Il s'agit probablement plus d'une riposte de Moscou à l'article du *Drapeau Rouge* du 31 mai rejetant toute possibilité de participation des Républiques asiatiques de l'URSS à la conférence afro-asiatique, ces Républiques n'étant que des parties composantes de l'URSS et ne constituant pas, aux yeux de Pékin, des États indépendants.

Il paraît douteux que l'URSS envisage sérieusement, pour sa part, de mettre des représentants de ses 8 Républiques d'Asie et du Caucase en contact avec ceux d'États réellement indépendants, même si, comme semble l'indiquer le total de 9 Républiques asiatiques généralement mentionné à cette occasion, un délégué de la RSFSR devait figurer à leurs côtés avec la tâche probable de veiller à la discipline du groupe. La déclaration du gouvernement mongol sur la question de la participation soviétique à la nouvelle conférence de Bandoeng, reproduite le 11 juin par la *Pravda*, ne fait d'ailleurs plus état d'un droit de participation individuel des Républiques à la conférence, mais du droit de participation de l'URSS seule. Quoi qu'il en soit, c'est probablement aussi pour démontrer sa vocation à représenter ses membres asiatiques à une telle conférence que l'URSS insiste tant actuellement sur l'union qui existe entre les diverses nationalités qui la compose.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Voir à ce propos les télégrammes n°s 2352–2359 et 2360–2362. de Moscou, non reproduits, en date du 5 mai 1964, relatifs à la « déclaration adressée par le gouvernement soviétique aux gouvernements des pays asiatiques et africains au sujet de la préparation d'un ‹ second Bandoeng › ». Il s'agit d'une réfutation de l'argumentation de la Chine, hostile à l'invitation de l'URSS à cette réunion, et d'un exposé des motifs justifiant, au contraire, la présence soviétique.

255

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3215 à 3222. *Moscou, 13 juin 1964.*
(*Reçu* : 12 h. 00).

L'ambassadeur d'Algérie qui, depuis le départ de M. Ben Bella[1], était souffrant et avait dû être hospitalisé, est rentré il y a quelques jours à Moscou. Je me suis entretenu hier avec lui.

Les indications et précisions fournies par M. Ben Yahia[2] rejoignent assez généralement l'analyse à laquelle cette ambassade avait procédé.

1. En ce qui concerne le second Bandung[3], l'ambassadeur d'Algérie m'a dit que M. Khrouchtchev n'avait pas demandé que l'Algérie n'y prenne part que dans le cas où l'URSS serait invitée. Mais le sentiment qu'ont retiré ses interlocuteurs algériens est qu'il se réservait, s'il en était exclu, de dénoncer très violemment cette conférence comme une manifestation « raciste » et même un instrument de « l'impérialisme chinois ». Les dirigeants soviétiques auraient toujours l'espoir qu'une forte majorité se dégagerait en faveur de leur participation : ils compteraient sur tous les États arabes et une grande partie des Africains noirs, notamment les pays francophones.

Le Premier ministre soviétique avait dans ses entretiens avec M. Ben Bella souligné l'intérêt qu'il attachait à la conférence des non-alignés. Outre l'appui qu'il en escomptait pour ses thèses de coexistence pacifique, qu'il avait donné à entendre sur un point particulier, il s'attendait à ce que la grande majorité des participants à la réunion du Caire[4] se prononçât en faveur de la reconnaissance de l'état de choses existant en Allemagne, c'est-à-dire de deux États allemands ; ceci consoliderait le statut de la RDA.

2. Sur le plan bilatéral algéro-soviétique, d'après M. Ben Yahia :

a – l'offre par les Soviétiques d'un Institut du pétrole et du gaz et d'une école technique avait été spontanée. Elle faisait suite à une étude des

[1] Ben Bella séjourne à Moscou du 25 avril au 8 mai. Voir ci-dessus au n° 214 le télégramme du 8 mai 1964.

[2] Mohammed Ben Yahia, haut fonctionnaire du ministère algérien des Affaires étrangères.

[3] Est ainsi appelé le projet plusieurs fois différé depuis 1960 de réunir à nouveau les pays afro-asiatiques, afin de donner une suite à la conférence qui s'est tenue à Bandoeng (Indonésie) du 18 au 25 avril 1955. Regroupant 29 pays et marquée par les personnalités de Nehru et de Chou En-laï, celle-ci est l'occasion de condamner solennellement le colonialisme et de définir les principes de la coexistence, du règlement pacifique des conflits et de la coopération internationale. Elle devient ensuite la référence constante du mouvement des non-alignés, par ailleurs divisé. La Chine, en particulier, refuse d'admettre la participation de l'URSS à toute réunion afro-asiatique.

[4] Conférence du Caire, deuxième conférence des pays non engagés, du 5 au 10 octobre 1964.

problèmes pétroliers en général menée par un expert soviétique d'origine azerbaïdjanaise. Mais, aucune demande portant sur un institut n'aurait été présentée par les Algériens. Ceux-ci ont accepté l'offre qui leur était faite et ont seulement précisé que l'enseignement, pour être utile, devrait se faire en français.

b – l'affectation à la construction d'un complexe sidérurgique du crédit soviétique de 115 millions serait conditionnelle dans l'esprit des Algériens. Elle ne serait maintenue que s'il se confirmait définitivement que le gouvernement et les industriels français renonçaient au projet de Bône[1]. À ce sujet, l'ambassadeur d'Algérie a fait état des préoccupations des services économiques de son gouvernement, qui craindraient des difficultés pour l'écoulement de la production si celle-ci n'était pas coordonnée avec la production de l'industrie sidérurgique d'Europe occidentale, notamment française.

c – en ce qui concerne les équipes médiales, le premier objectif était de remplacer les équipes bulgares, qui avaient mauvaise réputation. On ne se dissimulait pas du côté algérien que l'obstacle de la langue était grave dans un domaine où le facteur psychologique et la confiance jouaient un si grand rôle. Mais compte tenu de la nationalisation de la médecine en Algérie, il était impossible de recruter assez de médecins occidentaux francophones.

d – aucune question militaire n'aurait été évoquée. Les livraisons d'armes soviétiques à l'Algérie seraient faites en vertu d'un accord plus ancien et au demeurant limité.

3. La présence de nombreux experts, professeurs, médecins ou techniciens soviétiques en Algérie ne préoccupait pas particulièrement le gouvernement algérien, qui avait constaté que les contacts avec la population étaient très rares et qui pensait au surplus que le gouvernement de l'URSS avait donné des instructions de grande réserve dans ce domaine.

4. Sur le plan idéologique, M. Khrouchtchev et ses adjoints avaient avec insistance souligné les avantages du socialisme marxiste. M. Ben Bella s'en serait tenu au « socialisme spécifique algérien ». Il aurait en outre marqué que les populations de l'Algérie étaient fortement attachées à la religion musulmane, ce qui constituait un obstacle à l'adoption d'une doctrine qui faisait de l'athéisme un principe fondamental.

Pour M. Ben Yahia, les intentions des dirigeants du PCUS dans ce domaine, le rapprochement qu'ils souhaitent avec le parti du FLN ne sont pas sans danger. Mais, il affirme qu'il y a là un risque à courir et que le danger est d'autant moindre que l'on est davantage conscient : ce serait le cas de M. Ben Bella et de ses principaux collaborateurs.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

[1] Voir ci-dessus au n° 214 le télégramme du 8 mai 1964.

256

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1778 à 1781. *Tunis, 13 juin 1964.*
Urgent.

(*Reçu* : 17 h. 06).

Comme je l'ai déjà indiqué au Département, beaucoup d'agriculteurs français, qui viennent d'être dépossédés de leurs biens à la veille de la récolte, non seulement ne disposent d'aucune ressource, mais sont largement endettés. Leurs principaux créanciers sont les banques locales qui ont consenti les prêts de campagne, parfois assortis de nantissements, et dont le total peut atteindre 500 000 dinars, d'entreprises de carburants, d'engrais, de produits antichriptogamiques, de machines agricoles, etc. À titre d'exemple, je cite la Nord-Africa commerciale, représentant à Tunis Péchiney-St-Gobain, qui m'a adressé une liste de 200 agriculteurs lui devant au total 85 000 dinars. Au total, on peut estimer que les dettes de nos agriculteurs s'élèvent peut-être de 1 000 000 à 1 500 000 dinars.

Cette situation tout à fait normale à cette époque de l'année risque, à la suite de l'application de la loi du 12 mai[1] et de la mainmise sur les récoltes, d'apporter une entrave supplémentaire au départ de nos compatriotes. Il existe en effet en Tunisie une procédure d'opposition à départ héritée du protectorat et qui continue à être appliquée par une interprétation, peut-être abusive mais courante, du code de procédure. Tout créancier dont le débiteur est sur le point de quitter la Tunisie peut demander au président du tribunal territorialement compétent de rendre en référé une ordonnance d'interdiction à départ.

Certaines maisons ne m'ont pas caché qu'elles envisageaient de recourir à cette procédure pour défendre leurs intérêts. Je sais que les banques songent également à utiliser cette menace pour que la question soit évoquée à l'échelon gouvernemental entre les deux pays.

Il s'agit là d'un problème extrêmement sérieux, qui risque de retenir en Tunisie pour une période indéterminée plusieurs centaines de nos compatriotes. Les intéressés ont évoqué la possibilité d'une garantie générale du gouvernement français, analogue, disent-ils, à celle qui a été donnée en de pareilles circonstances aux agriculteurs d'Algérie.

Toute autre solution requerrait la bonne volonté du gouvernement tunisien, qui pourrait faire admettre par autorité judiciaire qu'aucune interdiction à départ ne pourra être prononcée à l'encontre d'agriculteurs spoliés, à partir du moment où ceux-ci auraient consenti à leurs créanciers une

[1] La loi du 12 mai 1964 exproprie les étrangers possesseurs de terres à vocation agricole. Une indemnisation est prévue, son montant doit être évalué par une commission instituée auprès du Secrétaire d'État à la Présidence.

cession-délégation sur la somme à laquelle ils peuvent prétendre au titre de l'indemnisation prévue par la loi du 12 mai 1964. Cette formule devrait soulever d'autant moins d'objection de la part des autorités tunisiennes que celles-ci se retranchent volontiers derrière ces dispositions de la loi pour calmer les appréhensions des banques locales.

Je serais obligé au Département de bien vouloir me faire connaître le plus tôt possible sa manière de voir.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1964).

257

LETTRE DU GÉNÉRAL DE GAULLE AU GÉNÉRAL CHEHAB,
EN RÉPONSE AU MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE.

L.[1] *Paris, 15 juin 1964.*

Monsieur le Président,

J'ai été profondément touché par le message de sympathie et d'amitié que vous m'avez adressé[2], et je vous en remercie. J'y ai été d'autant plus sensible qu'il me venait, comme vous avez bien voulu le rappeler, d'un compagnon de longue date.

Je l'ai reçu comme un nouveau et précieux témoignage de la profonde communauté d'esprit et de sentiment qui unit nos deux pays dans le partage d'une même culture et d'un même idéal.

Vous avez bien voulu me dire votre résolution de ne pas accepter le renouvellement de votre mandat, en débit des nombreuses et pressantes sollicitations qui vous ont été adressées. Beaucoup en France comme au Liban regrettent vivement cette détermination, tout en respectant les motifs très élevés.

Depuis six ans, dans l'unité nationale que vous avez raffermie, vous avez su, Monsieur le Président, maintenir le Liban dans sa vocation profonde, qui fait de lui un modèle d'équilibre et de mesure au milieu de cette région du Moyen-Orient si souvent troublée, et vous savez avec quel amical intérêt la France s'est toujours attachée à encourager cette vocation.

Pour le préparer aux tâches de demain, vous avez engagé votre pays dans un effort de rénovation de ses structures économiques et sociales auquel la France est heureuse d'apporter sa sympathie agissante.

[1] Ce texte est le texte amendé par l'Élysée et devenu définitif.

[2] Par la lettre du 23 mai, le général Chehab exprime son admiration envers le général de Gaulle, regrette de n'avoir pu se rendre en France durant son mandat pour des raisons d'équilibre politique avec les pays arabes et annonce son intention de ne pas se représenter à la présidence de la République.

La marque que vous avez imprimée offre le plus sûr espoir que votre pays sera en mesure de poursuivre, dans le même esprit de sagesse et d'amitié, l'œuvre que vous avez entreprise.

Je vous exprime mes vœux les plus sincères pour la prospérité du Liban et pour votre personne et vous prie d'agréer, cher Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute et bien cordiale considération.

(Afrique-Levant, Liban, relations avec la France, 1964).

258

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES,
WASHINGTON, MOSCOU, ROME, NEW DELHI, BRUXELLES – DELFRA,
BONN, NEW YORK, MADRID, TOKYO.

T. nos 11410 à 11431, nos 13177 à 13198, nos 8431 à 8452,
nos 2549 à 2570, nos 740 à 761, nos 1222 à 1243,
50009 à 50030, nos 4660 à 4681, nos 674 à 695,
nos 566 à 587. *Paris, 15 juin 1964*[1].

Diffusion réservée.

M. Couve de Murville a rencontré le 8 juin à Bonn son collègue allemand, M. Schröder[2], dans le cadre des consultations régulières prévues par le traité franco-allemand du 22 janvier 1963. Comme à l'accoutumée, les deux ministres se sont entretenus des principaux problèmes de l'actualité internationale intéressant les deux pays.

Au cours d'un entretien en tête-à-tête, MM. Couve de Murville et Schröder ont d'abord évoqué le problème de la réunification de l'Allemagne. Le gouvernement fédéral ne paraissant pas disposé à se contenter des résultats obtenus lors du Conseil de l'OTAN à La Haye[3], M. Couve de Murville a constaté qu'il existait pour les gouvernements intéressés les options suivantes : a) l'envoi d'une note allemande qui serait appuyée par les Alliés ; b) l'élaboration et la remise aux Russes d'un nouveau plan par les trois Puissances occidentales ; c) la proposition anglaise visant à saisir l'Union soviétique d'un projet de création d'un comité permanent à Quatre.

[1] Ce télégramme est expédié le 16 juin, 16 h 31.

[2] Se reporter à la traduction française du compte rendu de cet entretien figurant dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1964*.

[3] La réunion du Conseil de l'OTAN se tient à La Haye du 12 au 14 mai. Le Conseil réaffirme le principe du *droit du peuple allemand à l'autodétermination et à sa réunification dans la liberté* et la reconnaissance du gouvernement fédéral comme le *seul habilité à parler au nom de l'Allemagne*.

Le Ministre a rappelé que notre désir était d'aider les Allemands, mais que nous n'avions pas pris une position définitive. Nous avions précédemment marqué au Groupe des ambassadeurs que nous étions prêts à appuyer une initiative allemande. Il semble que Bonn veuille aujourd'hui davantage. Il existe, contre l'idée d'une initiative des trois Puissances, qui serait sans doute rejetée d'emblée par les Russes, l'argument de M. Rusk qu'elle aboutirait à une perte de prestige pour les Occidentaux. Nous pensions, quant à nous, que la rédaction des clauses de sécurité à inclure dans un plan tripartite susciterait d'autre part de sérieuses difficultés entre les trois Occidentaux, car la question de la neutralisation de l'Allemagne risquait d'être soulevée à cette occasion ; cette dernière considération a paru frapper M. Schröder. Il a été entendu que la conversation sur cette question serait reprise à Bonn en juillet, le Chancelier et M. Schröder s'en étant entretenus entre-temps avec les Américains.

Les ministres ont ensuite abordé la question des crédits aux pays du bloc soviétique. Les Allemands se montrant préoccupés d'un changement possible de notre position à la suite des contacts en cours à Paris avec une mission d'achats soviétique, M. Couve de Murville a précisé le point de vue français. Nous sommes enclins à des concessions en faveur des pays d'Europe orientale, tels la Pologne et la Roumanie, qui cherchent à se dégager de l'emprise soviétique, sans que le gouvernement ait encore arrêté sa décision. En ce qui concerne les demandes de crédits supérieurs à cinq ans présentées par les Soviétiques, le gouvernement étudiait la question. Il n'était pas exclu d'ailleurs que les banques privées financent dans certains cas ces opérations à leurs risques. Nous ne pouvons pas préjuger la décision, mais les Allemands seraient immédiatement informés des dispositions éventuellement adoptées.

M. Schröder ayant évoqué la réponse que Bonn s'apprête à faire au mémorandum soviétique remis en mars par M. Smirnov[1], M. Couve de Murville a demandé si le chancelier Erhard envisageait de se rendre à Moscou. M. Schröder a répondu par la négative, en indiquant qu'un tel voyage ne donnerait aucun résultat ; il n'aurait, en revanche, pas d'objection à une visite de M. Khrouchtchev en Allemagne, car ce dernier supporterait alors les risques de l'échec.

M. Schröder a soulevé la question de l'accréditement des représentants de Formose auprès du Marché commun. Il a exprimé le souhait que la France lève ses objections. M. Couve de Murville ayant fait observer que trois des six pays de la CEE n'avaient pas de relations diplomatiques avec Formose, le ministre fédéral a expliqué que l'Allemagne aurait le désir de faire un accord d'échanges avec Pékin[2], et trouverait commode

[1] Concernant la démarche faite par l'ambassadeur d'URSS à Bonn, se reporter au télégramme de Bonn nos 2088–2093 du 13 mars, non retenu. Sur les suites données au message de Khrouchtchev, voir les deux télégrammes de Bonn nos 4000–4002 et 4003–4012, tous deux du 5 juin, non reproduits.

[2] Au sujet des relations sino-allemandes, voir le télégramme de Bonn nos 4020–4026 du 6 juin, non retenu.

de marquer en même temps ses bonnes dispositions à l'égard de Taïpeh. M. Couve de Murville a suggéré que dans cet esprit, Bonn pourrait établir des relations diplomatiques directes avec Formose. La réponse donnée à cette suggestion marquait que ceci ne paraissait pas à Bonn être une politique d'avenir.

En séance plénière, les échanges de vues ont porté en particulier sur la situation dans le Sud-Est asiatique, l'Amérique latine et l'Espagne.

a) *Sud-Est asiatique.*

M. Couve de Murville a précisé les vues françaises telles qu'elles avaient été exposées à M. George Ball lors de sa récente visite à Paris[1] (mon télégramme n° 12529 pour Washington)[2]. M. Schröder a marqué que son gouvernement avait surtout en vue la nécessité d'arrêter l'avance communiste dans cette partie du monde ; d'après lui, on se trouverait devant une entreprise du communisme international, qui n'intéresserait pas seulement les États-Unis et exigerait une manifestation de la solidarité occidentale.

M. Couve de Murville a fait observer que l'entreprise communiste se ramenait dans le cas présent à une action chinoise, que n'appuie pas l'Union soviétique ; la vraie question était de savoir si l'ensemble du Vietnam tomberait ou non sous le contrôle de la Chine.

b) *Amérique latine.*

M. Schröder a fait part des impressions recueillies au cours du voyage qu'il vient d'effectuer avec le président Lübke dans quatre pays d'Amérique latine : Argentine, Brésil, Chili et Pérou[3]. Les gouvernements de ces pays, sinon les opinions publiques, lui avaient semblé mieux disposés qu'il ne le pensait à l'égard des États-Unis ; mais s'ils coopèrent étroitement avec Washington, dont l'assistance leur est indispensable en raison de l'énormité des besoins à satisfaire, ces gouvernements lui avaient paru également très désireux de développer leurs rapports avec l'Europe.

M. Couve de Murville a observé que les États-Unis garderaient inévitablement une position dominante en Amérique latine en raison de leur proximité et de leur puissance. Les Européens n'en pourraient pas moins jouer un rôle important en fournissant sur le plan humain, culturel et idéologique, une aide que les Américains ne sont pas en mesure d'apporter et qui est nécessaire à leur développement national. Il n'y a là aucun désir de rivaliser avec les États-Unis ; les dirigeants américains paraissent l'avoir compris.

[1] Se reporter au compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. George Ball, tenu à Paris, le 5 juin 1964, reproduit au n° 245.

[2] Vraisemblablement du 6 juin 1964.

[3] Le président Lübke se rend dans quatre pays d'Amérique latine : Argentine, Brésil, Chili, Pérou, au cours d'un voyage de trois semaines, fin avril – début mai 1964. Voir le télégramme de Bonn n°s 3490–3491 du 16 mai, non retenu.

c) *Espagne.*

Le ministre a fait part de ses récents entretiens avec M. Castiella et avec le général Franco[1]. Il a observé que ceux-ci avaient coïncidé avec l'examen à Bruxelles de la réponse à faire à la demande d'association de l'Espagne au Marché commun ; cette réponse serait sans doute considérée comme satisfaisante par les Espagnols. M. Schröder s'est félicité de l'accord intervenu à Bruxelles ; le gouvernement fédéral estime que des efforts doivent être faits pour surmonter les réticences qui subsistent au sein des Six à l'égard de l'Espagne et pour favoriser la coopération de ce pays avec l'Europe[2] ; cette ligne de conduite ne pourrait que favoriser une évolution libérale du régime de Madrid.

En l'absence des ministres, les deux délégations ont également abordé un certain nombre de sujets d'ordre économique :

– Problèmes liés à la négociation Kennedy. Les Allemands ont notamment évoqué la négociation en cours entre la Commission européenne et la Suisse au sujet de l'application de la clause tarifaire européenne ; le représentant français a fait part à cette occasion des réserves que lui inspirait la tactique suivie par la Commission dans cette négociation.

– Conférence de Genève sur le commerce et le développement. En ce qui concerne la procédure du vote dans la future organisation, les Allemands souhaiteraient obtenir des garanties en faveur des pays qui doivent assumer les principales charges financières ; du côté français, la crainte a été exprimée que la recherche de telles garanties n'ait pour effet d'augmenter la portée des recommandations qui seront votées par l'organisation.

– Aide à l'Amérique latine. La délégation française a marqué ses réserves à l'égard d'une coopération qui s'exercerait par l'entreprise de la Banque interaméricaine de développement ; sans être complètement exclue, cette procédure ne pourrait être qu'exceptionnelle. On pense du côté français que c'est sur le plan de l'assistance technique que l'on aurait le plus de chances de trouver à l'avenir un terrain favorable à la coopération franco-allemande en Amérique latine. Ce problème doit être examiné à nouveau au cours d'une rencontre entre M. Valéry[3] et M. Sachs[4] le 22 juin prochain.

[1] M. Couve de Murville se rend à Madrid du 28 au 31 mai 1964. Se reporter au compte rendu de ce séjour reproduit sous le n° 244. L'amiral Carrero Blanco, secrétaire à la Présidence du Conseil espagnol, et le professeur Lopez Rodo, commissaire au Plan, effectuent début juin un voyage en RFA. Il ne s'agit pas d'une visite d'État mais d'un voyage de bonne volonté et de prospection économique. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 4119–4121 du 12 juin, non retenu.

[2] L'Italie, la Belgique et les Pays-Bas sont opposés à la candidature espagnole au Marché commun.

[3] M. François Valéry, ministre plénipotentiaire, chef du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[4] Hans-Georg Sachs, chef du service du Commerce et du Développement à l'*Auswärtiges Amt*.

– Crédits aux pays du bloc soviétique. La délégation allemande a fait part des mêmes préoccupations que celles qui ont été exprimées directement par M. Schröder à M. Couve de Murville.

– Aide financière à la Turquie. Les Allemands nous ont informés de l'accord qu'ils ont signé le 29 mai avec la Turquie et qui prévoit une aide de 40 millions de dollars. De notre côté, nous leur avons fait part de notre intention d'accorder à la Turquie, pour l'année 1964, une assistance de 10 millions de dollars, dont un tiers en fonds d'origine publique.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

259

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Dublin,
Londres, Washington, New York, Ottawa, Bonn,
Bruxelles – Delfra.

T. n° 67 à 84, n°s 11452 à 11469, n° 13255 à 13272,
n°s 4696 à 4713, n°s 984 à 1001, n°s 5035 à 5052,
n°s 1245 à 1262.

Paris, 16 juin 1964, 18 h. 02.

Au cours de son séjour en Irlande les 11 et 12 juin[1], le Ministre a eu des entretiens avec M. Aiken[2], ministre des Affaires étrangères, et avec M. Lemass[3], Premier ministre.

Le ministre des Affaires étrangères d'Irlande a indiqué quelles étaient les préoccupations permanentes de son gouvernement. Nous les connaissons bien. Il s'agit d'une part du désarmement, de l'autre de la création d'une force internationale pour le maintien de la paix.

Sur le premier point, M. Aiken a reconnu qu'il n'était guère possible d'envisager des progrès substantiels en matière de désarmement proprement dit. La question pouvait être prise sous un biais différent, celui de la non-dissémination des armes atomiques. Depuis cinq ans, la délégation irlandaise aux Nations Unies s'efforçait d'obtenir un accord par lequel les grandes Puissances s'engageraient à ne pas autoriser d'autres puissances à utiliser à titre national des armes qu'elles ne produiraient pas encore.

[1] Se reporter au compte rendu intégral de ces entretiens figurant dans le dossier *Cabinet du ministre, Couve de Murville, entretiens et messages, 1964*. Le texte du communiqué franco-irlandais est transmis par le télégramme de Dublin n° 2 du 12 juin, non retenu.

[2] M. Frank Aiken. Voir la notice biographique établie par la sous-direction d'Europe occidentale au Département, datée du 25 mai, non reproduite. M. Aiken est reçu par le général de Gaulle le 20 novembre 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 205.

[3] M. Sean F. Lemass, Premier ministre depuis le 11 octobre 1961 ; se reporter à la notice biographique datée du 25 mai, émanant de la sous-direction d'Europe occidentale au Département.

Le succès avait été limité et M. Aiken comprenait bien que les principales puissances, ne serait-ce que par défaut de contrôle, hésitaient à s'engager. C'est pourquoi ses ambitions étaient plus limitées. Il s'agissait seulement de faire comprendre à un certain nombre de pays qui, par leurs capacités industrielles, pourraient prétendre à accéder un jour à la production d'armes atomiques, qu'ils ne recevraient pas dans ce domaine l'aide des puissances possédantes. Si un tel accord était obtenu, les grandes puissances pourraient laisser à des États ne disposant que de moyens conventionnels la charge d'assurer la police au nom des Nations Unies dans les régions troublées. Dans cet esprit, le gouvernement irlandais avait répondu à l'appel du secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne le Congo et avait accepté de le faire à nouveau pour Chypre, à la condition toutefois dans ce second cas que la solution recherchée ne soit pas le partage de l'île. Pour des raisons évidentes, l'Irlande ne pouvait contribuer à une telle solution. M. Thant avait donné à ce sujet les apaisements nécessaires.

Il importait toutefois que les petits États, qui acceptaient de contribuer à ce devoir international, ne se présentent pas devant l'opinion publique comme un bloc agissant en dehors des Nations Unies. C'est pourquoi le gouvernement irlandais venait de rejeter une proposition du gouvernement canadien, qui avait le tort, à son point de vue, de s'orienter vers la constitution d'un tel bloc.

Le Ministre a répondu que les positions irlandaises en matière de désarmement, de non-dissémination et de constitution d'une force internationale étaient connues de longue date. Le problème principal était celui du désarmement, la non-dissémination n'en étant qu'un aspect. La France, il y avait maintenant cinq ans, avait proposé d'aborder ce problème de la seule façon réaliste, c'est-à-dire par la limitation puis l'interdiction sous contrôle des véhicules porteurs de l'arme atomique. Cette suggestion avait eu peu de succès et il était plus difficile de l'appliquer maintenant qu'en 1959[1]. En matière de non-dissémination, une situation de fait existait. Aucune des puissances possédantes n'avait la moindre intention de partager avec d'autres pays. Il ne paraissait point nécessaire de le constater dans un accord formel. En pratique, la question ne se posait que pour la Chine et l'Allemagne. C'est parce que cette dernière ne devait pas posséder d'armes atomiques que nous apprécions peu l'idée d'une force multilatérale préconisée par les Américains. Quelles que soient les précautions prises, il était peu opportun de donner à un tel pays le goût et l'habitude de l'arme atomique. Les Irlandais sont, a dit M. Aiken, d'accord sur ce point et ont fait connaître aux Américains leur propre réserve concernant le projet discuté à l'OTAN.

M. Aiken a indiqué d'autre part le désir de son gouvernement d'accroître les relations culturelles entre la France et l'Irlande[2]. On désirait à Dublin

[1] Concernant la conférence de Genève et le désarmement, se reporter à *D.D.F.*, 1959-I et 1959-II, sous la rubrique *Désarmement* dans la Table méthodique.

[2] La note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département, en date du 5 juin, fait le point des relations culturelles entre la France et l'Irlande.

développer l'enseignement du français dans les lycées et universités irlandaises et orienter plus d'étudiants vers la France. On souhaitait conclure un accord culturel pourvu d'une substance réelle, qui donnât corps à ces préoccupations. La réaction a été favorable du côté français. C'est probablement dans ce domaine que le développement des relations irlandaises pourra s'affirmer le plus utilement dans l'avenir.

L'entretien avec le Premier ministre, M. Lemass, a surtout porté sur les questions économiques et commerciales[1].

Il existe en Irlande un vif désir de voir le pays associé tôt ou tard au Marché commun. La position du Premier ministre est plus nuancée. Il sait que, tant que les relations entre les Six et la Grande-Bretagne resteront en l'état, il est difficile à l'Irlande, dont le commerce dépend à un tel point de ses échanges avec la Grande-Bretagne, d'envisager une association. Néanmoins, M. Lemass a fait valoir que le plan irlandais était fondé sur l'hypothèse que vers 1970 l'Irlande aurait à affronter la compétition du Marché commun. L'Irlande se trouvait de ce fait tenue à moderniser ses méthodes de production agricole et à développer son industrialisation. L'Irlande, exportatrice de produits agricoles, et avant tout de bétail et de viande, souhaiterait obtenir un régime transitoire analogue à celui qui a été conclu entre le Marché commun et le Danemark. Des propositions avaient été faites dans ce sens à la Commission de Bruxelles.

Le Ministre a rappelé qu'il était en effet peu aisé de traiter des relations des Six avec l'Irlande indépendamment de la Grande-Bretagne. Le problème posé était en soi difficile, non seulement compte tenu du cas anglais, mais aussi du fait que les principaux produits d'exportation irlandais étaient des produits agricoles. Il n'était peut-être pas impossible de tenir compte de certains besoins de l'Irlande et particulièrement en matière d'exportations de viande. La question serait simplifiée si les négociations en cours dans le cadre du GATT aboutissaient à une libéralisation du commerce international. Malheureusement, cette négociation prendrait du temps, car les Américains avaient songé jusqu'à maintenant à l'abaissement des droits européens beaucoup plus qu'à une libéralisation de leurs propres tarifs. Le Ministre reconnaissait pourtant qu'à la différence de la Grande-Bretagne, l'Irlande possédait un véritable désir d'appartenir à l'Europe, surtout si, comme c'était inévitable, la coopération économique était complétée par la coopération politique qu'il faudrait bien tôt ou tard élaborer.

M. Lemass a insisté sur son désir de développer le commerce franco-irlandais, qui pour l'instant est nettement défavorable à l'Irlande. Les ressources venant du tourisme ne suffisaient pas à équilibrer la balance des comptes. Des négociations doivent d'ailleurs commencer à Dublin le 6 juillet. Du côté français comme du côté irlandais, on ne voit qu'avantage au développement des investissements français en Irlande. D'après

[1] Se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe occidentale, non reproduites, préparées en vue de ces conversations franco-irlandaises, traitant l'une des *Échanges commerciaux franco-irlandais*, datée du 23 mai, l'autre de *La situation économique de l'Irlande*, datée du 1er juin.

M. Lemass, une cinquantaine de projets existeraient à l'heure actuelle, intéressant des capitaux français au développement industriel de l'Irlande. Trois avaient déjà abouti. Il était souhaitable que ce chiffre soit nettement accru, car pour des raisons d'ordre politique, l'Irlande souhaitait une plus grande participation française à son économie et ne voyait pas sans quelque inquiétude les capitaux allemands se déverser sur l'Irlande, principalement pour l'acquisition de propriétés foncières.

L'entretien avec le Premier ministre s'est terminé sur un échange de vues portant sur Chypre, le Congo et le Sud-Est asiatique. Cette conversation n'a guère apporté de faits nouveaux, à l'exception d'une idée irlandaise concernant Chypre. Le gouvernement irlandais songe en effet, le moment venu, à suggérer devant les Nations Unies que la minorité turque soit autorisée à quitter l'île si elle en exprime le désir contre versement d'une indemnité substantielle pour les propriétés abandonnées et d'un pécule important. Pour les Turcs qui resteraient dans l'île, leurs droits minoritaires devraient être reconnus par la possibilité de faire à tout moment appel à la Commission européenne des Droits de l'Homme. L'Irlande croyait sincèrement à l'utilité de cette organisation. Elle l'avait prouvé en saisissant la première la Cour d'un cas concret, qui avait d'ailleurs été tranché en sa faveur.

L'accueil réservé au Ministre par le président de Valera[1] et par le gouvernement irlandais a été particulièrement cordial. Cette première visite officielle a certainement contribué à resserrer des liens anciens que l'écran de la Grande-Bretagne avait depuis déjà longtemps notablement distendus.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

260

M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3279 à 3280. *Moscou, 16 juin 1964.*
Réservé.
(*Reçu* : 18 h. 26).

Par une note du 15 juin, le Minindiel[2] a fait savoir aux trois ambassades alliées qu'il ne lui paraissait pas opportun de procéder à la libération anticipée des prisonniers de Spandau[3].

[1] M. Eamon de Valera, président de la République d'Irlande depuis le 25 juin 1959.

[2] Ministère des Affaires étrangères soviétique (Ministierotvo Iuostranikh Diel).

[3] Les prisonniers de la prison interalliée de Spandau sont en 1964 au nombre de trois : Rudolf Hess, Albert Speer, Baldur von Schirach. Les deux derniers sont libérés en octobre 1966.

À l'appui du rejet de notre suggestion en ce sens[1], le Minindiel avance divers arguments : impunité dont jouiraient en RFA différents criminels de guerre tels qu'Oberländer et Heusinger, peines légères prononcées récemment par les tribunaux ouest-allemands ayant eu à juger des crimes de guerre, renaissance du « militarisme et du revanchisme » allemands, gravité des faits qui ont entraîné la condamnation des occupants de Spandau. Les autorités soviétiques estiment, d'autre part, que la mise en liberté de ces derniers ne pourrait qu'inciter les autorités ouest-allemandes à mettre fin, comme elles l'envisageraient d'ailleurs pour 1965, à toutes poursuites pour crimes de guerre.

J'adresse le texte intégral de cette note au Département par la prochaine valise.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

261

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3975 à 3987[2]. *Washington, 16 juin 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 17, 1 h. 15).

Commencées le jour même de la signature du traité d'amitié entre Moscou et Pankow, dont, trois jours plus tôt, à Bonn on ne soupçonnait pas encore l'existence, les conversations germano-américaines n'ont pas pris le tour auquel on s'attendait.

1. M. Erhard, venu à Washington[3] pour convaincre ses interlocuteurs de relancer le problème de la réunification par une initiative occidentale à Moscou qui contribuerait à renforcer la détente, s'est trouvé confronté avec une situation nouvelle, dont il redoutait qu'elle ne tourne à l'avantage d'Ulbricht et au détriment de la République fédérale.

Si le traité de Moscou ne changeait pas grand-chose au statut de l'Allemagne et de Berlin, il tendait à la consolidation de la DDR, au maintien de la division de l'Allemagne et, par-là, il portait un coup non

[1] Une note demandant la libération des derniers prisonniers de Spandau est remise au gouvernement soviétique par les trois ambassades alliées, le 25 avril 1964.

[2] Voir aussi le télégramme de Washington nos 3910–3918 du 15 juin 1964, non reproduit, qui rend compte de l'analyse par le Groupe des ambassadeurs de la portée du traité d'amitié et de coopération signé le 12 juin 1964 entre l'URSS et la RDA. De ce télégramme, il ressort que cet accord a une portée plus politique que juridique et a surtout pour objet de chercher à rehausser le prestige du régime de Pankow.

[3] Ludwig Ehrard, chancelier de la RFA, est reçu en tête-à-tête par le président Johnson le 12 juin 1964, ce qui donne lieu à la publication d'un communiqué commun.

négligeable à une réunification éventuelle. Le traité mettait en cause, d'autre part, les liens qui unissaient Bonn à Berlin-Ouest.

Qu'il le veuille ou non, le Chancelier, en se rendant chez le secrétaire d'État[1], se trouvait obligé d'obtenir le soutien du gouvernement américain ; il voulait plus particulièrement que les États-Unis réaffirment leur position sur l'ensemble du problème allemand et se rallient à l'idée d'une protestation tripartite ou quadripartite contre la partie du traité visant Berlin-Ouest. Pour avoir ce soutien, il fallait faire des concessions sur des problèmes sur lesquels Bonn, jusqu'ici, s'était montré réservé.

Quel a été le prix du concours américain ? À lire le compte rendu des déclarations du Chancelier à la presse, on serait tenté de penser qu'il a été assez élevé. Bonn se serait aligné sur Washington, en ce qui concerne les problèmes atlantiques et européens, le domaine économique et l'Extrême-Orient. Tout comme Ulbricht a dû le faire vis-à-vis de Moscou, le Dr Erhard aurait cédé sur les questions auxquelles les États-Unis attachaient du prix pour gagner sur ce qui lui paraissait essentiel. À Moscou, comme à Washington, on aurait procédé à un réajustement des relations entre État protecteur et pays protégé, dans le sens d'un plus grand alignement du protégé sur le protecteur. Telle est notamment l'opinion qu'on trouve formulée sous la plume de nombreux commentateurs.

En écoutant le récit que font de la visite l'un et l'autre participant, l'impression est légèrement différente. Conscients de la difficulté de leur entreprise, les Allemands semblent s'être défendus avec vigueur et sang-froid et avoir limité leurs concessions au minimum. Les Américains, en contrepartie, se sont engagés à soutenir les Allemands sous certaines conditions.

L'essentiel pour Bonn était d'obtenir la réaffirmation par les États-Unis de leur soutien à la cause de la réunification, comme le disait M. Knappstein[2], hier, au Groupe des ambassadeurs. Le traité de Moscou ne risque-t-il pas, en effet, de rejeter encore plus dans l'ombre l'idée d'une Allemagne réunifiée ? Ne traitera-t-on pas demain de revanchistes et de trouble-paix ceux qui déploreront la division de l'Allemagne et demanderont que son unité soit recréée ? Il fallait éviter, d'autre part, que la proclamation du concept de Berlin-Ouest, « entité politique indépendante », et son application ne se retournent contre Bonn et donnent lieu à des incidents, par exemple, au moment de la réunion de la *Bundesversammlung*[3] à Berlin, en juillet prochain.

Les Allemands ont obtenu de faire état publiquement du soutien américain et de procéder à la réunification et à des mesures parallèles de sécurité. Mais ils ne veulent pas aller plus loin. Ils savent, en effet, que le Département d'État ne serait pas hostile à rependre, en marge de l'évocation de la réunification et de la sécurité, certaines idées qui figuraient

[1] Dean Rusk, secrétaire d'État des États-Unis.

[2] K. Heinrich Knappstein, ambassadeur de la RFA à Washington.

[3] Le *Bundesversammlung* est la réunion des deux Chambres du Parlement de la RFA.

dans la déclaration sur les principes d'avril 1962[1] et dont ils ne veulent toujours pas, comme celles sur la non-agression, la non-dissémination et le désarmement.

Comment d'ailleurs, du côté allemand, ne manifesterait-on pas une certaine méfiance ? M. Tyler[2], hier au Groupe des ambassadeurs, ne trouvait-il pas que le projet de déclaration tripartite[3], élaboré par les Allemands, dans sa seconde partie (art. 5 et 6), était trop bref et ne suggérait-il pas de l'étoffer, sans préciser d'ailleurs comment ?

2. Les conversations de Washington montrent, d'autre part, que les Américains n'ont pas réussi à faire partager aux Allemands leur opinion sur l'évolution des relations Est-Ouest. À Washington, on considère qu'on ne peut parler de détente aussi longtemps que les tensions, de par le monde, subsistent. Ces tensions, elles sont sensibles tant en ce qui concerne Cuba, l'Extrême-Orient, que d'autres problèmes sur lesquels on ne progresse pas comme le désarmement ou l'Allemagne. Si ces tensions disparaissent, les éléments de la détente seront rassemblés et on pourra examiner s'il y a lieu de prendre une nouvelle initiative sur le problème allemand. Pour Bonn, au contraire, il faut provoquer la détente en prenant les mesures qui peuvent la rendre réelle. De ce point de vue, les Allemands continuent à penser qu'une initiative occidentale sur l'Allemagne serait souhaitable. Ils n'ont accepté qu'à contrecœur de reléguer au second plan une telle possibilité, mais ils n'ont pas renoncer à en reprendre ultérieurement l'examen.

3. L'affirmation de la solidarité germano-américaine sur certaines questions ne doit pas faire illusion. Bonn et Washington sont d'accord depuis longtemps sur la manière de réaliser la force multilatérale, tout comme ils le sont dans l'ensemble sur l'organisation des relations économiques entre l'Europe et les États-Unis. Sur ce dernier point, il semble bien que la visite de M. Schmücker à Bonn[4] avait déjà préparé la voie en dégageant des points de vue communs sur l'ouverture de la Communauté européenne aux pays tiers.

Les déclarations de M. Erhard ne font donc que confirmer une situation déjà existante.

4. Où sont alors les concessions ? Incontestablement, en premier lieu, sur les questions asiatiques, qui ont tenu une grande place tout au cours des conversations et qui paraissent actuellement l'objet essentiel des préoccupations américaines.

[1] À propos de cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 125.

[2] William Royall Tyler, adjoint au secrétaire d'État américain pour les Affaires européennes.

[3] Il s'agit d'un projet de déclaration commune des trois puissances occidentales signataires des accords de Potsdam, après consultation du gouvernement de la RFA, au sujet de « l'accord signé par l'Union soviétique et la soi-disant République démocratique allemande ».

[4] On peut plutôt y voir une référence à la rencontre à Bonn le 29 mai 1964 entre M. Luther H. Hodges, secrétaire américain au Commerce, et M. Kurt Schmücker, ministre de l'Économie de la RFA. Voir à ce propos les télégrammes de Bonn n°s 3789 et 3815 des 29 et 30 mai 1964, non reproduits.

Washington obtient l'assurance qu'il n'y aura pas d'accord de troc dans les six prochains mois entre Bonn et Pékin, mais Bonn semble avoir réservé sa position pour l'année 1965. Les États-Unis ont réussi à convaincre la République fédérale d'intensifier son aide au Vietnam, mais les Allemands sont parvenus à ne pas laisser mêler aide militaire et aide économique.

La seconde concession, selon toute vraisemblance, concerne une visite de M. Khrouchtchev à Bonn. M. Erhard paraît avoir renoncer à une invitation avant les élections américaines, mais non dans l'absolu. Rien n'indique que cette visite n'aura pas lieu en 1965.

Ces concessions réciproques suffiront-elles à dissimuler les malentendus qui s'étaient glissés dans les relations américano-allemandes, malgré les déclarations officielles, ce n'est pas sûr. Sous leur optimisme de façade, certains diplomates allemands, reprenant à leur compte une argumentation qu'un de mes collaborateurs a entendue au Département d'État, se demandaient si la manière forte, imposée en 1958[1] par M. Khrouchtchev en ce qui concerne le problème allemand, n'avait pas pris fin et si on ne se trouvait pas en présence d'un nouveau style, beaucoup plus doux et plus progressif dans son expression, et beaucoup plus dommageable pour la République fédérale.

Ils redoutaient que la République fédérale ne joue perdant, et que le soutien des États-Unis ne soit trop conditionnel pour ne pas leur réserver de surprise. Washington ne ménageait-il pas l'avenir, en se réservant la possibilité d'une initiative éventuelle à Moscou sur un nombre de questions qui pourraient avoir des incidences sur le problème allemand, au moment qui leur paraîtrait opportun et sur des bases qui ne sont pas celles souhaitées par Bonn.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

[1] Au sujet de la crise de Berlin en 1958, voir *D.D.F.*, 1958-II, la Table méthodique, *Crise de Berlin*.

262

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Évolution du problème de la neutralisation du Cambodge[1]

N. nº 521. *Paris, 17 juin 1964.*

C'est le 20 août 1962 que le prince Sihanouk proposa pour la première fois aux puissances cosignataires des accords de Genève sur le Laos la réunion d'une conférence internationale en vue de la neutralisation du Cambodge[2]. La France fit connaître presque aussitôt son accord à ce projet. « Si une conférence internationale était réunie pour en discuter, écrivait notamment le Chef de l'État dans un message du 30 août[3], au Prince, la France y participerait à coup sûr ».

Les consultations diplomatiques engagées par la suite firent apparaître que, si les pays socialistes et le Laos étaient également favorables au projet cambodgien, les États-Unis et la Grande-Bretagne, ainsi que la Thaïlande et le Sud-Vietnam étaient soit très réservés, soit franchement hostiles à son égard. Les deux pays asiatiques répugnaient profondément à accepter la notion même d'un nouveau traité de neutralité, n'ayant signé qu'à contrecœur l'accord sur le Laos de juillet 1962[4]. Quant aux Anglo-Saxons, ils acceptèrent le principe d'un accord international (sinon d'une conférence), mais en l'assortissant de réserves, touchant notamment les modalités de garantie des frontières khmères, qui ne pouvaient être acceptables au gouvernement cambodgien.

Après de longues négociations au cours desquelles la France s'efforça de rapprocher les points de vue en présence, le chef de l'État khmer fit connaître, en mars 1963[5] que, devant l'incompréhension manifestée par « certaines puissances », il renonçait à poursuivre la réalisation de son projet dans un proche avenir, ce qui l'amènerait à rechercher auprès des États communistes les garanties que d'autres pays lui marchandaient.

Cependant, le gouvernement khmer ne resta pas très longtemps sur cette position et, le 24 novembre 1963, quelques jours après avoir annoncé qu'il renonçait définitivement à toute aide américaine, il demanda officiellement aux coprésidents de la conférence de Genève de faire réunir d'urgence les puissances ayant participé à la conférence de 1954 sur

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] Voir le texte du message adressé à cette occasion par le prince Sihanouk au général de Gaulle dans le télégramme de Phnom Penh nos 745–750 du 21 août 1962, non reproduit.

[3] Voir le résumé du texte de ce message dans *D.D.F.*, 1962-II, n° 62.

[4] Au sujet de la conférence de Genève sur la neutralisation du Laos de 1961–1962, voir *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II et 1962-I, la Table méthodique à la rubrique *Laos*.

[5] En fait lors d'un discours du 1er juillet 1963, voir à ce sujet la dépêche de Washington n° 1213 AS du 11 juillet 1963, non reproduite.

l'Indochine, afin de conclure un accord pour reconnaître et garantir la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge[1].

Une évolution plus favorable parut alors se dessiner dans les rangs des pays qui étaient restés jusqu'alors réfractaires aux propositions cambodgiennes. La Grande-Bretagne accepta le principe de la conférence, à condition qu'elle fût approuvée par tous les pays intéressés et que son « acte final » fût établi à l'avance avec l'accord de ceux-ci. L'Inde et la Birmanie, jusqu'alors réservées, s'y rallièrent. Le nouveau gouvernement du Sud-Vietnam se montra mieux disposé que celui de M. Ngo Dinh Diem[2] envers les idées cambodgiennes. Quant aux Américains, ils semblèrent, dans un premier temps, se conformer à l'attitude britannique, puis firent savoir qu'ils n'étaient pas disposés à participer à une conférence à 14[3] ou à 9[4].

Afin de faciliter les choses, le prince Sihanouk proposa alors, le 18 mars[5], que les États-Unis, la Thaïlande et le Sud-Vietnam se réunissent avec le Cambodge dans une conférence à quatre, afin de signer un accord pour reconnaître la neutralité khmère et le tracé actuel des frontières cambodgiennes. « De cette manière, précisait-il, les États-Unis, la Thaïlande et le Sud-Vietnam pourraient maintenir le Cambodge dans la neutralité sans avoir à se rendre à Genève, ni à signer un accord international sur le Cambodge ».

Alors que les gouvernements de Washington et de Saigon avaient déjà accepté le principe de cette réunion et que celle-ci paraissait en bonne voie, le chef de l'État khmer, mécontent que les États-Unis, au lieu d'accepter purement et simplement les projets d'accord que son gouvernement avait proposés, aient présenté le 4 mars des contre-projets jugés par lui inacceptables, déclarait le 9 que le projet de conférence à quatre était « torpillé »[6]. Il ajoutait qu'il ne restait dès lors au Cambodge d'autre issue que de modifier fondamentalement l'orientation de sa politique étrangère, c'est-à-dire rompre les relations diplomatiques avec Washington et Londres, reconnaître la RDVN et signer avec Hanoï et Pékin des pactes de défense mutuelle.

Presque aussitôt après le 19 mars, le grave incident de frontière de Chantrea devait mette un terme brutal aux pourparlers bilatéraux que les gouvernements de Phnom Penh et de Saigon avaient décidé d'entreprendre

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 218.

[2] Sur le renversement et l'assassinat du président Diem, le 1er novembre 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, la Table méthodique à la rubrique *Sud-Vietnam*.

[3] C'est-à-dire avec les mêmes participants qu'à la conférence de Genève sur le Laos de 1961–1962 : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[4] C'est-à-dire les mêmes participants qu'à la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, République populaire de Chine, Sud-Vietnam, URSS.

[5] En fait le 18 février ; sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 105 la dépêche de Phnom Penh n° 367/AS CLV du 20 février.

[6] Voir à ce sujet la note CLV n° 251 du 11 mars, non reproduite.

afin d'étudier le règlement de leurs litiges territoriaux. Presque en même temps, le 11 mars, le pillage des ambassades américaine et britannique à Phnom Penh portait à un nouveau paroxysme de tension les relations entre le Cambodge et les deux puissances anglo-saxonnes.

Dans cette atmosphère subitement aggravée, la France s'efforça de faire entendre, aussi bien à Phnom Penh qu'à Londres et à Washington, la voix de la sagesse[1] et, si nous n'avons pas réussi à amener le Cambodge et le Sud-Vietnam à reprendre le dialogue, du moins avons-nous obtenu que le prince Sihanouk renonçât pour l'instant à modifier radicalement les bases de sa politique étrangère dans un sens favorable à l'Est. En effet, le chef de l'État khmer annonça le 30 mars qu'il ne prendrait aucune initiative à cet égard avant sa visite officielle en France[2]. Depuis cette date, il a confirmé à plusieurs reprises que telle était toujours son intention.

Au moment où le prince Sihanouk s'apprête à rencontrer le Président de la République[3], aucune indication ne permet de penser qu'il ait modifié son attitude vis-à-vis du problème, telle qu'elle apparaissait à la date du 30 mars. Cependant, deux événements importants sont survenus depuis cette date. Sans affecter, semble-t-il, les données fondamentales de la question, ils paraissent de nature à exercer une certaine influence sur son évolution ultérieure.

Tout d'abord, le chef de l'État khmer a décidé de demander aux coprésidents[4], fin avril, la convocation rapide de la conférence de Genève pour tenter d'apporter une solution à la crise du Laos. Il proposait, en outre, que cette conférence recherchât le moyen, d'une part, « de préparer un règlement politique satisfaisant du problème sud-vietnamien », d'autre part, « d'accorder au Cambodge les garanties qu'il demandait avec insistance depuis de longs mois »[5]. Dans son message adressé le 22 avril au Président de la République, le Prince lui expliquait les motifs de cette nouvelle initiative[6]. En lui répondant, le 5 mai[7], le général de Gaulle soulignait à son correspondant la communauté de vues existant entre la France et le Cambodge concernant les problèmes affectant la paix et la sécurité en Indochine et exprimait le souhait de poursuivre la coopération instaurée à ce sujet entre les deux gouvernements.

[1] *Note du texte* : Cf. les messages du général de Gaulle au prince Sihanouk des 23 (télégramme de Paris à Phnom Penh n° 415 du 23 mars, non reproduit) et 30 mars (télégramme de Paris à Phnom Penh nos 531–537 du 31 mars, non reproduit), la démarche de M. Alphand à Washington du 18 mars (télégramme de Washington nos 2034–2038 du 19 mars, non reproduit), la démarche de M. Argod à Phnom Penh du 16 mars (télégramme de Phnom Penh nos 403–407 du 16 mars, non reproduit), etc.

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Phnom Penh n° 506 du 1er avril, non reproduit. Le prince Sihanouk se rend en France du 24 au 26 juin.

[3] Voir ci-dessous au n° 277, le compte rendu des entretiens franco-cambodgien du 25 juin.

[4] C'est-à-dire aux Britanniques et aux Soviétiques, co-présidents des conférences de Genève de 1954 sur l'Indochine et de 1961-1962 sur la neutralité du Laos.

[5] Voir à ce sujet le télégramme de Phnom Penh n° 613 du 23 avril, non reproduit.

[6] Voir le texte de ce message dans le télégramme de Phnom Penh nos 600–608 du 22 avril, non reproduit.

[7] Voir ci-dessus au n° 207 le texte de cette réponse.

Enfin, le Conseil de sécurité, saisi le 13 mai d'une plainte du gouvernement khmer au sujet de l'affaire de Chantréa[1], décidait le 4 juin qu'une commission de trois de ses membres se rendrait au Cambodge et au Vietnam en vue d'examiner les mesures susceptibles d'éviter le retour des incidents frontaliers et qu'elle ferait rapport au Conseil dans un délai de 45 jours[2]. Ainsi l'Organisation des Nations Unies se trouve saisie une seconde fois d'un problème affectant l'ancienne Indochine française[3], dans des conditions qui peuvent laisser supposer, compte tenu de l'orientation des débats, que les États-Unis et le Sud-Vietnam ne répudieraient vraisemblablement pas l'éventualité de futures interventions de l'Organisation dans la crise indochinoise. D'où l'importance que revêtiront, peut-être, les résultats de cette mission.

La Commission, qui est composée de représentants du Maroc, de la Côte-d'Ivoire et du Brésil, s'apprête à partir pour l'Indochine et doit, le 22 juin, prendre contact à Nice avec le prince Sihanouk[4].

(CLV, Cambodge, 1964).

263

M. DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 877/DE[5]. *Madrid, 18 juin 1964.*
Diffusion restreinte.

« Il s'agit maintenant de coopération en vue de la production d'énergie nucléaire ou en matière de télécommunications ; nous sommes au début d'une action commune orientée vers l'avenir et qui permettra, sans aucun doute, de développer largement les rapports entre nos deux pays : la technique exigeant qu'il n'y ait plus de Pyrénées, notre politique ne saurait être différente. »

[1] En fait, c'est le 10 mai que le Cambodge adresse une plainte au Conseil de sécurité à la suite des incidents des 7 et 8 mai, et non au sujet de l'incident de Chantrea du 19 mars. Voir à ce sujet la dépêche de Phnom Penh n° 984-AS-CLV du 13 mai, non reproduite.

[2] Le *Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Royaume du Cambodge et en République du Viet-Nam, (Résolution du 4 juin 1964 – document S/5741)*, est publié le 27 juillet.

[3] *Note du texte* : La première de ces interventions eut lieu au Laos à la fin de 1959, à la suite d'une plainte du gouvernement de Vientiane. (Sur ce sujet voir *D.D.F.*, 1959-II n° 105).

[4] Sur ce sujet, voir la note n° 453 de la Direction Asie-Océanie CLV du 24 juin, non reproduite, ainsi que ci-dessous au n° 277 le compte rendu des entretiens franco-cambodgiens du 25 juin.

[5] Cette dépêche porte en marge : « *Les échanges franco-espagnols dans le domaine scientifique et technique. Interview de M. Gaston Palewski.* »

C'est par cet extrait que commençait une interview du Ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Affaires atomiques et spatiales, obtenue à Paris par l'agence officielle EFE et reproduite en bonne place par la presse madrilène du 13 juin.

Les journaux soulignent, par ailleurs, que M. Palewski aurait exprimé le désir que « la coopération franco-espagnole se confirme et se concrétise plus particulièrement en ce qui concerne les centrales à uranium naturel », étant donné « l'attention portée à ces dernières en Europe » et l'existence en Espagne de gisements intéressants.

La presse a relevé, d'autre part, pour ce qui avait trait à la station de contrôle des Canaries, qu'elle serait exploitée « conjointement » par la France et l'Espagne, permettrait de suivre « les satellites français et européens, à placer sur leur orbite au cours des prochaines années, et donnerait des informations qui pourraient être utilisées à la fois par les organismes français et espagnols compétents » (ma dépêche nº 876 du 15 juin 1964)[1].

Cette interview répondait comme un écho madrilène aux déclarations faites par le Ministre de l'Industrie espagnol et que *Le Figaro* avait publiées deux jours auparavant. M. Lopez Bravo s'était, lui aussi, félicité de « l'excellence de la collaboration entre Paris et Madrid », et spécifié que « les nations soucieuses d'établir une étroite collaboration avec les entreprises espagnoles auront le plus de chances de vendre des biens d'équipement » à l'Espagne. Il avait cependant ajouté que « seules, des raisons commerciales doivent guider les industriels espagnols lors de la conclusion des marchés ». Cette dernière phrase rappelait sans doute que le gouvernement espagnol, conscient de la modestie de ses ressources et de l'étendue des besoins consignés dans le « Plan », n'entend pas sacrifier, sur l'autel de la coopération, ses intérêts commerciaux.

Le Ministre de l'Industrie a eu beau dire, d'autre part, que « le développement des relations commerciales avec la Grande-Bretagne n'affecterait en rien la coopération franco-espagnole dans les domaines électrique, pétrolier, nucléaire et autres », l'adjudication récente, aux îles Canaries, d'une centrale électrique thermique à une firme britannique, qui offrait de plus grandes facilités de paiement qu'une concurrente française, précisait la signification de telles assurances.

(QS Affaires spatiales-Iles Canaries, 1964)

[1] À l'occasion de la publication du communiqué relatif à la signature de l'accord du 4 juin sur la station de contrôle de satellites des Canaries, cette dépêche note l'insistance du ministère des Affaires extérieures sur le rôle qui revient à l'Espagne dans la construction et le financement de la station et sur la possibilité pour ce pays de mener à bien la partie scientifique de son futur programme. L'Ambassadeur conclut en disant que, malgré les assertions de la presse espagnole sur l'état d'avancement du programme spatial, le pays ne dispose pas encore de moyens financiers suffisants.

264

NOTE REMISE PAR M. VINOGRADOV LE 18 JUIN 1964[1] À M. COUVE DE MURVILLE.

N.

Le président de la République de Chypre, Mgr Makarios, a informé le gouvernement soviétique que reparaît actuellement une menace d'invasion militaire étrangère de la République de Chypre[2] et que l'on note la concentration de forces armées étrangères autour de Chypre, des violations de l'espace aérien et des eaux territoriales de la République, ainsi que d'autres actions tendant à une ingérence dans ses affaires intérieures.

Je dois souligner que le gouvernement soviétique partage la préoccupation du gouvernement chypriote concernant le développement actuel des événements dans la région de Chypre, provoqués par les agissements de cercles qui s'efforcent de violer grossièrement les droits légitimes de la République de Chypre, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Vous connaissez bien, Monsieur le Ministre, notre position de principe sur l'affaire de Chypre qui est exposée dans le message de M. Khrouchtchev du 7 février 1964[3] adressé aux chef d'États et de gouvernement des États-Unis, d'Angleterre, de France, de Turquie et de Grèce sur la question chypriote, et dans sa réponse à la question du correspondant des *Izvestia* le 4 mai 1964[4] concernant la situation à Chypre. Il convient d'observer que la pression incessante exercée sur la République chypriote souveraine et indépendante, membre de l'ONU, conduit à une nouvelle aggravation de la situation à Chypre et dans la région de Chypre et crée des obstacles artificiels sur la voie de la réalisation des décisions du Conseil de sécurité concernant la question chypriote.

De notre avis, compte tenu du désir et de la bonne volonté des parties intéressées, les résolutions du Conseil de sécurité du 4 et du 13 mars 1964[5] créent les conditions d'un règlement équitable du conflit de Chypre tenant compte des intérêts du peuple chypriote, aussi bien Grecs que Turcs, et d'une consolidation de la paix en Méditerranée orientale. Tous les

[1] Ce même 18 juin, le Président de la République reçoit en audience l'Ambassadeur de l'URSS à Paris, qui en a fait la demande quelque temps auparavant. Il s'en tient à l'expression des vues soviétiques sur le problème de l'Allemagne et la nécessité de rétablir la paix dans le Sud-Est asiatique.

[2] Deux tentatives de débarquement turques les 14 février et 13 mars 1964 sont brutalement arrêtées par les États-Unis La troisième tentative fait l'objet d'un avertissement américain du 5 juin. Sur le sujet, voir la dépêche d'Ankara n° 771/EU, du 10 juin 1964, non reproduite.

[3] La traduction du message adressé par M. Khrouchtchev au général de Gaulle est reproduite dans le télégramme de Moscou n° 622 du 7 février, non retenu.

[4] Se reporter aux télégrammes de Moscou n°s 2338–2342, 2364–2365 des 4 et 5 mai, non retenus.

[5] Voir les télégrammes de New York n°s 577–583, 595–610, des 4 et 5 mars, non retenus, ainsi que les documents officiels des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/5575 et S/5603 des 4 et 13 mars 1964.

membres du Conseil de sécurité, et parmi eux la France, les États-Unis et l'Angleterre, ont voté en faveur de ces résolutions.

Je dois remarquer, au sujet du message du chef du gouvernement soviétique Nikita Khrouchtchev du 7 février dernier adressé aux chefs d'État et de gouvernement de France, États-Unis, Angleterre, Turquie et Grèce, que l'opportunité de cette initiative a été relevée par les cercles officiels, la presse et l'opinion publique de ces pays. Je note que ces milieux ont invoqué la nécessité de maintenir la paix à Chypre et en Méditerranée orientale, et ont préconisé le règlement pacifique de la question chypriote et le strict respect des principes du droit international. Tout cela permettait d'espérer que les efforts de l'Union soviétique et des autres pays pacifiques tendant à un règlement équitable du problème chypriote trouveraient un écho positif dans ces pays en raison de la gravité des conséquences liées à une éventuelle invasion militaire de Chypre. Il est clair dans ces conditions que toute tentative de résoudre la question de Chypre en ignorant le Conseil de sécurité et la Charte de l'ONU ne manquerait pas d'éveiller les préoccupations du gouvernement soviétique. En outre, nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération que le danger de création d'un nouveau foyer armé apparaît à distance peu éloignée des frontières méridionales de l'Union soviétique.

Il convient de souligner que, se prononçant pour la défense de la souveraineté et de l'indépendance de la République de Chypre, l'Union soviétique ne poursuit aucun but personnel. Nous ne voulons que l'instauration de la paix et du calme à Chypre, le renforcement de la souveraineté et de l'indépendance de la République qui mène une politique de non-association avec les blocs militaires. Nous sommes convaincus que, s'il n'y avait pas eu d'ingérence étrangère, les Chypriotes – les Grecs comme les Turcs – auraient pu depuis longtemps régler par la voie pacifique leurs problèmes intérieurs et faire tendre leurs efforts au renforcement de leur État un et souverain.

Au nom du gouvernement soviétique, j'exprime l'espoir que, du côté du gouvernement français, toutes les mesures possibles seront prises pour la mise en vigueur la plus rapide des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'affaire de Chypre et pour empêcher une aggravation dangereuse de la situation dans la région de Chypre.

Monsieur le Ministre, je suis chargé de vous dire que le gouvernement soviétique apprécie comme il se doit la position de la France, qui se trouve exprimée en détails dans la réponse du président de Gaulle[1] au message de M. Khrouchtchev du 7 février dans laquelle est soulignée la nécessité d'un règlement pacifique de la crise de Chypre et dans laquelle il est remarqué que les accords de Zurich et de Londres, qui ont été imposés à la République de Chypre, sont à l'origine de l'actuelle tension dans la région de Chypre.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, mai–juin 1964).

[1] Le texte de la réponse du général de Gaulle au message de M. Khrouchtchev est communiqué par le télégramme-circulaire de Paris du 15 février, reproduit ci-dessus au n° 93.

265

M. JACQUES ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 800 à 806.
Réservé.

Le Caire, 18 juin 1964.

(*Reçu* : 19 juin, 17 h.).

J'avais, en prévision de mon prochaine voyage à Paris[1], demandé audience au ministre des Affaires étrangères. Il m'a immédiatement reçu.

Le Dr Mahmoud Riad a commencé l'entretien, en rappelant les données générales des relations franco-égyptiennes, telles que les analyse le gouvernement du Caire. « Les porte-parole de celui-ci et la presse, a-t-il en particulier noté, continuent de s'en prendre beaucoup ces temps-ci au colonialisme et à l'impérialisme. Mais vous avez dû remarquer que la France n'est jamais plus attaquée de ce chef. Elle a en effet achevé son œuvre de décolonisation dans des conditions qui nous paraissent dignes d'approbation ».

En Afrique, l'Égypte souhaite voir s'instaurer une véritable solidarité entre les peuples. Mais ses ambitions ne vont pas plus loin. Elle a des relations particulièrement étroites avec certains gouvernements et comprend très bien que la France ait des liens spéciaux avec d'autres. Dans l'ordre commercial, les intérêts de la RAU sont minces et ses possibilités d'exportation pratiquement épuisées par ses échanges avec l'Europe et l'Asie. Elle ne cherche pas à nuire aux intérêts français.

Il n'y a donc pas, a-t-il poursuivi, de contradiction entre la politique suivie par l'un et l'autre pays dans cette partie du monde. Une certaine coopération entre eux est même concevable. D'une manière plus générale, les difficultés du passé doivent être oubliées et la voie sera libre pour un bon développement des relations dans l'intérêt mutuel.

Le ministre a toutefois ajouté – je note que c'est la première fois que l'un de mes interlocuteurs officiels aborde le sujet – qu'il y a un point particulier : la question israélienne. On connaît au Caire, a-t-il souligné, les raisons qui font que la France continue d'avoir des relations d'un certain caractère avec Israël. Mais on souhaite vivement qu'elle s'efforce d'adopter une attitude générale de neutralité dans le différend qui oppose ce pays au monde arabe.

Revenant aux problèmes concrets qui se posent entre Paris et Le Caire, le Dr Riad a marqué qu'à la différence de ce qui existe vis-à-vis d'autres pays, l'Égypte n'a aucun sentiment de méfiance à l'endroit de la France. La vieille amitié qui a uni les deux pays dans le passé est toujours vivante.

[1] Appelé en consultation le 17 juin, M. Jacques Roux se rend à Paris le 27 juin pour dix jours.

C'est dans cet esprit que le gouvernement égyptien désire assurer l'indemnisation des Français et régler le sort de nos trois lycées.

Sur le premier point, il m'a précisé que les propositions faites à M. Zakaria Tewfik[1] lors de son récent passage à Paris constitueraient, de l'avis des autorités égyptiennes compétentes, une bonne base de discussion. Quelques études complémentaires seront nécessaires. Mais le Dr Kayssouni[2], qui va incessamment rentrer de Genève, a l'intention de provoquer rapidement les décisions attendues.

Pour ce qui est des lycées, le ministre m'a confirmé que la formule de l'indemnité était, aux yeux de son gouvernement, la seule raisonnable. Une commission a été créée pour en déterminer le montant. Nous serons bientôt informés du résultat de ces travaux. Puis il a, à la différence du Dr Khallaf – mon télégramme nº 791[3] – mis en avant l'idée d'utiliser la somme qui sera convenue pour un centre français de formation de professeurs égyptiens.

J'ai, pour ma part, appelé son attention sur le problème des émoluments des professeurs français. Il ne s'est pas prononcé sur ce point. Toutefois, l'ambassadeur de RAU à Paris, avec qui je me suis entretenu, a indiqué qu'il donnerait des précisions au Département : il espère que le complément de traitement assumé par les Égyptiens pourrait être augmenté de 25 à 30 %.

Le Dr Riad m'a demandé de revenir le voir à mon retour de Paris. Il a d'autre part été convenu que je reverrais alors également le Dr Khallaf et M. Zakaria Tewfik, l'un étant actuellement absent du Caire et l'autre ne devant être en état de reprendre utilement la conversation que le 10 juillet.

(Afrique Levant, relations avec la France, 1964).

[1] M. Zakaria Tewfik, sous secrétaire d'État à l'Économie, quitte Le Caire le 18 mai pour un voyage de quatre semaines en Europe. Il est le 21 et le 22 mai à Paris.

[2] Le docteur Kaissouni, ministre du Trésor et du Plan, est à Genève les 17 et 18 juin. Il s'intéresse au projet de bonification des terres.

[3] Le télégramme n° 791, adressé à Paris, le 16 juin, non retenu, par l'Ambassadeur de France au Caire, relate une conversation avec le docteur Khallaf, ministre des Relations culturelles. L'entretien a porté sur les lycées : le statut des lycées avec une possibilité d'indemnisation, le traitement des professeurs, le fonctionnement des lycées. Plusieurs questions sont restées sans réponse, mais il n'est pas envisagé de revenir aux accords de Zurich.

266

Compte rendu de l'audience de l'Ambassadeur de Chine, M. Huang Chen à Paris,

le 19 juin 1964, de 17 h. à 18 h. 15

Très secret.

Le général de Gaulle manifeste sa satisfaction de voir l'ambassadeur et d'avoir l'occasion de s'entretenir avec lui.

L'ambassadeur Huang Chen se déclare honoré de cette occasion qu'il a de s'entretenir avec le général de Gaulle peu de temps après la remise de ses lettres de créance, et transmet les meilleurs vœux des présidents Mao Tsé-toung, Liu Shao-chi et du Premier ministre Chou En-laï. Il fait part au général de Gaulle de la haute estime que ces hommes d'État lui portent pour son rôle dans les affaires internationales. Il souhaite connaître l'opinion du président de la République sur les différents aspects de la situation internationale.

Le général de Gaulle remercie l'ambassadeur des vœux qu'il lui a transmis de la part des personnalités chinoises et indique que, bien qu'il ne connaisse pas personnellement les Présidents Mao Tsé-toung et Liu Shao-chi ainsi que le Premier-ministre Chou En-laï, il n'ignore pas le rôle important qui est le leur dans les affaires internationales. Le Général souhaite, de son côté, savoir ce que pense la Chine de la situation. Il est, poursuit-il, d'une part, ce que l'on dit et ce que l'on publie et, de l'autre, ce que l'on cherche vraiment à réaliser ; la France est indifférente à la propagande, mais pas à l'action et à la position d'un grand pays comme la Chine. C'est pourquoi le Général a l'intention d'examiner avec l'ambassadeur divers aspects de la situation internationale.

Il faut considérer l'Asie. Or l'Asie est troublée. La Chine est plus intéressée que personne, ce qui est normal et naturel, à cet état de choses. Par zone troublée, il va de soi qu'il faut entendre le Vietnam, le Cambodge et le Laos. Le Général demande à l'ambassadeur si, indépendamment des déclarations et des manifestations de propagande de son gouvernement, il serait en mesure d'apporter des précisions sur la politique chinoise face aux troubles en Asie du Sud-Est en général, et nommément dans les trois pays précités ; peut-il dire quelque chose de plus précis que ce qui est publié ? Ensuite, le Général indiquera, à son tour, ce qu'il pense des événements.

L'ambassadeur Huang Chen ne doute pas que le général de Gaulle ait été parfaitement informé de la politique chinoise par les dépêches de l'ambassadeur de France, M. Lucien Paye, qui a eu l'occasion de rencontrer divers dirigeants chinois. M. Liu Shao-chi, M. Chou En-laï, M. Chen Yi et de s'entretenir longuement avec eux. L'ambassadeur est heureux de pouvoir exposer à nouveau le point de vue de son gouvernement.

La République populaire de Chine applique fidèlement les accords de Genève et est persuadée que, si tous les pays en faisaient autant, la réunification du Vietnam, l'indépendance du Laos et la neutralité garantie du Cambodge pourraient être assurées. En fait, que s'est-il produit ? Les États-Unis, loin d'appliquer les accords de Genève, les ont sabotés. L'ambassadeur n'ignore pas qu'après la signature des accords de 1954[1], la France a retiré ses forces armées de l'Indochine, mais il note que les États-Unis, pour leur part, se sont alors livrés à une politique d'agression et d'intervention au Sud-Vietnam.

L'ambassadeur en vient à l'aggravation de la situation au Laos, laquelle, indique-t-il, est le fruit du coup d'État du 19 avril[2] fomenté par la droite à l'instigation des États-Unis. À suite de cet événement, le prince Souvanna Phouma s'est trouvé placé sous le contrôle de la droite. Il résulte de cet état de choses une grave menace pour la paix, tant au Laos que dans le reste de la péninsule. La Chine a été partie aux accords de Genève et elle est gravement préoccupée de la situation en ce qui concerne le Laos, son voisin immédiat. Le gouvernement chinois a encore noté que, par suite des agissements de la droite laotienne et de ceux qui la suivent aveuglément, le gouvernement d'union nationale laotien est devenu celui de la droite, qu'il est sous son contrôle. En d'autres termes, le gouvernement du prince Souvanna Phouma n'est plus un gouvernement d'union nationale. Les États-Unis ont tenté de s'annexer les neutralistes, mais ceux-ci, d'abord indignés de cette façon d'agir, ont fini par s'insurger. Les États-Unis en ont alors pris prétexte pour intensifier leur intervention, faisant appel à des unités venues de Thaïlande, envoyant leur VIIe flotte dans les eaux de l'Indochine, ordonnant à leur aviation de bombarder Khang Kay, siège de la mission économique et culturelle de la République populaire de Chine, où elle a fait un mort et cinq blessés, bien que cette mission fût placée sous le drapeau à cinq étoiles. Dans ces conditions, le Laos doit faire face à une guerre civile généralisée et se trouve totalement divisé.

La Chine souhaite, pour sa part, l'application des accords de Genève et, sachant que la France veut comme elle la paix en Indochine, espère qu'elle sera favorable à un effort conjugué pour la convocation de la conférence des quatorze.

Les consultations unilatérales organisées par la Grande-Bretagne[3], d'où sont absentes la France et la Chine, ne peuvent donner aucun résultat car Vientiane est sous le contrôle de la droite ; cette initiative a donc rendu plus complexe la situation au Laos et l'a aggravée, mettant plus que jamais la paix de l'Indochine en danger.

[1] Conclus à Genève les 20–21 juillet 1954, ces accords mettent fin à la première guerre d'Indochine. Ils établissent une ligne de démarcation provisoire sur le 17e parallèle entre le Vietnam du Sud et celui du Nord et reconnaissent l'indépendance du Cambodge et du Laos.

[2] Ce coup d'État tenté par les chefs de l'armée contre le gouvernement d'Union nationale échoue devant l'opposition des puissances signataires des accords du 23 juillet 1962 sur le Laos.

[3] Plutôt que de se rallier à la proposition faite par la France de convoquer une conférence à Quatorze, le Royaume-Uni, en accord avec les États-Unis, demande à son représentant à Vientiane d'entreprendre des consultations sur place. La France refuse de s'y prêter.

La situation dans tout le Sud-Est asiatique subit le contre-coup de ces événements. Le gouvernement chinois en est gravement préoccupé. Il est favorable à la convocation des quatorze ; il espère que la Chine et la France pourront conjuguer leurs efforts pour que la conférence ait lieu, afin que soit restaurée et sauvegardée la paix en Indochine, que la réunification du Vietnam, la neutralité du Cambodge et l'indépendance du Laos deviennent autant de réalités. L'ambassadeur demande au général de Gaulle s'il pourrait maintenant lui faire connaître son opinion.

Le général de Gaulle indique que la France désire sincèrement la paix en Asie et notamment dans le Sud-Est asiatique, non qu'elle y soit directement impliquée, puisque à la suite des accords de Genève elle a retiré son autorité et ses forces, mais parce qu'elle croit que la paix est nécessaire en cette époque de progrès et de développement. La France veut s'employer à l'œuvre de paix en Asie, et notamment dans le Sud-Est asiatique. Le général croit que les accords de 1954 étaient valables, qu'ils auraient constitué la seule façon d'assurer la paix, si toutefois ils avaient été appliqués scrupuleusement par toutes les parties intéressées, c'est-à-dire s'il n'y avait pas eu d'interventions. Dans l'évolution de la situation, il y a eu certes des torts de part et d'autre. Le Général est d'avis, comme l'a indiqué l'ambassadeur Huang Chen et comme l'a également rapporté M. Paye, qu'il faut revenir aux accords de Genève de 1954 et en assurer l'application, ce qui signifie, en d'autres termes, que doit être tenue une réunion des puissances qui s'étaient réunies en 1954, afin qu'elles réexaminent l'ensemble du problème et rétablissent la paix, sur la base de la non-intervention. Dans ce contexte, le rôle de la Chine peut être capital. « On ne peut rien régler sans la Chine, il existe une possibilité de règlement avec elle ». Comme l'a dit l'ambassadeur, les gouvernements (*sic*) chinois ont indiqué à M. Paye qu'ils souhaitent cette réunion des quatorze. Le Général pense, de son côté, que les délibérations de Vientiane, de même que la proposition polonaise d'une conférence préparatoire, demeureront sans résultat ; ce qu'il faut, c'est aller jusqu'à une conférence des quatorze, recommençant le travail de Genève ; le rôle de la Chine en ce domaine peut être capital.

L'organisation d'une conférence dépend de la Chine et également d'autres pays, notamment des États-Unis. Ce n'est pas la France qui inspire la politique américaine. Si la Chine veut et propose la conférence, appuyée en ce sens par la France, son action ne peut manquer d'avoir un grand retentissement. D'autres capitales devront encore être consultées : New-Delhi, Moscou, Londres, Hanoï, Phnom-Penh, Louang-Prabang. Si l'ambassadeur était invité par son gouvernement à prendre contact avec le gouvernement français pour une action diplomatique en vue de la réunion d'une conférence des quatorze, si le gouvernement chinois était disposé à agir dans ce sens d'une manière active, le gouvernement français serait prêt à entrer dans cette voie.

L'ambassadeur Huang Chen remercie le général de lui avoir fait connaître son opinion et indique qu'il pense que la Chine et la France ont le désir commun de voir la paix restaurée en Asie du Sud-Est. Il précise que les intentions pacifiques du gouvernement chinois ont été exposées dès la

fondation de la République populaire de Chine. Il regrette que les États-Unis aient, dès l'époque du président Truman, appliqué une politique d'hostilité vis-à-vis de la Chine nouvelle et procédé à l'encerclement de son territoire par des bases militaires, à l'occupation de Formose ; à l'envoi de la VIIe flotte dans le détroit qui sépare l'île du continent, faisant peser une grave menace sur la Chine du sud. En dépit de cette politique d'hostilité, le gouvernement chinois a poursuivi sa politique de paix qu'il a manifestée notamment par la fidèle application qu'il a faite des accords de Genève, mais il s'est heurté à l'agression et à l'intervention des États-Unis.

La Chine, en tant que voisine immédiate du Laos, se préoccupe de la situation qui règne dans ce pays et a toujours appuyé l'application des accords de Genève ; elle a appuyé la proposition de conférence des quatorze énoncée par le prince Sihanouk, puis par la France. L'ambassadeur rappelle la lettre du ministère des Affaires étrangères chinois du 26 mai[1], puis celle du 9 juin[2], et indiqué que de nombreux pays ont manifesté leur assentiment. Il convient donc de décider du choix du lieu de réunion de la conférence, celle-ci pouvant se tenir aussi bien à Phnom-Penh qu'à Genève.

M. Huang Chen se déclare satisfait d'avoir entendu l'opinion du président de la République et indique qu'il souhaite que la Chine et la France conjuguent leurs efforts pour provoquer la réunion d'une conférence des quatorze, ce qui ne manquerait pas d'exercer une profonde influence et serait hautement profitable au rétablissement de la paix au Laos et dans toute l'Indochine. Cette solution est en effet la seule qui soit concevable. Il faut espérer que la Chine et la France pourront coopérer étroitement pour l'ouverture d'une conférence de Genève le plus tôt possible. L'ambassadeur espère que si tous les pays participant à la conférence de 1954 se réunissent à nouveau, si tous les États qui s'intéressent à la paix dans le Sud-Est asiatique conjuguent leurs efforts, ils mettront un terme à l'agression et à l'intervention des États-Unis qui retireront leurs forces. La paix sera alors assurée.

L'ambassadeur se félicite d'avoir entendu le général de Gaulle dire que la Chine est appelée à jouer un rôle capital dans ce domaine. Il précise qu'à son avis, la France sera, elle aussi, appelée à jouer un rôle capital. La Chine et la France sont de grands pays qui ont l'un et l'autre un rôle important à jouer dans le maintien de la paix. Le gouvernement chinois estime qu'aucun État parmi les quatorze ne doit être exclu de la conférence

[1] Par lettre en date du 26 mai 1964, le gouvernement chinois donne son accord à la proposition du prince Norodom Sihanouk du 22 avril et à celle du gouvernement français du 20 mai de convoquer une conférence des quatorze États ayant participé à la conférence de Genève en 1962, afin d'examiner la situation au Laos. Le texte de la lettre est reproduit dans le télégramme n°s 211–214 du 26 mai, en provenance de Pékin, non reproduit, adressé par Chen Yi, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, aux co-présidents et aux dirigeants des pays participant à la conférence de Genève.

[2] Par le télégramme n°s 283–288 du 10 juin 1964, non reproduit, l'ambassadeur de France à Pékin rend compte de l'audience du 9 juin accordée par le Ministre des Affaires étrangères chinois, au cours de laquelle ce dernier lui remet une déclaration où il rappelle la proposition du 26 mai de convoquer une conférence des quatorze États signataires des traités de Genève de 1954 et 1962.

envisagée, de même qu'au sein du Laos, aucune des trois factions ne doit être écartée. Si, aussi bien en ce qui concerne les premiers qu'en ce qui concerne les seconds, l'une des parties était écartée, l'accord ne pourrait se faire.

Le général de Gaulle indique qu'il croit que c'est bien une conférence des quatorze puissances qui doit se tenir, sans exclusion de personne, mais que, pour se réunir et réussir, il faut que tous les participants viennent à la conférence avec l'intention de parvenir à un accord et en se défaisant de l'esprit de récrimination. L'ambassadeur a indiqué que tout le mal au Laos vient des États-Unis, mais les États-Unis disent qu'il vient du Vietminh et indirectement de la Chine. Il pense qu'il convient de faire des propositions et de s'occuper de l'affaire pour aboutir, mais pas cependant sous le signe de la récrimination. Si le Général est favorable à la convocation d'une conférence, c'est certes pour la paix en Indochine et au Laos, mais aussi parce qu'il souhaite que la Chine apparaisse dans le monde sur tous les plans, diplomatique, économique, culturel, que partout elle ait le rang qui lui appartient. Pour la Chine nouvelle, la situation en Asie du Sud-Est fournit précisément l'occasion d'occuper ce rang ; il souhaite très sincèrement qu'elle saisisse cette occasion dans un sens de paix, de détente, de coopération.

Le Général remercie l'ambassadeur de son aimable visite et indique qu'il aura l'occasion de s'entretenir à nouveau avec lui.

L'ambassadeur Huang Chen remercie le général de Gaulle d'avoir bien voulu le recevoir et d'avoir prononcé d'aimables paroles à son intention ; il indique qu'il est disposé à venir s'entretenir à nouveau avec le Général lorsque celui-ci voudra bien le convoquer, si cela peut contribuer à dégager une solution pacifique au Laos. Il remercie le général de Gaulle de lui avoir fait part de son opinion.

Le général de Gaulle répond en indiquant qu'il croit nécessaire de dire à nouveau qu'il estime que la Chine peut jouer un rôle capital et qu'une occasion s'ouvre à elle dans la diplomatie mondiale, pour le bien de paix. « C'est notre opinion. Cependant, la Chine fait ce qu'elle veut ».

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964).

267

TEXTE DE L'INTERVENTION PRONONCÉE LE 19 JUIN 1964 DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHEF DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

N.

Ma délégation a écouté avec la plus grande attention les exposés que nous ont faits les représentants des pays qui se trouvent actuellement confrontés avec les difficultés et les problèmes que pose la situation à Chypre.

La gravité de ces problèmes est également soulignée avec netteté par le secrétaire général dans son rapport très complet sur l'opération des Nations Unies[1].

Le gouvernement français demeure sérieusement préoccupé par une situation qui oppose des pays amis et qui, en se prolongeant, compromettrait la paix dans une région dont la tranquillité et la sécurité revêtent une importance toute particulière. Nous ne saurions non plus demeurer indifférents aux souffrances et aux épreuves de la population de Chypre. À ce propos, nous ne pouvons que demander aux autorités compétentes ainsi qu'au secrétaire général de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les secours aux réfugiés – qui, bien que dans une proportion différente, intéressent les deux communautés – ne soient pas affectés par la prolongation du conflit qui met aux prises la majorité et la minorité.

Malgré la difficulté de l'entreprise, ma délégation continue de penser qu'il est absolument nécessaire d'arriver d'abord à une détente et d'assurer le calme dans l'île. Ce sont là des conditions préalables à tout règlement d'ensemble. En disant cela, j'ai pleinement conscience que, malgré les moyens mis en œuvre, les progrès ont été jusqu'ici fort limités. Cependant, le fait que les parties intéressées aient été unanimes à louer les efforts du secrétaire général et de ses représentants sur place constitue aux yeux de ma délégation un encouragement à persévérer et la justification du renouvellement pour une nouvelle période de trois mois du mandat de la force des Nations Unies. Ma délégation voudrait à cette occasion se joindre à ceux qui ont ainsi rendu hommage à l'action du secrétaire général et de ses collaborateurs.

Il est encore permis d'espérer que, dans le cadre de notre résolution du 4 mars, la force des Nations Unies contribuera à créer les conditions d'un retour à une situation pacifique à partir de laquelle la solution du problème

[1] Le 15 juin, M. Thant soumet au Conseil de sécurité un rapport dans lequel il dresse le bilan de l'activité de la force des Nations Unies. Le Conseil se réunit le 18 juin pour discuter ce rapport et se prononcer sur la demande de prorogation du mandat de la force. Une résolution est adoptée à l'unanimité le 20 juin, réaffirmant les résolutions des 4 et 13 mars et invitant tous les États membres à s'y conformer. Se reporter à la note n° 030 du 26 juin, non reproduite, émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département.

de fond pourra être dégagée. Il est évident, comme l'indique avec précision le rapport du secrétaire général, que certaines actions ne peuvent que retarder le moment où, de part et d'autre, les esprits commenceront à s'apaiser. En disant cela, je pense tout d'abord à ces procédés inadmissibles qui consistent à prendre des otages et à les exécuter[1] : nous ne pouvons que réprouver de tels agissements. Je pense également à la question de l'importation et du trafic d'armes : nous ne pouvons que dénoncer le caractère regrettable de ces entreprises qui sont en contradiction avec les dispositions adoptées par le Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, il n'est pas dans mon propos d'examiner aujourd'hui tous les aspects de la crise chypriote. Ma délégation est convaincue qu'à ce stade notre règle doit être de ne rien dire qui puisse rendre plus difficile la tâche entreprise par le médiateur. Cette réserve doit être comprise comme l'expression de notre espoir qu'en dépit des obstacles il lui sera possible de parvenir en définitive à un résultat positif.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, mai–juin 1964).

268

NOTE

La politique de l'Union soviétique à l'égard de Berlin[2]

N. *Paris, 19 juin 1964.*

L'affaire de Cuba (octobre 1962)[3] a marqué un tournant dans la crise de Berlin ouverte par l'ultimatum de M. Khrouchtchev quatre ans auparavant[4].

M. Khrouchtchev a donné le 16 janvier 1963[5] devant le congrès du SED à Berlin-Est une explication de ce revirement : « Le mur du 13 août[6] a rendu la RDA souveraine et permet d'attendre un traité de paix ».

[1] La force des Nations Unies ne peut éviter, à la suite de l'incident du Fort Saint-Hilarion (25 avril), que des deux côtés des otages soient saisis et assassinés. 244 Turcs sont portés disparus, 74 d'entre eux sont exécutés. À ce sujet, voir la dépêche de Nicosie n° 514/EU du 25 juin, non retenue.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean Mouton-Brady, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale au Département.

[3] Au sujet de la *crise de Cuba*, voir *D.D.F.*, 1962-II, sous l'intitulé *Crise de Cuba* dans la Table méthodique.

[4] Du 27 novembre 1958. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, nos 372, 373 (et notes).

[5] Le congrès du parti socialiste unifié de RDA (SED) se tient du 15 au 21 janvier 1963 à Berlin-Est. Khrouchtchev prononce son discours le 15, au cours duquel il évoque tout d'abord le problème allemand et la question de Berlin.

[6] Le 13 août 1961. Se reporter à *D.D.F.*, 1961-II, n° 71 (et notes).

Si le problème de Berlin a ainsi perdu la priorité absolue dans l'énumération des objectifs diplomatiques de l'URSS, les Soviétiques n'ont toutefois jamais perdu de vue l'objectif qu'ils se sont fixés dans l'affaire allemande : faire reconnaître la RDA comme État indépendant et souverain, et constituer Berlin-Ouest en ville-libre, démilitarisée[1].

Leur action, en ce qui concerne Berlin, a continué à s'exercer, au cours des derniers mois, sur deux plans :

– le contrôle des accès ;
– les manœuvres politiques et diplomatiques au sujet de la ville.

A. *La situation à Berlin et sur les accès*

Les incidents les plus notables, par lesquels les Soviétiques ont entendu rappeler que Berlin restait un îlot cerné par les eaux communistes, se sont produits sur l'autoroute.

À trois reprises, les 10 et 16 octobre et le 4 novembre 1963[2], des convois de camions militaires américains et anglais ont été bloqués à Marienborn et à Babelsberg. Dans les trois cas, après quelques heures de vive tension, les Soviétiques ont cédé, alors que les dispositifs alliés étaient déjà en place. On a eu alors l'impression que les Russes avaient voulu rappeler aux Occidentaux que le problème de Berlin demeurait à l'ordre du jour, mais qu'ils n'entendaient pas provoquer à son sujet une véritable crise.

En ce qui concerne les accès aériens, les Soviétiques ont fait connaître en mars 1964[3] que, l'usage des couloirs aériens étant réservé aux besoins des forces alliées à Berlin et en Allemagne, ils considéreraient désormais comme irréguliers les vols « internationaux » a destination d'autres pays que l'Allemagne fédérale, la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne et qu'ils ne garantiraient plus leur sécurité. Ces vols ont été cependant poursuivis et n'ont donné lieu jusqu'ici à aucun incident.

Sur les voies ferrées conduisant à Berlin, les seuls incidents à relever ont été la conséquence d'une action des agents de Pankow qui, à l'occasion des fêtes des 1er et 8 mai, ont pavoisé les locomotives conduisant les trains militaires alliés aux couleurs de la RDA.

Il est à noter qu'aucun incident mettant en cause les Soviétiques n'a été signalé sur les accès conduisant à Berlin au cours des derniers mois.

À Berlin même, on a pu craindre un moment que des difficultés soient faites aux militaires alliés se rendant en voiture dans le secteur Est. Faisant état de violations répétées du Code de la route, une campagne de presse a été déclenchée demandant que les militaires alliés soient contraints

[1] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, n° 124.

[2] Se reporter à la note du 5 novembre 1963, émanant de la sous-direction d'Europe centrale au Département, intitulée *Incident sur l'autoroute de Berlin*.

[3] Au sujet de la note soviétique du 20 mars 1964 concernant les vols internationaux dans les couloirs aériens de Berlin, voir le télégramme de Moscou nos 2093–2094, de la même date, non retenu. La réponse française est donnée par le télégramme de Paris à Moscou nos 5303–5306 du 22 avril, non reproduit.

d'abandonner leur véhicule aux limites du secteur et de se rendre à Berlin-Est à pied. Cette campagne n'a pas eu de suite.

Dans le même temps, une mauvaise querelle a opposé les diplomates soviétiques se rendant en secteurs occidentaux et les représentants du Sénat de Berlin-Ouest chargés de les contrôler. Sur le refus de ces derniers de reconnaître désormais la carte d'identité accréditant les intéressés auprès du gouvernement de Pankow, une négociation s'est engagée entre les représentants du gouvernement militaire et les Soviétiques, à l'issue de laquelle ceux-ci ont accepté que leurs ressortissants présentent à l'avenir leur passeport national.

B. *Manœuvres diplomatiques au sujet de la ville*[1]

Tout en rappelant de temps à autre aux Puissances occidentales la précarité de leur situation à Berlin, les Soviétiques ont poursuivi leur action en vue d'accréditer leur thèse de Berlin-Ouest : « Entité politique indépendante (ou autonome) ».

1. Ils ne manquent tout d'abord aucune occasion de rappeler d'une part que Berlin-Ouest ne fait pas partie de la RFA et que cette dernière ne saurait s'immiscer dans les affaires de la ville, d'autre part, que la situation à Berlin-Ouest doit être normalisée dès que possible sur la base d'un traité de paix aboutissant à la transformation de Berlin en ville libre et démilitarisée.

Cette thèse a été reprise dans de nombreux discours, déclaration, ou communiqués (discours Khrouchtchev du 15 avril à Varsovie, déclaration Malinovski du 9 avril à Berlin-Est[2], communiqué concluant la visite d'Ulbricht à Moscou 12 juin 1964)[3], ainsi que dans plusieurs notes diplomatiques dont les plus récentes sont :

– la note du 22 avril[4] sur la *Bundesversammlung* protestant contre l'élection à Berlin du président de la République fédérale ;

– la note du 6 mai[5] sur les prétendus transports de matériels militaires destinés à la *Bundeswehr* à Berlin.

[1] Pour une vue plus générale, se reporter à la dépêche de Moscou, n° 271/EU du 12 février, intitulée *L'URSS et le problème allemand (décembre 1963 – janvier 1964)*, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 6 juin 1964, intitulée *De l'attitude de l'URSS à l'égard du problème allemand depuis l'automne 1963*. Ces deux documents ne sont pas reproduits.

[2] Le maréchal Malinovski, ministre de la Défense de l'URSS, séjourne en RDA du 1er au 10 avril ; se reporter aux télégrammes de Berlin nos 903–906 et 919–921, des 10 et 11 avril, non retenus, ainsi qu'à la dépêche de Berlin n° 157/EU du 16 avril, intitulée *Le voyage du maréchal Malinovski en Allemagne de l'Est (1er–10 avril 1964)*, non reproduite.

[3] La traduction du traité d'amitié, d'entraide et de coopération entre l'URSS et la RDA est transmise par le télégramme en clair de Moscou du 12 juin 1964 (sans numéro). Se reporter au télégramme de Moscou nos 3356–3365 du 20 juin, non retenu.

[4] Se reporter au télégramme de Moscou du 22 avril, nos 2138–2139, concernant la note du *Minindiel* adressée aux trois ambassadeurs occidentaux à Moscou, relative à la tenue à Berlin-Ouest de l'élection du futur président de la RFA qui doit avoir lieu en juillet ; La traduction de la note est adressée au Département par la dépêche de Moscou n° 736/EU du 22 avril, non reproduite.

[5] La note soviétique du 6 mai proteste contre certaines dispositions d'une circulaire des chemins de fer fédéraux dont le libellé peut laisser entendre que la *Bundeswehr* est autorisée à transporter à Berlin du matériel militaire.

Cette même thèse vient de trouver sa consécration dans le traité d'amitié signé à Moscou le 12 juin dernier et dont l'article 6 stipule :

« Les Hautes Parties Contractantes considèrent Berlin-Ouest comme une entité politique indépendante » (*selbstständig*).

2. Logiques avec eux-mêmes, les dirigeants soviétiques s'opposent, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, à la clause dite « berlinoise » que le gouvernement de Bonn s'efforce de son côte d'introduire dans tous les accords internationaux qu'il est amené à passer.

C'est ainsi qu'ont échoué les tentatives faites pour renouveler l'accord germano-soviétique de commerce (fin 1963)[1] et l'accord culturel (mars 1964)[2].

3. Il convient enfin de rappeler que l'accord sur les laissez-passer signé le 17 decembre[3] par MM. Korber au nom du Sénat de Berlin-Ouest et Erich Wendt au nom du gouvernement de la RDA a été autorisé par Moscou (sinon inspiré par lui) dans le souci, autant de renforcer la position internationale de la RDA que de faire apparaître Berlin-Ouest comme cette « entité politique indépendante », habilitée à conclure des accords et ayant une vocation internationale.

En ce qui concerne Berlin, la signature du traité d'amitié du 12 juin entre l'URSS et la RDA semble confirmer l'orientation de la politique soviétique, telle qu'elle s'était manifestée au cours de ces derniers mois.

D'une part, les Soviétiques paraissent renoncer provisoirement à mettre en cause les droits alliés en matière d'accès : on peut considérer que les accords Bolz-Zorine de septembre 1955[4], maintenant la responsabilité des Soviétiques en ce qui concerne les accès alliés, se trouvent confirmés par l'article 9 du traité qui consacre la validité des accords bilatéraux signés antérieurement entre l'URSS et la RDA.

D'autre part, l'article 6 du traité définissant Berlin-Ouest comme une « entité politique indépendante » marque la volonté des Soviétiques et des autorités de Pankow de poursuivre leur action en vue de traduire dans les faits la conception de la « Ville libre ». Jusqu'où iront-ils dans cette voie ? C'est ce qu'il est encore impossible de prévoir. Il semble pourtant, si l'on se réfère à leur attitude des mois précédents, que leurs efforts viseront surtout à distendre les liens existant entre Berlin-Ouest et la RFA. Il sera intéressant d'observer, à cet égard, leurs réactions lors de la réunion de l'Assemblée fédérale qui doit se réunir le 1er juillet à Berlin pour l'élection

[1] Le 23 janvier 1964, Moscou annonce son intention de ne pas renouveler l'accord commercial germano-soviétique conclu en 1958 et venu à expiration le 31 décembre 1963

[2] L'URSS refuse de conclure avec la RFA un accord culturel, dès lors qu'il s'appliquerait à Berlin-Ouest. L'ancien accord culturel a pris fin depuis deux ans. Se reporter au télégramme de Berlin nos 750–753 du 25 mars 1964, non reproduit.

[3] 17 décembre 1963.

[4] Au sujet de l'accord signé le 20 septembre 1955 entre le Dr Lothar Bolz, ministre des Affaires étrangères de la RDA, et M. Valerian Zorine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, se reporter à *D.D.F.*, 1955-II, n° 252 (et notes).

du président de la République fédérale. Étant donné leur désir de maintenir à l'heure actuelle un certain climat de « détente » en Europe, il paraît *a priori* assez douteux que les Soviétiques prennent à ce propos des initiatives de nature à entraîner de sérieuses tensions avec les Alliés.

(Europe, RFA, 1961–1970, Berlin, 1964).

269

M. WINCKLER, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,

À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1462 à 1474[1] *Berlin, 20 juin 1964.*

(*Reçu* : 21 h. 00, 21 h. 06, 21 h. 18).

Au cours d'un entretien récent avec M. Brandt, j'ai eu l'occasion de recueillir ses vues sur divers sujets.

Sur l'accord du 12 juin entre Moscou et Pankow[2], le maire de Berlin considère qu'il marque le terme de la crise ouverte le 27 novembre 1958 par M. Khrouchtchev[3]. Il ne tient nullement pour vraisemblables les hypothèses échafaudées sur les pièces que recèleraient l'expression « Berlin, entité politique indépendante » : menaces pour l'Assemblée des Chambres en juillet, exigence du visa pour les ressortissants de la République fédérale, interdiction aux patrouilles alliées de pénétrer dans la partie est de la ville.

« Après tout, remarque M. Brandt, la Bavière constitue bien une entité politique, à plus forte raison Berlin ». Le premier résultat du retour au calme a été, d'après lui, d'amener M. Erhard qui est près de ses sous à revoir le montant de l'aide apportée par la République fédérale à Berlin. Une réduction de l'ordre de 380 millions de DM pourrait être imposée sur le budget de 1965. Or, le maire estime que le moment serait au contraire venu d'accroître les investissements dans l'ancienne capitale pour témoigner de l'intérêt que la République fédérale continue à lui porter.

« M. Adenauer aurait été homme à le comprendre. Je crains fort que M. Erhard soit moins sensible à l'aspect politique du problème. Peut-être

[1] Ce télégramme est adressé à l'ambassade de France à Bonn sous les nos 1530–1538, 1539–1540, 1541, 1542.

[2] Concernant le traité d'amitié, d'entraide et de coopération entre l'URSS et la RDA, signé le 12 juin 1964, se reporter aux télégrammes de Bonn nos 4126–4133, 4147–4156, respectivement des 12 et 15 juin, de Moscou nos 3356–3365 du 20 juin, non reproduits, ainsi qu'à la dépêche de Berlin n° 257/EU du 24 juin, intitulée *Séjour de Walter Ulbricht en URSS et conclusion des accords du 12 juin 1964*.

[3] Se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, nos 372, 373, 375.

les ambassades alliées pourraient-elles nous aider dans cette rencontre, en faisant entendre discrètement qu'il y a quelque chose à faire ». En ce qui concerne l'avenir, M. Brandt estime que la réponse allemande au traité du 12 juin devrait être de poursuivre une politique active en Europe orientale, consistant avant tout à rassurer Varsovie, Prague et Budapest et ceci sans inquiéter Moscou, dont dépend en fin de compte la réunification du pays. À cet égard, des déclarations comme celles de M. Seebohm sur les Sudètes[1] sont particulièrement malencontreuses.

Touchant l'Allemagne de l'Est, M. Brandt fait valoir que dans la République fédérale et même à Berlin, l'ignorance des problèmes qui s'y rapportent est surprenante. « Il est plus facile de trouver chez nous des experts sur le Népal ou le Tibet que sur cette partie de notre pays qui se nomme la RDA. Seuls quelques journalistes y connaissent quelque chose. Quant aux services de sécurité, ils sont composés pour la plupart d'agents doubles qui sont incapables d'informer sérieusement qui que ce soit. Nul n'avait su prévoir la construction du Mur en 1961 et, en 1964, nul n'avait donné à l'avance la moindre indication sur la nature exacte de ce que M. Khrouchtchev et M. Ulbricht préparaient à Moscou ».

Il convient donc, selon M. Brandt, de repenser l'ensemble du problème des relations entre Allemands. Pour lui, faute de réunification et de formules magiques pour y parvenir, il faut maintenir et multiplier les contacts humains. Les occasions de rencontre doivent être inventoriées, cataloguées, étudiées, favorisées. Églises[2], Universités, magistrature, presse[3], services publics, sports, foires[4], congrès, échanges de toutes sortes doivent servir à réunir des Allemands entre eux. À titre d'exemple, M. Brandt cite la foire de Leipzig où la présence de la République fédérale devrait être rendue beaucoup plus importante.

Bien entendu, les pourparlers sur les laissez-passer[5], pour décevants qu'ils soient, ne devraient pas être abandonnés. À ce propos, M. Brandt s'est exprimé avec beaucoup d'amertume sur l'attitude de M. Erhard. L'initiative secrète du Chancelier consistant à utiliser les églises comme truchement direct avec l'Est n'avait réussi qu'à brouiller les cartes. Les indiscrétions calculées à la presse avaient rendu vaine la négociation. Il ne fallait pourtant pas se décourager. Faute d'un effort dans tous les domaines qu'il avait énumérés, on cimenterait le partage du pays.

[1] Lors du congrès des Allemands des Sudètes, tenu le 17 mai 1964 à Nuremberg, M. Seebohm, ministre fédéral des Transports, président de l'association des réfugiés sudètes, revendique pour les Allemands expulsés de Tchécoslovaquie le droit de revenir dans leur pays natal. À cette occasion, il argue de la validité en droit international des accords de Munich. Voir le télégramme de Bonn nos 3559–3562 du 19 mai, non retenu, ainsi que la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 25 juin 1964 intitulée *Situation politique en Allemagne*, non reproduite.

[2] Au sujet des conversations entre les représentants des Églises et le Chancelier, voir le télégramme de Bonn nos 4143–4146 du 13 juin, non reproduit.

[3] Des échanges d'articles de journaux sont prévus entre la *Zeit* et *Neues Deutschland*, voir le télégramme de Bonn nos 4105–4107, non retenu.

[4] La foire de Leipzig se tient deux fois par an : au printemps et à l'automne.

[5] Concernant les négociations sur les laissez-passer, se reporter au télégramme de Bonn nos 4084–4085 du 11 juin, non retenu.

M. Brandt a fait allusion à cet égard, au voyage de son adjoint à Washington[1], pour rapporter un propos de M. Rusk. Avec une insistance particulière, le secrétaire d'État avait posé à M. Albertz la question :

« Seriez-vous prêt à admettre dans cinq ans une consultation populaire assortie de contrôles appropriés dans les deux parties de l'Allemagne ? Seriez-vous disposé à accepter le résultat du scrutin quel qu'il pût être ? »

Un tel langage confirmait M. Brandt dans la conviction qu'il convenait de tout tenter pour s'opposer, dans les faits, à la cristallisation de l'état de chose actuel.

Au cours de la même conversation, M. Brandt m'a donné sa version de la visite de M. Erhard à la Maison Blanche[2]. En politicien fort habile au maintien des hommes, M. Johnson, à l'en croire, aurait joué la comédie au Chancelier fédéral. Attendant de celui-ci qu'il se présente à lui plein de doléances et de revendications, il aurait pris les devants, se serait déclaré un homme accablé d'ennuis : Cuba, le Vietnam, l'OTAN, les élections, M. Goldwater. M. Erhard se serait cru obligé de le réconforter et de lui venir en aide. C'est ainsi que, sans aucune contrepartie, il aurait renoncé aux négociations en vue de l'établissement d'une mission commerciale en Chine. M. Brandt estime que le Chancelier aurait parfaitement pu ne pas s'engager si avant et conserver une carte qui vaut peut-être autant quand on l'a en main que quand elle est mise sur la table.

Au cours du même entretien, M. Brandt m'a indiqué que M. Wilson[3], lui ayant parlé de la force multilatérale, s'est exprimé dernièrement dans des termes manifestant moins d'hostilité que par le passé pour ce projet américain.

Pour son compte, cette initiative est un mal nécessaire auquel il faut bien se résigner, mais les plans destinés à une force atlantique pourraient bien un jour être utiles pour la constitution d'une force européenne.

Au cours du même entretien, j'ai demandé à M. Brandt s'il ne cherchait pas à présenter à l'opinion allemande le parti social-démocrate comme un parti de gouvernement plutôt que comme un parti d'opposition.

« L'opposition, m'a-t-il répondu en riant, n'est pas un rôle très populaire en Allemagne. Le pouvoir y est mieux considéré ».

[1] M. Heinrich Albertz, maire-adjoint de Berlin, s'est rendu aux États-Unis les 6–7 juin, sur invitation du Département d'État. Se reporter au télégramme de Washington n°s 3691–3696 du 8 juin, non reproduit.

[2] Les 12–13 juin 1964. Voir les télégrammes de Washington n°s 3905–3906 et 4016–4020, respectivement des 14 et 17 juin, ainsi que le télégramme de Bonn n°s 4225–4232 du 17 juin, non retenus.

[3] Au sujet des déclarations de M. Harold Wilson, *leader* du parti travailliste, sur l'Allemagne faites à Moscou, se reporter au télégramme de Bonn du 5 juin n°s 1015–4017, non reproduit. M. Wilson séjourne à Moscou du 31 mai au 4 juin. Se reporter aux télégrammes de Londres n°s 2544–2551, 2728–2730, respectivement des 2 et 11 juin 1964, non retenus, ainsi qu'aux télégrammes de Moscou n°s 3037–3043 et 3071–3075, tous deux du 4 juin, non reproduits.

«Je joue, a-t-il ajouté, sur le fait que les socialistes administrent déjà plusieurs grandes villes et partagent beaucoup de responsabilités avec les chrétiens-démocrates ».

Il a évoqué alors le choix de M. Lübke comme candidat à la présidence de la République.

(Collection des télégrammes, Berlin, 1964).

270

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4107 à 4109. *Washington, 22 juin 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 21 h. 35).

L'ambassadeur d'Algérie[1] a demandé à me voir lundi 22 juin avant son départ pour Alger où il est appelé en consultation par le président Ben Bella.

Il voulait me faire connaître ses vues sur la détérioration des relations politiques entre les Etats-Unis et l'Algérie. Au cours des derniers jours, il avait eu l'occasion de s'entretenir avec M. Rusk[2] et avait retiré l'impression qu'à Washington l'on considérait avec une grande méfiance l'évolution actuelle du gouvernement d'Alger. On se plaignait à la fois de la soi-disant intimité des rapports de Ben Bella et de Khrouchtchev[3], de l'amitié manifestée par Alger à l'égard de Cuba[4], de la position algérienne concernant le Vietnam, etc.

M. Guellal en concluait que le gouvernement américain ne mettrait aucune hâte à étudier les quelques projets de grands travaux qui avaient été présentés à Washington pour leur financement, et que dans son ensemble l'aide américaine sous forme de livraison de blé ne serait pas accrue[5]. Mon collègue algérien pense que les États-Unis ne se font pas une idée exacte de la politique de non-alignement. Ils s'imaginent à tort,

[1] Chérif Guellal, ambassadeur d'Algérie à Washington.

[2] Cet entretien a lieu le 16 juin. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Washington n°s 4033–4036 du 17 juin, non reproduit.

[3] Allusion au séjour officiel effectué par le président Ben Bella en URSS du 25 avril au 7 mai 1964. Voir la dépêche de Moscou n° 852/EU du 13 mai, non retenue.

[4] Le président Ben Bella se rend en visite officielle à Cuba le 17 octobre 1962. Voir les télégrammes de La Havane n°s 522–526 et 527–530, respectivement des 17 et 18 octobre 1962, non reproduits. Le commandant Che Guevara, ministre cubain de l'Industrie, vient à Alger le 14 avril 1964. Se reporter au télégramme d'Alger n° 2448 du 15 avril 1964, non retenu.

[5] L'aide américaine, amorcée en avril 1962, est au départ purement alimentaire, puis évolue vers une aide en nature au développement et s'étend vers une aide commercialisée. Se reporter à la dépêche d'Alger n° 2773 du 25 juillet 1963, non reproduite. Sur la poursuite de l'aide américaine à l'Algérie, se reporter au télégramme de Washington n°s 613–615 du 22 janvier 1964, non retenu.

me dit M. Guellal, que des voyages à Moscou ou à Pékin[1] peuvent faire évoluer vers le communisme la politique algérienne, dont le socialisme[2] n'est en fait inspiré que par les intérêts nationaux. Le gouvernement de M. Ben Bella se plaint en même temps des agissements de la CIA après des diverses oppositions à son régime, notamment en Suisse.

Mon collègue a signalé à M. Rusk l'inconvénient de cette agitation. Le secrétaire d'État lui aurait répondu qu'il n'en était aucunement informé, ce qui d'ailleurs est vraisemblable.

J'ai indiqué à M. Guellal que ses propos ne m'étonnaient pas. Les États-Unis ont beaucoup de difficultés à s'adapter à l'existence du Tiers-Monde et à ne pas considérer comme leur ennemi quiconque suit, soit dans le domaine intérieur soit sur le plan international, une ligne différente de la leur. Dans nos conversations avec les représentants des États-Unis, nous ne manquons pas, en tant que leurs alliés, d'essayer de leur faire admettre et comprendre le sens du non-alignement du Tiers-Monde.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1964).

271

M. BINOCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 490 à 498. *Belgrade, 22 juin 1964.*
Réservé. Urgent.

(*Reçu* : le 23, 14 h.).

Le voyage de M. Joxe[3] se déroule suivant le programme prévu. Le Ministre d'État a été reçu le samedi 20 juin à Brioni par le président Tito. Les plus grands égards lui ont été témoignés.

D'une conversation qui a duré environ une heure un quart et dont je rendrai compte en détail ultérieurement, je retiens les points suivants :

1. La question qui visiblement intéressait le plus notre interlocuteur était l'orientation de notre politique en Extrême-Orient. Ce faisant, il avait

[1] Allusion au séjour en Chine, fin septembre-début octobre 1963, de diverses délégations algériennes ; l'une est conduite par M. Amar Ouzégane, ministre d'État, qui s'entretient le 30 septembre 1963 avec MM Mao Tsé-toung, Liu Shao-chi et Chou En-laï ; une délégation militaire dirigée par le commandant Ben Djedid Chadli et une délégation de syndicalistes, sous la direction de M. Abib Mohamed. Voir le télégramme de Hong-Kong n° 728 du 8 octobre 1963, non reproduit. Un voyage du président Ben Bella en Chine est prévu pour le mois de septembre 1964.

[2] Sur la politique algérienne et le socialisme tel qu'il est compris à Alger, se reporter à la dépêche de Washington n°105/ADN du 22 janvier 1963, non retenue, intitulée *Déclaration de l'ambassadeur d'Algérie aux États-Unis*. Voir également le télégramme de Washington nos 2850–2852 du 29 avril 1964, non reproduit.

[3] M. Louis Joxe se rend en visite officielle en Yougoslavie du 18 au 23 juin. Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 586/EU du 27 juin, non reproduite, intitulée : *Entretiens de M. Joxe avec le maréchal Tito et diverses personnalités yougoslaves*.

certainement l'intention de mettre en valeur les points sur lesquels nos vues pouvaient s'accorder. Il n'était sans doute pas non plus éloigné d'espérer de notre part quelques critiques de la politique américaine. Le Président n'a pas cessé d'insister sur le cas du Cambodge qu'il convenait, à son sens, de résoudre en priorité afin d'empêcher qu'il ne glissât vers Pékin et qu'il ne perdît son indépendance. Là comme ailleurs, il fallait éviter les interventions extérieures, la pression des uns entraînant celles des autres.

M. Joxe a rappelé quelle était la position française sur l'ensemble de ces problèmes, en soulignant que le gouvernement français avait eu l'occasion de l'exploiter à plusieurs reprises en termes parfaitement clairs à nos alliés américains, notamment lors de la conférence de Manille[1]. Réunir une conférence des signataires des accords de Genève[2], arrêter les hostilités au Vietnam et au Laos, y rétablir les conditions antérieures, permettre à ces pays de s'installer eux-mêmes dans l'indépendance et dans la neutralité représentait un programme de rétablissement de la paix parfaitement cohérent. Mais si, entre les Américains, chargés à l'heure actuelle de lourdes responsabilités, et nous-mêmes qui cherchons la négociation, il existe des différences d'approche[3], notre souci est bien d'arrêter l'expansion du communisme chinois et toute intrigue dans cette région.

Le Président a marqué son accord sur tous ces points.

2. Il a abordé ensuite la question de Chypre. M. Joxe a observé sur ce point la réserve correspondant à la position prise par le gouvernement[4].

Le chef de l'État yougoslave a déclaré ne pas vouloir se mêler directement de cette affaire. Il est clair que ses sympathies vont à Mgr Makarios, attaché comme lui à la politique de non-engagement. Il est clair aussi que dans l'esprit du Président la révision du statut de Chypre s'impose et qu'il faut y instituer un régime reconnaissant la prééminence grecque mais donnant aux Turcs les garanties dues à une minorité.

3. Le thème des rapports économiques, qui avait donné lieu les jours précédents à des conversations à Belgrade avec les autorités responsables, a été ensuite évoqué[5]. Il apparaît que le gouvernement yougoslave voudrait en effet obtenir de nous des facilités financières plus étendues (60 millions de dollars au lieu de 30 et un allongement des délais de remboursement). Comme le sait le Département, on cherche ici à réduire le déficit de la balance commerciale par l'exportation des produits yougoslaves.

[1] Conférence de l'OTASE tenue à Manille du 12 au 14 avril 1964. Se reporter au compte rendu des entretiens entre MM. Couve de Murville et Phan Huy Quat, ministre des Affaires étrangères du Vietnam, les 12–13 avril 1964, à Manille, à l'occasion de la conférence de l'OTASE, reproduit ci-dessus sous le n° 171.

[2] Allusion à la conférence de Genève sur le Laos tenue du 20 mai 1961 au 22 juillet 1962. Se reporter à *D.D.F.*, 1961-I, n°s 253, 258, 274, 275, 295 ; 1962-I, n° 198 ; 1962-II, n° 18.

[3] Concernant les divergences franco-américaines, voir les comptes rendus de la séance restreinte de l'OTASE, le 14 avril 1964 à Manille, ainsi que celui de l'entretien entre MM. Couve de Murville et Rusk, le 12 avril à Manille, non reproduits.

[4] Le refus de la France de participer au plan anglo-américain d'envoi de troupes à Chypre est annoncé le 3 février 1964.

[5] Le protocole financier entre la France et la Yougoslavie est signé à Belgrade le 17 juin 1964.

Le Président a marqué de l'intérêt à l'idée qu'en dehors des représentants des services officiels[1] des personnalités de toutes sortes du monde économique français viennent voir sur place les possibilités d'achat en Yougoslavie.

4. Un échange de vues sur les données générales de la politique française et notamment sur la coopération a permis à M. Joxe de faire entendre que l'attitude yougoslave dans l'affaire algérienne[2] avait trop nui aux rapports des deux pays pour que d'autres erreurs d'appréciation puissent être commises. La chose est d'une importance particulière quand il s'agit d'interpréter et de commenter la politique de la France vis-à-vis des pays dont elle a assuré l'indépendance.

Le Président a acquiescé avec bonne humeur.

L'entretien s'est ensuite poursuivi sur des points mineurs. Il s'est achevé sur quelques phrases aimables du maréchal Tito. Celui-ci a exprimé formellement le souhait que se resserrent les relations entre les deux pays et il a chargé le Ministre d'État de présenter au général de Gaulle ses vœux chaleureux pour la poursuite de son œuvre.

(Europe, Yougoslavie, 1964).

272

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3957 à 3966. *Alger, 23 juin 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : 18 h. 35).

En sa qualité de chef de la délégation algérienne pour la négociation sur les hydrocarbures[3], M. Houhou[4] a souhaité hier avoir avec moi une conversation d'un caractère personnel, avant de compléter le rapport qu'il

[1] Le comité franco-yougoslave de Coopération économique et d'Assistance technique se réunit à Belgrade, pour sa XIIe session, du 16 au 22 juin 1964, sous la présidence de M. Henry Dorey, président de la délégation française.

[2] Allusion à la reconnaissance par la Yougoslavie du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en juin 1959, lors de la visite du président Ferhat Abbas à Belgrade. Voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 337, 346 et 1961-I, n° 192.

[3] Ces négociations, se tiennent à Paris du 15 au 18 juin. Les premières ont eu lieu à Alger du 11 au 14 mai, la troisième phase se tiendra les 21–22 juillet, à Alger. Se reporter à la note de Paris du 25 juillet, non retenue, sur l'évolution des relations franco-algériennes en matière d'hydrocarbures, depuis l'indépendance. Voir également *D.D.F.*, 1963-II, n° 203.

[4] M. Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, dirige la délégation algérienne.

a commencé dès samedi de présenter à M. Boumaza sur les dernières conversations de Paris[1].

La délégation algérienne, m'a-t-il exposé, avait tiré de cette phase des négociations, une impression favorable. Les vrais problèmes avaient été abordés franchement et on commençait d'entrevoir la possibilité d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour les deux parties. M. Houhou craignait toutefois d'exposer prématurément des vues trop optimistes et redoutait de s'avancer à l'excès devant le ministre de l'Économie nationale[2].

Je lui ai répondu que, pour autant que j'en puisse juger, les négociateurs français avaient recueilli, de leur côté, une impression tout à fait semblable : après un premier temps de flottement, ils avaient apprécié le caractère concret et sérieux des exposés algériens, et particulièrement de celui de M. Abdesselam[3]. Ils craignaient cependant eux-mêmes de se laisser entraîner par un optimisme trompeur et demeuraient prudents dans leur appréciation des premiers résultats de ces conversations.

Développant sa pensée, M. Houhou me dit ensuite que la délégation algérienne avait été particulièrement intéressée par les idées françaises sur « l'association coopérative ». C'était là « une approche révolutionnaire » très séduisante.

Cette formule, cependant, ne s'appliquait qu'aux découvertes à venir et, dans l'hypothèse la plus favorable, ne porterait effet que dans plusieurs années. Si « les jeunes » de la délégation algérienne étaient très sensibles à ces perspectives, M. Boumaza, « qui ne serait probablement plus ministre de l'Économie, dans cinq ou six ans », se préoccupait davantage des réalités immédiates : l'Algérie éprouvait, pour l'heure, un grand besoin d'argent. Il attachait donc une importance plus directe à l'aménagement des affaires existantes.

J'ai rappelé à M. Houhou que, dans sa conversation avec M. Wormser[4], il avait déclaré qu'il ne cherchait pas à arracher des satisfactions partielles, mais bien à parvenir, avant la fin de cette année, à un règlement général du problème des hydrocarbures. Mon interlocuteur a marqué une vive surprise. On avait certainement mal interprété certains de ses propos, tenus en réponse à l'argumentation de M. Wormser sur « la politique de l'artichaut » : il avait simplement affirmé avec force que le gouvernement algérien ne cherchait pas à effeuiller les positions françaises, mais voulait sincèrement un règlement général obtenu dans les meilleures délais, et valable pour l'avenir. S'il y avait malentendu, il convenait de le dissiper,

[1] Voir le résumé du compte rendu des conversations du 15 au 18 juin retranscrit dans le télégramme de Paris à Alger n°s 1973–1992 du 19 juin, non retenu.

[2] M. Bachir Boumaza, ministre algérien de l'Économie nationale.

[3] M. Mohamed Abdesselam, ancien délégué aux Affaires économiques dans l'Exécutif provisoire, membre de la délégation algérienne.

[4] M. Olivier Wormser, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département, a un entretien privé avec M. Houhou le 17 juin.

faute de quoi M. Boumaza serait fondé à lui reprocher ses maladresses de langage. De toute manière, a ajouté M. Houhou, le ministre de l'Économie est pressé de conclure un accord général. C'est, d'autre part, un procédé normal de négociation que de laisser entrevoir quelles satisfactions immédiates pourraient être données au partenaire dans l'hypothèse où l'accord général serait conclu.

De ce point de vue, M. Houhou a évoqué les trois problèmes suivants :

1. *Fond de reconstitution des gisements* : mon interlocuteur s'est déclaré déçu des propositions françaises. Il avait recueilli confusément l'impression que la délégation française n'avait pas dit son dernier mot et cherchait manifestement à obtenir de moi confirmation de cette impression.

2. *Présidence de la REPAL*[1] : Les positions françaises également n'étaient pas satisfaisantes dans la mesure où elles imposaient au futur président algérien une période d'attente « un purgatoire de dix-huit mois ». Il était difficile, dans ces conditions, de proposer ce poste à une personnalité de valeur, comme cela était particulièrement souhaitable.

3. *Contrôle des sociétés* : M. Houhou a rappelé que le principe d'où était partie la délégation algérienne était celui d'une participation majoritaire de l'État algérien à toutes les sociétés. M. Abdesselam avait, au nom de la délégation, reconnu à Paris le caractère « non monolithique » de cette revendication. Sans revenir sur cette concession, la délégation algérienne souhaitait cependant obtenir satisfaction sur deux points :

– D'abord, elle tenait au principe d'une participation même symbolique ou largement minoritaire, à toutes les sociétés ;

– D'autre part, elle tenait à obtenir, au moins dans un cas, une participation majoritaire de 51 % : le cas envisagé ne pouvait être évidemment que lui de la REPAL.

C'est évidemment sur un mode assez libre, et en les présentant comme des réflexions personnelles, que M. Houhou a développé ces diverses considérations. Il m'a paru cependant utile de vous en faire part, puisqu'elles ont bonne change de figurer dans le rapport qui sera présenté à M. Boumaza, et de faire ultérieurement l'objet de conversations avec la délégation française.

Je n'ai pas voulu donner à M. Houhou d'indications sur nos intentions : je l'ai seulement encouragé à présenter au ministre de l'Économie une relation raisonnablement optimiste des négociations des 16 et 17 juin.

(Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes, 1964).

[1] SNREPAL : société nationale de Recherche et d'Exploitation des pétroles en Algérie.

273

M. Binoche, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 505 à 510. *Belgrade, 23 juin 1964.*

(*Reçu* : 20 h. 45).

Les manifestations officielles du voyage en Yougoslavie du Ministre d'État se sont achevées hier à Zagreb par un dîner offert, en raison de la maladie du Président, par le Vice-président du Conseil exécutif de Croatie, M. Holjevac[1]. Cette soirée s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement agréable et détendue.

Mais le moment le plus intéressant d'une journée bien remplie en visites diverses a été l'entretien qui avait été ménagé à M. Joxe avec M. Bakaric[2]. Cette personnalité, que son état de santé écarte des hauts postes gouvernementaux, garde toute son influence dans un rôle de conseiller et de confident du président Tito.

Le *leader* croate s'est exprimé comme à son habitude avec beaucoup de liberté.

Tandis que nos interlocuteurs à Belgrade[3], le président Stambolic[4], le vice-président Zekovic[5], le ministre de l'Éducation Vipotnik[6] et le ministre du Commerce extérieur Djuverovic[7], s'étaient surtout attachés à traiter de questions positives économiques ou culturelles concernant les relations bilatérales, que le président Tito avait, au contraire, tenu à rester dans le cadre des grandes lignes de la politique extérieure ou économique de son pays, M. Bakaric, soit spontanément, soit qu'il en ait été chargé, n'a pas hésité à aborder des problèmes plus délicats comme l'évolution du monde socialiste, ou les relations de son pays avec l'Allemagne.

Sur le premier point, il a d'abord très librement échangé avec le Ministre d'État ses impressions sur la situation dans les divers pays de l'Est européen puis évoqué leur évolution générale. Pour lui, le mouvement de libéralisation ne peut que se poursuivre, mais il serait maladroit pour certains pays de vouloir aller trop vite. Aussi le président Tito s'efforce-t-il de modérer les dirigeants roumains, afin de ne pas compromettre la bonne volonté de

[1] M. Veceslav Holjevac, Croate, vice-président du Conseil exécutif de Croatie.

[2] M. Vladimir Bakaric, Croate, ancien président du Conseil exécutif de Croatie, secrétaire du comité central de la Ligue des communistes de Croatie.

[3] Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 586/EU du 27 juin, non reproduite, intitulée : *Entretiens de M. Joxe avec le maréchal Tito et diverses personnalités yougoslaves*.

[4] M. Petar Stambolic, Serbe, président du Conseil exécutif fédéral.

[5] M. Veljko Zekovic, vice-président du Conseil exécutif fédéral, chargé des questions culturelles.

[6] M. Janez Vipotnik, Slovène, secrétaire d'État à l'Éducation et à la Culture.

[7] M. Nikola Djuverovic, Serbe, ministre du Commerce extérieur.

M. Khrouchtchev. C'est selon lui dans ce cadre qu'il faut placer sa rencontre inattendue avec M. Gheorghiu-Dej[1].

Ce qu'il nous a dit du projet de réunion des partis[2] communistes montre qu'ainsi que nous l'avions déjà compris, la Yougoslavie n'y est plus opposée en principe. Mais cette position comporte cependant encore beaucoup de réserve et notre interlocuteur n'a pas caché qu'il considérait qu'une convocation rapide, à laquelle d'ailleurs il ne croit pas, serait très inopportune.

En ce qui concerne les relations avec l'Allemagne, M. Bakaric, après avoir rappelé les éléments d'une situation bien connue à Paris, n'a pas hésité à marquer que des conseils bienveillants du gouvernement français auprès de celui de Bonn seraient extrêmement appréciés à Belgrade.

Enfin, comme nos précédents interlocuteurs, il a tenu à souligner l'importance que l'on attachait en Yougoslavie à la visite du Ministre d'État, qui marque selon lui l'heureuse reprise de relations plus confiantes et plus conformes à la tradition historique. Il a formulé l'espoir que, ce qu'il considère comme un grand pas, permettrait de resserrer les liens dans tous les domaines.

De leur côté, les commentaires de presse, qui feront l'objet d'une communication séparée, sont particulièrement chaleureux aujourd'hui[3].

M. Joxe a repris ce matin l'avion à destination de Paris.

(Europe, Yougoslavie, EU, 1964).

274

NOTE

Les relations franco-égyptiennes

N.[4] *Paris, 24 juin 1964.*

1. Depuis le 2 janvier 1964, date de la remise des lettres de créance de notre premier ambassadeur au Caire, nous entretenons des relations diplomatiques normales avec la République arabe unie. Les dirigeants

[1] Le maréchal Tito rencontre le 22 juin M. Georghiu-Dej, président du Conseil d'État de Roumanie, président du Politburo et Premier secrétaire du parti des Travailleurs roumains, à la frontière roumano-yougoslave, dans les environs de la ville roumaine de Timisoara. Se reporter au télégramme de Belgrade n°s 511–514 du 23 juin, non retenu.

[2] Se reporter au télégramme de Belgrade du 15 mai, n° 378, non reproduit, soulignant l'inquiétude éprouvée à Belgrade devant la perspective d'une réunion des partis communistes.

[3] Sur les suites du voyage de M. Joxe à Belgrade, se reporter au télégramme de Belgrade n°s 521–524, le 29 juin, non retenu.

[4] Cette note est rédigée par M. Pierre Grenier, secrétaire des Affaires étrangères. Elle porte la mention marginale manuscrite : « M. Roux n'a pas pu obtenir une audience du général de Gaulle avant son retour au Caire 6/7/1964. »

égyptiens se montrent ouvertement désireux d'améliorer les rapports entre les deux pays et cherchent à multiplier les contacts dans tous les domaines. Le président Nasser a déclaré pour sa part à notre ambassadeur qu'il avait constaté que du bon travail avait été fait depuis la reprise et qu'il était convaincu que les relations franco-égyptiennes allaient pouvoir s'établir sur des bases nouvelles et constructives.

2. La conclusion en octobre 1963[1] d'un arrangement provisoire sur le fonctionnement des établissements de la Mission laïque et le retour en Égypte de professeurs français chargés d'enseigner notre langue dans les établissements secondaires a favorisé la reprise de notre action culturelle.

L'Institut français d'archéologie orientale a retrouvé son activité, des professeurs de nos facultés ont été invités par les universités égyptiennes à effectuer en RAU des missions d'enseignement de courte durée, des boursiers égyptiens sont venus en France pour y poursuivre leurs études.

Dans un autre domaine, diverses manifestations artistiques ou culturelles ont rencontré un accueil favorable comme en témoignent les succès remportés récemment par la « Semaine du cinéma français » et le « Ballet de Paris ». Des conversations ont d'autre part été engagées par la RTF en vue de diffuser en Égypte un choix de nos programmes.

Les dirigeants du Caire se déclarent satisfaits de ces résultats ; ils souhaitent un développement des contacts, un accroissement de notre effort et ont présenté des demandes précises qui sont actuellement à l'étude.

La question du statut définitif des établissements de la Mission laïque n'a toujours pas été réglée. Les responsables égyptiens ont toutefois conscience de l'importance du problème et semblent disposés à accepter l'ouverture de discussions à ce sujet.

3. Les dirigeants nassériens font également montre d'un désir apparent de hâter le règlement du contentieux né de l'application des accords de Zurich[2]. Il nous faut cependant reconnaître que les progrès réalisés jusqu'ici sont minces. La complexité du problème, la lourdeur de l'administration égyptienne, le récent remaniement du cabinet et l'évidente pénurie de devises de la RAU peuvent, dans une certaine mesure, expliquer cette lenteur. Il est toutefois évident que seules des décisions positives pourront apporter la preuve de la bonne volonté égyptienne dans ce domaine. La solution de ces litiges présente pour nous une importance d'autant plus grande qu'elle conditionne à certains égards l'ouverture de négociations pour le règlement d'autres problèmes, notamment ceux concernant l'indemnisation des biens français nationalisés après 1958.

4. Soucieux de diversifier les sources de l'aide dont il a le plus grand besoin en raison des graves difficultés financières auxquelles il doit faire face, le Président Nasser a marqué à notre ambassadeur que les échanges

[1] Arrangement provisoire d'octobre 1963 sur le fonctionnement des établissements de la mission laïque, conclu entre la Mission laïque française et la Société des Instituts nationaux égyptiens.

[2] Accords de Zurich du 22 août 1958 sur les biens français en Égypte voir : *D.D.F.*, 1958-II, n°s 114, 239, 250.

commerciaux entre les deux pays pourraient être plus diversifiés et que la France pourrait s'intéresser au plan quinquennal[1] de la RAU, à l'instar d'autres pays d'Europe.

Le courant d'échanges entre les deux pays est relativement faible. Nos achats portent essentiellement sur le coton et ce genre de transactions est régi par la loi de l'offre et de la demande. Il n'est pas certain toutefois que toutes les possibilités d'importation de produits égyptiens en France aient été épuisées, et un effort supplémentaire dans ce domaine pourrait se révéler payant. C'est dans cet esprit qu'il a été convenu de négocier avec la RAU un accord commercial. Cet accord sera de portée limitée : son objectif essentiel est d'inciter à une meilleure prospection des possibilités d'échanges entre les deux pays.

Nous sommes obligés de nous montrer prudents en matière de vente de biens d'équipement, en raison des risques que comportent la situation financière de la RAU et la politique d'endettement systématiquement suivie par son gouvernement. La garantie de l'assurance-crédit, qui est indispensable à ce genre d'opérations, n'a été jusqu'à présent accordée qu'à très peu d'affaires, en dépit de la pression des demandes présentées par nos interlocuteurs et des offres de nos industriels.

5. Au cours des derniers mois, le régime nassérien paraît avoir atteint une phase de consolidation, et par conséquent de stabilité, aussi bien intérieure qu'extérieure.

Le pays a été doté d'une Constitution, d'une Assemblée nationale et une série de mesures semblent destinées à liquider les séquelles de la période révolutionnaire. À la conférence du Caire, la RAU s'est faite le champion de la politique de conciliation et de détente, affirmant qu'elle entendait entretenir de bonnes relations avec tous les États arabes quel que soit leur régime ; elle a su ainsi faire oublier momentanément les inquiétudes que ses ambitions avaient pu susciter. Et c'est en leader du monde arabe que Nasser a reçu M. Khrouchtchev[2], sachant fort habilement tirer un appréciable profit matériel et moral de cette rencontre sans pour autant modifier l'orientation générale de sa politique.

Dans ce contexte, l'attitude de l'Égypte à notre égard n'a rien de très surprenant. Elle correspond à un mouvement très général qui s'est dessiné en notre faveur dans l'ensemble des pays arabes depuis la signature des accords d'Évian ; elle est renforcée par l'idée que se forment de notre politique extérieure les dirigeants des pays attachés au non-alignement et souvent déçus par l'action des États-Unis dans cette région du monde. Elle s'explique en outre par le désir de Nasser de multiplier les sources d'aide ; il est clair enfin que l'intérêt très vif qu'il porte au Maghreb et à l'Afrique

[1] Un premier plan quinquennal égyptien démarre en 1958, il est arrêté en 1960 ; un deuxième plan pour les années 1960–1965 se présente comme la première étape d'un programme décennal visant à doubler le revenu national dans cet espace de temps ; il réserve à l'industrie la part la plus importante.

[2] M. Khrouchtchev se rend en RAU du 6 au 25 mai 1964 ; le 13 mai, il inaugure avec Nasser le haut barrage d'Assouan ; l'URSS accorde un nouveau crédit à long terme à la RAU.

noire lui commande non seulement d'être présent à Paris, mais d'utiliser notre langue et notre culture pour développer son influence dans cette partie du monde.

Aussi les dirigeants égyptiens ont-ils manifestement cherché depuis la reprise des relations diplomatiques à entretenir un climat favorable entre les deux pays, soulignant à l'occasion les possibilités d'un bon voisinage en Afrique.

Il nous faut cependant reconnaître que nos conceptions en matière de politique étrangère ne s'harmonisent pas toujours avec celles de l'Égypte. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous ne pouvons approuver ni le maintien des troupes égyptiennes au Yémen, ni les méthodes de la propagande nassérienne, ni les pressions qu'elle a exercées et peut encore faire peser, à plus ou moins long terme, sur un certain nombre de régimes. Il est clair d'autre part que nos relations avec l'État d'Israël préoccupent les dirigeants de la RAU. Le ministre égyptien des Affaires étrangères vient de déclarer à notre ambassadeur que son Gouvernement souhaitait vivement que nous nous efforcions d'adopter une attitude de neutralité dans l'affaire palestinienne. On peut être assuré que les résultats de la prochaine visite à Paris du Premier ministre d'Israël[1] seront examinés au Caire avec la plus sérieuse attention.

En Afrique du Nord, l'action de l'Égypte, longtemps envahissante, se heurte désormais à la concurrence directe de la République populaire algérienne. Le gouvernement du Caire se déclare aujourd'hui favorable à la coopération de l'Algérie avec la France, et peut-être la souhaite-t-il effectivement dans la mesure où elle lui paraît susceptible d'atténuer le côté révolutionnaire, et partant le pouvoir de séduction, du régime de Ben Bella.

En Afrique noire, depuis la conférence d'Addis-Abeba en 1963[2], la diplomatie égyptienne agit avec plus de mesure et risque moins de se heurter à la nôtre. Le gouvernement du Caire, là aussi, ne voit pas aujourd'hui de contradiction entre les politiques suivies par les deux pays.

6. Certes, Nasser dispose toujours des moyens qui lui permettraient éventuellement de contrecarrer notre action dans les pays africains, au nord comme au sud du Sahara, et de nuire à nos intérêts au Moyen-Orient ; mais, chef de la plus importante nation du monde arabe, il n'en est pas moins le seul homme d'État arabe à exercer une influence réelle au-delà de ses frontières.

[1] Voir au n° 286 le compte-rendu du 29 juin de l'entretien de la visite faite par M. Eskhol au général de Gaulle.

[2] À l'initiative de l'empereur d'Éthiopie, Haïlé-Sélassié, trente chefs d'État africains acceptent de siéger à la conférence d'Addis-Abeba qui s'ouvre le 22 mai 1963. On note deux absents seulement, le Roi du Maroc, qui refuse de siéger aux côtés du président mauritanien, Ould-Daddah (le Maroc revendique alors la Mauritanie), et le président Grunitzky, du Togo, non invité car son prédécesseur, Sylvanus Olympio, vient d'être assassiné. Malgré de nombreuses difficultés, Haïlé Sélassié réussit à faire adopter, le 25 mai, la charte de l'*Organisation de l'Unité africaine (OUA)*, qui regroupe tous les États indépendants d'Afrique. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 183 et 206.

Nous avons donc intérêt à entretenir avec l'Égypte d'aussi bonnes relations que possible. Un effort accru de la France en matière économique comme sur le plan culturel lui permettrait, en affirmant sa présence sur la scène égyptienne, d'exercer une certaine influence sur un Gouvernement dont la neutralité, voire même la bonne volonté, peuvent nous être utiles.

(Afrique-Levant, RAU, relations avec la France, 1964).

275

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4188 à 4191. *Washington, 24 juin 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 25, 2 h. 27).

Au cours d'un dîner le 23 juin à l'ambassade, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec MM. Rusk[1], McNamara[2] et Fulbright[3] de divers sujets.

1. Les Américains souhaitent que nul ne se méprenne sur les mesures qu'ils annoncent ouvertement pour marquer leur fermeté vis-à-vis d'Hanoï et de Pékin, et dont les récentes nominations du général Taylor et de M. Alexis Johnson[4] constituent de nouveaux signes.

« Nous ne voulons certes pas, m'a dit le Secrétaire d'État, nous engager dans une guerre avec la Chine. Mais en même temps, nous espérons faire entendre qu'il nous serait impossible d'accepter une défaite au Vietnam ou au Laos. Pourriez-vous dans vos conversations avec les Chinois leur faire part de notre résolution ? Au moment de l'affaire de Cuba[5], le président Kennedy[6] a opéré de façon à ne laisser aucun doute à M. Khrouchtchev[7] sur sa détermination. Mais nous craignons qu'aujourd'hui les Chinois n'aient pas capté notre message ».

J'ai répété à M. Rusk que nous étions parfaitement conscients de la force américaine dans l'océan Pacifique, que les Chinois ne l'ignoraient sans

[1] Dean Rusk, secrétaire d'État américain.

[2] Robert McNamara, secrétaire d'État américain à la Défense.

[3] James William Fulbright, sénateur de l'Arkansas et ami du président Johnson.

[4] Le 23 juin, le président Lyndon Johnson annonce que l'ambassadeur des États-Unis à Saigon, Henry Cabot Lodge, est remplacé par le général Maxwell Taylor, président du comité des chefs d'États-majors, avec comme « ambassadeur adjoint » Alexis Johnson, sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques. Voir à ce sujet, le télégramme de Washington n°s 4188–4191 du 24 juin, non reproduit.

[5] Sur la crise des fusées de Cuba, voir dans *D.D.F.*, 1962-II, la rubrique de la Table méthodique : *La crise de Cuba*.

[6] John Fitzgerald Kennedy, président des États-Unis, 1961–1963.

[7] Nikita Sergueïevitch Khrouchtchev, président du Conseil des ministres et Premier secrétaire du parti communiste de l'URSS.

doute pas, mais que cette situation devait conduire à la réunion d'une nouvelle conférence de Genève[1] pour assurer, avec un contrôle renforcé, l'exécution des accords existants.

M. Rusk m'a répondu qu'il n'était pas sûr que les Chinois reconnaissent véritablement la fermeté américaine bien que, a-t-il cependant ajouté, nous ne constations pas de nouvelles avances du Pathet-Lao[2], ni de concentration spéciale de troupes chinoises dans le nord.

2. Les considérations politiques intérieures jouent évidemment un rôle. L'administration doit éviter les accusations d'*appeasement* proférées par l'opposition républicaine. En même temps, si M. Johnson se montre trop agressif, ses adversaires ne manqueront pas de rappeler que les guerres éclatent toujours sous les administrations démocrates.

Comme me l'a dit le sénateur Fulbright, le Président des États-Unis manœuvre, non sans habileté, pour éviter ces deux écueils.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

276

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4353 à 4361. *Bonn, 24 juin 1964.*
Réservé.

(*Reçu* : le 25, 18 h. 12).

Comme je le fais à la veille de chaque rencontre franco-allemande[3], j'ai rendu visite ce matin à M. Adenauer pour m'entretenir avec lui des principales questions qui seront à l'ordre du jour des prochaines conversations de Bonn.

L'ancien chancelier, toujours aussi surprenant de jeunesse et de lucidité, a commencé par me parler longuement de la conférence qu'il a faite hier à Düsseldorf devant un public choisi et don je rends compte dans mon télégramme no 4368/72[4], M. Adenauer a cherché à faire partager à ses auditeurs la conviction où il est que la soi-disant détente actuelle ne constitue qu'une « trompeuse bonace », suivant une expression qu'il a empruntée à un article publié il y a quelques semaines par la *Nouvelle Gazette de Zurich* ; Il s'est efforcé de leur démontrer que les intentions de la politique

[1] Sur la demande par la France de la réunion d'une nouvelle conférence internationale sur le Laos, voir ci-dessus au n° 233 le télégramme circulaire du 21 mai.

[2] Pathet-Lao : « État du Laos », mouvement créé en 1950 sur le modèle du Viêt-minh.

[3] Les 3 et 4 juillet 1964.

[4] Le télégramme nos 4368–4372 du 24 juin, non retenu, brosse à grands traits les éléments principaux de la conférence de l'ancien chancelier Adenauer, soulignant son pessimisme devant la situation internationale et insistant sur la fermeté de l'Occident

soviétique n'avaient aucunement changé, et que les incertitudes de la diplomatie américaine ne pouvaient, à la longue, que favoriser les projets de M. Khrouchtchev.

À ce propos, l'ancien chancelier a énuméré, au cours de notre conversation, toutes sortes de témoignages venus d'outre-Atlantique, ou de propos tenus par des visiteurs américains, dont il veut tirer la conclusion que l'isolationnisme, favorisé par les milieux économiques et par les banques, regagne actuellement beaucoup de terrain aux États-Unis. À l'en croire, M. Lyndon Johnson ferait actuellement étudier par un collaborateur de M. McNamara, qui aurait demandé un an pour faire connaître ses conclusions, la possibilité de renoncer au service militaire obligatoire aux États-Unis. De même, le parti républicain, d'ailleurs à mon avis, en pleine décomposition, aurait été jusqu'à envisager, récemment, d'inscrire à son programme le retrait d'Europe de toutes les forces américaines qui s'y trouvent actuellement stationnées. M. Adenauer se targue d'avoir réussi à faire écarter cette éventualité, grâce à un échange de lettres avec le général Eisenhower. Quoi qu'il en soit, au vrai, de ces faits que j'énumère uniquement parce que l'ancien chancelier s'en sert pour justifier son argumentation, celui-ci en tire la conclusion que la politique américaine est à la fois inquiétante et indécise.

Après avoir longuement développé, comme au cours de sa conférence d'hier, les raisons pour lesquelles il reste convaincu que M. Khrouchtchev vise, à long terme, à rendre communiste l'Allemagne tout entière, et après avoir fait état de déclarations récentes de M. Ulbricht[1] aux termes desquelles Moscou n'a renoncé à un traité de paix séparé que dans la perspective de signer un jour un tel traité avec les deux Allemagne, qui se seraient rapprochées l'une de l'autre, M. Adenauer en est venu aux deux problèmes qui, visiblement, lui tiennent le plus à cœur en ce moment.

Le premier est celui de la construction de l'Europe politique. L'ancien chancelier est convaincu qu'il ne faut plus attendre pour reprendre l'initiative dans ce domaine. Si lors des dernières discussions menées sur ce point, l'accord n'a pu être fait, la responsabilité en incombe aux Hollandais, maladivement anxieux, comme les Anglais, d'empêcher la formation d'une Europe où ils craignent de voir s'affirmer la prépondérance franco-allemande. Tant pis pour les Hollandais, il n'y a qu'à aller de l'avant sans eux, et le mot du prince de Bismarck reste vrai : « De tous gouvernements, le pire est celui qui ne fait rien ».

Le second point concerne la réforme de l'OTAN. Il semble à l'ancien chancelier que le moment est venu de s'en préoccuper, et de l'étudier en commun. C'est-à-dire entre Français et Allemands, auxquels incombe un rôle primordial à cet égard (M. Adenauer n'est d'ailleurs entré dans aucun détail à cet égard). Je sais seulement par M. Gerstenmaier, qui

[1] Discours d'Ulbricht des 12, 13 et 24 juin, voir les télégrammes de Berlin n°s 1435–1444 et 1509–1513, respectivement des 15 et 25 juin, non reproduits. Au sujet du traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de coopération signé le 12 juin 1964 à Moscou entre l'URSS et la RDA, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 16 juin, non reproduite, ainsi qu'aux dépêches de Berlin n°s 249/EU et 256/EU des 18 et 19 juin, non retenues.

me l'a dit hier soir, que les deux hommes se sont longuement entretenus de la question ensemble, et que l'ancien chancelier a marqué beaucoup d'intérêt pour les conceptions du président du Bundestag telles que je les ai rapportées dans ma communication du 18 juin[1] et dans ma dépêche 945 du même jour[2]. Mon interlocuteur y a d'ailleurs fait allusion en déclarant qu'il tenait M. Gerstenmaier pour un homme exceptionnellement intelligent, quoique un peu changeant. Il a ajouté qu'il souhaitait vivement que pût avoir lieu à l'automne ce voyage à Paris que la maladie du général de Gaulle a forcé M. Gerstenmaier d'ajourner, et il s'est félicité de l'occasion qui serait donnée à son compatriote de s'entretenir avec le chef de l'État français à l'occasion du déjeuner du 4 juillet à Ernich.

(Europe, RFA, EU, 1964).

277

COMPTE RENDU

Entretien franco-cambodgien,

le 25 juin 1964, de 10 h à 11 h 30 à l'Élysée

C.R.[3]

Le général de Gaulle	S.A.R. le prince Norodom Sihanouk
M. Pompidou	S.E. M. Nhiek Tioulong
M. Couve de Murville	S.E. M. Pho Proeung
M. Messmer	S.E. Son Sann
M. Burin des Roziers	M. Touch Kim
M. Argod	
M. Manac'h	

Le général de Gaulle, après avoir fait mention de l'entretien qu'il a eu la veille avec le prince Sihanouk[4], suggère que les conversations portent de manière plus explicite sur les problèmes touchant la coopération franco-

[1] Allusion au télégramme de Bonn n°s 4252–4259 du 18 juin, non reproduit, intitulé *Conversation avec M. Gerstenmaier* (Réservé – secret), rapportant la longue conversation en tête-à-tête entre l'Ambassadeur de France et le Président du Bundestag, exposant les conceptions de ce dernier en matière de politique étrangère. Conversation voulue avant les prochains entretiens franco-allemands des 3–4 juillet.

[2] La dépêche n° 945 du 18 juin, non retenue, traite de façon détaillée des conceptions de politique étrangère de M. Eugen Gerstenmaier, président du *Bundestag*, qui tournent essentiellement autour de la réforme du Pacte atlantique.

[3] Ce compte rendu est transmis à Phnom Penh, Saigon, Vientiane, Bangkok, Pékin, Moscou, New York, Washington, Londres et Bonn.

[4] Non retrouvé.

cambodgienne. Des négociations ont eu lieu en effet entre les délégations des deux pays. Le Général sait que les Khmers ont présenté certaines requêtes dans le domaine militaire. Il donne donc la parole à M. Messmer[1].

M. Messmer précise que les deux délégations ont mis sur pied un programme comportant deux ordres de priorité : une liste de besoins prioritaires et une liste de besoins de seconde priorité.

La liste prioritaire se monte en valeur à 43 millions de francs et peut elle-même se diviser pratiquement en deux catégories. La première, que le Cambodge entend couvrir par ses propres ressources à condition que le gouvernement français puisse consentir des facilités de paiement de cinq ans environ, porte essentiellement sur deux navires garde-côtes du type *La Combattante* que nous avons dans notre marine. M. Tioulong[2] a pu assister sur l'un de ces bâtiments, la semaine dernière à Toulon, en compagnie du capitaine de vaisseau Coedes[3], à un exercice de tir en mer. Cette partie des besoins prioritaires comporterait en pratique deux garde-côtes dont la valeur est d'environ 25 millions. Le gouvernement khmer a l'intention de financer cet achat sur ses propres ressources.

La seconde partie des besoins prioritaires est constituée par des matériels d'aviation et spécialement par des avions d'appui d'un type que nous avions en Algérie, et des pièces de rechange pour ces matériels. Ces besoins, qui s'élèvent à 18 millions sur les 43, excèdent les capacités financières du gouvernement khmer. Il est demandé au gouvernement français d'envisager de les couvrir par une aide provenant d'une part du budget du ministère des Affaires étrangères (on a déjà prévu, semble-t-il, l'inscription d'un chapitre pour cette aide), d'autre part par des dons du ministère des Armées, notamment de matériels dont nous n'aurions plus besoin, par exemple des AD 4[4].

Les besoins de seconde urgence pourraient, selon les experts des deux délégations faire l'objet d'un nouvel examen ultérieur. Il s'agirait surtout, précise M. Tioulong, de matériels de transmission.

M. Tioulong expose qu'il a pris contact avec les représentants des armées de Terre, de l'Air et de la Marine. Il a vu les patrouilleurs qui conviendraient le mieux pour assurer la police côtière cambodgienne. Il est exact que la marine khmère a besoin d'engins *SS11*[5] qui permettraient de revaloriser une flotte actuellement déficiente. Ces engins seraient également très utiles pour l'armée de Terre et les troupes d'auto-défense. Les Cambodgiens disposent déjà de 5 *Fouga-Magister*[6] qui pourraient porter

[1] M. Pierre Messmer, ministre des Armées.

[2] Nhiek Tioulong, conseiller privé du prince Sihanouk, vice-président du Haut Conseil du Trône, inspecteur général de l'armée.

[3] Chef d'État major de la Marine royale cambodgienne

[4] Chasseur bombardier.

[5] Missile antichar télécommandé.

[6] Avion à réaction d'entraînement et d'appui au sol.

les SS 11 et constituer des appuis au sol, dans un domaine relativement limité, à condition qu'ils soient couverts par des *Skyraiders*[1].

Le prince Sihanouk exprime sa gratitude au gouvernement français et au ministre des Armées pour leur générosité et leur compréhension. La France a compris l'importance du problème de défense nationale du Cambodge. Elle a beaucoup fait déjà pour son pays en le dotant d'un escadron complet de chars *AMX*[2], de plusieurs avions d'entraînement et d'assaut, cent camions et 2 000 pneus de rechange. Le Cambodge a besoin, en tenant tête à d'éventuels envahisseurs, d'assurer la paix à l'intérieur de ses frontières. Ces dotations ont été très appréciées par le peuple khmer.

La requête que le Prince présente actuellement tend tout simplement à compléter cette importante dotation pour maintenir une paix stable dans le pays. Si le Cambodge pensait à la création d'une armée moderne, il est évident que ses besoins seraient plus importants. Ce dont il s'agit, c'est seulement d'obtenir de la France le minimum nécessaire pour assurer l'efficacité de la défense nationale du pays. *M. Tioulong* a exprimé le vœu d'obtenir quelques fusées pour l'appui des troupes au sol. De l'avis du Prince, ce matériel fait partie des besoins prioritaires, ne serait-ce que pour dissuader les amateurs d'incursions à l'intérieur des frontières cambodgiennes. Les Khmers ont montré qu'ils font toujours bon usage de l'aide qui leur est octroyée. Ils ont fait la preuve de leur volonté de paix et ne débordent jamais leurs frontières. Ils se bornent seulement, chaque fois que c'est nécessaire, à repousser, sans les poursuivre, ceux qui franchissent leurs frontières. Ceci pour dire que la France, en venant à l'aide du Cambodge, ne se rendra nullement coupable d'infidélité à l'égard de certains de ses alliés. Certains journaux français s'étonnent parfois de l'aide que la France accorde aux Khmers, mais ces derniers n'ont aucune hostilité à l'égard de quiconque, ni même des États-Unis. Nous leur demandons seulement de respecter notre pays et l'intégrité de nos frontières.

C'est pourquoi nous avons sollicité la réunion de la conférence de Genève[3]. Nous avons en vain plaidé pour que des moyens suffisants soient donnés à la CIC[4], afin que celle-ci puisse établir son contrôle sur des points fixes à l'intérieur du territoire cambodgien. Les Sud-Vietnamiens ont prétendu que nous serions un sanctuaire des Vietcongs, lesquels se réfugieraient chez nous à l'issue des combats. C'est pourquoi nous demandons l'institution de postes fixes de contrôleurs internationaux partout où ceci paraîtrait nécessaire, notamment aux yeux des Américains.

[1] C'est-à-dire des avions de chasse.

[2] Soit 17 chars *AMX 13*.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 262 la note n° 521 de la direction Asie-Océanie CLV du 17 juin.

[4] Commission internationale de contrôle instituée par les conférences de Genève de 1954 et 1961–1962.

Le général de Gaulle observe que ce problème ne serait pas seulement l'affaire des États-Unis, mais des diverses puissances intéressées.

Le prince Sihanouk signale que son pays a vu tuer nombre de ses ressortissants innocents, enfants, femmes, vieillards du fait qu'ils avaient été pris pour des Vietcongs. Il faut que de tels faits ne se renouvellent pas. Seule la France a compris cette situation et a aidé le Cambodge. Encore une fois, le Prince en exprime sa gratitude.

Le général de Gaulle remercie le Prince de ses paroles. Il observe que l'entretien – et c'est logique – s'est étendu à la situation internationale. Sur le problème spécifique du matériel militaire, il y a donc accord des deux délégations sur un certain nombre de sujets, d'autres étant renvoyés à l'année prochaine.

Le prince Sihanouk souligne que son souhait serait de réaliser une paix complète pour le Cambodge. Quels sont les moyens ? C'est ainsi que l'ONU voudrait nous demander l'établissement de postes fixes sur les points sensibles au cas où les puissances de Genève ne pourraient assumer cette responsabilité au moyen de la CIC. Si on peut nous donner la paix par ce moyen ou un autre, nous en serions satisfaits. Il n'est pas besoin pour cela de grands équipements. Notre requête à cet égard n'a pas un caractère insistant ni même absolument urgent. À l'exception d'un bombardement qui a détruit récemment des maisons, nous avons une paix à peu près complète. Notre armée est déjà assez bien équipée. Ainsi donc, notre demande, même la prioritaire, n'est de notre part qu'une indication, valable moins peut-être pour le présent que pour l'année 1965.

Le général de Gaulle.– Autant nous sommes favorables, comme vous, à la convocation de la conférence des 14[1] pour le Cambodge, pour le Laos, et aussi un jour ou l'autre pour le Vietnam, autant nous ne sommes pas favorables à l'intervention de l'ONU dans cette affaire. Là où l'ONU a agi, que ce soit au Congo ou à Chypre, les résultats n'ont jamais été bons, car ce sont les États qui ont les responsabilités réelles, et non l'ONU. Ce sont du reste les États qui prennent ces responsabilités derrière l'ONU aussi bien au Congo qu'à Chypre. Ce sont les Américains qui viendraient derrière l'ONU au Cambodge. D'autre part, l'ONU ne comporte ni le Vietminh, ni la Chine. Sincèrement, nous devons vous dire que nous ne sommes pas favorables à l'introduction de l'ONU dans cette affaire. La chimère de l'ONU n'arrange pas les choses.

Le prince Sihanouk partage totalement le point de vue du général de Gaulle, mais il convient de tenir compte que le Cambodge est dans une situation délicate vis-à-vis des États-Unis et d'autres puissances. On nous soupçonne d'être le sanctuaire du Vietcong et l'on fait tout pour laisser

[1] C'est-à-dire avec les mêmes participants qu'à la conférence de Genève sur le Laos de 1961–1962 : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

les accords de Genève de 1954[1] sans application pratique. Nous aurions voulu que la CIC s'étoffe chez nous. En fait, on a voulu faire jouer un rôle à l'ONU à la place des organismes de la CIC. Certes, nous ne sommes pas favorables à l'intervention de l'ONU chez nous, mais si l'issue est bouchée pour un développement des équipes de la CIC, nous n'avons pas d'autre issue, pour prouver notre bonne foi, pour montrer que notre territoire n'est pas une base communiste, pour montrer que nous ne sommes pas prisonniers des Chinois (comme le prétend l'*Aurore* de ce jour) que de dire : vous pouvez envoyer chez nous autant de contrôleurs de l'ONU que vous voudrez. C'est ce que j'ai dit au délégué brésilien[2]. Ce dernier, qui est sans doute le porte-parole des Américains, a plaidé devant ses collègues de la Côte-d'Ivoire et du Maroc, pour que nous acceptions des contrôles fixes de l'ONU dans des points sensibles. J'ai dû lui dire que je n'y voyais pas d'objection, tout en soulignant que les accords de 1954 ne devaient pas être foulés au pied et que la CIC devait demeurer sur place pour accomplir son travail. Nous voulions seulement ainsi prouver notre bonne foi. Si nous persistons à refuser, nos adversaires, y compris les Américains, auraient beau jeu de prétendre que nous refusons le contrôle. C'est pour échapper à cette accusation que j'ai dit au Brésilien que je ne faisais pas opposition. En fait, avant que cette initiative ne soit réalisée, il y aura beaucoup de caps à franchir et qui empêcheront l'envoi des équipes de contrôle. Tout d'abord la question financière : le Cambodge ne paiera ni l'installation, ni le séjour des contrôleurs. Je pense aussi que certains membres de l'ONU, dont la France, interviendront dans un sens hostile à cette idée et nous comptons sur les membres influents pour faire obstacle à l'envoi des équipes, car nous ne les désirons pas non plus. Toutefois, il ne faut pas oublier que nous sommes mis en position d'accusés. Telle est la raison pour laquelle je n'ai pas cru devoir faire opposition, étant bien entendu que, finalement, les équipes de contrôle ne pourront parvenir sur place. Sinon, il faudrait que les Américains financent la création et l'installation des postes, les hélicoptères, les moyens de transport, etc. Le délégué brésilien lui-même et ses collègues reconnaissent qu'il y aura des discussions quant à la composition des équipes. L'accord du Cambodge sera d'autre part nécessaire. Le choix des hommes est donc encore une difficulté supplémentaire.

Le général de Gaulle fait remarquer que les Américains ne manquent ni d'argent, ni d'hélicoptères, ni de missionnaires. Le principe même de l'intervention de l'ONU stérilisera la conférence des 14, cette procédure tient à l'écart la Chine et le Vietminh. Quant à convaincre les gens de la bonne foi du Cambodge, on ne les convaincra pas, même si quelques Suédois ou Yougoslaves sont envoyés dans le pays. En tout cas, la France ne participera pas à cette opération.

[1] Signés le 21 juillet 1954, ils mettent fin à la guerre d'Indochine.

[2] Le 22 juin, à Nice, le prince Sihanouk rencontre la mission de l'ONU chargée d'éviter le renouvellement des incidents frontaliers entre le Cambodge et le Sud-Vietnam. Elle est formée du Brésilien Manoel-Pio Correa, du Marocain Ould Sidi Baba et de l'Ivoirien Moïse Aka.

Le prince Sihanouk.– Nous pensons moins à ceux qui nous accusent qu'à l'opinion internationale.

Le général de Gaulle.– L'opinion internationale sait très bien pourquoi il y a la guerre dans votre région. Les 14 puissances doivent reconsidérer le problème (je dis les 14). Toute autre voie est une voie de garage et un procédé stérilisant, ce que souhaitent certainement les États-Unis.

Le prince Sihanouk précise que ses collègues lui suggèrent de faire obstacle à la proposition visant à une intervention de l'ONU en soumettant la question au Parlement cambodgien. Ce dernier a son mot à dire en la matière et pourrait arrêter une initiative qui aurait pour conséquence d'effacer les accords de Genève de 1954 et de fermer l'issue à la conférence des 14. Les Nations Unies seraient tenues de prendre acte de l'attitude cambodgienne. Le Prince avoue qu'à Nice, il s'est trouvé contraint de reculer devant le Brésilien, qui avait rallié à son point de vue les délégués du Maroc et de la Côte-d'Ivoire. Le Brésilien parlait en « Yankee » plutôt qu'en Américain du Sud. Après avoir entendu les justes raisons du général de Gaulle, le prince Sihanouk estime de son côté qu'il ne peut persister. Il est exact que l'opinion internationale est édifiée. Dans ces conditions, il se propose donc de trouver un biais, pour que le Cambodge lui-même évite d'en arriver à la solution onusienne.

Le général de Gaulle comprend les épreuves du Cambodge mais il estime que la position nationale khmère est très bonne. Personne ne doute de son attitude pacifique. Il ne croit pas qu'on puisse faire violence à ce pays. Au fond, tout le monde est fixé là-dessus, et même les Américains. Il ne pense pas que le Cambodge ait intérêt à se traîner lui-même devant les tribunaux internationaux. Il n'y a à cela aucune raison. Au contraire, il est légitime et normal que les Cambodgiens insistent pour qu'on en revienne à la conférence des 14 en vue de remettre au point les choses, qui ont été dérangées aussi bien par le Vietminh que par les Américains.

Le prince Sihanouk.– Les accusations des États-Unis contre nous deviennent de plus en plus brutales.

Le général de Gaulle.– On ne règle pas les problèmes par des articles de journaux.

Le prince Sihanouk.– Nous pêchons, certes, par un excès de bonne foi. Nous avons commis en l'occurrence une erreur importante et nous nous rangeons très volontiers à votre avis.

Le général de Gaulle fait observer qu'il s'est borné à faire valoir le point de vue de la France.

Le général de Gaulle en revient aux questions économiques. Quel est le point de vue du Prince sur cette affaire ?

Le prince Sihanouk estime que les choses vont très bien. On a pu aujourd'hui s'entendre complètement en ce qui concerne l'aide financière.

M. Couve de Murville, à qui le général de Gaulle donne la parole, fait le point en ce qui concerne la coopération culturelle, technique et économique. Dans le premier domaine, on a mis au point ce qu'il convient de

faire après la visite de M. Messmer[1]. La question de la création à Phnom-Penh d'un second lycée français est mise à l'étude. Une école normale sera ouverte dans la capitale cambodgienne, ainsi qu'une école supérieure d'Agriculture. Dans le second domaine, celui des investissements, trois grands travaux sont envisagés, le port de Sihanoukville, la voie ferrée de Phnom-Penh à Sihanoukville et un barrage sur un affluent du Mékong. De ces trois projets, celui qui est le plus au point, c'est le port. Les plans concernant la voie ferrée et le barrage sont en cours d'étude et fort avancés. On est parvenu presque au terme de l'examen de ces problèmes, tant en ce qui concerne le total des crédits à leur affecter qu'en ce qui concerne la répartition entre les prêts et l'assurance-crédit. Les études ne sont pas encore terminées, mais tout sera certainement mis au point dans quelques jours.

Le prince Sihanouk donne la parole à M. Son Sann[2].

M. Son Sann récapitule les négociations qui ont été conduites récemment sur le plan financier. Comme l'a dit M. Couve de Murville, il s'agissait d'obtenir une aide de la France pour le port de Sihanoukville, la voie ferrée et le barrage…

Le prince Sihanouk signale que le barrage serait fort utile pour assurer l'irrigation de milliers d'hectares de terre dans une région très peuplée et dont le sol s'est épuisé (on n'y récolte qu'une tonne de riz au lieu de 4 tonnes dans le secteur de Battambang). Dans ce sol desséché se trouve une rivière qui pourrait fournir un énorme volume d'eau pour la revalorisation des terres et, en conséquence, pour la subsistance de centaines de milliers d'habitants. Le barrage fournirait en outre de l'électricité en abondance. Pour ce qui est du port, le Cambodge prévoit une tranche de travaux urgents. Le trafic prévu portait sur moins de 300 000 tonnes mais l'essor a été très grand et cette limite est déjà dépassée.

Le général de Gaulle s'enquiert des raisons qui ont permis cet essor. Qu'est-ce qu'on embarque dans le port ?

Le prince Sihanouk.– D'abord du bois (l'arrière-pays est très boisé), puis du riz.

M. Son Sann.– L'expérience montre que le port de Sihanoukville permet de gagner du temps en évitant de passer par Singapour ou Saigon. L'œuvre est donc très utile. On est d'accord pour prévoir une seule tranche de travaux pour le port, la voie ferrée et le barrage. Il est entendu que ces travaux seront menés dans le cadre des 160 millions prévus. Évidemment, tous les financiers du monde ont à peu près le même caractère, et ils sont assez coriaces ! Il y a toutefois des difficultés. Les Cambodgiens se sont vu proposer une méthode qui est appliquée en France et qu'ils ne connaissaient pas : prêt gouvernemental et assurance-crédit. C'est de ce panachage que résulte la difficulté. On n'est pas encore parvenu, dans

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus aux n°s 5, 13 et 14 les télégrammes de Phnom Penh n°s 19–22 du 6 janvier, n°s 29–34 du 7 janvier et n°s 41–43 du 8 janvier.

[2] Gouverneur de la Banque nationale du Cambodge.

le sein de la délégation cambodgienne, à un accord. Pour les 160 millions, au taux de 4,5 et pour une durée de 10 ans, le Cambodge aura à payer 77 millions d'intérêts, pour une durée de 15 ans, 108 millions. Il convient donc pour les Cambodgiens d'y réfléchir. On espère parvenir à un accord lundi.

Le général de Gaulle fait le point : on est donc d'accord en ce qui concerne le lycée, l'école normale, l'école d'Agriculture. Sur la question des grands travaux, en revanche, il n'y a pas encore accord.

M. Pompidou[1] observe que les négociations se sont assez bien développées. La France doit naturellement tenir compte des limites de ce qu'elle peut faire.

Le prince Sihanouk le sait bien. Il estime que tout va bien et il réitère ses remerciements. La coopération franco-cambodgienne est appelée à se poursuivre. On ne peut pas tout régler en une seule fois. Ce que nous avons présenté, c'est un exposé général de nos besoins. C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons très bien ralentir les travaux du barrage et faire passer ce dernier après la réalisation d'autres projets urgents. Nous avons en effet, déjà contracté des prêts chez les Soviétiques et les Yougoslaves pour deux autres barrages. Nous pourrions donc patienter pour le troisième. Ce qui est le plus essentiel, c'est l'agrandissement du port de Sihanoukville. Ce port est un enfant de la France et nous avons enregistré que les Français acceptent avec plaisir de poursuivre cette œuvre. Ce port, prévu pour 300 000 tonnes au maximum, reçoit déjà 360 000 tonnes. Il est donc urgent de lui donner plus d'extension. La voie ferrée est également une œuvre d'urgence et nécessaire.

Le Prince se permet donc d'insister en faveur de ces deux projets. On remettra à plus tard l'examen du prêt pour le barrage. Quant au taux, on sait bien que la France nous accorde les taux les moins élevés qu'elle puisse consentir. S'il y a un pays qu'elle favorise, c'est bien le Cambodge.

Le Prince ne désapprouve pas son grand financier (M. Son Sann) et il tient compte de son avis, mais il doit, de son côté, remplir son rôle de chef d'État. À ce titre, il souligne donc qu'il est très satisfait du déroulement des pourparlers.

Le général de Gaulle conclut aux entretiens. Il se félicite de la visite du Chef de l'État cambodgien[2], qui a été utile sur le plan du sentiment, sur le plan pratique et sur le plan politique. Le Prince a dû sentir que la France lui avait réservé un chaleureux accueil.

Pour en revenir aux questions générales, le Général rappelle que nous avons été engagés longtemps dans une certaine politique du côté de l'ancienne Indochine. Mais il y a eu l'évolution du monde et les choses ont pris un tour nouveau. Nos contacts nous permettent, à mesure que nous disposons de plus de moyens, de force, de capacité, d'exprimer le désir de

[1] Georges Pompidou, Premier ministre.

[2] Le prince Norodom Sihanouk est en visite officielle en France du 24 au 26 juin.

voir refleurir, dans des conditions modernes, nos bons rapports avec les anciens États d'Indochine. Nous considérons le Cambodge comme un pays particulièrement digne d'intérêt car il est uni, il se modernise, il est en train de se développer sur le plan économique et culturel. Sur le plan international, il a pris une attitude d'indépendance réelle. Pour toutes ces raisons, l'État cambodgien nous apparaît comme une réalité importante et essentielle. C'est dire que nous sommes disposés à entretenir avec lui les meilleurs rapports possibles dans tous les domaines. Telle est la philosophie de notre politique en ce qui vous concerne. A ce titre, votre visite officielle en France a été un événement important.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

278

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roland Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés.

T. n°s 5320 à 5321, 1313 à 1314. *Paris, 25 juin 1964, 11 h. 40.*
Réservé[1].

L'ambassadeur de Danemark[2], se référant à la visite que vient de faire aux États-Unis M. Krag[3], a indiqué au Département que le Premier ministre danois s'était entretenu avec M. Christian Herter[4] de la négociation Kennedy.

M. Herter avait dit que les États-Unis n'accepteraient pas la proposition des Six de négocier, en matière agricole, sur les montants de soutien – ce que nous savons –, que la tactique américaine consisterait à négocier d'abord pendant environ un an sur les produits industriels et que, lorsqu'un accord se dessinerait sur cet aspect de la question, Washington exigerait que des « accès » soient réservés en Europe aux produits agricoles. À ce moment, aurait dit M. Herter, les Français n'oseront pas faire échouer toute la négociation sur cette seule question. Aussi, a-t-il poursuivi, convient-il de les isoler et c'est pourquoi aucune suite n'a été donnée au projet

[1] Ce télégramme est communiqué à Washington (n°s 14012–14013) et Copenhague (n°s 284–285).

[2] Eyvind Bartels.

[3] Jens Otto Krag, Premier ministre danois, en visite aux États-Unis du 6 au 12 juin.

[4] Représentant américain aux négociations du GATT.

de conversations bilatérales franco-américaines dont il avait été question au cours de l'hiver.

M. Herter a annoncé qu'il ferait un tour d'Europe en août et septembre.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

279

NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Coopération nucléaire franco-israélienne

N. *Paris, 25 juin 1964.*

Secret.

La coopération nucléaire entre le gouvernement français et le gouvernement israélien a débuté en 1953 par un accord technique relatif à l'étude des procédés de traitement des minerais pauvres d'uranium. Parallèlement des travaux de recherche étaient menés sur la préparation de l'eau lourde tant en laboratoire qu'à l'échelle semi-industrielle.

À la fin de l'année 1956, les autorités israéliennes demandèrent à la France son assistance pour la construction d'un réacteur de recherche pour les essais de matériaux sous irradiation et la fabrication de radio-éléments artificiels[1]. Le choix du réacteur a été déterminé par le fait que la France et Israël ne disposaient que d'uranium naturel. La France accepta de fournir un réacteur de 25 Mwt et de livrer à titre de prêt 385 tonnes d'uranium naturel, à partir de 1960 et selon l'échelonnement suivant : une première livraison de 10 tonnes en 1960, suivie de livraisons de 45 tonnes par an pendant les cinq premières années, puis de 30 tonnes pendant les cinq années suivantes.

La participation de la France à la construction du réacteur et de ses installations annexes était liée au contrôle par le gouvernement français du caractère pacifique des activités qui bénéficient de son assistance, l'utilisation pacifique du réacteur étant assurée par le retour en France du combustible irradié. Les travaux de construction de ce réacteur situé à Dimona dans le Neguev ont commencé en 1959 ; il a divergé à l'automne 1963.

Le gouvernement israélien décida en 1957 de construire une usine de séparation chimique destinée à récupérer le plutonium produit lors de l'irradiation de l'uranium naturel.

[1] Accord du 12 décembre 1956 entre le Commissariat à l'énergie atomique et la Commission atomique israélienne, aux termes duquel le CEA s'engage à construire, en Israël, un réacteur nucléaire de 40 000 mégawatts, le combustible étant fourni par la France. Voir : *D.D.F.*, 1960-II, p. 183 et note (aide-mémoire du 1er août 1960.)

Par un avenant à l'accord du 12 décembre 1956[1], le gouvernement français accepta d'aider le gouvernement israélien dans les conditions suivantes :

– la France apportait son concours technique et industriel à l'étude et à la réalisation de cette usine ;

– la commission israélienne s'engageait à n'utiliser le plutonium extrait dans cette usine qu'à des fins de recherches exclusivement pacifiques. Dans le cas où ces recherches prendraient un autre caractère, les gouvernements devaient se consulter afin de se mettre d'accord sur les mesures à prendre en conséquence ;

– enfin, chaque gouvernement se réservait la possibilité de mettre un terme par simple notification à l'accord franco-israélien de coopération atomique. Les matières brutes et spéciales échangées au terme de cet accord devaient alors retourner à leur propriétaire.

Afin de tourner les dispositions restrictives de l'accord, les Israéliens demandèrent en 1960 que l'uranium français ne soit plus prêté mais vendu à Israël. Si la France avait donné suite à cette proposition, le gouvernement israélien aurait disposé en quelques années d'une quantité de plutonium suffisante pour intensifier des recherches d'ordre militaire et entreprendre éventuellement la fabrication de quelques armes nucléaires.

Le gouvernement français, décidé à imposer certaines restrictions à l'aide qui continuerait à être dispensée à Israël, a demandé une révision d'ensemble des modalités de la coopération franco-israélienne. Les principes qui nous avaient guidé dans cette révision ont été exposés par le président de la République à M. Ben Gourion lors de leurs entretiens en juillet 1960. L'échange de lettres du 21 février 1961 s'inspirait de ces principes. Il nous assurait, par les quantités d'uranium à fournir et par le calendrier des livraisons et des restitutions des éléments combustibles, la possibilité de vérifier la nature des activités du réacteur de Dimona pendant les dix prochaines années. Par ailleurs, nous cessions de fournir une aide pour les travaux de génie civil et l'équipement de l'usine de séparation chimique.

Dans la mesure où nous étions assuré d'un monopole de fait en ce qui concerne la fourniture d'uranium, nous n'avions pas estimé nécessaire de demander un contrôle sur le réacteur lui-même.

Toutefois, certaines initiatives israéliennes ont montré que les autorités de ce pays cherchaient à se soustraire aux obligations contractées lors de l'échange de lettres de 1961, en s'efforçant de ce procurer de l'uranium non contrôlé, notamment d'origine gabonaise. Cet uranium, transformé dans un réacteur fourni par la France, aurait échappé entièrement à notre contrôle.

À la suite de ces tentatives, il a été décidé de suspendre nos livraisons d'uranium à Israël au printemps de l'année 1963. Elles ne seront reprises

[1] Avenant du 31 octobre 1957 qui prévoit le concours du CEA pour la construction en Israël d'une usine d'extraction du plutonium.

que si ce pays nous donne l'assurance écrite de respecter et d'appliquer les engagements souscrits en 1961. Cette décision a été portée à la connaissance du gouvernement israélien, mais aucune réponse ne nous a été donnée à ce jour.

Les quantités d'uranium jusqu'ici livrées par la France permettent d'achever la mise au point du réacteur et de le faire fonctionner à un rythme ralenti pendant quelques mois ; mais elles sont, en tout état de cause, insuffisantes pour obtenir une production de plutonium utilisable pour la fabrication d'armes nucléaires. Seul l'achat d'une importante quantité d'uranium naturel libre pourrait infirmer ces conclusions ; une telle hypothèse est toutefois peu vraisemblable, en raison des difficultés que présenterait pour Israël un tel achat sur un marché international étroitement contrôlé.

Les Israéliens avaient par ailleurs envisagé en décembre 1962 d'étudier et, éventuellement, de construire en coopération avec la France une centrale nucléaire d'une puissance de 400 à 500 megawatts produisant de l'énergie électrique et par distillation de l'eau de mer, de l'eau douce utilisable pour l'irrigation. Les difficultés relatives à l'application de l'échange de lettres de 1961 nous ont incité à répondre négativement à cette demande. Au cours des entretiens qu'il a eus à Washington au début du mois de juin, M. Eshkol a donné suite à l'offre faite par le président Johnson aux Israéliens de collaborer avec eux pour la réalisation d'une telle usine ; l'accord de coopération américano-israélien a trait à la mise au point des plans et à la construction en commun de l'installation, les frais étant partagés par moitié. Le contrôle sera effectué par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Mais on rappelle toutefois à Jérusalem que, malgré l'importance de l'accord conclu avec les États-Unis, Israël désire, comme par le passé, poursuivre sa collaboration avec la France dans le domaine de l'atome.

Post scriptum. Nous devions livrer 145 tonnes entre 1960 et 1963. Sur ce total, le Commissariat à l'énergie atomique a livré 10 tonnes d'uranium-métal en 1962 sous forme d'éléments de combustible destinés à permettre les premiers essais du réacteur de Dimona et l'équivalent de 20 tonnes entre novembre 1962 et janvier 1963, pour assurer un complément de la charge du réacteur et alimenter l'usine israélienne de fabrication d'uranium-métal, qui doit être achevée en 1964. Ces deux livraisons sont antérieures à la lettre du Ministre à M. Couture en date du 4 avril 1963[1], lui demandant de ne plus procéder à aucune vente de matière fissile à Israël sans en référer auparavant au Département.

[1] Par lettre du 4 avril 1963, M. Couve de Murville demande à l'administrateur général délégué du Gouvernement auprès du Commissariat à l'énergie atomique de ne pas continuer la livraison à Israël des quantités d'uranium prévues aux termes de l'échange de lettres du 21 juin 1960, Israël ayant essayé de se procurer de l'uranium sans contrôle au Gabon et dans d'autres pays tels que l'Afrique du Sud.

En outre, à notre connaissance, Israël dispose ou disposera prochainement de 20 tonnes d'uranium en provenance, en parties égales, d'Argentine et de l'Afrique du Sud.

(Israël, réacteur de Dimona, 1964).

280

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE AU DÉPARTEMENT

Situation au Congo

N.[1] *Paris, 25 juin 1964.*

Le retrait des troupes de l'ONU[2] a, comme on s'y attendait, ouvert au Congo une crise dont il est difficile de prévoir le dénouement[3]. L'extension des troubles dans les provinces orientales et la désagrégation de l'Armée nationale congolaise paraissent avoir complètement remis en cause les modestes progrès accomplis par le gouvernement de M. Adoula depuis octobre dernier. La situation semble évoluer sur un double plan, militaire et politique.

1. Au moment où dans la région du Kwilu la rébellion semblait stagner et même régresser sur certains points, de nouveaux foyers d'agitation sont apparus au Kivu[4], au Nord-Katanga et dans la province de Stanleyville.

Ces troubles semblent dus dans une large mesure l'action du « Comité national de libération » (CIM) de Brazzaville et de son annexe de Bujumbura, qui groupent les irréductibles du lumumbisme et les partisans de relations étroites avec les pays de l'Est. Bien qu'un chef lui fasse toujours défaut, cet organisme dispose d'agitateurs originaires des régions où s'exercent leurs menées, Mulele au Kwilu et Soumialot au Kivu, et qui ont su parfaitement adapter leur action aux conditions locales. Ils bénéficient d'ailleurs presque partout de facteurs favorables au développement de leurs activités. Avec ses 105 ethnies principales parlant 114 dialectes, son immense superficie, l'insuffisance ou la désorganisation de ses voies de communications, le Congo offre en effet un terrain propice à l'agitation et aux troubles. Victimes trop souvent de l'incompétence, voire de la malhonnêteté ou de la brutalité des fonctionnaires et des militaires du

[1] Cette note est rédigée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département.

[2] Le retrait des troupes de l'ONU doit être terminé le 30 juin 1964.

[3] Au sujet des mesures prises par le gouvernement central instituant l'état d'exception au Moyen-Congo et au Kiwu, se reporter au télégramme de Léopoldville nos 729–731 du 2 juin, non retenu.

[4] La rébellion du Kiwu central est animée de Bujumbura par M. Gaston Soumialot. Elle est contenue de justesse vers le Nord, mais réussit à s'étendre au Nord Katanga. Se reporter aux télégrammes de Léopoldville nos 565–566, 574–575, 613–615 des 2, 8 et 17 mai, non retenus.

gouvernement de Léopoldville, réduites à la misère par le marasme de l'économie, les populations manifestent souvent une hostilité ouverte à l'égard du pouvoir central tandis que l'audience des *leaders* de l'opposition a tendu à s'élargir dans les campagnes et dans les faubourgs des grandes villes où sévit le chômage.

Depuis le 1er mai, le gouvernement de M. Adoula doit faire face à une tentative du CNL de Bujumbura pour s'emparer par les armes de la province du Kivu central. Favorisés par l'impopularité d'un gouvernement local imposé par Léopoldville, par la présence de nombreux réfugiés ainsi que par la faiblesse et l'isolement des forces de l'ordre stationnées dans la capitale provinciale, Bukavu, les insurgés ont rapidement occupé une vaste zone située le long de la frontière du Burundi. Ils ont toutefois échoué, jusqu'à présent, dans leur tentative pour s'emparer de Bukavu dont la garnison a reçu des renforts et des armes grâce aux moyens de transport fournis par les Nations Unies et par la mission militaire américaine au Congo[1]. La situation reste toutefois confuse. Il apparaît en effet que l'opération de dégagement entreprise la semaine dernière par l'Armée nationale, sous la direction personnelle du général Mobutu, n'a pas donné les résultats escomptés.

Dans la capitale du Nord-Katanga, Albertville[2], où des incidents de caractère tribal s'étaient produits le mois dernier, les troubles ont à nouveau éclaté dont on ignore encore l'origine. Il se confirme toutefois que la garnison et le Président provincial ont abandonné la ville, qui est occupée par les rebelles et où s'est installé un gouvernement révolutionnaire.

La subversion paraît s'étendre également à la province de Stanleyville (Haut-Congo). Les insurgés y ont attaqué le 21 juin deux camps de l'armée et se sont emparés d'un petit stock d'armes.

2. Ces événements ont mis en évidence la quasi-inexistence de l'Armée nationale congolaise.

Décidée il y a plus d'un an et assurée du concours des États-Unis, de la Belgique, de l'Italie et d'Israël, la reprise en mains de l'ANC ne s'est pas effectuée avec la rapidité et l'efficacité souhaitables. Son encadrement, son équipement et sa mobilité ont été cependant améliorés. Tandis qu'Israël entraînait les unités de parachutistes, la Belgique accueillait dans ses écoles les cadres de l'infanterie et détachait au Congo de nombreux instructeurs. Bruxelles vient également de mettre à la disposition du général Mobutu une centaine de techniciens de l'armée de l'air qui, pour la plupart, ont déjà rejoint la base de Kamina. Pendant son séjour à Rome,

[1] L'extension des rébellions entraîne un accroissement sensible des aides militaires étrangères. Les Américains et les Belges accélèrent leurs livraisons de matériel et l'envoi de leurs experts militaires. Au début de juin, six avions T.28 américains arrivent à Léopoldville, sont montés par des équipes américaines et envoyés au Kiwu. Des hélicoptères H.19 ou H.21 sont en cours de montage près de Léopoldville et trois avions DC3 sont déjà utilisés par l'Armée nationale congolaise. Le général Paul Adams, commandant de l'*US Strike Command*, séjourne trois jours à Léopoldville. Les Belges sont chargés de la mise sur pied de l'aviation tactique dont la base est à Kamina (Nord Katanga).

[2] Le 19 juin, des troubles éclatent à Albertville, capitale du Nord Katanga, qui est occupée par les forces de Gaston Soumialot le 25 juin.

le mois dernier, M. Adoula a obtenu d'autre part que le gouvernement italien prenne en charge, dans sa totalité, la formation des pilotes militaires congolais. Enfin, les États-Unis ont procédé au gonflement du personnel de leurs missions militaires et accéléré la livraison d'un important matériel. Quelques ressortissants américains, des pilotes notamment, auraient été engagés sur les divers théâtres d'opérations.

Avec un effectif total de près de 40 000 hommes et disposant de 5 bataillons opérationnels convenablement équipés et entraînés, l'ANC aurait dû constituer pour le gouvernement central un instrument raisonnablement efficace de maintien de l'ordre. Sa mobilité notamment paraît, grâce à l'aide américaine, être désormais suffisante : les renforts nécessaires ont pu être acheminés en temps utile sur les divers théâtres d'opérations. Mais le comportement de cette troupe, née en 1960 d'une mutinerie et fortement travaillée par la propagande extrémiste, n'a pas justifié les espoirs que plaçait en elle son chef, le général Mobutu. Ses meilleurs unités, prises de panique sans raison apparente, fuient devant des bandes rebelles armées d'arcs et de flèches, se débandent ou passent à l'adversaire, participent à des pillages ou se livrent à des représailles qui suscitent la haine des populations.

3. Le Gouvernement apparaissant incapable de maintenir l'ordre par la force semble désormais résigné à rechercher des solutions politiques, dont il est toutefois difficile de préciser pour le moment le contour exact.

La nécessité d'élargir la représentativité de l'équipe dirigeante en y incluant certains membres de l'opposition paraît cependant assez généralement admise. La question est de savoir jusqu'où il sera possible d'aller sur cette voie et si le nécessaire élargissement pourra s'effectuer sous l'égide de M. Adoula.

L'arrivée à Léopoldville de M. Tschombé[1], qui a préparé son retour par des contacts systématiques, notamment avec les milieux africains extrémistes qui lui étaient jusqu'ici les plus hostiles, paraît indiquer que les dirigeants de Léopoldville souhaitent s'assurer son concours. « L'amnistie » dont aurait bénéficié MM. Kalondji[2] et Gizenga pourrait signifier que l'on espère s'assurer également de leur collaboration. La situation reste cependant des plus incertaines et rien pour le moment ne permet de penser qu'une réconciliation entre le gouvernement de Léopoldville et le CNL de Brazzaville est imminente.

Dans la confusion qui règne à Léopoldville, la personnalité de M. Kasavubu émerge comme celle d'un arbitre et d'un conciliateur possible. M. Koscziusko-Morizet, au cours d'un récent entretien[3], l'a trouvé détendu et optimiste. Le président congolais a décidé que la nouvelle

[1] Le 26 juin, Moïse Tschombé arrive à Léopoldville.

[2] Le 29 juin, retour à Léopoldville de M. Albert Kalonji Ditunga, ancien *Mulopwé* (roi) du Sud-Kasaï. Sur M. Kalondji, se reporter à la note émanant du secrétaire d'État aux Affaires étrangères n° 1271/SE du 25 mars 1963, intitulée : *M. Albert Kalondji*, non publiée.

[3] Le 20 juin. Voir le télégramme de Léopoldville n°s 870–874 du 20 juin, non reproduit.

constitution élaborée à Luluabourg par une commission représentative de différentes tendances politiques et syndicales serait soumise à référendum à la date initialement précisée du 30 juin prochain. Simultanément, le gouvernement de M. Adoula démissionnera. C'est alors que l'équipe actuelle pourrait être élargie du point de vue politique tout en étant numériquement réduite. Il est difficile de savoir à qui le président de la République confiera la tâche de constituer le nouveau gouvernement, les chances de M. Adoula ne paraissant pas toutefois négligeables. Il ne s'agirait en tout cas que d'un gouvernement de transition, essentiellement chargé de faire élire un nouveau parlement dans un délai de six mois.

Ce schéma pourra-t-il, dans la désorganisation qui caractérise le Congo, être appliqué comme paraît le penser M. Kasavubu ? Il est difficile de l'affirmer. Il est à craindre, en effet, qu'en raison du caractère tribal des troubles actuels, ceux-ci, alimentés par la misère et le marasme économique, ne persistent en dépit des combinaisons politiques qui peuvent être échafaudées à Léopoldville.

(Congo ex-belge, CB, 5-5, 1964).

281

M. René Brouillet, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133 EU. *Rome, 25 juin 1964.*

Paul VI, le Concile et la question juive.

Le Souverain pontife a reçu le 22 mai, en audience privée, M. Maurice Fischer, ambassadeur d'Israël en Italie. Mentionnée dans la rubrique officielle de l'*Osservatore Romano*[1], cette brève information voisinait avec la reproduction d'une dépêche de New York faisant état d'une mise au point adressée au *New York Times*[2] par trois théologiens d'outre-Atlantique, imputant à grief au journal américain le commentaire dont il avait accompagné un récent propos de l'ex-président Truman[3], selon lequel « au Vatican même où sont à l'étude des réformes d'importance historique, le problème de l'antisémitisme se trouve mis de côté ».

Cette coïncidence, éventuellement fortuite, a contribué à raviver l'attention sur les préoccupations suscitées dans les milieux romains par la question juive, préoccupations auxquelles le Concile a donné une nouvelle

[1] *L'Osservatore Romano* est l'organe de presse officiel du Vatican.

[2] Le *New York Times* est l'un des principaux et des plus influents quotidiens de la côte Est des États-Unis.

[3] Harry S. Truman, président des États-Unis de 1945 à 1952.

actualité et qu'a contribué encore à accuser la polémique qui s'est développée depuis l'an passé autour de la pièce de Hochhuth, *Le Vicaire*[1].

Évoquant dans ma dépêche n° 98 du 9 mai dernier l'état d'avancement des travaux conciliaires, je signalais au Département l'élaboration d'un document sur les Juifs, destiné à être joint au schéma sur l'œcuménisme. Préparé par le secrétariat pour l'Unité des Chrétiens[2], ce document avait été distribué aux Pères du Concile au moment où s'achevait la deuxième session, afin qu'ils puissent, le cas échéant, présenter leurs remarques durant l'intersession. Point important, ce texte faisait explicitement justice de l'accusation de « déicide » traditionnellement portée contre le peuple juif.

En dépit du secret qui est censé entourer les documents conciliaires, cette indication paraît être venue à la connaissance tant d'Israël et des organisations juives que des pays arabes, incitant les premiers à s'en féliciter, les seconds à renouveler leurs doléances auprès du Siège apostolique, où ils se trouvent largement représentés. Réunie en avril dernier, la Commission de coordination sur les instances du cardinal secrétaire d'État et du cardinal préfet de la Sainte Congrégation de *Propagande Fide,* inquiets, dit-on, l'un et l'autre, des réactions que pourrait évoquer dans les pays arabes la publication d'un tel document, aurait finalement convenu de supprimer toute référence au peuple « déicide » dans le document considéré.

Est-ce un apaisement qu'a voulu apporter le pape Paul VI à l'émoi suscité par cette décision dans les organisations juives en recevant le 30 mai dernier, en audience privée, M. Morris B. Abram, président du Comité judéo-américain, et les dirigeants de ce Comité. La reproduction en première page, successivement en anglais et en italien par l'*Osservatore Romano,* du texte *in extenso* de l'allocution prononcée à leur adresse par le souverain pontife, paraît bien témoigner du souci de conférer à ce propos une valeur particulière. En termes d'une précision inhabituelle, le Saint-Père a tenu à confirmer « ce qui est déjà bien connu touchant l'attitude de l'Église catholique et en particulier du Saint-Siège à l'égard des Juifs ». « Ce nom de Juifs, en réalité, a déclaré le Souverain pontife, soulève plusieurs questions que Nous considérons avec une sereine attention ».

« Tout d'abord la question raciale. À ce propos, Nous renouvelons le vœu très sincère exprimé en de nombreuses occasions par Nos vénérés prédécesseurs, à savoir : que cette question ne constitue jamais pour vous ni pour aucun autre groupe ethnique une raison de subir aucune atteinte à vos droits d'hommes, droits qu'aucune civilisation vraiment digne de ce nom ne peut pas ne pas reconnaître.

« En second lieu, la question politique. Il ne Nous appartient pas de Nous prononcer à ce sujet, spécialement à l'heure actuelle. Mais Nous

[1] Dans cette pièce, l'auteur reproche au Pape Pie XII d'être demeuré silencieux et de ne pas avoir publiquement et officiellement protesté contre le massacre des Juifs par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

[2] Organe de la Curie romaine.

ne cessons pas de désirer et de souhaiter que cette question trouve des solutions justes et pacifiques, à la fois par égard pour les populations qui ont été déjà soumises à tant d'épreuves et de souffrances, et en raison des intérêts de l'Église catholique et des autres Églises chrétiennes qui peuvent être oubliés et ne doivent pas être méconnus ».

« Enfin, l'aspect religieux qui Nous intéresse profondément et motive Notre considération particulière dans la tradition religieuse et juive à laquelle la chrétienté est si intimement liée et de laquelle naît l'espoir de rapports confiants et d'un heureux avenir »

« Aussi, a conclu le Souverain pontife, en déplorant une fois encore profondément les terribles épreuves dont les Juifs ont été victimes en de récentes années, Nous souhaitons que vous soyez comblés de faveurs par Dieu, que Nous invoquons de tout Notre cœur pour vous et tous ceux qui vous sont chers ».

Il résulte des dernières informations qu'il m'a été donné de recueillir qu'il ne serait pas exclu que les démarches faites par M. Fischer auprès du secrétariat pour l'Unité des Chrétiens incitent la Commission de coordination à réviser une nouvelle fois sa position. La dernière version du projet de document sur les Juifs, contrairement à ce qui avait été prévu, n'a pas été diffusée aux pères du Concile. Vient d'être publié le 15 juin, par le secrétariat pour l'Unité, le bref communiqué ci-après :

« Le texte dont il s'agit, étant encore l'objet d'études, n'a pas été envoyé aux pères conciliaires. Si des modifications devaient y être apportées, elles le seraient en vertu du souci d'en harmoniser l'expression avec l'ensemble des schémas doctrinaux du Concile.

(Europe, Saint-Siège, 1961–1965).

282

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3404 à 3414. *Moscou, 25 juin 1964.*
Réservé.
(*Reçu* : 16 h. 20).

Plus de quatre mois et demi se sont écoulés depuis l'adoption par le Comité central du rapport Souslov sur le différend sino-soviétique, plus de trois mois depuis la reprise par l'URSS de la polémique ouverte avec la Chine. La correspondance de ce poste (mon télégramme nº 1904 notamment[1]) a cherché à déterminer l'enjeu du conflit et à classer en un certain nombre de catégories les principaux théâtres d'opération. Elle s'est efforcée ensuite de relever, au fil des jours, les principales péripéties de la lutte, en reprenant pour la commodité de l'exposé le même classement. Le présent télégramme se propose de dégager une vue d'ensemble des actions menées au cours des derniers mois par l'Union soviétique, parti et gouvernement, et de faire le point des résultats obtenus et des échecs essuyés.

1. *Situation intérieure*

En ce qui concerne « l'action des dirigeants soviétiques » sur ce plan, ce poste n'a rien constaté de très particulier ni de très spectaculaire. Après la série d'interventions des responsables du PCUS dans les différentes Républiques et les villes importantes, la presse a poursuivi inlassablement la publication d'articles tendant à démontrer le bien-fondé de la position soviétique et les déviations dont le PCC se rendrait coupable. Aucun argument nouveau n'a été produit et la campagne se caractérise plus par sa constance que par son originalité.

Les résultats de cette action ne peuvent se mesurer que négativement. On peut penser en effet que l'opposition intérieure à la ligne adoptée en matière chinoise n'est pas de grande envergure, ou tout au moins que les dirigeants ne l'estiment pas très dangereuse, si l'on en juge par les absences fréquentes et prolongées de M. Khrouchtchev et également par celles de Mikoyan.

[1] Dans ce télégramme non reproduit, en date du 11 avril 1964, l'ambassade observe que, pour la première fois, Moscou semble vouloir obliger tout communiste à choisir entre Pékin et Moscou. Cette attitude paraît s'expliquer par le danger que le conflit fait courir à la cohésion non seulement du camp socialiste mais de l'ensemble des pays sympathisants de l'URSS.

2. *Le camp*

A. Les pays socialistes

Dans ce cercle encore limité, l'action déployée par le Kremlin a été considérable, visite de M. Khrouchtchev en Hongrie[1], voyage de Gomulka à Moscou[2], réunion dans la capitale soviétique des dirigeants des pays du camp pour le 70e anniversaire du Premier secrétaire du PCUS[3], séjour d'Ulbricht et signature du traité d'amitié avec la RDA[4], rencontre avec Tito à Leningrad[5].

Quels sont les résultats ? Ils sont positifs, du point de vue soviétique, dans la mesure où les satellites européens ont adopté publiquement dans le conflit des positions très proches de celle de l'URSS : il en est ainsi de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de la RDA. Quant à la Pologne, il y a eu de sa part indubitablement un rapprochement avec la position soviétique.

En revanche, l'attitude roumaine doit être considérée comme un échec pour Moscou. Les dirigeants roumains peuvent affirmer qu'ils sont favorables à l'invitation de l'URSS au nouveau Bandoung. Ils n'en manifestent pas moins sur trop d'autres plans leur défiance à l'égard de toute nouvelle centralisation par Moscou, pour que le Kremlin ne se préoccupe pas de ce mauvais exemple.

Quant aux Yougoslaves, la situation sert au mieux leurs intérêts. M. Khrouchtchev, après avoir lutté pour infléchir la ligne soviétique de telle manière que Tito se rapproche du mouvement, voit maintenant le maréchal révisionniste lui conseiller, aussi paradoxal que cela soit, en même temps qu'explicable, la modération, la prudence et la patience à l'égard des doctrinaires chinois.

B. Les partis

Vis-à-vis des grands partis communistes, l'action a été multiforme. Elle s'est traduite sans doute par de nombreux contacts dont beaucoup sont demeurés secrets et dont le plus spectaculaire, parmi ceux qui ont été rendus publics, s'est effectué à l'occasion de la visite de M. Souslov à Paris[6].

Indirectement aussi, cette action a été déployée en particulier sur deux des partis dont la majorité est passée aux Chinois. En effet, les voyages de Mikoyan au Japon et en Indonésie[7], bien que relevant des rapports entre États, ne peuvent pas ne pas avoir eu également cet objet.

Naturellement, les résultats sont difficiles à apprécier. Qu'une large majorité des partis se soit ralliée aux vues de Moscou ne pouvait pas faire de

[1] Nikita Khrouchtchev séjourne en Hongrie du 29 mars au 11 avril 1964.

[2] M. Gomulka est à Moscou le 12 avril 1964.

[3] Cet anniversaire intervient le 17 avril 1964.

[4] Ce traité date du 12 juin 1964.

[5] Tito se rend à Léningrad les 8 et 9 juin 1964.

[6] Souslov se rend à Paris du 14 au 17 mai 1964 pour le XVIIe Congrès du PC français.

[7] Mikoyan séjourne au Japon du 14 au 18 mai 1964 et en Indonésie du 25 juin au 1er juillet 1964.

doute. Mais est-ce bien de majorité qu'il s'agit ? Le problème n'est-il pas ailleurs ? Et les souhaits du PCUS n'auraient-ils pas été davantage satisfaits par une inflexion vers lui du parti communiste italien que par l'approbation de dizaines de micro-partis ?

3. *Le Tiers-Monde*

C'est sans doute vis-à-vis du Tiers-Monde, enjeu véritable du conflit, que le déployement d'activité a été le plus spectaculaire : visite de Ben Bella le 1er mai, déplacement de Khrouchtchev en RAU. Le barrage d'Assouan, la sidérurgie de Bône et le complexe métallurgique de Bkhilai (Inde) s'inscrivent sur la carte des continents sous-développés comme exemples et tentations pour les gouvernements pauvres, comme indications des axes de pénétration ou des centres de rayonnement que se sont proposés les dirigeants soviétiques.

Le coût de ces opérations est approximativement connu et je n'ai pas l'intention d'y revenir ici.

Mais leur rendement politique ? Difficile à apprécier encore. Il se dévoilera au cours des mois qui viennent quand les différents pays du Tiers-Monde devront, lors du nouveau Belgrade[1], se prononcer sur des motions inspirées de Moscou, lors du « nouveau Bandoung »[2] ou bien avant la réunion, se déclarer sur l'appartenance de l'URSS au continent asiatique. Si, sur ces deux terrains, le Kremlin pense à l'heure actuelle pouvoir compter sur l'appui des pays arabes, il dot être moins assuré en ce qui concerne les pays africains situés au sud du Sahara.

Ainsi, vus de Moscou, les événements des trois ou quatre derniers mois ne paraissent pas avoir donné clairement l'avantage à une partie contre l'autre.

De la situation, la vue cavalière qui précède ne prétendait pas dégager de conclusion sinon que la lutte se poursuit et que les jeux ne sont pas faits.

Il est en outre digne de remarque que cette rivalité avec la Chine auprès du Tiers-Monde, mobilisant la plus grande part des énergies, les dirigeants soviétiques paraissent souhaiter un répit sur le plan des relations avec les puissances occidentales. Même le traité avec la RDA manifeste sans doute tout le désir d'une immobilisation au moins temporaire. Le voyage en Scandinavie est probablement destiné à entretenir de l'Union soviétique l'image rassurante d'un pays tourné vers ses fermes et son industrie, dévoué à la coexistence pacifique.

[1] La première conférence de Belgrade se réunit du 1er au 6 septembre 1961, à l'inspiration de la Yougoslavie, l'Égypte et l'Inde, mais sans la participation de l'URSS et de la Chine. Au moment où se produisent la crise de Berlin, la reprise des expériences nucléaires soviétiques et la rupture des relations entre les États-Unis et Cuba, les trois pays organisateurs de la réunion, l'Inde en particulier, semblent vouloir se placer entre les deux camps de l'Est et de l'Ouest, mais leur initiative n'a guère d'écho. Cependant, l'idée d'un « nouveau Belgrade » est reprise.

[2] Voir ci-dessus au n° 255 le télégramme de Moscou nos 3215–3222 du 13 juin 1964.

M. Khrouchtchev, après avoir dénoncé la théorie chinoise des pays de la zone intermédiaire[1] découvre, semble-t-il, le besoin de porter là aussi la compétition. Que ces pays puissent en profiter n'est pas exclu, mais ils ne le feront avec avantage que s'ils ne sont pas aveugles sur les véritables motifs qui inspirent les dirigeants soviétiques et sur les causes qui les contraignent à ces amabilités.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1964).

283

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roché, Ambassadeur de France à Vienne.

T. nos 273 à 276[2]. *Paris, 26 juin 1964, 19 h. 08*[3].
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme no 482[4].

À différentes reprises, nous avons indiqué aux autorités autrichiennes que nous avions conscience de l'importance qu'il y avait pour leur pays à maintenir ces liens économiques et commerciaux avec l'Occident[5] ; sans prendre d'engagements à leur égard, nous avons montré que nous étions disposés à examiner avec sympathie leurs problèmes. Le moment est sans doute venu, comme vous le suggérez, de donner quelques apaisements au Gouvernement autrichien en précisant mieux nos intentions.

Comme vous le savez, la Commission[6] vient de remettre aux États membres le rapport qu'elle a établi à la suite des conversations exploratoires dont elle avait été chargée. Réduites à l'essentiel, ses propositions consistent à :

[1] Théorie de la « zone intermédiaire » exposée par les dirigeants chinois, en vertu de laquelle l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la France et le Japon sont tenus en servitude par l'impérialisme américain, ce qui a pour résultat d'embellir (c'est-à-dire présenter sous un bon jour) les impérialistes britanniques, français et japonais et en particulier ouest-allemands et de glisser sur leur nature agressive et le danger qu'ils constituent pour les pays socialistes, le mouvement de libération nationale et la paix.

[2] Ce télégramme rédigé par M Maurice Ulrich, conseiller des Affaires étrangères (Orient), du Service de coopération économique au Département, est communiqué par courrier à Luxembourg (n° 45) et Stockholm (n° 162). Il est communiqué par fil à : Bruxelles-Delfra (nos 1337–1340), Bruxelles (nos 1313–1316), La Haye (nos 1156–1159), Rome (nos 2658–2661), Bonn (nos 5379–5382), Londres (nos 12227–12230), Washington (nos 14166–14169), Moscou (nos 9322–9325) et Berne (nos 240–243).

[3] Ce télégramme, rédigé le 25 juin, est expédié le lendemain.

[4] Télégramme nos 482–492, du 22 juin, non reproduit.

[5] Voir à ce sujet, *D.D.F.*, 1963-II, n° 128.

[6] La commission de la CEE.

– retenir la solution de l'Association,

– suggérer que soit créée entre l'Autriche et le Marché commun une union douanière *de facto*, complétée par une union économique, par harmonisation des politiques respectives dans les différents domaines couverts par le traité de Rome[1]. La Commission rejette l'hypothèse de l'appartenance en même temps de l'Autriche aux deux groupements européens, la CEE et l'EFTA[2],

– admettre que certaines des préoccupations des Autrichiens touchant au respect du statut de neutralité et à la nécessité de ménager les intérêts économiques des pays de l'Est pourront, au moins partiellement, être satisfaites.

Vous pouvez indiquer que le Gouvernement français est, en ce qui le concerne, disposé à rechercher une solution au problème des rapports entre la CEE et l'Autriche, suivant la voie tracée par la Commission.

Nous ne nous dissimulons ni les difficultés qu'il y aura à préciser le contenu d'un accord d'association, compte tenu du statut de neutralité de ce pays, ni les complications qui peuvent surgir avec l'URSS. Nous considérons néanmoins en raison de l'ancienneté et de la force des liens qui nous unissent à l'Autriche, en raison aussi de l'intérêt que nous avons à voir ce pays demeurer prospère et participer, dans la mesure de son pouvoir, à l'entreprise des Six, que nous devons répondre à son appel et favoriser la conclusion d'un arrangement raisonnable avec la CEE.

Nous ne pouvons sans un examen plus approfondi indiquer quelles sont nos vues sur les modalités techniques de l'association. Nous sommes prêts à discuter de cette question avec nos partenaires quand ils seront en mesure de le faire avec l'espoir de dégager, sur la base des propositions de la Commission, une position qui tienne compte des différents intérêts en cause.

(Collection des télégrammes, Bruxelles – Delfra, 1964).

[1] Signé le 25 mars 1957 par la France, la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays Bas et le Luxembourg, il institue la Communauté économique européenne.

[2] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres sont, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

284

LE GÉNÉRAL DE GAULLE
À M. BEN GOURION.

L. *Paris, 27 juin 1964.*

Très secret.

Monsieur le Président,

J'ai été sensible à la pensée que vous avez eue de me faire part de vos réflexions personnelles[1] sur quelques-uns des grands problèmes qui confrontent le monde aujourd'hui.

Je me plais à reconnaître, dans la vigueur de votre pensée et la largeur de vos vues, la recherche créatrice de l'homme qui a forgé les destinées d'Israël et qui a travaillé à lui faire sa place dans la communauté des nations. Vous évoquez dans votre lettre les remous qui agitent le monde communiste et les courants qui portent les peuples de l'Europe à se réunir pour retrouver leur vocation. Ce sont là des mouvements profonds, qui peuvent effectivement transformer la scène internationale. Nous n'en sommes pour le moment qu'aux prodromes.

Dans l'évolution qui se dessine, il appartient à chacun de prouver par son propre effort qu'il est maître de ses moyens et juge de son destin. Votre pays a su, sous votre impulsion, dominer les difficultés de sa condition géographique et offrir, dans des circonstances aléatoires, l'exemple de ce que peuvent obtenir l'esprit de courage et l'esprit d'invention. La France souhaite que cet effort pacifique porte ses fruits, et qu'au-delà des réussites matérielles, le travail de l'homme, là comme ailleurs, serve à la consolidation de la paix.

C'est à créer les conditions d'une paix durable entre les peuples que la France s'attache et aussi à faire en sorte qu'ils coopèrent à l'épanouissement mutuel de leurs talents et de leurs ressources ; je ne doute pas, Monsieur le Président, que votre pays ne se rencontre avec la France dans la poursuite d'un tel idéal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération, ainsi que mes meilleurs souvenirs.

C. de Gaulle

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

[1] M. Ben Gourion démissionne, le 16 juin 1963, de la présidence du Conseil israélien ; au cours de sa visite à Paris, du 13 au 27 juin 1964, il rencontre le général de Gaulle à l'Élysée à plusieurs reprises, notamment le 14 dans l'après-midi, puis le 17.

285

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4293 à 4303[1]
Réservé. Urgent.

Washington, 27 juin 1964.

(Reçu : 23 h. 48).

Le sous-secrétaire d'État m'a reçu à la fin de la matinée, le 27 juin, pour m'entretenir des résultats de la visite à Washington des Premiers ministres turc et grec[2], ainsi que des conversations qu'il avait poursuivies hier à New York avec les deux hommes d'État.

M. Ball a d'abord rappelé les circonstances dans lesquelles M. Inönü avait été invité à se rendre dans la capitale américaine. Lorsque, au début de juin, les États-Unis avaient appris que les Turcs préparaient une intervention militaire à Chypre, ils avaient mis Ankara très fermement en garde contre une telle opération[3]. Le message adressé à cette occasion par le président Johnson au président Inönü suggérait une rencontre à Washington pour discuter de la situation. Or, en même temps, M. Tuomioja[4], qui désespérait de mener à bien sa tentative de médiation, pressait les États-Unis d'user de leur influence auprès des parties en cause. L'idée était donc venue de demander également au Premier ministre grec de venir s'entretenir avec M. Johnson, l'objectif ultime étant d'amener les chefs des deux gouvernements à accepter le principe de conversations directes entre leurs pays.

M. Inönü s'était montré très ouvert. Il avait accepté le principe de rencontres entre Grecs et Turcs, le mieux étant, à son avis, qu'elles se tiennent en présence d'une tierce partie[5].

Mais M. Papandréou s'était au contraire entêté à prôner comme seule solution l'*Enosis* avec, pour correctif éventuel, la création à Chypre de bases de l'OTAN[6]. Selon lui, c'était la démocratie qui devait dicter un

[1] Ce télégramme est communiqué à Londres (nos 2116–2126) *via* le Département, et à New York (n° 244).

[2] M. Ismet Inönü, Premier ministre de Turquie ; Georges Papandréou, Premier ministre de Grèce, à la suite des élections du 16 février 1964. Voir à ce propos le télégramme de Washington nos 4273–4275 du 26 juin, non repris.

[3] Avertissement américain du 5 juin. Sur le sujet, voir la dépêche d'Ankara n° 771/EU du 10 juin 1964, non reproduite.

[4] M. Sakari Severi Tuomioja, précédemennt ambassadeur de Finlande à Stockholm, désigné par U Thant le 25 mars 1964 médiateur des Nations Unies pour Chypre, en application de la Résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

[5] Consulter à ce sujet le télégramme, non reproduit, de Washington nos 4193–4197 du 24 juin 1964, qui fait état de la satisfaction des Turcs à la suite des entretiens de Washington.

[6] L'attitude grecque est rigide, contrairement à celle d'Ankara, et ne s'assouplit un peu qu'à la fin des discussions. Lire à ce propos les télégrammes, non repris, de Washington nos 4224–4225 du 25 juin 1964 et nos 4252–4254 du 26 juin 1964.

règlement, et il n'y avait donc pas place pour des négociations. En fait, le Premier ministre hellène était persuadé que le temps travaillait pour les Grecs, et que le jour viendrait où, les positions des Turcs s'étant suffisamment effritées, le problème se règlerait de lui-même à la satisfaction d'Athènes.

Les interlocuteurs de M. Papandréou se sont alors efforcés de lui démontrer que les choses n'étaient pas si simples, et qu'à vouloir ne pas tenir compte du danger d'intervention militaire turque, on risquait de provoquer une explosion. Les États-Unis, quant à eux, tenaient à préciser qu'ils n'avaient nullement l'intention d'interposer leur sixième flotte pour prévenir un débarquement turc à Chypre (cette indication confirme des propos que m'avait tenus il y a deux jours M. Rusk). Mgr Makarios pourrait bien alors faire appel à l'URSS, mais il était probable qu'il n'en obtiendrait guère plus que des discours au Conseil de sécurité.

Tel fut le thème des conversations pendant deux jours. Au terme de son séjour à Washington, M. Papandréou accepta finalement de désigner un représentant à des conversations gréco-turques, si l'invitation lui en était faite par le médiateur des Nations Unies.

Les conversations se transportaient alors à New York et c'est ainsi que la décision avait été prise, en commun accord avec le secrétariat général de l'ONU, de tenir à Genève, probablement aux environs du 15 juillet, une rencontre entre représentants des gouvernements d'Athènes et d'Ankara, sur l'invitation et en présence du médiateur.

Comme je lui demandais à quel niveau se tiendrait cette rencontre, M. Ball m'a dit que cela n'était pas encore fixé, mais qu'il pensait que ce serait à celui des ambassadeurs. D'autre part, à la question de savoir s'il y aurait d'autres participants, notamment les deux autres signataires des accords de Zurich[1], il m'a répondu que la chose n'était pas prévue, bien que le médiateur eût naturellement la faculté d'inviter qui il voulait.

En fin de compte, estimait-on ici, le Premier ministre grec avait fini par céder en partie aux raisons américaines. M. Ball s'attendait cependant à ce que, rentré à Athènes, il se vante d'avoir résisté à la pression des États-Unis et de n'avoir accepté en fait qu'une plus grande coopération avec les Nations Unies.

J'ai interrogé le sous-secrétaire d'État sur la situation dans l'île. Il a confirmé les informations selon lesquelles la Turquie débarquerait, dans la région de Minsoura, des hommes et du matériel (télégramme de M. R. Seydoux n° 1692)[2]. Le général Gyani[3] avait pu jusqu'ici dissuader les Grecs chypriotes d'intervenir pour réduire cette tête de pont, mais la situation restait tendue.

[1] Accords de Zurich et de Londres signés les 11 et 19 février 1959. Se reporter à *D.D.F.*, 1959-I, n° 117 (note 4).

[2] Télégramme nos 1692–1696 du 26 juin 1964, non reproduit.

[3] Le général de corps d'Armée indien, P. S. Gyani, commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre du 27 mars au 20 juin 1964.

M. Ball est alors revenu sur les conversations qu'il avait eues ici avec M. Inönü, pour en souligner le ton très sombre. Les Turcs, avait dit ce dernier, sont prêts à discuter d'une solution, mais leur patience a des limites et ils ne pourront continuer à tolérer les renforcements militaires des Chypriotes grecs. Selon le Premier ministre turc, la Grèce avait fait passer à Chypre les effectifs d'une division, dont le général Grivas assumerait le commandement. M. Ball, pourtant, inclinait à croire que cette information était exagérée.

Au sujet des expulsions de Grecs de Turquie, le sous-secrétaire d'État a précisé qu'elles se poursuivaient, mais qu'elles ne touchaient qu'un nombre restreint d'individus. Les Turcs exerçaient ainsi une pression limitée sur la Grèce[1].

J'ai demandé à M. Ball si, à sa connaissance, le médiateur avait déjà abouti à des conclusions précises. Il m'a répondu que M. Tuomioja penchait en faveur d'une sorte d'*Enosis*. Alors, ai-je dit, quelles seraient les compensations offertes à la Turquie ? La Grèce ne consentirait pas à céder d'île à sa voisine, et il était douteux qu'Ankara se contente de compensations financières.

En fait, a précisé M. Ball, je ne pense plus, comme il y a quelques mois, que l'*Enosis* assortie de compensations soit réalisable. La situation est trop tendue, les Turcs ne se rangeraient pas à une telle formule. Mieux vaudrait donc chercher, à l'intérieur de l'île elle-même, une solution qui ne serait pas à proprement parler un partage, mais l'attribution à « la minorité » turque d'une « superficie relativement restreinte » où elle pourrait vivre.

Comme je demandais à mon interlocuteur ce qu'il en était des propositions d'attribuer un rôle plus important aux Nations Unies à Chypre, M. Ball a émis l'avis qu'en fait la constitution prévue par les accords de 1959[2] n'était pas si mauvaise et qu'on pourrait envisager de la remettre en vigueur provisoirement. Les Turcs, pour leur part, s'y déclaraient prêts (ce qui en effet me paraît aller de soi).

Enfin, M. Ball m'a indiqué que M. Acheson[3] avait pris part à certaines des discussions qui venaient d'avoir lieu à Washington. Il pourrait peut-être dans la suite se rendre utile comme conseiller.

Avant que je ne prenne congé, le sous-secrétaire d'État a répété que la situation restait dangereuse et que les Turcs seraient conduits à agir brutalement si aucune satisfaction ne leur était donnée.

(Collection des télégrammes, Washington, 1964).

[1] Se reporter à la dépêche d'Ankara du 29 juin 1964, non reproduite, intitulée : *Mesures contre les Grecs d'Istanbul*.

[2] Allusion aux accords de Zurich et de Londres des 11 et 19 février 1959.

[3] Dean Gooderham Acheson, juriste, ancien sous-secrétaire d'État américain de 1945 à 1947 puis de 1949 à 1953.

286

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle et de M. Lévi Eskhol

C.R.[1] *Paris, 29 juin 1964.*

Très secret.

Le général de Gaulle déclare qu'il se félicite de la visite du Président du Conseil israélien et des conversations qui auront lieu à cette occasion. « Nous sommes plein de bonnes intentions envers notre allié et ami Israël et je vous prie de me faire part très franchement, comme d'habitude, des préoccupations qui sont les vôtres et des questions que vous désirez aborder ».

M. Eshkol.– Je suis très heureux de vous voir M. Le Président et d'entendre ces premières paroles d'amitié et d'alliance. Il y a un peu plus d'un an que j'ai l'honneur d'être président du Conseil des Ministres d'Israël et cela me donne, je crois, le droit d'être présenté au président de la République française.

S'il y a eu un miracle de la résurrection de l'État d'Israël, ce miracle est dû, entre autres, au dur labeur qui a été le nôtre durant des décades et aux sommes considérables que nous avons investies en Israël.

Un autre miracle est celui de l'amitié pour Israël du peuple juif dans son ensemble, de la France et du président de Gaulle.

Le général de Gaulle.– Nous avons des raisons aussi historiques que possible d'être satisfaits du fait que les Israéliens se soient établis comme peuple et comme État sur le sol qui est le leur.

Pour maintenir l'équilibre de l'Orient, il est nécessaire que la présence d'Israël, même si elle constitue parfois un problème, soit un élément de bon sens, de raison et d'équilibre général. Nous admirons votre œuvre, cette œuvre que vous entreprenez sur le terrain. De nombreux Français que vous invitez avec tant de générosité vont voir sur place et témoignent de l'extraordinaire mise en valeur de votre pays et du caractère admirable des progrès obtenus, de votre résolution nationale et de votre volonté de rester un peuple libre, indépendant et fort.

Cela nous satisfait pleinement et nous sommes très bien disposés envers Israël. Toutefois, comme vous réussissez et que, comme nous le disons en français, vous avez beaucoup de choses qui vous restent sur le cœur, vous n'êtes pas toujours commodes avec vos voisins. Ce sont, vous le savez, des Arabes et en tant que tels, ils exagèrent. Nous souhaitons que tout en restant fermes et prospères, vous soyez également patients et pacifiques. Voilà ce que nous souhaitons.

[1] Cet entretien a lieu au cours de la visite privée en France de M. Lévi Eshkol, Premier ministre d'Israël.

M. Eshkol.– Nous avons le sentiment d'avoir parcouru, jusqu'ici, la moitié de la route, mais aussi que le chemin qui nous reste à parcourir est long et difficile.

Le problème essentiel pour nous est d'atteindre à une population de 4 millions d'habitants et cela exigera des efforts considérables. Ce que nous souhaitons plus que toute autre chose au monde, c'est la paix. Le petit pays d'Israël dépense pour sa défense 10 % de son revenu national brut. C'est, je crois, toutes proportions gardées évidemment, le double de ce que la France dépense pour sa défense nationale.

Vous connaissez, Monsieur le Président, les déclarations de M. Khrouchtchev en Égypte[1], la promesse qu'il a faite aux pays arabes de leur fournir des armes en grande quantité. Les Arabes croient que Nasser est un héros. Si l'Occident estimait opportun de déclarer publiquement ce que vous venez de dire, M. le Président, cela nous aiderait beaucoup à poursuivre notre essor. Il ne s'agit pas de notre part d'une demande. Nous tenons simplement à exprimer devant vous notre point de vue : une déclaration des puissances occidentales affirmant qu'elles ne permettraient pas la destruction d'Israël procurerait à l'opinion publique israélienne un grand sentiment de réconfort.

Le général de Gaulle.– C'est là ce que nous pensons et c'est là ce que nous disons, mais nous ne le disons pas sur le mode qu'emploie M. Khrouchtchev quand il s'exprime. Ce dernier a des intentions que nous n'avons pas. Il veut créer de l'agitation, se procurer une clientèle et c'est pourquoi il fait des déclarations qui flattent les Arabes et les poussent en avant. Nous ne ferons pas de déclaration analogue pour affirmer notre attachement à Israël. Cet attachement, nous le prouvons tous les jours et l'une des preuves en est constituée par votre présence ici, Monsieur le Président.

Naturellement, le cas échéant, nous ne manquerions pas de dire qu'Israël est notre ami, que nous sommes pleins d'admiration pour son développement et les progrès qu'il a réalisés.

M. Eshkol.– Je voudrais mentionner le fait suivant : notre guerre de libération est achevée depuis seize ans et depuis cette époque Israël a acquis son indépendance. Or, jusqu'à ce jour, plusieurs grandes puissances ont maintenu leur ambassade en dehors de Jérusalem. Cela pousse les Arabes à penser que la création de notre État n'est pas définitivement acquise.

En transférant ces ambassades à Jérusalem, en témoignant ainsi que cette ville est bien la capitale de notre Etat, on affirmerait à la face du monde que notre résurrection est définitive.

Un second problème est la fermeture du canal de Suez, qui cause des préjudices graves à notre économie. Je n'ignore pas que le problème du canal de Suez est très complexe et je ne demande pas une intervention ; je désire seulement mentionner ce problème.

[1] Visite de M. Krouchtchev en RAU du 6 au 25 mai 1964. Il inaugure avec M. Nasser le barrage d'Assouan et accorde un nouveau crédit à long terme à la RAU.

Le général de Gaulle.– Je prends note de cela et de votre désir de voir l'ambassade de France transférée de Tel-Aviv à Jérusalem. Je sais que la fermeture du canal de Suez aux bateaux israéliens est contraire à une application stricte du traité. Je désire savoir si cette fermeture cause un grave dommage à votre économie.

M. Eshkol.– On peut évaluer ce dommage à 40 millions de dollars par an.

Je tiens à redire une fois de plus que nous ne réclamons rien, mais nous pensons au retentissement qu'une éventuelle intervention aurait sur les autres peuples.

Je voudrais aborder maintenant nos relations avec l'Allemagne. Nous connaissons les relations qui existent entre la France et l'Allemagne. Or, cette dernière estime qu'à cause de Nasser elle ne peut établir de relations diplomatiques avec Israël ou de se lier avec Israël parce que tel est le vœu des Arabes, et cela en dépit des terribles événements d'un passé récent.

Le général de Gaulle.– Vous savez que le peuple allemand est soit un peuple guerrier, soit un peuple commerçant. Actuellement, il n'est pas un peuple guerrier et en tant que commerçant, il s'efforce de maintenir ses contacts avec les pays arabes. Il fait de fructueuses affaires avec les Égyptiens, les Irakiens, les Syriens et ne veut pas compromettre ses bonnes relations commerciales avec ces pays.

Mais cela peut être réexaminé. Vous pouvez penser que nous dirons aux Allemands que nous ne voyons pas de raison pour qu'ils n'aient pas de relations diplomatiques avec Israël.

J'ajoute que l'État d'Israël a été fondé et a été reconnu par les Grandes Puissances – dont la France – à une époque où l'Allemagne n'avait pas de droits diplomatiques. Cela explique le fait que l'Allemagne n'ait pas reconnu Israël à cette époque.

M. Walter Eytan.– Si vous me le permettez, je voudrais dire quelques mots de la théorie Hallstein[1]. L'Allemagne de Bonn craint, qu'au cas où elle procéderait à la reconnaissance d'Israël, les pays arabes n'établissent, par mesure de rétorsion, des relations diplomatiques avec l'Allemagne orientale.

Le général de Gaulle.– En effet.

M. Eshkol.– Il ne serait pas sans danger pour la sécurité d'Israël de laisser croire aux pays arabes qu'on a peur d'eux.

Le général de Gaulle.– Je ne pense pas actuellement que l'Égypte ait l'intention d'attaquer Israël. Ses déclarations belliqueuses sont sans grandes conséquences pratiques.

[1] Théorie *Hallstein*, du nom de Walter Hallstein, juriste, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne ; doctrine selon laquelle la République fédérale d'Allemagne rompt les relations diplomatiques avec tout État (sauf l'URSS), qui reconnaît comme État l'ancienne zone d'occupation soviétique en Allemagne.

J'ai reçu récemment le roi Hussein[1] et lui ai posé la question suivante : Israël commence aujourd'hui le pompage des eaux du Jourdain. Que va-t-il se passer, à votre avis ? Le Roi a répondu : Rien.

M. Eshkol.– *En* tant que général illustre, le Président de Gaulle ne pense certainement pas que nous pouvons nous fonder sur le fait que tel événement n'arrivera pas. Il est indispensable que nous soyons prêts afin de parer à toute éventualité.

Je voudrais aussi mentionner le cas de la Chine. Je connais votre pensée sur la Chine. Je désire toutefois préciser un fait. J'ai personnellement écrit au président de la Chine populaire il y a quelques mois et ma lettre est demeurée sans réponse.

Si l'occasion s'en présentait, je souhaiterais vivement qu'au cours d'une discussion avec les dirigeants de ce pays, il soit bien établi que nous n'avons vis-à-vis des Chinois qu'une immense bonne volonté, et que nous serions très heureux que la Chine modifie sa politique à l'égard d'Israël. Ce serait pour nous un point très important. Nous savons qu'il y a actuellement une compétition entre M. Khrouchtchev, les dirigeants chinois et l'Occident et c'est pourquoi nous nous permettons d'évoquer cette question.

Le général de Gaulle.– J'en prends note. Je vous demanderai toutefois à quel moment vous avez adressé cette lettre au chef d'État chinois. Est-ce avant la visite de M. Chou En-laï aux pays arabes ?[2]

M. Eshkol.– Oui.

Le général de Gaulle.– Il est bien compréhensible que dans ces conditions, il ne vous ait pas répondu.

Je tiens à vous dire toutefois qu'avec les Chinois, les choses sont toujours très lentes, mais tout est toujours possible.

M. Eytan.– Je voudrais souligner qu'Israël a été parmi les premiers pays à reconnaître la Chine en 1950. Toutefois, faute de moyens, nous n'avons pas établi à l'époque de relations diplomatiques avec ce pays. Et lorsqu'en 1955 nous avons exprimé le désir de le faire, c'était trop tard, nous avions en quelque sorte manqué l'occasion.

Le général de Gaulle.– Plus vous apparaîtrez dans le monde comme un pays qui n'est pas seulement préoccupé de s'affirmer contre les Arabes, ou animé du désir de rivaliser avec eux ou de se défendre contre eux, plus vous aurez d'ouvertures sur le reste du monde. Nous souhaitons que vous apparaissiez non comme un pays toujours opposé aux Arabes, mais comme un pays qui a autre chose à faire, qui désire s'affirmer pour lui-même.

Je sais que votre situation est difficile, que vous avez des problèmes d'ordre économique, que vous vous efforcez de mettre le Neguev en valeur et que vous avez souvent de graves difficultés avec les pays arabes.

[1] Voir au n° 217 le compte rendu de l'entretien du général de Gaulle avec le roi Hussein de Jordanie le 9 mai 1964.

[2] La visite de Chou En-laï en RAU a lieu du 16 au 21 décembre 1963, en Algérie du 21 au 27 décembre, au Maroc du 27 au 30 décembre, puis en Albanie où il arrive le 31 décembre ; elle continue en janvier 1964 par la Tunisie, le Ghana, le Mali, la Guinée, le Soudan, l'Éthiopie et la Somalie.

Cependant, chaque fois que vous apparaîtrez ailleurs comme étant vous-mêmes, avec des vues positives, cela vaudra mieux pour vous.

Je reconnais que vous le faites avec succès en ce qui concerne les pays d'Afrique, et que vous vous présentez comme un peuple qui a des capacités et qui peut apporter une aide efficace, non pas contre les Arabes, mais en étant simplement lui-même. Cela est de bonne politique, mais je sais, Monsieur le Président, que je ne vous apprends rien…

M. Eshkol.– Dieu est témoin que des années durant nous n'avons fait et nous ne faisons autre chose que de tendre la main aux Arabes en leur proposant coopération et paix sincère. Et je serais personnellement très attristé que vous puissiez penser que notre volonté soit surtout tendue contre les Arabes.

Je veux tout de même souligner que les Arabes utilisent 60 % des eaux du Jourdain. Nous pensons avoir quelque droit sur les autres 40 %.

Le général de Gaulle.– Je sais très bien que, le plus souvent, la malveillance est du côté des Arabes, mais moins vous apparaîtrez occupés du problème posé par les pays arabes, plus vous vous affirmerez. Vous vous souciez de votre sécurité et de vos moyens de défense et vous avez pleinement raison et je vous approuve. Si votre pays était attaqué, je tiens à vous affirmer, comme je l'ai déjà fait devant M. Ben Gourion et Madame Golda Meir, que nous serions avec vous. Mais franchement, je ne crois pas que cela arrive. C'est trop tard. Le monde a pris l'habitude de votre présence, a admis l'idée que vous existez. Les pays arabes eux-mêmes l'admettent et je ne pense pas que l'on veuille maintenant détruire l'État d'Israël. La menace contre Israël n'est plus la réalité d'aujourd'hui.

Certes, si vous relâchiez vos efforts, alors peut-être le danger redeviendrait possible, mais certainement pas dans l'immédiat.

M. Eshkol.– Vous avez parlé, Monsieur le Président, de coopération avec les pays d'Afrique, je veux également dire un mot de notre coopération avec l'Amérique latine. Nous savons que les communautés juives dans ces pays attendent avec beaucoup d'intérêt votre prochaine visite[1] et je tiens à vous dire que de nombreux spécialistes israéliens exercent actuellement leur mission dans ces pays, tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de la formation des jeunes et de l'élévation de leur niveau culturel.

Le général de Gaulle.– Je désire maintenant aborder les questions pratiques de coopération franco-israéliennes. Y a-t-il des problèmes que vous désirez traiter durant votre séjour à Paris et quels sont ces problèmes ?

M. Eshkol.– Au cours de nos entretiens avec M. le Premier ministre et avec M. le ministre des Affaires étrangères, nous avons abordé le problème de la coopération sur le plan de la recherche scientifique, à la fois dans le domaine de l'océanographie et dans celui de la résurrection du désert et je dois dire que nous avons rencontré un accueil favorable. Vous savez,

[1] La visite de M. Eshkol a lieu du 24 septembre au 16 octobre 1964, dans dix États d'Amérique du Sud.

Monsieur le Président, qu'au cours de mon voyage en Amérique, j'ai signé un accord de coopération avec les États-Unis portant sur la désalinisation de l'eau de mer[1].

Nous avons formé le projet de développer en Israël, au cours de la prochaine décade, en plus de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, une industrie nouvelle fondée sur les ressources inépuisables de la mer. Nous comptons sur ce projet pour assurer le développement de notre pays et subvenir aux besoins d'une nombreuse population. Nous espérons aboutir, avant notre départ, à des résultats positifs sur ces problèmes, au cours de nos conversations.

Le général de Gaulle.– Voilà des affaires sur lesquelles nous avons les meilleures relations de coopérer et j'en prends bonne note.

M. Eshkol.– Nous savons que la France a un programme important de mise en place de stations de repérage de satellites. Nous serions très désireux qu'une station soit installée en Israël. Il va sans dire que nous mettrons à la disposition de la France le terrain et les moyens scientifiques dont nous disposons.

Le général de Gaulle.– Nous avons déjà conclu un arrangement avec le Liban pour une station de mesures[2], mais je prends bonne note de votre demande.

M. Eshkol.– Vous savez, Monsieur le Président, que notre flotte aérienne est presque exclusivement de fabrication française et nous voudrions être assurés que, dans la prochaine décennie, le renouvellement de cette flotte, les pièces de rechange et les modèles nouveaux qui seront nécessairement substitués aux modèles périmés seront mis à notre disposition.

Le général de Gaulle.– Bien sûr.

J'ai été très heureux, Monsieur le Président, d'avoir eu cette conversation avec vous et je ne doute pas qu'après les contacts que vous aurez avec les Ministres, les résultats de votre visite à Paris ne soient fructueux. Il est bon que vous veniez nous voir et que vous soyez en relation constante avec nous.

M. Eshkol.– La visite que je fais à Paris est toute naturelle. Je tiens à vous remercier bien sincèrement, Monsieur le Président, de m'avoir reçu et vous en exprime toute ma satisfaction. Ce serait pour moi un grand honneur et une grande joie que de vous recevoir à mon tour, dans mon pays.

Le général de Gaulle.– Je vous remercie.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1964).

[1] L'accord avec les États-Unis est signé à l'occasion de la visite de M. Eshkol aux États-Unis, qui se déroule du 31 mai au 3 juin 1964. Voir aussi au n° 86 la note du service des Affaires atomiques du 11 février 1964.

[2] Accord signé à Beyrouth le 10 juin 1964 pour l'installation au Liban d'une station de télémesure de satellites scientifiques, destinés à recueillir le maximum d'informations sur la mise en orbite du premier satellite français.

287

NOTE

Chypre

N[1]. *Paris, 29 juin 1964.*

M. Laloy a reçu la visite de M. Michel Virally, conseiller juridique du médiateur des Nations Unies pour Chypre, M. Tuomioja[2].

M. Virally[3], qui a accompagné le médiateur à Chypre puis à New York, a quitté les États-Unis[4] juste avant l'arrivée du Premier ministre grec. Des propos qu'il a tenus et qui n'engagent évidemment que lui-même, l'on peut retenir les éléments suivants.

1. *Perspectives de règlement*

Il est vrai que M. Tuomioja a déclaré à plusieurs reprises dans des conversations privées que l'Enosis était sans doute une solution possible, mais il a toujours tenu à ajouter « à condition qu'elle soit acceptée par tout le monde », ce qui évidemment n'est pas le cas. En fait, M. Tuomioja considère comme irréalisables actuellement aussi bien l'Enosis que la partition. L'Enosis suppose une consultation populaire qui devrait être organisée, probablement surveillée internationalement, et que les Turcs s'arrangeraient de toutes façons pour troubler au maximum. La partition suppose des regroupements de populations qui ne peuvent être exécutés si celles-ci ne sont pas d'accord.

Or chacun sait que les Grecs refusent la partition, donc que celle-ci ne peut se réaliser que par la force.

Dans ces conditions, le médiateur n'envisage pas pour l'instant de formule précise. Ce à quoi il semble penser sérieusement, c'est à un accord assurant une période de transition dans l'île. Cet accord comporterait des garanties juridiques à l'intention de la minorité turque, avec recours auprès d'une commission des Nations Unies. Un tel accord ne pourrait évidemment fonctionner aisément et l'on devrait l'accompagner de mesures financières pour faciliter le reclassement des Turcs sur le Continent. S'il en était ainsi, un apaisement progressif pourrait se faire et l'on s'acheminerait vers l'union à la Grèce une fois que les esprits seraient calmés, c'est-à-dire

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Laloy, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques au Département.

[2] M. Sakari Severi Tuomioja, précédemment ambassadeur de Finlande à Stockholm, désigné par U Thant le 25 mars 1964 médiateur des Nations Unies pour Chypre, en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

[3] Français, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève. Sur les collaborateurs de M. Tuomioja, se reporter à la dépêche de Nicosie n° 302/EU du 14 avril, non retenue.

[4] Se rend à New York pour la réunion du Conseil de sécurité des 18–20 juin.

pas avant plusieurs années, et à condition que l'on ait trouvé pour les Turcs une compensation satisfaisante. L'on voit donc que la tactique actuelle du médiateur est essentiellement progressive. Il souhaite que la force des Nations Unies dispose d'une autorité plus grande, que le calme se maintienne dans l'île et qu'au bout d'un certain temps il puisse entamer des négociations sérieuses pour un accord qui, dans son esprit, serait intérimaire. Une fois ce palier atteint, les perspectives à long terme pourraient commencer à se dessiner.

2. *Attitude de Mgr Makarios*

M. Virally est assez sévère pour le président de la République de Chypre, qu'il soupçonne de rechercher à travers l'Enosis une carrière à sa mesure dans l'Église orthodoxe grecque. Mgr Makarios mise évidemment sur l'Assemblée des Nations Unies. D'ici là, il agit sur les Anglais en soulignant que l'Enosis permettrait de consolider leurs bases, sur les Américains en menaçant de se vendre aux Russes, de façon que M. Johnson suspende les menaces d'intervention turque, sur les Grecs par le moyen de l'opinion publique représentée au moins par les milieux parlementaires et de presse. Mgr Makarios se sent ainsi tout à fait sûr et ne pense qu'à louvoyer pour réaliser peu à peu ses objectifs.

3. *Aspects internationaux*

Selon M. Virally, le gouvernement d'Athènes ne peut pas grand-chose pour modérer Mgr Makarios. Il a essayé de le faire au mois d'avril, non sans atteindre très rapidement la limite au-delà de laquelle il doit se soumettre au chantage du président de la République de Chypre.

En ce qui concerne Ankara, la difficulté est de découvrir le prix que le gouvernement turc accepterait de recevoir pour laisser se développer une évolution inévitable. Jusqu'ici, ce prix a été impossible à envisager. Il est encore trop tôt.

M. Virally ne juge pas de façon très sévère les tentatives américaines. Certes le médiateur ne tenait pas spécialement aux conversations prévues maintenant pour le 15 juillet à Genève ; il pense qu'elles sont prématurées et ne donneront rien. Mais les efforts américains ont l'avantage de faire réfléchir les responsables grecs et turcs et peuvent un jour porter fruit.

En ce qui concerne la France, le conseiller de M. Tuomioja est persuadé qu'elle devra un jour favoriser une solution, mais pense que le moment n'est pas encore venu pour elle de s'engager.

4. *Situation à Chypre*

Sur la situation dans l'île, M. Virally a donné les indications suivantes.

La minorité turque se sent réellement en état de siège. La misère des réfugiés est grande. Le Dr Kütchük[1] est une personnalité de second plan ;

[1] Dr Fazil Küçük, chef de la communauté turque à Chypre.

toutes les décisions politiques sont prises en étroit contact avec Ankara. L'idée d'une partition ou d'une cantonalisation se heurte à des obstacles tellement considérables que l'on ne voit pas comment ils pourraient être surmontés. La situation économique de l'île continue à être assez bonne. On considère que le commerce fonctionne à peu près à 60 % du niveau de l'année dernière. L'aisance est assez générale chez les Grecs et l'absence de crise économique fait qu'aucune influence modératrice ne peut s'exercer pour l'instant sur le gouvernement de l'Ethnarque.

Il est possible néanmoins que, le temps aidant, la bourgeoisie locale souhaite le retour à une vie plus calme. Dans l'ensemble, si aucun incident grave n'intervient dans les mois à venir, la situation est supportable et peut se prolonger, pourvu que la force des Nations Unies ne soit pas retirée.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, mai–juin 1964).

288

NOTE

Fusion des Institutions
et du rôle de l'Assemblée parlementaire européenne

N[1]. *Paris, 30 juin 1964.*

Au cours de la réunion des directeurs politiques français et allemand du 27 juin[2], M. Jansen[3] est intervenu de manière pressante pour que le gouvernement français accepte de modifier sa position sur le problème de la compétence de l'Assemblée parlementaire européenne en matière budgétaire.

Le Directeur politique allemand a fait valoir que nous avions eu gain de cause lors de la discussion du projet de traité de fusion[4] en ce qui concerne le principe de l'unité budgétaire, qui entraîne la suppression de la Commission des quatre présidents. Le gouvernement fédéral désirerait donner satisfaction aux parlementaires allemands, qui le pressent de « faire quelque chose », et nous demande d'accepter les propositions qui ont déjà été avancées à Bruxelles par les Belges :

1 – L'Assemblée aurait le droit de modifier la répartition des crédits entre les différentes rubriques budgétaires.

[1] Cette note est rédigée par M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département.

[2] Sur cette réunion, voir le télégramme de Paris à Bonn n°s 5485–5488 du 29 juin, non reproduit.

[3] Joseph Jansen, directeur d'Europe occidentale à l'*Auswärtiges Amt*.

[4] Voir à ce sujet, *D.D.F.*, 1963-II.

2 – Les suggestions de l'Assemblée, au lieu d'être adoptées par le Conseil en seconde lecture à la majorité qualifiée, pourraient l'être à la majorité de 10 voix, selon la pondération normale prévue par le traité de Rome[1].

Il a été rappelé à M. Jansen, du côté français, les arguments qui s'opposent à ce que l'Assemblée, en l'absence d'une organisation politique européenne, se voit accorder de manière indirecte un droit de décision en matière budgétaire qui introduirait un déséquilibre dans les structures de la Communauté. Les concessions importantes que nous avions faites en vue d'associer l'Assemblée à la préparation du budget ont été énumérées. Son attention a été attirée enfin sur la position prise par le gouvernement néerlandais, qui menaçait de faire de cette question un « préalable » à la fusion des institutions. Si La Haye se sentait encouragée par Bonn dans son attitude, ne risquions-nous pas d'aller à une impasse ?

Le Directeur politique allemand a cru devoir insister. Il avait instruction de nous presser d'accepter un réexamen de notre position. « On ne pouvait dire non à tout ».

Le débat du Bundestag du 25 juin[2] sur des motions SPD[3] et FDP[4] au cours duquel tous les groupes se sont déclarés favorables à un « véritable » contrôle parlementaire sur l'activité des conseils, explique la démarche allemande. M. Schröder assistait au débat mais n'est pas intervenu.

(DECE 1961–1966).

289

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes.

T. n°s 2121 à 2132[5]. *Paris, 30 juin 1964*[6].

Le président de la République s'est entretenu dans la journée du 29 juin avec M. Papandréou. M Couve de Murville a reçu M. Costopoulos[7].

Le ministre des Affaires étrangères de Grèce a fait état, avec une certaine amertume de la pression que les Américains avaient exercée sur la

[1] *Note du Texte* : Ce qui, a fait remarquer M. Jansen, permettrait encore à la France et à l'Allemagne de faire obstacle aux propositions de l'Assemblée.

[2] Sur ce débat, voir le télégramme de Bonn n°s 4434–4440 du 27 juin, non reproduit.

[3] *Sozialdemokratische Partei Deutschlands*, parti social-démocrate allemand.

[4] *Freie demokratische Partei*, parti libéral allemand.

[5] Ce télégramme est communiqué à Ankara (n°s 2106–2117), Nicosie (n°s 714–725), Washington (n°s 14408–14419), Londres (n°s 12473–12484), Moscou (n°s 9508–9519), Bonn (n°s 5515–5526), New York (n°s 4998–5009).

[6] Ce télégramme est expédié le 1er juillet à 12 h 56.

[7] Le compte rendu intégral de ces deux entretiens figure dans le dossier *Cabinet du Ministre – Couve de Murville, Entretiens et messages, 1964*, n° 329.

délégation grecque au cours de son passage à Washington[1]. Les Américains s'étaient vantés d'avoir empêché une intervention militaire de la Turquie à Chypre qu'ils jugeaient imminente. Ils ont en revanche, de la façon la plus pressante, invité les Grecs à prendre contact avec les Turcs ; sinon, rien n'arrêterait ceux-ci dans leur détermination de débarquer. En même temps, ni le président Johnson, ni M. George Ball n'avaient indiqué la solution qui leur paraissait souhaitable. M. Costopoulos a affirmé que, dans de telles conditions, les Grecs s'en étaient tenus à leur position de départ. Des contacts gréco-turcs étaient à l'heure actuelle pratiquement impossible. Tout au plus, pouvait-on admettre, sous les auspices du médiateur des Nations Unies, des échanges de vues à Genève, au cours desquels Grecs et Turcs feraient connaître leurs positions, sans pouvoir accepter encore une confrontation directe.

Sur le fond, M. Papandréou et M. Costopoulos ont exposé leurs vues. Trois hypothèses pouvaient être envisagées.

1. La première était le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire la confirmation des accords de Zurich et de Londres. Ceci était rejeté par le gouvernement grec, qui constatait d'une part qu'une communauté minoritaire ne pouvait imposer son point de vue et que, de l'autre, les Turcs eux-mêmes s'écartaient du *statu quo* en préconisant une confédération ou un partage de l'île.

2. La seconde était le partage. La Grèce ne peut accepter de s'engager sur une telle voie. Il est impossible aux Grecs de Chypre, a précisé M. Papandréou, de se voir imposer par les Puissances occidentales une solution si contraire à leurs intérêts. Ils auraient tendance immédiate à chercher ailleurs le soutien que l'Occident leur refusait.

3. Il ne restait donc qu'une solution. Le gouvernement grec ne songeait pas à l'Enosis proprement dite, mais il estimait que les habitants de Chypre avaient droit à l'autodétermination, c'est-à-dire à exprimer leur volonté par un référendum. Si, comme il était possible, les habitants de Chypre souhaitaient l'union avec la Grèce, la Turquie ne devrait pas s'y opposer, car elle recevrait une double garantie. Tout d'abord, les droits de la minorité turque seraient confirmés par une sorte de charte des droits des minoritaires, contrôlée sous l'autorité, d'une commission des Nations Unies. En même temps, puisque la Turquie tenait tant à sa sécurité, Chypre, devenant grec, entrerait automatiquement dans l'OTAN, y compris les bases britanniques. Après mûre réflexion, telle était la seule solution que les Grecs voyaient au problème et ils avaient toutes raisons de penser que les Chypriotes ne s'y opposeraient pas.

[1] En ce qui concerne les entretiens qui se déroulent à Washington les 22 et 23 juin entre les présidents Johnson et Inönü, puis le 24 juin avec le Premier ministre de Grèce, M. Papandréou, se reporter aux télégrammes de Washington n°s 4224–4225, 4252–4254, 4273–4275, 4276–4279, 4293–4303, des 25, 26 et 27 juin, non reproduits, ainsi qu'au télégramme d'Athènes n° 728 du 29 juin, non retenu, rendant compte du message adressé à la nation par M. Papandréou. De son côté, U Thant reçoit le président du gouvernement turc à New York le 24 et le président grec le 26. Voir le télégramme de New York n°s 1697–1701 du 26 juin, non reproduit.

Dans sa réponse à M. Papandréou, le président de la République a fait valoir qu'il importait, pour le moment, d'éviter tout ce qui pourrait envenimer les choses et alourdir le climat. Si une rencontre gréco-turque au niveau le plus élevé paraissait peu opportune, des contacts par l'entremise du médiateur pouvaient être utiles.

Quant à la solution à long terme, le président de la République a pris note de la position hellénique. Certes, le statut actuel était artificiel, mais dans toute autre hypothèse la minorité turque devrait conserver ses droits et ses lois. De ce point de vue, des regroupements pouvaient peut-être être envisagés ainsi qu'un système de garantie internationale qui ne serait pas nécessairement sous l'égide de l'ONU, mais plutôt des grandes Puissances. La France, le moment venu, pourrait présenter des suggestions. Pour l'instant, il fallait tenir compte de la situation difficile de la Turquie et éviter tout ce qui pourrait provoquer une crise grave en Turquie ou sur ses pourtours. En particulier, Mgr Makarios ferait bien de ne pas abuser de la situation. Tout ce que l'on pouvait espérer, c'étaient des contacts discrets entre Grecs et Turcs, pour que peu à peu renaisse le sentiment que la violence était inutile.

De toute façon, il importait si l'on voulait parvenir à un résultat, de tenir compte des susceptibilités turques et des questions de prestige. La crainte d'une invasion dont avaient fait état les Américains n'était peut-être point entièrement fondée, mais aucune solution néanmoins ne saurait à long terme être obtenue si des précautions n'étaient prises vis-à-vis des Turcs.

Compte tenu des efforts entrepris par le secrétaire général et par le médiateur, qui permettaient de gagner du temps, aucune solution à long terme n'était possible tant que le calme ne serait pas revenu sur place.

Dans la seconde partie de leurs entretiens, les ministres grecs ont repris, sur le plan des relations bilatérales, un certain nombre de leurs demandes bien connues :

a) aménagement plus satisfaisant pour eux de la proportion des prêts gouvernementaux dans la participation de la France au consortium d'aide à la Grèce[1],

b) participation de la France aux dépenses du gouvernement grec, dans le cadre de l'OTAN pour son budget militaire,

c) harmonisation des règles du Marché commun dans le domaine agricole ; tenant compte des besoins de l'économie grecque, particulièrement en matière de tabac,

d) aide culturelle et technique de la France à la Grèce, principalement pour le développement de l'Université de Patras, œuvre personnelle du Premier ministre, M. Papandréou.

(Europe, Chypre, 1961–1965, la crise chypriote, mai–juin 1964).

[1] La contribution française est accordée partie sous forme budgétaire, partie sous forme d'assurance-crédit, cette dernière formule est jugée trop lourde à supporter pour le budget grec. Par ailleurs, M. Papandréou demande que l'aide budgétaire de la France soit portée de 4 à 6 millions de dollars.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1]

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABBAS (Ferhat), *ancien président de l'Assemblée algérienne, démissionnaire le 14 août 1963*, 414, 581, 629

ABDALLAH (cheik Mohammed), *homme politique indien, Premier ministre de l'État du Jammu et Cachemire, emprisonné d'avril 1963 à avril 1964*, 323

ABDELGHANI (commandant) : *voir* BENHAMED (Mohammed)

ABDESSELAM (Mohamed Belaïd), *ancien délégué aux Affaires économiques dans l'Exécutif provisoire algérien, puis directeur de l'Office des hydrocarbures*, 630 et 631

ABHAY (général Kouprasit), *commandant de la 5e région militaire, président du comité révolutionnaire laotien*, 419

ABIB (Mohamed), *chef de la délégation syndicaliste algérienne en Chine en septembre – octobre 1963*, 627

ABRAM (Morris Berthold), *avocat, président du Comité judéo-américain*, 656

ACHENBACH (Ernst), *membre allemand du Parlement européen*, 169

ACHESON (Dean Gooderham), *ancien secrétaire d'État américain sous Harry Truman, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'OTAN, puis au même poste sous la présidence Johnson*, 666

ACHRAF (princesse), *de la dynastie des Pahlavi, soeur jumelle du shah d'Iran, Mohammed Reza shah*, 137, 563

ACHTIANI, *sénateur iranien*, 137

ADAMS (général Paul DeWitt), *commandant en chef américain de l'*US Strike Command *depuis 1961*, 653

ADEBO (Siméon Olaosebikan), *représentant permanent du Nigeria auprès des Nations Unies*, 460

ADENAUER (Dr Konrad), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963*, 96, 98 à 100, 102, 144 et 145, 434 et 435, 485, 487, 576, 623, 638 et 639

ADJUBEÏ (Alexeï Ivanovitch), *rédacteur en chef des* Izvestia, *gendre de Nikita Khrouchtchev*, 380

ADOSSAMA (Pierre), *ministre togolais de l'Éducation*, 281

[1] Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

ADOULA (Cyrille), *Premier ministre du Congo-Léopoldville depuis août 1961, démissionnaire le 30 juin 1964*, 286, 340, 452, 454, 517, 519, 652 à 655

AFCHAR (émir Aslan), *maître des cérémonies du Shah d'Iran, membre du Haut Conseil politique*, 564

AGOLLI (Zeqi), *directeur du 2e Département (pays non socialistes) au ministère albanais des Affaires étrangères*, 242 et 243

AIKEN (Frank), *ministre irlandais des Affaires étrangères*, 596 et 597

AILLERET (général Charles), *chef d'État-major des Armées*, 550 à 552

AÏT AHMED (Dr Hocine), *ancien chef FLN, chef du Front des forces socialistes de Kabylie*, 298, 581

AKA (Moïse), *membre ivoirien de la mission de l'ONU chargée d'éviter le renouvellement des incidents frontaliers entre le Cambodge et le Sud-Vietnam*, 644

ALBERTZ (Heinrich), *maire-adjoint SPD de Berlin-Ouest et sénateur pour la Sécurité et l'Ordre public*, 625

ALEGRIA (général), *membre du Haut État-major espagnol*, 551

ALEXANDER (Robert), *professeur américain à l'Université Rutgers (New Jersey)*, 555

ALI (Dr Ishan), *personnalité chypriote turque de la ville de Paphos (Chypre)*, 331

ALIKHANI (Dr Ali Naqi), *ministre iranien de l'Économie*, 136 à 138

ALPHAND (Hervé), *ambassadeur de France à Washington*, 39, 44, 46 et 47, 84, 120, 132, 135, 145 à 147, 170, 211, 222, 236, 269, 272, 284, 318, 320, 408, 418, 442, 444, 514, 535, 544, 553 et 554, 558, 569, 583, 585, 600, 606, 626, 637, 664

AMERY (Rt Hon. Julian), *ministre britannique de l'Aviation*, 127 à 129

AMOGHO (Eugène Marcel), *député gabonais du Haut-Ogooué, ministre des Travaux publics et des Transports à partir du 24 avril 1964*, 221

ANANY (Jérôme), *ministre de la Défense du Congo-Léopoldville*, 340

ANDERSON (Robert), *sous-secrétaire d'État adjoint au Département d'État américain*, 585

ANGUILE (André-Gustave), *ministre gabonais de l'Économie nationale, du Plan et des Mines*, 387

APEDO AMAH (Georges), *ministre togolais des Affaires étrangères*, 280, 282 et 283

AREF (maréchal Abdel Salam Mohammed), *président de la République irakienne*, 564

ARGOD (Hubert Aymard), *ministre délégué, haut-représentant adjoint à Alger, puis ambassadeur de France à Phnom Penh à partir du 23 janvier 1964*, 299, 606, 640

ARGOUD (colonel Antoine), *ancien membre de l'Organisation de l'armée secrète (OAS)*, 97, 101 et 102

ARON (lieutenant-colonel), *attaché militaire naval et de l'Air près l'ambassade de France à Léopoldville*, 314 et 315

ASFI (Safi), *directeur du Plan au ministère iranien du Développement*, 138

ATATÜRK (Mustafa KEMAL, dit Kemal), *(1881–1938) président de la République turque de 1923 à 1938*, 276, 329

ATHÉNAGORAS I (Mgr Spyrou ARISTOKLES, en religion), *archevêque de Constantinople et patriarche oecuménique de l'Église orthodoxe*, 26, 28

AU TRUONG THANH (Pr), *secrétaire d'État sud-vietnamien aux Affaires économiques*, 114

AUBAME (Jean-Hilaire), *député gabonais, chef du gouvernement provisoire du 18 février au 20 mars 1964, en prison depuis cette date*, 221, 253

AVEROFF-TOSSIZZA (Evangelos), *ministre grec des Affaires étrangères de 1956 à 1963*, 30, 456

AYDEMIR (colonel), *officier turc, auteur du putsch du 20 mai 1963, arrêté et pendu le 5 juillet 1964*, 279

AZAHARE, *directeur au ministère pakistanais des Affaires étrangères*, 322

B

BABU (Abdul Rahman Mohamed), *ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères de Zanzibar à partir du 12 janvier 1964*, 447

BAEYENS (Jacques), *ambassadeur de France à Rio de Janeiro, puis à Athènes à partir de mars 1964*, 179, 439 et 440, 454, 676

BAKARIC (Vladimir), *ancien président du Conseil exécutif de Croatie, secrétaire du comité central de la Ligue des communistes de Croatie*, 632 et 633

BAKSHI (Ghulam Mohammed), *Premier ministre du Cachemire de 1953 à 1963, arrêté le 22 septembre 1963*, 323

BALAFREJ (Hadj Ahmed), *représentant personnel du roi du Maroc avec rang de ministre depuis novembre 1963*, 524 à 528, 547 et 548

BALDET (Ousmane), *secrétaire d'État, gouverneur de la Banque centrale de Guinée*, 496

BALL (George Wildman), *sous-secrétaire d'État américain*, 224 et 225, 277 et 278, 418 et 419, 569 à 572, 585, 594, 664 à 677

BARBEY (Marc), *ambassadeur de France à Kigali et Bujumbura*, 247

BARCLAY (sir Roderick Edward), *ambassadeur du Royaume-Uni à Bruxelles*, 160

BARRE (Jean), *correspondant de l'*Agence France-Presse *à Phnom Penh*, 228

BARTELS (Eyvind), *ambassadeur du Danemark à Paris*, 648

BARTHÉLEMY (amiral Robert), *commandant en chef des Forces navales françaises de l'Atlantique*, 14 et 15, 316

BARTLETT (Edward Lewis), *sénateur démocrate de l'État d'Alaska*, 238

BARWICK (sir Garfield), *ministre australien des Affaires étrangères*, 404

BARZEL (Dr Rainer), *président du groupe parlementaire CDU au* Bundestag, 435

BASDEVANT (Jean), *directeur général des Affaires culturelles au Département*, 233

BAUDET (Philippe), *ambassadeur de France à Moscou à partir de janvier 1964*, 245, 362, 433, 468, 476, 490

BAUDOUY (Robert), *conseiller des Affaires étrangères au Département*, 142 et 143

BEAUCHATAUD (Francis), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département*, 332

BEAUMARCHAIS (Jacques DELARÜE CARON de), *chargé des Affaires d'Europe au Département, puis directeur de Cabinet du ministre des Affaires étrangères à partir de février 1964*, 112

BEAUSSE (Jean de), *ambassadeur de France à Phnom Penh jusqu'en février 1964 puis au Département jusqu'en juillet 1964*, 21, 23, 79

BEAVERBROOK (William Maxwell AITKEN, lord), *magnat de la presse britannique*, 410

BEAVOGUI (Louis Lansana), *ministre guinéen des Affaires étrangères*, 494

BEHRENDT (Heinz), *directeur du service du Commerce interzone au ministère est-allemand du Commerce extérieur*, 313 et 314

BELKACEM (Cherif), *ministre algérien de l'Orientation nationale*, 414

BEN ALLA (Hadj), *président de l'Assemblée nationale algérienne*, 414 et 415, 549

BEN AMMAR (Habib), *chef de Cabinet du secrétaire d'État tunisien à la Défense nationale*, 397

BEN BELLA (Ahmed), *président de la République algérienne*, 2, 200, 234 à 236, 293 à 298, 341 à 344, 385, 415, 422, 431 et 432, 448, 490 à 493, 514 à 516, 528, 539, 540 et 541, 549, 563, 567, 581 et 582, 588 et 589, 626 et 627, 636, 660

BEN GOURION (David), *Premier ministre israélien de 1948 à 1953 et de 1955 à 1963*, 185, 290, 650, 663, 671

BENHAMED (Mohammed, alias ABDELGHANI), *officier algérien, chef de la région militaire de Blida depuis 1962*, 549

BEN KHEDDA (Ben Youssef), *Premier ministre du gouvernement provisoire algérien (GPRA) à Tunis de 1961 à 1962*, 414

BEN SALAH (Ahmed), *secrétaire d'État tunisien au Plan et aux Finances, membre du Bureau politique du Néo-Destour*, 48, 88

BEN TOBBAL (Lakhdar), *ancien ministre d'État du GPRA*, 414

BEN YAHIA (Mohammed Sedik), *ambassadeur d'Algérie à Moscou*, 341 à 343, 588 et 589

BÉRARD (Armand), *ambassadeur de France à Rome (Quirinal)*, 89

BERLE (Adolf), *conseiller spécial américain du Président pour les Affaires d'Amérique latine et président de la Commission latino-américaine*, 555

BERNARD (Philippe), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction Afrique-Levant au Département*, 290

BEYEN (Johan Willem), *ministre néerlandais des Affaires étrangères de 1952 à 1956, ambassadeur à Paris de 1958 à 1963*, 527

BHUTTO (Zulfiquar Ali), *ministre pakistanais des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique*, 322 à 326, 404, 407

BIGNON (Charles), *directeur de Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires algériennes*, 240

BILLAH (imam El Mansour) : *voir* EL-BADR

BILLOTTE (général Pierre), *ministre de la Défense nationale et des Forces armées (6 octobre 1955 – 1er février 1956), député UNR/UDT de la Seine*, 88

BINOCHE (Jean), *ambassadeur de France à Belgrade*, 19, 627, 632

BIRGI (Mouharrem Nuri), *ambassadeur, représentant permanent de la Turquie auprès de l'OTAN*, 178

BIRLADEANU (Alexandre), *vice-président du Conseil des ministres de Roumanie*, 401 et 402, 534

BISMARCK (prince Otto von), *(1815–1898) chancelier de l'Empire allemand (IIe Reich)*, 639

BLANQUET DU CHAYLA (Armand), *ambassadeur de France à Madrid jusqu'au 28 février 1964, hors classe à cette date*, 416

BLOCK (Léo de), *secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères*, 251

BOCHELEY-DAVIDSON (Egide), *vice-président du Mouvement national congolais (MNC-Lumumba) du Congo-Léopoldville, à partir du 27 février 1964 président du Comité national de libération de Brazzaville*, 315, 517

BOCHET (Bernard), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département*, 382

BOEGNER (Jean-Marc), *représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes*, 248, 250, 335 et 336, 405, 648

BOHLEN (Charles Eustis), *ambassadeur des États-Unis à Paris*, 112, 135, 152, 211, 272 et 273, 346 à 348

BOISSÉSON : *voir* LABELOTTERIE DE BOISSÉSON (Robert Barbara de)

BOLZ (Dr Lothar), *ministre est-allemand des Affaires étrangères*, 622

BOSCH (Juan), *président de la République dominicaine, renversé le 25 septembre 1963*, 556

BOUBAKEUR (Hadj Ali), *député de Sétif, contrôleur à la direction centrale du Front de libération nationale d'Algérie*, 415

BOUDIAF (Mohammed), *ancien vice-président du GPRA, fondateur et chef du Parti de la Révolution socialiste (PRS), en exil au Maroc*, 298

BOUFFANAIS (Pierre), *ambassadeur de France à Bucarest*, 262, 401, 533, 535

BOUMAZA (Bachir), *ministre algérien de l'Économie nationale*, 1 et 2, 289, 344 et 345, 415, 539, 630 et 631

BOUMEDIENE (colonel Mohammed Brahim BOUKHAROUBA, dit Houari), *Premier vice-président du Conseil algérien et ministre de la Défense*, 414, 550, 581 et 582

BOUN OUM NA CHAMPASSAK (Chao), *ancien Premier ministre du Laos*, 419, 542

BOUNLENT (général), *vice-président du Comité révolutionnaire laotien*, 419

BOURGUIBA (Habib Ben Ali), *président de la République de Tunisie*, 88, 296, 396, 457, 459, 470, 499, 501, 563 et 564, 582 et 583

BOUSQUET (Raymond), *ambassadeur de France à Ottawa*, 50, 65, 70, 143

BOUSSOUF (Mohamed, alias ABDELHAFID), *ancien ministre de l'Armement et des liaisons générales du GPRA, représentant de la firme grecque Niarchos pour le Maghreb et le Moyen-Orient*, 414

BOUTEFLIKA (Abdel Aziz), *ministre algérien des Affaires étrangères*, 236, 414

BOUTELLA (commandant Rabah Mohamed), *ancien trésorier de l'Armée de libération nationale (ALN) algérienne*, 549

BOUZAIANE (colonel Larmar), *chef d'État-major adjoint de l'armée tunisienne*, 396 et 397

BRANDT (Willy), *maire de Berlin-Ouest, président du Parti social-démocrate (SPD)*, 12 et 13, 24 et 25, 99, 145, 217, 270, 312 à 314, 623 à 625

BRASSEUR (Maurice), *ministre belge du Commerce extérieur et de l'Assistance technique*, 111, 388, 482

BREJNEV (Leonid Illitch), *président du Praesidium du Soviet suprême*, 182 et 183, 263, 493

BRÈTHES (Jean), *chef du service Cambodge-Laos-Vietnam à la Direction d'Asie-Océanie au Département*, 436, 604

BROCHARD (Michel), *conseiller du Travail près l'ambassade de France à Alger*, 240

BROUILLET (René), *ambassadeur de France près le Saint-Siège*, 131, 655

BRUNET (général Jacques), *attaché des Forces armées, attaché militaire chef de poste près l'ambassade de France à Bonn*, 117

BUNCHE (Ralph Johnson), *sous-secrétaire américain aux Nations Unies pour les Affaires politiques spéciales*, 331

BUNDY (McGeorge), *conseiller spécial du président des États-Unis pour les Affaires de sécurité nationale*, 44 à 47, 320, 411, 430, 536, 546

BUNDY (William Putnam), *secrétaire d'État adjoint américain à la Défense pour les Affaires de sécurité internationale puis pour les Affaires d'Extrême-Orient*, 442

BURIN DES ROZIERS (Étienne), *secrétaire général de la Présidence de la République*, 65, 640

BURNS (lieutenant-général Eedson Louis Millard), *conseiller pour le désarmement du gouvernement canadien et représentant du Canada aux conférences de Genève pour le désarmement*, 54, 480

BURTICA (Cornel), *conseiller près l'ambassade de Roumanie à Paris*, 400 à 402

BUTLER (Rt. Hon. Richard Austen), *secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères*, 12, 108, 110 et 111, 125 et 126, 160 et 161, 424 à 428, 558

C

CABANIER (amiral Georges), *chef d'État-major général de la Marine*, 23, 550, 552

CADIEUX (Marcel), *sous-secrétaire d'État adjoint canadien aux Affaires extérieures*, 50, 65, 71

CADOL (Michel), *deuxième conseiller des Affaires étrangères près l'ambassade de France à Vientiane*, 218

CAMPAIGNE (Curtis), *directeur de l'*United States Agency for International Development *au Cambodge puis en Guinée*, 83

CANELLOPOULOS (Panayotis), *chef du parti grec de l'Union radicale nationale (ERE)*, 29

CARAMANLIS (Constantin G.), *Premier ministre de Grèce d'octobre 1955 au 11 juin 1963, puis se retire de la vie politique et vit à Paris*, 456

CARBONNEL (Éric de), *secrétaire général du ministère des Affaires étrangères*, 185

CARON DE LA CARRIÈRE (Guy), *attaché commercial au service de l'Expansion économique, bureau de Politique du crédit extérieur, au ministère des Finances*, 455

CARRERO BLANCO (amiral Luis), *sous-secrétaire du Cabinet présidentiel espagnol*, 595

CARRINGTON (Peter Alexander Rupert, lord), *ministre sans portefeuille au* Foreign Office, *président de la Chambre des Lords*, 160, 398 et 399, 404, 429

CARSTENS (Dr Karl), *secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt, 206

CARVER (général Richard Michael Power), *commandant adjoint des Casques bleus britanniques à Chypre*, 330

CASSAT (Émile), *membre du gouvernement insurrectionnel gabonais*, 221

CASTIELLA Y MAIZ (Fernando Maria), *ministre espagnol des Affaires étrangères*, 417, 562, 566 à 568, 595

CASTRO RUZ (Fidel), *chef du gouvernement cubain*, 38 et 39, 57, 95, 103 et 104, 157, 237, 309, 515, 556

CATTANI (Attilio), *secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères*, 176

CAZIMAJOU (Émile), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département*, 471

CHABOU (commandant Abdelkader MOULAY, dit), *directeur du Cabinet du colonel Boumediene*, 581

CHADBOURN (Philip Hemenway, Jr.), *Premier conseiller près l'ambassade des États-Unis à Vientiane*, 419

CHADLI (commandant Ben Djedid), *chef de la région militaire d'Oran*, 627

CHAMBARD (Roger), *ambassadeur de France à Séoul*, 345

CHAMBRIER (Dr Éloi), *membre du gouvernement insurrectionnel gabonais*, 221

CHARLES-ROUX (François), *ministre plénipotentiaire à la direction des Affaires culturelles et techniques au Département puis, à partir de mai 1964, ambassadeur de France à Damas*, 50

CHARVET (Jean-Félix), *consul général à Oran à partir de mars 1964*, 549

CHATENET (Pierre), *président français de la Commission de l'Euratom*, 249

CHATILLON (Dominique), *attaché commercial au service de l'Expansion économique, bureau de Politique du crédit extérieur, au ministère des Finances*, 455

CHAYET (Claude), *consul général à Oran puis, de février à mai 1964, chargé d'Affaires* p.i *à Pékin, puis premier conseiller au même poste*, 305

CHEHAB (général Fouad Abdullah), *président de la République libanaise*, 591

CHELEST (Piotr Effimovitch), *Premier secrétaire du Comité central du PC d'Ukraine*, 586

CHEN YI (maréchal), *membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine*, 613, 616

CHERKAOUI (Mohammed), *ambassadeur du Maroc à Paris*, 476

CHEVTCHENKO (Tarass Grigorovitch), *(1814–1861) poète ukrainien, auteur de l'hymne national ukrainien* Testament, 586 et 587

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), *ambassadeur de France à Londres*, 125, 180, 448

CHOU EN-LAÏ, *Premier ministre de la République populaire de Chine*, 196, 235, 325, 377, 467, 588, 613, 627, 670

CHUNG II KWON (général), *ministre sud-coréen des Affaires étrangères*, 345 et 346, 379

CHURCH (Frank), *sénateur démocrate de l'Idaho*, 409, 411

CHURCHILL (sir Winston Spencer), *Premier ministre britannique de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955*, 57, 375

CICOGNANI (Mgr Amleto Giovanni), *secrétaire d'État du Saint-Siège*, 26

CIRA (André), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Pactes et Affaires spatiales au Département*, 561

CLARK (sir William Arthur Weir), *diplomate britannique, haut-commissaire à Chypre de 1961 au 4 avril 1964, puis directeur des services de l'Information et des Relations culturelles avec le Commonwealth*, 180

CLAUZEL (commandant Jean), *fonctionnaire à la direction générale des Collectivités locales au ministère de l'Intérieur puis, à partir du 15 mars 1964, sous-préfet hors-classe à la disposition du préfet de la Manche*, 541

CLERIDES (Glavkos John), *président de l'Assemblée nationale grecque*, 287

COEDES (capitaine de vaisseau), *chef d'État-major de la Marine cambodgienne*, 23, 641

COLONNA DI PALIANO (prince Guido), *secrétaire général adjoint italien de l'OTAN*, 508

CONSTANTIN II, *roi des Hellènes à partir du 6 mars 1964*, 440

CONSTANTINIDÈS (Alecos), *correspondant du journal* Le Monde *en Grèce*, 256

COOK (Don), *responsable de la zone Europe du* Herald Tribune *et correspondant à Paris*, 410

CORREA (Manoel-Pio), *membre brésilien des Nations Unies en mission au Cambodge*, 644

COSTOPOULOS (Stavros), *ministre grec de l'Intérieur puis, à partir de février 1964, ministre des Affaires étrangères*, 504, 509 à 512, 676 et 677

COULIBALY (Sori), *représentant permanent du Mali aux Nations Unies*, 461

COURCEL (Geoffroy de) : *voir* CHODRON DE COURCEL (Geoffroy)

COUSSERAN (Paul), *ambassadeur de France à Libreville jusqu'en mars 1964, puis au ministère de l'Intérieur à partir d'avril 1964*, 230, 252

COUTURE (Jean), *secrétaire général de l'Énergie au ministère de l'Industrie*, 651

COUVE DE MURVILLE (Maurice), *ministre des Affaires étrangères*, 50 à 58, 65, 69, 96 à 99, 111, 120, 135, 152, 195, 206, 209, 210 et 211, 243, 247, 249, 250 et 251, 262, 283, 287, 303 et 304, 312, 322 à 326, 335 à 337, 353 à 356, 364, 367, 373 et 374, 377, 379 à 384, 391 à 395, 398 et 399, 417, 439, 446, 452, 454, 482, 487, 498, 503 à 512, 524 à 528, 548, 566 à 569, 571, 583, 585, 592 à 596, 628, 640, 645 et 646, 651, 676

CURTON (Émile), *ambassadeur de France à Manille*, 403, 407

D

DARIDAN (Jean), *conseiller diplomatique du Gouvernement, président de la délégation française à la 6e session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) du 16 février au 3 mars 1964*, 463

DAUGE (Louis), *chef du service des Affaires générales, détaché auprès du secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes puis, à partir de mars 1964, ministre délégué près l'ambassade de France à Alger*, 343, 431

DEAN (sir Patrick Henry), *représentant permanent du Royaume-Uni aux Nations Unies*, 162, 226

DECIRY (Jean), *premier conseiller près l'ambassade de France à Ankara*, 275

DEFFERRE (Gaston), *député socialiste (SFIO) des Bouches-du-Rhône, président du Groupe socialiste à l'Assemblée nationale, maire de Marseille*, 312, 320

DEHLER (Thomas), *vice-président du* Bundestag, 99

DEJEAN (Maurice), *ambassadeur de France à Moscou jusqu'en décembre 1963, h. c. à cette date*, 36, 38, 42, 78, 95, 103, 113, 121, 123, 157, 178, 182, 202

DEL BO (Rinaldo), *président italien de la Haute Autorité de la CECA*, 249, 252

DELOCHE DE NOYELLE (Francis), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département*, 382

DENKTASH (Rauf), *président de la Chambre communale turque de Chypre, membre de la délégation représentant la minorité chypriote-turque à la conférence de Londres*, 126

DENSON (John Boyd), *consul du Royaume-Uni à Vientiane*, 419, 530

DESAI (Manilal Jagdish), *secrétaire général du ministère indien des Affaires étrangères*, 543

DIALLO (Saifoulaye), *ministre guinéen de la Justice, du Contrôle financier et administratif de janvier 1963 au 8 février 1964 puis, à cette date, ministre des Finances et du Plan*, 468, 494

DIALLO TELLI (Boubacar), *représentant permanent de la Guinée auprès de l'ONU*, 460

DIAZ ORDAZ (Dr Gustavo), *ancien ministre mexicain de l'Intérieur*, 310 à 312

DIEM : *voir* NGO DINH DIEM

DILLON (Clarence Douglas), *secrétaire américain au Trésor*, 51, 522

DIMITRIU (Dr Victor), *ambassadeur de Roumanie à Paris*, 262

DIXON (sir Pierson John), *ambassadeur du Royaume-Uni à Paris*, 120, 135, 152

DJERMANE (Rabah), *membre du Comité central du FLN à partir du 23 avril 1964, secrétaire général de l'Union générale des Travailleurs d'Algérie (UGTA)*, 415

DJUVEROVIC (Nikola), *ministre yougoslave du Commerce extérieur*, 632

DOBRYNINE (Anatoly Fedorovitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Washington*, 18, 445, 447, 583

DOREY (Henry), *ancien vice-président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, trésorier-payeur général en service détaché*, 629

DORTICOS TORRADO (Oswaldo), *président de la République de Cuba*, 309

DOUGLAS-HOME (Rt. Hon. Alexander Frederick), *Premier ministre britannique et Premier lord du Trésor*, 89, 168

DOUGUET (amiral Max), *chef de la délégation française auprès du Groupe permanent de l'OTAN à Washington jusqu'en juin 1964, puis cadre de réserve*, 316 et 317, 459 et 460

DOWLING (Walter), *ambassadeur des États-Unis à Bonn de 1959 à 1963, puis directeur général de l'*Atlantic Institute, 12

DULLES (John Foster Rhea), *(1888–1959) secrétaire du Département d'État américain de 1953 à 1959*, 45, 237, 560

DUONG VAN MINH (général, dit le grand Minh), *président du Conseil révolutionnaire sud-vietnamien, renversé le 30 janvier 1964, nommé chef de l'État le 8 février 1964*, 91 et 92, 104, 130, 204 et 205, 222, 389

DUPUY (Pierre), *ambassadeur du Canada à Paris jusqu'au 11 février 1964, puis commissaire général de l'Exposition universelle de Montréal*, 50, 57, 65, 70

DURAND (Bernard), *directeur adjoint du Cabinet de M. Couve de Murville*, 382, 585

E

ECKHARDT (Felix von), *secrétaire d'État et représentant de la République fédérale d'Allemagne à Berlin*, 24

EDEN (Anthony, comte d'Avon), *Premier ministre de Grande-Bretagne de 1955 à 1957, démissionnaire en février 1957*, 560

EISENHOWER (général Dwight David), *président des États-Unis de 1953 à 1961*, 149, 197, 536, 555, 560, 639

EKOH (Jean-Marc), *ministre gabonais des Affaires étrangères et de la Coopération dans le gouvernement insurrectionnel de M. Aubame formé le 18 février 1964, arrêté le 19 février 1964*, 221, 253

EL-BADR (Mohamed Ben Ahmed Hamid Eddine), *roi d'une partie du Yémen du Nord depuis septembre 1962*, 267

EL NAGGAR (Abdel Moneim), *ambassadeur de la République arabe unie à Athènes puis, à partir du 4 janvier 1964, ambassadeur à Paris*, 6

EL SALLAL (général Abdullah), *président et Premier ministre de la République arabe du Yémen*, 118

ELIOU (Elias), *chef du parti grec d'extrême-gauche l'Union démocratique de gauche (EDA) fondé en 1951*, 179

ENTEZAM (Nasrollah), *ancien ambassadeur d'Iran à Paris (1957–1962), puis ministre sans portefeuille jusqu'en 1963*, 331

ERHARD (Ludwig), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne*, 17, 24, 33 à 35, 96, 98 à 102, 144, 159 et 160, 206 à 208, 216 et 217, 270, 313, 435, 576, 593, 600 à 603, 623 à 625

ERKIN (Féridun Cemal), *ministre turc des Affaires étrangères*, 125, 225 à 227, 276 et 277, 447, 504 et 505

ESHKOL (Lévi), *Premier ministre et ministre de la Défense d'Israël*, 290, 525, 651, 667 à 672

EYTAN (Walter), *ambassadeur d'Israël à Paris*, 185, 669 et 670

F

FANFANI (Amintore), *Premier ministre italien de juillet 1958 à janvier 1959 et de juillet 1960 à avril 1963*, 245

FAURE (Edgar), *président du Conseil de février 1955 à janvier 1956, sénateur depuis 1959*, 268, 338 et 339

FAURE (Mme, née Lucie MEYER), *épouse d'Edgar Faure*, 268, 338

FAURE (Paul), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département*, 190, 247, 652

FAYAT (Henri), *ministre adjoint belge aux Affaires étrangères*, 110, 425, 427

FAYÇAL (Ibn Abdul Aziz Al Sa'ud, émir), *désigné le 30 mars 1964 héritier du Trône et vice-roi d'Arabie saoudite*, 500

FERNAND-LAURENT (Jean), *premier conseiller près l'ambassade de France à Alger puis, à partir de mars 1964, détaché auprès du secrétariat d'État aux Affaires algériennes*, 289

FILIPPOV (Ivan Fedorovitch), *chef adjoint du service Presse au ministère soviétique des Affaires étrangères*, 261

FISCHER (Maurice), *ambassadeur d'Israël à Rome*, 655, 657

FOCCART (Jacques), *secrétaire général de la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches*, 257

FOLIN (Jacques de), *conseiller des Affaires étrangères délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Europe méridionale au Département*, 150, 327, 550

FORQUERAY (chef d'escadron Georges, lieutenant-colonel à titre fictif), *attaché militaire et de l'Air près l'ambassade de France à Vientiane*, 218

FORTHOMME (Pierre), *directeur général du Commerce extérieur au ministère belge des Affaires étrangères*, 110, 483

FOSTER (William Chapman), *directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement*, 478 et 479

FOUCHET (Christian), *ministre de l'Éducation nationale*, 96, 101, 159

FOURGOUS (Jean), *sous-directeur des Affaires sociales au ministère des Finances*, 343

FOURTSEVA (Ekaterina Alexeïevna), *ministre soviétique de la Culture*, 124

FRANCO BAHAMONDE (général Francisco), *chef suprême de l'Espagne*, 416 à 418, 552, 566 à 568, 595

FRANÇOIS-PONCET (Jean), *sous-directeur d'Afrique à la direction d'Afrique-Levant au Département*, 247, 340

FRINGS (Mgr Joseph), *archevêque de Cologne*, 577

FROMENT-MEURICE (Henri), *chargé d'Affaires près l'ambassade de France au Caire jusqu'en janvier 1964, puis premier conseiller au même poste*, 4

FULBRIGHT (James William), *sénateur démocrate de l'Arkansas*, 409, 637 et 638

G

GALLOIS (général Pierre-Marie), *général de l'armée de l'Air (C.R.), directeur commercial à la Générale aéronautique Marcel Dassault*, 487 et 488

GARBOUZOV (Vassili Federovitch), *ministre soviétique des Finances*, 113, 124

GARDIER (Roger du) : *voir* ROBERT DU GARDIER (Roger)

GARNEAU (René), *ministre-conseiller près l'ambassade du Canada à Paris*, 50

GASTON-MARIN (Gheorghe), *président du Comité d'État roumain pour la Planification, vice-président du Conseil des ministres de Roumanie*, 401 et 402, 534

GAULLE (général Charles de), *président de la République*, 3, 6, 19, 21, 33, 37, 47, 51, 57 à 65, 69 et 70, 73, 76, 85, 90, 95, 97 99 à 102, 105, 115, 123 et 124, 132, 137, 144, 146, 159, 178 et 179, 183, 188, 202 et 203, 213, 215 et 216, 227, 234 et 235, 242 et 243, 246, 254 à 256, 263 à 268, 281 à 283, 289, 293 à 298, 303 à 312, 316, 318, 320, 322, 339, 346 à 348, 357 à 359, 365, 373, 390, 394, 402, 408 à 410, 416 à 418, 429, 436, 456, 474, 487 à 490, 495, 499 et 500, 503, 506, 523, 525, 563, 575 à 577, 585, 591, 596, 604, 606, 609 et 610, 613, 615 à 617, 629, 633, 636, 640, 643 à 647, 663, 667 à 672

GAULLE (Mme de, née Yvonne VENDROUX), *épouse du président de la République*, 586

GBENYE (Christophe, alias TSHADI), *un des chefs lumumbistes congolais de la rébellion contre le gouvernement central du Congo-Léopoldville, un des fondateurs du Comité national de libération*, 315, 517

GERSTENMAIER (Pr Dr Eugen), *président du* Bundestag, 98, 102, 639 et 640

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), *président du Conseil d'État et Premier secrétaire du parti ouvrier roumain*, 263, 533, 633

GILLET (Robert), *directeur du Cabinet de M. Couve de Murville puis, à partir de février 1964, directeur adjoint des Affaires politiques au Département*, 106, 475

GIRARD DE CHARBONNIÈRES (Guy de), *ambassadeur de France à Athènes puis, à partir de mars 1964, à Berne*, 29, 179

GISCARD D'ESTAING (Valéry), *ministre des Finances et des Affaires économiques*, 3, 42, 113, 123 et 124, 199, 208, 264, 382, 401, 405, 449, 455, 503, 523

GIZENGA (Antoine), *fondateur du Parti solidaire africain, chef du gouvernement lumumbiste de Stanleyville, arrêté en janvier 1962, déporté sur l'île Bolabemba en février 1963*, 286, 517, 654

GLOBKE (Dr Hans), *ancien secrétaire d'État du chancelier Adenauer*, 435

GODBER (Rt. Hon. Josef Bradshaw), *secrétaire d'État britannique à la Guerre*, 12

GOLDWATER (Barry Morris), *sénateur républicain de l'Arizona*, 479, 625

GOMULKA (Wladyslaw), *premier secrétaire du Comité central du parti ouvrier polonais (POUP)*, 193 et 194, 210, 659

GONDJOUT (Paul-Marie), *ministre d'État gabonais chargé des Finances et des Affaires économiques dans le gouvernement insurrectionnel de M. Aubame du 18 février 1964, arrêté le 2 avril 1964*, 221, 253

GOODWIN (Richard Naradof), *assistant spécial du président des États-Unis*, 555

GORDON (Lincoln), *ambassadeur des États-Unis à Rio de Janeiro*, 555

GORDON-WALKER (Rt. Hon. Patrick Chrestien), *ministre britannique des Affaires étrangères dans le* Shadow Cabinet *d'Harold Wilson*, 244

GOREGLYAD (Alexeï Adamovitch), *premier vice-président soviétique du Comité d'État pour la planification économique (Gosplan)*, 113

GORSE (Georges), *ambassadeur, haut-représentant de la France à Alger*, 1, 200, 234, 240, 242, 385, 414, 421, 495, 515, 539, 548, 574, 580, 629

GOULART (Joao Belchior Marques), *président de la République du Brésil du 7 septembre 1961 au 3 avril 1964*, 556

GRANDVAL (Gilbert), *ministre du Travail depuis mai 1962*, 240

GRENIER (Pierre), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département*, 633

GREWE (Dr Wilhelm G.), *représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès du Conseil de l'Atlantique nord*, 145

GRIVAS (général Georgios), *officier chypriote grec, représentant du gouvernement grec auprès des organisations militaires chypriotes*, 440, 666

GRIZIM (Tanchem), *conseiller pour les Affaires scientifiques près l'ambassade d'Israël à Paris*, 185 et 186

GROEBEN (Hans von der), *représentant de la République fédérale d'Allemagne à la commission de la Communauté européenne*, 111

GROEPPER (Dr Horst), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou*, 145

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), *ministre soviétique des Affaires étrangères*, 78, 95, 149, 168, 178, 182, 215, 398, 445, 468 et 469

GRUENING (Ernest), *sénateur de l'Alaska*, 409, 411

GRUNITZKY (Nicolas), *président de la République du Togo et ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale*, 280 à 282, 636

GUEDIRA (Ahmed Réda), *ministre marocain des Affaires étrangères*, 92 à 94, 476

GUELLAL (chérif), *ambassadeur d'Algérie à Washington*, 626 et 627

GUEVARA (Ernesto « Che »), *révolutionnaire cubain d'origine argentine, ministre de l'Industrie dans le gouvernement de Fidel Castro*, 515, 626

GUILLEMANT (Marcel), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1964*, 248

GUILLERMAZ (colonel Jacques), *attaché des Forces armées, attaché militaire naval et de l'Air, chef de poste près l'ambassade de France à Pékin*, 365

GUILLIER DE CHALVRON (Bernard), *représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève*, 387, 481

GUTHRIE (sir Giles Connop McEacharn), *président de la compagnie aéronautique britannique* British Overseas Airways Corporation *(BOAC) et BOAC-Cunard*, 128 et 129

GUTTENBERG (Karl Theodor zu), *membre CDU de la Commission des Affaires étrangères au* Bundestag, 166

GYANI (général Prem Singh), *observateur indien des Nations Unies à Chypre, puis commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre du 27 mars au 20 juin 1964*, 330, 665

H

HA THUC KY, *ministre sud-vietnamien de l'Intérieur du 8 février au 5 avril 1964*, 390

HABIB-DELONCLE (Michel), *secrétaire d'État aux Affaires étrangères*, 65, 155, 190, 247 et 248, 286, 427, 452 et 453

HAÏLÉ-SÉLASSIÉ (Tafari Makonnen), *(1892–1975) empereur d'Éthiopie depuis 1930*, 636

HALABY (Najeeb E.), *administrateur américain de la* Federal Aviation Agency *(FAA)*, 128 et 129

HALLSTEIN (Walter), *président allemand de la Commission exécutive de la CEE*, 249, 252, 669

HALSTEAD (J. G. H.), *ministre plénipotentiaire près l'ambassade du Canada à Paris*, 50

HARBI (Mohammed), *directeur de l'hebdomadaire* Révolution africaine, *chargé de mission à la présidence de la République algérienne, responsable de l'Organisation du secteur socialiste*, 385 et 386, 414 et 415

HARDION (Bernard), *ambassadeur de France à Ankara*, 224, 275

HARKINS (général Paul Donal), *chef de la mission militaire américaine à Saigon jusqu'au 20 juin 1964, puis cadre de réserve*, 205

HARRIMAN (William Averell), *sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques*, 47 et 48, 84, 211 à 214, 301, 324 et 325, 339

HASE (Karl-Günther von), *secrétaire d'État ouest-allemand chargé de la Presse et de l'Information*, 206

HASSAN II (Moulay), *(1929–1999) roi du Maroc (1961–1999) de la dynastie des Alaouites*, 94, 527, 564

HASSEL (Kaï-Uwe von), *ministre ouest-allemand de la Défense*, 112, 206 et 207

HAULIN (chef d'escadron), *commandant de la Gendarmerie gabonaise*, 232

HAVEMANN (Robert), *professeur est-allemand à l'Université Humboldt de Berlin-Est, exclu de l'enseignement le 13 mars 1964*, 314

HEATH (Rt. Hon. Edward Richard), *secrétaire d'État britannique à l'Industrie, au Commerce et au Développement régional*, 427, 481 et 482

HECK (Dr Bruno), *ministre ouest-allemand de la Famille et de la Jeunesse*, 206, 435

HERTER (Christian Archibald), *représentant spécial du président des États-Unis pour les négociations commerciales*, 383, 481 et 482, 648 et 649

HESS (Rudolf), *(1894–1987) ministre du Reich, représentant personnel de Hitler, successeur officiel du Führer en 1939, incarcéré depuis 1946 à la prison de Spandau à Berlin-Ouest*, 362 et 363, 599

HEUSINGER (général Adolf Ernst), *président ouest-allemand de la Commission militaire permanente de l'OTAN à Washington, puis cadre de réserve*, 600

HIRSCH-GIRIN (Jacques), *conseiller financier pour l'Extrême-Orient à la direction des Finances extérieures du ministère des Finances*, 382

HITLER (Adolf), *(1889–1945) chancelier du IIIe Reich (1933–1945)*, 488

HÔ CHI MINH (Nguyen Sinh Cun, dit), *président de la République démocratique du Vietnam*, 348, 377, 569 et 570

HOCHHUTH (Rolf), *auteur dramatique allemand né en 1931*, 656

HODGES (Luther Hartwell), *secrétaire américain au Commerce*, 602

HOFFMANN (colonel Slimane), *directeur de Cabinet du ministre algérien de la Défense nationale*, 549

HOLJEVAC (Veceslav), *vice-président du Conseil exécutif de Croatie*, 632

HOLYOAKE (Rt. Hon. Keit Jacka), *Premier ministre et ministre néo-zélandais des Affaires étrangères depuis 1960*, 404

HOME (Alexander Frederick DOUGLAS-HOME, lord) : *voir* DOUGLAS-HOME

HOOTON, *chef adjoint de la division d'Europe au ministère canadien de l'Immigration, chargé de la question de l'immigration d'agriculteurs français rapatriés d'Afrique du Nord*, 142

HOTTA (Schôzo), *président du groupe financier Sumimoto et conseiller spécial du gouvernement japonais*, 382

HOUHOU (Djamal), *directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères*, 629 à 631

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), *président de la République de Côte-d'Ivoire depuis 1960*, 333

HOURCAILLOU (Robert), *premier conseiller près l'ambassade de France à Libreville*, 232

HUANG CHEN (général), *vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine de juin 1961 à juin 1964 puis, à partir du 6 juin 1964, ambassadeur à Paris*, 613, 615 à 617

HUSSEIN II (Ibn Talal), *roi de Jordanie depuis 1952 de la dynastie des Hachémites*, 29, 472, 499 et 500, 670

HUYNH PHU SO (bonze, dit Dao Khung ou Phat Song), *(1919–1947) philosophe vietnamien, fondateur en 1939 de la secte bouddhiste de Cochinchine Phat Giao Hoa Hao*, 389

HUYNH VAN CAO (général), *commandant du IVe corps d'armée, chef de la délégation sud-vietnamienne à Phnom Penh*, 390

I

IBALICO (Marcel), *ancien président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville, réfugié à Léopoldville depuis le coup d'État d'août 1963*, 286

IKEDA (Hayato), *Premier ministre du Japon et président du Parti libéral-démocrate*, 364 à 367, 369 à 374, 381

ILLYTCHEV (Leonid Federovitch), *journaliste, député au Soviet suprême, président de la Commission idéologique du Comité central du PCUS*, 157

INÖNÜ (Ismet PACHA, dit Ismet), *Premier ministre de Turquie*, 37, 150, 224 et 225, 227, 255, 277 à 279, 327 et 328, 331, 441, 505, 664, 666, 677

IRVING (Sydney), *représentant britannique au Conseil de l'Europe à Strasbourg et à l'Assemblée consultative de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)*, 400

J

JACQUET (Marc), *ministre des Travaux publics et des Transports depuis le 6 décembre 1962*, 127

JACQUIN DE MARGERIE (Emmanuel), *délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Europe orientale à la direction d'Europe au Département*, 259, 400

JACQUIN DE MARGERIE (Roland), *ambassadeur de France à Bonn*, 11 et 12, 24, 33, 144, 167, 216, 268 et 269, 274, 319, 434, 522, 638, 648

JAMSHID (Saïd ben-Abdallah), *sultan de Zanzibar du 2 juillet 1963 au 12 janvier 1964, en exil en Grande-Bretagne à partir du 19 janvier 1964*, 90, 137, 156

JANSEN (Joseph), *directeur d'Europe occidentale à l'*Auswärtiges Amt, 675 et 676

JAVITS (Jacob Koppel), *sénateur républicain de New York depuis 1957*, 485

JEAN XXIII (Angelo Giuseppe RONCALLI, dit), *(1881–1963) souverain pontife du 4 novembre 1958 au 3 juin 1963, initiateur du concile oecuménique Vatican II*, 26 et 27, 41 et 42, 145

JIVKOV (Todor), *Premier secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare depuis 1954, président du Conseil des ministres depuis 1962*, 263

JOHNSON (Andrew), *(1808–1875) successeur de Lincoln, assassiné le 15 avril 1865, 17e président des États-Unis de 1865 à 1869*, 536

JOHNSON (Gove Griffith), *sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires économiques au Département d'État, représentant des États-Unis à la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement*, 419

JOHNSON (Lyndon Baines), *36e président des États-Unis*, 12, 17, 33, 35, 39 et 40, 47, 60 et 61, 64, 68, 73, 89 et 90, 134, 145, 212 et 213, 236 et 237, 300 et 301, 309, 312, 318, 320 à 322, 357, 390, 398, 409, 478, 480, 484 et 485, 488, 490, 535 à 538, 553 à 557, 585, 600, 625, 639, 651, 664, 674, 677

JOHNSON (Mme, née Claudia TAYLOR), *épouse du président américain Johnson depuis le 17 novembre 1937*, 586

JOHNSON (U. Alexis), *sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques au Département d'État et à partir du 23 juin 1964 ambassadeur adjoint des États-Unis à Saigon*, 637

JOHNSTON (Eric), *représentant personnel du président Eisenhower au Moyen-Orient de 1953 à 1955, chargé d'un plan de partage des eaux du Jourdain*, 149, 499, 525, 527, 548

JOLY (Hubert), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe au Département*, 435

JOXE (Louis), *ministre chargé de la Réforme administrative*, 413, 454, 627 à 629, 632 et 633

K

KABASUBABO, *président de l'Office des Transports du Congo (OTRACO), chef de la délégation congolaise (Léopoldville) aux négociations aériennes franco-congolaises*, 453

KAISSOUNI (Dr Abdul Moneim El), *ministre égyptien du Trésor, des Finances et du Plan de 1962 à 1964 puis, à partir du 25 mars 1964, vice-Premier ministre en charge des Affaires économiques et financières, et ministre du Commerce extérieur, président de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement à Genève du 23 mars au 16 juin 1964*, 612

KALONJI-DITUNGA (Albert), *ancien roi (Mulopwé) du Sud-Kasaï (Congo-Léopoldville), en exil de 1962 à juin 1964*, 654

KANGA (Victor), *ministre camerounais de l'Économie nationale*, 387

KARUMÉ (cheikh Abeid Amani), *chef du parti afro-shirazi, président de la République populaire de Zanzibar du 12 janvier au 22 avril 1964, puis premier vice-président de la République unie du Tanganyika et de Zanzibar à partir de cette date*, 90

KASAVUBU (Joseph), *président de la République du Congo-Léopoldville depuis le 24 juin 1960*, 654 et 655

KASSEM (général Abdul Karim), *commandant en chef des Armées, Premier ministre irakien, renversé par un coup d'État bâassiste le 8 février et assassiné le 9 février 1963*, 118

KAUFFMANN (Pierre), *secrétaire adjoint des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale au Département*, 487

KAUNDA (Kenneth David), *ministre des Affaires sociales, puis Premier ministre de la Rhodésie du Nord à partir du 23 janvier 1964*, 531 à 533

KAYIBANDA (Grégoire), *président de la République rwandaise depuis le 26 octobre 1961*, 191, 193

KEITA (Modibo), *président de la République du Mali depuis le 23 septembre 1960, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères*, 296

KEMAL (Mustapha) : *voir* ATATÜRK (Kemal)

KENNEDY (John Fitzgerald), *(1917–1963) 35e président des États-Unis de 1961 à 1963, assassiné à Dallas le 22 novembre 1963*, 12, 60 et 61, 68, 74, 85, 145, 236 et 237, 309, 383, 408, 426, 449 à 451, 454, 481 et 482, 484, 488 et 489, 491, 523, 535 à 538, 554 à 557, 560, 568 et 569, 571 et 572, 595, 637, 648

KENNEDY (Robert Francis), Attorney-General *des États-Unis depuis 1961, frère du président assassiné*, 12, 112, 120, 152, 357

KENYATTA (Jomo), *Premier ministre du Kenya, ministre des Affaires étrangères et de la Défense depuis le 12 décembre 1963*, 155

KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles de), *ambassadeur de Belgique à Léopoldville*, 292 et 293

KERGARAVAT (général Louis), *délégué pour la défense de la zone d'outre-mer n° 2, basé à Brazzaville*, 220, 230

KHALLAF (Dr Hussein), *ministre égyptien des Relations culturelles et techniques avec l'Étranger*, 612

KHOMAN (colonel Thanat), *ministre thaïlandais des Affaires étrangères depuis février 1959*, 81, 229, 356, 358, 403, 407

KHANH : *voir* NGUYEN KHANH (général)

KHARKOV, *journaliste soviétique, correspondant de l'agence* Tass *à Paris*, 241

KHIDER (Mohammed), *secrétaire général du Bureau politique du FLN, démissionnaire le 17 avril 1963, exilé en Suisse à cette date*, 298, 415

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch), *président du Conseil des ministres de l'URSS, Premier secrétaire du PCUS*, 3, 18, 35, 38 et 39, 63, 77 et 78, 86, 95, 103, 123 et 124, 145, 150, 157 et 158, 178 et 179, 182 à 184, 196 à 198, 200, 202 à 204, 227, 245, 256, 263, 265 et 266, 338 et 339, 341 à 343, 349, 399, 469, 477, 484, 488, 492, 515, 534, 539, 564, 567, 586, 588 et 589, 593, 603, 609 et 610, 619, 621, 623 et 624, 626, 633, 635, 637, 639, 658 à 661, 668, 670

KIGERI V, *roi du Rwanda-Urundi, en exil depuis 1959*, 191

KLAIBER (Dr Manfred), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris*, 269

KLEIN (Friedrich), *professeur de droit public national et international, membre du Comité scientifique consultatif du ministère ouest-allemand des Finances*, 483

KNAPPSTEIN (K. Heinrich), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Washington*, 271, 601

KOENIG (Philippe), *consul général de France à Sarrebrück puis, à partir du 21 février 1964, ambassadeur de France à Conakry*, 465, 494

KOHLER (Foy David), *ambassadeur des États-Unis à Moscou*, 515

KONG LE (général), *commandant en chef des forces neutralistes laotiennes*, 443, 544

KORBER (Horst), *chef du service de Politique générale au Sénat de Berlin-Ouest*, 10, 622

KOSCZIUSKO-MORIZET (Jacques), *ambassadeur de France à Léopoldville*, 286, 292, 314, 339, 452, 654

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïevitch), *Premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, membre du Praesidium du Comité central du PCUS*, 113, 124, 182 et 183, 263

KOUZNETZOV (Vassili Vassilievitch), *Premier vice-ministre des Affaires étrangères d'Union soviétique*, 78 et 79, 96, 123

KRAG (Jens Otto), *Premier ministre danois, président du parti social-démocrate*, 648

KROCK (Arthur), *journaliste américain, correspondant du* New York Times *à Washington*, 238

KROLL (Dr Hans), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou de 1958 à 1962, depuis le 18 septembre 1962 conseiller du gouvernement pour les Affaires soviétiques*, 145

KRONE (Dr Heinrich), *ministre ouest-allemand pour les Questions spéciales et président du Conseil de Défense de la RFA depuis 1963*, 24, 96 à 103, 434

KROUTIKOV (Constantin Alexandrovitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Phnom Penh depuis 1961*, 229

KÜÇÜK (Dr Fazil), *vice-président turc de la République de Chypre*, 37, 152, 154, 287, 674

KUMYKIN (Pavel Nikolaïevitch), *vice-ministre soviétique du Commerce extérieur*, 481

KÜTCHÜK : *voir* KÜÇÜK (Dr Fazil)

KVEDER (Dusan), *secrétaire d'État adjoint yougoslave aux Affaires étrangères*, 19 et 20

KYPRIANOU (Spyros), *ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960*, 180 à 182, 226, 287 et 288

L

LA GRANDVILLE (Jean de LA CHEVARDIÈRE DE), *chef du Service des Pactes et des Affaires spatiales au Département*, 284, 315, 561 et 562

LA TOURNELLE (Guy LE ROY de), *ambassadeur de France près le Saint-Siège de 1959 à 1963, puis conseiller diplomatique du gouvernement depuis janvier 1964*, 28, 41

LABELOTTERIE DE BOISSÉSON (Robert Barbara de), *ambassadeur de France à Beyrouth et à partir du 28 février 1964 à Madrid*, 416, 562, 566, 607

LABOULAYE : *voir* LEFEBVRE DE LABOULAYE (François)

LACHERAF (Mostafa), *un des cinq anciens chefs historiques du FLN algérien*, 298

LADGHAM (Ali Bahi), *secrétaire d'État tunisien à la Présidence et à la Défense nationale*, 88

LADOUCETTE (Michel de), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Amérique au Département*, 50

LAHR (Dr Rolf), *secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères*, 110, 251, 335, 427

LALL (Arthur), *ambassadeur de l'Inde à Vienne, chef de la délégation indienne à la conférence de Genève sur le Désarmement et aux négociations du GATT*, 481

LALOUETTE (Roger), *ambassadeur de France à Saigon, puis à Prague à partir de juin 1964*, 91

LALOY (Jean), *directeur adjoint des Affaires politiques au Département*, 112, 245, 269, 673

LAM VAN PHAT (général), *officier sud-vietnamien catholique, ancien partisan du président Ngo Dinh Diem, ministre de l'Intérieur à partir du 7 avril 1964*, 390

LAM : *voir* PHAM DANG LAM

LANGE (Halvard Manthey), *ministre norvégien des Affaires étrangères depuis 1946*, 521

LAURENS-CASTELET (Imbert de), *premier conseiller près l'ambassade de France à Athènes*, 254

LE DIRÉACH (Jean), *conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction d'Asie-Océanie au Département*, 388, 513

LE VAN KIM (général), *membre du Comité révolutionnaire sud-vietnamien, puis à partir du 5 janvier 1964 chef d'État-major, arrêté à la suite du coup d'État du 30 janvier 1964, libéré le 30 mai et en résidence surveillée à Dalat*, 130

LECHARTIER (Bernard), *vice-président français du Crédit foncier franco-canadien à Montréal*, 143

LEFEBVRE DE LABOULAYE (François), *premier conseiller près l'ambassade de France à Moscou*, 184, 196, 198, 203, 215, 241, 260, 338, 341, 348, 360, 362, 586, 588, 599, 658

LEMASS (Sean Francis), *Premier ministre de la République d'Irlande depuis le 23 juin 1959*, 596, 598 et 599

LEMNITZER (général Lyman L.), *commandant suprême américain des Forces alliées en Europe (Saceur)*,112 et 113

LENGEMA (Marcel), *secrétaire d'État congolais (Léopoldville) aux Affaires étrangères*, 452 et 453

LEOPOLD (Kurt), *directeur du service du Commerce interzone à la mairie de Berlin-Ouest*, 313 et 314

LEUSSE (Pierre de), *ambassadeur de France à Rabat*, 92 à 95

LEUSSE DE SYON (Bruno de), *ministre-conseiller près l'ambassade de France à Washington*, 478, 484, 547

LIMAIRAC (Hubert de), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord à la direction d'Afrique au Département*, 448, 470, 475, 502

LINCOLN (Abraham), *(1809–1865) 16e président des États-Unis du 4 mars 1861 au 15 avril 1865*, 536

LIPPMANN (Walter), *écrivain et journaliste américain, correspondant du* New York Times *à Washington*, 238, 409, 411

LISSOUBA (Pascal), *Premier ministre du Congo-Brazzaville en charge de l'Agriculture et de l'Économie rurale*, 519

LIU SHAO-CHI, *président de la République populaire de Chine depuis le 27 avril 1959*, 197, 534 et 535, 613, 627

LLERAS-CAMARGO (Dr Alberto), *président de la République colombienne du 8 mai 1958 au 7 août 1962*, 557

LODGE (Henry Cabot, Jr.), *ambassadeur des États-Unis à Saigon, démissionnaire en mai 1964 pour se présenter aux primaires républicaines*, 205, 273, 507, 637

LOMBARD (Henri Jean-Michel), *conseiller commercial près l'ambassade de France à Tokyo*, 382

LOPEZ BRAVO DE CASTRO (Gregorio), *ministre espagnol de l'Industrie*, 608

LOPEZ MATEOS (Adolfo), *président de la République mexicaine depuis le 6 juillet 1958*, 303 à 309, 311

LOPEZ RODO (Pr Laureaono), *commissaire espagnol au Plan, membre dirigeant de l'organisation catholique* Opus Dei, 595

LORILLOT (général Henri), *chef d'État-major général des Forces armées françaises, c. r. depuis le 1er août 1958*, 550

LÜBKE (Dr Heinrich), *président de la République fédérale d'Allemagne depuis septembre 1959*, 307, 594, 626

LUCET (Charles), *directeur des Affaires politiques au Département*, 50, 65, 135, 145, 148, 152 et 153, 176, 287, 299, 322, 442, 472, 509, 519, 529, 542, 566, 569

LÜCKE (Paul), *ministre ouest-allemand du Logement*, 435

LUMUMBA (Patrice), *(1925–1961) Premier ministre du Congo-Léopoldville de juin à décembre 1960, arrêté à cette date et assassiné le 13 février 1961 lors de son transfert au Katanga*, 340

LUNS (Joseph M.A.H.), *ministre néerlandais des Affaires étrangères*, 110 et 111, 160, 249

M

MA (général Thao), *vice-président laotien du Comité révolutionnaire de l'Armée nationale*, 419

MAC ARTHUR (général Douglas), *(1880–1964) commandant des Forces armées américaines en Extrême-Orient (1941–1945), commandant des troupes de l'ONU en Corée (1950–1951), désavoué par Harry Truman et remplacé*, 347

MACAPAGAL (Diosdado), *président des Philippines depuis novembre 1961*, 243, 353, 357 et 358

MACDONALD (Rt. Hon. Malcolm John), *gouverneur général britannique du Kenya*, 359

MACMAHON (Brian), *sénateur démocrate du Connecticut, président de la Commission pour l'Énergie atomique, auteur de la loi du 2 août 1946 sur la protection des secrets atomiques*, 186

MACMILLAN (Rt. Hon. [Maurice] Harold), *Premier ministre britannique de 1957 à 1963*, 180

MAGA (Hubert), *président du Dahomey, démissionnaire le 28 octobre 1963*, 242

MAI HUU XUAN (général), *officier sud-vietnamien, arrêté lors du coup d'État du 30 janvier 1964, en résidence surveillée à Balat à partir de juin 1964*, 130

MAJONICA (Ernst), *président du groupe parlementaire CDU/CSU au* Bundestag, 166

MAKARIOS III (Mikhaïl Kristodhoulos MOUSKOS, en religion Mgr), *ethnarque, premier président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959*, 31 et 32, 37, 126, 135, 148, 150 à 154, 161, 181, 211, 215, 224, 226 et 227, 254 à 256, 276 à 278, 288, 327 et 328, 330 et 331, 438 à 441, 504, 506, 510, 609, 628, 665, 674, 678

MALILA (commandant Fernand), *chef d'État-major de l'armée nationale congolaise (Congo-Léopoldville)*, 314 et 315

MALINOVSKI (maréchal Rodion Jakovlevitch), *ministre soviétique de la Défense depuis octobre 1957*, 621

MALRAUX (André), *écrivain, ministre d'État chargé des Affaires culturelles depuis juillet 1959*, 12, 51, 74

MANAC'H (Étienne), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département*, 104, 112, 301, 345, 640

MANESCU (Corneliu), *ministre roumain des Affaires étrangères depuis 1961*, 262 et 263

MANN (Thomas Clifton), *secrétaire d'État adjoint pour les Affaires inter-américaines et coordinateur de l'Alliance pour le Progrès*, 39, 213, 555

MANSFIELD (Michael Joseph), *sénateur démocrate du Montana et chef de la majorité démocrate au Sénat*, 238, 409, 411

MANSHOLT (Sicco), *vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne*, 108 et 109, 249, 312, 426

MAO TSÉ-TOUNG, *président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959*, 137, 196 et 197, 338, 374 et 375, 534, 613, 627

MARCOTTE DE SAINTE MARIE (Christian), *ambassadeur de France à Nicosie*, 287

MARGERIE (Roland de) : *voir* JACQUIN DE MARGERIE (Roland)

MARJOLIN (Robert), *vice-président français de la Commission de la Communauté économique européenne*, 405, 424

MARSHALL (George Catlett), *(1880–1959) secrétaire d'État du président Truman de 1947 à 1948, auteur d'un plan d'assistance pour la reconstruction et le redressement financier de l'Europe (plan Marshall, 1948), Prix Nobel de la Paix en 1953*, 553

MARTIN (Jacques), *sous-directeur des Affaires atomiques à la direction des Affaires politiques au Département*, 185

MARTIN (Hon. Paul Joseph James), *ministre canadien des Affaires étrangères depuis 1963*, 50 à 58, 65, 68 à 70, 503 à 508

MARTINO (Gaetano), *président italien du Parlement européen de mars 1962 à mars 1964*, 521

MARX (Karl), *(1818–1883) philosophe, économiste et homme politique allemand, dirigeant de la Ie Internationale*, 534

MASSENET (Jacques), *deuxième conseiller près l'ambassade de France à Phnom Penh*, 228

MATSUI (Akira), *représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies*, 374

MAUDOODI (Maulana Abul Ala), *chef du parti ultra-orthodoxe pakistanais* Jamaat-e-Islami, *déclaré illégal le 6 janvier 1964, arrêté à Lahore le même jour*, 324

MAURER (Ion Gheorghe), *président du Conseil des ministres de Roumanie depuis 1961*, 402, 534 et 535

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), *ministre de l'Industrie depuis avril 1962*, 20, 449

MAZOURI : *voir* MOHAMMEDI (Saïd)

MAZOUZI (Mohand Saïd), *député de Tizi-Ouzou, membre de la direction centrale du Front algérien de libération nationale et président de la Commission des Organisations internationales*, 415

MAZZILLI (Ranieri), *président de la Chambre des députés du Brésil, président de la République par interim du 1er au 11 avril 1964*, 556

M'BA (Léon), *président de la République gabonaise depuis 1961, victime d'un coup d'État militaire le 18 février 1964, réprimé le jour-même, et réinstallé dans ses fonctions*, 220 et 221, 231 et 232, 241, 252 et 253

MCCONE (John Alexander), *directeur de la* Central Intelligence Agency *(CIA)*, 45

McNamara (Robert Strange), *secrétaire d'État américain à la Défense depuis 1961*, 53, 222, 272, 300, 347, 377, 388 et 389, 637, 639

Meatchi (Antoine Idrissou), *vice-président de la République togolaise et ministre des Finances, de l'Économie et du Plan depuis mai 1963*, 280, 282 et 283

Mebroukine (Salah), *rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale algérienne*, 289

Medeghri (Ahmed), *ministre algérien de l'Intérieur depuis septembre 1963*, 414

Meir (Golda), *ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1956*, 148 à 150, 671

Melas (Giorgios), *député grec de l'Union du centre, puis ministre grec du Commerce à partir du 18 février 1964*, 454 et 455

Mellah (commandant Amar), *chef de la IVe région militaire algérienne (Oasis)*, 582

Mende (Dr Erich), *vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne et ministre des Affaires interallemandes depuis 1963, président du parti libéral (FDP)*,169

Mérillon (Jean-Marie), *sous-directeur à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département*, 332

Merkatz (Hans Joachim von), *ministre ouest-allemand pour les questions relatives au* Bundesrat *et aux* Länder *en 1957, puis de 1961 à décembre 1962, h. c. depuis cette date*, 166

Messmer (Pierre), *ministre des Armées depuis 1960*, 7, 14 et 15, 21 à 23, 79 à 83, 459, 640 et 641, 646

Meyers (Franz), *ministre-président de Rhénanie du Nord-Westphalie depuis 1958*, 575 à 577

Michelet (Edmond), *ministre de la Justice de janvier 1959 à août 1961, membre du Conseil constitutionnel depuis février 1962*, 435

Middleton (Drew), *journaliste américain, correspondant du* New York Times *à Paris*, 410

Mikhailov, *journaliste soviétique à* Novoe Vremia, 198 à 200

Mikoyan (Anastase Ivanovitch), *premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, membre du Praesidium du Comité central du PCUS*, 182 et 183, 263, 658 et 659

Milkovic (Mita), *ambassadeur de Yougoslavie à Paris*, 20

Millet (Pierre), *ambassadeur de France à Vientiane*, 106, 273, 419, 472 et 473, 529, 572

Minh : *voir* Duong Van Minh (général, dit le grand Minh)

Missoffe (François), *ministre des Rapatriés depuis décembre 1962*, 142

Mistral (André), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département*, 496

Mobutu (général Joseph-Désiré), *commandant en chef de l'Armée nationale congolaise (ANC) du Congo-Léopoldville*, 314 et 315, 339, 653 et 654

Mohammed Reza Shah, *shah d'Iran depuis 1941 de la dynastie des Pahlavi*, 563 et 564

Mohammedi (Saïd, alias Si Nasser, alias Mazouri), *second vice-président du Conseil algérien des ministres depuis le 18 septembre 1963*, 414 et 415

Mokkadem (Dr Sadok), *ambassadeur de Tunisie à Paris*, 470, 498, 502

Montille (Louis Bizouard de), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département*, 155

Montini (Mgr Giovanni Battista) : *voir* Paul VI

MORALES CARRION (Arturo), *historien, adjoint au secrétaire d'État américain pour les Affaires interaméricaines, puis conseiller spécial auprès du secrétaire général de l'Organisation des États américains*, 555

MORO (Aldo), *président du Conseil italien depuis le 5 décembre 1963*, 159, 176, 187

MORONES PRIETO (Dr Ignacio), *ambassadeur du Mexique à Paris*, 303

MORRIS (Arthur Malcolm), *ambassadeur d'Australie à Vientiane*, 419

MOSCOSO (Theodoro), *coordinateur américain auprès de l'Alliance pour le Progrès au Département d'État et auprès de l'Agence pour le Développement international (AID)*, 555, 557

MOTRICO (José Maria de AREILZA, comte de), *ambassadeur d'Espagne à Paris*, 566

MOULIOUKOV (Seifoul), *journaliste soviétique, correspondant de la* Krasnaya Zviezda *à Paris*, 241

MOUSSAOUI (Boualem), *député de Médéa, ambassadeur d'Algérie à Paris*, 234

MOUTON-BRADY (Jean), *premier secrétaire près l'ambassade de France à Vienne, puis conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale au Département à partir de juin 1964*, 619

MULELE (Pierre), *ancien ministre de l'Éducation, un des chefs de la rébellion congolaise contre le gouvernement légal de Léopoldville, chef des maquis du Kwilu organisés depuis septembre 1963*, 286, 517, 652

MUÑOZ GRANDES (général Agustin), *vice-président du Conseil espagnol et chef d'État-major général*, 550 à 552

MWAMBUTSA IV, *roi (mwami) du Burundi depuis 1916*, 191, 193

N

NAGGAR (Abdel Moneim El) : *voir* EL NAGGAR (Abdel Moneim)

NASSER (colonel Gamal Abdel), *président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958*, 6, 148 et 149, 296 et 297, 500, 547, 563 et 564, 634 et 635, 668 et 669

NASZKOWSKI (Marian), *vice-ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1952*, 193 à 195, 210

NDO EDOU (lieutenant Daniel), *sous-lieutenant gabonais insurgé, membre du comité révolutionnaire formé le 18 février 1964*, 254

NDONG (Mgr Franciscus), *archevêque auxiliaire de Libreville depuis 1961*, 232

NEHRU (Shri Jawaharlal), *(1889–1964) Premier ministre indien, ministre des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique de 1947 au 27 mai 1964*, 55, 323 à 325, 355, 544, 588

NEKKACHE (Mohammed-Seghir), *ministre algérien des Affaires sociales depuis septembre 1963*, 240 et 241, 414

NENNI (Pietro), *vice-Premier ministre italien depuis le 5 décembre 1963, président du groupe socialiste au Parlement*, 312

NERVA (marquis de), *diplomate espagnol, collaborateur du ministre des Affaires étrangères*, 561

NGENDANDUMWE (Pierre), *Premier ministre du Burundi depuis le 15 juin 1963*, 191, 247 et 248

NGO DINH DIEM, *(1901–1963) président de la République du Sud-Vietnam du 16 juin 1954 au 1er novembre 1963, date de son assassinat*, 9, 54, 105, 130, 212, 347, 389, 393, 507, 605

NGO VAN CHIEU, *(1878–1926) fondateur et premier Pape de la secte religieuse syncrétique vietnamienne Cao Daï*, 389

NGUYEN KHANH (général), *chef d'État-major des Armées, auteur du coup d'État perpétré contre Duong Van Minh le 30 janvier 1964, Premier ministre sud-vietnamien à partir du 8 février 1964*, 130, 205, 273, 347, 388 à 390, 394, 404, 407, 446

NGUYEN NGOC THO, *Premier ministre sud-vietnamien, ministre des Affaires économiques et des Finances dans le gouvernement provisoire formé le 4 novembre 1963 et renversé par un coup d'État militaire le 30 janvier 1964*, 114 et 115, 130

NGUYEN TON HOAN (Dr), *vice-président du Conseil des ministres sud-vietnamien chargé de la Pacification dans le gouvernement formé le 8 février 1964 suite au coup d'État militaire du 30 janvier 1964*, 205

NGUYEN VAN HIEU, *journaliste communiste et ancien professeur d'histoire sud-vietnamien, secrétaire général du Front de libération*, 513

NICODIM (Boris Georgievitch ROTOV, en religion Mgr), *archevêque orthodoxe de Léningrad et Ladoga, chargé des relations extérieures du Patriarcat orthodoxe de Moscou*, 184

N'KRUMAH (Dr Kwame), *Président de la République ghanéenne depuis le 1er juillet 1960*, 282

NOIRET (général Jean), *chef d'État-major adjoint de la Défense nationale, inspecteur général de l'armée de Terre, c.r. depuis octobre 1963*, 550 à 552

NOSAVAN (général Phoumi) : *voir* PHOUMI (général Nosavan)

NYERERE (Julius Kambarage), *président de la République du Tanganyika de décembre 1962 à 1964, puis de la République unie de Tanzanie (Tanganyika plus Zanzibar) depuis le 27 avril 1964*, 90

O

OBERLÄNDER (Pr Dr Theodor), *ministre ouest-allemand aux Réfugiés, Expulsés et Invalides de guerre de 1953 à 1961, h. c. depuis cette date*, 600

OFFROY (Raymond), *ambassadeur de France à Mexico*, 303

OHIRA (Masayoshi), *ministre japonais des Affaires étrangères depuis 1962*, 364, 373, 377 à 384

OLYMPIO (Sylvanus), *(1902–1963) président de la République togolaise de 1960 au 13 janvier 1963, date de son assassinat*, 242, 280, 636

ORMESSON (Wladimir LEFÈVRE d'), *ambassadeur de France près le Saint-Siège de 1948 à 1956*, 131

OULD-DADDAH (Mokhtar), *président de la République islamique de Mauritanie depuis 1960*, 528, 636

OUZEGANE (Amar), *ministre algérien de l'Agriculture et de la Réforme agraire du 27 septembre 1962 au 18 septembre 1963, puis ministre d'État*, 415, 627

OWEN, *président de la Farm Credit* Corporation *du Canada*, 143

P

PACHA (Ismet) : *voir* INÖNÜ (Ismet)

PALAMAS (Christian Xanthopoulos), *représentant permanent de la Grèce au Conseil de l'Atlantique nord, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement intérimaire de janvier – février 1964*, 29 à 31, 179 et 180, 225, 509, 511 et 512

PALEWSKI (Gaston), *ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 15 avril 1962*, 284, 607 et 608

PAMPELONNE (Charles de GEIS de GUYON de), *premier conseiller près l'ambassade de France à Ottawa*, 142

PAPANDRÉOU (Georges), *chef du parti grec de l'Union du centre, Premier ministre et ministre de l'Éducation de novembre à décembre 1963, et à partir de février 1964*, 29, 440 et 441, 454, 505, 664 et 665, 676 à 678

PARASKEVOPOULOS (John), *vice-gouverneur de la Banque nationale de Grèce, Premier ministre par intérim de janvier à février 1964*, 29, 179

PARKER (général Theodore William), *chef d'État-major américain du commandement suprême des Forces alliées en Europe*, 112 et 113

PATOLITCHEV (Nikolaï Semienovitch), *ministre soviétique du Commerce extérieur*, 113, 124

PAUL (Saül, dit saint), *(v. 5–15 – v. 62–64) Romain converti, apôtre du christianisme*, 145

PAUL VI (Giovanni Battista MONTINI, dit), *souverain pontife de 1963 à 1978*, 26 à 28, 41 et 42, 131, 500, 655 et 656

PAYE (Lucien), *ambassadeur de France à Dakar puis, à partir d'avril 1964, à Pékin*, 305, 613, 615

PEARSON (Lester Bowles), *Premier ministre canadien*, 50, 58 à 65, 67 à 75, 505 et 506, 521

PECHKOFF (général Zinovi), *diplomate et officier français, ambassadeur de France à Tchounking de 1943 à 1945, en mission auprès du maréchal Tchang Kaï-chek à Formose en janvier 1964*, 365

PELLENC (Marcel), *sénateur, rapporteur général de la Commission des Finances du Sénat*, 209

PÉRÈS (Shimon), *ministre adjoint israélien de la Défense*, 186

PERRUCHE (Georges), *chargé d'Affaires* a.i. *à Saigon*, 8, 91, 104, 106, 114 et 115, 130, 204, 300, 390, 394

PETITPIERRE (Max), *président de la Confédération helvétique en 1950, 1955 et 1960, chef du département politique du Conseil fédéral suisse de 1945 à 1961*, 331

PETRI (Mihail), *vice-ministre roumain du Commerce extérieur*, 401

PEYREFITTE (Alain), *ministre de l'Information depuis décembre 1962*, 105, 178

PHAM DANG LAM, *ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères jusqu'au 8 février 1964*, 91 et 92, 114

PHAM KHAC HY (Dr), *ambassadeur de la République sud-vietnamienne à Paris du 20 décembre 1957 au 9 décembre 1963*, 105

PHAN HUY QUAT (Dr), *président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil des notables, puis ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 8 février 1964*, 391 à 395, 430, 446, 628

PHILIP (André), *ministre des Finances de 1946 à 1947 et de l'Économie (1948), délégué de la France aux négociations du GATT*, 387, 481

PHILON (Philon A.), *ambassadeur de Grèce à Paris*, 438 et 439

PHO PROEUNG, *ambassadeur du Cambodge à Paris*, 640

PHOLSENA (Quinim), *ministre laotien des Affaires étrangères assassiné le 1er avril 1963*, 445

PHOUMI (général Nosavan), *vice-président et ministre des Finances dans le gouvernement laotien d'union nationale*, 212, 219, 273, 350 et 351, 395, 443, 472

PHOUMI (Vongvichit), *ministre laotien de l'Information, de la Propagande et du Tourisme et, à partir d'avril 1964, secrétaire général du Néo Lao Hak Sat* , 218, 350

PHU SY UY, *ministre cambodgien des Affaires culturelles et de l'Éducation nationale jusqu'en mai 1964*, 21

PIE XII (Eugenio PACELLI, dit), *(1876–1958) souverain pontife de 1939 à 1958*, 41, 656

PIERRE-BROSSOLETTE (Claude), *sous-directeur puis, à partir de juin 1964, directeur des Finances extérieures au ministère des Finances*, 382

PIGNON (Léon), *commissaire de la République au Cambodge de 1947 à 1948, haut commissaire en Indochine de 1948 à 1950*, 7

PISANI (Edgard), *ministre de l'Agriculture depuis le 24 août 1961*, 12, 402

PODGORNY (Nicolaï Viktorovitch), *membre du Praesidium du Soviet suprême, membre du Praesidium du Comité central du PCUS*, 38, 263 à 266, 268 et 269, 274 et 275, 586 et 587

POMPIDOU (Georges), *Premier ministre depuis 1962*, 37, 42, 65, 68, 72 à 75, 247, 255, 364 à 367, 369 à 373, 377 à 381, 390 et 391, 452, 456, 487 à 490, 506, 531 à 533, 575, 640, 647

PONCET (amiral Pierre), *adjoint au chef d'État-major des Armées*, 460

PONS (Louis), *ambassadeur de France à Conakry puis, à partir de juin 1964, ambassadeur de France à Bucarest*, 401, 465

PORTER (William James), *ambassadeur des États-Unis à Alger*, 515

POUSSARD (Raymond), *chef de service à la direction des Affaires économiques puis, à partir d'avril 1964, directeur adjoint des Affaires culturelles et techniques au Département*, 292, 452, 518

PRASEUTH (commandant), *chef laotien du renseignement de la 5e région militaire, assassiné le 17 mars 1964*, 351

PREBISCH (Raúl), *économiste argentin, secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement*, 56, 110, 481

PROUVOST (Jean), *industriel et patron de presse*, 487

PUAUX (François), *ministre plénipotentiaire chargé des Affaires d'Amérique jusqu'en février 1964, puis chargé des Affaires d'Europe au Département*, 50, 433, 566, 583, 675

PUGET (général André), *chef d'État-major général de la Défense nationale de janvier à juillet 1962, puis président-directeur général de la Société nationale de constructions aéronautiques Sud-Aviation*, 128 et 129

Q

QUAISON SACKEY (Alexander), *représentant permanent du Ghana à l'ONU depuis 1959*, 460

R

RADULESCU (Gogu), *vice-président du Conseil des ministres roumain*, 534

RAHIM (Jalaluddin Abdul), *ambassadeur du Pakistan à Paris*, 322, 326

RAHMAN (Saïf al Islam Abd er), *prince yéménite, émissaire de l'émir du Yémen à Paris*, 267

RAHMAN PUTRA (prince Abdul Hamid Halim), *Premier ministre, ministre des Affaires extérieures et de l'Information de la Fédération de Malaisie*, 353, 358

RAPACKI (Adam), *ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1956*, 46, 193, 195

RESTON (James Barrett), *journaliste américain, correspondant en chef du* New York Times *à Washington*, 238, 411

REY (Jean), *commissaire européen belge, chargé du Commerce extérieur*, 108, 110, 425 à 427

RHODES (Cecil John), *(1853–1902) homme d'affaires, Premier ministre de la colonie britannique d'Afrique du Sud de 1890 à 1896*, 559

RIAD (général Mahmoud), *représentant de la République arabe unie (RAU) à l'ONU puis, à partir du 26 mars 1964, ministre des Affaires étrangères*, 611 et 612

RICHARD (Louis), *conseiller commercial près l'ambassade de France à Athènes*, 455

ROBERT DU GARDIER (Roger), *ambassadeur de France à La Havane*, 91 et 92, 273

ROBERTS (Chalmers Mc Geagh), *journaliste américain au* Washington Post, 40

ROBERTS (James A.), *vice-ministre canadien du Commerce*, 508

ROCHÉ (Louis), *ambassadeur de France à Vienne*, 661

RÖDER (Franz-Josef), *ministre-président et ministre de l'Éducation et des Cultes de la Sarre*, 116

ROOS (Joseph), *président-directeur général de la Compagnie Air France*, 128 et 129

ROOSEVELT (Franklin Delano), *(1882–1945) président démocrate des États-Unis de 1933 à 1945*, 375, 535

ROSIER (Maurice), *président-directeur général de la Compagnie Olivier*, 301

ROSSIDÈS (Zenon G.), *ambassadeur de Chypre à Washington et représentant permanent de Chypre à l'ONU*, 125, 224

ROSTOW (Walt Whitman), *président du Conseil de planification politique au Département d'État et, à partir de mai 1964, représentant des États-Unis au Comité interaméricain de l'Alliance pour le Progrès*, 555

ROUDNEV (Konstantin Nikolaïevitch), *vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, président du Comité d'État pour la coordination de la recherche*, 113, 124, 233, 264

ROUX (Jacques), *ambassadeur de France au Caire*, 611

ROYER (Jean-Michel), *journaliste français, rédacteur en chef de l'hebdomadaire* Notre République *depuis 1961*, 88

ROYER (lieutenant-colonel), *chef d'État-major des troupes françaises au Gabon*, 232

RUEGGER (Dr Paul), *juriste suisse, président de la Croix-Rouge de 1948 à 1955*, 331

RUFFIN (Henri), *conseiller des Affaires étrangères au service des Pactes et Affaires spatiales au Département*, 14

RUSK (Dean), *secrétaire d'État américain*, 12, 15 à 18, 38, 47, 51, 84, 86 et 87, 168, 213, 273, 318, 320, 394, 398 à 400, 404, 407, 419, 443 à 448, 507, 509 et 510, 544, 546, 558, 583, 593, 601, 625 à 628, 637 et 638, 665

S

SACHS (Hans-Georg), *chef du service du Commerce et du Développement à l'*Auswärtiges Amt, 595

SADIQ (Ghulam Mohamed), *Premier ministre du Cachemire à partir du 28 février 1964*, 323

SALLAL (maréchal Abdallah al), *Président et Premier ministre de la République du Yémen*, 491

SALLER (Raphaël), *ministre ivoirien des Finances, des Affaires économiques et du Plan*, 387

SANDYS (Rt. Hon. Duncan Edwin), *secrétaire d'État britannique aux Relations avec le Commonwealth et secrétaire d'État aux Colonies*, 126, 182, 330, 532

SANSAL (Djilali), *conseiller technique au Cabinet du ministre algérien des Affaires sociales*, 240

SARAGAT (Giuseppe), *ministre italien des Affaires étrangères depuis 1963*, 89, 110, 160, 176, 187, 189, 243 à 245, 249, 251 et 252, 312

SAÜL : *voir* PAUL (saint)

SAUVAGNARGUES (Jean), *ambassadeur de France à Tunis*, 48, 88, 396, 457, 470, 497, 501 et 502, 564 et 565, 582, 590

SAVANG VATTHANA (Sri), *roi du Laos depuis octobre 1959*, 106

SAVARY (Alain), *secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes de février à octobre 1956, membre du bureau national du parti socialiste unifié*, 564, 582 et 583

SCHAUS (Eugène), *ministre luxembourgeois des Affaires étrangères*, 249

SCHEEL (Walter), *ministre ouest-allemand de la Coopération économique*, 206

SCHILLER (Pr Karl), *responsable des Affaires économiques à la municipalité de Berlin-Ouest*, 313

SCHIRACH (Baldur von), *ancien chef de la Jeunesse hitlérienne et Gauleiter de Vienne, condamné à 20 ans de prison au procès de Nuremberg*, 362 et 363, 599

SCHMÜCKER (Kurt), *ministre ouest-allemand de l'Économie*, 206, 208, 425, 523, 602

SCHRÖDER (Dr Gerhard), *ministre ouest-allemand des Affaires étrangères*, 13, 16 et 17, 98, 109, 144 et 145, 167, 206, 209, 210 et 211, 269, 274, 425 à 427, 434 et 435, 584, 592 à 596, 676

SEEBOHM (Hans-Christoph), *ministre ouest-allemand des Transports, président de l'Association fédérale des Allemands des Sudètes*, 624

SEGNI (Antonio), *président de la République italienne*, 41 et 42, 47, 89 et 90, 96, 159, 176, 187, 244

SÉOUD (Fayçal Ibn Abdul Aziz), *roi d'Arabie saoudite depuis novembre 1953*, 500

SERVOISE (René), *chargé d'Affaires de France à Nairobi*, 155

SEYDOUX FORNIER DE CLAUSONNE (François), *représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN*, 178, 316 et 317

SEYDOUX FORNIER DE CLAUSONNE (Roger), *représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations Unies*, 161, 324, 332, 665

SHAH : *voir* MOHAMMED REZA SHAH

SHAMSHUDDIN (Kwaja), *Premier ministre du Cachemire de 1960 à février 1964, démissionnaire à cette date*, 323

SHARP (Hon. Mitchell W.), *ministre canadien du Commerce*, 481

SHASTRI (Lal Bahadur), *membre du parti du Congrès, puis ministre sans portefeuille à partir du 24 janvier 1964, Premier ministre indien et ministre des Affaires extérieures à partir de juin 1964 à la suite de la mort de Nehru*, 325

SIDI BABA (Ould), *Diplomate, délégué du Maroc à l'ONU*, 644

SI NASSER : *voir* MOHAMMEDI (Saïd)

SIHANOUK (prince Norodom), *roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien depuis 1960*, 7 et 8, 15 et 16, 21, 23, 52, 79, 212 et 213, 228 à 230, 260 et 261, 273, 299 et 300, 352, 354, 370, 390, 395, 428 et 429, 436 et 437, 446, 474, 507, 538, 604 à 607, 616, 640 à 647

SIHO (général), *vice-président du Comité révolutionnaire laotien*, 419

SIMON (Henri), *consul général de France à Bône*, 549

SIVAN (Renaud), *ambassadeur de France à Téhéran*, 136, 563 et 564

SLIM (Mongi), *secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères*, 88, 396 et 397, 457 et 458, 470, 497 à 499, 501 et 502

SMIRNOV (Andreï Andreïevitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Bonn*, 593

SMITH (Arnold Cantwell), *sous-secrétaire d'État adjoint canadien aux Affaires étrangères*, 50, 56, 65, 71

SMITH (amiral Harold Page), *commandant suprême américain des forces alliées de l'Atlantique nord (Saclant)*, 316 et 317

SMITH (Ian Douglas), *vice-Premier ministre et ministre du Trésor de la Rhodésie du Sud de décembre 1962 à avril 1964, puis Premier ministre à partir de cette date*, 491

SOAMES (Rt. Hon. [Arthur] Christopher), *ministre britannique de l'Agriculture*, 108 et 109

SON SANN, *conseiller privé de Norodom Sihanouk, gouverneur de la Banque du Cambodge*, 640, 646 et 647

SOUAYA (Ouari), *député algérien*, 415

SOUMIALOT (Gaston), *un des chefs congolais rebelles opposés au gouvernement légal de Léopoldville, installé à Bujumbura (Burundi) à partir de février 1964, un des fondateurs du Comité national de libération (CNL) fondé à Brazzaville*, 315, 517, 652 et 653

SOUPHANOUVONG (prince Tiao), *président du Néo Lao Hak Sat, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement d'union nationale laotien*, 261, 273, 299, 350, 395, 419, 473, 542

SOUSLOV (Mikhaïl Andreïevitch), *président de la Commission des Affaires étrangères du Soviet suprême*, 348, 360 et 361, 477, 659

SOUTOU (Jean-Marie), *directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département*, 231, 428, 524, 547

SOUVANNA PHOUMA (prince Tiao), *Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien*, 54, 106, 213, 273, 350 à 352, 395, 419, 442 à 445, 472 et 473, 529 et 530, 542 et 543, 545 et 546, 573, 614

SOUZA (Robert de), *conseiller technique au Cabinet de M. Pompidou*, 71

SPAAK (Paul-Henri), *ministre belge des Affaires étrangères*, 159 et 160, 249, 251, 312, 335 à 337, 381, 521

SPEER (Albert), *architecte du IIIe Reich, ministre de l'Armement de Hitler de 1942 à 1945, condamné au tribunal de Nuremberg à vingt ans de prison*, 362 et 363, 599

SPRINGER (Axel Cäsar), *patron de presse ouest-allemand*, 487 à 490

SPROUSE (Philip Dodson), *ambassadeur des États-Unis à Phnom Penh de 1962 à janvier 1964, rappelé pour consultation, puis h. c.*, 83, 228

STALINE (Joseph Vissarionovitch DJOUGACHVILI, dit), *(1879–1953) secrétaire général du parti communiste soviétique de 1922 à sa mort*, 63, 196, 198, 297, 338

STAMBOLIC (Petar), *président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie*, 632

STENDHAL (Henri BEYLE, dit), *(1783–1842) écrivain français*, 435

STIKKER (Dirk Uipko), *secrétaire général néerlandais de l'OTAN*, 448, 511

STOPH (Willi), *premier vice-président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande (RDA)*, 25, 314

STRAUSS (Franz Josef), *ministre ouest-allemand de la Défense de 1956 à 1962, président de la CSU*, 435

SUBANDRIO (Dr H.), *Premier vice-Premier ministre indonésien, ministre des Affaires étrangères depuis le 9 juillet 1959*, 353 à 359

SUKARNO (Dr Ahmed), *président de l'État indonésien depuis 1945*, 243, 353, 355, 357 à 359

SULLIVAN (William Healy), *conseiller pour les Affaires d'Extrême-Orient au Département d'État américain*, 213, 301

SUN YAT TSEN, *(1866–1925) premier président de la République de Chine*, 196

SYMINGTON (William Stuart), *sénateur démocrate du Missouri*, 409

T

TABER (général Charles E. Taber), *officier américain, chef du* Military Assistance Advisory Group, 83

TAKASAKI (Liao), *député libéral japonais, signataire d'un accord de commerce avec les corporations chinoises en novembre 1962*, 369

TAYLOR (général Maxwell Davenport), *chef d'État-major interarmes puis, à partir du 23 mai 1964, ambassadeur des États-Unis à Saigon*, 222, 507, 637

TCHANG KAÏ-CHEK (maréchal), *président de la République de Chine (Taïwan)*, 45, 52, 98, 196, 365 à 367, 375, 507

TCHEN HIONG-FEI, *ambassadeur de laRépublique de Chine à Bruxelles*, 239

TELLO (Manuel), *ministre mexicain des Affaires étrangères depuis 1958*, 303

TERRENOIRE (Louis), *ancien ministre, député UNR de l'Orne, représentant de la France au Parlement européen*, 20

TEWFIK (Zakaria), *sous-secrétaire d'État égyptien à l'Économie*, 612

THANT (Sithu U), *homme d'État birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis décembre 1962*, 56 et 57, 125, 149, 151, 226, 327, 330 à 332, 440, 503 et 504, 506, 509, 597, 618, 664, 673, 677

THOMAS (Jean), *consul de France à Batna*, 549

THOME-PATENÔTRE (Jacqueline), *député-maire de Rambouillet, vice-présidente de l'Assemblée nationale d'octobre 1960 à juillet 1961 et d'avril 1962 à mars 1964*, 209

T'HOOFT (pasteur Visser), *secrétaire général du Comité central et président du Comité exécutif du Conseil mondial des Églises*, 184

THORNEYCROFT (Rt. Hon. George Edward Peter), *ministre britannique de la Défense*, 118, 126

TIOULONG (Nhiek), *conseiller privé du prince Sihanouk, vice-président du Haut Conseil du Trône, inspecteur général de l'armée cambodgienne*, 21 et 22, 640 à 642

TITO (maréchal Josip BROZ, dit), *président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953*, 20, 235, 295 à 297, 627, 629, 632 et 633, 659

TOFFIN (Jean-Louis), *sous-directeur d'Europe centrale au Département*, 166, 168, 435

TON THAT DINH (général), *ministre sud-vietnamien à la Sécurité, arrêté lors du coup d'État du 30 janvier 1964 et en liberté surveillée à partir du 30 mai 1964*, 130

TOSCANO (Pr Mario), *chef du service d'Études à la* Farnesina, *professeur d'histoire des traités et de politique internationale à l'Université de Rome*, 176

TOUCH KIM, *secrétaire d'État cambodgien au Commerce*, 640

TOULOUSE (général Édouard Pierre Kléber), *chef du gouvernement militaire français à Berlin*, 12

TOURÉ (Sekou), *président de la République de Guinée depuis octobre 1958*, 214, 296, 465 à 468, 494 à 496

TOUSSAINT (François), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département*, 382

TOUTAIN (Jacques), *conseiller technique au Cabinet du ministre des Rapatriés, chef du service de l'Administration générale et du Budget au même ministère*, 142 et 143

TRAN DINH LAN (lieutenant-colonel), *officier sud-vietnamien, arrêté lors du coup d'État du 30 janvier 1964*, 130

TRAN VAN DON (général), *ministre sud-vietnamien de la Défense nationale, arrêté lors du coup d'État du 30 janvier 1964*, 130

TRAN VAN MINH (général), *membre du Conseil révolutionnaire sud-vietnamien mis en place après la chute de Diem en novembre 1963*, 105

TRÉCA (Albert), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département puis, à partir de mai 1964, ambassadeur de France à Niamey*, 50

TRIBOULET (Raymond), *ministre délégué chargé de la Coopération depuis 1963*, 280 à 282, 452 et 453

TRUMAN (Harry S.), *président démocrate des États-Unis de 1945 à 1953*, 539, 655

TSARAPKINE (Semen Konstantinovitch), *diplomate, chef de la délégation soviétique à la conférence du Désarmement à Genève*, 121, 398, 478 et 479

TSCHOMBÉ (Moïse-Kapenda), *président du Sud-Katanga (Congo-Léopoldville) jusqu'en juin 1963, puis réfugié en Espagne après l'intervention des troupes onusiennes*, 340, 517 et 518, 654

TUOMIOJA (Sakari Severi), *ambassadeur de Finlande à Stockholm et à partir du 25 mars 1964 médiateur des Nations Unies à Chypre*, 331, 440, 664, 666, 673

TYLER (William Royall), *secrétaire d'État adjoint américain aux Affaires européennes au Département d'État*, 602

U

ULBRICHT (Walter), *président du Conseil d'État de la RDA et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED) depuis 1960*, 25, 314, 485, 600 et 601, 621, 624, 639, 659

ULRICH (Maurice), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département*, 108, 174, 661

UNGER (Leonard), *ambassadeur des États-Unis à Vientiane*, 419
USAKLIGIL (Bülend), *ambassadeur de Turquie à Paris*, 438 et 439

V

VALERA (Eamon de), *président de la République d'Irlande depuis 1959*, 599
VALÉRY (François), *chef du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, chef de la délégation française auprès de l'OCDE*, 454 et 455, 595
VAN DONG (lieutenant-colonel), *officier sud-vietnamien, partisan du général Van Minh, arrêté le 30 janvier 1964*, 130
VAN RUYMBEKE (André), *directeur de la division « Pays en voie de développement » à la direction des Relations économiques extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques*, 343
VAN VY (général), *officier sud-vietnamien, partisan du général Van Minh, arrêté le 30 janvier 1964*, 130
VEDEL (Georges), *doyen de la faculté de Droit de Paris*, 563
VÉNIZELOS (Elefthérios ou Eleuthérios), *(1864–1936) Premier ministre de Grèce de 1910 à 1920, en 1924 et de 1928 à 1932*, 329
VENIZELOS (Sophocle), *président du Conseil et ministre grec des Affaires étrangères, décédé le 7 février 1964*, 30
VERGNAUD (Robert), *directeur des Transports aériens au secrétariat général à l'Aviation civile, président français du Comité permanent franco-anglais des fonctionnaires pour le* Concorde, 127 et 128
VIEYRA (Christian), *représentant dahoméen à la Commission économique pour l'Afrique*, 464
VINOGRADOV (Sergueï Alexandrovitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Paris*, 3, 76, 245, 609
VIPOTNIK (Janez), *secrétaire d'État yougoslave à l'Éducation et à la Culture*, 632
VIRALLY (Michel), *juriste français, professeur de droit à l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales, conseiller juridique du médiateur des Nations Unies à Chypre à partir d'avril 1964*, 673 et 674,
VIVET (colonel), *chef de la mission militaire française au Gabon*, 232
VOLODINE, *journaliste soviétique, correspondant des* Izvestia *à Paris*, 241
VONGVICHIT : *voir* PHOUMI (Vongvichit)
VOVOR (Dr Valentin), *ministre togolais de la Santé publique*, 281 et 282

W

WANG MANG, *(~45 av. J.C. – 23 ap. J.C.) empereur de Chine de 9 à 23, assassiné en 23*, 534
WATKINSON (Harold Arthur), *ministre britannique de la Défense de 1957 à 1962, depuis 1963 administrateur délégué du groupe Schweppes*, 12
WEHNER (Herbert), *député ouest-allemand, président du groupe SPD au* Bundestag, 145

WENDT (Erich), *secrétaire d'État est-allemand à la Culture*, 10, 622

WENGER (Paul Wilhelm), *journaliste ouest-allemand, rédacteur en chef au* Rheinischer Merkur, 144

WESTRICK (Ludger), *chef des services de la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne et ministre des Missions spéciales*, 34, 167

WHITAKER (Arthur Preston), *professeur américain à l'Université de Pennsylvanie, spécialiste de l'Amérique latine*, 555

WIGNY (Pierre L.J.J.), *ministre belge des Affaires étrangères de 1958 à 1961, puis professeur de droit à l'Université de Louvain et à la Faculté de droit de Namur*, 521

WILLIAMS (G. Mennen), *secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires africaines au Département d'État*, 214

WILSON (Rt. Hon. [James] Harold), *chef du parti travailliste britannique, Premier ministre du* Shadow Cabinet, 189, 244, 312, 410, 625

WILSON (Thomas Woodrow), *(1856–1924) président des États-Unis de 1913 à 1921*, 58

WINCKLER (Jean-Claude), *adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin*, 10, 12, 312, 623

WORMSER (Olivier), *directeur des Affaires économiques et financières au Département*, 630

X

XUAN THUY NGUYEN, *ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam depuis mai 1963*, 513

Y

YAMEOGO (Maurice), *président de la République de Haute-Volta depuis 1960*, 282

YEMBIT (Paul-Marie), *vice-président gabonais chargé de la Justice depuis février 1963*, 231, 257

YOST (Charles Woodruff), *représentant des États-Unis au Conseil de sécurité des Nations Unies*, 161 et 162

YOULA (Nabi), *ambassadeur de Guinée à Bonn*, 494

YOULOU (abbé Fulbert), *président de la République du Congo-Brazzaville de 1960 à août 1963, arrêté à cette date*, 242

YUMBU (Gabriel), *vice-président du parti socialiste africain (PSA)-Gizenga (Congo-Léopoldville), arrêté en septembre 1963*, 517

Z

ZEKOVIC (Veljko), *vice-président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie depuis 1963*, 632

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), *vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1947*, 36, 183, 215, 227, 468 et 469, 622

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (2e trimestre 2002)

Die Deutsche Bibliothek – CIP-Einheitsaufnahme
Documents diplomatiques français / Ministère des Affaires étrangères, Commission de Publication des Documents Diplomatiques Français. – Bruxelles ; Bern ; Berlin ; Frankfurt/M. ; New York ; Oxford ; Wien : PIE-Lang

1964
Tome I. 1er janvier - 30 juin. - 2002
ISBN 90-5201-971-1